

MÉNAGE ET FINANCES

DE VOLTAIRE

MÉNAGE ET FINANCES

DE VOLTAIRE

MÉNAGE ET FINANCES

DE VOLTAIRE

AVEC UNE INTRODUCTION

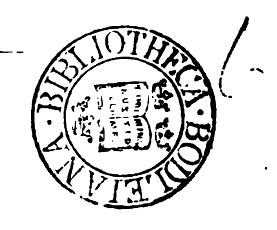
SUR LES MOEURS DES COURS ET DES SALONS

AU XVIII[e] SIÈCLE

PAR

LOUIS NICOLARDOT

> Pour qu'un homme soit un coquin, il faut qu'il soit un grand personnage; il n'appartient pas à tout le monde d'être fripon.
>
> VOLTAIRE.



PARIS

E. DENTU, LIBRAIRE-ÉDITEUR

PALAIS-ROYAL, 13, GALERIE D'ORLÉANS

1854

INTRODUCTION.

On n'est rien sans les mœurs.
(VOLTAIRE, *les Pélopides*, acte II, scene II.)

Sujet de l'ouvrage. — Comment les rationalistes et les catholiques jugent le XVIIIe siècle. — Pourquoi les incrédules et les catholiques ont demandé une enquête sur la moralité des philosophes. — Coup d'œil sur les mœurs des rois, maîtresses, philosophes, favoris, ministres, courtisans, généraux et magistrats du XVIIIe siècle en France et en Europe. — Comment doit être fait un ouvrage sur Voltaire.

Pourquoi ce nouveau volume sur Voltaire ? — En voici la raison. J'avais dit, à la page 294 de mes *Études sur les grands hommes*. « A Potsdam, Voltaire se fait assurer deux bougies par jour et tant de livres de sucre, de café, thé et chocolat. Il faisait vendre les douze livres de bougies qu'on lui donnait par mois; et, pour s'éclairer chez lui, il avait soin tous les soirs de revenir plusieurs fois dans son appartement, sous différents prétextes, et de s'armer chaque fois de l'une des bougies allumées dans les salles de l'appartement du roi, bougies qu'il ne rapportait pas. Ayant un deuil de cour à porter, et ne voulant point faire la dépense d'un habit noir, il emprunta celui d'un négociant, qui n'osa le lui refuser. L'habit était bien pour la longueur, mais il était trop large. Voltaire le fit retrécir, et, après s'en être servi, le renvoya au négociant, qui ne s'aperçut de la manœuvre que quand il voulut remettre son habit noir. »

Ces lignes, qui décèlent chez Voltaire des habitudes de lésine et de friponnerie, ont blessé la susceptibilité de deux journalistes, qui ont daigné consacrer un article à mes *Études sur les grands hommes*. Il a semblé à l'un que j'avais regardé comme une autorité une *Vie de Voltaire* qu'il n'abandonne qu'aux sots et aux malveillants. L'autre n'a pas été moins sévère. Parce que les anecdotes précitées lui parais-

sent invraisemblables et un conte de portière, il m'a traité d'esprit léger et crédule. Si ces jugements n'étaient qu'individuels, je ne m'y serais pas arrêté. Il serait ridicule de répondre à des personnalités. Qui s'occuperait de si peu de chose ?

Mais ce qu'ont écrit deux journalistes qui ne sont pas sans connaissances, beaucoup d'esprits le pensent encore et répèteraient volontiers que rien n'est moins vraisemblable et ne ressemble plus à un conte de portière que les anecdotes précitées et d'autres analogues, et qu'il n'appartient qu'aux sots et aux malveillants de s'en prévaloir pour noircir celui qui a fait, défait et refait tant de réputations pendant soixante-dix ans. Est-ce à dire que Voltaire a été injustement accusé ou suffisamment justifié ? non, puisque la critique ne m'oppose aucun ouvrage où la question ait été tranchée au nom de la science. Le caractère de Voltaire reste donc encore inconnu. Il n'est pas sans exemple qu'un homme célèbre se soit enrichi par des voies ridicules, invraisemblables ou illicites. De toutes les passions, l'avarice n'est certes pas la moins ingénieuse. Il ne serait par conséquent point impossible que Voltaire, malgré ses immenses talents, n'eût été qu'un avare et un fripon.

Mais il répugne d'admettre qu'un homme avare et fripon ait exercé un empire absolu sur toute son époque. Le XVIII[e] siècle a-t-il été assez vertueux et assez généreux pour qu'il soit téméraire de juger qu'il n'aurait pas refusé de se laisser conduire aveuglément par un caractère vil et bas? Doit-on regarder comme le modèle de la probité et de la délicatesse un siècle qui ne laissa que des ruines, qui finit par voter la destruction de toute propriété, l'anéantissement de toute distinction, et ne remit ses pouvoirs qu'entre les mains de la Terreur fièrement assise sur une guillotine déjà arrosée du sang d'un roi, d'une reine et d'une myriade de princes, de prélats, de magistrats, de généraux et d'individus de tout âge, de tout sexe, de toute condition?

Les historiens ont évité jusqu'à présent de sonder cette plaie. De là la diversité des opinions sur le caractère du XVIII[e] siècle. Aux yeux des catholiques, c'est l'époque la plus honteuse. Les rationalistes au contraire la célèbrent comme l'ère du progrès et la perfection de la civilisation. Aussi, dans la dernière leçon de son cours sur l'*Histoire générale de la civilisation en Europe*, M. Guizot n'a-t-il pas hésité de déclarer que, s'il avait à opter entre tous les siècles chrétiens qu'il

avait étudiés, sans doute, avant de les apprécier, il donnerait ses conclusions en faveur du XVIIIe siècle, parce que ce siècle lui paraissait un des plus grands siècles de l'histoire, celui peut-être qui a rendu à l'humanité les plus grands services, qui lui a fait faire le plus de progrès et les progrès les plus généraux, bien que sa prodigieuse hardiesse et son aversion illégitime contre les faits établis et les idées anciennes ne l'aient conduit qu'à l'erreur et à la tyrannie. Si M. Guizot a raison, il s'ensuit que le christianisme a été inutile au monde, puisque le siècle qui aurait fait le plus de progrès serait précisément celui qui se glorifiait d'abjurer tout principe religieux. M. Louis Veuillot n'était que l'organe des catholiques quand il écrivait, dans l'*Univers* du 28 janvier 1854 : « Dans le milieu de la dernière moitié du XVIIIe siècle, l'Europe tout entière n'offrait qu'un spectacle de scandale. Jamais, depuis que la société chrétienne avait une existence politique, la souveraineté ne s'était signalée par un pareil et plus unanime oubli de ses devoirs. Les noms des rois de cette époque sont autant de souvenirs de débauche, de frivolité, d'irréligion, de despotisme. Sous un vernis général de philosophie et de littérature, c'était partout le mépris de Dieu et le mépris de l'âme humaine poussé aussi loin qu'il peut aller. Le pontife romain, contemplant l'univers, n'y voyait debout que des ennemis. »

Il serait injuste et ridicule de séparer Voltaire d'un siècle qu'il animait du souffle de sa pensée, qu'il illuminait des clartés de son génie, qu'il dirigeait ou contenait par son audace, qu'il séduisait par la finesse de ses flatteries ou qu'il châtiait d'une main impitoyable avec le fouet de ses sarcasmes.

Avant d'examiner si l'histoire est favorable ou hostile à Voltaire, si elle justifie ou condamne ceux qui l'accusent de n'avoir été qu'un avare et un fripon, il n'est pas sans intérêt de rechercher quelle était la moralité des philosophes au milieu desquels il a vécu près d'un siècle.

Or, tous ces philosophes se regardaient comme l'élite des *honnêtes gens*. La postérité doit-elle leur conserver ce surnom qu'ils se donnaient entre eux ? Ils se piquaient de mépriser tous les préjugés, et par préjugé ils entendaient tout principe religieux. Ont-ils été aussi sages qu'ils étaient fiers d'afficher l'incrédulité ? Est-ce à dire que l'impiété enfante plus de vertus que la foi ? Les écrivains qui ne croyaient pas en Dieu et n'aspiraient qu'au néant, ont-ils été supé-

rieurs en moralité aux catholiques qui, comme Pascal, Racine, Corneille, Boileau, Mme de Sévigné, allaient à la messe, fréquentaient les sacrements, ce qui ne les a pas empêchés de composer des pages qui terrassent encore d'admiration bien des gens qui ne suivent pas leur exemple? Voilà la question à résoudre; elle n'est pas indigne d'attirer l'attention d'un historien. Chose digne de remarque, elle a vivement préoccupé et Voltaire et M. Louis Veuillot. Dans ses *Libres Penseurs*, M. Veuillot a dit : « Je demande un avocat sans causes, car j'ai besoin qu'il soit honnête, et je le prie de me faire un livre qui rendra de grands services à l'humanité. Il étudiera la vie privée des grands hommes anciens et modernes, de tous ceux dont le monde admire le plus les actions et les livres, et il les jugera, témoins et eux-mêmes entendus, au point de vue du code pénal. Il ne s'occupera point de la politique, qui a toujours fait perdre les plus honnêtes gens pêle-mêle avec beaucoup de gredins qui sont d'ordinaire les plus admirés; il ne s'occupera que de la simple morale. Il rapportera le fait, et il ajoutera tout uniment, comme les robes noires du parquet : *prévu* par tel et tel article du *code pénal* portant telle peine. Je maintiens que peu de réformateurs en seraient quittes pour cinq ans de galères, et que beaucoup de moralistes n'échapperaient pas à la perpétuité. » C'est le 26 juin 1765 que Voltaire avait mandé à Helvétius : « Nous aurions besoin d'un ouvrage qui fît voir combien la morale des vrais philosophes l'emporte sur celle du christianisme. Il vous serait bien aisé d'alléguer un nombre de *faits très-intéressants* qui serviraient de preuves : ce serait un amusement pour vous, et vous rendriez service au genre humain. »

Je n'ai point l'honneur d'être avocat et pas même bachelier ès-lettres. Mon patrimoine ne vaut pas tout à fait les vastes domaines d'Helvétius. Cependant je me hasarderai à remplir le programme de Voltaire et de M. Veuillot. Je ne sais si l'humanité et le genre humain daigneront regarder comme un service les recherches auxquelles je me suis livré; mais il me semble qu'un ouvrage dont le sujet a été dicté par Voltaire au nom de l'impiété, et recommandé par M. Veuillot au nom du catholicisme, pourrait être un de ces *accidents de grâce et de lumière* dont M. Sainte-Beuve conseille à tout écrivain de se hâter de profiter, car c'est peut-être la première fois que les incrédules et les catholiques aient demandé la même enquête et acclamé celui qui aurait et la patience et le courage de répondre à

leur attente. Quand on est sûr des suffrages des catholiques et des incrédules, on peut hardiment lâcher la main, si elle est pleine de vérités, puisqu'on n'a pas à craindre, comme Fontenelle, de déplaire à qui que ce soit. Ce ne sera pas ma faute si les *faits très-intéressants* de mon dossier sont destinés à servir de pièces justificatives aux *Conférences de Notre-Dame*, et permettent aux catholiques triomphants de redire aux philosophes confondus ce beau mot de Bossuet : « Crève donc, orgueil humain ! crève donc ! »

Comme le XVIII[e] siècle fournit assez de *faits très-intéressants* pour combler les vœux des catholiques et des philosophes, nous laisserons de côté tous les siècles précédents. *Ab uno disce omnes*. Pour trancher la question proposée en la traitant sous toutes ses faces, j'avais envie de retracer l'histoire des philosophes au point de vue des sept péchés capitaux. Ce sujet m'entraînerait trop loin. Je me contenterai donc de rechercher et de divulguer les friponneries des *honnêtes gens*, avant de passer à celles de Voltaire.

Commençons d'abord par recueillir quelques confidences qui aideront à éclairer les *faits très-intéressants* qu'exige Voltaire.

Or, dès 1751, Voltaire disait de Ninon de Lenclos : « Elle était la personne qui avait le plus de vertu, à prendre ce mot dans le vrai sens; et cette vertu lui mérita le nom de la belle gardeuse de cassette. » Il crut pouvoir, sans blesser les convenances, faire de cette belle gardeuse de cassette l'héroïne de sa comédie du *Dépositaire*. Ces éloges ne parurent point exagérés, car, à cette époque, il n'était pas commun de rencontrer un honnête homme, remarque La Harpe, à l'article qu'il consacra dans son *Lycée* au cardinal de Bernis.

Dans le mois de mai 1764, M. de Brosses écrivait de Paris : « Tous les honnêtes gens d'ici sont des fripons (1). »

Le 20 septembre 1773, M[me] Du Deffand mandait à Horace Walpole : « Le nombre des fripons est grand, et l'estime est un sentiment dont on a peu d'occasion de faire usage. »

Quelque temps après, Schiller, encore sous la férule de ses maîtres, composait son drame des *Brigands*. Cette pièce paraît, et grand nombre de jeunes gens de bonne famille brûlent de s'enfoncer dans l'épaisseur des forêts pour y détrousser les voyageurs, violer les femmes, piller les riches, terrifier les pauvres et égorger quiconque leur

(1) *Le président de Brosses*, par Th. Foisset, 1842, pag. 268.

résisterait ou les poursuivrait. Beaumarchais fait représenter *le Barbier de Séville*, et la foule vient applaudir à Figaro définissant la probité du docteur Bartholo « tout juste autant qu'il en faut pour n'être point pendu, » et ajoutant : « La maison que j'occupe appartient au docteur qui m'y loge gratis; et moi, en reconnaissance, je lui promets dix pistoles par an, gratis aussi. »

Dans une lettre à un de ses amis, Washington jugeait ainsi ses associés dans la lutte de l'indépendance : « Si j'avais à tracer une peinture des hommes et de l'époque d'après ce que j'ai vu, entendu et appris, je dirais d'un mot que la paresse, la dissipation et l'extravagance se sont emparées de tous; que la spéculation, le péculat et une insatiable soif de richesses semblent l'emporter sur toute autre considération dans tous les rangs de la société; que les disputes de partis et les querelles personnelles sont la grande affaire du jour. »

Maintenons, compulsons les archives de l'histoire; feuilletons attentivement les mémoires et les correspondances les plus authentiques du XVIIIe siècle ; tâchons de n'en extraire que des *faits très-intéressants* et équivalant à une démonstration. Nous les grouperons autour de ces deux chefs : l'esprit des cours et l'esprit des salons.

ESPRIT DES COURS.

Le 17 auguste 1760, Voltaire écrivait au roi Stanislas : « Les hommes ne peuvent être heureux que quand les rois sont philosophes, et qu'ils ont beaucoup de sujets philosophes. » Le 30 septembre 1767, il mandait encore à Dalembert : « Celui qui dit le premier que les hommes ne pourraient être heureux que sous des rois philosophes, avait sans doute grande raison. » Cependant Frédéric le Grand se piquait de philosophie comme tous ses confrères couronnés, et il avait dit, dès le 8 février 1742, à Voltaire : « La supercherie, la mauvaise foi et la duplicité sont malheureusement le caractère dominant de la plupart des hommes qui sont à la tête des nations, et qui en devraient être l'exemple. » Était-il moins clairvoyant que Voltaire? Comme ce dernier lui avoua, dans le mois de juillet 1742, qu'on n'est jamais loué que par les faits, étudions les faits, pour savoir si nous devons épouser l'opinion de Frédéric ou celle de Voltaire.

Portugal.

Besenval et Desoteux nous représentent le roi Jean V consacrant des sommes immenses à ramasser des livres qu'il ne lit point, battant les ministres qui le contredisent, allant tous les matins à matines chez les Dominicains avec un bâton de deux à trois pieds qu'il jette à la tête des frères endormis, vivant publiquement avec une religieuse, étalant un grand faste et négligeant néanmoins d'entretenir ses troupes et de leur payer la solde. Elles étaient en si mauvais état, que très-souvent sa garde était couverte de haillons et manquait de chaussures. Lorsqu'il rencontrait quelques-uns de ses soldats, il les appelait ses pauvres disgraciés, et continuait son chemin sans aviser aux moyens de prévenir les désordres que la milice devait nécessairement commettre dans une telle pénurie.

Sous Joseph I[er], les troupes ne furent ni mieux payées, ni mieux vêtues, ni mieux nourries. On les laissa quelquefois des années entières sans solde, sans vêtements, et presque sans aliments. Les soldats qu'on licenciait ne recevaient aucune retraite, quoiqu'ils eussent vieilli sous les armes. Ceux qui avaient fait quelques fautes étaient enfermés dans des prisons, d'où ils ne sortaient que pour être transportés dans l'Inde. Tous les domestiques du roi n'étaient pas traités avec plus d'égards. Il y en eut un qui tomba d'inanition près du carrosse de son maître; il prouva qu'il n'avait rien mangé depuis longtemps et qu'il ne portait plus de chemises, parce qu'il y avait plusieurs années qu'on refusait de lui donner ses gages. Joseph, de même que Jean V, mourut endetté. Cependant, à peine eut-il fermé les yeux qu'on s'empressa d'ouvrir ses coffres; on y compta cent quatre-vingt-quinze millions. Comment expliquer ces faits? Le marquis de Pombal avait régné sous le nom de Joseph. Son pouvoir avait été sans bornes et sans contrôle. Maître absolu du Portugal, il songea avant tout à ses propres intérêts et ne recula devant rien pour assouvir toutes les passions qui le dévoraient. Son premier soin fut de travailler à sa fortune et d'en imposer au peuple par ses titres. Il se créa conseiller d'État, surintendant général des finances et de la reconstruction de Lisbonne, protecteur des vins de la compagnie de Porto, grand-maître de l'Université, lieutenant général de toutes les troupes, sécrétaire d'État, premier ministre,

commandeur de plusieurs ordres. Il parvint aussi facilement à devenir le plus riche personnage de tout le royaume. Quels moyens employa-t-il pour accumuler tant de trésors? Il s'empara des biens de sa propre mère, la réduisit à la mendicité, puis la confina dans un couvent, afin de n'être plus importuné de ses gémissements, et d'être délivré du souci de pourvoir à sa subsistance. Il se rendit maître du testament d'un de ses oncles, et menaça de châtiments sévères ceux qui réclamèrent les legs que ce testament leur assurait. Il se porta héritier de l'opulence d'un ministre d'État, sans pouvoir représenter un papier qui l'y autorisât. Avait-il besoin d'argent, il forçait des fabricants de lui prêter 50,000 livres; un jour c'était à des directeurs des lagunes, un autre à des religieux qu'il extorquait 375,000 livres : emprunts qu'il n'aurait jamais remboursés, s'il n'y eût été contraint plus tard. Il détournait du trésor des sommes considérables, quelquefois jusqu'à 625,000 livres, pour bâtir des maisons dont il conservait ensuite la propriété. Convoitait-il de superbes domaines, il en prenait possession et envoyait les seigneurs languir et s'éteindre dans des cachots malsains. C'est ce qui explique pourquoi, parmi les 9,640 personnes qu'il emprisonna, exila, ou brûla, il y en eut 3,970 auxquelles on ne put reprocher le moindre délit, lorsqu'elles furent admises à demander justice des mauvais traitements qu'elles avaient essuyés. Quand Pombal ne volait pas, il achetait à vil prix. Il consacra soixante-cinq millions à se défaire des Jésuites. Il avait commencé par les incarcérer; il trouva plus commode et plus convenable de les bannir de leur patrie, afin de n'avoir rien à dépenser pour leur subsistance. Il n'oublia pas de confisquer au profit de l'État tous leurs biens, meubles et immeubles, mais il s'en réserva une partie, pour sa peine, sans doute. Il recevait avec joie l'argenterie et les objets précieux que ses suppôts pillaient dans les couvents. Il ordonna de lui expédier dix-neuf caisses pleines d'argenterie et de pierres précieuses enlevées au célèbre tombeau de saint François-Xavier. Il fit aussi sentir son joug de fer aux autres classes de la société. Il accaparait les blés, et ne les vendait qu'à un prix exorbitant; il n'en remettait pas même la quantité payée d'avance, et de la qualité stipulée. Une famine s'ensuivit à Lisbonne; la populace sans pain fut réduite à se jeter sur tout ce qui lui tombait sous la main; au lieu de lui distribuer des aliments, le monopoleur condamna au gibet tous ceux qui

furent convaincus de s'être livrés au brigandage. Après la farine, le vin attira son attention. Il arracha les vignes d'un grand territoire, afin de donner plus de valeur à celles de Porto. La vente des vins de Porto ainsi que celle des eaux-de-vie fut accordée exclusivement à une compagnie de négociants dont Pombal se déclara le protecteur. Il puisa dans la caisse de l'État pour creuser un canal destiné à faciliter ce commerce, dont il tirait le plus gros bénéfice. Ce monopole lui rapporta d'abord 300,000 livres par an. Dans toutes ses entreprises, il trouva des gens dignes de le seconder. Il laissa à la tête de l'inquisition un individu pourri de débauches, et qui mourut en blasphémant. Il imposa pour supérieurs aux couvents des religieux qui ne s'occupaient que de les dépouiller pour enrichir leurs propres familles, et trafiquaient de toutes les dignités dont ils disposaient. Un décret promettant 50,000 livres de récompense à quiconque dénoncerait ceux qui auraient dénigré la conduite du ministre, fermait la bouche à toutes les victimes de ses cruautés. Par ses espions, Pombal était instruit de tout ce qui se disait; il ouvrait les lettres à la poste; une ligne suspecte provoquait sa vengeance. Ce despotisme dura vingt ans. Joseph expiré, il fut permis de porter plainte contre Pombal; tous les sujets se levèrent comme un seul homme pour l'accuser; il vit toutes ses créatures destituées; il lui fallut restituer tout ce qu'il avait pillé et extorqué. Traduit devant des juges, il fut déclaré criminel et digne d'un châtiment exemplaire. Cette sentence, rendue après un long et minutieux examen de l'administration de Pombal, ne paraîtra pas trop sévère, si l'on prend en considération toutes ces particularités extraites du jésuite François Gusta. Il est difficile de les révoquer en doute, car aucune n'a été réfutée par Desoteux, qui a consacré quatre volumes à justifier Pombal et à le magnifier à propos de tout ce qu'il a projeté ou exécuté, mais s'est bien gardé de répondre directement et par des faits authentiques aux *Mémoires* qui nous ont servi pour cette esquisse.

Pendant que Pombal décimait la noblesse, torturait les Jésuites, opprimait le clergé, affamait le peuple, que faisait le roi Joseph? Suivant Wraxall, à chaque repas, il mangeait beaucoup et buvait encore mieux; quand il quittait la table, il allait assister au combat des taureaux ou chasser au tir ou au faucon. Si le temps était mauvais, il jouait aux cartes ou râclait du violon avec ses filles. Le soir, il entendait un morceau de musique à l'opéra ou dans son salon; il

ne consacrait pas moins d'un million à cette distraction. Avant de se coucher, il signait tout ce que Pombal lui disait de signer, puis il s'endormait et ronflait jusqu'au matin. Il ne se réveillait et ne se levait que pour vivre comme il avait fait la veille (1).

Angleterre.

Cinglons vers la Grande-Bretagne, où, depuis Voltaire, tant d'esprits se vantèrent d'avoir appris à penser, mais sans en devenir meilleurs citoyens. Ils affectèrent de la proclamer le sanctuaire de la justice et de la liberté; mais ils se gardèrent bien de dévoiler tous les abus qu'ils eurent le loisir d'y remarquer. Aussi n'ont-ils pas gémi une seule fois sur le sort de cette malheureuse Irlande, abandonnée la plupart du temps à des êtres corrompus, affamés d'or, asservis aux caprices de la cour, n'ayant d'autre désir et d'autre occupation que d'opprimer le pays qu'ils avaient à gouverner. Là les catholiques étaient nombreux; néanmoins ils n'avaient aucune existence politique ; ils étaient exclus de toutes les fonctions publiques, de tous les emplois dans le gouvernement; ils n'avaient pas même le droit d'élection, et se voyaient contraints d'envoyer leurs enfants faire leur éducation dans les pays étrangers. Ils étaient traités comme des cadets de famille, pour ne pas dire comme des parias. Leur liberté, leur fortune, leur temps, leur santé, leur commerce, leur avenir étaient sacrifiés à la prospérité des protestants.

Qu'attendre d'un gouvernement qui avait deux législations, deux poids et deux mesures, suivant la religion de ses sujets?

Georges Ier avait brûlé le testament de sa femme et celui de son beau-père, qui tous deux avaient nommé Georges II leur héritier. Il avait traité sa femme avec la plus grande inhumanité, et l'avait enfermée dans un château pour le reste de ses jours. Une fois séparé d'elle, il vécut publiquement avec ses maîtresses, la comtesse de Darlington et la duchesse de Kendal. Celle-ci parvint à le subjuguer et à tenir les rênes du gouvernement. Elle fit argent de tout, trafiqua de sa faveur avec les ministres et leurs ennemis, avec les

(1) *Mémoires* du baron de Besenval, 1805, tom. I, pag. 222. — *Mémoires historiques de mon temps*, par William Wraxall, 1817, tom. I, pag. 10 à 65. — *Mémoires de Pombal*, par François Gusta, traduits par Gattel, 1784, 4 vol. in-12. — L'*Administration de Pombal*, par Desoteux, 1788, 4 vol. in-8°.

ambassadeurs étrangers, avec les gens d'affaires, et cimenta tous les traités. Elle trouva des imitateurs parmi ce cortége d'étrangers qui avaient quitté le Hanovre avec Georges Ier. Ils ne se contentèrent pas de tirer des sommes immenses de la vente des emplois et des offices publics, et de tous les titres honorifiques. Leur avarice n'épargna pas même les colonies. Ils y nommaient ou conservaient les gouverneurs, moyennant de fortes remises; ils se permettaient même de s'emparer des traitements affectés à ces places, et laissaient les titulaires se dédommager de ces pertes par les exactions qu'ils commettaient dans les pays lointains. Ils finirent par accaparer tous les postes; ils les gardaient ou les cédaient, suivant leurs intérêts. Il y eut de ces courtisans qui purent ainsi disposer de plusieurs centaines de sinécures. A l'exception du baron de Gortz, tous les ministres ne songèrent qu'à amasser des richesses et à épuiser les trésors de l'État. Les autres fonctionnaires ne furent pas plus scrupuleux. Un grand nombre furent poursuivis et destitués à cause de leurs malversations. Mais ils ne furent pas punis comme ils le méritaient; car c'était en quelque sorte sous le patronage des personnages les plus influents qu'ils agissaient. Le prince de Galles et des ducs favorisaient des compagnies d'agiotage. Quand on s'avisa de sévir contre tous ceux qui avaient négocié des actions de la compagnie du Sud, on remarqua que sur deux mille inculpés, dignes de châtiments exemplaires, il y en avait près de trois cents qui étaient membres du Parlement et jouissaient d'un grand crédit. Aussi se relâcha-t-on peu à peu des mesures sévères qu'on s'était proposé de prendre à leur égard. Il n'y eut pas un coupable qui ne fût traité avec la plus grande indulgence. Georges Ier profita de cette circonstance pour obtenir les fonds nécessaires au paiement de cinq cent cinquante mille livres sterling dues par sa liste civile, quoiqu'elle eût un revenu fixe de sept cent mille (1).

Ce témoignage de la bienveillance des chambres, Georges Ier en fut redevable à l'habileté de Robert Walpole. Rien ne résistait à ce ministre. Il avait été chassé de la chambre des communes et

(1) *Mémoires des dix dernières années du règne de Georges II, d'après les manuscrits originaux d'Horace Walpole*, traduits par Cohen, 1828, tom. II, pag. 581. — Wraxall, tom. II, pag. 87. — *Mémoires de Jean Ker de Kersland*, 1726, tom. I, pag. 182, et tom. II, pag. 141 et 143. — *Mémoires d'Angleterre sous le règne de Georges Ier*, par Philippe-Henri de Limiers, 1729, tom. III, pag. 404, et tom. IV, pag. 30 à 90.

enfermé à la Tour, après avoir été convaincu de corruption notoire et de grande malversation dans sa charge de secrétaire d'État au département de la guerre. Depuis cette condamnation, l'offre de près de deux millions qu'il avait faite pour l'acquisition d'une vaste propriété prouva jusqu'à quel point il avait abusé de sa position. Cela ne l'empêcha point de devenir un potentat. Pendant vingt ans, il fut dans les chambres maître des voix, parce qu'il acheta toutes celles qui étaient à vendre. Il ne s'oublia pas. Il sut se défaire à temps de toutes ses actions. Quand il fut obligé de déposer son portefeuille, il allait de nouveau être convaincu de n'avoir régné que par la corruption et d'avoir détourné les fonds publics. Georges II ferma la bouche à ses ennemis, en les comblant d'honneurs et de sinécures. Dès lors Robert Walpole put jouir tranquillement de toutes ses friponneries au milieu des pairs (1).

Ce n'est pas que la générosité fût le trait caractéristique de Georges II. Suivant la *Vie de Garrick*, par Davies, quand le peintre Hogarth lui présenta l'un de ses meilleurs tableaux, il crut bien le récompenser en lui donnant une guinée. Toute sa vie il ne songea qu'à thésauriser. Aussi eut-il soin de faire augmenter sa liste civile de cent mille livres sterling. Quand on lui remit le testament de son père, il se hâta de l'anéantir, afin d'être dispensé d'en acquitter les legs. Mais il en existait un double. Chesterfield en eut connaissance; il attendait de fortes sommes de ce testament; il réclama, il menaça même d'intenter un procès au roi. Celui-ci lui donna vingt mille livres sterling, et il n'en fut plus question. Dans les *Œuvres posthumes* de Frédéric II, il lui est reproché d'avoir refusé de payer les denrées et les fourrages fournis à ses troupes dans les pays étrangers. Il n'accorda qu'une pension modique au prince de Galles, et le laissa à la merci de son entourage, de sorte que ce prince contracta des dettes considérables dont son père ne s'occupa jamais. Quoique plein de déférence pour la reine, Georges II eut des liaisons assez publiques avec ses maîtresses. L'une d'elles, la comtesse d'Yarmouth, fut accusée d'avoir abusé de son crédit et d'avoir vendu jusqu'à des pairies à son profit (2).

(1) *Histoire du ministère du chevalier Robert Walpole*, par Dupuy-Demportes, 1764, tom. I, pag. 58, 118, 157, 197, 209, et tom. III, pag. 483.

(2) Dupuy-Demportes, tom. III, pag. 96. — Horace Walpole, tom. II, pag. 527 et 531, — Wraxall, tom. II, pag. 38 et 53. — *Mémoires de Waldegrave*, 1825, pag. 7 et 9.

Il faut louer Georges III d'avoir donné le plus bel exemple de la fidélité conjugale; il faut aussi le louer d'avoir généreusement secouru les émigrés français. Mais il faut le blâmer d'avoir maintes fois violé le droit des gens, de n'avoir point puni ceux qui lançaient des chiens contre les esclaves des colonies insurgées, et de s'être obstiné à repousser tout bill favorable à l'émancipation des catholiques. Il faut aussi le blâmer de n'avoir payé ni les dettes de son père, ni celles du prince de Galles, ni les siennes; en 1769 il devait cinq cent mille livres sterling; en 1777 il devait aussi six cent mille livres sterling; dans ces deux circonstances, il s'adressa aux chambres et obtint de leur générosité tous les fonds nécessaires pour satisfaire ses créanciers. Il finit par faire augmenter sa liste civile de cent mille livres sterling. Il est difficile de concilier ces dettes et ces demandes avec les éloges donnés à ses vertus privées. On est naturellement amené à conclure qu'il n'eut besoin de tant d'argent que pour corrompre ses chambres, et acheter des consciences vénales. Il est digne de remarque que presque tous ceux qui parvinrent au faîte des grandeurs, affichèrent la plus grande immoralité. Les comtes de Rochford et de Sandwich, lord Weymouth, lord Barrington, lord Thurlow étaient loin d'être des modèles de vertu dans les premiers postes de l'État qui leur furent confiés. Sir François Dashwood fut nommé premier baron d'Angleterre, sous le titre de lord Le Despenser, et chancelier de l'échiquier, quoiqu'il eût fondé une société dont le but était de travestir toutes les cérémonies de la religion au milieu des plus sales orgies. Le général Burgoyne tirait du jeu une subsistance régulière et brillante, et demeura, pour le reste de sa vie, infâme et satisfait de l'argent qu'il avait reçu du duc de Grafton pour la vente d'un emploi supérieur dans les douanes. Les *Lettres de Junius*, des 29 novembre et 12 décembre 1769, portent à trois mille cinq cent livres sterling la somme exigée du duc de Grafton pour ce marché (1).

Déjà Bute ne s'était signalé que par sa corruption. Il l'introduisit dans la chambre des communes. Pour y régner il épuisa les fonds de la liste civile, et ne négligea aucun moyen pour s'assurer la majorité des voix, remarque Frédéric II dans ses *Œuvres Posthumes*.

(1) *Georges III, sa cour et sa famille*, traduit de l'anglais, 1828, pag. LXX, LXXXVII, XCIII, 160, 223, 267 et 315. — *Annales du règne de Georges III*, traduites de John

Le duc de Newcastle avait eu un patrimoine de trente mille livres sterling de rente. Sa santé, son incapacité semblaient l'avoir condamné à l'obscurité. L'ambition s'empara de sa tête. Il voulut gouverner et occuper les premiers postes. Pendant cinquante ans, on le vit à la tête des affaires. Comment put-il s'y soutenir? en dissipant cinq cent mille livres sterling, suivant une lettre du marquis d'Argens à Frédéric, du mois de juin 1762, à corrompre les électeurs et les chambres (1).

Lord Chatam dut à des testaments une fortune qui le mit dans la plus grande indépendance. Cela ne l'empêcha point de mourir accablé de dettes. Les chambres en payèrent pour vingt mille livres sterling (2).

William Pitt, le second de ses fils, avait cinq mille livres sterling de rente. Il afficha la plus grande intégrité, et poussa le désintéressement jusqu'à refuser les pensions et les sinécures qu'on le pressa d'accepter. Mais avide de pouvoir, il voulut le conserver à tout prix. Il distribua aux hommes dont il voulait stimuler le zèle ou acheter le concours, les emplois, les commissions et la pairie. Il gouvernait le monde, et il ne savait pas régir sa maison. Il songeait à tout, excepté à ses affaires. Sa sœur tint sa maison. Tant qu'elle en conserva la direction, on y remarqua de l'ordre et de l'économie. Elle se maria et quitta son frère. Dès lors, tout resta en souffrance dans l'hôtel de Pitt. « Ce grand financier, raconte Chateaubriand, dans le tome III de ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, n'avait aucun ordre chez lui; point d'heures réglées pour ses repas ou son sommeil. Criblé de dettes, il ne payait rien, et ne se pouvait résoudre à faire l'addition d'un mémoire. » Il se fit un besoin de l'usage immodéré du vin et des plaisirs de la table. Quand il était attablé avec Thurlow, Dundas, Jenkinson, lord Rutland et lord Gower, c'était à qui boirait le plus de bouteilles. Il se présenta une fois dans un tel état d'ivresse à la tribune, qu'il lui fut impossible de suivre les débats. Cette intempérance acheva de ruiner sa constitution. Il avait vécu criblé de dettes; il mourut

Aikin, par Eyriès, 1820, tom. I, pag. 102 et 238. — Wraxall, tom. I, pag. 124, et tom. II, pag. 52, 185 et 164.

(1) Walpole, tom. II, pag. 125. — Waldegrave, pag. 17.

(2) *Essai historique sur les deux Pitt*, par le baron Louis de Viel-Castel, 1846; tom. I, pag. 46 et 177.

criblé de dettes. Les chambres en payèrent pour quarante mille livres sterling (1).

Malgré tout son esprit, Shéridan ne sut jamais régler ses dépenses sur ses revenus. Il retirait d'immenses profits de son théâtre. Ils ne suffirent pas à sa dissipation. Il avait trois maisons montées, où il vivait en prince. Il consacrait des sommes considérables aux paris; une seule année, il s'exposa ainsi à perdre onze cents guinées. Souvent sans argent, il prenait des équipages, et donnait des festins splendides sans songer à la nécessité de les payer. Il se mettait de même en voyage et se trouvait forcé de s'arrêter dans des auberges pour attendre des secours. Il ne vivait que d'emprunts. Quand il eut épuisé toutes ses ressources, il lui fallut vendre son théâtre, se défaire de ses meubles les plus précieux, du portrait même de sa femme, et mettre en gage jusqu'aux livres qui lui avaient été donnés. Vivement poursuivi par ses créanciers, il ne vit d'autre moyen d'échapper à leurs contraintes que de s'expatrier. Revenu en Angleterre, il ne fut pas plus économe. En vain le prince de Galles lui donna-t-il quatre mille livres sterling pour le mettre à l'aise. Shéridan fut arrêté dans la maison d'un huissier. Quand la débauche avança l'heure de son trépas, il était assiégé d'exploits. Des huissiers l'auraient emmené rendre le dernier soupir dans une prison, si son médecin ne les eût attendris sur son sort. C'est au milieu de ces disputes qu'il termina sa vie. Il passait pour l'un des plus mauvais payeurs. On fut étonné qu'il ne laissât que cinq mille cinq cents livres sterling de dettes. Rien n'était plus connu que les singuliers expédients auxquels il recourait pour tromper ses fournisseurs, et extorquer des guinées à ses amis (2).

Lord Holland avait été payeur des troupes. Il fut destitué à cause de ses exactions; il fut poursuivi pour des millions par l'échiquier; on réclama deux cent mille livres sterling à sa succession. Quoique rognée, elle s'éleva à des millions. Le troisième des fils de lord Holland, Charles-James Fox, ne pardonna pas cette action au gouvernement. Il ne fut pas moins indigné d'être privé d'un emploi

(1) Viel-Castel, tom. II, pag. 68, 282, 368 et 379. — Wraxal, tom. II, pag. 338. —*Mémoires de la margrave d'Anspach*, traduits par Parisot, 1826, tom. II, pag. 231 et 232.

(2) *Mémoires sur la vie privée, politique et littéraire de Shéridan*, par Thomas Moore, traduits par Parisot, 1826, 2 vol. in-8°.

lucratif qui lui avait été donné de bonne heure à la trésorerie. Cependant il ne paraissait presque jamais dans les bureaux; quand on avait quelques papiers à lui faire signer, il fallait les lui porter dans des maisons de jeu ou dans les courses. Il avait un manége de trente coursiers et suivait avec avidité toutes les courses. Il ne fut pas moins passionné pour tous les genres de jeux. Il pariait jusqu'à mille guinées à croix ou à pile. Avant sa majorité, dans un de ses voyages à Naples, il avait dissipé 384,000 francs. Héritier d'un bénéfice honnête, d'un superbe château, de vastes propriétés, et jouissant d'un revenu de quatre mille livres sterling, il contracta des dettes immenses et se mit en relations habituelles avec des juifs, de sorte qu'il avait une chambre de Jérusalem exclusivement consacrée à les recevoir. Ils y affluaient. Quand Fox n'eut plus de garanties à leur offrir, il fut obligé de leur abandonner tout ce qu'il possédait. A trente ans, il était ruiné. Il recouvra sa fortune au jeu et aux courses. Bientôt il fut dépouillé de nouveau de tout ce qu'il avait gagné, et resta absolument sans argent. Ses amis se cotisèrent et lui assurèrent une rente viagère de trois mille livres sterling, constituée de manière à le mettre dans l'impossibilité de la dissiper au jeu. Sans cette attention, il serait mort de misère, probablement (1).

Le jeu et la débauche firent connaître leurs suites funestes à Rodney. Pour échapper à ses créanciers, il se vit forcé de s'expatrier. Il passa même pour avoir été détenu à Paris pour dettes. Le duc de Biron lui prêta soixante mille francs; ce qui lui permit de revenir occuper sa place dans les chambres, car il n'avait pu obtenir aucun secours de ses amis, quoiqu'il les eût mis au courant de ses affaires, par l'intermédiaire de sa femme (2).

Le général John Irwin éprouva le même sort. Il avait occupé des emplois très-lucratifs. Mais ses dépenses furent presque fabuleuses. Dans un festin, il servit une pièce montée qui avait coûté quinze cents livres sterling. Ses folies le réduisirent à s'expatrier pour échapper aux tracasseries de ses créanciers. Le roi lui envoya mille livres sterling pour le secourir. Cela ne l'empêcha pas de mourir

(1) *Vie politique, littéraire et privée de Charles-James Fox*, par Ralph Fell, traduite par Martinet, 1807, 1 vol. in-8°.

(2) Wraxall, tom. I, pag. 310. — *Mémoires secrets*, par le comte d'Allonville, 1828, tom. I, pag. 103. — *Souvenirs et Portraits*, par de Levis, 1813, pag. 198.

banqueroutier en Italie, après avoir joui cependant de toutes les faveurs de la cour (1).

Nelson ambitionnait une place à côté de ces illustres personnages. Il serait parvenu au terme de ses désirs, si une mort glorieuse n'eût point sitôt terminé sa carrière. Ses victoires lui avaient valu des aigrettes, des épées, de riches effets garnis de diamants, des pensions, et un beau duché de trois mille livres sterling de revenu. Il touchait un fort traitement. Tout cela ne lui suffit pas. Il avait une femme qu'il aimait et estimait ; il la délaissa pour vivre avec une ancienne grisette qui le subjugua et lui fit contracter des dettes. Il n'eut pas le courage de la renvoyer, et lui sacrifia son bonheur, son honneur et son repos. Il devint triste et attendit presque avec impatience l'occasion de finir une vie dont il était honteux (2).

Gibbon aurait eu le temps de jouer un rôle pendant les huit sessions auxquelles il assista. Il jugea à propos de garder le silence, et justifia sa conduite par sa timidité. L'opposition espérait l'attirer sous ses drapeaux. Il avait déclaré publiquement que l'Angleterre ne pouvait espérer de salut qu'en faisant déposer les têtes de six des meneurs du conseil privé sur les bureaux des deux chambres du parlement pour servir d'exemple. Le roi, craignant qu'il n'écrivît l'histoire de la honte de la Grande-Bretagne, crut qu'il n'y avait pas de moyen plus sûr, pour paralyser sa plume, que de donner une place à cet historien. Gibbon se trouva heureux de devenir lord du conseil du commerce et de jouir pendant trois ans d'un traitement de sept cent cinquante livres sterling. Telle est peut-être la véritable cause de son mutisme (3).

Que dirai-je du champion de l'opposition, du héros de la démagogie, du plus véhément, du plus insolent, du plus redoutable des libellistes ? Il ne fut donné à aucun Anglais d'exciter plus de tumulte, d'inquiéter plus vivement le gouvernement, de fixer davantage l'attention publique, de recueillir plus de sympathies et d'applaudissements, de jouir d'une plus grande popularité. Pitt ne craignit pas de traiter Wilkes de blasphémateur de son Dieu, de calomniateur de son prince, d'être indigne d'appartenir à l'espèce humaine. Était-ce

(1) Wraxall, tom. II, pag. 314 à 318.
(2) *Vie d'Horace Nelson*, traduite de Robert Southey, 1820, 1 vol. in-8°.
(3) *Mémoires de Gibbon*, traduits par Marinié, tom. I, pag. 204 à 207, 221, 239, et tom. II, pag 212, 278, 355. - Fell, pag. 97. — Wraxall, tom. II, pag. 143.

avec raison? Wilkes était aux gages de la France, suivant la lettre d'Horace Walpole à Georges Montagu, du 29 mars 1763. Il avait été membre de la société des *Franciscains*, fondée par François Dashwood. Il dissipa dans des orgies toute sa fortune et celle de sa femme, et contracta une dette de vingt mille livres sterling. Une fois ruiné, il ne pouvait rien faire de mieux que de déblatérer contre les abus du pouvoir et de s'en faire acheter. Aussi, dans une des *Lettres de Junius*, du 31 juillet 1771, il lui fut reproché d'avoir demandé le gouvernement du Canada ou de la Jamaïque, ou l'ambassade de Constantinople, et en cas de refus d'avoir menacé de renverser par ses écrits le ministère; d'avoir chargé Thomas Walpole de solliciter pour lui, sur l'établissement irlandais, une pension de mille livres sterling pour trente ans, et d'avoir déclaré qu'il se montrerait satisfait de cette pension; d'avoir accepté une pension clandestine et précaire, une espèce d'aumône du ministère de lord Rockingham, et d'avoir extorqué cent livres sterling de ce dernier, et pareille somme du duc de Portland pour retourner en France, comme ils le désiraient. Chassé plusieurs fois de la chambre, il se vit autant de fois réélire membre de la chambre des communes. On ouvrit une souscription pour payer ses dettes et une amende à laquelle il avait été condamné. Il fut comblé d'honneurs et porté en triomphe, et il finit par devenir lord maire de Londres. Désormais satisfait, il vécut dans la plus grande obscurité, et n'eut d'autre préoccupation que de faire sa cour au roi.

C'est dans l'intimité de la plupart de ces membres du parlement, et notamment dans la compagnie de Fox et de Shéridan, que le prince de Galles passa sa jeunesse. Il fut le compagnon de toutes leurs orgies, adopta toutes leurs folies, épousa tous leurs principes; il les accompagnait dans les tavernes, et se vit une nuit arrêté, pris de vin, par des hommes du guet et enfermé dans un corps de garde. Il ne manqua pas de contracter des dettes. Sa situation préoccupa vivement les chambres en 1787. Elles vinrent à son secours, parce qu'il promit de changer de conduite. Cependant en 1795 il était obéré de quinze millions. Le parlement le tira de nouveau d'embarras. En 1803, encore des dettes. A cette époque le prince était marié, et avait dû par conséquent réformer sa maison. Le parlement se garda bien de flétrir cette vie déréglée. Comme le prince de Galles n'avait eu de rapports qu'avec les orateurs les plus influents de l'opposition, ce fut

par leur intermédiaire qu'il obtint trois fois les fonds nécessaires à l'acquittement de ses dettes. La princesse de Galles suivit son exemple, et fut poursuivie pour la somme de soixante-quinze mille livres sterling (1).

Peut-être ces documents aideront-ils à expliquer pourquoi, malgré la prétendue perfection de la *Constitution britannique*, les impôts et la dette publique ne firent qu'augmenter chaque année; pourquoi les États-Unis s'insurgèrent et se proclamèrent indépendants; pourquoi les Irlandais cherchèrent si souvent à suivre leur exemple, et pourquoi tant d'individus de tout âge et de toute condition s'expatrièrent pour trouver dans les pays étrangers la liberté et le bonheur que leur refusaient des rois et des ministres libéraux.

Du roitelet de Lunéville et des princes d'Allemagne.

Pendant trente ans Stanislas fut maître de la Lorraine. Il vivifia cette province et s'y fit aimer de tous ses sujets. Il y mérita le surnom de Philosophe bienfaisant. Il eut des vertus qu'on ne saurait trop louer; mais il est difficile de concilier toutes ses pratiques de piété avec l'empire qu'il laissa prendre à la marquise de Boufflers, qui occupait une partie du château de Lunéville, où il résidait habituellement; elle paraissait jouir de toute la faveur d'une maîtresse nominale. Il est encore plus difficile d'excuser certains abus qui se commettaient presque sous les yeux de Stanislas, et qu'il ne pouvait ignorer. Ainsi, sur la fin de sa vie, il se retirait chaque soir à neuf heures. « Son départ, raconte William Wraxall, page 90 du tome Ier de ses *Mémoires*, était le signal pour commencer le faro. Toutes les personnes des deux sexes composant sa cour et sa maison s'occupaient alors de ce jeu, et le continuaient, sans interruption, jusqu'à une heure avancée. Une circonstance presque incroyable, c'est que la rage de ce jeu devint générale, et s'empara de tous les habitants du palais, y compris les marmitons et les valets. Assemblés autour de la table, ils jetaient leurs écus sur les cartes par-dessus les têtes des

(1) Fell, pag. 124. — Moore, tom. I, pag. 338, 346, et tom II, pag. 196. — John Aikin, tom. II, pag. 44, 197 et 341. — Margrave d'Anspach, tom. II, pag. 301. — Allonville, tom. VI, pag. 73.

personnes de la société. Un tel fait prouve assez le relâchement de mœurs qui avait lieu à la cour de Lorraine sous Stanislas. »

L'Allemagne était pleine de princes aussi indépendants que Stanislas, mais moins vertueux que lui. Quelques-uns se permettaient de chasser leurs sujets de leurs possessions pour faire de la place à leurs cerfs et à leurs sangliers. La table ne leur coûtait pas moins que leur passion pour la chasse. Pour satisfaire toutes leurs convoitises, ils accablaient leurs peuples d'impôts et empruntaient continuellement de l'argent partout où ils en trouvaient. Ils ne songeaient à réformer leur train que quand ils avaient perdu tout crédit et étaient criblés de dettes. Le prince de Darmstadt avait un revenu de 2,760,000 livres; il dut en consacrer une partie à acquitter d'anciennes dettes. Pour le même motif, le margrave de Bade se contentait d'un palais de bois, vendait les fleurs de son jardin, et poussait l'économie jusqu'à l'avarice, quoiqu'il jouît de 2,640,000 livres de rente. De folles dépenses avaient réduit à une gène aussi grande presque toutes les cours d'Allemagne (1).

Ces cours étant trop nombreuses et trop peu connues pour qu'il nous soit permis de leur consacrer une mention, nous nous bornerons à parler du duc de Wurtemberg, de l'électeur Palatin et du souverain de la Saxe.

Charles-Eugène, duc de Wurtemberg, était le prince le plus riche de l'Allemagne, après les électeurs. Il jouissait de 6,600,000 livres de revenu. Il ne sut jamais s'en contenter. Il voulut que sa cour de Stuttgard fût aussi brillante que celle de Versailles. Il la remplit d'un essaim de favoris et de maîtresses; chaque jour il leur offrait des bals, des concerts, des spectacles, des chasses, des festins; il leur prodigua les trésors de l'État. Il dépensa ainsi des millions. Les états se permirent de lui faire des remontrances; il les traita d'irrespectueuses et continua le même train de vie. Il fut menacé d'être cité au ban de l'empire. Cette fois il rentra en lui-même. Il avait cinquante ans quand il s'avisa de réformer sa maison, et de notifier à ses sujets qu'il allait s'occuper de leur prospérité. Ses dissipations l'avaient entraîné à prendre de l'argent de toutes mains, à hypothéquer toutes ses propriétés. Quand il jeta un coup d'œil sur l'état de ses

(1) *Voyage en Allemagne*, par le baron Riesbeck, 1788, tom. I, pag. 13 à 16, 29, 32, et tom. III, pag. 196.

affaires, il s'aperçut qu'il lui restait 28,800,000 livres de dettes (1). Voltaire fut un de ses créanciers. Il en obtenait difficilement ses rentes. Nous le verrons forcé de recourir au roi de Prusse pour toucher les arrérages qu'il réclamait aussi éloquemment qu'inutilement au duc. C'est à cette occasion que Frédéric écrivit, le 13 auguste 1777, à Voltaire : « Ce prince, à l'exemple des grandes puissances, a embrouillé le système de ses finances de telle sorte, que peut-être ses arrière-héritiers seront occupés à payer ses dettes. » Dans une autre lettre, du 10 février de la même année, il lui disait : « Je jouis de peu de crédit à cette cour, et son Altesse Sérénissime, surchargée de dettes, a une fluxion d'oreilles qui l'assourdit toutes les fois qu'elle entend le mot *payez;* et prononcé par ma bouche, ce mot lui répugnerait encore plus que par celle d'un autre. Il était réservé à votre éloquence victorieuse d'amollir le cœur de bronze dudit duc, et de le persuader à délier en votre faveur le cordon de sa bourse.»

Voici un autre débiteur de Voltaire : c'est Charles-Philippe-Théodore de Sultzbach, électeur palatin. Il était doux, modéré et même dévot. Il cultivait les sciences et les beaux-arts. Il s'appliquait à former de magnifiques collections de gravures et d'antiques. Il rendit son orchestre et son opéra des plus celèbres de l'Europe. Il avait fixé sa résidence à Manheim; il avait une maison de plaisance à Schwetzingen. Il étalait un faste vraiment oriental Quoiqu'il n'eût qu'un revenu de 7,040,000 livres, il consacrait annuellement 440,000 livres à son opéra et à sa musique. Chaque année l'entretien de ses jardins de Schwetzingen s'élevait à 88,000 livres, et celui des châteaux de Manheim et de Schwetzingen à 132,000 livres. La chasse lui coûtait 176,000 livres et ses écuries 220,000. Il n'abusait pas de son autorité, mais ses courtisans ne manquèrent pas de le faire. Ils étaient si nombreux qu'ils pullulaient dans les pièces de la cour; tous les grades étaient multipliés à l'infini; il y avait autant de chefs que de subordonnés. Comme le prince ne s'occupait pas du gouvernement, ses ministres vendaient leur faveur et trafiquaient de toutes les places. Les commis à leur tour se permettaient toutes sortes d'exactions. Leur luxe attestait les richesses qu'ils extorquaient au peuple. Ils ne négligèrent aucun moyen de le pressurer. Il n'est pas

(1) Riesbeck, tom. I, pag. 21 à 24. — *Mémoires* de la baronne d'Oberkirch. Paris, 1853, chez Charpentier, tom. I, pag. 27, et tom. II, pag. 240.

jusqu'au bois qui ne devint un sujet de monopole. La taxe s'étendit à tout; il fut impossible de faire quelques pas sans avoir des droits à payer à la douane. Aussi la moitié des sujets émigrèrent; le reste mourait de faim, parce qu'il succombait sous le poids des impôts. Il n'y avait personne pour plaider sa cause, car Charles-Théodore n'avait point d'états, et n'était en relation qu'avec des nobles qui ne vivaient que de friponneries. En 1777, il hérita du cercle de la Bavière. Il quitta incontinent Manheim pour se rendre à Munich, capitale de ses nouveaux États. Qu'y trouva-t-il? Le dernier électeur, Charles-Maximilien-Joseph, venait de laisser 60 millions de dettes. Il avait cependant joui d'un revenu de près de 15 millions. Mais il n'avait jamais songé à mettre de l'ordre dans ses affaires, et avait semblé ne vivre que pour chasser. Il avait tout abandonné à un essaim de ministres, de conseillers, d'intendants; car à cette cour on ne voyait que des gens galonnés. Il y avait un amiral pour deux vaisseaux, un général pour chaque régiment, et dans chaque compagnie le quart des militaires portait les épaulettes d'officier. Les ministres multipliaient toutes les sinécures, parce qu'ils les vendaient. Ils favorisaient des loteries et augmentaient journellement les impôts. Ils n'encourageaient que les manufactures de porcelaine, de tapisseries, de soieries. Ils négligèrent l'agriculture et laissèrent de vastes terrains incultes. Tout le pays offrait un spectacle désolant. Il n'était pas donné à Charles-Théodore de le vivifier. Il n'y réforma aucun abus, quoiqu'il passât pour un philosophe éclairé (1).

De la cour de Munich, dont le dernier électeur payait des taux exorbitants à Voltaire, passons à la cour de Dresde, dont la détresse ne fut pas inutile à la fortune de Voltaire. Sous Auguste II, le palais de Dresde devint le sanctuaire des arts, des plaisirs et d'un faste scandaleux. Il y eut une galerie où l'on pouvait contempler pour quarante-quatre millions de porcelaines. Auguste III ne fut pas moins magnifique. Il porta le nombre de ses tableaux à douze cents; l'un d'eux lui avait coûté 500,000 livres. Il n'hésita pas à donner plus de deux millions de la collection du duc de Modène. Il consacrait annuellement près de 800,000 livres à la musique, à l'opéra et à la danse. Il n'épargnait rien pour que sa table fût bien servie; pendant ses repas, il s'amusait à laisser battre des bouffons. Toutes

(1) Riesbeck, tom. I, pag. 80 à 118, et tom. III, pag. 246 à 258.

ces dépenses étaient encore surpassées par celles que lui occasionnait son goût pour la chasse. Il n'avait pas moins de quatre mille personnes employées à la garde de ses forêts. Uniquement préoccupé de son plaisir, il fermait les yeux sur tous les abus qui se commettaient dans ses bureaux. Il était content de tout, pourvu qu'on lui fournît continuellement l'argent nécessaire pour mener une vie dissipée. Mais s'il ne manquait de rien, il n'en était pas de même de tous ses sujets. Les officiers passèrent jusqu'à quinze mois sans toucher leur solde. Le trésor de l'État une fois épuisé, il fallut emprunter des capitaux à raison de dix pour cent d'intérêt : on chargea la banque de plus de billets qu'elle ne possédait de fonds. Les impôts furent augmentés, mais la cour ne changea rien à ses habitudes. Aussi, à sa mort, Auguste III laissa-t-il 62,400,000 livres de dettes, quoique le revenu de la Saxe fût de près de quinze millions. Tant qu'il avait vécu, il avait abandonné la direction de toutes les affaires au comte de Bruhl. Celui-ci ne se maintint au pouvoir que par le soin qu'il eut constamment de ne jamais rien refuser à la prodigalité de son maître. Il aima aussi l'ostentation et se permit des dépenses qui tenaient de la folie. Sa bibliothèque de 220 pieds de long, sa galerie de tableaux, ses jardins, ses châteaux étaient dignes d'admiration. Il ne comptait pas moins de trois cents personnes à son service; il avait le même nombre de chevaux dans ses écuries. Personne n'avait plus d'habits, de montres, de dentelles, de bottes, de souliers et de pantoufles, a dit le roi de Prusse. En effet, il possédait trois cents habits complets et le duplicata de chacun d'eux, parce qu'il changeait de vêtement l'après-dînée, et ne voulait pas que son costume du soir fût différent de celui du matin. Tous ces habits, avec chacun leur canne et leur tabatière, étaient exactement représentés dans un grand livre que le valet de chambre de son excellence lui apportait le matin, afin qu'il déterminât l'habillement du jour. C'est en ruinant la Saxe que Bruhl parvint à éblouir les yeux par son luxe. Cependant il mourut banqueroutier, après avoir dépensé annuellement près de 1,400,000 livres (1).

(1) Riesbeck, tom. II, pag. 163 à 165, 181 et 182. — Walpole, tom. II, pag. 535 à 541. — *Voyages de John Moore en France, en Suisse et en Allemagne*, traduits par Mlle de Fontenay, 1806, tom. II, pag. 200. — *Journal d'un voyageur en Allemagne*, par Guibert, 1803, tom. I, pag. 151. — *Histoire de l'anarchie de Pologne*, par Rulhière, liv. III.

Danemarck.

Frédéric V était depuis longtemps le patron du génie, de la science et des lettres, et l'idole de son peuple. Tout à coup un changement extraordinaire se fit remarquer dans ses habitudes et dans ses manières : il perdit le goût qu'il avait eu pour les nobles travaux auxquels il s'était jusque alors livré. Il s'entoura de gens débauchés et leur prodigua ses trésors au milieu des orgies. Il s'abandonna à une ivresse excessive et continuelle ; elle affaiblit ses facultés morales et physiques et hâta l'heure de son trépas. Son fils Christiern VII lui succéda. Il n'avait que dix-sept ans. Il était plein de grâces, affable, généreux. D'ignobles passions détruisirent les séduisantes qualités qu'il avait reçues de la nature. Il donna son amitié à une foule de libertins de son âge. Il prit plaisir à les suivre dans des maisons de débauche et dans les cabarets; il y cassait les vitres, battait les domestiques, brisait les meubles. Cette conduite lui valut d'être plusieurs fois traîné la nuit dans des corps de garde. Il épousa la princesse Mathilde; elle était ravissante, elle devint mère. Christiern continua de se vautrer dans la fange. Il voulut visiter les pays étrangers; en six mois il y dissipa cinq millions. Il avait parcouru la Hollande, l'Angleterre et la France. Quel fruit tira-t-il de toutes ces courses? A Amsterdam et à Londres, ce fut dans les guinguettes et les lieux de prostitution qu'il passa les heures dont il put disposer. De Paris il rapporta une maladie honteuse qu'il communiqua à la reine. Il revint dans ses États étiolé, presque épuisé. Il s'appliqua à forcer la nature. Il recourut à des restaurants et à des stimulants. Il s'adonna de plus en plus au vice. Rien ne le retint. La présence de ses domestiques ne l'empêcha pas une fois de s'avilir. Bientôt il passa de la puberté à la décrépitude la plus dégoûtante. A vingt-cinq ans, c'était un vieillard. Il était mort virilement, physiquement et moralement. Il tomba dans l'imbécillité la plus complète. Il ne savait plus ce qu'il signait, ou plutôt ce qu'on lui apportait à signer. Il fut gardé à vue; ses domestiques eurent ordre de ne jamais lui adresser la parole; on se contenta de lui laisser des vitres à casser, des porcelaines à briser. La seule compagnie qu'il eût, ce fut un chien, nourri comme lui, traité comme lui, au point qu'il y avait

un carrosse destiné à recevoir ce chien à la suite du carrosse où on flanquait le roi quand il voyageait. Pendant ce temps-là, la reine Mathilde se soigna. Le médecin Struensée lui avait rendu la santé. Par reconnaissance la reine s'attacha à lui. Struensée obtint son cœur, et avec ce cœur les rênes du gouvernement. Il était aussi athée que dissolu; il eut soin de pervertir sa royale maîtresse, afin de régner despotiquement. La cour se déprava. Mathilde abdiqua toute pudeur, et n'appela autour d'elle qu'un essaim de jeunes prostituées. Son palais se transforma en temple de la volupté. Chaque jour fut un jour de fête, les affaires furent sacrifiées aux divertissements; les trésors ne servirent qu'à alimenter toutes les passions. Le scandale fut porté si loin, que toutes les femmes qui se respectaient affectèrent de déserter la cour. On éloigna tous les gens austères. Cependant, de toutes les mesures ordonnées par Struensée, il en est qui méritent d'être louées. Il avait tout à redonter des nobles, qui ne voyaient pas sans jalousie son élévation si rapide et son empire absolu. Or, comme ces nobles étaient criblés de dettes, il autorisa leurs créanciers à les arrêter; cette ordonnance obligea presque tous les mécontents de se retirer dans leurs provinces. On ne lui pardonna pas de froisser ainsi les esprits. Une conspiration éclata. La reine fut précipitée du trône, répudiée et condamnée à un exil perpétuel. Struensée avait pour ami intime Brandt, qui partageait et ses principes et ses inclinations. Ils furent arrêtés. Une commission fut chargée de les juger; elle avait le pouvoir et le désir de les tuer. Elle les tua en vertu d'une sentence aussi insensée que longue, appuyée sur des motifs avec lesquels on pourrait envoyer à l'échafaud tous les fonctionnaires publics. L'exécution des deux potentats ne doit être regardée que comme un assassinat juridique. Le peuple respira et attendit des jours meilleurs. La reine douairière avait excité cette révolution; elle avait été soutenue par des ambitieux qui, en se prêtant à ses bassesses, espéraient s'emparer du pouvoir. Mais elle jugea à propos de le conserver pour elle. Elle paya quelques dettes, elle réforma quelques abus, elle diminua quelques dépenses; mais elle prétendit avoir le droit de ne relever de personne, quoiqu'elle se fût servie de ce prétexte pour renverser Struensée. Elle succomba à son tour. Les affaires furent ainsi dirigées par plusieurs personnages intrigants qui parvinrent à s'arracher les uns aux autres l'autorité qu'ils convoitaient. Le roi n'était dérangé dans l'isolement où il

croupissait, que quand il fallait apposer son nom sur des parchemins qui annonçaient un coup d'État. Il passa le reste de sa vie dans l'inertie à laquelle l'avait réduit sa précoce dépravation (1).

Suède.

Rien n'égalait l'autorité que les grands avaient usurpée; rien n'était plus connu que l'usage qu'ils en faisaient. Sur neuf cents membres dont se composait l'assemblée de la noblesse, il n'y en avait pas cent qui fussent exempts de corruption. Ils vendaient leur crédit et leur bassesse, et ne subsistaient que de ces honteux trafics. Ils étaient redoutés du roi; ils n'étaient pas moins odieux au peuple. Quand Gustave III les eut renversés et dispersés, et qu'il leur eut arraché le levier avec lequel ils opprimaient la Suède, il se vit aimé et béni de ses sujets. Il ne sut pas profiter de la position nouvelle où il s'était placé pour inaugurer une ère de bonheur. Sur les débris de l'oligarchie, il n'établit qu'un despotisme presque aussi dangereux et funeste. Il composait des drames, des comédies; il était en correspondance avec d'illustres personnages; il s'exerçait à traduire *la Henriade;* il se nourrissait des écrits modernes; il écrivait des éloges et des discours pompeux; il visita les pays étrangers. Il était donc instruit, il parlait avec éloquence, il séduisait par ses manières. C'était un philosophe accompli. A quoi lui servirent toutes ces connaissances et toutes ces qualités si précieuses? Il se glorifia de mépriser les préjugés; il brava toutes les convenances; à Rome, suivant Gorani, il affecta, un vendredi-saint, de donner un repas composé de toutes sortes de viandes; dans son palais il se piqua d'irréligion. Il permettait l'incrédulité, mais il voulait être honoré comme un dieu. Aussi exigeait-il que tous ses sujets se découvrissent à son aspect, et que ceux qui étaient en voiture en descendissent pour le saluer, quand il traversait les rues de sa capitale. Qu'avait-il donc fait pour mériter tant d'attention? Il avait une femme pleine de grâces, belle à ravir; il la négligea et n'eut jamais de rapports intimes avec elle. Il essaya de la corrompre; il l'engagea,

(1) *Mémoires authentiques et intéressants ou Histoire des comtes Struensée et Brandt*, 1789, pag. 243. — *Mémoires* de l'abbé Roman, 1807, pag. 13 à 103. — *Les cours du Nord,* traduites de John Brown, par Cohen, 1819, tom. I.

il la pressa de choisir un amant. Pour lui, il n'était entouré que de mignons efféminés. Il passait ses jours avec eux dans des habitudes infâmes. Pour leur complaire, il afficha un luxe scandaleux. Il leur donnait tous les jours des bals, des festins; il se livra à des dépenses immenses, dont la conséquence la plus naturelle fut une augmentation d'impôts. Sa mère lui reprocha ce scandale; il lui défendit de se mêler de ses affaires. Les paysans se plaignirent; il se moqua de leurs requêtes. Il s'attribua le monopole de l'eau-de-vie; cette tyrannie excita partout des séditions. Il punit les rebelles et profita du gain qu'il faisait de son nouveau commerce pour gorger d'or tous ses courtisans. Une disette survint; le peuple mourait de faim. Gustave ferma les yeux sur cette misère et ne réforma pas sa maison. Le trésor étant épuisé, il emprunta partout de l'argent; mais il ne paya pas les intérêts, ne satisfit pas à ses engagements. Aussi les usuriers eux-mêmes refusèrent-ils de traiter avec lui, et ils exigèrent des garanties des gens qu'il chargeait de trouver des capitaux. Il en vint à diminuer d'un tiers la valeur du papier-monnaie. Cette ordonnance ruina une multitude de familles. Il se rit de leur désolation. Il ne vivait que pour se divertir. Ce fut dans un bal qu'un assassin sut le frapper à mort. Ce régicide crut venger la morale et l'humanité en tuant un philosophe couronné qui outrageait la morale et l'humanité, et jusqu'à la volupté elle-même (1).

Pologne.

Auguste III était électeur de Saxe et roi de Pologne. Il résida constamment à Dresde, afin de se livrer plus facilement à sa passion pour la chasse. Il ne fit à Varsovie que quelques apparitions toujours très-courtes. Comme il avait besoin d'un allié puissant, il se mit sous la dépendance de la Russie. Toutes les affaires de la Pologne se ressentirent et de l'absence et de l'alliance du roi. Il y avait une multitude de places à donner; ce fut le cabinet de Pétersbourg qui en disposa, de concert avec Bruhl. Elles furent toutes mises à l'encan, et exploitées par ceux qui les avaient chèrement achetées. Comme ils

(1) *Mémoires secrets et critiques des cours, des gouvernements et des mœurs des principaux États de l'Italie*, par Gorani, 1793, tom. I, pag. 348. — Levis, pag. 120. — Brown, tom. II et III.

n'avaient aucun compte à rendre, aucun maître à craindre, ils ne cessèrent d'opprimer le peuple pour amasser des richesses immenses. Les impôts furent souvent augmentés, mais les folles dépenses ne furent jamais diminuées. Pour satisfaire aux prodigalités de la cour, on réforma la moitié de l'armée, et le pays resta ainsi sans défense. Quand le trésor était épuisé, on falsifiait la monnaie. Tel fut jusqu'à la mort d'Auguste III le triste spectacle qu'offrit la Pologne.

Stanislas-Auguste Poniatowski était un gentilhomme frivole, ne dévorant de la littérature que les vers les plus orduriers, sachant par cœur toute *la Pucelle* de Voltaire, n'ayant de goût que pour les arts du luxe, recherchant toutes les femmes sans s'attacher à aucune. De bonne heure cette vie dissipée l'avait ruiné. Dans un voyage à Paris, sa détresse fut si grande, qu'il fut poursuivi par ses créanciers et enfermé dans la prison pour dettes. Madame Geoffrin lui offrit sa bourse et le rendit ainsi à la liberté. Cette aventure était si publique que les *Mémoires de Bachaumont* la constatèrent, le 4 mai 1766. Un autre voyage fit la fortune du prisonnier déshonoré. Il eut occasion d'aller en Russie. Il plut à Catherine et devint son amant. Cette faveur décida de son avenir et lui valut le trône de Pologne vacant à la mort d'Auguste III.

Ce fut donc uniquement à la protection de la Russie qu'il fut redevable de son élévation. Au lieu de prendre à cœur les intérêts de ses sujets, il les sacrifia à la Russie. Il lui laissa la disposition de toutes les dignités et de toutes les places; il lui abandonna les rênes du gouvernement. Il ne songea qu'à donner des fêtes, à s'accointer avec toutes les femmes légères et à dissiper tout l'argent qu'il percevait. N'ayant ni énergie, ni caractère, ni moralité, il fut bientôt aussi abhorré que méprisé.

Les magnats ne lui pardonnèrent pas de les avoir contraints de l'accepter pour roi. Ils travaillèrent à secouer ce joug étranger. Stanislas devait ou se les attacher ou les abandonner. Il flatta tous les partis et les trahit quand il le jugea à propos. Il n'avait qu'un désir, c'était de conserver la couronne à tout prix. Menacé d'être détrôné, il invoqua l'appui de la Russie.

Ce perpétuel asservissement du roi à une puissance étrangère aigrit de jour en jour les nobles. Ils s'insurgèrent tous comme un seul homme. Ils étaient braves, et courageux jusqu'à l'héroïsme. Mais ils étaient ambitieux; ce fut ce qui fit échouer tous leurs projets. La

plupart étaient ruinés; ils avaient dissipé leur patrimoine avec leurs maîtresses dans les bals, les festins et les chasses. Ils avaient opprimé tous leurs serfs, et n'avaient aucun dévouement à attendre de leur part. En prenant les armes, ils espéraient s'emparer de toutes les dignités, après s'être enrichis dans les pillages. De là leurs efforts pour usurper le commandement. Ils voulaient tous être chefs; aucun d'eux ne consentait à jouer un rôle obscur. Ils devaient travailler à l'affranchissement de leur pays, et cependant ils ne cherchèrent qu'à s'arracher les uns aux autres une portion de leur patrie. Des partis nombreux se formèrent. Des confédérés marchèrent contre des confédérés; des magnats se battirent contre des magnats. Remportaient-ils quelque avantage, ils opprimaient les paysans, les dépouillaient au lieu de les enrôler et de les gagner à leur cause. Ils leur enlevaient tous leurs biens et refusaient ensuite de les partager entre ceux qui les avaient secondés dans leurs labeurs. Il y en eut qui gagnèrent ainsi plusieurs millions qu'ils s'approprièrent. Aussi voyait-on des maréchaux gorgés d'or, et à côté d'eux d'autres maréchaux qui manquaient d'habits et d'armes. Tout le butin ramassé dans de périlleuses excursions ne servait qu'à entretenir le luxe, la table des vainqueurs. Il en fut de même des subsides et des pensions que leur envoyait la France. La cupidité éteignit donc tout sentiment de patriotisme et causa la perte de tant d'hommes prêts à mourir pour la liberté.

Le prince Henri de Prusse passa trente-cinq ans sans adresser la parole à sa femme, et lui préféra la compagnie de mignons avec lesquels il se permettait tous genres d'abominations. Il se piquait de philosophie, au point qu'il n'entra jamais dans un temple et voulut être enterré sans aucune cérémonie religieuse, absolument comme un chien. Il fut criblé de dettes presque toute sa vie. Tel fut l'être qui d'un mot fixa le sort de la Pologne. Il proposa à la Russie de s'entendre avec la Prusse et l'Autriche pour partager ce royaume. Cette idée parut merveilleuse et fut bientôt goûtée. Des hordes de Russes, de Prussiens et d'Autrichiens se ruèrent sur les confédérés, les traquèrent comme des bêtes fauves, les dispersèrent, les égorgèrent ou les envoyèrent en Sibérie. Ils incendièrent ou pillèrent tous les villages; ils se rendirent maîtres de tous les châteaux. Ils ramassèrent un butin immense. Un ambassadeur russe sortit de la Pologne avec cent cinquante mille livres de rente. Chefs et soldats se distinguèrent et par leur férocité et par leurs brigandages. Quand ils furent rassasiés

de sang et gorgés d'or, ils attendirent un dernier ordre. La Pologne fut rayée de la liste des nations ; Stanislas conserva la couronne, mais resta préfet du pays ; il n'eut plus de sujets ; il toucha annuellement un million d'écus pour entretenir une cour de Russes qui le méprisaient. Il vécut ainsi dans l'avilissement jusqu'au jour où la main qui l'avait élevé le précipita du trône pour lui laisser finir ses jours dans l'abjection, tardive punition de son incurable frivolité (1) !

Quand la Prusse, la Russie et l'Autriche eurent subjugué, égorgé tous les confédérés, elles se vantèrent d'avoir pacifié la Pologne. Elles ne tardèrent pas de se dédommager de leurs sacrifices. La Russie s'appropria 3,444 lieues carrées contenant quinze cent mille âmes ; l'Autriche eut pour sa part 2,700 lieues carrées, peuplées de 2,500,000 âmes ; à la Prusse échut un lot de 900 lieues carrées occupées par 800,000 habitants.

Suivons donc dans leurs gouvernements ces bourreaux d'une si belle province.

Russie.

Pour apprécier le caractère de l'impératrice Catherine II, et comprendre pourquoi Voltaire lui-même la signalait, le 26 juillet 1773, à Dalembert comme la puissance la plus despotique qui fût sur la terre, il est à propos de démasquer le feld-maréchal prince de Potemkin lequel, pendant seize ans, fut son favori, son conseiller, son Richelieu, pour ainsi dire. Toutes les croix qu'il pouvait porter, il les étala sur sa poitrine ; toutes les dignités qu'il convoita, il les obtint ; toutes les provinces qu'il voulut gouverner, il s'en empara ; tous les sujets qu'il détestait, il les humilia. Parvenu au faîte des honneurs, il se montra dur, hautain, brutal, injuste, inabordable ; son joug fut un joug de fer pour tous ceux qui l'entouraient. A son aspect les Russes gémissaient et tremblaient comme des hommes ivres. Les étrangers eux-mêmes maudirent son élévation. Ainsi, raconte Thiébault, il avait un cheval malade, cheval superbe, le plus beau peut-

(1) Voir, sur la Pologne : Rulhière ; la *Vie et les Mémoires* de Dumouriez, 1822, tom. I, pag. 166 à 209 ; les *Lettres particulières* du baron de Vioménil, 1808, pag. 78, 135 et 155 ; et sur le prince Henri de Prusse : *Vie privée, politique et militaire du prince Henri de Prusse*, par Bouillé fils, 1809, pag. 147, 157, 173, 238 et 345 ; *Correspondance inédite de Voltaire avec de Brosses*, pag. 31 ; et *Nouvelle Revue encyclopédique*, tom. V, pag. 438.

être de l'empire, que Joseph II lui avait envoyé, et qu'aucun Russe ne pouvait guérir. Alors arriva de Vienne Pierre Lafosse, célèbre et savant écuyer. Il fut bien reçu, il eut ses entrées libres, dès qu'on lui eut mis le cheval malade entre les mains. Il construisit un hangar pour traiter cet animal si rare avec tous les soins dont il était capable; au bout de quelques mois, il parvint à le rétablir; on l'en remercia avec toute l'exagération d'une fausse reconnaissance, mais on ne lui remboursa point ses dépenses, on ne lui envoya aucune gratification, on refusa même de l'écouter, et il partit comme il était venu, quoiqu'il n'eût entrepris ce voyage que sur de pressantes sollicitations et des promesses positives. Cette aventure n'étonna personne. Le prince affichait un luxe oriental qu'aucun souverain du monde n'aurait osé imiter; il portait des habits tout étoilés de diamants, et estimés huit cent mille livres; il habitait un palais qui valait près de trois millions; il donnait des repas qui ne lui coûtaient jamais moins de douze cents livres; mais il croyait au-dessous de sa position de s'abaisser à payer ses dettes. Tout le monde criait au miracle quand il achetait un domaine ou un objet au comptant. Il envoyait en Sibérie les créanciers qui se permettaient de réclamer le montant de leurs mémoires. Cependant il puisait dans le trésor public comme dans sa cassette privée; il y prenait à chaque instant des sommes considérables affectées à des travaux urgents; ces déprédations causaient des torts irréparables. On s'en plaignait souvent, mais toujours inutilement. Catherine lui pardonnait tout; elle tolérait jusqu'à ses impertinences, ses caprices, ses mépris. Il l'avait de bonne heure trouvée trop vieille pour qu'elle lui tînt lieu de maîtresse; il la força à n'agréer pour amants que ceux qu'il préférait, et à les renvoyer dès qu'il s'apercevait qu'elle les aimait trop, et il ne lui en procurait un nouveau que moyennant une aubaine de quatre cent mille francs, et quelquefois de huit cent mille. Elle le visitait souvent, elle assistait à toutes ses fêtes; à certaines époques fixes, elle lui remettait une bourse de quatre cent mille livres. Elle défrayait sa maison, elle se chargeait de remplir sa cave de vins généreux, elle lui fournissait des équipages magnifiques, elle lui allouait chaque année quatre cent mille livres pour l'entretien d'une table de vingt-quatre couverts, et chaque mois elle lui abandonnait quarante-huit mille livres pour ses menus plaisirs, comme elle l'accordait à chacun de ses Priapes à partir du jour où elle leur avait cédé quatre cent mille livres à titre de joyeux

avénement. Elle ne lui demandait aucun compte de tous les fonds dont il disposait, quoiqu'il en abusât à tel point qu'il y eut des années où le numéraire disparut des provinces, et qu'on fut réduit à recourir aux emprunts dans les pays lointains. Elle finissait par satisfaire et ses fournisseurs et ses créanciers, car il ne s'en occupait pas, bien que chaque acte diplomatique devînt pour les cours étrangères une occasion de le gorger d'or, et que ses charges et ses propriétés lui rapportassent un revenu énorme, indépendamment des faveurs dont nous venons de parler. Telles furent les profusions de la maîtresse et les dilapidations du favori que, quand il mourut, sa succession fut évaluée à environ deux cents millions. Voilà Potemkin d'après M[me] de Cerenville, qui a écrit sa vie avec beaucoup d'impartialité et de réserve. Ses calculs concordent avec ceux de Castéra, biographe de Catherine.

Comme Potemkin ne fut pas seul convié à partager la couche impériale, toute souillée de sang, nous allons emprunter à Castéra la liste de tous les favoris en titre d'office de la lascive Catherine, et le montant des sommes et des présents dont elle récompensa leur complaisance sans bornes.

Or, dit Castéra :

Les cinq frères Orloff ont reçu 45,000 paysans, et en terres, palais, bijoux, vaisselle et argent		68,000,000 liv.
Wissenski, officier des gardes, environ deux mois en faveur . .		1,200,000
Wasielitschikoff, simple lieutenant des gardes, reçut en vingt-deux mois qu'il fut en faveur :		
Une terre, avec 7,000 paysans, estimée. . .	2,400,000 liv.	
En argent.	400,000	
En bijoux.	240,000	
En vaisselle.	200,000	
Un palais meublé	400,000	
Une pension de 80,000 liv. de rente, à peu près.	800,000	
L'ordre de Saint-Alexandre-Newsky.		4,440,000
Potemkin reçut, dans les deux premières années, environ 36,000,000 de livres. Il accumula ensuite des richesses immenses. Il avait de grands biens en Pologne et dans toutes les provinces de la Russie. Une de ses armoires était remplie d'or, de diamants et de billets des banques de Londres, d'Amsterdam, de Venise. Sa fortune était estimée.		200,000,000
Zawadoffsky reçut, en dix-huit mois, des terres en Pologne avec 2,000 paysans, en Ukraine avec		
A reporter.		273,640,000 liv.

Report.		273,640,000 liv.
6,000, en Russie avec 1,800. Ces terres étaient estimées.	4,000,000	
Il reçut en argent	600,000	
En vaisselle.	200,000	
En bijoux.	320,000	
En une pension du cabinet de 40,000 liv. . .	400,000	
Le cordon de l'Aigle blanc de Pologne.		5,520,000
Zorits reçut, en un an, le cordon de l'ordre de l'Épée de Suède et celui de l'Aigle blanc de Pologne.		
Une terre en Pologne de	2,000,000	
Une en Livonie de	400,000	
Une commanderie en Pologne, valant 48,000 liv. estimée.	480,000	
En argent.	2,000,000	
En bijoux.	800,000	
		5,680,000
Korzakoff reçut, en seize mois, le cordon de l'Aigle blanc de Pologne, le palais de Wasielitschikoff, qui avait été racheté	400,000	
Une terre avec 4,000 paysans.	1,600,000	
En argent et en bijoux.	600,000	
L'acquittement de ses dettes.	400,000	
Pour s'équiper et pour voyager.	400,000	
Gratification pendant son voyage.	280,000	
		3,680,000
Lanskoï reçut en terres et en argent	12,000,000	
En diamants.	320,000	
Pour payer ses dettes	320,000	
Un palais estimé.	400,000	
En outre, sa sœur et sa cousine furent admises au nombre des demoiselles d'honneur de l'impératrice, et reçurent beaucoup de présents non évalués.		13,040,000
Yermoloff reçut, en seize mois, le cordon de l'Aigle blanc de Pologne.		
Une terre estimée	400,000	
Une autre avec 3,000 paysans	1,200,000	
En argent.	600,000	
		2,200,000
Momonoff reçut, en vingt-six mois, en terres.	2,400,000	
En argent.	800,000	
En bijoux.	320,000	
		3,520,000
Platon Zouboff fut décoré du titre de prince et de divers cordons, et nommé grand-maître de l'artillerie. Il reçut de grandes terres en Russie, en Pologne et en Courlande. Sa fortune, non compris le mobilier et les bijoux, s'élève à environ 400,000 liv. de revenu, et conséquemment estimée.	10,000,000	
Son mobilier et ses bijoux.	800,000	
		10,800,000
A reporter.		318,080,000 liv.

Report.	318,080,000 liv.
Valérien Zouboff reçut beaucoup d'argent, des terres en Pologne et en Courlande, et une pension de 48,000 livres payable en or. Le tout peut être estimé.	3,200,000
Total.	321,280,000 liv.
Il faut ajouter à ces dons la dépense du favori évaluée à 5,000,000 de livres par an, ce qui fait pendant 34 ans qu'a duré le règne de Catherine II.	170,000,000
	491,280,000 liv.

Quelque énorme que paraisse cette somme, elle n'est pas exagérée; il convient de la tripler, d'après des renseignements plus exacts fournis à Masson. Il était persuadé que les cadeaux et les bienfaits que tous ces favoris en titre reçurent publiquement, à titre de récompenses, n'équivalaient pas aux dons secrets dont ils furent comblés. Comme Potemkin, les Orloff et les Zouboff puisaient dans le trésor impérial, sans en rendre compte. Zouboff, le dernier favori, mettait cent vingt mille livres sur une carte en jouant au pharaon, et il eut des propriétés encore plus considérables que celles de Potemkin.

Tous ces favoris vendaient les emplois, les rangs, la justice et l'impunité, même les alliances, la guerre et la paix. Il fallut aussi gorger d'or toute leur famille. Le père de Zouboff reçut en un seul jour un cadeau de 240,000 livres de rente; devenu procureur-général du sénat, il fit de la justice un trafic scandaleux. Il achetait les procès, quels qu'ils fussent, et donnait gain de cause à la partie qui avait eu soin de lui payer d'avance ses épices. Tout homme qui avait directement ou indirectement la protection d'un favori, tous les agioteurs de sa signature, les directeurs de ses menus plaisirs parvenaient à la fortune par les voies les plus honteuses. Ils bravaient leurs supérieurs, écrasaient leurs subordonnés et ne connaissaient d'autres lois que leurs caprices et leurs intérêts.

« Chaque général, chaque gouverneur, chaque chef de département, dit Masson, était devenu un despote particulier. Les rangs, la justice, l'impunité se vendaient à l'enchère : une vingtaine d'oligarques, sous les auspices d'un favori, se partageaient la Russie, pillaient ou laissaient piller les finances, et se disputaient les dépouilles des malheureux. On voyait leurs plus bas valets, leurs esclaves même, parvenir en peu de temps à des emplois et à des

richesses considérables. Tel avait douze à seize cents livres d'appointements qu'il ne pouvait augmenter sans malversation, qui bâtissait autour du palais des maisons de cinquante mille écus. Catherine, loin de rechercher la source impure de ces richesses éphémères, se glorifiait de voir la capitale s'embellir sous ses yeux, et applaudissait au luxe désordonné des coquins, qu'elle prenait pour une preuve de la prospérité de son règne. Quiconque voyait passer par ses mains une somme de la couronne pour exécuter quelque entreprise, en retenait effrontément la moitié, et faisait ensuite des représentations pour obtenir davantage, sous prétexte que la somme était insuffisante : on lui accordait ce qu'il demandait, ou l'entreprise était abandonnée. Les grands voleurs partageaient même les vols des petits, et en étaient les complices. Un ministre savait à peu près ce que chacune de ses signatures rapportait à son secrétaire, et un colonel n'hésitait pas à s'entretenir avec un général du gain qu'il faisait sur ses soldats. A commencer par le favori en titre et à finir par le dernier employé, tous regardaient le bien de l'État comme un cocagne à conquérir. En général rien n'a été si petit que les grands; durs comme des bachas, exacteurs comme des péagers, pillards comme des laquais, et vénaux comme des soubrettes de comédie; on peut dire qu'ils étaient la canaille de l'empire. Leurs complaisants, leurs créatures, leurs valets, leurs parents même, ne s'enrichissaient pas de leur générosité, mais des vexations qu'ils commettaient en leur nom et du trafic de leur crédit: d'ailleurs on les volait eux-mêmes comme ils volaient la couronne. Les services qu'on leur rendait, même les plus vils, étaient payés par l'État; souvent leurs domestiques, leurs bouffons, leurs musiciens, leurs secrétaires particuliers, et le gouverneur de leurs enfants, étaient salariés par quelque caisse de la couronne dont ils avaient le maniement. »

La rapine était permise aux soldats dans les pays ennemis; ils la regardaient comme un de leurs droits dans le sein de l'empire; on vit un régiment qui allait joindre l'armée de Perse traiter les provinces russes comme des pays conquis par des barbares. Les colonels favorisaient ces pillages, qui leur permettaient de garder les sommes allouées pour l'entretien de leurs régiments. Grâce à ces moyens, leurs appointements, qui n'étaient que de deux à trois mille livres, s'élevaient quelquefois à quatre-vingt mille.

Catherine connaissait ces désordres, mais elle les tolérait. Elle

jeunesse détenu à Custrin dans la plus grande gêne, une famille honorable prit pitié de ses malheurs, avoue Thiébault, et s'imposa les plus étonnants sacrifices pour lui procurer vingt-deux mille quatre cents francs. Une fois monté sur le trône, non-seulement il ne remboursa point cette somme, mais même il n'accorda aucune faveur aux divers membres de cette généreuse famille. Plusieurs autres personnes qui lui avaient rendu des services du même genre, n'en furent pas mieux récompensées, si nous en croyons Laveaux et les *Mémoires* de Voltaire. Il n'aima jamais à payer ses dettes; il passait des années entières sans vérifier les factures de ses fournisseurs impatientés. Il se laissa réclamer pendant dix ans le traitement qu'il avait promis à Thieriot à l'occasion d'une correspondance littéraire. Il contribua avec Voltaire à frustrer et ruiner le libraire Van Duren, comme nous le verrons. Durant la guerre de Sept Ans, il se trouva sans aucun fonds; il confia quatre millions d'écus d'Angleterre au riche juif Ephraïm pour lui en fabriquer dix millions. Cette opération donna lieu à des pièces de vingt-quatre sous qui ne valaient en argent que le tiers de leur cours habituel. Frédéric les répandit dans le public, mais il défendit à ses trésoriers de les recevoir pour le compte de l'État. Lors du premier partage de la Pologne, il mit de nouveau en circulation pour quinze millions de très-beaux ducats chargés d'un tiers de mauvais alliage. Rulhière l'accuse d'avoir eu recours sept fois à cette altération des monnaies polonaises. Il abusait aussi de sa position pour ses caprices. Il avait appelé auprès de lui le fameux Duport. Ayant appris que ce premier violoncelle de l'Europe se disposait à partir, raconte Mme de Genlis, il chargea quelques-uns de ses musiciens de lui donner une petite fête et de l'enivrer. Lorsque Duport eut perdu la raison, on l'amena à signer un engagement par lequel, prenant du service dans un régiment, il y restait au nombre des tambours, de sorte qu'il n'aurait pu sortir de la Prusse sans s'exposer à la peine de mort comme déserteur. Quand il eut cuvé son vin, il tomba dans le plus profond désespoir; on essaya de le consoler à l'aide d'une pension et d'un bon mariage. Il se fixa donc dans le Brandebourg, et ne revint en France qu'après la révolution. Négociants, artistes, philosophes eurent plus d'une fois occasion de s'apercevoir combien il fallait peu compter sur les paroles et les contrats d'un roi.

Il était impossible de moins rétribuer tous ceux qui étaient sous

sa dépendance. Ses agents diplomatiques en étaient réduits à vendre leur crédit et leur faveur. Son clergé végétait dans un dénûment si grand que, dans les campagnes, il n'était pas rare de voir un pasteur quitter le temple pour passer à un comptoir, vendre du vin ou des chansons, arracher les dents sur les places publiques ou jouer du violon dans les cabarets. Il préférait toujours l'homme qui demandait le moins à celui qui était le plus capable; s'il construisait une maison à Berlin, il ne s'enquérait que du prix qu'elle lui coûterait, sauf à la laisser tomber, parce qu'il ne lui avait pas donné la solidité convenable. Il n'était pas jusqu'à ses soldats qui n'eussent à gémir de ses principes. Quels que fussent leur mérite et leurs actions d'éclat, ils étaient condamnés à passer leur vie dans les exercices les plus fatigants, sans toucher une solde forte et sans espérer d'avoir jamais d'avancement. Toutes les épaulettes étaient réservées aux nobles; si par hasard un roturier était parvenu par son mérite à être mis dans le cadre des officiers, le roi le congédiait aussitôt qu'il avait connaissance de cette promotion. Aussi chassa-t-il impitoyablement de ses régiments grand nombre de militaires qui lui avaient rendu de grands services, et qu'il avait été forcé de laisser momentanément à la tête des compagnies qu'ils avaient commandées avec succès à une époque où il n'y avait pas assez de gentilshommes pour occuper les postes distingués. Leur défaut de naissance fut la cause de leur retraite. Les soldats étaient chaque jour tentés de déserter; il fallut prendre les mesures les plus sévères pour les contenir sous le joug, et menacer de châtiments exemplaires quiconque aurait quitté les drapeaux.

Terrible pour son armée, Frédéric ne lui donnait pas toujours l'exemple d'un grand courage. Il nous apprend dans ses lettres qu'il était déterminé à se suicider le jour où il aurait été battu. Victorieux, il n'est pas d'atrocités qu'il ne laissât commettre à ses troupes en Pologne. Loin de mettre un frein à leur brigandage, il s'adjugeait le butin qu'elles avaient amassé à force de crimes. En Saxe, il se conduisit avec la barbarie d'un Attila. Poussé par une basse vengeance, il inaugura l'ère du vandalisme. Il ordonna d'incendier les châteaux du comte de Bruhl, de mutiler ses statues, de briser ses meubles, de lacérer ses tableaux, de couper ses arbres, de dévaster ses jardins, et, comme Néron, il tressaillit d'allégresse quand il con-

templa les flammes et entendit les coups de marteau qui anéantissaient tant d'objets d'art!

Le voici bourreau de sa famille. Il s'appliqua à humilier son frère Henri et son neveu Frédéric-Guillaume ; il les entoura d'espions qui lui rapportaient tous leurs propos et lui apprenaient toutes leurs démarches. Il les éloigna de sa présence, les enferma dans des maisons de plaisance, ne les instruisit jamais des affaires, et les laissa dans une gêne si grande qu'ils furent amenés à contracter des dettes, parce qu'ils n'avaient pas de quoi soutenir leur rang. Afin de les empêcher de se faire des créatures par leurs libéralités et d'excéder la faible pension qu'il daignait leur octroyer, il défendit, en 1769, à tous ses sujets de prêter de l'argent à tout membre de la famille royale. Il n'eut pas plus d'égards pour la reine. Il l'estimait, mais il ne pouvait la souffrir. Il ne la voyait que très-rarement et toujours en public. Il paraît qu'il ne consomma jamais son mariage. La première nuit de ses noces, il affecta de jouer de la flûte à une fenêtre jusqu'au matin. Depuis il n'eut pas de rapports d'intimité avec la reine. Il ne lui accordait pas même le nécessaire, de sorte que, dans les repas qu'elle était forcée d'offrir, les convives se hâtaient de la quitter pour aller manger ailleurs. Sa table était servie de façon qu'il était difficile d'y attraper quelque morceau de viande ou un fruit. La reine se permit une fois de remettre au roi une lettre où elle le suppliait de la secourir : il déchira la lettre sans la lire.

Quelle était la cause de la continence du roi? Il avait eu des maîtresses dans sa jeunesse; mais ces liaisons lui valurent une maladie honteuse qui le rendit impuissant pour le reste de ses jours, au dire de Laveaux. Aussi marqua-t-il toujours un profond dégoût pour toutes les femmes. Cette aversion est, aux yeux de tout moraliste, la preuve la plus forte de passions ignobles. Frédéric s'est-il conduit de façon à forcer l'historien de mépriser des témoignages qui ne seraient pas favorables à ses mœurs? Malheureusement non. Voltaire dans ses *Mémoires*, et Palissot dans des vers commandés par Choiseul et destinés à être envoyés à l'accusé, lui reprochent d'infâmes privautés avec ses familiers. Un prêtre de l'Oratoire, qui eut occasion de séjourner à Berlin vers 1752, n'est pas moins positif. Dans des pages insérées, en 1847, dans le tome V de la *Nouvelle*

Revue encyclopédique, il raconte que rien n'était plus connu que le goût du roi pour six mignons qui ne le quittaient pas à Potsdam; que là se commettaient des abominations si révoltantes qu'on avait inventé le mot de *potsdamie* pour les caractériser, de sorte que cette expression de *potsdamite* était devenue synonyme de *sodomite*. Il se pourrait que le roi ne pût pas être convaincu de s'être permis les crimes qui se multipliaient dans ses antichambres; mais il poussait en tout le cynisme si loin, qu'il est difficile de croire qu'il ait été calomnié. Nul ne brava davantage et la pudeur et les convenances. Il peupla ses jardins de statues immodestes; il exposa dans son boudoir un tableau d'une lubricité sans exemple, suivant les détails fournis par les *Mémoires* de Voltaire. Il fit peindre, dans le salon du marquis d'Argens, une scène dégoûtante, tant elle était obscène. Il ne se servait que des mots les plus orduriers de la langue française. Pour familiers, il eut constamment des philosophes criblés de dettes, épuisés de débauches, infectés d'athéisme et fiers de leur abjection, et plus fiers encore d'avoir été bannis de leur pays pour la perversité d'ennuyeuses amplifications. Il les invitait à souper et ne leur abandonnait qu'un plat de poisson pour les accoutumer à la tempérance. Il causait sans gêne avec eux, afin de saisir plus facilement leurs ridicules et de s'en moquer. Il recherchait la singularité en tout. Il montait dans un carrosse qu'un bourgeois eût dédaigné, quoiqu'il fût traîné par sept chevaux gris et un cheval noir. Il avait des meubles qui tombaient de vétusté; il ne les réparait pas. Il traînait des bottes éculées; il s'affublait de vêtements si usés, si rapiécetés, si sales, qu'on ne distinguait pas leur couleur primitive. Il se lavait rarement, et plus rarement encore il changeait de chemise; il n'en avait pas une qui ne fût en loques. Il avait une collection de quinze cents tabatières de prix, et il manquait de tout, n'étalant sur lui et chez lui que la malpropreté. Il n'y avait que pour sa nourriture qu'il ne regardait à rien. Il mangeait avec moins d'avidité que de gloutonnerie. Il dévorait des mêts indigestes et surtout des pâtés d'Amiens dont le port seul coûtait de quarante à cinquante écus. Il ne sortait de table que quand il était repu à ne plus respirer. Pour faciliter la digestion, il lui fallait plusieurs cafetières de café, suivant les *Mémoires* de Valori. Entre ses repas, il se jetait sur des pyramides de fruits. Il voulait qu'il y en eût sur les consoles de toutes les chambres qu'il traversait; il ne dépensait pas moins de cent mille écus

pour se passer ce caprice; il avala plus d'une fois des cerises d'un écu. C'était lui qui écrivait la carte de tout ce qu'on devait lui apporter. Il lui est arrivé quelquefois de souffleter ses valets de chambre; mais il chantait ses cuisiniers, il les payait généreusement, et les choisissait lui-même. Il consommait prodigieusement. Déjà entre les bras de la mort, il dégusta des crabes, des morceaux de pâté qu'un estomac robuste aurait eu peine à soutenir, et il goûta plusieurs sortes de vins. Il s'éteignit sans croire en Dieu et sans craindre le diable, n'ayant lu et patronné toute sa vie que des ouvrages aussi impies qu'immoraux.

Plus une accusation est grave, plus elle doit être motivée, puisqu'il est de la nature d'un fait de se prouver et non de se présumer. Mais il est des matières délicates où la certitude est impossible; on les éclaire au flambeau des probabilités. Aucune charge péremptoire ne s'élève contre la mémoire de Frédéric, quant à la question qui nous occupe; toutefois les témoignages de deux philosophes et d'un prêtre ne laissent pas de donner à penser à ceux qui se rappelleront jusqu'à quel point il poussa le cynisme. Toutes les présomptions tendent à accréditer l'opinion qui le plaça à la tête de ses *potsdamites*. Il me semble téméraire d'affirmer que cette rumeur ne reposait sur aucun fondement, car *on ne prête guère qu'aux gens riches*, suivant une expression de ce temps-là.

Si Frédéric a frustré tant de personnes, s'il a si peu rétribué tous les gens dont il avait besoin, il doit s'ensuivre qu'il fut le père du peuple. Mais il déclare dans son ouvrage sur la *Politique depuis* 1763 *jusqu'à* 1775, qu'il ne voyait dans *le peuple* qu'*une masse imbécile faite pour être menée par ceux qui se donnent la peine de la tromper*. Il ne parla jamais la langue de son peuple; il ne lisait aucune production de son peuple; il n'achetait aucun tableau de son peuple; il n'accueillait aucun musicien de son peuple; il n'encourageait aucun talent de son peuple. Si, dans l'armée, il réservait toutes les épaulettes pour les nobles, dans ses bureaux et son académie il ne plaçait que des étrangers. Il les considérait comme ses compatriotes, et voulait qu'ils brillassent partout. Il leur défendit même de recevoir à l'académie des Mémoires qui auraient été écrits en allemand. Il ne regardait et ne méprisait comme des étrangers que tous ceux qui étaient nés dans ses Etats. Il ne demandait à son peuple que de l'argent et des enfants. Que faisait-il de l'argent de

son peuple ? Il l'entassait dans les caves de son palais; il en prenait pour empêcher de mourir de faim quelques philosophes qui lui tenaient lieu de bouffons; il s'en servait pour commander à Berlin de superbes façades qui s'écroulaient quelquefois sous ses yeux; il en employait aussi à payer les dettes ou soulager la misère de ses nobles, poursuivis par des créanciers. Quant aux enfants du peuple, il les parquait dans des casernes, il les fatiguait et les assommait dans ses manœuvres, il les usait sur les champs de bataille, et quand ils n'étaient bons à rien, il les reléguait dans quelque poste obscur dont ils ne pouvaient tirer aucun parti, à cause de leur défaut d'instruction. C'est avec un sceptre de fer qu'il gouvernait tout son peuple; c'est par le moyen de ses espions qu'il connaissait la situation de son peuple. Il le pervertit par les exemples d'incrédulité qu'il lui donna et par la multitude de livres obscènes et impies qu'il lui laissa dévorer. Il le décima et le ruina par ses guerres continuelles. Dans ses *Mémoires*, il a peint tous les maux qu'elles occasionnèrent. Il montre des terres abreuvées de sang, des pays déserts, des familles détruites, le crédit épuisé, le commerce languissant; partout c'est le désespoir et la détresse. C'est à ce prix qu'il parvint à usurper une place parmi les conquérants et les fléaux de l'humanité. Il faut convenir qu'il en coûta un peu cher à la Prusse pour fournir à son roi l'occasion d'écrire des pages sèches, incorrectes, ennuyeuses.

Quand il était las de tyranniser son peuple, de maltraiter sa famille, de fatiguer son armée, d'égorger et de piller ses ennemis, de se moquer de ses bouffons, de violer la langue française, que faisait-il pour se distraire ? Il allait caresser des singes ou des levrettes. Il eut d'abord une compagnie de singes. Quand il en fut dégoûté, il s'attacha à des levrettes. Il en avait toujours une douzaine. Il les laissait courir dans son appartement, déchirer et salir son lit et tout son ameublement. Il en emmenait avec lui dans ses voyages; il les nourrissait bien et pourvoyait à toutes leurs commodités. Étaient-elles malades, elles étaient soignées le jour et la nuit; il voulait qu'un courrier lui en apportât à chaque instant des nouvelles, si par hasard il était éloigné. Si elles périssaient en son absence, dès qu'il était de retour, il les faisait déterrer pour les contempler une dernière fois et gémissait sur leur sort. Vivantes, il les chantait; jetées dans une fosse, il leur élevait un monument. Il chérissait tellement ses levrettes

qu'il finit par partager tous leurs goûts. Il n'accueillait que les personnes que ces levrettes s'empressaient de lécher; il retirait sa confiance aux gens dont la présence avait provoqué l'aboiement de ces levrettes. Aussi c'est au milieu de ces levrettes qu'il désira être enterré.

Laissons-le donc au milieu de ses bêtes; c'est la seule place qui convienne à ce coureur de femmes pourries, à ce mari sans épouse, à ce père de la potsdamie, à ce banqueroutier, à ce faux-monnayeur, à ce bourreau de sa famille, à ce pourceau d'Épicure, à ce contempteur de ses courtisans, à ce fanfaron de malpropreté, à ce fléau de ses ennemis, à cet ennemi de son peuple, à cet assassin de sa langue maternelle, à ce tyran de son armée, à ce protecteur de l'athéisme, à cet Attila de la Pologne, à ce Néron de la Saxe, à ce ricaneur de tous les hommes. Il ne se servit du bon sens qu'il avait reçu de la nature que pour juger ses contemporains avec sévérité. Il fut impitoyable pour les autres, parce qu'il n'est rien qu'il ne se permît. Esclave de toutes les passions, il s'est glorifié d'étouffer en lui tout ce qu'il avait de l'homme pour devenir semblable aux bêtes. Écrivain, il ne semble avoir pris la plume que pour forcer ses lecteurs à le planter sur le dernier échelon de l'échelle sociale..... à un pas de distance de la brute.

Voyez : ses vers sont si mauvais qu'ils ne peuvent être lus de personne; mais ils doivent être examinés par l'historien, car ce qui n'est qu'une platitude aux yeux du littérateur devient un crime devant le tribunal de l'historien. Ces mauvais vers que tout le monde dédaigne, c'est cependant tout Frédéric.

Un jour donc il étend sa main décharnée sur son Dictionnaire français; il en extirpe avec soin les solécismes, les trivialités, les inconvenances, les jurons, les grossièretés, les obscénités, les blasphèmes; il les rapproche, les sépare, les aligne de façon à composer un vers, puis un autre vers, puis bien d'autres. Un chant s'achève; un second chant l'accompagne; à la fin, un sixième chant se trouve bâclé. Frédéric tressaille d'allégresse; il croit avoir chanté, il n'a fait que beugler à réveiller toutes les bêtes dans leurs antres; il est fier d'avoir étalé son érudition, et il a démontré qu'il ne connaît pas seulement les éléments d'une proposition. Il se vante d'avoir attrapé la plaisanterie, et il n'est que lourd et stupide. Néanmoins c'est à la face de la papauté qu'il lui tarde de jeter ce tas de

chancres et de pustules qu'il a coupés et rangés comme on accouple des forçats.

Néron avait chanté la ruine de Troie pendant qu'il incendiait Rome. Il était réservé à Frédéric de chanter la plus grande iniquité qu'il ait pu commettre. Ce qu'il a voulu tourner en ridicule, c'est la Confédération des Polonais. Dans tous leurs courageux efforts pour recouvrer leur liberté et conserver leur nationalité, il ne voit que des farces; des prêtres ont pris part à cette lutte qui devait décider de l'avenir du catholicisme, il les regarde comme des esprits échappés de l'enfer; la papauté intervient dans cette grave affaire et la recommande aussi éloquemment qu'inutilement à tous les rois de la chrétienté, il méprise cet appel généreux comme une inspiration de la folie; il traite de badauds cette foule de Français qui ont quitté leur famille et leur patrie pour venir combattre et mourir à côté de leurs frères en religion. Il s'applique bassement à flétrir et les nobles sentiments, et les sublimes dévouements, et les admirables sacrifices, et les actions glorieuses qu'enfanta cette cause. Une horde de Russes tombe sur les confédérés, les pille, les disperse, les égorge, il leur décerne la palme de l'héroïsme et magnifie leur férocité.

Il allait beugler pour la septième fois : la langue française n'eut plus d'ordures à lui fournir; il les avait épuisées d'un seul trait. Les cordes de sa lyre se détendirent sous ses mains ruisselantes de sang; sa voix se brisa; sa langue épaissie par tant d'infamies s'attacha à son palais; son cœur cessa de battre quand il eut vomi tous les excréments que peut contenir le cœur d'un roi philosophe. Une monstruosité en morale avait engendré une monstruosité en littérature (1).

En vérité, cet être appelé Frédéric le Grand ne méritait-il pas d'être jeté à côté de ses bêtes?

(1) Thiébault, tom. I, II et III. — Rulhière, liv. IV et V. — Guibert, tom. I, pag. 140 à 238, et tom. II, pag. 232. — Viomenil, pag. 185. — *Nouvelle Revue encyclopédique*, tom. V, pag. 434. — *Mémoires* du marquis d'Argens, 1807, pag. 61. — *Mémoires* de Mme de Genlis, 1825, tom. V, pag. 9. — *Portrait de Frédéric le Grand*, par Bourdais, 1788, pag. 51 et 167. — *Mon voyage en Prusse*, par le marquis de Langle, 1807, pag. 92 à 180. — *Quelques traits de la vie privée de Frédéric Guillaume II*, par Dampmartin, 1811, pag. 15 à 278. — *Vie de Frédéric II*, par Laveaux, 1788, 4 vol. in-8°.

Autriche.

Charles VI mourut banqueroutier, mandait Frédéric à Voltaire, le 25 octobre 1740. Il n'en fut pas de même de François Ier. La veille de sa mort, il remit à la princesse d'Aversberg, sa maîtresse, une ordonnance de 440,000 livres. Il avait eu un grand nombre de maîtresses et n'avait pas été moins généreux avec elles. Cela ne l'empêcha pas de laisser à ses héritiers plus de deux millions. Il avait toujours travaillé avec une ardeur infatigable à remplir ses caisses. Il disputa opiniâtrement à la nature ses secrets, et mit ses connaissances en ce genre au service de sa passion pour l'or. Sous sa direction, des chimistes poursuivaient sans cesse la pierre philosophale, et, à l'aide de verres ardents, il cherchait à former de petits diamants dans un caillou. Il ne perdit pas de vue les affaires plus sûres et plus lucratives. « Il se jeta dans celles du négoce, raconte Frédéric dans son *Histoire de la guerre de sept ans*, chap. Ier. Il ménageait tous les ans de grosses sommes de ses revenus de Toscane, et les faisait valoir dans le commerce. Il établissait des manufactures et prêtait sur gages; il entreprit la livraison des uniformes, des armes, des chevaux et des habits d'ordonnance pour toute l'armée impériale. Associé avec un comte Boltza et un marchand nommé Schimmelmann, il avait pris à ferme les douanes de la Saxe, et, en l'année 1756, il livra même le fourrage et la farine à l'armée du roi, qui était en guerre avec l'impératrice son épouse. Durant la guerre, l'empereur avançait des sommes considérables à cette princesse sur de bons nantissements. Il était, en un mot, le banquier de la cour. » Il était à la fois banquier, marchand et fournisseur. A son instigation, les plus grands seigneurs suivaient ce fâcheux exemple, et les particuliers, faute de capitaux suffisants, n'osaient aborder la concurrence. Pour comprendre ces occupations des nobles, il n'est pas inutile de remarquer qu'ils étaient tous criblés de dettes, et que, dans tous les manoirs de la Bohême et de l'Autriche, on n'aurait peut-être pas trouvé un homme qui mît de l'ordre dans ses affaires et qui ne fût réduit à opprimer et ruiner ses vassaux pour payer les folles dépenses qu'occasionnait le séjour de Vienne.

François Ier avait raison de ne pas se fier à la parole de son épouse.

Marie-Thérèse était ferme, courageuse jusqu'à l'héroïsme dans les moments de danger; mais elle manquait de caractère et d'énergie dans son cabinet. Elle assistait tous les matins à la messe, elle allait tous les soirs au salut, et néanmoins elle laissait commettre tous les crimes. Elle croyait que le remords suffisait pour les justifier. Elle pleurait sur les maux qu'elle occasionnait, et elle ne faisait rien pour les empêcher ou les réparer. Elle avait répugné à se mêler du démembrement de la Pologne, et ce fut elle qui exigea le plus gros lot lorsqu'on partagea les dépouilles de cette nation. Elle n'avait aucun reproche à faire aux Jésuites; elle n'avait personne pour les remplacer, et néanmoins elle n'hésita pas à les détruire et à mettre la main sur les cinquante millions de biens qu'ils possédaient, suivant M. Crétineau-Joly. Elle s'adjugeait aussi les legs faits à des couvents; elle ne diminua le nombre des maisons religieuses que pour s'emparer de leurs richesses. Elle avouait que les officiers étaient las de la guerre, et que son peuple ne pouvait pas payer les impôts dont elle l'avait accablé; cependant elle ne recula devant aucune guerre injuste. Victorieuse, elle abusait de son pouvoir. Ainsi, lorsqu'elle fut maîtresse de Gênes, remarque Adam, elle exigea qu'on lui rendît gratuitement les joyaux qu'elle avait remis à la république à titre de gage d'une somme considérable que celle-ci lui avait prêtée. Était-elle défaite, elle augmentait les impôts, et croyait avoir bien mérité de son peuple lorsqu'elle versait des larmes sur l'inutilité de la pureté de ses intentions. Elle reçut des sommes immenses pour protéger l'empire de Constantinople; elle l'abandonna pour soutenir ses ennemis. Malgré les éloges donnés à toutes ses qualités, elle laissa un déficit de trois cent cinquante-deux millions. Quelques victoires, quelques actes de piété ne pourront jamais la laver de la tache hideuse dont son front restera souillé. La confédération polonaise avait compté sur sa protection; la Turquie avait acheté chèrement son alliance; la France l'avait gorgée de millions de subsides et lui avait demandé une reine comme un gage d'inaltérable amitié. Marie-Thérèse avait à sa disposition son fils le duc de Toscane, et son gendre le roi de Naples. D'un mot, elle aurait pu décider du bonheur de la Pologne, puisqu'elle disposait de forces assez considérables pour tenir tête à la Russie et à la Prusse. Elle abandonna lâchement la Pologne; elle trahit la Turquie; elle cacha ses manœuvres à la France, à la Toscane et au roi de Naples. Par là elle influa le plus

sur le malheur de la Pologne; c'est ce qui explique pourquoi elle obtint de la Russie et de la Prusse tout ce qu'elle exigea. Elle sacrifia sa gloire, son devoir à son ambition. Elle fut la cause principale de l'anéantissement d'une nation catholique encore pleine de vertu et de vigueur. Que tous les Polonais, les catholiques, les politiques et les honnêtes gens s'unissent donc comme un seul homme pour l'exécrer et la reléguer, à côté de Frédéric et de Catherine, parmi les fléaux de l'humanité!

Maudissons aussi Joseph II, qui s'est lavé les mains dans le sang des Polonais, et qui a excité sa mère à entreprendre des guerres injustes!

On attendit de grandes choses à son avénement au trône. C'était à tort. Jusque-là il n'avait cherché qu'à faire du tapage pour attirer sur lui l'attention publique. Il n'avait pas été moins inconséquent que sa mère. Il communiait et il se piquait de philosophie. Il avait dédaigné de visiter le patriarche de Ferney, et il avait déjeuné avec Raynal et visité tous les encyclopédistes. Sa mère, au dire de Georgel, s'était abaissée jusqu'à traiter la Pompadour de cousine dans une lettre autographe, parce qu'en flattant cette *royale catin*, elle était sûre d'obtenir tout ce qu'elle demanderait à la France; et lui, il alla sans nécessité passer deux heures chez la Dubarry à Luciennes. Il s'efforçait d'être poli, familier avec toutes les classes de la société, et il s'oublia une fois au point de casser sa canne sur les épaules d'un vieillard qui lui servait de guide dans une course au mont Vésuve.

Maître de ses actions, il s'enferma dans un cercle de contradictions dont il ne put jamais sortir. Il avait parcouru une partie de l'Europe, et il défendit à ses sujets de voyager avant l'âge de vingt-sept ans, et confisqua les biens de ceux dont l'absence se prolongeait trop longtemps. Il voulait être clément, et il n'était qu'imprudent. Ainsi, un employé avait enlevé de la caisse confiée à sa gestion plus de douze cents francs pour soutenir sa nombreuse famille; Joseph arrêta l'instruction criminelle, pardonna au coupable et le maintint dans sa place en doublant ses appointements. Il brûlait de récompenser le mérite, et quand il avait une charge à donner, il en disposait habituellement en faveur du postulant le moins capable. Il tâchait de favoriser les découvertes utiles, et il frustra et ruina ceux qui en faisaient. Born, minéralogiste distingué, avait présenté à Joseph un projet d'amélioration pour l'exploitation des

mines dont il était directeur, raconte Gorani. Ce monarque, frappé des avantages qui lui étaient offerts avec cette assurance qui tient à la persuasion intime d'une réussite infaillible, agréa le projet. Il exigea qu'il y eût un acte passé entre lui et Born. Celui-ci s'engageait à faire les frais nécessaires pour les expériences premières, et Joseph lui assurait pour toute sa vie le tiers du produit net annuel, que l'on obtiendrait par ses procédés, en sus du bénéfice ordinaire que rapportaient les mines de Hongrie dont il avait l'inspection. Ce produit était fondé sur une nouvelle méthode inventée par le minéralogiste pour séparer les métaux d'une manière moins dispendieuse que celle dont on s'était servi jusque alors. L'acte ayant été passé devant notaire, en présence des officiers du collége des mines, et révêtu des formalités imposantes, Born s'empressa de commencer ses opérations. Pour y parvenir, il retira des fonds publics tout l'argent qu'il y avait placé et l'employa à l'exploitation des mines de Kremnitz. Il dépensa jusqu'à cent trente-six mille livres, se croyant assuré du remboursement qui avait été stipulé dans l'acte, et qui devait être effectué dès que le produit aurait été constaté valablement. La méthode de Born eut le plus heureux succès. L'accroissement du bénéfice et la diminution des frais ne laissaient aucun doute sur la réussite. Lorsque la vérification eut été faite et que Joseph eut sous les yeux le rapport des commissaires, il ne s'en tint plus à l'acte qu'il avait signé. Il accorda une légère gratification à Born, et refusa de lui rembourser ses avances et de lui payer chaque année l'intérêt dont ils étaient convenus. Il rechercha des philosophes tout à fait exempts de préjugés pour travailler sous ses ordres; il en remplit tous les bureaux de ses États. Il s'aperçut bientôt, remarque Barruel, que ces esprits d'élite détournaient les deniers de l'État, et qu'ils n'étaient que des escrocs et des jongleurs; car les friponneries étaient devenues si nombreuses, si criantes, si publiques, qu'il fut réduit, dit Rioust, à autoriser les dénonciations et à écouter et récompenser les dénonciateurs pour purger son administration.

Il avait été fier d'honorer l'agriculture en labourant solennellement un champ de ses propres mains en Moravie, et il dépeuplait les campagnes en en arrachant les paysans pour les parquer dans des casernes et les immoler dans des guerres injustes.

Il voulait détruire tous les abus, et il les augmenta. Il s'ingénia à

tout réformer, et il ne fit que tout bouleverser. Ce qu'il élevait le matin, il le détruisait le soir. Il ne signa pas un édit qu'il ne fût forcé de rapporter. Il se crut un homme d'État, et il n'était qu'opiniâtre, taquin quand il n'était pas niais. Il désirait agrandir son empire, et il en perdit la moitié. Il visait au despotisme, et il ne donna que des preuves d'impuissance. Il brûla de jouer un grand rôle, et il resta un sujet de risée pour les étrangers, de mépris et de haine pour tous ses sujets. Il les accoutuma à regarder son sceptre comme un bilboquet. Il avait juré de les gouverner à sa guise, mais à force de les opprimer, de les persécuter, de les torturer, il les entraîna dans des insurrections qui l'auraient peut-être conduit à l'échafaud ou à l'exil, s'il n'eût succombé de chagrin, en punition de son impitoyable témérité.

Il abolit les dîmes, les corvées, les droits seigneuriaux. Par là il s'aliéna tous les nobles. Il révolutionna les paysans en les accablant d'impôts plus onéreux que ceux qu'il détruisait. Il méprisa toutes les constitutions, renversa tous les priviléges, ne reconnut point d'états provinciaux, et voulut que tout dépendît de son unique plaisir, et fut régi par des commissaires qui ne recevaient d'ordre que de son cabinet. En même temps il publia un édit de tolérance. Il n'y eut qu'une poignée de juifs et de protestants qui en profitèrent. Quant aux catholiques, il s'appliqua à les régenter avec toute la haine d'un sectaire. Il leur imposa un catéchisme, il leur interdit les pèlerinages, les processions, les offrandes, diminua le nombre de leurs fêtes, dépouilla les statues de leurs églises de leurs ornements. Il rompit tout rapport avec Rome, de sorte que les bulles n'étaient promulguées que s'il le permettait, et qu'il accordait lui-même toutes les dispenses. Il défendit à tous les évêques de communiquer avec le pape; il défendit aussi aux couvents d'avoir des généraux à l'étranger. Mais comme la fortune de tous les couvents était évaluée à six cent soixante millions, il ne lui fut pas difficile d'imaginer un prétexte pour s'en emparer. Alléguant l'inutilité et le danger de la multitude de ces religieux qui avaient défriché une partie de l'Allemagne, et couvert tout le pays d'édifices majestueux, il leur arracha leurs livres pour en remplir ses bibliothèques, leurs tableaux pour les exposer dans ses musées, leurs meubles pour les vendre et s'en réserver le prix, leurs maisons pour les transformer en hôpitaux, en écoles ou en casernes. Sur 2,024 couvents il n'y en

eut que 700 qu'il respecta, et sur 36,000 religieux des deux sexes il n'en conserva pas 3,000. Le reste fut chassé et reduit à la misère, car il n'accorda qu'une faible pension à tous ceux qu'il renvoya des maisons qu'ils avaient enrichies de leur patrimoine. Et comme il aimait la simplicité pour lui, il en fit un précepte pour les autres. Il ordonna que tous ses sujets seraient ensevelis dans un sac, et enterrés sans aucune pompe. Pie VI vint à Vienne pour l'attendrir et lui représenter le péril que courait la religion au milieu de toutes ces innovations. Joseph communia de sa main, et affecta de continuer le même train. Tous les catholiques se plaignaient; Joseph resta sourd à toutes leurs remontrances. Il était persuadé que pour rendre son peuple heureux, il n'y avait pas de moyen plus sûr que de pousser sa patience à bout. C'est ainsi qu'il entendait la liberté, la justice et le catholicisme (1).

Quand Léopold II lui succéda, il se vit obligé de rapporter tous les édits de son prédécesseur, de rétablir tout ce que celui-ci avait aboli. Il ne resta pas longtemps sur le trône. Des excès de débauches l'avaient épuisé et rendu presque imbécile.

Italie.

Léopold avait été quinze ans grand duc de Toscane. Il y avait passé ses jours dans les bals, les fêtes et les festins. Il s'était livré aux plaisirs jusqu'à y perdre la santé et la raison. Néanmoins il eut la prétention de tout réformer dans ses États. Il voulait être législateur comme Joseph II; il ne fut qu'un révolutionnaire comme Joseph II. Il fut obligé de défaire presque tout ce qu'il fit, de rapporter presque tous les édits qu'il publia. Il ne cessa de changer les tarifs des doua-

(1) Viomenil, pag. 119. — Guibert, tom. I, pag. 249.— Wraxall, tom. I, pag. 242. Riesbeck, tom. I, pag. 240 et 306, et tom. III, pag. 95 et 105. — Gorani, tom. I, pag. 444. — Rulhière, liv. XIII. — *Histoire d'Espagne*, par Adam, traduite par Briand, 1808, tom. IV, pag. 230. — *Clément XIV et les Jésuites*, par Crétineau-Joly, 1847, pag. 372. — *Lettres inédites de Joseph II*, 1822, pag. 64 et 101. — *Mémoires pour servir à l'histoire du Jacobinisme*, par Barruel, 1803, tom. V, pag. 223. — *Joseph II peint par lui-même*, par Rioust, 1816, tom. II, pag. 121. — *Mémoires* de Georgel, 1817, tom. I, pag. 284. — *Histoire de la maison d'Autriche*, par William Coxe, traduite par Henry, 1809, tom. V, pag. 234 à 387. — *Histoire de Joseph II*, par Camille Paganel, 1853, pag. 229 à 305. — *Mémoires historiques et philosophiques sur Pie VI*, par Bourgoing, an VII, tom. I, pag. 225 à 372. — *Précis historique de la vie et du pontificat de Pie VI*, par Blanchard, 1800, pag. 90 à 122.

nes et approuva et modifia plus de cinquante plans de régie. Il accorda la tolérance aux juifs, mais il s'ingénia à berner, taquiner et opprimer les catholiques. Il adopta toutes les innovations de Joseph II et chargea Ricci de les imposer à ses sujets. Il s'appliqua surtout à supprimer un grand nombre de couvents, afin de jouir de leurs dépouilles. Il intercepta aussi des sommes immenses envoyées au pape à titre d'honoraires pour des dispenses. Il convoqua un synode pour y demander l'approbation de toutes ses mesures. Mais presque tous les évêques protestèrent contre son despotisme, et refusèrent de se soustraire à l'obédience du saint-siége. Dans un pays où la religion est un besoin pour le cœur, où les cérémonies de l'Église sont placées au nombre des jouissances, où les arts sont le charme de l'existence, une Église nationale ne pouvait pas prendre. Le peuple eut l'esprit de comprendre que la ruine du culte entraîne la ruine du dogme, que la rupture avec Rome n'enfante que le schisme, et que le schisme a été dans tous les siècles la perte du clergé, puisque partout où la voix du pape ne trouve pas d'écho, il n'y a que des valets du pouvoir, obligés de ne prêcher que la doctrine du pouvoir, de n'observer que la liturgie du pouvoir. Léopold n'eut pas le temps de réparer tout le mal qu'il avait commis. Il fut réservé à son successeur de pacifier tous les esprits irrités en laissant au pape sa juridiction, au clergé sa liberté, au peuple ses fêtes et à tous leur indépendance. Chassé de son siége, l'intrigant Ricci resta un objet de risée, après avoir été la terreur des catholiques, à cause de l'autorité sans bornes qu'il avait usurpée sous Léopold (1).

A la cour de Parme nous remarquons la même dissipation qu'à la cour de Léopold. L'infant don Philippe ne rêvait que fêtes. Il y consacra des sommes immenses. Il se trouva de bonne heure dans la gêne. Il fut obligé de s'adresser au roi d'Espagne; il en obtint des fonds considérables. Il ne se corrigea point. En vain il touchait de l'Espagne une pension de cinq cent mille livres, suivant Georgel; en vain il retirait de son duché un revenu de deux millions trois cent mille livres. Il ne sut jamais régler ses dépenses sur ses recettes. Il vécut et mourut endetté. Son successeur don Ferdinand marcha sur ses traces. Il était toujours entouré d'un troupeau de jeunes

(1) Wraxall, tom. I, pag. 284. — Gorani, tom. III, pag. 97 à 122. — Bourgoing, tom. II, pag. 1 à 28. — Blanchard, pag. 80 à 99.

filles, et donnait des fêtes somptueuses, sans s'occuper de les payer. Avait-il de l'argent, il le prodiguait. En était-il dépourvu, il en empruntait à tout prix. Mais comme il ne remboursait pas et ne faisait pas honneur à sa signature, il se vit réduit à donner des gages, à offrir tous ses diamants en nantissement pour attraper de quoi mener une vie joyeuse. Quand il ne trouva plus de crédit, il mit la main sur les biens des communes. Son épouse suivit son exemple. Elle se prostituait à tous ses valets; quand elle recherchait des amants dans la classe bourgeoise, c'était pour extorquer de l'argent, car elle ne rendait rien de ce qu'elle leur arrachait. Elle recourait aussi à la bourse de ses domestiques. Le prince et la princesse contractèrent des dettes qu'il fut impossible d'acquitter, car elles surpassaient la valeur de leur duché (1).

Si François III fut moins prodigue, il ne fut pas moins dissipé. Il ne résidait pas dans son duché de Modène. Il préférait le séjour de Milan, dont il était gouverneur. C'est là qu'il dépensait tous les revenus qu'il retirait de son État, et les sommes considérables qu'il recevait de l'Allemagne. Afin d'étaler un plus grand luxe, il se défit de sa galerie de tableaux; il vendait toutes les grâces, toutes les faveurs, toutes les places dont il disposait. Il s'entendit aussi avec des fermiers pour que tous les impôts fussent portés au plus haut chiffre possible. Tous ses ministres et tous ses courtisans trafiquaient de même de leur crédit et recevaient de toutes mains. En vain le peuple se plaignait, François fermait les yeux sur ses plaintes, et les fermiers étaient aussi impitoyables que lui. Comme ils ne pouvaient mener grand train à Milan qu'à force d'argent, ils ne cessaient d'opprimer les sujets et de les ruiner. Quand François III fut mort, son successeur Hercule Renaud s'empressa de livrer à la justice tous les fermiers, et leur fit restituer toutes les sommes qu'ils avaient indument perçues. Il fut juste, éclairé, mais il poussa malheureusement l'économie jusqu'à l'avarice. Il fut moins aimé qu'estimé de ses sujets. Il ne songea qu'à thésauriser; il plaçait ses épargnes à l'étranger, afin de laisser à sa mort une bonne succession à sa maîtresse et à son bâtard. En attendant il les laissait dans la gêne, ainsi que toutes les personnes qui étaient sous sa dépendance.

(1) Georgel, tom. I, pag. 118. — *L'Espagne sous les rois de la maison de Bourbon*, par William Coxe, traduite par Muriel, 1827, tom. IV, pag. 122 — Gorani, tom. III, pag. 97, 287, 297 à 306.

Quant à lui, il se refusait aussi tout, vendait tous les objets et les meubles qui pouvaient se vendre, et donnait des preuves d'avarice à amuser un parterre, quoiqu'il eût trois millions de revenu. C'est ainsi qu'il abattit ses forêts, détruisit ses parcs, démeubla toutes les chambres de ses palais, et dégarnit même jusqu'à ses fauteuils pour en tirer profit. Il ne faisait pas de feu dans son salon. Son père et tous ses voisins s'étant crus autorisés à supprimer des couvents, il ne fut pas moins empressé de profiter de cette nouvelle occasion d'augmenter sa fortune (1).

Avant de passer à une autre cour, reposons-nous un instant à Gênes. Dans toutes les rues et sur toutes les portes était écrit le mot *liberté*. Cependant le gouvernement s'était réservé le monopole de toutes les denrées, et il n'eut aucun scrupule de s'emparer de la république de San-Remo et de vendre l'île de Corse à la France (2).

De Gênes, rendons-nous à Naples. Là règne Charles III. A quoi pense-t-il? à la chasse et à la pêche. Il ne vit que pour chasser ou pêcher. Il n'abuse de son pouvoir que pour se livrer sans gêne à ces exercices. Il punit des peines les plus graves les contraventions aux règlements sur les chasses royales. Il rendit des édits si sévères qu'il fut obligé de les révoquer. C'est ainsi qu'après avoir choisi l'île de Procida pour la chasse aux faisans, il ordonna d'y détruire tous les chats, dans la crainte qu'ils ne diminuassent son gibier. Un habitant de l'île, convaincu d'avoir gardé son chat, fut fustigé par le bourreau et ensuite envoyé aux galères. Bientôt les taupes, les rats et les souris multiplièrent si prodigieusement qu'ils dévoraient jusqu'aux enfants. Les insulaires ne purent y tenir; ils étaient déterminés à s'expatrier, lorsque Charles III s'avisa de rapporter son absurde ordonnance. Tous les travaux qu'il entreprit rappellent sa passion. Il redoutait comme les autres les éruptions du Vésuve, et néanmoins à Portici, sans cesse menacé d'être consumé par les laves, il édifie une immense *villa* afin d'être plus à portée de pêcher sur les côtes d'une mer très-poissonneuse, et de tomber à propos sur des cailles qui abondent deux fois par an dans ces campagnes. Il a remarqué que les becfigues pullulent au mois d'août dans le voisinage de Capodimonte. Afin de ne pas perdre une minute pour

(1) Gorani, tom. III, pag. 182, 205, 234 à 244, 277.
(2) *Idem*, tom. III, pag. 370, 372, 448 et 451.

les surprendre, il construit un palais sur la colline, sans en sonder le terrain creusé et miné par les carrières, de sorte que pour soutenir cette villa il fallut faire des fondations qui coûtèrent trois fois plus que les constructions extérieures, qui ne furent jamais assez solides pour être habitées. L'accès en était difficile; on ne pouvait s'y procurer de l'eau. C'est pourquoi le roi abandonna un monument où il avait enfoui des sommes immenses. Pour réparer sa bévue, il trace le plan d'un autre palais qui doit éclipser Versailles. Il en pose la première pierre dans un endroit insalubre et triste, et dépourvu de sources d'eau. Il ouvrit de magnifiques routes, mais elles n'aboutissaient qu'à des rendez-vous de chasse. C'est au milieu de ces occupations qu'il fut appelé au trône d'Espagne. Il laissa sa couronne des Deux-Siciles à son fils Ferdinand IV. Celui-ci était encore enfant. Grâce aux écus donnés à la reine-mère, Saint-Nicandre devint son gouverneur. Il vendit les grâces, les emplois, les titres, et ne songea qu'à s'enrichir et à s'amuser. Il ne donna aucune instruction au jeune roi, l'entoura de gens ignorants et débauchés qui s'empressèrent de le pervertir et d'étouffer toutes les qualités qu'il avait reçues de la nature. Il resta ignorant et grossier. Il prit plaisir à se mêler avec les derniers de ses sujets, à lutter contre le premier venu, à assommer des lapins, des chiens et des chats, à maltraiter tous les gens qu'il rencontrait. Il passait une partie de son temps sur les côtes de la mer à harponner des poissons. Il les transportait dans un marché, les vendait lui-même le plus cher qu'il pouvait, et sans accorder le moindre crédit à ses chalands. Il n'était pas moins passionné pour la chasse. Il abattait avec une grande habileté les daims, les sangliers et les cerfs, et les dépeçait avec encore plus de joie qu'il ne les renversait. Il écrivait chaque jour l'histoire de ses expéditions dans ses forêts, et n'entretenait de correspondance que sur ce sujet avec le margrave d'Anspach et Charles III. Il n'y avait que la pluie qui l'empêchât de sortir. Dès qu'un seigneur lui annonçait l'apparition d'un volatile ou d'une bête fauve, il quittait brusquement son palais pour courir à l'endroit désigné. Il avait eu l'attention d'élever dans toutes ses forêts des cabanes où l'attendaient de jeunes filles pour le délasser de ses fatigues. La reine se consolait de son absence au milieu de ses amants. Elle n'était pas plus difficile que le roi. Elle choisit pour sa confidente lady Hamilton, ancienne prostituée. Elle donna sa confiance au général Acton, qui devint son

premier ministre du jour où il fut son amant. Jusque-là, c'était Tanucci qui avait tenu les rênes de l'État. Il avait joui d'une autorité sans bornes. Il ne s'en servit que pour détruire les Jésuites, fermer quatre-vingt-huit monastères, chasser les religieux, piller leurs biens, opprimer les évêques et le clergé, fixer le nombre des ordinations, essayer de rompre tout rapport avec Rome afin d'avoir une Église qu'il gouvernerait suivant son bon plaisir. Il alla si loin que Ferdinand fut obligé plus tard de revenir sur toutes ses mesures. Il rappela les Jésuites et fut fier de laisser à Pie VI toute sa juridiction. En dehors de toutes ces tracasseries et de ce brigandage qu'il considérait comme des preuves infaillibles d'un esprit d'élite, Tanucci n'obtint aucune considération. Duclos, dans son *Voyage en Italie*, Gorani, Colletta ont renversé la statue qu'il s'était élevée dans l'opinion publique. Ils ont noté qu'il n'avait aucune teinture des connaissances indispensables à un homme d'État. En même temps qu'il prétendait réformer le clergé en s'emparant de ses richesses, et en le détachant de Rome, il n'entreprenait rien pour diminuer les abus dans toutes les administrations qui étaient sous sa dépendance. Il en multiplia le nombre au lieu de le diminuer. C'est ainsi qu'il porta si haut les droits d'exportation qu'il nuisit au commerce et à l'agriculture, et poussa à la contrebande. Après lui, le mal empira. Il avait donné l'exemple de la spoliation, on le suivit. On supprima encore des couvents, et leur argenterie fut convertie en monnaie. On confisqua une somme considérable destinée à une canonisation. On saisit tous les trésors déposés à la banque nationale. On emprisonna tous les citoyens dont on convoitait la fortune. Tous ces fonds étaient censés être versés dans les caisses de l'État, mais les deux tiers étaient volés par les administrateurs. Les commis et les ministres s'entendaient à merveille pour cela. S'ils ne négligeaient aucun moyen pour extorquer de l'argent, ils profitaient aussi de toutes les occasions de garder les sommes qu'ils avaient à distribuer. Lors des tremblements de terre qui occasionnèrent tant de désastres dans la Calabre, le roi avait recommandé à ses ministres de secourir les malheureux, de leur offrir tout ce dont ils avaient un besoin urgent. Mais ses ministres se partagèrent entre eux les sommes qui leur avaient été livrées, et occasionnèrent ainsi le trépas de soixante mille personnes. Le peuple n'eut donc pas moins à souffrir que le clergé sous un règne qui se ressentait du passage de Tanucci à la

cour. Le sort des sujets fut toujours le même. Ferdinand continua de chasser et de pêcher, et la reine de se prostituer à ses courtisans, pendant que tous les ministres se gorgeaient d'or. Tel est le tableau de la cour de Naples (1).

Espagne.

Philippe V régnait, mais ne gouvernait pas. Ce fut Alberoni qui tint les rênes de l'État. Quoique d'une naissance infime et étranger, il parvint en très-peu de temps aux plus hautes fonctions civiles et ecclésiastiques. Était-il digne de tant d'honneurs? Quand il fut nommé cardinal, tout le sacré collége protesta contre son élévation. Il toucha les revenus de l'évêché de Malaga et de l'archevêché de Séville. Un pape le menaça de sa colère ; Alberoni se rit de lui. Maître absolu, il voulut bouleverser toute l'Europe, mais toutes les puissances se réunirent pour demander sa chute. Chassé de Madrid où tout lui avait obéi, il emporta de la cour des papiers de la plus haute importance. On s'en aperçut à temps. Il fallut courir après lui. Heureusement on trouva dans son bagage ce qu'on cherchait avec impatience. A Rome les cardinaux refusèrent d'entrer en relation avec lui. Innocent XIII nomma une commission pour instruire son procès et prononcer un jugement. Alberoni fut condamné à se retirer pendant trois ans dans un couvent. Ses ennemis ont avancé qu'il avait pillé les deniers de l'État, et que c'est avec ces rapines qu'il avait mené grand train le reste de sa vie à Rome. Il est certain au contraire qu'il aurait été extrêmement gêné, si le cardinal de Polignac n'avait pas cherché à attirer sur lui la bienveillance des cours. Le duc de Riperda hérita du despotisme d'Alberoni. Il avait été l'espion et l'agent de plusieurs puissances; il ne manquait pas de talents, mais l'ambition le dévorait. Pour arriver à son but, il se crut tout permis. Son élévation avait été aussi rapide que celle d'Alberoni; il tomba aussi vite, méprisé pour son insolence, abhorré pour ses friponneries et ses exactions. La reine disposa depuis de tous les emplois et de toutes

(1) Gorani, tom. I, pag. 18 à 239. — Wraxall, tom I, pag. 237 à 243. — Bourgoing, tom. II, pag. 28 à 101. — Blanchard, pag. 122 à 151. — Southey, pag. 265.— *Mémoires historiques, politiques et littéraires sur le royaume de Naples*, par le comte Grégoire Orloff, 1819, tom. II. — *Histoire du royaume de Naples, de* 1734 *à* 1825, par Colletta, traduite par Lefèvre, 1825, tom. I, pag. 125 à 325.

les grâces. Philippe V ne sortait que pour chasser ; retiré dans son cabinet, il ne s'occupait jamais des affaires ; il était toujours silencieux, mélancolique, exigeant que la reine fût sans cesse à ses côtés. La maladie de vapeurs qui le tourmentait augmenta chaque jour ; il finit par devenir presque fou, de maniaque qu'il avait été perpétuellement. Il mourut endetté de cent soixante millions, qu'il avait consacrés à la construction du château de Saint-Ildefonse, dans un emplacement tout rocailleux et stérile.

Ferdinand VI ne se fit point un honneur de payer les dettes de ses prédécesseurs et ruina ainsi les créanciers de l'État, sans que les impôts fussent diminués. Il ne songea qu'à amasser des sommes immenses qui ne lui servaient à rien. En mourant il laissa dans ses coffres plus de cent soixante-cinq millions. Tout le temps qu'il fut sur le trône, il fut sujet à la même maladie de vapeurs que son père ; il ne fut ni moins maniaque ni moins insensé. La musique et la chasse furent ses uniques occupations. Il laissa tous les soins du gouvernement à la reine et à ses ministres. La reine était douée de grande capacité, très-spirituelle, passionnée pour la musique et la danse, mais atteinte du même mal qui rongeait le roi. Elle compromit sa dignité en acceptant des présents de la part des ambassadeurs et même de ses ministres. Ceux-ci ne se gênèrent point de s'en dédommager de leurs propres mains. Il est facile d'en juger par Ensenada, qui avait été tout-puissant. Quand il fut disgracié, on acquit des preuves de ses trahisons et de ses friponneries. Il avait étalé un luxe oriental, il possédait des richesses immenses, il avait un mobilier aussi considérable que celui du fameux Bruhl. Tout le monde savait qu'il n'avait pas eu de patrimoine. Il continua le reste de ses jours de vivre comme un ministre. Ce fut la reine qui empêcha ses ennemis de le mettre en accusation, persuadée qu'Ensenada aurait péri sur l'échafaud pour l'abus qu'il avait fait des deniers de l'État.

Voici un troisième roi sans maîtresses et sans favoris : c'est Charles III, que nous avons vu à Naples. Il n'y a que deux jours de la semaine sainte qu'il ne chasse point ; aussi ces deux jours-là il est de mauvaise humeur. La pluie, la grêle, la neige, le tonnerre, rien ne le retient. Malheur à qui se permet quelque dégradation dans les forêts ! Il condamna à six ans de prison un malheureux qui avait ramassé six glands dans un parc. Ce n'est que la nuit qu'il rentre. La soirée, il ne 'e que de ses exploits, et il écrit le journal de ses bonnes fortunes. A

sa mort il était fier d'avoir tué de sa main cinq cent trente-neuf loups et près de cinq mille quatre cents renards. Il avait deux cents mules employées pour les relais de poste de la chasse. Il avait autant d'hommes uniquement occupés à pousser le gibier devant lui. Les jours de grande chasse, il y avait toujours deux mille hommes chargés de faire la battue; la dépense de chacune de ces chasses dépassait soixante mille francs. Afin de vaquer à la chasse sans gêne, il ne s'inquiétait nullement des affaires. Il laissait une autorité sans bornes à ses ministres. Il en était quelquefois mécontent, mais il préférait les garder, pour s'éviter l'ennui de les remplacer. Aussi quelques mesures qu'ils prissent, il les autorisait toujours. Il ne prévoyait pas les suites des décrets qu'il rendait. Le bien et le mal lui étaient indifférents. Il restait étranger à tout ce qui ne concernait pas la chasse. Esprit entêté parce qu'il était étroit, féroce quelquefois parce qu'il était incapable de réflexion, et qu'il ne voyait rien au delà de ses plaisirs ou des manœuvres de ses ministres. C'est ce qui explique sa conduite envers les Jésuites. Néron n'en eût pas fini plus vite avec eux. Ils les arrêta, les maltraita, les proscrivit, sans examiner leur conduite et leurs écrits. Il mit la main sur les deux millions et demi de revenu qu'ils possédaient en Espagne, comme l'a appris le P. Theiner, et n'accorda à chaque religieux qu'une pension de cinq cents livres, menaçant toute la société de n'accorder aucune indemnité à aucun de ses membres dans le cas où il y en aurait un seul qui lui donnerait sujet de se plaindre. Il exigea que les cours de Parme et de Naples suivissent son exemple. Quels motifs allégua-t-il pour justifier cette grande iniquité, dont il n'y avait pas eu d'exemple depuis les persécutions des premiers siècles de l'Église? Il a déclaré qu'il en avait de justes et de légitimes, mais il a jugé à propos de les garder dans les profondeurs de son cœur. Cet aveu seul suffirait pour lui mériter une place distinguée parmi les tyrans et les fous. Quel nom donner aux ministres philosophes qui n'ont pas même pu trouver un prétexte pour pallier leur barbarie et leur brigandage (1)?

(1) Adam, tom. IV, pag. 154 à 278. — L'*Espagne*, par Coxe, les 6 vol. — *Tableau de l'Espagne moderne*, par Bourgoing, 1807, tom. I et II. — *Histoire du pontificat de Clément XIV*, par le père Augustin Theiner, 1853, chez Didot, tom. I, pag. 72. — *Mémoires de Saint-Simon.* — *Mémoires secrets sur les règnes de Louis XIV et de Louis XV*, par Duclos.

France.

Rentrons enfin à Paris, ce sanctuaire d'où surgirent tant d'idées regardées comme des oracles par tous les gouvernements, ce volcan d'où s'échappèrent tant de laves qui brûlèrent toutes les intelligences.

Le 15 août 1760, Voltaire écrivait au roi Stanislas : « Il n'y a point en France de meilleurs citoyens que les philosophes ; il n'est aucun d'eux qui ne contribuât avec joie de la moitié de son revenu au soutien du royaume. » Cet éloge est assurément magnifique ; mais n'est-il pas exagéré ?

Mettons la vertu des philosophes à l'épreuve du pouvoir. Tâchons de découvrir si leur gouvernement fut le gouvernement à meilleur marché, le gouvernement de l'honneur et de la probité.

Le régent inaugura cette nouvelle ère, qui devait être le triomphe de la philosophie. Il fit appel à toutes les passions ; toutes les passions s'empressèrent de lui servir de cortége. Il fut fier de se vautrer dans la fange de tous les vices. Afin de s'y livrer sans remords, il s'ingénia à détruire en lui toute notion de la divinité ; il se piqua d'irréligion au point de lire Rabelais à une messe de minuit ; il poussa l'impiété jusqu'au sacrilége, en communiant publiquement à Saint-Eustache. Plein de mépris pour les mystères chrétiens, il cultivait néanmoins toutes les sciences occultes et leur demandait le moyen de se ménager une entrevue avec le diable. Il se rendit plusieurs fois la nuit dans les carrières de Vanvres pour l'évoquer. Il choisit pour familiers des gens tellement avilis qu'il les appelait ses *roués*, parce qu'il les jugeait dignes de la roue. Il passait une partie de son temps avec eux, dans des festins qui ne finissaient que quand tout le monde était ivre. Comédiennes, comtesses, grisettes, tout lui était bon pour la nuit. Il recherchait toutes les femmes, mais sans se laisser subjuguer par aucune. Il n'aima véritablement que sa fille, la duchesse de Berri. Il ne se lassait pas de la voir, parce qu'elle était corrompue, et un modèle accompli de dépravation ; elle ne se mettait à table que pour boire jusqu'à perdre connaissance, et manger avec une telle gloutonnerie qu'elle était forcée de rendre tout ce qu'elle prenait, n'importe où elle se trouvait ; elle enrichissait des [illegible]ins, mais elle ne payait pas ses domestiques, quoiqu'elle eût

un revenu de six cent mille livres. Le régent ne se signala pas moins par son indélicatesse que par son immoralité. Ainsi la duchesse de Berri allait quitter la vie avec quatre cent mille livres de dettes. Elle appela la marquise de Mouchi, sa compagne de débauches, et elle lui ordonna de lui apporter son baguier, qui valait deux cent mille écus, puis le lui donna en souvenir. La marquise, l'ayant reçu sans témoin, craignit d'être accusée de l'avoir volé. Elle se hâta de le déclarer, pendant que la princesse vivait encore, et alla avec son mari en rendre compte au régent. Au lieu d'interroger sa fille sur cette donation, le duc demanda le baguier, le prit, et après avoir remarqué qu'il n'y manquait rien, il le serra dans un tiroir et mit aussitôt les époux Mouchi dans l'impossibilité de retourner auprès de la moribonde se plaindre de cette conduite.

Dans son administration, le régent fut aussi blâmable que dans sa vie privée. Il fit profession de regarder la probité comme une hypocrisie; il accoutuma ses courtisans à ne compter pour rien ses paroles les plus positives, ses promesses les plus solennelles, et il abandonna les rênes du gouvernement à un Dubois, regardé alors comme un être n'ayant pour dieux que l'avarice, la débauche, l'ambition; pour moyens, la perfidie, la flatterie, le servage; et pour principes, l'impiété et l'opinion que l'honnêteté n'était qu'une chimère. Pour président du conseil des finances, il choisit le duc de Noailles, qui passait pour être peu scrupuleux en affaires, et, après lui, d'Argenson, accusé de malversations et de péculat, et sur le point d'être poursuivi à la requête du procureur-général de la chambre de justice. Il favorisa de tout son pouvoir le système de Law, qui n'était propre qu'à ruiner le commerce et la bourgeoisie au profit de quelques intrigants, lesquels ne se débarrassaient de leurs créanciers et n'achetaient des domaines qu'avec des billets qui baissaient bientôt de prix. L'agiotage devint si général qu'à la cour on ne citait que le chancelier, les maréchaux de Villeroi et de Villars, les ducs de Saint-Simon et de La Rochefoucauld, qui se fussent préservés de la contagion; le prince de Conti y gagna trois fourgons d'argent; le duc d'Antin en retira soixante-dix millions; le duc de Bourbon s'y enrichit assez pour rebâtir Chantilly avec une magnificence extraordinaire, y former une ménagerie plus complète que celle du roi, et offrir des fêtes où parurent cent cinquante coureurs anglais, dont chacun avait coûté de quinze à dix-huit cents francs. Tous les

grands s'en ressentirent. La fortune de Le Blanc s'éleva à dix-sept millions, celle de Fargès à vingt, celle de Verrue à vingt-huit. Le duc de La Force prit tant de goût à ce commerce qu'il se détermina à se servir de ses actions pour établir des magasins d'épiceries pour lesquels il fut poursuivi comme monopoleur. Le prince de Carignan finit par attirer tous les agioteurs dans son jardin, et obtenir une ordonnance qui leur interdisait de conclure aucun pacte ailleurs; ce privilége lui rapporta cinq cent mille francs par an. Le régent ne pouvait pas manquer de prévoir dans quel abîme il précipitait le royaume. Loin d'arrêter ce torrent dévastateur qui engloutissait tant de fortunes, il antidata, de concert avec Law, des arrêts du Conseil pour couvrir la nullité d'une création de plus de douze cents millions de billets de banque. Pour prévenir toutes réclamations, il gorgea d'or le parlement d'abord opposé au système, et donna une fois cent mille livres au procureur général, et à diverses reprises plus de cinq cent mille au président de Mesmes, qui lui vendit en maintes occasions son crédit, ce qui ne l'empêchait pas de transiger avec l'Espagne, car il fut convaincu de s'être entendu avec Alberoni pour lui livrer sa compagnie au besoin. La fuite de Law sauva l'honneur du régent. Il eût été facile à Law de prouver qu'il n'avait été que l'instrument du duc d'Orléans dans des opérations si malheureuses pour les classes laborieuses et heureuses seulement pour les roués et leurs domestiques ou amis. Telle fut la prospérité de la France sous le régent. Il avait gratifié d'un million l'Hôtel-Dieu, l'Hôpital général et les Enfants trouvés; il avait consacré quinze cent mille livres à payer les dettes de plusieurs prisonniers; il avait remis un paquet de cent mille livres d'actions à Nocé, à de la Mothe, à Boie, ses favoris; il prodigua des millions et des centaines de mille livres à toute sa cour. Aussi mourut-il endetté de sept millions exigibles.

Cependant on avait attendu de grandes choses de son gouvernement. Il avait entrepris de juger et de châtier tous ceux qui avaient contribué à la ruine de la France dans les dernières années du règne de Louis XIV. Une chambre de justice fut établie pour examiner tous leurs registres. Défense fut faite à tous les inculpés de s'absenter; les dénonciations furent autorisées, encouragées et même récompensées; les transports d'argent fussent interdits; les perquisitions ne furent pas épargnées; les coupables furent menacés des derniers

supplices. Ces mesures n'aboutirent qu'au brigandage. Ceux qui avaient amassé des millions en gardèrent une partie; ceux qui s'étaient contentés de dérober quelques billets de mille francs furent obligés de tout donner. Les juges transigeaient avec les riches, et n'étaient impitoyables que pour les pauvres. Les innocents furent confondus avec les scélérats. Il n'y eut que ceux qui n'avaient pas de puissants protecteurs et des sommes considérables pour séduire leurs commissaires, qui furent traités avec une rigueur sans exemple. Les mêmes scandales se renouvelèrent à l'occasion de la chambre de justice chargée de réprimer tous les abus occasionnés par le système.

La régence ne fut que le triomphe du libertinage, de la crapule, de la mauvaise foi enfantés par l'impiété. C'est un corps dont tous les pores suent le crime et la débauche (1).

Revenons à Dubois. La duchesse d'Orléans avait demandé comme une grâce au régent de ne le jamais employer, et l'avait signalé à son mépris comme le plus grand coquin du monde. Le régent partageait cette opinion; il n'en laissa pas moins régner son précepteur. Madame indignée ne cessa de gémir sur cette élévation. Dubois, au faîte des grandeurs, ne lui apparut plus que comme un archi-fripon. Tous ses contemporains ont confirmé ce jugement. Dubois n'ignorait pas la réputation dont il jouissait; mais il bravait la rumeur publique. Il crut qu'il pouvait aspirer à toutes les dignités civiles et ecclésiastiques. Il eut l'audace de les solliciter, et l'avantage de les obtenir en peu de temps. En 1716, il fut nommé conseiller d'État; en 1717, il alla à La Haye en qualité d'ambassadeur plénipotentiaire, et fut créé secrétaire de la chambre et du cabinet. En 1718, il conclut à Londres le fameux traité pour la pacification de l'Europe. A son retour, il eut le département des affaires étrangères. En 1720, il fut sacré archevêque de Cambrai. Il ne lui manquait que le chapeau de cardinal; il le convoita. Ses *Mémoires secrets*, publiés en 1815 par Sevelinges, nous apprennent ce qu'il lui coûta. Lettres de change, livres, estampes, cadeaux de tous genres, pensions, promesses, démarches, bassesses, menaces, il n'oublia rien pour réussir. Il

(1) Saint-Simon; Duclos. — *Lettres* de la princesse palatine. — *Mémoires de la régence*, par Poissens, 1736, 3 vol. in-12. — *Vie de Philippe d'Orléans*, par Lamothe, dit la Hode, 1736, 2 vol. in-12. — *Law, son système et son époque*, par Cochut, 1853, chez Hachette, 1 vol. in-18.

corrompit tous les cardinaux influents. Il fit écrire au pape par le régent; il l'accabla de lettres dictées par le roi d'Espagne, l'empereur d'Allemagne, le souverain de la Grande-Bretagne et le prétendant. Irrité des lenteurs de la cour de Rome, il y envoya Laffiteau pour plaider sa cause et acheter au poids de l'or ce qui ne devait être donné qu'à la vertu. Il pria le cardinal de Rohan de ne rien épargner pour cela. Dans la crainte que Laffiteau ne fût pas assez actif, il expédia à Rome un autre émissaire dont il espérait beaucoup, parce qu'il s'était montré digne d'une pareille commission par une audace sans exemple.

Il s'agit de l'abbé Tencin. Il passait pour vivre dans un commerce incestueux avec sa sœur; il friponnait au jeu et il avait recueilli des sommes considérables du Système, pour avoir reçu l'abjuration de Law. Au moment où il s'acheminait vers l'Italie, sur les ordres de Dubois, auquel il finit par livrer la barrette tant désirée, à force intrigues, il venait, raconte Saint-Simon, de donner à la capitale un des scandales les plus étranges. Il avait dédaigné d'accommoder un procès qui lui était intenté par l'abbé de Veissière, en simonie et de plus en friponnerie, pour avoir dérobé une partie du marché qu'il avait fait d'un prieuré. Dans la faveur où il se trouvait, il ne put soupçonner que sa partie adverse osât le pousser à bout, et que le parlement imaginât de le condamner. Ce brillant même l'aveugla et n'effraya point son adversaire, qui porta le procès à la grande chambre. Tencin le soutint; tout le monde se préoccupa d'une affaire si singulière. La cause étant venue à l'audience, on remarqua des princes, des pairs et beaucoup de grands dans l'auditoire. Aubry, avocat de Veissière, ayant paru faiblir dans ses allégations, l'avocat de Tencin se hâta de s'en prévaloir, cria contre une accusation vague et destituée de preuves, et nia effrontément l'existence d'un contrat. Aubry feignit d'être embarrassé. Tencin se croyait sauvé. Il se leva, demanda la permission de parler et l'obtint. Il s'exprima avec beaucoup d'éloquence, se plaignit de l'injure et de la calomnie, protesta qu'il n'avait jamais traité du prieuré dont il était question, négative qui emportait la friponnerie qu'on lui reprochait, puisqu'elle ne pouvait porter que sur un marché qu'il assurait être faux, et il déclara enfin qu'il était prêt à lever la main, s'il plaisait à la cour. C'était le piége que sa partie lui avait tendu. Alors l'avocat Aubry l'arrêta et produisit le marché en original, qui passa bientôt

sous les yeux de toute la cour. A la vue de ce trait de scélératesse et de hardiesse, l'auditoire frémit et poussa des huées. C'est au milieu de cette confusion que le président alla aux voix et prononça un arrêt sanglant contre Tencin avec dépens et amende, ce qui était alors une flétrissure; puis l'ayant forcé de s'avancer, l'admonesta cruellement sans épargner les termes fâcheux, et le condamna à une aumône, peine infamante. Les huées recommencèrent, et Tencin ne put s'échapper de la foule, qui le reconduisit bien loin en l'accablant d'outrages. Tel fut l'agent qui contribua le plus à extorquer à Rome la barrette pour Dubois, de concert avec Laffiteau et le cardinal de Rohan.

Une fois cardinal, Dubois devint bientôt premier ministre avec 150,000 livres d'appointements; il obtint la surintendance des postes, place qui valait 100,000 livres. Il retirait 324,000 livres de son archevêché et de ses sept abbayes. Il fut à la fois gorgé d'or et accablé d'honneurs. Il fut le maître absolu de la France, le régent ne songeant qu'à ses plaisirs et ne consacrant que quelques heures du matin aux affaires. On ne cessait de lui reprocher son inertie et le despotisme qu'il avait laissé prendre à Dubois. Nocé disait qu'on pourrait faire tout ce qu'on voudrait de Dubois, mais qu'on n'en ferait jamais un honnête homme. Tous les courtisans partageaient cette opinion, et se plaisaient à flétrir et à noircir le parvenu.

La postérité doit-elle être aussi sévère pour Dubois? Il me semble qu'il vaut mieux que sa réputation. S'il avait été le bâtard ou le fils de quelque grand seigneur, il aurait rencontré moins d'ennemis, ou plutôt moins d'envieux. Sa naissance infime lui a plus nui que son immoralité. Il faut le louer de n'en avoir point rougi et de n'avoir jamais cherché à s'anoblir, car une basse extraction était alors la seule chose qu'on ne pardonnât à personne. Plus on affectait de mépriser tous les préjugés et de préférer les mérites personnels à l'avantage de la noblesse, plus on achetait les titres honorifiques au poids de l'or; on les demandait avec instance, on les recevait avec ivresse, on les usurpait sans scrupule. On modifiait son nom de famille, on le changeait ou on y ajoutait des surnoms pour se donner plus de relief. Montbarey nous apprend dans ses *Mémoires* qu'il passa des années entières à postuler la grandesse d'Espagne, et qu'il acheta cent mille livres le diplôme de prince du Saint-Empire; le même individu porta successivement le nom de Phelippeaux, de comte de

Saint-Florentin et de duc de La Vrillière; le duc de Choiseul n'avait été longtemps que le comte de Stainville; Duclos et Gresset acceptèrent des lettres de noblesse avec autant de fierté que de reconnaissance; Grimm ne fut pas fâché d'être bombardé baron; de Villette convoita le titre de marquis, et il l'obtint; Pierre-Augustin Caron fut autorisé à se métamorphoser en M. de Beaumarchais; je ne sais si c'est à tort que Burcke reprocha à Condorcet de se dire marquis. Pour un Montesquieu qui s'attache à son nom, parce qu'il a deux cent cinquante ans de noblesse prouvée, voici M. Sartine, né Sardine; M. Le Bovier de Fontenelle, dont le père signait: Le Bouvier de Fontenelle; l'acteur Lekain, dont toute la famille garde le nom de Cain; M. François de Neufchâteau, qui n'est que M. François, natif de Neufchâteau; M. Regnault de Saint-Jean-d'Angely, qui ne fut baptisé à Saint-Jean-d'Angely que sous le nom de Michel-Louis-Étienne Regnault; M. de Chamfort, qui n'est que le bâtard Nicolas; ce Jacques qui a illustré le mot Delille est un autre bâtard reconnu par l'avocat Montanier, qui lui a légué une rente viagère de cent écus; cet autre enfant exposé sur les marches de l'église Saint-Jean-le-Rond se nommait d'Alembert dans les salons et les académies; Fabre a pour prix une églantine d'argent aux jeux floraux de Toulouse, et vite il prend le surnom d'Églantine; le philosophe de Volney n'est ni plus ni moins que Constantin-François Chasseboeuf; de ces quatre garçons que le paysan Paris est content d'employer dans son auberge, l'un s'appellera M. Paris La Montagne, un autre M. Paris du Vernei, et un troisième M. Paris de Montmartel; Masson se qualifie effrontément de marquis de Pesai, et Rovère de marquis de Fonvielle; Georges-Louis Leclerc n'était qu'un fort gaillard des plus vulgaires, point méchant, point espiègle, plus sensuel qu'artiste; il ne commença à avoir de l'esprit qu'à l'époque où son père acquit une petite seigneurie à une lieue de Montbard; Georges-Louis Leclerc, devenu M. de Buffon, mérita d'être visité par des rois, des princes et lu du monde entier; François-Marie Arouet s'affubla du substantif de Voltaire, et se servit de ce génitif pour se faufiler dans les hôtels et les palais, régenter la république des lettres et bafouer tous les pauvres hères qui n'avaient pas eu la bassesse et l'audace de détacher quelque domaine du royaume des chimères.

Dubois n'avait ni une haute naissance, ni un nom illustre, ni un surnom magique qui fit la fortune de tant de sots et de tant d'intri-

gants; il s'en passa, et n'en parvint pas moins vite au timon des affaires. Y était-il tout à fait déplacé? Voltaire, qui s'y connaissait, a loué son esprit; la princesse palatine, qui le méprisait souverainement, ne lui contestait pas beaucoup de moyens et une capacité peu commune; c'est ce qui explique peut-être pourquoi l'Académie française, l'Académie des sciences et l'Académie des inscriptions et belles-lettres s'empressèrent de se l'agréger. Archevêque de Cambrai, il ne donna point de scandale à ses fidèles, puisqu'il ne les visita jamais; il leur adressa des mandements qui n'étaient pas sans mérite. Je ne sais s'il officia jamais à Paris. Il est certain qu'il allait tous les dimanches à la messe du roi; puisqu'il avait une chapelle superbe, j'en conclus qu'il y disait la messe. Tous les biographes conviennent que depuis son sacre il se montra constamment digne et réservé dans toutes les cérémonies religieuses et publiques. Les occupations immenses sous le poids desquelles il succomba, et le mal dont il était atteint, permettent de révoquer en doute les rapports secrets qu'il aurait eus avec quelques-unes de ses anciennes connaissances, au dire de Mongez. C'est le moins mauvais de tous les prélats philosophes. Comme cardinal, il est supérieur à Fleury, puisqu'il lui fraya le chemin; il travailla avec une ardeur incroyable à apaiser les troubles excités par le jansénisme; le cardinal de Noailles et les chefs du parti, et tous les parlementaires, encore plus entêtés que ces prêtres, souscrivirent à toutes les conditions qu'il leur dicta; il rendit à l'Église des services incontestables que Louis XIV n'aurait jamais osé demander. Aussi, par reconnaissance, l'assemblée du clergé n'hésita-t-elle pas un instant à lui offrir le fauteuil de la présidence. Dans ses relations politiques, il n'est pas moins étonnant. On dirait qu'il est né pour gouverner. Ses *Mémoires* publiés par Sevelinges, attestent la souplesse de son esprit, la sûreté de son jugement, les ressources de son imagination, la finesse de son tact, la haute portée de sa raison, l'opiniâtreté de sa volonté. Lemontey a retrouvé les mêmes qualités dans toutes ses dépêches. C'est le Voltaire des hommes d'État. Il fut un diplomate consommé, car à ce génie qui est une illumination soudaine, suivant Bossuet, il joignait cet autre génie que Buffon définissait la patience. Ce qu'il ne sait pas, il le devine; il apprécie le passé, il juge le présent, il scrute tout l'avenir. Ce qu'il veut, il faut que cela se fasse. En vain les obstacles se multiplient sous ses pas; les choses et les hommes,

tout lui sert d'instrument; on est tenté de croire qu'il avait là faculté d'ensorceler quiconque était en contact avec lui. Il triomphe de la répugnance de la papauté, du mépris de la duchesse d'Orléans, de l'inconstance du régent, de la froideur du roi, des railleries des courtisans, des sarcasmes des beaux esprits, de l'astuce de toutes les puissances étrangères. Tout s'insurge contre lui, il attire tout à lui. Il s'identifie avec l'État, ne vit que pour l'État, et absorbe tout pour l'État. Le jour de sa mort, les actions de la Compagnie des Indes baissèrent de trois cents francs. Alberoni a révolté les princes du sang et révolutionné toute l'Europe pour le renverser; et lui, il chasse Alberoni de Madrid et amène Philippe V à donner une reine à la France, et à recevoir une fille du régent pour partager la couche nuptiale du prince des Asturies. Il signe des traités d'alliance avec l'Angleterre, la Hollande et l'empereur, et par là il pacifie le monde entier. Il est le seul et le premier qui ait compris que l'Angleterre est l'alliée la moins onéreuse, la plus naturelle et la plus utile pour la France, et que de l'union de ces deux voisines doit résulter le sort des autres nations. L'Angleterre, étant bornée par les mers, ne peut pas s'agrandir, et par conséquent son alliance n'entraîne dans aucune guerre. Toutes les autres nations, au contraire, peuvent empiéter les unes sur les autres; des subsides et des guerres sans fin doivent être la conséquence de la préférence accordée à l'une d'elles. La France a dû la prospérité dont elle a joui sous le ministère de Fleury aux principes de Dubois. La rupture de Louis XV avec l'Angleterre fut suivie de la capture de tous nos vaisseaux, de la perte de tous nos comptoirs et de presque toutes nos colonies, de la déconfiture de la Compagnie des Indes, de la ruine du commerce, de l'épuisement de nos finances, de désastres nombreux, de victoires aussi funestes que des défaites, qui n'aboutirent qu'à une paix humiliante. Louis XVI brûla à son tour de lutter contre l'Angleterre; sa témérité lui coûta un milliard, la couronne, l'honneur et la vie. Quels avantages Louis XV et Louis XVI ont-ils tirés de leurs alliances? aucun. Ils ont ruiné leurs sujets pour le plaisir de secourir des rois qui ont affermi leur trône ou reculé leurs frontières, puis nous ont abandonnés ou trahis, ou nous ont été absolument inutiles. Éclairé par les malheurs de Louis XIV, Dubois prévit tous ces dangers, et estima qu'on ne les éviterait qu'en se rapprochant de l'Angleterre. Il changea la face des relations étrangères. On ne toucha jamais à l'édifice

qu'il construisit avec tant d'habileté, sans que la monarchie en fût ébranlée. Maître absolu, il n'abusa ni de son crédit, ni de son pouvoir. Tous ses ennemis eux-mêmes conviennent qu'il n'était point méchant. Il se contenta de purger la cour de quelques roués indiscrets et insolents; il faut l'en louer plutôt que l'en blâmer, puisqu'il en restait encore assez. Sans appui et sans entourage, il dédaigna les flatteries des philosophes et l'obséquiosité des courtisans; aussi son talent fut-il méconnu et son caractère noirci. Inaccessible aux importuns, terrible pour les jansénistes, contempteur des beaux esprits, les jansénistes ne lui pardonnèrent point de les avoir réduits au silence, les courtisans et les beaux esprits de négliger de leur donner la becquée et des pensions. Il n'obtint donc pas cette célébrité que les distributeurs de la renommée n'ont jamais manqué d'accorder à tous les ministres qui ont prodigué les deniers de l'État aux grands seigneurs et aux philosophes. Sans ses soupers et ses aumônes, Necker ne serait pas arrivé au contrôle général. Choiseul n'a été le plus prôné de tous les secrétaires d'État, que parce qu'il a eu soin d'offrir chaque semaine des dîners excellents aux courtisans et des gratifications à tous les philosophes, depuis Voltaire jusqu'à La Harpe. L'impératrice Catherine et le roi Frédéric n'ont-ils pas dû toute leur réputation à une poignée d'écus qu'ils envoyèrent à Voltaire, à Dalembert, à Diderot et compagnie? Dubois devina que des soupers et des pensions qui n'ont jamais empêché un ministre d'être exilé et d'être ensuite bafoué ou oublié par ses créatures, n'aveugleraient pas le biographe qui n'en aurait pas joui. Son économie est donc la preuve de son intégrité et de son discernement; sa mauvaise réputation devient la source des louanges que lui réservera la postérité. Je cherche vainement, dans tout ce siècle, des ministres que je puisse comparer à cet aventurier dont les Français ne prononcent le nom qu'avec horreur, les catholiques qu'avec indignation, les habitants de Brive qu'avec répugnance; je ne vois plus après lui que des marionnettes qui ne remuent les bras et les jambes, ne lèvent ou ne baissent la tête qu'autant que les catins de Versailles tirent la ficelle. Aucun n'a su captiver l'apathie de Louis XV et l'indolence de Louis XVI. Une plaisanterie de la Dubarry renversa pour toujours Choiseul du piédestal que lui avaient élevé cette nuée de courtisans et de philosophes qu'il avait enrichis des deniers de l'État.

Ayant tant fait pour la gloire, mais n'ayant pas songé à la gloire, Dubois ne pouvait manquer d'être regardé comme un avare. Il voulut instituer le régent son légataire universel; ce désir atteste qu'il n'était point étranger à tous les nobles sentiments de l'humanité. Il avait tout obtenu parce qu'il avait tout demandé; il avait tout demandé parce qu'il lui suffisait de demander pour obtenir. Qui donc n'eût pas agi de même à sa place? Tous les historiens conviennent qu'il était d'une grande sobriété, et qu'il poussait l'avarice jusqu'à la lésinerie. De pareilles habitudes permettent d'amasser. Dubois ne laissa pourtant à sa mort que trois millions, soit en argent, soit en mobilier. Or, une partie de ce mobilier lui fut donnée; Mongez remarque que le premier janvier 1720 le régent lui fit cadeau d'un million en actions et de cent mille livres d'argent comptant, et qu'il avait alors en portefeuille pour seize cent mille livres d'actions. Il est possible que ces dernières actions aient été le fruit de la munificence du régent, à la cour duquel il était depuis longtemps. Dubois fut constamment logé, soit au Palais-Royal, soit aux Tuileries, soit à la Surintendance des postes; il toucha aussi constamment de forts appointements, et n'eut que sur la fin de sa vie une maison montée. Il n'est donc pas étonnant que ses économies, jointes aux présents du régent, aient atteint le chiffre de trois millions. Il faut même s'étonner que Dubois ne fût pas plus riche. Son avarice et l'état de sa succession sont une preuve péremptoire qu'il ne gagna rien au système, comme tous ses ennemis l'ont avancé, et comme tous les biographes l'ont répété depuis; car s'il avait agioté, sa fortune s'en serait ressentie, et nous en aurions trouvé des traces. Ce qui a porté à supposer que Dubois avait immensément extorqué du système, ce sont les sommes qu'il avait dû consacrer à acheter la barrette. Or le *Journal* de l'abbé Dorsanne et Lemontey affirment que ce n'est pas de sa bourse que Dubois paya ces démarches. Son élévation fut une affaire d'État, ce fut avec les deniers de l'État qu'on la termina. Lemontey était persuadé que le chapeau de Dubois avait coûté huit millions à la France; la situation de nos finances à cette époque et le caractère de Dubois se concilient difficilement avec cette allégation. L'abbé Dorsanne certifie que Dubois en fut quitte pour quinze cent mille livres. Cette assertion est plus facile à admettre, quand on étudie les *Mémoires* de Dubois. On y voit clairement qu'il marchandait avec les gens qui l'exploitaient, et qu'il attendait

beaucoup du temps, puisqu'il était impossible qu'il ne triomphât point, ayant pour lui l'appui de l'Allemagne, de la France, de l'Espagne et de l'Angleterre, et étalant comme des titres incontestables les services qu'il avait rendus à l'Église. Rien ne paraît donc moins illicite que l'opulence de Dubois. On sera tenté de le regarder comme l'un des hommes les plus désintéressés, les plus scrupuleux de son époque, si l'on parcourt la liste de tous les princes, de tous les courtisans, de tous les philosophes, de tous les roturiers enrichis par le système. On sera même amené à le placer au nombre de ces quelques natures d'élite qui eurent le courage d'échapper au torrent de la coutume. S'il négligea la plus belle occasion d'accumuler des trésors, comme sa position et l'entraînement universel l'y poussaient, on en conclura que les accusations de friponnerie dont il fut l'objet ne reposent sur aucun fondement.

Les courtisans furent scandalisés de le voir arriver au conseil de régence le jour de son ordination; mais les mêmes courtisans ne le blâmèrent point de leur avoir offert un dîner splendide après son sacre. N'y a-t-il pas de la niaiserie à reprocher à un homme d'État de s'être acquitté de son devoir? Saint François de Sales n'eût pas assurément désapprouvé la conduite du jeune prêtre.

A la vérité, on lui reproche d'avoir jusqu'à son dernier soupir fait un usage immodéré des s..., des b..., des f... Ces expressions étaient malheureusement déjà devenues et restèrent l'argot du grand monde. Il y a peu de lettres et de poésies, et même de journaux de cette époque, qui n'en soient souillés. Le régent s'en servait sans scrupule dans les audiences qu'il accordait au parlement, Frédéric le Grand à la tête de ses troupes, Voltaire dans la société des princesses de Berlin, Duclos dans les séances de l'Académie française, Calonne dans ses réceptions de dames, Louis XVI dans le conseil de ses ministres. Dubois était encore plus brusque que cynique dans ses propos; c'était un vrai porc-épic. N'est-ce point un peu l'effet de sa mauvaise éducation?

J'arrive au reproche le plus grave qu'on lui ait fait. Saint-Simon et Duclos ont avancé qu'il touchait de l'Angleterre une pension de 960,000 livres; Mongez la réduit à 24,000; le maréchal de Tessé, dans une lettre au comte de Morville, ministre des affaires étrangères, la porte à 50,000 écus, en remarquant que Dubois ne la recevait qu'avec l'agrément du régent. Quelles preuves donnent

tous ces personnages à l'appui de leur assertion? aucune. Il est avéré qu'il n'en exista jamais ni en France ni en Angleterre; il est encore avéré que les avantages que ces deux puissances tirèrent de leur union sont égaux; il n'est pas moins avéré que ce fut Dubois qui fit les premières démarches; qu'il eut mille peines à triompher de la répugnance du roi Georges I[er], qui ne vit d'abord qu'un piége dans les propositions qu'on développait sous ses yeux. Il est enfin avéré que le régent fut obligé de donner deux millions à Pitt afin d'acheter les membres du parlement opposés à tout traité d'alliance avec la France. Ce fut donc la France et non l'Angleterre qui eut à corrompre. Dubois ne s'est par conséquent point vendu au roi Georges I[er]. Si l'on admet, sur de simples soupçons dénués de fondement, qu'il fut autorisé par le régent à en accepter une pension, on ne doit pas la regarder comme une trahison, mais comme une de ces gratifications dont toutes les puissances ont l'habitude de combler les diplomates qui leur ont rendu de grands services. Qu'on se rappelle l'inutilité de tout le sang et de tout l'argent répandus avant et depuis Dubois par la France pour imposer à l'Angleterre un roi catholique, et les lois terribles contre les catholiques, dont ces vains efforts ont été le prétexte ou la cause dans le parlement, et l'on sera persuadé que Dubois n'a pas sacrifié la religion à la politique. Bien plus, on sera tenté de présumer que, si la France avait conservé l'amitié de l'Angleterre, elle en aurait facilement obtenu en faveur des catholiques des concessions dont ils furent privés à cause de nos guerres. De l'argent, et toujours de l'argent, et rien que l'argent, voilà tout ce qu'il fallait au prétendant. Dubois ne marchanda pas avec lui (1).

Telle est l'idée que je me suis faite de Dubois en méditant ses *Mémoires* et Lemontey, assurément plus dignes de foi que la princesse palatine, Saint-Simon et Duclos. La princesse palatine se hâtait d'enregistrer toutes les nouvelles, vraies ou fausses, qu'on lui racontait, et, sans les examiner, elle les envoyait à ses correspondants dans des lettres qu'on croirait dictées par un vidangeur ou par une catin de la rue des Marmousets. Saint-Simon est le premier de nos peintres

(1) Saint-Simon; Duclos; Princesse palatine. — *Vie privée du cardinal Dubois*, par Mongez, 1789, in-8°. — *Mémoires secrets* de Dubois, 1815, 2 vol. in-8°. — *Histoire de la régence et de la minorité de Louis XV jusqu'au ministère du cardinal de Fleury*, par Lemontey, 1832, 2 vol. in-8°.

d'histoire, mais il était aussi crédule que la princesse palatine, et presque toujours aveuglé par la passion : son témoignage n'est donc pas d'un très-grand poids. Duclos s'est contenté d'abréger Saint-Simon ; il l'a fait sans jugement et sans goût. Il ne s'est pas donné la peine, quoiqu'il s'en soit vanté, de feuilleter les archives des affaires étrangères, de remonter aux sources et de contrôler son guide. Il s'est dépêché de redire tout ce qu'avait dit Saint-Simon. Il devait s'identifier avec son style, et conserver toutes ces expressions de génie, tous ces traits de maître que tout artiste doit savoir par cœur. Il s'est plu au contraire à barbouiller ces toiles majestueuses. Chaque fois que j'ai comparé un tableau de Saint-Simon à une page de Duclos, je me suis rappelé cette dame Geoffrin qui passa niaisement le rabot sur toutes les sculptures de son appartement, et j'ai été entraîné à traiter Duclos comme cet Italien qui appelait ses traducteurs des assassins.

Sans doute Dubois n'aurait pas été si heureux sous Louis XIV. Ce roi honorait singulièrement le talent, mais il lui préférait la vertu. Il s'appliqua constamment à ne donner à l'Église que des prélats irréprochables, et n'hésita pas à déposer ceux qui oubliaient leurs devoirs. Je suis persuadé que la réputation de galanterie qu'on avait faite à Massillon fut ce qui l'empêcha d'être nommé évêque sous Louis XIV. Le régent n'y regarda pas de si près. Il n'obtint pas facilement de Rome des bulles en faveur des abbés qu'il voulait élever sur des siéges épiscopaux. Il ne présenta que des individus suspects ou scandaleux. Tous ceux dont les philosophes appuieront ou célébreront la promotion ne vaudront pas mieux.

Après la régence, le prince de Condé ne parut au timon du gouvernement pendant trente-trois mois, que pour se faire mépriser et détester. Il abandonna toutes les affaires à sa maîtresse, la marquise de Prie. Elle était ruinée ; elle songea donc à amasser des trésors. Elle vendit toutes les places, toutes les faveurs. Chamfort, dans ses *Caractères et Anecdotes*, l'accuse d'avoir fait un accaparement de blé, et d'avoir par là causé un soulèvement dans la capitale. Dupuy-Demportes (t. I, p. 222) lui reproche aussi d'avoir reçu trois cent mille livres de l'ambassadeur d'Espagne pour empêcher le départ de l'Infante, qui n'en fut pas moins renvoyée le lendemain de ce marché. Heureusement Fleury parvint à exiler le duc de Bourbon et à le remplacer. Il devint aussi puissant que Dubois, et marcha sur ses traces.

Pendant sa longue administration, il travailla à payer les dettes de l'État, à réformer tous les abus. Il imposa sa probité à la cupidité d'une cour effrénée. S'il n'eut pas tout le génie de l'homme d'État, il cultiva du moins toutes les vertus du sage, poussa l'amabilité jusqu'à la séduction, et rappela maintes fois le désintéressement d'un Romain, la modestie d'un prêtre de la primitive Église, la frugalité d'un moine de la Thébaïde. Il fut pendant dix-sept ans maître absolu de la France; il vécut sans dettes, et ne laissa qu'une succession qui ne s'élevait pas à dix mille écus. Il avait même consommé son patrimoine; 60,000 livres que lui valaient ses deux bénéfices, 20,000 que lui rapportait sa place du conseil, et 15,000 qu'il touchait comme surintendant des postes, lui avaient suffi. Il fut aussi parcimonieux pour lui-même que pour les autres. L'intérieur de sa maison rappelait à tous l'ordre qu'il chercha à mettre dans les finances et les dépenses de l'État. On le vit un jour, lit-on au tome III des *Mémoires* de Maurepas (1792), éteindre lui-même des bougies inutiles allumées dans l'appartement du roi. De telles particularités peignent un homme et le célèbrent plus que des phrases pompeuses.

Après Fleury, il n'y a plus que des encyclopédistes. Ils exercèrent un empire absolu et disposèrent de toutes les places. Les libraires propagèrent leurs livres; les comédiens déclamèrent leurs maximes; tous les grands adoptèrent leurs principes. Qu'en résulta-t-il?

Les *Mémoires de Bachaumont*, du 14 mai 1778, nous apprennent que le libraire Lacombe fit faillite de 500,000 livres. Il n'y eut qu'un très-petit nombre de libraires qui furent réduits à déposer leur bilan. La plupart s'enrichirent, mais par des friponneries; les éditeurs du *Dictionnaire encyclopédique* furent convaincus d'avoir extorqué aux souscripteurs la somme de 634,307 livres. Presque tous les libraires volaient les auteurs, s'emparaient de leurs ouvrages, les imprimaient et les réimprimaient sans accorder d'honoraires aux auteurs ou de dédommagements aux premiers éditeurs. Nous aurons occasion de remarquer que ce n'était pas sans raison qu'on traitait les libraires de corsaires.

Les comédiens n'étaient guère plus scrupuleux. Lekain laissa une succession de 400,000 livres (1); peu d'acteurs furent aussi éco-

(1) *Correspondance secrète, politique et littéraire* ou *Mémoires pour servir à l'histoire des cours, des sociétés et de la littérature en France, depuis la mort de Louis XV*, 1788, tom. VI, pag. 32.

nomes : les actrices surtout déposaient des bilans dont le chiffre étonnait. La Raucourt s'expatria pour ne pas payer 200,000 livres de dettes (1). Le roi avançait quelquefois de fortes sommes pour tirer les comédiens d'embarras; cela ne suffisait pas. En vain les auteurs célébraient les acteurs et les actrices, leur dédiaient des tragédies ou des comédies, et cherchaient à les faire regarder comme les apôtres de la civilisation, du goût, de la morale; acteurs et actrices excellaient à tromper les auteurs, à les frustrer, et se conduisaient envers eux avec autant d'audace que les libraires. Les caissiers à leur tour volaient les comédiens; les *Mémoires de Bachaumont*, du 29 septembre 1774, annoncèrent que le caissier de la Comédie italienne avait pris la fuite et fait aux acteurs une banqueroute d'environ 50,000 livres, et qu'un receveur particulier emporta 10,000 livres. Ajoutons que les comédiens se ruinaient entre eux : témoin ces lignes écrites, en avril 1755, par Collé : « Les comédiens ont trouvé le moyen de se ruiner, eux et ceux qui leur succéderont; et l'on n'a découvert que cette année la route qu'ils prenaient pour cela. Les plus jeunes et les derniers entrés dans la troupe se sont plaints aux gentilshommes de la chambre que, depuis onze à douze ans, leur compagnie empruntait solidairement une somme qu'elle se répartissait entre elle, et dont l'intérêt se paie, en sorte que depuis 1743 jusqu'au jour de Pâques dernier, la troupe doit 400,000 livres de compte fait, de laquelle somme elle paie les intérêts; ces dettes, qui regardent les comédiens collectivement pris, ne sauraient retomber que sur les derniers qui seraient restés dans la troupe, chacun de ces histrions, en quittant, retirant le fonds qu'il y a, que celui qui entre lui rembourse. Messieurs les gentilshommes de la chambre font travailler à un arrangement sur tout cela, qui puisse ne pas écraser les comédiens qui resteront (2). »

Que dire des grands? Montesquieu avouait que dès qu'il en eut fait connaissance, il passa presque sans milieu jusqu'au mépris. L'auteur d'*Emile* ne leur préférait que leurs valets. Beaumarchais prouva que les maîtres ne valaient pas mieux que les valets. On éprouve autant de honte que d'étonnement, quand on est amené à rappeler l'abjection de ces grands, n'accueillant que des écrivains

(1) *Correspondance secrète*, tom. III, pag. 95. — (2) *Mémoires*, 1805, tom. III, pag. 95.

qui les bafouaient, ne dévorant que des livres qui les ridiculisaient. Ce fut Malesherbes qui remit exactement à Rousseau les épreuves d'*Emile;* ce fut le maréchal de Luxembourg qui en répandit le plus d'exemplaires; ce fut le prince de Conti qui en protégea le plus l'auteur. Voltaire ne composa la *Pucelle* que pour les grands; c'est avec les grands qu'il passa toute sa vie, et qu'il fut le plus longtemps en correspondance. Il n'y a pas un poëte ou un prosateur qui n'ait été nourri et pensionné par les grands; il n'y a pas un échappé de la Bastille qui n'ait été reçu en triomphe chez les grands. Les salons et les châteaux s'ouvraient pour des écrits qu'on eût brûlés dans une boutique. La baronne d'Oberkirch raconte (t. II, p. 82,) qu'au château de Brunoy le comte de Provence jouait des pièces si licencieuses qu'on ne pouvait y assister sans être déshonoré; le roi n'y alla qu'une fois et dut s'en repentir, car deux dames qui s'y trouvèrent ce jour-là furent obligées de partir; la reine affecta de n'y mettre jamais les pieds. On conserve encore à la bibliothèque royale trente-trois volumes in-folio du *Recueil de chansons*, *vaudevilles*, *sonnets*, *épigrammes*, *épitaphes et autres vers satiriques et historiques* ramassés par Maurepas avant et pendant son ministère. Malesherbes savait par cœur tous les vers de la *Pucelle*; le comte d'Artois avait eu soin de réunir dans un carton toutes les chansons les plus graveleuses. La pièce la plus immorale devait être la plus applaudie. Le *Mariage de Figaro* eut plus de cent représentations, parce que c'était la peinture la plus fidèle, la plus crue de cette société. La famille royale, la cour, les cordons bleus, les ministres, tous les grands ne se lassèrent pas de la voir et de rire à leurs dépens. Ils étaient contents de présenter la joue à ceux qui les souffletaient, et de tendre le front à la main qui leur imprimait une marque à laquelle on les reconnaîtrait comme des victimes destinées à tous les supplices. On dirait qu'ils avaient peur de n'être pas aussi méprisés qu'ils étaient méprisables, tant ils étaient empressés de se jeter entre les bras de leurs bourreaux! Ils étaient arrivés à ce degré de perversité où le scandale plaît plus que le vice, où le cœur endurci et aveuglé reste sourd à toute leçon, même à celle du ridicule. Ce fut le dernier avertissement que la Providence leur ménagea. Après Beaumarchais la Convention, après la *Folle journée* la Terreur; Figaro avait longuement prononcé et motivé son réquisitoire; personne ne répliqua, tant s'en faut; le bourreau ne tarda pas de se présenter.

Il y avait longtemps que tous les grands avaient perdu tout sentiment d'indépendance, de délicatesse, d'honneur, de probité. Ils étaient à la merci de tout leur entourage; ils se jetaient sous la griffe de tous les usuriers. Aucun ne pouvait se contenter de son patrimoine ou de ses appointements ; ni régler ses dépenses sur ses revenus. Ils empruntaient tout, jusqu'à l'esprit; partout où ils trouvaient de l'argent, ils le prenaient; ils l'acceptaient à toutes conditions, et n'importe pour quelle cause. Mais ils ne le rendaient pas aussi facilement qu'ils le recherchaient. Aussi l'auteur des *Lettres persanes* regardait-il les dettes comme un de leurs traits caractéristiques; leur négligence à satisfaire à leurs engagements dégénéra en mauvaise foi. On s'accoutuma à ne tenir aucun compte de leur parole, à mépriser leur signature; on refusait leur seing-privé; on ne voulut plus traiter avec eux que par-devant notaire; le contrat devint indispensable, l'hypothèque nécessaire, car les huissiers marchaient derrière les créanciers, le jour de l'échéance ne faisant qu'ouvrir un cours complet de procédure qui ne finissait que par l'emprisonnement du débiteur, ou la vente de ses membles et immeubles. Ce n'est qu'à force d'exploits, d'instances ou d'importunités, qu'on retirait ou la rente, ou le capital, ou le montant d'un mémoire. Tous les grands avaient un compte ouvert chez des banquiers; ils avaient aussi une commission nommée d'office par les tribunaux pour liquider leurs affaires. Ils songeaient bien à emprunter, mais jamais à rembourser ou solder. Aussi presque tous leurs fournisseurs eurent à se repentir du crédit qu'ils leur accordaient. C'est peut-être ce qui explique pourquoi Mlle Bertin, la marchande de modes la plus en vogue, fit une faillite de deux millions, suivant les *Mémoires de Bachaumont*, du 2 février 1787. Les grands frustraient toutes les classes; ils volaient jusqu'à leurs plaisirs. Manuel a constaté que le prince de Lambesc se servit de l'autorité du duc de Penthièvre pour ravoir une paire de girandoles qu'il avait donnée à une catin, et qu'il n'en récompensa une autre qu'à coups de pied. Il a également constaté que le duc de Chartres, le duc et le chevalier de Cogny, M. de la Vaupalière, M. d'Etrehan, le comte de Noailles, le prince de Ligne, le baron de Besenval, le comte de Vaudreuil, le marquis de Laval et le comte d'Estinville, et bien d'autres n'allaient chez les petites filles que pour leur laisser des preuves de leur avarice et de leur mauvaise

foi (1). Rien n'était plus connu que ces désordres. Empruntons aux *Mémoires de Bachaumont*, du 21 janvier 1785, quelques vers attribués à de Champcenets, qui peignent assez bien la plaie que nous avons à sonder :

Quel bien est solide aujourd'hui ?
Le plus sûr est celui qu'on mange.
Eh ! qui ne doit pas maintenant ?
C'est la chose la plus constante ;
Et le plus petit intrigant
De cent créanciers se vante.
En vain ces derniers sont mutins,
Jamais leur nombre ne m'effraie :
Ils ressemblent fort aux catins ;
Plus on en a, moins on en paie.

Telle était la situation de tous les grands. Ils vivaient endettés et mouraient endettés. On fut surpris que le dauphin, qui n'avait que six mille francs à sa disposition chaque mois, ne laissât que 80 mille livres de dettes, suivant Collé (t. III, p. 232). A la page 22 des *États de comptant de l'année et des restes de l'année* 1783, publiés à l'imprimerie royale en 1790, je trouve ces mots : « Au sieur d'Harvelay pour être employées par lui au paiement de partie des dettes de feu Mme Sophie, tante du roi, 446,346 livres. » Les filles de France avaient été les débitrices de Beaumarchais. Ces rapports le gênèrent plus d'une fois. C'est ce qu'atteste ce mémoire qu'il envoya à Mme d'Hoppen, intendante de Mesdames, inséré par M. de Loménie dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 15 octobre 1852 : « Je vous prie de vouloir bien faire attention que je suis engagé pour le paiement de 844 livres restantes, n'ayant pu les avancer, parce que j'ai donné tout l'argent que j'avais, et je vous prie de ne pas oublier que je suis en conséquence absolument sans le sol. Outre les 1,852 livres, Mme Victoire me doit, d'un reste 15 livres, plus d'un livre de maroquin à ses armes, et doré, 36, et pour le copiste de musique dudit livre, 36 ; total général, 1,939 livres. Je ne compte point toutes les voitures qu'il m'en a coûté pour courir chez les différents ouvriers, non plus que les messages que cela a occasionnés, parce que je ne l'ai point écrit et que je ne suis pas dans l'usage de le compter à Mesdames. N'oubliez pas aussi que Mme Sophie me doit cinq louis. » Le *Livre rouge* révéla

(1) *La Police de Paris dévoilée*, par Pierre Manuel, l'an II, tom. I, pag. 331.

qu'en 1783, le comte d'Artois était poursuivi pour une somme de 14,600,000 livres qu'il devait depuis six ans; il apprit aussi que la même année, le comte de Provence toucha plus de douze millions destinés probablement à éteindre des dettes. Louis XV acheta l'hôtel du prince de Condé, et lui remit en outre une somme de 1,500,000 livres pour l'aider à payer ses dettes (1). C'est également pour le tirer d'embarras que Louis XV, suivant une lettre de Mme du Deffand à Walpole, du 6 juin 1770, acquit du prince de Condé des domaines de 250,000 livres de rente, car le prince était excessivement prodigue, et par conséquent souvent gêné : Manuel (t. I, p. 331) remarque qu'il jetait des rouleaux de 800 ou de 1,000 louis aux catins; il en avait un troupeau dans son hôtel, où il vivait en vrai pacha, quand il trouvait de l'argent ou que ses créanciers le perdaient de vue. Pour les fuir, il s'enfermait des années entières à l'Ile-Adam, et n'en sortait qu'accompagné d'un harem (2). Aussi voluptueux et aussi prodigue, le duc d'Orléans dissipa presque toute sa fortune dans les orgies et les intrigues. Il n'empruntait que par millions qu'il éparpillait de tous côtés, quoiqu'il eût onze millions de revenu (3).

Sans la générosité du roi, la plupart des princes auraient été poursuivis et déclarés banqueroutiers. Les grands qui n'avaient pas la clef du trésor royal, finissaient ordinairement par une banqueroute. Les banqueroutes étaient devenues si communes qu'elles n'entraînaient plus la flétrissure. On ne cite guère que le père de Mme de Genlis qui, après avoir dissipé toute sa fortune, mourut de regret d'avoir été arrêté au For-l'Évêque pour une lettre de change de six cents livres qu'il n'avait pu retirer (4). Après avoir été le plus fastueux, le plus magnifique, le plus galant des courtisans, le comte de Lauraguais, mal vêtu, mal peigné, simple comme le paysan du Danube, avoua au comte de Ségur qu'il se trouvait le plus heureux des hommes, indépendant, tranquille, délivré de toute inquiétude et de tout souci, depuis qu'il était complétement ruiné (5). Le marquis de Louvois montra la même insouciance toute sa vie, dont chaque période fut signalée par une nouvelle banqueroute. A l'âge de dix-

(1) *Anecdotes sur la comtesse Dubarry*, par Mairobert, 1775, pag. 284.

(2) L'*Espion anglais*, 1784, tom. IV, pag. 95. — Besenval, tom. II, pag 183. — (3) *Correspondance entre le comte de Mirabeau et le comte La Marck*, 1851, tom. I, pag. 73, et tom. II, pag. 67. — (4) Mme de Genlis, tom. I, pag. 78 et 148. — (5) *Mémoires* de Ségur, 1827, tom. I, pag. 138.

huit ans, n'ayant ni argent ni crédit, à Brest, il se résigna à vendre tous ses habits pour retourner chez son père. Il sollicita vainement des secours qu'il avait promis d'envoyer à ses créanciers. Le père fut inflexible. Cependant le jeune marquis fut obligé de paraître dans une fête; il ne possédait plus qu'un frac usé, râpé, taché; tout en loques, et il avait plaidé sa cause avec trop d'éloquence pour espérer d'attendrir son père. Dans cette extrémité, il détacha de vieilles tapisseries de son appartement et s'en fit faire un habillement complet. C'est dans cet accoutrement qu'il présenta sa main à toutes les dames. A cette vue, le père étouffa d'indignation; mais toute la compagnie éclata de rire quand elle connut la cause de cette métamorphose. Rien ne semblait plus naturel. A cette époque, le marquis avait déjà dépensé soixante mille livres chez les tailleurs et les brodeuses, et emprunté deux cent mille chez les usuriers. Une riche succession, la dot de quatre mariages avantageux, il dévora tout, et mérita, à cause de sa perpétuelle insolvabilité, d'être chassé de la cour de Louis XVI. Un de ses créanciers s'étant permis de lui demander un jour avec humeur quand est-ce qu'il prétendait le payer; le marquis répondit sur le même ton : « Vous êtes bien curieux, monsieur (1). » Les banqueroutes des grands étaient aussi considérables que nombreuses. Celle du prince de Rohan-Guéménée fut appelée la sérénissime banqueroute, parce qu'elle était la plus forte; on la porte généralement à trente-trois millions. Les époux Guéménée, remarque Besenval (t. II, p. 274), n'avaient cessé jusqu'au moment fatal d'acheter et d'emprunter pour donner des spectacles et des dîners, qui les ruinèrent et répandirent la consternation dans une multitude de familles.

Les grands étaient si incurablement frivoles, si accoutumés aux folles dépenses que les malheurs de la révolution ne purent les faire rentrer en eux-mêmes. Dans ses *Mémoires d'Outre-Tombe*, Châteaubriand nous les peint sur la terre étrangère attendant dans les plaisirs le moment de la victoire, mangeant en quelques jours des sommes considérables qui les auraient fait vivre pendant plusieurs années, regardant dédaigneusement leurs compatriotes qui arrivaient sans argent, s'affublant de riches uniformes, s'entourant

(1) Mme de Genlis, tom. I, pag. 312. — Mme d'Oberkirch, tom. I, pag. 188. — *Mémoires de Bachaumont*, du 11 mai 1783.

de cuisiniers, de valets, d'aides de camp, et laissant dans la misère et l'abandon leurs compagnons d'infortune, séparant les nobles des roturiers, ne se résignant à travailler que quand ils eurent épuisé toutes leurs ressources et perdu tout crédit, et alors aussi joyeux qu'auparavant, et leurs enfants aussi insouciants et aussi gais que leurs pères. Ils ne contractèrent pas moins de dettes pendant l'émigration qu'ils en avaient eu en France; les payer fut le dernier de leurs soins sous la restauration. M. de Montalivet a constaté dans sa *Liste civile* que, sans la générosité du roi Louis-Philippe, l'ex-roi Charles X aurait été emprisonné en Angleterre pour quelques centaines de mille francs que le comte d'Artois n'avait pas remboursés.

Toutes les places étant exclusivement données aux grands, il n'est pas hors de propos de rappeler comment ils s'y comportaient, et quels abus ils s'y permettaient. Nous verrons comment ils spéculaient sur les disettes, sur toutes les faveurs, sur la liberté des citoyens. Montrons ici quel parti ils tiraient des hôpitaux, des prisons, et des diplômes de charlatan. « Les hôpitaux militaires, raconte Mallet du Pan, p. 474 du tome II de ses *Mémoires*, sont en France l'objet de la plus honteuse prévarication. M. le comte de Muy, dans une tournée qu'il avait faite pour les inspecter, arriva à Toulon, où l'hôpital était sous la direction de M. de H... aujourd'hui un des chefs de ces mêmes hôpitaux militaires. Il y avait un dépôt fermé que M. de Muy voulait visiter : on lui dit que M. de H**. en avait la clef; ce qu'il avait vu dans l'hôpital lui donna des soupçons; il fit enfoncer la porte par six grenadiers : on trouva dans ce magasin *trente corps morts* dont on recevait depuis sept jours la pension du roi, et que par cette raison on avait suspendu d'enterrer. Chaque malade revient de huit à dix francs au roi par jour. M. Leclerc fut chargé par M. de Montbarrey de faire une tournée pour le même objet : il trouva des abus énormes, donna un plan pour sauver au moins 500,000 livres, fit une très-belle ordonnance, et finit par être éconduit par les intrigues de tous les fripons qu'il avait démasqués.» Dans les prisons, les prévarications étaient encore plus scandaleuses, car il n'y entrait pas d'inspecteur, et aucun prisonnier ne pouvait y adresser des plaintes. Les *Mémoires de Latude* et les *Lettres de cachet* de Mirabeau attestent que les gouverneurs retenaient un tiers du bois, et ne dépensaient pas les cinq sixièmes des sommes allouées par le roi pour le chauffage et l'entretien des prisonniers, qu'ils ne donnaient que

des aliments dont la vue seule répugnait, et qu'ils profitaient du moindre prétexte pour enfermer les prisonniers dans des cachots, et les condamner au pain et à l'eau, afin de gagner davantage. Quant aux diplômes de charlatan, c'était la propriété de Senac, premier médecin du roi. Mme Senac se les adjugea. Elle avait le département des charlatans, et jouissait des profits y attachés, que son extrême avarice voulait pousser aussi loin qu'ils pouvaient aller, raconte Grimm, dans sa *Correspondance littéraire*, de janvier 1771. Tout coquin qui payait grassement était sûr d'avoir une permission du premier médecin, délivrée par sa femme, pour vendre et débiter par tout le royaume des drogues souvent funestes à la santé du peuple; son règne fut celui des charlatans. Tous les ans, Mme Senac gagnait cent mille livres avec les brevets qu'elle octroyait aux auteurs de remèdes particuliers, aux charlatans, aux empiriques, à quiconque se mêlait de guérir les autres.

On pourra facilement deviner jusqu'à quel point les abus que les grands commettaient loin de la cour devaient être scandaleux, par ceux auxquels ils se livraient journellement à la cour. Étonné de payer trente mille francs un carrosse qui en valait au plus six mille, Louis XV ne put s'empêcher d'avouer un jour au duc de Choiseul que les déprédations étaient intolérables, tant elles étaient révoltantes, et il disait : « Les voleries dans ma maison sont énormes; mais il est impossible de les faire cesser : trop de gens, et surtout trop de gens puissants y sont intéressés pour se flatter d'en venir à bout. Tous les ministres que j'ai eus ont toujours formé le projet d'y mettre de l'ordre; mais, effrayés de l'exécution, ils l'ont abandonné (1). » Étant dauphin, Louis XVI eut occasion de faire la même remarque. Comme il désirait avoir une grille, il demanda à l'officier préposé à ce détail combien elle coûterait. On lui répond 40,000 livres. Il envoie secrètement chercher un serrurier de Versailles, et lui annonce son intention. L'ouvrier se charge de livrer la grille pour 6,000 livres (2). Tout ce qui était fourni à la cour était ainsi porté à des prix fabuleux, à cause des remises que les grands exigeaient sur tous les mémoires. Bien plus, les grands s'appropriaient quelquefois les effets sur lesquels ils avaient déjà gagné des sommes énormes. Ainsi Louis XVI demanda à M. de Montesquiou, premier écuyer du comte de Provence, ce qu'étaient deve-

(1) Besenval, tom. II, pag. 200. — (2) L'*Espion anglais*, tom. I, pag. 48.

nus tous les équipages qui avaient servi au deuil du roi de Sardaigne. M. de Montesquiou ayant répondu que le privilége de sa charge lui donnait le droit de s'en emparer, et qu'il s'en était adjugé le bénéfice : « J'ai cru, lui dit le roi, qu'il n'y avait que les palefreniers à qui on donnait pourboire (1). » Voici une autre anecdote qui n'est pas moins instructive : « Le duc de Villequier, fils du maréchal d'Aumont et père du duc de Pienne, homme exigu de corps et d'esprit, était chargé, raconte le comte d'Allonville (t. I. p. 255) de fournir tous les rendez-vous de chasse des vêtements intérieurs qu'après un exercice violent l'on est souvent si pressé de changer; mais, comme il savait que jamais le roi n'en changeait, et que cette fourniture, annuellement renouvelée, lui revenait de droit, il imagina de faire confectionner toutes ces chemises à sa propre taille. Louis XVI, cependant, ayant eu besoin une fois d'en passer une, ne put y parvenir, et ce prince se contenta de dire : « Qu'on recom« mande à M. de Villequier qu'il y en ait au moins une qui puisse me « servir. » Objet de ridicule, ce petit grand seigneur en sut braver les traits avec l'impudente intrépidité d'un véritable courtisan. »

Cette impudence ne se borna pas à des déprédations; elle alla jusqu'aux escroqueries les plus viles. Un maître des requêtes fut convaincu d'avoir dérobé un couvert d'argent chaque fois qu'il avait soupé chez de Miromesnil, garde des sceaux. Il ne se déconcerta point, avoua le fait, et croyant se tirer d'affaire par une sotte plaisanterie, il répondit que le garde des sceaux lui ayant annoncé qu'il y aurait toujours à sa table un couvert pour lui, il avait cru pouvoir s'en emparer sans indiscrétion (2). Une nuit du mois de mars 1780, sur la table de pharaon chez le duc de d'Orléans, un billet au porteur de mille écus disparut, sans qu'on pût soupçonner de ce vol d'autres personnes que les familiers du prince (3). Mêmes scènes au jeu de la cour. Mme du Chastelet venait de perdre 84,000 francs en jouant chez la reine à Fontainebleau; Voltaire, qui était à côté d'elle, lui dit de faire attention, parce qu'elle était trompée par des fripons (4). Les *Mémoires de Bachaumont*, du 18 novembre 1778, nous apprennent que ce ne fut pas la seule fois qu'ils y triomphèrent.

(1) *Correspondance secrète*, tom. I, pag. 36. — (2) *Paris, Versailles et les provinces au XVIIIe siècle*, par Dugast de Bois-Saint-Just, 1809, édition de Lyon, tom. II, pag. 156. — (3) *Correspondance secrète*, tom. IX, pag. 236. — (4) *Mémoires sur Voltaire*, par Longchamp et Wagnière, 1826, tom. II, pag. 138.

Empruntons-leur ces lignes : « Tout le monde a su l'événement arrivé au jeu de Marli, d'un rouleau de louis faux substitué à un véritable. C'est un mousquetaire réformé, nommé Dulugues, qui était l'auteur de cette fraude. Il a été arrêté et renfermé. On assure qu'il avait été présenté le matin. Cette police est, sans doute, très-bien faite ; mais il serait à désirer qu'on l'étendît aux duchesses, qui journellement escroquent les joueurs crédules leur confiant leur argent. Cette filouterie se pratiquait dès le temps du feu roi, qui en avait pris plusieurs en flagrant délit, et les avait averties ; mais comme il n'y a rien de si impudent que les femmes de cour, au moyen de l'impunité elles continuent. Dernièrement, Madame disait à MM. de Chalabre et Poinçot, les banquiers du jeu de la reine : « On vous friponne bien, messieurs. — Madame, nous ne nous en « apercevons pas, » lui répondirent-ils par décence ; mais ils s'en aperçoivent très-bien, et n'osent le manifester. » Le 25 suivant, les *Mémoires de Bachaumont* confirmaient cette anecdote en ces termes : « Les banquiers du jeu de la reine, pour obvier aux escroqueries et filouteries des femmes de la cour qui les trompent journellement, ont obtenu de Sa Majesté qu'avant de commencer, la table serait bordée d'un ruban dans son pourtour, et que l'on ne regarderait comme engagé pour chaque coup que l'argent mis sur les cartes au delà du ruban. Cette précaution préviendra quelques friponneries, mais non celles exercées envers les pontes crédules qui confient leur argent aux duchesses, et que plusieurs nient avoir reçu lorsque leur carte gagne. » Les bals étaient aussi signalés par des tours du même genre. Au bal paré qui fut donné à Versailles pour le mariage du comte de Provence, le prince de Soubise fut dépouillé de sa bourse, et plusieurs autres personnes de leur montre ; le cavalier qui s'empressa de servir au buffet un verre de limonade à la princesse de Guéménée lui escamota son bracelet (1). Il en était de même des visites faites par le roi. « Il existait, à la descente du Pont-Neuf, raconte le comte d'Allonville (t. VI. p. 26), entre les rues Dauphine et Guénégaud, un brillant magasin d'objets de luxe, nomme le *Petit-Dunkerque* : Louis XVI vint le visiter en 1784, accompagné des personnages de sa suite, parmi lesquels se trouvait M. le comte de C..., homme taré. Le marchand étala tout ce qu'il

(1) *Les Fastes de Louis XV*, par Bouffonidor, 1782, pag. 695.

avait de mieux, et le roi, qui aimait à protéger le commerce, fit quelques emplettes, exemple suivi par quelques autres; après la sortie du monarque, le marchand s'aperçoit qu'il lui manque une bague d'un très-grand prix, court, atteint le prince et lui dit : « Je ne prétends accuser personne, mais je ne puis retrouver le « solitaire mis sous les yeux de Votre Majesté, et qu'elle a admiré.— « Peut-être, répond Louis XVI, n'avez-vous pas bien cherché, vous « allez recommencer en ma présence.» Puis se tournant vers sa suite: « Rentrons, » dit-il; et faisant apporter une jatte pleine de son, il y plongea sa main jusqu'au fond et ordonna à chacun d'en faire autant : durant cette opération, il avait sévèrement fixé les yeux sur toutes les physionomies et vu les regards accusateurs se porter vers le même individu. Alors il invita le marchand à vider la jatte, où, en effet, la bague se retrouva. Peu de jours après je me rendis au Petit-Dunkerque, et c'est du marchand lui-même que je tiens ce que je viens de raconter. Quant à M. de C..., il fut exilé à Saint-Valery, où sa réputation le fit repousser de toute société honnête, et la révolution arrivant lui devint un asile. Je l'ai vu commander à Bruxelles avant la retraite de Dumouriez, puis il a disparu. Si au Petit-Dunkerque il fut sauvé de la honte, c'est que Louis XVI voulut épargner une aussi sensible peine au noble et respectable père de ce misérable.» Ajoutons que l'anneau nuptial de Marie-Antoinette fut volé; qu'à l'exception de trois ou quatre, tous les valets qui peuplaient les antichambres de la cour devinrent des jacobins forcenés, les dénonciateurs et les calomniateurs de leurs maîtres; qu'ils avaient des doubles clefs de tous les appartements, et qu'ils s'en servaient pour tout épier et ensuite tout révéler. Ainsi, grâce à une double clef, une femme de la garde-robe de la reine s'aperçut des préparatifs du voyage de Varennes, et s'empressa d'en donner avis au maire de Paris, bien qu'elle eût gagné un revenu de douze mille francs au service de la reine. Un garçon de toilette du roi prit une nuit dans la poche de Sa Majesté, après son coucher, la clef du corridor qui conduisait à la chambre de la reine, et fut arrêté au moment où il allait y pénétrer pour assassiner la reine. Nous devons à M[me] Campan tous ces détails, qui aident à comprendre d'autres documents qu'on serait tenté de rejeter (1).

(1) *Mémoires sur la vie privée de Marie-Antoinette*, par M[me] Campan, 1822, tom. I, pag. 208; tom. II, pag. 140, 223 et 287.

En vérité, Beaumarchais n'avait-il pas raison de confondre l'intrigue avec la politique, de mettre sur la même ligne le valet fripon, impertinent, donnant le présent à la joie et s'inquiétant de l'avenir aussi peu que du passé, et le seigneur rampant, médiocre, valant moins que sa réputation détestable, et arrivant à la fortune et aux places, à cause de sa naissance? Beaumarchais n'avait-il pas encore raison de flétrir les friponneries du jeu? Mais il avait tort de dire que tout le secret d'un courtisan consiste à recevoir, prendre et demander. Sa définition eût été exacte et complète s'il y avait ajouté le verbe escroquer.

Cette scandaleuse dépravation des grands n'accuse-t-elle pas dans leur roi le mépris ou l'oubli de tous les devoirs? Le prince imprime le caractère de son esprit à la cour, remarque l'auteur des *Lettres persanes ;* l'âme du souverain est un moule qui donne la forme à toutes les autres.

En vrai Bourbon, Louis XV vit dans la royauté le droit de tout faire, sacrifiant les choses aux personnes, les personnes aux choses, les personnes et les choses à son bon plaisir. Doué d'un jugement exquis, il appréciait les choses et les personnes à leur juste valeur. Souvent subjugué, mais jamais aveuglé! Dans son enfance on lui avait dit qu'il était roi; jusqu'à son dernier soupir, entre les bras de la volupté ou dans l'ivresse des orgies, il voulut qu'on se souvînt qu'il était roi. Cet instinct de la royauté, rien ne put l'éteindre en lui. Malheureusement le mal s'incarnait en lui aussi facilement et aussi profondément que le bien. Élevé en roi très-chrétien, il ne manqua pas un jour de réciter ses prières et d'assister à la messe. Son précepteur l'avait accoutumé à l'économie, il fut en tout temps économe et avare jusqu'à la lésinerie. Jeté dans la compagnie des femmes, il en épousa toutes les passions. Il s'identifia avec les goûts et les défauts de toutes ses maîtresses. Celles-ci appartenaient à la noblesse, à la bourgeoisie, au peuple : voilà pourquoi, malgré sa piété et son bon sens, son âme devint l'égout de toutes les immondices de la noblesse, de la bourgeoisie et du peuple.

Il s'occupait de tout, excepté des affaires. Se distraire était son unique souci. Il allait si souvent à la chasse, remarque Mme Campan (t. I. p. 12), que les jours où il ne chassait pas, on disait sérieusement dans ses antichambres : Le roi ne fait rien aujourd'hui. Cependant il travaillait. Il fut d'abord très-passionné pour la

tapisserie (1) ; puis il tourna des tabatières, dont il avait inventé le modèle. C'était un morceau de rondin, couvert de son écorce, creusé en dedans, qu'un artisan aurait eu honte de montrer. Il était si fier de son ouvrage, qu'il donna de ces tabatières à presque tous ses courtisans. Ces goûts-là passèrent, mais il ne cessa jamais d'accommoder des ragoûts, de préparer le café (2). Ce n'était pas seulement pour ses maîtresses qu'il s'adonnait à la cuisine ; il lui arrivait souvent, suivant M[me] Campan (t. I. p. 14), de porter chez ses filles le déjeuner qu'il avait apprêté lui-même. Du métier de valet il s'éleva aux divertissements des valets. « Il aima avec passion, pendant plusieurs hivers, raconte M[me] Campan (t. III. p. 35), les bals à *bouts de chandelle* : c'est ainsi qu'il appelait les assemblées des gens du dernier étage de la société. Il se faisait indiquer les pique-niques que se donnaient les petits marchands, les coiffeuses, les couturières de Versailles, et s'y rendait en domino noir et masqué ; son capitaine des gardes l'y accompagnait masqué comme lui. Le grand bonheur était d'y aller en brouette ; on avait soin de dire à cinq ou six officiers de la chambre du roi ou de celle de la reine de s'y trouver, afin que Sa Majesté y fût environnée de gens sûrs sans qu'elle pût s'en douter ni en être gênée. Probablement que le capitaine des gardes prenait aussi de son côté d'autres précautions de ce genre. Mon beau-père a été plusieurs fois du nombre des serviteurs à qui il était enjoint de se présenter sous le masque dans ces réunions formées souvent à un quatrième étage, ou dans quelque salle d'aubergiste. Dans ce temps-là, pendant la durée du carnaval, les sociétés masquées avaient le droit d'entrer dans les bals bourgeois ; il suffisait qu'une personne de la compagnie se démasquât et se nommât. » Louis XV eut aussi la curiosité des valets. Il ordonna que toutes les lettres fussent décachetées et lues, et que le directeur de la poste vînt lui rendre compte tous les dimanches de toutes les nouvelles et de tous les scandales qu'elles contenaient. Il chargea également le préfet de police de lui envoyer tous les matins la chronique des séductions, rapts, viols, prostitutions, adultères, incestes. C'est sur ces rapports que Manuel a rédigé sa *Police de Paris dévoilée*.

Sauf quelques minutes données à sa famille et quelques heures

(1) *Mémoires* du marquis d'Argenson, 1825, pag. 317. — (2) *Mémoires* de Bachaumont, du 19 avril 1775. — *Vie privée de Louis XV*, par Mouffle d'Angerville, 1781, tom. II, pag. 37 et 47.

employées à présider le conseil ou à recevoir ses ministres, Louis était toujours dans la compagnie de ses maîtresses. La première, Mme de Mailly, consacra toute sa fortune à lui procurer des divertissements. Elle dépensa ainsi 750,000 livres. Louis en assura le paiement sur les revenus des fermes, et ne s'en occupa plus. Mme de Mailly mourut sans être remboursée de ses avances. A la vérité elle avait reçu un hôtel et 40,000 livres de rentes (1). Trois de ses sœurs lui succédèrent, mais sans s'enrichir beaucoup. Elles habituèrent leur royal amant à la vie des petits appartements, aux soupers où l'on mangeait presque à perdre haleine et où l'on buvait à se rouler sous la table. Louis ne cessa depuis de donner de ces soupers auxquels il conviait quelques courtisans débauchés et quelques femmes libertines (2). Dans tous ses châteaux il voulut avoir des petits appartements, séduisants comme des boudoirs; il les préféra constamment à ces majestueuses chambres de Louis XIV, où tout respire la grandeur et le respect de la dignité royale.

A la comtesse de Mailly, à Mme de Vintimille, à la duchesse de Lauraguais, à la marquise de Tournelle, créée duchesse de Châteauroux, toutes quatre filles du marquis de Nesle, d'une des plus illustres maisons du royaume, succéda la Poisson, fille d'une femme entretenue et d'un vivrier condamné pour ses malversations, et mariée au sous-fermier Le Normand, seigneur d'Étiole. Mme d'Étiole, métamorphosée en marquise de Pompadour, ne se borna pas au métier de maîtresse, elle aspira à régner. Elle parvint à faire tout ce qu'elle voulut. Elle fut le canal de toutes les faveurs; elle disposa de tous les emplois. Son boudoir servit de cabinet aux ministres; la noblesse afflua dans son salon, les encyclopédistes pullulèrent dans ses antichambres. Il fallut que tout pliât sous sa main; ses caprices devinrent des lois, elle prit sa vanité pour de la politique. Tout se ressentit de son influence, depuis le roi jusqu'aux dernières classes de la société.

Elle captiva le roi en favorisant son penchant à la cupidité; elle l'accoutuma à distinguer les intérêts du roi des intérêts de l'homme et en fit un traitant, un marchand et un monopoleur, comme nous le verrons. Plutôt froide que voluptueuse, elle craignit d'être remplacée, de cesser d'être l'amie de celui dont elle ne pouvait plus être la maîtresse. Elle voulut rester sultane. C'est sous ses auspices que

(1) D'Angerville, tom. II, pag. 129. — (2) *Ibidem*, pag. 36.

s'éleva le *Parc aux cerfs*, ce sérail qui ne devait se fermer qu'après la mort de Louis XV. Cet établissement devint la source de dépenses énormes et de scandales inouïs. Partout où des courtiers de corruption remarquaient des filles jeunes et belles, ils les enlevaient. En vain les pères et les parents se plaignaient à la police; il fallait qu'ils se tussent, se résignassent, ou acceptassent de l'argent en dédommagement, s'ils ne voulaient pas être plongés dans les cachots de la Bastille pour le reste de leur vie. Il y avait une espèce d'agence chargée, sous les ordres de Lebel, de fureter dans les provinces comme dans la capitale, et d'y racoler ce qu'on trouvait de plus ingénu pour les plaisirs du roi. Les *Mémoires de Richelieu* certifient que *dix-huit cents demoiselles* furent les victimes de cette traite organisée par la Pompadour (1). Louis XV constituait une rente de dix à douze mille livres sur la tête de chacun de ses bâtards; quant à leurs mères, il les mariait avec quelques-uns de ses courtisans ou de ses militaires; il leur offrait ordinairement pour dot cent mille francs et des bijoux (2). Il est difficile de se faire une idée exacte de tout ce qu'il accordait aux parents de ces jouvencelles qu'on recrutait, et à ceux qui les volaient, les élevaient, les entretenaient, puis les plaçaient quand elles étaient déshonorées et flétries. Sur cette matière, on est réduit à des conjectures, car tout cela se cachait au moyen de billets au porteur, nommés acquits de comptant, parce qu'ils étaient payés à vue sur la simple signature du roi, sans qu'on mentionnât l'objet de leur émission. D'Angerville (t. III. p. 17) évalue ces frais à un milliard. M. Lacretelle, dans son *Histoire du XVIIIe siècle*, les réduit à cent millions. Il n'y a point d'inconvénient à adopter ce dernier chiffre, car l'avarice de Louis XV permet de supposer que tous les acquits de comptant qu'il délivra décèlent un usage honteux des finances et sont autant de preuves de sa dépravation.

Une fois sûre du roi, la Pompadour n'eut point de peine à s'attacher la noblesse. Elle y réussit en flattant sa vanité et sa cupidité. En 1760 il y eut un règlement qui imposait l'obligation, pour être présenté à la cour, de prouver, au moins d'après trois titres originaux par génération, qu'on était noble de race à la date de 1400. La Pompadour créa les croupes ou pensions sur les fermiers

(1) *Mémoires de Richelieu*, 1790, tom. IX, pag. 347. — (2) *Mémoires* de Mme du Hausset, 1824, pag. 110 et 125.

généraux. Elle n'en disposa qu'en faveur des courtisans et de ses créatures. Le montant de ces pensions s'élevait à deux millions; l'usage d'accorder des pensions de ce genre subsista pendant quarante ans, jusqu'à Necker, qui les supprima. Ce fut donc une perte de quatre-vingts millions pour l'État.

Une fois qu'elle fut maîtresse du roi et souveraine de la cour, la Pompadour voulut que tout pliât le genou devant elle. On n'obtint et on ne conserva un portefeuille, un commandement, un gouvernement ou un emploi quelconque, qu'autant qu'on consentait à servir d'instrument à ses passions. Une épigramme, une parole imprudente, un propos léger contre elle, était puni comme un crime par l'exil ou la prison, sans égard pour la condition, la capacité, les services, la santé, l'âge des personnes. Dumouriez raconte (t. I. p. 285) qu'il trouva à la Bastille un gentilhomme nommé Eustache Farcy, capitaine au régiment de Piémont, enfermé depuis vingt-deux ans, pour avoir fait ou colporté une chanson contre la Pompadour. Dans ses *Mémoires*, Latude nous apprend que la Pompadour fut la cause de son incarcération; qu'elle consacra jusqu'à 217,000 livres pour le ramener en prison; qu'il y passa trente-cinq ans, et qu'à Vincennes il distingua le baron de Venac, capitaine au régiment de Picardie, qui expiait depuis dix-neuf ans le tort d'avoir blessé la susceptibilité de la Pompadour; le baron de Vissec, détenu depuis dix-sept ans pour avoir été soupçonné de mal parler de la Pompadour; le chevalier de la Rochegurault, captif depuis vingt-trois ans, parce qu'on l'avait cru l'auteur d'une brochure injurieuse à la Pompadour, brochure dont il ne connaissait pas même le titre.

La Pompadour ne se borna pas à n'être pas insultée, dénigrée, ridiculisée, calomniée, bafouée par les gens de lettres, elle voulut en être caressée, honorée, prônée. Dans la position où elle était, c'était manquer de tact. Rechercher les philosophes, c'était leur révéler leur importance et agrandir leur puissance; rapprocher du trône les ennemis du trône, c'était les encourager à s'emparer du trône. La Pompadour commença donc à saper les bases de la monarchie; elle en dévoila la faiblesse. Elle ne fit pas moins de mal aux philosophes; elle démasqua leurs bassesses. Sans elle, on n'aurait pas su qu'ils valaient si peu de chose, et que rien n'égalait l'excès de leur superbe, si ce n'est l'excès de leur petitesse. Le vieux, le farouche Crébillon lui baisa la main pour la remercier d'une pension de cent louis

qu'elle lui accorda sur la cassette du roi; l'incorruptible Rousseau a raconté dans ses *Confessions* qu'il reçut d'elle cinquante louis à l'occasion du *Devin du village* représenté chez elle, à Bellevue; Voltaire s'est vanté dans ses *Mémoires* d'avoir été le confident de ses amours, l'un de ses adulateurs et d'être devenu, grâce à elle, l'un des quarante membres inutiles de l'Académie, historiographe de France, et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi; Bernis lui servit de secrétaire. Tous les philosophes, depuis les Turgot, les Buffon, les Helvétius, les Duclos, les Dalembert, les Diderot, jusqu'à Marmontel, s'avilirent à ses pieds. Ils étaient rampants; elle les accueillit sans intelligence et sans dignité. Elle fut moins leur patronne que leur Circé. Elle les traita tous comme des valets. Elle sembla ne les recevoir que pour leur enlever le droit de la mépriser et de la diffamer. Elle leur donnait à boire et à manger, mais jamais elle ne s'attabla avec eux; elle ne leur parlait que dans ses antichambres, elle ne les admettait pas dans son salon. « Bonjour Duclos! » disait-elle à Duclos. « Bonjour, abbé! » disait-elle aussi à Bernis. « Bonjour, Marmontel! » disait-elle encore à Marmontel. Elle logea Bernis, mais dans les combles des Tuileries; elle logeait aussi Quesnai à titre de médecin, elle le promenait même dans son carrosse, mais sans daigner lui adresser la parole, quoiqu'il eût beaucoup d'esprit, remarque Mme du Hausset. Voltaire fut le plus favorisé de tous; elle lui permit de l'égayer pendant ses repas; mais dès qu'il passa de l'abjection du valet à la familiarité du poëte, elle le qualifia d'impertinent, et ne songea plus qu'à l'humilier et le chagriner. Afin d'exciter sa jalousie, elle se mit à la tête de la cabale qui soutenait Crébillon. Par là elle apprit aux philosophes à rabattre de leurs prétentions. Pressé un jour de choisir des courtisans dans ce groupe de gens qu'il avait vus si souvent se cacher dans les antichambres à son approche, avec la terreur des souris surprises par un chat, Louis XV se contenta de répondre : *Tout cela mangerait avec moi?* Il ne pouvait pas imiter Louis XIV, parce qu'il n'avait pas sous la main des Racine, des Boileau, des Bossuet, des Fénelon. Il jugea que les philosophes étaient trop vils pour être créés courtisans, et qu'ils n'étaient bons qu'à être des valets d'antichambre. Aussi affecta-t-il de tourner le dos, quand Voltaire s'émancipa ou plutôt s'oublia en sa présence (1).

(1) Mme du Hausset, pag. 59 et 138. — *Mémoires* de Marmontel, liv. IV et V.

La Pompadour avait rassasié d'écus, de vins généreux, de mets succulents les Cerbères de l'Encyclopédie; elle était parvenue à les assoupir, sinon à les endormir. Elle était au comble de ses vœux; cependant elle n'était pas heureuse. Elle craignait d'être supplantée par chaque femme qui passait dans les bras du roi; elle craignait aussi que, dans un accès de religion, il ne la renvoyât. Pour prévenir ce danger, elle feignit de se jeter dans la dévotion. Il n'y avait que les Jésuites dont l'influence pût se faire sentir à la cour et pénétrer jusqu'au cœur du roi. Elle s'adressa à eux, elle se confessa à l'un d'eux. Mais ils exigèrent qu'elle quittât incontinent un endroit où sa présence seule était un scandale. Elle n'était point accoutumée à un pareil langage, elle insista; ils restèrent indépendants, fermes et inflexibles. Elle menaça; ils ne plièrent point. Dès lors elle jura de les perdre. Les prétextes tinrent lieu de motifs. Les Jésuites furent détruits, dispersés, ruinés, sans qu'aucun philosophe osât protester contre cette atteinte à la liberté et à la propriété.

Cette fille d'une catin et d'un banqueroutier n'était pas même propre à servir de concubine, bien qu'elle se bourrât de *restaurants*, suivant Mme du Hausset (p. 92). Néanmoins elle voulait conserver sa place. Elle a pris soin de nous apprendre ce qu'elle tira du trésor royal. On peut voir dans le *Journal des Débats* du 27 février 1853 que, soit pour l'acquisition, l'entretien ou l'embellissement et l'ameublement de ses hôtels et châteaux, soit pour ses dépenses journalières pendant dix-neuf ans, elle toucha 36 millions 327,268 livres 16 sous 5 deniers, indépendamment des centaines de mille livres prodiguées à son mari et à son frère, et des 1,700,000 livres de dettes qu'elle laissa à sa mort, et qui furent payées par le roi. Qu'on ajoute à ces sommes le montant des croupes et l'évaluation approximative des dépenses du Parc aux Cerfs, et l'on saura ce que coûta à la France la souveraine des encyclopédistes.

Elle fut remplacée par la Dubarry. C'était une petite grisette, qui avait reçu plus d'hommes et exigé moins cher par conséquent que la plupart des femmes de la cour qui lui disputaient le cœur du roi. Elle négligea de s'attacher les courtisans et de pensionner les philosophes; aussi n'eut-elle pas de cour ni de panégyristes. Il faut l'en louer, puisque ce fut une épargne de plus pour le trésor. Elle s'étudia plus à amuser qu'à gouverner le roi. Elle lui arracha le renvoi des parlements; ce ne fut pas un médiocre service

qu'elle rendit à la royauté. Elle influa peu sur les affaires; mais elle n'oublia pas ses intérêts. Il est difficile de dire tout ce qu'elle coûta à la France, car elle fut exploitée par toute sa famille, qui menait un train de souverain. Dans son *Histoire de la Décadence de la monarchie française* (1803, t. III, p. 330), Soulavie certifie que, du 17 janvier 1773 au 26 avril 1774, elle toucha 2,450,000 livres. Les années précédentes, elle avait reçu des sommes énormes. On peut voir, soit dans Mairobert, soit dans Manuel (t. I. p. 333), les dépenses qu'elle occasionna, moins pour elle que pour son mari, ses beaux-frères, et surtout pour le comte Dubarry, lequel vivait avec les filles les plus coûteuses, et fit augmenter le prix de la prostitution. Tout ce qui portait le nom des Dubarry fut comblé de bienfaits; tout ce qui leur appartenait se ressentit de la prodigalité de la favorite. Il n'est pas jusqu'à son nègre qui ne fût nommé gouverneur du château de Luciennes, dont elle avait fait un boudoir d'un prix inouï, un vrai lieu de féerie. Elle disposait des deniers de l'État; on prétend qu'elle y puisa dix-huit millions, indépendamment des millions extorqués par le comte Dubarry. Louis XV fermait les yeux sur toutes ses dilapidations. Il ne semblait respirer que pour elle. Sur son lit de mort, il remit confidentiellement aux mains du duc d'Aiguillon, pour l'usage de la Dubarry, dans le cas où il viendrait à trépasser, un portefeuille contenant, en billets de caisse, trois millions; mais le duc porta ce dépôt au nouveau roi, raconte Wraxall (t. I. p. 107). La Dubarry, n'ayant jamais économisé, se trouva dans la gêne. La *Correspondance secrète* (t. I. p. 30) avance qu'elle devait 1,200,000 livres. Elle les paya et passa, suivant l'*Espion Anglais* (t. II. p. 371), pour jouir encore de deux cent mille livres de rente. Montigny (1) nous apprend qu'à sa mort elle avait encore pour un million d'argenterie et pour 1,800,000 livres de diamants. Georgel (t. I. p. 391) assure que Louis XVI lui avait accordé une pension de soixante mille livres, par considération pour la mémoire de son aïeul, qui la lui avait recommandée dans un écrit de sa main. Il appert du *Livre rouge* qu'elle abandonna des contrats à quatre pour cent pour une somme de 1,250,000 livres. Dumouriez raconte (t. I. p. 141) qu'il l'aperçut une fois au camp de Compiègne, étalée dans un phaéton magnifique, pendant que Louis XV resta chapeau bas et à pied à côté d'elle; suivant Mme Cam-

(1) *Les illustres victimes*, 1802, pag. 365.

pan (t. I. p. 31), il la laissa assister une fois au conseil d'État; il lui pardonna même de jeter au feu des paquets de lettres importantes; il ne s'opposa point à ce qu'elle accordât des audiences aux corps de l'État et présidât des cérémonies publiques; il lui permit même de le tutoyer et de l'appeler *la France*, si l'on en croit les mémoires du temps, dont Mairobert s'est fait l'écho. Ces honneurs et ces familiarités, il faut les reprocher moins à celle qui en profitait qu'à celui qui les tolérait; ils peignent jusqu'à quel degré d'avilissement Louis XV était tombé, et justifient les libelles qui se sont plu à le flétrir et à conserver les noms de tous ses proxenètes philosophes.

Mais si les maîtresses du roi étaient gorgées d'or, il n'en était pas de même de sa famille. Lorsqu'il tomba malade à Metz, la reine fut obligée d'emprunter mille louis pour aller le joindre, suivant d'Angerville (t. II. p. 185). Ses filles n'eurent jamais d'autre séjour que leur appartement dans le château de Versailles, remarque Mme Campan (t. I. p. 109), d'autres promenades que le grand parc de ce palais, d'autre parterre que les caisses et les vases remplis d'arbustes sur leurs balcons ou dans leurs cabinets. Pensions, solde, appointements, fournitures, avances, tout était oublié. Les pensions n'étaient jamais régulièrement payées; il fallait quelquefois les solliciter trois années de suite (1). Les compagnies d'ordonnance de la garde de Paris restèrent longtemps sans toucher de solde. Ces malheureux militaires furent obligés de vivre à crédit et de contracter des dettes criardes, ce qui occasionna des saisies-arrêts et d'autres frais qui diminuèrent considérablement les arrérages qui leur étaient dus. Heureusement ils obtinrent que leur solde fût insaisissable (2). Beaucoup de domestiques, de laquais du roi, désespérant de recevoir un à-compte des gages après lesquels ils soupiraient depuis des années entières, furent réduits à demander l'aumône chez le curé de Versailles. Louis XV le sut, et il ne donna aucun ordre de les tirer d'embarras (3). Il ne s'occupait pas davantage de tous ses fournisseurs. En 1768, il avait pour quatre-vingts millions de dettes criardes (4). Aussi les ouvriers refusaient-ils de travailler pour lui,

(1) *Mémoires historiques et politiques du règne de Louis XVI*, par Soulavie, 1801, tom. II, pag. 308. — (2) *Journal historique de la révolution opérée dans la constitution de la monarchie française par M. Maupeou*, 1774, tom. II, pag. 49. — (3) *Ibidem*, tom. I, pag. 231. — (4) *Notice sur Necker*, par A. de Staël, 1820, pag. 67.

et les fournisseurs, épuisés et las d'attendre, ne lui accordaient plus de crédit. A Choisy, il manquait des vitrages aux serres (1); à Versailles, les jardins étaient mal entretenus; les eaux n'étaient plus en état de jouer, plusieurs bassins étaient à sec, le canal même était malpropre et plein de fange, les statues étaient mutilées ou gisaient par terre; il n'y avait pas jusqu'aux marches d'escaliers qui ne fussent cassées ou dégradées (2). Tous ceux qui dirigeaient des maisons dépendant de la couronne étaient amenés à faire des avances. Dans ses *Lettres de cachet*, Mirabeau a remarqué qu'à Vincennes un gouverneur, M. Guionnet, avança ainsi jusqu'à vingt mille écus au roi. La manufacture des Gobelins ne se soutint que parce que les entrepreneurs prirent ses intérêts à cœur, en fournissant toutes les laines et soies et payant les ouvriers, et en se ruinant ainsi en avances dont ils ne furent pas dédommagés, et pas même remerciés, car cet établissement fut tellement perdu de vue que quand ils réclamèrent les fonds sur lesquels ils comptaient, on leur permit de vendre, au tiers de rabais environ, une grande quantité de tapisseries, pour couvrir le déficit toujours croissant (3).

Cependant, lorsque survenait un prétexte de donner de grandes fêtes, Louis XV étalait un luxe oriental. Jamais, sous Louis XIV, on ne vit des bals, des festins, des illuminations comparables à ceux qui eurent lieu à l'occasion du mariage du dauphin, à une époque où quatre mille personnes étaient mortes de faim dans le Limousin (4). Il en fut de même aux noces du comte d'Artois; on dépensa deux millions pour les seuls préparatifs des cinq opéras qu'on joua (5). On ne manquait pas alors de mettre de nouveaux impôts pour payer les fournisseurs; l'argent arrivait au trésor, mais il en était toujours détourné pour les *bons du roi*. Le commerce se ressentait de ce désordre; la misère conduisait au désespoir. En 1771, on compta à Paris 200 suicides, et 2,350 banqueroutes s'élevant à la somme de cinquante millions (6). La rareté du numéraire doubla le prix de toutes les denrées et rendit la vie à charge à tout le monde. Les édits n'en allaient pas moins leur train; ils tombaient comme

(1) *Mémoires de Terrai*, par Coquereau, 1776, pag. 144. — (2) D'Angerville, tom. IV, pag. 183. — (3) *Notice historique sur les manufactures impériales de tapisseries des Gobelins et de tapis de la Savonnerie*, par A. Lacordaire, 1853, pag. 100. — (4) D'Angerville, tom. IV, pag. 179 à 186. — (5) Coquereau, pag. 244. — (6) *Idem*, pag. 167.

la grêle sur une nation déjà si pressurée. Le parlement avait fait de vertes remontrances ; on le détruisit, pour n'en être plus importuné. Un prêtre osa tonner en chaire, devant toute la cour, contre la véritable cause de tous les malheurs ; il fut traité d'insolent (1). Les évêques se plaignirent à leur tour ; on se moqua de leurs avis, car on n'en voulait qu'à leur bourse. Le roi était devenu inaccessible ; ses favoris l'avaient mis dans l'impossibilité de rebrousser chemin.

Il s'endurcit de plus en plus en s'abandonnant à des orgies et à des débauches dont il était depuis longtemps dégoûté. Il lui fallait de l'argent pour se dégrader et se consumer, il en chercha toute sa vie à tout prix. Pendant plusieurs années il se passa de chancelier, et en remplit les fonctions ; huit cents expéditions furent scellées en sa présence ; il en perçut les honoraires (2). Il jouait souvent, mais pour gagner (3). Il possédait cent vingt-six maisons à Paris (4) ; il en vendait lui-même et il en touchait exactement les loyers, ou le prix de vente. Il avait imaginé de distinguer le roi du Bourbon ; c'était sous le nom de Louis de Bourbon qu'il gérait ses affaires privées (5). Il étalait les porcelaines de Sèvres dans une galerie de Versailles, et il en fixait le prix très-haut, afin d'en tirer plus de bénéfice. Il exhortait lui-même les courtisans à lui en acheter (6). Il avait intéressé tous ses favoris au succès des fermes, en leur donnant un tiers du produit sous le nom de *croupes* ; il ne s'oublia pas dans ce partage. Il avait pour son compte une place de fermier-général et une place d'administrateur des postes (7). Il ne resta étranger à aucun genre de spéculation. Il s'occupa même d'agiotage. Il ne manquait jamais de se défaire de ses papiers royaux, lorsqu'il prévoyait une baisse. A la page 553 de l'*Almanach royal* de 1774, publié par Le Breton, premier imprimeur ordinaire du roi, on lut ces mots : « Trésorier des grains pour le compte du roi, M. Demirlavaud rue Saint-Martin, vis-à-vis la fontaine Maubué. » Dans le *registre* de Louis XV, dont je parlerai tout à l'heure, j'ai trouvé ces lignes : « Février 1768. à M. Mirlavaud à compte de 600,000 livres pour achats de grains pour le soulagement de diverses provinces du royaume, 300,000 livres. Mai 1768. A M. Mirlavaud, reste de

(1) D'Angerville, tom. IV, pag. 268. — (2) *Idem*, tom. III, pag. 125. — (3) *L'Espion anglais*, tom. I, pag. 22. — (4) Coquereau, pag. 245. — (5) Mme Campan, tom. I, pag. 18, et tom. III, pag. 42. — (6) *L'Espion anglais*, tom. I, pag. 291. — (7) *Journal historique*, tom. V, pag. 14.

600,000 livres pour achats de grains pour le soulagement de diverses provinces du royaume, 300,000 livres. » Ainsi, dès 1768, le roi était marchand de blé ; il est faux qu'il songeât à soulager les provinces; on l'avait soupçonné de favoriser le monopole des grains, car il avait des magasins qui en regorgeaient. On voyait sur son secrétaire des casernets exacts du prix des blés jour par jour dans les principaux marchés du royaume. L'*Almanach royal* de 1774 dessilla les yeux à toutes les classes de la société. Alors on comprit la famine et les différentes lois favorables ou contraires à l'exportation des grains. On ne pouvait se méprendre sur les intentions du roi, en se rappelant que Mirlavaud avait failli être pendu pour monopole en Guienne. On remarqua que les blés ne cessèrent de se vendre plus cher, et que leur prix ne diminua que le jour de la mort du roi (1). Aussi un des premiers soins de Louis XVI fut-il de notifier à ses sujets qu'il ne serait fait aucun achat de grains et de farines pour son compte, comme on l'avait reproché à son prédécesseur. Louis XV avait eu un ministre, du nom de Bertin, spécialement chargé de toutes ces négociations et affaires, sous le titre de trésorier des parties casuelles. Il est facile de deviner le gain du roi si l'on se rappelle les dépenses de Bértin. Ce dernier vécut quinze ans avec la Hus, actrice de la Comédie française; il lui avait donné un mobilier évalué à cinq cent mille livres par les *Mémoires de Bachaumont*, du 1er janvier 1762 ; Manuel (t. I. p. 333) a constaté qu'il remit plus de cent mille livres en diamants, en louis et en effets à une autre femme.

Complétons ces particularités par un document inédit. On m'a communiqué le registre de la dépense et de la recette faite au trésor royal pendant les années 1768, 1769 et 1770. Tous ces comptes sont arrêtés de la main de Louis XV. En 1768, la recette est fixée à 190,140, 662 livres 11 sous 4 deniers, et la dépense à 183,475,350 livres 19 sous 6 deniers; en 1769, la recette est de 43,475, 671 livres 3 sous 1 denier, et la dépense de 43,094,710 livres 2 sous 4 deniers. En 1768 le montant des billets au porteur s'élève à 10,078,739 livres; en 1769 il est de 2,933,363 livres; en 1770, il n'est plus que de 299,402 livres. Il est facile de deviner l'usage de ces billets, car dans

(1) *Journal historique*, tom. V, pag. 146, et tom. VI, pag. 41. — Coquereau, pag. 200.

ce même régistre figurent toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires, prévues et imprévues, les appointements ordinaires et extraordinaires, les gratifications ordinaires et extraordinaires des ambassadeurs, des ministres, des courriers, des fonctionnaires publics, des laquais et de tous les employés, jusqu'aux derniers des palefréniers; on y trouve aussi les indemnités accordées aux présidents des états; elles sont énormes, de même que les pensions octroyées à tous les favoris. Ainsi en 1768 la pension du duc d'Orléans est de 150,000 livres; celle du prince de Carignan de 160,000; celle du prince de Condé de 100,000; celle du comte de Clermont de 70,000; celle de la princesse de Conti de 45,000; celle du comte de La Marche de 60,000; celle du duc de Penthièvre de 50,000. Les aumônes au contraire sont faibles; les secours envoyés aux particuliers sont presque une dérision; les appointements des laquais et des domestiques sont très-bornés. Aux Jésuites, on n'alloua d'abord pour leur subsistance que 200,000 livres, qu'on doubla en 1769 et qu'on fixa enfin à 430,000 livres. Pour l'année 1768 on abandonna à la reine 96,000 livres pour ses menus plaisirs, étrennes et foire de Saint-Germain; 48,000 à Madame, pareille somme à M[me] Sophie et à M[me] Louise pour le même motif; 1,500 par mois au Dauphin, autant au comte d'Artois et au comte de Provence.

Ce contraste de parcimonie et de prodigalité aide singulièrement à démontrer ce qu'aurait été Louis XV s'il eût cultivé les précieuses qualités qu'il reçut de la nature, s'il eût été fidèle aux principes d'éducation religieuse dont il fut imbu, s'il n'eût pas été précipité dans la débauche, circonvenu par des courtisans dépravés, et ce qu'il en coûta à la France d'être gouvernée par un roi qui abdiqua en faveur de favoris philosophes, qui se disaient sans préjugés et croyaient que le bonheur de l'État était incompatible avec la puissance des Jésuites et du clergé catholique, comme le constate M[me] du Hausset (p. 127).

Des excès de table et de libertinage avaient mis Louis XV aux portes du tombeau à Metz; suivant M[me] du Hausset (p. 84), il fut dangereusement indisposé une nuit entre les bras de la Pompadour; il s'accointa avec une fille du peuple; ce fut la dernière femme qu'il flétrit. Une maladie honteuse le délivra d'une vie dont il avait toujours été ennuyé, car il ne goûta jamais la paix et le bonheur. Il connut le plaisir, mais il paya cher l'oubli de tous ses

devoirs. Son testament résuma toute cette vie de parcimonie, de prodigalité et de débauches. Louis légua 500,000 livres à chacun de ses bâtards, suivant les *Mémoires de Bachaumont*, du 8 juin 1774, et seulement 200,000, suivant la *Correspondance secrète* (t. I. p. 12), et il ne laissa que 200,000 livres de rentes à ses filles. Les *Mémoires de Bachaumont* prétendent que sa cassette renfermait dix-sept mille louis en or et pour vingt-deux millions d'effets. La *Correspondance secrète* au contraire ne parle que 44,000 livres en espèces, et ne donne aucun détail sur ses contrats.

Les délassements de Louis XVI furent plus innocents et moins onéreux que ceux de Louis XV. Il se plaisait à poursuivre et à tuer les chats, suivant Levis (p. 18), dans ses fréquentes promenades sur les immenses toits en terrasse du château de Versailles. Il n'était pas moins passionné, en vrai Bourbon, pour la chasse; on remarquait dans ses petits appartements, raconte Soulavie, au tome II de ses *Mémoires du règne de Louis XVI*, six tableaux des états de ses chasses, indiquant le nombre, l'espèce et la qualité du gibier qu'il avait tué à chaque chasse, avec des récapitulations pour chaque mois, chaque saison et chaque année de son règne. Chez lui, il trouvait des moyens de passer son temps. Il aimait à faire des cartes géographiques et à les laver. Il avait un goût prononcé pour la menuiserie et la serrurerie; il nettoyait lui-même tous ses outils; il recevait un garçon serrurier avec lequel il s'exerçait à forger des clefs, des serrures de toutes les façons; forges, enclumes, rien ne lui manquait. Quand il était fatigué, il recourait à la lecture; il dévorait les voyages; ses connaissances géographiques étaient prodigieuses; il ne dédaignait pas l'histoire, non plus que *Télémaque* et les écrits de Nicole; il suivait les débats des chambres d'Angleterre. Mais comme ces délassements manuels lui tenaient lieu d'occupations, et que ses études étaient plutôt des manies d'amateur que des investigations de philosophe, il ne développa aucune de ses facultés morales. Sa bonté native dégénéra en indolence; cette indolence l'amena à négliger tous ses devoirs.

Au lieu de surveiller et de dominer la reine, il l'abandonna à toute sa légèreté. Aussi fut-elle bientôt entraînée et subjuguée par tout son entourage. Elle en patrona tous les goûts, toutes les passions, toutes les inconvenances. Elle assistait régulièrement à la messe, les yeux fixés sur un livre magnifiquement relié, et marqué à ses armes;

mais ce livre, dont le dos porte pour titre : *Livre d'Heures*, et qui est conservé précieusement dans l'une des Bibliothèques publiques de Paris, n'est autre chose que l'*Histoire d'Ernestine*, roman de Mme Riccoboni. Elle accueillit et pensionna un grand nombre de philosophes. Ce ne fut pas sa faute si elle ne parvint pas à ouvrir les deux battants du grand salon de Versailles au nom de Voltaire ; elle visita le tombeau de Rousseau, comme le constatèrent les *Mémoires de Bachaumont*, du 14 juin 1780. Elle travailla activement à rappeler au ministère Choiseul, le destructeur des Jésuites, le plus immoral et le plus prodigue des secrétaires d'État sous Louis XV ; elle proposa de Brienne pour l'archevêché de Paris, et le poussa au timon des affaires, quoiqu'il fût épuisé de débauches et passât pour être athée. Elle honora de sa présence, remarque le comte de Ségur (t. I. p. 135), toutes les courses de chevaux, et encouragea par là les folies des parieurs qui s'y ruinaient. Mme Campan va nous fournir d'autres traits non moins caractéristiques. Tous les gens riches et tous les gros joueurs se pressaient autour de la table de jeu chez la reine ; elle occasionna ainsi bien des pertes considérables. Elle courait les bals masqués et fréquentait les théâtres, ne rentrant jamais qu'à des heures indues, et avançant quelquefois l'aiguille de sa pendule pour prendre plus tôt congé du roi. Passionnée pour le théâtre, elle en construisit dans ses appartements un petit où elle était tour à tour actrice ou spectatrice, et cela jusqu'à deux fois par jour. Le soir, à défaut de spectacles, elle donna des concerts en plein air et établit l'usage des promenades dans les bosquets. Le jour, elle se plaisait beaucoup à se récréer à Trianon, à y examiner les chaumières, les fabriques, les bergeries qu'elle avait fondées, et à voir traire les vaches et pêcher dans le lac. Tout cela était entrecoupé de conversations où l'on relevait la chanson nouvelle, le bon mot du jour, toutes les *petites anecdotes scandaleuses*, la chronique des spectacles. Marie-Antoinette en était venue à oublier sa majesté de reine et sa dignité de femme ; elle avait confondu l'étiquette avec la réserve, la familiarité avec la folâtrerie, la gaieté avec la frivolité. Elle fut téméraire jusqu'à l'imprudence ; du soupçon on passa à la calomnie ; elle brava la rumeur publique. De bonne heure elle perdit tout droit à la considération et au respect dus à son rang, à son âge, à sa beauté, à ses grâces, à son sexe. Elle fut traitée partout comme ne le fut aucune reine ; il ne lui resta plus de domicile, plus de retraite contre les

avanies. Le cardinal de Rohan pénétra dans ses jardins de Trianon où il n'était pas invité; la Dubarry s'assit sur le même banc qu'elle dans une des promenades nocturnes de Versailles; un soir ce fut un commis, un autre un simple militaire qui se permirent de l'apostropher sans façon. Même licence dans ses salons. Necker, raconte Montyon (1), eut la hardiesse de lui prendre et de lui baiser la main; le duc de Fronsac la bernait; le comte de Vaudreuil cassa la queue de billard dont elle s'était réservé l'usage et à laquelle elle tenait beaucoup; le baron de Besenval, malgré ses cheveux blancs, lui fit une déclaration d'amour dans toutes les formes; le duc de Lauzun fut aussi entreprenant; la Pompadour les eût emprisonnés, la Dubarry les eut souffletés; Marie-Antoinette leur pardonna leur insolence. Toutes ses actions furent flétries; les chansons s'en emparèrent; elle en connut les auteurs et ne les inquiéta pas. Cette impunité aiguisa tous les traits de la malveillance. La reine ne se corrigea pas; elle fut sourde à tous les avertissements; la plus détestable réputation fut sa punition. Ce fut Louis XVI qui lui porta le coup dont elle ne se releva que pour succomber sous le fer de ses assassins. D'un mot il pouvait assoupir la fameuse Affaire du Collier. Il est donc responsable de tout le scandale qui en rejaillit dans le monde entier. Il contribua ainsi à déshonorer la reine.

C'était une grande faute comme époux, comme chrétien. Un chrétien doit éviter de donner des scandales. Louis XVI est donc coupable de n'avoir pas épargné le tort immense que les débats de l'Affaire du Collier firent à l'Église de France, au collége des cardinaux. Comme chrétien, on attendait beaucoup de sa piété et de son zèle. Dans son gouvernement il n'employa et ne consulta que des gens sans religion; Necker était, de tous ses ministres, celui qui avait conservé le plus de principes religieux, ce fut celui cependant qu'il accueillit le moins favorablement; il ne choisit qu'un ministre parmi les prélats prônés, et ce pontife, Louis XVI savait qu'il était athée. Amis et ennemis des Jésuites convenaient ouvertement que les Jésuites n'étaient pas remplacés, et que l'éducation se ressentait de leur destruction. Rien ne s'opposait à leur rétablissement: les évêques, les philosophes, les pères de famille le désiraient. En lais-

(1) *Particularités et observations sur les ministres des finances de France*, 1812, pag. 238.

sant les Jésuites dans la misère et l'inaction, Louis XVI consacrait l'injustice de Louis XV, contristait la majorité de ses sujets et contribuait par là à pervertir et corrompre les mœurs et le goût de la jeunesse abandonnée à des gens sans religion, sans mœurs et sans aucune teinture des lettres. Louis XV avait pu ne pas prévoir les conséquences de la destruction des Jésuites. Pour Louis XVI, l'illusion était impossible. Il prouva qu'il n'avait pas saisi l'esprit du christianisme.

Avait-il donc besoin d'une forte dose de génie pour régner? Non. Il pouvait contempler en Angleterre les entraves que les Chambres apportaient à tous les projets du gouvernement; en Suède, la facilité avec laquelle Gustave III, par la seule force de sa volonté, et une poignée d'hommes dévoués, avait anéanti une puissante aristocratie; en Prusse, la prépondérance que Frédéric II avait méritée par l'empire qu'il exerça sur son armée; en Autriche, les inconvenients et les funestes conséquences de réformes intempestives, ridicules, tyranniques, inutiles, tentées par Joseph II; en Pologne, l'avilissement d'un roi qui n'était que le premier de ses sujets; en Espagne et en Portugal, l'abus que des ministres absolus faisaient de leur autorité; en Suisse, les perpétuelles révolutions des républiques. En France, il avait vu sous Louis XV les dangers de guerres inutiles, l'impéritie et l'improbité des hommes d'esprit dans un conseil, et l'usurpation et la mutinerie des parlements. Il avait sous les yeux un curieux échantillon de gouvernements. Il ne lui restait qu'à choisir. Malheureusement il ne se créa aucun plan, ne s'arrêta à aucun système, ne s'attacha à aucun homme. Il ne chercha point à dominer son conseil; il ne s'en laissa point subjuguer. Il ne protégea ni ne seconda ceux qui se dévouaient à lui. Il ne fut pas impitoyable pour la nullité, ne sut point tolérer l'immoralité en faveur d'une capacité incontestable. Il ne s'adjoignit que des individus dont il réprouvait les principes; il ne se confia point dans ceux qu'il élevait. Ni les hommes, ni les circonstances ne lui firent échec; il n'en tira aucun parti. Il acheta très-cher des consciences qu'il aurait eues pour rien; il tenta de séduire quand il aurait fallu réprimer. Il préféra souvent les avis d'un courtisan aux arrêts d'un ministre. L'intrigue l'emporta chez lui sur la politique. Il suffisait de l'importuner, de le brusquer pour l'amener à rétracter tout ce qu'il avait signé. Il manqua en tout temps de fermeté; quand il sortait de son indéci-

sion, c'était toujours pour multiplier les obstacles qui naissaient sous ses pas, et paralyser ses actes. Toutes ses mesures avortaient, car après avoir dit oui, il disait non, et son non était bientôt suivi d'un oui. Il avait si souvent rapporté ce qu'il avait promulgué, improuvé ce qu'il avait approuvé, qu'on s'accoutuma à ne tenir aucun compte de ses paroles; il perdit tout droit à la considération et au respect dus à un roi et à un homme mûr. Il devint un jouet pour tous ceux qui l'approchaient et le connaissaient. Leur insolence était aussi grande que publique. « Le roi ne veut pas permettre la représentation de ma pièce, criait à haute voix l'auteur du *Mariage de Figaro;* donc on la jouera. » Le comte de Lauraguais, raconte Ségur (t. I. p. 136), appelait les lettres de cachet qu'il s'était attirées, par la hardiesse de ses propos et par l'originalité audacieuse de ses écrits, *sa correspondance avec le roi*, et il se promenait tranquillement dans des endroits où se trouvait la cour, et dont il était exilé. Une pareille licence peint un règne.

Louis XVI avait hérité d'une autorité sans bornes; il se hâta de la partager en rappelant les parlements. C'était se créer des obstacles insurmontables pour toutes les innovations qu'il tenterait, les mesures qu'il projetterait; c'était aussi perdre le mérite de tout le bien qu'il aurait fait, et dont on n'aurait tenu compte qu'à lui seul, s'il eût conservé intact le pouvoir formidable de tout faire que lui avait laissé Louis XV.

Il était roi; il devait donc favoriser tous les principes sur lesquels repose la monarchie et s'opposer à tout ce qui peut la déconsidérer et l'affaiblir. Cependant il contribua puissamment à l'indépendance des États-Unis; il accueillit à sa cour et choya tous ceux qui avaient coopéré à l'établissement de cette république, leur permit d'en porter l'ordre, et, dans ses promotions, leur donna la préférence sur ceux qui n'avaient pas quitté la France. C'était jeter un germe de république dans ses États; il le féconda. Il laissa ouvrir les clubs, où chacun eut le droit de tout dire; il accorda la même licence aux journalistes. Il souffrit que les *Œuvres de Voltaire* se vendissent partout; il fut même l'un des premiers souscripteurs de l'édition publiée par Beaumarchais, si j'en crois la lettre de Dalembert au roi de Prusse, du 13 décembre 1782, bien que le clergé en eût instamment demandé la suppression dans l'intérêt de la religion, des mœurs et du trône. Il finit par engager tous les écrivains à

éclairer le gouvernement de leurs conseils, et à approfondir toutes les affaires de la politique. Octroyer la liberté de tout dire et de tout imprimer, c'était se mettre dans la nécessité de réprimer tous les abus qui seraient signalés, d'embrasser toutes les réformes qui seraient proposées : autrement, c'eût été une niaiserie ou une duperie.

Or, de tous les abus contre lesquels on déblatéra journellement, soit dans les clubs, soit dans les journaux, les plus révoltants étaient les priviléges énormes de la noblesse, et les dilapidations scandaleuses des deniers de l'État.

Loin de diminuer les priviléges de la noblesse, Louis XVI les augmenta ; il érigea le fait en droit. Il se détermina à réserver à la noblesse tous les biens ecclésiastiques, depuis le plus modeste prieuré jusqu'aux plus riches abbayes, remarque Mme Campan (t. I. p. 239). Il n'accorda presque aucun évêché aux roturiers, comme le prouve l'*Almanach royal*. Disposer d'un revenu de cent quatre-vingts millions en faveur des nobles, c'était sans doute se créer un parti puissant dans le haut clergé, mais c'était aussi faire de la cupidité un des motifs de vocation, et favoriser par là les scandales qui devaient résulter nécessairement de ces ordinations intéressées. Ce qui porte à croire que la plupart des nobles n'embrassaient l'état ecclésiastique que pour s'y enrichir, c'est que depuis qu'il n'y a plus de bénéfices à donner, on ne voit plus de nobles entrer dans les séminaires, de sorte qu'aujourd'hui qu'un évêque a mille peines à entretenir deux pauvres bêtes pour ses courses pastorales, il est aussi rare de rencontrer parmi les prélats un noble qu'il l'était d'en apercevoir de roturiers sous Louis XVI. Il adopta le même principe pour son armée. Il publia un édit qui déclarait inhabile à parvenir au grade de capitaine tout officier qui ne serait pas noble de quatre générations, et interdisait tous les grades militaires aux officiers roturiers, excepté à ceux qui étaient fils de chevaliers de Saint-Louis. Puis il autorisa les coups de plat de sabre pour châtier les soldats. Par là il indigna et mécontenta presque tous ceux qui étaient sous les drapeaux ou avaient envie de s'enrôler. L'injustice paraissait d'autant plus criante qu'il ne comblait la noblesse de faveurs qu'au moment où il laissait Beaumarchais démasquer et flétrir ses turpitudes, son ineptie, son insolence, son immoralité, ses intrigues, ses bassesses, son incurable cynisme, et son impertinente ingratitude.

A son avénement au trône, Louis XVI trouva un déficit de quarante millions à combler; c'était un merveilleux prétexte pour examiner les affaires de l'État et commencer toutes les réformes possibles. Ce fut le moindre de ses soucis. Il entreprit bientôt inutilement une guerre qui porta le déficit à plus d'un milliard. Cette fois, ce qui n'avait été d'abord été qu'un motif, devenait une nécessité. Louis XVI supprima à la vérité quelques places, mais il en dédommagea amplement les titulaires; il renvoya beaucoup de domestiques inutiles, mais peu rétribués, et il conserva grand nombre de dignitaires, encore plus inutiles, mais magnifiquement entretenus. Il licencia toute sa maison militaire, sous prétexte d'économie, sans songer que c'était le corps d'armée dont la solde était la plus faible. De pareilles réformes sont imperceptibles pour le budget. Il avait à sa disposition les Tuileries, Versailles, Fontainebleau, Compiègne, Saint-Germain, Choisy, Marly, Trianon, la Muette; il ne se contenta pas de ces palais et de ces maisons de plaisance qui avaient suffi à la splendeur de ses prédécesseurs. Il acheta donc pour lui Rambouillet dix-huit millions; l'Ile-Adam près de neuf millions; le Clermontois plus de sept millions; l'hôtel Beaujon, à Paris, un million passé; puis, pour la reine, Saint-Cloud six millions; pour Mesdames, Bellevue, 754,337 livres, outre une villa à Montreuil et un hôtel à Versailles. On évalue à quatre-vingts millions le montant des acquisitions qu'il fit sans y être obligé, et pour son seul agrément, et sans s'informer s'il était en état de payer de pareilles superfluités. En même temps il doubla l'apanage de la reine, de ses tantes, de sa sœur, de ses frères, et satisfit tous leurs créanciers. Il les accoutuma à ne mettre aucune borne à leurs goûts et à son indulgence. En fournissant à ses proches les moyens de vivre loin de lui, il brisa les liens de famille, dispersa la cour et contribua à former autant de partis qu'il y avait de membres dans la famille royale. De plus ces acquisitions, il fallait d'abord en acquitter le prix, puis pourvoir à leur embellissement et à leur entretien. C'était donc occasionner des frais énormes et perpétuels à l'État, à une époque où les contrôleurs généraux ne savaient comment aviser au plus pressé. Tous les princes étrangers, tous les courtisans trouvèrent continuellement dans Louis XVI un roi disposé, soit à leur avancer des fonds considérables, soit à payer leurs dettes, soit à les accabler de sinécures et de gratifications.

Ils obtinrent de lui à peu près tout ce qu'ils se donnèrent la peine de demander. Il suffisait de l'importuner pour en arracher autant de milliers de francs qu'on en désirait. Il lui arrivait même souvent de prévenir les postulants. Il porta à vingt-huit millions la liste des pensions auxquelles il serait bien difficile d'assigner des titres. Les ministres reçurent de lui une centaine de mille francs pour se liquider; à peu près autant, en guise de gratifications, outre d'énormes appointements, et pour retraite des pensions pour eux et leurs enfants, proportionnées au mal qu'ils avaient fait et au scandale par lequel ils s'étaient signalés. Ces profusions ne sauraient être comparées qu'au désordre des finances. Ce ne fut qu'en 1788 que Louis XVI eut l'idée d'arrêter les états au vrai des exercices de 1776 à 1780. Il avait donc négligé le principal, le plus important de ses devoirs. Ni le temps ni les hommes ne lui avaient manqué; il fut maître absolu depuis 1774 jusqu'en 1789, et disposa, pendant cet intervalle, des lumières et du concours de Terrai, de Turgot, de Clugny, de Taboureau, de Necker, de Fleury, de d'Ormesson, de Calonne, de Fourqueux, de Brienne, en qualité de contrôleurs généraux. Il était jeune, bien frais, bien gras, bien portant, très-instruit, doué d'une mémoire prodigieuse et d'un jugement très-sûr, comme l'attestent Bertrand-Moleville (1) et Dumouriez (t. II. p. 139), sérieux, apte à toute espèce d'études, et, par un miracle de la Providence, cette passion qui nuit à tant de réformateurs, et qui est comme une seconde nature chez les Bourbons, il n'en fut ni troublé, ni tourmenté. Rien ne s'opposait donc à ce qu'il jouât le plus beau rôle qui ait été réservé à un roi en France; bien plus, tout l'y poussait. Sans doute, en abolissant les priviléges, il irritait quelques milliers de libertins qui en jouissaient, mais il captivait pour toujours des millions d'individus qui étaient las de leur joug. Les nobles s'étaient rendus si méprisables qu'il y avait autant d'abjection que de folie à ne pas en purger la cour et les administrations. Louis XVI avait les lettres de cachet pour se débarrasser des impertinents; il avait la Bastille pour châtier les séditieux. Il était sûr de l'appui de tout le peuple, dans le cas où il aurait eu besoin de recourir à la force. En finir avec eux, telle était sa mission. Il s'était engagé à la remplir; car en autorisant Necker à publier son *Compte*

(1) *Mémoires*, 1816, tom. I, pag. [illegible].

rendu, il avait fixé l'attention de tous les esprits sur l'emploi des finances, les avait initiés à tous les arcanes jusque-là impénétrables de la recette et de la dépense, et avait ainsi démontré la possibilité, l'urgence des innovations. Négliger de les tenter, c'était une faute impardonnable. Il avait le glaive pour punir et le sceptre pour gouverner. Comme roi absolu, il était responsable de tout le mal qu'il avait commis et de tout le bien qu'il n'avait pas opéré, ses ministres étant censés n'être que des instruments sous sa main et traversant la salle du conseil presque aussi vite que les petites pensionnaires du Parc-aux-Cerfs sous Louis XV. On ne s'attendait pas à ce qu'il ne tombât dans aucune bévue, frappât toujours aussi juste que fort, à une époque ou l'on regardait comme perdue la journée où l'on n'avait point ri; mais on exigeait et on avait droit d'exiger que sa volonté se traduisît en actes, et que son amour du peuple ne ressemblât pas à du quiétisme.

Quand on remonte aux causes de la révolution, on fait peut-être une part trop large à l'*Encyclopédie*, aux ouvrages de Voltaire, de Rousseau, de Diderot, de Raynal. Voltaire avait exercé une immense influence sur les idées; mais il avait été le panégyriste et le courtisan de Louis XV, le flagorneur de toutes ses maitresses, l'adulateur de tous ses ministres passés, présents et futurs, et l'un des plus infatigables soutiens de la monarchie, au point qu'il ne chercha à détruire la religion que pour enrichir de ses dépouilles la royauté. Tous les écrits des philosophes avaient paru sous Louis XV, sans l'ébranler. Il est digne de remarque que les *OEuvres complètes de Voltaire*, éditées par Beaumarchais, et tant prônées sous Louis XVI, n'eurent aucun succès; elles ne sont pas encore épuisées aujourd'hui. Quand Louis XV prévit le danger où pouvaient l'entrainer les parlements, il les anéantit, grâce à sa maison militaire. Il s'était avili comme homme, mais il était resté roi et était parvenu à une autorité illimitée. Il avait accordé bien des pensions, mais il ne les payait pas. Il ne laissa qu'un déficit de quarante millions. C'était une bagatelle. Louis XVI ne fut donc pas le martyr de la royauté; il ne fut que la victime de ses fautes. Elles lui sont toutes personnelles. C'est lui qui a préparé la révolution, c'est lui qui l'a brusquée. En convoquant les états généraux, il confessa qu'il n'avait pas voulu faire ce qu'il devait faire; les charger de parfaire ce qu'il avait refusé d'essayer, c'était leur abandonner le pouvoir; dévoiler l'im-

puissance de la monarchie, c'était en proclamer l'inutilité : de là à la déchéance, il n'y avait qu'un pas. Il ne restait plus à Louis XVI qu'à parer ce coup; il s'obstina dans l'inaction. Tout autre que lui se serait tiré d'embarras à force d'énergie et de prudence; il aggrava sa position déjà si difficile. Il abandonna le *Livre rouge*; c'était publier sa confession générale; Prudhomme n'avait pas tort de le regarder comme le catéchisme des amis de la révolution. On en releva tous les détails, tous les chiffres; on fut indigné d'apprendre qu'en sept ans les acquits de comptant s'étaient élevés à plus de huit cent cinquante-six millions. De pareilles révélations provoquaient un châtiment. Cependant on ne désirait ni on ne complotait pas encore la mort du roi. Des hommes pleins de courage et dévoués jusqu'à l'héroïsme l'auraient sauvé s'il avait profité de la popularité qu'il avait méritée par ses vertus privées. Il refusa de les seconder. Ils n'eurent plus d'autre parti à prendre que d'errer sur la terre étrangère. Louis XVI avait lancé son navire dans une mer semée de rochers et de tempêtes. C'était le moment de se tenir debout à l'avant de sa nacelle, de se roidir contre les obstacles, de détruire les factions, de déployer toutes les puissances de sa virilité, d'épuiser toutes ses ressources, d'abonder au moins une fois dans son sens. Dieu illumina d'éclairs les écueils contre lesquels il allait échouer, et lui montra le sort qui l'attendait. Louis XVI se persuada, racontent Bertrand-Moleville (t. II. p. 43) et Dumouriez (t. II. p. 139), que sa destinée était d'être assassiné. Il n'avait pas vécu en roi; il lui était réservé de mourir en roi. Il devait à sa race, à son rang, à sa famille, à sa nation, à sa religion de tenter l'impossible et de ne pas se désespérer. Les rois mérovingiens s'étaient laissé couper les cheveux; attendre le fer du bourreau n'était pas d'un roi capétien. Louis XVI n'eut pas de confiance en Dieu, Dieu l'abandonna; il n'eut point de confiance dans sa nation, la nation l'abandonna, puisqu'il avait manqué toutes les occasions de s'illustrer et de se sauver. Roi absolu, il avait tout laissé dire et tout laissé faire à une poignée de vauriens titrés; roi déchu, il laissa tout dire et tout faire à une poignée de vauriens plébéiens. Ceux-là l'avaient bafoué, ceux-ci le tuèrent. Son indolence l'avait détrôné; ne pas en prévenir les résultats, c'était un crime devant Dieu et devant la France. Au lieu de livrer à des scélérats, avec la douceur d'un agneau, le descendant de Louis XIV et de saint Louis, n'eût-il pas mieux valu mille fois que Louis XVI pérît l'épée à la

main, à la tête de ses gens? Ce trépas eût racheté toutes les fautes de son règne. Louis XVI ayant tout fait pour préparer la révolution, et n'ayant rien risqué pour en éviter le terme fatal, n'est donc ni un saint, ni un martyr, comme on n'a cessé de le répéter. La postérité le jugera sévèrement, parce qu'il avait reçu du Ciel tout ce qu'il fallait pour réussir, qu'il a eu la conscience de tous ses actes, et qu'il a deviné toutes les conséquences des principes qu'il avait adoptés.

Quel âge d'or pour les ministres peu délicats et philosophes!

Si nous en croyons Duclos, le comte d'Argenson, auquel Diderot et Dalembert dédièrent l'*Encyclopédie*, étant ministre de la guerre, ne songea jamais qu'à étendre son département, et, comme Caton, il concluait toujours pour la guerre, parce qu'il y trouvait son profit. Il créa inutilement une multitude d'officiers généraux qui surchargèrent et embarrassèrent les armées, dévorèrent les approvisionnements par le luxe et ruinèrent les finances. Tous les gens du métier l'accusèrent d'avoir perdu le militaire. Sans être avide d'argent pour lui-même, il obéra l'État par les fortunes immenses qu'il procura dans les vivres, les hôpitaux à ses milliers de créatures, indépendamment du brigandage de sa famille. D'ailleurs affranchi de tout principe moral, le bien et le mal lui étaient indifférents. L'intérêt fut son seul mobile d'action. Chamfort prétend qu'il se jouait de sa propre honte et qu'il disait : « Mes ennemis ont beau faire, ils ne me culbuteront pas ; il n'y a ici personne plus valet que moi. »

Séchelles, Moras, Boulogne et tous les contrôleurs généraux qui leur succédèrent, remarque Duclos, ne songèrent qu'à s'enrichir ou à gorger d'or leurs créatures et leurs parents. Si la Pompadour paya pour quatre cent mille livres de dettes de son père, et si elle eut un traitement de six cent mille livres, M[me] du Hausset (p. 13 et 61) nous apprend qu'elle en fut redevable à Machaut, qui comprit que, pour rester au pouvoir, le meilleur moyen était de faire sa cour à la favorite en lui donnant tout l'argent qu'elle désirait. Tous les contrôleurs généraux suivirent cet exemple, sans s'oublier eux-mêmes, bien entendu.

De Silhouette ne parut que huit mois au contrôle général des finances; il n'en sortit pas aussi pauvre et aussi honnête qu'il y était entré. « Il acheta des héritiers d'un traitant, raconte Grimm, dans sa *Correspondance littéraire* d'octobre 1770, une ancienne prétention

de six cent mille livres qui avait été engloutie dans la banqueroute générale du temps du système de Law; il en fit l'acquisition pour six mille livres. Nanti de ces papiers en qualité d'acquéreur, il trouva, en qualité de ministre de la justice du roi et de la plus urgente nécessité de l'État, de les acquitter à leur valeur primitive; et après les avoir fait payer au trésor royal, en qualité d'homme qui sait calculer, il les prêta au roi à fonds perdu sur sa tête et sur celle de sa femme, et se fit, moyennant six mille livres, une fois payées, une rente viagère de soixante mille livres par an. »

De Laverdy ne fut pas plus gêné, quoiqu'il eût manifesté l'intention de ne pas augmenter ses capitaux pendant le temps qu'il serait au pouvoir. Il fit faire à son beau-père, fort riche et retiré du commerce des draps, une seconde fortune plus considérable que la première. Il enrichit ses beaux-frères et toute sa famille. Mais il eut soin de ne pas oublier son avenir. Quand il se chargea de la gestion des finances, il possédait peu de biens; il ne se retira cependant qu'avec deux cent mille livres de rente qu'il put dépenser dans un hôtel que lui avait donné Louis XV, et qu'il avait rebâti et agrandi aux dépens du trésor. C'est d'Angerville (t. IV. p. 123) qui nous a fourni ces détails.

Le sous-diacre Terrai était parvenu à se créer un revenu de onze à douze cent mille livres, grâce à ses dignités et à ses bénéfices. Il ne négligea aucune occasion d'augmenter cette immense fortune. Il se vantait de faire argent de tout. Ce fut lui qui organisa la compagnie privilégiée pour le monopole des blés; il s'associa Louis XV pour être plus sûr de l'impunité de ses déprédations. Il faisait la hausse ou la baisse des grains dans la capitale comme dans les provinces. Tantôt il empêchait la circulation des blés, tantôt il la favorisait, suivant l'intérêt qu'il y trouvait. Quand ils étaient à bon marché, il en achetait beaucoup; il les mettait en réserve dans son château où ils arrivaient par un chemin magnifique, qui avait coûté de 4 à 500,000 livres à l'État, quoiqu'il n'y eût que Terrai qui s'en servit. En avait-il une grosse provision, il interdisait l'exportation, et envoyait vendre sa denrée dans les localités où elle était montée à un prix excessif. Une fois il ne s'en défit à Sézanne qu'à vingt-cinq livres le setier. Grâces, emplois, justice, il n'accordait rien qu'au poids de l'or. Blâmé un jour, dans le conseil, d'avoir laissé sa maîtresse toucher un pot-de-vin de 150,000 livres pour la signature

d'un bail de forges, il rompit en visière avec l'accusée, mais il exigea la somme stipulée, qu'il porta au trésor royal pour le compte du roi, afin d'en obtenir plus facilement son pardon. Pour le renouvellement du bail des poudres, il accepta une inscription de trente mille livres de rente, outre un présent de trois cent mille livres. Le secret fut ébruité. Le roi bouda d'abord. Terrai se hâta d'offrir le pot-de-vin à la Dubarry, et tout fut oublié. Il érigea toutes les magistratures en titres d'office, afin de les vendre à l'enchère en bloc ou en détail. Corny, israélite de Metz, fort riche et intrépide spéculateur, s'insinue sur ces entrefaites auprès de Terrai, qui lui propose d'acheter les charges municipales et les droits domaniaux de son pays, moyennant deux millions pour lesquels il aura le droit de former une compagnie de finances. Corny accepte et dépose la somme dont on est convenu. Terrai retira sa promesse et garda l'argent. Corny se fâcha inutilement; il se brûla la cervelle pour échapper aux reproches de ses associés. Le renouvellement du bail des fermes valut 450,000 livres à Terrai; mais Louis XVI, en le disgraciant, les lui redemanda, ainsi que les sommes consacrées à paver le chemin de son château. Louis XV fermait les yeux sur cette conduite qui indignait toute la nation. Terrai étalait un luxe prodigieux; son lit seul était estimé 80,000 livres. On disait qu'en dix-huit mois sa maîtresse avait gagné 1,800,000 livres à trafiquer de sa signature. Quoique tous ces faits fussent connus, Terrai n'en aspirait pas moins à devenir cardinal; il aurait volontiers acheté la pourpre 500,000 livres. Il pouvait tout oser, parce que Louis XV lui donnait carte blanche. Nul ne plut davantage à la Dubarry. Elle déclara qu'elle ne le renverrait jamais, parce qu'il ne la laissait jamais dans le besoin. En effet, il la gorgeait d'or et acquittait régulièrement tous les bons du roi. On prétend qu'il en paya pour 180 millions en deux ans. C'est ce qui explique la durée de son ministère. Il déploya d'incontestables talents; les moyens qu'il employa étaient dignes de la fin à laquelle il visait. Telle est l'idée que Coquereau nous inspire de Terrai, et son témoignage est confirmé par tous les mémoires du temps.

De Calonne avait toujours dépensé au delà de son revenu, et sa vie dissipée n'était un secret pour personne. Dans un entretien avec de Machaut, ancien contrôleur général et garde des sceaux, il lui parla de la situation des finances, avoua qu'elles étaient dans un état

déplorable, et qu'un honnête homme avait peine à se charger de cette administration; qu'il ne s'y était déterminé que parce qu'il y avait été forcé par le désordre de ses affaires personnelles; que, quand il était arrivé au contrôle général, il devait deux cent vingt mille livres exigibles; que, dès les premiers moments, il avait donné au roi connaissance de son embarras et lui avait représenté qu'un ministre des finances avait bien des moyens d'acquitter une telle dette, sans que Sa Majesté en fût instruite; mais qu'il préférait une voie franche; et que le roi, sans lui répondre, avait été prendre dans son secrétaire des actions de l'entreprise des eaux, et lui en avait donné pour deux cent trente mille livres; et Calonne ajouta qu'il avait trouvé le moyen de se liquider et avait gardé ses actions des eaux. On a prétendu que ces actions étant tombées de prix, Calonne avait employé des sommes du trésor public, destinées à soutenir le cours des fonds publics, à relever celui de ces actions qui étaient une propriété particulière, et qu'il avait fait acheter de préférence les actions qu'il possédait à un taux supérieur à celui qu'elles avaient alors. Quoi qu'il en soit, Calonne mérita d'être jugé avec sévérité à cause de l'énorme et scandaleux gaspillage de la fortune publique qu'on doit reprocher à ses intrigues, à sa lâche complaisance, à sa coupable négligence, qui était telle que, quand il rendit son portefeuille, il y avait dix mois qu'il ne s'était informé du montant de ses dépenses, qui chaque jour dépassaient un million. Il ne sut jamais rien refuser aux favoris. Ce fut lui qui poussa le roi à payer les dettes du comte d'Artois et de bien d'autres, comme le prouve le *Livre rouge*. Il prêta ou donna plus de 800,000 livres au comte de Vaudreuil (1).

De Brienne avait toujours été criblé de dettes, quoiqu'il eût plus de deux cent mille livres de rente, parce qu'il fut toujours livré aux plaisirs, comme on pouvait l'attendre d'un archevêque prôné par les philosophes et qui passait pour être athée, et épuisé de débauches. Les femmes et les philosophes le poussèrent au contrôle général. Il est accusé d'avoir recélé dans son palais une religieuse qu'il avait séduite et qui vendit toutes les grâces dont il disposait. Ce n'est pas le seul reproche qu'il ait mérité. « Il voulut, raconte Montyon, créer

(1) Levis, pag. 79. — Montyon, pag. 267 à 301. — Besenval, tom. III, pag. 217.— Soulavie, tom. III, pag. 245. — Mirabeau et La Marck, tom. I, pag. 57.

de nouveaux offices d'agents de change, d'autant que les pourvus de ces offices avaient fait des fortunes énormes dans le trafic des fonds publics. Comme ils désiraient éviter d'avoir des concurrents, ils offrirent une somme considérable pour que leur nombre ne fût point augmenté; mais dès que cette somme fut payée, les nouveaux offices furent créés.» Son impéritie dans les affaires dépassait encore son immoralité. Il n'en obtint pas moins l'archevêché de Sens et une abbaye, et l'autorisation de couper dans cette abbaye pour neuf cent mille livres de bois pour se liquider. Il fut même nommé cardinal, sur les instances de Louis XVI, quoique les scandales de toute sa vie et les fautes de son ministère lui eussent valu des avanies et des outrages (1).

Au tour de Necker. Commençons par ces détails que Dugast de Bois-Saint-Just (t. I. p. 10) nous donne comme des faits dont les partisans mêmes du ministre n'ont pu contester la vérité: «M. Pourra, banquier à Paris, apprend que M. Necker possède une quantité assez considérable d'effets négociables sur Livourne. Il va le trouver et lui propose de lui en céder une forte partie sous un bénéfice avantageux. Le marché est bientôt conclu, mais sous deux conditions expresses: la première, que les papiers seront transmis à M. Pourra dans ce même jour, et assez de bonne heure pour qu'il puisse les adresser par ce courrier à sa maison de Lyon; la seconde, que M. Necker n'enverrait à Lyon, par ce même courrier, aucun de ces mêmes effets qui restaient dans ses mains. M. Pourra, après avoir terminé son arrangement, retourne chez lui, prépare ses lettres d'avis pour ses correspondants MM. Pourra père et fils, et n'attend pour les clore que la remise des effets qui n'arrivaient point. Il les fait demander; on s'excuse du délai sur quelques légers prétextes: on promet de les faire passer dans un moment. Enfin ils arrivent à l'instant où l'heure du départ de la poste ne permettait plus de les faire partir ce jour-là, et l'envoi se trouve nécessairement différé jusqu'au lendemain. Mais ce retard, qui paraissait si indifférent en lui-même, avait été fort habilement calculé par M. Necker pour s'approprier la spéculation de son confrère. En effet, par ce même courrier, et bien sûr de ne pouvoir être prévenu, il fit passer à

(1) M[me] de Genlis, tom. IX, pag. 361. — Soulavie, tom. III, pag. 105.— Montyon, pag. 306. — Besenval, tom. III, pag. 320.

MM. Gaillard, Grenus et Cie, ses correspondants à Lyon, ce qui lui restait d'effets sur Livourne, lesquels furent enlevés tout de suite, et vingt-quatre heures après, lorsque ceux de M. Pourra arrivèrent, le prix en était tellement baissé, qu'ils éprouvèrent, sur l'achat même, une perte considérable. M. Pourra, instruit de cette odieuse manœuvre, rencontre M. Necker à la Bourse et lui reproche publiquement sa mauvaise foi. Celui-ci lui répond avec le ton d'arrogance qui lui était ordinaire, et auquel son adversaire réplique par un soufflet. Le magistrat de police, chargé du maintien de l'ordre dans les lieux publics, informé de cette voie de fait par la plainte de M. Necker, mais sachant le motif qui y avait donné lieu, se contenta de faire une réprimande à M. Pourra sur sa vivacité. — Le duc de Choiseul, qui venait de conclure la paix avec l'Angleterre, fit appeler M. Necker et lui confia qu'il avait besoin de son zèle et du crédit de sa maison de banque pour une commission importante, qui faisait partie des clauses secrètes du traité. Il s'agissait de payer au pair, dans une époque courte et déterminée, tous les billets du Canada qui lui seraient présentés à Londres. Le banquier se chargea avec empressement d'une opération aussi majeure, pour laquelle le ministre lui donna toutes les sûretés dont il pouvait avoir besoin. Mais après s'être bien assuré de la confiance du gouvernement, il eut l'adresse de prolonger pendant quelques jours cette négociation, et profita de cet intervalle pour accaparer, soit par lui-même, soit par des agents fidèles et discrets, tout ce qu'il put amasser à Paris de ces mêmes billets qui y perdaient 65 pour 100; et avec moins d'un million, il s'en procura environ trois qui furent, ainsi que l'on s'y attend, les premiers soldés à Londres. Cette manœuvre, que des gens délicats taxeraient au moins d'abus de confiance, mais que son auteur et ses partisans ont appelée modestement *opération de banque*, parvint à la connaissance du public par la cupidité de M. Necker, qui, en réglant ses comptes avec M. Télusson, avait omis les bénéfices immenses de cet article, prétendant qu'ayant agi en cette occasion sans le concours de son associé, celui-ci n'avait aucun droit aux avantages qui en avaient résulté. De son côté, M. Télusson, bien informé de tous les détails de cet arrangement, soutenait que les fonds de commerce étant en commun, il ne pouvait se faire par l'un ou l'autre des associés aucune opération dont les bénéfices comme les pertes ne dussent être également partagés. Chacun s'en-

tétait dans son opinion, et peu s'en fallut qu'on n'en vînt aux voies judiciaires pour régler ce différend. Mais quelques amis des deux parties, en leur représentant que l'affaire était de nature à amener l'intervention du gouvernement, et qu'ils pourraient tous deux en être victimes, parvinrent à les décider au partage. Telle fut la première base de la fortune splendide de M. Necker. On sait combien elle s'est accrue pendant son ministère par la vente des actions de ses emprunts, dont il confiait en premier ordre l'agiotage à une société de banquiers qu'il tenait à sa disposition; et l'on n'est point dupe du désintéressement hypocrite de l'homme qui, en gagnant des millions à volonté, se jactait avec insolence de refuser les émoluments attachés à sa place de directeur général des finances. » Dans son ouvrage *Du gouvernement, des mœurs et des conditions en France avant la Révolution, avec le caractère des principaux personnages du règne de Louis XVI* (1814, p. 196), Senac de Meilhan parle en ces termes de la fortune de Necker : « Son incroyable rapidité suffirait seule pour en rendre la source suspecte. Les faits viennent à l'appui des soupçons légitimes qu'elle fait naître. Des traités frauduleux avec la compagnie des Indes, et des spéculations sur les fonds anglais au moment de la paix de 1763, dont il fut instruit à l'avance, sont les principes de cette étonnante fortune, évaluée à six millions par les calculs les plus modérés. Sa conduite avec la compagnie des Indes est trop connue pour en retracer ici le tableau; mais une circonstance relative à l'affaire de ses spéculations en Angleterre, mérite d'être rapportée. Un premier commis des affaires étrangères, favori de M. le duc de Praslin, avait connaissance, par sa place et par la confiance du ministre, du prochain succès des négociations pour la paix; instruit avec certitude que les préliminaires étaient au moment d'être signés, il voulut mettre à profit cette connaissance et concerta son projet avec Favier, homme très-instruit des affaires de l'Europe. Ils convinrent ensemble de faire part de la notion assurée qu'ils avaient de la paix à un riche capitaliste en état de fournir des fonds pour acheter au plus tôt des effets en Angleterre. Ces effets perdaient considérablement, et il était évident qu'ils remonteraient infailliblement à la première nouvelle de la paix. Les profits de la négociation devaient être partagés entre celui qui fournissait les fonds et ceux qui donnaient l'avis important qui déterminait l'entreprise et en assurait le succès. On s'adressa à Necker, qui sentit tout

l'avantage du projet et se chargea des achats; on lui fit part ensuite d'un léger obstacle qui s'opposait à la paix; mais, à l'arrivée du courrier suivant, les associés s'empressèrent de l'instruire de la levée de cet obstacle et de la certitude de la paix. Necker, dès le lendemain de leur première entrevue, avait expédié pour Londres un courrier chargé d'instructions pour ses correspondants, auxquels il marquait de ne pas perdre un moment pour faire des achats considérables de fonds anglais. Il s'était aussi engagé avec Favier et le premier commis à partager les bénéfices; mais ils différèrent à mettre par écrit leurs conditions, et Necker, qui avait eu le temps de faire ses réflexions et formé le projet de s'approprier en entier les bénéfices de la spéculation, annonça alors à ses associés qu'il avait fait de nouvelles réflexions, et que, quels que fussent les motifs de croire à la paix, elle pouvait être retardée et le retard l'exposer aux plus grands risques. Il ajouta qu'il avait fait partir un second courrier pour révoquer les ordres qu'il avait donnés, et faire revendre à tout prix les effets achetés. Enfin il fit valoir à ses associés la bonté qu'il avait de ne point leur faire partager la perte. Indignés de son effronterie, mais forcés au secret, ils n'osèrent éclater, et se contentèrent de faire secrètement des perquisitions à Londres. Le résultat fut que les effets n'avaient été revendus qu'après la nouvelle certaine et publique de la paix, et que la vente avait produit quarante pour cent de bénéfice. Necker s'assura ainsi d'un gain immense. » L'*Espion anglais* (t. V. p. 303) n'est pas moins positif; il dit: « M. de Saint-Foy, qui était premier commis des affaires étrangères lors de la paix dernière, se plaint que, d'après les renseignements qu'il lui donnait, M. Necker, en jouant aux actions à Londres à coup sûr, avait gagné 1,800,000 livres, dont il lui avait toujours refusé la part qu'il lui avait promise. Un M. Favier, autre commis qui avait été le porteur de parole et en devait profiter aussi, atteste le fait et le conte à qui veut l'entendre. » Soulavie (t. IV. p. 99) adopte le bénéfice de ces 1,800,000 livres et ajoute que, sous Terrai, Necker passait pour avoir fait avec le roi le petit agiotage de banque ou d'honnête usure, prenant des effets qui perdaient sur la place pour les vendre avec avantage au trésor royal, et avoir, par tous ces moyens, gagné une fortune immense. Bertrand-Moleville (t. I. p. 54) rapporte aussi que, sous Terrai, Necker profita de la détresse du trésor royal, et fit si bien valoir les fonds de son patron et com-

pagnie que sa part dans ces bénéfices, évidemment usuraires, fut immense, et qu'on lui reprocha vivement la conduite peu loyale qu'il avait tenue dans les assemblées de la Compagnie des Indes. Montyon (p. 216), ayant été amené à parler de la fortune de Necker, rappela qu'on en attribuait l'origine à deux manœuvres qu'il jugeait bien condamnables, si la vérité en était prouvée. Il les cita, parce qu'elles étaient trop répandues, et avaient obtenu dans quelques esprits trop de croyance pour qu'il lui fût possible de les omettre; mais il observa que ces faits, qui ne sont autre chose que les accusations copiées précédemment, n'étant pas prouvés, devaient être rangés dans la foule des imputations auxquelles sont en butte les hommes en place, et qu'ils étaient comme réfutés par le désintéressement et la noblesse que Necker a montrés dans les diverses situations dans lesquelles il s'est trouvé. Je ne veux être ni le panégyriste ni l'accusateur de Necker; cependant j'ai besoin d'examiner les pièces que j'ai reproduites et les raisonnements de Montyon. Necker ayant établi des réformes qui blessaient les intérêts des courtisans et des financiers, a eu une légion d'ennemis : ceci est tout naturel. Necker a-t-il été calomnié? ce n'est point impossible. Il s'agit de savoir si Necker a été calomnié : les témoignages à sa charge sont nombreux, clairs, positifs; sont-ils certains? non. On exigerait que les faits allégués fussent prouvés; malheureusement ils étaient de nature à ne pouvoir l'être qu'en justice : l'affaire n'y a pas été portée. Ces faits restent donc au rang des probabilités; pour les rejeter, il faut des raisons. On oppose le désintéressement de Necker dans plusieurs circonstances. Il est permis de penser que si Necker refusa les émoluments attachés aux charges qu'il accepta, c'était un moyen d'obtenir de rester plus longtemps en faveur. Si Necker a été plus que désintéressé, étant ministre, il ne s'ensuit pas que, pour parvenir à une fortune immense, il n'ait pas eu recours aux expédients qui ont été signalés plus haut; mais il n'est pas démontré que Necker, comme ministre, soit à l'abri de tout grief. Montyon va nous en fournir un tout à l'heure, et, par conséquent, il démasquera la réserve qu'il s'était imposée sur cette matière, et donnera gain de cause aux accusateurs de Necker. Pour cela il est nécessaire de raconter comment Necker gravita au contrôle général et à qui il fut redevable de son élévation. « A titre de bel esprit, le marquis de Pesai, lit-on dans la brochure précitée (p. 189) de Senac de Meilhan,

était admis dans la société de M. Necker. Pesai fit confidence à M. Necker de la correspondance qu'il avait avec le roi, et dès ce moment, la caisse du banquier lui fut ouverte. Necker s'appliqua à critiquer secrètement les opérations de Turgot et à le discréditer dans le public. Le marquis envoyait ses mémoires (au roi) et présentait sans cesse Necker comme un génie transcendant dans la partie des finances. Des services aussi signalés excitaient toute la reconnaissance de Necker, qui trouvait dans son immense fortune des moyens de témoigner au marquis sa sensibilité; il ne négligeait aucun moyen d'entretenir ces favorables dispositions; sa table, son esprit, son savoir, sa caisse étaient aux ordres de Pesai. Le superbe Necker, enveloppé d'une redingote, est venu plusieurs fois attendre chez M. de Pesai, au fond de la remise d'un cabriolet, le moment où il devait revenir de Versailles. Quand on songe que le même homme a si souvent parlé dans ses écrits de la noblesse de ses sentiments, de son mépris pour l'intrigue, qu'il a tant de fois imprimé ces mots : *un homme de mon caractère*, et qu'on se le représente caché dans cette remise du cabriolet de Pesai, on se rappelle le bon M. Tartufe. » A la fin, Necker mit le marché à la main pour cent mille écus, certifie Barruel (t. V. p. 117); à ce prix, il fut nommé contrôleur général. Il s'ingénia à créer en faveur de Pesai un emploi de soixante mille francs de traitement, suivant Senac de Meilhan (p. 194). Quant aux cent mille écus promis, Pesai les a obtenus « par le paiement d'une prétendue créance sur l'État d'environ cent mille écus, créance rejetée et proscrite depuis environ trente ans, avoue Montyon. Nous ne déciderons pas quelle censure on encourt par de tels procédés; mais certainement il est difficile de les concilier avec la dignité de sentiment que s'est attribuée M. Necker, et la pureté de la morale qu'il a professée. » Voilà Necker inaugurant son ministère par un acte qui justifie ceux qui ont remonté aux sources de sa fortune. Fut-il depuis un modèle de toutes les vertus? Barruel nous fournit ce document (t. I, p. 196) : « Dans le temps où Necker, rappelé au ministère pour remplacer Brienne, publiait et faisait publier ses prétendus efforts et ses prétendues générosités pour donner du pain au peuple, dans ce temps-là même, Necker était plus que d'intelligence avec Philippe d'Orléans pour réduire ce peuple à toutes les extrémités de la famine, et l'entraîner ainsi à l'insurrection contre le roi, les nobles et le clergé. L'assassin vertueux accaparait les blés, les

tenait renfermés dans des magasins ou les faisait promener de côté et d'autre sur des bateaux, et défense était faite aux intendants de laisser vendre ces grains jusqu'au moment que Necker marquerait. Les magasins restaient fermés, les bateaux continuaient d'errer d'un port à l'autre. Le peuple demandait du pain à grands cris, mais en vain. Le parlement de Rouen, touché de l'extrémité où se trouvait la Normandie, chargea son président d'écrire au ministre Necker pour obtenir la vente d'une grande quantité de blés que l'on savait être dans la province. Necker laissa la lettre sans réponse. Le premier président reçut de sa compagnie ordre de revenir à la charge, d'écrire de nouveau et d'insister sur les besoins du peuple. Necker répond enfin qu'il fait passer à l'intendant les ordres demandés. Les • ordres de Necker s'exécutent; pour sa propre justification, l'intendant est forcé de les produire au parlement. Loin de porter que le blé sera vendu, on n'y voit qu'une exhortation à différer la vente, à trouver des moyens dilatoires, des excuses, des prétextes pour éluder les sollicitations des magistrats et délivrer Necker de leurs instances. Cependant les vaisseaux chargés de grains se promenaient de l'Océan dans les rivières, et des rivières dans l'Océan, ou même simplement dans l'intérieur des provinces. Au moment où Necker fut renvoyé pour la seconde fois, le peuple était encore sans pain. Le parlement avait acquis des preuves que les mêmes bateaux chargés des mêmes blés avaient été de Rouen à Paris, et de Paris à Rouen, rembarqués à Rouen pour le Hâvre et du Hâvre rapportés à Rouen à moitié pourris. M. le procureur profita du renvoi de Necker pour écrire à tous ses substituts dans la province d'arrêter ces manœuvres, ces exportations, et de donner au peuple la liberté d'acheter ces grains. Sur le renvoi de son vertueux ministre, la populace, stupide souveraine de Paris, courut aux armes, redemandant Necker, portant son buste dans les rues. Il fallut rendre à cette populace son bourreau qu'elle appelait son père, et Necker de retour se hâta de la tuer encore par la famine. A peine eut-il appris les ordres donnés par le procureur général du parlement de Normandie que des brigands partirent pour Rouen, ameutèrent le peuple contre ce magistrat, pillèrent ou brisèrent tout dans son hôtel et mirent sa tête à prix. L'historien citera pour témoins de ces faits tous les magistrats du parlement de Rouen. »
Le comte d'Allonville (t. II. p. 178) donne ce tableau pour pendant: « Louis XVI, désespéré de voir l'arrivage des farines arrêté en dépit

des ordres multipliés qu'il adressait aux moulins de Corbeil, et ne pouvant plus se fier à ce qui l'entourait, car la corruption et la malveillance avaient pénétré jusque dans son palais, demanda au duc du Châtelet un homme qu'il pût avec confiance charger d'éclaircir un profond et funeste mystère Le choix du duc tomba sur mon ancien camarade Lepelletier, celui-là même qui avait quitté le régiment du roi pour entrer comme instructeur aux gardes françaises. Il fut donc envoyé chez les frères Leuleu, fournisseurs des farines pour la capitale, et en rapporta des ordres signés *Necker*, leur enjoignant de ne pas expédier de subsistances pour Paris. Lepelletier s'était assuré aussi qu'aucun des ordres directement envoyés par le roi n'était parvenu à Corbeil. Louis XVI, furieux, fait appeler le ministre, qui, après avoir examiné les signatures, dit : « Elles sont parfaitement imitées, mais je n'ai signé aucun de ces ordres. » Voilà ce que Lepelletier, homme d'honneur, m'a raconté comme témoin; car le roi, pressé d'éclaircir la chose, l'avait fait entrer malgré le désordre de sa toilette. *Il croyait à la culpabilité du ministre.* » On est bien tenté de partager l'opinion du roi. Bertrand-Moleville (t. I. p. 59) atteste dans quelle fureur entrait Necker à la publication d'une brochure qui lui était peu favorable. Le comte d'Allonville (t. II. p. 371) convient aussi que Necker envoya à la Bastille un écrivain qui avait critiqué ses opérations. Du moment que Necker objectait à Louis XVI qu'on avait contrefait sa signature, il devait rechercher qui avait commis ce crime. Une pareille faute n'avait pu avoir lieu que dans ses bureaux. Il ne paraît pas que Necker se donnât la peine de connaître le coupable. Or s'il était si insensible aux attaques dirigées contre ses actes ministériels par les écrivains, comment admettre que, s'il avait eu la conscience nette, il se fût si peu occupé de détromper Louis XVI sur un point si délicat? Necker ayant eu l'habitude de régaler tous les vendredis les philosophes, d'en secourir quelques-uns, et ayant proposé d'ériger une statue à Voltaire, il n'est pas étonnant qu'il ait été porté aux nues. Dans toutes ses lettres à Walpole, Mme du Deffand ne cessait de vanter la probité de Necker; dans sa *Correspondance littéraire*, d'avril 1781, Grimm le proclamait le plus vertueux des hommes; d'autres béats l'ont regardé comme un Dieu; le comte d'Allonville (t. II. p. 104) était persuadé de sa probité. C'est au lecteur à décider si ce concert de louanges et d'applaudissements suffit pour écraser toutes les dépositions que nous avons transcrites contre Necker.

La biographie des ministres n'est pas moins curieuse que celle des contrôleurs généraux.

Au ministère de la marine parut de Boynes. Il était regardé comme un fripon. Il obtint quarante mille livres de pension pour avoir bouleversé tout son département. Il fut renvoyé suivant la *Correspondance secrète* (t. I. p. 36), parce que l'on découvrit que six mois avant la mort de Louis XV, il avait fait armer à Brest, aux frais du roi, un bâtiment pour l'île de Gorée, à l'effet de transporter des nègres sur les habitations qu'il possédait à Saint-Domingue. On en fournit la preuve et même l'on remit en original à Louis XVI les instructions que de Boynes avait données au capitaine du vaisseau (1).

Au même ministère on vit Sartine, beaucoup plus connu comme lieutenant de police. Sa dépravation l'empêcha de thésauriser. Suivant le *Livre rouge*, il obtint une ordonnance de deux cent mille livres pour se liquider. Pour retraite il reçut une pension de soixante mille livres (2).

« Le duc de la Vrillière, raconte Georgel (t. I. p. 404), avait vieilli dans le ministère de la cour de Paris et de l'intérieur; on l'appelait le ministre aux lettres de cachet, parce qu'elles partaient de ses bureaux. Ces bureaux, sous son ministère, avaient la réputation de vendre les lettres de cachet et les places dépendantes de son département : sa maîtresse, Mme Sabbatin, depuis comtesse de Langeac, avait, disait-on, une espèce de bureau ouvert où se déposaient des sommes exigées pour telle ou telle grâce, pour telle ou telle place : Louis XV, qui ne l'ignorait pas, laissait, par faiblesse, subsister ce scandale. Ce ministre ne fut pas déplacé par Louis XVI, par égard pour M. de Maurepas dont il était le proche parent. » Suivant les *Mémoires du duc d'Aiguillon* (1790, p. 233), Louis XV lui avait fait don en 1773 d'un hôtel de la valeur de cinq cent mille livres. Après cinquante ans de ministère, le duc était loin d'être riche, quoique ses lettres de cachet fussent vendues vingt-cinq louis, et qu'il y en eût peu qui valussent moins de cinq louis. Mais il était continuellement ruiné par ses bâtards et surtout soutiré par la Sabbatin, soutirée à son tour par son amant de cœur, le chevalier d'Arcq, soutiré aussi par une foule de maîtresses. Louis XVI n'ignorait ni ces tra-

(1) Foisset, pag. 560. — Coquereau, pag. 316. — (2) Allonville, tom. I, pag. 117. — *Correspondance secrète*, tom. X, pag. 271 et 303.

fics ni ces scandales. Néanmoins on voit dans le *Livre rouge* que le 12 juillet 1774, il donna au duc une ordonnance de 15,000 livres pour six mois d'augmentation de traitement. Un an après, il se résigna à le disgracier, mais en lui accordant une pension de 60,000 livres (1).

« Une fois appelé au ministère de la guerre, le comte de Saint-Germain, raconte Senac de Meilhan (p. 179), prétendit faire des économies et augmenta les dépenses. Il affichait dans ses discours l'héroïsme, la vertu, et il s'avilissait en secret par des bassesses. Tandis qu'il parlait de sa modération, de son désintéressement, il refusait l'offre qui lui avait été faite de le meubler aux dépens du roi, et demanda cent mille écus pour son établissement à la cour. Le ministre des finances trouva cette somme exorbitante et lui fit des représentations; mais M. de Saint-Germain insista pour que cette somme lui fût comptée, et il économisa sur cette somme quarante mille écus qu'il plaça chez l'étranger. » Soulavie (t. III. p. 61-64) constate aussi que Saint-Germain reçut cent mille écus pour son mobilier avec un logement à l'Arsenal, que son administration fut plus onéreuse que celle de ses prédécesseurs, quoiqu'il eût cassé tous les marchés qu'ils avaient faits, en alléguant que tous les entrepreneurs étaient des fripons. La *Correspondance secrète* prétend (t. V. p. 189 et 216) qu'il acheta un très-beau domaine près de Paris, qu'il conserva son logement à l'Arsenal, qu'il reçut une pension de vingt mille livres, sa vie durant, indépendamment d'une autre pension de la même somme, en attendant qu'on pût lui procurer un gouvernement de province, et de 150,000 livres une fois payées pour le dédommager des dépenses que son ministère lui occasionna.

La baronne d'Oberkirch a parlé (t. I. p. 118) des noces de Mlle de Montbarrey, âgée de dix-huit ans, et du prince de Nassau, âgé de douze ans. Elle a relaté comment ce mari, qui pleurait du matin au soir, refusait de voir sa femme, et comment il fallut le menacer de le battre et l'accabler de dragées, d'avelines, de pistaches, pour l'amener à prendre part à la fête dont il était l'objet. Voici la cause de ce mariage si comique. « Le prince de Montbarrey, ministre de la guerre, raconte Georgel (t. I. p. 540), avait marié sa fille avec le

(1) *Correspondance secrète*, tom. XI, pag. 18, et tom. XII, pag. 92. — *L'Espion anglais*, tom. I, pag. 438.

prince héréditaire de Nassau-Sarbruck, en lui faisant assigner pour dot les trois millions que réclamait le prince régnant comme une dette de la dernière guerre : rien de plus équivoque que cette dette; mais elle fut légitimée à raison de ce mariage honorable pour la famille de Montbarrey; ce fut l'ouvrage de la comtesse de Maurepas, flattée de voir une de ses parentes l'épouse d'un prince souverain. Tant d'honneurs et de richesses persuadèrent au prince de Montbarrey qu'il pouvait impunément prodiguer les grâces de son département. Les promotions, les récompenses militaires, les grades dans les régiments servirent à payer ses plaisirs. La publicité de cette conduite indécente devint pour la reine un motif bien légitime d'exciter le mépris du roi contre l'auteur de tant d'abus. Louis XVI en porta ses plaintes à M. de Maurepas, qui réprimanda vivement le prince de Montbarrey, et le menaça d'une disgrâce prochaine s'il ne mettait un terme à ce scandale. Le scandale ne cessa pas ; la fille entretenue qui le subjuguait, à laquelle le ministre ne savait rien refuser, continua le commerce des places et des grâces militaires qui lui procurait des sommes considérables. » Suivant les *Mémoires de Bachaumont*, du 29 octobre 1780, cette fille se nommait Renard, se faisait par ce commerce plus de cent mille livres de rente, et en rendait autant au moins à son amant; elle vendit une fois 50,000 livres sa protection à un officier général, et refusa de lui rendre cette somme, quoique sa protection eût été inutile. Louis XVI ayant eu entre les mains des preuves de ces honteux marchés, se décida enfin à renvoyer le prince de Montbarrey. Celui-ci a pris soin de nous apprendre qu'il avait reçu du roi un présent de deux cent mille livres à l'occasion du mariage de sa fille, et qu'il se retira du ministère avec un logement à l'Arsenal et une pension de 67,000 livres, indépendamment d'une pension de 8,000 livres que touchait sa femme, et d'un traitement de 23,000 livres dont jouissait son fils (1).

Le duc d'Aiguillon avait été commandant en Bretagne; ses infidélités et ses exactions dans cette province le firent mettre en accusation. Le procès fut évoqué au parlement de Paris, et cette cour le déclara convaincu des méfaits qui lui étaient imputés, et qui entachaient son honneur, et le suspendit de ses fonctions de pair. Cet arrêt fut tiré à dix mille exemplaires, envoyé dans toute la France

(1) *Mémoires de Montbarrey*, 1827, tom. II, pag. 370, et tom. III, pag. 29.

et répandu dans la capitale. Louis XV trancha cette affaire d'un mot. Il nomma le duc d'Aiguillon ministre des affaires étrangères, et le conserva jusqu'à sa mort. Louis XVI étant monté sur le trône, la famille La Chalotais porta plainte contre le duc d'Aiguillon. Le roi assoupit les poursuites avec les deniers de l'État, quoique le ministre eût 500,000 livres de rente, suivant les *Mémoires de Bachaumont*, du 15 novembre 1776. Une gratification de cent mille livres et une pension de huit mille livres, l'érection d'une terre en marquisat, et une charge de président furent le prix du désistement que la famille La Chalotais remit entre les mains du roi le 5 août 1775.

Le comte de Maurepas était très-riche. Cependant le *Livre rouge* constate que la comtesse de Maurepas reçut une ordonnance de 166,666 francs, le 29 juillet 1781. Les *Mémoires de Bachaumont*, du 22 novembre 1781, apprirent que l'Hermitage, château de plaisance bâti dans le parc de Versailles pour la Pompadour, fut donné à vie par Louis XVI au comte et à la comtesse de Maurepas.

Lamoignon était endetté. Suivant le *Livre rouge*, il reçut le 28 octobre 1788 une ordonnance de 200,000 livres. Besenval (t. III. p. 374) nous apprend qu'il obtint encore la même somme pour se liquider entièrement.

Bertrand Moleville (t. I. p. 118) raconte que les affaires du comte de Montmorin étaient si dérangées que ses dettes absorbaient la totalité de ses revenus, et au delà. Louis XVI lui accorda un secours provisoire de 50,000 livres par an, sur le fond des dépenses secrètes du département des affaires étrangères.

Dumouriez a raconté dans ses *Mémoires* comment il dissipa un patrimoine de soixante-dix mille livres, tomba dans la gêne et fut réduit à vendre son argenterie. Il était poursuivi par ses créanciers quand Louis XVI jeta les yeux sur lui. Il fallut donc payer toutes ses dettes, suivant Bertrand-Moleville (t. I. p. 294) pour élever Dumouriez au ministère des affaires étrangères. Une fois ses affaires arrangées, il entreprit hardiment des réformes auxquelles le roi répugnait, comme il le dit dans ses *Mémoires*.

Finissons par le plus célèbre de tous les ministres. « On s'étonnait, remarque Chamfort, de voir le duc de Choiseul se soutenir aussi longtemps contre Mme Dubarry. Son secret était simple : au moment où il paraissait le plus chanceler, il se procurait une audience ou un travail avec le roi, et lui demandait ses ordres relati-

vement à cinq ou six millions d'économie qu'il avait faite dans le département de la guerre, observant qu'il n'était pas convenable de les envoyer au trésor royal. Le roi entendait ce que cela voulait dire et lui répondait : « Parlez à Bertin; donnez-lui trois millions en « tels effets : je vous fais présent du reste. » Le roi partageait ainsi avec le ministre; et n'étant pas sûr que son successeur lui offrît les mêmes facilités, gardait M. de Choiseul malgré les intrigues de Mme Dubarry. » Avant son élévation, il avait eu beaucoup de succès auprès des femmes, dit Senac de Meilhan (1); depuis, il n'en eut pas moins, suivant Lauzun (p. 82). C'est par le crédit des femmes que Choiseul se soutint. « Il avait d'abord compromis sa fortune, raconte le comte d'Allonville (t. I. p. 120), par des sarcasmes sur Mme de Pompadour : il se rapprocha d'elle par un service essentiel, et lui dut un riche mariage qui le mit à même de soutenir le rang où sa naissance l'appelait, des ambassades qui mirent ses talents en évidence, enfin les deux ministères réunis de la guerre et des affaires étrangères, qui le placèrent en Europe au rang le plus élevé parmi les hommes nés sujets. Il obtint la dignité de duc et pair, la place de colonel-général des Suisses et Grisons, un grand gouvernement (celui de la Touraine), le grand bailliage d'Hagueneau, la surintendance des postes; ce qui lui rapportait 700,000 livres de rente, outre les 300,000 que la duchesse lui avait apportées. Cependant cette fortune ne l'empêcha pas de faire des dettes que le roi daigna payer. » Senac confirme toutes ces particularités et ajoute : « Le roi lui donna deux millions. Choiseul joignait, au pouvoir que lui donnaient ses places, un crédit sans bornes, qu'il tenait de Mme de Pompadour, dont on ne peut douter qu'il n'ait été l'amant. Il eut l'habileté de se soutenir plusieurs années après la mort de la favorite, et aurait pu conserver encore tous ses avantages s'il eût eu pour Mme Dubarry les plus petits ménagements; mais il crut être assez fort pour lutter contre l'ascendant d'une maîtresse, et il fut disgracié. Un homme de mes amis fut chargé, malgré lui, de dire au duc de Choiseul que Mme Dubarry désirait vivre en bonne intelligence avec lui, *et que s'il voulait se rapprocher d'elle, elle ferait la moitié du chemin.* Ce furent les paroles de la favorite. Le négociateur représenta que les maîtresses chassaient les ministres, et que les ministres ne chas-

(1) *Portraits et caractères*, 1813, pag. 29.

saient pas les maîtresses. L'orgueil et l'honneur du duc furent inflexibles, et il s'obstina à ne donner que la vague promesse d'accorder à Mme Dubarry les demandes qu'il trouverait justes. Cette déclaration, qui mettait à découvert dans le ministre la volonté de conserver tout son ascendant, ne satisfit point, et il fut exilé à sa terre de Chanteloup, en Touraine. » Mme du Hausset convient qu'il avait introduit sa femme et sa sœur chez la Pompadour, qu'il ne passait aucun jour sans la courtiser, qu'il était aimable et même galant avec elle, mais elle nie qu'il fût son amant, quoiqu'elle ne vît que par ses yeux; elle convient aussi qu'il avait obtenu la communication des lettres qu'on ouvrait à la poste et qu'il en abusait au point de révéler toutes les historiettes et les intrigues qu'elles contenaient. Ainsi Choiseul ayant été l'adulateur, le confident, l'ami, le conseiller de la Pompadour, s'il fut disgracié pour avoir refusé de plier le genou devant la Dubarry, on ne peut attribuer sa conduite à des sentiments honorables. Besenval (t. II. p. 50) certifie qu'il reçut une pension de soixante mille francs et cent mille écus d'argent comptant pour l'aider à payer ses dettes. Je lis dans la lettre de Mme du Deffand à Walpole, du 6 janvier 1772, qu'il s'agissait de trois à quatre millions qu'il avait mangés du bien de sa femme et de deux autres à différents créanciers; elle ajoutait: « Il a pris la résolution d'acquitter ses dettes, non ce qu'il doit à sa femme, car cela est impossible, mais à ses autres créanciers; ils vendent leurs tableaux, leurs diamants, une grande partie de leur vaisselle; il est même question de leur hôtel et de deux maisons qui y tiennent. Si vous pensez que tout ceci diminue la gaieté de M. de Choiseul, vous vous trompez; sa bonne humeur n'en souffre pas la plus légère altération. » Le 14 avril suivant, Mme du Deffand mandait à Walpole que la vente des tableaux du duc avait été portée à un prix énorme, qu'elle était montée à quatre cent cinquante mille livres. Elle alla à Chanteloup et écrivit de là ces mots le 22 mai: « La vie qu'on mène me convient fort; on joue à toutes sortes de jeux; on fait très-bonne chère. » En effet le *Journal historique* (t. V. p. 45.) le prouve par ces détails qui lui furent envoyés le 6 novembre 1773 de Chanteloup: « M. de Choiseul continue à vivre ici dans la plus grande opulence; il a toujours un monde prodigieux. Vous jugerez des consommations par deux articles très-sûrs, qui consistent en trente moutons par mois et quatre mille poulets par an. Tous les commen-

saux y sont traités avec magnificence. Pour la chasse, on leur donne, ou des gardes, s'ils veulent chasser à pied, pour les accompagner; des chevaux ou des voitures, s'ils veulent accompagner le seigneur à la chasse de la grosse bête. Cet ex-ministre, accoutumé aux spéculations du génie, se livre actuellement à celles de l'agriculteur et du commerçant; il cultive ses manufactures, il défriche, il améliore sa terre; il a recueilli cette année pour 60,000 livres de blés. Il est fort gai dans la société.» Ministre, il avait eu, au dire de Coquereau (p. 54), une table ouverte et donnait tous les dimanches un dîner de cent couverts; exilé, il continua le même train, quoiqu'il n'eût pas les mêmes ressources. Il y avait tous les jours une affluence considérable de courtisans à Chanteloup,; il devint de mode d'y séjourner ou d'y paraître. Ségur (t. I. p. 18) constate qu'on y éleva une colonne sur laquelle on inscrivait les noms de ceux qui s'y présentaient. Ils étaient tous bien accueillis. Ils s'imaginaient que la France ne pourrait pas se passer de lui, et qu'il était certain qu'il ne manquerait pas de redevenir ministre sous Louis XVI, dont il avait négocié le mariage avec Marie-Antoinette. Louis XV mort, Choiseul revint habiter son hôtel. Quoique sa galerie fût si grande qu'il fallait soixante-dix bougies pour l'éclairer et une cheminée et des poêles aux deux bouts pour la chauffer, elle avait peine à contenir le monde infini qui y vola, si nous en croyons la lettre de M[me] du Deffand à Walpole, du 9 décembre 1776. Elle ne commença à être désertée que lorsqu'on eut perdu l'espoir de voir Choiseul rappellé aux honneurs, comme l'a noté Besenval (t. III. p. 118). Louis XVI se montra inexorable chaque fois que la reine le supplia et le pressa d'employer Choiseul; toutes les tentatives de la reine furent aussi inutiles qu'elles étaient vives, suivant M[me] Campan (t. I. p. 84). Tout ce qu'elle obtint, ce fut que le roi, pour soustraire Choiseul à l'infamie d'une banqueroute, lui prêterait trois millions sans intérêt pour deux ans, et sans autre condition que celle de fournir des sûretés suffisantes pour le remboursement du capital, ainsi qu'on le lit dans Bertrand-Moleville (t. I. p. 381). Choiseul laissa en mourant ses affaires dans le plus grand désordre. Soulavie (t. I. p. 148) prétend que des excès de débauches avaient hâté son trépas. On lit dans les *Mémoires de Bachaumont*, du 13 mai 1785, qu'il était débiteur de dix millions. Tous les mémoires du temps attestent que la duchesse de Choiseul prit l'engagement de les payer, et que pour

y parvenir elle n'eut d'autre moyen que de se retirer dans un couvent de la rue du Bac, où elle vécut dans la plus grande gêne, n'ayant avec elle que deux domestiques, quoiqu'elle fût née dans le sein de l'opulence. La prodigalité de Choiseul explique l'engouement dont il fut l'objet. Il n'y a pas un philosophe, depuis Voltaire jusqu'à La Harpe, il n'y a pas non plus un courtisan qui n'ait été comblé de gratifications ou de pensions, lorsqu'il disposait des deniers de l'État. Il est accusé d'avoir eu en 1770 une liste de pensionnaires qui s'élevait à dix millions. Après sa chute, la Dubarry négligea d'entretenir une bonne table pour les courtisans, de protéger les philosophes; Terrai rogna toutes les pensions, il en supprima un grand nombre, et il finit par n'en payer aucune, puisqu'il est avéré qu'à la mort de Louis XV il y avait trois ans qu'on les réclamait inutilement au trésor royal. Les ministres de Louis XVI annonçaient chaque jour la résolution de commencer les réformes par l'examen des pensions, qui toutes remontaient nécessairement au temps de Choiseul, lequel les avait accordées sur la plus faible recommandation, sur le plus simple prétexte, souvent même sans motif, afin de se créer un parti formidable à la cour et dans les lettres. Aussi, pour éloigner Choiseul du conseil, Maurepas se borna-t-il, comme nous l'apprend Soulavie (t. II. p. 150), à le dénoncer à Louis XVI, dans des mémoires manuscrits et dans des conversations intimes, comme un dissipateur des deniers de l'État qui, pour se former en France un parti inattaquable, avait prodigué plus de douze millions de pensions accordées inutilement à des gens qui n'avaient d'autre mérite que celui d'être protégés par la maison de Choiseul. Maurepas dressa aussi le tableau des grâces dont jouissaient tous les individus portant le nom de Choiseul et prouva qu'aucune autre famille en France n'avait envahi autant de dignités et de sinécures. Il était tout naturel que tant de gens qui avaient tout perdu à la disgrâce de Choiseul, s'attachassent à sa fortune, travaillassent à le pousser au timon du gouvernement, puisqu'il était de leur intérêt d'agir ainsi. Si Choiseul a été le plus flatté, le plus choyé, le plus vanté de tous les ministres, cela n'est pas surprenant; il serait même surprenant qu'il en eût été autrement. Il rétribuait trop magnifiquement les éloges pour qu'on l'en privât. Mais du moment qu'il est évident que sa réputation repose sur ses dilapidations et ses profusions, et qu'il a pillé les deniers de l'État et consommé toute la dot de sa femme,

pour augmenter le nombre de ses créatures, sa gloire passée devient la cause de sa condamnation posthume et force l'historien à brûler sa couronne de lauriers, et à fleurdeliser ce front si longtemps fier de ses triomphes salariés. Il fut le héros de la cour, parce que, par son immoralité et sa corruption, il en est l'image la plus complète, la personnification la plus vraie. Or, comme il n'y eut jamais rien de plus abject et de plus vil que cette cour, il s'ensuit qu'il n'y a rien de moins honorable que celui qui en est le type; et comme cette cour ne se dépravait qu'avec l'argent dont la gorgeait Choiseul, et qu'elle ne se repaissait que des larmes et des sueurs du peuple, il s'ensuit encore que Choiseul demeurera l'un des êtres les plus exécrés du peuple. Il ne s'attendait pas à ce sort. Il était trop préoccupé du présent pour prévoir l'avenir. Il confondit la grandeur avec l'égoïsme, l'indépendance avec le mépris de tous les devoirs. Pendant tout son ministère, il fut l'instrument de toutes les passions, l'esclave de la Pompadour et des catins et de tous les valets de ces femmes; il se les attacha en cédant à tous leurs bas instincts; par là il multiplia les abus et contribua à l'affaiblissement du pouvoir et à la déconsidération de la royauté, qui dut avoir pour ennemis tous ces agents de corruption du jour où elle ne pourrait ou ne voudrait plus les soudoyer, et essayer de régner pour la nation et non pour une poignée d'oisifs et d'insolents serviteurs. Choiseul fut aussi mauvais citoyen qu'homme d'État. Les autres ministres s'étaient contentés de bouder, de s'ennuyer ou de manger gaiement leurs pensions dans leur exil. Au contraire, dans son château de Chanteloup, comme dans son hôtel de Paris, Choiseul n'eut d'autre ambition que de révolutionner le pays qu'il avait appauvri, pour le punir de ne pas lui permettre de le pressurer de nouveau. Il fut l'âme de toutes les cabales, le coryphée de tous les mécontents. Il sacrifia son temps et sa fortune à ridiculiser et à renverser tous les ministres qui valaient mieux que lui, et dont il avait rendu la tâche déjà si pénible par sa perversité. Il décria toutes les opérations du gouvernement, sans en excepter aucune; il discrédita tous ses fonctionnaires. Pour se rendre aussi nécessaire qu'il avait été nuisible, il s'insurgea contre tous et contre tout. De sa rage naquit l'hydre de l'opposition quand même qui amena la révolution, comme le lui reproche avec raison Senac de Meilhan (p. 37).

Arrêtons-nous sur un acte qui suffit pour prouver combien Choiseul fut aussi mauvais citoyen que mauvais ministre. Il est certain

que nul ne contribua plus que lui à la destruction des Jésuites. On ne peut nier que cette opération ne soit un sacrilége en religion, une monstruosité en morale et une folie en politique.

Un ministre doit protéger une religion qui est la religion de presque tous les sujets. Les Jésuites étaient certainement utiles au catholicisme, qui était la religion de presque tous les Français. Détruire les Jésuites, c'était donc nuire à la religion, et, par conséquent, porter une atteinte à la liberté de presque tous les Français. Aussi, le 14 novembre 1771, Voltaire mandait-il à Dalembert : « L'expulsion des Jésuites annonce la fin du monde, et nous allons voir incessamment paraître l'Antechrist. » Dalembert tirait les mêmes conséquences. Le 2 mars 1764, il écrivait à Voltaire : « Le plus difficile sera fait quand la philosophie sera délivrée des grands grenadiers du fanatisme et de l'intolérance; les autres ne sont que des cosaques et des pandours qui ne tiendront pas contre nos troupes réglées. » Levis (p. 176) n'a pas hésité à déclarer que le triomphe de l'irréligion ne date que de la suppression des Jésuites.

Pourquoi la destruction des Jésuites doit-elle être envisagée comme une monstruosité en morale et une folie en politique? Le 20 mars 1762, Bernis disait à Voltaire : « Vous êtes aujourd'hui le seul homme en France qui voyez les choses avec esprit et gaieté. » Voltaire était donc compétent dans l'appréciation d'un événement qui devait avoir de grandes conséquences. Aussi, le 4 juin suivant, Bernis lui faisait cet aveu : « Je ne crois pas que la destruction des Jésuites soit utile à la France; il me semble qu'on aurait bien pu les gouverner sans les détruire. » Pourquoi la destruction des Jésuites n'était-elle pas utile? Nous trouvons la réponse à cette question dans ces mots que Voltaire envoyait à Dalembert, le 14 avril 1762 : « *Les Jésuites étaient nécessaires*. »

Pourquoi les Jésuites étaient-ils nécessaires? C'est que ce n'était pas seulement une congrégation religieuse, mais un corps enseignant. M. Crétineau-Joly (p. 139) a remarqué que les Jésuites possédaient en France quatre-vingt-quatre colléges; ils en avaient encore un nombre plus considérable dans tous les autres royaumes. Montbarrey (t. III. p. 94) n'avait donc pas tort de confesser que, sous ce rapport, les Jésuites étaient très-utiles à tous les gouvernements, qui leur devaient beaucoup de connaissances. Les Jésuites avaient l'art de rendre leur enseignement agréable. On peut voir dans les

Mémoires de Marmontel et dans toutes les correspondances des philosophes comment ils savaient allier la douceur à la sévérité, et s'emparer de toutes les facultés de la jeunesse. Les Jésuites ne se bornaient pas à élever des chrétiens, ils s'appliquaient aussi à former des citoyens aptes à tout. Le duc de Levis (p. 177) leur a rendu ce témoignage : « Ils donnaient à la jeunesse des principes de religion et de morale en même temps que des connaissances positives ; ils savaient développer les talents naturels de ceux qui entraient dans leur société et les faire servir au progrès des sciences et des arts. » Dumouriez (t. I. p. 9) avoue aussi que « les Jésuites avaient le grand talent d'élever l'âme de leurs disciples par l'amour-propre, et d'inspirer le courage, le désintéressement et le sacrifice de soi-même. » Levis (p. 171) nous donne dans ces lignes la cause véritable de ces résultats : « Dans toute l'Europe catholique, les Jésuites présidaient à l'éducation de la jeunesse. Ils faisaient des recrues parmi les plus illustres familles, et leur grand nombre ne nuisait point à leur considération individuelle. Ils avaient soin que quelqu'un d'entre eux excellât toujours dans les arts et dans les sciences. Ils avaient donc des mathématiciens habiles, de bons astronomes, des physiciens, de grands orateurs. Ils cultivaient la littérature avec le plus grand succès et dans toutes ses branches; ils s'adonnaient à l'érudition sacrée et profane, à l'intelligence des auteurs classiques, à l'éloquence, à la poésie; dans tous les genres, ils ont produit des chefs-d'œuvre. Cette immense machine était si bien réglée, que ses mouvements s'exécutaient sans bruit, sans secousse, et sans qu'elle eût besoin d'être remontée. Le discernement des chefs était si admirable, que chacun des membres paraissait destiné par la nature au poste qu'il occupait; et il résultait de tous ces choix, où les talents et le caractère étaient uniquement consultés, un ensemble si bien lié et si achevé, que ce grand corps avait une espèce de ressemblance avec les êtres animés, inimitables ouvrages du Créateur. » Toutes les connaissances humaines étant cultivées par les Jésuites, et chaque Jésuite étant exclusivement consacré à la branche de ces connaissances pour laquelle il marquait une vocation prononcée, il était donc impossible que l'éducation périclitât dans la main de pareils précepteurs. Marmontel a constaté que les Jésuites cherchèrent à l'attirer dans leur compagnie ; Mme de Vandeul a raconté qu'ils firent aussi des avances auprès de Diderot. Ces démarches attestent

un grand amour pour le talent, partout où ils le devinaient et le rencontraient. Conseils, livres, argent même, ils mettaient tout ce qu'ils avaient à la disposition de leurs élèves, et se montrèrent toujours prêts à les protéger. Tout cela prouve que les Jésuites n'étaient pas inutiles; on ne s'aperçut qu'ils étaient nécessaires, que quand on fut convaincu qu'il était impossible de faire mieux qu'eux. Il s'agit de démontrer qu'on ne les remplaça d'aucune façon. Le 7 août 1771, le *Journal historique* (t. II. p. 72) fournissait ce document : « On observe que depuis l'extinction des Jésuites en France, la plus grande partie des colléges est très-mal pourvue; qu'au moyen du sort très-médiocre qu'on fait aux professeurs, tous les hommes de lettres, en état de faire mieux, se refusent à ces places. » Dans son *Voyage à Langres*, publié à la suite de ses *Mémoires*, Diderot est du même avis : « A l'expulsion des Jésuites, nous croyions toucher au moment de la restauration des bonnes études; mais les magistrats qui nous ont débarrassés de mauvais instituteurs, n'ont pas songé à nous en donner de meilleurs. C'est que ce n'est pas le zèle du bien public, mais de petites haines particulières qui les ont dirigés. Aux Jésuites ont succédé des gens sans mœurs et sans lumières. » En 1790, le prince de Ligné écrivait à Catherine II : « Moi qui ne suis pas prophète dans mon pays, et pas grand sorcier dans les autres, j'ai dit, il y a longtemps, que si l'on n'avait pas chassé les Jésuites, l'on ne verrait pas ce maudit esprit d'indépendance, de chicane, de définition, de sécheresse se répandrecomme un torrent qui renverse ou menace les trônes de toute l'Europe. » Montbarrey (t. III. p. 94) n'est pas moins explicite sur les effets de la suppression des Jésuites : « Dès ce moment l'éducation nationale fut remise nécessairement entre les mains de tous les grimauds subalternes soumis aux grands désorganisateurs. Les jeunes gens entrant dans le monde, y arrivaient imbus de tous les principes de licence, et sans aucun frein qui pût les arrêter. Tout fut dès lors perdu; la ruine de la monarchie française fut prononcée, et l'époque de l'exécution fut ajournée au premier moment favorable. » Levis confirme tous ces jugements en ces termes (p. 170 et 174): « Puisque j'ai eu occasion de parler des Jésuites, je dirai avec vérité que j'ai toujours remarqué une prodigieuse différence, pour l'instruction, entre les personnes élevées dans leurs colléges et la génération suivante. Ceux qui avaient étudié chez eux, savaient tous le latin, et par conséquent

n'étaient pas absolument ignorants, au lieu que depuis, à la cour, sur dix hommes, il n'y en avait pas un qui entendît Virgile. Voilà, quant à leur manière d'élever la jeunesse, un préjugé favorable pour eux. On voit quel vide avait laissé dans l'État la suppression de la société de Jésus. L'éducation de la jeune noblesse, dont elle était presque exclusivement chargée, fut partagée entre des séculiers pour la plupart sans instruction, sans mœurs, imbus des maximes philosophiques qui commençaient à se répandre, et des maîtres de pension, vils spéculateurs, plus occupés de leur fortune que de l'avancement de leurs élèves. Et que l'on ne croie pas que ce fut seulement en France que la destruction des Jésuites fit un tort irréparable à l'éducation; il en fut de même dans toute l'Europe. » En effet, dans son *Tableau de l'Espagne moderne* (t. I. p. 327), Bourgoing n'a pu s'empêcher de remarquer que, depuis l'expulsion des Jésuites, l'éducation de la jeunesse n'a fait qu'empirer en Espagne, et qu'il ne se présentait que des sujets très-médiocres pour remplir leurs chaires. Tous les voyageurs, amis ou ennemis des Jésuites, ont été obligés d'avouer que partout où les Jésuites furent renvoyés, ils ne furent pas remplacés. Il n'y eut que deux puissances qui les conservèrent. Elles n'en furent pas plus malheureuses. Pourquoi refusèrent-elles de s'en débarrasser? Frédéric va nous l'apprendre. Le 22 avril 1769, il adressait ces mots à Dalembert : « Vous vous ressentirez avec le temps en France de l'expulsion de cet ordre, et l'éducation de la jeunesse en souffrira les premières années. Cela vous vient d'autant plus mal à propos que votre littérature est sur son déclin, et que de cent ouvrages qui paraissent, c'est beaucoup d'en trouver un passable. » Sommé plusieurs fois par les philosophes de justifier sa conduite à l'égard des Jésuites, il répondit à Dalembert le 15 mai 1774 : « Je ne vois en eux que des gens de lettres qu'on aurait bien de la peine à remplacer pour l'éducation de la jeunesse. C'est cet objet précieux qui me les rend nécessaires, parce que de tout le clergé catholique du pays, il n'y a qu'eux qui s'appliquent aux lettres; aussi n'aura pas de moi un Jésuite qui voudra', étant très-intéressé à les conserver. » Dans sa lettre du 18 novembre 1777 à Voltaire, il développe la même idée : « J'ai conservé cet ordre tant bien que mal. En voici les raisons : on ne trouve dans nos contrées aucun catholique lettré, si ce n'est parmi les Jésuites; nous n'avions personne capable de tenir les classes;

nous n'avions ni pères de l'Oratoire, ni piaristes; le reste des moines est d'une ignorance crasse; il fallait donc conserver les Jésuites, ou laisser périr toutes les écoles. Il fallait donc que l'ordre subsistât, pour fournir des professeurs à mesure qu'il venait à en manquer; et la fondation pouvait fournir la dépense à ces frais, elle n'aurait pas été suffisante pour payer des professeurs laïques. De plus, c'était à l'université des Jésuites que se formaient les théologiens destinés à remplir les cures. Si l'ordre avait été supprimé, l'université ne subsisterait plus, et l'on aurait été nécessité d'envoyer les Silésiens étudier la théologie en Bohême. » En Russie, Catherine II suivit l'exemple de Frédéric et s'appuya des mêmes raisons.

Il est donc évident que les Jésuites étaient non-seulement utiles, mais aussi nécessaires à tous les gouvernements et à tous les sujets. Ils leur rendaient d'immenses services, et sans être à charge à personne. Partout ils possédaient assez de biens pour n'avoir jamais rien à demander à l'État qui les tolérait, et pour exiger peu de chose de leurs élèves et en élever un grand nombre gratuitement. Ainsi en France, sans compter leurs propriétés dans les colonies, ils possédaient, soit en immeubles, soit en capitaux, environ cinquante-huit millions, pour lesquels ils payaient 350,000 livres d'impositions de tout genre, comme nous l'apprend M. Crétineau-Joly (p. 152). Ils étaient au nombre de quatre mille; la dépense de chacun ne dépassait pas annuellement trois cents livres. Nous avons vu tout à l'heure Frédéric avouer qu'il était de son intérêt de conserver les Jésuites, non-seulement parce qu'ils étaient préférables à tous les autres religieux pour l'enseignement, mais aussi parce qu'ils suffisaient à leur entretien sans recourir au gouvernement. Tous les rois avaient les mêmes motifs de maintenir les Jésuites dans leurs collèges. On peut donc dire que, sous tous les rapports, les Jésuites étaient utiles et même nécessaires.

Cependant Choiseul travailla à la destruction des Jésuites. Pour y arriver, il lui fallut le concours des parlements et de la papauté. Qui donc employa-t-il pour séduire les parlements et tromper la papauté? Terrai et de Laverdy que nous connaissons, puis Chauvelin et Bernis qui ne valaient guère mieux. Georgel (t. I. p. 50) nous apprend que Chauvelin était noyé de dettes et vendu au parti janséniste; les *Mémoires de Bachaumont*, du 16 janvier 1770, le donnent aussi pour un coryphée du jansénisme et ajoutent qu'il était épuisé de débauches.

J'ignore de quelle religion était de Bernis. Un homme qui s'est vanté, dans sa lettre à Voltaire du 20 mars 1762, d'avoir dit devant tous les courtisans que la barrette de cardinal était un bon parapluie, et qui eut toute sa vie des relations avec les philosophes, ne pouvait pas avoir une grande dose de dévotion. Dugaste de Bois-Saint-Just raconte (t. I. p. 185) que dans sa jeunesse il fut obligé de se cacher sous un nom supposé dans un bouge de l'île Saint-Louis, pour se soustraire aux poursuites de ses créanciers. Devenu plus riche, il fut toujours aussi dérangé. Suivant Collé (t. II p. 262), il sortit du ministère avec cent mille écus de dettes, quoiqu'il eût alors cent dix ou cent vingt mille livres de revenu. Dans une lettre reproduite par M. Crétineau-Joly (p. 271), de Bernis avouait que le 7 juin 1769 l'état de ses dettes anciennes montait à deux cent sept mille livres. Il obtint de Choiseul des fonds pour se liquider. Resté ambassadeur à Rome, il tint table ouverte, donna souvent des fêtes magnifiques, mena un grand train, ne songea jamais à économiser, comme nous l'apprend Gorani (t. II. p 188), et il finit par se trouver si endetté et même si gêné que, quand la révolution le dépouilla de ses bénéfices, il serait mort dans la misère si la cour d'Espagne n'était pas venue à son secours. Il n'était guère moins voluptueux que prodigue. Ses galanteries l'empêchèrent d'obtenir un bénéfice du cardinal de Fleury, comme l'atteste sa lettre à Voltaire du 25 février 1772; le vertueux Boyer fut aussi sévère; mais dès que la Pompadour disposa de toutes les faveurs, de Bernis triompha et parvint aux plus hautes dignités civiles et ecclésiastiques. Il ne négligea pas le beau sexe. On peut voir dans les *Mémoires de Casanova* quel emploi il fit de son temps à Venise. A Rome, il allait si souvent passer la soirée chez la princesse de Sainte-Croix, qu'il passa pour être son amant. Un de nos biographes les plus éminents, qui a beaucoup étudié la vie de Bernis, m'a assuré avoir su de bonne source que le cardinal de Bernis avait été du nombre des dix-huit cents hommes que la princesse de Sainte-Croix se vantait d'avoir rendus heureux.

Avec de pareils agents, Choiseul ne pouvait manquer d'aller vite et loin quand il se détermina à détruire les Jésuites. Dans son *Voyage en Italie*, Duclos résume en ces termes l'impression produite par l'expulsion de ces religieux : « Le parlement, auteur ou *instrument* de leur ruine, en a hautement triomphé. L'Université, qui recueille leurs dépouilles, *le corps* des gens de lettres, quoique la

plupart leurs élèves, mais que la société, ne pouvant les asservir, avait décriés et cherchait à rendre suspects sur la religion, ont applaudi. Tous les jansénistes, de dogmes *ou de parti*, ceux-ci très-nombreux et les autres assez rares, ont fait éclater leur jôie, sans faire attention que, ne tirant leur existence que du combat contre leurs ennemis, ils vont tomber dans l'oubli. Le peuple, proprement dit, n'a pris aucun intérêt à cet événement. D'autre part, presque tout le corps épiscopal a pris parti pour les Jésuites..., peut-être par humeur contre le gouvernement, qu'il soupçonne de vouloir aller plus loin. Les ordres réguliers ont sans doute été charmés de l'expulsion des Jésuites; mais ils ont eu la décence de renfermer leur joie, qui d'ailleurs est tempérée par la crainte qu'ils ont pour eux-mêmes. A l'égard des provinces, si les opérations du parlement n'avaient pas été confirmées par un édit presque arraché au roi (l'édit qui ordonnait aux Jésuites de fermer leurs classes le 1er avril 1762), je doute fort que les autres parlements, excepté celui de Rouen, eussent suivi l'exemple de Paris. Je ne crains pas d'assurer, et j'ai vu les choses d'assez près, que les Jésuites *avaient et ont encore sans comparaison plus de partisans que d'adversaires*. La Chalotais et Monclar ont seuls donné l'impulsion à leurs compagnies. Il a fallu faire jouer bien des ressorts dans les autres. Généralement parlant, les provinces regrettent les Jésuites, et ils y reparaîtraient avec acclamation. » M. Crétineau-Joly (p. 148) a remarqué que l'expulsion des Jésuites fut prononcée à Rennes par 32 voix contre 29, à Rouen par 20 contre 13, à Toulouse par 41 contre 39, à Perpignan par 5 contre 4, à Bordeaux par 23 contre 18, à Aix par 24 contre 22, et que dans toutes les cours la proportion fut la même. Ce vote justifie l'assertion de Duclos et dévoile les causes qui ont amené ou facilité un événement si important. Elles n'ont aveuglé personne. Nous connaissons l'opinion de Diderot. Le 3 avril 1770, Frédéric II écrivait à Dalembert : « On a chassé les Jésuites. Je vous prouverai, si vous le voulez, que la vanité, des vengeances secrètes, des cabales, et enfin l'*intérêt* ont tout fait. » Dans sa lettre du 4 mai 1762 à Voltaire, Dalembert parlait ainsi des magistrats occupés à persécuter les Jésuites : « Ce sont des fanatiques qui en égorgent d'autres, mais *il faut les laisser faire* : tous ces imbéciles, qui croient servir la religion, servent la raison sans s'en douter; ce sont des exécuteurs de la haute justice pour la philosophie, dont ils prennent les ordres

sans le savoir. Ce qui me paraît singulier, c'est que la destruction de ces fantômes (les Jésuites) qu'on croyait si redoutables, se fasse avec aussi peu de bruit. » Levis n'est pas moins explicite. Il dit à ce sujet (p. 172) : « Il est curieux d'examiner la force des accusations intentées contre les Jésuites, et les secrets motifs de leurs ennemis. Ceux qui leur reprochaient tant d'ambition étaient des envieux; moines comme eux, ils espéraient hériter de leur influence et de leur pouvoir. Les parlements, loin d'être mus par des motifs d'intérêt public, loin de chercher à défendre l'autorité des rois, dont ils se disaient insolemment les tuteurs, n'obéissaient, dans cette affaire, qu'à l'impulsion d'un esprit de secte et de parti. La grande dispute des jansénistes s'était perpétuée, malgré le ridicule du fond de la querelle. Les illustres solitaires de Port-Royal, que leurs talents avaient rendus célèbres, que l'austérité de leurs mœurs avait rendus respectables, et que leurs malheurs avaient rendus intéressants, avaient inspiré leurs maximes sévères à des magistrats restés vertueux au milieu d'un siècle corrompu; mais il s'était mêlé de l'exaltation à ces sentiments; plusieurs d'entre eux avaient l'esprit aussi faible que le cœur honnête; et le fanatisme, poussé jusqu'à l'extravagance, avait produit ces méprisables folies du cimetière de Saint-Médard et ces convulsionnaires, honte d'un siècle éclairé. Dans un pareil délire, la justice et la modération ne sauraient se faire entendre; tout ce qui n'extravague pas avec vous paraît haïssable; l'on n'a point d'adversaires, d'antagonistes, on n'a que des ennemis, et *ces ennemis sont des monstres*. Ainsi, en attaquant avec tant de violence les Jésuites, le parlement cherchait bien moins à dissoudre une association dangereuse pour la tranquillité de l'État, qu'à détruire une secte opposée; l'intérêt public était le prétexte, le molinisme était le véritable crime. »

Il résulte de ces différents témoignages que les philosophes n'ont eu qu'une faible part à la destruction des Jésuites; ils ne l'ont ni préparée, ni provoquée, ni accélérée. Ils n'aimaient pas les Jésuites, mais ils ne les détestaient pas non plus. Ils n'avaient rien à craindre de leur part, puisque les Jésuites avaient perdu leur crédit. Les Jésuites les réfutaient, mais les philosophes se moquaient de cette polémique. Ils prévirent même que la ruine des Jésuites serait funeste à la philosophie, et que les universitaires et les parlements deviendraient plus insolents et plus despotiques du jour où ils auraient renversé

les Jésuites. Aussi Voltaire disait-il à Dalembert : « Vous serez les esclaves de l'Université avant qu'il soit deux ans. Les Jésuites étaient nécessaires, ils faisaient diversion; on se moquait d'eux, et on va être écrasé par des pédants qui n'inspireront que de l'indignation. » Dalembert n'a pas jugé plus favorablement les parlements. Ainsi les philosophes ont deviné toutes les conséquences de l'expulsion des Jésuites. Ils n'ont rien fait pour l'empêcher. Pourquoi se sont-ils contentés de *laisser faire?* c'est qu'ils se seraient aliéné les parlements et la cour, s'ils avaient défendu les Jésuites. Comme les parlements condamnaient les auteurs à des peines plus ou moins fortes, plus ou moins sévères, il est évident que les philosophes devaient s'attendre à être punis impitoyablement, s'ils contrariaient les parlements décidés à renvoyer les Jésuites; et qu'au contraire ils pouvaient espérer que les parlements les ménageraient, s'ils s'abstenaient dans une affaire que les parlements avaient prise à cœur. Le gouvernement avait donné ses conclusions dans cette opération; c'était à l'instigation de Choiseul, et sur les ordres de la Pompadour, que les parlements s'en étaient occupés. Or les philosophes étaient admis dans les antichambres de la Pompadour et s'y régalaient; Choiseul les accabla tous de gratifications ou de pensions. Il est digne de remarque que c'est dans cette circonstance que Choiseul rétablit la pension que Voltaire avait eue longtemps et dont il ne touchait rien depuis bien des années. En protestant contre une mesure de Choiseul et de la Pompadour, les philosophes se seraient exposés à ne plus être invités à la table de celle-ci, à ne plus recevoir de gratifications ou de pensions de celui-là. Comme ils avaient tout à gagner et rien à perdre à laisser faire, il est facile de comprendre leur silence sur la destruction des Jésuites. Il était donc de leur intérêt de ne rien écrire, et de tout laisser faire; c'était pour cela et seulement pour cela que Choiseul leur jetait quelques poignées d'écus ou quelques rouleaux de louis. Exiger autre chose des philosophes, c'est oublier que leur forfanterie d'indépendance publique est en raison inverse de leur bassesse secrète dans les antichambres des rois et des ministres et de leurs concubines

Nous savons les raisons qui poussaient la plupart des magistrats à conclure contre les Jésuites. Choiseul passait pour un ministre extrêmement généreux et prodigue; il est évident que l'espoir d'en recevoir ou des gratifications, ou des pensions, ou de l'avancement

a dû séduire un grand nombre de magistrats et les exciter à voter contre leur conscience. Ainsi la plus grande partie des membres des parlements étaient déterminés à condamner les Jésuites avant de les juger. Ils avaient la volonté et le pouvoir de les exterminer; il n'y avait plus que des causes ou des prétextes à trouver pour en finir avec eux; cela fut bientôt fait. Levis (p. 172) dit à ce sujet : « Les reproches les plus graves, les accusations les plus odieuses s'accumulaient sur la tête des Jésuites : on ne parlait que de leur ambition démesurée, de leur projet d'envahir tous les pouvoirs, de leur morale relâchée, et de leur indifférence pour tous les moyens de parvenir. Ils auraient résisté longtemps, peut-être toujours, à des inculpations vagues, et qui par leur nature n'étaient pas susceptibles de preuves; mais le parlement, corps redoutable et haineux, leur chercha querelle sur des maximes ultramontaines : il fit revivre contre eux cette doctrine criminelle et absurde professée pendant l'horreur des guerres civiles, tendant à établir que les rois peuvent être déposés par la puissance ecclésiastique; doctrine abandonnée depuis longtemps par tout le monde, et soutenue dans ces temps malheureux par la Sorbonne et le parlement lui-même. Cette inconséquence ne les sauva pas, et la cour, que le mauvais état des finances rendait le plus souvent dépendante de la magistrature, les abandonna à son ressentiment. » Dans le chapitre LXVIII de son *Histoire du Parlement*, Voltaire résume ainsi les griefs accumulés sur la tête des Jésuites : « On sait tout ce qu'on reprochait depuis longtemps aux Jésuites; ils étaient regardés en général comme fort habiles, fort riches, heureux dans leurs entreprises, et ennemis de la nation : *ils n'étaient rien de tout cela*; mais ils avaient violemment abusé de leur crédit quand ils en avaient eu. » Dans le chap. XXXVIII de son *Précis du siècle de Louis XV*, Voltaire a encore consacré ces lignes aux Jésuites : « Les parlements ne les ont condamnés que sur quelques règles de leur institut, sur des maximes horribles, il est vrai, mais méprisées, publiées pour la plupart par des Jésuites étrangers, et désavouées formellement depuis peu par les Jésuites français. *Il y a toujours dans les grandes affaires un prétexte qu'on met en avant et une cause véritable qu'on dissimule*. Le prétexte de la punition des Jésuites était le danger prétendu de leurs mauvais livres que personne ne lit : la cause était le crédit dont ils avaient longtemps abusé. »

Qu'était-ce donc que ce crédit si vivement reproché aux Jésuites? Ce passage de Levis (p. 176) va nous l'apprendre : « Chez les Jésuites, tout était activité et travail au dehors : ne trouvant rien au-dessus de leur ambition, et ne dédaignant rien de ce qui pouvait leur être utile, ils s'introduisaient avec autant d'empressement dans la demeure du bourgeois et du laboureur que dans les palais des grands et à la cour des rois; ils entraient de force dans les sanctuaires des sciences; enfin ils pénétraient, pour ainsi dire, par tous les pores du corps politique, élevant l'enfance, dirigeant l'âge mûr, consolant la vieillesse. Que de prise ils avaient sur l'espèce humaine! quelle source intarissable de crédit et de puissance! Mais n'oublions pas qu'*en dernière analyse tout reposait sur la religion*. C'était en son nom qu'ils parlaient, et c'était à elle qu'ils devaient leur considération ou plutôt leur existence. Indépendamment de la persuasion, l'esprit de corps, l'intérêt, l'honneur les attachaient à cette croyance jusqu'à lui sacrifier leur vie. Ils opposaient donc une formidable, une indestructible barrière aux entreprises des novateurs qui voulaient détruire le culte et changer la constitution de l'État. » Telle était la nature de leur crédit. Les Jésuites n'étaient plus appelés à la cour et consultés sur les affaires depuis la mort de Fleury; ils ne pouvaient donc pas abuser de leur crédit, puisqu'ils n'en avaient plus. Il fallait prouver qu'ils en avaient abusé autrefois. Ce crime consistait à avoir éloigné de la cour et des places des gens sans religion et sans mœurs. Après l'étude que nous avons faite de la vie des beaux esprits dans les cours, il est facile de comprendre si l'État gagna beaucoup à n'être dirigé que par des créatures sans religion et sans mœurs, et de juger si le règne de Louis XV, qui fut le triomphe des philosophes, fut moins fécond en abus que le siècle de Louis XIV, que l'on regarde comme l'élève des Jésuites.

La nature de leur crédit prouvait que les Jésuites n'avaient pas une morale relâchée et n'adoptaient pas des doctrines mauvaises. Pour condamner leurs constitutions, il fallut en altérer le texte. Voltaire a avoué qu'ils n'étaient point les auteurs des livres qu'on leur reprochait. MM. Julien, Lanier et Cᵉ, libraires, rue de Bucci, 4, à Paris, viennent de mettre en vente la *Bibliothèque des écrivains de la compagnie de Jésus ou notices bibliographiques : 1° de tous les ouvrages publiés par les membres de la compagnie de Jésus depuis la fondation de l'ordre jusqu'à nos jours; 2° des apologies, des controverses religieuses,*

des critiques littéraires et scientifiques suscitées à leur sujet; par Augustin et Aloys de Backer, de la même compagnie. Cet ouvrage formera six volumes grand in-8° à deux colonnes, et contiendra la liste de tous les écrits publiés dans l'espace de trois siècles par environ dix mille Jésuites. Il suffira de le parcourir pour vérifier l'assertion de Voltaire. Dans leurs sermons et dans leur enseignement, les Jésuites ont dû être aussi réservés que dans leurs livres, puisque ni les journaux, ni les mémoires, ni les correspondances de tous les personnages du XVIIIe siècle ne les ont accusés d'avoir prêché dans les chaires des églises, professé dans leurs classes, conseillé dans le confessionnal et propagé dans leurs conversations des maximes contraires à la religion, à la morale et à l'État. Ils ne sont pas moins inattaquables sous tous ces rapports dans leur vie privée, après comme avant leur destruction. Quoiqu'ils fussent au nombre de quatre mille au moment où ils furent dispersés et plongés dans la misère pour le reste de leurs jours, il n'y en eut qu'un seul dont ils eurent à déplorer les écarts. Ce fut Cerutti, né en 1738; la sœur et une amie de Choiseul le pervertirent; les philosophes le dégradèrent, car il passa des bras de la débauche dans le camp des encyclopédistes, et mourut dans la compagnie des révolutionnaires au milieu des convulsions du blasphème et de l'impénitence finale. Dans toutes leurs œuvres et dans toutes leurs lettres, les philosophes n'ont cessé de vanter la chasteté des Jésuites. Manuel a eu entre les mains tous les procès-verbaux de la police. Il s'en servit pour rédiger *La Police de Paris dévoilée* et les neuf numéros de *La Bastille dévoilée;* il y a mentionné les abus des ministres, les turpitudes des princes, des courtisans et des magistrats, les incartades de tous les philosophes et des ennemis des Jésuites depuis Dalembert jusqu'à d'Aranda; il n'a pas fait grâce aux religieux de différents ordres et aux prêtres de divers diocèses. La publication des Mémoires du XVIIIe siècle et des Lettres de tous les philosophes a confirmé toutes ses dépositions et justifié sa sincérité et son impartialité. Des pages autographes de Voltaire et de Beaumarchais, conservées sous le secret à Saint-Pétersbourg et à Londres, attestent que le siècle de la raison n'est pas connu entièrement et que tous les excès de sa corruption n'ont pas encore été révélés et ne doivent même pas l'être, dans l'intérêt de la morale. Cependant, au milieu de cette dépravation si dégoûtante et si générale, Manuel affirme que la police n'est parvenue, dans tout le XVIIIe siècle, qu'à surprendre

un Jésuite dans un moment de faiblesse. Voilà le plus bel hommage qui ait été rendu aux Jésuites.

C'est à leur indépendance qu'il faut attribuer leur crédit, leurs vertus. Ne relevant que de leur général, ils restent étrangers à tous les États qui les tolèrent. Ils ne leur demandent rien, parce qu'ils ne peuvent occuper ni dignités civiles, ni sinécures, ni fonctions ecclésiastiques. Aucune vue humaine ne tentait donc les jeunes gens qui entraient dans leur compagnie. Les Jésuites étaient souvent consultés, parce que leurs avis étaient désintéressés. On les a vus dans les cours, ils ont été les conseillers des rois, mais ils n'ont été les valets de personne, les courtisans d'aucun ministre. Il n'y a qu'eux qui aient osé dire à la Pompadour qu'elle devait quitter Versailles; il n'y a qu'eux qui n'aient pas caché ni fardé la vérité, chaque fois qu'ils ont été appelés à porter la parole devant les grands. Ils hantaient les palais, ils en sortaient les mains pures, les *mains vides*. Ils ne rêvaient que le bien des âmes, la prospérité de l'État; ils laissaient à d'autres les crosses, les mitres, les portefeuilles, les traitements, les gratifications, les pensions. Leur reprocher de composer un corps dans l'État, leur faire un crime de leur indépendance, c'était rendre hommage à leur intégrité, à l'incorruptibilité qui les soutenait et les préservait de la contagion du siècle, et leur méritait ainsi la bienveillance d'un gouvernement qu'ils n'importunaient ni n'appauvrissaient.

Tels sont les crimes que les parlements ont découverts pour proscrire tous les Jésuites. Ils les ont condamnés sans les juger; ils ne les ont pas jugés, puisqu'ils n'ont pas entendu leurs défenses, et qu'ils n'ont même assigné aucun Jésuite à leur barre. Ils ne se sont pas contentés de chasser les Jésuites de leurs chaires, ils se sont emparés de leurs colléges et ont confisqué tous leurs biens. Il est vrai qu'ils ont daigné leur accorder une pension. On assigna vingt sous par jour à chaque Jésuite; le parlement de Toulouse alla jusqu'à trente, mais celui du Languedoc se borna à douze. C'était au trésor royal à payer cette pension; il est avéré que beaucoup de Jésuites passèrent longtemps sans en toucher les quartiers.

Le deux juillet 1769, Frédéric II adressait ces mots à Dalembert: « Les besoins des princes qui se sont endettés, leur font désirer les richesses accumulées dans les monastères; affamés de ces biens, ils pensent à se les approprier. C'est là toute leur politique. Il se trou-

vera donc que les puissances, fortement affectées de l'accessoire qui irrite leur cupidité, ne savent ni ne sauront où leur démarche les doit conduire : elles pensent agir en politiques et elles agissent en philosophes. » Tel est le jugement définitif qu'on doit porter de la destruction des Jésuites et de la suppression des monastères. Les Jésuites ont été persécutés dans tous les États; leur expulsion y a été suivie de la suppression et de la spoliation d'une multitude de monastères ; la destruction des Jésuites n'a pas été mieux motivée et justifiée que la suppression et la spoliation des monastères. Les États n'ayant fermé et pillé les monastères que par cupidité, il est très-probable que c'est la cupidité qui a amené la destruction des Jésuites dans tous les États, puisqu'ils n'ont été conservés et respectés que dans les deux royaumes où ils ne possédaient presque rien, ou du moins n'avaient que ce qu'il leur fallait pour suffire à leurs besoins sans être obligés de recourir à Catherine II et à Frédéric II. Qu'on se rappelle le budget de tous les souverains, et l'on restera convaincu que leur conduite à l'égard des Jésuites ne peut être considérée que comme un brigandage. J'incline à croire qu'en France surtout, la destruction des Jésuites a été une affaire d'argent pour le trésor royal. Je possède un *Mémoire*, rédigé pour le conseil des ministres, sur l'*état des charges et dettes au 1er janvier* 1763. J'y vois que la dette publique s'élevait à 2,713,343,778 livres; que dans cette somme sont comprises les dettes de la maison du roi fixées à 60 millions, et les arrérages dus des gages, des pensions et gratifications, évalués à 52 millions; que la dette exigible dépassait 250 millions; que le projet de dépenses formait un objet de 145 millions, et que pour suppléer à l'insuffisance des revenus de l'exercice 1763 il était urgent de se procurer par des secours extraordinaires la somme de 84 millions.

En s'emparant des biens des Jésuites aussitôt qu'il les eut proscrits, Louis XV prouva qu'il avait cédé à de vils instincts. Il crut faire une bonne spéculation; il se trompa beaucoup et ne tarda pas à s'en apercevoir. L'éducation de la jeunesse est une chose trop importante pour ne pas attirer l'attention du gouvernement. On ne pouvait laisser les jeunes gens sans professeurs. Pour en avoir il fallait nécessairement les rétribuer. Il était évident que les biens qui suffisaient à l'entretien des Jésuites, les universitaires ayant femme ou maîtresse, bâtards ou enfants, ne s'en contenteraient pas et

deviendraient une charge pour l'État. On sait combien de millions coûte chaque année à l'État sa fabrique de bacheliers. De plus, Louis XV perdit un des moyens de pourvoir à la nouvelle dépense qu'il s'imposait. Tous ses sujets lui retirèrent la confiance dont il avait joui jusque alors; ils comprirent qu'il inaugurait l'ère du brigandage et du despotisme, et ils devinèrent que la facilité avec laquelle s'était accomplie la destruction des Jésuites l'enhardirait à mettre la main sur les propriétés qui lui conviendraient, à commettre toutes les iniquités qu'il lui plairait, à éloigner ou enlever toutes les personnes dont il voudrait se défaire ou abuser. Aussi quand il eut besoin d'argent, il n'en trouva pas à emprunter. Il défendit, comme nous le verrons, aux particuliers d'exiger plus de 4 livres pour cent d'intérêt des sommes qu'ils prêteraient, tandis qu'il continua d'offrir à ses créanciers l'ancien taux de cinq pour cent; il fut réduit à recourir à cette ressource pour amener les capitalistes à préférer le roi à ses sujets.

C'est ainsi que la destruction des Jésuites fut une folie en politique, comme une monstruosité en morale. Aucun acte ne dévoile mieux la dégradation de la royauté, la scélératesse de la Pompadour, la corruption de la magistrature, la bassesse des philosophes, la noirceur de Choiseul.

Consacrons quelques lignes à une espèce de ministère qui n'était pas sans importance. Il s'agit de la feuille des bénéfices. A la mort de Fleury, elle fut confiée à l'abbé Boyer, ancien évêque de Mirepoix. Les éloges donnés à ses sermons par le *Mercure* attestent qu'il n'était pas sans connaissances et sans talent, et doivent suffire pour venger sa mémoire des sarcasmes dont il fut constamment l'objet de la part des philosophes et surtout de Voltaire, qui affectait de l'appeler l'âne de Mirepoix. Soulavie (t. III. p. 9) n'a pu s'empêcher de louer sa bienfaisance, sa piété, la pureté de ses mœurs, l'intégrité de son âme ; tous les impies ont été amenés à lui rendre le même hommage. Il eut pour principe de ne donner soit des évêchés, soit de simples bénéfices qu'à des abbés d'une vertu éprouvée, et de les refuser à ceux qui ne les méritaient pas par la sagesse de leur conduite, quels que fussent les vers qu'ils avaient publiés. Aussi Soulavie a-t-il remarqué que son clergé ne cessa d'édifier les paroisses par sa charité, sa pureté, son zèle, en même temps qu'il s'efforçait d'arrêter les progrès de l'incrédulité.

Quand Choiseul et la Pompadour furent appelés à donner la feuille des bénéfices, ils choisirent de Jarente, évêque de Digne, puis d'Orléans. C'était un roué dans toute la force du terme, menant la vie la plus dissolue, affichant le scandale avec éclat, vendant sans pudeur les bénéfices. Suivant l'*Espion anglais* (t. I. p. 238), il avait pour sous-ministre l'opprobre du sacerdoce, l'abbé de Foix, perdu de débauches et d'infamies, trafiquant impudemment des emplois sacrés, et sans cesse occupé à recruter le sérail de son maître d'objets propres à renouveler les sens flétris de Sa Grandeur. Il avait pour maîtresse une danseuse d'opéra, canal par où s'écoulaient sourdement beaucoup de grâces ecclésiastiques. Soulavie a remarqué avec raison qu'il ne composa l'Église de France que de prélats de mœurs et d'opinions contraires aux mœurs et aux opinions de ceux qui avaient été nommés par le vertueux Boyer. Il ne s'oublia pas dans la distribution des bénéfices. La *Correspondance secrète* (t. X. p. 228) prétend qu'il en réunit sur sa tête pour 266,000 livres de rente. Il fut exilé de la cour en 1771, pour s'être mêlé des affaires du parlement. Il continua le même train de vie depuis. Les *Mémoires de Bachaumont*, du 12 novembre 1773, constatèrent que dans un de ses voyages à Marseille il n'eut pas honte de paraître au spectacle et au vauxhal.

Ce fut Laroche-Aymon qui eut la feuille des bénéfices après de Jarente. Il la garda jusqu'à sa mort. La *Correspondance secrète* (t. V. p. 261) prétend qu'il avait 600,000 livres de bénéfices et qu'il laissa tant de dettes, que la vente de son mobilier ne dut pas satisfaire ses créanciers. Il passait pour être l'un des prélats les plus bornés et les plus ignorants, malgré toutes les dignités dont il fut accablé. Il n'est pas accusé d'avoir abusé de sa position : ce qui prouve qu'il ne fit pas de mal à l'Église, c'est la haine dont il fut honoré par les philosophes, qui n'auraient pas manqué de le célébrer, s'il avait favorisé les abbés sans foi et sans mœurs.

Il eut pour successeur de Marbeuf, évêque d'Autun. Citons ces paroles qui lui furent adressées dans un écrit reproduit par Soulavie (t. VI. p. 105) : « Depuis l'instant que le roi vous a élevé à la place importante que vous occupez, j'ose le dire, et je le prouverai, excepté les nominations que Sa Majesté a faites de son propre mouvement, et contre votre gré, il n'y en a pas une qui annonce un ministère religieux. Chaque jour vous avez renchéri sur vos méfaits

par des présentations plus criminelles : pendant votre administration, l'irréligion, le libertinage, l'avarice, la prodigalité, l'incrédulité, l'athéisme même semblent avoir été les seuls titres pour obtenir les bénéfices à nomination royale. Quels soupçons ne fait pas naître votre conduite? Les uns vous comparent à l'un de vos simoniaques prédécesseurs, M. de Jarente, qui ne disposait d'un bénéfice qu'à beaux deniers comptants. Quel abus ne faites-vous pas de votre crédit? Vous avez fait accorder une gratification de quarante mille livres sur les économats au suicide évêque de Grenoble, pour réparer son palais épiscopal. C'est vous qui avez donné deux abbayes à cette religieuse, concubine de M. de Brienne, refugiée dans son palais à Paris, pendant son ministère, et qui vendait les grâces. »

Le caractère de ces ministres sert à expliquer pourquoi dans l'épiscopat il y avait deux espèces de prélats bien tranchées.

Les uns étaient taxés par des philosophes de fanatiques et d'intolérants; mais ils étaient irréprochables dans leurs mœurs, fermes dans leur foi, simples dans leur langage, réservés dans leur conduite, indépendants jusqu'à la hardiesse dans leurs mandements et leurs discours au roi, peu recherchés des grands dont ils empêchaient les femmes, les enfants et les domestiques de mourir de faim, connus de tous les pauvres, bénis de tous les malheureux. Ils n'admettaient pas facilement aux ordres tous ceux qui le désiraient, et ils ne confiaient de cures qu'à des prêtres qui jouissaient d'une bonne réputation. Le vénérable de Beaumont, archevêque de Paris, fut le modèle de ce genre d'évêques. Les philosophes de tous les pays ont été forcés de rendre hommage à ses vertus et de constater qu'il distribuait en aumônes les cinq sixièmes de ses revenus. Soulavie (t. VI. p. 104) a remarqué que ses cinquante-huit curés de Paris, sans exception, marchaient sur ses traces. Il en a été de même de tous les curés nommés par les pontifes dont nous parlons.

Le nombre de ces vénérables prélats, dont la mort était une calamité pour les pauvres, était beaucoup plus considérable qu'on ne le croit généralement. Aussi, dans ses *Réflexions sur la révolution française*, le célèbre Burcke s'est-il fait un plaisir de confesser que, soit à Paris, soit dans les provinces, il avait été frappé du spectacle imposant qu'offrait le clergé de l'Église de France, auquel il ne put rien comparer dans tous les autres royaumes pour les mœurs, les connaissances, le zèle, la charité, l'indépendance, l'urbanité. S'il y

a eu quelques prélats peu édifiants, cela n'est pas surprenant; il est plutôt surprenant que le nombre en ait été si petit. Les bénéfices étaient une puissante amorce pour la noblesse; la cupidité a donc dû pousser dans les séminaires une multitude de jeunes gens. Mais il faut aussi admettre que le séjour dans les séminaires exerçait une grande influence sur les âmes par l'étude de la théologie, l'usage de la prière, la fréquentation des sacrements, le bon exemple des professeurs, et que les grâces de l'ordination ont achevé de purifier et de sanctifier bien des vocations mondaines, ou purement humaines. Il suffit d'assister à une ordination pour observer l'effet qu'elle produit sur tous les traits des lévites qui en ont fait partie, et juger quelles traces profondes, durables, éternelles elle ne peut manquer de laisser dans le cœur de ceux qui se sont consacrés à Dieu par des vœux si solennels, dans une cérémonie si imposante. Je suis persuadé que le changement notable, le changement incontestable qui s'opéra dans les habitudes de Dubois ne saurait être attribué qu'à son ordination et à son sacre, à moins qu'on ne veuille convenir que l'abbé Dubois a été aussi calomnié que Mgr Dubois.

Il y a eu quelques individus qui ne sont entrés dans l'Eglise que par cupidité, et sur qui l'ordination et le sacre n'ont pas plus agi que sur un rocher, qui se sont glorifiés de rester après leur ordination et leur sacre tels qu'ils avaient été auparavant, et qui n'ont profité des dignités et des bénéfices dont ils ont été accablés après ces vœux, que pour afficher une légèreté, une inconduite, des idées, des principes en contradiction avec leur caractère, leurs fonctions, leur habit. Les philosophes les ont recherchés, flattés, courtisés, prônés, célébrés comme des prélats tolérants, des prélats philosophes, des prélats comme il faut. Qu'on étudie attentivement la vie de ces prélats, qui ont eu depuis cent jusqu'à huit cent mille livres de bénéfices, on n'en trouvera pas un seul dont le nom ait été connu des pauvres, et qui ait donné un écu en aumône secrète: ils ont vécu dans la débauche, et sont morts banqueroutiers. Bernis est une espèce de prélat mondain; de Brienne, finissant par s'empoisonner, après avoir renvoyé son chapeau de cardinal à Rome, est un modèle de prélat philosophe. Comme la perfection des prélats philosophes, montrons le prince Louis de Rohan. Il renchérit sur tous ses oncles, aussi prodigues que galants évêques et cardinaux. Il eut un fauteuil à l'Académie française, il fut membre de plusieurs acadé-

mies, il fut nommé ambassadeur à Vienne, sacré évêque de Strasbourg; il obtint le chapeau de cardinal, la grande aumônerie, la place de proviseur de la Sorbonne et d'administrateur de l'hôpital des Quinze-Vingts, indépendamment de plusieurs abbayes. Il parvint à réunir sur sa tête pour huit cent mille livres de bénéfices. Nul n'avait moins le droit de contrister l'Église; cependant il fut loin de se distinguer par sa foi; il passa même jusqu'au mépris pour tout ce qui tenait à la religion. A Vienne il quittait souvent la soutane pour prendre des habits de chasse, et cela avec tant de publicité qu'un jour de Fête-Dieu, lui et tous ses gens, en uniforme vert, coupèrent une procession qui gênait leur passage. A Paris, il accueillit et admit à sa table tous les philosophes depuis les Buffon, les Duclos, les Marmontel jusqu'à Dalembert; il leur offrit un grand festin en l'honneur de La Chalotais, dont les calomnies contribuèrent à accélérer la destruction des Jésuites. Il recevait Cagliostro, le traitait comme un souverain, et il chercha à le populariser et à l'introduire chez tous les grands. Il était encore plus immoral qu'irréligieux. Il avait orné son hôtel, à Paris, de peintures si lascives qu'il ressemblait à un temple de Vénus, à un boudoir de libertin. Il écrivait des lettres si licencieuses que le comte Beugnot crut devoir les brûler toutes, dès qu'il en eut parcouru quelques-unes chez l'intrigante à qui elles étaient adressées. Il passa pour avoir formé le vœu de s'accointer avec toutes les filles; à Vienne, il lui fut reproché d'avoir séduit et perverti toutes les dames de la cour; à Paris et à Strasbourg, on l'eût pris pour un prêtre de Cythère, car il était difficile de rencontrer un homme aussi livré au plaisir; il fut le Richelieu des prélats sous ce rapport. Il était aussi prodigue que débauché. Il menait un train d'empereur. Il ne portait à son doigt qu'un anneau d'une vingtaine de mille livres; il avait des aubes qu'on estimait cent mille livres. Tout chez lui était d'un luxe prodigieux. A Vienne, il éclipsait la cour; il se faisait escorter de huit gentilshommes portant de grands noms et d'une douzaine de pages de familles distinguées; il avait cinquante chevaux dans son écurie, des carrosses de quarante mille livres, et il donnait toutes les semaines des bals, des concerts, des soupers de cent à cent cinquante personnes. A Strasbourg, il n'avait pas moins de quatorze maîtres d'hôtel et de vingt-cinq valets de chambre. Cette magnificence l'amena à contracter des dettes énormes, à emprunter de toutes mains et dans tous les pays, à recourir aux plus singuliers

expédients, à abuser de sa position et à commettre toutes sortes de bassesses et de malversations. Pour se procurer de l'argent, il avait la coutume d'acheter des effets très-chers, mais à crédit, pour les revendre comptant à vil prix. A Strasbourg, il employa à des choses d'agrément personnel les fonds que le chapitre de sa cathédrale avait destinés à la reconstruction du château de Saverne. L'Affaire du Collier mit le comble à tous ces scandales. Il lui fut facile de prouver qu'il avait été trompé, mais il fut convaincu d'avoir convoité les faveurs de la reine, d'avoir eu des liaisons intimes avec un Cagliostro, avec un comte de la Motte, gendarme chassé de son corps pour avoir fait et négocié de fausses lettres de change, paysan ne vivant que d'escroqueries, de la vente des objets qu'il se procurait à crédit; une comtesse de la Motte, capable de tous les crimes, scélérate des plus accomplies. Il fut donc condamné à payer le fameux collier livré pour la somme de 1,600,000 livres à la comtesse de la Motte. Ses créanciers se présentèrent et réclamèrent ce qui leur était dû. « Les dettes de M. le cardinal, à cette époque, indépendamment des 1,600,000 livres du collier, raconte Georgel, montaient encore à près de deux millions. Il était dû cinq cent mille livres aux Génois, empruntées pendant l'ambassade de Vienne; cinq cent mille livres avaient été empruntées encore en Alsace pour le rétablissement de la résidence et du château de Saverne, qui avait été incendié. On devait trois cent mille livres au juif Cerf-Berr, dont cent vingt mille avaient passé à M[me] de la Motte; le reste à différents fournisseurs et particuliers. J'usai alors, de concert avec les princes de la maison de Rohan, des pouvoirs très-étendus que me donnait ma procuration, pour liquider les dettes du cardinal. Je fis de grandes réformes. Tout, en Alsace et à Paris, fut réduit au strict nécessaire. On accorda des pensions alimentaires aux anciens domestiques réformés. Les Génois et les autres créanciers acceptèrent des délégations. Le plan et le mode de liquidation furent adoptés par tous ceux à qui on était redevable. Par ces arrangements, il restait à M. le cardinal cinquante mille livres de rente, outre sa terre de Coupvray, près de Paris, qui pouvait rapporter annuellement trente mille livres. Ce plan devait s'exécuter en janvier 1786 et durer jusqu'en 1794, où le prince, totalement libéré, rentrerait dans la jouissance de ses grands revenus. On m'a assuré que M. le cardinal, de retour en Alsace de son exil, n'avait point approuvé ce plan; mais dans le moment où il fut conçu et adopté,

il était d'une nécessité impérieuse. Eh ! n'était-ce point avoir travaillé à la gloire et à la satisfaction de ce prince que d'avoir éteint, sans réclamation et sans murmures, des dettes aussi considérables ? On diminuait, il est vrai, pendant huit ans, toutes ses jouissances ; mais, pour un cœur aussi noble et aussi sensible que le sien, ces jouissances n'eussent-elles pas été abreuvées d'amertumes au milieu des cris redoublés de ses créanciers ? » Ainsi il est indubitable que le cardinal avait l'intention de frustrer ses créanciers, puisqu'il répugna à se soumettre au seul moyen qu'il eût de les satisfaire, son patrimoine n'étant pas en état de les désintéresser. La révolution l'ayant dépouillé de ses bénéfices dont une partie devait être employée, jusqu'en 1794, au paiement de ses dettes, il est plus que probable que le cardinal mourut banqueroutier. La révolution permit de dévoiler le reste de ses infamies. En 1791, l'Assemblée nationale reçut une pétition dans laquelle les administrateurs des Quinze-Vingts se plaignirent des malversations exercées par le prince, et dont ils n'avaient pu obtenir justice. Ils prouvèrent qu'en 1779, lorsqu'il était administrateur des Quinze-Vingts, il avait vendu, malgré l'administration de l'hospice, moyennant six millions, des terrains appartenant à cet établissement et valant plus de sept millions ; un pot-de-vin de 300,000 livres et un dixième dans la propriété, l'avaient disposé à signer ce marché où il était à la fois vendeur et acquéreur. Il ne rendit aucun compte du prix de cette acquisition, et l'hôpital se trouva complétement ruiné par cette prévarication de sept millions. Deux administrateurs avaient réclamé contre cette opération inqualifiable ; le prince les destitua. Le parlement allait intervenir en faveur des opprimés ; une déclaration du roi lui imposa silence. Le prince avait eu le temps de manger ses sept millions, lorsque le 17 avril 1791 l'assemblée nationale lui ordonna de venir se justifier. Il se garda bien de comparaître devant ses juges. Quand il l'aurait voulu, il n'aurait pu restituer les sept millions dont il avait fait tort aux Quinze-Vingts. C'est donc une nouvelle somme à ajouter sur le mémoire des dettes dont il n'eut ni le temps, ni la facilité, ni l'intention de se liquider [1].

Laissons les ministres pour nous occuper des généraux. « Sous

(1) *Biographie universelle*, article *Rohan*. — Georgel, tom. I et II. — Mme d'Oberkirch, tom. I, pag. 127, et tom. II, pag. 360. — *Mémoires inédits du comte Beugnot*, dans la *Revue française*, de septembre 1838.

Louis XIV, remarque Levis (p. 36), le grand Condé, Turenne, Catinat, enfin tous ses généraux furent des modèles de désintéressement et de générosité. Le seul Villars ne fut peut-être pas, sous ce rapport, exempt de tout reproche; et comme il était fanfaron de vices et de vertus, de défauts et de qualités, il ne s'en cachait point. » Sous Louis XV, la plupart des généraux se piquèrent de philosophie; aussi ne manquèrent-ils pas d'imiter Villars. Ils scandalisèrent les troupes par leur vie dissipée et par leurs rapines.

« Le maréchal de Soubise, raconte Levis (p. 157), avait cinq cent mille livres de rente, qui ne lui suffisaient pas. Dans le nombre de ses dépenses, j'en citerai une qui se renouvelait tous les ans, lorsque le roi venait se rafraîchir dans sa maison de Saint-Ouen après le tiré; on lui servait une omelette d'œufs de faisans, de perdrix rouges, et d'autres ingrédients si chers, que l'omelette revenait à vingt-cinq louis : c'était un prix fait; le reste était à proportion. »

Le prince de Beauvau, malgré son grade de lieutenant-général qui lui rapportait annuellement trente-sept mille livres, contracta pour sept cent mille livres de dettes portant intérêt, et se laissa poursuivre pour quatre cent mille livres de dettes criardes, dont il ne pouvait répondre, comme le mandait Mme du Deffand à Walpole, le 23 septembre 1771.

On lit dans les *Mémoires de Maurepas*, qu'étant gouverneur à Lyon, le maréchal de Villeroi établit, de son autorité privée, une augmentation de droit sur les octrois pour payer les dettes de son fils, qui avait fait deux fois banqueroute de plus d'un million. Il laissa à sa mort pour plus d'un million de dettes, quoique, outre les appointements ordinaires de sa place, il se fût ménagé plus de cent mille écus de rente par la vente de tous les emplois dont il disposait, et qu'il eût hérité de tous les biens des maisons Gondy, de Créqui, de Lesdiguières et Despréaux.

Lauzun a raconté dans ses *Mémoires* comment en dix ans il dissipa quinze cent mille francs sur une fortune de quatre millions, et quels arrangements il prit pour satisfaire ses créanciers. Suivant d'Allonville (t. I. p. 291), à l'époque où il se sépara de biens d'avec sa femme, il n'avait pas encore payé les diamants qu'il lui avait donnés pour ses noces, bien que le joaillier qui les avait vendus eût menacé par écrit de les arracher à Mme de Lauzun, si elle les portait. Lauzun s'accoutuma à rester endetté. Lorsqu'il fut envoyé à Lon-

dres, en 1792, en mission diplomatique, un marchand de chevaux le fit arrêter pour une ancienne dette. Lauzun ne fut relâché que sous caution.

Un jour que le marquis de Conflans se trouvait dans le carrosse de Louis XVI, « la conversation, raconte Levis (p. 165), tomba sur la vie licencieuse des troupes légères, sur les déprédations que se permettaient les hussards, officiers et soldats; et l'on plaisantait M. de Conflans sur ces maraudages, qui, par une de nos mille inconséquences, ne paraissent pas dans cette arme enfreindre les lois de l'honneur. M. de Conflans répondit avec un grand sang-froid : « Il est vrai que j'ai pillé comme un autre; mais depuis que j'ai deux cent mille livres de rente, je suis devenu honnête homme. » A ce propos, le roi rougit, visiblement embarrassé qu'un homme pour qui il montrait tant d'affection eût une morale aussi relâchée; et l'on remarqua qu'il ne lui parla pas une seule fois de toute la journée. Le marquis était celui de ses courtisans qu'il aimait le plus. »

Il y a peu d'actrices et de courtisanes en vogue, que le maréchal de Saxe n'ait recherchées. Doué d'une force prodigieuse, il perdit dans l'immoralité son temps et sa santé. Il ne fit pas moins de mal à l'armée. Il entretenait dans les camps un opéra et des lieux de débauches pour ses soldats. Pour mener un pareil train, il lui fallait de l'argent. Il eut toujours soin d'avoir un crédit d'une centaine de mille livres chez un fermier général. Il acceptait de toute main. L'illustre Lecouvreur vendit tous ses diamants et lui en envoya le prix. Pour assouvir ses passions, il devint dur, injuste, tyran et cruellement pillard. Il ne cessait de lever dans les pays qu'il conquérait d'énormes contributions dont il s'emparait, et qu'il dissipait aussi vite qu'il les avait arrachées (1). « A son exemple, raconte Montbarrey (t. I p. 68), les officiers généraux employés étaient très-bien payés, et chacun, selon son goût ou ses besoins, consommait ou mettait en réserve ce qui lui revenait en supplément de son traitement ordinaire. L'intendant de l'armée avait la grande main sur tous les traitements; et, sous lui, des commissaires des guerres, départis dans les différentes places considérables, gaspillaient, quand ils ne pouvaient prendre

(1) Marmontel, liv. III. — D'Angerville, tom. II, pag. 358. — Collé, tom. I, pag. 319.

un vol plus élevé, ou qu'ils étaient surveillés par des généraux trop attentifs. »

Dès sa jeunesse, le duc de Richelieu s'était signalé par une trahison infâme, comme l'attestent tous les contemporains et surtout d'Argenson (p. 192). Le régent avoua qu'il pourrait lui faire couper quatre têtes, s'il les avait, car il possédait quatre lettres que le coupable avait écrites au cardinal Alberoni pour lui offrir de livrer Bayonne à l'Espagne, à la condition d'obtenir le régiment des gardes. Richelieu fut enfermé à la Bastille; il n'y resta pas longtemps. La princesse de Valois, qu'il avait séduite, intercéda pour lui et obtint sa grâce et sa liberté. Le traître devint plus tard maréchal. Dans ce poste élevé, il ne fit pas oublier son ancienne perfidie par un désintéressement à toute épreuve. On ne l'employait qu'avec répugnance, parce qu'on le savait peu scrupuleux. Dans la guerre de 1755 surtout, raconte Duclos, on voulut le rappeler à l'ordre, au moment où on l'envoyait en Hanovre prendre le commandement de l'armée. Comme on désirait détruire dans les troupes ce vil esprit de rapine, qui en fait des brigands plutôt que des soldats, on songea au moyen d'empêcher le général d'en donner le dangereux exemple. C'est pourquoi Bernis fut chargé de proposer au maréchal de Richelieu de fixer lui-même ses appointements et de les porter aussi haut qu'il le jugerait convenable. Richelieu rejeta absolument toute fixation, et colorant son avarice d'un air de dignité, prétendit qu'il ne devait renoncer à aucun de ses droits de général, tels que les contributions, les sauvegardes, etc., et qu'il ne serait pas dit qu'il eût donné atteinte aux prérogatives de sa place. Ce fut avec ces dipositions qu'il partit, et personne n'y fut plus constant. Il retira par toutes sortes de moyens des biens immenses de la Westphalie et de l'électorat. Il pactisa même avec l'ennemi. Il pouvait vivement harceler le roi de Prusse, mais le trésorier de celui-ci, assure Thiébault (t. IV. p. 259), lui ayant remis une somme considérable pour obtenir une trêve, Richelieu passa des semaines entières dans la plus coupable oisiveté à peu de distance de Magdebourg, qu'il eût facilement pris d'assaut, et où il eût trouvé tous les trésors de l'ennemi. Suivant les *Mémoires de Trenck*, Richelieu aurait reçu trois voitures chargées d'argent pour prix de cette conduite. Les militaires, excités par son audace et enhardis par l'impunité, pillèrent partout, et nommèrent entre eux leur capitaine le père de la maraude.

Ce n'était pas sans raison. Le témoignage des écrivains français ayant été contesté, invoquons une autorité étrangère. Dans l'*Histoire de la guerre de Sept ans en Allemagne*, par J. W. d'Archenholtz, ancien capitaine au service de Prusse, traduite de l'allemand en 1789 par d'Arnex, je trouve à la page 44 ces détails : « Richelieu fit une invasion dans les provinces de Prusse : il en fit piller et dévaster les villes et les villages, où il menaçait de mettre tout à feu et à sang, afin d'extorquer, de leurs habitants sans défense, des contributions intolérables. Les excès exercés par les Français étaient tels, qu'ils approchaient des horreurs que commettent les Cosaques. Sur les ordres exprès des officiers, on abîmait de coups de riches particuliers, afin de les contraindre à payer des contributions pour les autres citoyens : on violait les femmes et les filles, et l'on se jouait de la vie des hommes. Rien n'était plus ordinaire parmi ces troupes que de faire pendre des personnes innocentes sur de prétendus soupçons dénués de la plus légère ombre de preuve, comme si c'eussent été des espions. Plusieurs centaines d'Allemands, sans égard pour leur rang, leur âge et leurs relations, eurent ce malheureux sort pendant le cours de cette guerre. La devise du général français était : *extorsions*. Il se permettait les actions les plus basses, et ordonnait des opérations de guerre telles que son intérêt particulier les demandait. De tous les généraux qui commandèrent dans cette guerre, aucun ne s'est autant enrichi que Richelieu. Il s'en cachait lui-même si peu qu'encore avant la fin de la guerre il fit bâtir le pavillon de Hanovre. » En effet, à son retour à Paris, il déploya le plus grand faste. Il éleva au bout de son jardin un pavillon élégant et meublé avec une recherche voluptueuse, rapportent Duclos et Levis (p. 36); le peuple appela par ironie ce pavillon, le pavillon de Hanovre. A la cour, Richelieu fut mieux reçu qu'on ne s'y attendait, rapporte encore Duclos; mais il ne tarda pas à s'apercevoir que ses exactions n'y étaient pas inconnues et nuiraient à son avenir. Les propos de toutes les sociétés ne lui inspirèrent ni remords ni honte. Il se rendit dans son gouvernement de la Guienne pour la pressurer. Suivant Faur, l'auteur de sa *Vie privée*, il vécut à Bordeaux avec le luxe et le cortège d'un Sardanapale; il invitait ordinairement trente personnes, quelquefois cent, deux cents et jusqu'à quatre cents à ses soupers. Pour payer ces dépenses et ces profusions, il appauvrit le pays, ruina les familles et réduisit à la misère tous ses commis. Il lui était alloué douze mille

livres pour le capitaine de ses gardes, et six mille pour un secrétaire; il retrancha un zéro à chacun de ces traitements et s'appropria le reste de seize mille deux cents livres, se vantant de pouvoir trouver en tout temps pour douze cents livres autant de capitaines des gardes qu'il lui en faudrait, ainsi que des scribes à six cents francs. Il se permettait tout, parce qu'il n'avait rien à craindre du roi; il fut son compagnon de débauches et d'orgies, et même son proxénète; la favorite n'eut jamais d'adulateur plus souple, et le clergé d'ennemi plus redoutable. Il s'appliqua constamment à éloigner du roi quiconque aurait eu le courage de le rappeler à ses devoirs et de l'arracher à la crapule dans laquelle il croupissait. Peu s'en fallut qu'il ne l'empêchât de mourir sans se confesser. Quant à lui, sa vie dissipée est assez connue. Son nom est resté le synonyme de la plus affreuse dépravation. Manuel (t. I. p. 335) a remarqué qu'il mit une fois son crachat au mont-de-piété pour arrher une catin. D'Allonville (t. I. p. 177) nous apprend qu'il ne laissa que des dettes.

Les généraux ne laissaient passer aucune occasion de s'enrichir. Tout le monde sait que les fêtes qui eurent lieu à l'occasion du mariage de Louis XVI coûtèrent à Paris la vie à deux cents personnes, et que près de douze cents curieux ne rentrèrent chez eux que blessés plus ou moins dangereusement. Un tel désordre avait été prévu. Pour le prévenir on avait réclamé le service des gardes françaises; le maréchal de Biron ne voulut pas faire marcher son régiment, parce que la ville de Paris lui refusa une gratification de mille écus qu'il avait demandée.

Grâce au mystère qui enveloppe de son ombre épaisse le sanctuaire de la justice, les huissiers, les avoués, les avocats, les greffiers, les juges pouvaient se permettre des exactions aussi scandaleuses que celles des généraux. Ni robins, ni praticiens n'eurent à redouter une enquête sévère et minutieuse. L'autorité ferma les yeux sur ces perpétuelles injustices. Jamais on ne vit plus de procès célèbres qu'à cette époque. Tous ne firent que révéler au monde le fanatisme et la partialité des magistrats. Les immortels *Mémoires* de Beaumarchais apprirent combien il fallait donner de louis à Mme Goezman pour pénétrer dans le cabinet de Monsieur son mari. Le premier président d'Aligre jouissait d'un revenu de 800,000 livres, si nous en croyons les *Mémoires de Bachaumont*, du 10 décembre 1787, et ne songeait qu'à les augmenter par un talent tout particulier de placer son argent au taux le plus avantageux; ses principes équi-

voques, ses mœurs relâchées lui avaient ôté toute considération auprès des honnêtes gens, dit Georgel (t. II. p. 131). Il se compromit dans des affaires d'intérêt passablement honteuses qu'il n'eut pas l'adresse d'assoupir. Ainsi, « il avait fait faire, rapportent les *Mémoires de Bachaumont*, du 10 août 1786, sa soumission pour deux cent mille livres dans un des emprunts derniers du trésor royal. En conséquence on lui avait expédié son bordereau, et il avait déjà touché deux ou trois années d'arrérages. Cependant il ne payait point le capital. Le garde du trésor royal d'exercice cette année lui a fait demander cette somme : M. d'Aligre a répondu que c'était un oubli de son notaire; au bout de quelque temps, n'ayant pas satisfait, le garde du trésor royal l'a fait inviter de nouveau, et n'en a pas tiré meilleure raison. Il a pris le parti d'en parler au contrôleur général : celui-ci, enchanté de trouver une occasion de rendre désagréable à Sa Majesté le magistrat dont il avait à se plaindre, a rendu compte du fait au roi. » C'est pourquoi le contrat de rente que possédait d'Aligre fut annulé, remarque Montyon (p. 287), comme illicite attendu qu'il n'avait pas fourni les fonds de ce contrat; ce qui portait atteinte à sa réputation et à ses intérêts pécuniaires, auxquels il n'était rien moins qu'insensible. Il ne pardonna pas cet acte à de Calonne, et s'en plaignit hautement. Il soutint de tout son crédit ceux de sa compagnie qui travaillaient avec une persévérance infatigable à empêcher toute réforme dans la procédure, ainsi que nous l'apprennent les *Mémoires* de Besenval. Rien n'était plus urgent. Dans un mémoire remis à Louis XVI, le président Lamoignon demandait instamment pour l'honneur des hommes de loi *réforme dans la façon d'instruire les procès, l'audience, l'appointement, réforme dans la rétribution des juges, réforme dans l'instruction des procès par écrit, réforme dans le salaire des secrétaires, réforme dans les greffes*, attendu que, depuis les juges jusqu'aux greffiers, les honoraires, à titre d'épices, vacations et autres dus et déboursés, étaient si révoltants, si énormes, que les plaideurs n'étaient plus en état de poursuivre la moindre affaire, de sorte qu'un procès considérable, même gagné, dérangeait une maison opulente, ruinait un homme aisé, et que celui qui n'avait pas d'avances était forcé de renoncer à ses droits et actions, et de rester la victime de l'audace. Le roi loua beaucoup ce plan de réformes; mais telles furent les intrigues du président d'Aligre et de ses compères, que Lamoignon obtint à peine quelques délibérations

après lesquelles on statua que, vu l'impossibilité de réprimer tant d'abus, il valait mieux continuer d'en profiter.

Le parlement avait depuis longtemps perdu son indépendance et avec elle son intégrité. Il s'était rendu ridicule, en empiétant sur le pouvoir du clergé, en s'immisçant dans les affaires du for intérieur. On lui avait pardonné cette usurpation. Quand il refusa de se prêter à tous les caprices de la cour, de consentir à la ruine des populations, d'enregistrer des impôts onéreux, il se fit bénir de la nation, mais les favoris travaillèrent à le détruire. Il était impossible de se passer de magistrats. Maupeou se chargea de composer un nouveau parlement plus souple et plus docile.

Louis XV lui donna un pouvoir sans bornes. Lorsqu'il était premier président, Maupeou s'était distingué par ses déprédations, ses friponneries. Il escamota huit mille livres à sa compagnie. Il vendait les arrêts au plus offrant et dernier enchérisseur, souvent en recevant des deux parts un prix égal pour sa prévarication. Il ne se contentait pas de sommes médiocres. Il exigea une fois cent mille écus pour juger un procès. Il multipliait tellement les frais, qu'il était parvenu à porter ses épices à 60,000 livres. Il reçut 300,000 livres, pour favoriser l'enregistrement de l'édit de libération des dettes de l'État, et une pension de douze mille livres pour faire passer l'édit sur les reconstitutions de rentes. Rien ne lui était plus facile; tout dépendait de lui. Comme il comptait les voix, il donnait toujours effrontément la majorité des suffrages aux personnes qui l'avaient achetée.

Devenu chancelier, il avait besoin de gens résolus à voter et enregistrer tout ce qu'il proposerait. Ses anciens confrères étaient riches, et par conséquent indépendants. Il n'aurait pu compter sur eux. Il les exila, et leur promit une indemnité qu'il ne se pressa pas de leur donner. Il essaya d'en corrompre quelques-uns. Quatorze millions furent consacrés à lui recruter un corps servile et pénal. « En rentrant dans mon cabinet, écrivait alors M. de Brosses, je jetai sur le pavé tout l'attirail du magistrat, en disant à Fèvre : « Tenez, prenez « cela, il n'y a plus que des laquais qui en puissent porter. » C'était peindre d'un trait la domesticité du chancelier. Il ne trouva plus de résistance; c'est alors que les édits se multiplièrent à l'infini. Tout ce qui émanait de la cour était accepté. La justice devait être gratuite; néanmoins on doubla et tripla les frais. Chaque jour voyait enfan-

ter des impôts nouveaux ; on étendait les uns, on quadruplait les autres. En quelques mois Louis XV en mit à lui seul plus que tous ses prédécesseurs ensemble. En vain on se plaignait ; les citoyens étaient écrasés ; l'argent disparaissait ; il en fallait encore, il en fallait toujours. Un nouvel impôt fermait la bouche aux malheureux ; la Bastille étouffait la voix de ceux qui osaient murmurer.

Qu'attendre en effet de gens vendus au poids de l'or ? Les uns étaient trop ineptes pour réclamer ; les autres étaient trop corrompus pour s'exposer à perdre une charge qui leur rapportait beaucoup et ne leur avait rien coûté. Un grand nombre n'auraient été reçus que dans la troupe de Mandrin. Pour donner une idée de leur moralité, arrêtons-nous devant les fleurs de lis à Paris. Le président se nommait Sauvigny ; c'était la personnification de l'ignorance et de la stupidité ; il savait à peine signer son nom et répéter les mots qu'on lui soufflait à l'oreille. Son procureur général était Joly de Fleury, perdu de débauches, abîmé de dettes ; Maupeou lui avait remis quatre cent cinquante-sept mille livres pour les payer, et il lui en restait encore. Fleury acceptait de toutes mains et prenait tout ce qu'il pouvait. Il achetait partout et n'acquittait rien ; il signait à chaque instant de fausses lettres de change ; il escamota 25,000 livres au duc d'Aiguillon par une insigne escroquerie. On lui en reprochait beaucoup d'autres. Près de lui, siége Quyrot, chassé du parlement de Besançon pour monopole ; plus loin voici Basset, en état de banqueroute, et condamné comme contrebandier par trois jugements solennels ; Gin, le stellionnataire ; Breuzard, l'assassin de son frère, l'empoisonneur de sa femme ; de Vergès, célèbre par ses escroqueries ; Mayon d'Aunois, qui se taxait 75 livres pour des conclusions qui n'en valaient que neuf ; Coste de la Calprenède, arrêté par un exempt de police au bal de l'ambassadeur d'Espagne, pour avoir escamoté des jeux de cartes avec un ressort qu'il cachait dans la manche de son domino ; Goezman, expulsé pour friponnerie manifeste du conseil de Colmar ; Desirat, enfermé à Saint-Lazare pour avoir assommé un homme ; Bilheu, assassin d'un dentiste, ancien maître d'une maison de débauche ; Debonnaire, vendant sa conscience, et s'enrichissant par de honteuses manœuvres ; Pourterion, le plus madré fripon de sa compagnie ; Clerc de Salles, qui vola ou frustra tous ceux avec lesquels il eut des relations ; Canclaux, banqueroutier ; Gondin, qui laissa son père mourir de misère dans un grenier ; Vacquette de Lenchères, con-

damné à dix mille francs de dommages et intérêts pour avoir maltraité son père; Frecot de Lanty, qui passait pour un grand usurier; Davignon, qui filoutait les marchands dans leurs boutiques. Il ne fallait point chercher des Catons dans le reste de leurs confrères. Les provinces n'eurent rien à envier à la capitale. C'est ce qu'il convient de ne pas perdre de vue, lorsqu'on se rappelle tous les édits enregistrés à l'instigation de Maupeou, ces procès fameux qui furent alors jugés avec une partialité si étrange, et le succès des écrits de Beaumarchais.

Maupeou fut largement récompensé de son zèle. Dès 1768, il est inscrit sur le registre de Louis XV pour 40,000 livres à titre d'appointements, 30,000 livres pour appointements extraordinaires, et 20,000 pour gratification, plus 1,000 pour ses domestiques, 600 pour ses deux gardes, 6,000 pour ses secrétaires. Que ne dut-il pas toucher les années suivantes! Il figure un des premiers sur le *Livre rouge*, le 28 juillet 1774, pour deux pensions qui s'élevaient à la somme de 32,000 livres, qui reparait les années suivantes.

Tous ces détails sur la magistrature de Maupeou sont tirés du *Journal historique* et surtout du *Maupeouana ou Correspondance secrète et familière du chancelier Maupeou avec son cœur Sorhouet*, 2 vol. in-12 de 1773, attribuée à Mairobert. Ils ne paraissent pas avoir été contredits à une époque où il était plus facile de les examiner, de les contrôler ou de les réfuter qu'aujourd'hui.

ESPRIT DES SALONS.

Hâtons-nous de revenir aux philosophes. Parlons-en à notre aise, pour me servir d'une expression de Montesquieu.

Si je parle des philosophes, je prie le lecteur de se souvenir que je ne les confonds pas avec la philosophie. O philosophie, philosophie, ma langue s'attacherait à mon palais, si je ne te savais gré de tout le bien que tu as voulu faire depuis tant de siècles. Il y aurait de la barbarie à te chasser de nos foyers. En vérité, qui nous apprendrait à dormir, comme disait Montesquieu?

« Les philosophes ont été dans tous les temps les plus honnêtes gens du monde, » écrivait Voltaire au chapitre IX de son *Traité de métaphysique*. Il s'agit de savoir si nous ne trouverons pas, au

XVIIIe siècle, quelque petite restriction à un éloge si magnifique. Suivant Levis (p. 53), Mme du Deffand divisait le monde en trois parts, *les trompeurs*, *les trompés* et *les trompettes*. Nous laisserons de côté et les trompés et les trompettes. Placerons-nous les philosophes dans la classe des *trompeurs?*

Les philosophes n'ont cessé de protester contre les impertinences et les calomnies de leurs adversaires, et d'en appeler à la justice de la postérité. Hâtons-nous donc de les citer à la barre de l'histoire, et d'en faire le dénombrement à mesure qu'ils vont défiler devant nous.

Et d'abord place à *la chaîne des dames!*

A ces mots accourt celle que Voltaire appelait tantôt sa maman, tantôt sa femme, celle à laquelle il disait dans son *Voyage à Berlin*:

> Vous, femme d'esprit sans travers,
> Philosophe de mon espèce.

Voltaire avait légué une année de leurs gages à tous ses domestiques; Mme Denis ne voulut la payer qu'à un petit nombre; tous les autres en ont été frustrés. Elle avait pris l'engagement de donner cinquante louis par an à Wagnière; elle ne lui remit pas une seule fois cette somme qu'elle lui avait promise. Bien plus, elle s'appropria un billet de six mille francs qu'elle avait reçu de Panckoucke pour le faire passer à Wagnière. A ces particularités empruntées aux *Mémoires de Wagnière* (p. 168 et 171), qu'on joigne un autre fait que nous relatons à la page 130 de cet ouvrage, et l'on pourra facilement apprécier le caractère de Mme Denis.

Au tour de Mme de Warens. Jean-Jacques Rousseau l'a louée avec tout l'enthousiasme d'un jouvenceau, la passion d'un amant, l'éloquence d'un ami. Mais dans un de ces moments où il descendait des sublimes régions de l'idéal pour habiter la terre, il dit dans son *Emile* qu'emprunteur ou voleur, c'est à peu près la même chose, quand on n'a rien, et il avoua, dans ses *Confessions*, que Mme de Warens ne possédait aucune propriété, ne vivait que d'une pension qui pouvait à chaque instant lui être supprimée, et qu'elle empruntait sans cesse pour entretenir des croquants, et régaler tous les passants, de sorte qu'elle mourut insolvable. Par conséquent ce n'était qu'une friponne, suivant Rousseau, quoiqu'il nous la vante comme une femme juste, bien née, se piquant de philosophie,

aimant les choses honnêtes, ayant un cœur pur, des penchants droits et vertueux, un goût délicat.

Profitons de la maxime de Rousseau pour juger Mme de Graffigny et Mlle de Lespinasse. Suivant Collé (t. II. p. 264), Mme de Graffigny n'avait aucun ordre dans sa maison, ne vivait que d'intrigues et d'expédients, dépensait journellement au delà de ses moyens, et elle laissa à sa mort quarante mille livres de dettes que sa succession ne pouvait acquitter. Quant à Mlle de Lespinasse, voici en quels termes Mme du Deffand en parlait, dans sa lettre du 9 juin 1776, à Walpole: « Elle a fait un testament olographe des plus parfaitement ridicules: elle charge son exécuteur, Dalembert, du soin de faire vendre ses effets, d'en employer le produit à payer ses dettes, et s'il ne suffit pas, elle compte sur l'amitié et la générosité de son neveu pour le prier d'ajouter le surplus. »

Parmi les dames qui se piquèrent de philosophie, il faut placer au premier rang les patronesses de la goinfrerie, j'ai presque dit de la gueulerie des philosophes, pour me servir d'une expression de Saint-Simon. Avant d'être de ce nombre, la comtesse de Verrue avait été la maîtresse de Victor-Amédée, roi de Savoie. Quand elle en fut dégoûtée, elle le quitta furtivement, mais en emportant de sa cour une grande quantité de médailles rares qu'il ne lui avait point données, comme l'attestent les lettres de la Princesse Palatine.

Mme Dupin ayant eu l'honneur de recevoir dans son salon et d'admettre à sa table tous les beaux-esprits de son temps, il n'est pas hors de propos de lui consacrer quelques lignes. Or, son mari avait obtenu une place de fermier général par le crédit du millionnaire Samuel Bernard, son beau-père; celui-ci avait prêté les fonds nécessaires pour cela, et il en avait exigé une reconnaissance en 1726. « Deux à trois ans après, la dame Dupin, raconte Dangerville (t. I. p. 290), était chez sa mère à Passy. Celle-ci était incommodée et eut besoin de quelque chose qui était enfermé dans son armoire. N'ayant pas sous sa main sa femme de chambre, elle dit à sa fille de l'aller chercher. La dame Dupin, cherchant ce qu'on lui demandait, trouva dans un pot-à-l'eau d'argent un papier qu'elle déploya. Elle trouva que c'était l'obligation que son mari avait faite à M. Bernard pour la somme de 500,000 livres, à quoi s'étaient montés les fonds de la ferme. Au lieu de déchirer le billet, de peur qu'on n'en découvrît les vestiges, elle l'avala. Ce ne fut que quelque temps après que

la mère s'en aperçut. S'étant ressouvenue qu'il n'y avait que sa fille qui avait fouillé dans son armoire, elle imagina bien qu'il n'y avait qu'elle qui avait pu soustraire un effet inutile à tout autre qu'à elle ou à Bernard. Cet événement n'a été su que de très-peu de personnes, et a brouillé pendant plusieurs années Dupin et sa femme avec Bernard, qui ne les voulut plus voir ni l'un ni l'autre. Mais comme le mari n'y avait nulle part, Bernard leur pardonna et leur en fit présent. » La conduite de Mme Dupin n'en mérite-t-elle pas moins d'être flétrie?

Exécutez-vous aussi de bonne grâce, vous, madame de Tencin, la maîtresse de Destouches, de Fontenelle, du Régent, de Dubois, de Bolingbrocke, de votre neveu d'Argental, sans compter les autres. L'historien ne saurait flétrir avec trop d'indignation cette intrigante, coupable du double crime de vol et d'assassinat. A peine en fut-elle soupçonnée, qu'elle fut arrêtée, traduite devant des juges, puis mise en liberté. Était-elle innocente? Toutes les probabilités semblent déposer contre elle, ainsi que le remarque M. Étienne, dans sa *Notice sur Mme de Tencin* placée en tête du tome IV des *OEuvres complètes de Mmes de Lafayette, de Tencin et de Fontaines*, in-8° de 1832. Le soin que prit son frère de faire enlever du Châtelet toutes les pièces de ce procès prouve évidemment l'impossibilité de disculper l'accusée, puisqu'il était de son honneur de conserver les rapports ou mémoires qui pouvaient la décharger. Cette preuve négative acquiert toute l'autorité d'une preuve positive, quand on lit avec attention ces curieux fragments du testament de La Fresnaye : « Sur les menaces que m'a faites depuis longtemps Mme de Tencin, de m'assassiner ou faire assassiner, ce que j'ai même cru qu'elle ferait il y a quelques jours, sur ce qu'elle m'emprunta un de mes pistolets de poche que j'ai eu le courage de lui donner; et comme, de ma connaissance particulière, elle a fait tout ce qu'elle a pu pour faire assassiner M. de Nocé, et que son caractère la rend capable des plus grands crimes, j'ai cru que la précaution de faire mon testament était raisonnable. Mme de Tencin a, à moi appartenant, entre ses mains, un certificat de dix actions primées par le sieur Chabert pour mon compte, ainsi qu'il l'a déclaré. Outre cela, elle a le transport d'un contrat de cinquante mille livres sur l'île de Rhé, que j'ai acquis de M. Ponat et mis sous son nom. M. Jourdain, qui a passé le contrat, a fait passer la contre-lettre à mon profit. Elle a un

contrat de quarante-cinq mille livres, ou, du moins, une obligation passée par Masuan à mon profit, dont je lui ai fait un transport simulé. M. Chèvre, qui a passé le transport, a fait faire la contre-lettre; l'un et l'autre le déclareront. Je lui ai remis le total entre ses mains, aussi bien qu'un billet de quarante mille livres, dont je n'ai reçu aucune valeur, parce que ce dépôt, me disait-elle, la rendrait sûre de moi. Elle est coutumière du fait. On trouvera dans mes papiers une protestation contre un billet de deux cent mille livres qu'elle m'avait fait faire, qui a été remis à M. Cotin. Quand j'ai voulu retirer mes effets d'entre ses mains, j'ai été surpris de trouver une scélérate qui m'a dit qu'elle ne me rendrait rien que je ne lui eusse payé le billet de quarante mille livres, que c'était le moindre paiement qu'elle pût recevoir pour avoir couché avec moi. Cette infâme, par ses friponneries, m'a mis hors d'état de payer mes dettes, sans jamais s'être souvenue un instant qu'elle seule avait causé ma ruine. Les déclarations que je fais m'ont paru nécessaires pour l'intérêt de mes créanciers. Je prends Dieu à témoin qu'elles sont dans l'exacte vérité. » Qu'on se rappelle que La Fresnaye a été tué chez Mme de Tencin. S'y est-il suicidé, comme elle l'a dit? Rien ne porte à le croire. Au contraire, par cette mort, elle avait quittance de toutes les sommes qu'elle lui devait. Par conséquent on est tenté d'imputer ce crime à la personne qui allait en profiter. *Auctor est cui prodest.* Quand elle sortit de prison, les philosophes continuèrent de la voir, comme auparavant, de se réunir chez elle, d'y boire, d'y manger et d'y causer plusieurs fois la semaine. Pour nous, nous n'hésiterons pas à l'arracher à ces *bêtes* pour l'attacher au pilori de l'histoire et la noter d'infamie.

Je me permettrai d'accoupler quelques beaux messieurs avec ces belles dames qui n'avaient sur leur guéridon que *la Pucelle* et *la Henriade*, l'*Emile* et *la Nouvelle Héloïse*, l'*Esprit des lois* et l'*Encyclopédie*. Sans doute elles ont payé leur tribut à la faiblesse humaine; mais il leur a été pardonné beaucoup parce qu'elles ont beaucoup aimé. Les philosophes se complurent à devenir leurs hôtes, leurs courtisans, leurs esclaves; c'était sur leurs genoux qu'ils déposaient leurs lauriers; ils allaient si souvent chez elles, que la levrette au collier d'or n'aboyait plus au bruissement de leurs pas, au son de leur voix flûtée.

Nommons de suite Duclos, dont Rousseau a loué l'âme droite.

Il avait chargé Rousseau de faire la partie de la musique pour l'*Encyclopédie*, et il lui avait laissé, pour lui livrer ce travail, un délai de trois mois, comme à tous les auteurs qui devaient concourir à cette entreprise. « Mais je fus le seul qui fus prêt au terme prescrit, dit Rousseau, au livre VII de ses *Confessions*. Je lui remis mon manuscrit, que j'avais fait mettre au net par un laquais qui écrivait très-bien, et à qui je payai dix écus, tirés de ma poche, qui ne m'ont jamais été remboursés. Diderot m'avait promis, de la part des libraires, une rétribution, dont il ne m'a jamais reparlé, ni moi à lui. » Après cette omission, grave sans doute, mais facile à justifier, en l'attribuant à l'oubli, citons un péché de commission, de propos délibéré, que rien ne saurait excuser. Dans sa jeunesse, Diderot se trouvant gêné et même très-endetté, sans espoir de rien recevoir de son père, alla trouver un Carme, feignit de se repentir de tous ses égarements et de n'être pas éloigné de se retirer dans un couvent, dès que l'état de ses affaires le lui permettrait. Le moine, édifié de ses pieuses résolutions, lui avança dix-huit à dix-neuf cents francs, pour lui faciliter le moyen de rompre honnêtement avec le monde. Diderot vit là une mine d'or à exploiter; il revint bientôt à la charge et demanda de nouveaux secours. Ce fut alors que le religieux se douta du jeu et refusa avec indignation. Diderot cessa de l'importuner, et, par reconnaissance, rappela souvent les couvents dans ses diatribes. Mais ce qu'il y a de plus singulier, c'est que ces anecdotes, qui formeraient un merveilleux incident dans *Tartufe*, nous ont été dévoilées par une mère de famille, par la fille de Diderot, qui les donne avec naïveté comme des jeux innocents, dans ses *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de Diderot*, publiés en 1830 par le libraire Paulin en tête des *Mémoires*, *correspondances et ouvrages inédits de Diderot*. J'ignore la raison pour laquelle le littérateur chargé de corriger la deuxième édition de ces *Mémoires* en 1841, par MM. Garnier et Fournier, s'est permis de retrancher des *Mémoires* de Mme de Vandeul l'escobarderie que nous avons relevée, et que M. Villemain a flétrie dans la dix-neuvième leçon de son *Cours de littérature française au* XVIIIe *siècle*.

Il est temps de nommer Rousseau, le censeur de son époque, le dénonciateur de Diderot et de Dalembert. En vain déclare-t-il hautement que quiconque pourra le croire un malhonnête homme, est lui-même un homme à étouffer; en vain ose-t-il adjurer tous les

mortels de dérouler devant le souverain Juge le tableau de toutes les actions de leur vie, persuadé qu'aucun d'eux n'apparaîtrait meilleur que lui. Il me suffit de parcourir ses *Confessions* pour lui montrer le ridicule de tant de prétentions, de tant de fanfaronnades. Comme il s'est vanté d'avoir de bonne heure connu les méditations sublimes, de n'avoir point eu l'enfance d'un enfant, d'avoir toujours pensé et senti en homme, il force l'historien à le juger avec sévérité sur des fautes qu'on pardonnerait à un autre en souriant, puisque la responsabilité commence le jour où a point la première lueur de la raison. Il eut de plus l'avantage de naître dans une famille que ses mœurs distinguaient du peuple, et dont tous les membres lui donnèrent des leçons de sagesse et des exemples d'honneur. Par conséquent, soit du côté de l'éducation, soit du côté de la nature, il est difficile d'exploiter en sa faveur le terrain des circonstances atténuantes, la culpabilité dépendant et des lumières de la conscience et des habitudes du foyer domestique. Or, quel parti Rousseau a-t-il tiré et de l'occasion et de son génie abandonné à toute sa fougue? A peine fut-il placé chez un graveur, qu'il y fit la chasse aux pommes; trouvé en flagrant délit, il fut châtié; loin de se corriger, il récidiva plus tranquillement qu'auparavant, en même temps qu'il allait dans une maison voisine moissonner de belles asperges qu'il vendait au marché, pour le compte d'un sien camarade, moyennant sa part du produit. Le voilà de la sublimité de l'héroïsme passé à l'ignominie d'un vaurien. Fatigué du joug d'un patron, il quitte furtivement son apprentissage, sans s'inquiéter des dommages-intérêts qu'une telle rupture coûterait à ses parents. Laquais dans une bonne maison, il y dérobe un petit ruban couleur de rose et argent déjà vieux, et laisse honteusement chasser une servante qu'il accuse effrontément de cette soustraction. Il change de religion, mais cet acte solennel n'est pour lui qu'une affaire d'intérêt; il regrette de n'avoir retiré qu'un peu plus de vingt francs de son abjuration. Précepteur chez M. de Mabli, il détourne des bouteilles de vin, et oblige son maître à lui enlever la direction de la cave qui lui avait été confiée. Recueilli et entretenu par M[me] de Warens, il s'aperçoit que des méchants la grugent et la dupent journellement; il imite leur exemple, persuadé que ce qu'il se refusait deviendrait infailliblement leur proie. Dans ses courses continuelles, il a eu plus d'une fois recours à la bourse de ses amis; il n'a point remboursé tout ce

qu'il avait emprunté. Parvenu à la pleine possession de sa dignité d'homme, il conserve toujours, toujours, des habitudes de son ancien métier de vivre. Aussi, dans un de ces moments où il n'était point aveuglé par un fol orgueil, il dit naïvement : « J'ai été fripon, et quelquefois je le suis encore de bagatelles qui me tentent, et que j'aime mieux prendre que demander; mais, petit ou grand, je ne me souviens pas d'avoir pris de ma vie un liard à personne; hors une seule fois, il n'y a pas quinze ans, que je volai sept livres dix sous. L'aventure vaut la peine d'être contée, car il s'y trouve un concours impayable d'effronterie et de bêtise, que j'aurais peine moi-même à croire s'il regardait un autre que moi. C'était à Paris. Je me promenais avec M. de Francueil au Palais-Royal, sur les cinq heures. Il tire sa montre, la regarde, et me dit : Allons à l'Opéra. Je le veux bien. Nous allons. Il prend deux billets d'amphithéâtre, m'en donne un, et passe le premier avec l'autre. Je le suis, il entre. En entrant après lui, je trouve la porte embarrassée. Je regarde, je vois tout le monde debout; je juge que je pourrai bien me perdre dans cette foule, ou du moins laisser supposer à M. de Francueil que j'y suis perdu. Je sors, je reprends ma contre-marque, puis mon argent, et je m'en vais, sans songer qu'à peine avais-je atteint la porte que tout le monde était assis, et qu'alors M. de Francueil voyait clairement que je n'y étais plus. Comme jamais rien ne fut plus éloigné de mon humeur que ce trait-là, je le note. Ce n'était pas précisément voler cet argent; c'était en voler l'emploi; moins c'était un vol, plus c'était une infamie. » Après ces aveux, concluons. Rousseau s'est cru un héros, et un héros digne d'avoir une statue; je lui aurais ôté mon chapeau, s'il nous avait prouvé à quelle heure et de quelle manière il le fut. Faut-il attribuer cet oubli à sa modestie ou à son inadvertance ? Aucun homme modeste, que je sache, ne s'étant donné pour un héros, je suis tenté de croire que la distraction de Rousseau est une faute que la Providence a permise en punition de sa superbe. Mais quand il démontre surabondamment et péremptoirement que sa conduite comme apprenti, compagnon, laquais, précepteur, catéchumène, amant et ami, est celle d'un vaurien et d'un fripon, il m'est impossible, très-impossible de récuser son témoignage. Ses larmes ou plutôt ses pleurnicheries ne sauraient être une excuse. Il est de la nature de certaines bassesses de ne trouver grâce devant aucun tribunal. Je n'appellerai point Rousseau

un monstre, ou un scélérat, car il valait bien Diderot ou Dalembert; toutefois dussé-je être arrêté par un être assez fanatique pour m'étouffer, et être regardé comme un homme à étouffer, je déclare hautement que la nature prise sur le fait, et le livre des *Confessions* à la main, Rousseau n'est à mes yeux qu'un malhonnête homme, et je suis convaincu que plus d'un lecteur n'aura point vu nos extraits de ces *Confessions*, sans s'écrier involontairement :

Si par malheur j'en avais fait autant,
Je m'irais, de regret, pendre tout à l'instant.

Heureusement il existe assez de *Philintes* qui se feront grâce sur cet arrêt et se garderont bien de se pendre pour cela. Je compte sur leur indulgence pour continuer l'appel nominal de mon état-major. Après Rousseau va figurer Raynal, que Grimm regardait comme un bon homme, un parfaitement honnête écrivain, et dont Voltaire, dans sa lettre à Darget, du 21 avril 1750, ne parlait que comme d'un sage d'une probité reconnue. Moi-même, si peu disposé à me laisser séduire par les scintillations de la réputation et les flatteries de la camaraderie, je louerai plus tard ses fondations et ses prix, mais auparavant je dois divulguer ses bassesses. « L'abbé Raynal, jeune et pauvre, raconte Chamfort, accepta une messe à dire tous les jours pour vingt sous; quand il fut plus riche, il la céda à l'abbé de La Porte, en retenant huit sous dessus : celui-ci, moins gueux, la sous-loua à l'abbé Dinouart, en retenant quatre sous dessus, outre la portion de l'abbé Raynal; si bien que cette pauvre messe, grevée de deux pensions, ne valait plus que huit sous à l'abbé Dinouart. » Dans les fonctions de son ministère, Raynal ne fut pas plus scrupuleux. Vicaire à Saint-Sulpice pendant plusieurs années, il s'en fit chasser, selon Thiébault, « non pas tant pour avoir enterré beaucoup de protestants comme bons catholiques, que pour n'avoir rendu ce service qu'à ceux qui lui apportaient avant tout la rétribution simoniaque particulière et secrète d'au moins soixante francs, car il n'en enterrait jamais à moins. » La découverte de cette conduite l'ayant laissé sans carrière et rendu à sa liberté d'homme, quel personnage va-t-il jouer? Pauvre et obscur, il lui fallait de la fortune et de la célébrité. La fortune, il la demanda pendant trente ans à des spéculations habiles sur les échanges du globe, à des publications littéraires et surtout, remarque La Harpe, à des bénéfices

sur les vaisseaux négriers, au moment où il s'élevait avec tant de force contre la traite des nègres dans ses écrits et même dans les sociétés, où, suivant d'Allonville (t. III. p. 14), on l'a entendu dire à ceux qui sucraient leur café : « Arrêtez, vous allez boire du sang. » Pour parvenir à la célébrité, il passa de l'autel du Christ dans le camp des ennemis du Christ, puis des bureaux du *Mercure* dans les bureaux de l'*Encyclopédie*, d'où il fut bientôt expulsé. Les *Mémoires* de Barruel (t. I. p. 54) vont nous en révéler la cause : « J'avais besoin d'argent, avoua un jour à Barruel l'abbé Yvon, l'auteur de la *Défense de l'abbé de Prades;* Raynal me rencontra et m'exhorta à faire quelques articles, ajoutant qu'on me paierait bien. J'acceptai l'offre; mon travail fut remis au bureau par Raynal, et je reçus de lui vingt-cinq louis. Je me croyais très-bien payé, lorsqu'un des libraires de l'*Encyclopédie,* à qui je faisais part de ma bonne fortune, me parut fort surpris d'apprendre que les articles remis au bureau par Raynal n'étaient pas de lui. Il s'indigna du tour qu'il soupçonnait. Peu de jours après je fus mandé au bureau, et Raynal, qui avait reçu mille écus en donnant mon travail pour le sien, fut condamné à me restituer les cent louis qu'il avait gardés pour lui. » On le bouda quelque temps, mais ensuite on l'accueillit comme si de rien n'était, car on n'y regardait pas de si près. Comment d'ailleurs renoncer à ses bons déjeuners où, ainsi que le constatent les *Mémoires de Bachaumont*, du 30 mai 1781, l'on volait comme à un spectacle, et où l'on trouvait la meilleure compagnie de la ville et de la cour? Et pourquoi repousser un littérateur qui s'était jeté à corps perdu dans la phalange irréligieuse, et pouvait lui rendre de grands services par son audace? Raynal dépassa toutes les espérances. Sa rage contre les rois et le clergé lui tint lieu de génie; aussi devint-il à la mode de le prôner, lorsqu'on aurait dû le bafouer. Son *Histoire philosophique des établissements et du commerce des Européens dans les deux Indes* fut l'objet d'un enthousiasme général. Grimm la recommanda comme un livre capital, et on en fit plus de quarante contrefaçons, au dire de La Harpe. Pourtant on n'avait jamais poussé l'impudence plus loin. Tout le monde savait que ce chef-d'œuvre n'avait guère de Raynal que le nom et son portrait, et Grimm lui-même fut étonné d'y rencontrer des plagiats qui tenaient du ridicule. Si j'en crois La Harpe, Grimm et Thiébault, les faits, les détails et les résumés qui ne concernent que le commerce, lui ont

été fournis, pour la France, par le duc de Choiseul, qui, pour les recueillir, avait commandé de grandes recherches et de grands travaux dans les archives de Versailles; pour la Hollande, par un Français connu, et qui y demeurait alors; pour le Portugal et l'Espagne, par le comte d'Aranda, M. de Souza, et par le général des gardes wallonnes, qui se donna des peines et des soins incroyables à Madrid, pour répondre à la confiance qu'on lui témoignait au nom de Diderot; pour les Indes, par plusieurs Anglais de distinction; pour l'Angleterre, par Suard. Grâce au zèle de ses amis, il fut bien servi de toutes parts. Quant aux épisodes, aux morceaux philosophiques ou littéraires, ils sont de la composition de Pechmeja, de d'Holbac, et de plusieurs autres, et surtout de Diderot. Il a existé un exemplaire où ce dernier avait indiqué à la marge tout ce qui lui appartenait dans cette rapsodie. Cette partie très-considérable, suivant La Harpe, est évaluée à un tiers par Grimm. Aussi dans ses *Mélanges* (1822. t. II. p. 12) J.-H. Meister n'a-t-il pas hésité à dire : « Pendant deux années entières' Diderot s'est occupé presque exclusivement de l'*Histoire philosophique et politique des deux Indes*. Qui ne sait aujourd'hui que près d'un tiers de ce grand ouvrage lui appartient? Nous lui en avons vu composer une bonne partie sous nos yeux. Mais Raynal n'a pas jugé à propos de nommer ses collaborateurs. Une fois paré des dépouilles du paon, il brûla d'étaler son plumage, affectant de laisser des fondations et de proposer des prix dans les villes où il passait. A Londres, il parut dans la galerie de la Chambre des communes : l'orateur l'ayant appris, fit tout à coup cesser la discussion, jusqu'à ce qu'on lui eût procuré une place d'honneur. En Saxe, il fut reçu comme un prince; et à Spa, il vécut dans les plus brillantes compagnies. De là il se rendit à Berlin, où il devait cuver sa fatuité. Il songea à s'y établir d'une manière peu coûteuse, agréable, et propre à lui donner quelque relief, nous dit Thiébault. Il avait déjà trouvé un gîte qui l'avait sauvé de l'auberge et qui ne lui coûtait rien, chez un brave et honnête libraire. C'était beaucoup de vivre aux dépens d'autrui; mais cela ne lui suffisait pas : il voulait plus d'apparence. Il désirait avoir une maison honorable où on pût lui céder deux chambres et un coin pour un domestique. Il frappa inutilement à bien des portes. Sur ces entrefaites, Tassaert, le sculpteur du roi, lui offrit généreusement trois pièces dans sa maison et une place à sa table. A cette proposition, Raynal alla voir l'appartement,

en fut très-satisfait, ainsi que de la table, et s'y installa. Par reconnaissance, il commanda son buste en marbre pour être placé dans une île du lac de Zurich, et orner ainsi un monument qu'il avait dessein d'y élever en l'honneur de Guillaume Tell. Le buste terminé, il en demanda des copies pour ses parents, et Tassaert de fournir marbre, plâtre et travail, et de se charger encore des emballages et de l'expédition. Pour répondre dignement à cette attention, Raynal voulut ajouter une aile à la maison du sculpteur; il manda des architectes, on sonda le terrain; on dressa le plan, Raynal voulut incontinent y mettre des ouvriers. Mais Tassaert le devina et l'apostropha ainsi : « Je ne vous ai point demandé cette aile, dont je n'ai pas besoin : vous avez tout préparé en mon nom, et ce serait me faire jouer le rôle d'un fanfaron, que d'avoir ainsi affiché une entreprise qui ensuite n'aurait pas lieu. Je ne vous pardonnerais pas de m'avoir donné ce ridicule. Je vous déclare que je ne permettrai pas l'emploi d'un seul ouvrier, que l'argent ne soit venu pour le payer. » Tout fut suspendu, Raynal n'ayant avancé aucun fonds. Il était temps de quitter la Prusse. Tassaert avait méprisé en lui un hâbleur et un gascon, n'ayant que de l'effronterie et de la jactance; les salons ne s'occupaient que de ses escroqueries et de ses plagiats (1). En vain le paon s'était pavané,

> Quelqu'un le reconnut : il se vit bafoué,
> Berné, sifflé, moqué, joué,
> Et par messieurs les paons plumé d'étrange sorte.
> Même vers ses pareils s'étant réfugié,
> Il fut par eux mis à la porte.

De sorte qu'il court, qu'il court encore.

Ne courez pas si vite, vous m'êtes dénoncé par le marquis d'Argenson (p. 219), vous, spirituel et savantissime de Rothelin, descendant de Dunois, l'ami et le conclaviste du cardinal de Polignac, membre de l'Académie française et de celle des Inscriptions et Belles-Lettres, vous que je coudoierais tous les jours sur les quais et dans les échoppes des bouquinistes, et que le *Bulletin des Bibliophiles* aimerait, si l'impitoyable mort ne vous avait pas arraché depuis plus

(1) La Harpe, tom. I, pag. 17 à 23. — Thiébault, tom. III, pag. 173 à 199. — Ségur, tom. I, pag. 264. — Grimm, *Correspondance*, d'avril 1772, d'avril et de juin 1781.

d'un siècle à votre immense bibliothèque, dont le *Catalogue* est encore recherché des bibliomanes, cette race éternelle si nécessaire au monde, et si justement louée par Nodier. Au goût des livres vous joigniez la manie des médailles, de tout métal et de toutes formes. Vous en aviez plus de neuf mille en grand et en petit bronze, huit mille en argent, sans compter trois cents médaillons d'empereurs et quatre cents de villes grecques. Si je ne vous en félicite pas, ce n'est point par jalousie, mais parce que, ces médailles, vous êtes accusé de les avoir adorées, au point que, quand vous en trouviez une à l'écart, et que personne ne vous regardait, vous n'hésitiez pas à mettre la main dessus, à la faire passer dans votre poche, et de là dans votre médailler, devenu, grâce à ces larcins, l'un des plus beaux et des plus précieux du royaume de France et de Navarre; en février 1746 *le Mercure* l'estimait 120,000 livres.

Quoi ! vous aussi, Euler, que je croyais du petit nombre des élus, dont ce siècle ne fut pas digne ! Je le nommerai, tant j'ai envie d'être sincère. Célèbre entre les physiciens célèbres, géomètre des plus recommandables, l'un des savants qui rendirent le plus de services au monde dans les mathématiques, qu'il avait tort de préférer à tout, il en fut puni, lui respectable, honnête, bon homme, selon Thiébault lui-même, qui nous apprend (t. V. p. 9) pourquoi il comparait en ce moment devant nous. Ses qualités, autant que ses connaissances, lui avaient gagné la confiance de tous ses confrères de l'Académie de Berlin. Néanmoins il ne soutint point leurs intérêts dans une affaire grave et délicate. Frédéric crut devoir lui écrire la lettre la plus amère pour lui reprocher de s'être mis de connivence avec un vil caissier, accoutumé à faire tort annuellement au docte corps d'un bénéfice net de près de quatorze mille francs. Euler crut alors qu'il était de son honneur de quitter la Prusse, persuadé qu'on ne lui pardonnerait pas cette perfidie.

Je vous démasquerai aussi, vous, de Maupertuis, président de l'Académie de Berlin, célèbre mathématicien et astronome, et connu surtout par vos querelles avec Voltaire, dont les diatribes empoisonnèrent vos jours. Il y avait de la barbarie, au jugement de toute l'Europe, à châtier un fat d'une manière si sanglante. La Providence, dans ses desseins impénétrables, le permit peut-être, comme dirait le comte de Maistre, en punition d'une faute secrète. En voici une qui mérite justement d'être flétrie. « Maupertuis, résidant souvent à

Potsdam, raconte Thiébault (t. V. p. 346), s'y était fait une maîtresse d'une jeune personne pauvre, mais très-jolie; et cette fille étant devenue grosse, il eut peur que ses amours ne vinssent à s'ébruiter, et ne lui fissent une querelle avec sa femme, avec toute la famille à laquelle cette dame appartenait, et même avec le roi, qui n'aimait pas les scandales propres à indisposer le public. Pour prévenir les chagrins et les tracasseries qu'il redoutait, Maupertuis usa de tout son crédit auprès du commandant militaire de Potsdam, qui fit enlever cette fille dans le plus grand secret, et la fit enfermer, sans bruit, à Spandaw (ce donjon de Vincennes de la Prusse), où elle a vécu assez longtemps, toujours entièrement inconnue; car on avait pris toutes les précautions possibles pour que ses parents ignorassent ce qu'elle était devenue, et pour qu'elle-même n'osât parler, et en tout cas, ne pût se faire entendre. »

Il convient aussi de démasquer ce Pope, que Warburton vantait comme l'un des plus excellents ouvrages de Dieu, comme un homme de bien qui avait plus de vertu solide lui seul qu'un grand nombre d'autres n'en ont souvent ensemble. M. Charles de Rémusat, dans un de ses articles sur *Bolingbrocke, sa vie et son temps*, publié dans la *Revue des Deux-Mondes*, du 1er octobre 1853, raconte que Pope, ayant été chargé par Bolingbrocke de faire imprimer seulement à quelques exemplaires *le Roi patriote*, ne se fit aucun scrupule d'en tirer 1,500 qu'il espérait vendre très-cher, dans le cas où il survivrait à Bolingbrocke. Mais Pope étant mort le premier, Bolingbrocke reçut de l'imprimeur les 1,500 exemplaires de son ouvrage, se hâta de les brûler, et ne manqua pas de divulguer l'abus de confiance dont il avait lieu de se plaindre.

Grâce, grâce, grâce, duc de Richelieu. Pourquoi vous attacher à mes pas et me suivre comme l'ombre? Je vous ai visité sous la tente et au bivouac, je vous ai accompagné sur les champs de bataille jusqu'au fin fond de l'Allemagne, je vous ai ramené sous votre pavillon de Hanovre, je vous ai laissé la coupe du plaisir à la main dans votre gouvernement de Bordeaux. Et nous revoilà face à face, comme si nous avions fait un pacte de ne point nous séparer. Cette fois, moi qui n'ai pas été allaité par une princesse, j'espère en finir avec vous qui affectiez d'estropier tous les noms roturiers. Je ne m'arrêterai point à vous reprocher, comme l'historien de votre *Vie privée*, d'avoir dû quelquefois jusqu'à trente mois de nourriture à vos

domestiques, de vous être peu soucié d'acquitter un mémoire de Servandoni présenté vingt-cinq années consécutives, et toujours inutilement; d'avoir forcé Voltaire à recourir à des huissiers pour toucher ses rentes réclamées pendant deux lustres. Peccadilles pour un gentilhomme accoutumé à ne rien respecter! Écoutez : il avait soustrait une de ses parentes, Mme de Saint-Vincent, à l'autorité de sa famille et d'un époux, président du parlement d'Aix. Dès qu'il l'eut affichée, il la délaissa, mais il la délaissa ruinée. Pour des causes que je suis dispensé d'examiner, il lui donna pour plus de quatre cent mille livres de billets signés maréchal de Richelieu. Elle les négocia; lui s'en plaignit et la fit enfermer en l'accusant de faux. Elle s'en défendit et prouva péremptoirement que, si ces billets étaient faux, elle les avait reçus tels; elle produisit, comme pièces justificatives, des lettres signées de lui qui attestaient l'origine des billets. Une enquête sévère et minutieuse n'amena pas d'autre résultat. Si la position du demandeur le mit à l'abri d'un arrêt déshonorant, l'histoire doit flétrir sa mémoire avec indignation. Il doit donc rester convaincu d'avoir émis quatre cent mille francs de billets faux, qui réduisirent la demanderesse à aller pleurer et mourir dans un couvent, où elle persista jusqu'à sa dernière heure à confesser qu'elle avait été victime d'un faussaire. Mme du Deffand nous apprend, dans sa lettre à Walpole, du 12 mars 1775, que cette double accusation de rapt et de faux fut, pour les meilleurs amis du maréchal, l'objet de la plus vive inquiétude et d'une grande désolation. Ses démarches auprès de ses juges suffisaient pour accuser son trouble dans une affaire qu'il eût bien voulu assoupir à tout prix (1).

Passez à la suite de votre doyen, vous, de Foncemagne, membre de l'Académie française, sous-gouverneur du duc de Chartres. « Ayant eu occasion de soupçonner un moment sa droiture, dit Chamfort, je demandai à M. Saurin s'il l'avait connu particulièrement. Il me répondit qu'oui. J'insistai pour savoir s'il n'avait jamais rien eu contre lui. M. Saurin, après un moment, répondit : « Il y a « longtemps qu'il est honnête homme. » Je ne pus en tirer rien de positif, sinon qu'autrefois M. de Foncemagne avait tenu une conduite oblique et rusée dans plusieurs affaires d'intérêt. »

(1) L'*Espion anglais*, tom. II, pag. 1 à 61, et tom. VI, pag. 83 à 135. — *Mémoires de Bachaumont*, des 1er, 7, 14 et 19 janvier 1779.

Passez aussi à la suite de votre doyen, vous, de Rulhière, qui fûtes son aide de camp en Guienne, avant de vous asseoir à ses côtés à l'Académie. Suivant Duclos, la czarine Élisabeth avait fait parvenir à Voltaire pour cinquante mille livres de médailles d'or; elle lui envoya aussi quatre mille ducats; mais son mandataire les mangea au lieu de les envoyer au destinataire. A ce prix, Voltaire crut pouvoir pactiser avec la vérité. Lui, ordinairement si empressé et si fier de se rendre le fidèle écho de toutes les assertions les plus hasardées, de toutes les erreurs, de toutes les calomnies, voire même de toutes les plates rapsodies du protestantisme contre la papauté, il invoqua les plus sottes raisons pour justifier son silence sur les crimes, les désordres, les faiblesses de la vie privée de Pierre Ier. Rulhière voulut se montrer et plus sincère et plus véridique dans un ouvrage sur la Russie. Ces révélations firent trembler l'impératrice Catherine. Elle trouva le moyen d'apprivoiser Rulhière. Il s'engagea donc à ne pas publier son manuscrit, mais il n'eut aucun scrupule de le lire au comte de Provence et dans des sociétés nombreuses, de sorte que ses confidences équivalurent à une publication. Ses amis eurent l'indiscrétion de répéter ce qu'ils avaient entendu. Le secret était donc ébruité. Cette conduite aurait mené l'auteur à la Bastille, si le comte de Provence ne l'avait pas pris sous sa protection pour le tirer des griffes de hauts et puissants personnages qui croyaient lui avoir lié la langue, les lois du secret et du dépôt étant les mêmes, a dit Chamfort, lequel, néanmoins, lit-on dans les *Mémoires d'Outre-Tombe* de Châteaubriand, trahissait la confiance des maisons où il était admis (1).

Vous passerez pareillement, vous, de Crébillon, membre de l'Académie française, et, de plus, censeur de la police. Il faut que vous quittiez un instant votre ménagerie de chats et de chiens pour venir entendre votre arrêt. Vous, avocat manqué, vous invoquâtes des fins de non-recevoir pour vous débarrasser de vos créanciers. Le maître de pension de votre fils était de ce nombre. Après trente-deux ans d'attente, il crut pouvoir vous importuner; vous lui répondîtes que vous ne payiez pas vos anciennes dettes. Cette philosophie ne les ayant pas satisfaits, vos demandeurs mirent opposition entre les mains des comédiens et de Prault, votre éditeur, sur vos droits

(1) *Mémoires de Bachaumont*, des 2 novembre 1771 et 18 avril 1772.

d'auteur de *Catilina*, nous dit Collé (t. I. p. 76). Et vous d'en appeler au *conseil du roi*, qui, sur votre requête, déclara insaisissables les propriétés littéraires. Et vous vous réjouites d'avoir rendu un grand service aux hommes de lettres! Presque tous s'empressèrent de blâmer votre conduite et de crier de toute la force de leurs poumons au scandale.

Dans sa *Biographie de Condorcet*, placée en tête des *OEuvres de Condorcet*, publiées chez Didot en 1847, M. F. Arago a dit que *Condorcet avait honoré l'humanité par ses vertus;* il ne me sera pas difficile de prouver que Condorcet n'est point indigne de trouver place dans ma revue. Suivant d'Allonville (t. III. p. 31), *il ne put jamais pardonner à Louis XVI de n'avoir pas voulu de lui pour gouverneur du dauphin*, et c'était lui *qui avait philosophiquement arrangé la très-intime liaison de sa propre épouse avec le manchot Duchâtelet, son ami*, ce qui signifie qu'il la lui céda, ou, pour parler français, qu'il la lui vendit, et très-cher, j'imagine, puisque c'était *une femme pleine d'esprit, de talents, de qualités séduisantes*, suivant plusieurs personnes qui l'ont connue. Bertrand-Moleville raconte (t. II. p. 30) que sur la liste des philosophes payés pour révolutionner Saint-Domingue, Brissot figurait pour 300,000 livres, *Condorcet* pour 150,000 livres, l'abbé Grégoire pour 80,000 et Pétion pour 60,000. A la page 325 du tome III de la *Correspondance entre Mirabeau et La Marck*, on trouve ces mots envoyés par Montmorin à La Marck, le 13 juillet 1792 : « Brissot, *Condorcet*, Vergniaud, Guadet, etc., sont munis de passe-ports pour l'Angleterre et sont, à ce qu'on m'assure, dans ce moment en négociation pour avoir de l'argent, afin de pouvoir s'en aller si cela leur paraît nécessaire. *Leur projet actuel*, s'ils n'y réussissent pas, est de s'emparer une seconde fois du ministère, *afin d'avoir la main sur les caisses, d'y prendre ce qui leur conviendra* et de partir quand ils verront que le danger devient trop pressant et qu'il faut renoncer à leur grand plan. » Ces documents n'ont pas besoin de commentaire et peignent suffisamment l'académicien Condorcet.

Voici deux autres académiciens qui se présentent. Attendez un peu, La Harpe, et vous, de Marivaux; je vous dirai votre fait tout à l'heure.

Bien me plaît de me débarrasser de suite de Caron de Beaumarchais, qui ne fut point de l'Académie française, et qui méritait assurément d'y avoir un fauteuil.

Suivant les travaux récemment publiés par M. de Loménie dans la *Revue des Deux-Mondes*, sur *Beaumarchais, sa vie, ses écrits et son temps*, Beaumarchais eut une jeunesse très-orageuse. Il fut chassé du toit paternel; il brûla d'y rentrer. Son père ne consentit à le recevoir qu'autant qu'il s'engagerait à souscrire à diverses conditions dont voici quelques-unes : « Vous ne ferez, ne vendrez, ne ferez rien faire ni vendre, directement ou indirectement, qui ne soit pour mon compte, et vous ne succomberez plus à la tentation de vous approprier chez moi rien, absolument rien au delà de ce que je vous donne; vous ne recevrez aucune montre de rhabillage ou autres ouvrages, sous quelque prétexte et pour quelque ami que ce soit, sans m'en avertir, vous n'y toucherez jamais sans ma permission expresse, vous ne vendrez pas même une vieille clef de montre sans m'en rendre compte. Je vous donnerai ma table et dix-huit livres par mois, qui serviront à votre entretien et pour acquitter petit à petit vos dettes. » Ces lignes prouvent que Beaumarchais n'était pas le modèle des apprentis et des ouvriers. Dans son âge mûr, il demanda la fortune à des entreprises peu faites pour honorer un philosophe. Il pratiqua beaucoup Pâris-Duverney et obtint de lui de gros intérêts dans les fournitures de différents objets pour les armées. Il fit un voyage à Madrid et s'y livra aux spéculations les plus vastes. Il réprouvait la traite des nègres; néanmoins il désira vivement être chargé de peupler de nègres toutes les colonies espagnoles. Il organisa une compagnie qui devait avoir le monopole des vivres de toutes les troupes d'Espagne et de la côte d'Afrique; il espérait que cette négociation rapporterait plus de vingt millions par an. Il essaya aussi d'accaparer le commerce de la Louisiane au profit d'une société française dont il aurait été le chef. S'il ne réussit pas dans tous ses projets, ce ne fut pas sa faute.

Je n'oublierai ni le romancier Prévost, ni le poëte Roy, ni le libelliste Thevenot de Morande.

A la page 552 du *Président de Brosses* par M. Foisset, je trouve ces mots écrits par le président à propos du XVIIe volume du grand recueil des *Voyages* publié par Prévost : « Une bonne partie est tirée de mon *Histoire Australe*. On a fort bien fait de s'en servir; mais il ne fallait pas copier mot à mot des centaines de pages, sans l'indiquer ni le citer. Cela ne me paraît pas honnête. »

Quant à Roy, il fut maintes fois repris de justice, mais toujours

inutilement ; ce qui faisait dire à Voltaire, suivant Chamfort, que ce n'était pas un auteur assez châtié. Collé (t. I. p. 257, et t. III. p. 140) le donne comme le plus grand coquin du royaume, comme un être si vil qu'il ne vivait que du libertinage de sa femme.

Thevenot crut devoir ajouter à son nom celui de Morande, suivant l'habitude des philosophes de s'anoblir de leur autorité privée, afin de se moquer ensuite avec plus d'audace des préjugés. Ses désordres crapuleux, ses filouteries, ses actes déshonorants excitèrent la sollicitude de sa famille ; elle obtint des lettres de cachet pour le faire enfermer. Rendu à la liberté, il se fit pamphlétaire. Il se plut à noircir et à calomnier toutes les personnes de la cour. On sut qu'il se disposait à publier un libelle contre la Dubarry : ce livre venait d'être tiré à trois mille exemplaires. Beaumarchais fut chargé d'acheter le silence de Morande. Celui-ci exigea une somme de 20,000 livres comptant et une rente viagère de 4,000 livres, pour consentir à brûler et son manuscrit et les trois mille exemplaires de sa diatribe, qu'il n'avait composée que dans l'intention de se rendre redoutable au gouvernement et de pactiser avec lui.

Je n'oublierai point non plus le marquis de Villette. Suivant Wagnière (p. 115), il passa, aux yeux de plusieurs personnes, pour avoir volé des diamants à sa maîtresse. L'ayant rencontrée, il lui demanda s'il était vrai qu'elle l'en eût accusé ; la demoiselle, nommée Thévenin, ayant répondu affirmativement, il la frappa. Ce procédé eut des suites funestes pour lui. Il n'eut d'autre parti que de quitter Paris et d'aller à Ferney se réhabiliter dans l'esprit de la bonne société par sa grande dévotion à Voltaire.

Je viens de nommer Voltaire. Comment oublierais-je ses familiers ? Les Ximénès, les La Harpe, les Thieriot, les du Vernet, les Damilaville auront leur fait à part.

Commençons par le marquis de Ximénès. Le chevalier La Morlière, si fameux par sa scélératesse, ses escroqueries, sa corruption, son impiété, comme l'attestent les *Mémoires de Bachaumont*, des 13 août 1762, 8 novembre 1763 et 4 mars 1785, vint un jour presser le libraire Prieur de lui acheter la propriété d'un ouvrage de Voltaire sur *la guerre de* 1741 ; Prieur n'hésita pas un instant à conclure cette affaire au prix de vingt-cinq louis d'or. A peine La Morlière eut-il reçu cette somme qu'il se hâta d'aller à Rouen traiter avec un autre libraire pour le même ouvrage qu'il avait vendu,

argent comptant, à Prieur. D'où provenait donc l'objet de ce stellionat? du marquis de Ximénès, qui l'avait volé aux Délices, où il était accueilli comme l'ami intime de Voltaire et même, dit-on, comme l'amant de Mme Denis. La Morlière n'avait été que le négociateur du premier contrat avec Prieur; les vingt-cinq louis qu'il lui avait extorqués, il les avait remis à Ximénès, lequel avait déjà mangé six cent mille livres. Ce sont les lettres de Voltaire à Thieriot et à d'Argental, du 10 septembre 1755, et une autre lettre au duc de Richelieu, du 27 du même mois, qui nous fournissent ces détails.

Passons à La Harpe, qui depuis... mais alors il était philosophe, philosophe au pied de la lettre. Voyez quel joli personnage il jouait en perfection avant sa célèbre conversion! Le 18 avril 1768, la *Gazette d'Utrecht* relatait comme quoi il venait d'être expulsé de Ferney à cause d'une soustraction de différents manuscrits précieux. Dans le *Mercure* du mois suivant, Voltaire crut devoir démentir ces bruits déshonorants pour le fugitif. C'était pure générosité; car les lettres de Voltaire au comte de Rochefort et à Hennin, du 1er mars 1768, et une autre lettre à d'Argental, du 4 août 1769, n'étaient pas moins explicites que la *Gazette d'Utrecht*, et nous apprennent que La Harpe fut surpris par M. Dupuits, au moment où il emportait beaucoup de papiers de la bibliothèque du château, qu'il ne put justifier ce larcin, et que, néanmoins, à peine arrivé à Paris, il s'empressa de publier le *second chant* d'un poëme qu'il avait dérobé à l'auteur décidé à ne le laisser jamais paraître. Aussi les *Mémoires de Bachaumont* ne craignirent-ils pas, le 28 mars, les 1er et 18 avril et le 1er mai, de lui reprocher d'avoir volé et édité cet ouvrage. Outre ces vers, il avait aussi, suivant Wagnière (p. 268), gardé copie des *Mémoires* et autres compositions que Voltaire ne confiait à ses amis que sous le sceau du secret.

J'allais prendre Thieriot corps à corps, le secouer vigoureusement. Par pitié, je veux le laisser dormir la grasse matinée. Voltaire doit un jour lui reprocher de lui avoir mangé quatre-vingts ou cent louis, et le traiter d'homme de boue.

S'il eût été permis à Voltaire de sortir de son sépulcre, quel nom eût-il donné à du Vernet? Ce dernier a eu entre les mains une collection de *lettres* originales de Voltaire; il fut fier de les publier. Dans quel état trouverons-nous cette correspondance, qui pourrait servir de manuel à tous les étudiants en droit? Ce cristal de roche, l'éli-

teur s'est amusé, sans raison, à le briser en mille morceaux; cette prose si belle, si gracieuse, il l'a déflorée; cet incomparable génie des affaires, il l'a châtré et l'a réduit à l'impuissance d'un eunuque. Je suis tenté de crier : Honte au faussaire ! J'aime mieux dire : Fi l'imbécile !

Damilaville se serait bien gardé de contrister Voltaire. Quelle qualité avait-il pour lui plaire? Il se rendit le facteur des encyclopédistes, ne pouvant faire mieux. Mais, quoiqu'il eût un emploi lucratif, et qu'il fût séparé de sa femme depuis douze ans, il mourut banqueroutier, sans laisser de quoi payer ses domestiques, comme l'attestent les lettres de Dalembert à Voltaire, des 2 janvier, 15 octobre et 9 novembre 1769, et une lettre de Voltaire à Dalembert, du 23 décembre 1768.

Suivant Collé (t. III. p. 20), la volupté, la bonne chère, le luxe et l'insouciance auraient réduit Marivaux à la misère, si une femme, avec laquelle il vivait depuis trente ans, ne l'eût souvent soutenu de sa bourse.

Grâce aux *Mémoires de Bachaumont*, des 9 février 1777, 7 octobre 1779, 6 et 18 mai 1780, il est facile de découvrir le bilan de Dorat. Ce poëte avait eu un patrimoine de 4,000 livres de rente. En 1779 il fut poursuivi par ses créanciers pour une somme de 60,000 livres, et il se vit réduit à obtenir un sauf-conduit pour n'être pas mis en prison. Il laissa environ 100,000 livres de dettes. Il mourut dans une telle détresse, qu'il n'aurait pas eu un bouillon, si une dame n'était pas venue à son secours. Il rendit le dernier soupir sur une chaise longue, que la même personne lui avait donnée. Cependant il n'avait cessé, même dans cette pénurie, de se ruiner en folles dépenses pour une actrice.

Finissons par la famille Mirabeau. Ne confondons point le père avec le fils, le marquis avec le comte.

Des *Mémoires* produits en justice, soit par sa femme, soit par son fils, il appert que le marquis de Mirabeau, qui se qualifiait l'*Ami des hommes*, vécut dans la débauche, la dissipation, maltraita sa femme, lui refusa le nécessaire et ne lui donna pas même de quoi se guérir d'une maladie honteuse qu'il lui avait communiquée, qu'il mangea 500,000 livres de biens substitués, environ 600,000 livres sur ceux de sa femme, et qu'il en devait en outre environ autant.

Parlons maintenant de son fils, du comte de Mirabeau, du célèbre

Mirabeau. Il fut interdit de bonne heure. Cette dure leçon l'indigna sans le corriger. Les liens du mariage, les rigueurs de l'exil, la dureté des prisons, le désespoir de la pauvreté, ne purent comprimer la fougue de ses passions. Littérature, politique, philosophie, histoire, musique, mathématiques, éloquence, langues étrangères, il apprit tout, excepté à régler son domestique. Escrime, natation, danse, équitation, course, pamphlets, diplomatie, débats, il s'occupa de tout, sauf à négliger ses affaires privées. Il se souvenait de ce qu'il avait vu, de ce qu'il avait lu, de ce qu'il avait entendu; il n'y avait que le nom de ses créanciers qui échappât à sa mémoire prodigieuse. Aussi toute sa vie rappela-t-il ce bon Panurge qui aimait à manger son blé en herbe. Mirabeau ne cessa d'être aux abois, de recourir à la bourse de tous ses amis, d'emprunter de tous côtés, de mendier quelquefois un écu, et il en fut réduit un jour à mettre au Mont-de-Piété tout ce qu'il possédait d'effets. Quand les circonstances le poussèrent à s'emparer, par l'omnipotence de son éloquence, du gouvernement de la plus tumultueuse des assemblées, il était noyé de dettes, ainsi que les Danton, suivant La Harpe, les Gobel, selon Georgel, et presque tous ces grands citoyens qui allaient travailler à changer la face du royaume. Il parla contre les déprédations de la cour, et il pactisa avec elle; il en reçut un traitement mensuel de 6,000 livres, quatre billets de 250,000 livres chacun, payables à la fin de la session de l'Assemblée nationale, indépendamment d'une somme de 80,000 livres pour se liquider promptement. Ce fut alors qu'il s'avisa pour la première fois de faire la liste de toutes ses dettes; il fut tout étonné de les voir monter à la somme 208,000 livres; sur ce mémoire figuraient jusqu'à ses habits de noce, qu'il n'avait pas encore payés. Il prêchait les doctrines de l'*Émile*, et néanmoins il continua d'emprunter sans s'inquiéter du remboursement, de dépenser et d'acheter beaucoup plus que sa fortune et les faveurs du roi ne le lui permettaient. Au lieu de prendre un appartement plus décent que celui qu'il avait occupé jusque-là, il voulut avoir une maison entière à lui; au lieu d'un seul domestique dont il s'était contenté, il prit des chevaux, un cuisinier, un cocher, un valet de chambre, et les affubla d'une riche livrée, quoique la mode fût venue de ne plus en porter. Il acquit aussi une partie des livres de Buffon; à sa mort, il n'avait remis que les neuf dixièmes du prix convenu. Il devint propriétaire d'une maison de campagne de

la valeur de cinquante mille livres, mais il n'en donna aucun à-compte, quoique la vente fût résiliable, faute de paiement, dans les trois mois. Il avait tonné contre la *banqueroute*, *la hideuse banqueroute*, et *cet infâme mot de banqueroute* fut le seul bien qu'il laissa à ses héritiers. Car son exécuteur testamentaire monta à la tribune des représentants du peuple pour déclarer que Mirabeau était décédé insolvable, et pour recommander à la générosité de la nation les victimes de son insouciance. Il était mort en avouant qu'il ne savait pas la quotité précise de ses dettes et qu'il ne connaissait pas mieux la situation de sa fortune. Cependant, le 22 octobre 1790, il avait écrit à La Marck : « Je suis un bon citoyen, qui aime la gloire, l'honneur et la liberté avant tout. Je suis l'homme du rétablissement de l'ordre. » Mais aussi c'était lui qui disait au même comte, le 10 mars 1791 : « *Il y a au fond une grande duperie dans ce bas monde à n'être pas fripon* » Il est impossible de ne pas se souvenir de cette pensée, quand on veut apprécier la moralité de Mirabeau, en parcourant les écrits qui lui sont le moins défavorables, comme la *Correspondance entre Mirabeau et La Marck* et les *Mémoires biographiques, littéraires et politiques de Mirabeau*, publiés de 1824 à 1835, par M. Lucas Montigny, son fils adoptif, qui sont les seuls ouvrages dont nous nous soyons servi.

Lorsque les portes du Panthéon s'ouvrirent à deux battants pour recevoir les restes de Mirabeau, de grandes questions avaient été discutées, approfondies. Les esprits se reportaient involontairement vers le passé et attribuaient à Voltaire cette immense révolution qui les transportait d'admiration. Chacun répétait à l'envi ce mot échappé à La Harpe dans *le Mercure* du mois d'août 1790 : « Il n'a point vu tout ce qu'il a fait, mais il a fait tout ce que nous voyons. »

Voltaire n'était point mort sans entendre gronder le tonnerre dans le lointain, et sans gémir sur la bassesse de ses nombreux adeptes. Aussi disait-il à Dalembert le 1er février 1773 : « *La littérature est un bois de voleurs ; cela est digne du siècle.* »

Dans un chant de son poëme immonde, il a rassemblé ses ennemis, les a enchaînés deux à deux et les a condamnés aux galères pour leurs escroqueries. Il n'a pas manqué de mettre Fréron à leur tête.

Le plus grand crime de ces esprits indépendants était d'avoir refusé de prodiguer leur encens à Voltaire. L'histoire trouverait difficilement des preuves de leur culpabilité.

Il n'en est pas de même de tous ces rois, de ces ministres, de ces favorites, de ces courtisans, de ces maréchaux, de ces magistrats, de ces philosophes en frac ou en jupon, que nous avons cités à la barre de l'histoire, et que des témoignages graves, nombreux, sincères nous permettent de juger sans appel. Ils juraient tous par le grand nom de Voltaire; ils l'aimaient pour lui-même; il était devenu l'objet de leur pensée habituelle; leur admiration pour son génie ressemblait à de l'idolâtrie; son portrait trouvait place dans tous leurs boudoirs; son buste triomphait sur toutes leurs cheminées; ses œuvres ornaient toutes leurs bibliothèques. Ils ratifiaient tous ses jugements; ils épousaient toutes ses opinions. Ils apprenaient par cœur, comme des écoliers, chacun de ses poëmes; ils ruminaient et répétaient toutes ses maximes. Ce quiétisme, ces maximes n'en ont fait que des avares, des concussionnaires, des fripons.

Voltaire mérite-t-il, par son avarice et ses friponneries, de rester à la tête de cette chaîne d'avares, de concussionnaires, de fripons?

C'est au nom de la raison, c'est au nom de la science que je suis mis en demeure de prouver que Voltaire était avare et fripon; car j'ai cité deux anecdotes qui décèlent en lui des habitudes d'avarice et de friponnerie; il me serait facile de prouver de suite que ces anecdotes sont vraies, en citant les auteurs graves auxquels je les ai empruntées. Ce ne serait pas répondre au défi de la critique. Du moment que je suis appelé à démontrer que ces anecdotes sont vraisemblables, je suis obligé de rechercher si la vie privée de Voltaire nous autorise à les donner comme vraisemblables, avant d'arriver à établir qu'elles offrent tous les caractères de la certitude historique.

Voltaire était-il réellement avare et fripon? tel doit être le sujet de mes recherches. Dans un moment de colère, Voltaire avait dit du président de Brosses: « Il ne s'agit pas de le rendre ridicule; il s'agit de le déshonorer. » Voilà ma position à l'égard de Voltaire; la critique me somme avec fierté, non-seulement de le rendre ridicule, mais même de le déshonorer, et c'est au nom de la raison qu'elle requiert un jugement définitif. La matière est grave et délicate, et par sa nature, et par les conséquences qui doivent résulter de ces investigations sans exemple dans la biographie. J'accepte le débat avec la conscience

de l'historien et du logicien. Je donnerai hardiment toutes mes découvertes, quelque minutieuses qu'elles paraîtront à plusieurs; car s'il fallait toujours écrire pour répéter les phrases déjà approuvées, l'esprit humain resterait dans une éternelle enfance. Donc, si je suis obligé de dire un mot, comme le mandait Voltaire le 23 avril 1764 à Damilaville, ce ne sera qu'en faveur de la liberté de penser, et ce qui me paraît la vérité; car ce n'est point la peine d'écrire pour ne point dire la vérité, avouait-il le 7 janvier 1760 à M[me] d'Épinay. De là cette plainte adressée le 20 juin 1764 à M[me] du Deffand : « On écrit l'histoire en France comme on fait un compliment à l'Académie française; on cherche à arranger ses mots de façon qu'ils ne puissent choquer personne. » Le 26 mars 1764, dans une lettre à Damilaville, il donna son dernier mot sur la manière d'écrire : « J'ai tout examiné, sans passion et sans intérêt, j'ai toujours dit ce que j'ai pensé, et je ne connais aucun cas dans lequel il faille dire ce qu'on ne pense point. »

Ces maximes me serviront de règle de conduite; je suis obligé de m'identifier avec les principes de Voltaire, afin de n'être point accusé de le juger d'après des axiomes qu'il eût désavoués. Il est évident que Voltaire ne saurait trouver de juge meilleur que Voltaire lui-même.

Mon âge, mon inexpérience de la polémique, devraient me faire abandonner une entreprise aussi considérable que celle d'une étude approfondie du caractère de Voltaire. Mais Voltaire ne vient-il pas m'encourager? Il a reconnu que tout homme peut écrire l'histoire. Pourquoi? « Peignez avec vérité, et votre ouvrage sera charmant, » me répond-il dans sa lettre du 26 novembre 1733 à Cideville. Tout homme pouvant découvrir la vérité, il s'ensuit que tout homme est capable d'écrire une page d'histoire. Aussi Voltaire mandait-il le 11 mai 1764 à Damilaville : « Si nous n'avons point de talents, tâchons au moins d'avoir la raison. » Puisse cette raison nous aider à défricher les terrains incultes de la biographie, avec la curiosité d'un Suétone et la persévérance d'un Peignot!

Il nous faut donc la vérité, car Voltaire nous dit : « Il n'y a pas plus de demi-certitude que de demi-vérité. Une chose est vraie ou fausse, point de milieu. » Mais à quels signes reconnaîtrons-nous la verité? Voltaire nous répond : « Nous n'admettons pour vérités historiques que celles qui sont garanties. Quand des contemporains confirment le même fait dans leurs Mémoires, ce fait est indubitable; quand ils se contredisent, il faut douter : ce qui n'est point

vraisemblable ne doit point être cru, à moins que plusieurs contemporains dignes de foi ne déposent unanimement. » Comment appliquer ces principes à Voltaire ?

Il faut y regarder à deux fois, quand il s'agit de perdre un tel homme. Il n'a été donné à aucun mortel d'exercer une influence aussi grande et aussi continue. Tous les souverains ambitionnaient l'honneur de le courtiser. En 1749, Stanislas lui écrivait : « Vous connaissez comme je suis gourmand de vos ouvrages. » Le 27 juillet 1754, l'électeur Palatin lui annonçait qu'il lui envoyait du vin de Hongrie, et le 15 juillet 1761, il lui rappelait qu'il avait commandé une traduction de *la Henriade* en vers allemands. Le 10 janvier 1777, Gustave III lui mandait : « Je prie tous les jours l'Être des êtres qu'il prolonge vos jours si précieux à l'humanité entière, et si utiles au progrès de la raison et de la vraie philosophie. » En février 1769, l'impératrice Catherine lui expédiait une boîte tournée de ses augustes mains; le 30 mars 1772, c'était des noix de cèdre. Elle ne cessait de le complimenter sur ses ouvrages. De là ces mots du 12 janvier 1771 : « J'ai reçu vos livres et je les dévore. » Et ces autres du 14 mars suivant : « Avant vous personne n'écrivit comme vous, et il est douteux qu'après vous quelqu'un vous égale jamais. Vos vers et votre prose ne seront jamais surpassés; je les regarde comme le *non plus ultra* de la littérature française, et je m'y tiens. Je ne veux pas perdre une seule ligne de ce que vous écrivez. » Enfin ces autres du 2 auguste de la même année : « Je serai contente de moi toutes les fois que j'aurai votre approbation. » Frédéric le Grand ne fut ni moins généreux ni moins excentrique. Le 7 novembre 1736, il offrit à Voltaire un buste de Socrate; le 25 mai 1737, c'était son propre portrait; le 27 janvier 1739 et le 24 juin 1740, il était question de vin de Hongrie; le 19 novembre 1772, il recevait des remerciements sur son présent de tasses de porcelaine. Il avait composé une *préface* pour la *Henriade* que les circonstances ne lui permirent pas d'éditer lui-même. Les épithètes ne lui coûtèrent pas beaucoup. Le 13 novembre 1736, il appelait Voltaire l'Apollon du Parnasse français, devant lequel les Corneille et les Racine ne sauraient se soutenir; le 20 septembre 1737, il le saluait comme un homme qui valait seul plus que toute sa nation; le 9 novembre 1738, il révérait en lui l'homme le plus respectable de toute sa nation; le 21 juin 1760, il le vantait comme le plus beau génie que les siècles eussent produit;

le 25 novembre 1769, il le nommait le héros de la raison, le Prométhée de son époque. C'est pourquoi, le 8 août 1736, il lui adressait ces lignes : « Je me croirai plus riche en possédant vos ouvrages que je ne le serais de la possession de tous les biens passagers et méprisables de la fortune qu'un même hasard fait acquérir et perdre. » Le 25 mai 1737, nouvelle confidence : « Je vous compte à la tête de tous les êtres pensants ; certes le Créateur aurait de la peine à produire un esprit plus sublime que le vôtre. » Le 19 novembre suivant, autre extase : « Votre correspondance m'est devenue une des nécessités indispensables de la vie. Vos idées servent de nourriture à mon esprit. » La papauté ne traita pas de puissance à puissance avec Voltaire ; elle se contenta de le ménager et de répondre poliment à ses avances. Benoît XIV agréa la *dédicace de Mahomet*. Par sa lettre du 28 février 1770 et une autre de l'année suivante, le cardinal de Bernis apprit à Voltaire que Clément XIV ne lui était pas défavorable. Ce de Bernis avouait le 4 juin 1762 à Voltaire qu'il voyait en lui le sujet qui faisait le plus d'honneur au royaume. Plusieurs cardinaux auraient souscrit peut-être à cet éloge. Louis XV ne partageait pas cette opinion. Il ne cessa de mépriser et d'humilier Voltaire ; s'il le combla de bienfaits, ce ne fut que pour céder aux importunités de la Pompadour. La Dubarry hérita de l'amour de cette dernière pour Voltaire ; elle eut la galanterie de lui envoyer deux baisers par procuration. La plupart des ministres, à l'instigation de ces deux favorites, favorisèrent Voltaire de tout leur crédit et fermèrent les yeux sur tous ses écarts. Toutes les classes de la société brulèrent d'envie de flatter son amour-propre. C'est sous ses auspices qu'un armateur lança un vaisseau sur mer. Sur les ordres de son père, le jeune Franklin s'agenouilla devant Voltaire pour recevoir sa bénédiction. Quant aux acteurs, ils étaient fous de lui ; il faillit mourir de joie dans le tourbillon des honneurs qu'ils lui rendaient. La populace escortait son équipage ; tous les princes et les philosophes lui demandaient une entrevue. Peu s'en fallut qu'il ne fût présenté à Versailles. Quand sa dernière heure eut sonné, Collé s'écria : « Nous voici tombés en république. » C'était peindre d'un trait l'empire de Voltaire sur tous les hommes de lettres. Ils adoraient en lui la supériorité de leur maître ; ils ne s'estimaient qu'autant qu'ils parvenaient à lui témoigner le degré d'exaltation que ses ouvrages leur inspiraient.

Quelques hommes seulement eurent le courage de protester contre

cet engouement sans exemple. On aurait tort de croire qu'ils manquaient de connaissances, d'esprit et même de génie. Si nous dédaignons d'invoquer leur témoignage, c'est parce qu'il ne serait pas pris en considération.

Recourons plutôt à tous ces nombreux amis qui ont vécu dans l'intimité de Voltaire, et n'ont cessé de l'élever jusqu'aux nues. « Il faut les écraser les uns par les autres, afin que leur ruine soit le marche-pied de la vérité, » pour emprunter un mot d'une lettre que Voltaire écrivait, le 30 janvier 1762, à Damilaville. Plus ils se sont efforcés de prôner Voltaire, plus leur témoignage devient accablant, s'ils déposent contre lui, et si, dans leurs confidences, ils n'ont point eu l'intention de le dénigrer et de le noircir. Car « les vérités les mieux établies, remarque M. Romain Cornu, ne sont pas celles qui s'affirment avec intention, mais celles qui se trahissent par ces sortes de révélations ou d'indiscrétions dont l'écrivain lui-même semble n'avoir pas conscience. » Dans le dessein où nous sommes de tout prouver *papier sur table*, comme Voltaire l'exigeait dans toute discussion, nous devons avant tout prêter l'oreille à ces indiscrétions, à ces confidences des Lettres et des Mémoires, de manière à rendre tout doute inexcusable. Quant à ceux qui sont de mauvaise foi, ils ne méritent pas qu'on leur réponde, avouait Voltaire à Damilaville, le 23 avril 1764.

En affectant de ne nous en rapporter sur Voltaire qu'à ses adorateurs, nous prévenons tout soupçon de partialité. Mais dans une discussion de laquelle dépend l'honneur d'un chef de parti, du Français le plus spirituel et le plus célèbre peut-être, affirmer ne suffirait pas. Il faut donc prouver péremptoirement la vérité de chacune de nos assertions, en multipliant et massant des témoignages d'une autorité incontestable. La diffusion et la prolixité sont inévitables dans un travail de cette nature. Aussi le lecteur est-il instamment prié de ne pas perdre de vue le but de cette thèse, quand la patience lui échappera au milieu des détails fastidieux sur lesquels nous serons forcés de nous arrêter.

CHAPITRE PREMIER.

DE QUELQUES LÉSINERIES ET FRIPONNERIES DE VOLTAIRE.

Et d'abord qu'est-ce que l'avarice? Dans son *Dictionnaire philosophique*, Voltaire a consacré un article à cette passion. Il dit qu'à proprement parler, l'avarice est le désir d'accumuler, soit en grains, soit en meubles, ou en fonds ou en curiosités, et qu'il y avait des avares avant qu'on eût inventé la monnaie. Il reconnaît que les hommes ne haïssent celui qu'ils appellent avare que parce qu'il n'y a rien à gagner avec lui. Ce n'est ni définir l'avarice, ni caractériser l'avare. Aussi a-t-il soin de renvoyer à Molière.

Dans le chapitre xve de ses *Considérations sur les mœurs*, Duclos remarque que l'avarice est la plus vile de toutes les passions. De là cette horreur qu'elle inspire sous tous les climats, chez tous les peuples et dans toutes les classes de la société; personne ne l'excuse, parce que rien ne saurait la justifier; semblable à Caïn, elle porte sur son front un signe de réprobation. Qu'Harpagon s'avance sur la scène, il ne proférera pas une parole, il ne fera pas un mouvement, il ne griffonnera pas un chiffon de papier, il ne signera pas un contrat, il ne terminera pas une affaire, il ne règlera pas un compte, il n'ordonnera pas une dépense, qui n'excite l'indignation des spectateurs. Pourquoi ces murmures? c'est qu'au désir d'accumuler sans cesse, sans autre dessein que d'accumuler sans cesse, il joint la crainte de laisser gagner quoi que ce soit à tous ceux qui l'approchent, et qu'il lui est impossible de contenir un seul instant l'impétuosité de ces deux sentiments qui bouillonnent jusque dans les profondeurs de son cœur. C'est parce que Molière a su saisir admirablement tous les traits et toutes les nuances de ce caractère, que son *Avare* est resté le type de cet être d'autant plus méprisé que rien ne parviendra jamais à le corriger, et que la vieillesse semble le condamner à entretenir inutilement les feux qu'elle éteint chez le reste des hommes.

Dans sa vie privée, Voltaire a-t-il manifesté et cette insatiable cupidité et cette sordide économie qu'il regarde comme les traits caractéristiques de l'avarice? Est-il tombé dans ces excès comiques peints avec tant de talent par Molière, qu'il salue comme son juge sur cette matière?

Le 10 mars 1754, Voltaire, écrivant à d'Argental, disait de Mme Denis : « Voici les propres mots de sa lettre du 20 février : *Le chagrin vous a peut-être tourné la tête ; mais peut-il gâter le cœur? L'avarice vous poignarde ; vous n'avez qu'à parler.* Ensuite elle a rayé à demi, *l'avarice vous poignarde*, et a mis, *l'amour de l'argent vous tourmente*. Elle continue : *Ne me forcez pas à vous haïr. Vous êtes le dernier des hommes par le cœur. Je cacherai, autant que je pourrai, les vices de votre cœur.* Voilà les lettres que j'ai reçues d'une nièce que je traite comme ma fille. Elle me marque que vous êtes aussi en colère contre moi qu'elle-même. Si j'ai tort, dites-le-moi ; je vous soumets ma conduite. Que Mme Denis vous montre toutes mes lettres ; vous n'y verrez que l'excès de l'amitié, la crainte de ne pas faire assez pour elle, une confiance sans bornes, un sacrifice entier de mon bonheur au sien, à ses goûts. Il est dur de se voir traiter ainsi par une personne qui m'a été si chère. »

Toutes ces considérations avaient dû se présenter à l'esprit de Mme Denis au moment où elle écrivait sa lettre ; cependant elle l'envoya sans hésiter. Personne n'ayant connu plus longtemps et n'ayant vu de plus près Voltaire, son témoignage reste d'autant plus accablant qu'il était appuyé sur des faits. Voilà le mot d'avarice lâché ; faut-il le maintenir ?

Ce n'est pas la seule fois que Voltaire fut peint sous des couleurs si noires. Dès 1733 il avait circulé un *portrait de Voltaire* dans les sociétés de Paris ; il fut publié sous l'initiale P. suivant la première édition de l'*Oracle des nouveaux philosophes*, et sous la majuscule Q. selon la seconde édition du même ouvrage ; il a été reproduit par le père Harel dans les quatre éditions de sa brochure sur Voltaire, et par Guyon dans les deux éditions précitées de l'*Oracle des nouveaux philosophes*. J'ignore dans quelle feuille il a paru sous l'initiale P. ou Q. ; je ne l'ai trouvé dans aucun des journaux de France ou de Hollande de l'année 1733 que j'ai eu occasion de consulter. Je l'ai lu pour la première fois dans les *Amusements littéraires*, qui le donnent comme communiqué. Le *Voltariana* n'a pas manqué d'en tirer parti.

Voltaire paraît n'avoir eu connaissance de ce *portrait* qu'en 1735. Le 12 juin, il mandait à Thieriot : « Qu'est-ce qu'un portrait de moi, en quatre pages, qui a couru ? Quel est le barbouilleur ? Envoyez-moi cette enseigne à bière. » Le même mois, il lui dit : « Je vous remercie du barbouillage que vous m'avez envoyé sous le nom de mon portrait. » Le 15 juillet, il lui parle encore de ce portrait en ces termes : « On m'a dit que ce portrait est imprimé. Je suis persuadé que les calomnies dont il est plein seront crues quelque temps, et je suis encore plus sûr que le temps les détruira. » Le 4 août suivant, il fait cet aveu à Berger : « J'ai vu le portrait qu'on a fait de moi. Il n'est

pas, je crois, ressemblant. J'ai beaucoup plus de défauts qu'on ne m'en reproche dans cet ouvrage, et je n'ai pas les talents qu'on m'y attribue; mais je suis bien certain que je ne mérite point les reproches d'insensibilité et d'avarice que l'on me fait. Mon amitié pour vous me justifie de l'un, et mon bien prodigué à mes amis me met à couvert de l'autre. » Peu de temps après il écrit à Thieriot : « Qu'est-ce qu'un nouveau portrait de moi, qui paraît? Tout le monde attribue le premier au jeune comte de Charost. J'ai bien de la peine à croire qu'un jeune seigneur qui ne m'a jamais vu ait pu faire cette satire; je suspens mon jugement, parce qu'il ne faut accuser personne sans être sûr de son fait. » D'après ces lettres, je suis tenté de croire que ce *Portrait de Voltaire* serait seulement de 1735 et non de 1733, comme je l'ai dit tout à l'heure d'après Guyon. Comme ce dernier n'est pas sûr de l'initiale sous laquelle il l'a publié, on peut présumer qu'il a pu aussi être induit en erreur sur la date de ce portrait. D'ailleurs il n'est pas vraisemblable que Voltaire n'aurait possédé qu'en 1735 un portrait qui aurait été connu depuis 1733. Il parle de deux portraits; les variantes de style faciles à remarquer dans le portrait donné dans les *Amusements littéraires*, le *Voltariana*, l'*Oracle des nouveaux philosophes* et la brochure du père Harel amènent à conclure qu'on a peut-être confondu la copie avec l'original. Il est certain qu'il n'a jamais existé d'autre portrait que celui dont nous nous occupons. Depuis longtemps les biographes l'attribuent au marquis de Charost, sur lequel ils ne nous fournissent aucun renseignement.

Il est nécessaire de lui consacrer quelques lignes. Le marquis de Charost était fils du duc de Béthune Charost, dont l'épouse fut en relation avec Voltaire. Son nom ne figure pas dans les cinq cents pages du *Catalogue des livres du chevalier de Charost*, in-8°, publié en 1742, ce qui fait présumer qu'il ne reste aucun ouvrage de lui. Aucun dictionnaire de noblesse ou de bibliographie ne parle de lui. En 1732 on édita un livre dont voici le titre : *Musæ rhetorices seu carminum libri sex, a selectis rhetoricis Alumnis in regio Ludovici magni collegio elaborati et palam recitati*, in-12 de 288 pages. *Le Mercure* crut devoir rendre compte de cet essai en 1733 : la pièce qui frappa le plus son attention était du marquis de Charost; il en cita les plus beaux passages comme des morceaux d'un talent distingué. Le comte de Tressan vécut dans l'intimité du marquis, et, lorsque celui-ci fut tué à l'affaire de Clausen, en 1735, à la tête du régiment de la Couronne, Tressan s'empressa de pleurer sa mort dans des vers qu'on lit encore dans ses œuvres. Tels sont les seuls documents que je sois parvenu à recueillir sur le marquis de Charost. L'année de sa mort permet de lui attribuer le portrait de Voltaire; la précocité de son talent ne dément point le mérite incontestable de cette pièce; sa naissance le met à

l'abri de toute accusation de vengeance et de jalousie, et justifie l'impartialité qui a porté des personnes de différentes opinions à adopter ce fameux portrait.

La quatrième édition du *Voltairiana* a 324 pages; il n'y en avait que 216 dans la troisième. Dans l'avertissement de cette dernière, Cousin d'Avalon avoue qu'il avait compulsé plus de trois cents ouvrages pour la rendre plus complète que les deux premières éditions. Il ne s'était pas proposé de faire l'éloge de Voltaire, et encore moins sa satire. Il avait voulu rester impartial, au milieu de ce conflit de témoignages favorables ou hostiles au grand homme. Cependant, quand il fut amené à donner le portrait de Voltaire, il choisit celui du marquis de Charost, et dit que c'est celui qui a paru à plusieurs écrivains approcher le plus de la vérité. Il n'ose pas, à la vérité, embrasser aveuglément l'opinion de celui qui l'a peint, et de ceux qui ont cru devoir le reproduire, mais il n'en efface non plus aucun trait, aucune nuance. N'était-ce pas confesser qu'il n'avait pas de raison pour réfuter les allégations dont Voltaire s'était plaint? Cette réserve d'un compilateur aussi instruit, plutôt ami qu'ennemi de Voltaire, n'est pas sans conséquence pour la science.

Or, dans ce *Portrait de Voltaire* cité par tant d'écrivains, et reproduit par Cousin d'Avalon, ce grand vagabond d'anecdotes du XVIII[e] siècle, on remarque ces traits: « Sensible sans attachement, voluptueux sans passion, il ne tient à rien par choix, il tient à tout par inconstance; raisonnable sans principes, sa raison a ses accès comme la folie des autres. L'esprit peu droit, le cœur injuste, il se moque de tout. *Vain à l'excès*, mais *encore plus intéressé*, il travaille moins pour sa réputation que *pour l'argent; il en a faim et soif: enfin* il se presse de travailler pour se presser de vivre. Voilà l'homme. »

Chose digne de remarque! ces traits ont été calqués non-seulement en France, mais en Allemagne, et même en Prusse. Ainsi, dans les diverses éditions des *Œuvres posthumes de Frédéric le Grand*, on remarque un *Portrait de Voltaire*, qui porte la date de 1756. Il n'est pas hors de propos d'en transcrire les lignes suivantes: « Avec un grand fonds de sensibilité, il ne forme que peu de liaisons, et ne s'abstient de plaisirs que faute de passion. S'il s'attache, c'est par légèreté plutôt que par choix. Il raisonne sans principes, et par là est sujet, comme tout autre, à des accès de folie. Avec une tête ouverte il a un cœur corrompu; il pense sur tout, et tourne tout en ridicule. Libertin sans tempérament, il moralise sans avoir des mœurs. Vain au suprême degré, mais encore *plus avaricieux que vain*, il écrit moins pour la gloire que pour l'argent, ne travaillant pour ainsi dire, que pour vivre; *quoique fait pour jouir, il ne se lasse*

d'amasser. Tel est l'homme. » En confrontant l'extrait du roi de Prusse avec celui du marquis de Charost, il est impossible de ne pas convenir que l'un a servi de modèle à l'autre. Tout le reste du *Portrait de Voltaire* fait par le roi de Prusse rappelle également la touche du marquis de Charost. Il est évident que jamais copie ne ressembla mieux à l'original. Est-ce un motif de douter de l'authenticité du *portrait* attribué à Frédéric? non, car Formey avait eu occasion de les étudier tous deux, et de les comparer en les transcrivant dans ses *Souvenirs d'un citoyen*, et il affirme que le *Portrait de Voltaire* qui a trouvé place dans les *OEuvres posthumes de Frédéric le Grand* est incontestablement de ce monarque. Malgré ce grave témoignage, je persistais à ne voir sous la plume du philosophe couronné qu'un plagiat des moins excusables, dont l'avidité d'un libraire avait oublié ou négligé d'indiquer la source, en renvoyant au *Voltariana* ou aux *Amusements littéraires*. Dans cette perplexité, j'ai pris le parti de consulter l'un des hommes de lettres chargés par S. M. le roi de Prusse d'annoter la magnifique édition des œuvres de Frédéric le Grand, publiées sous les auspices du gouvernement. J'en ai reçu cette réponse : « Le *Portrait de Voltaire* de 1756, *est bien du roi ;* mais ce n'est, comme vous le dites, qu'une copie de celui qui a été publié dans les *Amusements littéraires* par de la Barre de Beaumarchais. Les doutes que vous inspire la grande ressemblance de la copie avec l'original, fort naturels, il est vrai, cesseront sans doute quand vous saurez que c'était une des habitudes de Frédéric d'imiter, en les variant plus ou moins, et quelquefois très-peu, des passages ou des pièces qui l'avaient frappé. Il faisait de cela une étude de style, un exercice de plume en quelque sorte, souvent même un simple amusement. Ses ouvrages fourmillent d'imitations analogues. Nous en avons relevé un certain nombre dans les notes de la nouvelle édition; mais il en reste une quantité que nous n'avons pas cru nécessaire d'indiquer. Le *Portrait de Voltaire* a donc été inséré dans notre XV[e] volume, comme étant de Frédéric; toutefois nous avons eu soin de dire dans l'Avertissement que cet opuscule n'était qu'une imitation. » Il se pourrait que Frédéric n'eût point lu les *Amusements littéraires*; dans ce cas ce serait le *Voltariana* qui lui aurait fourni le *Portrait de Voltaire*. Le *Voltariana* eut deux éditions en 1748. Les éditeurs en envoyèrent un exemplaire au roi Stanislas; ils firent probablement le même honneur au roi de Prusse. Celui-ci avait chargé Thieriot, son correspondant littéraire, de lui expédier tous les pamphlets hostiles à Voltaire. Le *Voltariana* eut trop de succès pour admettre que Thieriot ait manqué d'en acheter un exemplaire pour le roi de Prusse. Il reste avéré que ce dernier a dévoré le portrait de Voltaire, attribué au marquis de Charost; c'est un fait non

moins incontestable qu'il lui a donné un dernier coup de pinceau et de vernis.

Qu'est-ce que cela prouve? que Frédéric pensait comme Mme Denis. Voltaire lui avait été signalé comme bassement intéressé. Sur cette inculpation, il a dû examiner sa conduite, surveiller ses actions, épier ses démarches. Il a fallu que rien ne vînt démentir les rumeurs de la cour; car Frédéric l'a jugé *plus avaricieux que vain, ne se lassant d'amasser, quoique fait pour jouir*. Quand il écrit ces lignes, c'est dans un moment où les deux amis s'étaient pardonné tous leurs torts réciproques, et sur un morceau de papier qu'il ne destinait pas à la publicité.

Lorsque le *Portrait de Voltaire* parut, en 1735, Voltaire fut piqué de se voir accusé d'avarice; il espéra que ce mot serait regardé comme une calomnie. Personne ne le connut plus intimement que Mme Denis et Frédéric, et ces deux personnes, à deux ans d'intervalle, lui reprochent son avarice. Amis et ennemis ont reproduit un portrait où il est en butte aux mêmes traits. Certes c'est une forte présomption contre Voltaire.

Ainsi, dès 1735, le mot d'avarice était lâché. Voltaire ne parvint point à le faire oublier. Il n'y a point de prescription en histoire. Il est toujours temps de détruire la calomnie, comme de flétrir le vice. Qu'il nous soit donc permis de remonter à la source de l'accusation qui faisait tant de peine à Voltaire.

Buffon disait : « Rassemblons des faits pour nous donner des idées. » Nous devons nous servir de la même méthode pour disculper ou flétrir Voltaire.

Citons donc à la barre de l'histoire les personnes qui l'ont connu dans son intimité, et prenons acte de leurs dépositions. Pour nous, nous nous ferons un devoir de n'ambitionner d'autre rôle que celui de rapporteur de pièces.

Voici d'abord Jore, qui vient déposer son *Mémoire* publié en 1736; il y dit : « J'ai connu particulièrement le sieur de Voltaire pour lui avoir donné un logement chez moi pendant un séjour de sept mois qu'il a fait à Rouen en 1731. Il choisit ma maison pour y descendre. Soit modestie, soit politique, le sieur de Voltaire ne voulut y être regardé que comme un seigneur anglais que des affaires d'État avaient obligé de se réfugier en France. Après un séjour de trois mois à la ville, milord Voltaire eut besoin, pour sa santé, de prendre l'air à la campagne. Toujours attentif à plaire à mon hôte, je sus lui procurer une jolie maison de campagne à une lieue de Rouen. Avant que de partir, le sieur de Voltaire, par un trait d'économie, voulut congédier un valet que j'avais arrêté pour lui à vingt sols par jour; mais, pour le coup, Voltaire trahit le seigneur anglais; il ne voulut

payer le valet que sur le pied de dix sols, et coupa ainsi ses gages par la moitié; je tirai 45 livres de ma bourse et terminai la contestation. Ces 45 livres ne m'ont jamais été rendues. Il est vrai que le sieur de Voltaire parla galamment de les acquitter avec une pendule qui manquait à la parure de la chambre où il couchait; mais ni la pendule ni le paiement ne sont venus, et ce n'est pas la seule petite dette que j'aie à répéter contre lui. Le sieur de Voltaire passa un mois à la campagne; il y vivait, comme dans l'âge d'or, d'herbes, d'œufs frais et de laitage. La jardinière, qui lui fournissait ces aliments champêtres, lui rendait aussi d'autres services. Elle allait trois fois la semaine à la ville pour les épreuves de l'impression (de Charles XII). Le sieur de Voltaire ne fut pas ingrat de ses bons offices. Pour récompenser ses peines et lui payer un mois de pension, il lui donna noblement six livres. Cette femme m'en porta ses plaintes, me représenta que ses œufs n'étaient seulement pas payés, et par honneur je pris encore le soin d'apaiser ses murmures et de la satisfaire. Je le perdis enfin, cet hôte illustre. Il s'en retourna à Paris, après un séjour de sept mois, tant chez moi qu'à la maison de campagne d'un de mes amis, et le rôle de seigneur anglais finit glorieusement par une pièce de vingt-quatre sols dont sa générosité gratifia la servante d'une maison où rien ne lui avait manqué pendant un si long espace de temps, soit en santé, soit dans une maladie qu'il y avait essuyée. Ce n'est qu'avec une peine extrême que j'ai pris sur moi d'entrer dans ce détail. Je serais au désespoir qu'il entrât dans l'esprit de quelqu'un que j'aie dessein de reprocher au sieur de Voltaire la dépense qu'il m'a occasionnée, ni de lui demander qu'il m'en tienne compte. J'ai voulu faire voir, par l'empressement que j'ai toujours eu à obliger le sieur de Voltaire, et par les procédés que j'ai toujours tenus avec lui, que son penchant l'entraîne naturellement vers l'ingratitude, et le porte à frustrer généralement tous ceux envers qui il est redevable. »

Mme de Graffigny va confirmer ce jugement. Elle a dit dans une de ses lettres où elle n'appelait jamais Voltaire que son idole : « Il y a huit jours qu'une servante de cuisine cassa un pot de terre sur la tête d'un laquais de Voltaire, il en a été au lit jusqu'à hier; on a chassé la servante et on lui a retenu un gros écu que l'on a donné au laquais. Hier le valet de chambre dit que le laquais avait rendu l'écu à la servante. — Qu'on le fasse venir, dit Voltaire. Pourquoi as-tu rendu cet écu? — Eh! eh! Monsieur (car c'est un nigaud), c'est que je suis quasi guéri, et que cette fille a été fâchée de m'avoir battu. — Céran (c'est le nom du valet de chambre), qu'on donne un écu à ce drôle-là pour celui qu'il a rendu, et qu'on lui en donne un autre pour lui apprendre ce que

méritent les bonnes actions. Va, va, mon ami, tu es bien heureux de savoir bien faire, fais toujours bien. Cela n'est-il pas joli (1)? » Assurément si. C'est un spectacle magnifique de voir un nigaud donner une leçon de philosophie et de désintéressement dans un château qu'on regardait comme le sanctuaire de la sagesse et de la philosophie.

Voltaire ne profita point de la leçon. Longchamp se charge de le prouver. Or, une nuit que Voltaire voyageait avec Mme du Chastelet dans une chaise de poste, l'essieu de derrière vint à casser et la fit tomber sur le pavé. Il était impossible d'aller plus loin. C'était au mois de janvier, la terre était couverte de neige et il gelait très-fort. On avait hâte de sortir de cet embarras. Un postillon courut chercher des secours dans le plus prochain village, à une lieue de l'endroit où Voltaire et Mme du Chastelet grelotaient sur la neige près de leur voiture embourbée. Le postillon amena avec lui quatre hommes munis de cordes, d'outils et de faux essieu. « La voiture redressée, raconte Longchamp (p. 169 de ses *Mémoires*), on vit la vraie cause du mal; ils y remédièrent du mieux qu'ils purent au moyen des pièces qu'ils avaient apportées, et on leur donna *douze francs*, quand leur besogne fut terminée; ils s'en retournèrent peu contents de cette somme, et en murmurèrent. La voiture se remit en marche, mais à peine eut-elle fait cinquante pas, que les cordes trop faibles s'étant relâchées et brisées en partie, la voiture tomba une seconde fois, mais en s'affaissant seulement sur elle-même. On courut vite après ces ouvriers qui s'en allaient, ils ne voulaient plus revenir; on ne les ramena qu'à force de promesses qu'ils seraient mieux payés. Aidés des postillons, ils soulevèrent la caisse avec des leviers et la rattachèrent plus solidement, sans que rien eût été dérangé dans l'intérieur de la voiture. Pour surcroît de précautions, on proposa à ces ouvriers de la suivre, ce qu'ils firent; on les paya largement cette fois, et ils s'en retournèrent fort satisfaits.» Longchamp eut une autre occasion d'apprécier le caractère de son maître. Dans un mouvement de brusquerie, Voltaire avait fait tomber des mains de Mme du Chastelet un superbe déjeuner en porcelaine de Saxe. La tasse et la soucoupe étaient cassées. « M. de Voltaire m'appelle, rapporte Longchamp (p. 179. de ses *Mémoires*), me dit de ramasser les débris de la porcelaine et de les mettre sur sa table; il les examine, en choisit un des plus grands morceaux, me le donne, et me dit d'aller sur-le-champ chez M. La Frenaye, marchand bijoutier au Palais, pour y acheter un déjeuner tout pareil à l'échantillon, s'il s'en trouvait de tel; en même temps il me donne un petit sac

(1) *Vie privée de Voltaire et de Mme du Chastelet*. 1820, in-8°, pag. 160.

d'argent pour le payer. Je courus chez M. La Frenaye; mais, parmi toutes les porcelaines qui garnissaient sa boutique, je ne trouvai pas un seul déjeuner de l'espèce que je demandais. En ayant choisi un de ceux qui me semblaient s'en approcher le plus, je lui en demandai le prix, qu'il me dit être de dix louis. Il s'en fallait de deux à trois louis que le sac ne contînt cette somme; ne pouvant acquitter ce marché, je priai M. La Frenaye d'envoyer de suite à la maison un de ses ouvriers avec trois ou quatre de ses plus beaux déjeuners, afin que M. de Voltaire pût choisir lui-même ce qui conviendrait le mieux. L'ouvrier en apporta six : après en avoir choisi le plus élégant et en même temps le plus riche, il le marchanda beaucoup; mais sur les protestations réitérées que M. La Frenaye, en le cédant au prix de dix louis, n'y gagnait rien, que c'était le prix coûtant, qu'il lui était impossible d'en rien rabattre, M. de Voltaire finit par compter à l'ouvrier les dix louis, non sans regretter cet argent. »

A cette époque Marmontel fut témoin d'une scène non moins curieuse. Voici ce qu'il dit de Voltaire dans le IVe livre de ses *Mémoires* : « Volontaire à l'excès par caractère et par système, il avait même dans les petites choses une répugnance incroyable à céder et à renoncer à ce qu'il avait résolu. J'en vis un exemple assez singulier. Il lui avait pris fantaisie d'avoir en voyage un couteau de chasse, et un matin que j'étais chez lui, on lui en apporta un faisceau pour en choisir un. Il le choisit. Mais le marchand voulait un louis de son couteau de chasse, et Voltaire s'était mis dans la tête de n'en donner que dix-huit francs. Le voilà qui calcule en détail ce qu'il peut valoir; il ajoute que le marchand porte sur son visage le caractère d'un honnête homme, et qu'avec cette bonne foi qui est peinte sur son front, il avouera qu'à dix-huit francs cette arme sera bien payée. Le marchand accepte l'éloge qu'il veut bien faire de sa figure; mais il répond qu'en honnête homme il n'a qu'une parole; qu'il ne demande au juste que ce que vaut la chose, et qu'en la donnant à plus bas prix, il ferait tort à ses enfants. — Vous avez des enfants? lui demanda Voltaire. — Oui, Monsieur, j'en ai cinq, trois garçons et deux filles, dont le plus jeune a douze ans. — Eh bien! nous songerons à placer les garçons, à marier les filles. J'ai des amis dans la finance, j'ai du crédit dans les bureaux; mais terminons cette petite affaire : voilà vos dix-huit francs; qu'il n'en soit plus parlé. Le bon marchand se confondit en remerciements de la protection dont voulait l'honorer Voltaire; mais il se tint à son premier mot pour le prix du couteau de chasse, et n'en rabattit pas un liard. J'abrége cette scène, qui dura un quart d'heure par les tours d'éloquence et de séduction que Voltaire employa inutilement, non pas à épargner six francs qu'il aurait donnés à un pauvre, mais à donner

à sa volonté l'empire de la persuasion. Il fallut qu'il cédât lui-même, et, d'un air interdit, confus et dépité, il jeta sur la table cet écu qu'il avait tant de peine à lâcher. Le marchand, dès qu'il eut son compte, lui rendit grâces de ses bontés, et s'en alla. — J'en suis bien aise, dis-je tout bas en le voyant partir. — De quoi, me demanda Voltaire avec humeur, de quoi donc êtes-vous bien aise? — De ce que la famille de cet honnête homme n'est plus à plaindre. Voilà bientôt ses fils placés, ses filles mariées; et lui, en attendant, il a vendu son couteau de chasse ce qu'il voulait, et vous l'avez payé malgré toute votre éloquence. — Et voilà de quoi tu es bien aise, têtu de Limousin? — Oh! oui, j'en suis content. S'il vous avait cédé, je crois que je l'aurais battu. — Savez-vous, me dit-il en riant dans sa barbe après un moment de silence, que si Molière avait été témoin d'une pareille scène, il en aurait fait son profit? — Vraiment, lui dis-je, c'eût été le pendant de M. Dimanche. » Je suis étonné qu'après cet aveu Marmontel feignît de ne pas deviner la cause de la conduite de Voltaire.

Maintenant, au tour de Collini. Dans un de ces épanchements du cœur où l'homme se révèle tout entier, parce qu'il s'adresse à la discrétion de l'amitié, et qu'il compte sur un éternel silence, il écrivit dans le mois de novembre 1754 à M. Dupont, avocat à Colmar: « Je vous dois mille remerciements pour les bontés que vous avez eues pour moi à Colmar; elles faisaient ma consolation au milieu des chagrins attachés à mon sort. Je ne suis pas plus heureux à Lyon, où la dureté du philosophe que j'ai le malheur de suivre ne cesse de me rendre la vie affreuse. C'est un esclavage dans lequel je vis depuis trois ans, et dont j'allais briser les chaînes à mon départ de Colmar. Je crois pouvoir m'ouvrir à vous sans crainte; vous êtes prudent, discret, et vous m'avez paru vous intéresser à ce qui me regarde. Voici le fait. On allait partir de votre ville, et les chevaux étaient prêts. La berline parut trop chargée au philosophe, et il ordonna sur-le-champ qu'on détachât tout et qu'on n'y laissât que sa malle et celle de sa nièce. Je ne portais avec moi qu'un petit porte-manteau où j'avais une douzaine de chemises et quelques hardes nécessaires. Il me fit dire de tout vendre. La proposition était d'un fou, et j'allai lui dire poliment que ses extravagances étaient insoutenables, que je lui demandais mon congé, et que je le priais d'arranger mon compte.—Je suis fâché, dit-il, que vous vouliez me quitter; et par rapport à notre compte, je vous dois dix-neuf livres : tenez, et il met un louis d'or dans ma main de la même façon qu'on ferait présent de dix mille pistoles dont on veut paraître honteux.— Monsieur, lui dis-je, en regardant ce qu'il me donnait, je m'en vais vous faire rendre cent sous. — Non..., non..., dit-il. Je vous demande pardon, lui répliquai-je, il vous revient cinq livres. — Je vous en prie, dit-il, acceptez cette petite bagatelle. L'occasion me parut trop

belle, et je le remerciai, en lui protestant qu'il avait trop de bontés pour moi. Je sortis immédiatement de sa chambre. Sa nièce était auprès de lui; elle lui en dit apparemment un mot : et comme j'allais gagner la chambre que j'occupais chez Mme Goll, j'aperçus le philosophe courant après moi. —Tenez, me dit-il, comme je ne sais pas si vous avez de l'argent, ni ce que vous allez devenir, prenez encore cette bagatelle. — Monsieur, lui répondis-je, je ne suis nullement en peine de ce que je deviendrai, je ne l'ai jamais été en matière d'argent. Cependant il m'engage à prendre encore un louis d'or, et à le remercier de sa générosité. Il se retira dans sa chambre, et moi dans la mienne. Au bout d'un quart d'heure, un des domestiques vint me dire que l'oncle et la nièce parlaient de cette aventure, et qu'ils craignaient qu'elle ne fît du bruit. On m'avait à peine rendu ce compte, que je vis paraître le philosophe dans ma chambre. Il m'obligea à refaire mon paquet, et à partir; je m'y rendis. Que dites-vous de cette histoire? elle est dans la plus exacte vérité d'un bout à l'autre. N'ai-je pas mis le philosophe à une terrible épreuve? Je sais à présent à quoi m'en tenir, et je sais ce qu'il est capable de faire pour un homme qui lui avait vendu sa liberté, qui l'avait servi trois ans avec attachement, et qui avait été emprisonné pour lui à Francfort. Je sais ce que signifient ses promesses. J'ai honte de l'abrutissement et de la soumission basse et servile où j'ai vécu trois ans auprès d'un philosophe le plus dur et le plus fier des hommes. Tout cela me fait rire en mon particulier : ce sont des scènes de comédie; mais c'est quelquefois pour moi du haut comique, ou de la comédie dans le genre larmoyant (1). »

« Pour les petits détails, les motifs secrets, ils sont aussi difficiles à deviner que les ressorts cachés de la nature, » avouait Voltaire au duc de Richelieu le 30 septembre 1735. Marmontel a pu se tromper, en attribuant la conduite de Voltaire à son entêtement. Quant à nous, nous serions inexcusable de ne pas lui appliquer sa définition de l'avarice; car des scènes dont il a eu honte, et qu'il croyait dignes du pinceau de Molière, ne sauraient avoir d'autre cause que cette insatiable cupidité et cette sordide économie qu'il regardait comme le signe infaillible de la plus vile des passions.

Voltaire semble s'être ingénié à confirmer ce sujement sévère. Des ruses d'Harpagon il va passer aux fourberies de Scapin. Il va nous prouver qu'il fut non-seulement avare, mais même fripon, et que pour accumuler, il ne répugnait point de recourir à des moyens que la conscience n'a cessé de flétrir chez tous les peuples.

(1) *Lettres inédites de Voltaire et de Collini à M. Dupont.* Paris, 1821, in-8°, pag. 174 et suivantes.

Mais, comme dit Sbrigani à M. de Pourceaugnac : « Peut-être dans le fond n'y a-t-il pas tant de mal que tout le monde croit; et puis il y a des gens, après tout, qui se mettent au-dessus de ces sortes de choses. Ce sont des choses qui sont connues à la vérité ; mais j'irai les découvrir à un homme qui les ignore ; et il est défendu de scandaliser son prochain. Cela est vrai ; mais, d'autre part, voilà un étranger qu'on veut surprendre. Je trouve que je puis dire les choses sans blesser ma conscience; tâchons de les dire le plus doucement qu'il nous sera possible et d'épargner les gens le plus que nous pourrons. »

C'est du *Palais de la Stupidité* que Voltaire a daté sa facétie de l'*Horrible danger de la lecture*. Il aurait bien fait de choisir quelquefois une autre résidence pour s'abandonner à la manie d'écrire. Faute d'avoir eu un judicieux Thomas Moore pour mutiler ou brûler tout ce qui sortait de sa plume, Voltaire restera l'accusateur le plus impitoyable, l'ennemi le plus cruel de Voltaire. S'il intitule une brochure : *Qu'il faut savoir douter*; s'il dit : « Je ne crois pas même les témoins oculaires, quand ils me disent des choses que le sens commun désavoue, » il se rencontre une tourbe d'Orgons décidés à douter de tout ce qui pourrait porter atteinte à son honneur, et à nier tout ce qu'on leur proposerait de leur faire voir avec pleine lumière, qui tendrait à leur dessiller les yeux sur la vertu de leur homme de bien. Pour eux le Mémoire de Jore, les confidences de Mme Graffigny, de Marmontel, de Longchamp, de Collini, faites avec tant de sincérité, ne sont que chansons, commérages de Dorine, de Damis, de Cléante. Depuis qu'ils ont entendu Voltaire improviser un sermon sur le vol un beau jour de Pâques, dans son église paroissiale, ils sont persuadés qu'il ne se peut pas qu'il ait trompé son monde, qu'il s'en soit moqué, et que comme Mascarille il n'ait eu à donner à son créancier qu'un bon soufflet accompagné de cette réplique : « Comment, coquin ! demander de l'argent à une personne de ma qualité ? » Ils refuseront aussi d'admettre qu'il ait frustré un grand nombre de personnes.

Qu'ils doutent, qu'ils nient, mais qu'ils écoutent avec l'attention d'Orgon ; car voici venir Voltaire près de sa table pour les désabuser.

Le 5 décembre 1757, il disait à M. Bertrand : « J'avoue qu'il y a quelquefois des vérités bien peu vraisemblables. » En voici la preuve : *Correspondance inédite de Voltaire avec le Président de Brosses*, publiée d'après les lettres autographes par Th. Foisset. Paris, chez Levasseur, libraire, 1836. Rien de plus authentique que la publication d'autographes que peut montrer celui qui les édite : néanmoins rien n'est égal au peu d'empressement qu'ont mis à posséder et à étudier cette tardive correspondance des hommes si avides de recueillir tout ce qui porte le cachet de Voltaire. M. Beuchot lui-

même m'a avoué qu'il n'avait jamais lu ce curieux drame, cet intéressant dialogue, qui est un véritable assaut d'esprit, un duel de génie. Là Voltaire se révèle tout entier; mais pour la première fois il trouve un homme digne de lutter contre lui.

Il commence par en imposer à son adversaire par son ostentation de parvenu, son faste de pharisien. Il écrit à M. de Brosses : « Ma fortune, qui me met au-dessus des petits intérêts, me permet d'embellir tous les lieux que j'habite; voilà le revenu que j'en tire. Le plus fort de ce revenu consiste à soulager bien des malheureux. Bétems était en prison à Genève pour mille écus de dettes, et y serait mort si je n'avais pas payé pour lui. » Le président répond à ces mots par cette note : « En profitant de la nécessité où il se trouvait pour acheter son bien à vil prix. » N'oublions pas cette restriction, elle nous servira dans la suite.

Plus tard le président crut devoir dire à Voltaire : « Voulez-vous donc faire le second tome de M. de Gauffecourt, à qui vous ne vouliez point payer une chaise de poste que vous aviez achetée de lui? En vérité, je gémis pour l'humanité de voir un si grand génie avoir un cœur si petit, sans cesse tiraillé par des misères de jalousie ou de lésine. » Voltaire n'a point donné de démenti. Donc l'accusation du président était vraie.

A quelle occasion se permit-il ce reproche? c'est dans cette querelle de paiement de moules de bois qui a fait dire à M. Foisset : « Ici j'éprouve quelque embarras. » Pour nous, nous aborderons cette question sans crainte.

Dans le mois de novembre 1759, M. de Brosses manda à M. Girod, capitaine et châtelain royal du pays de Gex, et l'un de ses amis : « Dites-moi, je vous prie, si Voltaire a payé à Charlot les moules de bois qu'il me donna la commission, lorsque j'étais là-bas, de lui faire fournir par ce pauvre diable, qui certainement ne peut ni ne doit en être le payeur. »

Quatorze mois se passent, et Voltaire n'avait pas encore payé ni parlé de payer ce bois. M. de Brosses était très-embarrassé de lui réclamer une pareille bagatelle, dont on désirait être soldé. Il ne pouvait ni ne devait payer à Charlot du bois qu'il n'avait pas brûlé, et qu'il ne s'était chargé que par complaisance de faire livrer à Voltaire. C'est au mois de janvier 1761 qu'il envoie cette lettre à celui qui avait demandé et reçu le bois, et qui avait eu le temps de le brûler : « Agréez, Monsieur, que je vous demande l'explication d'une chose tout à fait singulière que je trouve dans le compte de mes affaires que l'on vient de m'envoyer du pays de Gex pour les années 1759 et 1760. C'est à l'article des paiements qu'a faits le nommé Charlot Baudy, d'une coupe de bois que je lui avais vendue avant notre

traité. Il me porte en compte et en paiement « quatorze moules de bois vendus à M. de Voltaire, à trois patagons le moule. » Comme il pourrait paraître fort extraordinaire que je payasse le bois de la fourniture de votre maison, Baudy ajoute pour explication, qu'ayant été vous demander le paiement de sa livraison, vous l'avez refusé en affirmant que je vous avais fait don de ce bois. Je vous demande excuse, si je vous répète un tel propos; je suis fort éloigné de croire que vous l'ayez tenu, et je n'y ajoute pas la moindre foi. Je ne prends ceci que pour le discours d'un homme rustique, qui ne sait pas que l'on envoie bien à son ami et à son voisin un panier de pêches et une demi-douzaine de gelinottes, mais que, si l'on s'avisait de la galanterie de quatorze moules de bois ou de six chars de foin, il le prendrait pour une absurdité contraire aux bienséances, et il le trouverait fort mauvais. Le fait dont je me souviens très-nettement est que, me parlant en conversation de la rareté du bois dans le pays et de la peine que vous aviez à en avoir pour votre ménage, j'eus l'honneur de vous répondre que vous en trouveriez aisément sur place, vers Charlot, qui vendait actuellement ceux qu'il avait eus de ma coupe, et que, si vous vouliez, je lui dirais de vous en fournir; à quoi vous me répliquâtes que je vous ferais grand plaisir. Quelque temps après, nous rencontrâmes cet homme à qui je dis de vous mener les bois de chauffage dont vous aviez besoin; vous lui ajoutâtes même de vous en mener deux ou trois voitures dès le lendemain, parce que vous en manquiez. J'espère que vous voudrez bien faire incontinent payer cette bagatelle à Charlot, parce que, comme je me ferai infailliblement payer de lui, il aurait infailliblement aussi son recours contre vous, ce qui fait une affaire du genre de celles qu'un homme tel que vous ne peut point avoir. »

« Je suis d'un caractère que rien ne peut faire plier, inébranlable dans mes sentiments, et ne craignant rien dans ce monde ni dans l'autre, » avait avoué Voltaire à Formey en 1752. Comme Harpagon, il était prêt à tout souffrir, pourvu qu'on ne touchât pas à sa cassette. La lettre de M. de Brosses le trouva inaccessible aux sentiments de l'honneur et de la délicatesse. Il lui répondit le même mois, mais sans lui parler du paiement des moules de bois. Le président crut l'affaire terminée à la satisfaction de Charlot. Aussi le 11 février il mande à Voltaire : « Je ne vous parle plus de Charles Baudy, ni des *quatre* moules de bois (lisez quatorze, c'est un chiffre que vous avez omis; nous appelons cela *lapsus linguæ*). J'ai peut-être eu tort de vous en parler. Si je vous en ai parlé, peut-être trop au long, ce n'a été que comme ami et voisin, en qualité d'homme qui vous aime et vous honore, n'ayant pu m'empêcher de vous représenter combien cette contestation allait devenir publiquement indécente, soit que

vous refusassiez à un paysan le paiement de la marchandise que vous avez prise près de lui, soit que vous prétendissiez faire payer à un de vos voisins une commission que vous lui avez donnée. Je ne pense pas qu'on ait fait à personne un présent de quatorze moules de bois, si ce n'est à un couvent de capucins. » M. de Brosses s'était trompé; Voltaire n'avait ni payé ni parlé de payer le bois qu'il avait brûlé. Il fut assigné le 31 juillet 1761, trente mois après la livraison de ce qu'il appelait quatre moules de bois. L'affaire fut appelée à l'audience du bailliage de Gex, le 22 septembre suivant. Dans l'impossibilité de nier cette dette, le philosophe éclate; il ne se contient plus, il lâche la bride à toutes les passions de son âme, il épuise toutes les ressources de son génie pour reculer le moment inévitable du paiement. C'est alors qu'il écrit au premier président en exercice, au premier président honoraire, au procureur général, à tous les membres du parlement de Dijon; il n'oublie aucun des amis de M. de Brosses. A propos de quatorze moules de bois qu'il s'est fait livrer, et qu'il ne nie pas avoir consumés, il menace de soulever contre lui le chancelier, les ministres, et tout Paris, s'il le faut. « Qu'il tremble! s'écrie-t-il; il ne s'agit pas de le rendre ridicule, il s'agit de le déshonorer. Il paiera cher la bassesse d'un procédé si coupable et si lâche. »

Le président restait calme et se contentait de le rappeler à l'état de la question. Dans le mois d'octobre il lui manda : « En nous promenant dans la campagne à Tournay, vous me dîtes que vous manquiez actuellement de bois de chauffage; à quoi je vous répliquai que vous en trouveriez facilement de ceux de ma forêt vers Charles Baudy. Vous me priâtes de lui en parler, ce que je fis même en votre présence, autant que je m'en souviens, mais certainement d'une manière illimitée; ce qu'on ne fait pas quand il s'agit d'un présent. Je laisse à part la vileté d'un présent de cette espèce, qui ne se fait qu'aux pauvres de la Miséricorde ou à un couvent de capucins. Je vous aurais, à coup sûr, donné comme présent quelques voies de bois de chauffage si vous me les aviez demandées comme telles. Mais j'aurais cru vous insulter par une offre de cette espèce. Mais enfin, puisque vous ne le dédaignez pas, je vous le donne, et j'en tiendrai compte à Baudy, en par vous m'envoyant la reconnaissance suivante : « Je soussigné, François Marie Arouet de Voltaire, chevalier, « seigneur de Ferney, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, « reconnais que M. de Brosses, président du parlement, m'a fait pré« sent de... voies de bois de moule pour mon chauffage, en valeur « de 280 fr., dont je le remercie. » A cela près, je n'ai aucune affaire avec vous. M. le premier président, M. de Ruffey et nos autres amis communs ne peuvent s'empêcher de lever les épaules en voyant un

homme si riche et si illustre se tourmenter à un tel excès pour ne pas payer à un paysan 280 livres pour du bois de chauffage qu'il a fourni. »

Les amis du président étaient aussi sincères que lui. L'un d'eux, M. de Ruffey, écrivit vers la même époque à Voltaire : « Les petites choses ne sont pas faites pour affecter les grands hommes. Quoi! quelques onces d'un métal que vous possédez abondamment, demandées peut-être mal à propos, pourraient-elles altérer votre philosophie? L'enchanteur qui écrit votre vie apprendra-t-il à la postérité que vous avez plaidé pour des moules de bois? Vous êtes mécontent du président, vous savez de quel bois il se chauffe, payez-le et ne vous chauffez plus à son feu. C'est l'intérêt sincère que je prends à votre gloire et à votre repos qui me fait vous tenir ce langage dicté par l'amitié. »

Cette fois encore, Voltaire ne plia point. On proposa à Mme Denis de payer secrètement la somme demandée ; mais elle eut peur de son oncle, qui lui dicta un refus. M. de Brosses se désista de sa plainte sur les instances de ses amis. Le 10 novembre de la même année, dans une lettre à M. de Fargès, maître des requêtes, il revint sur cette affaire en ces termes : « Tenez pour certain, sur mon honneur, qu'il ne s'agit d'autre fait que de quatorze voies de bois que mon homme lui a livrées et qu'il ne veut pas lui payer. Vous êtes décidé à lui jeter ces quatorze voies de bûches à la tête, parce qu'il ne me convient pas d'avoir un procès pour un objet si mince. C'est donc à dire qu'il faut les lui donner parce qu'il est un impertinent. Ce serait pourtant la raison du contraire. Quoi! si votre marchand ou votre homme d'affaires lui avait livré pour trente pistoles de vos vins, il faudrait donc les lui donner parce qu'il ne voudrait pas les payer! A ce prix, je vous jure qu'il n'y aurait rien dont il ne se fournît : il n'est pas délicat! Je lui aurais donné sans hésiter, s'il me les eût demandées comme présent. Mais on n'imagine pas une chose si basse. S'il a eu assez peu de cœur pour l'entendre ainsi, il s'est trompé, et tant pis pour lui. Il a dit d'abord que ce n'était pas une commission, mais un présent. Il me l'a ensuite demandé à genoux. Je vous montrerai sa lettre, qui est pitoyable. Elle me fit tant de pitié que je lui donnais tout de suite sans Ximenez qui, de hasard, se trouva chez moi en ce moment. Il me dit : Vous seriez bien fol de donner douze louis à ce drôle-là, qui a cent mille livres de rentes, et qui, par reconnaissance, dira tout haut que c'est parce que vous ne pouviez faire autrement... Qu'il en donne un reçu, tout tel que le porte ma lettre. En ce cas, je lui donne tout de suite. Il n'en fera pas difficulté; loin de là! c'est ce qu'il demande. Toute sa prétention est de l'avoir comme donné. Là-dessus on dit :

c'est un homme dangereux. Et à cause de cela, faut-il donc le laisser être méchant impunément? Ce sont au contraire ces sortes de gens-là qu'il faut châtier. Je ne le crains pas. On l'admire parce qu'il fait d'excellents vers. Sans doute il les fait excellents, mais ce sont ses vers qu'il faut admirer. Je les admire aussi, mais je mépriserai sa personne, s'il la rend méprisable. Écoutez, il me vient en ce moment une idée, c'est la seule honnêtement admissible pour moi, et tout sera fini. Qu'en votre présence il envoie les 281 livres au curé de Tourney pour être distribuées aux pauvres de la paroisse; alors tout sera dit. De mon côté, je passerai en quittance les 281 livres à Charles Baudy dans son compte; et voilà le procès terminé au profit des pauvres. Cela est bien court et bien aisé. »

« Il y a lieu de croire que l'affaire se termina de la sorte, remarque M. Foisset. Du reste, la lettre qu'on vient de lire, toute d'abandon et de premier mouvement, résume très-bien cette inqualifiable contestation. On peut regretter que M. de Brosses ne se soit pas résigné plus tôt à demeurer dupe; mais il paraît difficile de préférer le rôle de Voltaire à celui du président. »

En donnant 281 livres aux pauvres, Voltaire n'en faisait pas moins tort de 281 livres au président. Il n'agit ainsi que comme contraint et forcé. Aussi ne put-il pardonner au président de l'avoir mis en demeure de lâcher ces 281 livres qu'il espérait garder. Il ne cessa de le calomnier et de le déshonorer; il le traita de singe, de nasillonneur, de délateur et de fripon. Il usa de tout son crédit pour l'empêcher d'être de l'Académie. Il menaça même de renoncer à son propre fauteuil si on lui donnait l'illustre Dijonnais pour confrère. La secte philosophique garda la consigne, de sorte que d'Alembert en vint à se vanter d'avoir dégoûté pour toujours un candidat déterminé à ne pas reculer devant les sourdes menées et les bassesses d'un *vil coquin*. Nous verrons plus tard quels torts Voltaire eut encore envers le président.

Voltaire vient de refuser de payer du bois qui lui avait été livré et qu'il avait brûlé, cette fois il s'agit de livres. « A Francfort, raconte Collini (1), le libraire Van Duren vint un matin présenter un mémoire pour des livres qu'il avait remis à Voltaire *treize ans auparavant*. Van Duren ne put lui parler et me laissa le compte. Voltaire le lut et trouva que la somme demandée était pour des exemplaires de ses propres œuvres, il en fut outré. Le libraire revint dans l'après-dînée; mon illustre compagnon de voyage et moi nous nous promenions dans le jardin de l'auberge. A peine aperçoit-il Van Duren,

(1) *Mon séjour auprès de Voltaire*. Paris, 1807, in-8°, pag. 181.

qu'il va à lui plus rapidement que l'éclair, lui applique un soufflet et se retire. C'est la seule fois que j'aie vu Voltaire frapper quelqu'un. Que l'on juge de mon embarras. Je me trouvai tout à coup seul vis-à-vis le libraire souffleté. Que lui dire? Je tâchai de le consoler de mon mieux; mais j'étais tellement surpris que je ne sus rien trouver de plus efficace que de lui dire qu'au bout du compte ce soufflet venait d'un grand homme. Le mémoire du libraire se trouve encore entre mes mains comme un souvenir de cet insigne soufflet. » Un soufflet n'était point un paiement. Voltaire devait-il ou ne devait-il pas? Un libraire ne lui eût pas présenté au bout de treize ans un mémoire qui lui aurait été payé. Voltaire nous apprend dans ses *Mémoires* qu'il fut cité devant le bourgmestre de Francfort, lequel trouva le compte très-juste et força le débiteur à le solder. Voltaire ne manqua pas de crier à l'injustice et au fripon. S'il avait des fins de non recevoir à faire valoir, c'était le moment de les opposer à son demandeur. La décision du bourgmestre prouve que la demande du libraire était fondée, et par conséquent que Voltaire aurait frustré ce dernier, s'il n'avait pas été condamné à lui payer des livres qui lui avaient été livrés depuis treize ans.

D'autres fois Voltaire jugeait à propos de ne pas recevoir des choses qu'il avait achetées. Ainsi, dit un auteur grave (1), le comte de Tourney, au printemps, et lorsque les foins étaient chers, en avait acheté sa provision par avance auprès d'un paysan, qui devait la lui conduire à l'aise, l'ancienne n'étant pas épuisée : celui-ci, au bout de deux mois, arrive avec ses voitures chargées. Or, la hausse n'avait pas continué; au contraire, l'annonce d'une belle récolte avait fait baisser le taux du foin. Refus de M. de Voltaire de payer au prix convenu : surprise du laboureur scandalisé; persistance négative du seigneur, malgré les respectueuses observations qu'on lui fait. — « Mais enfin, Monsieur, dit le paysan poussé à bout, j'ai votre parole. — Ah! tu as ma parole? Eh bien, garde-la, et ton foin aussi. »

Mais tous les paysans ne croyaient pas devoir se contenter de pareilles réponses. Ainsi, en 1777, il se plaignit au maréchal de Richelieu, le 6 juin, d'être obligé de soutenir à Dijon le procès le plus désagréable et le plus ruineux. Le 6 avril, il en avait parlé en ces termes à Mme de Saint-Julien : « J'ai un procès dans votre commandement de Dijon. L'affaire est considérable. On nous demande quinze mille francs, et les frais iront au delà. Voyez si vous pouvez nous protéger auprès de M. Quirot de Poligny, conseiller au parlement, notre rapporteur; c'est-à-dire, souvenez-vous si vous avez à Dijon

(1) *Foi et Lumières*. Paris, Waille, 2e édit., in-8o, pag. 95.

quelque commissionnaire, quelque homme d'affaire qui exécute vos ordres, et qui puisse dire à M. de Poligny que vous daignez vous intéresser à notre bon droit. Le procès est au nom de Mme Denis et non pas au mien. » Le 5 septembre, il recommanda ce procès à M. de Ruffey, père du président du parlement de Dijon. Le 30 octobre, il lui manda : « Vous trouverez peut-être le procès de Mme Denis mauvais. Il me paraît indubitable pour le fond, mais je tremble pour la forme que je ne connais pas, et dans laquelle je crains que Mme Denis et moi nous n'ayons commis bien des fautes. Nous avons été condamnés (à Gex), nous avons payé, et il faut que nous soyons condamnés et que nous payions une seconde fois à Dijon. Je ne ne puis faire le voyage. Je prends la liberté de vous envoyer notre plaidoyer. L'affaire est portée à une chambre du parlement ; M. Quirot de Poligny en est le rapporteur. Voilà à peu près tout ce que je sais de cette affaire. Elle est assez extraordinaire et très-embarrassante. J'ai fait tout ce que j'ai pu pour l'accommoder, je n'ai pu en venir à bout. J'ai affaire à un homme qui me croit très-riche, et qui, en conséquence, me demande des sommes trop fortes que je ne puis lui donner. Ayez la bonté de lire notre mémoire. Si vous avez quelques amis parmi mes juges, je vous prie de parler autant que vous pourrez en faveur de la dame Denis la persécutée. Je ne me trouve compromis dans ce procès que parce que je suis son oncle, et que c'est moi qu'on veut rançonner. Faites tout ce que l'équité, la bienséance et l'amitié vous dicteront. J'ai la vanité de compter sur vos bons offices. » De quoi s'agissait-il donc dans cette affaire que Voltaire regardait comme très-embarrassante, très-extraordinaire, très-considérable, très-onéreuse, qu'il recommandait avec tant d'instance à ses juges, et dont il espérait peu, puisqu'il était persuadé qu'il serait condamné une seconde fois à de forts dommages-intérêts et dépens qu'il évaluait à plus de trente mille livres ? M. Girault, qui le premier a édité ces deux lettres de Voltaire à M. de Ruffey, a donné cette note : « Le procès dont il est ici question était une demande en rescision pour cause de lésion d'outre moitié dans le prix de la vente d'une mauvaise maison de cultivateur, achetée par Mme Denis, démolie de suite et réunie au pourpris du château de Ferney. Ce procès ne fut point jugé, parce qu'après la mort de Voltaire, les parties convinrent d'un arrangement à l'amiable. » La demande était donc fondée; tout concourt à prouver que Voltaire, dont Mme Denis n'était que le prête-nom, avait acheté une propriété à vil prix et qu'il aurait lésé une pauvre famille, s'il n'avait pas été forcé et contraint par les voies de droit de réparer son usurpation et son injustice. Un honnête homme n'eut jamais de pareils démêlés.

Voltaire eut encore d'autres procès dont il fut loin de tirer une grande gloire. Le 22 février 1751, il écrivait à d'Argental : « André, cet échappé du système, s'avise au bout de trente ans, un jour avant la prescription, de faire revivre un billet que je lui fis en jeune homme, pour des billets de banque qu'il me donna dans la décadence du *système*, et que je voulus faire en vain passer pour un *visa*. Ces billets de banque d'André étaient des feuilles de chêne. Il m'avait dit depuis qu'il avait brûlé mon billet avec toutes les paperasses de ce temps-là ; aujourd'hui il le retrouve pendant mon absence, il le vend à un procureur et fait saisir tout mon bien. Je crois que je serai obligé de le payer et de le déshonorer, attendu que mon billet est pur et simple, et qu'il n'y a pas moyen de plaider contre sa signature et contre un procureur. » Cette lettre justifie-t-elle entièrement Voltaire dans une affaire où les motifs et les conclusions de son adversaire ne nous sont pas connus ? Je ne le crois pas. Voltaire avait vingt-sept ans à l'époque où il remonte ; il n'était par conséquent pas un jeune homme sans expérience. S'il a acheté au sieur André des billets de banque, il est évident qu'il devait les payer. Si ces billets perdirent de leur valeur et qu'il ne put en tirer aucun parti, ce n'était pas la faute du vendeur, qui ne les avait livrés que pour ce qu'ils étaient. Il avait donc le droit de s'en faire rembourser. Voltaire paraît s'y être refusé et André avoir espéré le rappeler à la raison. Celui-ci a pu attendre jusqu'au dernier jour accordé par les lois pour citer son adversaire. Voltaire avait donc eu le temps de remplir ses engagements. Il n'avoue pas avoir payé sa dette, il reconnaît même qu'il lui est impossible de la nier. Si on le juge d'après sa rhétorique des probabilités, il en résultera qu'il était déterminé à ne point payer à André ce qu'il lui devait, et ce qu'il ne niait pas lui devoir ; et que, s'il n'avait été contraint et forcé de par le roi, la loi et justice, il ne lui aurait jamais laissé qu'un chiffon de papier pour prix de billets commerçables dont Voltaire à la vérité ne profita pas, mais dont André se serait défait avantageusement en les cédant à d'autres. Si dans cet agiotage Voltaire trouvait une occasion de *déshonorer* André, il est permis de supposer qu'il n'était pas lui-même exempt de reproche, puisqu'il était majeur et jouissait de tous ses droits civils au moment où il aurait signé un pacte honteux, si la commission donnée par lui à André avait ce caractère.

La même année où Voltaire fut forcé de payer à Paris des frais d'agiotage, il eut à soutenir à Berlin un procès dont l'agiotage était la source. Il s'agit de ses démêlés avec un juif. Ils eurent un vaste retentissement depuis Berlin jusqu'à Paris. Amis et ennemis furent impatients d'en connaître les suites. Thiébault, Formey, Collé,

Longchamp, Luchet et Duvernet en ont dit un mot, mais sans approfondir la question, sans opposer les dires et les conclusions de l'un aux moyens de défense de l'autre. L'affaire parut d'abord si mauvaise que le roi l'abandonna à la justice et défendit à Voltaire de paraître devant lui avant qu'on eût prononcé un jugement. Voltaire travailla à capter la bienveillance de ses juges et leur fit parler par tous ses amis. Il avait commencé par envoyer le juif en prison. Il finit par gagner le procès. Le juif allait en appeler. Voltaire préféra transiger. Il n'en resta pas moins convaincu, aux yeux de tout le monde, de s'être livré à un agiotage honteux, réprouvé du gouvernement. Aussi le roi lui écrivit-il le 24 février : « Vous avez la plus vilaine affaire du monde avec le juif. Vous avez fait un train affreux dans toute la ville. L'affaire des billets saxons est si bien connue en Saxe, qu'on m'en a porté de grièves plaintes. »

Des procédés et des querelles de cette nature portent en eux-mêmes leur conséquence. S'il est possible de les attribuer à un autre principe qu'à une sordide économie et à une insatiable cupidité, il faut convenir que, jusqu'à présent, personne n'a saisi la véritable notion de l'avarice. Les Orgons qui ont eu des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, et à qui il reste assez d'intelligence pour apprécier ce qu'ils ont vu et entendu, nieront difficilement la vraisemblance d'une anecdote qui tendrait à reprocher à Voltaire des habitudes de lésine et de friponnerie.

A moins de faire abnégation de sa raison, on est forcé d'admettre comme péremptoirement prouvé, d'après les témoignages les plus authentiques, que la vie de Voltaire est pleine de traits d'avarice, et d'un esprit sans droiture.

Mais, après les Orgons, voici venir une phalange de Pernelles qui ne peuvent croire à une action si noire, qui crient à la calomnie et à l'envie, et refusent de s'en rapporter aux apparences. Vous avez beau leur répéter que vous l'avez vu, de vos yeux vu, ce qu'on appelle vu. Pour les amener à dire : « Je suis tout ébaudi et je tombe des nues, » il faut que le tableau se rembrunisse encore, que les actions se multiplient et aboutissent à un dénouement, et que de ce choc de traits jaillisse et brille la notion du caractère; car des faits isolés indiquent, mais ne dévoilent pas un caractère. Pour arriver à le saisir, il est nécessaire de jeter un coup d'œil scrutateur sur toute la vie d'un homme, surtout si sa carrière, comme celle de Voltaire, a été si longue.

Toute accusation d'avarice repose sur la nature des rapports d'intérêts, lesquels sont tout à fait relatifs et décident de l'ignominie et de l'intensité de cette passion. Tout jugement sur une pareille affaire suppose donc une étude approfondie de l'état et de l'emploi de la for-

tune de l'individu accusé ou soupçonné d'avarice. Pour mettre le lecteur à même de juger en dernier ressort si l'avarice fut le caractère ou la passion dominante, et non une simple velléité passagère, dans la longue vie de Voltaire, nous allons dérouler de suite le tableau de l'histoire de sa fortune, de ses dépenses et de ses libéralités. Tels sont les sujets des trois chapitres suivants.

CHAPITRE DEUXIÈME.

HISTOIRE DE LA FORTUNE DE VOLTAIRE.

I. *Sources de la fortune de Voltaire.*

On lit à la page 321 du tome III de la *Nouvelle Revue Encyclopédique* :

« Quel était l'état exact des revenus et des dépenses de Voltaire ? Quels moyens employa-t-il pour fonder et accroître sa fortune ? Ce sont là des questions que les biographes, amis ou ennemis du grand écrivain, ont souvent agitées et jamais résolues. Les uns ont affirmé que Voltaire avait gagné des sommes considérables dans une loterie que le contrôleur général Desfort avait établie pour liquider les dettes de la ville de Paris, puis dans des spéculations heureuses sur le commerce de Cadix et sur des achats de blé en Barbarie ; enfin, dans une association avec Pâris-Duverney, qui avait pour but de fournir des vivres à l'armée d'Italie ; et ces biographes ont prétendu que le chiffre de ses revenus s'élevait à 166,000 livres de rente. Ajoutons ici que ceux dont nous parlons n'ont pas épargné les reproches de cupidité et d'avarice à l'écrivain qui était ainsi parvenu à amasser de telles richesses au XVIIIe siècle.

« D'autres, au contraire, ont remarqué que le patrimoine de Voltaire consistait d'abord en 4,000 livres de rentes ; que l'édition de la *Henriade*, la première qu'il donna lui-même par souscription, lui rapporta une somme considérable ; que ce fut l'origine de sa fortune, qu'il devait accroître plus tard, soit par quelques entreprises qui réussirent, soit par des placements en viager chez de grands seigneurs. Ils constatent également que plusieurs de ces derniers emportèrent quelquefois l'intérêt avec le capital. Les biographes auxquels nous faisons allusion sont bien loin d'accuser Voltaire d'un sordide amour de l'argent. Ils louent au contraire la générosité qu'il montra envers ses nièces et quelques jeunes écrivains. Ils n'oublient pas non plus de rappeler les actes de munificence du seigneur de Ferney, qui

transforma ce misérable hameau en un bourg florissant, et qui donna l'aisance aux habitants, en ouvrant des voies nouvelles à leur industrie.

« Quoi qu'il en soit, Voltaire s'est chargé lui-même de nous éclairer, en nous inscrivant de sa main dans un petit registre, de format in-8°, et d'environ 50 pages, dont quelques-unes sont restées en blanc, un grand nombre de notes relatives à ses revenus et à ses dépenses. Ce précieux manuscrit vient d'être acheté pour la Bibliothèque royale. Il nous donnera quelques indications précises, soit sur les rentes de Voltaire, soit sur les placements qu'il avait faits, ainsi que sur les dépenses ordinaires de sa maison, et les économies considérables qu'il accumulait. Ces renseignements serviront à compléter ceux qui ont déjà été fournis par les biographes dont nous avons parlé. »

Cette page publiée en 1847 va nous servir de thème. Elle nous impose un travail difficile, puisqu'elle ne nous annonce que de grandes difficultés : essayons d'en surmonter quelques-unes, en attendant que de nouveaux documents permettent à l'historien de donner le dernier mot de l'énigme.

Parmi les contradictions qui se sont glissées sous la plume des biographes et des commentateurs qui nous ont précédé, les unes doivent être attribuées à l'ignorance, d'autres à une grande légèreté d'esprit, ou même à une aveugle passion. Nous excuserons celles-là, nous blâmerons celles-ci. Nous nous plairons aussi à rendre justice aux écrivains dont les élucubrations auront contribué à nous éclairer dans nos recherches. C'est le motif qui nous amène et nous oblige à transcrire de suite cette note que M. Beuchot a insérée à la page 420 du tome LVI de son édition des *Œuvres de Voltaire*.

« Ninon lui (Voltaire) avait légué, en 1705, une somme de 2,000 f.; le duc d'Orléans lui donna, en 1719, une pension de 2,000 f.; la reine, en 1725, une autre pension de 1,500 f. qui ne fut pas régulièrement payée. Les souscriptions de *la Henriade*, en 1726, lui procurèrent une somme considérable (on la porte à 150,000 f.). Deux ans après il hérita de son père. Il raconte lui-même, dans son *Commentaire historique*, qu'il s'associa pour une opération de finances, et qu'il fut heureux. Les frères Pâris lui avaient accordé un intérêt dans la fourniture des vivres d'Italie, en 1734; pour solde de cet intérêt il reçut 600,000 f. qu'il plaça à Cadix sur des armatures et cargaisons, et qui lui rapportèrent 32 à 33 pour cent. Il n'y éprouva qu'une seule perte de 80,000 f. Demoulin lui emporta, en 1739, environ 25,000 f.; en 1741, il perdit chez Michel une *assez bonne partie de son bien*. Plus tard, il se trouva pour 60,900 f. dans la banqueroute de Bernard de Coubert, fils de Samuel Bernard. Mais il avait beaucoup d'ordre;

d'autres circonstances reparèrent ces pertes. Le roi lui avait donné une charge de gentilhomme de la chambre, puis lui permit de la vendre en en conservant les honneurs. Vers le même temps, il hérita de son frère. Un état de ses revenus *arriérés* pour les années 1749-50 donné par Longchamp s'élève à 74,058 f. Pendant son séjour à Berlin, il avait la table, le logement, une voiture, et 16,000 f. de pension. L'année même qu'il acheta Ferney, il écrivait à d'Argental, le 15 mai 1758, avoir perdu le quart de son bien par des frais de consignation. On voit par une lettre au même, du 30 janvier 1761, qu'il avait alors 45,000 f. de rentes dans les pays étrangers. Ce qu'il possédait en France était beaucoup plus considérable. Il avait fait construire des maisons qu'il avait vendues en rentes viagères à 6 ou 7 pour cent avec réversibilité d'une partie sur la tête de Mme Denis. Il avait construit Ferney, et avait plus que doublé le revenu de cette terre, qui dans les dernières années lui rapportait de 7 à 8,000 f. Les dépenses de sa maison n'allaient qu'à 40,000 f.; ses rentes s'élevaient, à sa mort, à 160,000 f. Il laissa à Mme Denis près de 100,000 f. de rentes et 600,000 f. en argent comptant et effets. La terre de Ferney fut, en 1778, vendue 230,000 f. »

Dès sa jeunesse, M. Beuchot prit goût à Voltaire; pendant dix-sept ans, il rechercha dans les échoppes et sur les quais tout ce qui était relatif à Voltaire; il consacra dix mille francs à l'acquisition de toutes les éditions de tous les ouvrages de Voltaire, et de toutes les brochures favorables ou hostiles à Voltaire; il les dévora toutes, et les confronta, la plume à la main; il lut aussi attentivement tous les journaux du siècle de Voltaire, les œuvres et les lettres de tous les philosophes; il vécut dans l'intimité de Decroix qui avait vieilli sur Voltaire; il profita des travaux de MM. Clogenson et de Cayrol. Représentant de la science, ou plutôt de l'érudition voltairienne, il a mérité, par ses recherches, que son nom restât confondu avec celui de Voltaire, et que son édition de Voltaire trouvât place dans toutes les bibliothèques publiques, et fût préférée à toutes les autres par les hommes de lettres, amis ou ennemis de Voltaire. Il n'est donc point étonnant que sa note soit la plus complète de toutes celles qui ont été publiées. Il pouvait toutefois être plus explicite et plus exact. Il est difficile d'expliquer comment les deux documents qui nous serviront le plus dans nos investigations, il a dédaigné d'en profiter et même d'en révéler l'existence.

Le premier de ces documents est le *Livret* autographe de Voltaire, dont la *Nouvelle Revue encyclopédique* nous a vanté les ressources. Eh bien ! ce n'était point une pièce inédite en 1847. La plus grande partie en avait été publiée en 1828 dans les *OEuvres complètes de Voltaire, avec des remarques et des notes historiques, scientifiques et*

littéraires de MM. Auguis, Clogenson, Daunou, Louis du Bois, Étienne, Charles Nodier, éditées à Paris par les frères Delangle; M. Louis du Bois en a offert un extrait sous le titre de *Fortune de Voltaire*, qui occupe les pages 423 à 429 du premier volume contenant la *Vie de Voltaire* par Condorcet, dont toutes les notes sont signées de ses initiales. On peut reprocher au commentateur de n'avoir pas indiqué que l'original était de la main de Voltaire; c'est peut-être la raison pour laquelle M. Beuchot ne l'a point remarqué; car ce tome lui a certainement passé sous les yeux plusieurs fois, ainsi que les *OEuvres inédites de Voltaire*, éditées en 1825 par la librairie de Dupont, auxquelles M. Dubois a emprunté *la Fortune de Voltaire*: car c'est là que pour la première fois elle fut donnée et annoncée comme littéralement copiée sur le manuscrit autographe de Voltaire, communiqué par M. de Jouy, auquel il appartenait.

Sous la rubrique de La Haye, l'abbé Duvernet publia en 1781 les *Lettres de M. de Voltaire à M. l'abbé Moussinot, son trésorier, écrites depuis 1736 jusqu'en 1742*; dans une *Épître dédicatoire au comte d'Argental*, il annonce que ces *Lettres*, toutes écrites de la main de Voltaire, on les déposera, en temps et lieu, à la Bibliothèque du roi. Sous cette mention *Supplément français* 2291, il existe en effet à la *Bibliothèque royale* 147 *Lettres originales de Voltaire à l'abbé Moussinot*. En les feuilletant, on s'aperçoit dès la première ligne que Duvernet a mutilé, falsifié toutes ces lettres, qu'il n'en a pas même respecté les dates, et que par conséquent elles sont, pour ainsi dire, inédites, puisque tous les éditeurs se sont contentés de reproduire le texte boiteux de Duvernet. M. Beuchot avait une copie de plusieurs manuscrits de Voltaire, conservés à la Bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg; il a fait un appel à la générosité de ceux qui possédaient des lettres de Voltaire encore inconnues; il a donné un billet de Frédéric le Grand d'après l'autographe déposé à la Bibliothèque royale, et il n'a pas eu l'idée d'y demander les minutes de Voltaire! C'est une chose digne de remarque, que personne jusqu'à présent n'ait parlé de la collection des *Lettres* originales de Voltaire à l'abbé Moussinot. Nous ne cesserons de les citer dans leur séduisante intégrité, préférablement au replâtrage et badigeonnage de Duvernet; car elles aident singulièrement à découvrir le côté le plus obscur et le plus intéressant de la vie de Voltaire, comme nous le verrons tout à l'heure.

Voltaire venait de déchirer les langes de l'enfance; il était encore sous la férule de ses pédagogues, quand la Fortune le prit sur ses genoux. Dans sa notice sur Ninon de Lenclos, il dit : « L'abbé de Châteauneuf me mena chez elle dans ma plus tendre jeunesse. Je lui fus présenté; elle avait quatre-vingt-cinq ans. Il lui plut de me

mettre sur son testament; elle me légua deux mille francs pour acheter des livres. Sa mort suivit de près ma visite et son testament. » Dans une lettre du 15 avril 1752 à un membre de l'Académie de Berlin, il nous assure que l'article de ce testament n'est point un roman, et dans son *Commentaire historique*, il nous apprend que cette « somme de deux mille francs lui fut exactement payée. » Quand lui fut-elle remise? il est difficile de le constater. Ninon s'éteignit le 17 octobre 1706; à cette époque, Voltaire n'avait que douze ans. Il est impossible d'admettre que Me François Arouet, qui avait exercé pendant dix-sept ans les fonctions de notaire à Paris, ait abandonné une somme de deux mille francs entre les mains d'un écolier, et qu'il l'ait employée de suite à lui former une bibliothèque. Il est probable qu'il la plaça ou la garda jusqu'au moment où la loi et la raison lui permirent de s'en dessaisir.

« Les bienfaits du régent et le produit d'*OEdipe* mirent Voltaire en état de se passer des secours de sa famille, » dit Duvernet (1). Cette tragédie, dont la première édition de 1719 fut dédiée à Madame, épouse du régent, avait été représentée pour la première fois le 18 novembre 1718 et jouée quarante-cinq fois de suite. Le succès extraordinaire d'Œdipe, ainsi que celui de *Mariamne* en 1726, rapportèrent beaucoup à l'auteur, suivant Longchamp (p. 331). *Artemire*, qui ne parut que huit fois sur la scène, du 15 février au 8 mars 1720, lui valut peu de bénéfice.

Qu'étaient-ce que les bienfaits du régent? Après une détention de onze mois, Voltaire sortit de la Bastille le 11 avril 1718, et fut présenté au régent, qui lui accorda de suite une gratification que La Harpe porte à cent louis (2), et Baculard d'Arnaud à mille écus (3). « Monseigneur, lui dit Voltaire, je remercie votre Altesse Royale de vouloir bien continuer à se charger de ma nourriture; mais je la prie de ne plus se charger de mon logement. » D'après ce propos, le régent se chargeait donc encore de nourrir le poëte; il est évident qu'une gratification de cent louis n'eût point suffi pour cela. Il fallait donc une pension. A-t-elle été accordée, quoique aucun biographe n'en ait jamais parlé? Voltaire lui-même a gardé le silence sur cet article. Longchamp (p. 330) nous assure que le régent lui fit une pension de douze cents francs, qu'il toucha pour lui en 1749. Il est probable qu'elle fut octroyée le même jour qu'eut lieu l'entrevue des deux personnages. A-t-elle été longtemps payée? nous verrons, d'après son *Livret*, que Voltaire recevait encore en 1775 la somme

(1) *Vie de Voltaire*. Paris, 1797, in-8°, pag. 78.
(2) *Lycée*, article *Commencements de Voltaire. Idées générales de la Henriade*.
(3) *Mémoires de Longchamp*, pag. 490.

de 1,200 francs du duc d'Orléans. Cette fois était-ce comme créancier ou comme pensionnaire? Il m'a été certifié, aux archives de la maison d'Orléans, que Voltaire ne figurait sur aucune liste des créanciers de cette famille. Par conséquent Voltaire en 1775 continuait d'être nourri par un duc d'Orléans, comme on le lui avait promis en 1718. A la vérité Wagnière (p. 30) affirme que, « les vingt-six dernières années de sa vie, il n'a retiré aucune pension de personne. » Je lui répondrai qu'il n'a pu ignorer ce que j'avance, car il a certainement eu connaissance du *Livret* de Voltaire. Ce qui n'y est pas écrit de la main de ce dernier, n'a pu l'être que par Wagnière ou quelque copiste, ami de Wagnière. Il est même très-probable que c'est lui qui a transcrit plusieurs notes, entre autres celle qui concerne sa famille. Ce n'est pas la dernière fois que nous le convaincrons d'imposture.

Voltaire avoue, dans son *Commentaire historique*, qu'en 1745 il y avait longtemps qu'il avait une pension du roi de deux mille livres, et une autre de quinze cents de la reine, mais qu'il n'en sollicita jamais le paiement.

A quelle époque ces pensions lui furent-elles accordées? On lit à la page 168 du mois de janvier 1722, du *Mercure de France :* « M. Arouet de Voltaire, de qui le père est mort depuis peu, a obtenu du roi, par la protection de M. le duc d'Orléans, une pension de 2,000 livres. » C'était une faveur à l'occasion du jour de l'an, sans doute; car il n'est pas probable que le *Mercure* n'eût connu qu'en 1722 une pension qui aurait été donnée dès 1719, suivant M. Beuchot. Quant à la pension de 1,500 livres sur la cassette de la reine, M. Louis Dubois (1) en parle comme d'un effet des sollicitations de Pâris-Duverney en 1724; cette date est une erreur, puisque Louis XV ne se maria à Fontainebleau que le 2 septembre 1725. Duvernet (p. 78) croit que c'est peu de temps après ce mariage, que Voltaire fut mis sur la liste des pensionnaires de la jeune reine. Dans sa lettre du 13 novembre à Mme de Bernières, le poëte fait part de cette nouvelle. Il y avait plus d'un mois qu'il ne quittait pas la cour où il courait après une petite fortune, demandait des grâces, fréquentait les personnages puissants, ne se repaissait guère d'espérances et de compliments, car il pensait assez solidement pour sentir que des louanges sont peu de chose, et qu'il ne fallait pas rester sans établissement (2). Il avait envoyé *OEdipe* et *Mariamne* à la nouvelle reine et n'avait pas été fâché de la voir pleurer à

(1) *Œuvres de Voltaire*. Paris, Delangle, 1828, in-8°, tom. I, pag. 36.

(2) Lettre de Voltaire à Mme de Bernières, du 8 octobre 1725, et Lettre du même à Thieriot, du 17 octobre 1725.

Marianne, et rire à l'*Indiscret*, comme il le manda le 17 octobre 1725 à Thieriot.

Mais est-il vrai que Voltaire ne sollicita jamais le paiement de ses pensions? Rien de plus certain que le contraire. Dans ses lettres, il ne cesse de témoigner de l'inquiétude quand il lui reste des quartiers à toucher, même lorsqu'il est devenu déjà riche. Dans le mois de septembre 1725, il mande à Mme de Bernières qu'on ne parle de payer aucune pension. Le 12 août 1726 et le 22 janvier 1727, il annonce à Thieriot qu'il a perdu ses deux pensions; mais, une fois rentré en France, il lui écrit dans le mois d'avril 1729 : « Vous me faites songer à mes intérêts, que j'ai trop négligés. J'avoue que j'ai eu tort de tout abandonner comme j'ai fait. Je me souviens que Marc-Tulle Cicéron, dans ses bavarderies éloquentes, dit quelque part : *Turpe est rem suam deserere*. Muni donc du sentiment d'un ancien, et rendu à la raison par vos remontrances, je vous envoie la patente de la pension que me fait la reine; il est juste qu'elle m'en daigne faire payer quelques années, puisque M. son mari m'a ôté mes rentes, contre le droit des gens. La difficulté n'est plus que de faire présenter à la reine un placet; je ne sais à qui il faut s'adresser, ni qui paie les pensions de cette nature. C'est à vous à conduire cette affaire comme vous le jugerez convenable. » Plus tard, il dit à l'abbé Moussinot, le 14 septembre 1737 : « Je vous envoie ma signature pour la pension. Je n'ai jamais cru devoir 1,500 livres à M. Duverney. Je vous prie de dire au commis que M. Duverney *m'avança* une fois une *année de la pension de la reine* dont il a dû se faire payer par ses mains, puisque j'ai laissé cette année à toucher. » Le 4 janvier 1738: « Quelle année de pension m'a-t-on payée au trésor royal? » Le 11 février suivant : « Je vous prie de joindre aux soins que vous prenez pour moi avec tant d'amitié celui d'écrire à M. Tannevot, premier commis des finances à Versailles. Mandez-lui, s'il vous plaît, que vous vous souvenez que j'ai une pension dont vous n'avez depuis longtemps vu les ordonnances, et que vous n'avez pas oublié qu'il avait eu *quelquefois* la bonté de vous les envoyer. Je crois qu'il m'est dû deux ordonnances au moins. Au reste, parlez, mon cher ami, *en votre nom*, car quand on parle pour son ami, on demande justice, et si je parlais, *j'aurais l'air de demander grâce.* » Le 6 mars suivant : « Qu'on écrive pour ma pension. » Le 3 avril suivant : « Pour M. Tannevot, je prie M. votre frère de lui *écrire encore* et de lui dire que je suis malade. S'il ne fait pas de réponse, il faudra s'adresser au premier commis de M. de Saint-Florentin dont j'ignore le nom. Mais, pour moi, je vous prie de me dispenser d'écrire. *Je n'aime pas à demander*, à moins que ce ne soit pour d'autres. » Le 28 du même mois : « M. votre frère est prié d'écrire encore une lettre bien polie

à M. Tannevot. » Le 14 octobre 1740 : « Je vous supplie d'écrire à M. Tannevot, premier commis, de vous envoyer mes ordonnances. » En 1741, le 21 janvier : « Je ne compte point *presser* pour le paiement de *mes pensions* avant le mois de mars, temps auquel j'aurai l'ordonnance de l'année échue à Noël ; je me ferai payer de tout à la fois. » Le 9 juin : « Si M. Duverney insiste sur les 1,500 livres qu'il dit que je lui dois pour l'avance d'une pension de la reine dont je n'ai pas été payé, il faudra le prier de se contenter cette fois-ci de la moitié. » Enfin le 20 du même mois : « Je vous suis bien obligé de faire présenter mes deux ordonnances le plus tôt que vous pourrez. » Mais le cardinal de Fleury ayant réduit la pension de deux mille livres à seize cents livres, quand il diminua toutes les pensions, et une rente de mille écus qu'avait Voltaire sur l'hôtel de ville, à quinze cents francs (1), Voltaire demanda le 8 février 1745, au marquis d'Argenson, le rétablissement des quatre cents livres retranchées de sa pension. Déjà dès 1743 il avait voulu profiter de l'occasion de présenter à Louis XV une lettre de Frédéric le Grand, pour « obtenir la restitution d'une partie de son bien, que le bon cardinal lui avait ôtée. » Le 10 octobre 1748, il rappelle à la reine qu'il est son domestique et celui du roi, et qu'il est le premier sur qui sont tombées ses bontés. Le 27 octobre 1750, il apprend à d'Argental que le roi lui a conservé l'ancienne pension de deux mille livres. Néanmoins, il ne paraît pas qu'elle lui ait été remise. Mais, « dès que M. le duc de Choiseul fut entré dans le ministère, il fit, à l'insu de M. de Voltaire, qu'il ne connaissait pas personnellement, renouveler le brevet de cette pension du roi, et le lui envoya ; mais M. de Voltaire n'a jamais voulu la toucher, dit Wagnière (p. 30). » Si cette dernière phrase est vraie, comment expliquer ces mots de Voltaire, du 1er février 1761, à Mme de Fontaine : « Savez-vous que j'avais autrefois une pension que je perdis en perdant la place d'historiographe ? Le roi vient de m'en donner une autre, sans qu'assurément j'aie osé la demander ; et M. le comte de Saint-Florentin m'envoie l'ordonnance, pour être payé de la première année. Sa façon est infiniment agréable. Je soupçonne que c'est un tour de Mme de Pompadour et de M. le duc de Choiseul ? » Et ces autres du 20 janvier 1762 à Duclos : « Vous savez que j'avais autrefois une pension, je l'avais oubliée depuis douze ans, non-seulement parce que je n'en ai pas besoin, mais parce qu'étant retiré et inutile, je n'y avais aucun droit. Sa Majesté, de son propre mouvement, et sans que je pusse m'y attendre, ni que personne au monde l'eût sollicitée, a daigné me faire envoyer un brevet et une ordonnance. Peut-être est-il bon que cette nouvelle

(1) *Mémoires de Longchamp*, pag. 191.

parvienne aux ennemis de la littérature et de la philosophie? » Pourquoi Voltaire eût-il tressailli d'allégresse en recevant ce brevet, s'il avait eu l'intention de ne point s'en servir? En 1775, il daignait encore accepter la pension de douze cents francs du duc d'Orléans, et il aurait refusé longtemps auparavant la pension du roi! Voilà des contradictions difficiles à expliquer. Il reste démontré que Voltaire a sollicité instamment le paiement de ses pensions. Si elles ne lui furent pas régulièrement octroyées, ce n'était pas sa faute, car il n'avait reculé devant aucunes démarches pour les avoir. S'il négligea plus tard de les réclamer, c'est qu'il était persuadé de l'inutilité de ses demandes. Sa résignation n'était point un héroïsme de délicatesse, de générosité, de désintéressement. « En fait d'argent, il faut toujours recevoir, » avait-il mandé le 18 mars 1737, à l'abbé Moussinot.

Aussi se laissa-t-il combler de bienfaits par les princes de Vendôme, de Conti et de Clermont, suivant Longchamp (p. 330). De sorte que, dès 1723, de ses économies il s'était fait une rente viagère de deux mille francs, dont Duvernet (p. 78) dit avoir vu le contrat. Dans son *Mémoire* du 6 février 1739, inséré pour la première fois dans ses Œuvres par M. Beuchot, il cite un acte du 4 mai 1723 par lequel « lui, sieur de Voltaire, loue un appartement dans la maison du président de Bernières, pour la somme de six cents francs par an; et s'accordent en outre à douze cents livres de pension pour lui et pour son ami (Thieriot), qui lui faisait l'honneur d'accepter la moitié de cet appartement : tout a été exactement payé. » Ce loyer de 600 francs annonce de l'aisance; cette dépense de 1200 francs pour deux têtes amies indique du superflu. Cet acte est possible, il paraît vraisemblable; nous verrons s'il est authentique. Dans le cas où il serait permis de l'admettre comme vrai, il prouverait qu'en 1723 Voltaire était déjà indépendant.

A cette époque il était pensionné du roi et de la maison d'Orléans. Bientôt il allait l'être par la reine. Faut-il admettre qu'il ne jouit de son patrimoine que lorsque les princes l'avaient déjà comblé de bienfaits? Le père de Voltaire mourut vers 1721, suivant M. Louis du Bois (1), en 1723 ou 1724, selon M. Beuchot (*OEuvres de Volt.* t. I. p. 119.), quoique le *Mercure de France* en eût parlé comme d'une nouvelle au mois de janvier 1722. C'était avec raison; car aux Archives de l'hôtel de ville, j'ai lu dans les *Régistres des baptêmes*, *mariages et enterrements de la paroisse Saint-Barthélemy* : « Le deux janvier 1722 a été inhumé en cette église François Arouet, conseiller du roi, receveur des épices de la chambre des comptes de Paris, âgé d'envi-

(1) *Œuvres de Voltaire*, édit. Delangl, tom. I, pag. 20.

ron soixante-douze ans, décédé le jour précédent Cour-Vieille du palais de cette paroisse. Ont assisté au convoi : Armand Arouet, conseiller du roi, receveur des épices de ladite chambre des comptes, François Marie Arouet de Voltaire, tous deux fils dudit défunt demeurant susdites cour et paroisse, M. Pierre François Mignot, conseiller du roi, correcteur en ladite chambre des comptes, gendre demeurant rue des Deux-Boules, paroisse Saint-Germain l'Auxerrois, et plusieurs autres. Signé : Armand Arouet, François Marie Arouet de Voltaire, Mignot. »

Cet extrait de décès n'est pas sans importance. Dans son *Commentaire historique*, Voltaire s'était donné pour père un trésorier de la chambre des comptes; Duvernet (p. 17), Chaudon (1), Condorcet, Wagnière (p. 20), et Longchamp (p. 330), se firent l'écho de son assertion. Luchet (2) est le seul qui ait conservé à François Arouet son titre de payeur des épices et receveur des amendes à ladite chambre des comptes. En 1816, Lepan (3) prouva, d'après les registres de cette cour, que ledit François Arouet fut reçu en 1701, au serment de l'office de receveur alternatif et triennal des épices, vacations et amendes de la chambre des comptes. M. Philarète Chasles (*Plutarque Français*, art. *Volt.*) a profité de ce document. Mais Paillet de Warcy (4), la *Biographie universelle*, MM. Louis du Bois et Beuchot n'ont point daigné en tenir compte. Il reste démontré que Voltaire n'ignorait pas la qualité de celui auquel il devait le jour. Une autre conséquence de l'extrait mortuaire, c'est qu'en 1722, il n'avait point de domicile ni de résidence, ou bien qu'il avait sa place au foyer domestique, et que son père lui avait pardonné ses incartades à cause de ses succès littéraires, l'accueillait et l'hébergeait en tout bien tout honneur.

La date de ce décès nous donne celle de l'héritage de Voltaire. Dès lors plus d'hypothèses ni d'incertitudes. Mais quelle fut la valeur de cette succession? La fortune de François Arouet était très-médiocre selon Duvernet (p. 17), honnête au dire de La Harpe et Condorcet, et considérable aux yeux de Luchet (t. I. p. 61). Voilà des contradictions d'adjectifs, voici une diversité de chiffres. Cousin d'Avalon (5) évalue à quarante mille livres de rentes les sommes qui

(1) *Mémoires pour servir à l'histoire de Voltaire*. Amsterdam, 1785, in-12, tom. I, pag. 1.

(2) *Histoire littéraire de Voltaire*. Cassel, 1781, in-8°, pag. 2.

(3) *Vie politique, littéraire et morale de Voltaire*, 5e édit. Paris, 1837, in-8°, pag. 56.

(4) *Histoire de la vie et des ouvrages de Voltaire*. Paris, 1826, in-8°, tom. I, pag. 4.

(5) *Voltariana*, 4e édit. Paris, 1819, in-18, pag. 15.

échurent à Voltaire, après la mort de son père et de son frère. Mais Chaudon (t. II. p. 10) ne porte qu'à cent mille livres son patrimoine, lequel ne rapportait que huit mille livres de rente d'après Longchamp (p. 330), et seulement cinq mille environ, nous assure Wagnière (p. 24). Dans sa lettre du 4 mars 1768 à Thieriot, Voltaire avoue être né avec quatre mille livres de rente; et dans une autre du 12 mars 1754, il écrit : « J'ai eu quatre mille deux cent cinquante livres de rentes pour patrimoine; mes partages chez mes notaires en font foi. » Ce n'est pas sans peine qu'il entra en jouissance de son lot. Le 24 septembre 1724, il mandait à Thieriot : « Je vous avertis que mes affaires de la chambre des comptes vont très-mal, et que je cours risque de n'avoir rien du tout de la succession de mon père. » Le mois suivant, il apprenait à la présidente de Bernières, que sa fortune prenait un tour si diabolique à la chambre des comptes, qu'il serait peut-être obligé de travailler pour vivre, après avoir vécu pour travailler; et le 23 juillet 1725, il lui faisait cette nouvelle confidence : « Une foule d'affaires m'est survenue. La moindre est le procès que je renouvelle contre le testament de mon père. » Depuis il n'en parla plus. Il ne me paraît pas probable qu'il ne gagna son procès que deux à trois ans après 1726, comme l'a répété M. Beuchot sur les conjectures de Duvernet; car, de 1727 à 1729, il habitait l'Angleterre. Il s'y plaignit à Thieriot du retranchement de ses rentes, de la perte de ses pensions, des banqueroutes qu'il essuya. Il le chargea de toucher plusieurs billets qu'on lui devait. Comment eût-il oublié de lui demander des nouvelles de sa succession, si elle ne lui avait pas été assurée? Comment surtout eût-il négligé ce texte à jérémiades? Ces billets en souffrance, ces fonds qu'il avait en Angleterre, les avances qu'il lui fallait pour commencer l'impression de sa *Henriade*, laissent supposer qu'il avait des ressources, indépendamment de ses deux pensions sur le roi et la reine auxquelles il renonçait. Nous ne lui connaissons que la pension du duc d'Orléans, et sa rente viagère de deux mille francs. Si avec cela il ne pouvait satisfaire à son engagement du 4 mai 1723, comment eût-il supporté tant de dépenses à l'étranger? De plus un retranchement de rentes ne doit s'entendre que de rentes sur l'hôtel de ville et l'État. N'est-ce pas indiquer des placements nouveaux? Tout concourt donc à faire regarder comme certain que c'est avant son départ de la France que Voltaire fut maître de son patrimoine.

Succès de tragédies, bienfaits des princes, pensions du duc d'Orléans, du roi et de la reine, patrimoine, telles furent les sources de la fortune de Voltaire.

II. *Accroissement de la fortune de Voltaire.*

Le 12 mars 1754, Voltaire disait en parlant de son patrimoine : « Tout ce que j'ai eu depuis est le fruit de mes soins. J'ai réussi dans les choses qui dépendaient de moi, dans l'accroissement nécessaire de ma fortune et dans quelques ouvrages. » N'oublions pas cet aveu. Après les représentations d'*Œdipe* et de *Mariamne*, ce fut la *Henriade* qui lui rapporta le plus de bénéfice.

Ce fut en 1726 et non en 1724, comme l'avance Luchet, que Voltaire arriva à Londres. Il y apportait, dit Wagnière (p. 23), une lettre de change assez considérable sur un juif de cette ville. « Peu au fait des formalités du commerce et de ses sages lois, gardiennes de la sûreté publique, il ne présenta point sa lettre au jour de l'échéance, raconte Luchet (t. I. p. 59). Dans l'intervalle, le banquier, gêné pour acquitter ses engagements, fut obligé de suspendre ses paiements. » Duvernet (p. 64) conclut avec Luchet que cette anecdote prouve qu'il était peu au fait des formalités du commerce. Rien de plus faux que ce raisonnement, puisqu'ils ne rapportent pas combien de jours il laissa écouler depuis l'échéance. Wagnière n'en compte que trois; mais Voltaire est plus sincère. Dans sa XIe *Niaiserie d'un chrétien contre six juifs*, il s'exprime ainsi : « J'arrivai trop tard chez M. Acosta; j'avais une lettre de change de vingt mille francs sur lui; il me dit qu'il avait déclaré sa faillite la veille, et il eut la générosité de me donner quelques guinées qu'il pouvait se dispenser de m'accorder. » Comme il n'indique point que ce retard fût un effet de sa négligence, nous nous garderons bien de tirer la même conséquence que ses deux biographes. Luchet et Duvernet ajoutent que le roi, instruit de cette mésaventure, lui envoya une somme assez considérable que Wagnière porte à cent guinées, et Baculard d'Arnaud (1) à six mille livres. La *Préface historique pour l'édition de 1746*, qu'on lit en tête du premier volume des *Œuvres diverses de M. de Voltaire*, nouvelle édition, à Londres chez Jean Nourse, 1746, in-12, convient de deux mille écus. Comment le roi avait-il appris cette banqueroute que Voltaire, dans son aversion pour le singulier, appela ses banqueroutes d'Angleterre? Luchet (t. I. p. 60) avoue naïvement qu'il n'en sait rien. Baculard d'Arnaud, Duvernet et Wagnière ne paraissent pas mieux informés. Il n'est point probable qu'ils aient demandé des renseignements à Voltaire sur ce sujet, car ils seraient entrés dans

(1) *Mémoires de Longchamp*, pag. 492.

les détails que désirait Luchet, et se seraient accordés dans leur récit. Le doute de Luchet permet de mettre ce fait au nombre des invraisemblances que l'histoire peut dédaigner.

Voltaire à Londres n'était qu'un proscrit, soupçonné et même accusé d'y jouer le rôle d'un espion, au dire de Jonhson. Il n'est pas vraisemblable qu'un roi d'Angleterre eût été si généreux envers un tel étranger. Voltaire se retira dans un village pour y étudier la langue anglaise qu'il ne connaissait pas, et qu'il sut toujours très-mal (1). Ce travail fait supposer qu'il ne put s'occuper de suite de la souscription de la *Henriade*. L'*Essai sur les Guerres civiles de France* fut publié en anglais en 1727; l'*Essai sur la Poésie épique* est de la même époque et fut composé pour servir d'introduction à la *Henriade*; ce poëme épique ne fut imprimé qu'après, et non en 1726, comme on l'a répété depuis Marmontel. La dédicace ne fut composée qu'en 1727 au moins, puisque c'est le 15 juin de cette année que Georges II monta sur le trône. Dans une lettre du 21 avril 1728 à Thieriot, Voltaire ne parle de son in-4° que comme d'un ouvrage commencé; et le 14 décembre 1727, il avait prié Swift d'user de son crédit en Irlande pour procurer quelques souscripteurs à la *Henriade* qui, *faute d'un peu d'aide, ne paraissait pas encore*. Si cette phrase est vraie, il faut conclure que Georges Ier et la princesse de Galles n'avaient pas payé leurs souscriptions immenses, et que ce fut Georges II qui fut le protecteur du poëme, ainsi que son épouse, qui en agréa la dédicace. Tout concourt à démontrer que le fameux ouvrage ne fut édité qu'en 1728, dont il porte le millésime. L'auteur aura passé soit la fin de 1726, soit toute l'année 1727, à le corriger et à lui trouver des acheteurs.

Or, en 1728 le *Paradis perdu* de Milton était traduit pour la première fois en français; deux éditions en avaient été rapidement épuisées. Publié dès 1667 en Angleterre, il n'y devint populaire que quand Addisson en vanta les beautés dans ses numéros du *Spectateur* en 1712. Tel serait le pays où Voltaire aurait eu le bonheur de voir dévorer avec avidité sa *Henriade*. Les deux *Essais* précités y sont introuvables; n'est-ce pas la preuve qu'ils n'y produisirent pas grande sensation? Autrement ils auraient été réédités. Les trois éditions de sa *Ligue* avaient été amèrement critiquées à Paris. Il avait essayé de dédier son poëme au jeune roi; sa demande ne fut pas accueillie; il avait voulu le publier par souscription, il ne réunit que quatre-vingts amateurs auxquels il fallut rendre l'argent donné d'avance. Et à Londres, il ouvre une souscription payée

(1) *Mémoires de Mme de Genlis*, tom. III, pag. 362. — *Sixième lettre de Clément à Voltaire*. La Haye, 1774, in-8°, pag. 180.

d'avance également, et il dit que Georges Ier et surtout la princesse de Galles, qui depuis fut reine, lui firent une souscription immense. Tous les biographes et commentateurs ont depuis répété ces mots du *Commentaire historique*. Remarquons bien qu'il ne s'agit pas de traduction, mais du texte même de la *Henriade*. Néanmoins écoutez : Luchet (t. I. p. 61) avance que la souscription de Londres valut cinquante mille écus; Chaudon (t. II. p. 10) a copié ce chiffre. « Le produit de la Henriade fut très-considérable, rapporte Duvernet (p. 67, 71 et 78). Ce poëme fut applaudi en Angleterre; les souscripteurs y furent très-nombreux. Après l'édition de la *Henriade* à Londres, la fortune de Voltaire fut celle d'un homme aisé. » Collini (p. 73) parle de l'immense produit de la souscription pour la *Henriade*. Longchamp (p. 33) raconte que cette souscription mit l'auteur dans une assez grande aisance. Condorcet se contente de confesser qu'elle augmenta sa fortune. Lepan et Paillet de Warcy sont les seuls qui se soient défiés et du total exagéré de 50,000 écus adopté par Luchet et Chaudon, et des expressions vagues auxquelles ont eu recours Duvernet, Collini, Longchamp, et après eux tous ceux qui ont été amenés à consacrer quelques mots à la *Henriade*.

Je suis étonné de trouver M. Beuchot au nombre de ceux qui se sont faits l'écho de l'invraisemblance. Qui nous prouvera qu'il s'est fourvoyé sur les traces de Luchet et de Chaudon? ce sera M. Beuchot lui-même.

« L'édition in-4°, ornée de gravures, que l'auteur avait fait exécuter, porte la date de 1728 et le titre de *La Henriade de M. de Voltaire*, » a dit M. Beuchot (p. 7 de sa *Préface* pour la *Henriade*). C'est aussi lui qui a écrit, quelques lignes plus bas : « En 1741, ou du moins sous cette date, fut émise la *Henriade de M. de Voltaire avec des remarques et les différences qui se trouvent dans les diverses éditions de ce poëme*, Londres, in-4°. Ce n'est point une nouvelle édition; mais tout simplement l'édition de 1728 qu'on rajeunit au moyen d'un nouveau titre. » Je partage cette opinion de M. Beuchot. A la bibliothèque Sainte-Geneviève et à la bibliothèque Mazarine, j'ai examiné la *Henriade* de 1728 et la *Henriade* de 1741; en les confrontant, on reste convaincu que la dernière est la même que la première, rajeunie au moyen d'un nouveau millésime. L'*avertissement*, la *préface*, les *remarques et variantes* dont est enrichie la *Henriade* de 1741, sont imprimés sur un autre papier, avec d'autres caractères que les vers du poëme, et forment un volume à part de CXLVI pages, destiné évidemment à servir de prime à ceux qui débarrasseraient le libraire de la *Henriade* de 1728, dont ses magasins étaient encore encombrés. Et pour que personne ne fût la dupe du nouveau millésime, l'éditeur a soin d'avertir qu'il n'offre point une nouvelle édition, mais

qu'il désire seulement rendre plus complète la superbe édition de 1728. Si le *Mercure de France* annonça en mars et en juin 1742 l'impression d'une magnifique édition de la *Henriade* avec les estampes de l'édition de Londres, il est évident qu'il ne parlait que de la *Henriade* rajeunie. Or, si en 1742 on avait besoin de prime pour vendre à Londres la *Henriade* de 1728, il en résulte qu'en 1728 elle n'eut aucun succès; autrement il n'en serait point resté encore en 1741 un assez grand nombre d'exemplaires pour qu'on ne les débitât point sans être obligé de les augmenter du volume que nous avons désigné.

La *Henriade* de 1728 eut encore moins de succès en France qu'en Angleterre. En vain Voltaire promit-il de donner à ceux qui l'achèteraient un exemplaire des autres éditions qui en avaient été faites; en vain annonça-t-il dans le *Mercure de France*, en 1733, qu'il priait ses souscripteurs de retirer leurs livraisons, sinon de réclamer l'argent qu'ils avaient avancé, on ne se pressa point d'emporter le magnifique in-4°. Cependant la *Préface historique pour l'édition de 1745 des OEuvres de Voltaire* ne porte qu'à quatre-vingts le nombre de ceux qui avaient versé leurs souscriptions entre les mains de Thieriot. Le 18 janvier 1737, Voltaire avouait à d'Argental que Thieriot lui avait mangé ces quatre-vingts souscriptions; et le 3 décembre 1744, il dit à Néricault Destouches que c'était cent louis de cent souscriptions que ce Thieriot avait perdus sans ressource. Aussi le 6 janvier 1733, mandait-il à Josse : « Quoique je n'aie jamais reçu un sou des souscriptions de la *Henriade*, quoique tous ceux qui ont envoyé en Angleterre aient reçu le livre, quoique jamais aucune souscription ne m'ait appartenu, cependant, depuis que je suis en France, j'ai toujours payé de mes deniers les souscriptions qu'on a présentées; et j'ai, outre cela, fait donner *gratis* toutes les éditions de la *Henriade* aux souscripteurs. » Dans le mois de juin 1740, il écrivit à l'abbé Prévost : « M. Thieriot dissipa malheureusement l'argent des souscriptions de France. J'ai été obligé de rembourser à mes frais tous les souscripteurs qui ont eu la négligence de ne point envoyer à Londres, et j'ai encore par devers moi les reçus de plus de cinquante personnes. Serait-il bien agréable pour ces personnes, qui, pour la plupart, sont des gens très-riches, de voir publier qu'ils ont eu l'économie de recevoir à mes dépens l'argent de mon livre? Il est très-vrai qu'il m'en a coûté beaucoup pour avoir fait la *Henriade*, et que j'ai donné autant d'argent en France que ce poëme m'en a valu à Londres; mais plus cette anecdote est désagréable pour notre nation, plus je craindrais qu'on ne la publiât. » Aussi est-il digne de remarque que *le Pour et le Contre*, rédigé par M. l'abbé Prévost de 1733 à 1740, et le *Mercure de France*, qui ont eu occasion

de parler depuis 1728 de la *Henriade* et de ses diverses éditions, ainsi que des traductions des poésies et des productions de Voltaire à Londres, n'ont pas consacré une seule ligne au prétendu enthousiasme pour l'in-4° de 1728 en France et en Angleterre. Si Voltaire n'a pas eu un sou de ses souscriptions à Paris, et si même il y a perdu, il résulte que c'est à Londres seulement qu'il a gagné quelque profit, duquel il faut déduire ce qu'il a perdu ailleurs.

Quel peut être en 1728 le produit de la *Henriade*, qui n'était pas épuisée à Londres en 1741? D'après un *on dit*, cet *on dit* appelé la gazette des sots par Frédéric, dans sa lettre du 25 novembre 1748 à Voltaire, M. Beuchot le porte à cent cinquante mille livres. Nous n'adopterons pas ce total, parce que M. Beuchot nous en a donné un autre moins élevé et plus vraisemblable. « La plus grande réputation de la *Henriade* et le meilleur accueil furent chez les étrangers; car en 1727, lorsque ce poëme fut magnifiquement imprimé par souscription, cette édition valut dix mille écus à l'auteur. » Ces mots se trouvent à la page XIV de la *Dissertation historique des ouvrages de M. de Voltaire* par M. d'Arnaud, de l'Académie de Berlin, 1750, in-12 de XXIV pages. Cette *Dissertation* fut soumise à l'approbation de Voltaire; il en corrigea lui-même la minute et adopta le calcul de d'Arnaud, puisqu'il ne le biffa point ou ne le contredit nulle part; cette minute, corrigée de la main de Voltaire, fut copiée par Longchamp, et c'est sur le manuscrit même de Longchamp que la *Dissertation* de d'Arnaud a été reproduite sous le titre de *Préface d'une édition des OEuvres de M. de Voltaire*, par Baculard d'Arnaud, à la suite des *Mémoires de Longchamp et Wagnière*, édités par MM. Decroix et Beuchot.

Le nombre de dix mille écus étant donné par Voltaire lui-même, la discussion devient plus facile. Faut-il le regarder comme le bénéfice net de l'auteur ou le produit total des souscriptions? Chacune était d'une guinée ou d'un louis, comme nous l'a dit Voltaire. Divisons 30,000 par 20, nous aurons pour quotient 1,500, c'est-à-dire quinze cents souscriptions. N'est-ce pas le plus grand honneur qu'on puisse accorder à la *Henriade* dans une langue étrangère, lorsque la France n'en avait pas réclamé cent exemplaires? car la langue française n'était pas si commune à Londres qu'on le suppose. Autrement Voltaire n'aurait point composé deux ouvrages en anglais ainsi que ses *Lettres*, et les Anglais n'auraient point pris la peine de traduire et le *Dictionnaire* de Bayle, et l'*Histoire ancienne* de Rollin, et le *Théâtre* de Molière, et les tragédies et poésies de Voltaire, comme l'apprend *le Pour et le Contre*, et n'auraient point laissé sans ressources une troupe de comédiens français qui étaient accourus, à la parole de Voltaire, à Londres qu'ils quittèrent de suite, suivant la première

édition de la *Vie de Voltaire* par Duvernet. Pourquoi donc se passionnèrent-ils pour la *Henriade* ? Était-ce à cause de la versification ou en faveur du sujet? Voltaire convient lui-même que la poésie fut étrangère au succès de son poëme. Ce n'est que le 22 novembre 1733 qu'il mande à de Brossette qu'il a été traduit en vers dans l'idiome de Milton. La traduction anglaise, la seule, je crois, qui fut faite durant la vie de Voltaire, est attribuée à M. Lokinan par la *Préface historique pour l'édition de 1745 des OEuvres diverses de M. de Voltaire*, et à M. Lockman par la *Préface de la Henriade* par M. DE Marmontel, sans en indiquer la date. Les traductions en d'autres langues sont aussi en très-petit nombre. Quant au sujet de la *Henriade*, il y a bien des portraits, des épigrammes qui durent charmer les Anglais, mais le dénouement n'en est pas moins le triomphe de ce qu'ils appellent le papisme. Ils se seraient volontiers passés d'entendre l'abjuration d'un protestant à la basilique de Saint-Denis. Leur plaisir n'était donc point sans peine, ni leur enthousiasme extraordinaire à la lecture de la *Henriade*. Deux autres éditions, l'une in-4° avec vignettes, l'autre in-8° sans gravures, portant le millésime de 1728 et l'adresse de Londres, reproduisaient le texte du superbe in-4°, et, se vendant meilleur marché, séduisirent sans doute plus d'un amateur des hardiesses de l'épopée, et les détournèrent par conséquent de se procurer le volume d'une guinée. Si les *Lettres philosophiques*, publiées en anglais à une époque où Voltaire était plus populaire et dans un original qui élargissait le cercle des lecteurs, et composées d'après des idées tout à fait indigènes, ne valurent que quatre cents louis d'or à Thieriot, suivant la lettre du 30 décembre 1738 de Mme du Chastelet à d'Argental (1), et seulement cinquante guinées, comme le disait le 18 janvier 1739 à ce d'Argental Voltaire, dont le témoignage est préférable à celui de Mme du Chastelet, on ne peut raisonnablement admettre que la *Henriade* de 1728 ait réuni plus de quinze cents souscriptions. Voltaire a annoncé en 1726 à Thieriot qu'on les payait à Londres près de la Bourse, chez MM. Simon et Bénezet, négociants; il a donc fallu les dédommager de cette commission. En toute entreprise typographique, la part du libraire est toujours la meilleure, et d'un tiers au moins; consacrons le second tiers aux frais d'impression, de gravures, de vignettes, de réclames et aux déboursés inévitables, il nous restera dix mille livres net pour Voltaire. Aucun volume de poésie du XVIIIe siècle ne rapporta autant à son auteur. Nous savons que Voltaire a perdu à Paris autant qu'il a gagné à Londres. Comme il n'a pas perdu plus

(1) *Lettres inédites de Mme la marquise du Chastelet au comte d'Argental.* Paris, 1806, in-12, pag. 117.

de cent louis à Paris, il s'ensuivrait qu'il n'a pas gagné plus de cent guinées à Londres. En le gratifiant de dix mille livres, c'est pousser la générosité à son égard aussi loin qu'il est possible.

Si l'on rejette cette opinion, on tombe dans les chimères. Admettez que les trente mille livres soient la part de Voltaire, il faudra trouver celle du libraire, de l'imprimeur et des graveurs, et des commissionnaires auxquels vous ne pouvez guère donner moins de cinquante mille livres. Divisez alors quatre-vingt mille par vingt, vous aurez au quotient quatre mille souscriptions, c'est-à-dire beaucoup plus que Voltaire, à l'apogée de sa gloire, n'en obtint dans toute l'Europe, comme nous le verrons, lorsqu'il composa ses *Commentaires sur Corneille.*

Mais, me dira-t-on, comment expliquer la *souscription immense* de Georges Ier et de la princesse de Galles? Je répondrai que, sous la plume de Voltaire, une somme immense, une somme considérable ne représente souvent pas cent francs, et qu'on ne doit tenir aucun compte de ces expressions vagues. Si cette prétendue souscription avait été immense, pourquoi eût-il écrit à Swift que la *Henriade* ne paraissait pas faute d'un peu d'aide? S'il ne nous en a pas donné le total en chiffres, c'est parce qu'il était persuadé que cela frapperait moins ses adorateurs que des adjectifs indéfinis auxquels se laisseraient prendre les badauds sans intelligence, dont il aimait tant à se moquer.

On m'objectera encore que Georges Ier, la princesse de Galles et les grands de la cour de Londres ont pu ne retirer que quelques exemplaires et en payer un grand nombre. Je répondrai que dans cette hypothèse, plus on célèbrera la générosité des Anglais, plus on avilira Voltaire, car s'il a réellement reçu plus de guinées qu'il n'a livré d'in-4° de la *Henriade,* il faut le placer au rang des mendiants. Rien ne prouve qu'il se soit abaissé jusqu'à se laisser faire l'aumône. Je ne me permettrai pas de lui reprocher ce rôle, puisque rien ne m'y autorise.

Tout semble donc concourir à démontrer que la *Henriade* ne dut pas rapporter plus de dix mille francs à Voltaire. Si, dans son *Commentaire historique*, il parle de la *souscription immense* de Georges Ier et de la princesse de Galles comme du *commencement de sa fortune*, nous lui objecterons la lettre où il nous a donné son patrimoine comme la source de cette même fortune, ce qui est plus positif, puisque l'assertion repose sur des chiffres. Nous adresserons la même réponse à tous les biographes et commentateurs, qui, dans l'ignorance de la date du décès de son père, ont présumé que c'était aux libéralités de l'Angleterre que Voltaire devait une partie de son aisance.

Un patrimoine de plus de quatre-vingt mille livres avait été la source de sa fortune. Le produit de la *Henriade* ne put donc que l'augmenter, ainsi que celui des autres ouvrages qu'il publia dans la suite. Nous en parlerons plus tard.

Quels autres moyens Voltaire employa-t-il pour augmenter sa fortune? « J'ai vu tant de gens de lettres pauvres et méprisés, dit-il dans ses *Mémoires*, que j'ai conclu dès longtemps que je ne devais pas en augmenter le nombre. Il faut être en France enclume ou marteau : j'étais né enclume. Un patrimoine court devient tous les jours plus court, parce que tout augmente de prix à la longue, et que souvent le gouvernement a touché aux rentes et aux espèces. Il faut être attentif à toutes les opérations que le ministère, toujours obéré et toujours inconstant, fait dans les finances de l'État. Il y en a toujours quelqu'une dont un particulier peut profiter, sans avoir obligation à personne; et rien n'est si doux que de faire sa fortune par soi-même : le premier pas coûte quelques peines, les autres sont aisés. » Aussi, à peine « revenu en France en 1728, lit-on dans le *Commentaire historique*, il mit son argent à une loterie établie par M. Desforts, contrôleur général des finances. On recevait des rentes sur l'hôtel de ville pour billets, et on payait les lots argent comptant; de sorte qu'une société qui aurait pris tous les billets aurait gagné un million. Il s'associa avec une compagnie nombreuse et fut heureux. C'est un des associés qui m'a certifié cette anecdote, dont j'ai vu la preuve sur ses registres. M. de Voltaire lui écrivait : « Pour faire sa fortune dans ce pays-ci, il n'y a qu'à lire les arrêts du conseil. Il est rare qu'en fait de finances, le ministère ne soit forcé à faire des arrangements dont les particuliers profitent. » Luchet (t. I. p. 61) a reproduit ce texte. Duvernet (p. 79) est plus explicite. Il avance que c'est en 1729 que Voltaire gagna en grande partie le fonds de la loterie de la ville de Paris, et se trouva opulent de riche seulement qu'il était depuis la succession de son père. Il ajoute : « Cette loterie, qu'on appelait la loterie de Desforts, parce que ce contrôleur général en avait donné l'idée, avait été créée pour la liquidation des dettes de la ville de Paris. Ce fut d'après un calcul que fit Voltaire en soupant avec La Condamine, qu'il en gagna le fonds. Le contrôleur général, qui était dévot et mauvais ministre, le lui disputa; Voltaire cria à l'injustice. Le conseil jugea en faveur de Voltaire, et blâma le ministre de n'avoir pas prévu le calcul. Voltaire fut payé. » Cette anecdote porte à croire que le gain de la loterie était très-louche, comme l'a conclu un homme grave et judicieux. (*Foi et Lumières*, p. 7.)

Bientôt après il chercha la fortune même en province. Ainsi, dans une lettre de 1729 au président Hénault, il dit : « Deux amis m'em-

ballèrent à minuit, sans avoir soupé, dans une chaise de poste; et après avoir couru pendant deux nuits pour aller prendre des actions, nous entrâmes dans la Lorraine, par la route de Metz, qui est un pays d'un très-petit commerce, fort ingrat, et très-peu peuplé. Une pareille misère ne me fit pas augurer en faveur des actions; et comme j'étais fort mal en arrivant à Nanci, je remis à deux ou trois jours pour souscrire. Nous trouvâmes à l'hôtel de la compagnie du commerce plusieurs bourgeois et quelques docteurs qui nous dirent que son altesse royale avait défendu très-expressément de donner des actions à tous les étrangers, et nous raillèrent. En effet, ils disaient la vérité, et malgré leur turlupinade, après de pressantes sollicitations, ils me laissèrent souscrire pour cinquante actions, qui me furent délivrées huit jours après, à cause de l'heureuse conformité de mon nom avec celui d'un gentilhomme de son altesse royale; car aucun étranger n'en a pu avoir. J'ai profité de la demande de ce papier assez promptement; j'ai triplé mon or. »

Que va-t-il faire de cet or? « L'argent est fait pour circuler. Qui le garde est mauvais citoyen, et même est mauvais ménager. C'est en ne le gardant pas qu'on se rend utile à la patrie et à soi-même, » écrivait-il en 1738, dans ses *Observations sur le commerce, le luxe, les monnaies et les impôts*. C'est pourquoi il se fit négociant et financier.

Il connaissait Pâris Duverney dont il loua les grandes connaissance en finances au chapitre LXIII de son *Histoire du Parlement*, et dont il a dit en 1748, dans son *Panégyrique de Louis XV* : « Il s'est trouvé un homme qui a soutenu le crédit de la nation par le sien; crédit fondé à la fois sur l'industrie et sur la probité. C'était un des prodiges de notre siècle; et ce prodige ne nous frappait pas peut-être assez : nous y étions accoutumés. Nos camps devant tant de places assiégées ont été semblables à des villes policées où règnent l'ordre, l'affluence et la richesse. Ceux qui ont ainsi fait subsister nos armées étaient des hommes dignes de seconder ceux qui nous ont fait vaincre. »

« L'avantage qu'il retira de la connaissance de MM. Pâris, raconte Longchamp (p. 331), c'est l'intérêt qu'il obtint dans la fourniture des vivres aux armées. Pendant la première guerre d'Italie, avant que je fusse entré à son service, cet objet lui avait procuré chaque année de fortes sommes; et je sais qu'à la paix, en réglant le compte définitif, il reçut pour solde, chez M. Pâris Duverney, directeur de l'entreprise, une somme de six cent mille francs. De mon temps, il eut aussi un intérêt dans les vivres de l'armée de Flandre, et les résultats en furent également fructueux. » Luchet (t. I. p. 62), Wagnière (p. 24) et Chaudon (t. II. p. 11) portent à sept cent mille livres l'intérêt qu'il eut dans cette entreprise des vivres pour la guerre d'Italie. Il y

gagna huit cent mille livres, assure la Harpe dans sa *Correspondance littéraire* (t. I. p. 61).

D'après ses lettres du 8 juin, des 5 et 15 juillet, et une autre du 22 août 1743 de Mme du Chastelet au comte d'Argenson, ministre de la guerre, Voltaire obtint de ce dernier qu'un sien parent, nommé Marchand, fournît dix mille habits pour les milices.

Comment put-il honnêtement retirer de cette entreprise un intérêt supérieur à son capital ? Nous l'avons laissé louer et l'industrie et la probité de Duverney, et de ses coassociés. Dans une lettre du 5 janvier 1759 au président de Brosses, voici la justice qu'il leur rendit : « Les peuples seront-ils encore longtemps ruinés pour aller se faire bafouer, abhorrer et égorger en Germanie, et pour enrichir Marquet et compagnie,

Et Paris, et fratres, et qui RAPUERE sub illis?

« La fortune seconda aussi, dit Luchet (t. I. p. 62), la confiance qu'il avait donnée à une maison de Cadix. » Wagnière, Duvernet (p. 80) et Chaudon (t. II. p. 11) sont sur ce point d'accord avec Luchet. « Quant au commerce de Cadix, avoue Longchamp (p. 332), il lui fut aussi très-favorable. Les expéditions pour l'Amérique et les retours donnèrent également un grand profit, et par une circonstance heureuse et rare, il arriva que sur un bon nombre de vaisseaux dans lesquels il était intéressé pendant la guerre de 1746, un seul fut pris par les Anglais. L'argent qui provenait de ces sources fécondes, dans les mains de M. de Voltaire, n'y restait pas longtemps oisif; l'esprit de cet homme était partout, suffisait à tout. Il savait mettre à profit les circonstances favorables pour affermir et accroître sa fortune, et tirait parti des besoins de l'État, qui, pour sortir de quelque situation difficile pendant la guerre, avait recours aux emprunts, aux loteries. Il prit dans une de ces dernières six cents billets à la fois, dont les chances furent heureuses; et quelques années après il se défit avec bénéfice de tout ce qui lui en restait. Ce que je viens de dire, je l'ai su en interrogeant plusieurs personnes qui avaient connu M. de Voltaire depuis sa jeunesse. »

Il cultiva avec le même zèle d'autres branches de commerce. Il envoya plusieurs fois en Barbarie acheter des blés. Cette entreprise réussit, raconte Duvernet (p. 80). Chaudon (t. II. p. 11) remarque que pour le commerce des blés, il était associé avec Demoulin, marchand de blés, et avec l'abbé Moussinot pour la vente des tableaux. Cette dernière assertion est-elle admissible? « L'abbé Moussinot aimait beaucoup les tableaux, dit M. Clogenson; il paraît même qu'il en faisait une sorte de spéculation à laquelle s'associait Voltaire,

qui fournissait les fonds. » Le fait, que dans cette note à la lettre du 4 juin 1741 de Voltaire à l'abbé Moussinot, M. Clogenson ne fait que soupçonner, et que Chaudon seul a relaté, est assurément peu vraisemblable; il est pourtant incontestable. En effet, Voltaire écrit à l'abbé Moussinot le 30 juin 1736 : « Vous pouvez vous amuser à acheter pour 6,000 livres de tableaux, si vous croyez que cela réussisse. Je m'en rapporte à vous. » — En 1737, le 18 mars : « Je vous supplie de ne mettre que quatre à cinq mille francs en tableaux. » — Le 26 du même mois : « Vous ne me parlez que des estampes à vendre, je vous donne carte blanche sur cela. » — Le 27 avril : « Puisque vous voulez mettre 6,000 livres en tableaux, à la bonne heure ! Cela nous amusera. Mais *je vous demande un profond secret en cela comme en tout le reste.* » — Le 17 juin 1738 : « Si je retourne à Paris, nous brocanterons vigoureusement. » — Le 9 juillet 1735 : « Vous achèterez pour ce qu'il vous plaira de tableaux. » — Le 26 décembre suivant : « ... que vous gardiez l'argent que vous aurez touché des autres tableaux vendus à Paris. » — Et le 30 mars 1740 : « J'espère vous donner avis d'une belle vente de tableaux. »

Une succession vint augmenter encore la fortune de Voltaire, déjà enrichi par tant de bénéfices et d'intérêts. En quelle année mourut son frère aîné, Armand Arouet, c'est ce que les biographes et les commentateurs se sont peu souciés de savoir. Luchet (t. I. p. 61) hésite entre 1740 et 1741 ; M. Louis du Bois (*OEuv. de Volt.*, édit. Delangl. t. I. p. 62) indique le mois de janvier 1741 ; Chaudon (t. II. p. 10) et Lepan (p. 132) adoptent aussi cette année 1741, mais sans choisir la saison; Paillet de Warcy (t. I. p. 69) opine pour les premiers jours de cette même année 1741, persuadé que les cent vieux louis que Voltaire conseillait le 17 mai à l'abbé Moussinot de chercher à placer sur des gages solides, provenaient d'un héritage. MM. Clogenson et Beuchot parlent de la fin de 1745. Ils se sont peu trompés. En effet, aux archives de l'hôtel de ville, les *Régistres des baptêmes, mariages et enterrements de la paroisse Saint-Barthélemy* m'ont fourni ce document : « Le 19 février 1745 a été inhumé en cette église Me Armand Arouet, receveur des épices de la chambre des comptes, âgé d'environ soixante ans, décédé de hier à la chambre des comptes Cour du Palais de cette paroisse. Ont assisté au convoi François-Marie Arouet de Voltaire, BOURGEOIS DE PARIS, demeurant faubourg Saint-Honoré, paroisse de Sainte-Madeleine, frère du défunt, Jean-Baptiste Brisson, bourgeois de Paris, demeurant Cour du Palais de cette paroisse, lesquels ont signé. Signé : « F.-M. Arouet de Voltaire, Brisson. » Par cet acte, le titre de receveur des épices de la chambre des comptes est de nouveau confirmé dans la famille Arouet. La condition de *Bourgeois de Paris* que prend Voltaire est digne de

remarque. Elle fait supposer qu'il n'avait pas encore les deux titres dont il fut si fier, et qu'il ne manquait pas d'étaler en toute occasion.

« Mme d'Etiole (qui n'était pas encore marquise de Pompadour, *le plus beau nom de France*, comme le lui mandait Voltaire en 1745) obtint pour M. de Voltaire, est-il dit dans le *Commentaire historique*, le don gratuit d'une charge de gentilhomme ordinaire de la chambre. C'était un présent d'environ soixante mille livres, et présent d'autant plus agréable que, peu de temps après, il obtint la grâce singulière de vendre cette place, et d'en conserver le titre, les priviléges et les fonctions. » Suivant Longchamp (p. 292), il n'y avait que quelques mois qu'il en était pourvu, lorsqu'il s'en démit pour une somme de trente mille francs. Voltaire la regarda comme une récompense de sa *Princesse de Navarre*; cette pièce n'ayant été jouée que le 23 février, ce ne peut être qu'après qu'il fut admis au nombre des gentilshommes de la chambre. Le 3 mai il apprenait à l'abbé de Valori que le roi lui avait promis la première de ces places vacantes, et l'avait nommé *historiographe de France*. Depuis quand l'était-il? depuis la fin de 1744, d'après le *Commentaire historique*. Cette date n'est pas exacte. En mars 1745 le *Mercure de France* publiait cette nouvelle : « S. M. a accordé à M. de Voltaire le brevet d'historiographe du roi avec tous les honneurs et prérogatives attachés à cette charge, et deux mille fr. de pension. » Il est probable que le *Mercure de France* n'était pas mal renseigné. D'ailleurs, dans sa lettre du 8 février au marquis d'Argenson, Voltaire paraît demander la petite place d'*historiographe* et régler la pension qui y serait attachée. Tout porte à croire qu'il n'en reçut le brevet qu'après la représentation de la *Princesse de Navarre* qu'il n'avait commencée que sur commande. Dans ses *Mémoires*, il remercie la maîtresse du roi de ce nouveau bienfait. Cependant il écrivit dans le mois d'août 1750 au duc de Richelieu : « Vos bontés me firent obtenir les places de gentilhomme ordinaire du roi et de son historiographe. Vous savez si j'en conserve une juste reconnaissance. » D'après la note qu'il envoya aux frères Parfaict, et dont nous parlerons plus tard, il fut gentilhomme ordinaire de la chambre du roi en 1747, et surnuméraire en 1749. La première de ces dates est une erreur, car dès le 1er mai 1746 il avoua à Maupertuis que le roi lui avait fait présent de la première place de gentilhomme de la chambre en même temps qu'il venait d'être enfin reçu à l'Académie française. Aussi l'*Almanach royal* de 1747 (p. 324) ajouta-t-il à son titre d'académicien celui de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Il ne dut vendre cette charge que sur la fin de 1749, puisque Longchamp toucha pour lui, comme nous le verrons tout à l'heure, 1620 livres comme appointements de cette sinécure pour l'année 1749. Longchamp a donc eu tort de ne mettre que quelques mois d'intervalle

entre l'acceptation et la remise de cette prérogative qui rendit Voltaire si content. Celui-ci a eu également tort de ne compter deux années entières que pour quelque temps, puisqu'il reste avéré qu'il était gentilhomme avant 1747, et qu'il en reçut les émoluments de l'année 1749.

Telle fut en 1745 la joie de Voltaire de travailler à la cour et d'être attaché à la cour, qu'il n'a pas versé une seule larme sur la tombe de son frère et n'a pas consacré une ligne à cette succession. A la page 130 du tome Ier de ses *Mémoires sur le Jacobinisme*, Barruel dit avoir appris, de personnes qui avaient beaucoup connu Voltaire, l'anecdote suivante : « Voltaire avait dans l'abbé Arouet un frère janséniste zélé, et mettant dans ses mœurs toute l'austérité qu'affectait cette secte. L'abbé Arouet, héritier d'une fortune considérable, refusait de voir un frère impie, et disait hautement qu'il ne disposerait jamais de rien en sa faveur. Mais il était d'une santé infirme et qui annonçait une mort prochaine. Voltaire n'avait pas renoncé à l'héritage; il se fit janséniste et joua le dévot personnage. Tout à coup on le vit arborer le rigoureux costume, le grand chapeau aux ailes rabattues; il se mit à courir les églises. Il s'y rendait surtout aux mêmes heures que l'abbé Arouet, et là, avec tout l'air contrit et humilié du diacre Pâris, à genoux au milieu de la nef ou bien debout, les bras croisés sur la poitrine, les yeux fixés sur la terre ou sur l'autel, ou bien sur l'orateur chrétien, il écoutait ou il priait avec toute la componction d'un pécheur revenu de ses égarements. L'abbé crut voir son frère converti; il l'exhorta à la persévérance, *lui donna tous ses biens* et mourut. » Au contraire, Longchamp (p. 330) rapporte que Voltaire dut partager cet héritage avec sa sœur. Mais cette sœur, Marie Arouet, mère de l'abbé Mignot, de Mme Denis, et de Mme de Fontaine, Voltaire avait pleuré sa mort dès le 15 octobre 1726 dans une lettre à Mlle Bessières, et le 13 novembre 1737 il annonçait à Thieriot qu'il venait de perdre Pierre-François Mignot, l'époux de Marie Arouet. Chaudon (t. II. p. 10) prétend aussi qu'Armand Arouet ne laissa à son frère que la plus grande partie de ses biens. Wagnière (p. 24), Luchet (t. I. p. 61) parlent de cette succession, mais sans distinguer si Voltaire en fut le seul héritier. Condorcet se contente d'avouer qu'il dut à son père et à son frère une fortune honnête. Enfin J.-L. Mallet (1) est persuadé que ce qu'il recueillit de son frère doubla son patrimoine. De toutes ces versions il résulte seulement qu'il n'en fut point déshérité; mais aucune ne nous apprend ce que lui valut ce testament. Nous en sommes donc réduits à des conjectures. Le 29 décem-

(1) *Œuvres de Voltaire*. Paris, Dupont, 1825, in-8°, tom. I, pag. 529.

bre 1721, suivant Lepan (p. 56), François Arouet s'était démis de sa place en faveur d'Armand. Si les économies du père, au dire de Duvernet (p. 17), étaient très-médiocres, comparées à celles de son successeur, il est permis de conclure que ce dernier, de 1721 à 1745, a au moins gagné autant qu'il avait reçu de son père, puisqu'il fut célibataire, et que par conséquent il possédait plus de deux cent mille livres à son décès. C'est donc deux cent mille livres à ajouter sur les registres de Voltaire, s'il n'eut point son neveu et ses deux nièces pour cohéritiers, ce qui me paraît le plus probable.

Quelques années après il était en Prusse, où il touchait une pension de seize mille francs, suivant M. Beuchot. Je n'adopte pas ce chiffre. Si l'on excepte un billet de 1752 dans lequel Voltaire remercie Frédéric des *cinq mille écus qu'il lui donne par an pour ne rien faire*, il dit jouir d'un traitement de vingt mille livres dans son *Commentaire historique* et ses *Mémoires*, et dans ses lettres du 14 août 1750 à Mme Denis, du même mois au duc de Richelieu, du 15 mars 1751 à d'Argental, du 17 juin suivant à de Moncrif et du 31 août de la même année au duc de Richelieu. L'auteur resté inconnu des *Mémoires et anecdotes pour servir à l'histoire de Voltaire*, au Temple de la Gloire, 1780, 2 vol. in-18, Duvernet (p. 162), Condorcet, Thiébault (t. V. p. 246), et tous les biographes de Frédéric le Grand répètent que sa pension était de vingt mille livres. On ne peut leur opposer que Collé (t. I. p. 357), qui la croit de 16,000 fr.; Luchet (t. I. p. 198), qui la réduit à cinq mille écus; Taillefer (1), qui renchérit de deux mille écus sur Luchet, et Chaudon (t. II. p. 11), qui parle de vingt-trois mille livres. Collé, Luchet, Taillefer et Chaudon n'ayant point indiqué la raison pour laquelle ils ne s'en rapportaient pas à la parole de Voltaire, nous devons nous appuyer sur son témoignage. Déjà, en 1740, il avait reçu du roi Frédéric un petit sac de médailles d'or. Il est vrai que Duvernet, qui raconte cette anecdote dans la première édition de sa *Vie de Voltaire*, l'a retranchée de la seconde.

« Pendant son séjour en Prusse, Voltaire, dit Longchamp (p. 335), prit part à l'établissement d'une espèce de compagnie des Indes que le roi formait au port d'Emden, et mit deux millions dans cette entreprise; mais au bout de deux à trois ans, la compagnie s'étant dissoute, faute de succès, il retira ses fonds et les plaça chez plusieurs princes d'Allemagne. » Duvernet (p. 169) raconte que ce fut cent mille écus que Voltaire plaça chez le prince, et un million seulement qu'il avait engagé dans cette compagnie des Indes. Il

(1) *Tableau historique de l'esprit et du caractère des littérateurs français*. Versailles, 1785, in-8°, tom. IV, pag. 95.

ajoute que Voltaire négocia aussi des lettres de change pour lesquelles il eut un procès avec un juif.

Chaudon (t. II. p. 11) et Luchet (t. I. p. 62) rapportent que quand Voltaire passa à Lyon, il remit cinq cent mille francs au banquier Tronchin; mais ils ont tort de regarder cette somme comme le fruit de la générosité du roi de Prusse. Grimm est (1) persuadé que ce fut huit cent mille francs que Voltaire plaça chez ce banquier de Lyon.

Depuis, la fortune de Voltaire s'accrut de jour en jour. C'est aux économies de Voltaire que tous les biographes en attribuent la cause.

III. *Des banqueroutes essuyées par Voltaire.*

Il convient maintenant de consacrer quelques lignes aux pertes qu'éprouva Voltaire.

Nous avons vu la banqueroute que lui fit essuyer le juif Acosta, à Londres.

Demoulin, chargé de ses affaires, lui dissipa vingt-quatre mille francs, au dire de Chaudon (t. II. p. 12), et seulement vingt mille, suivant Duvernet (p. 113). Dès le 30 mai 1735, Voltaire mandait à Cideville: « Le malheureux Demoulin m'a volé *une grande partie de mon bien.* » Cette phrase mérite d'être notée, parce qu'il l'emploiera désormais chaque fois qu'il éprouvera quelque retard dans ses remboursements. Le 23 décembre 1737, il répétait à Cideville: « Demoulin m'avait dissipé vingt mille francs que je lui avais confiés. » Toutefois tout n'était point perdu sans ressources, car dans le mois de septembre il écrit à Moussinot: « Je veux pardonner à Demoulin; mais ce Demoulin devrait déjà avoir donné de l'argent comptant et des lettres de change sur personnes solvables. » Demoulin était rentré dans les bonnes grâces de Voltaire; il s'offrait de se charger de nouveau de ses commissions avec le zèle d'un amant pour sa maîtresse; Voltaire lui pardonna ses torts et accepta cette reconnaissance: « Je soussigné, reconnais que M. de Voltaire, ayant prêté à ma femme et à moi la somme de vingt-sept mille livres, et, vu le mauvais état de nos affaires, ayant bien voulu se restreindre à la somme de trois mille livres, par contrat obligatoire passé entre nous, chez Ballot, notaire, le 12 juin 1736, il nous a remis et accordé sept cent cinquante livres, restant des trois mille livres à payer, et m'en a donné

(1) *Correspondance littéraire.* Mars 1765.

une rétrocession pleine et entière. Ce 19 de janvier 1743. Signé Demoulin. » Malgré cette transaction, Voltaire, dans sa lettre du 20 décembre 1753 à madame Denis, portait à trente mille livres la banqueroute de Demoulin. Ce n'était pas sa faute, s'il perdit avec lui; car le 30 juin 1737 il avait dit à Moussinot: « Il faut poursuivre ce fripon insigne de Demoulin qui m'a volé vingt mille livres. Il faut du moins qu'il me paie le peu qu'il n'a pu me voler. »

Duvernet (p. 113) cite une autre perte de la somme de deux mille francs. En effet, à la faveur du nom sonore de Mac-Carthy, d'origine irlandaise, le fils d'un chirurgien de Nantes emprunta à Voltaire par obligations cinq cents livres en 1730 et deux mille en 1732, mais ne parut pas le jour de l'échéance; non-seulement dans ses lettres, mais dans ses odes, dans un chant de la *Guerre civile de Genève*, Voltaire se souvint de cette conduite, et dans son *Commentaire historique*, il regretta que cette *somme assez considérable*, de deux mille cinq cents livres prêtées par-devant notaire, n'eût servi qu'à faire à Constantinople un mahométan de son débiteur.

Un nommé Lefebvre d'Amsterdam, dit Duvernet (p. 113), emporta aussi deux mille francs à Voltaire.

Nous avons vu Moussinot s'occuper d'acheter et de vendre des tableaux. Voltaire n'oubliait point ce commerce dans ses voyages. Aussi lui mandait-il dans le mois de janvier: « Quant aux tableaux que vous voudriez envoyer en Prusse, le roi aime fort les Watteau, les Lancret et les Patel. J'ai vu chez lui de tout cela, mais je soupçonne quatre petits Watteau qu'il a dans son cabinet d'être d'excellentes copies. Je me souviens, entre autres, d'une espèce de noce de village où il y a un vieillard en cheveux blancs très-remarquable; ne connaissez-vous point ce tableau? Tout fourmille en Allemagne de copies qu'on fait passer pour des originaux. Quand le roi sera de retour à Berlin, je pourrai lui procurer quelque morceau de votre cabinet où il ne sera pas trompé. » Mais toutes ces spéculations ne furent pas heureuses. « Un nommé Collens, sous prétexte d'acheter des tableaux pour l'abbé Moussinot, qui s'amusait de ce commerce, raconte Duvernet (p. 114), dissipa à Voltaire seize cents florins. Cela occasionna à l'abbé un voyage inutile à Bruxelles, où était Voltaire. » C'est pourquoi ce dernier écrivit le 26 décembre 1730 à Moussinot: « A l'égard de l'affaire du sieur Collens, je persiste dans mon idée qu'il faut m'en tenir uniquement à me faire rembourser de l'argent que j'ai avancé, compter votre voyage uniquement pour une partie de plaisir qui n'a pas trop coûté, et engager Collens à se charger du remboursement de la façon que je le propose. Toute l'affaire est tellement embrouillée, que Collens peut encore me demander de la fausse déclaration, parce qu'il a un billet de moi

écrit à son correspondant de Valenciennes, par lequel je chargeais mon valet de chambre de la déclaration dont Collens est l'unique cause : il pourrait se servir de cette lettre. Je gagnerais le procès, du moins je le crois, mais il serait encore désagréable de le gagner. Il faut donc qu'il y ait entre lui et vous un compromis bien net avant que je fasse rien ici. Considérez, je vous prie, qu'il paraît que les tableaux lui appartiennent, et que si je payais encore le rachat de tableaux, il pourrait les revendiquer. Il pourrait dire : *J'ai au moins moitié dans tout, et je ne dois rien payer du rachat.* Au lieu que si vous l'engagez à convenir par écrit que vous avez prêté, avancé dix-huit cents florins ou environ pour le total des tableaux, que ces dix-huit cents florins doivent vous être remboursés préalablement à tout, il fait une chose très-juste et il finit toute discussion. Mais je n'irai pas, moi, donner encore ici deux mille livres au moins pour hasarder de les perdre encore. Je recule tant que je peux; mais je ne peux pas différer toujours, il faut finir. Le pis-aller serait d'abandonner le tout aux commis pour les trois cents florins de taxation, et que vous gardiez l'argent que vous aurez touché des autres tableaux vendus à Paris. Gardez toujours à tout événement l'argent qui proviendra de la vente de ce qu'il a emporté, et que vous pouvez toucher; car il peut très-bien arriver que ceci tourne fort mal. Je n'avancerai pas un sou à Bruxelles sans avoir un billet de Collens qui me réponde de ce que j'ai avancé. Cela me paraît si simple, que je n'y vois aucun prétexte de refus. » Le mois de janvier suivant, il lui dit encore : « Il est très-certain que je vais travailler à retirer les trois caisses de Bruxelles, mais il est aussi très-certain que c'est de tout point une malheureuse affaire. Collens est pauvre, dérangé, voluptueux et inappliqué. Vous ne reverrez jamais un sou de tout ce qui lui a passé par les mains. Il faut absolument finir avec lui; mais il n'y a que vous au monde qui le puissiez. Il faut lui donner un rendez-vous, le chercher, le trouver, ne le point quitter que vous n'ayez signé avec lui un compromis. Il reste ici environ pour dix-huit cents florins de tableaux sur le pied de l'achat. Il en a emporté environ autant. Il faut donc proposer qu'il vous abandonne en entier la perte et le gain de ces trois caisses. Cela est d'autant plus juste, qu'en ce cas, si nous payons encore pour la taxe mille florins, notre part nous reviendra à deux mille huit cents florins. Il vous devrait même une indemnité. Il y a une seconde proposition à lui faire, c'est qu'il vous compte à Paris dix-huit cents florins, et qu'il prenne le tout pour lui. Nous y perdrons, mais il vaut mieux s'en tenir ainsi que de s'embourber davantage. Ne le quittez pas qu'il n'ait pris un de ces partis. Car depuis longtemps je prévois un procès. Il voudra me faire passer sa fausse déclaration. En vain il a avoué devant un

avocat de Bruxelles que c'était sa faute. Je sais qu'on l'excite à me poursuivre. Ainsi il se trouverait que j'aurais prêté plus de dix-huit cents florins et que j'aurais un procès au bout. C'est la circonstance où je suis avec lui qui me met entièrement hors d'état de lui rien proposer. C'est à vous à consommer cette affaire. Eh bien, j'aurai perdu les frais de votre voyage : le mal est médiocre, et le plaisir de vous voir ne peut pas être trop payé. D'ailleurs il y a des occasions où il faut savoir perdre. » Quelque embrouillée que soit cette affaire sur laquelle Duvernet a glissé si légèrement, elle force de tirer des conclusions peu honorables pour les deux parties. Si Collens n'eût été qu'un négociant insolvable, Voltaire n'eût point exigé de lui un compromis. Si Collens était un fripon, Voltaire devait le poursuivre. Pourquoi a-t-il reculé devant un procès? C'est que ce procès, il eût été désagréable de le gagner. N'est-ce pas avouer que Voltaire n'avait pas pour lui la justice et la loi, et qu'il avait souscrit un pacte que les tribunaux auraient jugé sévèrement? S'il eût agi loyalement et consciencieusement, il n'eût pas été obligé de perdre tant de florins pour ne pas se commettre.

Luchet, Duvernet, Chaudon, Longchamp et Wagnière conviennent que le commerce de Cadix lui rapporta longtemps de grands bénéfices. Aussi ne négligea-t-il pas cette mine. Le 12 mars 1754, il avouait que ce qu'il avait placé à Cadix était un objet assez considérable. Mais la fortune ne lui fut pas favorable en tout temps. Ses correspondants finirent par une banqueroute. Voltaire perdit alors quatre-vingt mille francs, suivant Wagnière, et cent mille écus, si j'en crois Duvernet (p. 113). En quelle année fut-il si malheureux? C'est le 4 mars 1767 qu'il dit à Damilaville : « J'écris à Cadix au sujet de la banqueroute des Gilli, mais j'espère très-peu de chose. Les Gilli n'ont fait que de mauvaises affaires. » Le même jour il apprend au marquis de Florian que la banqueroute des Gilli est forte. Combien lui emporta-t-elle? Vingt mille écus, dit-il le 1er juillet 1768 à Saurin; quarante mille écus, mande-t-il le 14 juillet 1769 à Morellet, et le 8 mai de la même année à d'Argental.

Dans cette dernière lettre, il disait : « J'ai perdu en ma vie cinq ou six fois plus que je n'ai eu de patrimoine. » Quelles sont donc les autres banqueroutes qu'il avait essuyées?

Le 30 avril 1737, il écrivait à Moussinot : « On me mande que les billets des fermes sont à sept pour cent, mais il n'y a pas d'apparence. Je vous prie donc, si cette nouvelle des sept pour cent est fausse, de mettre la moitié de tout l'argent comptant entre les mains de M. Michel, dont vous connaissez la fortune et la probité, pour le plus court temps que vous pourrez, à raison de cinq pour cent par an. Je voudrais que l'engagement ne fût que pour six mois. » Ce délai

expiré, il lui dit, le 28 décembre, d'engager Michel à garder ce dépôt au même prix jusqu'au mois de mars suivant. Ce dépôt était fort, car le 10 janvier 1738, Voltaire recommandait à Moussinot de retirer vingt-cinq mille livres de chez Michel, si l'on pouvait les placer en viager sur un homme solide. Il paraît avoir donné la préférence à Michel, car le 3 avril 1738 il s'exprime ainsi dans sa lettre à Moussinot : « Je vous renvoie la reconnaissance de M. Michel et persiste à lui donner vingt mille livres en rentes viagères et à lui laisser vingt mille livres au denier cinq par des billets renouvelables de trois mois en trois mois. » L'année suivante, il avait encore des fonds de disponibles, et des intérêts à recevoir de Michel. Il s'adresse donc ainsi à Moussinot, le 3 avril : « Au lieu de recevoir deux mille livres de M. Michel, je vous prie de l'engager à prendre dix mille livres pour un an, lesquelles, avec les deux mille livres qu'il me doit, feront douze mille livres, et cesdits douze mille francs entre les mains de M. Michel serviront dans un an ou deux. » Mais Michel déposa son bilan. De là ces mots de Voltaire, du 20 juillet 1740, à Moussinot : « Je reçois votre lettre par laquelle vous me mandez la banqueroute générale de ce receveur général nommé Michel. Il m'emporte donc une assez bonne partie de mon bien. J'avoue que je ne m'attendais pas à cette banqueroute, et que je ne conçois pas comment un receveur général des finances de Sa Majesté très-chrétienne, homme fort riche, a pu tomber si lourdement. Ayez la bonté de parler au caissier de Michel. Tâchez qu'il vous apprenne au moins la manière dont nous pourrions nous y prendre pour ne pas tout perdre. Peut-être M. de Nicolaï pourrait nous faire retrouver quelque chose. » Autre missive, le 14 auguste : « Je vous prie de ne point répandre dans le monde que j'avais une rente viagère sur M. Michel. Il suffit de dire que j'avais de l'argent placé sur lui. Il n'y a que M. de Nicolaï auquel il faille confier la chose. » La banqueroute de Michel coûta quarante mille livres à Voltaire, suivant Duvernet (p. 113), et seulement trente deux mille cinq cents livres, soit en rentes, soit en argent comptant, si j'en crois la lettre de Voltaire du 6 octobre 1741 à Thieriot.

Il faut croire que Michel n'emporta pas tout le bien de son créancier, car Voltaire eut encore à essuyer de grandes pertes chez un autre financier plusieurs années après. Il s'agit de la banqueroute de Samuel-Jacques Bernard, comte de Coubert, surintendant de la maison de la reine, et maître des requêtes. Voltaire lui reproche de lui avoir volé cinquante mille francs, suivant sa lettre du 3 mars 1757 à d'Argental; soixante mille francs, selon ses missives du 8 décembre 1760 à Thieriot et une autre du même mois à Diderot, et quatre-vingt mille livres, d'après son billet du 27 janvier 1764 à Damilaville.

C'était vers 1753 que Bernard avait fait banqueroute. Entre la sienne et celle de Michel, il faut placer celle du juif Médina. Le 27 mars 1738, Voltaire mandait à Moussinot : « Quand on viendra de la part de M. Médina demander trois cents florins, dites : J'ai reçu commission de les prêter, *hoc verum*; mais les prêter en l'air, *hoc absurdum*. Qu'un bon banquier fasse son billet payable dans un an, et je les prête. Il faut prêter et non perdre, être bon et non dupe. » Médina offrit des garanties et obtint ce qu'il demandait. Son exactitude le jour des échéances inspira une confiance aveugle à Voltaire. Bientôt ce dernier finit par lui abandonner vingt mille francs, suivant Duvernet (p. 114), quarante mille, selon Chaudon (t. II. p. 12), probablement moins bien informé que ce dernier. Voltaire ne recouvra point ces fonds. Dans son *Dictionnaire philosophique*, à la section IV du mot *Juifs*, écrite en 1771, il en parle en ces termes : « M. Médina me fit à Londres une banqueroute de vingt mille francs, il y a quarante-quatre ans; il me dit « que ce n'était pas sa faute, qu'il était malheureux, qu'il avait toujours tâché de vivre en fils de Dieu, c'est-à-dire en honnête homme, en bon Israélite. » Il m'attendrit, et je perdis quatre-vingts pour cent. »

A part ces banqueroutes, Voltaire perdit-il beaucoup? Ce n'est pas probable. S'il a dit le 15 mai 1758 à d'Argental avoir dissipé le quart de son bien en mauvaises spéculations, il faut se rappeler qu'il se plaignait dès le mois de décembre 1722 à Thieriot, de s'être ruiné en frais dans ses poursuites contre Beauregard; et pareillement dans sa lettre du mois de janvier 1743 à Mme de Chambonin, il avouait qu'il s'était ruiné à Bruxelles, où il n'avait pu cependant éprouver que les désagréments de Collens. Il ne faut pas oubblier comment il parlait des sommes si modiques que Mac-Carthy lui avait emportées.

Cependant voici Wagnière (p. 24) qui nous dit : « Il m'a souvent assuré qu'il avait perdu deux fois les fonds de ses rentes dans le temps qu'il n'en avait que soixante-dix mille par an. » Cette phrase supposerait que Voltaire aurait perdu le capital de cent quarante mille francs de rentes, c'est-à-dire près de trois millions, à une époque où il lui aurait fallu encore le capital de soixante-dix mille livres de rentes. En quelle année aurait-il joui de ce dernier revenu? Ce doit être vers 1742. Mais il n'avait encore essuyé que la banqueroute d'Acosta, de Mac-Carthy, de Michel, de Médina, de Lefebvre, puisque celle des Gilli et de Bernard ne fut déclarée que longtemps après, et dans un moment où il avait plus de cent mille livres de rentes. Sans doute d'autres débiteurs lui emportèrent de petites sommes, mais elles n'entreront point en compte, puisque nous ne les connaissons pas.

Ajoutons qu'il perdit aussi quelquefois au jeu. Ainsi, dans le mois de septembre 1722, il manda à la présidente de Bernières : « Puisque vous savez mes fredaines de Forges, il faut bien vous avouer que j'ai perdu près de cent louis au pharaon, selon ma louable coutume de faire tous les ans quelque lessive au jeu. » Le 3 septembre 1732, il écrivait à de Cideville : « J'ai eu la sottise de perdre douze mille francs au biribi, chez Mme de Fontaines-Martel. » Il est vrai que pour réparer ces malheurs il avait recours à de singuliers tours. Ainsi à Berlin, « un grand prince, rapporte Formey (1), avait la complaisance de jouer aux échecs avec lui et de lui laisser gagner les pistoles des enjeux. Quelquefois même la pistole disparaissait avant la fin de la partie; on la cherchait et on ne la trouvait point. » Voltaire n'avait donc pas tort d'avouer le 1er mars 1764 à Dalembert qu'il regardait le jeu comme un commerce de fripons.

Maintenant que nous savons les sources et les accroissements de la fortune de Voltaire et les pertes qu'il essuya, donnons l'état de ses revenus aux différentes époques de sa vie.

IV. *État des revenus de Voltaire en 1778.*

Autant Voltaire aimait à révéler et grossir les sommes qu'il perdait, autant il craignait qu'on ne connût celles qu'il touchait. De là son attention à ne confier ses affaires qu'à des hommes discrets.

Il avait eu pour notaire Me Perret. Mais comme Perret, disait-il le 6 mars 1736 à Moussinot, était indiscret, il fallut le remplacer. Voltaire avait besoin d'un homme intelligent, actif et probe. Demoulin avait perdu sa confiance par ses mauvaises affaires. Voltaire jeta alors les yeux sur l'abbé Moussinot, qu'il connaissait depuis l'année 1727, du moins si l'on s'en rapporte à la lettre qu'il écrivit le 2 février 1727 à Thieriot. Aussi le 6 mars 1736, il lui mande : « Je voudrais sous le dernier secret avoir quelque argent comptant chez un notaire discret et fidèle, qu'il pût placer dans l'occasion pour un temps et que je pusse trouver sur-le-champ en un besoin. N'avez-vous point quelque notaire à qui vous pussiez vous confier? Il faudrait, je crois, que le tout fût sous votre nom; vous me donnerez seulement un mot de reconnaissance sous seing privé; le dépôt sera petit à petit d'environ cinquante mille francs d'un à deux ans, et peut-être davantage. » Et le 21 du même mois : « Mon cher abbé, j'aime mieux mille fois votre coffre-fort que celui d'un notaire. Il n'y a personne

(1) *Souvenirs d'un citoyen.* 2e édit. Paris, 1797, in-12, tom. I, pag. 235.

à qui je me fiasse dans le monde autant qu'à vous. Vous êtes aussi intelligent que vertueux. Voyez donc si vous voulez vous charger de l'argent d'un indévot. Vous aurez une bonne clef du coffre bien fermé; vous aurez un petit registre à part. Vous serez mon surintendant en quelque endroit que je sois. Tout sera dans le plus profond secret. » Et le 18 mars 1737 : « J'ai de fortes raisons pour vous réitérer encore la prière de ne parler de mes affaires à personne. » Et le 5 juin suivant : « Je vous demande toujours un profond secret sur mes affaires. » Et le 14 auguste 1740 : « Je vous prie de garder un profond secret sur tout ce que vous avez à moi et sur mes affaires. » Enfin le 8 janvier 1741 : « Je vous remercie toujours du secret inviolable que vous gardez avec tout le monde, sans exception, sur mes petites affaires. » Moussinot ayant un jour laissé lire une lettre d'affaires à une parente de Voltaire, celui-ci lui dit le 25 mars 1730 : « Ne montrez point mes lettres, c'est secret de confession. » Plus tard, M. Dupont, avocat de Colmar, ayant été chargé par Voltaire de faire signer une obligation de deux cent mille francs au duc de Wurtemberg, Voltaire le pria instamment, le 25 septembre 1764, de ne parler à personne de cette commission. C'est sans doute pour être plus sûr qu'on lui garderait ce secret qu'il souhaitait, que Voltaire confia l'administration de sa fortune à des notaires de Paris. Mᵉ Delaleu et son successeur, Mᵉ Dutertre, durent toucher toutes ses rentes à Paris. Voltaire leur adressa sans doute un grand nombre de lettres; il ne reste rien de cette correspondance si intéressante pour l'historien.

Grâce à tous ces hommes discrets qui, depuis 1730 jusqu'en 1778, gardèrent un secret profond sur l'état de sa fortune, Voltaire est parvenu à cacher l'état exact de ses revenus à tous les curieux.

Cependant quelques personnes ont pu connaître, à certaines époques, les rentes dont il jouissait. Profitons de leurs confidences.

Dans son *Mémoire* de 1736, Jore certifie que Voltaire avait déjà vingt-huit mille livres de rentes.

Le 26 décembre 1739, Voltaire disait à Moussinot : « *Est bonum* d'avoir trois mille livres de rentes de plus. » Cependant il avait doté ses deux nièces, il avait fait de prodigieuses dépenses à Cirey, et il avait perdu plus de vingt mille francs avec Demoulin. Il touchait alors des rescriptions de mille, de deux mille, et même de quatre mille livres; il avait des billets de loterie, des actions, des capitaux chez Michel, des fonds chez de grands seigneurs, outre ce qu'il réservait pour le commerce des tableaux. Mais aucune de ses lettres ne nous indique l'état exact de ses revenus, de sorte que nous arrivons jusqu'en 1750 sans avoir quelque document authentique sur ce sujet.

Longchamp (p. 333), qui entra à son service en 1745, nous dit : « Je le trouvai, en arrivant chez lui, jouissant déjà d'une très-grande opulence. C'est de quoi je pus alors me convaincre d'une manière positive; et le lecteur en jugera de même par le bordereau qu'il me donna pour recevoir ce qui lui restait dû de ses revenus échus dans l'année 1749, et les trois premiers mois de 1750, et que je vais transcrire. Il faut observer que les sommes qui s'y trouvent reprises composaient le reste de ce qui était à recevoir de ses débiteurs pour intérêts échus dans l'année 1749 et le commencement de 1750; et qu'il avait déjà touché par lui-même divers autres articles qu'il ne porta point sur sa note. Cette note écrite de sa main fut jointe aux titres et rendue avec eux à son notaire; c'est la copie que j'en avais faite que j'ai retrouvée : la voici, avec l'indication que j'y avais ajoutée dans le haut de la page :

« *Etat des rentes, pensions et revenus de M. de Voltaire*, que j'ai été recevoir sur ses quittances et mandats, et pour la plus grande partie échus pendant l'année 1749 :

Les contrats sur la ville	14,023 l.
Contrat sur M. le duc de Richelieu	4,000
— sur M. le duc de Bouillon	3,250
Pension de M. le duc d'Orléans	1,200
Contrat sur M. le duc de Villars	2,100
— sur M. le marquis de Lezeau	2,300
2e contrat sur M. le comte d'Estaing	2,000
Celui sur M. le prince de Guise	2,500
— sur M. le président d'Auneuil	2,000
— sur M. Fontaine	2,600
— sur M. Marchand	2,400
— sur la Compagnie des Indes	605
Appointements d'historiographe de France	2,000
— de gentilhomme de la chambre	1,620
Contrat sur M. le comte de Goesbriant	540
— sur M. de Bourdeille	1,000
Loterie royale	2,000
2e contrat sur M. Marchand	1,000
Contrat sur les 2 s. pour livres	9,900
Vivres de l'armée de Flandre	17,000
	74,038 l.

« Tout ce que possédait M. de Voltaire n'était pas compris dans cet état; on peut en inférer que tous les objets de sa fortune réunis ne lui rapportaient pas moins de quatre-vingt mille livres par an, et cela dut encore beaucoup s'augmenter dans la suite. »

Remarquons que le 8 mai de cette année 1750, Voltaire disait au roi de Prusse : « Je suis riche, et même très-riche pour un homme

de lettres. » En effet il passait déjà dans tout Paris, au dire de Collé (t. I. p. 357), pour jouir de quatre-vingt mille livres de rente. On peut admettre ce calcul, puisqu'il concorde avec celui de Longchamp.

Il se peut que sur ces rentes remises à Longchamp, il y ait eu des arrérages de payés, mais comme sur son état on ne voit pas figurer la maison de Cadix, où Voltaire avait placé des fonds considérables, on peut conclure avec lui que son maître avait au moins quatre-vingt mille livres de rente.

Nous remarquons que toute cette fortune était placée par des contrats sur des seigneurs illustres. Comme Voltaire en Prusse, ainsi que nous le savons, avait au moins un million en portefeuille, il est permis de croire que Longchamp ne se trompait pas beaucoup. Les biographes nous ont appris l'usage que fit Voltaire des sommes considérables qu'il rapporta de Berlin.

Le 12 mars 1754, Voltaire avouait avoir placé une partie de son bien à Cadix, à Leipzig, en Hollande, et dans les domaines du duc de Wurtemberg.

Nous verrons plus tard à quel prix et à quelle condition il devint propriétaire à Lausanne, aux Délices, à Tourney et à Ferney. Ces domaines lui coûtèrent peu et n'augmentèrent pas beaucoup ses revenus. Le 24 décembre 1758, il dit à Thieriot que les Délices, Tourney et Ferney ne rapportaient qu'un peu plus de dix mille livres de rente; et le 5 novembre 1759 il mandait à Mme de Fontaine que Ferney allait lui procurer chaque année de sept à huit mille livres.

Nous verrons aussi plus tard ce qu'il retirait des maisons qu'il fit construire à Ferney.

Presque toute sa fortune continua d'être mobilière. Il n'y perdit pas.

Le 10 novembre 1761 le président de Brosses disait à M. de Fargès que Ximenez lui avait appris que Voltaire avait cent mille livres de rente. En mars 1765, Grimm assurait dans sa *Correspondance littéraire* que Voltaire jouissait déjà de plus de cent mille livres de rente, lorsqu'il alla s'établir près de Genève.

Le 27 mars 1759, Voltaire mandait au roi de Prusse qu'il avait en France soixante mille livres de rente; et le 30 janvier 1761, il disait à d'Argental qu'il en avait quarante-cinq mille dans les pays étrangers.

Dans le mois d'avril 1768, Collé apprit de Delaleu que Voltaire avait cent-vingt mille livres de rente, et six cent mille livres en portefeuille.

Dans son *Commentaire historique*, et dans ses lettres du 3 mars 1770 à Tabareau et des 20 avril 1770, 20 juillet 1771 et 12 février 1772 au duc de Richelieu, Voltaire se plaint de ce qu'au moment où le contrôleur général Terrai avait fait rendre un édit portant suspension du

paiement des rescriptions, on lui ait saisi deux cent mille livres qu'il avait déposées chez Magon, banquier du roi, par l'intermédiaire de de La Borde. Aussi, dans le mois de novembre 1772, s'adressa-t-il à Terrai lui-même pour obtenir le paiement de ce qui lui était dû.

A combien s'élevèrent depuis tous ses revenus? à cent trente mille livres, d'après la *Correspondance littéraire* de La Harpe (t. I. p. 61), à cent quarante mille, au dire de Duvernet (p. 249), à cent cinquante mille, suivant les *Mémoires de Bachaumont*, du 22 décembre 1774, dont Luchet (t. II. p. 185) a transcrit le texte sans le contredire; Wagnière (p. 24) les porte à cent soixante mille, et J.-L. Mallet (1) à deux cent mille. Condorcet a trouvé cette question trop indigne de son génie.

Des cent trente mille livres de La Harpe aux deux cent mille de Mallet, la différence est grande. Heureusement Voltaire va nous tirer d'embarras.

« Il ne s'agit que d'avoir un petit *Livret* de deux sols dont on fait un journal; ce n'est pas là assurément une affaire de finance, » mandait Voltaire le 24 décembre 1766 à Damilaville. Telle est la nature du *Livret* connu au département des Manuscrits de la Bibliothèque royale, sous le titre d'*État des biens de Voltaire écrit de sa main* ; sa hauteur est de dix-huit centimètres, et sa largeur de douze seulement; quoique composé de quarante-huit feuilles, il y a soixante-treize pages vierges de toute écriture; papier ordinaire, tranche jaune; rien ne ressemble plus à ces cahiers de ménage qui se vendent deux sous encore aujourd'hui. Grâce à la plume de Voltaire, son *Livret* a été acheté cinq cents francs par le gouvernement en 1847, et la *Nouvelle Revue Encyclopédique*, comme nous l'avons vu, s'est empressée d'en rendre compte. Dans le mois de février 1736, Voltaire disait à Berger : « Je suis un homme d'ordre, quoique poëte. » Aussi, dans son *Livret*, aucun détail ne lui échappe; témoin celui-ci : « Changé avec la fille Wagnière, auguste 1777, 169 livres savon, 155 livres casson, et 44 livres huile qu'elle m'a payés en argent et en sucre en pain. » Ces mots sont tracés avec tant de netteté que je ne conçois pas comment la *Nouvelle Revue Encyclopédique* a lu *savoir* au lieu de *savon*, et *sucre et pain* au lieu de *sucre en pain*. Pareillement je reprocherai à l'éditeur Dupont d'avoir porté les revenus de Ferney à 35,000 livres. Voltaire a donné trois traits de plume sur le 3 et a posé un 1 à la droite du 3 biffé, ce qui offre le nombre de 15,000 et non celui de 35,000. Cette erreur en occasionna une autre. Dans sa première addition, Voltaire avait trouvé 197,500;

(1) *Œuvres de Voltaire*, édit. Dupont, tom. I, pag. 520.

mais il surchargea ensuite le 9 et le 7, et compta au total 178,500. L'éditeur Dupont offre celui de 198,500 ; ce n'est pas la seule inexactitude qu'il ait commise en reproduisant ce document.

Hâtons-nous donc de le copier fidèlement :

ÉTAT AU MOIS DE JUILLET 1775.

Rentes.

Sur l'hôtel de ville.		14,023 l.	
Compagnie des Indes		11,568	
Succession Guise		2,500	
Maréchal de Richelieu		4,000	
Duc d'Orléans.		1,200	
M. du Tartre.		3,000	
Duc de Bouillon.		3,250	
Marchand, fermier général.		6,500	
Héritiers Villars.		2,100	
Lezeau de Rouen		2,300	
Destain-Maulevrier.		2,000	
A Saint-Tropez, succession Goesbriant		540	
Contrat chez moi, quittance en mai 1776 à M. Audibert Sur M. d'Auneuil Frémont, ci-devant président		2,000	
Banqueroute Bernard, surintendant de la reine, maître des requêtes, environ.		500	
M. de Neuilly à Dijon, rente foncière; le contrat est chez moi, il est du 12 mars.		1,000	
Sur l'emprunt des cent soixante millions, contrats chez Duclos, notaire, les numéros chez moi, rente perpétuelle et commerçable.		12,000	
		78,481 l.	

Tous ces contrats en France, excepté Neuilly et Saint-Tropez, sont à Paris, chez M. Delaleu, et à présent chez M. Dailly, chez M. Dutertre.

En réduisant cette somme à cause des vingtièmes et autres frais à		70,000 l.	
Duc de Wurtemberg.		62,500	
Électeur palatin		18,000	
Ferney et environs.		15,000	
Notaire Duclos.		12,000	
Shercr et Vergne		4,800	
Baumt.		1,200	
A recouvrer du duc de Wurtemberg.		70,000	
Candaule.		18,000	
		197,500 l.	
Sur quoi il faut payer :			
A mes neveux.	3,600 l.		
Pour les dépenses, par an	40,000		
Au curé	800		
En aumônes	1,000		
		45,400	
		152,100 l.	

Payé par acte devant notaire au sieur Geran	12,000 l.
Pour son théâtre à lui-même, à ses deux charpentiers Landri et Mange	1,081
1er juin sur Sherer	2,000
Lépine par contrat	1,000
Par billet	500
Florian, pour solde jusqu'au 24 mai 1775, la somme de	541
Doit en avril 1776	4,121
Pour la maison, du 24 mai	2,000
Et au mois de juillet	2,000
Dupuis, voir la date pour les 12,000 auxquels je me suis restreint	1,000
Neuilly, par Guichard, notaire à Moiran, route de Châlons (ancien contrat du mois de mars	1,000
Corbot, en mars	2,000
Bourset à réformer	330
Rieu en juillet	900
Valentin, pour le fonds de 28,000 l. remboursable en 1777	1,120
Pour sa maison, du 14 novembre, voir lods et ventes	760
Mauzier, 20 juillet, maintenant Valentin	80
Trilla, 9 décembre	144
Le grand commun au bas de la page. — Parami	114
Bartolé	114
Racine	168
Gabar, il y aura des rentes environ	800
Perachon, à la fin de juillet, à revoir	2,515
Serret et Dufour, maisons	1,300
Et pour un fonds remboursable en 1777, qui est de 33,333	1,666
Servant pour maison, février	750
Plus, pour un fonds de 6,000 l.	240
Auzière doit 2,000 l. de fonds	120
Bellevue Renaud	258
Dallot	78
Huguenon, tailleur	84
Odiot, abergement	170
G. Geret	60
Oulric	72
Grand commun	396
Tanneur Brun, abergement	250 l. 10 s.
Par obligation à Wagnière	60
Le Thuilier, abergement	108
Saint-Germain, Pingeon-Chabot demande cette maison en abergement	72
Jordanet	128
Louiset, en février	140
Luxembourg, juillet	206
Jaquet, abergement	80
Obligation	30
Abergement de Jean Malcomusus en souffrance	162
Auzière, sur sa maison, 3 janvier	600
Fillon, maison Thibaut, incertain	600
D'Aleizet, environ	800
Vral	600

Bourne.	686	
Auzière, sa maison.	700	
Giron.	580	
Saint-Géran.	1,840	
Rocher.	680	
Ravinet.	815	
	31,726	
Landry, argent prêté	210	
	31,936	
Simon Hony, serrurier, sa maison en viager du 5 juin 1776. . .	288 l.	
Cens.		2 s.
Giroud, en viager, sa maison.	566	
Cens.		2 s.
Perrachon, terrain aux Plattes, abergement, 26 mai 1776 . . .	6	
Cens.		2 s.
Madame d'Hacqueville, maison et terrain, 7 juin 1776, abergement à 4 0/0	740	
Cens.		10 s.
Audiot, sa maison en viager, 28 mai 1776	840	
Cens.		2 s.
Martin, sa maison, abergement, 26 mai 1776	216	
Cens		2 s.
Landry et sa femme, argent prêté en viager, 28 mai 1776 . . .	210	
Nardot et Dubois, maison en viager, 5 juin 1776	450	
Cens.		2 s.
M. Dufour, argent prêté en viager, 1,000 livres, le 11 juin 1776 .	75	
M. Monginot, viager, pour le 1er octobre 1776.	1,820	
Cens.		2 s.
M. Defourât, viager.	975	
Cens.		2 s.
Saint-Géran, pour le champ des Palles, abergement du 11 juin 1776.	15	
Cens.		2 s.
Raynaud, viager.	840	
	6,542	
De l'autre page. . . .	31,937	
	38,478	
Combrour.	320	
Maison Gabar des Roches.	1,000	
Olivier	280	
	40,078	
Favre.	480	

Puis viennent les *Billets que l'on peut donner en paiement* pour les maisons. Ils sont au nombre de cinquante-sept et composent une somme de plus de cinquante-cinq mille francs. Sur ces cinquante-sept billets, cinquante-trois sont biffés, ce qui annonce que quatre seulement sont restés en souffrance ou n'ont pas été mis en circulation; il y en a de diverses sommes depuis soixante-douze francs jus-

qu'à quatre mille; si l'on excepte ceux de M. de Florian, ils sont tous souscrits par des roturiers.

Après est une autre *Liste des billets dont on peut faire usage en l'année* 1777 depuis le 1er juin 1777. Ils sont au nombre de trente et composent une somme de plus de vingt-huit mille francs; cinq seulement sont effacés, par conséquent le reste a été employé utilement, négocié ou payé ; ils ont également de diverses sommes, et souscrits par des roturiers, à l'exception de M. de Florian.

Ces notes, que nous avons recueillies aussi littéralement que le permet un *Livret* où il n'y a ni lettres majuscules, ni accentuation, ni ponctuation, ni orthographe régulière des noms propres, nous démontrent qu'en 1775 comme en 1750, la fortune de Voltaire était toute mobilière et placée sur des seigneurs riches et puissants, et nous indiquent quel a dû être l'état de ses revenus en 1778.

Dès 1775, Voltaire jouissait de 177,500 livres de revenu, et il lui restait la somme de cent cinquante-deux mille cent livres à placer; ajoutons les soixante-dix mille livres qu'il attendait du duc de Wurtemberg et les treize mille que lui devait Candaule, nous aurons alors la somme de. . . . . 235,100 livres.

Or, en juillet suivant, cette somme de 235,100 livres a dû produire des intérêts. Comme Voltaire prêtait quelquefois à 4 pour cent et aussi à 6 et à 7 pour cent en viager, en supposant que ces 235,100 livres aient été placées au denier cinq, nous aurons pour intérêt au mois de juillet la somme de. . . . . 11,755 livres.

A ces 11,755 livres joignons la somme disponible à la fin de l'année, qui est de 152,100 livres, alors nous aurons en caisse, au mois de juillet 1776, le total de . . . . 398,955 livres.

En juillet 1777, ces 398,955 livres produiront un intérêt de 19,947 livres 75 centimes auxquelles il faut ajouter, comme en 1776, la somme de 152,100 livres, et nous trouverons en caisse le nombre de . . . . 571,002 livres 75 c.

En juillet 1778, ce total de 571,002 livres 75 centimes nous fournira un revenu de 28,550 livres 13 centimes.

A ce dernier intérêt, ajoutons l'état du revenu habituel de 177,500, et nous compterons 206,050 livres 13 centimes.

Par conséquent les revenus de Voltaire s'élevaient à sa mort à deux cent six mille livres au moins.

Ce calcul n'est point exagéré. Wagnière et tous les biographes conviennent que, dans les vingt dernières années de sa vie, Voltaire doubla ses revenus. Or, il nous a appris qu'en 1760 il avait soixante mille livres de rente en France, et quarante-cinq mille dans les pays étrangers. Deux fois cent cinq mille font deux cent dix

mille. Son *Livret*, sa correspondance, la tradition, le raisonnement, l'arithmétique, tout concourt à prouver que nous ne nous trompons pas en présumant qu'en 1778, Voltaire avait au moins deux cent six mille livres de rente net, car nous verrons qu'il obtint que ses terres demeurassent libres, et ne payassent rien au roi ni à l'église. Le 26 décembre 1760, il disait à madame d'Epinai : « Il faut payer les impôts ou n'être pas citoyen. » Genève lui ayant envoyé un petit bordereau à acquitter, il écrivit à cette occasion le 2 mai 1766 au marquis de Florian : « Il n'y a pas longtemps que Messieurs du conseil me présentèrent leur terrier, par lequel ils me demandent un hommage-lige pour un pré. Je leur ferai certainement manger tout le foin du pré, avant de leur faire hommage-lige. »

Le 4 avril 1768, dans sa lettre à M. et Mme de Florian, il dit que Mme Denis possédait douze mille livres de rente. Comme Mme Denis et Voltaire vivaient ensemble, je suis tenté d'ajouter les douze mille livres de rente de celle-là aux deux cent six mille livres de celui-ci. Alors, en 1778, le patriarche de Ferney disposait d'un revenu de deux cent dix-huit mille francs.

Sur la liste de ses débiteurs, en 1775, Voltaire ne nomme que de grands seigneurs; il n'est pas probable qu'il ait touché tout ce qui lui était dû cette année seulement; il se peut que plusieurs sommes alignées sur cet état soient un reste de compte, une accumulation de plusieurs années de rentes plutôt que le chiffre d'un revenu net. Mais, d'un autre côté, il est certain que ce n'est pas seulement à de grands seigneurs qu'il prêtait : témoin les notes que nous avons transcrites, et qui forment un état à part. C'est ce qui explique la différence des additions de Voltaire. Il en a une de 178,500 et une autre de 197,500. Est-ce une erreur? non. Il portait d'abord les rentes de Ferney à 35,000 livres, puis il les réduit à 15,000. Pourquoi? c'est que Ferney avait un compte séparé. Dès 1759, il évalue à 8,000 livres ce qu'il en retirait; Tourney avait été affermé avant 1758 plus de 3,000 livres par an. Depuis, Voltaire avait acheté des terres, il avait amélioré son domaine, il avait bâti plus de quatre-vingts maisons dont il avait vendu la plupart en viager. Il est impossible d'admettre que tout cela ne lui rapportât que 15,000 francs par an. La dernière addition qu'il pose est de 197,500. C'est qu'alors il avait vérifié que Ferney et ses environs méritaient d'être compris dans son état pour 35,000, comme il l'avait mis d'abord; mais qu'il n'avait réduit à 15,000 qu'en attendant qu'il eût tout revu et parcouru les contrats et les billets des roturiers dont nous avons parlé. C'est donc vingt mille livres de rente qu'il faut ajouter à notre calcul. Voilà pourquoi j'avais dit qu'en 1778 Voltaire avait au moins deux cent six mille livres de revenu.

Il convient donc de dire qu'en 1778 Voltaire jouissait certainement de plus de deux cent vingt mille livres de rente, sans compter le revenu de sa nièce.

V. *Rapports de Voltaire avec ses débiteurs.*

« Voltaire capitaliste et homme d'affaires est encore fort incomplétement connu, » disait M. Foisset dans l'Avertissement de la *Correspondance inédite de Voltaire avec le président de Brosses*. C'est donc maintenant un devoir pour nous de rechercher et d'étudier les principes d'après lesquels Voltaire se conduisait dans l'administration de ses immenses richesses; en un mot, de saisir et de peindre l'esprit du capitaliste et de l'homme d'affaires dans l'écrivain qui, dans sa lettre du 25 juin 1745 au marquis d'Argenson, se flattait d'être, comme l'Arétin, en commerce avec toutes les têtes couronnées.

Le 11 juillet 1760, il mandait au P. de Menoux : « Il y a une tragédie anglaise qui commence par ces mots : *Mets de l'argent dans ta poche, et moque-toi du reste*. Cela n'est pas tragique, mais cela est fort sensé. » Telle fut sa première maxime; la seconde consista à doubler, tripler, quadrupler, quintupler, sextupler, septupler, octupler, nonupler, décupler, centupler ses capitaux dans le commerce, les spéculations et des placements heureux. De là son attention à être toujours au courant de la hausse et de la baisse. Dès le 5 décembre 1722, il disait à Thieriot : « Écrivez-moi un peu des nouvelles des actions. » Le 7 décembre 1759, il demandait à Mme d'Épinai si les actions des fermes étaient un effet qui pût et dût subsister. Le 14 avril 1737, il avait écrit à Moussinot : « Je vous prie de me faire chercher des *Nouvelles à la main* que j'ai demandées, et surtout que le prix des actions y soit spécifié; » car, le 18 mars précédent, il lui avait témoigné le désir de connaître le cours des actions.

Les actions rapportant des dividendes, le 18 mars 1737 il disait à Moussinot : « Avez-vous reçu des dividendes de mes actions? »

Dans un temps de hausse, il vendait ses actions. Aussi, le 18 mars 1737, il écrit à Moussinot : « Vous avez à moi quatre actions achetées à trois dividendes. Mandez-moi si vous avez reçu les dividendes des six premiers mois de cette année, et vendez sur-le-champ les quatre actions en cas qu'elles soient à peu près à 2,140 ou 2,130 livres. » Le 27 avril suivant il lui dit : « Je vous prie de ne faire vendre les quatre actions que j'ai depuis un an qu'en cas qu'elles soient à 2,140 ou 2,130 livres au moins. Si elles sont plus bas, je ne les veux point

vendre. 2,120 est le plus bas prix où je veux m'en défaire. » Enfin, le 14 décembre suivant, il lui mande : « Je vous prie de vendre mes quatre actions, si elles sont au-dessus de 2,150 livres. »

Si les actions baissaient, il en achetait le plus qu'il pouvait. De là ces mots du 30 juin 1736 à Moussinot : « De nos 43,200 et 3,690 fr., et de tout ce que vous pourrez avoir à moi, faisons-en deux lots, l'un d'argent à prêter pour six mois à cinq pour cent, l'autre en caisse pour acheter des actions dans le temps favorable. » Et ceux-ci du 18 mars 1737 : « Votre agent de change peut nous informer de l'emploi le plus sûr de l'argent. Je crois que les billets des fermiers généraux sont à six pour cent, et que c'est ce qu'il y a de meilleur, et qu'on peut retirer son fonds tous les six mois. Je vous supplie de mettre une partie de l'argent comptant en billets des fermes ou équivalent, et de garder le reste pour acheter des actions qui, je crois, baisseront sous peu. » Le 14 décembre suivant, il lui recommande encore de conserver de l'argent en caisse pour acheter des actions lorsqu'elles auront baissé.

Il ne négligeait pas non plus les loteries. Celle de Desfort, en 1726, lui avait valu cinq cent mille livres, suivant J.-L. Mallet (1). Comment ce dernier parvint-il à le savoir, lorsque ni Longchamp, ni Wagnière, ni La Harpe, ni Luchet, ni Duvernet, ni Chaudon, ni Condorcet ne paraissent l'avoir appris, il est impossible de le deviner. Mais cette assertion me semble assez vraisemblable. Dans le mois de janvier 1740, Voltaire mandait à Moussinot : « A l'égard de la loterie de l'hôtel de ville, je crois que j'ai soixante-dix billets, et je ne pense pas être en état d'en prendre davantage. Vous aurez de reste de quoi remplir les mises en argent. D'ailleurs nous aurons du temps. Je vous prie seulement de me mander si cette opération prend toujours faveur dans le public. »

Au besoin il recourait aux chances de la place. Ainsi, le 2 mai 1741, il recommandait à Moussinot de mettre dix mille livres sur la place et de les faire valoir à cinq pour cent par Paquier, agent de change, rue Quincampoix.

Si parfois il perdait, il se consolait dans la pensée que la fortune ne l'abandonnerait pas. « Il faut songer à ce qui me reste plus qu'à ce que j'ai perdu, disait-il le 7 juin 1736 à Moussinot, après la banqueroute de vingt mille francs que lui emportait Demoulin, et tâcher d'arranger mes petites affaires, de façon que je puisse passer ma vie à être un peu utile à moi-même. » Ce qui lui restait, il le savait bien. Ainsi le 17 mars 1739, il écrivait à Moussinot : « Vous me mandez que vous avez fait recette depuis le mois de septembre

(1) *Œuvres de Voltaire*, édit. Dupont, tom. I, pag. 529.

de 31,586 livres, et que vous avez déboursé 14,410 livres. Donc, vous dites, il vous reste 21,500 livres. Ce donc là me paraît peu arithmétique, car avec ce donc il ne doit rester que 17,174 livres; mais apparemment qu'il restait 4,326 livres au mois de septembre. Peu importe. C'est ce qu'on possède qui importe. » Si, de son côté, il avait oublié quelque formalité, il avait soin d'y remédier. C'est pourquoi, le 21 mai 1741, il mandait à Moussinot : « Je vous envoyai ma signature en parchemin dans laquelle j'oubliai le nom d'Arouet, que j'oublie assez volontiers. Je vous envoie d'autres parchemins où ce nom se trouve, malgré le peu de cas que j'en fais. »

Dans le cas où il devait attendre plusieurs mois que les actions ou les billets des fermiers généraux eussent assez baissé pour pouvoir en acheter avec profit, il permettait à Moussinot d'acheter des tableaux, et lui donnait carte blanche sur cet article.

Mais il lui restait toujours des fonds considérables pour profiter des événements et des crises du ministère. C'est pourquoi nous avons remarqué qu'il plaçait de fortes sommes pour un an, pour six mois ou seulement trois mois chez Michel. Ensuite il en eut chez de Gennes, chez Samuel Bernard, chez Marchand, chez Tronchin, chez Shérer et d'autres financiers dont la fortune, la probité et la position inspiraient une grande confiance. Grâce à cette ressource, Voltaire put en tout temps suivre le cours des actions et des billets. Si, du temps de Moussinot, il ne touchait que mille francs, deux mille ou quatre mille francs de rescriptions, nous avons vu qu'en 1770 il en avait pour deux cent mille livres. Jamais l'argent ne se rouillait dans ses coffres. Il nous apprend par son *Livret* qu'il prêtait quelquefois à la semaine et au mois à ses vassaux.

Ce n'étaient guère que des dépôts que les sommes considérables qu'il faisait valoir entre les mains de ces financiers que nous avons nommés. Il les retirait dès qu'il pouvait les placer. En tout temps, n'ayant jamais dépensé ses revenus, il avait beaucoup de fonds de disponibles.

Pourquoi ne prêtait-il qu'à de grands seigneurs?

Le 9 septembre 1752, il écrivait à Mme Denis : « J'ai perdu quelquefois *une partie de mon bien* avec des financiers; mais je n'ai jamais rien perdu avec les grands, excepté mon temps. » De là sa confiance dans les grands. Aussi disait-il le 25 septembre 1764 à M. Dupont : « Vous serez peut-être étonné de ma confiance dans les princes; mais il y a longtemps que je sais qu'il vaut mieux placer sur eux que sur des particuliers. » Toutefois il ne se faisait point d'illusion sur leur moralité. « On a très-mal fait de se reposer sur la parole positive du prince de Guise, mandait-il le 5 auguste 1737 à Moussinot; les paroles positives des princes sont des chansons. »

A quelle condition daignait-il donc les coucher sur la liste de ses débiteurs? Le 5 juin 1737 il dit à Moussinot : « Il me semble qu'en fait d'intérêt et d'argent, on ne peut trop mettre les choses au net, et qu'*il faut tout prévoir et tout prévenir.* » Le 30 juillet 1736, il lui avait mandé : « Dorénavant je ferai des marchés pour tout, *fût-ce pour des allumettes*, car les hommes abusent toujours du peu de précaution qu'on a pris avec eux. » Il entendait aussi bien les rentrées. Ainsi il écrivait en septembre 1740 à Moussinot : « Il ne faut rien laisser languir entre les mains des débiteurs. » Le 20 juin 1740, il lui donnait ce conseil : « Je vous prierai de ne pas manquer de faire la petite collecte au mois de juillet. Il ne faut rien laisser en arrière. » Grâce à ces précautions et à cet ordre, Voltaire avouait le 15 juillet 1736 à Moussinot que ses affaires étaient très-simples et très-aisées.

Aucune considération d'amitié, de convenances, de délicatesse ne lui faisait oublier ses maximes. Son droit, c'est sa loi, c'est sa vertu, c'est son devoir. De sorte que toute question de prêt ou de remboursement devient pour lui l'occasion d'épuiser toutes les ruses de la prudence et de l'avarice, les finesses du financier et les mensonges de l'usurier. Alors l'historien n'est plus que le plagiaire de Molière; chaque fois qu'il cite une lettre de Voltaire, il donne un coup de ciseau aux chefs-d'œuvre de l'*Avare* et du *Malade imaginaire*. Tout parallèle entre Molière et Voltaire est impossible, car Voltaire est le plus parfait copiste de Molière; il lui a emprunté tous ses traits; il semble avoir étudié tous ses personnages, pour s'identifier avec eux; comme feu M. Jourdain, dit Bourgeois gentilhomme, il s'est, tout du premier coup et sans le savoir, élevé jusqu'au superlatif du comique. Il n'y a aucune comédie de Molière qui soit digne d'être comparée à la correspondance de Voltaire avec ses régisseurs et ses débiteurs ou emprunteurs.

Voyez. Ouvrons Molière, et lisons ces mots :

MAITRE SIMON A HARPAGON :

Oui, Monsieur, c'est un jeune homme qui a besoin d'argent; ses affaires le pressent d'en trouver, et il en passera par tout ce que vous prescrirez.

HARPAGON.

Mais, croyez-vous, maître Simon, qu'il n'y ait rien à péricliter? Et savez-vous le nom, les biens et la famille de celui pour qui vous parlez?

MAITRE SIMON.

Vous serez de toutes choses éclairci par lui-même, et vous serez content quand vous le connaîtrez. Tout ce que je saurais vous dire, c'est que sa famille est fort riche.

HARPAGON.

La charité nous oblige à faire plaisir aux personnes, lorsque nous le pouvons.

LA FLÈCHE AU NOM D'HARPAGON.

Voici quelques articles qu'il a dictés lui-même, pour être montrés avant que de rien faire : Supposé que le prêteur voie toutes ses sûretés, et que l'emprunteur soit majeur, et d'une famille où le bien soit ample, solide, assuré, clair et net de tout embarras, on fera une bonne et exacte obligation par-devant un notaire, le plus honnête homme qu'il se pourra, et qui, pour cet effet, sera choisi par le prêteur, auquel il importe le plus que l'acte soit duement dressé. Mais comme ledit prêteur n'a pas chez lui la somme dont il est question, pour faire plaisir à l'emprunteur, il est contraint lui-même de l'emprunter d'un autre; ce n'est que pour l'obliger que ledit prêteur s'engage à cet emprunt. »

Maintenant écoutons Voltaire surpassant Harpagon. Dès 1723 il avait déjà un contrat; dans sa lettre du 2 mai 1741 à Moussinot, il désire savoir si c'est de 1731 ou de 1732 que date le contrat Goesbriant. A peine se met-il en relation avec Moussinot qu'il lui indique que c'est chez Perret, chez Bronod qu'on. trouvera ses contrats. Le 19 juin 1733, il écrit à de Cideville : « Savez-vous bien que j'ai donné dix-huit mille francs au sieur marquis de Lezeau, sur la parole d'honneur qu'il m'a donnée, avec un contrat, que je serais payé tous les six mois avec régularité? Il s'est tant vanté à moi de ses richesses, de son grand mariage, de ses fiefs, de ses baronnies et de sa probité, que je ne doute pas qu'un grand seigneur comme lui ne m'envoie neuf cents livres à la Saint-Jean. Si pourtant la multiplicité de ses occupations lui faisait oublier cette bagatelle, je vous supplierais instamment de daigner l'en faire souvenir. » Le 9 septembre 1752 il apprend à Mme Denis que c'est par un beau et bon contrat qu'il a remis entre les mains du duc de Wurtemberg les fonds qu'il avait retirés de Berlin. Ce n'est que sur contrat qu'il prête à M. du Chastelet. Si le 30 juin 1736 il envoyait des contrats à Moussinot pour les joindre aux autres, nous voyons qu'en 1750 il possédait, suivant Longchamp, une liasse de contrats, et qu'en 1775, d'après son *Livret*, il avait encore une grande quantité de contrats. Tous ces contrats, il ne les avait signés et acceptés qu'après mûre réflexion et de grandes informations. Ainsi, le 10 janvier 1738, il mandait à Moussinot : « Il faudrait prendre le parti de placer sur M. de Brezé les trois mille livres. Cet emploi serait d'autant plus agréable que l'on serait payé aisément et régulièrement sur ses maisons à Paris.

En cas que l'emploi sur M. de Brezé soit solide, je serais d'avis que vous prissiez vingt-cinq mille livres chez M. Michel, et que vous les plaçassiez sur M. de Brezé.» S'il consentait à accepter des billets, il fallait que l'emprunteur lui offrît aussi des garanties. C'est pourquoi, à propos de Médine, qui lui avait demandé trois cents florins, il adressa, le 29 avril 1738, cette missive à Moussinot : « Je vous envoie un billet du sieur Médine. Je vous prie de ne point égarer le billet de Médine, et surtout de ne rien donner sans un bon billet de Darius. Je vous prie, au préalable, de vous informer si ce Darius est bon. Paquier vous dira cela. Vous me ferez plaisir en exigeant cette cérémonie du sieur Darius, de lui dire que je suis très-aise de faire plaisir à M. Médine; mais que vous ne pouvez vous dessaisir d'aucun argent sans billet solvable, attendu que c'est un argent de famille. Cela tranche net et prévient toute plainte. » Le 7 mars 1739, il lui disait encore : « Je vous prie d'envoyer M. votre frère chez Prault, à qui il donnera deux cents livres sur son reçu. » Fût-on son bienfaiteur, son protecteur, son commensal, son secrétaire, son ami; s'appelât-on Richelieu, du Chastelet, Florian, Prault, Wagnière, il n'exemptait personne d'un bon contrat ou d'un billet. Nous remarquerons plus tard qu'il conservait des reçus de ses libéralités, de ses aumônes.

Comme il avait des débiteurs en France et dans les pays étrangers, on lui payait ses intérêts en ducats, en louis, en florins. Il ne perdait pas au change. « Pour les ducats, j'en trouve à Bar-le-Duc, dix livres dix sous. Ainsi je les donnerai à Bar-le-Duc, disait-il le 18 mars 1737 à Moussinot. » Il en était de même des florins.

Voltaire se flatte d'avoir fait gagner à la famille du Chastelet un procès de deux cent vingt mille livres, suivant ses *Mémoires*, et seulement de cent trente mille, d'après son *Commentaire historique*. Il ne fut ni moins heureux ni moins habile dans ses propres affaires. Nous avons vu qu'il tâcha de retirer un dividende des banqueroutes qu'il essuya. Sur le point de perdre quarante mille francs chez M. d'Estaing, poursuivi par tous ses créanciers, il obtint d'eux qu'ils lui vendissent leurs créances, raconte Longchamp (p. 159), et par cet achat il empêcha son débiteur de déposer son bilan et se fit payer de tout ce qui lui était dû. Comment se conduisait-il, quand l'époque des échéances passait sans que l'argent vînt grossir ses économies?

Si tous ses débiteurs étaient solvables, ils n'en étaient pas moins peu empressés à payer leurs dettes, et les intérêts de leurs contrats. Le 7 novembre 1774, il apprenait à d'Alembert que le duc de Richelieu ne lui avait pas payé sa rente depuis cinq ans. Déjà le 24 novembre 1736, il priait Moussinot de réclamer à ce duc une somme de cinquante mille livres exigible. Le 30 janvier 1741, il lui recom-

mandait pareillement les dix années de revenu que de Goesbriant n'avait pas songé à lui remettre. Le 17 avril 1737, il lui mandait de ne pas oublier que le prince de Guise ne lui avait pas envoyé depuis trois années une rente de deux mille cinq cents livres, et le marquis de Lezeau une autre rente de deux mille trois cents. Tous les ans il avait à gémir sur la négligence de quelques-uns de ces seigneurs. Quand il avait besoin de leur crédit, il les laissait tranquilles. Mais dès qu'il était las de leurs excuses, et qu'il trouvait une bonne occasion de placer quelques sommes d'argent, il mettait la main sur sa liasse de contrats. Comme ils étaient tous en bonne forme, il les abandonnait à des huissiers. Les voies de la procédure lui paraissaient même trop lentes. A chaque difficulté, à chaque délai il s'impatientait et brûlait d'envie de tout terminer. Ainsi le 24 octobre 1767 il écrivait à l'avocat Dupont : « Il aurait été bien convenable et bien utile que les lois eussent donné autant de force à la copie authentique d'un contrat qu'à la grosse; car cette grosse peut se perdre par mille accidents, par le feu, par la guerre, par la négligence d'un héritier, par la mauvaise foi d'un homme d'affaires. Il aurait donc fallu, pour prévenir tant d'inconvénients, ordonner qu'on délivrât deux grosses, comme les banquiers délivrent deux lettres de change pour la même somme, les deux lettres ne valant que pour une. »

Quant à l'abbé Moussinot, spécialement chargé du sort de ces illustres et injustes débiteurs, il lui écrit le 30 juin 1736 : « N'oublions pas les marquis de Lezeau, les princes de Guise, et écrivons-leur comme nous sommes convenus. » — Le 18 mars 1737 : « Il y a trois ans que M. de Lezeau ne m'a pas payé; il est riche, il a des terres. M. de Goesbriant commence à être à son aise; il me doit cinq ans, il peut me satisfaire. On lui a déjà fait une sommation, uniquement pour empêcher la prescription. Le prince de Guise me doit trois ans, sur quoi il ne m'a payé que 1336 livres. M. de Villars me doit une année au premier janvier dernier. M. d'Auneuil de même. M. d'Estaing de même. M. de Richelieu doit une année au premier avril prochain. Arouet a payé l'année 1736. Tout ceci bien établi, voici ce que nous avons à faire. Je vous prie d'écrire une lettre circulaire sous le nom de votre frère à tous les créanciers, conçue à peu près en ces termes : « Monsieur, M. de Voltaire, voyageant dans les pays étrangers, a un besoin extrême de la rente que vous lui devez; il espère de votre générosité et de votre amitié que vous voudrez bien le payer. J'attends vos ordres. » Après deux lettres écrites à chaque créancier à un mois l'une de l'autre, il faudra faire des commandements aux fermiers des terres sur lesquelles mes rentes sont déléguées. » — Le 14 avril suivant : « Il faut absolument demander à M. le prince de Guise la permission de s'assurer d'une déléga-

tion sur un de ses fermiers, pour qu'il n'ait point l'embarras du détail, et moi l'embarras de n'être point payé. » — Le 11 mai suivant : « Je vous supplie de dire à M. de Lezeau que je me trouve dans un embarras extrême, qu'il faut que j'*emprunte*, et qu'ainsi il doit payer présentement. A l'égard de M. le prince de Guise, il n'y a qu'à lui écrire une lettre par laquelle vous lui ferez savoir que *mes créanciers m'ont saisi tout ce que j'ai*, et que vous êtes forcé d'avoir recours à lui. » — Le 6 mars 1738 : « Je vous prie de constituer vite procureur et de plaider, les frais ne peuvent tomber que sur M. d'Estaing, et je suis assez au fait de son bien pour avoir mes recours certains. » — Le 3 avril suivant : « Si on ne paie point, je ne connais qu'un exploit en ce cas pour toute lettre. M. de Gennes est fermier général de Bretagne. S'il ne paie pas, c'est une très-mauvaise volonté : à quoi la justice est le seul remède. En un mot, c'est à un huissier à faire tous les compliments dans cette affaire, et je vous supplie de ne pas épargner cette politesse. » — Le 2 janvier 1739 « : Je vous recommande dans quelques jours les Lezeau, les d'Auneuil. Il est bon de les accoutumer à un paiement exact, et à ne leur pas laisser contracter de mauvaises habitudes. — Le 12 juillet 1740 : « Ayez la bonté de faire écrire M. votre frère à tous mes débiteurs que la banqueroute de M. Michel le met hors d'état d'attendre. » — Le 8 janvier 1741 : « Je vous prie de sermonner un peu mes illustres débiteurs, tant Richelieu que Villars et autres. » — Le 21 du même mois : « Arouet a-t-il payé? Je crois que non. »

Quelquefois, et même très-souvent, et les Cideville, et les Thieriot, et les d'Argental, et les Moussinot, et les Bronod, et les Delaleu avaient vainement sollicité ou obtenu des délégations sur les fermes bien et duement hypothéquées en vertu d'une grosse en forme exécutoire; les exploits d'huissiers avaient été infructueux; les débiteurs et les débiteurs de ces débiteurs étaient restés insensibles à toutes ces démarches, à ces prétextes de banqueroute de M. Michel, à ces mensonges de voyage, d'emprunt, de saisie-exécution, de perte considérable, de besoin urgent d'argent. Voltaire ne se décourageait pas. Il écrivait lettres sur lettres. Le 4 octobre 1758 il disait à de Cideville, spécialement chargé de sa créance sur le marquis de Lezeau : « Peut-être M. de Lezeau me croit-il mort; peut-être l'est-il lui-même. S'il est en vie, où est-il? s'il est mort, où sont ses héritiers? Dans l'un et l'autre cas, à qui dois-je m'adresser pour vivre ? » Le 25 novembre suivant, il lui mandait encore : « Je ferai signifier à monseigneur que lui ayant joué le tour de vivre jusqu'à la fin de cette présente année, je veux être payé de mon *dû* ou *deu*. On écrivait autrefois *deu* ou *dub*, parce que *dû* est toujours *dubium*;

mais *dû* ou *deu* ou *dub*, il faut qu'il paie; et point d'argent, point de suisse. » Quand il avait inutilement employé la ruse et les voies de la procédure, il changeait de rôle; de légiste il se transfigurait en avocat.

Tout ce que les mortels ont de plus redoutable
Semble s'être assemblé contre nous par hasard,
Je veux dire la brigue et l'éloquence.

Voltaire a essayé de réveiller les nobles sentiments de la générosité et de l'amitié dans le cœur de ses illustres débiteurs; maintenant il fait un appel à leur pitié, à leur générosité.

Venez, famille désolée;
Venez, pauvres enfants qu'on veut rendre orphelins,
Venez faire parler vos esprits enfantins.

Voltaire n'avait pas d'enfants; mais ne s'était-il pas chargé de l'avenir de ses nièces et de ses neveux? Ces deux nièces étaient jeunes, il a fallu leur assurer une dot. Ces deux neveux, dans la fleur du printemps, étudiaient le droit à Paris; n'était-ce pas un devoir pour leur oncle de leur accorder une petite aubaine de temps en temps pour leurs menus plaisirs? car s'ils ne s'étaient pas amusés comme les autres, qu'allaient-ils devenir dans le tourbillon de la capitale du monde civilisé? Donc de l'argent. « Que diable, toujours de l'argent! Il semble qu'ils n'aient autre chose à dire : de l'argent, de l'argent, de l'argent. Ah! ils n'ont que ce mot à la bouche, de l'argent! toujours parler d'argent! Voilà leur épée de chevet, de l'argent. » Cette plainte d'Harpagon se retrouve dans toutes les lettres de Voltaire. Réclamer pour des enfants n'est qu'une action vulgaire; mais soulager des neveux et des nièces, voilà du désintéressement, de l'héroïsme. Voltaire connaissait trop bien la rhétorique pour ne pas toucher cette corde de sa lyre. Il s'oublierait volontiers, lui; mais comment oublier ce groupe de neveux et de nièces? Un cœur d'airain palpiterait devant ce touchant spectacle. Jamais Voltaire ne perdra de vue cette idée magique. Quand il dit le 1er novembre 1758 à la comtesse de Lutzelbourg : « Je meurs de faim si le banquier Turckeim ne songe pas à moi, » on se moquera de lui; mais ces mots de patrimoine, de bien de famille, de dot, de pensions à des neveux et à des nièces maintes fois répétés, produiront plus d'effet; et, pour qu'on ne les prenne pas pour de simples précautions oratoires, il en conseillera l'usage à ses hommes d'affaires. Il ne cessera de les employer lui-même jusqu'au jour où ces neveux seront assez

grands et assez intelligents pour qu'il leur confie des recouvrements importants auxquels il les intéressait.

Telles étaient les voies judiciaires et les moyens épistolaires à l'usage de Voltaire, quand il était forcé de se servir des contrats des Guise, des Lezeau, des d'Auneuil, des Villars, des Goesbriant, des d'Estaing, des Richelieu. Cette conduite ne paraissait ni ridicule ni rigoureuse. Grâce au secret de confession qu'il conseillait à tous ses hommes d'affaires de garder, et à sa résolution de ne révéler à personne la source de sa fortune et l'état de ses revenus, chacun de ses débiteurs, comme il le répétait, pouvait se croire son débiteur principal, abandonnataire d'une partie de son bien, et forcé en conscience de venir à son secours le jour des échéances.

Mais à tous les hauts et puissants seigneurs sus-nommés et qualifiés, il faut joindre des têtes couronnées. Dans une lettre du mois de novembre 1750 à d'Argental, Voltaire nous apprend qu'il avait eu des affaires d'intérêt avec l'électeur palatin, avec le duc de Wurtemberg et la maison de Gotha. Le 1er septembre 1758, il avait écrit à Cideville : « Je vous avouerai que j'ai mis entre les mains de l'électeur palatin *une partie de mon bien*. Il a bien voulu avoir la bonté de faire avec moi un petit traité qui me met en sûreté, moi et les miens, pour le reste de ma vie. » En 1775, nous avons vu l'électeur palatin figurer sur le *Livret* de Voltaire pour une rente de treize mille livres, et le duc de Wurtemberg pour une autre de soixante-deux mille cinq cents livres. Le 9 septembre 1752, Voltaire avait mandé à Mme Denis : « Je remets entre les mains de M. le duc de Wurtemberg les fonds que j'avais fait venir de Berlin ; il nous en fera une rente viagère sur nos deux têtes. Cet emploi de mon bien est d'autant meilleur, que le paiement est assigné sur les domaines que le duc de Wurtemberg a en France. Nous avons des souverainetés hypothéquées. Les paroles sont données. Vous pouvez compter sur la solidité de cette affaire. » A l'époque où il entra en relation avec ces ducs, il avait beaucoup d'expérience ; plus les sommes qu'il leur prêtait étaient fortes, plus il prit de sûretés pour s'en assurer le paiement. Aussi ses rapports avec le duc de Wurtemberg forment-ils un cours complet de procédure ; ils résument toute la science financière et judiciaire de Voltaire. De là la nécessité de les analyser.

La correspondance de Voltaire avec Moussinot nous a montré Voltaire employant tous les moyens pour placer sûrement et augmenter sa fortune. Dans ses lettres à M. Dupont, avocat de Colmar, Voltaire n'a affaire qu'à un seul débiteur ; mais ces relations sont suivies et compliquées ; il est curieux de retrouver dans le millionnaire seigneur de Ferney les mêmes principes que dans l'hôte du château de Cirey. Dépouillons ce dossier.

Voltaire écrit donc à M. Dupont le 12 juillet 1764 :

« La première chose que j'ai lue de mes yeux dans les nouvelles publiques, c'est que M. le duc de Wurtemberg a quitté ses États, que ses affaires sont dérangées, tous les paiements arrêtés. La seconde, c'est que le duc a emprunté beaucoup d'argent sur la terre de Horbourg et Riquevir, qui fournissaient jusqu'à présent au paiement d'une rente de 28,000 livres que j'ai sur lui, rente qui compose la *meilleure partie de mon bien*. Je n'ai d'autre titre qu'une promesse de passer contrat, signée de la main du duc. Je crois même que je vous laissai en partant de Colmar un double de cette promesse. Si vous avez le double, je vous prie de le faire homologuer au conseil général d'Alsace, et de le faire signifier au receveur de Horbourg et de Riquevir. Ne pouvez-vous pas même, pour prévenir tout abus, lui faire signifier défense de payer à d'autres qu'à moi, en attendant la signification de la promesse du duc valant contrat ? » — Le 28 auguste suivant : « J'espère que mon affaire ira bien. Il est question d'assurer la créance sans déplaire au débiteur. » — Le 25 septembre suivant : « J'ai donné déjà 100,000 livres ces jours-ci au sieur Jean Maire sur son simple billet. Mgr le duc de Wurtemberg doit être content de ce procédé. Je vous envoie une lettre de change de 79,995 livres que je vous prie de faire remettre audit sieur Jean Maire quand vous aurez la bonté de lui faire passer l'acte. Je lui envoie encore 20,005 livres; ainsi il aura 200,000 livres net. Je joins ici un croquis d'acte qui n'est pas prolixe, mais qui dit tout. M. le duc de Wurtemberg a 600,000 livres de rente en France de biens libres. » — Le 12 octobre suivant : « Vous avez dû recevoir la lettre de change payable à Lyon au 12 octobre préfix ; nous sommes aujourd'hui à ce 12. M. Jean Maire m'avait promis que j'aurais de ses nouvelles les premiers jours d'octobre, et qu'il finirait tout avec vous. M. Jean Maire m'a paru le plus honnête homme du monde; ma créance est établie sur des terres qui sont en France, et qu'on m'assure n'être hypothéquées à personne qu'à moi. » — Le 18 novembre suivant : « Nouvelle négociation entamée avec M. le duc de Wurtemberg ; elle se consommera dans les premiers jours de janvier au plus tard, et nous pourrons faire ce nouveau contrat dans peu de temps, comme nous avons fait le premier. Je trouve ces emplacements très-convenables et très-surs. » — Le 20 du même mois : « Il me semble que quelques publicistes allemands prétendent que toutes les terres dépendantes du comté de Montbelliard sont substituées à perpétuité par des pactes de famille. Si cela était, comme je le présume, ma famille risquerait beaucoup ; ma nièce surtout aurait à se plaindre, et il se trouverait que je l'aurais dépouillée de mon bien en voulant le lui assurer. Je sais que M. le duc de Wurtemberg s'oblige pour lui et pour ses hoirs, mais ces hoirs pourront fort bien ne se point croire obligés. M. le prince Louis-Eugène de Wurtemberg, frère du duc régnant, semble même refuser de s'engager par une simple parole d'honnêteté et de générosité qu'on lui demandait ; peut-être avec le temps pourrait-on obtenir de lui cette démarche que l'âme noble d'un prince ne doit pas refuser. Nous n'avons fait jusqu'ici, auprès de lui, que de vains efforts. Vous sentez bien que ce n'est pas *mon intérêt* qui me guide. Je tombe dans une décrépitude infirme, et le duc régnant me survivra sans doute; mais *Mme Denis peut lui survivre*, et vous savez que j'étais prêt de passer un autre contrat avec lui, en faveur de mon autre nièce et de mes neveux. La difficulté qui se présente arrête la conclusion de cette affaire, et fait trembler pour les précédentes. Vous êtes à portée de savoir si, en effet, le duc régnant a pu stipuler pour ses hoirs, si les domaines de Franche-Comté et d'Alsace répondent de la dette, et quelles mesures on pourrait prendre pour nous donner *toutes les sûretés nécessaires*. Il vaut mieux dépendre de la sanction des lois que de la volonté des hommes. » — Le 7 décembre suivant : « J'essuie de très-grandes difficultés par rapport à *ma famille*. Je sais bien qu'à mon âge je ne *risque rien pour moi ;* mais mes héritiers, en faveur de qui j'ai stipulé, peuvent survivre au duc régnant. Je suis très-sûr à présent que les terres sont substituées. Les successeurs de

M. le duc seront en droit de refuser l'exécution d'un contrat auquel ils n'auront pas consenti. Mes héritiers n'auraient pour ressource que la loi de l'honneur et de la bienséance ; il faut d'autres sûretés dans une affaire aussi importante. » — Le lendemain : « Je vous prie de faire le contrat en vertu de la nouvelle procuration, et de le faire dresser avec toutes les clauses qui peuvent en assurer la stabilité. » — Le 20 du même mois : « J'envoie aujourd'hui le complément des quatre-vingt mille livres en or. Je suppose que vous avez fait faire le contrat en la meilleure forme possible, et que jamais les *héritiers* de M. le duc de Wurtemberg ne pourront inquiéter *les miens*. D'ailleurs, il me paraît que la dette est *très-assurée* sur les terres de France qui ne sont point sujettes à substitution. » — Le 15 novembre 1765 : « Je suis actuellement un peu embarrassé. J'ai entrepris des bâtiments et des jardins sur la parole positive que M. Jean Maire m'avait donnée qu'il me paierait avec *la plus grande exactitude. Les rentes viagères exigent qu'on ne manque jamais l'échéance* ; il me fait un peu languir, et je suis *obligé de renvoyer mes ouvriers* au hasard de voir l'hiver, qui est bien rude dans nos quartiers, détruire les ouvrages commencés pendant l'été. Je vous prie d'écrire un petit mot à M. Jean Maire pour l'engager à ne pas m'oublier. Je suppose qu'il n'a pas d'argent actuellement, mais il peut me fournir des lettres de change, en me faisant *bon* de l'escompte. Je lui ai proposé tous les tempéraments possibles ; ayez la bonté de le faire souvenir *sérieusement* de ses engagements, et de lui faire sentir que l'accumulation des arrérages deviendrait pour lui aussi désagréable que l'est pour moi la privation de ce qui m'est dû. » — Le 29 septembre 1767 : « Il faut que je vous avoue que j'ai *soixante et quatorze ans* ; que j'ai donné *tout mon bien* à M. le duc de Wurtemberg, qui ne me paie point. Il me doit une année entière, mais je n'ai pas le temps d'attendre. Donnez-moi un procureur qui puisse saisir les terres d'Alsace ; j'en chercherai un pour celles de Franche-Comté ; sans quoi il faut que *je demande l'aumône, moi et ma famille* » — Le 13 octobre suivant : « J'ai reçu de nouveaux éclaircissements touchant les terres dépendantes du comté de Montbelliard, situées en France. Les tristes connaissances que j'ai acquises me mettent dans la nécessité indispensable d'assurer mes droits et mon revenu par des actes juridiques ; j'ai besoin même de la plus grande célérité. Je suis comptable à *ma famille* de ce bien qui est *presque la seule chose qui me reste*. Je vous prie donc de faire agir sans délai mon fondé de procuration, de m'envoyer son nom et d'avoir l'œil sur lui. Je vous prie aussi très-instamment de me faire avoir une copie authentique des anciens actes de M. le duc de Wurtemberg, énoncés dans les contrats que vous avez passés en mon nom. Les anciens actes, sans doute, doivent tenir lieu de contrats. Je m'en rapporte à vous pour assurer mes droits et ceux de ma famille. Il me faut *une planche pour me sauver*, je ne puis trouver ma sûreté que par la voie de la justice. Je ne prétends point en cela manquer de respect à M. le duc de Wurtemberg ; je ne m'attaque qu'à ses fermiers et à ses régisseurs ; je ne dois point trahir les *intérêts de ma famille* par une vaine considération. » — Le 24 du même mois : « Il faut absolument me donner des délégations irrévocables sur des fermiers que je puisse contraindre. Je vous répète que j'ai *cent personnes à nourrir*, et que cette dépense journalière ne me permet aucun ménagement. Je crois qu'on peut faire saisir les revenus des terres en Alsace, sans faire une saisie réelle. Je n'ai point de grosse de contrat pour les engagements précédents en 1752 et 1753. Les objets sont considérables ; ils montent à soixante et dix mille écus d'Allemagne. J'ai remis à mon avocat de Franche-Comté le contrat de deux cent mille livres en ma faveur en 1764 ; c'est en vertu de ce contrat qu'il agit actuellement dans les terres de Franche-Comté. J'ai gardé par devers moi pour quatre-vingt mille livres de contrats, uniquement pour ne point multiplier les frais du contrôle dans la comté de Bourgogne. » — Le 31 suivant : « Il est essentiel que mes démarches soient faites en même temps en Alsace et en Franche-Comté ; je crois qu'on peut toujours faire une opposition sans avoir la grosse en main, sauf à la produire ensuite. » — Le 7 novembre suivant : « Je

ne demande autre chose, sinon que mon procureur s'oppose à toutes délivrances d'argent en fruits aux créanciers de Lyon; l'arrêt viendra ensuite quand il pourra. » — Le 17 du même mois : « J'ai fait proposer de me payer moitié comptant, et de me donner pour le reste des délégations irrévocables sur des fermiers ou régisseurs, bien acceptées, bien autorisées et bien légalisées; j'ai bien la mine de *mourir* avant d'avoir obtenu de quoi vivre. » — Le 14 décembre suivant : « J'ai été forcé de recourir aux voies judiciaires pour assurer mes intérêts et ceux de ma famille. On me devra environ soixante et douze mille livres à la réception de ma lettre; j'en demandais dix au mois de décembre, et dix au mois de janvier, avec le paiement de mes frais, et le reste en délégations sur des fermiers : ni mon âge de soixante et quatorze ans passés, ni mes besoins pressants, ni ma famille ne me permettent d'attendre. » — Le 15 octobre 1768 : « Je vous prie de contribuer à me faire vivre, en voulant bien recommander à M. Roset de me payer le quartier qu'il me doit; j'ai *trente personnes à nourrir* et *trente mille francs à donner par an à ma famille*, vous concevez qu'il faut bien que M. Roset m'aide. » — Le 18 suivant : « M. Roset doit considérer que m'*étant dépouillé de mon juste-au-corps* et de *mon manteau*, il ne me reste que *ma culotte;* que s'il m'en prive, j'irai *tout nu*, et que je *mourrai de froid* l'hiver prochain. Je lui demande en grâce qu'il m'envoie ce qu'il pourra au plus tôt, et que le reste ne vienne pas trop tard. » — Le 30 mars 1769 : « Je fournis 86,000 livres à M. le duc de Wurtemberg. Il est déjà payé de 70,000 livres par ses deux billets que je lui rends. J'ai donné 7,000 livres que Roset me devait à la fin de mars; 15,000 livres que le sieur Monier, receveur des forges de Montbelliard, me devra à la fin du mois de juin; et 4,000 livres sur les 7,000 livres que Roset me devra à la fin du même mois de juin. Cela fait juste les 86,000 livres. Voilà donc une affaire réglée, et on aura huit jours pour faire le contrat dans la forme la plus honnête et la plus valable. » — Le 11 janvier 1770 : « Il est assez vraisemblable que *tout mon argent* a été donné à M. le prince de Wurtemberg. » — Enfin le 28 août 1769 : « M. Jean Maire, déjà nommé, avait reçu cette lettre : « Monseigneur le duc de Wurtemberg me doit par billet à ordre, au mois de mars passé, 85,000 livres, et autant l'année prochaine. Son Altesse propose de me subroger à la créance du sieur Diétrich de Strasbourg, auquel elle doit 86,000 livres, moyennant que je lui prête ces 86,000 livres, remboursables en quatre ans, à 24,000 livres par an, avec les intérêts légitimes. Pour cet effet, on veut que je rétrocède les deux billets de 70,000 francs, et que je fournisse le reste argent comptant. Quoique à mon âge de soixante et quinze ans ce marché soit peu avantageux, je l'accepte; et même je me *relâche* des *cinq pour cent* d'intérêt que j'aurais, si cet acte était passé à Genève ou à Monbelliard. Je me réduis à *quatre pour cent*, et j'espère que M. le duc de Wurtemberg sera content de mon procédé. Il observera que j'*emprunte à six*, et que je *prête à quatre*. »

Malgré cette attention, le débiteur couronné ne payait jamais exactement ses intérêts. En 1776 il devait cent mille francs à Voltaire. Celui-ci engagea le roi de Prusse de presser le prince de se débarrasser de tant d'arrérages. C'est ce qu'il lui demanda avec instance dans ses lettres des 8 novembre et 9 décembre 1776. Par ses réponses des 25 novembre et 28 décembre 1776, des 10 février, 13 auguste, 24 septembre, 9 novembre, 17 décembre 1777, et 25 janvier 1778, Frédéric nous apprend qu'il s'occupa de cette affaire. Aussi le 6 janvier 1778, Voltaire l'en remercia et lui manda que le duc s'était laissé attendrir, et avait donné un à-compte de vingt mille livres sur les quatre-vingt mille qui lui avaient été prêtées.

Il est vrai que le 20 janvier il écrivait au maréchal de Richelieu : « J'ai recours à vous. *Je suis ruiné*, et ce n'est pas ma faute. Mais je ne veux point *mourir banqueroutier* à l'âge de quatre-vingt-trois ans. Vous me devez plus de dix-sept mille francs d'arrérages. Je vous demande en grâce de m'en faire payer neuf mille pour apaiser des créanciers auxquels il faut du pain. Toutes les autres ressources m'ont manqué tout à coup. » En effet, le 16 juillet, il priait Mᵉ Dutertre de réclamer vingt-deux mille francs que le duc de Bouillon tardait trop de lui envoyer, attendu qu'il craignait que ses maçons, ses charpentiers et son boucher ne le fissent mettre en prison. Déjà le 18 janvier il lui avait recommandé de fléchir ses illustres et injustes débiteurs le duc de Bouillon et le maréchal de Richelieu, et de saisir le fermier général Marchand, jusqu'à ce qu'il eût quittance de *tout ce qu'il* devait. Il lui disait aussi : « J'avais fondé une colonie assez florissante; mais les malheurs qui me sont arrivés coup sur coup précipitent la ruine de cet établissement. J'ai des *sommes immenses* à payer au mois de juin, et des princes souverains (un) qui me doivent beaucoup d'argent me laissent sans secours; de façon qu'avec un revenu considérable je suis à la veille de manquer, et menacé de *mourir chargé de dettes.* »

De tous ces fragments il résulte qu'à Ferney, comme à Cirey, Voltaire s'occupait beaucoup de sa fortune, et qu'il recourait à la rhétorique aussi souvent qu'aux voies judiciaires pour se faire payer de ses débiteurs. Devenu constructeur, entrepreneur, accablé de maladies et d'années, il ne négligea aucun de ces avantages et arriva à traiter, sans ridicule, tous ses négligents débiteurs, d'ennemis de l'État et du genre humain. Il ne plante pas un arbrisseau à Ferney, il n'y pose pas une pierre, sans l'apprendre à ses correspondants; il réunit quelques colons fugitifs, il fait les avances de quelques maisons; il encourage plusieurs manufactures; il a besoin d'un certain nombre de domestiques et d'ouvriers. De suite il s'agit d'une ville bâtie, d'un personnel de trente personnes, de cent bouches à nourrir, de dépenses immenses, de cinq cent mille francs pour son château, de quinze cent mille francs pour ses maisons. De tous ses vassaux, il en parle comme d'une famille. Malheur alors à qui lui doit des arrérages ! Sa conduite devient un crime. Car voilà Voltaire ruiné, banqueroutier, sans culotte, sans argent et sans bois pour se chauffer; voilà des familles sans pain, des ouvriers sans travail, des orphelins sans protecteur, des entreprises anéanties, un commerce languissant, une province appauvrie, et par conséquent une perte pour l'État et un déshonneur pour la France. Soit qu'il se plaigne à Terrai, soit qu'il sermonne tous les seigneurs que nous connaissons, Voltaire représente les besoins de sa colonie, de ses manufactures; à

ses neveux et à ses nièces, il substitue un pays, de sorte que des hommes qui n'avaient pris d'engagement qu'avec un homme étaient tout étonnés, un jour d'échéance, de traiter de puissance à puissance avec une peuplade, un royaume, l'humanité tout entière. Là finit Voltaire créancier, parce que là s'arrêtent la prudence, la raison, la ruse, le mensonge, l'audace. Harpagon n'a pas été si loin.

Dans ses procès, quel qu'en fût le sujet ou l'importance, Voltaire inonda le sanctuaire de Thémis de placets, de mémoires, de factums; il écrivait lettres sur lettres à tous les juges, à tous les amis et à toutes les amies de tous ses juges; depuis le greffier jusqu'au président, soit à Berlin, soit à Gex, soit à Paris, soit à Dijon ou ailleurs, il intéressait l'honneur de la magistrature à ses causes. Comme Harpagon, il lui fallait justice de la justice. Qu'il eût tort ou raison, il exigeait qu'on lui accordât ses conclusions, et se vengeait par des sarcasmes de ceux qui avaient osé rendre un arrêt contre lui, et travaillait à déshonorer et à ridiculiser sa partie adverse, comme il fit à l'égard du président de Brosses.

VI. *Comme quoi Voltaire prêtait à des taux exorbitants.*

Voltaire ne devait rien négliger pour arriver à se faire rembourser ses fonds, qui étaient presque toujours considérables, puisqu'il ne prêtait guère moins de dix à vingt mille francs à ses illustres débiteurs. S'agissait-il d'intérêts, c'étaient aussi des sommes assez fortes qui lui revenaient.

A quel taux prêtait-il donc?

Wagnière (p. 65) nous apprend qu'il avança beaucoup d'argent à ses vassaux à quatre pour cent. Nous l'avons vu le 29 août 1769 se réduire à ces quatre pour cent au moment où il confiait pour quatre années 96,000 livres à un prince. Que faut-il conclure de ces arrangements?

Le 12 janvier 1740, il disait à l'abbé Moussinot : « Il y a des occasions où il faut savoir perdre. » Sur la fin de sa vie, comme il avait habituellement plus de cent vingt à cent quarante mille livres à placer chaque année, il lui était difficile, loin de la capitale, de trouver des occasions de prêter tant d'argent. Il eût beaucoup perdu à le garder dans ses coffres. Il était donc obligé de se contenter d'un modique intérêt de ses débiteurs. C'est ce qui aide à comprendre son procédé à l'égard du duc de Wurtemberg. D'ailleurs plus l'emprunteur est solvable et offre de garanties, plus il lui est facile de trouver des

sommes considérables au-dessous de cinq du cent. Il se pourrait que la réduction de Voltaire fût forcée, et la condition essentielle du contrat plutôt que l'effet d'une générosité inexplicable; car nous savons par son *Livret* et sa correspondance que son taux ordinaire était de cinq pour cent chez les financiers. Mais dès qu'il y avait des actions, des billets, des spéculations qui rapportaient davantage, il s'empressait d'en profiter, en retirant tous les capitaux qu'il avait déposés chez les receveurs à raison de cinq du cent. De même, quand il pouvait sûrement et tranquillement augmenter son taux avec des individus riches, il le faisait sans scrupule. Deux hommes graves vont nous le prouver.

« Une manœuvre bien singulière, et que je tiens de source, raconte Formey, dans ses *Souvenirs d'un citoyen* (t. II. p. 238), c'est que, se rendant à Munich, Voltaire se proposa d'y placer des sommes considérables à un intérêt exorbitant. Pour réussir, il mit tout son art à se rendre agréable à l'électeur, et entre autres choses il commença la composition de *Candide*, dont il lisait les chapitres à ce prince, à mesure qu'ils étaient faits. Après avoir bien bataillé pour les intérêts qu'il exigeait, et les avoir obtenus, il trouva tout de suite un prétexte pour s'en aller, laissant là l'électeur, et emportant ce qu'il avait fait de *Candide*. C'est ce que m'a raconté et certifié l'envoyé de Saxe, qui était alors à la cour de Munich, et qui est encore plein de vie lorsque j'écris ceci. » Collini n'est ni moins positif, ni moins explicite. Dans sa lettre du 25 décembre 1754 à M. Dupont, il laisse entendre que Voltaire prêtait de l'argent à 15 ou 20 pour cent (1).

Ce qui prouve encore combien Voltaire aimait les gros intérêts, c'est qu'il ne prêtait à terme que quand il ne pouvait pas placer en viager. Dès 1722 il avait déjà une rente viagère. Sans cesse il presse le Moussinot de chercher des hommes solides sur lesquels il puisse placer en viager. C'est à cette condition qu'il prête aux grands seigneurs de France et aux princes d'Allemagne. A Ferney il construit des maisons, mais pour les vendre en viager. Presque tous ses capitaux, il ne s'en débarrassait que pour une rente viagère.

S'il ne vendait ses maisons à ses vassaux que moyennant une rente viagère de cinq, ou six ou sept pour cent, il faut remarquer que la plus grande partie de sa fortune était placée sur de grands seigneurs en viager. Le 7 décembre 1737, il avait mandé à Moussinot : « Point de rente viagère à moins du denier dix. » Il paraît en effet que c'est au denier dix qu'il traita constamment avec les grands seigneurs.

(1) *Lettres inédites de Voltaire et Collini à Dupont*, pag. 182.

VII. *Idolâtrie de Voltaire pour les rentes viagères.*

Pour expliquer l'idolâtrie de Voltaire pour la rente viagère, il est nécessaire de parler de son âge et de sa santé, dont il se prévalait chaque fois qu'il écrivait à ses débiteurs ou s'entretenait avec eux.

Fixons d'abord le jour de sa naissance.

Les *Registres* de la paroisse Saint-André-des-Arts nous donnent ce document : « Le lundi vingt-deuxième jour de novembre 1694, fut baptisé dans l'église Saint-André-des-Arts, par M. Bouché, prêtre, vicaire de ladite église, soussigné, François-Marie, NÉ LE JOUR PRÉCÉDENT, fils de Me François Arouet, conseiller du roi, ancien notaire au Châtelet de Paris, et de demoiselle Marie-Marguerite Daumart, sa femme. Le parrain messire François de Castagner, abbé commendataire de Varennes, et la marraine dame Marie Parent, épouse de monsieur Symphorien Daumart, écuyer, contrôleur de la gendarmerie du roi. Signé : Parent, François de Castagner de Châteauneuf, Arouet, L. Bouché. »

Mais où Voltaire est-il né? En 1760, dans son *Épître à Boileau*, il dit :

Dans la Cour du Palais je naquis ton voisin.

Déjà, le 17 juin 1768, il avait mandé à M. Deparcieux qu'il était né à Paris, et le 4 mai 1764, dans une lettre à M. de la Marche, il s'était donné pour un Parisien. Longtemps auparavant, le 15 avril 1739, il se plaignait à Frédéric que la nature l'eût fait naître bourgeois de Paris.

Longchamp (p. 335), Wagnière (p. 119), Collini (p. 119), nous assurent aussi que Voltaire était né à Paris.

Dès 1772, Sabatier de Castres plaçait le berceau de Voltaire à Paris (1). Personne ne le contredit. Palissot, dans un article consacré à Voltaire (2), et lu en présence de Voltaire en 1771 (3), répéta que Voltaire était Parisien; ni Voltaire, ni philosophe ne lui en firent un reproche.

Voltaire mort, Luchet (t. I. p. 1) assura qu'il était né à Paris, suivant les renseignements de la famille du poëte. Chaudon (t. I. p. 1)

(1) *Les Trois siècles de notre littérature*. Amsterdam, 1772, tom. III, pag. 393.
(2) *Mémoires pour servir à l'histoire de notre littérature*. Genève, 1775, in-8°, pag. 281.
(3) *Idem*. Paris, 1803, in-8°, tom. II, pag. 472.

se rendit l'écho de cette assertion, ainsi que Taillefer dans son *Tableau historique* (t. V. p. 84). Et personne encore ne réclama contre.

Voilà qu'en 1789, Condorcet avance dans sa *Vie de Voltaire* que ce philosophe naquit à Chatenay, et depuis le *Voltairiana*, Feller, la *Biographie universelle*, le *Plutarque français*, le *Dictionnaire de la conversation*, la *Galerie française* ou Collection de Portraits des hommes et des femmes qui ont illustré la France dans les XVIe, XVIIe et XVIIIe siècles, Lepan, Paillet de Warcy ont répété que Voltaire était né à Chatenay. Quelle raison Condorcet avait-il donc alléguée pour donner un démenti à Voltaire lui-même, ainsi qu'à Sabatier de Castres, Palissot, Luchet, Chaudon et Taillefer? *Aucune.* C'est à cause de cela qu'il a fait autorité. M. Berriat Saint-Prix est le seul littérateur qui ne l'ait point cru sur parole. Il a compulsé les archives de l'arrondissement de Sceaux, et il n'a trouvé aucun document qui prouvât que Voltaire reçut le jour à Chatenay. S'il en eût été ainsi, comment admettre que depuis la publication de l'*Épître à Boileau*, en 1769, jusqu'à l'apparition de l'ouvrage de Condorcet, en 1789, il ne se soit trouvé personne qui se soit fondé sur la tradition, si tradition il y a? Et, d'ailleurs, que serait une tradition en pareille matière? n'y a-t-il pas eu des traditions pour placer le berceau de Mme de Sévigné au château de Bourbilly en Bourgogne?

A la vérité, l'acte de baptême de Voltaire n'indique point qu'il naquit à Paris. Ne faut-il pas le conclure, puisqu'il ne lui donne pas d'autre patrie? Voltaire s'est dit Parisien; Collini, Longchamp, Wagnière, Luchet, Palissot ont connu Voltaire et sa famille, et ont répété qu'il était Parisien. Peut-on leur opposer le témoignage d'un Condorcet, qui le fait naître à Chatenay, sans dire pourquoi il lui a plu de choisir Chatenay préférablement à Paris ou à Brive-la-Gaillarde?

D'ailleurs voici une contradiction. Tous les biographes assurent que Voltaire vint au monde dans un état qui ne laissait pas d'espoir de le conserver longtemps. Dans ce cas ne faut-il pas mépriser sa famille qui aurait eu la barbarie de l'amener depuis Chatenay jusqu'à Paris pour le faire baptiser?

Comme il est impossible de s'inscrire en faux contre cet acte de baptême, on s'est avisé de reculer de plusieurs mois le jour de la naissance de Voltaire.

Malheureusement les biographes ne sont pas tous d'accord. Dès 1750, Baculard-d'Arnaud fait naître Voltaire le 20 février 1694, dans la Préface lue et corrigée par Voltaire, que nous avons citée plusieurs fois. A la même époque, dans une notice qu'il envoya aux frères Parfaict, et qu'on lit à la page 288 du tome VI du *Dictionnaire des théâtres de Paris*, publié à Paris en 1757, et rajeuni au

moyen d'un nouveau millésime en 1767, Voltaire fixe sa naissance au 20 novembre 1694.

Dans son article sur Voltaire dont nous avons déjà parlé, Palissot opina pour le 20 février. Mais en 1772, La Harpe publia, à la suite de sa *Réponse d'Horace à M. de Voltaire*, un *Précis historique sur M. de Voltaire* où on lit à la page 17, que ce dernier naquit le 21 novembre. Dans sa *Correspondance* de novembre 1772, Grimm dit à ce sujet : « Il est bien singulier que M. de La Harpe, si intimement lié avec M. de Voltaire, ait débuté, en écrivant sa vie, par un fait faux. C'est en février 1694 que M. de Voltaire est né, et non le 21 novembre 1694, comme le dit M. de La Harpe. » A la page 98 du tome IV de ses *OEuvres* publiées à Paris en 1778, La Harpe reproduisit son *Précis historique* sur M. Voltaire qu'il avait composé en 1772 pour une *Galerie Universelle*; cette fois il certifia que le philosophe vint au monde au mois de février.

Luchet (t. I. p. 1) dit tenir de la famille de Voltaire que c'était le 20 novembre qu'il était né. Aussi Chaudon (t. I. p. 1) a-t-il épousé son opinion.

Dans son *Tableau historique* (t. IV. p. 84), Taillefer au contraire s'en tint au 20 février, de même que Duvernet, dans les cinq éditions de sa *Vie de Voltaire* que j'ai sous les yeux. Mais l'édition de Genève, in-8° de 355 pages, est ornée d'un portrait de Voltaire, né en 1695.

Condorcet ayant dit que ce dernier était né le 20 février, le *Voltairiana*, la *Biographie Universelle*, le *Plutarque Français*, le *Dictionnaire de la conversation*, la *Galerie Française*, Lepan et Paillet de Warcy ont répété que Voltaire était né le 20 février.

N'oublions pas Wagnière (p. 19) qui nous dit : « La vérité est qu'il naquit le 20 février 1694 et non le 20 novembre, quoique son extrait de baptême, que j'ai vu et tenu, porte cette dernière date. » Assertion qui serait accablante, si elle était motivée.

Quant à Voltaire, il a si souvent varié qu'il nous forcera de nous amuser à ses dépens. S'il écrit aux frères Parfaict qu'il est né le 20 novembre, il laisse dire à La Harpe que c'est le 21, à Baculard-d'Arnaud et à Palissot que c'est le 20 février, date que préfèrera Wagnière, d'après ses conversations. Il en est de même dans sa correspondance. Le 20 février 1765, il mande à Damilaville : « Je suis né en 1694, le 20 février, et non le 20 novembre, comme le disent les commentateurs mal instruits. » Dans une lettre du 25 novembre 1777 au roi de Prusse, il s'exprime ainsi : « J'ai aujourd'hui quatre-vingt-quatre ans. » Le 27 février 1765, il avait assuré au duc de Richelieu que c'était bien le 20 de février, et non le 20 de novembre, qui était la date de sa naissance.

Il augmente le nombre de ses années aussi facilement que celui de ses jours et de ses mois. Le 25 février 1763, il certifie au cardinal de Bernis que c'est en 1693 qu'il est né. Dans ses lettres des 30 septembre 1761 et 15 janvier 1767 à M. de Ruffey, et une autre du 19 auguste 1768 au président de Brosses, il mande qu'il avait soixante-six ans le 11 décembre 1758. Le 25 décembre 1761 il dit à la comtesse de Bassewitz qu'il aura bientôt soixante-dix ans, mais le 4 novembre 1762 il se plaignait de n'avoir que soixante-huit ans. Une fois au 30 mars 1763, il se vanta au duc de Richelieu d'être dans sa soixante-dixième année. Le 26 suivant il parlait de la soixante-douzième année. Au contraire, le 30 juillet suivant, il n'a plus que soixante-dix ans, selon son billet à Lekain. Il serait facile d'augmenter le nombre de ces contradictions.

Voltaire a-t-il donc ignoré le jour de sa naissance? Assurément non. A chaque instant il avait besoin de son extrait baptistaire pour toucher ses rentes; jamais il n'en parla lui-même comme d'un acte de nulle valeur. Ainsi le 1er janvier 1777, il écrivait à d'Argental : « Ne dites point, je vous en prie, que je n'ai que quatre-vingt-deux ans; c'est une calomnie cruelle. Quand il serait vrai, selon un maudit extrait baptistaire, que je fusse né en 1694, au mois de novembre, il faudrait toujours m'accorder que je suis dans ma quatre-vingt-troisième année. Vous me direz que quatre-vingt-trois ne me sauveront pas plus que quatre-vingt-deux de la rage des barbares qui me persécutent; cependant ma remarque subsiste. » Cette dernière idée se retrouve développée dans d'autres lettres. Le 5 janvier 1770, il avait mandé à d'Argental : « Je vous l'avais bien dit que vous n'aviez que soixante-neuf ans. Vous êtes bien injuste et bien lésineux de m'en accorder à peine soixante-quinze, lorsque je suis possesseur de la soixante-seizième. Il faut dire que j'en ai soixante-dix-huit, et n'y pas manquer; car après tout, on se fait une conscience d'affliger trop un pauvre homme qui approche de quatre-vingts. » Aussi lui avouait-il le 19 février 1770 que les gens de soixante-seize ans sont réputés octogénaires. Déjà le 20 février, il avait dit à Damilaville : « J'entre aujourd'hui dans ma soixante-douzième année. Me persécuterait-on encore dans ce monde à mon âge? Cela serait bien welche. » Le 20 octobre 1764 il envoyait ces mots au président Hénault : « Je pourrais, si je voulais, me plaindre qu'à l'âge de soixante-onze ans, accablé d'infirmités et presque aveugle, on ne veuille pas me laisser achever ma carrière en paix. » Le même jour, il faisait cette confidence à Duclos : « Je pourrais me lamenter sur la persécution qu'on suscite à un solitaire âgé de soixante-onze ans, accablé d'infirmités et presque aveugle; mais il faut que les philosophes aient un peu de courage et ne se lamentent jamais. » Tous ces fragments nous

apprennent pourquoi Voltaire aimait à se vieillir de jours, de mois et d'années, et nous expliquent ses perpétuelles antidates de naissance. Comme à ses yeux un mensonge utile devenait une nécessité et même une vertu, il n'a pas hésité à reculer le jour de ses premiers soupirs, parce que cette conduite si peu honorable, il la regardait comme un besoin.

Mais il est digne de remarque qu'il a toujours respecté son maudit extrait baptistaire, et qu'il n'a pas osé une seule fois déclarer positivement et publiquement s'inscrire en faux contre cet acte. Aussi se contente-t-il de dire dans son *Commentaire historique* : « Les uns font naître François de Voltaire le 20 février 1694; les autres, le 20 novembre de la même année. Nous avons des médailles de lui qui portent ces deux dates; il nous a dit plusieurs fois qu'à sa naissance on désespéra de sa vie, et qu'ayant été ondoyé, la cérémonie de son baptême fut différée plusieurs mois. » N'est-ce pas laisser la question indécise? N'est-ce pas avouer l'impossibilité de donner un démenti à la vérité? Cet ondoiement jeté là comme un trait-d'union entre son berceau et les fonts baptismaux de Saint-André-des-Arts n'est-il pas une pauvre ressource qui cache le ridicule de ces paroles vagues? car si Voltaire eût été ondoyé, son acte de baptême en aurait fait mention, comme c'était l'usage.

Tout concourt à nous forcer de nous en tenir à son acte de baptême. De temps immémorial les registres de l'état civil ont été regardés comme des pièces authentiques jusqu'à inscription de faux. Pour que l'extrait baptistaire de Voltaire n'eût point ce caractère, il faudrait admettre que ses signataires eussent voulu et pu tromper un prêtre. Ils n'avaient aucun intérêt à le vouloir, puisqu'il n'existait aucune loi qui obligeât de faire baptiser ou circoncire le nouveau-né; le père, comme officier ministériel, le parrain, comme abbé, la marraine. d'honnête condition, ne pouvaient donc pas s'engager à dire un mensonge qui les eût couvert de ridicule aux yeux d'un prêtre. Celui-ci, non plus, n'aurait pu ni voulu consacrer sur ses registres ce mensonge inutile. A la vérité, Duvernet (p. 18) prétend que ce prêtre fut induit en erreur, et qu'on lui laissa ignorer le temps de la naissance de l'enfant. Duvernet a été assez impudent ou assez niais pour raconter une pareille bévue; mais il aurait dû ajouter si le célébrant ne manifesta aucune surprise ni aucun soupçon à la vue de ce nouveau-né de neuf mois. Dans le cas où ce prêtre eût été distrait au point de ne pas s'apercevoir de sa méprise, n'y avait-il pas un sacristain pour le tirer de sa léthargie? Or, si ce sacristain, si ce prêtre ont eu l'inadvertance de ne pas remarquer que le jeune François-Marie Arouet, présenté à l'âge de neuf mois, devait avoir plus de vingt-quatre heures au dire d'un notaire, d'un abbé commendataire, et

d'une marraine déjà âgée, comment concevoir que, pendant toute sa vie, Voltaire aurait oublié de se moquer d'une scène aussi comique?

Ayant à opter entre cet extrait baptistaire et les perpétuelles et innombrables contradictions de Voltaire, je n'hésite pas à conclure qu'il est de toute impossibilité de prouver que Voltaire ne naquit pas à Paris le 21 novembre 1694, comme l'indique son acte de baptême.

Quand je pense à la multitude, à la gravité et à l'érudition de tous les biographes qui ont pu et dû rechercher et lire avec attention cet acte de baptême, j'ai peine à concevoir que M. Berriat Saint-Prix soit le premier qui, en 1830, l'ait étudié et en ait tiré les conclusions que rien ne saurait détruire. M. Beuchot a trouvé ses raisons péremptoires; mais, par une étrange contradiction, en ayant soin de remarquer les différentes dates que Voltaire a données de sa naissance, il s'est appliqué à les juger, en adoptant ce 20 février que lui avaient transmis presque tous ses prédécesseurs, et dont M. Berriat Saint-Prix avait démontré l'absurdité.

Le jour de la naissance de Voltaire une fois fixé, il est facile de compter toutes les occasions où il s'est permis de se donner plus de jours, de mois et d'années qu'il n'en avait réellement. En feuilletant sa correspondance, on restera persuadé qu'il ne s'est pas seulement servi de ces mensonges pour en imposer au pouvoir, mais aussi pour séduire ses débiteurs. Rarement il oublie de leur rappeler son âge, le nombre de ses années qu'il écrit en toutes lettres, en appuyant sur la soixantième, la soixante-dixième, la quatre-vingtième, la quatre-vingt-quatrième, anticipant toujours sur l'année prochaine de quelques jours et de quelques mois, quand il n'a pas besoin de deux ans pour déterminer un emprunteur ou un vendeur, le président de Brosses, par exemple, à accepter ses propositions, comme nous le verrons.

Mais ces mensonges ne suffisaient pas au but qu'il se proposait. Aussi a-t-il tiré un grand parti de ses maladies.

Collini (1) disait en parlant de lui: « Les visages secs et blêmes sont excellents pour tromper le monde et pour prêter de l'argent à 15 ou 20 pour cent. » Wagnière (p. 24) lui-même convient que « Voltaire tirait un gros intérêt à cause de la mauvaise santé dont il s'est plaint toujours. »

Voltaire n'est pas moins explicite. Le 10 mai 1764, il mandait à son ami de Cideville : « Ce qui pourra me consoler, c'est le petit plaisir que j'ai de désespérer le marquis de Lezeau. Il est tout étonné de ne m'avoir pas enterré au bout de six mois. Je lui joue, depuis plus de trente ans, un tour abominable. » Une lettre du 4 octobre

(1) *Lettres inédites de Voltaire et Collini à Dupont*, pag. 182.

1758 au même correspondant nous donne le mot de l'énigme. « Le petit babouin crut faire un bon marché avec moi, parce que j'étais maigre et fluet, dit Voltaire; *vivimus tamen*, et peut-être Ango de Lezeau *occidit* dans son marquisat. »

Il est digne de remarque que Voltaire a commencé de gémir sur ses maladies dès 1722, année où il plaça pour la première fois de l'argent en rente viagère. Comme depuis il eut toujours des fonds de disponibles, il n'a pas oublié de se prévaloir de ses infirmités. Semblable à feu M. Argan, « il marche, dort, mange et boit tout comme les autres, mais cela n'empêche pas qu'il ne soit fort malade, et ce sont des impertinents qui vous ont dit qu'il était mieux. Il ne s'est jamais si mal porté. » En effet, à la moindre contrariété, il tombera dans des accès de colère si violents, « qu'il faudra plus de huit médecines et douze lavements pour réparer tout ceci. » A la vérité, en 1719, Voltaire n'a qu'un bouton sur l'œil, pour lequel suffira un petit emplâtre qu'il demandera à la marquise de Mimeure. Bientôt adieu aux beaux jours! ils ont passé devant lui comme la fleur des champs. Dès le mois de juin 1723, il écrit à Thieriot que sa santé et ses affaires sont délabrées à un point qui n'est pas croyable; le 4 novembre arrive la visite de la petite vérole; pour Voltaire, c'est une lèpre suivie d'une douloureuse convalescence, qui l'oblige à profiter des chaleurs du mois de juillet pour prendre les eaux à Forges. Malheureusement, ces eaux lui font plus de mal que de bien, avoue-t-il à Thieriot le 5 du mois d'août. Le 24 suivant, sa santé est plus faible que jamais. S'il écrit à Cideville qu'il n'est plus tout à fait si mourant, il mande à Mme de Bernières qu'il garde le lit presque toujours, et qu'il est dans un état mille fois pire qu'après sa petite vérole, de sorte qu'au mois de novembre il n'est pas en état de se faire transporter loin de Paris, parce qu'il passe sa vie dans des souffrances continuelles, qu'il n'espère pas même la fin de ses maux, et n'envisage pour le reste de la vie qu'un tissu de douleurs qui l'accable au point de ne pas lui donner une minute de relâche.

Le climat de l'Angleterre ne devait pas le guérir, pas plus que ses voyages en Belgique, en Hollande, en Prusse. Soit qu'il séjournât dans un château, dans un palais, dans un ermitage, dans une auberge ou un hôtel, soit qu'il s'arrêtât à Paris ou qu'il s'en éloignât, il n'abandonna pas son thème favori. Retiré sur la frontière de France, dans un pays délicieux, il se dit toujours malade.

Malheur à qui le complimentait sur sa verte vieillesse! Le 6 décembre 1754, il écrivait à M. Dupont : « Permettez-moi de vous dire que vous êtes injuste pour ma santé. Il y aurait je ne sais quoi de méprisable à feindre des maladies, quand on se porte bien; et un homme qui a épuisé les apothicaires de Colmar de rhubarbe et de

pillules, ne doit pas être suspect d'avoir de la santé ! Elle n'est que trop déplorable, et vous ne devez avoir que de la compassion pour l'état douloureux où je suis réduit. » Le 15 janvier 1761, il mandait à Mme du Deffand : « M. de Trudaine ne sait ce qu'il dit, quand il prétend que je me porte bien. » Voilà qu'en juillet 1770, Pigalle apporte les nouvelles les plus satisfaisantes de la santé de Voltaire chez lequel il venait de passer huit jours. « Il m'a assuré, raconte Grimm dans sa *Correspondance littéraire*, qu'il montait les escaliers plus vite que tous les souscripteurs ensemble, et qu'il était plus alerte à fermer une porte, à ouvrir une fenêtre, à faire la pirouette que tout ce qui était autour de lui. J'ai gardé à Pigalle le secret de toutes ces nouvelles ; je savais bien qu'elles seraient prises en mauvaise part à Ferney, mais il faut que quelque maladroit ait fait compliment au patriarche sur son embonpoint, car voici la lettre que je viens d'en recevoir le 10 juillet : « Mon cher prophète, M. Pigalle, quoique le meilleur homme du monde, me *calomnie étrangement* ; il va disant que je me porte bien, et que je suis gras comme un moine. Je m'efforçais d'être gai devant lui, et d'enfler les muscles buccinateurs pour lui faire ma cour. » Il paraît que Pigalle ne fut pas le seul qui eût trouvé Voltaire dans une santé florissante ; car le 1er novembre 1773, Voltaire s'exprimait ainsi dans une lettre à Mme du Deffand : « M. Delisle se moque de moi de dire qu'il m'a trouvé de la santé. Je n'en ai jamais eu, *je ne sais ce que c'est que par ouï-dire*. Je n'ai pas passé un jour de ma vie sans souffrir beaucoup. J'ai peine même à concevoir ce que c'est qu'une personne dans une santé parfaite ; car on ne peut jamais avoir de notion juste de ce qu'on n'a point éprouvé. » Le 3 avril 1775, il envoie ces mots à d'Argental : « Il y a donc des gens assez barbares pour avoir dit que je me porte bien. » Les *Mémoires de Bachaumont*, ceux de Marmontel et des autres philosophes confirment les jugements de ces divers voyageurs dont Voltaire vient de se plaindre avec tant d'énergie. Wagnière (p. 93) lui-même convient que le philosophe était, dans le fond, d'une constitution extrêmement forte, quoique presque tous les jours il souffrît des entrailles. Paris fut étonné de le voir, à l'âge de quatre-vingt-quatre ans, entreprendre des travaux, supporter des fatigues, souffrir des incommodités qui eussent tué un jeune homme. Sans les imprudences qu'il y commit, on peut présumer qu'il aurait assisté à toutes ces fameuses journées de la révolution dont il avait eu le pressentiment depuis si longtemps. Quand on fit l'autopsie de son corps, il fut constaté que sa cervelle était sans altération, et d'une ampleur fabuleuse, et qu'aucun homme n'avait été mieux constitué, raconte Wagnière (p. 163).

Ses débiteurs, étonnés de le voir vivre si longtemps, s'impatientaient de lui envoyer de gros intérêts chaque année. Aussi prirent-ils la ré-

solution d'être de moins en moins exacts. C'est ce qui nous explique les arrérages qui leur étaient sans cesse et si instamment réclamés.

En dépit des moqueries dont on accueillait l'histoire de ses maladies, Voltaire s'opiniâtrait à surpasser Argan et Harpagon. Cléante disait à Harpagon : « Ne rougissez-vous pas de déshonorer votre condition par les commerces que vous faites, de sacrifier gloire et réputation au désir insatiable d'entasser écu sur écu, et de renchérir, en fait d'intérêt, sur les plus infâmes subtilités qu'aient jamais inventées les plus célèbres usuriers? » Et Harpagon de répondre : « Bienheureux qui a tout son fait bien placé et ne conserve seulement que ce qu'il lui faut pour sa dépense! » N'est-ce pas là l'esprit de Volaire? A ses yeux, la fin justifiait tous les moyens.

Plus il avançait en âge, plus il avait de capitaux à placer. De là la nécessité d'appuyer sur son âge et sa santé pour tirer de gros intérêts, toujours proportionnés à cet âge et à cette santé. Par ce motif, afin de payer moins cher, il acheta les Délices, Monrion et Tourney, et un hôtel à Paris en viager. De là ces mots qu'il écrivait le 9 septembre 1758 au président de Brosses, au moment où il brûlait d'envie d'acquérir la seigneurie de Tourney : « Vous n'êtes pas homme à faire valoir votre terre de Tourney. Voulez-vous me vendre votre terre à vie? Je suis vieux et malade. Je sais bien que je fais un mauvais marché; mais ce marché vous sera utile et me sera agréable. Je m'engage à ne pas vivre plus de quatre à cinq ans. »

Cependant il vivait toujours. Il s'accoutuma à ne plus paraître que dans l'accoutrement d'un malade. Chaque fois qu'il recevait un ami ou un voyageur, il lui parlait comme si c'était la dernière fois qu'il s'entretenait avec lui; faisait-il une visite, il disait qu'il suspendait son agonie; achetait-il une maison, il la regardait comme son sépulcre, et il finit par construire un tombeau. Toute crise le tuait, toute indisposition allait le réduire en poussière. Il n'écrit pas une lettre sans parler de mort. Pour que rien ne manquât au drame, il laissa croire qu'il n'avait apporté qu'un léger souffle de vie en naissant. Il n'oublia pas non plus de multiplier le nombre de ses maladies par celui de ses années. Toute sa correspondance semble dictée par Harpagon et Argan, tant il s'est identifié avec leur rôle! Sans doute on riait quelquefois, en décachetant ses missives. Lui aussi, il riait; car, grâce à ces mensonges si souvent renouvelés, il finit par placer toute sa fortune en viager, et à gros intérêts, suivant Wagnière et Collini, et parvint à attendrir ses débiteurs et à en obtenir les rentes et les arrérages qui lui étaient dus.

En un mot, Voltaire renchérit si bien et sur l'avarice d'Harpagon et sur les maladies d'Argan, qu'en 1778 il était parvenu à posséder l'immense fortune dont nous connaissons l'état exact.

CHAPITRE TROISIÈME.

HISTOIRE DES DÉPENSES DE VOLTAIRE.

I. *Régime de Voltaire.*

Qu'allons-nous donc faire de notre éternel malade (1), né malade (2) et infirme (3), de parents malsains et morts jeunes (4), devenu malingre (5), mélancolique (6), cacochyme (7), paralytique (8), aveugle comme Tobie (9), misérable comme Job (10), souffrant dix heures sur douze (11), ne passant aucun jour sans avoir la colique (12)? Sa correspondance est le plus complet de tous les dictionnaires de médecine. A chaque page, il se plaint d'indigestions (13), de fièvre (14), de fièvre maligne (15), de fièvre double tierce (16), de grippe (17), de petite vérole (18), de gale (19), de dyssenterie (20), de catarrhe (21), d'humeur scorbutique (22),

(1) Lettre au marquis d'Argenson, du 12 juin 1746.
(2) Lettre à Frédéric, de 1751 (nº 1749, édit. Beuchot).
(3) Lettre au même, du mois d'octobre 1757.
(4) *Pièces inédites de Voltaire.* Paris, 1820, in-8º, pag. 197.
(5) Lettre à Frédéric, du 8 mai 1750. — (6) *Idem.*
(7) Lettre à Formont, du 3 octobre 1758.
(8) Lettre à Frédéric, du 17 février 1749.
(9) Lettre au même, du 8 novembre 1776. — (10) *Idem.*
(11) Lettre à Mme du Deffand, du 3 mars 1754.
(12) Lettre à Thieriot, du 9 août 1769.
(13) Lettre au même, de 1721 (nº 33, édit. Beuchot).
(14) Lettre à Mme de Bernières, du mois de juillet 1723.
(15) Lettre au baron de Breteuil, du mois de décembre 1723.
(16) Lettre à Thieriot, du 24 août 1724.
(17) Lettre de Frédéric à Voltaire, du 6 avril 1743.
(18) Lettre au baron de Breteuil, du mois de décembre 1723.
(19) Lettre à Mme de Bernières, du 28 novembre 1723.
(20) Lettre à d'Argental, du mois d'avril 1734.
(21) Lettre à Hennin, du 24 avril 1770.
(22) Lettre à Mme de Fontaine, du 17 juin 1752.

de crampes (1), d'érésipèle (2), de goutte (3), de fluxion de poitrine (4), de maladie de poitrine (5), de dartre (6), de strangurie (7), d'apoplexie (8), de toux (9), de rétrécissement dans les nerfs (10), d'hydropisie (11), de visite de trois ou quatre rhumatismes à la fois (12), d'extinction de voix et d'extinction de tout (13), d'indisposition qui le rend sourd d'une oreille et lui fait perdre ses dents (14), de sorte qu'il n'est plus qu'un vieux roseau courbé par les orages (15), un cadavre ambulant (16), travaillé par quatre-vingt-deux maladies à l'âge de quatre-vingt-deux ans (17), et se trouvant deux ans plus tard rongé par deux nouvelles infirmités, ce qui en porta le total au nombre de quatre-vingt-quatre (18). En un mot, tous les malheurs qui peuvent accabler un pauvre homme (19), maigre comme un hareng sauret (20), ont fondu sur lui à l'envi; son singe lui-même, le seul animal qu'il ait aimé, a eu la férocité de ne répondre à ses caresses que par de cruelles morsures (21), et le 3 janvier 1758, des mouches, malgré les glaces éternelles des Alpes, venaient incommoder sa maison de Lausanne, disait-il à Dalembert.

A tous ces innombrables tourments, ajoutez les soucis d'une immense fortune, les incommodités des voyages, le désespoir de l'exil, les persécutions de la police, l'ennui d'importunes visites, le travail fatigant de la composition, les tracasseries de la polémique, la réaction de toutes les passions agitées par d'incessants débats littéraires, car qui plume a guerre a dans ce monde, vaste temple dédié à la Discorde (22), et vous vous demanderez ensuite comment Voltaire a

(1) Lettre à Frédéric, année 1751 (nº 1722, édit. Beuchot.)
(2) Lettre à Mme de Fontaine, du 17 juin 1752.
(3) Lettre à d'Argental, du 24 novembre 1753.
(4) Lettre à Ximenès, du 3 février 1766.
(5) Lettre à Frédéric, du 4 mai 1770.
(6) Lettre au duc de Richelieu, du 2 avril 1755.
(7) Lettre à Dalembert, du 19 février 1773.
(8) Lettre au même, du 9 mai 1777.
(9) Lettre à la duchesse du Maine, de 1750 (nº 1607, édit. Beuchot.)
(10) Lettre au duc de Richelieu, du 25 novembre 1752.
(11) Lettre au marquis de Paulmi, du 20 février 1754.
(12) Lettre à de Brenles, du 7 janvier 1755.
(13) Lettre à Hennin, du 5 février 1777.
(14) Lettre à Frédéric, du 26 janvier 1749.
(15) Lettre au duc de Richelieu, du 19 août 1766.
(16) Lettre à Darget, du 6 mai 1750.
(17) Lettre à Mme de Saint-Julien, du 30 octobre 1776.
(18) Lettre à Fabry, du 12 décembre 1777.
(19) Lettre à Frédéric, du 8 novembre 1776.
(20) *Œuvres de Voltaire*, tom. XXXIX, pag. 408.
(21) Lettre à la comtesse de Lutzelbourg, du 25 octobre 1756.
(22) Lettre à Mme Denis, du 22 mai 1752.

pu supporter si longtemps des souffrances continuelles (1) accompagnées d'une fièvre continue (2) dont il comptait les accès par douze et par cinquante, et s'il a eu tort de dire le 2 août 1756 à Dalembert : « Mon miracle est d'exister. » Aussi avouait-il le 3 juillet 1756 à Maupertuis « qu'il était étonné de vivre. »

Sa santé étant perdue sans ressource (3), il s'est déclaré agonisant de bonne heure (4); le 5 février 1739 il avouait à Frédéric qu'il se mourait fort souvent; il croyait s'éteindre, mais il ne faisait que vieillir (5), de sorte que ce soi-disant mort et enterré du 1er mars 1768, a prolongé son martyre jusqu'au mois de mai 1778 à Paris, où il était arrivé de Ferney en cinq jours, raconte Wagnière (p. 122), avec la meilleure santé, une humeur agréable, une gaieté charmante, encore assez robuste pour aller à pied chez le comte d'Argental en descendant de sa voiture; il distingua parfaitement toutes les personnes qui s'empressèrent de le visiter, et il sut trouver un mot d'esprit, des reparties vives et saillantes pour les trois cents personnes qui encombrèrent de suite son hôtel (6). Quoique borgne d'un œil, et maléficié de l'autre dès 1767 (7), et devenu tout à fait aveugle en 1771 (8), il ne s'était pas encore servi de lunettes (9) à cet âge où ses quatre-vingt-quatre ans et ses quatre-vingt-quatre maladies l'avaient mis dans un état beaucoup plus intéressant qu'en 1753, où il se croyait déjà un sujet de tragédie, parce qu'il était perclus de ses membres, disait-il le 9 novembre 1753 au marquis de Thibouville.

Cette perpétuelle concomitance de graves maladies incompatibles avec des travaux d'une constitution antédiluvienne deviendrait inexplicable dans la vie d'un autre homme. Sous la plume de Voltaire, les hyperboles et les mensonges coulent avec tant de facilité, tant d'impétuosité, qu'il force la raison à ne pas l'en croire sur parole. Nous ne prendrons pas au pied de la lettre toutes les contradictions et les invraisemblances sur lesquelles nous venons de glisser. Nous n'aurons pourtant pas la cruauté d'étrangler un chapitre si palpitant d'intérêt.

Il nous importe seulement de connaître la nature de son tempérament. Or voici ce qui nous a paru la vérité vraie : « Je ne cesserai

(1) Lettre à Darget, du 6 mai 1750.
(2) Lettre à de Bernis, du 15 mai 1762.
(3) Lettre à Hénault, du 1er février 1752.
(4) Lettre à Frédéric, du 31 août 1749.
(5) Lettre à Mme de Fontaine, du 18 mars 1778.
(6) Lettre de Mme du Deffand à Walpole, du 12 février 1778.
(7) Lettre au comte de la Touraille, du 19 janvier 1767.
(8) Lettre à l'impératrice Catherine, du 30 juillet 1771.
(9) Wagnière, pag. 94; *Mémoires de Bachaumont*, 8 novembre 1776.

de souffrir qu'en cessant de vivre, » disait Voltaire le 15 janvier 1765 à Damilaville. Pourquoi? Il répondait le 26 septembre 1768 au duc de Richelieu : « Je n'espère point guérir, puisqu'il faudrait changer en moi la nature. » Qu'était-ce que cette espèce de rachitisme? Il la définissait ainsi dans une lettre du 24 janvier 1766 à d'Argental : « Mon mal n'est que la faiblesse avec laquelle je suis né, et que les ans ont augmentée. » Tel est le dernier mot de toutes ses lamentations. « *Je me plains toujours selon l'usage*, avouait-il le 19 août 1759 au comte d'Argental, MAIS DANS LE FOND JE SUIS FORT AISE; » car « *je suis flexible comme une anguille et vif comme un lézard, et travaillant toujours comme un écureuil,* » confessait-il au même ami le 22 octobre 1759. Aussi, charmant de tout point, rapportent les *Mémoires de Bachaumont*, le 14 juillet 1769, il n'était intraitable que sur l'article de la santé. Il devenait furieux quand on se permettait de ne pas s'apitoyer sur ses maladies et d'en interrompre par un rire sardonique l'histoire qu'il aimait à en faire. Il voulait qu'on le crût toujours en danger de mort. Cette manie d'être gravement indisposé devint de plus en plus grande avec l'âge, remarque Wagnière (p. 301). On la lui pardonnait volontiers, mais on ne laissait pas de s'en moquer. On savait qu'il faisait peu de cas des médecins; il n'en envoyait jamais chercher, si l'on en croit Wagnière (p. 93), et les *Mémoires de Bachaumont*, du 8 novembre 1776. Tronchin n'était pour lui qu'un ami et un voisin.

Maintenant que nous avons entrevu la constitution de Voltaire, il nous est facile de rabattre quelque chose et du nombre et de l'intensité de ses souffrances. Mais s'il n'a pas été en proie à toutes les maladies que nous avons nommées, il est certain qu'il n'a reçu de la nature qu'une organisation frêle et délicate, une de ces organisations qui ont besoin d'être bien traitées, bien dorlotées, bien mitonnées sur des édredons de coton. A-t-il eu toutes ces petites attentions qui ne sont pas inutiles à la santé, mais qui consument un temps précieux?

Si Voltaire dédaignait de consulter et d'appeler les médecins, jamais hypocondre ni femmelette ne fit plus d'honneur aux potions. Aussitôt qu'il se sentait la moindre chose, il se purgeait. Dès la fleur de l'âge, il en avait contracté l'habitude (1); il ne la perdit jamais. Il reconnut l'inutilité des eaux de Forges et de Plombières (2); mais il fut toujours fidèle au système purgatif. Comme M. Argan, d'heureuse mémoire, il ne prenait guère moins de huit médecines et de douze lavements par mois; la casse, la rhubarbe, le séné deviennent

(1) *Mémoires de Bachaumont*, du 14 juillet 1769.
(2) Lettres à Thieriot, du 5 août 1724, et à Mme du Deffand, du 2 juillet 1754.

des nécessités pour lui; en quelque endroit qu'il soit, il ne peut s'en passer. Dans le mois d'octobre 1724, il mande à Mme de Bernières qu'il est arrêté à Paris par Bosleduc, qui le médicamente, et par Capron, qui lui donne de l'essence de cannelle. En 1727, « les banqueroutes sans ressources qu'il avait essuyées en Angleterre, le retranchement de ses rentes, la perte de ses pensions et les dépenses que lui coûtèrent les maladies dont il avait été accablé, l'avaient réduit à un état bien dur, » suivant sa lettre du 2 février à Thieriot. Une découverte importante vint le consoler. « Il faut que vous sachiez, écrit-il le 27 mai à Thieriot, qu'on a en Angleterre une machine pour prendre un lavement, qui est un chef-d'œuvre de l'art, car vous pouvez la mettre dans votre gousset et en faire usage quand et partout où il vous plaît; vous pouvez vous en servir toutes les fois et quelque part où vous soyez. Si jamais j'ai le plaisir de vous revoir, soyez sûr que vous aurez une demi-douzaine de ces instruments délicieux. » Il est probable que Voltaire ne quitta point l'Angleterre sans en rapporter une provision considérable. A Cirey, nous le trouvons avec des vapeurs, se droguant sans cesse, suivant Mme de Graffigny (p. 278), et priant son cher Moussinot de lui envoyer une chaise percée de la dernière commodité pour un philosophe voluptueux. Le 17 février 1749, il espère que le roi Frédéric lui expédiera une livre de vraies pilules de Stahl, de sorte que les pilules méritent, après la casse et la rhubarbe, d'être placées au nombre de ses jouissances. Aussi il apprend, le 11 mars 1751, à Darget, qu'il porte au Marquisat des pilules et de la casse, et à M. Dupont qu'il a épuisé les apothicaires de Colmar de rhubarbe et de pilules; le 13 février 1755, il en conseille l'usage à Mme de Fontaine, à cause du bien que la rhubarbe surtout a constamment opéré sur lui. A chaque instant il loue la vertu de la rhubarbe et de la casse. Le 19 avril 1775, il dit à Mme du Deffand : « Je suis de l'avis d'un médecin anglais, qui disait à la duchesse de Marlborough : Ou prenez souvent de petites purges domestiques, ou vous serez bien malade. J'ai suivi les principes de ce médecin, et je ne m'en suis pas mieux porté; cependant, vous et moi nous avons vécu assez honnêtement en prévenant les maladies par un peu de casse. Je fais monder la mienne. Elle fait beaucoup plus d'effet lorsqu'elle n'est pas cuite et qu'elle est fraîchement mondée. Ma dose est d'ordinaire de deux ou trois petites cuillerées à café, et on peut en prendre deux fois par semaine sans trop accoutumer son estomac à cette purge domestique. Quelquefois aussi je fais des infidélités à la casse en faveur de la rhubarbe; car je fais grand cas de tous ces petits remèdes qu'on nomme minoratifs, dont nous sommes redevables aux Arabes. Je reviens à la purge domestique, tantôt casse, tantôt rhubarbe, et je

dis hardiment que ce sont des fruits dont la terre n'est pas couverte en vain; qu'ils servent à la fois de nourriture et de remèdes, et qu'il faut bénir Dieu de nous avoir donné ces secours dans le plus détestable des mondes possibles. Je vous dis encore que nous ne devons pas tant nous dépiter d'être un peu constipés, que c'est ce qui m'a fait vivre quatre-vingt et un ans, et que c'est ce qui vous fera vivre beaucoup plus longtemps. On souffre un peu quelquefois, je l'avoue; mais, en général, c'est notre loi de souffrir de manière ou d'autre. Je m'acquitte parfaitement de ce devoir. » A la casse et à la rhubarbe, dont il se servait deux ou trois fois par semaine pour aller à la garde-robe, rapportent Wagnière (p. 93) et les *Mémoires de Bachaumont*, du 8 novembre 1776, il faut joindre les lavements au savon, qu'il n'épargnait pas plus dans sa vieillesse qu'il ne l'avait fait dans sa jeunesse, suivant Wagnière (p. 35 et 93). Ainsi, lorsqu'il était à Berlin, il demanda au roi la permission de se rendre dans différentes cours d'Allemagne. « Ce monarque, raconte Wagnière (p. 35), chargea le général comte de Chazot de l'accompagner et de payer tous les frais du voyage. A leur retour, le comte présenta la note des déboursés. Le premier article portait une somme assez forte *pour lavements au savon*, à deux kreutsers chacun, pris par M. de Voltaire pendant les deux mois de notre voyage. — Comment diable! s'écria le roi, quel compte d'apothicaire me présentez-vous là? — Sire, reprit M. de Chazot, je n'en rabattrai pas un denier à Votre Majesté, car mon compte est de la plus grande exactitude. » Comme Voltaire se traitait lui-même, il ne cessait de recourir à tous ces médicaments, et n'en ménageait pas la dose toutes les fois qu'il souffrait des entrailles. Il est fâcheux que, dans sa dernière maladie, il n'ait pas eu la patience d'attendre l'effet de quelques cuillerées d'opium, et qu'il eut l'imprudence d'en avaler une bouteille, ce qui lui occasionna une rétention d'urine et la gangrène, des douleurs inouïes et des maux sans remède, au dire de Wagnière (p. 153).

Ce fréquent usage de potions et de clystères exigeait une vie réglée; Voltaire s'astreignit à un régime exact et austère. Dès le 27 juin 1725, il mande à Mme de Bernières qu'il ne connaît plus d'autre remède que le régime; le 17 juin 1752, il fait espérer à Mme de Fontaine que, grâce au régime qu'il observe, il prolongera sa vie de quelques mois; le 26 septembre 1768, il apprend au duc de Richelieu que ses maladies le condamnent à la retraite et à un régime qu'il ne doit plus quitter.

Ce régime annonce une grande sobriété dans le boire et dans le manger.

Voltaire croyait boire beaucoup en avalant un demi-setier de vin à chaque repas, comme il l'avouait le 12 décembre 1768 à Mme du

Deffand. Il n'offrait aux Génevois et à tous ses hôtes et commensaux que du vin de Tourney et du pays de Gex (1). Quant à lui, pauvre malade, il lui fallait un restaurant bourguignon (2). Ce restaurant, il le demandait avec instance, à un conseiller au parlement de Dijon, M. Lebault, propriétaire d'un assez bon cru à Corton, à quelque distance de Beaune. Il lui écrivait le 4 novembre 1761 : « J'ai l'honneur de vous demander trois tonneaux de vin (deux de bon vin ordinaire et un d'excellent), le tout en bouteilles; bien potable, bien gardable, et surtout *très-peu cher*, attendu que M. de Brosses *m'a ruiné*. » Huit jours après, il lui mandait encore : « Je ne vous demande du vin qu'en cas que vous en ayez de semblable à celui que vous m'avez envoyé *les premières années*. A mon âge, le bon vin vaut mieux que M. Tronchin. Je suis devenu délicat, mais pauvre. Je me recommande à votre goût et à votre compassion. Tâchez de me vendre *bon marché* votre vin. Je sais qu'il y a vin et vin. C'est du bon que je demande. » Le 27 auguste 1768, il espère recevoir cent bouteilles de M. Lebault, et le 11 janvier 1769, il est si content de ce bon vin, qu'il dit au conseiller : « *Je compte* sur *vous* jusqu'à la *fin de ma vie*. Je ne veux boire que par vos bienfaits. Je ne puis souffrir d'*autre vin que le vôtre*. »

Quant à la nourriture, Voltaire était moins difficile. Le plus grand plaisir qu'on pût lui faire, était de lui envoyer une petite provision de lentilles; il les aimait singulièrement; M. Clément de Dreux lui en ayant souvent procuré et donné, il le remerciait en prose et en vers (3). Après les lentilles il n'avait de goût que pour un bon potage, un peu de mouton, des œufs (4), du petit lait (5). Une fois à table, il mangeait vite et de bon appétit (6). Il n'avait point d'heure fixe pour ses repas, et il oubliait quelquefois qu'il n'avait pris aucun aliment; il n'en demandait que quand il avait faim, rapporte Wagnière (p. 93). A Cirey, le café lui tenait lieu de déjeuner; le repas unique était le souper, pas trop abondant, mais recherché, propre et délicat; à Paris, Mme du Chastelet et Voltaire avaient l'habitude de dîner tous les soirs en ville; mais le déjeuner était invariablement le même qu'à la campagne; toujours du café ou du chocolat (7). En 1750, Lekain, admis à voir Voltaire pour la première fois, partagea son déjeuner,

(1) *Correspondance inédite de Voltaire avec de Brosses*, pag. 247 et 250.
(2) *Ibidem*.
(3) Lettre à Clément de Dreux, du 19 février 1734; *Œuvres de Voltaire*, tom. XIV, pag. 393.
(4) Lettre à Dom Calmet, du 13 février 1748.
(5) Lettre à Darget, du mois de janvier 1751.
(6) *Les Voyageurs en Suisse*, par Lantier. Paris, 1803, in-8°, tom. II, pag. 48.
(7) Mme de Graffigny, pag. 8; Longchamp, pag. 121.

qui consistait en une douzaine de tasses de chocolat, mélangé avec du café. Même frugalité à Ferney. Le 8 décembre 1772, Voltaire mandait à Frédéric que depuis soixante-dix ans il était fidèle au café. Les quinze dernières années de sa vie, dit Wagnière (p. 93), il y mettait de la crème, et se contentait de deux ou trois tasses par jour; il en avait continuellement sur un guéridon près de lui, suivant Luchet (t. II. p. 274); c'était sa seule nourriture jusqu'à l'heure de son souper, auquel il daignait inviter tous les étrangers qui se trouvaient au château, est-il dit dans les *Mémoires de Bachaumont*, du 8 novembre 1776.

Voltaire ne se dérangeait donc qu'à l'heure du souper. La sobriété n'était pas la seule cause de cette vie sédentaire. Depuis Sénèque, peu de philosophes furent plus sensibles à la fraîcheur et recherchèrent avec plus de reconnaissance le coin de la cheminée. Le séjour de Cirey lui convint à merveille; c'était un incendie de Troie que le foyer de chaque chambre; on brûlait tous les jours six cordes de bois au château, suivant Mme de Graffigny (p. 160). A Berlin, Voltaire ne se lassait pas de vanter et de caresser les poêles; le 9 février 1755, il mandait à M. de Brenles qu'il n'avait plus besoin que de bons poêles. Le soleil n'étant jamais assez ardent pour ses membres (1), il lui fallait du feu en été comme en hiver, au dire de Collini (p. 129). A dom Calmet, il n'avait demandé, le 13 février 1748, qu'une cellule bien chaude. Le 4 avril 1768, il ne se réservait plus qu'une chambre pour se chauffer à son aise; car depuis longtemps il avait peur de mourir de froid, manda-t-il le 3 février 1766 à Ximenès. Il s'accoutuma à garder le lit; il n'en sortait que fort tard, pour faire une promenade dans son carrosse; quand le temps ne lui permettait pas cette distraction, il ne se levait que vers les cinq à six heures du soir pour manger avec ses hôtes (2). Disons dans quel équipage il se présentait dans son salon.

« Il était toujours en souliers gris, bas gris-de-fer, roulés, grande veste de basin, longue jusqu'aux genoux, grande et longue perruque et petit bonnet de velours noir, raconte dans ses *Mélanges* (t. X. p. 257) le prince de Ligne, qui eut l'avantage de passer huit jours à Ferney. Le dimanche, il mettait quelquefois un bel habit mordoré uni, veste et culotte de même, mais la veste à grandes basques, et galonnée en or, à la Bourgogne, galons festonnés et à lames, avec de grandes manchettes à dentelles jusqu'au bout des doigts; « car avec cela, disait-il, on a l'air noble. »

(1) *Œuvres de Villette*. Edimbourg, 1788, in-8°, pag. 108.
(2) Luchet, tom. II, pag. 274; Wagnière, pag. 98; *Mémoires de Bachaumont*, du 22 décembre 1774.

Mais depuis 1770, Voltaire était toujours en robe de chambre et en bonnet de nuit (1); il ne quitta pas ce costume à Paris, où tant de personnages célèbres ne pouvaient se rassasier de le contempler face à face (2). Parfois il laissait sa robe de chambre de perse à fond blanc, mais il conservait son bonnet de nuit de soie brodé d'or et d'argent et serrant avec un beau nœud de ruban rose une immense perruque grise à trois marteaux, qui contrastait singulièrement avec sa figure cadavérique. Le reste de son habillement consistait, suivant plusieurs voyageurs, en linge fin, superbes dentelles, bas de soie ou de laine blancs, souliers de drap blanc, ou pantoufles de maroquin rouge, culottes rouges, deux gilets, une veste de toile bleue, semée de fleurs jaunes et doublée de jaune (3). Dès sa jeunesse, il avait aimé les vêtements magnifiques; nous le verrons tout couvert de velours, de dentelles, de fourrures de prix dans les plus belles journées de l'été à Ferney; cette toilette était resplendissante, mais ridicule. L'âge, les saisons et les climats imposent au faste des lois qu'il ne peut violer sans offenser le dieu du goût. En ne suivant que ses caprices dans ses costumes, Voltaire blessa plus d'une fois le regard des étrangers; quelques-uns osèrent, à son aspect, crier au chie-en-lit (4). Wagnière (p. 94) lui-même convient que sa manière de se mettre ne paraissait pas élégante.

Mais Voltaire aimait singulièrement la propreté, et il était toujours lui-même fort propre. Il se lavait souvent les yeux avec de l'eau fraîche simple, dit Wagnière (p. 94). Il exigeait, suivant Longchamp (p. 135), qu'on ne lui remît sa perruque que bien peignée, bien poudrée, bien accommodée, bien frisée, bien ébouriffée, sauf à s'en moquer ensuite. Tous ses portraits à l'âge de 24, de 35, de 40, de 80 ou de 84 ans, le représentent sans favoris, sans barbe, sans mouche ni moustache; il n'a aucun de ces attributs de la virilité dans une précieuse collection de 53 de ses portraits, que je possède, gravés, je ne sais ni en quelle année, ni dans quel pays, d'après cet Huber dont Grimm et Marmontel ont célébré le rare talent. Il se rasa d'abord lui-même, rapporte Longchamp (p. 135); il fut délivré de bonne heure de cette opération; les quelques rares poils qui survenaient, il se les arrachait avec de petites pinces épilatoires (5). Dès le 8 juillet 1765, il écrivait au marquis de Villette : « Je remarquai, lorsque vous me faisiez l'honneur d'être dans mon taudis, que vous ne

(1) Lettre à Mme du Deffand, du 21 février 1770.

(2) *Mémoires de Bachaumont*, du 12 février 1778.

(3) Lantier, tom II, pag. 48.—Sherlock, *Lettres d'un voyageur anglais*, Londres, 1779, in-8°, pag. 153. — *Journal des Débats*, du 30 mars 1825.

(4) *Mémoires de Bachaumont*, du 12 février 1778.

(5) *Ibidem*, 11 novembre 1776; Wagnière, pag. 94.

soumettiez jamais votre visage à la savonnette et au rasoir d'un valet de chambre qui vient vous pincer le nez et vous échauder le menton. Vous vous serviez de petites pincettes fort commodes, assez larges, ornées d'un biseau qui embrasse la racine du poil sans mordre la peau. J'en use comme vous. J'en suis réduit là. Je vous demande en grâce de vouloir bien ordonner à un de vos gens de m'acheter une demi-douzaine de pinces semblables aux vôtres. »

Et j'ai dit les habitudes, les besoins, les dépenses personnelles, les dépenses indispensables de Voltaire. La vie matérielle ne lui fut donc ni trop amère, ni trop onéreuse.

II. *Voltaire parasite des Grands.*

Maintenant suivons Voltaire dans les différentes phases de sa vie séculaire; pénétrons avec lui dans l'intérieur des maisons qu'il habita.

La première fois qu'il quitta le toit paternel, ce fut pour aller en Hollande servir de secrétaire au marquis de Châteauneuf, ambassadeur de France à la Haye. Quelques incartades le forcèrent de revenir à Paris. Pour obéir à son père, il travailla chez un procureur; bientôt dégoûté du baragouinage de la procédure et de la vie sédentaire et abrutissante du praticien, il renonça à la poussière des dossiers, à l'étude pétrifiante des lois, à l'avenir du robin. Il se fit littérateur. Pour suivre cette vocation, il rompit en visière à toute sa famille, et il s'abandonna aveuglément à son étoile. La fortune eût vainement essayé de le houspiller. Les muses le traitèrent en favori; elles le prirent par la main, et le conduisirent tout couronné de fleurs dans les salons dorés où princes et grands se disputèrent l'honneur de le recueillir. Tous se prosternèrent jusqu'à terre devant la majesté de ce génie indépendant; ils croyaient lire sur son front qu'il venait les dominer par la puissance des idées.

Au château de Saint-Ange, à trois lieues de Fontainebleau, il parle de Henri IV avec M. de Caumartin, intendant des finances; ces conversations lui donnent l'idée de la *Henriade*. Un poëte épique doit boire à la coupe des tribulations; Voltaire est moins malheureux que le Dante, le Tasse, Camoëns et Milton, si nous en croyons ses lettres de cette époque. Il est exilé à Tulle; sa famille obtient qu'il se rende à Sulli-sur-Loire. Là ce n'est point une caverne qui devient l'écho de ses gémissements; il demeure au château, qui est dans la plus belle situation du monde; il se promène dans un bois magnifique; il coule les jours les plus paisibles dans la meilleure compagnie, avec des gens d'un commerce agréable; le duc de Sulli est le plus

aimable des hommes. Ce séjour eût été délicieux si ce n'eût pas été un exil. Voltaire finit par s'y ennuyer; mais bientôt il regretta cette séduisante habitation. Du 17 mai 1717 au 11 avril 1718, il n'entendit que le bruit des clefs, des serrures, des gonds, des chaînes de fer, des verrous sous lesquels il était enfermé à la Bastille. Dès qu'il fut libre, il s'arrêta à Châtenay, puis au château de Villars, à trois quarts de lieue de Melun, chez le maréchal de Villars. Il dit à M. de Mimeure qu'il passe sa vie de château en château. En effet, il est quinze jours avec le duc de la Feuillade au Bruel; il fait un voyage au château de la Source près d'Orléans, chez milord Bolingbrocke. Mme de Rupelmonde l'emmène avec elle à Bruxelles et à la Haye. A son retour, il hante le château d'Ussé, au confluent de l'Indre et de la Loire; celui de la Rivière-Bourdet, à trois lieues de Rouen, appartenant à Mme de Bernières; celui de Maisons, retraite du président de Maisons, à trois lieues de Paris. A Forges, à Fontainebleau, il a un appartement chez le duc de Richelieu. Toutes les fois qu'il traverse Rouen, son ami Cideville lui offre bonne chère, le mène à l'opéra, et lui procure tous les plaisirs de la société et d'une grande ville, suivant une de ses lettres de 1723 à Thieriot.

Il continue de fréquenter le duc de Richelieu, et de le visiter dans ses différents hôtels. Mais après avoir été l'hôte de la famille de Bernières, il en devint le commensal et le locataire. Nous avons déjà cité un acte sous seing privé du 4 mai 1723 fait double entre M. de Bernières et Voltaire. Suivant cet acte, Voltaire avait à Paris un appartement de six cents livres de loyer à l'hôtel du président, lequel acceptait, en outre, une somme de douze cents francs à titre de pension pour le poëte et un ami du poëte. Or, cet ami, qui se nommait Thieriot, non-seulement ne convenait pas de cette galanterie, mais il *regardait même comme absurde* que Voltaire eût payé pension chez Mme de Bernières (1). Ce témoignage mérite d'être pris en considération. Dans une lettre du 27 juin 1725 à Mme de Bernières, Voltaire nous apprend que M. de Bernières lui réclamait de l'argent. Était-ce pour un terme de loyer? je le croirais volontiers. Était-ce pour un quartier de pension? c'est ce qu'il faut examiner. Il est certain que Voltaire était domicilié chez le propriétaire susnommé; c'est la première fois que nous le trouvons dans ses meubles. Il manda le 10 septembre 1724 à Thieriot qu'on lui en avait volé une partie, et qu'il *s'était ruiné à les acquérir*, ce qu'il ne manquera pas de redire, chaque fois qu'on lui en livrera d'autres, qu'il achètera une propriété ou qu'il y fera des réparations ou des changements. Il lui avouait aussi qu'il se plaisait dans ce logis sis rue de Beaune, parce

(1) *Lettres inédites de Mme du Chastelet à d'Argental*, pag. 162.

qu'il y menait une vie plus solitaire qu'à la campagne, qu'il s'y imposait plus facilement un régime très-exact, qu'il y recevait un peu de compagnie, s'y livrait à un travail modéré et pouvait suivre un procès relatif à la succession de son père. Il ne s'absenta que pour aller à Forges, à Maisons, à Fontainebleau, à Villars, à Bellegarde, à Bélébat, et à Versailles, où il fit sa cour à la jeune reine, et en obtint une pension de quinze cents livres. Soit qu'il résidât à Paris, soit qu'il en sortît, il écrivait souvent à Mme de Bernières et à Thieriot pour leur témoigner le regret de vivre loin d'eux. Or, s'il était continuellement séparé d'eux, il fallait donc qu'on lui laissât des domestiques pour soigner son ménage, et préparer son déjeuner, car pour le souper, il le prenait en ville, suivant l'habitude de tous les hommes de lettres de ce temps-là. S'il n'en eût pas été ainsi, il n'aurait pas eu de pension à payer. Dans le cas contraire, les égards dont il était l'objet paraissent trop grands pour ne les pas supposer désintéressés. Il répugne d'admettre qu'un président à mortier au parlement de Rouen, riche et sans enfants, reçût six cents francs par an pour laisser à la merci de ses gens un personnage distingué avec lequel il cohabitait rarement et mangeait plus rarement encore à la même table. Par conséquent Voltaire n'avait avec lui que les relations d'un locataire, et d'un ami qui avait la faculté de se retirer à la Rivière-Bourdet, quand sa santé et ses occupations lui permettaient ce voyage.

Toutefois, il résulte de ces faits que ce n'est qu'en 1723 que Voltaire commença de dépenser et de jouir d'une résidence et que, si l'on s'en rapporte à la teneur de l'acte précité, il trouvait le moyen de se loger et de se nourrir, lui et un ami, pour la somme de dix-huit cents francs par an, quoiqu'il eût déjà au moins huit mille livres de rente. Il ne paraît pas avoir eu d'autre domicile et d'autres frais de maison jusqu'à sa nouvelle incarcération à la Bastille en 1726. Il y entra le 17 avril; il dut en sortir le 30 suivant. Il se rendit immédiatement en Angleterre. Il y arrivait en fugitif; un homme de la police avait été chargé de l'accompagner jusqu'à Calais. Suivant Baculard d'Arnaud, il aurait été admis aux petits soupers du roi (1). Jamais il ne parla de cette faveur singulière, ni dans son *Commentaire historique*, ni dans ses ouvrages, ni dans ses lettres. Le 22 mai 1722, il avait offert de courre un vil juif, de servir d'espion et de mouchard au cardinal Dubois, en lui promettant une reconnaissance éternelle, si on daignait lui confier ce rôle infâme. Malgré son obséquiosité et ses flatteries à Versailles, ses hommages et ses dédicaces à une jeune reine, ses rapports avec Mme de Prie, le duc de Richelieu, il avait longtemps postulé avant d'obtenir

(1) *Mémoires de Longchamp*, pag. 492.

quelques grâces. Quitter une telle cour, une si ingrate patrie, qui n'avait voulu ni de son abjection ni de sa honte, et trouver de suite sur une terre étrangère, dans le pays de Milton et de Pope, une place à la table de Georges 1er, était un contraste trop frappant pour être enseveli dans l'oubli. Voltaire aimait trop à rappeler l'amitié dont les souverains l'honoraient, la souscription immense du susdit Georges 1er à la *Henriade*, les encouragements que le gouvernement britannique prodiguait aux lettres, pour que nous puissions croire que sa modestie l'ait empêché de nous cacher une particularité si agréable pour la vanité d'un proscrit. Son silence sur ce sujet équivaut à une négation. Aussi l'assertion de d'Arnaud me paraît mensongère, tout à fait inadmissible. D'ailleurs Voltaire n'était presque jamais à Londres. Il écrivit le 16 octobre 1726 à Mme de Bernières qu'il était toujours tapi dans la tanière de Wandsworth, village où il demeurait chez un ami, M. Falkener, riche marchand anglais, auquel il dédia *Zaïre*. Cette retraite lui fut donc peu onéreuse; peut-être n'y eut-il aucune dépense à faire. Si cette hospitalité n'eût pas été généreuse, il l'aurait moins louée, j'imagine.

Quand Voltaire revint en France, il y resta quelque temps dans le plus grand secret, fuyant ses amis, n'envoyant son adresse qu'à ceux dont le commerce lui était indispensable. Le 25 mars 1729 il pressa Thieriot d'accepter une chère simple et frugale, un mauvais lit, une pauvre chambre chez Châtillon, perruquier, rue des Récollets à Saint-Germain. Le 29 suivant, il lui proposa un rendez-vous à Paris chez un ami du nom de Dubreuil, dans le cloître du bienheureux saint Médéric, puis dans une vilaine maison de la rue Traversière, dont le propriétaire, conseiller-clerc, ne craignait pas de garder une porte encore plus vilaine que sa maison. Il quitta Saint-Germain, et s'établit à Paris rue de Vaugirard. Il allait tous les soirs souper rue de Condé, chez M. de Livri, secrétaire du roi (1). Il continua de vivre incognito, de sorte qu'on le croyait encore en Angleterre (2). Dans une excursion à Rouen, il occupa un petit trou à l'hôtel de Mantes, où il trouva peu de commodités (3); grâce aux marques d'amitié que lui prodiguèrent MM. de Cideville et de Formont, il regarda ce voyage comme l'un des plus heureux événements de sa vie (4). Après un court séjour dans le château du prince de Guise à Arcueil (5), il courut s'installer près du Palais-Royal, dans un somp-

(1) Lettre à Cideville, du 2 mars 1731.
(2) Lettre au même, du 16 février 1731.
(3) Lettre au même, du 2 mars 1731.
(4) Lettres à Cideville et à Formont, de l'année 1731, (nos 125 et 126, édit. Beuchot.)
(5) Lettre à Cideville, du 3 septembre 1731.

tueux hôtel appartenant à Mme de Fontaine-Martel, qui lui donna de suite à coucher (1) et lui céda un appartement pour l'hiver (2). Dès le 26 décembre 1731, il appelait cette dame la déesse de l'hospitalité. C'était avec raison, car il avouait qu'elle le gardait pour rien (3), quoiqu'il jouît déjà de plus de vingt-huit mille livres de rente. Mais comme elle en avait quarante mille, il lui fit mener grand train, se divertit fort bien chez elle, et y jouait ses comédies (4). Il finit par devenir le maître absolu du logis (5). Quoique la bonne femme fût morte les derniers jours de janvier 1733, il n'était pas encore déménagé de chez elle au mois de mai.

C'est le 15 mai que Voltaire quitta définitivement les agréables pénates de la baronne, pour se claquemurer vis-à-vis le portail Saint-Gervais, rue de Long-Pont (6), dans le plus vilain quartier de Paris, dans la plus vilaine maison, où l'on était plus étourdi du bruit des cloches qu'un sacristain (7). Il y demeura jusqu'au mois d'avril de l'année suivante (8). Afin d'avoir et le nécessaire et le confortable, il brocanta, il acheta des magots et des Titien (9). Il se meubla et s'arrangea de manière à mener une vie douce, et à pouvoir offrir d'en partager les petits agréments à quelques hommes de lettres qui voudraient bien s'accommoder de sa personne et de la médiocrité de sa fortune (10). Demoulin et sa femme prenaient soin de son ménage et demeuraient chez lui (11). A ses yeux, Demoulin était plutôt un homme d'affaires, un homme de confiance qu'un domestique (12); il lui servait de copiste et de courtier. Lefebvre et Linant vinrent lui tenir compagnie. Bientôt Linant ne parut pas content de son sort; quoique logé, nourri, chauffé, blanchi, vêtu, ayant son entrée à la comédie, et dînant tous les soirs à la table de Voltaire ou de ses amis, il se plaignit de n'être pas bien chez un poëte qui se vantait de dépenser seize cents francs pour lui. Voltaire convient que Linant et Lefebvre étaient mal logés chez lui; il aurait désiré les rendre plus heureux; il regretta que sa pauvreté ne le lui permît pas, n'ayant pas de richesses à dissiper avec

(1) Lettre à Formont, du 26 décembre 1731.
(2) Lettre à Cideville, du 3 février 1732.
(3) Lettre à Formont, du 29 mai 1732.
(4) Lettre à Cideville, du 27 janvier 1733. — (5) *Ibidem*.
(6) Lettres à Thieriot et à Cideville, du 15 mai 1733. — (7) *Ibidem*.
(8) Lettre à Cideville, du 7 avril 1734.
(9) Lettre au même, du 15 mai 1733.
(10) Lettre au même, du 19 juin 1733.
(11) Lettre à Clément de Dreux, du 19 février 1734.
(12) Lettre à Cideville, du 27 octobre 1733.

eux (1). Il se sépara d'eux pour se rendre à Montjeu. Il conserva encore quelque temps son domicile (2); il fut obligé de voyager, et dut renoncer à l'espoir de séjourner à Paris.

III. *Voltaire chez Mme du Chastelet.*

Voltaire alla demander l'hospitalité à la marquise du Chastelet, qu'il honorait et aimait beaucoup. Quoiqu'elle fût mariée et mère de famille, il ne cessa de vivre avec elle, soit à Paris, soit à Cirey, sur les frontières de la Champagne et de la Lorraine; il l'accompagna dans tous ses voyages en France et en Belgique. Il s'absenta rarement de chez elle. Ils cultivaient ensemble les lettres, l'histoire et la philosophie; ils apprenaient les langues, et s'occupaient beaucoup des sciences. Amis, plaisirs, études, table, tout était commun entre eux. Ils ne se passionnaient pas moins pour le luxe, les spectacles, les fêtes. A Cirey, la chambre de madame était un vrai musée; l'appartement de Voltaire fut orné avec le même goût : tout y respirait l'opulence. Il était trop accoutumé depuis son enfance à la magnificence et au tourbillon des manoirs pour ne pas se plaire dans cet agréable séjour. Il y prit les allures d'un grand seigneur; il se laissa servir comme un prince. Son valet de chambre ne quittait point sa chaise à table; ses laquais lui remettaient ce qui lui était nécessaire comme les pages aux gentilshommes du roi. Cela était fait sans aucun air de faste, nous dit Mme de Graffigny (p. 145).

Cette dame a eu l'honneur de visiter la chambre de Voltaire. Nous ne pouvons résister au plaisir de citer la description qu'elle en fit (p. 14) dans un moment d'admiration et d'étonnement facile à comprendre :

« Il a, dit-elle de Voltaire, une petite antichambre grande comme la main; ensuite vient sa chambre, qui est petite, basse et tapissée de velours cramoisi; une niche de même avec des franges d'or : c'est le meuble d'hiver. Il y a peu de tapisserie, mais beaucoup de lambris, dans lesquels sont encadrés des tableaux charmants; des glaces, des encoignures de laque admirables, des porcelaines, des marabouts, une pendule soutenue par des marabouts d'une forme singulière, des choses infinies dans ce goût-là, chères, recherchées, et surtout d'une propreté à baiser le parquet; une cassette ouverte où il y a une vaisselle d'argent, tout ce que le superflu, *chose si nécessaire*, a pu inventer : et quel argent! quel travail! il y a jusqu'à

(1) Lettres à Cideville, des 2 août et 27 septembre 1733.
(2) Lettre au même, du 6 novembre 1734.

un baguier où il y a douze bagues de pierres gravées, outre deux de diamants. De là on passe dans la petite galerie, qui n'a guère que trente à quarante pieds de long. Entre ses fenêtres sont deux petites statues fort belles, sur des piédestaux de vernis des Indes : l'une est cette *Vénus Farnèse*, l'autre *Hercule*. L'autre côté des fenêtres est partagé en deux armoires : l'une de livres, l'autre de machines de physique; entre les deux, un fourneau dans le mur, qui rend l'air comme celui du printemps; devant, se trouve un grand piédestal, sur lequel est un *Amour* qui lance une flèche : on fait une niche sculptée à cet *Amour*, qui cachera l'apparence du fourneau. La galerie est boisée et vernie en petit jaune. Des pendules, des tables, des bureaux, rien n'y manque. Au delà est la chambre obscure, qui n'est pas encore finie, non plus que celle où il mettra ses machines : c'est pour cela qu'elles sont encore toutes dans la galerie. Il n'y a qu'un seul sopha et point de fauteuils commodes, c'est-à-dire que le petit nombre de ceux qui s'y trouvent sont bons, mais ce ne sont que des fauteuils garnis. Les panneaux des lambris sont des papiers des Indes fort beaux; les paravents sont de même; il y a des tables à écran, des porcelaines, enfin tout est d'un goût extrêmement recherché. Il y a une porte au milieu qui donne dans le jardin; le dehors de la porte est une grotte fort jolie. » Tout l'art imaginable avait été employé à séduire Voltaire (1). On lui improvisa jusqu'à un joli théâtre. Le fond de la salle était une loge peinte, garnie comme un sopha, ainsi que le bord sur lequel on s'appuyait. Les décorations étaient en colonnades avec des orangers entre les colonnes. Comme il était impossible d'avoir des acteurs, on engageait tous les étrangers, qui arrivaient, à jouer la comédie; on donnait même des rôles aux laquais de la maison, de sorte qu'il ne restait quelquefois plus de spectateur, tous les gens du château déclamant sur la scène, ou attendant dans les coulisses le moment de parler à leur tour (2). Il fallut un malheur imprévu pour interrompre le cours de ces travaux, de ces exercices, de ces conversations, de ces festins, de ces joies.

Mme du Chastelet mourut dans le mois de septembre 1749. Jusque-là elle avait presque toujours cohabité avec Voltaire. Ils se rendaient ensemble à Lunéville à la cour du roi Stanislas, et à Sceaux u palais de la duchesse du Maine. A Fontainebleau, ils avaient un pied-à-terre chez le duc de Richelieu; à Paris, ils occupaient le même hôtel, et dînaient dans les mêmes sociétés. Mais partout ils avaient l'habitude de prendre leur café le matin entre onze heures et midi; quant au souper, il consistait en quelques plats, et en bouteilles de

(1) *Pièces inédites de Voltaire*, pag. 289.
(2) *Ibidem*. — Mme de Graffigny, pag. 97. — Longchamp, pag. 172.

vin ordinaire, même les jours de réception à Paris comme à Cirey, dit Longchamp (p. 121). Il resta toujours à la charge de la marquise. Par conséquent Voltaire n'eut jamais besoin d'un nombreux domestique. Des laquais pour arranger sa perruque, allumer son feu, faire ses commissions suffisaient à son faste; il avait soin d'en prendre qui sussent écrire, afin qu'ils pussent lui servir de copistes et de secrétaires. A cette époque, il possédait Céran, espèce d'homme de lettres qui lui lisait Virgile et Horace le soir, sans trop les entendre, et qui copiait très-mal les vers. Dès le 22 mars 1733, il mandait à Cideville qu'il désirait trouver un autre *amanuensis*; pourtant il n'osa pas renvoyer un bon garçon, qui lui déchiffrait couramment du latin, et qui avait l'honneur d'être parent du poëte Rousseau. Ce Céran, mandait Voltaire à Cideville dans le mois de décembre 1734, mettait, pour une période de vingt-six mille ans,

> Six cents siècles entiers par delà vingt mille ans,

ce qui faisait quatre-vingt mille ans au lieu de vingt-six mille: petite bagatelle! Il écrivait: Le général F...tout, pour le général Toutefêtre; c'est donner un grand c..., tandis qu'il aurait dû mettre une grande leçon. Dans un billet qu'il envoya à une jeune fille qu'il aimait passionnément, il disait:

> Je me croirai haï d'être aimé *fortement*.

Il transcrivit ainsi un vers de son maître:

> Rangés en bataillon, ils mesurent leurs *repas*.

Il en vint à corriger les fautes des manuscrits qui lui étaient confiés. Dans ce passage véhément:

> Ah! croyez-moi, mon fils, voyez ces cheveux blancs,
> La triste expérience est le fruit des vieux...,

Voltaire avait oublié le mot *ans*. Céran ne manqua pas de s'apercevoir que cela ne rimait pas; il remplit ainsi la lacune:

> Ah! croyez-moi, mon fils, voyez ces cheveux *bleus*,
> La triste expérience est le fruit des *vieux*.

Pressé un jour de réciter une tirade de la *Pucelle*, il déclama avec emphase et longuement ce morceau:

> Trente-deux dents brillent à *fleur de tête*;
> Deux grands yeux *noirs* d'une égale *blancheur*,
> Font l'ornement d'une bouche vermeille
> Qui va prenant de l'une à l'autre oreille.

On se tenait longtemps les côtes à Cirey, dit Mme de Graffigny (p. 70), quand la conversation venait à tomber sur de pareilles absurdités. Elles auraient dû faire rougir Voltaire, dont elles révélaient l'avarice. Il avait trop de discernement pour ne pas bien choisir des scribes capables; il avait une fortune assez considérable pour s'attacher un homme instruit. Mais, comme un secrétaire intelligent eût exigé de plus forts gages qu'un valet de chambre, Voltaire aimait mieux un imbécile laquais improvisé copiste. Il se passera de secrétaire la plus grande partie de sa vie; il ne confiera la copie de pièces qu'à des valets de chambre. Le 2 août 1738, il mandait à l'abbé Moussinot: « Connaîtriez-vous quelqu'un qui veuille servir de valet de chambre et qui sache bien écrire? il y a deux cents francs de fixe, beaucoup de présents et un honnête ordinaire. » Suivant Longchamp (p. 121), les domestiques de nos deux fastueux philosophes n'eurent jamais d'indigestion et étaient bien loin d'être accablés de présents. Mme du Chastelet ne nourrissait point les siens, et leur donnait pour cela une rétribution en argent: c'était vingt sous par jour pour le cocher, les laquais et la cuisinière, et trente sous pour le suisse, la femme de chambre et celui qui remplissait les fonctions d'intendant; la suite de Voltaire était sur le même pied. L'insuffisance de ces appointements forçait tous ces pauvres gens à chercher d'autres maîtres plus humains et plus généreux, de sorte qu'il arriva plusieurs fois à notre illustre couple de n'avoir personne qui voulût entrer au service de leur génie, rapporte Longchamp (p. 123).

Voltaire espérait pouvoir se passer de secrétaire qu'il eût fallu bien rétribuer. Quand il monta un cabinet de physique à Cirey, il sentit qu'un valet de chambre ne saurait pas le seconder dans ses expériences. C'est alors qu'il écrit, le 23 avril 1738, à Thieriot: « Je cherche à présent un garçon philosophe qui puisse m'aider en physique, *mente manuque*, un petit diminutif de la race des Vaucanson. Une bonne maison, de la liberté, de la tranquillité, quatre à cinq cents livres bien payées par an, et la disposition d'une bibliothèque de physique complète et d'un cabinet de mathématiques feraient son sort. » Voltaire devenait généreux pour ce garçon philosophe; c'était peut-être par nécessité, car il s'était adressé auparavant à l'abbé Moussinot, qui lui avait indiqué un prêtre. Voltaire parut content du choix, mais il exigea que le candidat dît la messe au château. Malgré ce cumul de fonctions d'aumônier et de physicien, le protégé de Moussinot ne devait pas trouver la pierre philosophale en arrivant. Le 25 juillet 1737, Voltaire mandait à Moussinot: « A l'égard de la personne qui doit venir à Cirey pour y cultiver son talent de chimiste à son aise, il faudra absolument qu'il dise la messe; c'est la condition sans laquelle on ne peut se charger

de lui. Je lui donnerai *cent écus par an*, mais *je ne peux rien faire de plus*. »

Nous venons de parler de l'abbé Bonaventure Moussinot, docteur en théologie de la maison et société royale de Navarre et chanoine de la paroisse Saint-Merry. Nous sommes depuis longtemps familiarisés avec son nom, ses occupations, ses négociations, ses démarches. Son habileté, son zèle, son aptitude inspirèrent une confiance sans bornes à Voltaire qui lui écrivait, le 19 mars 1739 : « Je m'en rapporte uniquement à vos livres ou à votre parole au défaut de vos livres, priant mes héritiers de s'en rapporter uniquement à votre parole. C'est ce que j'ai déjà bien expressément établi dans mon testament, et ce que je vous enverrai signé quand vous voudrez. » Voltaire employait non-seulement l'abbé Moussinot, mais le frère, la sœur, la nièce de Moussinot, en un mot, tout ce qu'il y avait de Moussinot mâles et femelles en disponibilité rue de la Lanterne à Paris. Certaines emplettes ne pouvaient être faites que par une femme. Aussi Voltaire mandait-il, le 14 décembre 1737, à l'abbé Moussinot : « Mademoiselle votre nièce ou mademoiselle votre sœur voudraient-elles acheter pour une pistole ou 12 ou 15 livres de beaux joujoux d'enfants de deux à trois ans? » Les lettres, les poursuites, les commissions qui répugnaient à un chanoine, Voltaire en chargeait le frère du chanoine. Ce frère avait mission de transiger avec les libraires, d'écrire aux débiteurs, de les presser, de les importuner, de les contraindre, au besoin, même de les sermonner et de les humilier. Pour le dédommager de ses peines, Voltaire lui abandonnait quelque chose sur ses droits d'auteur. Ainsi, le 3 décembre 1737, il disait à l'abbé Moussinot : « Prault doit 50 livres à M. votre frère pour pot-de-vin. Je veux qu'il les paie. »

Voltaire n'avait pas tort de dire à l'abbé Moussinot, qu'il le traitait comme le diable de Papefiguière. Le 8 juillet 1737, il lui recommandait de n'épargner jamais l'argent, quand il aurait besoin de voitures. Quant aux émoluments, il n'osa les fixer, de peur d'être plus généreux qu'il ne le désirait. Temps, santé, courses, visites, voyages, l'abbé Moussinot n'épargna rien pour augmenter la fortune de Voltaire. Pour récompense, il reçut le 30 juin 1736 cette missive plus gênante que polie : « Voulez-vous, à présent, que je vous parle franchement? Il faudrait que vous me fissiez l'amitié de prendre par an un petit honoraire, une marque d'amitié. Agissons sans aucune façon. Vous aviez une petite rétribution de vos chanoines. Traitez-moi comme un chapitre; prenez le double de ce que vous donnait votre cloître, sans préjudice du souvenir que j'aurai toujours de vous. Réglez cela et aimez-moi. » Le 8 janvier 1741, Voltaire lui écrivait : « Je commence par vous prier de donner mille livres à

M. le marquis du Chastelet. Moyennant ces mille livres, jointes à mille autres que j'ai à Mme de Chambonin, M. du Chastelet vous donnera un contrat de cent livres de rentes foncières que vous ferez remplir ou de votre nom ou de celui de la nièce que vous aimerez le mieux, de sorte que ce sera une petite rente dont vous la gratifierez, et qui lui sera assurée après ma mort. »

Ainsi Voltaire sut exploiter la délicatesse de Moussinot, la niaiserie ou plutôt la pauvreté de ses laquais. Il s'arrangea de manière à ne dépenser que le moins possible, et rappela ces paroles d'une scène de son *Enfant-Prodigue :*

> Il est avare, et tout avare est sage.
> Oh ! c'est un vice excellent en ménage,
> Un très-bon vice.

Voltaire mit autant d'habileté à vivre aux dépens de Mme du Chastelet. Nous venons de voir quel cadeau il voulait faire au petit du Chastelet. Le bambin grandit ; Voltaire devint plus prodigue à son égard. Il écrivit, le 5 juin 1738, à l'infatigable Moussinot : « Je vous supplie, si vous trouvez quelque petite montre jolie, bonne ou mauvaise, simple, d'argent seulement, avec un joli cordon soie et or ou or trait ; trois louis tout au plus doivent payer cela ; je vous demande en grâce de me l'envoyer *subito*, *subito*. C'est un petit présent que je veux faire au fils de M. le marquis du Chastelet. C'est un enfant de dix ans. Il la cassera, mais il en veut une, et j'ai peur d'être prévenu.» Des bagues, des colifichets ou des instruments de physique passèrent, j'imagine, des mains de Voltaire dans celles de la marquise. Le marquis avait souvent besoin d'argent ; Voltaire lui en prêtait volontiers, moyennant un *bon contrat*. Aucun arrangement n'avait été fait entre eux ; on n'exigeait aucune pension de Voltaire pour sa nourriture et son logement. Il était à Cirey comme chez lui, et il invitait même ses amis à l'y visiter. Quand le moment de la séparation arriva, il fut question de remboursements. C'est alors que Voltaire prit la plume pour écrire la lettre suivante à la comtesse de Montrevel, l'une des sœurs cadettes de M. du Chastelet : « Madame, permettez que je mette sous vos yeux le résultat de l'entretien que j'eus l'honneur d'avoir avec vous il y a deux jours. M. le marquis du Chastelet se souvient que, de plus de quarante mille francs à lui prêtés pour bâtir Cirey et pour d'autres dépenses, je me restreignis à trente mille livres, en considération de sa fortune et de l'amitié dont il m'a toujours honoré ; que, de cette somme réduite à trente mille livres, il me passa une promesse de deux mille livres de rente viagère que lui dicta Bronod, notaire. Vous savez, madame, si j'ai jamais tou-

ché un sou de cette rente, si j'en ai rien demandé, et si même je n'ai pas donné quittance, plusieurs années de suite, étant assurément très-éloigné d'en exiger le paiement. Vous n'ignorez pas, et M. du Chastelet se souvient toujours avec amitié, qu'après avoir eu le bonheur d'accommoder son procès de Bruxelles, et de lui procurer deux cent mille livres d'argent comptant, je le priai de trouver bon que je transigeasse avec lui pour cette somme de trente mille, et pour les arrérages dont je n'avais pas donné quittance, et que je touchasse seulement, pour finir tout compte entre nous, une somme de quinze mille livres une fois payée. Il daigna accepter d'un ancien serviteur cet arrangement qu'il n'eût pas accepté d'un homme moins attaché, et sa lettre est un témoignage de sa satisfaction et de sa reconnaissance. En conséquence, je reçus dix mille livres, savoir: deux mille livres qu'il me donna à Lunéville, et huit mille livres que me compta le sieur de Lacroix à Paris. Les cinq mille livres restant devaient être employées par M[me] du Chastelet à mon appartement d'Argenteuil, et à l'acquisition d'un terrain, et je remis une quittance générale à M[me] du Chastelet. L'emploi des cinq mille livres n'ayant pu être fait, vous voulez que j'en agisse toujours avec M. du Chastelet comme j'en ai déjà usé. J'avais cédé trente mille livres pour quinze mille livres; eh bien! aujourd'hui je cèderai cinq mille livres pour cent louis, et ces cent louis encore je demande qu'ils me soient rendus en meubles; et, en quels meubles! dans les mêmes effets qui viennent de moi, que j'ai achetés et payés, comme la commode de Boule, mon portrait garni de diamants, et autres bagatelles. Je prendrai d'ailleurs d'autres effets que je paierai argent comptant. Vous n'avez pas été mécontente de cet arrangement, et je me flatte que M. le marquis du Chastelet m'en saura quelque gré. »

Cette lettre, du 15 novembre 1749, est le dernier mot des relations qu'eut Voltaire pendant près de quinze ans avec la famille du Chastelet.

IV. *Voltaire à Paris.*

M[me] du Chastelet était morte à Lunéville chez le roi Stanislas. Pour forcer Voltaire de déguerpir de la cour, raconte l'abbé Proyart, dans sa *Vie du roi Stanislas*, les domestiques lui refusèrent opiniâtrément la chandelle, le bois, le pain et le vin. Il retourna à Cirey, d'où il fit transporter à Paris tous les meubles et les livres qui lui appartenaient (1). Son appartement en fut encombré; mais cet embarras

(1) Longchamp, pag. 259.

fut de courte durée. Jusque-là le même hôtel rue Traversière, près la rue Richelieu, avait servi de pied-à-terre aux divinités de Cirey. Le rez-de-chaussée et le premier étage appartenaient à M. du Chastelet, tout le reste était abandonné à Voltaire; les domestiques couchaient dans les mansardes (1). Comme M. du Chastelet était principal locataire, il avertit Voltaire qu'il allait sous-louer les chambres qu'il avait occupées, et en vendre l'ameublement (2). Voltaire se détermina à garder la maison tout entière pour son compte, et à entretenir le bail (3). Le 26 octobre, il pressa M. d'Aigueberre, conseiller au parlement de Toulouse, de prendre la place de M. du Chastelet. Il paraît que la proposition ne fut pas acceptée. Alors Voltaire acheta une partie du mobilier de son amie. Il pria sa nièce, Mme Denis, de venir lui tenir compagnie, prendre soin de son ménage, et de se charger des honneurs de la maison. Mme Denis, qui aimait la représentation, la société et tous les plaisirs du monde, se rendit à cette invitation (4).

Voilà Voltaire installé dans un grand et superbe hôtel. Il pensait toujours à Mme du Chastelet; il était inconsolable de sa perte. Aussi ne voulait-il recevoir personne. Ses amis imaginèrent de ne parler devant lui que de tragédies et de comédies (5). Ces mots magiques réveillèrent la passion du poëte pour le théâtre. Bientôt il ne fut plus question que d'acteurs. Voltaire improvisa une salle de spectacle. Tout Paris voulut y avoir ses entrées; la haute société rechercha les billets d'invitation (6). Cent personnes purent applaudir au début de Lekain et d'autres jeunes gens chez Voltaire. Mme Denis connaissait beaucoup d'hommes de lettres; elle les invita à souper (7). Voltaire lui abandonna tout le souci de la maison. Pendant quelques mois ce ne fut que soupers, spectacles et grandes dépenses.

Frédéric pressa instamment Voltaire de venir à sa cour. Tant que Mme du Chastelet vécut, Voltaire avait rejeté ces offres brillantes. Il préférait l'amitié à l'ambition, et philosophe pour philosophe, avoue-t-il dans ses *Mémoires*, il aimait mieux une dame qu'un roi. La mort de son intime amie lui ayant rendu la liberté, il se laissa séduire par les caresses d'un ami couronné. Mme Denis resta chargée du soin de son ménage. Dans son *Commentaire historique*, il avance qu'il dépensait trente mille francs par an à Paris; comme il jouissait à cette époque de quatre-vingt mille livres de rente, il ne se ruinait pas en soupers et en spectacles. Mais ce compte de trente mille livres est une exagération. Longchamp (p. 296), devenu l'homme d'affaires de Voltaire installé à Berlin, avait reçu l'ordre

(1) Longchamp, pag. 261. — (2) Pag. 267. — (3) Pag. 268. — (4) *Ibidem*. — (5) Pag. 269. — (6) Pag. 281. — (7) Pag. 302.

de ne mettre à la disposition de Mme Denis que cent louis par mois pour son propre entretien et les frais de sa maison. Cette dame, accoutumée à soutenir un grand état, dépassa son budget et contracta des dettes; son oncle ne manqua pas de lui en faire une verte remontrance. Suivant Longchamp (p. 301 et 304), cette mercuriale fut suivie d'une réforme; car je vois, dans sa lettre du 18 janvier 1751 à Darget, que Voltaire n'allouait chaque mois que quatre cents écus à sa nièce. Longchamp (p. 302 et 321) nous apprend que celle-ci, pas trop bégueule et pas trop mélancolique, se consola de son veuvage et de l'absence de son oncle au milieu du tourbillon de tous les plaisirs et de toutes les distractions de la capitale. Voltaire chérissait trop l'économie pour lui abandonner ses trésors; en quittant Paris, il confia l'administration de sa fortune à Me Delaleu, son notaire, et lui enjoignit de ne pas donner à sa nièce au delà de la pension qu'il daignait lui assurer.

Voltaire, raconte Marmontel dans ses *Mémoires* (l. IV), avait brûlé d'envie d'emmener Mme Denis avec lui à la cour de Berlin. Frédéric voulait bien défrayer Voltaire de son voyage, et pour cela consentait à lui donner mille louis. Voltaire en demanda autant pour sa compagne. Le roi rejeta opiniâtrément cette prière. « Je serai fort aise, écrivait-il au poëte, que Mme Denis vous accompagne; mais je ne le demande pas. » Voltaire indigné disait à Marmontel : « Voyez-vous cette lésine dans un roi? Il a des tonneaux d'or, et il ne veut pas donner mille pauvres louis pour le plaisir de voir Mme Denis à Berlin. Il les donnera, ou moi-même je n'irai point. » Ce fut Voltaire qui céda. Il avait vainement employé le nom de sa nièce pour obtenir une plus forte indemnité de déplacement; il songea alors à d'autres ruses plus efficaces. Le 8 mai, il mandait à Frédéric : « Je vais parler, non pas au roi, mais à l'homme qui entre dans le détail des misères humaines. J'ai ce qu'on appelle à Paris monté une maison, où je vis en philosophe avec *ma famille* et mes amis. Voilà ma situation; malgré cela, il m'est impossible de faire actuellement une dépense extraordinaire; premièrement, parce qu'il m'en a *beaucoup* coûté pour établir mon petit ménage; en second lieu, parce que les affaires de Mme du Chastelet, mêlées avec ma fortune, *m'ont coûté* encore davantage. Je ne peux ni avoir un bon carrosse de voyage, ni partir avec les secours nécessaires à un malade, ni pourvoir à mon ménage pendant mon absence, etc., à moins de quatre mille écus d'Allemagne. Si Mettra, un des marchands correspondants de Berlin, veut me les avancer, je lui ferai une obligation et le rembourserai sur la partie de mon bien la plus claire qu'on liquide actuellement. Cela est peut-être ridicule à proposer; mais je peux assurer Votre Majesté que cet arrangement ne me gênera point. Vous n'auriez,

sire, qu'à faire dire un mot à Berlin au correspondant de Mettra, ou de quelque autre banquier résidant à Paris, cela serait fait à la réception de la lettre, et quatre jours après je partirais. »

Le roi de Prusse était trop clairvoyant pour ne pas reconnaître les mensonges accumulés dans cette lettre. Mais comme il avait besoin de Voltaire, il se résigna, dit Duvernet (p. 158), à lui accorder seize mille francs pour ses frais de voyage. Voltaire fit ses adieux à tous ses amis; il alla même à Compiègne prendre congé de la cour. La dernière semaine de juillet, il était installé à Berlin. Le 24, il saluait d'Argental du ciel de Postdam.

V. *Voltaire à la cour du roi de Prusse.*

C'était en 1750. Un des premiers soins de Voltaire à la cour de Prusse fut d'obtenir une pension de quatre mille francs par an pour sa nièce (1). Quant à lui, il accepta la clef de chambellan et un *contrat* par lequel, dit Duvernet (p. 162), le roi s'obligeait à lui payer un traitement de vingt mille livres chaque année. Il fut installé dans l'ancien appartement du maréchal de Saxe, au-dessous de la chambre de Frédéric (2). La mère et la femme de ce monarque lui dirent qu'il aurait toujours son couvert chez elles, quand il le voudrait. Il soupait tous les soirs avec le roi; quand sa santé ne lui permettait point de jouir de cet honneur, il savait s'en faire dispenser (3). S'il voyageait, c'était aux dépens du roi; avait-il une visite à rendre, les cochers du roi étaient à ses ordres; quand il voulait manger chez lui, les cuisiniers du roi étaient chargés de lui servir une table décente et de six couverts (4). « Voltaire avait la malice, rapporte Dampmartin, page 211 du tome IV de son édition des *Souvenirs de Thiébault,* de prier huit ou dix personnes. On trouvait de quoi dîner; mais les gens de l'office n'étant pas prévenus, il manquait toujours quelques articles, soit café, soit sucre, soit liqueurs. Voltaire s'égayait alors par des railleries et par des épigrammes sur l'humeur parcimonieuse de son hôte royal. »

Bois de chauffage, dépenses d'éclairage et de table, tout avait été réglé. « Voltaire avait droit, raconte Thiébault (t. V. p. 246), à deux bougies par jour, et par mois à tant de livres de sucre, café, thé et chocolat. Or, il arriva qu'on ne lui remettait que du sucre mal raf-

(1) Lettre au duc de Richelieu, du mois d'août 1750.
(2) *Commentaire historique. — Mémoires de Voltaire.*
(3) Lettre au duc de Richelieu, du mois d'août 1750.
(4) *Commentaire historique. — Mémoires de Voltaire.*

finé, du café mariné, du thé éventé, et du chocolat mal fabriqué. Il put bien soupçonner que Frédéric n'était pas si mal obéi sans le vouloir ; et soit pour éclaircir ce doute, soit pour tout autre motif, il se plaignit de ces vilenies. » A la cour de Lunéville, il s'était adressé à Stanislas pour avoir du pain, du vin, de la chandelle qu'il avait en vain demandés à M. Alliot, conseiller aulique. A Berlin ce fut aussi au roi, raconte encore Thiébault, qu'il porta ses réclamations : « Ce « que vous me dites, répondit Frédéric, me fait une peine infinie. « Un homme comme vous, traité chez moi de cette manière, tandis « que l'on connait mon amitié pour vous! En vérité, cela est affreux! « Mais voilà les hommes : ce sont tous des canailles! Cependant vous « avez très-bien fait de m'en parler; soyez assuré que je donnerai « des ordres si positifs qu'on se corrigera. » Quels que fussent les ordres que Frédéric donna, on ne se corrigea point; et Voltaire, plus indigné qu'auparavant, ne manqua pas de renouveler ses plaintes : « Il est affreux, répliqua le roi, que l'on m'obéisse si mal. Mais vous « savez les ordres que j'ai donnés; que puis-je faire de plus? Je ne « ferai pas pendre ces canailles-là pour un morceau de sucre ou pour « une pincée de mauvais thé; ils le savent et se moquent de moi. « Ce qui me fait le plus de peine, c'est de voir M. de Voltaire dis- « trait de ses idées sublimes pour de semblables misères. Ah! n'em- « ployons pas à de si petites bagatelles les moments que nous pouvons « donner aux muses et à l'amitié! Allons, mon cher ami, vous pou- « vez vous passer de ces petites fournitures; elles vous occasionnent « des soucis peu dignes de vous : eh bien! n'en parlons plus, je « donnerai ordre qu'on les supprime. » Cette conclusion étonna Voltaire, et par elle-même, et par la tournure que son royal ami sut y donner. « Ah! se dit-il en lui-même, c'est donc ici *sauve ou gagne qui « peut!* En ce cas, sauvons et gagnons ce que nous pourrons! Le « pire, en ces rencontres, est d'être dupe. » Ce fut alors qu'il fit revendre en paquets les douze livres de bougies qu'on lui donnait par mois. Nous reviendrons sur cette anecdote.

Voltaire avait été signalé comme un homme bassement intéressé; après ces petitesses, Frédéric ne dut pas changer d'opinion sur son caractère. Il était lui-même trop profondément avare, pour n'être pas irrité de ces misères connues de toute sa cour; il se contenta d'en rire et de traiter son chambellan avec la même familiarité. Il lui donna du quinquina dans ses maladies; il lui conserva le même appartement à Potsdam et à Berlin (1); il le laissa folâtrer au milieu des princes et des princesses avec lesquels il jouait la comédie. Il lui permit de s'établir quelque temps au Marquisat près de Pots-

(1) Lettre à d'Argental, du 15 mars 1751.

dam (1). Dans cet ermitage, Voltaire se régala de laitage, de potage, et n'épargna ni la casse ni les pilules (2); comme il n'avait pas la force de se rendre à pied au château dont il était un peu éloigné, il s'avisa d'acheter des chevaux de carrosse, afin de faire sa cour à son roi avec plus d'assiduité. Il en voulait avoir quatre; il se contenta de deux. Cette paire de quadrupèdes, il la trouva pour cent écus (3); son cocher ne l'estima que vingt. Alors Voltaire tenta de résilier un marché qui annonçait que l'universalité de ses connaissances avait des bornes (4). Ainsi il ne cessa de fréquenter Frédéric; il soupait avec lui quand il voulait, et passait ses soirées avec les grands et les philosophes. Dans un moment de bouderie, il accepta un logement chez M. de Francheville, son ami (5), et il résida onze jours dans la maison d'un marchand, où il eut un ménage composé d'une cuisinière et d'un domestique (6). Ce fut la seule dépense que lui occasionna son séjour en Prusse. Le roi ayant pourvu à toutes les fournitures de l'éclairage, du chauffage et d'une table de plusieurs couverts, Voltaire n'avait à payer que les appointements de deux jeunes copistes, de Francheville et Collini, qui demeuraient chez lui et dînaient avec lui, servis des cuisines du roi (7).

Il fallut de graves imprudences, de grands scandales, de violentes querelles pour chasser Voltaire d'une cour où il n'avait aucune dépense à faire, et recevait vingt mille livres d'appointements pour corriger les manuscrits d'un roi qui le comblait d'honneurs, et le traitait moins en favori qu'en maîtresse adorée.

VI. *Voltaire à la recherche d'une résidence somptueuse au meilleur marché possible.*

Le 26 mars 1753, Voltaire embrassait le Salomon du Nord pour la dernière fois (8). Il monta dans un carrosse coupé, large, commode, bien suspendu, garni partout de poches et de magasins. Le derrière était chargé de deux malles, et le devant, de quelques valises. Sur le banc étaient placés deux domestiques. Collini occupait l'intérieur avec son maître, au milieu de trois portefeuilles de manuscrits, de cassette remplie d'or, de paquets de lettres de change et d'effets précieux. Quatre chevaux de poste, et quelquefois six, selon la nature des chemins, complétaient l'équipage (9). Différentes affaires plus ou

(1) Lettre à d'Argental, du 22 février 1751.
(2) Lettres à Darget, du mois de janvier et du 11 mars 1751.
(3) Lettre au même, du 8 mars 1751, et une autre n° 1710, édit. Beuchot
(4) *Ibidem.*
(5) Collini, pag. 45. — (6) Pag. 58. — (7) Pag. 34. — (8) Pag. 57. — (9) Pag. 72.

moins importantes retinrent nos voyageurs pendant vingt-trois jours à Leipsig (1). De là, Voltaire se rendit à Gotha, où le duc et la duchesse de Saxe-Gotha le prièrent d'accepter un appartement dans leur château; il y passa trente-trois jours à faire des recherches pour ses *Annales de l'Empire* (2). Après les avanies essuyées à Francfort, il se reposa trois semaines à Mayence; toute la noblesse chercha à lui faire oublier les désagréments qu'il venait d'éprouver (3). Nouvelle halte, nouvelle ovation à Manheim, après avoir couché à Worms, où il se donna pour un gentilhomme italien (4). « Manheim était alors la résidence des électeurs palatins, raconte Collini (p. 106). La cour était pour quelque temps à Schwetzingen, maison de plaisance du souverain. Voltaire prit quelques jours pour mettre de l'ordre dans ses affaires. Il arrangea ses papiers, et changea en numéraire de France l'argent échappé au naufrage de Francfort. Un juif, qui n'oublia pas ses propres intérêts, négocia cette affaire. Dès que l'électeur Charles-Théodore eut appris l'arrivée à Manheim de l'illustre voyageur, il s'empressa de lui envoyer un de ses équipages pour le transporter à Schwetzingen. Il y fut logé, lui et toute sa suite, et n'eut pas d'autre table que celle du souverain. Tous les acteurs du spectacle français vinrent en corps présenter leurs hommages à l'homme célèbre qui avait étendu leur art par tant de chefs-d'œuvre. Ils sollicitèrent la permission de venir particulièrement prendre de lui des leçons sur l'esprit de leurs rôles et sur la déclamation. Tous les jours, après dîner, Charles-Théodore avait, dans son cabinet, un entretien avec Voltaire. Il voulut qu'il visitât les galeries et les collections qu'il avait formées dans le palais de Manheim. Un équipage l'y conduisit. Voltaire passa quinze jours à Schwetzingen, fêté, recherché et comblé d'attentions. »

Le 16 du mois d'août, après s'être arrêté partout où il avait trouvé bon gîte, Voltaire entrait à Strasbourg. Il descendit dans le plus mauvais quartier de la ville, à l'auberge de l'*Ours blanc*, non par avarice, mais par un sentiment de délicatesse digne d'éloge (5). Cinq jours après il occupait une petite maisonnette qui lui avait été offerte dans les environs. Tout ce que Strasbourg avait de personnes distinguées par leur naissance ou leurs talents, tous les étrangers de marque s'empressèrent de le visiter dans ce modeste ermitage (6). Voltaire y continua ses *Annales de l'Empire*, et les fit corriger par un professeur nommé Lorentz, qui avait beaucoup étudié l'histoire de l'Allemagne. Il consulta aussi le célèbre Schœpflin, non moins instruit que ce dernier. Quand il était fatigué, il allait passer les soirées dans un château voisin, chez la comtesse de Lutzelbourg (7).

(1) Collini, pag. 64. — (2) Pag. 65. — (3) Pag. 98. — (4) Pag. 104. — (5) Pag. 109. — (6) Pag. 111. — (7) Pag. 112.

Pendant ce temps-là Voltaire était dans la plus vive agitation. Il ne savait dans quel endroit poser sa tente et fixer le lieu de sa retraite; cette détermination dépendait des nouvelles qu'il attendait de Paris, où tous ses amis employaient leur crédit pour sonder les intentions du gouvernement et en obtenir qu'il pût rester en paix dans sa patrie. Obligé de ne pas s'éloigner de l'Alsace, il se décida à aller habiter Colmar (1). Le frère du professeur Schœpflin y avait des presses; il lui proposa l'impression des *Annales de l'Empire*. Cette offre fut acceptée. Le 2 octobre, Voltaire arriva à Colmar, qu'il ne quitta définitivement que le 11 novembre 1754. Il y loua le rez-de-chaussée d'une vilaine maison appartenant à un M. Goll (2). Là sa vie fut celle d'un philosophe et d'un malade. L'hiver, il restait près de son feu; l'été, il se permettait le plaisir de la promenade. Après s'être fait servir par une cabaretière, il prit une cuisinière; Collini et un copiste composaient toute sa maison. Il ne cessa d'y recevoir l'avocat Dupont et plusieurs autres légistes ou magistrats versés dans la connaissance du droit et de l'histoire de l'Allemagne. Ces conversations et quelques parties d'échecs étaient sa seule distraction (3). Un voyage à Plombières et à l'abbaye de Senones fut de courte durée (4). L'étude absorbait Voltaire.

Toutefois il n'oubliait ni ses rentes ni ses créances. En laissant Mme Denis à la tête de son hôtel, il s'était réservé l'administration de sa fortune. Longchamp (p. 297) communiqua directement avec lui pour tout ce qui regardait les remboursements et les dépenses; il ne devait pas dépasser le budget de cent louis affectés chaque mois au train de la maison rue Traversière. Lorsqu'il fut congédié, Mme Denis se trouva plus libre avec le notaire Delaleu, chargé des affaires de la famille; elle en abusa. Cet intendant avait trop d'occupation pour que sa religion ne fût pas quelquefois surprise, quand on lui demandait au nom de Voltaire, sous des prétextes plus ou moins plausibles, quelque fraction des sommes considérables dont il pouvait disposer. Aussi, le 7 février 1754, Voltaire écrivait à d'Argental : « N'auriez-vous point quelque homme sage et discret, à la probité de qui je pusse confier le maniement de mes affaires et l'emballage de mes meubles? Vous aviez, ce me semble, un clerc de notaire dont vous étiez très-content; il faudrait que vous eussiez la bonté d'arranger avec lui ses appointements; je le chargerais de ma correspondance, mais j'exigerai le plus profond secret. J'attends cette nouvelle preuve de votre généreuse amitié. » Onze jours après, nouvelle missive : « Je ne vous ai demandé qu'un *commissionnaire* pour solliciter mes affaires chez M. Delaleu, pour aider Mme Denis

(1) Collini, pag. 114.— (2) Pag. 115. — (3) Pag. 118 et 119. — (4) Pag. 120.

dans la vente de mes meubles, pour faire ses commissions comme les miennes, pour m'envoyer du café, du chocolat, les mauvaises brochures et les mauvaises nouvelles du temps, à l'adresse qu'on lui indiquerait. Je vous le demande encore instamment, en cas que vous puissiez connaître quelque homme de cette espèce. » J'ignore si Voltaire eut le bonheur de rencontrer ce commissionnaire actif et honnête. Dans sa lettre du 30 mars 1768 à M. Delaleu, il parle d'un sieur Lesueur, autorisé à toucher ses revenus, moyennant une gratification de quatre cents livres. Ces appointements n'étaient proportionnés ni à la fatigue ni aux trésors de la caisse du receveur. Il n'y a que Voltaire qui sache ainsi exploiter la nature humaine. Depuis 1742, sa correspondance ne nous fournit aucun document, ou du moins peu de particularités intéressantes sur ses finances. Ce Lesueur sus-nommé est le seul être qui paraisse avoir été en relation avec M. Delaleu. Il est impossible d'affirmer s'il succéda immédiatement à l'abbé Moussinot, dont le nom cesse de couler sous la plume de Voltaire à partir de 1743.

La commission donnée à d'Argental par Voltaire occasionna de grandes querelles de ménage. Mme Denis fut indignée de se voir enlever la gouverne de sa maison, la vente de son mobilier, et de ne plus dépendre que de la parcimonie ou de la pitié d'un pauvre homme d'affaires. Elle ne put supporter l'idée et le joug de cette tutelle. C'est alors qu'elle écrivit cette fameuse lettre si souvent citée, et que nous avons reproduite à notre tour (p. 2). Voltaire pleura amèrement, mais il pardonna, ou plutôt fit peut-être quelques concessions au cœur d'une femme qui n'était plus jeune, mais qui n'en était pas moins volage et dissipée. Il avait perdu l'espoir de revenir à Paris; il prit le parti de se débarrasser des meubles d'un hôtel qu'il n'occuperait plus. Mme Denis brûlait d'envie de demeurer dans le centre des plaisirs : du moment qu'elle ne put y vivre à l'aise, suivant ses goûts et ses caprices, elle se résigna à se rapprocher de son oncle. Elle descendit donc chez lui, rue des Juifs, à Colmar. Elle obtint une femme de chambre pour elle (1).

Voltaire était encore errant comme un juif, avouait-il, le 29 mai 1754, à d'Argental. Il lui tardait d'avoir enfin un domicile et une résidence, car il avait près de soixante ans. Il refusa la propriété de Sainte-Palaye, qui lui fut indiquée par d'Argental, près d'Auxerre; il préférait rester sur les frontières de la France, afin d'être toujours à même de se soustraire à une lettre de cachet et aux persécutions de la police. Il voulut d'abord acquérir la terre seigneuriale de Horbourg, sur laquelle il avait des hypothèques. Il s'y rendit; au lieu

(1) Collini, pag. 133 et 142.

d'un château habitable, il n'aperçut que des masures en ruine, des champs mal cultivés (1). Il changea de suite de résolution. Il offrit de louer ou d'acheter à vie le château d'Oberherkeim, à quelques lieues de Colmar. Plus tard, il visita plusieurs maisons de cette ville, mais avec le plus grand mystère, suivant son habitude (2). Il s'imaginait ne pouvoir faire aucun pas sans que l'Europe le sût (3). C'est alors qu'il fut question de Lausanne ou de ses environs. Il n'eut point de répugnance pour ce site. Il chargea M. de Brenles de lui chercher une propriété. Le 13 août 1754, il lui mandait : « On dit qu'il y a actuellement une assez belle terre à vendre sur le bord du lac de Genève. Si le prix n'en dépasse pas deux cent mille livres de France, l'envie d'être votre voisin me déterminerait. Une moins chère conviendrait encore, pourvu que le logement et la situation surtout fussent agréables. Que ce soit à cinq à six lieues de Lausanne, il n'importe. S'il y a, en effet, une terre agréable à vendre dans vos cantons, je vous prie d'avoir la bonté de me le mander; mais il faudrait que la chose fût secrète. J'enverrais une procuration à quelqu'un qui l'achèterait d'abord en son nom. Je ne veux rien ébruiter, rien afficher. » Le 6 octobre suivant, nouvelle lettre : « Je vous avouerai qu'il me serait assez difficile de payer 225,000 livres. J'aurais un château, et il ne me resterait pas de quoi le meubler. Voici comment je m'arrangerais. Je donnerais sur-le-champ 150,000 livres, et le reste en billets payables à divers termes. Moyennant cet arrangement, je pourrais profiter incessamment de vos bontés. J'attends vos derniers ordres, en vous demandant toujours le secret. Il ne faudrait pas acheter d'abord la terre sous mon nom, le moindre bruit nuirait à mon marché et m'empêcherait peut-être de jouir du plaisir de mon acquisition. Si on veut vendre Allaman plus de 225,000 livres, je ne peux l'acheter; mais, en ce cas, n'y a-t-il pas d'autres terres moins chères? Tout me sera bon. Songez que c'est vous qui m'avez inspiré le dessein de chercher une retraite philosophique dans votre voisinage. J'ai besoin d'un tombeau agréable. » Le 18, encore une lettre : « Je voudrais bien savoir à quoi m'en tenir sur la possibilité d'acquérir une retraite agréable dans votre voisinage. Il m'est essentiel d'être informé si je puis acheter en sûreté une terre dans votre pays, sans avoir le bonheur d'être de la religion qui y est reçue. Je me suis fait une idée du territoire de Lausanne comme de celui de l'Attique; vous m'avez déterminé à y venir finir mes jours. Je suis persuadé qu'on ne le trouverait

(1) Collini, pag. 117.
(2) *Lettres inédites de Voltaire et de Collini*, pag. 191.
(3) Lettre à Polier de Bottens, du 19 mars 1754.

point mauvais à la cour de France, et que, pourvu que l'achat se fit sans bruit et sous un autre nom que le mien, je jouirais de l'avantage d'être votre voisin très-paisiblement. Je suppose, par exemple, que la terre achetée sous le nom d'un autre fût passée ensuite, par un contrat secret, au nom de ma nièce, on pourrait alors aller s'y établir sans éclat, sans que l'on regardât ce petit voyage comme une transmigration. Il resterait à savoir si ma nièce, devenue la propriétaire de la terre, pourrait ensuite en disposer, n'étant pas née dans le pays. La terre d'Allaman me serait très-convenable, et, si ce marché ne se pouvait conclure, on pourrait trouver une autre acquisition à faire. Je vous supplie de vouloir bien me mander si un catholique peut posséder chez vous des biens-fonds; s'il peut jouir du droit de bourgeoisie à Lausanne; s'il peut tester en faveur de ses parents demeurant à Paris; et, en cas que vos lois ne permettent pas ces dispositions, quels remèdes elles permettent qu'on y apporte. A l'égard de la terre d'Allaman, je suis toujours prêt à en donner 225,000 livres, argent de France, quand même elle ne vaudrait pas tout à fait neuf mille livres de revenu; mais c'est tout ce que je peux faire. L'arrangement de ma fortune ne me permet pas d'aller au delà. » Il discute ensuite sur le prix, songe aux droits de vente. De là cette dernière lettre du 5 novembre : « Je n'ai pas plus de 230,000 livres de France à mettre à une acquisition. Si, avec cette somme, il faut encore payer le sixième, et ensuite mettre un argent considérable en meubles, il me sera impossible d'acheter la terre d'Allaman. Louer une maison de campagne serait ma ressource; mais je vous avoue que j'aimerais beaucoup mieux une terre. Il est très-désagréable de ne pouvoir embellir sa demeure, et de n'être logé que par emprunt. Nous voici au mois de novembre. Peut-être pendant l'hiver Allaman ne sera pas vendu, et on se relâchera sur le prix; peut-être se trouvera-t-il quelque terre à meilleur marché, qui me conviendrait mieux. »

L'affaire était sérieuse, il s'agissait de débourser plus de deux cent mille livres. Quand Voltaire prêtait sur un bon contrat, il ne manquait pas de *tout prévoir* et de *tout prévenir*. Maintenant qu'il désire devenir propriétaire, il n'oublie pas ses principes d'action. Dans les passages que nous avons lus, nous l'y retrouvons tout entier. Il exige d'abord le plus grand secret, de peur qu'on n'exige davantage de lui, à cause de sa fortune. Puis il sonde la cour de France, les autorités de la Suisse; il s'informe des droits de vente, des droits d'achat, des modes d'achat, de vente, de donation, de testament; il disserte sur le prix du château, puis sur celui des meubles. Il remarque que la somme de deux cent vingt-cinq mille livres est trop forte pour qu'il se présente beaucoup d'amateurs; alors il espère

qu'on se relâchera à son égard. En attendant, il continue de chercher quelque autre propriété à vendre, afin de profiter de cette nouvelle occasion pour obtenir de nouvelles concessions du maître de la terre à laquelle il donnerait la préférence. Aussi aime-t-il mieux attendre qu'on acquiesce à ses désirs. Il veut conclure, mais au meilleur marché possible. Tant de précautions n'annoncent-elles pas un homme consommé dans les affaires?

Sur ces entrefaites, il quitta Colmar le 11 novembre 1754. Le 15, il était à Lyon où il resta jusqu'au 11 décembre, logé très-mal à son aise dans un cabaret (1). Il fut accueilli avec enthousiasme de tous les savants. Il fut invité à une séance de l'académie où on le reçut avec toute la distinction désirable. Quand il paraissait au théâtre, la foule battait des mains. Il causa plusieurs fois avec le maréchal de Richelieu. Puis il dirigea sa course vers Genève, où il coucha trois nuits dans une auberge (2).

Il s'expatriait. Il ne savait où s'établir. On lui offrit le château de Prangins, dans le pays de Vaud, près de Nion. Le 14 il y était installé pour deux mois (3). Or, cette habitation était une maison de prince (4), un palais, oui, un château magnifique, un vrai palais, dans la plus belle situation de la terre, près du lac Léman et d'une petite ville où l'on pouvait trouver tout ce qui est nécessaire aux besoins de la vie (5). Le propriétaire avait permis à Voltaire, dont il connaissait la famille, d'y séjourner aussi longtemps qu'il le voudrait (6). Le fugitif fut bientôt charmé de la beauté de cette contrée, de la liberté dont on y jouissait, et du voisinage de la France dont il ne voulait pas trop s'éloigner. Aussi chercha-t-il à s'orienter, et à devenir soit locataire, soit propriétaire, près des bords séduisants du lac auxquels il s'accoutumait (7). Il renonça au château d'Allaman; mais il s'occupa de l'acquisition de quelque autre terre considérable. On lui offrit *la Grotte* et Prelaz près de Lausanne, Hauteville près de Vevai; on s'empressa de lui faire voir plusieurs maisons délicieuses près de Genève et dans différents sites (8).

Enfin il cessa d'être vagabond. Il eut un domicile et une résidence. Lui, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, lui Parisien né près du berceau de Boileau, il fut réduit à se faire Suisse, propriétaire suisse.

(1) Lettre à d'Argental, du 9 décembre 1754.
(2) Collini, pag 142, 143, 146 et 147. — (3) *Ibidem*.
(4) Lettre à Mme de Fontaine, du 13 février 1755.
(5) Lettres à Thieriot, des 23 janvier et 24 mars 1755.
(6) Lettres à de Brenles, des 20 et 31 décembre 1754, et des 27 et 31 janvier 1755. — (7) *Ibidem*. — (8) *Ibidem*.

VII. *Voltaire à Monrion et à Lausanne.*

C'est au mois de janvier 1755, suivant Wagnière (p. 38), que Voltaire acheta à Monrion une maison qu'il aurait commencé par louer, si j'en crois Collini (p. 147). Il y séjourna du 16 décembre 1755 jusqu'au 10 mars 1756, et en 1757, entre le 9 janvier et les premiers jours d'avril, il y fit une station de trois mois. Giez, son banquier et son ami, n'avait reculé devant aucune démarche pour terminer cette affaire avec toute l'habileté et la discrétion qu'exigeait Voltaire de celui qu'il chargeait d'une acquisition importante. Il eut même l'attention de meubler les chambres et de les occuper, en attendant l'arrivée du nouveau propriétaire. Toutes ces attentions plurent singulièrement à ce dernier, qui regretta beaucoup la mort prématurée d'un homme si intelligent et si complaisant (1). Ce fut à Mme Denis à finir ce que Giez avait commencé; elle eut soin d'ordonner toutes les dispositions nécessaires à une habitation d'hiver (2), car Monrion ne devait être qu'un palais d'hiver (3), parce qu'il était moins exposé aux vents du pays (4). Comme il était placé à peu de distance de Lausanne, presque tout Lausanne y accourut complimenter Voltaire (5).

Voltaire songea au théâtre. Il en établit un à l'extrémité de Lausanne (6), dans une grange de Mon-Repos, qui appartenait au marquis de Langalerie. On y venait de trente lieues (7). L'élite de la société de la ville voulut jouer quelque rôle dans les pièces de Voltaire. Dès lors il se fit histrion (8). Il se plut aussi à donner des festins et des soirées. Il ne parla plus que de gelinottes, de coqs de bruyère, de truites de vingt livres, de soupers excellents, de rafraîchissements pour deux cents spectateurs (9). Enchanté de l'empressement de la bonne compagnie à satisfaire sa passion dominante, il se dégoûta d'être un peu éloigné de Lausanne, et chercha à se rapprocher du centre de la cité.

(1) Lettres à Bertrand et de Brenles, des 26 septembre et 24 octobre 1755. — Lettre à d'Argental, du mois d'octobre 1755.

(2) Lettre à Palissot, du 1er décembre, et lettre à Mme de Fontaine, du 16 décembre 1755.

(3) Lettre à Thieriot, du 24 mars 1755.

(4) Lettre au duc de Richelieu, du 26 décembre 1755.

(5) Lettre à Mme de Fontaine, du 16 décembre 1755

(6) Lettre à de Moncrif, du 27 mars 1757.

(7) Lettres à d'Argental, à Mme de Fontaine, à Dupont et à Thibouville, des 3, 6, 10 et 20 mars 1757.

(8) Lettre à de Moncrif, du 27 mars 1757.

(9) Lettres à d'Argental, à Mme de Fontaine, à Dupont et à Thibouville, des 3, 6, 10 et 20 mars 1757.

Le 2 juin 1757, Voltaire mandait à Thieriot qu'il disait adieu à Monrion et achetait une maison rue du Grand-Chêne, à Lausanne. Mme Denis se chargea de la meubler (1); on espéra la transformer en *palais d'hiver* pour le mois de novembre (2); mais on conserva le théâtre à Mon-Repos. Le 20 décembre, Voltaire habitait sa nouvelle propriété; il ne cessa d'en vanter la position. Le 5 janvier suivant, il écrivait à Thieriot : « On n'a point une plus belle vue à Constantinople, et on n'y est pas si bien logé. » Trois jours après, il disait à Darget : « Il n'y a point de plus bel aspect dans le monde que celui de ma maison de Lausanne. Figurez-vous quinze croisées de face en cintre, un canal de douze grandes lieues de long que l'œil enfile d'un côté, et un autre de quatre à cinq lieues, une terrasse qui domine sur cent jardins, ce même lac qui présente un vaste miroir au bout de ces jardins, les campagnes de la Savoie au delà du lac, environnées des Alpes qui s'élèvent jusqu'au ciel en amphithéâtre; enfin, une maison où je ne suis incommodé que des mouches au milieu des plus rigoureux hivers. Mme Denis l'a ornée avec le goût d'une Parisienne. Nous y faisons beaucoup meilleure chère que Pyrrhus. » Aux festins ajoutez les plaisirs de la comédie, les distractions de brillantes soirées, et vous connaîtrez les agréments que le philosophe daigna se procurer à Lausanne pendant la saison des neiges en 1758. Ce n'est qu'au mois de mars qu'il interrompt le cours de ces douces habitudes.

Nous avons vu qu'à l'approche du printemps, Voltaire quitta deux années Monrion; cette fois il s'agit de la maison même de la rue du Chêne à Lausanne. Où va-t-il donc se fixer? Il jouissait à Lausanne de tous les agréments de la ville et de la campagne. Mais ce n'était pour lui qu'un palais d'hiver que cette résidence enchantée dont il nous a fait la description.

Profitons des premières matinées de la belle saison pour nous rendre avec lui à son palais d'été, et y cueillir les fleurs les plus odoriférantes de son parterre.

VIII. *Voltaire aux Délices.*

Voltaire revenait toujours avec un nouveau plaisir à sa résidence d'été. C'était l'objet de ses plus chères complaisances. Dès le 31 janvier 1755, il écrivait à M. de Brenles : « La maison qu'on me vend est d'un grand tiers au-dessus de sa valeur au moins; mais elle est charmante, mais elle est toute meublée, mais les jardins sont déli-

(1) Lettres à Mme de Fontaine, du mois de juin, et à Bertrand, du 21 septembre 1757. — (2) *Ibidem*.

cieux, mais il n'y manque rien, et il faut savoir payer cher son plaisir et sa convenance. Le marché ne sera conclu et signé par-devant notaire que quand toutes les difficultés résultant des lois du pays auront été parfaitement levées. Le conseil d'État de Genève donne toutes les facilités qu'il peut donner, mais il faut encore bien d'autres formalités pour assurer la pleine possession d'une acquisition de quatre-vingt-dix mille livres. Les paroles sont données entre le vendeur et moi. J'ai promis les quatre-vingt-dix mille livres à condition qu'on se chargera de tous les frais, et de m'établir dans toutes les sûretés possibles. » Ce domaine était sans revenus, mais il avait été occupé par un prince de Saxe-Gotha, mais il était séduisant, manda Voltaire à son ami Bertrand le 31 janvier 1755. Il en signa l'achat le 8 ou le 9 février, au prix de 87,000 mille livres, à condition qu'on lui en rendrait 38,000 quand il le rendrait (1). Depuis, dans ses *Mémoires* et dans ses lettres, il ne cessa de se plaindre d'avoir acheté trop cher ce premier *chez lui* (2); il calculera que le tout lui reviendra à cent mille livres de France avant qu'il y soit à son aise (3); il dira toujours qu'il a déboursé plus de cent mille livres (4) pour se faire Génevois, et propriétaire d'une terre dans le seul pays où il ne lui fût pas permis d'en posséder (5). Aussi, comme il est content d'avoir enfin un domicile et un petit bouquet de bois! Il lui tarde d'apprendre cette nouvelle à l'Europe. Il est fier d'avoir une adresse à indiquer à ses correspondants, un lit et une table à offrir à ses nombreux amis. Dans l'épanchement de sa joie, il voudrait réunir toutes ses connaissances, les convier à partager sa félicité. Il avait parcouru une partie de l'Europe sans admirer aucun site, aucune des innombrables variétés de la nature; les merveilles de la création et de l'architecture l'avaient laissé froid et insensible comme un rocher. Mais à l'âge de soixante ans il a réalisé le vœu d'Horace; alors il ouvre les oreilles de son cœur à une voix inconnue; il s'attendrit. Il se hâte de prendre sa lyre, et bientôt Paris étonné tombe des nues en écoutant ces vers de l'*Auteur arrivant dans sa terre près du lac du Genève* :

O maison d'Aristippe! ô jardins d'Epicure!
Vous qui me présentez, dans vos enclos divers,
    Ce qui souvent manque à mes vers,
Le mérite de l'art soumis à la nature,
Empire de Pomone et de Flore sa sœur,
    Recevez votre possesseur!

(1) Lettre au chevalier de Taulès, du 1er mai 1766.
(2) Lettre à de Brenles, du 18 février 1755. — (3) *Ibidem.*
(4) Lettre à Bertrand, du 24 décembre 1757.
(5) *Mémoires de Voltaire; Commentaire historique.*

Que tout plaît en ces lieux à mes sens étonnés !
D'un tranquille océan l'eau pure et transparente
Baigne les bords fleuris de ces champs fortunés ;
D'innombrables coteaux ces champs sont couronnés.
Bacchus les embellit ; leur insensible pente
Vous conduit par degrés à ces monts sourcilleux
Qui pressent les enfers et qui fendent les cieux.
Le voilà ce théâtre et de neige et de gloire.

Que le chantre flatteur du tyran des Romains,
L'auteur harmonieux des douces *Géorgiques*,
Ne vante plus ces lacs et leurs bords magnifiques,
Ces lacs que la nature a creusés de ses mains
Dans les campagnes italiques !

Mon lac est le premier : c'est sur ces bords heureux
Qu'habite des humains la déesse éternelle,
L'âme des grands travaux, l'objet des nobles vœux,
Que tout mortel embrasse, ou désire, ou rappelle,
Qui vit dans tous les cœurs, et dont le nom sacré
Dans les cours des tyrans est tout bas adoré,
La Liberté.

Liberté ! Liberté ! ton trône est en ces lieux.
Embellis ma retraite où l'amitié t'appelle ;
Sur de simples gazons viens t'asseoir avec elle.
Elle fuit comme toi les vanités des cours,
Les cabales du monde et son règne frivole.
O deux divinités ! vous êtes mon recours.
L'une élève mon âme, et l'autre la console :
Présidez à mes derniers jours !

En mars 1755 chanter ainsi les beautés d'un lac, les avantages de la liberté calviniste, l'épicuréisme d'une retraite, était une grande hardiesse, j'ai presque dit une insolence chez Voltaire. Suivant la *Correspondance littéraire de Grimm*, du mois de juillet 1755, ses partisans eux-mêmes rougirent de la fanfaronnade de cette prise de possession ; quant à ses ennemis, ils répondirent à son *Épître* par une épigramme des plus sanglantes. Personne ne s'était mépris sur le sens de cette boutade poétique ; on n'y vit que l'antienne d'un parvenu, la petite vanité d'un petit bourgeois.

Voltaire semble en effet courir après la considération attachée à la propriété. Ce n'est pas sans gloriole qu'il dirige la truelle et la charrue, qu'il commande brusquement à des ouvriers des embellissements dans ses chambres, de nouvelles dispositions dans ses jardins. Il exagère et l'étendue de son domaine, et les beautés de son site, et le total de ses dépenses. Il se complaît dans toutes les occupations du maître ; il donne un nouveau nom à sa maison, et ce substantif qu'il adopte est celui de *Délices* ; ses amis repètent, les *Délices* ; les

échos répètent les *Délices*, et nous voici encore obligés de répéter les *Délices*.

C'est le jour même qu'il acheta cette retraite, qu'il l'appela les *Délices* (1). On ne la nommait auparavant que Sur-Saint-Jean, plateau qui domine la ville de Genève. Quoique ce bien n'eût pas plus de soixante arpents (2), Voltaire en parla comme d'une nouvelle Carthage (3). Une maison, des terrasses, composaient cette ville à fonder dans la plus belle situation de la nature (4), le plus beau pays de la terre (5). Le 18 mai 1757, Voltaire disait à de Cideville : « Je n'ai guère vu ni un plus beau plain-pied, ni des jardins plus agréables, et je ne crois pas que la vue du Bosphore soit si variée. » Déjà il avait avoué le 29 mars 1755 à M. de Brenles qu'il possédait la plus jolie maison et le plus beau jardin dont on pût jouir auprès de Genève; qu'un peu d'utile s'y trouvait joint à l'agréable, qu'il augmentait l'un et l'autre, en devenant maçon, charpentier et jardinier.

Il ne perdait pas de temps. La première lettre datée des *Délices* est du 8 mars; elle est adressée à d'Argental, qui dut s'étonner de lire ces lignes : « Je mourrai du moins *chez moi*. Il serait assez agréable de vivre dans une maison charmante, commode, spacieuse, entourée de jardins délicieux. Notre établissement nous coûte beaucoup d'argent et beaucoup de peines. Je ne parle qu'à des maçons, à des charpentiers, à des jardiniers; je fais déjà tailler mes vignes et mes arbres. Je m'occupe à faire des basses-cours. » Cette vie pastorale lui plaisait chaque jour davantage; il n'y a pas un de ses amis qu'il n'instruise de tout ce qu'il commande et construit aux Délices. Ainsi, le 24 du même mois, il écrit à Thieriot : « Je me suis fait maçon, charpentier, jardinier; toute ma maison est renversée. Les *Délices* sont à présent mon tourment. Nous sommes occupés à faire bâtir des loges pour nos amis et pour nos poules. Nous faisons faire des carrosses et des brouettes; nous plantons des orangers et des oignons, des tulipes et des carottes; nous manquons de tout, il faut fonder Carthage. Mon territoire n'est guère plus grand que celui de ce cuir de bœuf qu'on donna à la fugitive Didon. Mais je ne l'agrandirai pas de même. Ma maison est dans le territoire de Genève, et mon pré dans celui de France. Il est vrai que j'ai à l'autre bout du lac une maison qui est tout à fait en Suisse. Je l'arrange en même temps que mes Délices; ce sera *mon palais d'hiver*, et la cabane où je suis à

(1) Lettre à de Brenles, du 9 février 1755.
(2) *Mémoires de Voltaire.*
(3) Lettre à Thieriot, du 24 mars 1755.
(4) Lettre à Mme de Fontaine, du 18 février 1755.
(5) Lettre à Thieriot, du 12 septembre 1757.

présent sera *mon palais d'été*. Je n'ai trouvé ici que de petits salons, des galeries et des greniers; pas une garde-robe. Il est aussi difficile de faire quelque chose de cette maison que des livres et des pièces de théâtre qu'on nous donne aujourd'hui. J'espère que, à force de soin, je me ferai un tombeau assez joli. »

Rien n'échappait à sa vigilance. Le 23 mai 1756, il mandait à Collini : « *Il faut que les domestiques aient grand soin de remuer les marronniers, d'en faire tomber les hannetons, et de les donner à manger aux poules.* »

Dans cette résidence, consacrée à la saison des fleurs et des fruits, comme il le mandait dans le mois de juin 1757 à Mme de Fontaine, il était partout, il surveillait tout. En 1758, nous le voyons encore, suivant sa lettre du 9 mai à M. Bertrand, plantant des arbres, faisant des terrasses, des allées, des potagers, estimant plus une pêche que toutes les coquilles du monde. Le 9 juillet, le voilà de nouveau jardinier, vigneron, laboureur, plantant et déplantant tout, bâtissant des nids à rats, écrit-il à Saint-Lambert. Il fut lui-même son jardinier et s'en trouva bien, comme il l'avoua à Mme de Fontaine, le 26 janvier 1758.

S'il se plaignait, c'était plutôt de ses dépenses que de ses fatigues. Alors il écrit, le 14 novembre 1755, à M. Polier de Bottens, qu'il s'est *ruiné* aux Délices; le 20 septembre 1756, il avertit d'Argental qu'il a fait des *dépenses immenses* à ses ermitages sur les bords du lac. Aussi, le 26 janvier 1758, il ne manque pas de mander à Mme de Fontaine : « Toutes ces dépenses réitérées *ruinent* quand on a acheté, réparé, raccommodé, meublé une maison spacieuse et qu'on l'embellit. »

Après ces travaux et ces embellissements, si travaux et embellissements il y a, Voltaire adora sa retraite; il s'y enterra, comme il le disait, le 15 février 1760, à d'Argental. Dès lors, pour lui « point de visites, point de devoirs, nulle gêne de quelque espèce qu'elle puisse être, écrit-il le 6 juin 1755 à M. Dupont. On vient chez moi, on se promène, on boit, on lit, on est en liberté, et moi aussi; on s'est accoutumé tout d'un coup à la vie que je mène. » Grâce à cette liberté, si on s'en rapporte à sa lettre du 10 mars 1755 à M. Dupont, sa maison ne désemplissait pas; il y arrivait, mandait-il le 20 septembre à d'Argental, des processions de curieux de Lyon, de Genève, de la Savoie, de la Suisse et même de Paris; presque tous les jours il y avait sept ou huit étrangers à dîner chez lui; on y trouvait toutes les commodités de la vie en ameublements, en équipages, en bonne chère. C'était un vrai train de fermier-général, dit-il dans ses *Mémoires*;

Suivant Collini, ce train consistait, le 7 novembre 1755 (1), en quatre chevaux dans l'écurie, une très-bonne table, un bon cuisinier, beaucoup de laquais, de jolies femmes qui faisaient le service de la maison; et le 21 mars 1756 (2), en six chevaux, quatre voitures, cocher, postillon, deux laquais, un valet de chambre, un cuisinier français, un marmiton et un secrétaire, et des dîners assez splendides, quoiqu'il y eût presque tous les jours du monde à recevoir. Aussi Voltaire vantait-il son opulence paisible et son abondance, laquelle, selon ses *Mémoires*, devait faire crever de douleur plus d'un de ses chers confrères les gens de lettres. Le 27 mai 1756, il écrivait à Thieriot : « Je suis redevenu sybarite, et je me suis fait un séjour délicieux. Ce n'est que pour les autres que je vis avec opulence. Quand j'ai parlé en vers des malheurs des humains mes confrères, c'est par pure générosité; car, à la faiblesse de ma santé près, je suis si heureux que j'en ai honte. » Et le 3 octobre 1758, il mandait à M. de Formont : « Il me faut des jardins, il me faut une maison agréable dont je ne sorte guère et où l'on vienne. J'ai trouvé tout cela, j'ai trouvé les plaisirs de la ville et de la campagne réunis, et surtout la plus grande indépendance. Je ne connais pas d'état préférable au mien. »

Quelle jactance! Voltaire n'est-il pas le prototype du parvenu mille fois plus entêté de ses économies qu'aucun duc ne le fut jamais de sa naissance et de son patrimoine? N'est-il pas la personnification la plus expressive et la plus vraie du bourgeois rentier, du bourgeois propriétaire, du bourgeois négociant, du bourgeois lettré, sans cesse absorbé dans sa personnalité, n'ouvrant la bouche que pour laisser couler un torrent de pronoms possessifs? Ce superbe personnage fait fi du gentillâtre qui doit sa fortune et ses dignités au nom de ses ancêtres; il ne méprise pas moins le prolétaire qui n'a ni pu ni su s'enrichir. Mais quel que soit le faste de ses paroles, l'insolence de ses manières, la magnificence de ses maisons transformées en palais, il a cessé d'être et de vouloir être prolétaire; mais, quoi qu'il veuille et quoi qu'il fasse, il ne pourra jamais être noble et grand seigneur. L'instinct roturier ne le fuira pas une minute. A quelque heure du jour ou de la nuit qu'un Molière l'observe, il trouvera en lui tous les traits du nouveau gentilhomme. Car si ce dernier prodigue les hyperboles, il n'agit qu'avec poids et mesure, et ne dédaigne ni de compter, ni de jauger, ni de toiser, mais pour rogner ensuite quelque chose de tous les mémoires qu'il doit payer.

Si Voltaire trouvait le moyen d'engraisser ses poules avec des hannetons, il songeait aussi à sa table, et tâchait de la régler avec la

(1) *Lettres inédites de Voltaire et Collini*, pag. 200. — (2) *Ibid.* Pag. 204.

plus grande économie. Il fut lui-même son grand maître d'hôtel, son grand échanson et son grand panetier, de même que son jardinier et son architecte. Le 14 novembre 1755, il mandait à M. Polier de Bottens qu'il fallait du bon vin à son établissement d'hiver. Or, ce vin allait passer devant un bureau d'octroi. Voltaire ne l'ignore point. Aussi le 9 septembre 1757, il écrit à M. Bertrand : « Il faut que je présente une requête par vos mains à M. le banneret de Freudenreich, protecteur de mon ermitage du *Chêne*. M. le docteur Tronchin m'a défendu le vin blanc. M. le bailli de Lausanne a toujours la bonté de me permettre que je fasse venir mon vin de France. Mais à présent que je suis dans la ville, il me faudra un peu plus de vin, et je crains d'abuser de l'indulgence et des bons offices de M. le bailli. Quelques personnes m'ont dit qu'il fallait obtenir une patente de Berne; je crois qu'en toute affaire, le moindre bruit que faire se peut est toujours le mieux. Je m'imagine que la permission de M. le bailli doit suffire; ne pourriez-vous pas consulter sur mon gosier M. le banneret de Freudenreich? » Le 21 du même mois, il lui manda encore : « Je vous remercie bien tendrement de toutes vos attentions obligeantes pour du vin que je voudrais bien boire avec vous. J'écris à M. le bailli de Lausanne, ne voulant rien faire sans son aveu. Il est vrai que le vin de la Côte me fait mal à la gorge; mais je risquerais volontiers des esquinancies pour jouir de la liberté et de la douceur helvétiques. » Cette permission si ardemment désirée fut souvent accordée, car Voltaire ne cesse dans ses lettres de charger M. Bertrand de présenter ses hommages à M. et à Mme de Freudenreich. Voilà pour la table.

Voici pour l'ameublement : Mme de Fontaine savait un peu le dessin; dans ses moments de loisir, elle s'occupait de pastel. Voltaire se recommanda à son souvenir. Le 13 février 1755, il lui écrivait : « J'espère que vous ne mépriserez pas mes petits pénates, et que vous viendrez les embellir de votre présence et de vos dessins. *Apportez surtout les plus immodestes pour me réjouir la vue.* » Mme de Fontaine se mit à son chevalet et envoya quelque temps après plusieurs portraits à Voltaire, qui lui répondit le 16 décembre : « Toutes nos petites Délices sont ornées de vos œuvres. » Dans le mois de juin 1757, il mandait encore à Mme de Fontaine : « Votre idée, ma chère nièce, de faire peindre de belles nudités d'après Natoire et Boucher pour ragaillardir ma vieillesse, est d'une âme compatissante, et je suis reconnaissant de cette belle invention. On peut aisément, en effet, *faire copier à peu de frais*; on peut aussi *faire copier*, au Palais-Royal, ce qu'*on trouvera* de plus beau et de *plus immodeste*. M. le duc d'Orléans accorde cette liberté. On peut prendre *deux copistes au lieu d'un*. Si par hasard quelque brocanteur de vos amis

avait deux tableaux, je vous prierais de les prendre, ce serait bien autant d'assuré. » Retenons bien ces mots : *à peu de frais*, comme étant la condition de toutes les emplettes de Voltaire. A la vérité, le 8 juillet 1737, il donnait ce conseil à l'abbé Moussinot : « Préférez toujours en fait d'achats le beau et le bon un peu cher au médiocre moins coûtant. » Mais toutes les fois qu'il désigne l'objet dont il a besoin, il désire l'acquérir à bon marché. Ainsi le 30 juillet 1736 il disait à Moussinot : « La petite table avec écran que je vous supplie d'acheter est une bagatelle. Il la faut très-simple et à très-bon marché. » Et le 20 septembre 1740, il le charge de meubler un palais, mais de le meubler *au meilleur marché possible*, à payer de quinzaine en quinzaine comme il voudra. Par conséquent nous sommes autorisés à rabattre beaucoup de ces prétendues *dépenses immenses* qui l'avaient *ruiné* aux Délices. Ce principe de tout acheter à peu de frais, de se meubler au meilleur marché, nous amène pareillement à regarder comme exagérées toutes les descriptions que nous avons lues de son palais d'hiver et de son palais d'été.

Voltaire s'était flatté de garder toujours les Délices (1). Mais ce petit domaine était ruinant, très-ruinant (2); il avait coûté fort cher et il ne rapportait rien du tout (3). Voltaire enragea d'avoir des terres qui ne rapportaient rien (4). C'est pourquoi il chercha une bonne terre, un bon fonds, un bien assuré (5). Quand il eut trouvé ce qu'il convoitait, il alla moins souvent aux Délices. Il se débarrassa de sa maison de Lausanne, qu'il avait achetée, comme les Délices, à la condition, dit-il dans son *Commentaire historique*, qu'on lui rendrait une certaine somme quand il la quitterait. Il conserva les Délices. On peut évaluer à cinq ans et demi le temps qu'il y séjourna. Il s'en défit par économie en 1765; car il craignait d'y mourir de faim (6). Mais l'état de ses affaires ne fut qu'un prétexte; la vérité est que les troubles de Genève l'obligèrent à se retirer prudemment de son territoire (7).

En rendant *le Chêne* et *les Délices* à leur ancien propriétaire, Voltaire éprouvait une perte considérable; c'était sa faute, car il pouvait les conserver toute sa vie. Dans le cas où il l'eût fait, le marché n'eût pas été onéreux pour lui. Il ne l'avait conclu qu'à des conditions extrêmement avantageuses.

Que va donc devenir Voltaire, en désertant son palais d'hiver

(1) Lettre à Cideville, du 18 mai 1757.
(2) Lettre à Darget, du 20 mai 1757.
(3) Lettre à Saint-Lambert, du 9 juillet 1758. — (4) *Ibidem*. — (5) *Ibidem*.
(6) Lettres au duc de Richelieu, du 27 février, et à Dupont, du 21 mai 1765.
(7) Lettre au chevalier de Taulès, du 1er mai 1766.

et son palais d'été où il avait mené si longtemps *la vie pastorale* (1), en plantant d'un côté, en bâtissant de l'autre (2)? Il lui restait deux châteaux, celui de Ferney et celui de Tourney, à peu de distance de Genève, mais sur le territoire de France. Il les avait achetés dès 1758. « Le contrat de Ferney était au nom de Mme Denis, raconte Wagnière (p. 38), mais on était convenu qu'elle lui donnerait un contre-billet ou une reconnaissance qu'elle n'en était que titulaire, et que son oncle en était le vrai possesseur, c'est-à-dire qu'il s'en réservait la jouissance sa vie durant. Quand il demanda cette déclaration à sa nièce, elle la refusa nettement et durement. Il se fâcha beaucoup, et résolut sur-le-champ d'acheter à vie la terre de Tourney, de M. le président de Brosses. Il aurait habité cette terre, mais s'étant brouillé avec M. de Brosses, pour une clause que celui-ci avait fait insérer dans le contrat, et dont M. de Voltaire ne s'était aperçu qu'après coup, il ne voulut plus y demeurer. Cette clause portait que « tout ce qui se trouverait dans le château de Tourney, appartenant à M. de Voltaire, à sa mort, en quoi qu'il pût consister, appartiendrait de droit à M. de Brosses. » Voilà la cause de leur querelle et du peu de séjour que M. de Voltaire fit à Tourney. Mme Denis, craignant alors que son oncle n'achetât quelque autre terre, lui donna *probablement* la satisfaction qu'il désirait, puisqu'il se détermina à se fixer avec elle à Ferney. »

Telle est l'histoire de l'acquisition de Ferney et de Tourney, d'après Wagnière. Fort longtemps on ne posséda pas d'autre document plus explicite sur ce sujet; quelques plaisanteries de Voltaire avaient empêché les biographes d'étudier sa querelle avec le président de Brosses. Le sarcasme avait obtenu l'autorité de la vérité. Maintenant il ne nous reste rien à désirer sur l'histoire de Tourney. La *Correspondance de Voltaire avec le président de Brosses* sera notre guide, et nous apprendra le peu de cas que nous devons faire des *Mémoires* de Wagnière, malgré toute sa jactance et ses serments de sincérité.

Le 24 décembre 1758, Voltaire mandait à Thieriot : « J'ai quatre pattes au lieu de deux; un pied à Lausanne, dans une très-belle maison pour l'hiver; un pied aux Délices près de Genève : voilà pour les pieds de devant. Ceux de derrière sont à Ferney et dans le comté de Tourney, que j'ai acheté, par bail emphytéotique, du président de Brosses. »

Occupons-nous maintenant de l'histoire de ce comté de Tourney.

(1) Lettre à Bertrand, du 9 septembre 1757.
(2) Lettre à de Champbonin, du 15 septembre 1757.

IX. *Voltaire comte de Tourney.*

Dès que Voltaire brûla d'envie d'acheter en viager le comté de Tourney, il ne manqua pas de se lamenter sur la faiblesse de sa santé, sur le nombre de ses maladies, et de se donner deux années de plus qu'il n'en avait, ainsi que nous l'avons déjà remarqué. Il allégua plusieurs fois ces raisons, en même temps qu'il vantait les embellissements qu'il avait faits aux Délices et au Chêne, dont la valeur avait doublé à ses yeux depuis qu'on les lui avait cédés pour un temps indéterminé. Il ajoutait, dans la lettre du 9 septembre 1758, où il se prévalait de ces avantages auprès du président de Brosses : « Je m'engage à faire bâtir un joli pavillon des matériaux de votre très-vilain château, et je compte y mettre vingt-cinq mille livres. Je vous paierai comptant vingt-cinq autres mille livres. Tous les embellissements que je ferai à la terre, tous les bestiaux et les instruments d'agriculture dont je l'aurai pourvue vous appartiendront. Je m'engagerai à ne pas vivre plus de quatre à cinq ans. Moyennant ces offres honnêtes, je demande la pleine possession de votre terre, de tous vos droits, meubles, bois, bestiaux, et même du curé, et que vous me garantissiez tout jusqu'à ce que ce curé m'enterre. Si ce plaisant marché vous convient, vous pouvez d'un mot le rendre sérieux. »

Ce marché n'était que plaisant; M. de Brosses ne pouvait l'accepter. Il avait toujours eu l'intention de ne pas aliéner sa propriété à moins de deux cent mille livres (1). Il l'avait affermée alors juste 3,000 livres, et pour les années suivantes 3,200 et 3,300 livres (2). Ce bail n'était pas trop onéreux ; au moment où Chouet le signa, il n'avait pas un sou, au vu et au su de tout le monde; il n'avait cessé de mener une vie dissipée, il était presque toujours ivre; et néanmoins, depuis qu'il était fermier, il avait exactement payé son fermage (3).

Suivant la lettre de Voltaire à d'Argental, du 19 décembre 1758, Tourney, malgré ses créneaux et son pont-levis (4), avait pour toutes appartenances et dépendances une masure bâtie pour des hiboux, un jardin, mais où il n'y avait que des colimaçons et des taupes, des vignes sans raisin, des campagnes sans blé et des étables sans vaches. Néanmoins Voltaire convoitait singulièrement ce comté à faire rire. Il en offrit une somme plus forte qu'auparavant, car il n'aimait plus

(1) *Correspondance inédite de Voltaire et de Brosses*, pag. 92. — (2) Pag. 9. — (3) Pag. 83 et 160.
(4) Lettre à Dalembert, du 4 mai 1759.

que les bœufs, les chevaux, les moutons et les dindons, et préférait la vie patriarcale à tout, comme il l'avoua, le 18 juin 1759, à Thieriot. Il lui tardait de commander à des maçons, de tracer un jardin, de planter des arbres, de rendre le manoir plus logeable (1). Il espérait même y établir un haras, comme il avait déjà réuni un troupeau de seize bœufs à Ferney (2). M. de Brosses ne s'opposait point à ces améliorations. Seulement il voulait savoir si Voltaire réaliserait toutes ses promesses (3). De là donc de nouvelles négociations. M. de Brosses exigeait que les meubles qui étaient au château y restassent, et qu'un jour il pût rentrer dans la jouissance de tous ceux qui s'y trouveraient à la mort de Voltaire (4). Ce dernier y consentit (5). Mais comment se débarrasser de Chouet? M. de Brosses proposa à Voltaire de le subroger en tous ses droits et actions sur ce fermier (6). Voltaire aima mieux la résiliation du bail, afin de demeurer le maître absolu des terres et des bâtiments (7). Ensuite on convint des dépenses qu'il s'obligerait d'y faire en constructions ou réparations et bonifications de toute espèce. Dernière difficulté. Il souhaitait n'acheter que pour sa vie durant. Or, un acte de cette nature était sujet à des droits (8). Voltaire abhorrait et seigneur suzerain, et lods, et vingtième, et capitation, et intendant, et subdélégué (9). Comment couper ce nœud gordien? La seigneurie de Tourney était depuis longtemps exempte de toutes charges. Mais ce privilége avait été accordé exclusivement à la famille de Brosses, et, en cas de vente, à un Gènevois ou à un Suisse; autrement il se perdait et ne se recouvrait point par rachat. Il fallait donc manier délicatement cette affaire, de manière à éluder la loi et ne pas perdre la prérogative (10). Aussi, à une vente à vie on substitua un bail à vie. On agit dans le plus grand secret, soit pour amener Chouet à quitter sa ferme, moyennant un dédommagement de neuf cents livres, soit pour tromper la vigilance de Mgr de la Marche, engagiste du pays de Gex, et celle du receveur des domaines de la contrée, grâce à l'habileté avec laquelle on s'efforça de cacher les clauses d'une aliénation véritable sous les formules d'un bail à vie (11). Après deux mois de correspondance, les deux parties reconnurent qu'une entrevue était nécessaire pour se mettre d'accord sur tout (12). Voltaire mandait quelque temps après que *tout avait été fini en un quart d'heure avec M. de Brosses* (13).

En effet, « l'an mil sept cent cinquante-huit, et le onze de décembre, par-devant le notaire royal au bailliage de Gex, et en présence

(1) *Correspondance inédite de Voltaire avec de Brosses*, pag. 15 et 16. — (2) Pag. 12. — (3) Pag. 11. — (4) Pag. 34. — (5) Pag. 37. — (6) Pag. 38. — (7) *Ibid.* — (8) Pag. 36. — (9) Pag. 16. — (10) Pag. 12. — (11) Pag. 35. — (12) Pag. 40 et 161. — (13) Pag. 321.

des témoins, fut présent haut et puissant seigneur messire Charles de Brosses, président à mortier au parlement de Bourgogne, lequel a remis à titre de bail à vie, avec promesse de faire jouir, à commencer le vingt-deuxième février prochain, à messire François-Marie Arouet de Voltaire, chevalier, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, présent et acceptant : à savoir, le château, terre et seigneurie de Tourney, granges, écuries, prés, terres, vignes hautes et basses, bois, la forêt, *droits seigneuriaux honorifiques*, la *dîme* en dépendant, les censives et droits seigneuriaux dus et relevant du château de Tourney, auquel effet le terrier dudit Tourney lui sera remis ledit jour pour les exiger, pour être par lui rendu à l'expiration de sa jouissance le troupeau de vaches tel qu'il a été remis au fermier actuel, pour en rendre pareil nombre et valeur suivant l'estimation qui en sera faite par experts; tous les meubles et effets d'agriculture et futailles; comme encore tous les meubles meublants qui sont dans le château, toutes lesquelles choses seront remises ledit jour audit preneur, qui s'en chargera sur un état et inventaire à double, pour être rendu à la fin de sa jouissance au même état, auquel temps tous les meubles et effets qui se trouveront dans lesdits bâtiments sans exception, appartiendront audit seigneur de Brosses en propriété. M. de Voltaire aura la faculté de faire dans les bâtiments et fonds les changements qui lui conviendront, au moyen de quoi il restera chargé de toutes les réparations, tant dans lesdits bâtiments que dans les fonds, et de rendre le tout en bon état. M. de Voltaire aura la pleine jouissance de la forêt de Tourney et des bois qui sont sur pied, de laquelle il usera en bon père de famille sans la détruire, c'est-à-dire en y laissant par chaque pose, l'une portant l'autre, soixante arbres de ceux qui sont sur pied, et elle sera mise en défense pour croître en taillis. Le bail fait moyennant la somme de trente-cinq mille livres, qui ont été payées par ledit preneur, dont ledit seigneur de Brosses tient quitte ledit preneur. Et en outre, M. de Voltaire promet et s'oblige de faire dans lesdits bâtiments, granges, fossés, jardins, écuries, en constructions, grosses réparations et améliorations de toute espèce, avenues, chemins, haies autres que celles d'entretien ordinaire, pendant le cours de sa jouissance, soit pour l'utilité, soit pour l'agrément, jusques à concurrence de la somme de douze mille livres, comme faisant ladite somme partie du prix du bail, suivant la reconnaissance et estimation par experts, relativement aux livres de dépense dudit preneur, et ledit emploi de douze mille livres ne sera point exigible, si ledit preneur venait à décéder dans les trois premières années, et sans répétition néanmoins de ce qui se trouvera fait. Le revenu annuel de ladite terre ayant été estimé être de la somme de trois mille

cinq cents livres. Tout ce que dessus convenu entre lesdites parties. Fait, lu au château de Ferney. Signé Brosses, de Voltaire, Girod, notaire, et les témoins. »

Comme commentaire de cet acte authentique, M. de Brosses écrivit le 17 du même mois au nouveau seigneur de Tourney : « Vous pouvez compter sur toutes les facilités de ma part, et sur ma parole d'honneur, que je vous procurerai à Dijon tous les secours dont vous pourrez avoir besoin, pour que vous ne soyez jamais troublé dans la possession libre et franche de tous droits de la seigneurie de Tourney et dépendances. Vous savez que, par votre contrat, tous les droits seigneuriaux sans exception vous appartiennent; ainsi, quand vous prendrez le titre de seigneur de Tourney, dans les occasions qui vous paraîtront convenables à vos intérêts, je promets que je le trouverai bon, et que ni moi, ni personne de ma famille ne vous fera de difficulté. A l'égard aussi de votre promesse de mettre à l'amélioration, embellissements de cette terre, avenues, routes dans la forêt, plants d'arbres, jardins, comblement de fossés, porte cochère, cour, appartements, démolition de tout le devant du château, du côté du jardin, grilles en bois ou en fer, vous êtes le maître absolu généralement de tout; et je passerai sans difficulté en compte les marchés que vous ferez, les descentes sur les lieux, vérification d'architectes et d'experts en toutes sortes d'ouvrages, arpentage, devis, et généralement tout ce qui vous en coûtera pour l'amélioration du terrain, embellissements, réparations, constructions, soit par rapport aux granges, maisons, bergeries, remises, écuries, fossés, et pour le château sans aucune exception. C'est de quoi vous pouvez être sûr, aussi bien que de trois à quatre mille ceps de vigne de Bourgogne, que je vous enverrai le plus tôt possible, ce qui sera dans le compte des douze mille livres stipulées. »

Voltaire se hâta de profiter de tous ces avantages. Il lui tardait de se qualifier seigneur de Tourney; il regardait ce titre comme le plus beau fleuron de sa couronne, disait-il le 29 décembre 1758 à M. de Brosses. Le jour de Noël, il mandait à M. de Brosses : « J'ai fait mon entrée comme Sancho Pança dans son île. Il ne me manquait que son ventre. Votre curé m'a harangué. Chouet m'a donné un repas splendide dans le goût de ceux d'Horace et de Boileau, fait par le traiteur des Patis au Paquis (village voisin de Tourney). Les sujets ont effrayé mes chevaux avec de la mousqueterie et des grenades; les filles m'ont apporté des oranges dans des corbeilles garnies de rubans. Le roi de Prusse me mande que je suis plus heureux que lui; il a raison, si vous me conservez vos bontés, et si je ne suis pas inquiété dans mon ancien dénombrement. »

Cette crainte était fondée. Le nouveau seigneur de Tourney se vit

réclamer les droits de son bail; il ne perdit pas de temps. Vite il écrit: « Au conseil des finances. A nos seigneurs, nos seigneurs du Conseil: Supplie humblement François Arouet de Voltaire, gentilhomme ordinaire de la chambre, contre le sieur Girard, receveur du domaine, disant qu'il a fait à vie avec le sieur de Brosses, le 11 décembre 1758, pour la jouissance de la terre de Tourney, entre Gex et Genève, terre de l'ancien dénombrement, terre conservée par le roi en son conseil dans tous ses anciens droits et priviléges, par sa déclaration du 12 février 1755; que ces priviléges consistent à ne payer aucuns droits; qu'à ce mépris des déclarations du roi, Girard persiste à exiger le centième denier d'un bail dont le contractant peut ne jouir qu'une année ou qu'un seul jour; que non-seulement il veut ce centième denier du prix du bail, mais de 12,000 livres de réparations, que le contractant ne doit faire que dans trois ans, et que jamais on n'exige aucun droit de réparations faites ou à faire; que ledit Girard persiste et prétend qu'il lui faut de l'argent sur l'argent que ledit Voltaire n'emploiera peut-être jamais, étant fort âgé, et sa carcasse devant naturellement être enterrée avant de rhabiller la carcasse du château de Tourney; que Girard exige le centième denier de l'agréable, de l'utile et de l'honorable de la seigneurie; et ledit Voltaire proteste que le centième denier de tout cela est zéro, attendu que le centième denier de l'encens à la messe et des prééminences ne va pas à une obole; le centième denier de l'agréable entre les Alpes et le mont Jura est au-dessous de rien, et le centième denier de l'utile dans une terre délabrée est justement la racine cubique de rien du tout; partant, il espère que nos seigneurs du conseil daigneront tirer ledit Voltaire des griffes du sieur Girard. »

Comme M. de Brosses était alors à Paris, Voltaire lui recommanda instamment cette affaire. Le 20 mai 1759, il lui écrivait: « Les fermiers généraux m'ont envoyé la copie d'une lettre de M. le garde des sceaux de Chauvelin à M. de la Closure, résident du roi à Genève, du 20 décembre 1728, par laquelle les droits de contrôle, insinuation, centième denier sont compris dans tous les autres droits dont les terres de l'ancien dénombrement sont exemptes, par ordre du roi; donc il n'est point dû de centième denier pour le bail à vie de Tourneu. Si ce bail à vie est regardé comme mutation, vous perdez vos droits; vous avez vendu votre terre à un Français, elle est déchue de ses priviléges. Courez, je vous en conjure, chez M. de Chauvelin, l'intendant des finances; faites-lui sentir la conséquence de cette affaire. Conservez-moi cette liberté qui me coûte assez cher. Vous pourriez d'ailleurs parler à M. l'intendant de Bourgogne. Je vous supplie de l'engager à ne point *troubler le repos de ma vie*; elle a été assez malheureuse. J'écris la lettre la plus pressante à M. de Faven-

tine, fermier général, et à M. de Chalus, chargé des droits du domaine. Pourriez-vous les voir? Mais surtout que M. l'intendant ne m'inquiète jamais. » Deux jours après, nouvelle missive : « On me persuade que vous pouvez finir cette désagréable affaire du centième denier, qui en entraînerait d'autres. La terre de Tourney a de si étranges priviléges qu'il ne faut sans doute en perdre aucun. MM. de Faventine et Douet sont les deux fermiers généraux chargés du domaine. Les connaissez-vous, ces Douet et Faventine? Non. Mais il vous est aisé d'avoir accès auprès de ces puissances; il ne s'agit que d'un délai, d'une surséance de leurs édits. *Il faut se remuer, se trémousser, agir, parler et l'emporter.* Ma cause est la vôtre. Je compte que vous en viendrez à bout. M. de Chauvelin peut aisément engager MM. de Faventine et Douet à se taire. »

En attendant, Voltaire continuait d'écrire et d'envoyer des suppliques au conseil de Mgr le comte de la Marche, qui lui accorda remise de moitié sur les droits du bail de Tourney (1). Peu content de cette faveur, il crut devoir s'adresser directement au comte lui-même et lui offrir une somme fixe (2), mais somme modique et honnête pour les lods et ventes de sa seigneurie (3). Il se résigna enfin à s'exécuter, pour éviter un procès avec un prince du sang. Il ne cessa de se plaindre d'avoir donné 1,000 livres de trop (4). De son côté, M. de Brosses lui octroya le droit de chasse et la capitainerie des chasses, ou la permission de choisir et de révoquer les gardes de la forêt.

Mais déjà depuis longtemps Voltaire vantait son théâtre de Tourney; théâtre grand comme la main (5), mais le plus joli des théâtres, quoique le plus petit (6); théâtre de Polichinelle, mais remarquable par ses jolies décorations (7); théâtre vert et or (8), d'ordre ionique, oui, d'ordre ionique, bâti, achevé à Tourney, sans que cela parût ironique (9). Le 24 octobre 1759, il écrivait à d'Argental : « Le théâtre de Polichinelle est bien petit, je l'avoue; mais nous y tînmes hier neuf en cercle assez à l'aise; encore avait-on des lances, des boucliers, et on attachait des écus et l'armet de Mambrin à nos bâtons vert et clinquant, qui passeront, si l'on veut, pour pilastres vert et or. Une troupe de racleurs et de sonneurs de cors saxons, chassés de leur pays, composaient mon orchestre. Que nous étions bien

(1) *Correspondance inédite de Voltaire avec de Brosses*, pag. 106.—(2) Pag. 109. —(3) Pag. 113. — (4) Pag. 117.
(5) Lettre à d'Argental, du 1er octobre 1759.
(6) Lettre à Mme de Fontaine, du 5 novembre 1759.
(7) Lettre à d'Argental, du 7 septembre 1759.
(8) Lettre à Thieriot, du 5 décembre 1759.
(9) Lettre à Mme de Fontaine, du 24 novembre 1759.

vêtus ! Jamais le Mont-Jura n'a eu pareille aubaine. » Bientôt il ne fut plus question que des pièces et de la beauté de ce théâtre. Bien des personnages célèbres y jouèrent la comédie; mais aussi plusieurs spectateurs n'en sortirent pas éblouis. Témoin le marquis de Luchet, (t. II. p. 44), qui nous en a laissé cette description : « Les châssis des coulisses étaient couverts d'oripeaux en clinquant, et de fleurs de papier; le fond représentait des arcades percées dans le mur : au lieu de frises, c'était un drap sur lequel était peint en couleur cannelle un immense soleil; et, malgré tout ce qu'on put lui (Voltaire) représenter, c'est sur un pareil théâtre qu'il joua *Alvarès* dans *Alzire*, *Narbas* dans *Mérope*, *Argire* dans *Tancrède*. Comment expliquer une pareille contradiction? Un homme qui avait si souvent déclamé contre la mesquinerie des théâtres de France, qui connaissait aussi bien la machine tragique, qui possédait mieux que personne la magie des effets, qui formait si parfaitement les acteurs, et qui cependant prive ses pièces du prestige de la scène, et associe volontairement les beautés de ses ouvrages à ce costume ridicule. » Si Voltaire n'a pas évité les ridicules dont il n'avait cessé de se moquer, il ne faut pas l'attribuer à un défaut de goût, mais à cette économie qu'il n'oubliait jamais. A Paris il empruntait aux comédiens, rapporte Longchamp (p. 278), tout ce qui lui était nécessaire pour la représentation de ses pièces dans son hôtel. A Tourney et à Mon-Repos, il ne pouvait se recommander à la complaisance d'aucun vestiaire. Aussi se passionna-t-il pour la simplicité des vêtements; mais Mme Denis se montra plus difficile. De là de fréquentes altercations entre l'oncle et la nièce. Quand celui-là cédait, celle-ci ne s'affublait que de costumes confectionnés à Paris. Aussi Voltaire mandait-il le 10 janvier 1758 à Mme de Fontaine : « Il faut être complaisant; c'est bien l'être que de jouer la comédie à mon âge, et de souffrir qu'on m'envoie de Paris des habits de Zamti et de Narbas. C'est une fantaisie de votre sœur; elle en a bien d'autres qui deviennent les miennes. » Le 26 suivant, nouvel aveu : « Votre sœur attend l'habit d'Idamé avec plus d'impatience que je n'attends ceux de Zamti et de Narbas. Si elle avait bien fait, elle se *serait habillée à sa fantaisie*, sans suivre la fantaisie des autres, et sans vous donner tant de peines. Pour *moi*, avec sept à huit aunes d'étoffe de Lyon, j'aurais très-bien *arrangé* mes guenilles de vieux bonhomme. Je n'aime à imiter ni le jeu, ni le style, ni la manière de se mettre; chacun a son goût, bon ou mauvais. Mme Denis a cru qu'on ne pouvait avoir une jarretière bien faite, sans la faire venir à grands frais. J'ai été mon jardinier. J'aurais tout aussi bien été mon tailleur. » C'est Lekain qui avait été chargé de cette commission. Voltaire en paraissait affligé. Aussi semble-t-il s'excuser de cette hardiesse dans ces lignes adressées à

Lekain : « C'est une *fantaisie* de Mme Denis que ces *habits de théâtre* qu'elle vous a demandés. Ces amusements ne conviennent ni à mon âge, ni à ma santé, ni à ma façon de penser. »

Mais Voltaire s'était obligé à consacrer douze mille livres à l'exploitation de ses nouvelles terres. Nous connaissons l'impatience qu'il témoignait d'y tout améliorer, avant de signer le contrat. Le mois de janvier 1759, il mandait à M. de Ruffey : « Avez-vous vu M. le président de Brosses? S'il vient dans un an à Tourney, il demandera où était le château. Le plaisir de bâtir et de planter flatte un peu l'amour-propre, et cela est vrai; mais le plaisir de mettre les choses dans l'ordre est bien plus grand. J'ai une telle horreur pour la difformité que j'ai rajusté deux maisons en Suisse, *uniquement* parce que leur irrégularité me blessait la vue. Les propriétaires ne sont pas fâchés de trouver un homme de mon humeur. Je ne me mêle point de réformer les mauvais livres, mais bien les maisons où je loge. *Hoc curo et omnis in hoc sum.* » Dès le 19 décembre 1758, il apprenait à d'Argental qu'il y avait de tout à Tourney, qui ne rapportait que trois pour un. Il prend la plume. Lisons attentivement ce qu'il écrit à M. de Brosses le 29 suivant : « Soyez bien convaincu que je suis homme à pousser la chose au delà de vingt-quatre (au lieu de douze mille livres exigibles). C'est ma façon, et surtout avec vous. Je suis connu pour tel dans le pays. J'ai déjà vingt ouvriers qui réparent les délabrés vignobles. On va incessamment réparer votre château. Vous ne le reconnaîtrez pas. On donne un cours aux eaux. Votre forêt est dans un état affreux. J'y mettrai ordre; *tout est arrangé.* » — Le 5 janvier 1759 : « J'ai déjà ordonné qu'on jetât à bas la moitié du château et qu'on changeât l'autre. Les fossés seront grands et réguliers. Nous aurons des ponts tournants. Vous serez un jour étonné d'avoir un château très-beau, très-peigné, et des campagnes fertiles, labourées et semées à la nouvelle mode, et de belles prairies qui sont aujourd'hui couvertes de taupes, et que vous verrez arrosées de petits ruisseaux. » — Le 17 du même mois : « Votre escalier a changé de place, les prés ont été réparés, les haies raccommodées, les fossés nettoyés et élargis. » — En février : « *Cinquante* ouvriers ajustent le château. Ce sera un endroit délicieux. Il m'en coûtera plus de vingt-quatre mille livres pour améliorer la terre et pour embellir le château. Je suis peut-être le *seul homme* en France qui en eût usé ainsi. » — Le 23 mai : « Si vous pouviez voir aujourd'hui le château de Tourney, vous verriez que j'en ai fait une terre qu'un jour vous vendrez le double de ce que vous l'auriez vendue. J'ose dire que vous ne devez pas être mécontent de mon aversion mortelle pour tout ce qui est délabrement. » — Le 9 novembre : « J'ai planté quatre cents arbres dans le jardin; j'ai fait sauter plus de

soixante gros rochers qui étaient répandus dans les champs de froment, qui cassaient toutes les charrues et rendaient une partie de la semature inutile : il y en a encore autant pour le moins à déraciner ; et je consume, pour labourer, plus de poudre à canon qu'au siége d'une ville. Je n'ai rien négligé de l'utile, prés, chemins, grange, pressoir, plantations; tout a été fait à neuf ou réparé. » Tous ces travaux durent coûter des sommes immenses (1); oui, des dépenses extraordinaires (2) qui ruinèrent la fortune de Voltaire (3) donnant plus d'argent que son domaine ne valait (4). Le 12 novembre 1759 il disait avoir en six mois employé plus de quinze mille livres à le réparer, sans compter les frais de culture. Deux jours après, il croyait avoir procuré un bien réel de vingt mille francs à sa terre. Le 30 septembre et le 20 octobre 1761, il possédait les quittances des dix-huit mille livres qu'il avait payées à des ouvriers les trois premiers mois après son acquisition. M. de Brosses se permit de lui répondre, fin octobre 1761 : « Vous allez sans cesse répétant à tout le monde qu'au lieu de 12,000 livres que vous devez mettre en constructions et réparations au château de Tourney, vous y en avez déjà mis pour 18,000 livres, et même quelquefois pour 40,000 livres. N'ayant connaissance d'aucun autre changement que de quelques croisées et d'un pont de bois qui va au jardin, j'ai peine à les porter à ce prix. Au reste, je n'ai rien à vous dire là-dessus : vous êtes le maître du temps; ce que vous n'avez pas fait, vous le ferez. » Le 30 janvier 1768, Voltaire se prévalait de nouveau de ses mémoires de vingt mille livres. Il est vrai que le 19 auguste suivant, il les réduisait à dix-huit mille livres, mais dont il avait les quittances libellées.

Chose singulière ! malgré ces dépenses immenses de bonifications immenses (5), Voltaire se plaignait continuellement de la stérilité de son domaine. Le 9 novembre 1759, il en porte le revenu à deux mille livres au plus, net quinze cents livres; le 30 septembre et le 20 octobre 1761, il l'évalue à douze cents livres dans les meilleures années; le 15 janvier 1767, il avait abandonné l'exploitation de sa terre à un Suisse qui ne lui payait qu'environ dix-sept cents livres. Le 30 janvier 1768, il n'en trouvait plus que douze cents livres, avec un char de foin, trois chars de paille, et un tonneau de vin, ce qui ne faisait pas seize cents livres de rente. Le 19 auguste suivant, il ne l'affermait que douze cents livres en argent, et environ trois cents livres en denrées, lésion de plus de moitié à ses yeux. Le 21 février 1770, il n'osait pas avancer que Tourney rapportât mille livres, mais il s'estimait heureux d'en retirer environ quinze à seize

(1) *Correspondance inédite de Voltaire avec de Brosses*, pag. 88. — (2) Pag. 80. — (3) Pag. 141. — (4) Pag. 181. — (5) Pag. 88.

cents livres, c'est-à-dire douze cents livres en argent et le reste en fournitures qui valaient tantôt au-dessus de cent écus et tantôt au-dessous. De là de nouvelles jérémiades. Voltaire écrivit à M. de Brosses et à tous les amis de M. de Brosses. Il parla de lésion (1), puis de lettres de rescision (2). Le président n'avait qu'une objection à lui répéter à satiété, c'est que Chouet n'avait pas un sou de France en arrivant à Tourney, qu'il y avait passé son temps dans la débauche, et que néanmoins il n'avait jamais manqué de présenter chaque année les trois mille livres stipulées dans son bail; qu'il n'avait tenu qu'à Voltaire d'accepter la soumission de ce bail de Chouet, lequel il avait voulu expulser, comme condition première de son acquisition.

Cette réponse de M. de Brosses était un argument sans réplique. Voltaire néanmoins murmurait encore. Pourquoi? il avait envie d'acquérir à perpétuité ce qui ne lui appartenait qu'en vertu d'un bail à vie. Il essayait donc de le déprécier, afin d'amener le président à le lui céder à meilleur marché. Il y eut plusieurs lettres écrites à ce sujet depuis la fin de l'année 1759. On alla jusqu'à rédiger un projet de vente dans le mois de janvier 1760. Le prix d'achat fut fixé à cent dix mille livres, savoir: cent mille livres pour la terre, et le reste pour les meubles, effets, bestiaux et fruits pendants, indépendamment des trente-cinq mille livres reçues par M. de Brosses le 11 décembre 1758; sur cette somme de cent dix mille livres, Voltaire devait payer cinquante mille livres trois mois après la signature des conventions, sans intérêts pour ces trois mois, outre un présent de vingt louis à Mme de Brosses (3). Il ne se pressa pas de conclure; il continua et de se lamenter et de négocier. Tout à coup il lui prit fantaisie de relire le premier contrat passé par-devant notaire et en présence de témoins à Ferney (4). Il s'arrêta sur le titre des meubles que sa mort laisserait à M. de Brosses. Cet article avait été le sujet et de plusieurs lettres et d'une entrevue entre les deux parties. Voltaire avait accepté cette condition, et voilà qu'il parle de surprise, qu'il crie de toute la force de ses poumons à l'injustice, à la supercherie, à la fraude. Il dit et il redit qu'il est la victime de la duplicité de son bailleur. Il joua ce rôle avec une persévérance infatigable, une audace inouïe; il fatigua tellement de ses importunités tous les amis du président qu'ils réclamèrent aussi. M. de Brosses finit par renoncer à la clause qui lui assurait tous les meubles de Tourney, afin d'être délivré des tracasseries dont il était obsédé de toutes parts, à l'instigation de Voltaire (5).

Cette action de M. de Brosses n'était pas sans générosité. Non-

(1) *Correspondance inédite de Voltaire avec de Brosses*, pag. 142, 148. — — (2) Pag. 200. — (3) Pag. 101. — (4) Pag. 58 et 222. — (5) Pag. 212.

seulement Voltaire lui suscitait des ennemis à propos de chaque ligne de son contrat; mais, loin d'embellir et d'améliorer la terre de Tourney, il se permettait d'abattre tous les arbres de la forêt, et de faire des cadeaux de vieux chênes aux dépens du président (1). Celui-ci avait traité de bonne foi (2); il n'avait pas même demandé de garanties à Voltaire, qui avait acheté Ferney sous le nom de Mme Denis, et ne possédait qu'en viager la maison des Délices. Des mesures de prudence devinrent donc nécessaires. M. de Brosses proposa une reconnaissance de l'état de tout ce qui avait été cédé à Voltaire (3). Celui-ci se fâcha (4) et recourut à des offres de vente afin de retarder la visite des experts (5). Cette ruse lui réussit à merveille. M. de Brosses patienta longtemps, mais lorsqu'il se douta du leurre (6), il mit Voltaire en demeure de fixer un jour pour faire l'inventaire des bâtiments et terres de tout le comté de Tourney (7). Sans cette précaution, M. de Brosses serait resté l'objet de toutes les railleries, de toutes les calomnies de Voltaire.

Maintenant on sait de quel côté sont la bonne foi, la noblesse et la générosité de caractère, et laquelle des deux parties l'histoire doit flétrir avec indignation, et mettre au rang des escrocs, des menteurs, des fourbes.

Voltaire survécut à M. de Brosses. A la mort de Voltaire, la famille de Brosses réclama des dommages-intérêts à Mme Denis, héritière de Voltaire, pour les dégradations et détériorations arrivées dans la terre de Tourney pendant la jouissance de Voltaire, suivant la reconnaissance et estimation, qui en avait été faite par experts respectivement nommés.

L'estimation des experts choisis par la famille de Brosses fut confirmée par celle des trois experts nommés par le lieutenant-général du bailliage de Gex. Une instance était introduite et commencée contre Mme Denis, qui, à l'âge de 68 ans, avait épousé en secondes noces, le 18 janvier 1780, à l'église Saint-Eustache, le sieur François François, dit Duvivier, âgé de près de 55 ans. Mme Duvivier préféra une transaction.

Aussi, le 16 janvier 1781, « en l'étude de Me Dutertre, notaire à Paris, entre M. Fargès, ancien intendant des finances, au nom et comme fondé de la procuration de 1° M. Legouz de Saint-Seine, premier président du parlement de Bourgogne, tuteur honoraire de M. René de Brosses, fils mineur du président de Brosses et donataire de la seigneurie de Tourney; 2° M. Dussaussoye, tuteur onéraire dudit sieur René de Brosses; 3° M. Charles-Claude de Brosses, che-

(1) *Correspondance inédite de Voltaire avec de Brosses*, pag. 80. — (2) Pag. 55. — (3) Pag. 75. — (4) Pag. 77. — (5) Pag. 87. — (6) Pag. 157. — (7) Pag. 86.

valier, d'une part; et de Mme Duvivier, tenue des charges de feu M. de Voltaire, d'autre part;

Il a été convenu de ce qui suit à titre de transaction sur procès, pour terminer et assoupir l'instance pendante au bailliage de Gex, éviter les frais de nouveaux rapports, et prévenir les suites de l'événement des contestations mues entre lesdites parties, qui pourraient donner lieu à des involutions de procédures considérables :

ARTICLE Ier.

Les dommages-intérêts répétés par M. de Brosses pour réparations et détériorations dans la terre et seigneurie de Tourney demeurent réduits et réglés du consentement respectif de toutes les parties :

1° A la somme de cinq cents livres pour les frais et nivellement de la carrière de Tourney. 500

2° A celle de douze cents livres pour la construction des fossés à faire autour de la forêt de Tourney pour la tenir en défense, conformément au bail à vie de 1758. 1,200

3° A celle de quatre mille livres pour destruction et démolition des bâtiments du fermier et du colombier en pied, ainsi que de l'enlèvement des entablements du jet d'eau du jardin de Tourney. 4,000

4° A celle de quatre mille huit cent trente-quatre livres pour mauvais état et réparations à faire aux bâtiments et fonds de ladite terre. 4,834

5° A celle de quatre cent trente-neuf livres dix sous pour remplacement de tonneaux et autres ustensiles de vendange et de jardin. . . . . 439 l. 10 s.

6° A la somme de quatre mille livres à laquelle demeurent réglés les frais de recépage de la forêt de Tourney, et les dommages-intérêts dus pour le retard de la croissance des taillis de ladite forêt. 4,000

7° A la somme de quarante livres pour labourage et ensemençure de glands dans trois arpents défrichés dans ladite forêt. . . 40

8° A la somme de quatre mille huit cent soixante-quatre livres à laquelle demeurent fixés le prix et la valeur de neuf cent trente-huit chênes qui ont été reconnus manquer du nombre de trois mille neuf cent cinquante-huit existant dans la forêt, lors du bail à vie de 1758, et que M. de Voltaire devait y laisser conformément audit bail. 4,864

9° Et enfin dans la somme de huit mille une livres pour dédommagement de deux mille six cent soixante-sept arbres de chênes, ébranchés et éhoupés, qui ont été compris dans le nombre de ceux que ledit sieur de Voltaire devait laisser dans ladite forêt, conformément audit bail. 8,001

Toutes lesquelles sommes montent à celle totale de vingt-sept mille huit cent soixante-dix-huit livres dix sols, à laquelle lesdits dommages-intérêts demeurent fixés et arrêtés. . 27,878 liv. 10 s.

ART. 2.

Ladite somme de 27,878 l. 10 s. sera payée audit sieur René de Brosses, donataire, par ladite dame Duvivier. Au moyen duquel paiement, M. le premier président, ledit sieur Dussaussoye pour M. René de Brosses, et M. de Brosses en son propre et privé nom, se départent et mondit sieur Fargès audit nom les fait départir de tous autres dommages-intérêts mentionnés au rapport desdits experts, et notamment de la somme de cinq mille vingt-quatre livres onze sols dix deniers, par eux reconnue manquer de celle de douze mille livres que M. de Voltaire s'était obligé par ledit bail à vie d'employer en constructions, grosses réparations et améliorations de toute espèce, sans aucune répétition, et encore de la somme de deux mille livres à laquelle les dommages-intérêts prétendus pour l'épuisement de la carrière de Tourney avaient été estimés par lesdits experts.

ART. 3.

Demeure convenu encore qu'outre la susdite somme de 27,878 l. 10 s., ladite dame Duvivier paiera à mondit sieur René de Brosses celle de douze mille cent quatre-vingt-une livres 10 sols, savoir celle de dix mille trois cent trente-trois livres pour les non-jouissances des revenus de ladite terre de Tourney, à compter du dix mai 1778, jour du décès dudit sieur de Voltaire, jusqu'au 28 mars prochain, et celle de dix-sept cent quatre-vingt-huit livres 10 sols tant pour la valeur des dix-huit vaches et cinq génisses qui étaient attachées à ladite terre lors du bail à vie de 1758 et qui ont été retirées, que pour la valeur des meubles et effets, linges et ustensiles rapportés dans l'inventaire du 22 février 1759, qui auraient été enlevés par ledit sieur de Voltaire audit château de Tourney.

Demeure enfin convenu que tous les frais et dépens respectivement faits par les parties demeurent compensés entre lesdites parties, sans que de part ni d'autre elles puissent s'en faire aucune répétition, et seront néanmoins ceux de la présente transaction à la charge de ladite dame Duvivier, et par elle supportés sans aucun recours ni répétition. »

Le 9 novembre 1759, Voltaire écrivait à M. de Brosses : « Il eût été difficile, vous le savez bien, que vous eussiez pu faire avec personne un marché aussi avantageux que celui-ci. Je ne crois pas

même qu'il y en ait d'exemple. Vous trouverez mes conditions exactement remplies. Ne soyez nullement en peine. Je mets mon plaisir à rendre fertile un pays qui ne l'était guère, et *je croirai en mourant n'avoir point de reproches à me faire de l'emploi de ma fortune.* »

A ce défi pharisaïque on ne peut opposer que la *transaction* de madame Duvivier. Elle est si claire, si explicite, si concluante, si accablante, qu'il serait ridicule de la commenter. Elle servira d'épitaphe à notre soi-disant comte de Tourney.

X. *Voltaire patriarche de Ferney.*

Or, le 15 octobre 1758, Voltaire écrivait de Ferney à M. Fabry, maire de Gex : « Je vous écris en hâte et sans cérémonie chez M. de Boisi, où je ne suis que pour un moment. C'est pour avoir l'honneur de vous dire que ma confiance en vos bontés m'a déterminé à entrer en marché de la terre de Ferney avec M. de Boisi. Le bonheur d'être en relation avec vous donnerait un nouveau prix à ce petit domaine. Je compte l'avoir à peu près à quatre-vingt mille livres sans les effets mobiliers, qui forment un objet à part. On m'avait assuré que les lods et ventes allaient à huit mille livres. J'ai demandé à S. A. S. (le comte de la Marche, engagiste du pays de Gex) une diminution de moitié, diminution que tous les seigneurs accordent. Ainsi, je me suis flatté que je ne paierais que quatre mille livres; c'est sur ce pied que j'ai donné ma parole à M. de Boisi. La nature de mon bien ne me met pas en état de trouver sur-le-champ quatre-vingt mille livres pour payer M. de Boisi ; il faut que j'*emprunte*. Vous savez combien il en coûte de faux frais, avant qu'on soit en possession d'une terre; il ne me serait guère possible de faire cette acquisition, si je ne trouvais des facilités auprès de M. de la Marche. J'ai écrit à son intendant, et, supposant toujours que les droits étaient de huit mille livres, j'ai demandé une diminution de moitié. Oserai-je vous supplier, Monsieur, de vouloir bien spécifier, lorsque vous écrirez, que c'est la somme de quatre mille livres que je propose de donner? On me dit que S. A. S. s'est réservé les deux tiers de ce droit. A l'égard de votre tiers, j'en passerai par ce que vous voudrez bien me prescrire, et j'attends vos ordres pour conclure ma négociation entamée. »

Le 28, suivant sa lettre à M. Bertrand, il était encore en marché de la seigneurie de Ferney, uniquement préoccupé de tant de droits à payer, de tant de choses à discuter. Le 10 novembre, il apprenait à Cideville qu'il avait acheté une bonne terre à deux lieues des Délices ; et dix jours après, il datait une lettre du château de Ferney; néanmoins, le 3 janvier 1759, il avouait à M. Fabry qu'il n'en était

pas encore le propriétaire, mais qu'il était autorisé à y faire tout ce qu'il jugerait à propos, en vertu d'une promesse de vente, en attendant le moment d'en signer le contrat avec M. de Boisi. Il ajoutait : « Ce que le conseil de Mgr le comte de La Marche exige de moi est cause du long retardement du contrat. Il faut que je spécifie les domaines relevant de Gex et d'autres seigneurs. Je n'ai point d'aveu et dénombrement, Ferney ayant été longtemps dans la maison de Budée, sans qu'on ait été obligé d'en faire. Plusieurs seigneurs voisins prétendent des droits de mouvance, qui ne sont pas éclaircis. Genève, l'abbé de Trévezin, la dame de la Bâtie, le seigneur de la Feuillasse prétendent des lods et ventes, et probablement leurs prétentions sont préjudiciables aux droits de Mgr le comte de la Marche, qui sont les vôtres. Vous pouvez m'aider dans les recherches pénibles que je suis obligé de faire ; vos lumières et vos bontés accéléreront la fin d'une affaire que j'ai d'autant plus à cœur qu'elle vous regarde. » Le 19 août, ce M. Fabry lui avait déjà remis quittance de son tiers de lods et ventes, disait-il à d'Argental. Le conseil du comte de la Marche fut moins expéditif. En vain Voltaire employa les recommandations des d'Argental et des Chauvelin. M. d'Espagnac se refusa à toute concession, et exigea tous les droits dus à son maître. Voltaire envoya requêtes sur requêtes à son nouveau seigneur suzerain. Ces démarches n'aboutirent à rien. Le comte de la Marche donna gain de cause à son conseiller d'Espagnac. Aussi, le 7 mars 1760, Voltaire pria-t-il d'Argental de verser entre les mains de cet impitoyable d'Espagnac neuf cents livres qu'il avait encore à donner au comte de la Marche, pour l'acquisition de la seigneurie de Ferney. Dix jours plus tard, il mandait à d'Argental que tout était fini, et que, pour éviter un procès, il avait préféré débourser plus de pistoles qu'il ne l'avait cru.

Sur ces entrefaites, Voltaire avait acheté à vil prix une petite propriété de Bétems, détenu en prison pour dettes, ainsi que nous l'avons déjà vu. Nouvelle acquisition, par conséquent nouveaux droits pour le fisc. Mais tout ce qu'il est possible d'employer de ruse, de finesse, d'esprit, Voltaire s'en servit pour ne point payer tous les frais de son dernier contrat. Le 7 septembre 1759, il écrit donc :

« A M. de Chauvelin,
Intendant des finances.
Non plainte,
non requête,
non procès,
mais très-humble consultation.
Toujours centième denier.
Un peu d'attention, s'il vous plaît, Monsieur.

« Par contrat fait et passé le 20 auguste, V....... a *bien voulu* donner 3,115 livres comptant, pour tirer son vassal Bétems de prison, et ledit Bétems abandonner son rural au pays de Gex, jusqu'à ce que V....... soit remboursé sur les fruits de ce rural, et le tout sans intérêts, ainsi qu'il est spécifié au contrat. Or la sangsue commise par les fermes générales exige le centième de *cette bonne action*. De quel droit, sangsue? est-ce une aliénation, un bail à vie? est-ce aliénation de fonds? est-ce un bail de plus de neuf ans? Le fonds dont je deviens régisseur vaut environ 700 livres par an. Comptez, vous trouverez qu'en quatre ans et demi, tout est fini. Pourquoi fourrez-vous votre nez dans un plaisir que je fais à mon vassal de Tourney? pourquoi prenez-vous votre part d'un argent prêté par *pure charité*? Si vous m'échauffez les oreilles, je me plaindrai à M. de Chauvelin. Vous m'avez *extorqué* là, avec la petite oie, 50 *livres*; sachez que je les retiendrai (car M. de Chauvelin le jugera ainsi) sur le centième de l'acquisition à vie de Tourney. Je ne veux pas importuner le roi pour avoir un brevet d'exemption; je suis satisfait de ses bontés, l'État a besoin d'argent. Oui, vous aurez votre centième d'acquisition à vie. Patience! mais pour vos 50 livres extorquées, vous les rendrez, s'il vous plaît, ou il n'*y a point de justice sur la terre*. Vous êtes chicaneur et vorace; vous dégoûtez de faire du bien. Si M. de Chauvelin met NON en marge de ma pancarte, je me tais; mais il mettra SI. » Malheureusement, il biffa ce SI. On doit le louer d'avoir résisté à cette tentation; une pareille requête était un tour de force; elle valait bien 50 livres. Il fallait avoir ou un cœur d'airain ou un grand sentiment de ses devoirs pour écrire NON au lieu de SI. Voltaire se résigna, mais en protestant contre *l'injustice et la rapacité qui révoltaient et allumaient sa bile,* disait-il le 1er octobre 1759 à d'Argental.

Pour lui, toute perception de droit était une injustice. Il craignait toujours qu'on ne lui en demandât trop. Ainsi, le 30 janvier 1760 il mande à Mme d'Épinay : « J'écris aujourd'hui à la femme d'un fermier général. Nous souhaiterions que Messieurs les fermiers généraux eussent la bonté de nous faire communiquer le tarif des droits qu'on doit payer pour ce qu'on fait venir de Genève au pays de Gex, avec injonction aux commis de ne point molester nos équipages, et de laisser passer librement nos effets de Tourney, territoire de France, à Ferney, territoire aussi de France. » Ces droits, il fallait les aller payer un peu loin; ce déplacement occasionnait des frais. Voltaire avise au moyen d'éviter et ce déplacement et ces frais. Le 29 juillet 1763, il écrit à Damilaville, premier commis au bureau des vingtièmes : « Il ne faut pas toujours négliger les affaires pour la philosophie. Il faut que je consulte mon cher frère; le receveur du vingtième, qui demeure à Belley, prétend que nous devons lui

envoyer notre argent à Belley, qui est à dix-huit lieues par delà nos montagnes, tandis qu'il peut avoir très-aisément un bureau de correspondance à Gex, où nous payons la *capitation*, et qui n'est qu'à une lieue du château de Ferney. Cette prétention me paraît inique et absurde. Je demande le sentiment de mon cher frère. » Le 8 auguste, il apprend à Damilaville que le directeur des vingtièmes du pays l'est venu voir, et s'est chargé d'accommoder l'affaire. Il obtint ce qu'il souhaitait.

Il a prononcé le mot de capitation. Qu'était-ce? A la suite des quarante-huit feuilles dont se compose l'*Etat des biens de Voltaire*, je découvre le document suivant, qui mérite de trouver place dans nos recherches : « *Déclaration des biens que Mme Denis possède à Ferney.* Elle a vu que sa terre est estimée 4,000 livres de revenu dans un rôle des tailles. Elle déclare que cette terre lui a coûté jusqu'ici plus de *six mille francs par an* pour la culture, et ne lui a *jamais produit un sou de bénéfice*. (Nous avons vu que Voltaire portait à 15,000 livres les revenus de Ferney.) Tout le pays sait que ce n'est qu'une maison de plaisance qui demande un très-grand entretien. Le sieur Sartori a offert en 1768 d'affermer le domaine 1,800 livres. Ce domaine n'a jamais rapporté 1,500 livres à M. de Boisi, de qui Mme Denis l'a acheté. Elle paie pour les vingtièmes annuellement 176 l. 9 s. 9 d. Elle a dans son château : domestiques — 15 environ, domestiques et valets de campagne 18. Elle paiera sur-le-champ la somme à laquelle elle sera imposée. A Ferney, 9 octobre 1776. Signé : Mignot Denis. Adressé à M. Martin, sécrétaire des états, le 8 octobre. J'ai donné un certificat de réception de cette déclaration. » Suit le paraphe.

N'oublions pas les droits de poste. A ce mot tout le monde plaint Voltaire. Le 21 juillet 1759, il écrivait à M. de Ruffey : « On dira de moi, à ma mort, comme de votre Dijonnais (Nicaise, antiquaire Dijonnais, célèbre par sa correspondance avec tous les savants de l'Europe au XVIIe siècle) :

Que nul n'y perd tant que la poste. »

Voltaire ne mourut que dix-neuf ans plus tard. Or, au 20 juillet 1759, sa *Correspondance*, dans l'édition de M. Beuchot, s'élève déjà à 2,855 lettres; le 26 mai 1778, il y en a 7,473, non compris la publication de M. Foisset. Et néanmoins M. Beuchot avouait (Œuvres de Voltaire, t. LI. p. VII) qu'il n'était pas éloigné de croire que le nombre des lettres encore inconnues était presque égal à celui des lettres imprimées. J'en connais plusieurs collections qui ont échappé aux recherches du savant commentateur; il en paraît presque tous les mois d'inédites dans les *Revues*. Il est certain qu'il y en a eu beau-

coup de perdues, d'égarées, d'anéanties par leurs possesseurs. Cependant, quelque extraordinaire que soit le nombre des lettres adressées à Voltaire, je suis convaincu que la poste n'a pas perdu à sa mort.

Dans toutes les affaires pécuniaires, personne n'a jamais mieux tiré son épingle du jeu, comme il l'avouait. Chaque fois que les gens de lettres sont aux prises avec les nécessités de la vie, l'homme est abasourdi par l'écrivain; il y a, pour ainsi dire, une éclipse totale de génie. Chez Voltaire jamais l'auteur ne domine ni n'absorbe l'homme; dans tous les genres de littérature, il est à chaque instant entraîné par la fougue de ses passions; il compose avec plus d'impétuosité que d'enthousiasme; il tire la moitié de son esprit de sa colère ou de sa vanité; sous des impressions si diverses, son style conserve toute la limpidité du cristal; c'est à peine si vous y remarquez ce nuage léger que laisse le souffle d'un petit enfant sur une glace. Qu'une question pratique, qu'une règle d'intérêt vienne à se glisser sous sa plume, vous êtes étonné de voir en lui le rival des Pâris-Duverney et des Beaumarchais; aucun calcul ne l'embarrasse, aucune opération ne lui répugne; le plus roué des commis, le plus espiègle des clercs n'agirait ni mieux ni plus vite. On dirait qu'il a le don de convertir tout en or. Quand son expérience est surprise en défaut, il trouve dans les profondeurs de son intelligence des ressources cachées que Molière eût dédaignées comme des invraisemblances, comme des traits forcés. Les voies plus ou moins naturelles, plus ou moins licites, plus ou moins honnêtes ou infâmes, il sait y recourir avec tant de ménagement, tant de délicatesse, qu'il faut être prévenu pour ne pas rester la dupe de ces ruses, de ces tours de force de prestidigitateur. Le 18 décembre 1734, il mandait à d'Argental: « Pour qu'un homme soit un coquin, il faut qu'il soit un grand personnage; il n'appartient pas à tout le monde d'être fripon. » N'est-on pas tenté de lui appliquer ces paroles, si l'on considère qu'il ne s'est surpassé en compliments, en éloquence, et n'a prodigué les plus belles facultés de son inépuisable imagination, que les jours où il avait besoin de tourner le feuillet *Doit* de son livret pour ajouter quelques livres, quelques sols ou deniers au recto de l'*Avoir*?

Voyez. Le 8 auguste 1763, il disait à Damilaville: « La poste est une belle invention, mais il faut un peu de fidélité et même d'indulgence. » Maintes fois il reçut des lettres dont le cachet n'était pas intact; jamais il ne se plaignit de ne pas rencontrer de l'indulgence chez les commis de la poste et les maîtres de contre-seings. Sa religion ne pouvait pas être surprise. Dans le mois de janvier 1762, il envoya cet *Avertissement* au *Mercure*: « Plusieurs personnes s'étant plaintes de n'avoir pas reçu de réponse à des paquets envoyés soit à

Ferney, soit à Tourney, soit aux Délices, on est obligé d'avertir qu'attendu la multiplicité immense de ces paquets, on a été obligé de renvoyer tous ceux qui n'étaient pas adressés par des personnes avec qui l'on a l'honneur d'être en relation. » L'écriture d'une enveloppe, on le sait, ne suffit pas pour indiquer le signataire d'une lettre. Voltaire s'en rapportait exclusivement au cachet. C'est pourquoi il avait un carnet de forme carrée, grand comme un cahier de papier à lettres, d'environ quinze lignes d'épaisseur, et sur les feuillets duquel il réunissait et rangeait avec ordre les cachets de toutes les personnes avec lesquelles il était et voulait rester en correspondance; sous chacun de ces cachets il mettait le nom de la personne qui l'avait adopté, et le jugement qu'il en portait (1). Quiconque n'avait pas obtenu l'honneur de trouver place sur ce répertoire héraldique, parvenait difficilement à se faire lire du philosophe. Il ne recevait que les paquets dont le cachet lui était familier. Il refusait impitoyablement toutes les autres missives. Pourtant il en conservait une note. Ainsi dans son *Livret* je lis cette page, qui doit être de 1776 :

Lettres renvoyées au rebut.

« Le 28 avril, 3 lettres pour.	49 s.
« Le 30 — 1.	23
« Le 2 mai, 1.	38
« Le 12 — 1.	20
« Payé le 12 les lettres acceptées jusqu'au 1er mai.	
« Le 15 mai, renvoyé 1.	52
« Le 2 juin, 10.	10 l. 11
« Plus.	16
« Le 6 — 2.	59
« Le 14 — 1.	7
« Le 18 — 1.	23
« Le 20 — 1.	30
« Le 27 — 2.	46
« Juin, renvoyé lettre de Mlle du Casan à la Conception, rue Saint-Honoré.	15
« *Idem*, de Bourcet, officier à Pondichery, sur les friponneries du jésuite Lavaur-Lally. Sa lettre est du 8 juillet 1776.	82
« *Id.* Sermon du curé de Cravant.	52

(1) *Encore une visite au château de Ferney-Voltaire, par J.-A. Dufresne, amateur de la science et des arts.* Paris, 1834, in-8°, pag. 14.

« Le 2 juillet, 2.	50
« Le 20 — 1.	30
« Le 25 — 3.	39
« Le 5 auguste, 2.	32
« Le 13 — 2.	32
« Le 16 — 5.	94
« Le 24 octobre, en plusieurs fois.	101. 15
« Le 2 novembre, 2.	21. 2 »

Les lettres que refusait Voltaire n'étaient donc pas trop nombreuses. Quant à celles qu'il daignait recevoir, ce devait être une grande dépense pour lui. L'indulgence de la poste le tira d'affaire. La plupart de ceux qui lui écrivaient étaient de hauts et puissants personnages, ou parents et amis de ces hauts et puissants personnages. Or, tous ces grands seigneurs jouissaient par eux-mêmes ou par leurs connaissances du privilége de contre-seing, de la franchise de leurs correspondances. Grâce à eux, tout ce qui était envoyé à Voltaire était contre-signé à Paris; et Voltaire à son tour répondait sûrement à tout son monde, en se servant d'enveloppes à leur adresse. Et comme il avait des courtisans dans toute l'Europe, il parvint à obtenir des franchises de lettres non-seulement des grands bureaux de poste de la France et de l'étranger, mais même de toutes les succursales de ces bureaux; de sorte que, de quelque château voisin ou éloigné qu'on l'accablât de billets, il se *ménageait* des ports de *quatre sous* (1). Il eut toujours l'attention de se lier intimement avec les directeurs des finances et des postes à Paris, à Lyon, à Genève et dans tous les endroits où il avait des relations. Tous ces fonctionnaires se firent un honneur de lui rendre service; leurs commis eux-mêmes abusaient, en sa faveur, de leur position pour contresigner tout ce qui leur était présenté pour lui par des personnes, qui n'auraient osé se recommander à la bienveillance des chefs de l'administration. C'est ainsi que le nom des Devaines, des Damilaville, des Marin, des Suard, des Héron vient se placer à côté de celui des Bouret, des Chauvelin, des Bernis, des Fleuri, des Malesherbes, des Hennin, des Praslin, des Choiseul, des Tabareau, des Bouillé, des Trudaine, des d'Argenson, des Gallatin, des Courteilles, des La Reinière, des Tiroux de Mauregard et de tous ceux à qui leur position donnait tout pouvoir d'épargner la bourse de Voltaire aux dépens du fisc. Ils fermaient les yeux sur les missives, les livres, les brochures, les paquets, en un mot sur tout ce qui était envoyé à

(1) Lettre à Tabareau, directeur de la poste à Lyon, du 8 mars 1770.

Voltaire ou par Voltaire. L'État ne gagnait donc rien, ou du moins peu de chose, en charriant son immense correspondance.

Mais comment Voltaire recevra-t-il chez lui les sommes immenses qu'on versait chaque année entre les mains de son notaire à Paris? A Cirey, il employait, à ses risques et périls, la ruse pour s'épargner des droits de déclaration d'argent et ne point payer doubles frais d'envoi. Le 28 novembre 1735, il mandait à Cideville : « Nous avions, Linant et moi, mis bien proprement deux louis d'or, bien entourés de cire, dans un gros paquet adressé à sa pauvre sœur, et nous avions pris ce parti parce que le besoin était pressant. La malheureuse a bien reçu la lettre d'avis, mais point la lettre à argent. » Le 7 décembre 1738, il disait à l'abbé Moussinot : « Vous pouvez en toute sûreté mettre les 300 louis bien empaquetés au coche sans les déclarer et sans rien payer, pourvu que la caisse soit bien et duement enregistrée à l'adresse de M[me] la marquise comme meubles précieux. Cela suffira. Il faudra, je crois, tirer un reçu du bureau. » A Ferney, aucune de ces inquiétudes. Le 16 avril 1770, il écrivait à M. de la Borde : « Je n'ai l'honneur de vous connaître que par votre générosité. Vous avez eu *toujours* la bonté de me faire toucher mes rentes sans souffrir que je perdisse un denier pour le change. » Sans cette galanterie, il lui en eût coûté, disait-il, le 7 avril 1770, au marquis de Florian, sept ou huit pour cent pour le change et pour la conversion de l'argent de Genève en argent de France. Comme banquier de la cour, ce bon M. de la Borde avait un correspondant à Genève; c'est chez ce dernier que Voltaire était autorisé, non-seulement à réclamer le montant des rentes qui lui étaient dues à Paris, mais même à prévenir l'époque des rentrées, en demandant l'avance de tout ce qui lui était nécessaire pour l'entretien de sa maison, en attendant que ses débiteurs eussent mis à même Delaleu de rembourser à M. de la Borde tout ce que celui-ci avait permis à Voltaire de toucher à l'avance (1).

Dans l'histoire de Voltaire, rien n'est à dédaigner; tous les plus petits détails sont des traits de caractère. Nous venons de parler de ses lettres. Tout le monde a remarqué qu'elles fourmillent d'antidates. Quelques-unes de ces fautes étaient volontaires, parce qu'elles devenaient utiles; mais on ne peut ni excuser ni motiver le plus grand nombre. A quelle cause faut-il les attribuer? Le 12 janvier 1740, Voltaire disait à l'abbé Moussinot : « Je reçois votre lettre du 10; j'avais mal daté les miennes, *parce que je me servais habilement d'un almanach de l'année passée.* » Or, dans tous les pays, rien n'est moins rare ni moins cher qu'un almanach. Les fréquentes et inex-

(1) Lettre à Delaleu, du 30 mars 1768.

plicables antidates des lettres de Voltaire amènent à conclure qu'il se servait souvent d'un ancien almanach, ou n'en avait point de l'année courante. On ne reprocherait pas une pareille négligence à un autre homme. Quand il s'agit de Voltaire, il faut tirer des conséquences de bien des puérilités, parce que la plus grande économie présidait à tous ses goûts, à toutes ses dépenses, quelque petites qu'elles fussent, depuis les paquets d'allumettes de sa cuisine, les hannetons de ses arbres, jusqu'aux magots de son salon.

A part quelques tracasseries de ports de lettres, de vingtième, de centième denier, de lods et de ventes, Voltaire était libre, oui, libre, et si libre qu'il appelait ses domaines un royaume, voire même un assez joli royaume (1) dans le plus joli pays du globe (2), entre la France et la Suisse, sans dépendre ni de l'une ni de l'autre (3). Depuis qu'il se vante d'avoir mis *une partie de sa fortune* en terres (4), il avoue qu'il est très-riche, très-indépendant, très-heureux (5), et si heureux qu'il n'imagine pas un état plus heureux (6). En même temps, il se donne pour un bon citoyen (7); il se qualifie Français à l'excès (8). Il ne peut contenir ses transports d'allégresse. Sans cesse il répète qu'il est parfaitement libre (9), et entièrement libre (10), et qu'il est enfin parvenu à ce qu'il a désiré toute sa vie, l'indépendance et le repos (11).

Que signifie donc tout ce verbiage? Si Voltaire se croit libre, c'est que ses terres sont libres (12) et sont conservées dans leurs anciens priviléges (13). Ces priviléges sont de ne rien payer du tout (14), et d'avoir encore le droit de main-morte sur plusieurs petites possessions (15). Oui, Tourney ne paie rien au roi et ne doit rien à Genève (16). Ferney est une seigneurie de sept à huit mille livres de rente dans le pays le plus riant de l'Europe (17); elle donne beaucoup de foin, de blé, de paille, d'avoine (18); mais elle est absolument

(1) Lettre à d'Argental, du 19 décembre 1758.
(2) Lettre à Thieriot, du 24 décembre 1758.
(3) Lettre à Cideville, du 29 juin 1759. — (4) *Idem.*
(5) Lettre à Frédéric, du 27 mars 1759.
(6) Lettre à Cideville, du 29 juin 1759.
(7) Lettre au duc de la Vallière, de 1759 (nº 2845, édit. Beuchot).
(8) Lettre à la comtesse d'Argental, du 15 août 1759.
(9) Lettre à Cideville, du 29 juin 1759.
(10) Lettre à Thieriot, du 11 juin 1759. — (11) *Idem.*
(12) Lettre à Frédéric, du 27 mars 1759.
(13) Lettre à Cideville, du 29 juin 1759. — (14) *Idem.*
(15) Lettre à d'Argental, du 1er février 1764.
(16) Lettre à Tressan, du 12 janvier 1759.
(17) Lettre à Mme de Fontaine, du 5 novembre 1759.
(18) Lettre à Cideville, du 25 novembre 1758.

franche de tous droits envers le roi et de tout impôt depuis Henri IV (1); elle n'est grevée d'aucune charge, de quelque nature que ce puisse être (2). Il n'y en avait pas deux dans les autres provinces du royaume, qui eussent de pareilles immunités (3). Voltaire les avait obtenues du roi par brevet, sur la demande de Mme de Pompadour et du duc de Choiseul, vivement aiguillonné par d'Argental (4). Ces faveurs, qui lui avaient été accordées pour lui et pour Mme Denis (5), il n'en fit aucun mystère. Ainsi, le 28 mars 1760, il mandait à Cideville : « Je souhaiterais à mes amis des terres indépendantes et libres comme les miennes. On paie assez en France. Il est doux de n'avoir rien à payer dans ses possessions. » En 1759, il avait écrit au duc de La Vallière : « Je ne veux point mourir sans vous avoir envoyé une *ode pour Mme de Pompadour. Je veux la chanter fièrement, hardiment, sans fadeur; car je lui ai obligation*. Elle est belle, elle est bienfaisante, sujet d'ode excellent. » Il avait aussi obligation au duc de Choiseul. Dans son *Commentaire historique*, il l'appela « le plus généreux et le plus magnanime des hommes. »

Il ne se lasse point de revenir à ces terres qui sont libres et ne paient rien (6). Elles sont considérables (7); ces deux lieues de pays ne rapportent pas grand'chose, ne rendent que trois pour un, quoiqu'il les ait achetées trois fois plus cher qu'elles ne valent (8); mais il s'en console, parce qu'elles ne doivent rien à personne, a-t-il dit en 1759 au duc de La Vallière. Il s'est fait trois domaines qui se touchent. Il a arrondi tout d'un coup la seigneurie de Ferney par des acquisitions utiles. Le tout monte à la valeur de plus de dix mille livres de rente, et lui en épargne plus de vingt, puisque ces trois domaines défraient presque une maison où il y a plus de trente personnes et plus de douze chevaux à nourrir (9). Ces propriétés sont sur la frontière de France, et elles sont entièrement libres. Il proteste contre les dîmes, et il écrit aux d'Argental et aux Praslin afin de ne rien donner ni au roi ni à l'Église (10). Il lui faut des terres libres! « Vive la campagne! écrit-il, le 27 février 1761, à Mme de Fontaine; vivent les terres et surtout les terres libres, où l'on est chez soi maître absolu, et où l'on n'a point de vingtièmes à payer!

(1) *Commentaire historique.*
(2) Lettre à Mme de Fontaine, du 5 novembre 1759.
(3) *Commentaire historique.*
(4) Lettre à d'Argental, du 3 juin 1759. — (5) *Idem.*
(6) Lettre à Dupont, du 6 octobre 1759.
(7) Lettre à Mme du Deffant, du 27 décembre 1758.
(8) Lettre à Bouret, du 20 novembre 1761.
(9) Lettre à Thieriot, du 24 décembre 1758.
(10) Lettre à d'Argental, du 1er février 1764.

C'est beaucoup d'être indépendant; mais d'avoir trouvé le secret de l'être en France, cela vaut mieux que d'avoir fait la *Henriade*. »

Nous voilà donc de nouveau face à face avec notre *bourgeois de Paris*, se servant sans cesse de la truelle et de la plume (1), faisant plus de cas de sa qualité de propriétaire que de ses lauriers de poëte, ne parlant que de ses possessions et de ses constructions, de ses ouvriers, de ses troupeaux de bœufs et de moutons, prodiguant les nombres pairs et décimaux, les adjectifs indéfinis et les superlatifs absolus, non sans accompagnement de tous les pronoms possessifs.

Aux Délices et à Tourney, il n'était qu'usufruitier, il pouvait tout embellir, tout ajuster; mais il lui était interdit de démolir, de détruire pour édifier, en un mot de défaire pour refaire. Il avait à craindre la désapprobation d'un maître et l'inutilité de trop fortes dépenses qui retourneraient à autrui, et non à ses héritiers. Propriétaire à Ferney, il put y suivre tous ses penchants, tous ses caprices, s'y montrer créateur. Fut-il un architecte habile?

Ferney n'était primitivement que le supplément des Délices (2). Voltaire finit par en faire sa demeure, sa résidence. Il ne quitta son château que pour venir mourir à Paris dans l'hôtel du marquis de Villette, quelques jours après avoir acheté en viager, suivant son habitude, une maison rue Richelieu. Par conséquent il passa près de vingt ans à Ferney. Il eut donc le temps de planter et de déplanter, de démolir et de construire. Quelques pages de *la Nouvelle Héloïse* attiraient une foule de voyageurs sur les bords du Léman. Comme Ferney n'était pas éloigné de Genève, tous les amateurs de sites pittoresques se détournaient de leur chemin pour payer leur tribut d'éloges à Voltaire. Tous ses courtisans, tous ses amis accouraient aussi l'y visiter. Grâce à la cohue de ces dévots, Ferney devint la *capitale du monde littéraire* (3), mais resta toujours un hameau, car il lui manquait un monument.

Voltaire prit la truelle, dirigea des ouvriers, mais il ne rêva rien au delà des commodités de sa personne. Il n'était point artiste.

Il n'avait pas plus le sentiment des arts que celui de la nature. S'il parle des Alpes, c'est parce que ces montagnes sont pour lui la cause d'un froid de Sibérie. S'il chante la beauté du lac, la séduction d'un site pittoresque, c'est parce qu'il peut mettre un pronom possessif avant ces substantifs; son enthousiasme n'est que de la vanité du bourgeois propriétaire. A Ferney comme aux Délices, il est avant

(1) Lettre à Mme de Fontaine, du 1er février 1761.
(2) Lettre à Thieriot, du 6 décembre 1758.
(3) A. Hugo, *France pittoresque*. Paris, 1835, in-4°, tom. I, pag. 126.

tout et en tout temps bourgeois dans son langage et dans ses travaux. Il croit vanter et admirer son ouvrage, et il reste absorbé dans sa personnalité. Il adorerait volontiers sa maison avec la même passion qui attirait involontairement Pygmalion vers sa statue. Cette statue, Pygmalion l'aimait comme la réalisation d'un rêve, comme le dernier effort de sa conception et de son labeur, l'expression de son génie. Voltaire s'attache à Ferney, mais c'est parce que Ferney lui appartient et ne paie rien au roi, et que c'est une trappe inviolable sous laquelle l'auteur de l'*Homme aux quarante Écus* peut se soustraire aux bordereaux du fisc. Quant à l'art, ne lui en demandez point, c'est un mystère pour lui.

Que lui importent ces arts qui font une vie dans la vie, qui sont le besoin le plus impérieux de notre époque, depuis que nous avons dévoré les belles pages de *Corinne*, de nos Chateaubriand, de nos Montalembert, de nos Lamartine, de nos Victor Hugo, de nos Balzac, de nos Dumas! Il s'est arrêté à Londres, il a parcouru la Hollande et la Belgique, il a habité Berlin, il a traversé toute l'Allemagne; il ne lui est pas arrivé une seule fois de descendre de sa voiture pour contempler un édifice sacré ou profane; toutes ces vieilles basiliques, tous ces manoirs qui rappellent tant de souvenirs historiques, qui contiennent tant de trésors de sculpture, de peinture, d'orfévrerie, de tapisserie, de menuiserie, il ne leur a pas consacré une ligne dans ses lettres. Dans ses écrits, il a dû étudier l'archéologie pour saisir le contraste des différentes religions dans leur culte comme dans leur symbole. Néanmoins, depuis Charlemagne jusqu'à Louis XIV, il laisse passer toutes les occasions de payer son tribut d'éloges aux splendeurs de l'architecture chrétienne; son cœur n'a pas tressailli un seul instant au bruit de nos gros bourdons, à la vue de tous ces portails, de toutes ces tourelles, de ces flèches aériennes, de ces nefs majestueuses, de ces délicates colonnettes, de ces riches galeries, de ces stalles, de ces vitraux, de ces châsses, de ces autels, de ces croisées, de ces rosaces, de ces statues, de ces fresques, de ces tableaux, de ces lampes, de ces tombeaux, de ces ornements sacerdotaux, de ces orgues, qui transforment chaque église en musée et charment tous les sens de l'homme. Mais que dis-je? Rousseau avait rêvé une habitation sans bibliothèque et sans galerie; il fut le premier apôtre du vandalisme. Diderot aussi donnait rendez-vous à sa Sophie dans un petit château sans glaces, sans tableaux, sans sophas, sans colifichets, et il voulait qu'on détruisît tous les temples. Voltaire à son tour soupira après le moment où l'on donnerait le premier coup de marteau à ce sanctuaire qu'il avait salué comme *le chef-d'œuvre de la magnificence et du goût*. En 1777, MM. Trudaine et de Lille, venaient de visiter l'Italie; ils descendent à Ferney sur leur passage. Incontinent Voltaire leur parle de Rome et

leur demande si Saint-Pierre, cette séduisante cathédrale du vicaire du Christ, est toujours bien sur ses fondements. Sur leur réponse affirmative, il s'écria : TANT PIS! Wagnière (p. 412) garantit la véracité de cette anecdote, rapportée par les *Mémoires de Bachaumont*, le 15 juin 1777. Je l'abandonne aux réflexions de ceux qui prétendent que Voltaire eût désavoué tous les excès de la révolution.

Cet homme ne pouvait faire de sa résidence le sanctuaire des arts. Nous ne devons point attendre de lui cette ostentation de tableaux, de statues, de figurines, de meubles recherchés, d'éditions princeps, d'albums précieux qui nous transportent d'admiration, lorsque nous soulevons les soyeuses portières de nos maîtres en littérature.

Cependant il dit, le 11 avril 1768, au comte de Rochefort, que Ferney, qu'il n'avait pas acheté cent mille livres en 1758, lui revient à cinq cent mille livres. Qu'y a-t-il donc fait? une église et un château. Tâchons de savoir s'il a pu consacrer cinq cent mille livres à ces œuvres profanes et pies, comme il le manda, le 30 mars 1768, à Mme du Deffand.

Dans toutes les langues et dans tous les pays, j'imagine, une unité est du singulier. Pour Voltaire, *un* est du pluriel. Il bâtit une église, et il est de suite question d'établir des églises (1), d'édifier des églises de village (2); il se donne le titre de bâtisseur d'églises (3). Aussi veut-il qu'on sache qu'il bâtit une église (4), qu'on annonce cette nouvelle consolante aux enfants d'Israël (5). Ne l'oublions donc pas. Il construit une église qui le ruine (6). Or, cette église, est une jolie église (7). Il se plaint de se ruiner à bâtir cette église (8) à laquelle il ajuste un portail assez beau (9), un frontispice d'une pierre aussi chère que le marbre (10). Ruine sur ruine. Il se ruine encore à faire des pilastres d'une pierre aussi chère et aussi belle que le marbre (11). Il adresse en droiture une requête au pape, pour en obtenir, par l'intermédiaire du duc de Choiseul, un domaine absolu sur son cimetière, et des reliques pour son autel (12). Ces reliques, il les reçoit quelques mois après (13). Alors cette église, où il n'a mis ni

(1) Lettre à d'Argental, du 30 janvier 1761.
(2) Lettre au roi Stanislas, du 15 août 1760.
(3) Lettre à Arnoult, du 9 juin 1761.
(4) Lettre à d'Argental, du 3 août 1760.
(5) Lettre à Thieriot, du 8 août 1760.
(6) Lettre à Albergati Capacelli, du 8 juillet 1761.
(7) Lettre à de Bernis, du 23 novembre 1761.
(8) Lettre à Arnoult, du 6 juillet 1761. — (9) *Idem*.
(10) Lettre à d'Argental, du 21 juin 1761.
(11) Lettre à Arnoult, du 9 juin 1761.
(12) Lettre à d'Argental, du 21 juin 1761.
(13) Lettre à la comtesse de Lutzelbourg, du 11 octobre 1761.

colonnes de porphyre, ni candélabres d'or (1), il l'orne d'un grand Jésus, doré comme un calice, et qui a une physionomie niaise et l'air d'un empereur romain (2).

Voltaire était-il un bienfaiteur de l'église, comme il s'en vantait, dans sa lettre du 15 juin 1761, à Damilaville? Édifier une église est un acte de générosité; édifier une belle église, c'est acquérir des droits à la reconnaissance de tous les mortels. Cependant Voltaire se plaignait, dans une lettre du 21 mai 1761, à d'Argental, d'essuyer des chicanes affreuses pour prix de ses bienfaits. Il eut même à cette occasion au parlement de Bourgogne un procès qu'il ne termina, suivant Wagnière (p. 45), que grâce à la protection des avocats et des magistrats qu'il ne cessa d'intéresser à sa cause, et pour lesquels il fit imprimer un *Mémoire* qui ne fut tiré qu'à six exemplaires. Il y avait une église à Ferney; Voltaire se permit de la jeter à bas, uniquement parce qu'elle lui cachait un beau paysage, afin d'avoir ensuite une grande avenue (3)! Le clergé porta plainte. Voltaire continua de bâtir, comme il voulait, et sans consulter personne (4). Il mandait le 21 juin 1761 à d'Argental: « On m'a voulu excommunier pour avoir voulu déranger une croix de bois, et pour avoir abattu insolemment une partie d'une grange qu'on appelait paroisse. Comme j'aime passionnément à être le maître, j'ai jeté par terre toute l'église, pour répondre aux plaintes d'en avoir abattu la moitié. J'ai pris les cloches, l'autel, les confessionnaux, les fonts baptismaux; j'ai envoyé mes paroissiens entendre la messe à une lieue. Le lieutenant criminel, le procureur du roi sont venus instrumenter; j'ai envoyé promener tout le monde; je leur ai signifié qu'ils étaient des ânes, comme de fait ils le sont. J'avais pris des mesures de façon que M. le procureur général du parlement de Bourgogne leur a confirmé cette vérité. »

Bâtir une nouvelle église devenait une obligation pour Voltaire. Est-il vrai qu'à l'ancienne grange il substitua un temple honnête, suivant Duvernet (p. 249)? Faut-il prendre à la lettre tous les détails qu'il nous a déjà donnés tout à l'heure?

La bibliothèque impériale de Saint-Pétersbourg possède, entre autres manuscrits de Voltaire, toutes les pièces relatives à l'église de Ferney, comme actes, devis, procès-verbaux, plans, et jusqu'au contrat avec les entrepreneurs. Un mémoire autographe de Voltaire sur la construction de cet édifice a trop d'intérêt pour ne pas trouver

(1) Lettre à Thieriot, du 8 août 1760.
(2) Lettre à Mme de Fontaine, du 19 mars 1762.
(3) Lettre à Thieriot, du 8 août 1760.
(4) Lettre à Damilaville, du 15 juin 1761.

place dans nos recherches; nous le donnons tel qu'il a été copié et publié par M. Léouzon-Leduc (1) : « Aujourd'hui, 6 août 1760, maître Guillot et maître Desplace se sont engagés à bâtir les murs de l'église et sacristie de la paroisse de Ferney, au lieu qui sera indiqué par M. le curé : l'église, nef et chœur des mêmes dimensions précisément que l'église, nef et chœur, qui est actuellement auprès du château, afin que les mêmes bois de charpente et menuiserie de l'ancienne puissent servir à la nouvelle; ils édifieront le tout de même hauteur et de même pierre nommée blocaille ou blocage, pratiqueront les fenêtres à peu près des mêmes dimensions; ils se serviront du même portail qui est à l'ancienne église, ils l'enlèveront de la place où il est et mettront des étançons pour soutenir ledit ancien portail; ils auront seulement soin de faire saillir le portail de la nouvelle église de quatre pouces; ils feront deux pilastres saillants de quatre pouces de chaque côté du portail avec un fronton de pierre molasse au-dessus du petit portail. Ces quatre pilastres simples seront de briques qu'ils revêtiront de plâtre ou d'un bon enduit de chaux. Il n'y aura point d'autres ornements, le tout au prix des murs du château de Ferney, la pierre taillée au même prix, et ledit ouvrage complet sera payé totalement le 1er ou 15 octobre prochain, jour auquel lesdits entrepreneurs s'engagent à livrer le bâtiment aux charpentiers pour faire la couverture. Fait au château de Ferney, ledit 6 août 1760. » Les ordres de Voltaire furent ponctuellement exécutés. Afin que les matériaux de l'ancienne église fussent plus facilement employés, on s'avisa de faire la nouvelle un peu plus petite, et si rétrécie, qu'elle ne pouvait contenir plus tard que le tiers de la population de Ferney, dont la plupart des habitants professaient la religion réformée (2). Cet inconvénient, Voltaire le reconnaissait; il ne se soucia point d'y remédier. Il aimait mieux bâtir des maisons qui lui rapportaient de bons loyers. Aussi se contentait-il de gémir sur l'exiguïté de son oratoire. Les *Mémoires* de Bachaumont, du 15 juin 1777, rapportent qu'il dit un jour à des voyageurs : « Je vois avec douleur, aux grandes fêtes, qu'il ne peut contenir tout le sacré troupeau; mais il n'y avait que cinquante habitants dans ce village quand j'y suis venu, et il y en a douze cents aujourd'hui. Je laisse à la piété de Mme Denis de faire une autre église. » Sur l'autel, Sherlock (p. 153) y remarqua une figure simple en bois doré sans croix; des voyageurs ont cru y distinguer les traits du fondateur de la paroisse.

(1) *Études sur la Russie et le nord de l'Europe*. Paris, Amyot, 1853, in-18, pag. 350.

(2) Depery, *Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain*. Bourg, 1835, in-8°, tom. I, pag. 131.

À l'extérieur, tout était aussi mesquin qu'à l'intérieur. Sur la porte, suivant Duvernet (p. 249), on lisait : *Soli Deo*. Au frontispice, dit Dufresne (p. 7), Voltaire fit graver ces mots en lettres d'or sur un marbre noir : *Deo erexit Voltaire*. C'est la seule particularité qui ait valu à cette construction l'honneur de figurer sur la planche 161 dans le tome IV des *Tableaux de la Suisse* publiés en 1786 par Zurlauben. Tous les étrangers la prennent pour une chapelle. Ainsi, grange pour grange, l'ancienne était aussi bonne que la nouvelle. Donc elle ne ruina pas Voltaire.

Il se regardait comme un squelette de cinq pieds trois pouces de haut sur un pied et demi de circonférence (1). Or, que faut-il à un squelette, si ce n'est un tombeau? Voltaire ne cherchait qu'un tombeau dans l'acquisition d'une maison (2). Les Délices, c'était un tombeau pour lui (3); il achète Ferney, et il croit n'avoir agrandi que son sépulcre (4). En 1766, il voulut avoir un tombeau véritable (5). Il s'amusa donc à en faire bâtir un petit fort propre et sans aucun luxe (6), de bonne pierre de roche et d'une simplicité convenable (7). Il exigea aussi, suivant Duvernet (p. 249), qu'on prît la mesure de la bière destinée à l'enfermer, comme un tailleur prend la mesure d'un habit. Pendant que le maçon le toisait, Voltaire disait : « Au moins on ne m'accusera pas d'avoir manqué de précaution. » Puis quelque chose de forme pyramidale s'enfonça dans l'épaisseur du mur de l'église, comme on peut le voir sur la planche précitée des *Tableaux de la Suisse*, et se trouva ainsi moitié dehors et moitié dans l'intérieur de cet édifice. « Les malins, répétait Voltaire, diront que je ne suis ni dehors ni dedans. » Depuis ses fenêtres, remarquaient les *Mémoires* de Bachaumont, le 15 juin 1777, il apercevait cet *informe amas de pierres entassées* où sa dépouille mortelle n'a pas encore reposé, pour me servir d'une expression du marquis de Villette (p. 319).

Mais il s'était aussi ruiné en bâtiments à la Palladio, en terrasses, en pièces d'eau (8). Il avait fait de Ferney quelque chose de fort au-dessus des Délices (9), car il était devenu plus grand cultivateur et plus grand architecte que jamais, et s'il élevait des colonnades, il

(1) Lettre à Bertrand, du 21 octobre 1757.
(2) Lettre à de Brenles, du 27 janvier 1755.
(3) Lettre à d'Argental, du 8 mars 1755.
(4) Lettre à Mme du Deffand, du 27 décembre 1758.
(5) Lettre à Ximenès, du 3 février 1766.
(6) Lettre à Taules, du 1er mai 1766.
(7) Lettre à Marin, du 19 août 1768.
(8) Lettre à d'Argental, du 7 mars 1760.
(9) Lettre à Mme de Fontaine, du 27 février 1761.

avait aussi des charrues vernies (1). Il s'occupait à la fois de ferme, de théâtre, de château et de jardins.

Une ferme appelée le *Grand-Commun*, suivant Dufresne (p. 11), servait d'habitation aux domestiques des champs et d'asile aux gens des voyageurs. Là était l'écurie du maître. En 1758, il mande le 10 décembre à M. de Brosses qu'il possède seize bœufs à Ferney, et le 24 suivant, il dit à Thieriot qu'il nourrit plus de douze chevaux, ce qui faisait vingt-huit quadrupèdes. Ce chiffre n'est-il pas une exagération? Parole de Voltaire n'est pas mot d'évangile. Il serait difficile de deviner l'usage de tant de chevaux et de bœufs dans un domaine aussi petit que celui de Voltaire au mois de décembre 1758. Il avait encore la velléité d'établir un haras, oui, un haras. Car il n'avait qu'une demi-douzaine de vieilles juments pour le traîner, lui et sa nièce. A ces pauvres bêtes, descendant en droite ligne des haquenées d'Harpagon, il donna une façon de compagnon, un fantôme de cheval. C'était un étalon danois au moins aussi âgé, usé, cassé que Rossinante, se traînant avec peine, essayant inutilement de répondre à la complaisance de ses nobles et vénérables haridelles : tant il y a que ses efforts ne furent couronnés d'aucun succès. Des tableaux indécents, des scènes comiques, des railleries sanglantes furent les seuls fruits de ce que Grimm, dans sa *Correspondance littéraire*, du mois d'août 1764, nomme avec esprit le haras de Voltaire.

Dès le mois de septembre 1760, Voltaire se dévorait d'envie de transférer à Ferney le théâtre de Tourney et d'y construire une salle de spectacle, malgré le malheur des temps (2). L'année suivante, il se flatta d'avoir un très-joli théâtre (3), le plus joli théâtre de France (4), un théâtre mieux entendu, mieux orné, mieux éclairé que celui de Paris (5). Rien n'y manquait, on y admirait jusqu'à deux loges grillées (6). Toute la salle avait été faite sur le modèle de celle de Lyon, le même peintre avait été chargé des décorations, une perspective étonnante complétait l'illusion (7). On ne peut rien désirer de plus enchanteur qu'une pareille description; il est fâcheux qu'il ne se soit rencontré aucun Vitruve pour en conserver le plan, ni aucun Vasari pour confirmer le témoignage de Voltaire. Il n'est pas téméraire de rabattre quelque chose des éloges de notre architecte; tout le monde n'a pas attaché la même impor-

(1) Lettre à Mme de Fontaine, du 5 mai 1759.
(2) Lettre à Mme de Fontaine, du 29 septembre 1760.
(3) Lettre à d'Argental, du 20 octobre 1761.
(4) Lettre à Dalembert, du 20 octobre 1761.
(5) Lettre à Mme de Fontaine, du 19 mars 1762.
(6) Lettre à de Bernis, du 25 mars 1762.
(7) Lettre au duc de Villars, du 25 mars 1762.

tance à son chef-d'œuvre construit très-légèrement dans la cour du château (1); à la mort de Voltaire, tout fut abattu impitoyablement comme un embarras et une pauvre inutilité. Une corbeille de fleurs et un gazon verdoyant ont remplacé la scène et le parterre du poëte tragique. Deux chemins sablés tournent à droite et à gauche de ce parterre, et mènent directement au perron du château, rapporte Dufresne (p. 7).

Derrière ce château, Voltaire possédait les plus beaux potagers du royaume (2). Ferney était devenu charmant comme par enchantement; on y admirait des fleurs, de la verdure, de l'ombrage, des bois; on y nageait dans l'utile et l'agréable (3). Grâce à ces avantages, il parut l'un des séjours les plus riants de la terre, par sa situation et ses jardins singuliers (4). Car c'était aux quatre points cardinaux, quatre jardins champêtres, des vignes en festons à perte de vue; presque rien de régulier; en un mot, des jardins ne ressemblant à rien du tout (5). Il était impossible d'en avoir d'aussi séduisants (6). Des bois que Voltaire acheta (7), il s'en fit un parc d'une lieue de circuit (8). De son Éden, il apercevait les Alpes, le lac, la ville de Genève et ses environs; il aimait à jouir de ce superbe coup d'œil. Aussi ne manquait-il pas de conduire les étrangers dans son parterre à l'anglaise. Là il oubliait sa vieillesse et ses maladies, et il parlait avec la chaleur d'un petit-maître de trente ans, remarque Sherlock (p. 136). Un voyageur raconte ainsi, dans les *Mémoires de Bachaumont*, du 14 juillet 1769, son entrevue avec Voltaire dans les jardins de Ferney en 1769. « Il se prétend investi de tous les fléaux de la vieillesse. Je le laissai se plaindre; et, pour vérifier par moi-même ce qui en était, dans une promenade que nous fîmes ensemble dans le jardin, tête à tête, je baissai d'abord insensiblement la voix, au point d'en venir à ce ton bas et humble dont on parle aux ministres ou aux gens qu'on respecte le plus. Je me rassurai sur ses oreilles. Ensuite, sur les compliments que je lui faisais de la beauté de son jardin, de ses fleurs, il se mit à jurer après son jardinier, qui n'avait aucun soin; en jurant, il arrachait de temps en temps des petites herbes parasites, très-fines, très-déliées, cachées sous les feuilles de ses tulipes, et que j'avais toutes les peines du monde à distinguer de ma hauteur. J'en conclus que M. de Vol-

(1) *Lycée français*. Paris, 1820, in-8°, tom. III, pag. 187.
(2) Lettre à la comtesse de Lutzelbourg, du 10 mars 1761.
(3) Lettre au marquis de Florian, du 2 mai 1766.
(4) Lettre à Mme de Fontaine, du 1er février 1761.
(5) Lettre à d'Argental, du 19 mars 1761. — (6) *Idem*.
(7) Lettre au marquis de Florian, du 2 mai 1766.
(8) Lettre à Mme de Florian, du 29 décembre 1762.

taire avait les yeux très-bons; et, par la facilité avec laquelle il se courbait et se relevait, j'estimai de même qu'il avait les mouvements très-souples, les ressorts très-liants, et qu'il n'était ni sourd, ni aveugle, ni podagre. » En 1773, un autre curieux visitait le jardin de Voltaire et disait, comme on peut le voir dans Lepan (p. 335): « Le jardin est fort beau et très-grand. Il forme avec le parc une vaste enceinte. Le parc renferme un beau bois planté de chênes, de tilleuls et de peupliers, dont on porte la valeur à trois cent mille francs (erreur, car tout le domaine de Ferney ne fut pas vendu plus de deux cent trente mille francs après la mort de Voltaire). De belles et longues allées. Les vues en sont fort belles. Ici ce sont des feuillages et des buissons toujours verts; là un gazon vert entouré de bosquets, avec quatre entrées ou ouvertures. Au milieu est un grand et antique tilleul bien touffu qui couvre le bosquet de ses branches épaisses. C'est ce qu'on appelle *le Cabinet de Voltaire* : c'est là qu'il travaille. Tout près est un petit bâtiment où l'on élève des vers à soie, qui lui servent de délassement. Non loin de là est un paratonnerre dont la chaîne descend dans une fontaine. A côté du bâtiment des vers à soie, il y a un champ qu'on appelle le champ de M. de Voltaire, parce qu'il le cultivait de ses propres mains. Ce parc offre encore de beaux labyrinthes, une grande pêcherie, de beaux parterres, des vignes et d'excellents raisins, des jardins potagers et fruitiers, dont les murs sont partout couverts de poiriers et de pêchers. Le Mont-Blanc, que l'on voit couvert de neiges, et le jardin rempli de fleurs de tous côtés, forment un contraste qu'on pourrait difficilement rencontrer ailleurs, et offrent un coup d'œil enchanteur. Près du château est une salle de bain : c'est un petit pavillon en marbre. Deux tuyaux de plomb amènent dans la baignoire de l'eau chaude ou de l'eau froide à volonté. L'eau se chauffe dans une chaudière placée dans un coin en dehors du pavillon. »

Après s'être ruiné en terrasses et en pièces d'eau, Voltaire se ruina un peu en bâtiments et en châteaux (1). Il s'occupa de sa ruine, en faisant bâtir des châteaux (2). Il est possible qu'un de ces châteaux soit resté en Espagne; pour l'historien, il n'existe qu'un château qui ait pu ruiner Voltaire (3), car il le fit sans consulter personne (4).

Il n'avait acheté qu'un castel à créneaux, à machicoulis et à meurtrières (5), maison commode et rustique, où il entrait par deux tours

(1) Lettre à Thieriot, du 5 décembre 1759.
(2) Lettre à Collini, du 7 mai 1759.
(3) Lettre à la comtesse de Lutzelbourg, du 8 décembre 1759.
(4) Lettre à Thieriot, du 8 octobre 1760.
(5) Lettre à de Brenles, du 27 décembre 1758.

entre lesquelles il pouvait avoir un pont-levis (1). Il se serait volontiers accommodé de tout cela, car il vivrait très-bien avec cent écus par mois; mais il cohabitait avec Mme Denis (2). Cette héroïne de l'amitié, cette victime de Francfort méritait des palais, des cuisiniers, des équipages, grande chère et beau feu (3). Il y aurait eu de la cruauté, de la barbarie à laisser dans la gêne cette pauvre *garde-malade*, comme il l'appelait dans ses lettres. Voilà donc Voltaire qui reprend la truelle et dirige des ouvriers avec tant de zèle, que tout obstacle l'indignait. Ainsi l'hiver le mettait de mauvaise humeur, parce que cette saison lui ôtait le plaisir de se ruiner en bâtiments (4). Dès le 6 décembre 1758, mande-t-il à Thieriot, vingt maçons lui rebâtissent un château à Ferney, qui ne lui appartenait pas encore. Le 24 suivant, il est question d'un assez beau château (5); au printemps de 1759, toutes les beautés éclatent. Alors paraît un très-beau château (6), un château dans le goût italien (7). « Il est d'ordre dorique, écrit Voltaire le 20 juillet à la comtesse d'Argental; *il durera mille ans*. Je mets sur la frise : *Voltaire fecit*. On me prendra, dans la postérité, pour un fameux architecte. » Dès qu'il l'a couvert, il le donne, vanité à part, pour un morceau d'architecture qui aurait des approbateurs, même en Italie (8), parce que c'est du Palladio tout pur (9), un bâtiment régulier de cent douze pieds de face (10), et de jolie structure (11), au milieu de quatre jardins champêtres (12), de sorte que jamais on ne rencontrerait d'aussi superbe château (13).

Voltaire avait appelé sa maison du Chêne un palais; il donnait aussi ce nom aux Délices. Ferney était fort au-dessus des Délices, donc ce devait être un palais. Or, un palais coûte beaucoup. Donc Voltaire s'est ruiné à bâtir un petit palais dans un désert, comme il ne manqua pas de s'en plaindre, le 4 septembre 1759, à M. Bertrand. Jusqu'en 1778, cette propriété dut tous les jours s'embellir; néanmoins, suivant Wagnière (p. 168), Mme Denis ne la vendit que deux cent trente mille livres. Et Voltaire se plaignait d'avoir consacré cinq cent mille livres seulement à reconstruire le château et la chapelle de Ferney !

(1) Lettre à Cideville, du 25 novembre 1758.
(2) Lettre à Thieriot, du 24 décembre 1758. — (3) *Idem*.
(4) Lettre au marquis de Chauvelin, du 11 décembre 1759.
(5) Lettre à Thieriot, du 24 décembre 1758. — (6) *Idem*, du 11 juin 1759.
(7) Lettre à Cideville, du 29 juin 1759.
(8) Lettre à Mme de Fontaine, du 5 novembre 1759.
(9) Lettre à d'Argental, du 15 février 1760.
(10) Lettre au marquis de Florian, du 2 mai 1766.
(11) Lettre à Mme de Fontaine, du 1er février 1761.
(12) Lettre à d'Argental, du 19 mars 1761. — (13) *Idem*.

Comment aurait-il pu consacrer une somme aussi considérable à ces deux édifices? Il n'eut point d'architecte à payer; il avait à sa disposition ses seize bœufs et ses douze chevaux pour lui amener tous les matériaux nécessaires; il possédait sous sa main des chênes droits comme des pins, et touchant le ciel (1); il avait la pierre ainsi que le bois; le marbre seul lui manquait, mais il lui arrivait par le lac de Genève (2). Aussi ne le prodiguait-il pas, car il aimait mieux un bon livre anglais, écrit librement, que cent mille colonnes de marbre (3).

Il est certain que son château, si château il y a, ne durera pas mille ans. Il est construit de pierre d'une assez mauvaise qualité, ainsi que l'a remarqué M. Clogenson (4). On y fait actuellement d'importantes réparations; ce n'est pas la première fois que les ouvriers y mettent la main. Il y a déjà bien des années qu'on a été obligé d'y reconstruire une façade.

Cependant, grâce au nom de Voltaire, ce château a été dessiné et classé par M. Blancheton parmi les *Châteaux de France* (5). On ne pouvait mieux le placer pour en faire apprécier le peu de valeur et d'importance. Au milieu de toutes les illustres et immenses résidences de la noblesse et de l'opulence, l'habitation du plus riche des hommes de lettres n'apparaît plus que comme le pied-à-terre du régisseur d'un grand seigneur. Regardez avec attention soit la façade du côté du jardin, soit la façade du côté de la cour, ainsi qu'on le peut voir dans la planche 155e des *Tableaux de la Suisse*, et il vous sera impossible d'honorer du nom de château une demeure élevée de quelques marches, se composant d'un rez-de-chaussée et d'un premier étage, ayant chacun neuf croisées de face.

Le bâtiment est de forme carrée, sans pavillons, et, en toutes choses, d'une extrême simplicité, dit M. Blancheton (t. II. p. 17). Il est sans ailes et sans décorations; point vaste, mais commode, ajoute Lantier (t. I. p. 367). Encore est-il mal placé dans un lieu peu agréable, malgré les Alpes et le mont Jura. La longue façade sans profondeur est tournée du côté du grand chemin, au lieu de la belle vue, dit encore M. Blancheton. Du côté de Genève, on découvre de fort loin cet édifice; mais comme il n'y a aucun ornement sur cette façade qui aurait dû être la principale, remarque M. Depery (t. I. p. 155), il ne présente que l'aspect d'un pavillon modeste et étroit.

(1) Lettre à Cideville, du 25 novembre 1758.
(2) Lettre à Thieriot, du 24 décembre 1758.
(3) Lettre au R. P. Bettinelli, du mois de mars 1761.
(4) Lettre du nº 2851 de l'édit. Beuchot.
(5) *Vues pittoresques des châteaux de France* dessinées d'après nature et lithographiées. Paris, Firmin Didot, in-fol., tom. II, pag. 16.

Sherlock (p. 150) distingua les armoiries de noblesse du philosophe sur la porte du perron, ainsi que sur toutes les assiettes de service.

En entrant, dit M. Dufresne (p. 7), on se trouve dans un vestibule qui n'a rien de remarquable; un assez bel escalier en pierre est à gauche et conduit au premier étage. Quatorze chambres étaient réservées aux étrangers du temps de Voltaire, suivant Biœrnstahl. Sherlock (p. 150) trouva les logements commodes et assez bien meublés. Biœrnstahl en parlait ainsi, comme on peut le voir dans Lepan (p. 333) : « Les appartements sont très-ornés : on y voit des tableaux des plus grand maîtres, tels qu'une Vénus de Paul Véronèse, une Flore de Guido Reni. On y voit encore deux tableaux d'Albane, l'un représentant la Toilette de Vénus, l'autre les Petits Amours endormis. Dans la chambre de Mme Denis est le portrait de Catherine, impératrice de Russie, travaillé en soie par un artiste de Lyon, nommé La Salle. Dans la même pièce se remarque la statue en marbre de Voltaire. Cette même statue se retrouve, ainsi que son buste en plâtre, dans toutes les chambres du château. Dans l'une de ces pièces sont plusieurs portraits de famille, et celui de Mme de Pompadour peint par elle-même, et dont elle a fait don à Voltaire. » Le 6 janvier 1775, M. de Saint-Remi écrivait de Ferney : « Ferney est un très-beau château, très-solidement bâti; il a une grande quantité de tableaux, de statues, de choses rares, qui doivent valoir un argent immense. » Malheureusement voilà Wagnière (p. 371) qui fait cette remarque sur ces lignes insérées dans les *Mémoires de Bachaumont* du 17 janvier 1775 : « A l'égard de la grande quantité de tableaux, statues du château de Ferney, ce qu'en dit M. de Saint-Remi est *fort exagéré*; M. de Voltaire n'avait qu'une vingtaine de tableaux au plus, et quelques bustes, parmi lesquels étaient plusieurs portraits de princes et d'hommes célèbres qui lui étaient chers. Son château était *meublé très-proprement*, mais *sans aucun luxe. Tout y était simple et commode.* » Le marquis de Luchet (t. II. p. 186 et 275) s'est aussi moqué des tableaux et des statues qui avaient ravi en extase M. de Saint-Remi. Ferney lui parut l'habitation commode d'un particulier aisé, et non la retraite d'un célibataire opulent. Il n'y aperçut que quelques tableaux médiocres, des meubles simples, des gens modestement vêtus, une table saine, des équipages antiques, des jardins qui devaient toute leur beauté à la nature, un parc médiocrement entretenu; dans aucun endroit la plus petite statue ne frappa sa vue. Chaudon adopta cette description comme la seule exacte d'un palais qu'il ne put appeler qu'une maison de campagne. Il ajouta (t. II. p. 72) que « ces théâtres dont on a tant parlé, n'avaient rien non plus de fort brillant. Les châssis des coulisses étaient converts d'oripeaux en clinquant, et de fleurs de papier. Le fond repré-

sentait des arcades percées dans le mur. Au lieu de frises, c'était un drap sur lequel était peint en couleur cannelle un immense soleil. » M. de Saint-Remi n'a pu admirer à Ferney d'autres curiosités que celles qui tombèrent sous les yeux de Wagnière, de Luchet, de Chaudon; sa lettre nous apprend combien il faut se défier des narrations de tous les hôtes de Voltaire. Nous avons laissé Biœrnstahl s'abandonner à son enthousiasme en face des toiles de Paul Véronèse, du Guide, de l'Albane. Or, ces tableaux qu'on voyait encore à Ferney en 1847, ne sont point des originaux, de l'avis de Lantier (t. I. p. 367) et de tous ceux qui les ont examinés. Par conséquent, nous devons nous en rapporter au jugement des Wagnière, des Luchet, des Chaudon. De là, il est permis de conclure qu'il y avait beaucoup d'ignorance des arts et de mauvaise foi chez tous ceux qui couraient se prosterner devant Voltaire, et qu'il n'avait pas tort de consacrer un article aux *Badauds* dans son *Dictionnaire philosophique*, d'éviter leur présence, et de les laisser pour travailler dans sa bibliothèque.

Qu'était-ce que cette bibliothèque? Luchet (t. II. p. 276) avoue qu'elle n'était ni aussi nombreuse, ni aussi bien choisie que la fortune et les besoins de Voltaire l'auraient fait présumer. M. de Saint-Remi, dans sa lettre précitée, y compta 6,210 volumes, la plupart médiocres, surtout en histoire, mais presque tous chargés de notes de la main de Voltaire. Biœrnstahl (Lepan, p. 335), encore sous le charme, crut voir une bibliothèque très-belle et très-bien choisie dans une collection de six à sept mille volumes, dont beaucoup de théologie et d'histoire; il y distingua des livres de toutes les sciences, des dictionnaires de toutes les langues connues, tous les poëtes italiens; aucun des philosophes anglais n'y manquait, suivant Sherlock (p. 139). A la mort de Voltaire, tous ces bouquins furent achetés par l'impératrice Catherine cinquante mille écus, et pareille somme en diamants et pelisses, suivant Wagnière (p. 8). Un homme dont l'érudition égale le génie, le comte de Maistre, visita attentivement cette bibliothèque au palais de l'Ermitage. « On ne revient point de son étonnement, a-t-il dit, dans ses *Soirées de Saint-Pétersbourg*, en considérant l'extrême médiocrité des ouvrages qui suffirent jadis au patriarche de Ferney. On y chercherait en vain ce qu'on appelle les *grands* livres et les éditions recherchées, surtout des classiques. Le tout ensemble donne l'idée d'une bibliothèque formée pour amuser les soirées d'un campagnard. Il faut encore y remarquer une armoire remplie de livres dépareillés dont les marges sont chargées de notes de la main de Voltaire, et presque toutes marquées au coin de la médiocrité et du mauvais ton. La collection entière est une démonstration que Voltaire fut étranger à toute espèce de connaissances approfondies, mais surtout à la littérature

classique. S'il manquait quelque chose à cette démonstration, elle serait complétée par des traits d'ignorance sans exemple qui échappent à Voltaire en cent endroits de ses œuvres, malgré toutes ses précautions. Un jour, peut-être, il sera bon d'en présenter un recueil choisi, afin d'en finir avec cet homme. » M. Léouzon-Leduc a dernièrement feuilleté les 7,500 volumes qui avaient attiré les regards de l'auteur des *Soirées de Saint-Pétersbourg*; ses observations (p. 336) confirment les jugements précédents. Un catalogue de la bibliothèque de Voltaire prouverait que la véritable cause de ses connaissances superficielles en toutes choses fut moins la légèreté de son esprit que le mauvais choix de ses livres et des éditions de ses livres, ce qu'on ne peut expliquer que par cette avarice à laquelle il sacrifia ainsi jusqu'à sa gloire littéraire. Car il devait avoir une bibliothèque d'autant plus complète et bien choisie, qu'il vécut presque toujours loin des villes. Quand il commença ses *Commentaires sur Corneille*, il n'avait entre les mains qu'une édition de Corneille de 1644, remplie d'incorrections et de fautes corrigées depuis cette époque par Corneille. Et même cet exemplaire n'était pas complet, comme l'apprend sa lettre du 12 juillet 1761 à Duclos. Ce ne fut que le 6 septembre 1761 qu'il fit l'acquisition d'une édition de Corneille en deux volumes in-folio, 1663-64, ainsi qu'il le manda huit jours après à Duclos. Jusque-là il n'avait donc pas encore étudié Corneille dans une bonne édition, ou du moins il n'en possédait point.

Dans la salle à manger, on ne présentait, suivant Sherlock (p. 151), que des assiettes d'argent sur lesquelles étaient gravées les armes de Voltaire; au dessert, les cuillères, les fourchettes et les lames de couteaux étaient en vermeil; il y avait deux services et cinq domestiques, dont trois étaient en livrée. Un autre objet qui attirait les regards était ce tableau, placé depuis dans le salon, et que Mme de Genlis prit pour une véritable enseigne à bière. Le sujet de cette peinture est une Gloire coiffée à la française, présentant Voltaire tout entouré de rayons comme un saint, au dieu de la poésie qui descend de son char pour le recevoir et lui donner une couronne. Le bas du temple de Mémoire est décoré de colonnes entre lesquelles sont les bustes d'Euripide, de Corneille, de Racine et de Sophocle; celui de Voltaire est couronné par les Amours, et l'on voit Pégase dans le lointain; tous les hommes célèbres nommés plus haut paraissent lui faire les honneurs de cette apothéose. Sur la droite de cette toile on distingue Fréron, Sabatier, Patouillet, Desfontaines, ouvrant des bouches énormes, faisant des grimaces effroyables sous les pieds des Furies qui les écrasent et les fouettent. Pendant ses repas, Voltaire s'égayait aux dépens de ces personnages, et promenait sa vue sur

ce tableau qu'il apppelait son *Temple de Mémoire*, quoique cette allégorie fût aussi mauvaise de dessin et de coloris que de composition. Il lui avait été donné par un artiste du nom d'Alix, de Ferney, fidèle commensal du château. Il n'était point déplacé à côté des magots et des copies à très-bon marché que Voltaire avait reçus de Paris (1). Le lettré universel n'avait aucune notion sur la peinture, la gravure, la sculpture et le dessin. Il en convenait de bonne foi (2). Quand ses adorateurs lui érigèrent cette statue qu'on a cachée dans un coin de la bibliothèque de l'Institut, et qu'on devrait placer dans la pépinière du Luxembourg pour effrayer les pierrots, il se laissa sculpter par Pigalle dans l'attitude d'un squelette. Cette nudité, qui conviendrait à un Narcisse, devenait une satire pour un vieillard de soixante-dix ans. Les épigrammes ne manquèrent pas de relever ce ridicule (3), quoique Pigalle et Diderot eussent persisté à trouver cette bévue digne d'admiration (4). Quelques années auparavant, l'Académie ayant témoigné le désir d'avoir son portrait, Voltaire lui en avait envoyé un dont il avait chargé un pauvre barbouilleur de passage à Lausanne (5).

La chambre à coucher et le salon de Voltaire n'étaient aussi rien moins qu'un musée. Chacune de ces pièces n'excède guère douze à quinze pieds. Avant de considérer avec Blancheton (t. II. p. 17), dans la chambre à coucher, un bois de lit de sapin grossièrement travaillé, entrons dans ce salon grand comme la main (6) où l'on prétend que causaient, dansaient et riaient souvent des sociétés de trois cents personnes.

Or, « la porte du salon de réception est à deux battants, dit M. Dufresne (p. 7, 8 et 9), qui le visita en 1831 ; il est encore meublé et décoré comme à cette époque ; c'est presque un carré parfait ; dans une niche à droite est un poêle de forme pyramidale ; son buste est au-dessus ; dix fauteuils garnissent le pourtour ; ils sont en point de tapisserie, selon le goût du temps, encore en assez bon état ; six ou sept tableaux d'un mérite plus ou moins remarquable décorent les murs ; au-dessus de la porte du salon, il en est un qui représente une chasse assez médiocre de composition, de couleur et de dessin, de Boucher ou de son école ; à droite et à gauche de celui-là

(1) Lantier, tom. I, pag. 367 et 370. — Dufresne, pag. 8. — *Mémoires de Mme de Genlis*, tom. II, pag. 321.

(2) *Mélanges du prince de Ligne*, tom. X, pag. 258. — Lantier, tom. I, pag. 367.

(3) *Correspondance littéraire de Grimm*, avril 1773. — *Mémoires de Bachaumont*, 16 octobre 1770.

(4) *Mémoires de Morellet*. Paris, 1823, in-8°, tom. I, pag. 200.

(5) Lettres à Mme de Fontaine, du 10 janvier, et à d'Argental, du 16 juin 1758.

(6) *Correspondance inédite de Voltaire avec de Brosses*, pag. 298.

sont deux assez bonnes copies d'après le Guide, l'une la *Toilette de Vénus*, l'autre le *Sommeil de l'Amour* et de ses compagnons; car, outre le petit Cupidon, on voit un grand nombre d'enfants nus avec ou sans ailes, dans l'état de sommeil, ainsi que lui, étendus sur une espèce de linceul. Vient ensuite un autre tableau qui m'a été désigné sous le nom de l'*Amour maternel*; de l'autre côté du poêle, on en remarque un autre d'un certain mérite; il représente le brave Renaud endormi entre les bras d'Armide. En allant du côté gauche du même salon, on passe devant deux croisées, ainsi qu'une porte vitrée à deux battants, qui donne entrée dans le parc; au-dessus d'une autre et qui est en face de celle près le poêle, et qui donne entrée dans la chambre à coucher, on remarque un sixième tableau, que Voltaire désignait sous le titre de son *Temple de Mémoire*. En remontant vers la porte d'entrée du salon, on remarquait une console à dessus de marbre verni très-commun. »

« Dans la chambre à coucher, continue le voyageur (p. 9), les premiers objets placés entre la porte et l'unique fenêtre de cette pièce qui s'offrent à la vue, sont cinq ou six portraits en gravures dans des cadres noirs des plus modestes. Puis vient le lit bien simple et presque mesquin; il est à deux dossiers, adossé au mur, en regard du midi. De chaque côté du lit sont encore dans leur même place deux encoignures de son ameublement; elles sont en bois de placage, à dessus de marbre, quatre fauteuils couverts de la même étoffe que les rideaux du lit, et dont les bois sont peints en couleur grise, de même que ceux du salon. » L'ameublement, dit Blancheton (t. II. p. 17), était en damas bleu clair; les dévots ont déchiré des morceaux des rideaux du lit, qui perdirent ainsi deux aunes de leur longueur et pendaient en lambeaux autour d'un antique baldaquin sous lequel était accroché un très-mauvais portrait de Lekain, au pastel; ceux de Frédéric et de Voltaire, également mauvais, étaient suspendus à l'un et à l'autre côté du lit. Du temps de Voltaire, suivant Lantier (t. II. p. 34), il y avait dans cette pièce cinq pupitres; il passait de l'un à l'autre, suivant la nature de ses travaux et le genre de littérature dont les cahiers étaient placés sur l'un de ces cinq pupitres. Son fauteuil de bureau était en jonc, revêtu d'une housse de même étoffe que celle des rideaux du lit, rapporte M. Dufresne (p. 14). Voltaire avait un autre fauteuil dans lequel il a constamment travaillé dans les dernières années de sa vie, et qu'il avait lui-même commandé tout exprès pour sa plus grande commodité, en faisant adapter à l'un des bras un pupitre, et à l'autre une petite table à tiroir; ces deux objets, pivotant à volonté, lui servaient ensemble ou séparément, lit-on dans le *Journal des Débats*, du 30 mars 1825.

Sa ménagerie, suivant Lantier (t. II. p. 20), se composait d'un

aigle des Alpes qu'il conserva trois ans. Aux Délices il avait eu un grand singe qu'il appela Luc, si nous en croyons Wagnière (p. 34).

Et j'ai versé tout mon sac de particularités que mes nombreuses recherches m'ont fournies sur les dépenses de Voltaire au château de Ferney.

Jusqu'à présent personne n'a manqué de dire que Voltaire vivait comme un prince à Ferney, que toutes ses habitudes rappelaient le grand seigneur. Il en avait la vanité et l'insolence; mais assurément il y avait peu de bourgeois du dix-huitième siècle, qui n'étalassent plus de faste dans leurs châteaux. Il était impossible de moins dépenser que lui en chiens, en chevaux, en équipages, en ameublement.

La même économie présida à toutes ses charges de châtelain et de propriétaire. Écoutez :

Le 4 mai 1759, il mandait à Dalembert : « J'ai deux curés dont je suis assez content. Je ruine l'un, je fais l'aumône à l'autre. » Wagnière (p. 31) avance qu'il a fort augmenté les revenus de la cure de Ferney. Nous avons vu dans le *Livret de Voltaire* que le curé de Ferney avait un traitement de huit cents livres. Cette somme n'était pas extraordinaire en 1775, puisque ce pauvre prêtre avait alors près de douze cents paroissiens.

Il a besoin d'un homme de loi. Vite, dans le mois de mai 1761, il écrit à Damilaville : « Pourrait-on déterrer quelque pauvre diable d'avocat, non pas dans le goût de Le Dain, mais un de ces gens qui, étant gradués et mourant de faim, pourraient être juges de village? Si je pouvais rencontrer un *animal* de cette espèce, je le ferais juge de mes petites terres de Ferney et de Tourney : il sera chauffé, rasé, alimenté, porté, payé. »

Voltaire avait pour médecin le docteur Tronchin. Ses vassaux n'étaient pas assez riches pour aller à Genève payer fort cher des consultations; ils recouraient donc à un pauvre médecin qui mourait de faim au milieu d'eux. Voltaire pouvait faire du bien à cet homme. Il en laissa la gloire à un autre, aux dépens de l'État. Le 16 juillet 1769, il adressa cette Requête de l'ermite de Ferney, présentée par M. Coste, médecin : « Rien n'est plus à sa place que la supplication d'un vieux malade pour un jeune médecin; rien n'est plus juste qu'une augmentation de petits appointements, quand le travail augmente. Monseigneur sait parfaitement que nous n'avions autrefois que des écrouelles dans les déserts de Gex, et que, depuis qu'il y a des troupes, nous avons quelque chose de plus fort. Le vieil ermite, qui, à la vérité, n'a reçu aucun de ces deux bienfaits de la Providence, mais qui s'intéresse sincèrement à tous ceux qui en sont honorés, prend la liberté de représenter douloureusement et respec-

tueusement que le sieur Coste, notre médecin très-aimable, qui compte nous empêcher de mourir, n'a pas de quoi vivre, et qu'il est en ce point tout le contraire des grands médecins de Paris. Il supplie Monseigneur de vouloir bien avoir pitié d'un petit pays dont il fait l'unique espérance. » Muni de cette lettre, Coste fut très-bien accueilli du duc de Choiseul; il eut l'honneur de dîner avec la duchesse, et ses appointements, qui n'étaient que de cinquante écus, furent portés à douze cents livres; il reçut en outre six cents livres pour les frais de son voyage, suivant les *Mémoires de Bachaumont*, du 21 août 1769.

Mlle Corneille avait été recueillie à Ferney; elle n'avait point reçu d'éducation. Voltaire n'avait pas le temps de lui apprendre à lire et à écrire. Il eut donc besoin d'un précepteur. Le 16 décembre 1760, il manda à M. de Brenles : « Si vous connaissez quelque pauvre homme qui sache lire, écrire, et qui puisse même avoir une teinture de géographie et d'histoire, qui soit capable du moins de l'apprendre, et d'enseigner le lendemain ce qu'il aura appris la veille, nous le logerons, chaufferons, blanchirons, nourrirons, abreuverons, et paierons, mais *paierons très-médiocrement*, car je me suis ruiné à bâtir *des* châteaux, *des* églises et *des* théâtres. Voyez, avez-vous quelque pauvre ami? vous m'avez déjà donné un Corbo dont je suis fort content. *Ses gages sont médiocres*, mais il est très-bien dans le château de Tourney; son frère n'est pas mieux dans celui de Ferney. *Notre savant pourrait avoir les mêmes appointements.* »

Voltaire n'oublia pas les enfants de ses vassaux. Il s'est vanté, dans sa lettre du 30 janvier 1761 à d'Argental, d'avoir établi *des écoles*. Il installa en effet à ses frais un maître d'école à Ferney, suivant Wagnière (p. 31). Dans le *Livret de Voltaire*, je trouve ces deux notes relatives à ce pédagogue : « Je retiendrai sur ce que je veux bien donner par an au maître d'école de Ferney, *trente-cinq livres* pour payer à Durand le loyer que lui devra ledit maître d'école le 22 février de l'année prochaine 1770 à Ferney. Ce 14 février 1769. Voltaire. Pour le temps où ledit maître d'école enseignera à Ferney. » — « Le 22 février 1770 est échue la première année du loyer de Durand au maître d'école, et ce même jour la seconde année a recommencé pour laquelle M. de Voltaire tiendra compte à Durand de *trente-cinq livres*, et pour la suite au prorata du temps que ledit maître d'école enseignera et que M. de Voltaire voudra bien lui continuer sa pension. Fait le 4 mars 1770. Signé : Wagnière. »

Le 30 janvier 1761, Voltaire mandait à d'Argental qu'il allait établir un hôpital. Ce projet était digne de son humanité; néanmoins il ne le réalisa point. C'eût été gâter ses vassaux, et les traiter bien mieux que ses domestiques; car il ne leur abandonnait pas même ses vieux vêtements. Ainsi un jour, manda-t-il le 23 décembre 1766

à d'Argental, il chargea une femme attachée au service de Mme d'Argental de le défaire de quelques anciens costumes de théâtre, et d'autres habits trop magnifiques pour lui. Elle en remplit trois malles, au fond desquelles elle mit quelques livres en feuilles qu'elle avait achetés à Genève. A la sortie du pays de Gex, les commis visitèrent ces caisses et les saisirent à cause des brochures prohibées qu'elles contenaient. Pour assoupir cette affaire, Voltaire pria d'Argental d'employer son crédit auprès des Faventine, des Poujant, des Rougeot (fermiers généraux), afin d'obtenir d'un fermier général un laissez-passer pour le bureau de Collonges, où ses vielleries étaient sous le séquestre. Il rougit d'être compromis pour de pareilles bagatelles; il imagina de dire que ces effets, acquis par une fripière, appartenaient à ses domestiques. C'est au fameux Montyon qu'il raconta cette histoire le 9 janvier 1767.

Consacrons quelques lignes à ses domestiques. Dans la *Déclaration des biens de Mme Denis*, nous avons vu qu'il y avait à Ferney dix-huit domestiques, soit pour les travaux de la campagne, soit pour le service de la maison. Dès 1767 Voltaire se plaignait, le 24 juin, au comte de Laurencin, d'avoir un domestique trop nombreux. Il parle quelquefois de soixante-dix personnes qu'il est obligé de rassasier habituellement (1); il en porte rarement le nombre à moins de soixante (2); le 15 janvier 1761, suivant sa lettre à Mme du Deffand, il eut la patience de compter les cent ouvriers et les cent bœufs qu'il avait à conduire; et, dans une visite à Tourney et à Ferney, il eut le plaisir de voir cent cinquante personnes à ses ordres, et ne vivant que de ses bienfaits (3). Quelle était leur occupation? L'impossibilité de le prouver amène à faire une soustraction sur cet article, comme sur tout le reste. A la vérité Wagnière (t. II. p. 98) avance que Voltaire nourrissait d'ordinaire environ soixante à soixante-dix personnes journellement, et quelquefois davantage, lorsque les travaux l'exigeaient, mais il n'indique pas leur emploi dans un domaine aussi restreint que celui de Tourney et de Ferney. Il est permis de douter de la vérité de cette assertion si peu vraisemblable. S'il y avait eu journellement soixante-dix personnes à la charge de Voltaire, les voyageurs n'auraient pas manqué de le dire. Sherlock (p. 151) ne remarqua à Ferney que cinq domestiques, dont trois en livrée. Chaudon (t. II. p. 12), qui y était aussi allé, nous apprend que, dans les derniers temps, la suite de Voltaire se réduisait à un secrétaire, une femme de chambre, une cuisinière, deux laquais, dont l'un ser-

(1) Lettre à Damilaville, du 1er février 1765.
(2) Lettre à Thieriot, du 4 mars 1769.
(3) Lettre à d'Argental, du 19 décembre 1766.

vait de cocher, et le Père Adam, ce qui laisse supposer que le total d'ouvriers pour la campagne ne pouvait pas s'élever journellement à soixante-cinq, car une cuisinière et deux laquais n'eussent point suffi à les surveiller, à leur préparer leurs repas ou à les leur porter quand ils étaient éloignés du château. Et néanmoins Wagnière assure que, pour le service de l'intérieur, on ne prenait point d'étrangers. Dans ce cas, qui donc *nourrissait journellement* au moins soixante hommes de labeur, outre les voyageurs, la famille Dupuits et autres commensaux? L'expliquera qui pourra. Quant à moi, je regarde le langage de Wagnière comme tout à fait contradictoire. Par conséquent je n'admettrai point, sur son seul témoignage, que Voltaire nourrissait journellement au moins soixante personnes.

Voltaire n'avait donc pas un nombreux domestique. Je ne parlerai ni de sa cuisinière, ni de sa femme de chambre, ni de son cocher, ni de son laquais; on conjecturera que leurs gages devaient être bien médiocres, puisque ceux de M. le secrétaire en titre d'office, le personnage le plus considéré et le mieux rétribué du palais, étaient si faibles, comme nous allons le démontrer.

Dans une histoire de Voltaire, il est indispensable de faire mention de ses secrétaires, parce que leur vie s'identifie avec la sienne, et que leur caractère jette un grand jour sur son caractère.

Qu'était-ce donc qu'un secrétaire de Voltaire?

Quiconque a lu ou écrit un volume, a remarqué que, dans la plupart des ouvrages, il y a deux parties tout à fait distinctes, l'une toute personnelle, l'autre toute matérielle. La partie personnelle, c'est la disposition, la composition, en un mot le style. La partie matérielle, c'est la science du sujet, qui repose sur les recherches de dates, d'expériences, de faits, d'anecdotes, dont le soin peut être indifféremment confié à tout homme judicieux. Ainsi « Buffon avait plus le génie de la pensée que celui de l'observation, remarque M. Flourens, et la patience de l'esprit que celle des sens. Il avait besoin que l'on vît, que l'on cherchât, que l'on décrivît pour lui : il se réservait de penser et de peindre. Il se faisait beaucoup aider. Toutes les descriptions anatomiques des quadrupèdes sont de Daubenton. Pour les oiseaux, Gueneau de Montbéliard et Bexon lui prêtèrent souvent leur attention et même leur plume. Ce noble concours n'ôte rien à la grandeur de Buffon. » Pareillement, à la moindre difficulté des questions qu'il avait à traiter, le fameux Gerbier s'environnait des jurisconsultes de la capitale qui possédaient, les uns le plus amplement, les autres le plus logiquement, tout ce qu'il avait besoin de science pour sa cause. Suard et l'abbé Arnaud le familiarisèrent avec l'éloquence ancienne et

moderne (1). Une société d'hommes spéciaux préparait chaque jour à Mirabeau les matériaux qu'il n'avait plus qu'à couver du souffle de son génie. « Il retouchait les harangues et les rapports dont il avait donné le cadre, le plan, l'idée. Il les châtiait, il les colorait de son expression, il les fortifiait de sa pensée. Ce plagiaire sublime, ce grand maître employait ses aides et ses élèves à tirer le marbre de la carrière et à dégrossir son œuvre, comme le statuaire qui, lorsque le bloc est à moitié taillé, s'approche, prend son ciseau, lui donne la respiration et la vie, et en fait un héros ou un dieu, a dit Timon. » Mirabeau, Gerbier, Buffon durent donc une partie de leur gloire à leurs collaborateurs.

Voltaire voulut étudier toutes les branches des connaissances humaines, et les juger en maître. Mais il dédaigna de se faire seconder par des hommes instruits et intelligents.

Rappelez-vous le maître Jacques d'Harpagon, tour à tour cocher et cuisinier. Chez Voltaire, quand vous demandiez le secrétaire, un valet de chambre ôtait sa serpillière et se présentait comme le secrétaire de M. de Voltaire. Tel fut Céran. En passant à Reims en 1749, Voltaire avait fait copier son *Catilina*. Le copiste voulut lire cette pièce avant de se hasarder de la transcrire. Quand il l'eut dévorée, il adressa ces vers à Voltaire :

Enfin, le vrai Catilina
Sur notre scène va paraître ;
Tout Paris dira : le voilà ;
Nul ne pourra le méconnaître.
Ce scélérat par sa fierté,
César par sa valeur altière,
Cicéron par sa fermeté,
Montreront leur vrai caractère ;
Et, dans ce chef-d'œuvre nouveau,
Chacun reconnaîtra, par les coups du pinceau,
César, Catilina, Cicéron et Voltaire.

Par son très-humble et très-obéissant serviteur,
TINOIS de Reims.

Charmé de ces vers, Voltaire prit Tinois à son service, et fit de cette espèce de rimailleur, comme il l'avoua le 23 septembre 1750 à d'Argental, une espèce de secrétaire qu'il emmena l'année suivante avec lui à Berlin. Il ne l'y garda pas longtemps. Tinois avait entre les mains tous les manuscrits de son maître; le prince Henri lui ayant

(1) Garat, *Mémoires historiques sur la vie de Suard*. Paris, 1820, in-8°, tom. I, pag. 186.

témoigné le désir d'avoir une copie de *la Pucelle*, il lui en remit une pour quelques ducats. Voltaire le sut bientôt, et il se hâta de congédier l'infidèle et perfide copiste, qui l'avait compromis pour une si faible somme (1). Tinois mourut plus tard à l'hôpital de Reims (2). Son départ prouve que ses appointements étaient modiques, puisqu'il s'exposait pour quelques ducats seulement à perdre sa place. Il eût été plus difficile à corrompre, s'il avait craint de ne pas trouver ailleurs une position aussi lucrative.

Pendant ce temps-là, un autre laquais servait encore de secrétaire à Voltaire. Mais il demeurait à Paris : c'était Longchamp. Il y avait treize ans qu'il était valet de chambre de la comtesse de Lannoy, femme du gouverneur de Bruxelles (3), lorsque, le 16 janvier 1746, il entra au service de la marquise du Chastelet (4). Son principal ouvrage était d'y commander les approvisionnements de la maison en bois, bougies, fourrages, et de veiller à ce qu'il ne manquât rien à la chambre, à l'office et à l'écurie. Il gagnait trente sous par jour, et il avait la desserte de la table qu'il partageait avec sa sœur, aussi occupée dans la même maison (5). Ennuyé de rester oisif et désœuvré la plus grande partie de la journée, il se lia avec le secrétaire de Voltaire et lui demanda la permission de copier avec lui les manuscrits du grand homme. Celui-ci reconnut la trace d'une main étrangère sur ses papiers. Il apprit que cette écriture était celle du valet de chambre de sa Minerve; il n'en fut point mécontent (6). Comme cette écriture était nette et correcte, il s'attacha à Longchamp. Son secrétaire lui ayant été enlevé par une maladie, il se ressouvint du valet de chambre et lui offrit la dignité vacante. Longchamp accepta avec joie et orgueil (7). Pendant huit ans il fut l'homme de confiance, le courtier, le majordome de Voltaire. Mais, soit par curiosité, soit par intérêt, il se permit de tirer double copie des manuscrits qui lui étaient confiés (8). Cette infidélité fut la cause de sa disgrâce. On lui remit alors ce qui lui était dû pour ses salaires depuis dix-huit mois, et une somme qui les surpassait, à titre de gratification (9). Mme Denis le soupçonna d'avoir enlevé des papiers de Voltaire, et fit faire une perquisition chez lui. Elle ne le traitait qu'en valet de chambre (10). Nous ne le prendrons que pour un valet de chambre-copiste. Sa jeunesse illettrée, ses longues années de domesticité ne l'avaient point préparé au rôle de secrétaire. Il avait une écriture moulée, il

(1) Lettre à Mme Denis, du 3 janvier 1751.

(2) Linguet, *Annales politiques, civiles et littéraires du* XVIIIe *siècle*, tom. III, pag. 422.

(3) Longchamp, pag. 116. — (4) Pag. 118. — (5) Pag. 121. — (6) Pag. 122. — (7) Pag. 124. — (8) Pag. 347. — (9) Pag. 327.

(10) *Œuvres de Voltaire*, tom. I, pag. 368.

dut transcrire très-lisiblement les compositions de Voltaire; mais il était incapable de lui être aussi utile qu'il le désirait. A la vérité il a laissé des *Mémoires* que nous avons maintes fois cités; mais comme ils ont été corrigés par une plume plus habile, il est impossible d'apprécier le mérite du valet.

Nous avons laissé Voltaire à Berlin. Là, il avait auprès de lui deux hommes de lettres qui lui servaient de lecteurs, de copistes, mais qui n'étaient pas des maîtres à écrire (1). L'un se nommait Francheville, et était fils de celui à qui Voltaire confia le soin de la première édition de son *Siècle de Louis XIV* à Berlin. Il était très-jeune, par conséquent incapable d'être autre chose que copiste. L'autre est devenu célèbre. A une écriture agréable et lisible (2), il joignait des connaissances variées, beaucoup d'esprit et de sagacité. Le lecteur a déjà nommé Collini, âgé de vingt-cinq ans lorsqu'il vit Voltaire pour la première fois en 1752. Voltaire venait de chasser Tinois; il avait besoin de quelqu'un pour le remplacer. Collini (p. 26) lui fut présenté; il l'agréa comme il eût accepté un Céran. Mais il discerna bientôt le mérite de l'Italien, qui avait le goût de la littérature et de l'histoire, et avait fait déjà d'importantes recherches sur les sciences. Il avait l'intelligence de sa position, et il était apte à fournir des notes très-nombreuses sur beaucoup de sujets. Voltaire l'honora toujours singulièrement. Après l'avoir renvoyé au mois de juin 1754, il continua de lui écrire des lettres pleines d'amitié. Il contribua à lui procurer un avenir agréable à la cour de Manheim chez l'électeur palatin. En le congédiant, il lui avait remis un rouleau de louis. Je regrette que Collini (p. 176) et Longchamp ne nous aient pas dit quelle était la valeur de la dernière gratification qu'ils reçurent de lui. Tous deux ont écrit pour le public; afin de ne pas se compromettre, ils ont évité toute question de chiffres pour ce qui les regardait personnellement, et ont préféré des adjectifs vagues à des nombres. Aussi les *Lettres de Collini* sont-elles la réfutation de son *Séjour auprès de Voltaire*. Comme ce sont des confidences à un ami commun, elles inspirent plus de confiance qu'une brochure où il n'aurait pu entrer dans certains détails sans se susciter des ennemis, qui l'auraient accusé d'ingratitude envers un maître qu'il avait recherché par vanité et non par intérêt. Il est le seul qui mérite le titre de secrétaire de Voltaire. N'oublions pas que Voltaire le prit sans le connaître, et seulement parce qu'il fut le premier qui lui tomba sous la main.

Après Collini, Voltaire n'eut plus de sécrétaire. En quittant Berlin,

(1) Lettres au duc de Richelieu, des 10 juin et 25 novembre 1752.
(2) Lettre à d'Argental, du 30 juillet 1755.

il avait emmené avec lui un domestique qui lui servit de copiste ; il l'appelait son petit clerc. Le roi de Prusse le lui réclama ; Voltaire le renvoya de suite (1). Alors il ne lui resta plus qu'un scribe qui ne pouvait suffire à tenir l'état des vaches et du foin en parties doubles, à la correspondance, aux tragédies, à Pierre le Grand et à Jeanne (2). Aussi le 9 juin 1756 pria-t-il M. de Brenles et M. Polier de Bottens de lui chercher un domestique intelligent et qui sût écrire. Le 6 juillet il fit la même demande à M. Dupont. En attendant, il conserva son scribe, qu'il appela depuis une espèce de secrétaire, qui avait beaucoup de mérite (3), et qu'il désigne habituellement dans sa correspondance sous le nom de l'ami Jean-Louis Wagnière (4). Néanmoins il parvint à trouver ce qu'il désirait. C'est à Grimm que nous devons cette biographie de l'un des domestiques de Voltaire : « M. Bigex, né dans un village de Savoie, eut sans doute occasion dans sa jeunesse d'apprendre le latin, car il en sait beaucoup, rapporte Grimm, dans sa *Correspondance littéraire*, du mois de novembre 1769. Son goût et son bon esprit le portèrent à la lecture des ouvrages de M. de Voltaire et de nos meilleurs écrivains, tandis que la misère le forçait d'être domestique et frotteur dans Paris. Je le connus dans cet état, et j'en fis mon principal copiste, mon homme de confiance. Avant d'entrer chez moi, il avait fait un voyage dans son pays, et, chemin faisant, il avait rendu hommage au seigneur patriarche, et avait reçu l'hospitalité, ainsi que tout le monde, au château de Ferney. Le patriarche ayant su par ses cuisiniers que M. Bigex travaillait chez moi à la vigne du Seigneur, et voulant renforcer son secrétariat, me demanda ce bon ouvrier. C'était me couper mon bras droit ; mais je consentis avec joie à la fortune de M. Bigex, qui travaille depuis ce temps-là sous les ordres immédiats de son maître, qui est notre maître à tous, et qui ne manquera pas de coucher son nouveau secrétaire sur son testament à côté de M. Wagnière, premier commis du bureau de la réforme philosophique. M. Bigex s'est déjà rendu illustre par plusieurs faits d'armes depuis qu'il siége à Ferney. Il a écrit à M. de Voltaire plusieurs lettres qui ont été imprimées. Il a servi de témoin à son maître dans plusieurs occasions juridiques, et notamment dans la célèbre cérémonie du viatique, administré avec tant de solennité le jour de Pâques. Depuis ce procès-verbal, signé de bon accord à l'occasion de cette cérémonie par Antoine Adam, prêtre, et Antoine Bigex, philosophe, il s'est élevé entre les deux témoins une

(1) Lettres à Darget, du 11 juin, et à d'Argental, du 6 juillet 1755.
(2) Lettre à d'Argental, du 24 novembre 1759.
(3) Lettre au duc de Richelieu, du 8 octobre 1759.
(4) Lettres à Mme de Fontaine, du 5 mai 1759, et à Damilaville, du 26 juin 1767.

petite dispute littéraire qui pourrait avoir des suites. Antoine Adam, n'aimant pas sans doute Antoine Bigex, l'a accusé d'avoir volé nuitamment des fruits dans un jardin. Celui-ci, qui n'aime pas les épigrammes, a traduit son adversaire en justice pour rendre compte de ses assertions. Le procès, pendant au bailliage de Gex, va être plaidé et jugé en forme. On dit que le seigneur patriarche s'amuse de ce procès, et qu'il laissera libre cours à la justice. En attendant, M. Antoine Bigex, sans préjudicier à ses raisons civiles, a fait valoir ses raisons littéraires contre M. Antoine Adam, dans une lettre de huit pages, intitulée *Nouvelle provinciale*. Cette provinciale est pleine d'érudition et est une très-bonne plaisanterie. L'anagramme *Ad omnia natus*, que le philosophe Antoine Bigex trouve dans le nom d'Antonius Adam, est très-heureusement appliqué à un ci-devant soi-disant jésuite. »

Qu'était-ce donc que ce Père Adam, né en 1705, suivant M. de Cayrol? D'après la correspondance de Voltaire, c'était un Lorrain, élevé en Bourgogne (1), où il professa vingt ans la rhétorique chez les Jésuites de Dijon (2). Voltaire crut voir en lui un honnête homme (3), un assez bon diable (4), un être plein de mérite (5), un Jésuite dont un philosophe pouvait s'accommoder (6). Il le recueillit chez lui; il en fut fort content (7), et même il alla jusqu'à avouer qu'il lui serait impossible de rencontrer un aumônier qui lui convînt autant, quoiqu'il se vantât de l'avoir déjà depuis près de dix ans, lorsqu'il lui rendait ce témoignage (8). Il ajoutait que Père Adam n'était point gênant, disait la messe fort proprement, et jouait très-bien aux échecs (9), les deux seules choses dont il se mêlât (10). Condorcet a prétendu que Père Adam jouait aux échecs avec assez d'adresse pour cacher sa supériorité, afin de ne pas mettre Voltaire de mauvaise humeur. La Harpe, qui vécut plus d'un an avec eux, a réfuté Condorcet; il assura, dans le *Mercure* du 7 août 1790, qu'en toutes choses le Jésuite était plus que complaisant, mais qu'il ne perdait jamais volontairement au jeu. Mais, après la partie d'échecs, que faisait donc l'ancien professeur? Voltaire lui avait reconnu de la capacité, de la bonne

(1) Lettre à de Bernis, du 12 juin 1769.
(2) Lettre au prince de Ligne, du 14 mars 1765.
(3) *Œuvres de Voltaire*, tom. XLV, pag. 150.
(4) Lettre à Dupont, du 20 janvier 1759.
(5) Lettre au prince de Ligne, du 14 mars 1765.
(6) Lettre à l'abbé de Sade, du 12 février 1764.
(7) Lettre au prince de Ligne, du 14 mars 1765.
(8) Lettre à de Bernis, du 12 juin 1769.
(9) Lettre à l'abbé de Sade, du 12 février 1764.
(10) Lettre à Damilaville, du 9 décembre 1765.

volonté; il en tira parti. Il le chargea de toutes les recherches d'érudition dont il avait besoin pour ses ouvrages. Ainsi s'explique le séjour prolongé du Jésuite à Ferney, d'après Condorcet lui-même. Il n'était pas vraisemblable qu'après avoir cultivé si longtemps les belles-lettres, il passât sa vie dans l'oisiveté, et que Voltaire ne le nourrît que pour s'amuser avec lui à remuer quelques pions sur un damier, dans ses moments d'ennui. Voltaire s'était flatté que Père Adam n'était pas mécontent de lui (1); M. de Cayrol nous apprend que, dans ses lettres, le Jésuite ne cessait de manifester ses sentiments de reconnaissance envers son bienfaiteur, qui lui avait offert un asile vers la fin de 1763, après s'être assuré de sa foi (2). Ce ne fut qu'en 1776 que l'aumônier quitta le château de Ferney (3). Un voyageur curieux ne put découvrir le motif de cette séparation, mais il raconte que Voltaire n'accorda aucune pension au Jésuite, et qu'en le congédiant il ne lui donna que dix louis (4). Wagnière est plus explicite. « Le Père Adam, dit-il (p. 401), ne faisait autre chose que jouer aux échecs, et point du tout de recherches. M. de Voltaire fut enfin obligé de le renvoyer parce qu'il était devenu, non pas inutile, mais d'une société insupportable, et occasionnait continuellement des querelles, tant avec les étrangers qu'avec les personnes de la maison. Ce renvoi fut le troisième et le dernier. Il jouit, continue Wagnière (p. 56), d'environ neuf cents livres de rente (comme Jésuite, sans doute). M. de Voltaire lui faisait un legs honnête dans ses anciens testaments; mais il l'en a privé dans le dernier, à cause de toutes ses tracasseries. Il lui a cependant fait encore tenir, depuis sa retraite, quelques sommes d'argent dont *j'ai les reçus.* » Il résulte de ce passage que, si Père Adam avait neuf cents livres de rente, il n'était point à charge à Voltaire, et que celui-ci ne se ruina pas à l'entretenir en le congédiant. Mais d'autres assertions de Wagnière exigent un commentaire. Il affirme que Père Adam ne fut d'aucune utilité à Voltaire. S'il en eût été ainsi, pourquoi donc les voyageurs et Condorcet lui-même eussent-ils dit le contraire? Je m'abriterai donc derrière leur autorité, parce que je suis persuadé que Voltaire, l'ennemi le plus acharné des paresseux et des fainéants, l'auteur infatigable qui forçait ses valets à lui copier ses manuscrits quand ils avaient fini leur tâche, n'a pas laissé croupir dans le repos un professeur qui savait du grec et du latin, et était encore en état de lui rendre des services dont il ne dispensait pas même ses hôtes, Durey de Morsan, entre autres, suivant Wagnière (p. 405). D'un autre côté, si Père

(1) Lettre au prince de Ligne, du 14 mars 1765.
(2) Lettre à Dalembert, du 28 septembre 1763.
(3) *Mémoires de Bachaumont*, des 8 novembre et 6 décembre 1776. — (4) *Idem.*

Adam eût été aussi insupportable et tracassier que l'avance Wagnière, pourquoi Voltaire en eût-il été content, et l'eût-il signalé comme un commensal peu gênant? Si Père Adam eût été tel que le dépeint Wagnière, comment expliquer que, pendant plus de treize ans, Voltaire eût eu la patience d'endurer un pareil boute-feu? La Harpe aussi a loué la complaisance extraordinaire du Jésuite. Aucun philosophe n'a flétri ce compagnon de Voltaire. Ne fallait-il pas que sa conduite fût irréprochable pour que des écrivains si enclins à diffamer et ridiculiser un Jésuite n'aient pas décoché un seul trait contre lui? Voltaire avait joué et mangé avec Collini (1); il jouait et mangeait avec Père Adam, mais il ne jouait ni ne mangeait avec Wagnière (2). Celui-ci n'a point pardonné au Jésuite la considération dont il jouissait, à cause de son âge et de son instruction. C'est donc la jalousie qui a amené Wagnière à dénigrer, à calomnier un vieillard honoré et loué par Voltaire, La Harpe, Condorcet et les pèlerins de Ferney. Je n'entreprendrais point le panégyrique d'un aumônier de Voltaire; mais je ne lui reprocherai point non plus des défauts qu'il ne me paraît pas avoir eus. Je répugnerais à le blâmer sur la déposition de Wagnière, que la raison et l'histoire contredisent.

Ce Wagnière avait succédé à Collini, mais sans le remplacer et sans obtenir la même considération que lui. S'il parvint à mériter l'amitié et la confiance de son maître, c'est parce qu'il se fit un devoir de ne point le contredire, de le servir en esclave, en fermant les yeux sur tous ses défauts, en excusant tous ses mensonges, toutes ses hypocrisies, en se prêtant à tous ses caprices. Il se donna à lui corps et âme; quand il le fallut, il lui sacrifia jusqu'à la vérité et jusqu'au peu de bon sens qu'il avait reçu de la nature. Il nous a laissé trois écrits sur ces relations. Il a certifié la vérité de tout ce qu'ils contiennent; cette précaution ne nous empêche point de ne découvrir souvent dans son langage que l'impudence et la niaiserie d'un disciple de celui qui conseillait à ses adeptes de mentir hardiment, de mentir toujours. Après la mort de Voltaire, Wagnière n'avait plus de motif de se dire l'auteur du *Commentaire historique ;* il persista néanmoins à s'attribuer cet ouvrage, soit en Russie, soit en France. Cette prétention acheva de le couvrir de confusion. On lisait dans le *Commentaire historique* : « J'étais en 1732 à la première représentation de *Zaïre.* » Or, Wagnière ne naquit qu'en 1740; dans un siècle où personne n'adoptait les mystères de la métempsycose, il était difficile de rencontrer des âmes assez bonasses pour gober un pareil anachronisme, qui suppose plus de stupidité que de légèreté dans l'auteur d'une brochure si remarquable. Ainsi Wagnière n'avait pas même

(1) Collini, pag. 84 et 118. — (2) Lantier, tom. II, pag. 48.

la sagacité de remarquer et de corriger une inadvertance de Voltaire. Il avait été pourtant élevé à une bonne école. « Je n'avais que quatorze ans, dit-il (p. 9), lorsque je m'attachai à lui (à Voltaire), à la fin de 1754. Il daigna faire attention à l'envie extrême que j'avais de travailler, de m'instruire et de lui plaire; il y parut sensible, m'encouragea, se prêta à mon éducation, me donnant lui-même des leçons de latin, que j'avais commencé d'étudier. » Pendant vingt-quatre ans il écrivit constamment sous sa dictée ou copia ses manuscrits. Malgré ces leçons continuelles et cette habitude d'un style si joli, il ne put jamais conjuguer régulièrement un verbe. Il employait à chaque instant ces expressions : *il m'a eu dit, il m'a eu donné.* Aussi ses trois opuscules n'ont-ils été publiés en 1826, qu'après avoir été corrigés et purgés de tous solécismes par l'éditeur. Une intelligence si bornée était donc incapable de rendre aucun service à Voltaire. Wagnière ne resta qu'un scribe et qu'un courtier; sa femme était aussi occupée au château. Pour juger de sa position et du soin que Voltaire prenait de l'instruction de son domestique, citons ces lignes : « Je suit nee lannee 1741 le 26 Avrils dans Oron au cantont de Berne de Guillome Corbot et de Jeanne Marie Lavernai. Je suit marie à Jean-Louis Wagnière et je demeure avec lui che Monsieur de *Volterre* au chatot de Ferney en suisse. Fait à Ferney le 10 Mars 1766. Sé Rose Françoise Susanne Wagnière nee Corbot. — Si M. Delaleu n'a pas encore passé le contrat au nom de Jean-Louis Wagnière, je le supplie de vouloir bien avoir la bonté de partager le principal en deux, et d'en mettre moitié sur la tête du mari et moitié sur la tête de la femme. Son très-humble obéissant serviteur, Voltaire. 10 mars 1766. A Monsieur Delaleu, secrétaire du roi, notaire, rue Sainte-Croix-Bretonnerie, à Paris. » La déclaration de Mme Wagnière est en tête de cette dernière lettre de Voltaire dans le *Livret* de celui-ci. L'ordre de Voltaire est relatif à une rente viagère. « Il avait placé sur ma tête en 1766 une rente de 360 livres, mais je n'en jouissais pas, » avoue Wagnière (p. 16). A part ce contrat, dressé probablement comme le mandait Voltaire, Wagnière ne reçut jamais de lui la moindre gratification, quoique ses gages fussent seulement de deux cents francs, et ceux de sa femme de cent francs. Il est vrai que Voltaire donnait quelquefois de petits cadeaux à leurs enfants (p. 166). Les époux Wagnière n'eurent pas d'autre ressource que ces trois cents francs pendant les longues années qu'ils passèrent au château de Ferney. Wagnière fut le dernier copiste de Voltaire. Sa jeunesse, sa naïveté, qui égale sa mauvaise foi et sa fatuité de postillon, confirment tous nos jugements sur le secrétariat de celui qu'on appelle encore l'homme universel.

C'est néanmoins au milieu de ce cortége que Voltaire croyait mener une vie princière, un train de fermier général. Certains voyageurs,

quelques biographes ont répété ces mots. Pourquoi ? ils ont pris pour des habitudes le gala extraordinaire de quelques fêtes, de quelques soirées.

Un mot sur ces fêtes et ces soirées.

Quand Voltaire eut achevé la construction et l'embellissement de son église, il eut soin de la faire bénir en grande cérémonie, dit-il, le 23 décembre 1761, à M. de la Marche. Il y allait tous les dimanches à la messe (1), afin de s'y laisser gravement encenser (2). Il y rendait même le pain bénit en personne (3) chaque année le jour de Pâques, dit Wagnière (p. 71) ; il y joignait quelquefois une très-bonne brioche pour M. le curé (4). En 1768, comme il voulut non-seulement offrir le pain bénit, suivant son habitude, mais aussi communier, il convoqua ses deux gardes et ses domestiques portant six cierges récemment envoyés de Lyon, et assista au milieu d'eux à la messe paroissiale, qu'il interrompit par un petit sermon sur le vol, afin d'édifier ses vassaux par ses discours en même temps que par sa piété à la sainte table (5). En 1775, rapporte Wagnière (p. 63), il avait été malade, ainsi que Mme Denis ; les colons, désirant célébrer une fête à l'occasion de leur convalescence, se formèrent en compagnies militaires de dragons et d'infanterie et se rendirent au château. Voltaire les accueillit en pleurant, et les conduisit à l'église pour y entendre une grand'messe en musique ; le soir, il leur ménagea la surprise d'un feu d'artifice (6). Suivant Wagnière (p. 63), le jour de la Saint-François, il y avait illumination superbe dans tout le pays ; on honorait aussi le patron des rois de France avec le plus de solennité possible. En 1775, le 25 août, les Fernésiens tirèrent à l'arquebuse pour des prix. L'un de ces prix était une médaille d'or gravée à Ferney, et représentant le portrait de Turgot ; elle fut gagnée par Mme de Saint-Julien, à la grande satisfaction du seigneur (7). Dans ces moments, raconte le marquis de Villette (p. 108), il était ivre de joie ; dans ses transports d'allégresse, il oubliait et le nombre de ses années et le nombre de ses maladies ; il sautait comme un enfant et jetait son chapeau en l'air pour témoigner le plaisir qu'il éprouvait à l'aspect de ses sujets ; il daignait accepter de leurs mains des corbeilles d'œufs, de fleurs, de fruits, et des jattes de lait, et surtout des cou-

(1) Lettre à d'Argental, du 30 janvier 1761.
(2) Lettre à Dalembert, du 6 janvier 1761.
(3) Lettres à Mme du Bocage, du 27 décembre 1758, et à d'Argental, du 22 avril 1768.
(4) Lettre à Dalembert, du 27 avril 1768.
(5) *Correspondance littéraire* de Grimm, et *Mémoires de Bachaumont*, du 1er mai 1768.
(6) *Mémoires de Bachaumont*, du 22 mai 1775.
(7) Lettre à Devaines, du 31 août 1775.

ples de jeunes colombes. Ces hommages sincères, il les recevait avec une profonde émotion ; son cœur de propriétaire se fendait par la moitié. Aussi un festin et un bal étaient commandés pour finir dignement ces journées de réjouissance. Dans un de ces banquets, Voltaire réunit deux cents paysans. Chaque dimanche, il permettait aux jeunes gens de danser dans son château ; il aimait à les regarder folâtrer et sautiller ; il poussait la complaisance et la bonté à leur égard jusqu'à leur prodiguer toutes sortes de rafraîchissements, si j'en crois Wagnière (p. 63).

Chaque fois qu'on jouait la comédie, la soirée finissait par un souper suivi d'un bal; mais Voltaire n'y assistait point; il se retirait pour se coucher et dormir profondément, lorsqu'il était censé travailler (1), suivant Wagnière (p. 48). Pendant les entr'actes, les rafraîchissements n'étaient pas épargnés. C'est alors qu'il fallait contempler la figure de Voltaire pour apprécier jusqu'à quel point il aurait pu être bon homme (2). « Il le faut avouer, a dit Chabanon (3), sa sensibilité répandait un charme aimable sur les jouissances que la gloire lui procurait. Ces triomphes, consacrés à l'orgueil, développaient en lui des sentiments de bonté; et lorsqu'une circonstance d'éclat l'avertissait de sa supériorité, les mouvements de son âme le rapprochaient de ceux qu'il dominait par l'avantage des talents. Nul homme ne sut triompher avec plus de grâce et d'intérêt. Né pour la gloire, il faisait aimer la sienne, parce qu'il aimait mieux ceux qui la lui dispensaient. On sait qu'à la Comédie Française, le jour de son couronnement, il répandit des pleurs. Il en avait l'usage familier et quelquefois immodéré. A la fin de toutes nos représentations, il venait sur le théâtre nous embrasser; il attestait les larmes dont il était baigné comme des preuves de son plaisir et de sa reconnaissance. » La source des larmes une fois tarie, Voltaire ouvrait les cataractes des compliments; ils se précipitaient incontinent avec une impétuosité et une abondance à inonder toute la terre; c'était un vrai déluge, non pas le déluge de Deucalion, mais le déluge de la Genèse, déluge à engloutir jusqu'à l'arche de Noé. Il y en avait pour tous les acteurs en général, et pour chacun d'eux en particulier. Ils avaient déclamé et gesticulé sur le théâtre le mieux décoré, le mieux éclairé, avec les plus beaux habits, la plus grande illusion (4); donc ils avaient joué supérieurement. Voltaire ne se contentait pas de leur

(1) Chabanon, *Tableau de quelques circonstances de ma vie*. Paris, 1795, in-8°, pag. 140.

(2) Lettre à MM. Desmahis et Margenci, de l'année 1758 (n° 2685, édit. Beuchot).

(3) Chabanon, pag. 140.

(4) Lettre à Thibouville, du 14 mars 1762.

donner le nom du personnage qu'ils avaient représenté; il les comparait à toutes les célébrités de la scène. Une dame d'Hermenches était assimilée à M[lle] Gaussin; Gabriel Cramer avait le talent de Baron; M[me] Denis était une autre Dumesnil (1); celui-ci rappelait Lekain, celle-là M[lle] Quinault. Et la petite Corneille, elle a enlevé tous les suffrages! Comme elle était naturelle, vive, gaie! comme elle était maîtresse du théâtre, tapant du pied, quand on la sifflait mal à propos (2)! Elle récitait les vers comme son oncle les faisait; elle était née actrice comique, tragique; c'était un naturel étonnant (3)! Tout était tableau, tout était animé (4) sur ce théâtre, mieux entendu et mieux décoré que celui de la Comédie-Française (5)! Des coulisses, les compliments tombaient dans le parterre et envahissaient les loges. Les spectateurs en avaient par-dessus la tête. Écoutez ce que c'était que cet auditoire : il se composait de tous les gens qui se piquaient d'avoir de l'esprit depuis Dijon jusqu'à Turin (6); et tous pleuraient jusqu'à la fin du dernier acte. Tant de personnes ne s'attendrissaient pas à moins que la nature ne s'en mêlât (7). Pour produire cet effet sur des âmes d'un goût très-sûr, sur des esprits ni frelatés, ni jaloux, qui ne cherchaient que leur plaisir, qui ne connaissaient pas celui de critiquer à tort et à travers, comme il arrive toujours à Paris, il fallait qu'il y eût un mérite extraordinaire et dans la pièce et dans les acteurs (8). Or, comme à Ferney on ne jouait guère que les chefs-d'œuvre de Voltaire, il résultait que c'était à lui à qui revenaient les derniers compliments, puisqu'il était la cause de tous les applaudissements. Les larmes et les éloges flattaient en lui et l'auteur et l'acteur. Il était intéressé à les multiplier. C'est ce qui l'assujettit à quelques dépenses, tant qu'il conserva la passion du théâtre.

Il n'y avait pas de troupe à Genève. Voltaire tirait parti des hommes intelligents, des femmes complaisantes qu'il avait sous la main; quand il lui arrivait des gens de lettres, il les retenait le plus longtemps qu'il pouvait. La Harpe passa plus d'un an chez lui avec son épouse; Chabanon avoue (p. 104) qu'il y restait sept mois consécutifs, le moins six semaines. Tout cela jouait la comédie. Mais il fallait des spectateurs. Voltaire invitait ses amis et les notabilités

(1) Lettre au duc de Villars, du 25 mars 1762.
(2) Lettres à d'Argental et à Damilaville, du 8 mars 1762.
(3) Lettre à Thibouville, du 14 mars 1762.
(4) Lettre au duc de Villars, du 25 mars 1762.
(5) Lettres à d'Argental et à Damilaville, du 8 mars 1762.
(6) Lettre à Damilaville, du 8 mars 1762.
(7) Lettre au duc de Villars, du 25 mars 1762.
(8) Lettre à d'Argental, du 8 mars 1762.

de Genève. Mais comme les portes de cette ville se fermaient de bonne heure, force était à Voltaire de conserver ses hôtes toute la nuit. Il n'avait que quatorze chambres; elles n'eussent point suffi à son monde. C'est ce qui l'obligeait à terminer tous ses spectacles par un souper et un bal (1). Ce train n'était par conséquent pas l'effet d'un faste de châtelain généreux. Voltaire ne rechercha la société que comme un besoin de sa vanité. Sa magnificence n'était qu'un vernis d'égoïsme. Dès qu'il eut supprimé ses spectacles, il ne donna ni soupers ni bals. Il se retrancha dans son cabinet comme dans une citadelle, y vécut solitaire, et laissa à M[me] Denis le soin d'accueillir les étrangers et de leur faire les honneurs de la table. Quant à lui, il daignait à peine leur montrer sa figure (2).

C'est en 1768 qu'eut lieu cette réforme. Nous l'avons vu, Voltaire avait assez de foin pour entretenir une écurie de douze chevaux ; il récoltait du froment, des fruits, des légumes pour nourrir vingt personnes; il ne versait à ses hôtes que du vin de son crû de Tourney ou des environs. Il avait même du bois. Il regardait cette dernière emplette comme très-onéreuse; il se plaignait, le 15 janvier 1767, à M. de Ruffey, d'être obligé d'acheter pour quatre mille francs de bois par an. Il ne lui manquait donc que la viande. Aussi son ménage ne le ruinait-il pas, quoiqu'il le dît si souvent. D'après son *Livret,* il ne consacrait que quarante mille francs par an à ses dépenses. Il avait même trouvé le secret, au dire de Luchet (t. II. p. 185), de vivre très-bien à ce prix, et d'éblouir maints visiteurs. Ainsi, Wagnière (p. 48) profite de l'occasion des réceptions cordiales et brillantes, des soupers, des bals, des rafraîchissements offerts avec somptuosité à tous les désœuvrés, pour détruire toutes les accusations d'avarice qui n'ont cessé d'être dirigées contre son maître. Il avoue que, quoique Voltaire nourrît dans sa maison *soixante personnes au moins par jour*, elle était *réglée* par ses soins de façon que, *pendant les dix dernières années de sa vie*, TOUTES SES DÉPENSES NE MONTAIENT GUÈRE QU'A QUARANTE MILLE FRANCS PAR AN. Les *Mémoires de Bachaumont*, du 22 décembre 1774, sont d'accord avec Wagnière.

Combien Voltaire dépensait-il donc avant 1768? Cette année fut une époque pour les salons de Paris et de l'Europe. Il y avait quinze ans que M[me] Denis demeurait avec son oncle; elle avait gardé avec elle les époux Dupuits pour lui tenir compagnie et jouer avec elle la comédie. M. et M[me] La Harpe depuis un an brillaient dans les soirées du château. Et voilà que tous ces personnages quittent Ferney, et viennent s'abattre sur la capitale. Leur arrivée produisit une

(1) Lettre à d'Argental, du 8 mars 1762.
(2) *Mémoires de Bachaumont*, du 11 novembre 1776.

grande sensation, et donna matière à bien des conjectures (1). De violentes querelles et des intrigues avaient occasionné cette séparation (2). Voltaire restait seul comme un pélican dans son désert; il ne voulait pas même conserver de chevaux (3); dans un moment de dépit, il envoya tous les habits sacerdotaux de son théâtre à son curé, pour en faire des aubes et des chasubles (4). Il lui tardait de ne plus posséder qu'une chambre pour ses livres, et une autre pour se chauffer plus commodément l'hiver. Ainsi mort et enterré (5), il résolut de ne plus servir d'aubergiste à l'Europe; cette profession, qu'il avait exercée quatorze ans consécutifs, l'avait fatigué (6).

« Au mois d'avril 1759, Voltaire, raconte Grimm dans sa *Correspondance littéraire* de mai 1768, avait fait une fête de sa prise de possession de Ferney. Des Délices, il s'y rendit dans un carrosse de gala, accompagné de Mme Denis, qui avait mis la robe la plus riche et qui portait tous les diamants de la maison. Lui-même avait un habit de velours cramoisi, doublé et à parements d'hermine, et galonné de queues d'hermines sur toutes les tailles; et quoique cet habit parût un peu chaud pour la saison, tout le monde fut obligé d'en admirer le goût et la magnificence. C'est dans cet accoutrement que l'oncle et la nièce assistèrent à la grand' messe de la paroisse, chantée en faux bourdon, pendant laquelle on tirait des bottes en guise de canon. » Et en mars 1768, Voltaire était sur le point de vendre ce Ferney deux cent mille livres (7). En attendant, il se mettait dans la réforme (8), et commençait par détruire son théâtre, la source de ses maux et de ses dépenses (9). Il ne pouvait plus suffire à la dépense d'un prince de l'empire et d'un fermier général (10). Il examina sa vie et pleura sincèrement son faste. Il avait reçu plus de quatre cents Anglais, dont aucun ne s'était souvenu de lui (11). Dès 1765, il avait causé dans sa retraite avec plus de cinq cents personnes, de tout état et de tout pays (12). Quand il n'avait pas un monde prodigieux (13),

(1) *Mémoires de Bachaumont*, du 14 mars, et *Correspondance littéraire* de Grimm, d'avril 1768.

(2) Lettre à M. de Florian, du 4 avril 1768.

(3) Lettre au duc de Richelieu, du 1er mars 1768.

(4) Lettres à d'Argental, du 22, et à Dalembert, du 27 avril 1768.

(5) Lettre au duc de Richelieu, du 1er mars 1768.

(6) Lettre à Mme du Deffant, du 30 mars 1768.

(7) Lettre à Hennin, du 18 mars 1768.

(8) Lettre au duc de Choiseul, du 1er avril 1768.

(9) Lettre à d'Argental, du 22 avril 1768.

(10) Lettre à M..., du 15 avril 1768.

(11) Lettre à Mme du Deffant, du 30 mars 1768.

(12) Lettre à la même, du mois de mars 1765.

(13) Lettre à d'Argence de Dirac, du 26 octobre 1761.

il comptait cinquante convives (1), quelquefois cent (2); une année c'était cent bouches par jour (3). En 1762, il donna une représentation extraordinaire; il ne fut pas sûr du nombre de ses hôtes; il varie entre deux cents (4) et trois cents (5). Cette erreur nous rappelle que Voltaire nous a trop accoutumés à des exagérations pour que nous ne croyions pas qu'il s'en soit permis sur cet article comme sur tous ceux que nous avons étudiés. Les voyageurs qui ont visité son salon n'ont pu concevoir où il plaçait tant d'étrangers. Cette impossibilité physique de resserrer deux cents personnes dans une pièce exiguë tranche la question (6). Voltaire lui-même nous autorise à le contredire. En 1760, il avait chez lui le duc de Villars, quand arriva l'intendant de Bourgogne, et le fils de l'avocat général Omer de Fleury, accompagné d'un cortége de proconsul. On se trouva cinquante-deux à table; après le souper, il fallut se quitter. Les uns couchèrent à Ferney, les autres aux Délices ou à Tourney (7). Quand Voltaire eut remis les Délices, il lui resta moins de pièces à offrir, par conséquent il lui fut plus difficile qu'autrefois de loger, d'héberger deux à trois cents personnes. Chabanon séjourna sept mois à Ferney; il n'y vit (p. 141) jamais plus de soixante à quatre-vingts spectateurs sortir du spectacle pour souper. Ce chiffre mérite plus de considération que les hyperboles de Voltaire.

Quoi qu'il en soit, Voltaire se plaignait que ses affaires étaient délabrées en 1768; le 30 mars il laissa croire à Mme du Deffand que Mme Denis allait à Paris pour presser ses débiteurs et solliciter des arrérages. Grimm (8) lui-même fut la dupe de ses lamentations, et resta persuadé que les bals, les festins, les concerts de Mme Denis avaient amené une grande gêne qui datait de 1765, époque à laquelle, selon lui, il s'était mangé près de huit cent mille livres aux Délices, par suite de la dissipation et du désordre de ladite maman (9). Cette assertion est d'autant plus difficile à admettre, qu'elle est en contradiction avec l'état de la fortune de Voltaire. Nous savons, d'après Wagnière, et nous avons prouvé par des documents authentiques, que Voltaire doubla ses revenus les vingt dernières années de sa vie, ce qui serait inexplicable avec les prétendues pertes de Grimm, l'ordre que Voltaire mettait dans toutes ses affaires, et le

(1) Lettre à d'Olivet, du 19 mars 1761.
(2) *Correspondance inédite de Voltaire avec de Brosses*, pag. 388.
(3) *Idem*, pag. 190.
(4) Lettre à de Bernis, du 25 mars 1762.
(5) Lettre à d'Argental, du 8 mars 1762.
(6) *Lycée français*, tom. III, pag. 188.
(7) Lettre à Thieriot, du 19 octobre 1760.
(8) *Correspondance littéraire*, avril 1768. — (9) *Idem*, mars 1765.

soin qu'il avait de s'occuper de tous les plus petits détails de sa maison. Néanmoins d'autres philosophes partagèrent l'opinion si invraisemblable de Grimm. Collé voulut connaître la vérité. Me Delaleu lui dit, en avril 1768, en parlant de Voltaire : « Eh! comment pourrait-il être ruiné? il a quatre-vingt mille livres de rente viagère, quarante mille de rente en biens fonds et un portefeuille de 600,000 livres. » Dans sa correspondance antérieure au départ de sa nièce, Voltaire ne témoigne aucune inquiétude sur la rentrée de ses fonds. Il lui était dû une forte somme à Montbéliard; il la réclama avec ses phrases de rhétorique, et sans laisser supposer qu'elle dût décider de son sort. Il écrit donc, le 8 décembre 1767, à la seigneurie de Montbéliard : « Messieurs, je reçois la lettre dont vous m'honorez du 4 décembre. Permettez-moi d'abord de vous dire que le compte de M. Jean Maire n'est pas juste. Il prétend par votre lettre qu'au 1er octobre dernier on me doit environ cinquante-cinq mille sept cents livres, après déduction faite de quatre mille cinq cents livres qu'on m'a fait passer en lettres de change sur Lyon, payables au 12 novembre. Or, messieurs, par le compte de MM. Jean Maire et Surleau, du 30 septembre 1767, et par leur compte joint à leur lettre, il m'est dû, d'une part, soixante et un mille quarante et une livres, et de l'autre cent cinquante; le tout faisant soixante et un mille cent quatre-vingt-onze livres. De ces 61,191 livres, il faut déduire 4,500 livres que j'ai touchées à Lyon à la fin de novembre, sans préjudice de mes droits. Reste cinquante-six mille cent quatre-vingt-onze livres qui me sont dues. Et à la fin du mois où nous sommes, il me restera dû un quartier, montant à la somme de quinze mille cinq cent trente et une livres. Total au 1er janvier : 72,222 livres. Ajoutez à ce compte, qui est très-juste, neuf cents livres qu'il m'en a coûté tant à Besançon qu'à Colmar, pour m'opposer aux poursuites illégales de mes co-créanciers, et pour soutenir l'antériorité de mes hypothèques, desquelles 900 livres je produirai l'état. Le tout se monte, au 1er janvier, à 73,122 livres. Voilà, messieurs, sur quoi vous pouvez tabler. Il s'agit donc maintenant de me payer cette somme et de m'assurer le courant. J'entre dans ma soixante-quinzième année, je n'ai pas de temps à perdre, et ce courant ne vous sera pas longtemps à charge. Vous ne pouvez m'envoyer actuellement que dix mille livres : soit. Ayez donc la bonté d'abord de me les faire envoyer en lettres de change sur Lyon, payables à vue. Vous me promettez dix mille francs au mois de janvier; très-volontiers encore. Donnez-moi donc, messieurs, des délégations acceptées pour le reste, délégations en bonne forme, délégations irrévocables, tant pour ma vie durant que pour celle de mes neveux et nièces, pour ce qui leur appartiendra après ma mort. Cela finira toute

discussion. Vous sentez, messieurs, à quel triste état vous m'avez réduit en ne me payant point. Je *dois* actuellement plus de vingt-cinq mille livres. Je suis un *père de famille* à la tête d'une grosse maison. *Je ne puis trouver à emprunter, n'ayant que du viager.* Je me flatte que vous ne voudrez pas remplir de tant d'amertume la fin de ma vie. » Cette lettre confirme les jugements de M. Delaleu. Voltaire n'eût pas été si patient, s'il eût été réduit à la misère. Ce qu'il plaça en 1769 sur le duc de Wurtemberg achève de prouver qu'en 1768 il n'était pas extrêmement malheureux. Aussi Wagnière (p. 269) certifie-t-il que Voltaire ne se servit du prétexte du dérangement de sa fortune que pour sauver l'honneur de Mme Denis, qu'il avait chassée de Ferney.

Une fois installée à Paris, Mme Denis s'occupa de tout autre chose que de courre les débiteurs de son oncle; celui-ci s'inquiéta encore moins de leur négligence. Dans toutes ses lettres, il se vanta de donner trente mille livres à sa famille (1). La vérité est qu'il assura une rente de vingt mille livres à Mme Denis. Pouvait-il lui allouer une retraite moins forte? Cela n'est pas probable; car elle lui avait rendu d'immenses services : pendant dix-neuf ans elle lui avait sacrifié ses goûts les plus chers, et peut-être un brillant mariage, en se rendant auprès de lui. Il était convenable que les philosophes, qui l'avaient courtisée dans un château, ne la retrouvassent pas dans la gêne au milieu de la capitale. Voltaire était donc intéressé à ne pas la laisser vivre comme une petite bourgeoise, dans un petit hôtel. Il ne put se passer longtemps d'elle. Aussi, le 11 octobre 1769, les *Mémoires de Bachaumont* annoncèrent qu'elle était retournée à Ferney.

Pendant cette absence, dit Wagnière (p. 270), Voltaire avait détruit quelques abus dans son ménage, et avait pris la résolution de recevoir moins de monde. Mme Denis fut obligée de s'accoutumer aussi à la retraite. Dès que le théâtre eut été converti en atelier, les Génevois, de plus en plus contenus par les troubles de leur cité, mirent moins d'empressement à voler à Ferney (2); les étrangers, n'ayant plus de motifs d'y séjourner, ne firent plus qu'y passer. La passion de Voltaire pour le théâtre finit par se réveiller; il rouvrit donc à deux battants les portes de son théâtre, suivant Wagnière (p. 88); mais sa vieillesse et son humeur ne lui permirent que très-rarement d'y jouer ou d'y laisser jouer ses pièces. Dès lors quarante mille livres suffirent à toutes ses dépenses. Était-il plus prodigue auparavant? Je ne le crois pas; car, dans sa lettre du 30 mars 1768 à Delaleu, son notaire, il avoue que ses dépenses courantes de chaque

(1) Grimm, *Correspondance littéraire*, avril 1768. — (2) *Idem.*

mois s'élèvent à trois mille livres, et qu'il lui faut trente-six mille livres pour faire aller sa maison. On peut conclure de ce passage qu'il a dû peu excéder ce budget avant 1768, si jamais il l'a excédé.

Donc, chaque année, les dépenses de Voltaire à Ferney ne passèrent pas quarante mille livres, quoiqu'il en eût cent mille de rente, lorsqu'il en fit l'acquisition, en 1758. Ainsi, à Ferney comme à Berlin, à Colmar, à Paris et à Cirey, il ne dépensa jamais tous ses revenus. Avouons que Chaudon (t. II. p. 12) n'avait pas tort de regarder comme l'une des causes de l'augmentation permanente de sa fortune l'économie qui régnait dans son ménage. Dans sa *Correspondance littéraire* (t. II. p. 61), La Harpe émet la même opinion.

« Qu'est-ce que le nécessaire ? qu'est-ce que le superflu ? J'entends par le nécessaire, disait Buffon, dans son *Essai d'Arithmétique morale*, la dépense qu'on est obligé de faire pour vivre comme l'on a toujours vécu ; avec ce nécessaire, on peut avoir ses aises et même des plaisirs ; mais bientôt l'habitude en a fait des besoins. Ainsi, dans la définition du superflu, je compterai pour rien les plaisirs auxquels nous sommes accoutumés, et je dis que le superflu est la dépense qui peut nous procurer des plaisirs nouveaux. »

On peut regarder comme le nécessaire de Voltaire les quarante mille livres qu'il consacrait à la dépense de sa maison, pour vivre chaque année comme il avait toujours vécu. Il lui restait du superflu. A quoi lui servait-il ? Nous savons que chaque année il plaçait de fortes sommes sur l'État et sur de grands seigneurs. Les libéralités ne figurent jamais sur l'état des dépenses d'une maison, puisqu'elles sont prises sur le superflu plutôt que sur le nécessaire. Il s'agit de découvrir si Voltaire n'employait aucune fraction de son superflu à soulager les malheureux. Le chapitre suivant sera donc consacré à l'*Histoire de ses libéralités*.

CHAPITRE QUATRIÈME.

HISTOIRE DES LIBÉRALITÉS DE VOLTAIRE.

I. *De la bienfaisance au* XVIII[e] *siècle.*

« Par les principes, dit l'auteur d'*Émile*, la philosophie ne peut faire aucun bien que la religion ne le fasse encore mieux, et la religion en fait beaucoup que la philosophie ne saurait faire. »

Quels sont ces principes qui enfantent des résultats si différents? Pour un chrétien, Dieu est le principe, la raison et la fin de toutes choses. Il n'ambitionne point d'autre récompense, quelque bien qu'il fasse; Dieu lui suffit. De là cet oubli de soi-même, cette générosité, cette délicatesse, qui aiment à cacher la main qui donne à la main qui reçoit, suivant ces paroles de Jésus-Christ: « Prenez garde de faire vos bonnes œuvres devant les hommes afin d'être vus d'eux; autrement vous n'aurez pas de récompense de votre Père qui est dans les cieux. Lors donc que vous faites l'aumône, ne sonnez pas la trompette devant vous, comme font les hypocrites dans les synagogues et dans les places publiques, pour être honorés des hommes. En vérité, je vous le dis, ils ont reçu leur récompense. Mais, lorsque vous faites l'aumône, que votre main gauche ne sache pas ce que fait votre droite, afin que votre aumône soit dans le secret; et votre Père, qui voit dans le secret, vous le rendra. » Telle est la charité. Aussi l'auteur d'*Émile* disait-il: « Ne faites pas seulement l'aumône, faites la charité. »

Dans une société où Dieu n'était qu'un mot ou une hypothèse, le sujet d'un sarcasme ou d'un blasphème, on s'empressa de mépriser et de repousser la charité, qui confondait l'homme avec Dieu; on lui substitua la *Bienfaisance*, et ce mot de Balzac, faussement attribué à l'abbé de Saint-Pierre, fit fortune, suivant le marquis d'Argenson. L'homme ne se trouvant plus qu'en présence de l'homme, la source des nobles sentiments se tarit; la chaîne d'amour et de reconnaissance qui liait le riche avec l'indigent se brisa. De là cette haine des

pauvres contre les riches; de là aussi cette aversion des grands pour les malheureux, dans lesquels ils ne virent plus que de la *canaille*, cette expression favorite de Voltaire, de Rousseau et de tous les philosophes. Repoussés des châteaux et des hôtels, des milliers d'individus grelotaient dans la rue et souffraient tous les maux d'Ugolin; à aucune époque, il n'en périt davantage de faim; jamais il n'y eut plus de suicides.

Il était impossible de nier ces faits. C'est alors que la *Bienfaisance* rappela cette maxime de La Rochefoucauld: « Ce qu'on nomme libéralité n'est le plus souvent que la vanité de donner, que nous aimons mieux que ce que nous donnons. » Elle s'ingénia à célébrer les prix, les pensions, les souscriptions, les fondations; elle étala avec ostentation ses registres, ses comptes-rendus; elle fit l'éloge de tous ses adeptes. Aucune bonne action n'échappa à ses recherches; prose et vers, les philosophes employaient tout pour qu'aucune aumône n'échappât à l'oubli. C'est pourquoi Linguet s'écriait (page 425 du tome III de ses *Annales*) : « Ces Messieurs ont un autre Évangile que celui des chrétiens. Le leur dit : Quand vous faites un petit bien, prenez des trompettes pour l'annoncer. »

La célébrité étant devenue la fin de la *Bienfaisance*, reste à savoir si les malheureux n'ont pas eu occasion de regretter tous les siècles où avait régné la *Charité*.

Quels sont donc les personnages dont la Bienfaisance a été le sujet des éloges de tous les philosophes? Voyons si leurs libéralités étaient proportionnées à leur fortune.

Raynal affecta de laisser des marques de sa munificence dans les villes où il passait. A Lausanne, il fonda trois prix pour trois vieillards pauvres et infirmes. A Lyon, il établit un prix de six cents francs, et un autre de douze cents, dont devait disposer l'Académie, qui l'avait reçu dans son sein. Il donna à l'assemblée provinciale de la Haute-Guienne une rente perpétuelle de douze cents livres à distribuer entre les cultivateurs et les propriétaires qui auraient le mieux exploité leurs terres. Il dota l'Académie française, l'Académie des inscriptions et belles-lettres et l'Académie des sciences, chacune d'une rente perpétuelle de douze cents livres destinée à encourager les écrivains distingués. Il remit une autre rente de la même somme à la Société d'agriculture de Paris, pour envoyer de bons modèles d'instruments de labourage dans tous les départements. A Saint-Geniez il assura des bouillons et des médicaments pour les indigents (1). Pour apprécier ces prix et ces fondations, rappelons-nous que Raynal n'était qu'un escroc, un simoniaque.

(1) *Biographie universelle*, art. *Raynal*.

Helvétius fit une pension à Sabatier de Castres (1) ; il en assura une de deux mille livres à Marivaux, et une autre de trois mille à Bernard-Joseph Saurin. Celui-ci s'étant marié, Helvétius lui remit soixante mille livres à titre de capital de la rente qu'il lui payait, d'après une ancienne gageure (2). Grimm certifie qu'il était bon homme, généreux, noble et bienfaisant, et qu'il donnait beaucoup et continuellement, et de la manière du monde la plus simple et la plus libérale (3). N'oublions pas qu'il n'avait que deux enfants, qu'il avait été maître d'hôtel de la reine et fermier général, et qu'il laissa à sa mort quatre millions de fortune, suivant les *Mémoires de Bachaumont*, du 4 octobre 1772. Tous les philosophes se sont plu à le glorifier. Malheureusement, dans son *Voyage à Bourbonne*, publié à la suite de ses *Mémoires*, Diderot nous donne ce renseignement : « M[me] de Nocé est une voisine d'Helvétius. Elle nous apprit que le philosophe était l'homme du monde le plus malheureux à sa campagne. Il est environné là de voisins et de paysans qui le haïssent. On casse les fenêtres de son château, on ravage la nuit ses possessions, on coupe ses arbres, on abat ses murs, on arrache ses armes des poteaux. Il n'ose aller tirer un lapin sans un cortége qui fasse sa sûreté. Vous me demanderez comment cela s'est fait? Par une jalousie effrénée de la chasse. M. Fagon, son prédécesseur, gardait sa terre avec deux bandoulières et deux fusils. Helvétius en a vingt-quatre avec lesquels il ne saurait garder la sienne. Ces hommes ont un petit bénéfice par chaque braconnier qu'ils arrêtent, et il n'y a sorte de vexations qu'ils ne fassent pour multiplier ce petit bénéfice. Ce sont d'ailleurs autant de braconniers salariés. La lisière de ses bois était peuplée de malheureux retirés dans de pauvres chaumières ; il a fait abattre toutes ces chaumières. Ce sont ces actes de tyrannie réitérés qui lui ont suscité des ennemis de toute espèce, et, comme disait M[me] de Nocé, d'autant plus insolents, qu'ils ont découvert que le bon philosophe est pusillanime. Je ne voudrais point de sa belle terre de Voré, à la condition d'y vivre dans des transes perpétuelles. Je ne sais quel avantage il a retiré de sa manière d'administrer sa terre; mais il y est seul, mais il y est haï, mais il y a peur. » Cette confidence de Diderot aurait dû servir de préface à *Helvétius à Voré*, comédie historique en un acte par J. C. F. Ladoucette, représentée pour la première fois, à Paris, sur le théâtre de Molière, le 7 juillet 1798, et rééditée pour la troisième fois en 1843.

(1) Sabatier de Castres, *Les Trois Siècles*, art. *Helvétius*.
(2) La Harpe, *Correspondance littéraire*, tom. I, pag. 67.
(3) *Correspondance littéraire*, de janvier 1772.

« Fontenelle, remarque Dalembert dans son *Eloge de Mme Geoffrin*, n'avait que les vertus d'une âme froide, des vertus molles et peu actives, qui, pour s'exercer, avaient besoin d'être averties, mais qui n'avaient besoin que de l'être. Mme Geoffrin allait chez lui, et lui peignait avec intérêt et sentiment l'état des malheureux qu'elle voulait soulager. *Ils sont bien à plaindre*, disait le philosophe, et il ajoutait quelques mots sur le malheur de la condition humaine, et puis il parlait d'autre chose. Mme Geoffrin le laissait aller, et quand elle le quittait : «*Donnez-moi*, lui disait-elle, cinquante louis pour ces pauvres gens. — Vous avez raison, » disait Fontenelle ; et il allait chercher les cinquante louis, les lui donnait et ne lui en reparlait jamais, tout prêt à recommencer le lendemain, pourvu qu'on l'en avertît encore. » Ainsi son ami intime, Brunel, procureur du roi au bailliage de Rouen, ayant besoin d'argent, se rappela que Fontenelle avait amassé une somme de mille écus ; il alla les lui demander. Fontenelle répondit qu'il les avait destinés à un autre usage. Brunel répondit laconiquement : « Envoyez-moi vos mille écus, j'en ai besoin. » A ce mot, Fontenelle se défit de son trésor. Une autre fois, Beauzée se trouva en province dans une telle pénurie qu'une somme de six cents livres lui était absolument nécessaire. Il s'adressa à Fontenelle, et en obtint une lettre de change de la somme qu'il attendait (1). Fontenelle pouvait, sans se gêner, prêter ou donner ces sommes, puisque, suivant Collé (t. II. p. 332), il jouissait de trente-cinq mille livres de revenu dont il dépensait peu; car, remarque Garat (t. I. p. 110), sa maison se bornait à peu près à sa chambre à coucher et à son cabinet de travail, et il soupait tous les soirs en ville. On lui reproche d'avoir laissé les descendants de Corneille dans la misère.

Pareillement Montesquieu ne mangeait jamais chez lui et n'avait que deux mauvais chevaux de carrosse à Paris, quoiqu'il jouît de soixante mille livres de rente (2). Il passa la plus grande partie de sa vie dans son château, où il recevait peu de monde. Il augmenta son bien, et s'efforça de rendre ses vassaux heureux, comme il l'avoue. Mais comme il ne *dépensa pas quatre louis par air*, on s'abstint de le prôner. Dès qu'on sut qu'il avait brisé les fers d'un père de famille retenu captif sur une terre étrangère, on lui assigna une place distinguée parmi les hommes bienfaisants. Sa générosité et sa discrétion devinrent le sujet de deux comédies : l'une, de Mme de Montesson, fut vivement applaudie sur le théâtre du duc d'Orléans ; l'autre, de M. Pilles (3), ne rencontra pas les mêmes encouragements auprès d'un

(1) *Éloge de Fontenelle*, par de Fouchy.

(2) Soulavie, *Pièces inédites sur les règnes de Louis XIV et Louis XV*. 1809, in-8°, tom. II, pag. 328.

(3) Grimm, *Correspondance littéraire*, de janvier 1784.

public moins enthousiasmé pour une action qui ne lui parut ni héroïque ni digne de l'apothéose de la scène. Je suis persuadé que Montesquieu aurait été de l'avis de ce parterre, et qu'il eût rougi de la *décadence d'admiration* des grands au récit d'un si faible sacrifice de sa fortune.

On a loué aussi la générosité de M[me] de Tencin. Elle donnait d'excellents soupers aux hommes de lettres qu'elle appelait ses *bêtes*. Elle leur imposa une livrée. Chaque année elle leur offrait pour étrennes un coupon de velours noir pour en faire une culotte. On a calculé qu'elle a dû distribuer près de quatre mille culottes. Malgré cette attention pour les philosophes, elle laissa dans la misère son fils Dalembert (1), et en mourant elle ne légua rien à d'Argental, qui n'était pas à son aise, suivant Collé (t. I. p. 136). N'oublions pas que c'est à un assassinat qu'elle fut redevable d'une partie de sa fortune.

M[me] de Tencin morte, ce fut chez M[me] Geoffrin qu'affluèrent les philosophes et les artistes. Pendant trente ans, elle leur donna d'excellents dîners chaque semaine. Aussi fut-elle prônée par Thomas, Morellet et Dalembert. Malheureusement leurs éloges nous apprennent le peu de cas que nous devons faire de son mérite. Si elle acheta des tableaux, il est permis de croire que ce n'était que pour plaire aux artistes, puisque Thomas remarque qu'elle passa le rabot sur les sculptures de son appartement. Ses panégyristes conviennent qu'elle n'avait point d'instruction et peu de goût pour la lecture. Il fallait qu'elle eût bien peu d'esprit pour que La Harpe (2) eût noté qu'il ne lui échappa jamais un mot remarquable, à une époque où il n'y avait pas un suisse, un exempt de police, une femme de chambre, un laquais, un manant, un mendiant, un négociant, un colporteur, dont les journaux ne relevassent de spirituelles reparties. Néanmoins elle avait la passion de la célébrité ; elle l'obtint, grâce à sa bonne table. Elle comprit qu'elle devait s'attacher des parasites. De là son attention à offrir à celui-ci une pendule, à celui-là un bureau, et à un autre un meuble utile. Elle voulut avoir sa liste de pensionnaires. Elle profita d'un moment où Thomas était malade pour le forcer d'accepter une rente viagère de 1,200 livres. Plus tard, elle lui remit une somme de 6,000 livres. Vers 1760, elle constitua une rente viagère de 600 livres en faveur de Dalembert ; à sa mort elle lui en laissa une autre de 1,800 livres. Un jour elle dit à Morellet : « Donnez-moi votre nom et votre extrait de baptême, et passez demain chez mon notaire, vous en retirerez un contrat. J'ai placé 1,500 livres sur votre tête, n'en dites rien à personne, et ne m'en remerciez pas. » Et Morellet

(1) La Harpe, *Correspondance littéraire*, tom. IV, pag. 176.
(2) *Ibidem*, tom. I, pag. 177.

de conclure qu'elle était aussi simple que bienfaisante. Il est impossible de lui refuser la qualité de la simplicité, car elle l'étalait avec trop de faste. Témoin ces jetons qu'elle distribuait à ses amis pour leur rappeler que *l'économie est la mère de la libéralité*, et cette maxime orientale : *Si tu fais du bien, jette-le dans la mer ; et si les poissons l'avalent, Dieu s'en souviendra*, qu'elle avait encadrée. Elle répugna à s'affubler de riches fourrures que lui avait envoyées l'impératrice de Russie; elle refusa un portrait orné de diamants que lui présenta un roi, et ne voulut le porter que dépouillé de diamants. Elle répugnait à recevoir des présents ; mais elle aimait à en accabler tout son entourage. Il n'est pas jusqu'à sa laitière à qui elle ne crût devoir deux vaches pour la dédommager d'une vache que cette pauvre laitière avait perdue, afin de trancher du Fénelon. Mais quand on a lu les *Éloges* de Thomas, de Morellet et de Dalembert, et qu'on vient à parcourir d'autres écrits plus sincères, on est tenté de penser que beaucoup de ces libéralités étaient des spéculations, des moyens de célébrité. Sans ses dîners, qui se souviendrait de Mme Geoffrin ? Elle avait quarante mille livres de rente, au dire de La Harpe ; a-t-elle usé de sa fortune de façon à mériter d'être mise au rang des femmes dont les indigents ne perdent jamais le nom ? Il est certain qu'elle connut des premières la misère des descendants de Corneille, et qu'elle ne songea à les enrichir que quand la mode fut revenue de les enrichir. Le marquis d'Argenson (p. 439) était persuadé qu'elle ne tint table d'hôte que pour se faire une brillante réputation en vivant avec ceux et celles qui avaient la réputation d'avoir le plus d'esprit et de connaissances. Marmontel (l. VI) pensait de même et ajoutait : « Elle était bonne, mais peu sensible ; bienfaisante, mais sans aucun des charmes de la bienveillance ; impatiente de secourir les malheureux, mais sans les voir, de peur d'en être émue; inquiète en servant ses amis, dans la crainte de compromettre ou son crédit ou son repos. Simple dans ses goûts, dans ses vêtements, dans ses meubles, mais recherchée dans sa simplicité, ayant jusqu'au raffinement les délicatesses du luxe. Modeste dans son air, dans son maintien, dans ses manières, mais avec un fonds de fierté et même un peu de vaine gloire. Rien ne la flattait plus que son commerce avec les grands. » Dans ses lettres des 15 et 25 décembre 1754 et du mois de janvier 1755 à l'abbé de Guasco, Montesquieu nous apprend qu'il résolut de rompre entièrement avec elle, parce qu'il s'aperçut qu'elle n'était qu'une femmelette capricieuse, acariâtre, capable de méchanceté et de noirceur, et de procédés malhonnêtes, n'en imposant qu'à des âmes viles, qu'à des caillettes et qu'à de petits esprits rampants et subalternes. Après de pareils témoignages il est permis de réduire à leur juste valeur les hyperboles de l'enthousiasme de coterie.

Une grande leçon de générosité et de délicatesse avait été donnée à tous ces fanfarons de fondations de prix, de rentes viagères, de cadeaux annuels destinés à rappeler chaque année au monde le nom du bienfaiteur plutôt qu'à secourir l'indigence et le malheur. C'était en 1750. Piron reçoit une rente viagère de six cents livres. « Il ne sait à qui s'en prendre, raconte Collé (t. I. p. 287); le bienfaiteur se cache. Mlle Quinault, l'ancienne comédienne, lui demanda, il y a quelques mois, son baptistaire, sous le prétexte d'une gageure qu'on avait faite pour savoir son âge; et ces jours derniers, un notaire lui ayant écrit pour le prier de passer dans son étude, il s'y rendit; on lui fit signer et accepter ce contrat de six cents livres de rente viagère sur la maison de Condé, et on lui donna vingt-cinq louis pour une année d'avance de ladite rente. Piron, comme on le juge bien, a voulu percer ce mystère; Mlle Quinault n'a point voulu parler, et même a juré ses grands dieux qu'elle ignorait et ne se doutait pas même de quelle main ce bienfait partait. » Personne ne suivit cet exemple.

Telle était la bienfaisance. La plupart des libéralités n'étaient que des moyens d'attirer l'attention du public, de s'attacher des créatures, de se faire pardonner des escroqueries, de se débarrasser d'importunes demandes. Il n'y eut que quelques personnes qui s'oublièrent complétement lorsqu'elles jetaient quelques louis aux malheureux. Rarement ces aumônes étaient proportionnées à la fortune des bienfaiteurs. Néanmoins, à aucune époque on ne leur prodigua plus de louanges, on ne parla davantage de vertu, on ne s'attendrit aussi éloquemment sur les maux du genre humain. Ce n'était pas sans raison; car de belles phrases, de magnifiques prosopopées n'empêchaient point le peuple de mourir de faim à la vue des philosophes dont la débauche et la gourmandise abrégeaient les jours. C'est pourquoi Palissot les peignit dans ces vers :

> Pour moi, je les soupçonne
> D'aimer le genre humain, mais pour n'aimer personne.

Voltaire passait pour le plus opulent des philosophes. Il se disait très-riche; il parlait de son château, de ses terres et de ses vassaux dans ses lettres et ses ouvrages. Il a dû être le plus libéral des hommes de lettres, puisque le devoir de l'aumône est proportionné au superflu des revenus. Sa fortune était pour ainsi dire providentielle; il l'avait gagnée dans des loteries, dans des spéculations dont le succès ne dépendait point de sa volonté; n'était-ce pas une nouvelle raison de se mettre plus souvent en relation avec l'indigent?

Voltaire devait être libéral. Mais pouvait-il l'être? Ses capitaux

étaient placés sûrement sur l'État et sur de riches princes, seigneurs, ou banquiers. Dans le cas où on négligeait de lui payer ses rentes, il lui suffisait de commander une saisie sur les fermiers de ses débiteurs. A aucune époque, il n'a dépensé tous ses revenus; il avait par conséquent en tout temps des sommes considérables à placer, et dont il pouvait disposer pour suivre les nobles sentiments de son cœur.

Voltaire pouvait donc être libéral, comme il le devait être. L'a-t-il été?

Ce n'est pas le moins intéressant de ses chapitres du *Siècle de Louis XIV* que celui où Voltaire se complaît à raconter avec quelle largesse et en même temps quelle délicatesse l'auguste monarque récompensait ou encourageait toutes les illustrations de la France et de l'Europe; ces remarques prouvent que Voltaire n'était point étranger aux nobles sentiments. De même, dans sa *Vie de Molière*, il dit de l'immortel comique : « Il faisait de son bien un usage noble et sage. Molière employait une partie de son revenu en libéralités qui allaient beaucoup plus loin que ce qu'on appelle dans d'autres hommes des charités. Il encourageait par des présents considérables de jeunes auteurs qui marquaient du talent : c'est peut-être à Molière que la France doit Racine. Il engagea le jeune Racine à travailler pour le théâtre. Il lui fit composer la tragédie de *Théagène et Chariclée*, et, quoique cette pièce fût trop faible pour être jouée, il fit présent au jeune auteur de cent louis. » Je n'examinerai pas, avec feu M. Bazin, si ce fait est vraisemblable, et s'il est possible d'admettre que Molière, qui n'eut jamais plus de trente mille livres de rente, eût donné instinctivement et aveuglément une somme de cent louis à un jeune homme qui ne lui avait apporté qu'une pièce médiocre. Si Voltaire n'a pas hésité à raconter cette anecdote, c'est qu'il était persuadé que Molière avait pressenti l'avenir de Racine, et que, par une illumination soudaine, il s'était oublié et s'était appauvri pour brusquer l'aurore d'un nouveau génie, en lui fournissant tous les moyens de s'abandonner à son essor. Un encouragement de cette nature était capable de dilater et d'élever le cœur d'un débutant. En attribuant le développement des talents de Racine à la générosité de Molière, Voltaire indiquait le stimulant le plus efficace que devait employer un homme de génie en face de la jeunesse, toujours gênée, sinon pauvre, et par là-même craintive dans les épanchements de ses illusions.

Pourquoi Voltaire augurait-il si bien du génie et de l'âme humaine? Il nous l'apprend. Le 26 août 1736, il écrivait à Frédéric II : « L'amour du genre humain, que j'ai toujours eu dans le cœur, fait mon caractère. » Dans le mois d'octobre 1737, il lui mandait encore : « L'humanité est le principe de toutes mes pensées. » Aussi regardait-il la

libéralité comme une grande vertu lorsqu'elle se propose le soulagement des malheureux. Et, pour qu'on ne se méprît point sur le sens de ses paroles, il disait dans son *Dictionnaire philosophique*, à l'article *Générosité*: « Il y a une économie sage et raisonnée, qui devrait toujours régler les hommes dans la dispensation de leurs bienfaits. On fait des générosités à ses amis, des libéralités à ses domestiques, des aumônes aux pauvres. » Reste à savoir si Voltaire a suivi ces préceptes, et si sa conduite nous rappelle ces sentiments que nous avons loués dans l'écrivain.

Conservons le mot de libéralités, et prenons-le dans le sens que lui donnait Voltaire.

Nous ne nous occuperons que de ses libéralités. Dans sa requête en faveur des serfs du mont Jura, Voltaire profitait d'une bonne occasion de ridiculiser des moines et de les abandonner au mépris d'une province. Mais dans l'affaire des Calas, des de la Barre, des Sirven, des Martin, des Montbailli, des Lally, il se vengeait des parlements en les abandonnant à l'exécration du public, et s'attirait par là-même l'attention et la bienveillance d'un gouvernement hostile à ces parlements, et la reconnaissance de familles nombreuses. Il lui était facile de cacher sa haine sous la pompe de l'humanité et de la justice : il le fit avec tant d'habileté, tant d'éclat, tant d'ostentation, que l'Europe s'attendrit sur ses mémoires et ne vit en lui que l'avocat de l'infortune. Il retira tant de gloire de la révision de ces procès, qu'il n'est pas téméraire de croire que l'humanité et la justice ne furent pas l'unique mobile de sa conduite et de son éloquence dans ces graves circonstances. S'il eût été réellement dévoré du zèle de la justice, comment expliquer le silence qu'il garda lors de la destruction des Jésuites? Il n'ignorait pas les services qu'ils avaient rendus à la jeunesse, les encouragements qu'ils avaient prodigués à la précocité de certains encyclopédistes, les secours qu'ils avaient maintes fois offerts à plusieurs philosophes, la protection qu'ils lui avaient accordée à lui-même, l'impossibilité de les remplacer, et surtout la fausseté et l'illégalité des motifs allégués pour les chasser de leurs maisons, comme il l'avoue dans le chapitre LXVIII de son *Histoire du Parlement*, et dans le chapitre XXVIII de son *Précis du Siècle de Louis XV*. En les défendant, il eût déplu au roi son seigneur, il eût déplu aux philosophes, il n'eût point été sûr d'avoir l'opinion publique pour lui. Aussi dédaigna-t-il d'exploiter en leur faveur sa rhétorique des probabilités dont il s'était servi si heureusement pour d'autres.

Il avait en effet déployé une prodigieuse activité dans les procès des Calas, des de la Bare, des Sirven, des Martin, des Montbailli et des Lally. On ne peut l'expliquer que par le besoin de s'immiscer dans

toutes les affaires. Il y avait au fond de son âme une telle fermentation d'idées, de projets, de désirs, qu'il lui fallait des occupations pour le distraire de la polémique. L'action lui plaisait encore plus que la discussion et la méditation. Il n'était l'écrivain le plus fécond de son époque que parce qu'il ne pouvait pas en être le personnage le plus actif. Depuis le rôle le plus infâme de l'espion jusqu'aux plus délicates négociations du diplomate, depuis la direction d'un bureau de fermier général jusqu'au portefeuille d'un ministre, il eût tout accepté; tous les dons de son génie, il les eût prostitués au roi qui aurait voulu l'employer. Il avait poussé la flatterie jusqu'à la bassesse pour obtenir une place à la cour; le gouvernement refusa de se l'attacher. C'était une faute et une très-grande faute; car Voltaire était avant tout l'adulateur le plus fin, le plus souple, le plus gracieux, le plus intarissable. Il était aussi propre à tout. Ce qu'il ne savait pas, il le devinait. Il fut l'homme le plus complet de son siècle, surpassant en universalité et égalant presque en spécialité quiconque osait l'aborder. Souple comme Alcibiade et ferme comme Achille, rusé comme Ulysse et prudent comme Nestor, cynique comme Diogène et sage comme Socrate, dialecticien comme Démosthènes et éloquent comme Cicéron, savant comme Varron et poëte comme Virgile, valétudinaire comme Sénèque et hardi comme Samson, gai comme Démocrite et mélancolique comme Héraclite, sceptique comme Bayle et religieux comme Newton, simple comme Leibnitz et fastueux comme Salluste, vain comme un Athénien et grave comme un Romain, causant comme Aspasie et travaillant comme Pline, méditant sans effort et produisant sans épuisement. On eût dit que les neuf Muses l'avaient choisi pour leur interprète; nouveau protée, il a connu toutes les passions et toutes les émotions dont peuvent être susceptibles les fils d'Adam. Quel que fût le ministère qu'on lui eût confié, seulement pour vingt-quatre heures, il ne l'aurait point quitté sans s'accorder une forte indemnité d'au moins cent mille livres, et sans gratifier de pensions ses nièces et ses neveux, ses cousins et cousines, ses amis et les amis de ses amis; mais il eût brillé dans les délibérations du conseil, et il eût indiqué les plus salutaires réformes. Au ministère de la ville et de la cour, il n'eût point surchargé de baguettes dorées quelques inutiles palais, mais il eût multiplié les fontaines, favorisé les établissements du commerce, pourvu à la propreté des rues, à la sûreté des citoyens. Ministre des affaires étrangères, il eût rappelé aux souverains la grandeur de sa patrie. Ministre de la justice, il eût aboli la vénalité des offices, la multitude des coutumes, établi un code aussi clair que concis, et exigé que tous les arrêts fussent écrits en langage intelligible, et les rapports publiés dans une forme à laisser croire que les robins étaient dispensés de bredouiller les formules du

temps de Hugues-Capet et de Charles V. Ministre de la marine ou de la guerre, il eût encouragé le mérite, créé une caisse de retraite, assuré la solde aux militaires et les eût soustraits à la barbarie et à l'insolence des vivriers. Contrôleur général, il eût vérifié tous les comptes avec la patience de Barême, et se fût appliqué à égaler la recette à la dépense. Aucun abus ne lui aurait échappé nulle part. Si, dans ses Mémoires, il a étonné le monde par la lucidité et la sûreté de son jugement, il a prouvé par l'administration de sa fortune, qu'il n'était étranger à aucun détail, à aucune minutie, à aucune question pratique, et que sa volonté était aussi énergique, aussi opiniâtre que son sens était exquis. Personne ne reçut peut-être de la nature un génie aussi éminent pour les affaires. En le tenant à l'écart, le gouvernement le réduisit à devenir le plus dangereux et le plus infatigable de ses ennemis. De là ces mots de Voltaire à Dalembert, le 20 avril 1761 : « J'ai vu qu'il n'y avait rien à gagner à être modéré, et que c'est une duperie. Il faut faire la guerre et mourir. »

Repoussé dans ses prétentions, Voltaire, comme toutes les intelligences dévoyées, se jeta à corps perdu dans le camp des mécontents. Il n'y trouva ni honneur, ni délicatesse, ni probité; du moment qu'il put le morigéner, il se mit à sa tête. Mensonges, calomnies, rien ne lui coûta pour lui plaire. Aussi disait-il le 19 mars 1761 à d'Argental : « Plus je vieillis, plus je suis hardi. » Il disait encore le 13 novembre 1773 à Dalembert : « Je deviens plus insolent à mesure que j'avance en âge. » Toutefois il ne négligea aucune occasion de traiter toutes les grandes questions positives qui s'offraient à lui, et il parvint à diriger les débats dans ces procès fameux auxquels il avait su intéresser toute l'Europe. Il brûla de jouer un rôle dans les troubles de Genève, remarque Grimm (1), et sacrifia ses amis véritables et essentiels au parti du peuple, sans autre vue que celle de faire l'homme d'État. Au pays de Gex, raconte le président de Brosses (2), il voulut tout gouverner, conduire à sa tête, et se rendre maître de l'administration, entreprenant de chasser les commis rebelles à ses ordres pour les remplacer par d'autres individus plus souples, plus aveugles, plus craintifs ; il finit par fatiguer les administrants et les administrés par ses importunes tracasseries. Quel que fût le procès sur lequel un de ses vassaux venait le consulter, il en surveillait les suites depuis son cabinet, et le recommandait partout, à Besançon, à Dijon, voire même jusqu'au conseil du roi. Il n'y avait pas une chicane, une dispute qu'il ne prît à cœur; dans ses moments d'ennui, avoue Chaudon (t. II. p. 152), il se plaisait à dévorer tous

(1) *Correspondance littéraire*, de mai 1768.
(2) *Correspondance inédite de Voltaire avec de Brosses*, pag. 232.

les mémoires des avocats. Il n'aimait pas moins à lancer et à pousser tous ceux qui avaient besoin de sa protection. Dès qu'on lui demandait une lettre de recommandation pour la France, comme pour l'Allemagne, la Prusse ou la Russie, il en faisait un coup d'état. Malheur à qui rejetait ses prières! Il écrivait billets sur billets; esprit et éloquence, vers ou prose, il n'épargnait rien dans ses suppliques. Il ne reculait devant aucune démarche, et ne se rebutait jamais. Tant qu'on n'avait pas mis OUI au lieu de NON au bas de ses requêtes, il restait le solliciteur le plus sincère, le plus patient. Chassé par la porte, il rentrait par la fenêtre; si on avait disposé de la place qu'il sollicitait, il fallait lui promettre la première vacante, et surtout ne pas négliger d'en payer les appointements quand on l'avait accordée. La vanité n'a pas toujours été étrangère à ces actes d'humanité. Quelquefois aussi c'était le seul moyen de se débarrasser lui-même d'un pesant fardeau, ou bien une spéculation dont le protégé ne s'apercevait que plus tard. Mais il y aurait de l'injustice et de la mauvaise foi à ne pas louer cette perfection de zèle et de délicatesse avec laquelle Voltaire mettait sa plume au service de ceux qui recouraient spontanément à lui, et d'autres que des liens d'amitié ou des services réciproques auraient entraînés à lui emprunter de l'argent s'il ne les eût tirés d'embarras en les envoyant mendier ailleurs ce qu'il pouvait et devait, sans se gêner, puiser dans sa propre cassette.

Oui, Voltaire a été obligeant, extrêmement obligeant, et peut-être le plus obligeant des hommes de lettres. Mais il faut convenir aussi que maintes fois il n'a été obligeant que pour se dispenser d'être libéral, et qu'il n'a pas été aussi libéral qu'obligeant. Voyez Harpagon : il change de couleur et perd sa gaieté dès que Frosine parle de quelque petite assistance, de petit secours, d'un peu d'argent. Alors elle s'ingénie à le flatter, à le séduire par les services qu'elle est à même de lui rendre dans une négociation délicate. Elle s'aperçoit de l'effet de ses ruses, elle remarque la joie qu'elle a fait renaître; elle se hâte de profiter de cet instant de plénitude de cœur pour exposer ses besoins; aux compliments elle joint les larmes. Hélas! le ladre reste impassible à toutes ses attaques. Il en est de même de Voltaire dans sa correspondance. Il agrée les louanges, mais il esquive toute prière et change incontinent de thème. Sans doute il était bon, généreux, humain par nature, comme le dit Palissot, et néanmoins, suivant le même Palissot, aucun homme ne mérita moins le nom de philosophe. Pourquoi ? c'est que Voltaire ne suivait pas les mouvements de son âme, qu'il calculait avec toutes ses suggestions, et de l'écrivain obligeant et délicat ne montrait que l'homme intéressé et avare. Aussi a-t-il toujours été accusé d'avarice, malgré ses libéralités.

Les libéralités d'un philosophe sur lequel toute l'Europe abaissait continuellement ses regards ne pouvaient rester inconnues. Aussi Grimm (1) se demandait : « Quel est l'homme qui peut se vanter d'avoir vécu aussi utilement que M. de Voltaire, pour le bonheur du genre humain? » Condorcet cite la bienfaisance comme l'un des principaux traits du caractère et de l'âme de Voltaire, et dit qu'on peut le compter parmi le très-petit nombre des hommes en qui l'amour de l'humanité a été une véritable passion; qu'il a existé peu de personnages qui aient honoré leur vie par plus de bonnes actions, et qu'ainsi l'usage qu'il fit de sa fortune aurait dû la lui faire pardonner. Chabanon (p. 161) confesse aussi que « peu d'hommes, dans le cours de leur vie, ont fait autant de bien que Voltaire; qu'il faut avoir vécu avec lui pour savoir tout celui qu'il opérait, sans faste et sans éclat. » Mais Grimm, Condorcet et Chabanon n'asseoient leur jugement sur aucun fait; leur témoignage est donc sans autorité. Collini mérite le même reproche : « Voltaire, dit-il (p. 182), était bon et bienfaisant; on sait qu'il obligea de sa bourse et de son crédit des hommes qui avaient écrit contre lui; qu'il secourut et encouragea des gens de lettres qui commençaient leur carrière, et en qui il reconnaissait quelques talents. Rien n'a été moins fondé que le reproche d'avarice que l'on a fait à ce grand homme. » Puis Collini oublie la question et la laisse en litige, et se contente de reconnaître (p. 184) que « Voltaire avait l'art de jouir et d'augmenter sa fortune. » Cette conclusion n'était point une réponse à la calomnie qui avait poursuivi Voltaire. Luchet rappelle (t. II, p. 144) qu'on revenait sans cesse sur son avarice; mais il n'est pas meilleur logicien que Collini, et ne nous donne que des boutades de rhétorique, au lieu d'anecdotes qu'on aurait été transporté de recueillir. Duvernet cite un Lefèvre, un Le Maire, un Linant, un Mouhy, un M. Pitot, un Baculard d'Arnaud, comme ayant été comblés de biens par Voltaire, et il s'écrie : « Voilà l'homme généreux, le philosophe humain que de crasseux libellistes ont pendant soixante ans accusé d'une avarice sordide. » Depuis la première édition de sa *Vie de Voltaire*, en 1786, jusqu'en 1796, il fréquenta Longchamp et Wagnière, et interrogea tous ceux qui avaient vécu dans l'intimité de son héros. Il se proposait d'entrer dans des détails qui tourneraient à la gloire de ce dernier. Ses longues et pénibles élucubrations n'aboutirent à rien, puisque, sauf quelques coups de ciseaux qu'il donna aux manuscrits de Longchamp et de Wagnière, il n'enrichit sa biographie d'aucune particularité nouvelle. Cette stérilité permet de supposer qu'il ne moissonna rien, parce que Voltaire n'avait rien semé. Car si Voltaire

(1) *Correspondance littéraire*, de mai 1768.

avait été réellement bienfaisant, ses amis n'auraient pas manqué de publier ses aumônes, puisque depuis 1734 ils étaient mis en demeure de le faire. En vain ses ennemis répétaient qu'un fait se prouve et ne se présume pas, ses amis persistaient à regarder comme prouvé ce qui n'avait jamais été prouvé. De sorte que M. Berville écrivit dans la *Galerie française*, à l'article VOLTAIRE, que « nul homme n'a fait plus de bien sur la terre que Voltaire, que jamais il ne refusa un service qui fût en son pouvoir, et qu'il fit le plus digne usage de sa fortune. »

Des phrases, encore des phrases et toujours des phrases; voilà tout ce que les amis de Voltaire nous fournissent pour l'histoire des libéralités de Voltaire. Lepan (p. 101) est le seul qui se soit avisé de réduire en chiffres toutes ces déclamations. Ce calcul ne fut pas favorable à la gloire de Voltaire. La raison n'indique néanmoins aucun autre moyen de trancher la question. Les libéralités se font au moyen de pièces d'argent ou de choses qui s'estiment à prix d'argent; il faut donc des nombres, et rien que des nombres, et pas une seule phrase, pour apprécier le mérite d'un bienfait. La quotité donnée une fois connue, grâce aux nombres, rien n'est plus facile que de savoir s'ils sont proportionnés à la fortune du bienfaiteur et au besoin de l'indigent.

Recourons donc aux chiffres, et voyons si l'arithmétique fournira des armes contre Voltaire. Prenons ses libéralités telles qu'elles nous sont transmises. Quand on veut s'assurer qu'une multiplication est juste, on en fait la preuve par la division. C'est en examinant chacune des libéralités de Voltaire que nous parviendrons à savoir si leur total dépose en sa faveur ou tend à flétrir sa mémoire.

« On a fait plusieurs fois à M. de Voltaire, remarque Wagnière (p. 48), le reproche de lésine et d'avarice. Cela est cependant un peu contradictoire avec ses libéralités. » Wagnière se trompe. Il n'y a point de caractère absolu et qui n'offre aucune nuance. La hyène ne caresse-t-elle pas aussi ses petits, et ne les presse-t-elle pas contre ses mamelles avec autant d'empressement que le font d'autres bêtes moins féroces et moins cruelles? Le lion ne rugit pas toujours; la chenille ne respecte-t-elle pas quelquefois la fleur qui vient de s'épanouir au rayon du soleil? Quelques libéralités ne suffiraient pas pour prouver que Voltaire fut injustement accusé d'avarice. Il se disait très-riche, c'était une raison pour s'adresser à lui dans le besoin. Celui qui n'a rien frappe à la porte de celui qui possède; et quand il a faim, qu'il manque de vêtements pour se couvrir, de bois pour se chauffer, d'argent pour payer son loyer, le riche ne peut pas s'en défaire avec des phrases, des compliments de condoléance; il est forcé de puiser dans sa bourse pour se débarrasser des

importunités du solliciteur. C'est ainsi que vous ne trouverez peut-être aucun homme qui n'ait fait l'aumône dans de pareilles circonstances. L'avarice ne consiste pas alors à ne pas donner, mais à donner le moins possible, à marchander avec les nécessités de l'indigence, à donner de mauvaise humeur, à craindre de trop donner, et à croire avoir beaucoup donné, à croire avoir donné ce qu'on s'est laissé arracher, ce qu'on a tâché, par mille prétextes, mille détours, mille défaites, mille mensonges, ne pas lâcher de sa main rapace. Ce serait une chose singulière, si, dans une vie de quatre-vingt-quatre ans passés dans des châteaux, et dans l'administration d'une fortune aussi considérable, Voltaire était parvenu à se soustraire perpétuellement à toute occasion de délier les cordons de sa bourse en faveur des malheureux.

Comment s'exécutait-il donc dans ces fatales circonstances? Comme toute action d'humanité mérite un éloge, il paraîtra peut-être infâme aux yeux de quelques personnes de s'appesantir sur les libéralités de Voltaire, de les étudier dans leur principe, et de les juger avec sévérité. Ce rôle n'est ni sublime, ni consolant; mais l'historien consciencieux est forcé d'immoler ses répugnances pour rendre à la vérité l'hommage que lui doit tout homme qui prend la plume. La Baumelle pouvait se dispenser d'examiner chacun des vers de la *Henriade*. Pour nous, il ne nous est pas permis d'accepter aveuglément tous les témoignages favorables ou défavorables à la mémoire de Voltaire.

Afin de mettre le lecteur en état de juger lui-même des sentiments de Voltaire, nous allons consacrer un article à toutes les classes de la société, et à toutes les personnes que Voltaire se flattait d'avoir accablées de bienfaits ou que ses amis ont mises au rang de ses obligés.

II. *Voltaire et sa famille.*

« Je me suis trouvé père de famille, sans avoir d'enfants, » écrivait Voltaire au roi de Prusse, le 10 novembre 1749. Il se flatta de donner à ses parents des témoignages de sa tendresse. De là ce mot, du 3 mars 1769, à Mme de Saint-Julien : « Né presque sans bien, j'ai trouvé le moyen d'être utile à ma famille. »

De quoi se composait cette famille?

C'était d'abord un arrière-cousin maternel, du nom de Daumart. Le 31 mai 1757, Voltaire mandait à Mme de Fontaine : « Vous saurez que Mme Denis était chargée d'envoyer trois cents livres à Daumart. Je vous prie de lui dire que je lui donnerai trois cents livres tous les

ans, à commencer à la Saint-Jean prochaine. Je vous enverrai un mandat à cet effet sur M. Delaleu, ou vous pourrez avancer cet argent sur les revenus du pupille, et sur la rente qu'il me fait : cela est à votre choix. J'ignore ce qui convient au jeune Daumart; je sais seulement que cent écus lui conviendront. Trouvez bon que je m'en tienne à cette disposition que j'avais déjà faite. Mme Denis embellit tellement le lac de Genève, qu'il reste peu de chose pour les arrière-cousins. » Plus tard Voltaire recueillit chez lui le jeune Daumart pour le faire traiter par Tronchin, qui le rendit boiteux (1), et si boiteux, que le pauvre boiteux était le plus déterminé boiteux de la province. Néanmoins il ne laissait pas de tuer, en clopinant, tous les renards et les cormorans qu'il rencontrait (2). Voltaire crut devoir l'envoyer aux eaux, pour le guérir d'un rhumatisme qui ressemblait à une sciatique : les eaux n'eurent aucune vertu sur le voyageur; Voltaire inquiet s'adressa à un chirurgien-major des gendarmes du roi et lui exposa l'état de son parent (3). Ce médecin, pas plus que Tronchin, ne rétablit Daumart, dont la vie devint pire que la mort (4). Il passa des années entières couché sur le dos, toujours suppurant, sans pouvoir se remuer, au point qu'il fallait lui présenter à manger comme à un enfant (5). Il mourut au château de Ferney. Mais Voltaire avait profité de sa présence pour l'amener à signer une lettre à l'archevêque d'Auch, dans laquelle Voltaire était comblé d'éloges (6).

Sur le *Livret de Voltaire*, nous avons remarqué ces mots : « 3,600 livres à mes neveux. » Cette pension de 3,600 livres que Voltaire prélevait sur ses revenus de 1775 pour ses neveux, n'avait pas toujours été aussi considérable. Le 30 mars 1768, il mandait à M. Delaleu qu'au lieu de 1,200 livres qu'avait touchées jusqu'alors M. d'Hornoy, il aurait désormais chaque année une aubaine de 1,800 livres, et serait ainsi aussi favorisé que l'abbé Mignot, qui recevait depuis longtemps une rente de cette dernière somme. Mais Voltaire ne payait point régulièrement ces deux pensions; il profitait du dérangement de ses affaires pour accumuler des arrérages et laisser attendre ses neveux. C'est pourquoi, le 18 janvier 1777, il disait à Me Dutertre : « Il faudra que mes neveux attendent comme moi le débrouillement de mes affaires, et qu'ils ne soient payés qu'à la fin de 1778 de la petite pension qu'ils ont bien voulu accepter. Ils recevront alors deux années, et si

(1) Lettre à Mme de Fontaine, du 15 avril 1759.
(2) Lettre à la même, du 5 mai 1759.
(3) Lettre à Bagieu, du 11 janvier 1761.
(4) Lettre à Mme de Fontaine, du 27 février 1761.
(5) Lettre à Mme de Florian, du 26 janvier 1768.
(6) *Œuvres de Voltaire*, tom. LXI, pag. 456.

je meurs dans l'intervalle, ils trouveront dans ma succession de quoi se dédommager. »

Ces gratifications n'étaient pas tout à fait aussi méritoires qu'on serait tenté de le croire. L'abbé Mignot, fils de Pierre-François Mignot, marié à Marie Arouet, était depuis 1750 conseiller au parlement de Paris. M. de Dompierre d'Hornoy, fils de Mme de Fontaine, n'eut le même titre qu'en 1763. Voltaire ne cessa de leur recommander tous les procès qu'il eut à soutenir à Paris, toutes les affaires qui ressortissaient au parlement dont ils faisaient partie. Tous les services, toutes les démarches qu'il pouvait attendre de leur zèle, de leur position, il les demanda. Il exploita surtout la jeunesse de M. d'Hornoy. Il l'apostrophait ainsi dans une lettre du 5 mai 1759 à Mme de Fontaine : « Je n'oublierai point les offres que vous me faites d'être quelquefois à Paris mon ambassadeur auprès des puissances nommées banquiers, notaires ou procureurs de parlement. » Le 11 juin 1761, il écrivait à Mme de Fontaine : « Je vous exhorte à vous faire raison des Bernard. Si vous pouviez tirer quelque chose de la banqueroute de ce faquin de Samuel, fils de Samuel, maître des requêtes, surintendant de la maison de la reine, et banqueroutier frauduleux, ce serait une bonne affaire pour la famille. Il faudrait charger d'Hornoy de cette affaire, quand il aura fait son droit, et qu'il aura emporté vigoureusement ses licences : il prendra des conseils de son oncle l'abbé, et il n'est pas douteux qu'alors il ne triomphe. » Plus tard, le 20 novembre 1774, il félicita M. d'Hornoy d'être devenu un très-bon rapporteur. Le 14 auguste 1763, il le chargea d'une commission très-importante. Il finit par s'en faire un Moussinot II. C'est ce qu'attestent toutes les lettres, encore inédites, qu'il lui envoyait.

Voltaire avait aussi deux nièces, sœurs de l'abbé Mignot. L'aînée se nommait Marie-Louise et l'autre Marie-Élisabeth. Suivant sa lettre du 4 novembre 1738 à Moussinot, Voltaire pensait qu'elles auraient 350,000 livres à partager avec leur frère, après la mort de leurs parents. Il s'attacha particulièrement à l'aînée, et ne négligea rien pour lui plaire. Le 4 janvier 1738, il mandait à Moussinot : « Je vous prie instamment d'aller voir Mlle Mignot l'aînée, de lui donner le sac de mille livres, lui demandant bien pardon de ma grossièreté, et lui disant qu'il y en a quatre cents pour la cadette. » A cette cadette il eût volontiers donné pour mari quelque bon gros robin; mais, pour l'aînée, il songea à un jeune homme de condition, et pressa beaucoup la conclusion de ce mariage, comme il le mandait, le 6 décembre 1737, à Thieriot. Il espérait les établir dans le voisinage de Cirey. Le 21 décembre 1737, il disait à Thieriot : « Je

connais mieux la cadette que l'aînée, mais quand il s'agira d'établir cette cadette, je ferai tout ce qui sera en mon pouvoir. Au bout du compte, je n'ai de famille qu'elles; je serai très-aise de me les attacher. Il faut songer qu'on devient vieux, infirme, et qu'alors il est doux de retrouver des parents attachés par la reconnaissance. Si elles se marient à des bourgeois de Paris, serviteur très-humble! elles seront perdues pour moi. » Mais, le 23 suivant, Voltaire apprenait à Thieriot que Marie-Louise refusa sa main au campagnard qu'on lui proposait avec la perspective de huit mille livres de rente au moins. L'oncle se résigna et attendit. Bientôt un M. de La Rochemondière, conseiller auditeur à la Chambre des comptes, se présenta. « Si je peux faciliter ce mariage, avouait Voltaire, le 7 février 1738, à Thieriot, en assurant vingt-cinq mille livres, je suis tout prêt; et s'il en veut trente, j'en assurerai trente; mais, pour de l'argent comptant, il faut qu'il soit assez philosophe pour se contenter du sien, et de vingt mille écus que ma nièce lui apportera. Je me suis cru, en dernier lieu, dans la nécessité de prêter tout ce dont je pouvais disposer. Le prêt est très-assuré, le temps du paiement ne l'est pas; ainsi je ne peux m'engager à rien donner actuellement par un contrat. Mais ma nièce doit regarder mes sentiments pour elle comme quelque chose d'aussi sûr qu'un contrat par-devant notaire. J'aurais bien mauvaise opinion de celui qui la recherche si un présent de noce de plus ou de moins qu'il doit laisser à ma discrétion, pouvait empêcher le mariage. C'est une chose que je ne peux soupçonner. Je ferai à peu près pour la cadette ce que je fais pour l'aînée.» Cette dernière finit par épouser M. Denis, et alla s'établir à Lille. De là cette confidence de Voltaire à Thieriot, le 8 mars 1738 : « Je l'eusse mieux aimée à Paris ou dans mon voisinage. Elle épouse au moins un homme dont tout le monde m'écrit du bien. Elle sera heureuse partout où elle sera. Si vous avez un peu d'amitié pour la cadette, recommandez-lui de faire comme son aînée; je ne dis pas de s'en aller en province, mais de choisir un honnête homme, quelque garçon de mérite avec qui je pusse vivre. Je ne veux point laisser mon bien à un sot. Je lui donnerai à peu près autant qu'à son aînée. » Le 5 juin suivant, Voltaire racontait les noces de cette cadette prédestinée à venir manger à Paris un bien honnête avec M. de Fontaine, qu'elle avait choisi pour chère moitié. Il lui assurait une dot de vingt-cinq mille livres. Comme Arouet était intervenu dans ces contrats, Voltaire chargea Thieriot, les 22 et 28 mars, de demander pour quelle somme il s'y était engagé. Suivant Mme de Graffigny (p. 13), Voltaire avait d'abord eu l'intention d'accorder quatre-vingt mille livres et de la vaisselle d'argent de la valeur de douze mille à sa

nièce de prédilection, mais il se réduisit à trente mille livres. A cette occasion Mme du Chastelet disait (1) : « Je ne trouve point le présent de M. Arouet vilain pour un présent. M. de Voltaire a doté sa nièce ; cela est tout différent, et n'est pas commun. J'aurais bien voulu, quand je me suis mariée, que chacun de mes oncles et de mes tantes m'eussent fait un aussi beau présent que celui de M. Arouet. »

Il résulte de sa correspondance que Voltaire ne fit que constituer une rente en faveur de ses nièces, et sans leur en abandonner le capital. Ce ne fut pas la seule fois qu'il se flatta de les avoir enrichies. Le 14 septembre 1762, il disait à d'Argental : « J'avais des rentes viagères et de l'argent comptant. Je me suis défait de ce dernier embarras, en assurant à Mme Denis seize mille livres de rente ; j'en ai donné trois à Mme de Fontaine. » Mais elles ne devaient en jouir qu'après sa mort. Mme de Fontaine étant décédée avant lui, ne reçut donc de lui que sa dot. Elle lui rendit de grands services. Elle ne reculait ni devant les frais, ni devant les fatigues du voyage pour le visiter. Nous savons qu'elle était chargée de faire ses emplettes de tableaux et de meubles, et qu'elle lui envoya beaucoup de pastels. Le 6 septembre 1755 il la priait de payer les copies qu'elle avait commandées de la *Pucelle d'Orléans*, suivant l'ordre qu'il lui en avait donné.

Dans une lettre du 10 mai 1738 à Thieriot, Mme Denis (2) disait de son mari, commissaire ordonnateur des guerres : « Mon oncle aime tendrement M. Denis : je n'en suis pas étonnée, car il est fort aimable. Je ne sais s'il m'est permis de parler comme cela d'un mari que l'on aime tendrement : cependant, comme je suis persuadée que l'on peut ouvrir son cœur à ses vrais amis, et que je me flatte que vous voulez bien vous mettre de ce nombre, je vous parle librement de ma situation que je trouve très-heureuse. Je me suis liée avec un caractère extrêmement aimable, joint à beaucoup d'esprit ; nous avons tous deux les mêmes goûts, nous nous aimons réciproquement, et je ne changerais pas mon sort pour une couronne. Je crois que je m'accommoderais assez de la vie que je mène ici (à Landau) ; j'y ai une fort bonne maison, et quatre cents officiers à ma disposition, qui sont autant de complaisants, sur lesquels j'en tirerai une douzaine d'aimables qui souperont souvent chez moi. » Elle coula ainsi les jours les plus agréables, s'affranchit de toute gêne, et s'abandonna à la société qui encombrait son salon. Dans ses festins, dans ses soirées elle se distingua par son affabilité et parvint à charmer tous ceux qui la connaissaient. Elle devint une femme du monde accomplie. Malheureusement la mort de son mari, arrivée en 1744, la força de dimi-

(1) *Pièces inédites de Voltaire*, pag. 271. — (2) *Ibidem*, pag. 289.

nuer ses dépenses. Elle était trop accoutumée au tourbillon des plaisirs pour ne pas s'ennuyer dans une retraite. Elle était jeune, elle était riche; elle espéra convoler en secondes noces. En attendant, elle ne perdit aucune occasion de se distraire, suivant les Mémoires et les lettres de tous ceux qui l'ont connue.

De son côté Voltaire perdit Mme du Chastelet. Il avait besoin de quelqu'un pour faire les honneurs de sa maison. Mme Denis lui convenait-elle? Voltaire lui reconnaissait toutes les qualités qu'il désirait trouver. Aussi le 2 juin 1757 mandait-il à Thieriot : « Mme Denis a le talent de meubler des maisons et d'y faire bonne chère, ce qui, joint à ses talents de la musique et de la déclamation, compose une nièce qui fait le bonheur de ma vie. » Il n'en parla plus qu'avec tendresse. Le 10 mai 1764 il écrivait à Damilaville : « Mme Denis, maîtresse de la maison, me tient lieu de femme. » Dans une autre lettre, du 8 novembre 1766, au même correspondant, il se sert de cette expression: « Ma femme et moi. » Quelquefois il l'appelait maman Denis, comme on le voit dans ses missives du 24 novembre 1766 à Mme de Florian, et du 15 mars 1768 à M. Hennin. Le président de Brosses, Marmontel, Chaudon, Longchamp, Rousseau, les *Mémoires* de Bachaumont s'accordent tous à louer la manière dont elle recevait les étrangers.

Pour demeurer chez Voltaire, elle avait renoncé à un mariage, elle avait quitté la capitale, ce séjour si agréable pour une femme galante. En accueillant les visiteurs, en leur faisant les honneurs de la table et de la maison, elle épargnait un temps précieux au philosophe, et lui rendait un service dont personne n'aurait pu et peut-être n'aurait voulu se charger. Le soin qu'elle avait de n'offrir que des bals, des soirées, des spectacles et des festins dignes de l'opulence et de la réputation de son oncle l'exposaient journellement au courroux de ce dernier. Il est vrai que boire, manger, causer, folâtrer, danser et s'amuser semblait être le but de toute son existence. Aucun biographe, aucun voyageur ne cite un seul trait de bienfaisance de sa part; on parle de ses divertissements, mais on garde le silence sur ses bonnes œuvres, ses aumônes. Elle ne paraît pas avoir plaidé une seule fois la cause des malheureux près du vieillard millionnaire, et sollicité quelque secours en leur faveur. Elle nourrissait bien ses parasites, mais elle ne s'inquiétait pas de leur sort.

Voltaire eût souhaité la voir plus économe et plus simple. Il tolérait ce qu'il ne pouvait empêcher. Chaque fois qu'on lui demandait des secours ou qu'il réclamait des arrérages de ses débiteurs, il avait soin de s'oublier, et d'exploiter le nom de Mme Denis. Il s'en servit admirablement comme de la précaution oratoire la plus pathétique pour se débarrasser des emprunteurs insolvables, ou faciliter ses rentrées. Il semblait n'être que l'avocat de sa nièce. Quand cette ruse

lui avait réussi, il se gardait bien de lui confier ses capitaux. Sans cesse il comptait avec elle, et lui allouait le budget qu'elle ne devait pas dépasser, quoique ses revenus lui permissent de la laisser faire de plus fortes dépenses. Il se vanta de lui avoir donné la seigneurie de Ferney; la vérité est qu'il n'acheta ce domaine sous le nom de Mme Denis, qu'afin de le vendre plus facilement dans le cas où il aurait été obligé de s'expatrier. Il lui assura des rentes, mais dont elle ne jouirait que quand il serait mort. En attendant il la tenait dans une gêne continuelle. Toute sa générosité à son égard se borna donc à un entretien honnête.

Le lecteur peut juger maintenant combien Voltaire exagérait, quand il écrivait le 27 janvier 1769 à Thieriot : « Je me suis dépouillé d'une partie de mes rentes en faveur de mes neveux et de mes nièces. »

III. *Voltaire et la famille Corneille.*

Parlons maintenant de Mlle Corneille, que Voltaire regardait comme sa fille adoptive, suivant sa lettre du 1er mars 1768, au duc de Richelieu, et qu'il appelait sa fille, dans une autre lettre du 10 mai 1764, à Cideville.

Cette adoption a été, de toutes les actions de Voltaire, celle qui a eu le plus de retentissement. Les philosophes la vantèrent comme le *nec plus ultra* de la générosité de leur parti et maudirent quiconque ne partageait pas leur engouement. Aussi Dalembert disait-il, le 12 février 1763, à Voltaire, que, dans l'épitaphe de l'auteur de *la Henriade*. on devrait un jour lire ces mots : « Il maria la nièce du grand Corneille. » De son côté, Grimm s'écriait dans sa *Correspondance littéraire*, de mai 1764 : « La postérité consacrera avec une sorte d'admiration la mémoire des bienfaits de M. de Voltaire envers le seul rejeton de la race d'un grand homme. Si M. de Voltaire a compté obtenir de ses contemporains la justice que la postérité lui rendra, à cet égard, au centuple, il s'est bien trompé. Trop de cœurs sont infectés du poison de l'envie, et nous ne serons jamais équitables qu'envers ceux que le temps, ou la distance des lieux, a assez éloignés de nous pour que nous ne soyons pas blessés de leur supériorité. Que je hais ces âmes de boue, remplies d'une basse jalousie, qui s'applaudissent, et croient avoir remporté un triomphe, lorsqu'elles pensent attribuer une action généreuse ou honnête à quelque sentiment bas, à quelque vil motif ! Eh ! la vanité elle-même ne cesse-t-elle pas d'être blâmable, ne s'anoblit-elle pas, lorsqu'elle se porte sur des objets louables, et qu'elle se borne à nous faire faire des actions grandes et honnêtes ? Mais rien ne peut désarmer l'envie, et il faut que son souffle impur flétrisse

tout ce qu'il peut atteindre, jusqu'à ce que la main du temps ait passé sur ce qu'il a terni, et rendu à la vertu et à la vérité son éclat naturel. Alors les yeux se dessillent, les esprits fascinés s'éclipsent; une nouvelle génération se porte à admirer avec enthousiasme celui qui a été l'objet de la calomnie. O Athéniens, vous n'êtes que des enfants; mais vous êtes quelquefois de cruels et de sots enfants! »

Mais Fréron écrivait, en 1760, dans son *Année littéraire* : « Vous ne sauriez croire le bruit que fait dans le monde cette générosité de M. de Voltaire. On en a parlé dans les gazettes, dans les journaux, dans tous les papiers publics; et je suis persuadé que ces annonces fastueuses font beaucoup de peine à ce poëte modeste, qui sait que le principal mérite des actions louables est d'être tenues secrètes. *Il semble d'ailleurs par cet éclat que M. de Voltaire n'est point accoutumé à donner de pareilles preuves de son bon cœur, et que c'est la chose du monde la plus extraordinaire que de le voir jeter un regard de sensibilité sur une jeune infortunée.* »

M. Bungener (1) apprécie ainsi cette action de Voltaire: « Est-ce à dire qu'aucun instinct généreux n'aura part à ce qu'il va faire pour l'héritière d'un tel nom? Il serait pénible de le penser, et rien heureusement ne nous y force. Voltaire était capable de sentiments élevés; mais il a fait tant de bruit autour de cette bonne œuvre, *il y a si manifestement cherché et trouvé son profit, qu'on aurait de la peine à définir ce qu'il y resta de beau.* »

La remarque de Fréron était trop juste et trop spirituelle pour être oubliée; c'était l'épigramme la plus sanglante qui pût frapper de mort une action pharisaïque. Voltaire n'y répondit que par des injures, suivant son habitude. Grimm n'y opposa que le mépris et la grossièreté, à défaut d'autre raison. Voyons si la correspondance de Voltaire nous autorisera à confirmer le jugement de M. Bungener.

C'était en 1760. « M. Titon du Tillet, ancien maître d'hôtel ordinaire de la reine, âgé de quatre-vingt-cinq ans, avait élevé Mlle Corneille chez lui, lit-on dans le *Commentaire historique*; mais, voyant dépérir son bien, il ne pouvait plus rien faire pour elle. Il imagina que M. de Voltaire pourrait se charger d'une demoiselle d'un nom si respectable, qui, étant absolument sans fortune, était abandonnée de tout le monde. M. Dumolard, membre de plusieurs académies, connu par une dissertation savante et judicieuse sur les tragédies d'*Electre* ancienne et moderne, et M. Le Brun, secrétaire du prince de Conti, se joignirent à lui et écrivirent à M. de Voltaire. » Aussi, le 1er novembre, celui-ci mandait à d'Argental : « Voudriez-vous avoir la charité de vous informer s'il est vrai qu'il y ait une made-

(1) *Voltaire et son temps*. Paris, chez Cherbuliez, in-18, tom. I, pag. 220.

moiselle Corneille, petite-fille du grand Corneille, âgée de seize ans? Elle est, dit- on, depuis plusieurs mois à l'abbaye de Saint-Antoine. Cette abbaye est assez riche pour entretenir noblement la nièce de Chimène et d'Émilie; cependant on dit qu'elle manque de tout, et qu'elle n'en dit mot. Comment pourriez-vous faire pour avoir des informations de ce fait, qui doit intéresser tous les imitateurs de son grand-père, bons ou mauvais? »

Dans ces passages il n'était question que d'une jeune fille. Était-elle orpheline? Non. Ses parents étaient plongés dans la plus affreuse misère. Dès qu'ils le surent, raconte Collé (t. II. p. 329), les comédiens avaient donné, le 10 mars, une représentation de *Rodogune* à leur profit, leur avaient abandonné leur propre bénéfice, et même avaient obtenu pour eux la part réservée aux pauvres. Cette pièce avait produit une recette de 5,500 livres, chose inouïe, car jusque-là il n'y en avait pas eu de plus de 3,800 livres. Acteurs et spectateurs avaient brûlé d'envie de secourir une famille malheureuse. Pour les philosophes, ils ne s'occupèrent que de l'enfant.

C'est pour elle que Le Brun avait composé une *Ode* de vingt-six strophes de six vers, qu'il adressa à Voltaire. Il l'avait trop travaillée, et la croyait trop sublime, pour se résigner à ne pas la publier, dans le cas où elle n'aurait produit aucun effet. Sans cette sommation poétique, Voltaire aurait-il songé à adopter Mlle Corneille? Il est permis d'en douter, car il n'y a pas d'apparence que depuis le 10 mars il ait ignoré l'état si malheureux dans lequel gémissaient les descendants de l'illustre tragique, et il n'avait rien fait pour elle. Mis en demeure de s'exécuter, il répondit le 7 novembre à Le Brun : « Il convient assez qu'un vieux soldat du grand Corneille tâche d'être utile à la petite-fille de son général. Quand on bâtit des châteaux (un) et des églises (une) et qu'on a des parents pauvres à soutenir (ils étaient tous riches, et très-riches), il ne reste guère de quoi faire ce qu'on voudrait pour une personne qui ne doit être secourue que par les plus grands du royaume. Si la personne dont vous me parlez, et que vous connaissez sans doute, voulait accepter auprès de ma nièce l'éducation la plus honnête, elle en aurait soin comme de sa fille, je chercherais à lui servir de père. Si cela convient, je suis à ses ordres, et j'espère avoir à vous remercier, jusqu'au dernier jour de ma vie, de m'avoir procuré l'honneur de faire ce que devait faire M. de Fontenelle. » D'Argental avait sans doute répondu à la lettre de Voltaire. Ces informations n'étaient pas satisfaisantes. « On me mande, écrit Voltaire, le 19 novembre, à Thieriot, que la Corneille en question descend de Thomas, et non de Pierre; en ce cas, elle aurait moins de droits aux empressements du

public. J'avais imaginé de la donner pour compagne à Mme Denis, *nous aurions joué ensemble le Cid et Cinna*, et nous aurions pourvu à son éducation comme à sa subsistance. Mandez-moi ce que vous aurez appris d'elle, et je verrai, comme je l'ai mandé à M. Le Brun, ce qu'un pauvre soldat peut faire pour la fille de son général. »

Voltaire ne pouvait pas retirer sa parole. Aussi le 22 il annonçait à Le Brun qu'il était déterminé à faire tout ce qu'il pourrait pour Mlle Corneille, et qu'il le priait de la lui envoyer. Le même jour il engageait celle-ci à se rendre incessamment à Ferney.

Le Brun craignit de perdre le mérite de son exploit littéraire; il se hâta de publier son *Ode* et la *Réponse de Voltaire à cette ode*. Et Voltaire de lui écrire le 9 décembre : « Il est triste que votre libraire ait mis le titre de Genève à votre *Ode*, à votre lettre et à ma réponse. Je vous supplie très-instamment de faire ôter ce titre de Genève. Votre ode doit être imprimée hautement à Paris; c'est dans l'endroit où vous avez vaincu que vous devez chanter le *Te Deum*. » Le Brun dut tressaillir d'allégresse à cette dernière phrase; mais le même jour, et peut-être à la même heure, Voltaire avait envoyé cette lettre à d'Argental. « J'attends *Rodogune* (Mlle Corneille). Je n'avais imploré les bontés de Mme d'Argental dans cette affaire que pour lui témoigner mon respect, et pour mettre *Rodogune* sous une *protection plus honnête que celle de M. Le Brun*, quoique M. Le Brun soit fort honnête. Je remercie tendrement M. comme Mme d'Argental de toutes leurs bontés pour *Rodogune*. » Le 26 novembre, il avait écrit à Mme d'Argental : « Parlons Corneille. Je suis bien fâché que cette demoiselle ne descende pas en droite ligne du père de *Cinna*; mais *son nom suffit*, et la chose paraît décente. Vous avez vu cette demoiselle, c'est à vous qu'on s'adresse quand Voltaire est sur le tapis. Connaissez-vous *un Le Brun*, un secrétaire de M. le prince de Conti? C'est lui qui m'a *encorneillé;* il m'a adressé une *Ode* au nom de Pierre. C'est à lui que j'ai dit : envoyez-la-moi. Mais il *vaudrait mieux que ce fût Mme d'Argental qui daignât arranger les choses ; cela serait plus honorable pour Pierre, pour Mlle Corneille et pour moi* ; mais je n'ai pas le front d'abuser à ce point des bontés dont on m'honore. Cependant, je le répète, il convient que Mme d'Argental soit la protectrice. Tout ce qu'elle fera sera bien fait. Nous lui donnerons des maîtres, et dans six mois elle jouera *Chimène*. » Ainsi, du 26 novembre au 9 décembre, Voltaire n'avait point changé d'opinion. Tout le monde savait qu'il n'avait agi qu'à l'instigation de Le Brun; il en convenait : il le lui rappela encore le 6 avril 1761, mais il rougit d'être en relations avec un poëte, un soldat du même régiment que lui. N'était-ce pas avouer qu'il se serait bien passé de son ode?

M[lle] Corneille était attendue à Ferney. On l'arrachait à l'*horreur* d'un couvent (1). Pour la dédommager, on lui chercha un précepteur au meilleur marché possible, comme nous l'avons vu (p. 171). Il était temps de s'occuper de son éducation. Elle était née le 22 avril 1742. Son père, malheureusement réduit à l'indigence, n'avait pas eu de quoi lui donner les commencements de la plus mince éducation. Elle avait appris un peu à lire et à écrire d'elle-même, dans ses moments de loisir (2); mais elle était accoutumée au travail, car elle avait nourri longtemps son père et sa mère du travail de ses petites mains (3). Le jour de Noël, Voltaire la mena à la messe de minuit (4). Dans la journée, il écrivit à son père : « Mademoiselle votre fille me paraît digne de son nom par ses sentiments. Nous lui trouvons de très-bonnes qualités et point de défauts. Elle témoigne la plus grande envie d'apprendre tout ce qui convient au nom qu'elle porte. On ne peut être mieux née. Je vous félicite de l'avoir pour fille, et vous remercie de me l'avoir donnée. » Voltaire se fit précepteur. Dans une lettre du 15 janvier 1761 à M. Dumolard, il racontait ainsi la vie de sa jeune pupille : « Le cœur paraît excellent, et nous avons tout sujet d'espérer que, si nous n'en faisons pas une savante, elle deviendra une personne très-aimable, qui aura toutes les vertus, les grâces et le naturel qui font le charme de la société. Le premier soin doit être de lui faire parler sa langue avec simplicité et avec noblesse. Nous la faisons écrire tous les jours : elle m'envoie un petit billet, et je le corrige. Elle me rend compte de ses lectures. Il n'est pas encore temps de lui donner des maîtres; elle n'en a point d'autres que ma nièce et moi. Nous ne lui laissons passer ni mauvais termes ni prononciations vicieuses; l'usage amène tout. Nous n'oublions pas les petits ouvrages de la main. Il y a des heures pour la lecture, des heures pour les tapisseries de petit point. Je ne dois point omettre que je la conduis moimême à la messe de paroisse. Nous devons l'exemple, et nous le donnons. » La demoiselle profita de toutes ces leçons; elle dut faire de rapides progrès, car on la donna pour une personne bien élevée (5). Il était temps de l'exploiter, et d'en tirer tout le parti qu'on en devait espérer. On la vanta donc comme une actrice (6) et même une bonne actrice (7), jouant la comédie très-joliment (8), surtout les soubrettes (9),

(1) Lettre à Dalembert, du 25 février 1762.
(2) Lettre à de Brenles, du 16 décembre 1760.
(3) Lettre à Damilaville, du 24 janvier 1762.
(4) Lettre à Albergati Capacelli, du 23 décembre 1760.
(5) Lettre à Dalembert, du 25 février 1762.
(6) Lettre à Cideville, du 24 mai 1762.
(7) Lettre à Duclos, du 22 avril 1762.
(8) Lettre à Dalembert, du 1er novembre 1762.
(9) Lettre à M[me] du Deffand, du 14 février 1762.

se surpassant dans Colette (1); en un mot, s'acquittant des rôles de son âge avec une voix flexible, harmonieuse et tendre, excitant l'hilarité de tout le parterre, et promettant une Dangeville (2). Chaque fois qu'il parlait d'elle, Voltaire la citait comme une merveille, digne de tout ce qui était à lui ou chez lui, comme nous savons. Il est vrai que maintes fois il se souvenait qu'elle n'était rien à Pierre Corneille, et rien moins que la petite-fille du grand Corneille (3); il se repentait peut-être d'avoir été la dupe d'une ode, et d'avoir laissé surprendre sa religion sur la généalogie de la petite. C'est alors qu'oubliant le respect dû à l'infortune et au sexe, il traitait M[lle] Corneille de chiffon d'enfant (4); il l'appelait habituellement Cornélie Chiffon (5). En avril 1768, Grimm lui-même ne vit en elle qu'une *maussade* personne.

Bientôt un jeune homme, du nom de Dupuits, rechercha la main de M[lle] Corneille. Il possédait huit mille livres de rente environ (6). Voltaire le savait, mais comme pour lui tout nombre qui ne finissait pas par un 5 ou un 0 était une expression malsonnante, de ces huit mille livres de rente il en fit dix mille juste, et ne parla plus que de dix mille livres de rente (7). Il agréa le prétendant et envoya ce signalement à ses amis : « Nous marions M[lle] Corneille à M. Dupuits, jeune homme plein de mérite, cornette de dragons dans le régiment de M. le duc de Chevreuse, gouverneur de Paris (8). Cornette de dragons d'environ vingt-trois ans et demi, d'une figure très-agréable, de mœurs charmantes qui n'ont rien du dragon (9). Amoureux, aimé, assez riche (10). Il possède un fonds de terre à la porte de notre château (11). Il est mon plus proche voisin (12). Ses terres touchent aux miennes (13). C'est un de nos adeptes, car il a du bon sens (14). Nous sommes d'accord, et en un mot, et sans discussion, comme on arrange une partie de souper. Je garderai chez moi futur et future (15). Ce Dupuits est un orphelin. Nous logeons chez nous l'or-

(1) Lettre à d'Argental, du 10 novembre 1762.
(2) Lettre à Cideville, du 20 décembre 1761.
(3) Lettre à d'Argental, du 9 mars 1763.
(4) Lettre à Cideville, du 26 janvier 1763.
(5) Lettre à d'Argental, du 17 décembre 1761.
(6) Lettre à Cideville, du 26 janvier 1763.
(7) Lettres à Damilaville, du 24, et à Le Brun, du 26 janvier 1763.
(8) Lettre à Duclos, du 12 février 1763.
(9) Lettre à Cideville, du 26 janvier 1763.
(10) Lettre à d'Argental, du 23 janvier 1763.
(11) Lettre à Cideville, du 26 janvier 1763.
(12) Lettre au marquis de Chauvelin, du 18 février 1763.
(13) Lettre à Duclos, du 12 février 1763.
(14) Lettre à d'Argence de Dirac, du 2 mars 1763.
(15) Lettre à d'Argental, du 23 janvier 1763.

phelin et l'orpheline (1). *Nous jouerons tous la comédie* (2). C'est un établissement avantageux (3). »

Qu'allait apporter la jeune fille? « Je ne peux laisser à Mlle Corneille qu'un bien assez médiocre, avait dit Voltaire à Duclos le 1er mai 1761 ; ce *que je dois à ma famille* ne me permet pas d'autres arrangements. » Il se décida à favoriser sa pupille, afin de la marier plus convenablement. Il lui avait déjà assuré quatorze cents livres de rente, mais de rente viagère (4), laquelle ne commencerait, j'imagine, à être payée que quand il serait mort, suivant sa façon de tourner les clauses de ses constitutions. Grâce à son affection pour les nombres décimaux, il convertit ces quatorze cents livres en quinze cents livres environ (5). A cela il joignit une dot honnête (6).

En quoi consistait cette dot honnête, c'est ce qu'il mande le 16 décembre 1762, dans cette lettre à d'Argental : « Je n'ai presque à donner à Mlle Corneille que les vingt mille francs que j'ai prêtés à M. de La Marche, qui devraient être hypothéqués sur la terre de La Marche, et sur lesquels M. de La Marche devrait s'être mis en règle depuis un an; au lieu que je n'ai pas même de lui un billet qui soit valable. » Il profita de cette occasion pour rappeler son débiteur à l'ordre. Le 18 décembre 1762, il lui écrivait : « Je suis sur le point de marier la nièce de Corneille, et je ne la marie pas avec la raison sans dot : outre ce que je lui ai déjà assuré, il faut lui donner vingt mille francs, et je n'ai presque point de bien libre. J'ai compté que ces vingt mille francs seraient hypothéqués sur la terre de La Marche. Vous deviendrez avec moi le bienfaiteur de Mlle Corneille; vous me ferez donc un plaisir extrême de m'envoyer une procuration en blanc, par laquelle vous donnerez commission et pouvoir de stipuler en votre nom la reconnaissance d'une somme de vingt mille livres à vous prêtée par moi au pays de Gex, le 13 septembre 1761, portant intérêt de mille livres, et hypothéqués sur la terre libre de La Marche. » Le 12 février 1763, il lui disait encore : « Nous avons signé le contrat de mariage; j'ai usé de la permission que vous m'avez donnée d'assigner à Mlle Corneille, désormais Mme Dupuits, vingt mille livres sur la plus belle terre de Bourgogne. Comme il faut que je fasse apparoir et que j'annexe au contrat que ces vingt mille livres m'appartiennent, j'ai recours à vos bontés. » Ainsi pour Mlle Corneille, comme pour ses nièces et ses neveux, Voltaire a

(1) Lettre à Cideville, du 26 janvier 1763.
(2) Lettre à Lekain, du 27 janvier 1763.
(3) Lettre à Duclos, du 12 février 1763.
(4) Lettre à d'Argental, du 16 décembre 1762.
(5) Lettres à Le Brun, de mai 1761, et à d'Argental, du 14 septembre 1762.
(6) Lettres à M. de Ruffey, du 14, et à Le Brun, du 25 janvier 1763.

toujours soin de faire intervenir un tiers dans ses contrats, afin que personne n'en ignore. Il ne se dessaisit point de capitaux, comme il le pourrait, mais il se contente de subroger ses obligés en son lieu et place.

Néanmoins Condorcet a dit : « Voltaire porta même la délicatesse jusqu'à ne pas souffrir que l'établissement de Mlle Corneille parût un de ses bienfaits; il voulut qu'elle le dût aux ouvrages de son oncle. Il en entreprit une édition avec des notes. » Rien de plus ingénieux que cette phrase; c'est dommage qu'il y manque une chose essentielle, la vérité. Comment en effet attribuer à un pur sentiment de délicatesse une action qui désintéressait si complétement Voltaire et lui procurait une gloire extraordinaire ? Tout le monde savait qu'il avait accueilli une auguste enfant; il ne pouvait la marier sans que la curiosité publique tâchât de découvrir ce qu'il allait lui donner pour dot.

Depuis longtemps Voltaire désirait commenter Corneille; ses travaux n'auraient peut-être été couronnés d'aucun succès. Mais convertir cette entreprise en acte de bienfaisance devenait une spéculation des plus heureuses. Il rêva donc une souscription; il annonça que le profit servirait à doter la nièce de Corneille. Un tel prospectus devait séduire tout le monde. Voltaire ne déguisa point les véritables motifs de sa conduite. « Quand j'entrepris le *Commentaire* sur Corneille, écrivait-il, le 22 janvier 1773, à La Harpe, ce ne fut que pour augmenter la dot que je donnais à sa petite-nièce. » Le 1er juillet 1764 il avait déjà mandé à Mme du Deffand : « Je n'ai commencé ce fatras que pour marier Mlle Corneille; *c'est peut-être la seule occasion* où les préjugés aient été bons à quelque chose. » Afin qu'on ne l'accusât pas de n'avoir eu d'autre intention que d'exciter les lecteurs à enrichir celle qu'il paraissait avoir adoptée, il apprit que le produit de son ouvrage était destiné à soulager toute la famille Corneille, à laquelle il avait peu songé. Voilà la question d'humanité à exploiter. Vite, Voltaire dit le 1er mai 1761 à Duclos, secrétaire perpétuel de l'Académie française : « J'ose croire que l'Académie ne me désavouera pas, si je propose de faire cette édition pour l'avantage du seul homme qui porte aujourd'hui le nom de Corneille, et pour celui de sa fille. Mon idée est que l'on ouvre une simple souscription, sans rien payer d'avance. Je ne doute pas que les plus grands seigneurs du royaume ne s'empressent de souscrire pour quelques exemplaires. Je supplie l'Académie de daigner en accepter la dédicace. Il me paraît que cette entreprise fera quelque honneur à notre siècle et à notre patrie; on verra que nos gens de lettres ne méritaient pas l'outrage qu'on leur a fait, quand on a osé leur imputer des sentiments peu patriotiques, une philosophie dangereuse, et même de

l'indifférence pour l'honneur des arts qu'ils cultivent. » Le 31 mai 1761 il répète à Mme de Fontaine qu'il s'agit d'accourir au secours des parents comme de leur enfant. Le 2 janvier 1763, même avis à Mme d'Argental : « J'ai toujours bien entendu qu'on ferait, sur le produit, une pension au père et à la mère, et cette pension sera plus ou moins forte, selon la recette. »

Déjà Voltaire était à l'œuvre. Le 25 juin 1761, il écrivait au président Hénault : « Nous travaillons pour le nom de Corneille, pour l'Académie, pour la France. On sera probablement empressé à voir son nom dans la liste des protecteurs de *Cinna* et du grand Corneille. Je me flatte que le roi, protecteur de l'Académie, permettra que son nom soit à la tête des souscripteurs. Je charge votre caractère aussi bienveillant qu'aimable de nous donner la reine. Ce livre restera un monument de la générosité des souscripteurs. » Il tâche d'avoir la souscription du duc d'Orléans par de Foncemagne, et celle des Molé, des Choiseul, des Courteilles, des Malesherbes, des Meynières (1). A Le Brun il demande celle des Conti et des La Marche (2) ; comme il est bon d'avoir quelques têtes couronnées dans sa manche (3), il s'adresse au comte de Schowalow pour attirer la bienveillance de l'impératrice de Russie sur la pauvreté des Corneille (4). Il n'oublie pas l'électeur palatin (5). Il taxe le duc de Bouillon à six exemplaires (6). Il supplie l'Académie de prendre bien à cœur Pierre Corneille et Marie Corneille (7). Le roi a promis d'acheter deux cents exemplaires ; il faut encore des personnages puissants pour imprimer le programme (8). Voltaire juge à propos de publier la liste de tous les souscripteurs, afin d'exciter l'émulation de tous les hommes opulents et vaniteux. Lui-même y figure pour *cent* exemplaires, quoique, d'après sa lettre du 26 juin 1761 à M. de La Marche, il ne se fût engagé que pour SIX. Il amena tous ses correspondants à en accepter plusieurs, selon leur fortune. Jamais éditeur n'avait fait plus de démarches pour le succès d'un ouvrage. Voltaire fut si bien secondé par tous ses amis, qu'il fut obligé d'empêcher un libraire de présenter des billets de souscription à la porte des théâtres et des promenades (9).

(1) Lettre à d'Argental, du 26 juin 1761.
(2) Lettre à Le Brun, du 28 juin 1761.
(3) Lettre à Mme du Deffand, du 14 février 1762.
(4) Lettre au comte de Schowalow, du 30 juin 1761.
(5) Lettre à Collini, du 7 juillet 1761.
(6) Lettre au duc de Bouillon, du 31 juillet 1761.
(7) Lettre à Duclos, du 13 auguste 1761.
(8) Lettre au même, du 12 juillet 1761.
(9) Lettre à d'Argental, du 15 février 1762.

Comme on ne payait rien d'avance, et que l'édition n'était pas terminée au moment où M. Dupuits recherchait la main de Mlle Corneille, on ne pouvait prévoir à quelle somme s'élèverait le produit des souscriptions (1). Mais le mariage étant avantageux, Voltaire se hâta de le conclure, et de lui donner le plus d'éclat possible. Le 23 janvier 1763, il écrivait à d'Argental : « Je pense qu'il conviendrait que Sa Majesté permît qu'on mît dans le contrat qu'elle donne huit mille livres à Marie, en forme de dot, et pour paiement de ses souscriptions. Je tournerais cette clause ; elle me paraît agréable ; cela fait un terrible effet en province : le nom du roi dans un contrat de mariage au mont Jura ! Figurez-vous ! » Trois jours après, il dit à Le Brun : « Il faut que votre nom soit au bas du contrat. Envoyez-moi un ordre par lequel vous me commettrez pour signer en votre nom. » Le 9 février, il mande à Mme d'Argental : « Je vous avertis que le contrat de Marie sera honoré de votre nom ; vous me désavouerez après, si vous voulez. » Le 12 suivant, il envoie cette missive à Duclos : « Je crois qu'il serait honorable pour la littérature que l'Académie daignât m'autoriser à signer pour elle au contrat de mariage. Le nom de Corneille peut mériter cette distinction. Vous me donneriez permission de mettre le nom du secrétaire perpétuel, de la part de l'Académie ; ou bien vous auriez la bonté de m'envoyer les noms de messieurs les Académiciens présents, en m'autorisant à honorer le contrat de leurs signatures. J'attends les ordres de l'Académie, en laissant pour leur exécution une place dans le contrat. » Le 25 février, même avis au cardinal de Bernis : « Nous n'avons point clos le contrat, et nous vous laissons, comme de raison, la première place parmi les signatures, si vous daignez l'accepter. » Enfin, le *Commentaire historique* fournit ce document : « M. le duc de Choiseul, Mme la duchesse de Grammont (sœur et maîtresse de ce dernier), Mme de Pompadour et plusieurs seigneurs donnèrent pouvoir à M. de Voltaire de signer pour eux au contrat de mariage. *C'est une des plus belles époques de la littérature.* » Prouvons le contraire, en montrant le revers de la médaille.

Le 23 janvier 1763, Voltaire mandait à d'Argental : « Vous savez qu'il faut, je ne sais comment, le consentement des père et mère Corneille. Seriez-vous assez adorable pour les envoyer chercher et leur faire signer : *Nous consentons au mariage de Marie avec M. Dupuits, cornette de la Colonelle-Générale* ; ET TOUT EST DIT. » Pourquoi si peu d'égards pour le père qui pouvait empêcher un mariage auquel on intéressait le roi, la cour, l'Académie et les grands ? parce

(1) Lettre à d'Argental, du 15 février 1763.

que cet homme n'était que M. Corneille, dans les rues (1), dont la fille ne connaissait pas même la demeure (2). Pendant cinq ans, il n'avait eu d'autre ressource pour lui, sa femme et sa fille, qu'une place de mouleur de bois à 24 francs par mois. Le produit de *Rodogune*, que lui avaient si noblement abandonné les comédiens, n'avait servi qu'à payer des dettes criardes. En 1760, il était employé dans les hôpitaux de l'armée; en 1761, il était facteur de la petite poste de Paris, à 50 livres par mois. Voltaire le savait, comme le prouve sa lettre du 26 mars 1761 à Le Brun; mais il ne fit rien pour lui procurer une position plus honorable et plus lucrative. Le 24 mars 1762, il en parlait ainsi à Cideville : « Il est déjà venu chez nous, il y revient encore. Nous lui avons donné quelques petites avances sur l'édition. Il va à Paris; qu'y deviendra-t-il quand il n'aura que son nom? » Le 2 janvier 1763, il disait à Mme d'Argental qu'il avait déjà donné soixante louis aux époux, probablement sur l'édition tant prônée, ce qui ne le ruinait pas. Mais le consentement des père et mère étant nécessaire pour marier Marie, Voltaire crut capter leur bienveillance et les réduire à faire toutes ses volontés, au moyen d'un présent. Le 26 janvier, il écrit à d'Argental : « Nous marions donc Mlle Corneille! Il est très-juste de faire un petit présent au père et à la mère; mais, dès que ce père a un louis, il ne l'a plus; il jette l'argent comme Pierre faisait des vers, très à la hâte. Vous protégez cette famille; pourriez-vous charger quelqu'un de vos gens de donner à Pierre *le trotteur* vingt-cinq louis à plusieurs fois, afin qu'il ne jetât pas tout en un jour? Je vous demande bien pardon; je sais à quel point j'abuse de votre bonté. Il y a plus : vous sentez combien il doit être désagréable à un gentilhomme, à un officier, d'avoir un beau-père facteur de la petite poste dans les rues de Paris. Il serait convenable qu'il se retirât à Évreux avec sa femme, et qu'on lui donnât un entrepôt de tabac ou quelque autre dignité semblable, qui n'exigeât ni une belle écriture, ni l'esprit de *Cinna*. Cet emploi n'aurait lieu, si on voulait, que jusqu'à ce qu'on vît clair dans les souscriptions, et qu'on pût assurer une subsistance honnête au père et à la mère. Personne ici ne sait où demeure le cousin issu de germain des *Horaces* et des *Cinna*. » Trois jours après, il craint d'avoir oublié un conseil important dans cette lettre; il s'empresse d'ajouter : « Vraiment j'avais oublié de vous supplier d'empêcher François Corneille, père, de venir à la noce. Si c'était l'oncle Pierre, ou même l'oncle Thomas, je le prierais en grande cérémonie; mais pour François, il n'y a pas moyen. Il est singulier qu'un père soit un trouble-fête dans une noce; mais la chose est

(1) Lettres à d'Argental, des 23 janvier et 6 février 1763. — (2) *Idem.*

ainsi, comme vous savez. On prétend que la première chose que fera le père, dès qu'il aura reçu quelque argent, sera de venir vite à Ferney. Dieu nous en préserve! nous nous jetons aux ailes de nos anges, pour qu'ils l'empêchent d'être de la noce. Sa personne, ses propos, son emploi, ne réussiraient pas auprès de la famille dans laquelle entre Mlle Corneille; M. le duc de Villars, et les autres Français qui seront de la cérémonie, feraient quelques mauvaises plaisanteries. Si je ne consultais que moi, je n'aurais certainement aucune répugnance; mais tout le monde n'est pas aussi philosophe que votre serviteur, et patriarcalement parlant, je serais fort aise de rendre le père et la mère témoins du bonheur de leur fille.» Le 6 février suivant, il apprend à ce d'Argental qu'il s'efforce, ainsi que le futur Dupuits et Marie, d'arracher aux époux Corneille la signature qu'on attendait, et il continue en ces termes: « Est-il vrai que François Corneille soit aussi têtu qu'imbécile et diamétralement opposé à l'hymen de Marie? En ce cas, le mieux serait de ne point lâcher les vingt-cinq louis à François qu'il n'eût signé; et si, par une impertinence imprévue, François refusait d'écrire tout ce qu'il sait, c'est-à-dire d'écrire son nom, alors François de Voltaire, *qui est la justice même*, *le laisserait mourir de faim*, et il ne tâterait jamais des souscriptions. Marie Corneille est majeure dans deux mois; nous la marierions malgré François, et nous abandonnerions le père à son sens réprouvé. »

Ces trois lettres à d'Argental servent de commentaire à la phrase de Condorcet sur la délicatesse de Voltaire et forcent de conclure qu'il y avait des *âmes de boue* au château de Ferney, aussi bien qu'à Paris, et notamment dans le cabinet de Fréron, contre lequel Grimm s'était permis tant d'injures grossières. François Corneille abdiqua ses droits; il se laissa arracher son consentement, parce que la faim lui faisait un devoir, une nécessité de voir outrager les cheveux blancs de sa vieillesse, le caractère sacré de sa paternité, le respect réservé au nom qu'il portait. Dans la *Pucelle d'Orléans*, Voltaire avait souillé la vertu qui est en vénération chez tous les peuples. Dans ce premier sixain qu'on lui ait attribué,

Dans tes vers, Duché, je te prie,
Ne compare point au Messie
Un pauvre diable comme moi;
Je n'ai de lui que sa misère,
Et *suis bien éloigné*, ma foi,
D'avoir une vierge pour mère.

il avait déshonoré sa propre mère. Il ne lui restait plus qu'à bafouer la paternité. C'est ce qu'il fit dans la personne de François Corneille; il conspua en lui et les mânes du grand tragique, et l'infortune, et le

travail et la misère, et la classe la plus nombreuse et la plus utile de la société.

Quand il eut réduit un père et une mère à dévorer leurs chagrins dans un bouge, il fixa au 13 février le moment d'une grande joie au château de Ferney. Marie Corneille devint Mme Dupuits. Voltaire garda les jeunes époux, parce qu'il en avait besoin pour jouer la comédie et tenir compagnie à sa nièce. En 1768, ils accompagnèrent celle-ci dans la capitale. Mais, lorsqu'elle retourna à Ferney, ils n'eurent plus la liberté de la désennuyer, parce qu'il n'y avait plus de pièces à représenter. Ils passèrent leurs jours dans leur domaine.

A peine ce mariage venait-il d'être célébré, que Voltaire eut une nouvelle occasion de manifester ses véritables intentions à l'égard des descendants de Corneille. Le 5 mars il mande à Damilaville : « Mon frère Thieriot est prié de me dire combien il y a encore de petits Corneilles dans le monde ; il vient de m'en arriver un qui est réellement arrière-petit-fils de Pierre. Il a été longtemps soldat et manœuvre ; il a une sœur cuisinière en province, et il s'est imaginé que Mlle Corneille, qui est chez moi, était cette sœur. Il vient tout exprès pour que je le marie aussi ; mais, comme il ressemble plus à un petit-fils de *Suréna* et de *Pulchérie* qu'à celui de *Cornélie* et de *Cinna*, je ne crois pas que je fasse sitôt ses noces. » Le 9 suivant, il établit ainsi pour d'Argental la généalogie de ce Corneille : « Il faut encore qu'un arrière-petit-fils de tous ces gens-là vienne du pays de la mère aux gaines me relancer aux Délices. C'est réellement l'arrière-petit-fils de Pierre. Il se nomme Claude-Étienne Corneille, fils de Pierre-Alexis Corneille, lequel Alexis était fils de Pierre Corneille, lequel Pierre était fils de Pierre, auteur de *Cinna* et de *Pertharite*. Claude-Étienne, dont il s'agit ici, est né avec soixante livres de rente malvenant. Il a été soldat, manœuvre, et d'ailleurs fort honnête homme. Le pauvre diable arrive mourant de faim, et ressemblant au Lazare ou à moi. Il entre dans la maison et demande d'abord à boire et à manger. Quand il est un peu refait, il dit son nom, et demande à embrasser sa cousine. Il montre les papiers qu'il a en poche ; ils sont en très-bonne forme. Nous n'avons pas jugé à propos de le présenter à sa cousine, ni à son cousin M. Dupuits, et je crois que nous nous en déferons avec quelque argent comptant. Il descend pourtant de Pierre Corneille en droite ligne. Mais, comme M. Dupuits est en possession, et qu'il s'appelle Claude, l'autre Claude videra la maison. Voilà, je crois, ce que nous avons de meilleur à faire. On nous menace d'une douzaine d'autres petits Cornillons, cousins-germains de *Pertharite*, qui viendront l'un après l'autre demander la becquée. » Mais le bon moment était passé, avoue Wagnière (p. 55) ; ils n'obtinrent que quelques secours pécuniaires.

Tout le produit du *Commentaire sur Corneille* devait être partagé entre François Corneille et sa fille Marie. Voltaire leur fit leur part. Dans sa lettre du 1er avril 1768, au duc de Choiseul, il évalue à quarante mille écus environ la dot de cette pupille. C'est une exagération. Une veuve Brunet, libraire de l'Académie, avait emporté huit mille livres de souscriptions (1); leur total ne s'éleva qu'à cent mille livres; l'éditeur en garda la moitié pour lui et remit le reste à Voltaire (2). Celui-ci ne préleva qu'une somme de douze mille livres qu'il pria M. Delaleu de placer sûrement au profit des époux Corneille (3). Il revint donc à peu près quarante mille livres à Mme Dupuits (4). Comme elle était logée à Ferney, Voltaire n'eut plus à s'occuper de son avenir. Il songea à procurer quelque autre bénéfice à François Corneille, qu'il appelait Pierre Corneille du Pont-Marie. En 1764, il le recommanda au zèle de d'Argental, pour obtenir que le roi lui abandonnât ses cent exemplaires de souscription, ce qui aurait donné une somme de trois cents louis d'or au susdit Pierre et à sa femme. Mais, soit inconduite, soit délaissement de ses protecteurs plus vaniteux que généreux, ce Pierre se trouva deux ans plus tard dans l'indigence. Ennuyé de ses importunités, Voltaire manda le 29 mars 1766 à d'Argental : « Ce n'est pas des roués, mais des fous que je vous entretiendrai aujourd'hui. De quels fous? m'allez-vous dire. D'un vieux fou qui est Pierre Corneille, petit-neveu, à la mode de Bretagne, de Pierre Corneille. Figurez-vous qu'il mande à sa fille qu'elle doit lui envoyer incessamment cinq mille cinq cents livres pour payer ses dettes. M. Dupuits est assurément hors d'état de payer cette somme; il se conduit en homme très-sage, lui qui est à peine majeur; et notre bonhomme Corneille se conduit comme un mineur. Nous vous demandons bien pardon, Mme Denis, M. Dupuits et moi, de vous importuner d'une pareille affaire; mais à qui nous adresserons-nous, si ce n'est à vous, qui êtes les protecteurs de toute la Corneillerie ? Non-seulement Pierre Corneille a dépensé en superfluité tout l'argent qu'il a retiré des exemplaires du roi, mais il a acheté une maison à Évreux, dont il s'est dégoûté sur-le-champ et qu'il a revendue à perte. Il n'avait précisément rien quand je mariai sa fille : il a aujourd'hui quatorze cents livres de rente, et les voici bien comptées :

(1) Lettres à Damilaville, du 15, et à Chauvelin, du 18 septembre 1763.
(2) Lettre à La Harpe, du 22 janvier 1773.
(3) Lettres à d'Argental, des 8 et 14 mai 1764. — (4) *Idem*.

Sur M. Tronchin.	600 liv.	1,400 livres.
Pension des fermiers généraux. . . .	400	
Sa place à Évreux.	160	
Sur M. Dupuits.	240	

« S'il avait su profiter du produit des exemplaires du roi, il se serait fait encore 500 livres de rentes. Il aurait donc été très à son aise, eu égard au triste état dont il sortait. Comment a-t-il pu faire pour 3,300 livres de dettes sans avoir la moindre ressource pour les payer? Il a acheté, dit-il, une nouvelle maison à Évreux : qui la paiera? Il faudra bien qu'il la revende à perte, comme il a revendu la première. Il doit à son boulanger deux ou trois années. Vous voyez bien que le bonhomme est un jeune étourdi qui ne sait pas ce que c'est que l'argent, et qui devrait être entièrement gouverné par sa femme, dont l'économie est estimable. On pourra l'aider dans quelques mois; mais, pour les 3,300 livres qu'il demande, il faut qu'il renonce absolument à cette idée. Mes anges ne pourraient-ils pas avoir la bonté de l'envoyer chercher, et de lui proposer de se mettre en curatelle sous sa petite femme? Il se fait payer ses rentes d'avance, dépense tout sans savoir comment, mange à crédit, se vêtit à crédit, et cependant il n'est point interdit encore. Notre petite Dupuits est désespérée. » Néanmoins Voltaire citait, le 22 janvier 1766, à Mme de Florian ce Corneille comme un bon homme. Il le perdit tout à fait de vue et l'abandonna à son sens réprouvé. « Le vieux père, homme simple, peu favorisé de la nature, accablé par la dégradation que produit la misère, privé en conséquence de cet extérieur poli, qui rend digne de l'attention philosophique, n'en a pas été honoré, raconte Linguet, page 428 du tome III de ses *Annales*. Il a été relégué dans un village, où il a uni sa misère à celle d'une femme aussi peu opulente que lui; et de ces deux riens est cependant résulté quelque chose : il en est sorti un enfant à qui ils ont du moins transmis leur nom. Tandis que celui-ci croissait, les infirmités n'épargnaient pas le père. Le dénûment de la famille redoublait chaque jour; enfin, manquant de tout, la femme, à qui l'on avait parlé souvent de l'accueil qu'avait autrefois reçu la sœur de son fils à Paris, a hasardé de s'y traîner avec lui. Rebutée de toutes parts, elle a cru que la porte d'un philosophe et son cœur s'ouvriraient du moins à ses gémissements. Elle a rampé jusqu'à M. Dalembert. Quel conseil croirait-on que lui ait donné l'apôtre de la tolérance, le pontife de l'humanité? *De se mettre en condition pour élever son enfant et nourrir son mari*. Elle manquait du simple nécessaire. Elle a demandé au philosophe la charité au lieu de sa protection : le panégyriste de Mme Geoffrin, le conteur des charités de Fontenelle a été inflexible.

Il lui a refusé de l'argent pour payer son auberge. Mme Corneille n'a vu chez les comédiens que de l'empressement et du respect; ils se sont disputé l'honneur de lui offrir un asile. La Rive s'est trouvé heureux d'obtenir la préférence. Ses camarades ont donné une représentation de *Cinna* au profit de cette famille. Ils y ont joué avec un enthousiasme préférable même au talent. » Linguet ajoute que cette représentation de *Cinna* valut sept mille livres environ aux infortunés. Ce fut le 16 février 1778 qu'elle fut donnée. A cette époque, Voltaire était à Paris et ne paraît pas s'être inquiété du sort de ses anciens protégés. Dalembert fut irrité de l'article de Linguet. Ce dernier lui répondit, à la page 26 du tome IV de ses *Annales* : « Ce que j'ai écrit, c'est de la bouche même de Mme Corneille qu'on l'a su. Cent honnêtes gens dans Paris ont été les confidents de ses plaintes; je les connais, je n'ai écrit que d'après leurs attestations. »

Revenons à Mme Dupuits. M. J. L. Mallet, élevé au château de Ferney, parle en ces termes des bienfaits dont Voltaire la combla (1): « Il la dota noblement, du fruit de ses travaux, de 90,000 livres provenant de son *Commentaire sur Corneille*. Il ne s'en tint pas là pour elle. Un jour qu'il était allé lui rendre visite pendant ses couches, il laissa, en sortant de chez elle, un grand vase d'argent contenant un billet de douze mille francs que M. Dupuits lui avait empruntés. Il donna encore cent mille francs de dot à la fille de cette dame, Mme d'Angely. » A ces assertions nous répondrons : 1° Mme Dupuits ne retira pas 90,000 livres des *Commentaires sur Corneille*. Sa part ne fut que de 40,000, suivant Voltaire. 2° Il ne donna pas une dot de cent mille livres à la fille de sa pupille. Mlle Adélaïde-Marie Dupuits, née le 29 mai 1764, n'épousa qu'en 1786 M. Grandfrançois, baron d'Angely. Voltaire, étant mort depuis 1778, n'a pu intervenir à ce contrat de mariage, sans sortir de son sépulcre. Personne n'ayant parlé de sa résurrection en 1786, nous ne saurions nous résoudre à croire, sur l'autorité de M. Mallet, à un miracle aussi étrange qu'inutile. Nous sommes persuadé que Voltaire n'aurait pas obtenu de sa légataire universelle une somme si considérable pour enrichir une demoiselle qu'il avait oublié de coucher sur son testament. 3° Il est sans apparence que Voltaire eût remis une dette de douze mille livres à un gentilhomme qui avait plus de dix mille livres de rente. Un cadeau de cette valeur n'était point dans ses habitudes. Le lui faire porter dans un grand vase d'argent nous semble passablement ridicule. Sur un fait semblable, nous ne nous en rapporterons donc pas au témoignage d'un inconnu que nous avons convaincu d'avoir été si mal renseigné sur d'autres points. Mais les services que

(1) *Œuvres de Voltaire*, édit. Dupont, tom. I, pag. 579.

Voltaire fut à même de rendre à M. Dupuits, il s'empressa de les demander. Le 14 janvier 1765, il s'adressa à la duchesse de Grammont afin d'obtenir pour lui une compagnie de cavalerie ou de dragons. Grâce au nom de Voltaire, le protégé eut de l'avancement, et devint plus tard maréchal de camp.

Maintenant que la conduite de Voltaire nous est connue, qu'il nous soit permis de l'apprécier. A-t-il eu la généreuse intention d'honorer le nom de Corneille et de soulager des malheureux? Assurément non. Les véritables descendants de Pierre Corneille, il les a chassés de sa présence, et n'a pas daigné s'occuper de leur sort, quoiqu'ils fussent dévorés de besoin. François Corneille, le père de Mme Dupuits, devait le jour à Françoise Corneille, cousine germaine de l'auteur du *Cid*. Outre François Corneille, elle avait eu quatre filles, et néanmoins le nom de son mari est resté inconnu jusqu'à ce jour (1). Il n'est pas probable qu'elle aurait eu cinq enfants illégitimes. François Corneille portait donc illégalement le nom de sa mère. « Au temps de la succession de Fontenelle, avait dit Le Brun (2), dans une note de la première édition de sa fameuse *Ode à Voltaire*, il lui fut offert une somme d'argent pour se désister de ses droits et même de son nom. M. Corneille, quoique pauvre et sans ressource, la refusa sans balancer; il répondit encore quand on le menaça de la perte de son procès, qu'au moins il gagnerait le nom de Corneille *qu'on lui disputait.* » Il est évident qu'on ne lui disputa le nom de Corneille, que parce qu'il devait prendre celui du mari de sa mère. S'il eût été un bâtard, on ne lui eût pas reproché cette habitude. Comme elle lui était utile, nous la lui pardonnerions volontiers, si, par là, il n'eût contribué à flétrir la vertu d'une mère de quatre filles, dont trois se marièrent, la plus jeune étant morte en bas âge. Voltaire a connu cette généalogie. Il a imité François Corneille. Le nom magique de Corneille était un magnifique prospectus pour éditer un ouvrage, mettre en relief l'adoption d'une jeune fille, la marier avantageusement et la doter avec la bourse des rois, des princes et des grands de toute l'Europe. Il a exploité tous ces préjugés. Marie Corneille méritait-elle tant d'égards? Non, car elle a délaissé son père; elle ne s'informait pas même de sa demeure. Elle l'a réduit à mendier à la porte des comédiens, quoique sa fortune la mît à même de le recueillir chez elle. Voltaire a poussé l'inhumanité plus loin. Il a enrichi la fille, et a repoussé le père; il a logé une femme qui avait un do-

(1) *Note sur les descendants de Corneille*, par le baron de Tassart. Bruxelles, 1851, in-8°.

(2) *Œuvres d'Écouchard Le Brun*, publiées par Guinguéné. Paris, 1811, in-8°, tom. IV, pag. 4.

maine, et n'a pas offert d'asile à un père trotteur dans les rues. Il a été le maître des souscriptions; il lui était facile de les partager entre la fille et le père. Il a peu donné à celui-ci, parce qu'il était pauvre, et beaucoup à celle-là, parce qu'elle était riche. Il a magnifié la fille, mais il a bafoué le père. Tant de contradictions n'annoncent-elles pas que Marie Corneille fut une nouvelle Iphigénie qu'on arracha à son vieux père, pour l'immoler couronnée de fleurs sur l'autel de la vanité philosophique ?

La postérité ne louera pas la générosité et la délicatesse de Voltaire à l'égard des descendants de Corneille, avec cette indulgence que Grimm attendait de son impartialité. La remarque de Fréron subsistera, et le lecteur impartial sera de l'avis de M. Bungener.

IV. *Voltaire et Belle et Bonne.*

Bornons-nous à raconter ce que Voltaire fit pour Belle et Bonne du moment qu'il parut l'avoir adoptée.

Dans son *Éloge historique de Voltaire*, Palissot s'exprimait ainsi : « Voltaire avait accueilli avec beaucoup d'indulgence, dans M. de Villette, un esprit naturel qu'il savait quelquefois revêtir de formes assez piquantes. Il vit avec intérêt ses assiduités auprès de sa jeune pupille, et un jour, en présence de M. de Villevieille, il lui proposa cinquante mille écus pour la dot de Mlle de Varicourt. « Je suis sûr, « lui disait-il, que Mme Denis, ma nièce, sera de mon avis ; elle « regarde Belle et Bonne comme sa fille. Quant à mes autres parents, « j'ai une bonne succession à leur laisser, et vous conviendrez qu'ils « n'ont pas longtemps à attendre. » M. de Villette ne voulut jamais consentir à cette générosité : il n'est donc pas vrai, comme on l'avait dit, que Voltaire ait doté Mlle de Varicourt. »

Où était-elle avant de demeurer chez Voltaire? Voici le document que nous fournissent les *Mémoires de Bachaumont*, le 15 mars 1778 : « Mme de Villette, de Varicourt en son nom, est fille d'un officier des gardes-du-corps, peu à l'aise et ayant douze enfants. Il était question de faire religieuse cette jeune personne, dont la famille n'avait aucun espoir de la marier. Mlle de Varicourt, instruite de la bienfaisance de M. de Voltaire, se servit de son esprit pour lui écrire une lettre très-bien tournée, où elle se plaignait de son fâcheux destin. Touché de cette épître, il va trouver Mme Denis; il lui dit *qu'il fallait arracher au diable cette âme qu'on prétendait donner à Dieu*, et il engagea sa nièce à proposer à la famille de Mlle de Varicourt de permettre que celle-ci vînt passer quelque temps à Ferney. La jeune personne s'y est si bien conduite qu'elle y a acquis le sur-

nom de Belle et Bonne ; ce qui a déterminé M. le marquis de Villette à en faire la fortune en l'épousant. » De son côté, Wagnière (p. 114 et 117) certifie que c'est Mme Denis qui obtint des parents de Mlle de Varicourt qu'elle vint habiter le château de Ferney, *pour lui tenir compagnie*.

C'était en 1775. Les époux Dupuits avaient quitté Ferney ; les étrangers devenaient de plus en plus rares, Voltaire croissait en âge et non en vertu. Mme Denis s'ennuya d'être presque toujours seule ; elle n'eut donc d'autre intention que de se procurer une demoiselle de compagnie en appelant près d'elle une jeune fille, qui appartenait à une famille honorable. Elles vécurent ensemble dans la plus grande intimité. Mais, en 1777, « M. le marquis de Villette, raconte Wagnière (p. 117), vint en septembre voir M. de Voltaire à Ferney. Il dit qu'il voulait épouser Mlle de Varicourt ; ce qu'il fit enfin, *après avoir cependant tergiversé près de trois mois*. Il n'est point vrai, comme on l'a dit et comme on l'a imprimé, que M. de Voltaire eût eu jamais l'idée d'offrir une forte dot à la femme de M. de Villette ; cela même eût été ridicule, puisque M. de Villette s'annonça comme jouissant de cent vingt mille livres de rente ; par conséquent il n'a point eu la gloire prétendue de refuser une dot. M. de Voltaire et Mme Denis donnèrent seulement quelques diamants à la jeune mariée. M. de Villette, apparemment pour se donner quelque relief, cherchait à faire croire que sa femme et lui étaient parents de M. de Voltaire. »

M. de Jouy ayant répété, dans le tome V de l'*Ermite en province*, que Voltaire avait accordé une dot de 50,000 écus à Belle et Bonne, un ami de la famille de Villette adressa cette réclame au *Journal des Débats*, le 30 mars 1825 : « L'amitié la plus vive unissait M. de Voltaire et M. le marquis de Villette, qui jouissait d'une immense fortune. Ce dernier vit à Ferney Mlle de Varicourt, l'aima, en fit la demande à ses parents, qui la lui accordèrent. Mais Voltaire ne la dota point ; il avait le tact trop exquis pour en *faire même l'offre*, sachant combien, par une offre de cette nature, il aurait blessé tout à la fois le noble désintéressement de son ami et la délicatesse d'une famille distinguée et honorable. Voltaire n'a donc pas été le bienfaiteur de Mlle de Varicourt, mais son protecteur et son ami. Déjà feu M. le marquis de Villette a réfuté dans le temps cette assertion, et j'ai vu entre les mains de M. son fils l'original de la lettre qu'il fit insérer dans les journaux d'alors. »

Rien n'était plus invraisemblable que d'attribuer à Voltaire, comme l'a avancé Palissot, le désir et la volonté d'offrir une dot de 50,000 écus à un marquis auquel il reconnaissait 40,000 (1) et

(1) Lettre à M..., du 9 novembre 1777 (n° 7887, édit. Beuchot).

même 50,000 écus de rente, comme il le mandait, le 19 novembre 1777, à La Harpe.

Il reste péremptoirement prouvé, par le témoignage de Wagnière et de la famille de Villette, que non-seulement Voltaire ne donna point de dot à Belle et Bonne, mais qu'il ne manifesta jamais l'intention de lui en offrir. Il lui prodigua les caresses les plus tendres, remarquent les *Mémoires de Bachaumont*, du 18 juin 1777. Il la logea, la nourrit et l'entretint pendant deux ans. Il eût été difficile à Mme Denis de trouver à meilleur marché une demoiselle de compagnie aussi jolie et aussi distinguée.

V. *Voltaire et ses amis.*

Il est temps de parler des amis de Voltaire. C'est pour nous conformer à l'usage que nous employons ce substantif, car nous protestons contre l'impropriété de cette expression.

Socrate, Platon, Cicéron, saint Jérôme, saint Augustin, saint Chrysostome, saint Bernard, saint Louis, saint François de Sales, Montaigne, Pascal, Mme de Sévigné, Bossuet, Fénelon, Corneille, Racine, La Fontaine, Boileau ont passé leur vie dans l'intimité de quelques personnes seulement. Au contraire, Voltaire avait une légion d'amis et de correspondants ; n'est-ce pas une preuve démonstrative qu'il ne connut point les douceurs de l'amitié ? Aussi disait-il, le 6 juillet 1772, à Mme du Deffand : « Il n'y a que les gens peu répandus qui sachent aimer. »

> L'amitié demande un peu plus de mystère,
> Et c'est assurément en profaner le nom
> Que de vouloir le mettre à toute occasion.
> Avec lumière et choix cette union veut naître ;
> Avant que nous lier, il faut nous mieux connaître.

Molière vient de caractériser l'amitié telle qu'on l'avait connue dans tous les temps depuis Socrate jusqu'à La Fontaine, de quelque génie qu'on fût doué ; c'est à lui qu'il appartient de nous apprendre à ne pas la confondre avec ce qui n'en porte que le masque, et n'en est que l'hypocrisie.

Méditons ces vers d'*Alceste* dans le *Misanthrope* :

> Je vous vois accabler un homme de caresses,
> Et témoigner pour lui les dernières tendresses ;
> De protestations, d'offres et de serments,
> Vous chargez la fureur de vos embrassements ;

Et quand je vous demande après quel est cet homme,
A peine pouvez-vous dire comme il se nomme;
Votre chaleur pour lui tombe en vous séparant,
Et vous me le traitez, à moi, d'indifférent.
Morbleu! c'est une chose indigne, lâche, infâme,
De s'abaisser ainsi jusqu'à trahir son âme.
Je veux qu'on soit sincère, et qu'en homme d'honneur,
On ne lâche aucun mot qui ne parte du cœur.

En vain *Philinte* cherche à justifier sa conduite par cette réponse:

Lorsqu'un homme vous vient embrasser avec joie,
Il faut bien le payer de la même monnoie,
Répondre comme on peut à ses empressements,
Et rendre offre pour offre, et serments pour serments.

Alceste se hâte de répliquer:

Non, je ne puis souffrir cette lâche méthode
Qu'affectent la plupart de vos gens à la mode;
Et je ne hais rien tant que les contorsions
De tous ces grands faiseurs de protestations,
Ces affables donneurs d'embrassades frivoles,
Ces obligeants diseurs d'inutiles paroles,
Qui de civilités avec tous font combat,
Et traitent du même air l'honnête homme et le fat.
Quel avantage a-t-on qu'un homme vous caresse,
Vous jure amitié, foi, zèle, estime, tendresse,
Et vous fasse de vous un éloge éclatant,
Lorsqu'au premier faquin il court en faire autant?
Non, non, il n'est point d'âme un peu bien située
Qui veuille d'une estime ainsi prostituée;
Et la plus glorieuse a des régals peu chers
Dès qu'on voit qu'on nous mêle avec tout l'univers:
Sur quelque prétexte une estime se fonde,
Et c'est n'estimer rien qu'estimer tout le monde.
Je refuse d'un cœur la vaste complaisance
Qui ne fait de mérite aucune différence;
Je veux qu'on me distingue, et pour le trancher net,
L'ami du genre humain n'est point du tout mon fait.

Quiconque a fait la triste expérience du monde se souvient chaque jour de la sagesse de ces observations; en feuilletant la correspondance de Voltaire, il nous a été impossible de la juger sans recourir aux maximes d'*Alceste*. Voltaire ne saurait avoir un meilleur arbitre que Molière, le seul qui eût plus d'esprit que lui peut-être.

Voltaire a élevé un *Temple à l'amitié*, mais il n'a laissé ni prêtre ni dévot près de cette divinité; n'était-ce pas avouer qu'il n'avait pas un seul ami?

Jamais homme n'oublia plus vite les morts; à peine daigna-t-il

leur consacrer quelques mots. A la vérité il a beaucoup glorifié Mme du Chastelet; mais ne vantait-il pas en elle la naissance, l'opulence, le talent, des liaisons honorables? Ne regrettait-il pas en elle une femme qui le logeait, le nourrissait, le divertissait pour rien? La vanité n'était-elle pas la cause de leur commerce? Pendant treize ans qu'ils vécurent ensemble, ils ne cessèrent de se bouder, de se quereller, de se battre. Pour Mme du Chastelet, Voltaire était une bête farouche qu'elle s'étudiait à apprivoiser, à contenir, à enfermer pour l'empêcher de rugir et de dévorer sa proie, comme le prouve sa correspondance avec d'Argental. Voltaire l'aurait tuée, si on ne lui eût un jour arraché le couteau qu'il allait lui plonger dans le cœur. Il lui suffit de quelques soirées brillantes, de quelques représentations de ses tragédies pour la perdre de vue. Le roi de Prusse l'appela près de lui et l'obligea bientôt de quitter sa cour. C'est avec Mme Denis qu'il va désormais passer ses jours. Dès qu'elle le connaît, elle le méprise et l'abhorre; ce n'est que l'espoir d'une riche succession qui la retient près de lui. Il la laisse dans la gêne et se moque continuellement d'elle. Quant à elle, il lui tarde de voir arriver le jour où la mort le lui enlèvera. Elle ne le regretta pas un seul instant, et refusa même de faire la dépense d'un cercueil de plomb pour un cadavre dont la vue l'offusquait, dit Wagnière (page 163). Si ce dernier resta vingt ans chez Voltaire, c'est parce qu'il le servit en esclave, sans jamais le contredire. Longchamp avait eu de la peine à s'accoutumer à la brusquerie de ses manières. En s'éloignant de lui, Collini avait été tenté de le provoquer en duel, suivant Wagnière (p. 10). Lekain raconte dans ses *Mémoires* (p. 327) qu'il avait été étonné de la dureté de son caractère; et Chabanon avoue (p. 130) qu'il avait reculé, épouvanté à l'aspect de ses accès de férocité. Frédéric convenait souvent qu'il était indigné de son inhumanité et de sa barbarie, qui poursuivait ses victimes jusque dans le tombeau. Il lui écrivit en 1752 : « Si vos ouvrages méritent qu'on vous élève des statues, votre conduite vous mériterait des chaînes. »

Maintenant il est facile de comprendre pourquoi Voltaire ne jugea personne digne de figurer dans son *Temple de l'Amitié*.

Il n'eut point d'ami. Il ne vit à ses pieds que des courtisans et des flatteurs, silencieux, obséquieux jusqu'à l'asservissement. Ils se donnèrent à lui avec plus d'empressement qu'il ne les recherchait. Il les traita avec l'autorité d'un maître et l'insolence d'un despote, parce qu'il les regarda comme des créatures destinées à son usage. Il les méprisa, parce qu'il les jugea; il les jugea, parce qu'il lut dans leur cœur comme dans un cœur de cristal. A la vérité, il daigna consacrer la XXIIIe de ses *Lettres philosophiques* à la *Considération qu'on doit aux gens de lettres*. Mais dans son *Commentaire historique*, et

dans sa lettre du 23 décembre 1753, à Mme Denis, il noircit la canaille de la littérature. Dès le 3 janvier 1723, il parlait déjà à Thieriot des gredins d'auteurs. Plus il avança en âge, plus il se crut autorisé à manifester hautement le mépris qu'ils lui inspiraient. Ainsi, le 2 septembre 1758, il faisait entendre ce cri à Dalembert : « Ah ! quel siècle ! quel pauvre siècle ! » Le 26 juin 1762, c'était au cardinal de Bernis qu'il envoyait cette ligne : « J'ai vu que la terre est couverte de gens qui ne méritent pas qu'on leur parle. » Trouvera-t-il quelques exceptions en France? non. Dans ses lettres du 1er mars 1764 à Dalembert, et du 30 avril 1771 à l'impératrice Catherine, il traite ses compatriotes de singes. Aussi, le 17 septembre 1761, il mande à Dalembert : « Notre nation ne mérite pas que vous daigniez raisonner beaucoup avec elle. » Pourquoi? c'est parce que, le 5 septembre 1752, il lui a avoué « qu'en France il y a trop de sots. » Quelle preuve en donne-t-il? Le 21 novembre 1774, il lui désigne le peuple, qui est le sot peuple. Pour lui, point de distinction; il confond la province avec la capitale. C'est pourquoi, le 26 juin 1762, il écrit au cardinal de Bernis : « Il est bien rare de trouver des penseurs en province, et surtout des gens de goût. » Quant à la capitale, il ne peut s'empêcher, dans ses épanchements du 5 février 1758 à Dalembert, de la bafouer et de la flétrir d'un trait : « Que Paris est encore bête ! » D'abord il songe aux gens de la cour; le 19 mai 1773, il les condamne devant la barre de Dalembert, en disant : « Ces beaux messieurs de Paris ont bien raison de détester la philosophie, qui les condamne et qui les méprise. » Le 13 décembre 1763, il lui apprend ce qu'il pense des autres classes distinguées de la société : « Nous touchons au temps où les hommes vont commencer à devenir raisonnables. Quand je dis les hommes, je ne dis pas la populace, la grand'-chambre et l'assemblée du clergé ; je dis les hommes qui gouvernent ou qui sont nés pour gouverner, je dis les gens de lettres dignes de ce nom. » Bien des esprits sont tentés de s'appliquer ces dernières paroles. Qu'ils se détrompent; car le 30 avril 1771, l'impératrice Catherine a reçu cette sentence du maître : « A l'égard des Velches, les premiers singes de l'univers, ils font toujours beaucoup de livres, sans qu'il y en ait un seul de bon. » Fera-t-il grâce à ceux qui se regardent comme des êtres nés pour gouverner? non. Il oublie que Dalembert, Diderot, Damilaville, Rousseau et compagnie habitent des mansardes, et il dit, le 9 février 1767, au cardinal de Bernis : « J'avoue que les polissons qui, de leur grenier, gouvernent le monde avec leur écritoire, sont la plus sotte espèce de tous. Ce sont les dindons de la basse-cour qui se rengorgent. » Le 24 septembre 1766, il est encore plus explicite avec Damilaville : « La canaille littéraire est ce que je connais de plus abject dans le monde. L'auteur du

Pauvre diable a raison de dire qu'il fait plus de cas d'un ramoneur de cheminées, qui exerce un métier utile, que de tous ces petits écornifleurs du Parnasse. » Pour comprendre ce jugement, citons ces mots adressés par lui, le 15 octobre 1767, à Dalembert : « Ce siècle des raisonneurs est l'anéantissement des talents; c'est ce qui ne pouvait manquer d'arriver après les efforts que la nature avait faits dans le siècle de Louis XIV. » Et ces autres encore plus énergiques, du 15 septembre précédent, au même : « Nous sommes dans la fange des siècles pour tout ce qui regarde le bon goût. Par quelle fatalité est-il arrivé que le siècle où l'on pense soit celui où l'on ne sait plus écrire? » Terminons par cette confidence du 31 mars 1763, au cardinal de Bernis : « Je vous supplie de me dire comment un peuple qui a tant de philosophes peut avoir si peu de goût? Vous me répondrez peut-être que c'est parce qu'ils sont philosophes; mais quoi! *la philosophie mènerait-elle tout droit à l'absurdité?* »

Comment parvint-il à subjuguer ce troupeau d'esclaves qu'il avait attirés par l'ascendant irrésistible de son génie, oppressés de son audace, accablés de sa comparaison? « Je suis le très-humble serviteur des goûts des personnes avec qui je vis, » avait-il dit, dès 1736, à M[lle] Quinault. Ceux qui étaient sensibles aux louanges, il leur envoyait un brevet de capacité, il leur assurait l'immortalité et la reconnaissance de la postérité. Il proportionnait les compliments aux services qu'il attendait, et les prodiguait suivant l'exaltation ou l'imbécillité de ceux qui les avalaient. Il se serait bien gardé d'écrire à La Harpe et à Marmontel ce qu'il mandait à Diderot, à Dalembert et à d'Argental. S'ils n'avaient pas été sous le charme, ils auraient regardé comme des injures et une dérision chacun des surnoms qui leur étaient donnés. Mais dès que Voltaire les avait salués comme des génies, ils se regardaient comme des génies, de sorte que c'était un vrai corps de génies, absolument comme dans les *Mille et une Nuits*, bien qu'il eût dit, en 1739, à Frédéric : « Les hommes de génie, ces fils aînés de Prométhée, il y en aura toujours très-peu, dans quelque pays que ce puisse être. »

Ceux qui poussaient de sourds murmures, qui rongeaient le frein de la servitude, Voltaire les contenait sous la verge de sa satire. Molière avait dit :

Nul n'aura de l'esprit, hors nous et nos amis.
Nous chercherons partout à trouver à redire,
Et ne verrons que nous qui sachent bien écrire.

Voltaire alla encore plus loin : «Comme je suis fort insolent, avouait-il, le 15 septembre 1762, à Dalembert, j'en impose un peu, et cela con-

tient les sots. » A qui s'adressent ces paroles? Évidemment à tous ceux qui craignaient de passer sous les fourches caudines de ses pamphlets, où non-seulement il ridiculisait, mais calomniait et déshonorait quiconque osait ne pas recevoir avec une foi pleine et entière chacune de ses contradictions. L'appareil de ces gémonies achevait de gagner à sa cause les indolents et les paresseux dont le cœur ne palpitait point à son nom. Mais, à cette *philosophie,* qui n'était qu'*une esclave*, selon sa lettre du 4 juin 1769 à Dalembert, voici ce qu'il lui réservait. Le 25 avril 1760, il écrivait à Dalembert : « Je vous avoue que je suis aussi en colère contre les philosophes qui se laissent faire que contre les marauds qui les oppriment. » Le 15 octobre 1759, il lui avait déjà mandé : « Tous les philosophes sont ou dispersés ou ennemis les uns des autres. Quels chiens de philosophes! ils ne valent pas mieux que nos flottes, nos armées et nos généraux. *Je finirai ma vie en me moquant d'eux tous*, mais je voudrais m'en moquer avec vous; » car « j'ai les sots en horreur,» ajoutait-il le 20 avril 1761.

Ainsi Voltaire regardait comme des sots et ceux qui le louaient, et ceux qui le craignaient, et ceux qui le servaient par amour, et ceux qui le servaient par peur. A la vérité il regardait également comme des sots, des escrocs, des monstres, des infâmes, des libertins, ceux qui ne le louaient pas, et le craignaient encore moins. Il me semble que ceux-ci étaient moins sots que ceux-là; car ils affichaient une grande indépendance de caractère, et raisonnaient leur incrédulité, tandis que ceux-là n'auraient pu établir les fondements de leur foi. La haine dont Voltaire honora ses adversaires suffit pour attester la supériorité d'esprit, de connaissances, qu'il leur reconnaissait sur ses sectaires. Les éloges de ceux-ci ne pourraient en effet soutenir un parallèle avec les écrits de ceux-là. Montesquieu n'eût pas désavoué les Lettres de Guénée. Fréron, La Baumelle ont publié des pages que Voltaire seul était capable de dicter.

Ceux qui, de nos jours, regardent comme une marque infaillible d'esprit de révérer le nom de Voltaire, de feuilleter les livres de Voltaire, de balbutier des maximes de Voltaire mille fois contredites par Voltaire, sont-ils bien sûrs que Voltaire ne les eût pas placés dans son bataillon des sots, s'il les eût connus? J'attends leur réponse à cette question avec la plus vive impatience; car, je le confesse naïvement, je n'ai pas assez d'esprit pour oser juger si Voltaire avait tort de traiter de sots tous ceux qui s'empressaient de se ranger sous sa bannière. Leur nombre est infini. Il doit en être ainsi, puisque la Bible nous apprend que le nombre des sots est infini.

On ne choisit pas ses amis dans un groupe de sots. Aussi Voltaire n'eut-il que des partisans. Il leur prodigua les louanges, les encouragements qui ne lui coûtaient rien; il les exploita, mais ne

les enrichit pas; car on ne fait pas de sacrifices pour des sots qu'on méprise.

Chef de parti, il lui fallait des aides de camp; *une clientèle de jeunes auteurs*, pour me servir d'un mot de M. Granier de Cassagnac (1), composa son escorte. On a si souvent parlé des bienfaits dont il les combla, qu'il est nécessaire de leur consacrer quelques lignes. Aussi ferons-nous la biographie de chacun de ces petits personnages.

Voltaire et Lefebvre.

En 1732, Voltaire mandait à Lefebvre : « Votre vocation, mon cher Lefebvre, est trop bien marquée pour y résister. Il faut que l'abeille fasse de la cire, que le ver à soie file, que M. de Réaumur les dissèque, et que vous les chantiez. Vous serez poëte et homme de lettres, moins parce que vous le voulez, que parce que la nature l'a voulu.» Mais une pièce de vers adressée par Lefebvre à Voltaire fait présumer qu'il n'était point destiné à remplacer Racine. Néanmoins Voltaire lui répondit :

N'attends de moi ton immortalité,
Tu l'obtiendras un jour par *ton génie*.
. . . .
Mais je voudrais, de tes destins pervers,
En corrigeant l'influence ennemie,
Contribuer au bonheur d'une vie
Que tu rendras célèbre par tes vers.

Dans une lettre du 27 septembre 1733 à Cideville, Voltaire nous apprend qu'il vient de recueillir chez lui avec Linant un jeune homme nommé Lefebvre, poëte et pauvre, et faisant des vers harmonieux. Le 24 septembre 1735, il avoua à Thieriot qu'il avait nourri, logé et entretenu ces deux jeunes gens comme ses propres enfants pendant tout le temps qu'il demeura à Paris, après la mort de Mme de Fontaine-Martel. Mais Lefebvre était mort dès 1734; par conséquent, Voltaire ne le garda guère plus d'un an. Le 20 décembre 1753, il dit à Mme Denis qu'il n'avait pas eu à se plaindre de lui. Tels sont les seuls documents que nous fournisse la correspondance de Voltaire relativement à Lefebvre. Il est impossible de démontrer si Lefebvre fut recommandé à Voltaire, ou s'il capta sa bienveillance en lui envoyant ses vers, et si depuis il lui rendit des services et lui servit de secrétaire.

(1) *Le Constitutionnel*, du 16 décembre 1850.

Voltaire et Linant.

Mais la correspondance de Voltaire est plus explicite sur le camarade de Lefebvre.

Sur les vives instances de ses amis Cideville et Formont, Voltaire s'occupa avec zèle du sort de Linant (1). Il essaya de le faire entrer chez Mme de Fontaine-Martel à la place de Thieriot, mais ce fut en vain (2). C'est alors qu'il obtint pour lui un couvert à la table de M. de Nesle (3). En même temps il le recommanda aux bontés de Mme du Deffand, et la pria de solliciter pour lui l'emploi de lecteur chez la duchesse du Maine. Nouveau refus. Linant avait une écriture trop illisible pour devenir secrétaire (4). Voltaire ne pouvait pas facilement s'en débarrasser. Il lui offrit un trou près de sa retraite, avec la facilité d'y dîner et d'y souper tous les jours, quand il ne serait pas invité à aller ailleurs (5). Il lui assura de plus ses entrées à la comédie (6).

Sur ces entrefaites Linant quitta le petit collet qu'il portait depuis longtemps (7). Voltaire comprit que cette action lui imposait de nouveaux devoirs, et qu'il devait travailler à la fortune de son protégé, toujours pauvre et bégayant beaucoup, et néanmoins très-fier et très-paresseux, se brouillant avec tous ses commensaux, ce qui força Voltaire, le 27 octobre 1733, de prier Cideville de donner de sages avis au jeune poëte. Ces remontrances ne produisirent aucun effet. Aussi Voltaire manda, le 6 novembre 1733, à Cideville : « Surtout ne gâtez point Linant. Je ne suis pas trop content de lui. Il est nourri, logé, chauffé, vêtu, et je sais qu'il a dit que je lui avais fait manquer un beau poste de précepteur, pour l'attirer chez moi. Je ne l'ai cependant pris qu'à votre considération, et après que la dignité de précepteur lui a été refusée. Il ne travaille point, il ne fait rien, il se couche à sept heures du soir pour se lever à midi. Encouragez-le et grondez-le en général. » Le 27 février suivant, autre missive : « Écrivez, je vous en prie, à Linant, qu'il a besoin d'avoir une conduite très-circonspecte; que rien n'est plus capable de lui faire tort que de se plaindre qu'il n'est pas assez bien chez un homme à qui il est absolument inutile, et qui, de compte fait, dépense pour lui seize cents francs par an. Une telle ingratitude serait capable de le perdre. Je vous ai toujours dit que vous le gâtiez. Il s'est imaginé

(1) Lettre à de Formont, du 23 décembre 1737.
(2) Lettre à Cideville, du 29 mai 1732.
(3) Lettre à Formont, de juillet 1732.
(4) Lettres à Cideville, de 1732 (n° 178, édit. Beuchot). — (5) Du 29 mai. — (6) Du 27 octobre. — (7) Du 27 septembre 1733.

qu'il devait être sur un pied brillant dans le monde, avant d'avoir rien fait qui pût l'y produire. Il oublie son état, son inutilité, et la nécessité de travailler; il abuse de la facilité que j'ai eue de lui faire avoir son entrée à la comédie, il y va tous les jours. Il se croit un personnage parce qu'il va au théâtre et chez Procope (café de la Comédie-Française). Je lui pardonne tout parce que vous le protégez; mais, au nom de Dieu, faites-lui entendre raison. » Linant ne se corrigeant point, Voltaire manda, le 12 avril 1735, à Cideville: « A l'égard de Linant, j'ai vu une partie de sa pièce; cela n'est pas présentable aux comédiens. S'il a compté sur cette pièce pour se procurer de l'argent et de la considération, on ne saurait être plus loin de son compte. La présidente (de Bernières) m'a paru aussi peu disposée à recevoir sa personne que les comédiens le seraient à recevoir sa pièce. Je crains même qu'elle en soit un peu fâchée, et qu'elle ne s'imagine qu'on lui a tendu un piége. La seule ressource de Linant, c'est de se faire précepteur; ce qui est encore plus difficile, attendu son bégaiement, sa vue basse, et même le peu d'usage qu'il a de la langue latine. J'espère cependant le mettre auprès du fils de Mme du Chastelet; mais il faudra qu'il se conduise un peu mieux dans cette maison qu'il ne fait dans mon bouge. Il sera chez moi jusqu'à ce qu'il puisse être installé. » Le 3 août suivant, Voltaire annonçait à son ami l'arrivée de Linant au château de Cirey. Malgré la protection de Voltaire, Linant ne demeura pas longtemps dans cette habitation.

Cependant Voltaire ne le perdit pas tout à fait de vue. Quoiqu'il se plaignît amèrement, le 22 février 1736, à Cideville, de son incapacité, de sa paresse, de son ingratitude, il lui envoya quelques secours. Le 14 décembre 1738, il mandait à Moussinot : « Prault a donné de l'argent à Linant et à La Mare, mais je ne le sais que par lui, et ces messieurs gardent jusqu'ici un silence qui n'est pas, je crois, le silence respectueux, encore moins le silence reconnaissant, à moins que les grandes passions ne soient muettes. Leurs besoins sont éloquents, mais leurs remerciements sont cachés. » Le 27 suivant, autre missive : « Linant m'a écrit un mot de remerciement, mais La Mare ne m'écrira probablement que quand il aura dépensé l'argent que je lui ai donné. » Le 13 décembre, c'était cinquante livres que Voltaire avait chargé Prault de donner à Linant; le même mois il le fit prier par Mme Demoulin de lui remettre encore cinquante livres. Depuis il le secourut peu. Le 28 octobre 1741, il disait à Cideville : « Je souhaite que Linant tire de son talent plus de fortune qu'il n'en recueillera de réputation. Je ne suis plus guère en état de l'aider comme je l'aurais voulu. Un certain Michel, à qui j'avais confié une partie de ma fortune, s'est avisé de faire la plus horrible banque-

route que mortel puisse faire. » Dans son *Commentaire historique*, il constate qu'il partagea le profit de l'*Enfant prodigue* entre La Mare et Linant, mais il n'indique point quelle fut la valeur de ce bénéfice. Le 28 novembre 1750, il apprit à d'Argental que Linant était mort dans la misère.

Beaucoup de bienveillance, quelques secours pécuniaires, un entretien de deux ans qui n'a pu s'élever à seize cents francs la première année, telles sont les dépenses de Voltaire relatives à un jeune homme qu'il ne pouvait abandonner, qu'il dégoûta peut-être du petit collet, et qu'il afficha comme une de ses créatures dans son *Commentaire historique*.

Linant ne lui fut pas inutile. Il paraît, d'après une lettre de Voltaire à Cideville, en date du 2 août 1733, qu'il avait préparé une réponse aux critiques du *Temple du Goût*. On lui doit une édition des *OEuvres de Voltaire, publiée à Amsterdam*, chez Étienne Ledet, 1738-39, en 4 vol. in-8° avec figures. En tête du premier volume se trouve une Préface de six pages, composée, mais non signée par lui; elle finit par ces mots, qui ont trait à l'auteur de la *Henriade* : « Tant d'éditions n'ont pu encore le rendre content de son propre ouvrage; mais je dirais que le public doit l'être, si la reconnaissance et tous les sentiments que je dois à M. de Voltaire ne rendaient mon témoignage suspect de trop de zèle; d'ailleurs je crois que la *Henriade* le loue mieux que tout ce qu'on pourrait en dire. » Voltaire nous apprend, par sa lettre du 20 septembre 1736 à Berger, que Linant ne fit cette Préface que parce que Berger et Thieriot avaient refusé de s'en charger.

Voltaire et de La Mare.

Dès 1735, Voltaire parlait ainsi de La Mare à Thieriot : « C'est un jeune poëte fort vif, et peu sage. Je lui ai fait tous les plaisirs qui ont dépendu de moi; je l'ai reçu de mon mieux, et j'avais même chargé Demoulin de lui donner des secours essentiels. » Le 13 octobre de la même année, il lui écrivait encore : « Je vous dirai un petit mot de la tragédie de *Jules César*. Je crois qu'il est nécessaire de faire une édition correcte de l'ouvrage. Voici quel est mon projet. Faites faire cette édition; que le libraire donne un peu d'argent et quelques livres, à votre choix; l'argent sera pour vous, et les livres pour moi. Seulement je voudrais que le pauvre abbé de La Mare pût avoir de cette affaire une légère gratification, que vous réglerez. Il est dans un triste état. Je l'aide autant que je peux; mais je ne suis pas en état de faire beaucoup. » Le 30 novembre suivant, nouvelle lettre : « L'abbé de La Mare se chargera de l'édition, et le peu de profit qu'on

en pourra tirer sera pour lui. C'est une libéralité que vous lui ferez volontiers, surtout à présent que vous êtes grand seigneur. »

De La Mare se mit à l'œuvre et composa un *Avertissement* très-flatteur pour Voltaire. Celui-ci jugea à propos de modérer son zèle; c'est pourquoi, le 22 décembre, il manda à Berger : « Je savais ce que vous me mandez de l'abbé de La Mare. Vos réflexions sont très-sages. Je ne peux que louer sa reconnaissance et craindre la malignité du public. J'ai retranché, comme vous le voyez bien, toutes les louanges que l'amitié de ce jeune homme, trompé en ma faveur, me prodiguait assez imprudemment, et qui nous auraient fait tort à l'un et à l'autre. Je l'ai prié de ne m'en donner aucune. A la bonne heure que, en faisant imprimer une édition de *Jules César*, il réfute, en passant, les calomnies dont m'ont noirci ceux qui prennent la peine de me haïr. Je ne crois pas que ce soit une chose que je puisse empêcher, s'il ne se tient qu'à des faits, s'il ne me loue point, s'il ne se commet avec personne, s'il parle simplement et sans art. Mais il faut que sa préface soit écrite avec une sagesse extrême, et que sa conduite y réponde. » Quatre jours après, il écrivait à Thieriot : « Mme du Chastelet a lu la préface que m'a envoyée le petit La Mare. Nous en avons retranché beaucoup, et surtout les louanges; mais pour les faits qui y sont, nous ne voyons pas que je doive en empêcher la publication. C'est une réponse simple, naïve et pleine de vérité, à des calomnies atroces et personnelles, imprimées dans vingt libelles. Il y aurait un amour-propre ridicule à souffrir qu'on me louât; mais il y aurait un lâche abandon de moi-même à souffrir qu'on me déshonore. L'ouvrage de La Mare nous paraît à présent très-sage, et même intéressant. Il me semble qu'il y règne un amour des arts et de la vertu, un esprit de justice, une horreur de la calomnie, et un attendrissement surtout sur le sort de presque tous les gens de lettres persécutés, qui ne peut révolter personne, et qui, même dans le temps de cette persécution nouvelle, doit gagner les bons esprits en ma faveur. Il est vrai que cette justification aurait plus de poids si elle était faite d'une main plus importante et plus respectée. Cette marque publique de La Mare peut servir à lui faire des amis.» En attendant, Voltaire envoyait le 15 mars suivant ce mot à son panégyriste : « Vous pouvez compter toujours sur moi. » Le 5 avril il adressait cette phrase à Berger : « Je ferai le bien que je pourrai au petit de La Mare; mais il faudrait qu'il fût plus sage. »

Dans sa lettre du 18 septembre 1736 à Berger, Voltaire se flatta d'avoir *accablé de bienfaits* ce petit de La Mare, que Longchamp a signalé comme l'un des chefs de claque aux représentations des pièces de son maître; mais, suivant son habitude, Voltaire garda le silence sur le montant des sommes qu'il lui donnait, à condition que

sa reconnaissance ne serait pas muette. Ainsi, le 22 mai 1736, il mandait à Moussinot : « Que dites-vous de ce petit de La Mare, qui est venu escroquer de l'argent chez nous par un mensonge, et qui n'a pas écrit depuis que j'ai quitté Paris ? L'ingratitude me paraît innée dans le genre humain. » Le 16 juillet, nouvelle missive. « Je vous remercie de la gratification faite à de La Mare, d'autant plus que c'est la dernière que mes affaires me permettent de lui accorder. » Le 17 novembre 1737, autre lettre : « Je lui ai envoyé cent francs pour son voyage d'Italie, et je n'ai pas entendu parler de lui depuis son retour. Je ne le connais que pour l'avoir fait guérir d'une maladie infâme à mes dépens, et pour l'avoir *accablé de dons* qu'il ne méritait pas. » Néanmoins il lui en fit encore. Nous avons vu qu'il lui abandonna la moitié du profit d'une comédie, comme il l'a constaté dans son *Commentaire historique*. Le 5 décembre 1738, il écrivait à d'Argental : « J'avais peu d'argent quand La Mare est venu chez Mme du Chastelet, je n'ai pu lui donner que cent livres; mais pour lettre de change je lui donne la comédie de *l'Envieux*. Il la donnera sous son nom, et il partagera le profit avec un jeune homme plus sage que lui et plus pauvre. » Le 13 du même mois, il disait à Prault : « Vous avez donc donné cent vingt livres à M. de La Mare, et vous avez fait plus que je n'avais osé vous demander. Je me charge du paiement, s'il ne vous paie pas. » Le 20 suivant, il se plaignait à Thieriot de n'avoir pas encore reçu une lettre de reconnaissance de ces deux sommes, dont l'une paraît avoir été prêtée plutôt que donnée, dans une circonstance où de La Mare était tellement pauvre, qu'il avait été obligé de mettre tout son linge en gage, comme le prouve une lettre de Mme du Chastelet à d'Argental, du 25 décembre 1738. *L'Envieux* n'ayant point paru, de La Mare n'en retira aucun bénéfice.

De La Mare composa une *Préface* de *Jules César*; suivant la lettre de Mme du Chastelet à d'Argental, du 14 juin 1738, il envoyait à Cirey toutes les pièces qu'il croyait devoir y être bien accueillies de Voltaire; il lui permit de se servir de ses initiales pour donner plus de relief à un *Avertissement* de *Mahomet*; il contribuait au succès de ses tragédies à la Comédie.

Voltaire lui accorda quelques secours dans une maladie grave; il lui prêta de l'argent, et lui en donna aussi. Ces gratifications étaient une compensation de services qui flattaient son amour-propre. La pauvreté dans laquelle gémissait son protégé prouve combien il s'en fallait qu'il l'eût *accablé de bienfaits*.

Voltaire et Berger.

Dans le mois d'octobre 1733, Voltaire écrivait à Berger : « Y a-t-il quelque chose de nouveau, sur le Parnasse, qui mérite d'être connu par vous? Soyez donc un peu, avec votre ancien ami, le nouvelliste des arts et des plaisirs, et comptez sur les mêmes sentiments que j'ai toujours eus pour vous. » Voltaire s'attacha à lui, lui accorda la plus grande confiance, et compta sur lui plus que sur tout autre, prenant plaisir à recevoir ses lettres, se fiant à ses jugements, et cherchant à lui être utile (1). Il le salua bientôt comme le plus exact et le plus aimable correspondant du monde (2); il le supplia de lui envoyer souvent des missives qu'il estimait plus que l'argent et la gloire (3). C'est pourquoi, le 3 janvier 1737, il lui disait : « Vous me ferez un sensible plaisir de m'écrire des nouvelles une ou deux fois par semaine. Je regarderai cette assiduité comme un service d'ami, et vous pouvez compter sur ma reconnaissance, comme je compte sur une discrétion extrême. »

Voltaire voulut aussi lui rendre les services qui dépendaient de lui. On croit que c'est à Berger qu'il écrivit, en février 1736, les lignes suivantes : « Quant à l'argent que me devait ce pauvre M. La Clède, je trouve dans mes papiers que je lui avais prêté par billet trois cents livres, que le libraire Legras m'a rendues; et le lendemain, je lui prêtai cinquante écus, sans billet. Si vous pouviez, en effet, faire payer ces cinquante écus, je prendrais la liberté de vous supplier très-instamment d'en acheter une petite bague d'antique, et de prier Mme Berger de vouloir bien la porter au doigt. Ce M. Berger est un homme que j'aime et que j'estime infiniment, et je vous aurais de l'obligation si vous l'engagiez à me faire cette galanterie. C'est un des meilleurs juges que nous ayons en fait de beaux-arts. » Le 7 juin suivant, il mandait à Moussinot : « Je vous prie, si vous avez de l'argent à moi, de donner cent livres à M. Berger qui vous rendra cette lettre, et, si vous ne les avez pas, de vendre quelqu'un de mes meubles pour les lui donner, dussiez-vous lui donner 50 livres une fois et 50 livres une autre. Ayez la bonté de lui faire ce plaisir. Je lui ai une grande obligation de vouloir bien s'adresser à moi. Le plus grand regret que j'aie dans le dérangement où Demoulin a mis ma fortune, c'est d'être si peu utile à des amis tels que M. Berger. Enfin il faut songer à ce qui me reste plus qu'à ce que j'ai perdu, et tâcher d'arran-

(1) Lettres à Berger, de l'année 1734 (nº 319, de l'édit. Beuchot). — (2) De juillet 1736. — (3) Du 1er décembre 1735.

ger mes petites affaires de façon que je puisse passer ma vie à être un peu utile à moi-même et à ceux que j'aime. » Le 17 novembre suivant, il lui disait encore : « Je vous demande en grâce de renvoyer à M. Berger son billet avec une petite excuse de ne l'avoir pas fait plus tôt. » Mais à Berger, il adressait dans le mois de décembre les mots suivants : « Vous vous moquez de moi avec votre billet. Est-ce que des amis se font des billets ? » Néanmoins, le 24 février 1738, il écrivait à Prault : « Je vous prie de prier M. Berger de passer chez vous pour affaire. Cette affaire sera que vous lui compterez dix pistoles; vous lui demanderez de vous-même un billet par lequel il reconnaîtra avoir reçu cent livres de mes deniers par vos mains. »

Berger ne fut pas ingrat. Il se montra l'homme le plus exact et le plus essentiel que connût Voltaire (1); il devint son cher plénipotentiaire (2), son cher éditeur (3). Il fut chargé de surveiller une édition de *la Henriade*, et d'envoyer à Cirey tous les livres nouveaux qui méritaient l'honneur d'y être transportés (4). On lui confia aussi des affaires délicates. Le 10 octobre 1736, Voltaire lui mandait : « A l'égard de *l'Enfant prodigue*, il faut soutenir à tout le monde que je n'en suis point l'auteur. Mandez-moi ce que vous en pensez, et recueillez les jugements des connaisseurs, c'est-à-dire des gens d'esprit, qui ne viennent à la comédie que pour avoir du plaisir. » Huit jours après, nouvelles instances : « Je me fie à vous sans réserve. Il faut que le secret soit toujours gardé sur *l'Enfant prodigue*. Je vous enverrai l'original; vous le ferez imprimer, vous ferez marché avec Prault dans le temps; mais surtout que l'ouvrage ne passe point pour être de moi. Vous ne sauriez me rendre un plus grand service que de détourner les soupçons du public. Récriez-vous sur l'injustice des soupçons. Si, par malheur, le secret de *l'Enfant prodigue* avait transpiré, jurez toujours que ce n'est pas moi qui en suis l'auteur. *Mentir pour son ami est le premier devoir de l'amitié.* Je veux vous devoir tout le plaisir de l'incognito, et tout le succès du théâtre et de l'impression. » Dans le mois de novembre, il revient sur le marché précité : « Faites vite un bon marché avec Prault, et s'il ne veut pas donner ce qui convient, faites affaire avec un autre. » Le 12 décembre, encore le même sujet : « Je vais faire partir la pièce et la préface pour être imprimées par le libraire qui en offrira davantage; car je ne veux faire plaisir à aucun de ces messieurs, qui sont, comme les comédiens, créés par les auteurs, et très-ingrats envers leurs créateurs. Je suis indigné contre Prault; faites-lui sentir ses torts et punissez-le en donnant la pièce à un autre. Ainsi négociez avec le libraire le moins fripon et le

(1) Lettres à Berger, du 1er septembre. — (2) Du 5 avril. — (3) Du 18 septembre. — (4) Du 5 avril. 1736.

moins ignorant que faire se pourra. » Il recourut aussi à lui peu de temps après pour ses démêlés avec Desfontaines au sujet du *Préservatif*. Le 22 décembre 1738, il lui écrivait : « Je vous prie de dire à tous vos amis qu'il est très-vrai que non-seulement je n'ai aucune part au *Préservatif*, mais que je suis très-piqué de l'indiscrétion de l'auteur.» Le 18 janvier et le 16 février 1739 il le pria d'aller trouver Saint-Hyacinthe, pour obtenir un désaveu qu'il attendait avec impatience. Le 9 janvier de la même année, il l'engagea à lui chercher des anecdotes pour le *Siècle de Louis XIV*.

Pendant plusieurs années, le dévouement de Berger fut à toute épreuve. Voltaire ne paraît l'avoir récompensé qu'en lui prêtant de l'argent sur billet, et en lui abandonnant quelque profit sur une pièce. S'il lui accorda quelques secours, on doit les regarder comme des honoraires, et non comme des libéralités, puisque Berger n'était point obligé de perdre son temps à lui faire plaisir.

Voltaire et le chevalier de Mouhy.

Le 18 septembre 1736, Voltaire mandait à Berger : « Le chevalier de Mouhy m'écrit. Qu'est-ce que ce chevalier de Mouhy? » Ainsi ce fut de Mouhy qui le premier rechercha l'amitié de Voltaire. Mais celui-ci voulut savoir quelle était sa position, avant de se livrer à lui. La veille, il avait écrit à Moussinot : « Il y a un M. le chevalier de Mouhy, qui demeure à l'hôtel Dauphin, rue des Orties. Ce chevalier de Mouhy veut m'emprunter 100 pistoles, et je veux bien les lui prêter. Vous me direz ce que c'est que cet homme. Je vous prie de lui dire que mon plaisir est d'obliger les gens de lettres, quand je le peux, mais que je suis actuellement très-mal dans mes affaires ; que cependant vous ferez vos efforts pour trouver cet argent, et que vous espérez que le remboursement en sera délégué, de façon qu'il n'y ait rien à risquer. Après quoi vous aurez la bonté de me mander le résultat de ces préliminaires. » Les renseignements furent sans doute satisfaisants ; car, le 17 novembre, Voltaire disait à Moussinot : « Si ce chevalier de Mouhy vient vous voir, dites-lui que je suis prêt à lui faire tous les plaisirs qui dépendront de moi, mais ne lui donnez pas des espérances trop positives, et ne vous engagez pas. » Le 24 suivant, nouvelle lettre : « Vous avez vu ou vous verrez le sieur chevalier de Mouhy. Vous lui avez donné ou donnerez 300 livres, mais uniquement sur le billet de Dupuy, et promettrez 300 autres livres incessamment. Vous lui direz, je vous supplie, qu'il envoie les petites nouvelles à Cirey, deux fois par semaine, avec promesse de

paiement tous les mois ou tous les trois mois. Recommandez-lui d'être infiniment secret dans son commerce avec moi. »

Il n'a été publié aucune des lettres de Voltaire à ce Mouhy. Il ne paraît pas probable que ce dernier fût devenu, dès 1736, l'agent littéraire de l'hôte de Cirey, puisque ce ne fut que plus tard qu'on lui demanda ce qu'il exigeait pour ses peines. Ainsi, c'est le 21 juillet 1738 que Voltaire mande à Moussinot : « Je vous prie de faire venir chez vous le chevalier de Mouhy, et de lui demander naturellement ce qu'il faut par an pour les nouvelles qu'il fournit, et ensuite je vous dirai ce qu'il faudra donner à compte. Il pourrait peut-être se charger d'envoyer les *Mercure* et pièces nouvelles. » Le 2 août, autre avis : « Le chevalier de Mouhy demeure rue des Moineaux, butte Saint-Roch. Vour pourrez lui écrire un mot pour savoir ce qu'il faut par mois, et pourquoi il n'envoie plus de nouvelles depuis huit jours. » D'après ces lettres, on voit que le chevalier envoyait déjà des nouvelles à Cirey; mais les questions de Voltaire indiquent que ce commerce n'était pas un engagement, comme il le devint, dès qu'on se fut accordé sur les honoraires. Le 14 auguste, Voltaire s'adressa ainsi à Moussinot : « Au chevalier de Mouhy cent francs pour une planche d'estampe qu'il promettra livrer. Dix écus pour les nouvelles par lui envoyées. S'il veut 200 livres par an, à condition d'être mon correspondant littéraire et d'être infiniment secret, volontiers. J'aurais mieux aimé mon d'Arnaud; mais il n'a pas voulu seulement apprendre à former ses lettres. » Quatre jours après, même sujet : « A l'égard de M. de Mouhy, je vous prie de lui donner 130 livres, si vous ne les lui avez déjà données, et de lui dire qu'il m'est impossible de lui donner plus de 200 livres par an; que, si j'en croyais mes désirs et son mérite, je lui en donnerais bien davantage; que je demande des nouvelles très-courtes, des faits sans réflexions, et plutôt rien que des faits hasardés; que d'ailleurs je serai charmé de l'avoir pour mon correspondant littéraire. »

Bientôt Voltaire travailla à flétrir et à noircir Desfontaines; c'est sur de Mouhy qu'il jeta les yeux, quand il eut besoin d'un champion pour le soutenir. Dès le mois de novembre parut *le Préservatif*, précédé d'une gravure obscène, qui doit être celle dont la planche devait être livrée à Voltaire pour la somme de cent francs, et qu'il tenait à voir, parce qu'il en avait lui-même donné le sujet, suivant Mme de Graffigny (p. 121). *La Voltairomanie* de Desfontaines suivit de près la publication du *Préservatif*. De Mouhy avait édité cette dernière brochure sous son propre nom. Cette démarche l'obligeait ou à confesser son mensonge, en signalant le véritable auteur du pamphlet diffamatoire, ou à ne pas se contredire et à soutenir hautement et hardiment tout ce que Voltaire lui signifierait de déclarer. De Mouhy préféra ce

dernier parti. Aussi Voltaire s'empressa-t-il de lui ouvrir sa bourse et de lui faire de magnifiques promesses. D'une parole du chevalier dépendait l'honneur de Voltaire ; Voltaire avait donc intérêt à ne pas se brouiller avec un homme qui lui était devenu nécessaire pour gagner le procès qu'il avait intenté contre l'auteur de *la Voltairomanie*. Le 12 janvier 1739 il écrit à Moussinot : « Voici un paquet qu'il faut sur-le-champ envoyer à M. le chevalier. Non, lisez-le. Portez-le vous-même, qu'il l'imprime, qu'il n'y ait pas le moindre retardement. L'ouvrage est sage, intéressant et nécessaire. Il vaudra quelque argent au chevalier. On en peut tirer au moins 500 exemplaires. Qu'on corrige les fautes du copiste, qu'on n'épargne rien, que l'impression soit belle, sur le plus beau papier. Donnez 50 livres d'avance à ce cher chevalier. Qu'il m'écrive régulièrement et amplement, qu'il m'envoie les feuilles à corriger. » Il s'agissait d'un *Mémoire* de Voltaire.

De Mouhy ne répugna pas à se prêter à tout ce qu'on attendait de lui. Voltaire ne désespéra pas de trouver en lui toute la complaisance d'un frère, comme il disait, le 18 janvier 1739, à d'Argental. Il devint de plus en plus exigeant avec lui. Aussi, le 26 janvier, il disait de lui dans une lettre à Moussinot : « Il faut surtout qu'il m'écrive une lettre ostensible par laquelle il demeure indubitable que je n'ai aucune part au *Préservatif*. Promettez de l'argent au chevalier, mais qu'il ne se presse point, et qu'il ne mette pas sa montre en gage. » De Mouhy écrivit sans doute la lettre qui lui était demandée, car, trois jours après, Voltaire avouait à Moussinot que tout allait bien du côté du chevalier de Mouhy.

Quelle fut la récompense de tant de complaisance? Le 2 février, Voltaire mande à Moussinot en parlant de cet *ardent* de Mouhy, comme il l'appelait dans sa lettre du 27 janvier 1739 à d'Argental : « Vous lui avez donné 50 livres et deux louis, cela est quelque chose; je tâcherai de lui donner encore dès que j'aurai de l'argent. Mais à présent que vous n'en avez point, je vous prie de le lui dire tout simplement. » Trois jours après, même sujet : « Je veux absolument que le procès soit fait, mais à condition que le chevalier de Mouhy vous jurera qu'il n'a aucun papier qui puisse me faire tort. Vous n'avez point d'argent, je lui en ferai toucher d'ailleurs. Dites que vous n'en avez point. » Le 28 suivant, autre lettre : « Je vous prie de donner 100 livres au chevalier de Mouhy, sitôt la présente reçue. Il vous donnera son récépissé. Je suis fâché de n'avoir que cela à lui donner pour le présent. Je vous prie de lui en faire mes très-humbles excuses. » Le 7 mars, nouvelle recommandation : « Vous avez donc donné 100 livres au chevalier. Je vous prie, quand vous le verrez, de lui dire que vous n'en aviez pas davantage. » Le 19 suivant, encore un petit mot : « Donnez donc encore 100 livres au chevalier, mais dites-lui que

c'est tout ce que vous avez, et demandez-lui bien pardon du peu. Après tout, cela fait plaisir. » Deux jours après, il désire savoir si ses ordres ont été exécutés. Il écrit donc à Moussinot : « Avez-vous eu la bonté d'envoyer 100 livres et mille excuses au chevalier ? » A la fin, Voltaire se lassa de donner ou plutôt de prêter. De là ces lignes du 3 avril : « Faites-moi l'amitié d'envoyer encore trois louis au chevalier de Mouhy, mais c'est à condition que vous lui écrirez ces propres mots : « *M. de Voltaire, mon ami, me presse toutes les semaines; de vous envoyer de l'argent; mais je n'en toucherai pour lui peut-être de six mois. Voici trois louis qui me restent, en attendant mieux.* » Néanmoins le 20 avril il était de nouveau question d'argent. Lisons donc ces lignes envoyées à Moussinot : « A l'égard de l'affaire du chevalier de Mouhy, le bonhomme, qui a quatre mille francs, en a déjà donné deux à M. le marquis de Rennepont, voisin de Cirey. Les deux autres sont tout prêts pour notre cher chevalier, et j'en réponds. Je veux absolument lui procurer ce petit plaisir. Je me chargerai de payer au bonhomme la rente de cent livres, et le chevalier se chargera seulement de faire ratifier l'emprunt, soit par sa mère, soit par sa tante. En un mot il faut absolument qu'une personne ayant un bien libre se charge d'assurer le paiement de ces deux mille livres après sa mort; par exemple, la mère ou la tante pourront servir de caution à son fils ou neveu, et hypothéquer ses biens pour l'assurance du paiement de ces deux mille livres après la mort de la mère ou de la tante. Moyennant cet accommodement, notre chevalier aurait ses 2,000 livres franches et quittes, et elles ne seraient payables qu'à la mort de sa mère ou de sa tante. » Enfin, le 3 ou 4 juin 1740, dernière commission : « Je vous prie de donner deux louis d'or de ma part à M. de Mouhy sur son reçu. »

Mais voici que, le 28 novembre 1750, Voltaire écrit à d'Argental : « Croiriez-vous bien que votre chevalier de Mouhy s'est amusé à écrire quelquefois des sottises contre moi, dans un petit écrit intitulé *la Bigarrure*? Je vous l'avais dit, et vous n'avez pas voulu le croire; rien n'est plus vrai ni si public. Vous m'avouerez qu'il est fort plaisant que ce Mouhy me joue de ces tours-là. Il vient de m'écrire une longue lettre, et il se flatte que je le placerai à la cour de Berlin. Je veux ignorer ses petites impertinences, qu'on ne peut attribuer qu'à de la folie. J'ai mandé à ma nièce qu'elle fît réponse pour moi, et qu'elle l'assurât de tous mes sentiments pour lui. » Le 5 avril 1752, nouvelle lettre : « En cas que la place de gazetier des chauffoirs, des cafés et des boutiques de libraires soit vacante, voici un petit mot pour le chevalier de Mouhy, que je vous prie de lui faire remettre. Vous ne doutez pas, d'ailleurs, que je ne sois très-empressé à lui rendre service. » Le 1er septembre suivant, encore

ces lignes : « Je suis saisi d'horreur de voir que vous n'avez point ma réponse à la lettre où vous me recommandiez le chevalier de Mouhy. Cette réponse, avec un petit billet pour ce Mouhy, étaient dans un paquet. » Ces deux dernières missives sont évidemment une réfutation de la première, car d'Argental n'aurait point recommandé un homme qui aurait écrit contre celui auquel il confiait son avenir, et Voltaire ne se serait pas intéressé au bonheur d'un traître et d'un ingrat. Ces passages prouvent que Voltaire resta constamment attaché au chevalier. Ont-ils continué de s'écrire de 1739 à 1750? Rien ne l'atteste, rien ne le contredit non plus. Quoique le nom de Mouhy ne paraisse plus dans la correspondance de Voltaire, il est très-probable qu'ils ne s'oublièrent point, car ils s'étaient rendu mutuellement de trop grands services pour se brouiller.

Revenons sur leurs rapports de 1736 à 1740. Mouhy a prouvé, par son ouvrage sur les théâtres, qu'il avait beaucoup d'aptitude pour ces recherches minutieuses qui répandent tant d'intérêt dans une correspondance de nouvelles; mais le style de ses romans annonce que Voltaire aurait pu trouver un plus habile secrétaire. Mouhy devint de plus son courtier et l'un de ses chefs de claque à la Comédie. Il fut l'âme de la fameuse affaire du *Préservatif*, et suivit les ordres de Cirey avec tant de ponctualité, qu'on avait besoin de le ménager et de le contenir (1), et de mettre un bon mors à son zèle pour qu'il ne dégénérât point en imprudence (2). Il suffisait de lui lâcher la bride pour lui voir exécuter ce qu'on attendait de sa complaisance (3). En un quart d'heure on l'envoyait chercher, et bientôt après il avait aplani toutes les difficultés (4). Fatigues, paroles, visites, démarches, mensonges, impudence, il ne recula devant rien pour se rendre digne de la bienveillance de Voltaire. Il était pauvre, il était forcé de mettre sa montre en gage. Voltaire lui prêta de l'argent sur son récépissé ou sur hypothèques. Il lui en donna aussi quelquefois, mais pas en abondance. Ces secours étaient des honoraires bien mérités, toute peine méritant salaire; jamais de pareils gages ne seront mis au nombre des libéralités. Le rôle qu'il imposa à son agent était infâme; Mouhy ne s'en fût pas chargé s'il n'eût pas été si gêné; la honte doit en rejaillir tout entière sur Voltaire, qui profita de sa situation pour l'amener à mentir publiquement.

(1) *Lettres inédites de Mme du Chastelet*, pag. 178.— (2) Pag. 191.—(3) Pag. 177. (4) Pag. 205.

Voltaire et Baculard d'Arnaud.

Dans le mois de mai 1736, Voltaire écrivait à Moussinot : « Voici un manuscrit que je vous envoie. Je vous prie d'envoyer chercher par votre frotteur un jeune nommé Baculard d'Arnaud, qui demeure chez M. Delacroix, rue Mouffetard, troisième porte-cochère. Donnez-lui, je vous prie, ce manuscrit, et faites-lui de ma part un petit présent de douze francs. C'est un jeune homme, qui est écolier externe au collége d'Harcourt. Je vous prie de ne point négliger cette petite grâce que je vous demande. » Nouvelle lettre le 22 du même mois : « Pour vous punir, mon cher ami, de n'avoir pas envoyé chercher le jeune Baculard d'Arnaud, étudiant en philosophie au collége d'Harcourt, et demeurant chez M. Delacroix, rue Mouffetard, pour vous punir, dis-je, de ne lui avoir pas donné l'*Épître sur la Calomnie* et douze francs, je vous condamne à lui donner un louis d'or et à l'exhorter de ma part à apprendre à écrire, ce qui peut contribuer à sa fortune. C'est une petite œuvre de charité, soit chrétienne, soit mondaine, qu'il ne faut pas négliger. J'écris à ce jeune d'Arnaud. Au lieu de vingt-quatre francs, donnez-lui trente livres, quand il viendra vous voir. Je vais vite achever ma lettre, de peur que je n'augmente la somme. » Au bas de l'original de cette lettre, écrite tout entière de la main de Voltaire, on lit ces mots : REÇU TRENTE LIVES (*sic*). Signé : BACULARD D'ARNAUD. Voltaire continua de lui donner ou de lui prêter de l'argent. Citons les missives relatives à d'Arnaud. Ainsi, c'est toujours à Moussinot que Voltaire mande le 7 juin : « Vous avez grand'raison d'être plus content du jeune homme à qui vous avez donné de l'argent que du sieur de La Mare, et je crois leurs caractères fort différents. Je crois dans l'un encourager la vertu. Je ne vous dis rien de l'autre, vous le connaissez. C'est à vous d'en juger. » — Le 6 juillet 1737 : « Un louis de gratification à d'Arnaud. » — Le 7 novembre suivant : « Avez-vous eu la bonté de donner à d'Arnaud un louis d'or? » — Le 29 décembre de la même année : « A propos, un louis d'or vite aux étrennes à ce grand garçon d'Arnaud. » — En 1738, le 4 janvier : « Je vous recommande d'Arnaud pour vingt livres. En donnant le louis à d'Arnaud, donnez, je vous prie, ce billet. » — Le 20 suivant : « Puisque d'Arnaud est dans un si grand besoin, donnez lui encore un louis d'or. Je voudrais faire mieux; mais je trouve qu'en présents il m'en a coûté mille écus cette année. » — Le 27 mars suivant : « Ce d'Arnaud avait promis d'apprendre à écrire. S'il avait une bonne écriture, je l'aurais placé. C'est un sot : dites-lui cette vérité pour son

bien. » — Le 12 juin : « Présentez-lui le petit *Mémoire* ci-joint transcrit de votre main. Vous aurez la bonté de me renvoyer l'original. La petite besogne qu'on lui propose est l'affaire de trois minutes. Il sera bon qu'il signe cet écrit, afin qu'on ne puisse me reprocher d'avoir fait moi-même cet Avertissement nécessaire, qui doit être de la main d'un autre. » — Cinq jours après : « A l'égard de d'Arnaud, voulez-vous bien avoir la bonté de lui donner 50 livres, quand il aura fait la Préface en question, que vous m'enverrez ? C'est un bon garçon. Je l'aurais pris auprès de moi, s'il avait su écrire. » — Le 28 du même mois : « J'attends des nouvelles du grand d'Arnaud et des 50 livres. Il écrit toujours comme un chat; c'est dommage. » — Le 3 juillet suivant : « Je vous prie d'écrire au grand d'Arnaud de rendre son Avertissement quatre fois plus court et plus simple, d'en retrancher les louanges que je ne mérite pas, et de laisser dans le seul feuillet carré de papier qu'il contiendra, une marge pour les corrections que je ferai. » — Le lendemain : « Je vous renvoie la Préface de M. d'Arnaud. Je vous prie de lui mander sur-le-champ de la bien copier sur du papier honnête, et de tâcher, s'il se peut, de l'écrire d'une écriture lisible. Après quoi, il vous la remettra avec un mot d'avis qu'il écrira aux libraires de Hollande : « A MM. Vestein « et Smith, libraires à Amsterdam. Ayant appris, messieurs, qu'on « fait à Amsterdam une très-belle édition des œuvres de M. de Vol- « taire, je vous envoie cet Avertissement pour être mis à la tête. Je « l'ai communiqué à M. de Voltaire, qui en est content. Je ne doute « pas, messieurs, que d'aussi fameux libraires que vous n'aient part « à cette édition; aussi je m'adresse à vous sur votre réputation, et « si ce n'est pas vous qui faites cette édition, je vous prie de rendre « cette préface à ceux qui sont chargés du soin d'imprimer ce livre « qu'on attend avec la dernière impatience. » Vous aurez la bonté de faire mettre le tout à la poste, et vous me renverrez le brouillon corrigé que je vous envoie. » — Le 25 décembre de la même année : « Quand d'Arnaud emprunte trois livres, il faut lui en donner douze, l'accoutumer insensiblement au travail, et, s'il se peut, à bien écrire. Recommandez-lui ce point. C'est le premier échelon, je ne dis pas de la fortune, mais d'un état où l'on puisse ne pas mourir de faim. » — En 1739, le 10 janvier : « Envoyez par un exprès un louis d'or chez d'Arnaud. » — Huit jours après : « Vous pourriez adroitement faire venir d'Arnaud dans ces circonstances (l'affaire du *Préservatif*), le loger, le nourrir quelque temps, et le faire servir non-seulement à courir partout, mais à écrire. Cela doit partir de vous-même. » — Le 25 février suivant : « Un louis d'or à d'Arnaud. » — Le 7 mars : « 24 ou 30 livres à d'Arnaud. » — Le 20 avril : « Voici un petit mot pour M. d'Arnaud, à qui je vous prie de donner un

louis d'or. » — Le 19 juillet : « Encore 20 livres à d'Arnaud et conseils de sagesse. » — En 1740, le 9 janvier : « Je vous prie de donner à d'Arnaud soixante livres de ma part, sans lui rien promettre de plus, sans le décourager aussi, sans entrer avec lui dans aucun détail. » — Le 21 février : « Un petit mot de lettre pour notre grand d'Arnaud, et pour qu'il ait de quoi payer le port, donnez-lui vingt livres, en attendant ce que nous lui donnerons en avril. » — Le 26 mars : « Je vous prie de donner 50 francs à d'Arnaud. » — Le 7 octobre : « Un louis d'or à d'Arnaud. » — Le 25 février 1741 : « Ayez la bonté de donner dix écus à d'Arnaud, s'il est toujours dans le même état de misère où son oisiveté et sa vanité ont la mine de le laisser longtemps. »

Duvernet, l'éditeur et le mutilateur de ces lettres que nous avons copiées sur l'original, a dit : « Nous savons que les petits cadeaux que M. de Voltaire a faits à M. d'Arnaud, qui était alors écolier, n'étaient que pour donner au jeune homme des moyens d'aller au spectacle; le tout ne monte qu'à *six cents livres*, somme constatée par les livres de compte de l'abbé Moussinot. M. d'Arnaud, étant entré dans le monde, voulut rendre ces six cent livres à M. de Voltaire, qui lui répondit que c'était une bagatelle, et qu'un enfant ne rendait pas des dragées à son père. » Il est très-probable que cette dernière anecdote est une fable du narrateur; mais les citations que nous avons faites ne permettent pas d'admettre que Voltaire, en donnant de temps en temps un louis d'or à d'Arnaud, ait eu l'intention de lui fournir le moyen d'aller se consoler de sa misère à la comédie. Le total de ces gratifications étant constaté, il est facile de réduire à leur juste valeur ces lignes adressées, le 20 décembre 1753, par Voltaire à Mme Denis : « Dans le même paquet étaient les comptes de ce que j'ai dépensé pour d'Arnaud, que j'ai nourri et élevé pendant deux ans; mais aussi la lettre qu'il écrivit contre moi, dès qu'il eut fait à Postdam une petite fortune, fait la clôture du compte. » Le 6 février 1761, il mandait à Le Brun : « Le d'Arnaud, dont vous parlez, a été nourri et pensionné par moi à Paris, pendant trois ans. C'était l'abbé Moussinot qui payait la rente-pension que je lui faisais. Je le fis aller à la cour du roi de Prusse; dès lors il devint ingrat : cela est dans la règle. » Ainsi Voltaire nous renvoie aux registres de Moussinot, de même que Duvernet, qu'on n'accusera pas d'avoir cherché à mettre son héros en contradiction. Or, ces registres de Moussinot ne justifient pas les allégations de Voltaire. Bien plus, il n'est pas d'accord avec lui-même, puisqu'il parle de deux et de trois ans de pension alimentaire. Adoptons qu'il n'ait nourri d'Arnaud que deux ans, il faudra alors partager par moitié la somme de six cents livres affectée par Duvernet à cet usage. Or, quiconque a demeuré à Paris,

ne se persuadera pas que trois cents livres eussent suffi à l'entretien de d'Arnaud. Par conséquent Voltaire exagérait ou mentait, quand il se vantait d'avoir nourri deux ans à Paris le grand d'Arnaud. D'ailleurs c'est du mois de mai 1736 au 25 février 1741 qu'il paraît s'être occupé de son sort. C'est donc dans cet intervalle qu'il est parvenu à lui sacrifier jusqu'à six cents livres. Ces fractions tranchent la question. Il est évident que Voltaire fut loin de nourrir et de pensionner d'Arnaud, et qu'il ne lui accorda que des secours, et quelquefois des gratifications.

Ce dernier mot forcerait encore à rogner quelques chiffres au compte de Duvernet. Des gratifications ne sont pas des libéralités. Or, d'Arnaud méritait des gratifications, car il rendit à Voltaire tous les services qu'il put. Si Voltaire ne l'exploita pas autant qu'il l'aurait desiré, c'est que d'Arnaud avait une écriture illisible. De là les exhortations qui lui furent faites et réitérées de la perfectionner. Aussi Voltaire fut-il content, quand il s'aperçut qu'on avait profité de ses leçons. Ainsi, le 20 novembre 1742, il manda à d'Arnaud : « Mon cher enfant en Apollon, vous vous avisez donc enfin d'écrire d'une écriture lisible, sur du papier honnête, de cacheter avec de la cire, et même d'entrer dans quelque détail en écrivant? Il faut qu'il se soit fait en vous une bien belle métamorphose; mais apparemment votre conversion ne durera pas, et vous allez retomber dans votre péché de paresse. »

D'Arnaud n'aurait pu vivre avec les louis d'or de Voltaire. Celui-ci le devina. Aussi chercha-t-il à le tirer de la misère. C'est pourquoi, le 28 janvier 1738, il manda à Helvétius : « Mon cher ami, tandis que vous faites tant d'honneur aux belles-lettres, il faut aussi que vous leur fassiez du bien; permettez-moi de recommander à vos bontés un jeune homme d'une bonne famille, d'une grande espérance, très-bien né, capable d'attachement et de la plus tendre reconnaissance, qui est plein d'ardeur pour la poésie et pour les sciences, et à qui il ne manque peut-être que de vous connaître pour être heureux. Il est fils d'un homme que des affaires, où d'autres s'enrichissent, ont ruiné; il se nomme d'Arnaud: beaucoup de mérite et de malheur font sa recommandation auprès d'un cœur comme le vôtre. Si vous pouviez lui procurer quelque petite place, soit par vous, soit par M. de la Popelinière, vous le mettriez en état de cultiver ses talents. » Cette lettre ne tomba point sur un cœur d'airain. Le 25 février suivant, Voltaire s'empressa d'écrire de nouveau à Helvétius : « Je vous remercie tendrement de ce que vous avez fait pour d'Arnaud. J'ose vous recommander ce jeune homme comme mon fils; il a du mérite, il est pauvre et vertueux, il sent tout ce que vous valez, il vous sera attaché toute sa vie. » En même temps Voltaire

ne cessait d'encourager son protégé. Sous de pareils auspices, d'Arnaud finit par connaître les douceurs de l'aisance. Il devint le correspondant d'un prince d'Allemagne, et plus tard celui du roi de Prusse, qui en fut si content qu'il se décida à lui offrir une place à sa cour.

D'Arnaud n'oublia point Voltaire. « Il n'est pas permis, dit M. Beuchot, de révoquer en doute l'existence d'une édition en douze volumes (des *OEuvres de Voltaire*), donnée par Baculard d'Arnaud, qui y mit une *Préface*. Voltaire parle de cette *Préface* dans sa lettre à d'Argental, du 14 novembre 1750, et dit que l'édition avait été faite à Rouen.» Ce travail prouve que la plus grande amitié régnait encore entre le protégé et le protecteur. Ils se brouillèrent à Berlin. D'Arnaud s'y montra moins souple que l'exigeait Voltaire. Dès lors celui-ci chercha à l'éloigner de la cour, et parvint à obtenir du roi le renvoi du jeune poëte (1). D'Arnaud allait perdre une place de cinq mille francs (2), et tomber de l'aisance dans la misère; Voltaire se rit de cette situation. Il s'efforça de ridiculiser d'Arnaud et de le déshonorer. Il en vint jusqu'à le traiter de scélérat (3) et de dogue (4). Mais passons sous silence ces querelles, qui nous détourneraient de notre route.

Ainsi Voltaire a exploité d'Arnaud comme les autres jeunes gens que nous avons nommés. Il s'est montré avec lui le même qu'avec eux. Il l'a empêché de mourir de faim, en lui donnant ou prêtant de l'argent, sur son reçu, et en lui payant des travaux qui méritaient des honoraires.

Voltaire et Thieriot.

Le 20 mars 1736, Voltaire appelait Thieriot son cher plénipotentiaire; le 6 juillet 1755, dans une lettre à d'Argental, il lui donnait la qualité de trompette; le 19 novembre 1760, il avouait à Damilaville qu'il le chérissait comme l'homme de Paris qui aimait le plus sincèrement la littérature, et qui avait le goût le plus épuré.

Cherchons la raison de ces éloges.

Dès 1721, Voltaire mandait à Thieriot: « Avez-vous toujours la bonté de faire en ma faveur ce qu'Esdras fit pour l'Écriture sainte, c'est-à-dire d'écrire de mémoire mes propres ouvrages? S'il y a

(1) Lettre de Frédéric à Voltaire, du 24 février 1751.
(2) Lettre à d'Argental, du 14 novembre 1750.
(3) Lettre à Walther, du 6 décembre 1752.
(4) Lettre à Thieriot, de novembre 1750.

quelque nouvelle à Paris, faites-m'en part. » Le 11 septembre 1722, il lui mandait encore : « A l'égard de l'homme aux menottes (Beauregard, qui s'était permis de le battre), je compte aller à Sulli. Comme Sulli est à cinq lieues de Gien, je serai là très à portée de faire happer le coquin, et d'en poursuivre la punition moi-même, aidé du secours de mes amis. Je vous avais d'abord prié d'agir pour moi dans cette affaire, parce que je n'espérais pas pouvoir revenir à Paris de quatre mois; mais mon voyage étant abrégé, il est juste de vous épargner la peine que vous vouliez bien prendre. Vous ne serez pourtant pas quitte de toutes les négociations dont vous étiez chargé pour moi. Je vous envoie les idées des dessins d'estampes que j'ai rédigées. » Il s'agissait d'une édition de *la Henriade*. Voltaire ne tarda pas de lui en parler en ces termes : « Je vous prie de faire imprimer et de délivrer des souscriptions aux libraires. Ayez la bonté de conserver votre goût pour la peinture et pour la gravure, et de hâter le pinceau de Coipel, par les éloges peu mérités que vous lui donnez. » Le 5 décembre de la même année, il lui recommandait encore instamment ces dessins, et le priait de lui donner des nouvelles des actions.

A cette époque, Thieriot demeurait chez Voltaire; celui-ci songea à lui procurer une place. Il s'adressa aux frères Pâris, mais n'obtint pas ce qu'il souhaitait. Il ne se rebuta point. Dans le mois de juin 1723, il mandait à Thieriot : « Si vous avez soin de mes affaires à la campagne, je ne néglige point les vôtres à Paris. J'ai eu avec M. Pâris l'aîné une longue conversation à votre sujet. Je l'ai extrêmement pressé de faire quelque chose pour vous. J'ai tiré de lui des paroles positives, et je dois retourner incessamment chez lui pour avoir une dernière réponse. » Quelques mois après, Thieriot apprit que son ami venait d'être attaqué de la petite vérole ; il arriva de quarante lieues en poste pour le garder (1). Voltaire fut vivement touché de ce dévouement. Ce fut une nouvelle raison de s'occuper de l'avenir de Thieriot. Le 26 septembre 1724, il lui dit : « J'ai engagé M. le duc de Richelieu à vous prendre pour son secrétaire dans son ambassade. Si vous êtes sage, vous accepterez cette place, qui, dans l'état où nous sommes, vous devient aussi nécessaire qu'elle est honorable. Vous n'êtes pas riche, et c'est bien peu de chose qu'une fortune fondée sur trois ou quatre actions de la Compagnie des Indes. Je sais bien que ma fortune sera toujours la vôtre, mais je vous avertis que mes affaires de la Chambre des comptes vont très-mal, et que je cours risque de n'avoir rien du tout de la succession de mon père. Dans ces circonstances, il ne aut pas que vous négligiez la place que mon amitié vous a ménagée. Faites vos réflexions sur ce que je vous écris. Il

(1) Lettre au baron de Breteuil, de décembre 1723.

vaut mieux songer à votre fortune qu'à tout le reste. » Mais Thieriot ne voulut pas se constituer domestique d'un grand seigneur; Voltaire lui écrivit le mois suivant pour lui reprocher le tort qu'il avait eu de préférer à une si belle position la vie précaire qu'il menait chez Mme de Bernières.

Voltaire ayant été obligé de s'expatrier en 1726, confia le soin de ses affaires à Thieriot. Le 2 février 1727, il lui mandait : « Si Noël Pissot voulait me payer ce qu'il me doit, cela me mettrait en état de vous envoyer une partie de la petite bibliothèque dont vous avez besoin. Si vous aviez quelques heures de loisir, pourriez-vous vous transporter chez M. Dubreuil, dans la maison de M. l'abbé Moussinot? Il est chargé de plusieurs billets de Ribou, de Pissot et de quelques autres que j'ai mis entre ses mains. Il vous remettra lesdits billets sur cette lettre. Vous pouvez mieux que personne tirer quelque argent de ces messieurs, que vous connaissez. Si cela est trop difficile, et si ces messieurs profitent de mes malheurs et de mon absence pour ne me point payer, comme ont fait bien d'autres, il ne faut pas vous donner des mouvements pour les mettre à la raison, ce n'est qu'une bagatelle. » Le 14 juin suivant, autre commission : « J'ai à présent besoin de savoir quand et où je pourrai faire imprimer secrètement *la Henriade*; il faut que ce soit en France, dans quelque ville de province. Si vous proposiez la chose à un libraire, j'aimerais mieux faire un marché argent comptant et livrer le manuscrit, que d'avoir la peine de le faire moi-même imprimer. » Le 21 avril 1728, même sujet. « Je vous conseille de faire prix avec un libraire en réputation. Il faut que le libraire fasse deux éditions ; l'une in-4°, pour mon propre compte, et une autre in-8°, à votre profit. » Après ces négociations, il fut question de gratifications. Voltaire dit à Thieriot le 2 mars 1729 : « Nous romprons pour toujours si vous ne prenez pas cinq cents livres de France sur l'arriéré que la reine me doit. En outre, vous devez recevoir cent écus de Bernard et autant du libraire qui sollicitera le privilége de la *Vie du roi de Suède*. Il faut que cela soit ainsi, ou nous ne sommes plus amis. »

Sur ces entrefaites, Thieriot dissipa les souscriptions de *la Henriade*, comme nous l'avons vu plus haut. Suivant sa lettre, du 27 janvier 1739, à d'Argental, Voltaire lui pardonna volontiers cet abus de confiance, et continua de correspondre avec lui, parce qu'il trouvait en lui toute la complaisance possible. Le 1er juin 1731, il lui recommanda instamment d'être impénétrable, indevinable; Thieriot le fut. Voltaire lui sut gré de cette discrétion. Aussi, Thieriot étant allé se fixer à Londres, Voltaire ne tarda pas de lui donner différentes commissions. Ainsi le 14 avril 1732, il lui mandait : « Voici une chose

que j'ai fort à cœur. Les planches des gravures de *la Henriade*, tant grandes que petites, sont entre les mains du libraire Woodman. Si vous pouviez les acheter à un prix raisonnable, vous me rendriez un grand service. Woodman ne pourrait rien faire de ces planches, et elles seraient très-nécessaires pour compléter la grande édition de *la Henriade*, que je compte faire imprimer à Paris. Il ne faut pas lui laisser soupçonner que vous avez envie d'avoir ces gravures, ou que vous y attachiez beaucoup de valeur : alors il vous sera facile de les lui acheter à très-bon marché. » Ensuite il le chargea d'éditer les *Lettres anglaises*. A cette occasion, il lui dit le 1er mai 1733 : « Les *Lettres* en question peuvent paraître à Londres. Il ne convient pas que cet ouvrage paraisse donné par moi. Ce sont des lettres familières que je vous ai écrites, et que vous faites imprimer ; par conséquent c'est à vous seul à mettre à la tête un *Avertissement* qui instruise le public que mon ami Thieriot, à qui j'ai écrit ces guenilles vers l'an 1728, les fait imprimer en 1733, et qu'il m'aime de tout son cœur. » Le 28 juillet, nouvelle lettre : « Si vous m'aimez, vous reculerez tant que vous pourrez l'édition française. Je suis perdu si elle paraît à présent. Ne rompez pas pour cela vos marchés ; au contraire, faites-les meilleurs, et tirez quelque profit de mon ouvrage. Je vous jure que c'en est pour moi la plus flatteuse récompense. » Le 5 août suivant, Voltaire portait à cent louis le profit que Thieriot retira de cette édition ; celui-ci disait n'en avoir touché que cinquante guinées.

Mais Thieriot continuait de vivre dans l'indolence. Voltaire ne cessait de l'aiguillonner et de le sermonner. Le 12 juin 1735, il lui écrivait : « Oui, je vous injurierai jusqu'à ce que je vous aie guéri de votre paresse. Vous vivez comme si l'homme avait été créé uniquement pour souper, et vous n'avez d'existence que depuis dix heures du soir jusqu'à minuit. Il n'y a soupeur qui se couche, ni bégueule qui se lève plus tard que vous. Cela fait qu'une lettre à écrire devient un fardeau pour vous. Songez donc à vous, et puis songez à vos amis, et ne passez pas des mois entiers sans leur écrire un mot. Il n'est point question d'écrire des lettres pensées et réfléchies avec soin, qui peuvent un peu coûter à la paresse ; il n'est question que de deux ou trois mots d'amitié, et quelques nouvelles soit de littérature, soit des sottises humaines, le tout courant sur le papier, sans peine et sans attention. Je pourrai vous demander de temps en temps des anecdotes concernant le siècle de Louis XIV. Comptez qu'un jour cela peut vous être utile. » Le même mois, autre recommandation : « Tâchez de vous assurer, dans votre chemin, de tout ce que vous trouverez qui concernera l'histoire des hommes sous Louis XIV ; de tout ce qui regardera le progrès des arts et de l'esprit. Songez que

c'est l'histoire des choses que nous aimons. » Le 24 septembre, nouvelle demande : « Si vous connaissez quelque livre où l'on puisse trouver de bons mémoires sur le commerce, je vous prie de me l'indiquer, afin que je le fasse venir de Paris. Faites-moi connaître aussi tous les livres où l'on peut trouver quelques instructions touchant l'histoire du dernier siècle, et le progrès des beaux-arts; je vous répéterai toujours cette antienne. » Le 13 octobre, encore un petit avis : « Écrivez donc bien souvent, et n'allez pas imaginer qu'il faille attendre ma réponse pour me récrire. C'est à vous à m'inonder de nouvelles; vos lettres seront pour moi *historia nostri temporis.* »

Dans le mois de septembre 1738, Thieriot alla visiter les hôtes de Cirey. De retour chez lui, rapporte Decroix (1), en déployant son bagage, il fut fort surpris d'y trouver un rouleau de cinquante louis qu'on y avait glissé à son insu. Duvernet (p. 393), au contraire, raconte que c'est en revenant de Ferney que Thieriot fut étonné de ce tour, et que c'est de Thieriot même qu'il le tient. C'est au lecteur à choisir. Ce n'est pas la seule faveur que Thieriot dut à Voltaire. Grâce à ce dernier, il devint le correspondant littéraire de Frédéric; comme il passa dix ans sans recevoir d'honoraires pour ce commerce, Voltaire eut soin de rappeler maintes fois au prince la position de son protégé. Malgré cette attention, Thieriot envoyait à Berlin et la *Voltairomanie* et tous les libelles qu'on publiait contre Voltaire (2). Celui-ci ignora longtemps cette perfidie; mais il eut toute sa vie des relations avec Thieriot, et continua de lui donner des commissions de toute nature. Ainsi, le 6 décembre 1758, en lui demandant un atlas, il lui disait : « Amusez-vous à me faire un bel atlas bien complet, bien relié. Vous aimez les livres et vos amis; ainsi je compte vous servir à votre goût, en vous faisant exercer votre double métier d'obliger et de bouquiner. » Le 9 septembre 1760, il le remerciait des documents qu'il en avait reçus pour un chant de *la Pucelle*; et, le 19 novembre suivant, il le priait de lui en fournir d'autres. Le 22 avril 1761, il lui offre d'éditer une pièce de théâtre et de la présenter aux comédiens. En février 1762, il avoue à Mme de Fontaine que le *Droit du Seigneur* n'a été livré à la scène que pour procurer quelque argent à Thieriot, qui doit en partager le profit avec un autre jeune homme, qui avait rendu quelques services à l'auteur. La comédie n'ayant eu que neuf représentations, le bénéfice se réduisait à trop peu de chose pour le fractionner. Aussi Voltaire manda-t-il, le 8 du même mois, à Damilaville, qu'il fallait laisser Thieriot jouir du peu qu'avait rapporté le *Droit du Seigneur*. Il n'oubliait pas de le

(1) *Mémoires de Longchamp*, pag. 427.
(2) Lettre de Frédéric à Mme du Chastelet, du 27 janvier 1739.

sermonner au besoin. C'est pourquoi, le 9 janvier 1763, il écrivait à Cideville : « Vous voyez donc quelquefois frère Thieriot ? Il me parait qu'il fait plus d'usage d'une table à manger que d'une table à écrire. S'il fait jamais un ouvrage, ce sera en faveur de la paresse. » Le 2 avril 1764, il adressait ces mots à Damilaville : « Frère Thieriot devrait bien s'amuser un quart d'heure à m'écrire tout ce qu'on dit et tout ce qu'on fait. Vous ne me parlez plus de ce paresseux, de ce négligent, de ce loir, de cet ingrat, de ce liron qui passe sa vie à manger, à dormir et à oublier ses amis. »

De pareilles habitudes ne conduisent pas à la fortune. Sur la fin de ses jours, Thieriot se trouva dans la gêne. Le 13 janvier 1769, il dit à Voltaire : « Il n'y a que vous au monde, mon ancien ami, mon honneur et mon soutien, avec qui je puisse prendre l'air et le ton dont je vous écris. Ma petite fortune et mes affaires sont dans le plus grand dérangement. J'ai payé trois années, de six cents livres chacune, pour remplir les engagements que j'avais pris pour le mariage de ma fille. Voici mes revenus : douze cents livres du roi de Prusse, dont il ne me reste que mille livres, les deux cents livres payant tous les papiers littéraires dont je lève mes extraits, payant aussi des copies de pièces et autres ouvrages qu'il faut y joindre. Les mille livres du roi de Prusse, avec deux mille six cents viagères sur l'hôtel de ville, et quatre cents livres par an sur M. le comte de Lauraguais, me donnaient l'espérance de me tirer d'affaire en payant même mon engagement de six cents livres. Mais une nouvelle charge perpétuelle m'est survenue, par la nécessité de prendre une seconde femme pour me servir et me secourir dans mes infirmités. Vous me fîtes l'amitié de m'écrire, au commencement de 1766, lorsque je vous demandais d'être inscrit sur la feuille de vos bienfaits, que j'avais attendu trop tard, que j'en serais puni, que j'attendrais ; qu'il aurait fallu vous parler de mon grenier dans le temps de la moisson ; que tout le monde avait glané hors moi, parce que je ne m'étais pas présenté. Vous me promettiez de réparer ma négligence ; vous ajoutiez de la manière la plus agréable et la plus consolante que vous m'aimiez comme on aime dans la jeunesse. Cela m'a rappelé avec quelle vivacité vous entreprites et vous poursuivites, sur la fin de la régence, de faire mettre sur ma tête la moitié de votre pension. Mais les tristes événements qui se succédèrent coup sur coup renversèrent une si rare marque d'amitié et de bienfaisance, dont la *Gazette de Hollande* fit une mention particulière. C'est ce qui m'a toujours encouragé de vous dire, s'il en était besoin, comme Horace le dit à Mécène, en lui rappelant ses bienfaits : *Nec, si plura velim, tu dare deneges* ; et c'est ce qui me faisait dire dernièrement à table, chez M. le lieutenant civil, qu'il n'y avait que M. de Voltaire à qui je pusse demander

avec plaisir, et de qui je pusse recevoir de même. » A cette lettre, Voltaire répondit, le 27 du même mois : « Je compte bien vous donner des preuves solides de mes sentiments, dès que j'aurai arrangé mes affaires. Je n'ai pas voulu immoler Mme Denis au goût que j'ai pris pour la plus profonde retraite. J'ai mieux aimé l'avoir à Paris pour ma correspondante, que de la tenir enfermée entre les Alpes et le mont Jura. Il m'a fallu lui faire un établissement considérable. Je me suis dépouillé d'une partie de mes rentes en faveur de mes neveux et de mes nièces. Dès que j'aurai arrangé mes affaires, vous pouvez compter sur moi. J'ai actuellement un chaos à débrouiller; et, dès qu'il y aura un peu de lumière, les rayons seront pour vous. » Le 4 mars, il lui écrivit de nouveau : « J'ai beaucoup rêvé, mon ancien ami, à votre lettre du 13 de janvier. Je vois que je ne pourrai pas suivre les mouvements de mon cœur aussitôt qu'il le veut. L'idée m'est venue de vous procurer un petit bénéfice cette année. J'ai en main le manuscrit d'une comédie très-singulière (le *Dépositaire*). L'ouvrage pourrait avoir du succès. Je vous enverrai la pièce par le premier courrier; elle peut vous valoir beaucoup, elle peut vous valoir très-peu. Tout est coup de dés dans ce monde. C'est à vous à bien conduire votre jeu, et surtout à ne pas laisser soupçonner que je suis dans la confidence; ce serait le sûr moyen de tout perdre. » Le 9 auguste, il lui mandait encore : « Je ne crois pas que Lacombe vous donne beaucoup de votre comédie. Une pièce non jouée, et qui probablement ne le sera point, est toujours très-mal vendue; en tout cas, donnez-la à l'enchère. » Le 20 janvier 1770, il apprit à d'Argental que Lekain aurait la moitié du profit que rapporterait la comédie adressée à Thieriot pour le tirer d'embarras. Ce fut la dernière faveur que ce dernier reçut de son soutien ; car il mourut à Paris le 23 novembre 1772.

A la vérité, Voltaire avait été autrefois plus généreux à son égard. Ainsi, le 4 décembre 1738, il avait écrit à Moussinot : « Cent francs ou environ à M. Thieriot; mais, pour plus grosse somme, un mot d'avis. » Le 23 suivant, nouvelle lettre : « Je vous supplie d'envoyer 300 livres à M. Thieriot, chez M. de La Popelinière. » A la même époque, Mme de Graffigny (p. 72) disait : « Il est étonnant l'amitié qu'il (Voltaire) a pour cet homme (Thieriot); car c'est uniquement par reconnaissance qu'il le fait; cependant j'ose croire qu'il y a aussi de la fantaisie; il lui donne tout le profit des ses *Épîtres*. » C'est que Thieriot était l'homme qu'il lui fallait alors. C'est à lui qu'il adressa, le 21 octobre 1736, cette lettre fameuse : « *Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal; c'est une très-grande vertu, quand il fait du bien. Soyez donc plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps,*

mais hardiment et toujours. Qu'importe à ce malin public qu'il sache qui il doit punir d'avoir produit une Croupillac (personnage de l'*Enfant prodigue*)? Qu'il la siffle, si elle ne vaut rien; mais que l'auteur soit ignoré, je vous en conjure, au nom de la tendre amitié qui nous unit depuis vingt ans. Engagez les Prévost et les La Roque à détourner le soupçon qu'on a du pauvre auteur. Écrivez-leur un petit mot tranchant et net. Consultez avec l'ami Berger. Si vous avez mis Sauveau du secret, mettez-le du mensonge. *Mentez, mes amis, mentez, je vous le rendrai dans l'occasion.* » Le 20 mars 1725, Voltaire s'était déjà servi du nom de Thieriot pour répondre à l'abbé Nadal.

Thieriot était donc le serviteur le plus souple de Voltaire. Une seule fois il répugna à se prêter à ses fantaisies: ce fut lors du procès intenté à Desfontaines. Mme du Chastelet jeta les hauts cris; elle ne vit en Thieriot qu'un pauvre homme (1), oubliant tout ce qu'il devait à l'amitié de Voltaire (2), qui l'avait nourri deux ans, défrayé en Angleterre (3), et gratifié du produit des *Lettres philosophiques* (4).

Le 18 janvier 1739, Voltaire demanda à d'Argental s'il y avait une âme de boue aussi méprisable; mais il ne voulut pas rompre en visière avec lui. Grâce aux instances et aux lettres des époux du Chastelet, de Mme de Chambonin, de Mme de Bernières, de d'Argental, Thieriot finit par signer tout ce qu'on lui présenta. Tout lui fut pardonné. Voltaire comprit qu'il lui serait impossible de remplacer cet autre séide, aimant les plaisirs et le bon vin, comme dit Longchamp (p. 321), passant sa vie dans les festins en qualité de parasite, et par là plus apte que tout autre à connaître les bruits et les nouvelles de la société. De bonne heure il avait été signalé dans une satire (*le Temple de Mémoire*, 1725) comme le prône-vers de M. de Voltaire. Dans sa lettre à Horace Walpole, du 27 février 1773, Mme du Deffand le regardait moins comme son ami et son confident que comme son colporteur. En effet, suivant un journal du temps (5), il était la mémoire de la *Henriade* et des poésies de son maître: il les déclamait dans les cafés, chez les gens riches et chez les seigneurs avec lesquels il parvenait à se lier, sous les auspices du poëte. C'est ainsi qu'il rendit des services essentiels à Voltaire, remarque Chaudon (t. II. p. 147), indépendamment de tous ceux que nous connaissons; car, pendant plus de soixante ans, il s'ingénia à lui plaire autant qu'il pouvait. Le roi de Prusse se plaignait, le 29 janvier 1739, à Mme du Chastelet, de recevoir de Thieriot des lettres où il n'y avait

(1) *Lettres inédites de Mme du Chastelet*, pag. 173. — (2) Pag. 117. — (3) Pag. 124. (4) Pag. 117.

(5) *Le Glaneur historique, moral, littéraire et galant*. La Haye, 1731, in-12, no 11.

pas de bon sens. Voltaire était moins difficile, car il lui aurait fallu payer davantage un correspondant plus exact et plus capable. C'est ce qui explique pourquoi il resta attaché à Thieriot et l'exploita si longtemps.

Nous savons tout ce que Thieriot fit pour Voltaire. Voltaire ne se ruina pas pour Thieriot. Il le laissa vivre et mourir dans la gêne (1). Il lui prodigua les louanges pour l'amadouer; quant à l'argent, il ne lui en donna que quand il eut besoin de lui; dès qu'il put s'en passer, il cessa de lui offrir sa bourse, et marchanda avec sa misère. Il le connaissait sans mœurs, sans probité, sans dignité, sans énergie; néanmoins il l'employa, mais en le méprisant. Dès que Thieriot fut mort, il l'oublia, et n'en parla plus que pour flétrir sa mémoire. Ainsi, le 4 décembre 1772, il disait à d'Argental: « Thieriot avait toujours espéré être lui-même l'éditeur de mes lettres et de beaucoup de mes petits ouvrages: il sera bien attrapé. » Quatre jours après, il mandait au roi de Prusse, dont Thieriot avait été le correspondant jusqu'à sa mort: « Mon contemporain Thieriot est mort. J'ai peur qu'il ne soit difficile à remplacer: il était tout votre fait. » Le 1er février suivant, il lui disait encore: « Vous ne voulez donc point remplacer Thieriot, votre historiographe des cafés? Il s'acquittait parfaitement de cette charge; il savait par cœur le peu de bons et le grand nombre de mauvais vers qu'on faisait dans Paris; c'était un homme bien nécessaire à l'État. » Si Thieriot ne mérita pas d'autre épitaphe, quel nom donner à celui dont il fut toute sa vie le confident, le commissionnaire, le correspondant, le courtier?

Voltaire et les pauvres diables d'auteurs.

Voyons maintenant à quel prix Voltaire se débarrassait des pauvres diables d'auteurs, qui faisaient un appel à son humanité.

Dans une lettre du 20 septembre 1736, insérée dans la *Bibliothèque française*, il se vanta d'avoir donné quatre louis pour son aumône au poëte Rousseau.

Le 29 mars 1739, dans une lettre à Berger, il disait de Saint-Hyacinthe: « Il n'a guère vécu à Londres que de mes aumônes. » Cette phrase est trop vague pour qu'on en puisse tirer des conclusions.

Le 18 janvier de la même année, il avait dit à Moussinot: « Je vous prie d'envoyer chercher un jeune étudiant au collége de Montaigu, nommé l'abbé Dupré, et de lui donner six francs. »

Dans une lettre du 2 juin 1773 à Dalembert, il dit de Desfontaines:

(1) Grimm, *Correspondance littéraire*, de novembre 1772.

« J'ai eu la bêtise de lui faire des aumônes très-considérables dont j'ai même les reçus. » Or, si ces aumônes étaient considérables, pourquoi ne pas indiquer leur total, puisqu'il en avait les reçus? Ces reçus prouvent que les sommes n'avaient été que prêtées, car autrement Desfontaines n'en eût point donné de quittances. La phrase de Voltaire ne signifie donc rien.

Le 27 février 1737, un sieur de Bonneval écrivit à Voltaire : « J'ai été chez vous hier matin, Monsieur, pour avoir l'honneur de vous voir; on m'a dit que vous étiez à la cour. Vous eussiez sans doute été surpris de ma visite, mais vous l'eussiez été davantage du motif qui l'occasionnait. Cependant je m'étais rassuré par les réflexions qui viennent naturellement à un esprit du premier ordre, et je me disais : Il est vrai que depuis 1725 je n'ai presque jamais eu l'honneur de voir M. de Voltaire, mais il n'ignore pas qu'il est dans une sphère qui ne permet pas à tout le monde de le voir; il ne peut ignorer l'admiration que je lui ai vouée, et il ne pourrait en douter sans faire tort à mon discernement. Personne n'est plus en état aujourd'hui que moi de lui rendre justice, par l'habitude où j'ai été pendant un an de le voir dans ces sociétés où l'esprit et le cœur peuvent se montrer ce qu'ils sont sans danger. C'est de là que j'en ai jugé assez favorablement pour être persuadé qu'il aime à obliger. Cette manière de penser m'a conduit chez vous pour vous prier de me prêter dix pistoles, dont j'ai un besoin instant, et de vous offrir, pour la restitution, une délégation de la même somme sur les arrérages d'une rente que m'a laissée une tante de votre connaissance. Cette prière, que je vous aurais faite chez vous, je vous la fais aujourd'hui par écrit, et si vous voulez y faire droit, vous le pouvez, en m'adressant à qui il vous plaira de votre part, et je lui remettrai la délégation. Je croirais offenser la délicatesse de vos sentiments si j'employais ici ces tours d'une éloquence usée pour vous disposer à me rendre le service que je vous demande. Exposer un besoin à une personne qui pense noblement, c'est avoir tout dit. » Au bas de cette lettre, Voltaire mit ces mots : « Ce Bonneval est un fripon qui m'a volé autrefois dix louis, et qui a fait un libelle contre moi. » Quel était ce libelle? Voltaire ne le dit point; comment s'était-il laissé voler dix louis sans les réclamer? il oublie encore de le rapporter. A-t-il accordé les dix pistoles qui lui étaient demandées? Nous verrons tout à l'heure qu'il n'en fait point l'aveu.

Le 15 janvier 1740, c'est le romancier Prévost qui lui écrit : « Je souhaiterais extrêmement, Monsieur, de vous devenir utile en quelque chose; c'est un ancien sentiment que j'ai fait éclater plusieurs fois dans mes écrits, que j'ai communiqué à M. Thieriot dans plus d'une occasion, et qui s'est renouvelé fort vivement depuis

l'affaire de Prault. Je ne puis soutenir qu'une infinité de misérables s'acharnant contre un homme tel que vous, les uns par malignité pure, les autres par un faux air de probité et de justice, s'efforcent de communiquer le poison de leur cœur aux plus honnêtes gens. Il m'est venu à l'esprit que le goût du public, qui s'est assez soutenu jusqu'à présent pour ma façon d'écrire, me rend plus propre qu'aucun autre à vous rendre quelque service. L'admiration que j'ai pour vos talents, et l'attachement particulier dont je fais profession pour votre personne, suffiraient bien pour m'y porter avec beaucoup de zèle; mais mon propre intérêt s'y joint, et si je puis servir dans quelque mesure à votre réputation, vous pouvez être aussi utile pour le moins à ma fortune. Voilà deux points, Monsieur, qui demandent un peu d'explication : elle sera courte, car je n'ai que le fait à exposer. 1° J'ai pensé qu'une défense de M. de Voltaire et de ses ouvrages, composée avec soin, force, simplicité, pourrait être un fort bon livre, et forcerait peut-être, une fois pour toutes, la malignité à se taire. Je la diviserais en deux : l'une regarderait sa personne, l'autre ses écrits; j'y emploierais tout ce que l'habitude d'écrire pourrait donner de lustre à mes petits talents, et je ne demanderais d'être aidé que de quelques mémoires pour les faits. L'ouvrage paraîtrait avant la fin de l'hiver. 2° Le dérangement de mes affaires est tel, que si le Ciel, ou quelqu'un inspiré de lui, n'y met ordre, je suis à la veille de repasser en Angleterre. Je ne m'en plaindrais pas, si c'était ma faute; mais depuis cinq ans que je suis en France, avec autant d'amis qu'il y a d'honnêtes gens à Paris, avec la protection d'un prince du sang (de Conti) qui me loge dans son hôtel, je suis encore sans un bénéfice de cinq sous. Je dois environ cinquante louis, pour lesquels mes créanciers réunis m'ont fait assigner; et le cas est si pressant, qu'étant convenu avec eux d'un terme qui expire le premier du mois prochain, je suis menacé d'un décret de prise de corps, si je ne les satisfais dans ce temps. De mille personnes opulentes avec lesquelles ma vie se passe, je veux mourir si j'en connais une à qui j'aie la hardiesse de demander cette somme, et de qui je me croie sûr de l'obtenir. Il est question de savoir si M. de Voltaire, moitié engagé par sa générosité et par son zèle pour les gens de lettres, moitié par le dessein que j'ai de m'employer à son service, voudrait me délivrer du plus cruel embarras où je me sois trouvé de ma vie. L'entreprise est digne de lui; et la seule nouveauté de rétablir dans ses affaires un homme, qui ne peut s'aider de la protection d'un prince du sang, et j'ose dire de l'amitié de tout Paris, me paraît une amorce singulière. Au reste, j'ai deux manières de restituer : l'une en sentiments de reconnaissance, et je serais réduit à celle-là si la mort me surprenait, car je ne possède pas un sou de revenu; mais

je suis dans un âge, je jouis d'une santé qui me promettent une longue vie : l'autre voie de restitution est de donner à prendre sur mes libraires; elle pourrait me servir avec mes créanciers, s'ils entendaient raison; mais des tapissiers et des tailleurs, qu'on a différé un peu de payer, n'y trouvent point assez de sûreté. Un homme de lettres conçoit mieux la solidité de cette ressource. Voilà en vérité une lettre fort extraordinaire. Je me flatte qu'autant je trouverai de plaisir à me vanter du bienfait si vous me l'accordez, autant vous voudrez bien prendre soin d'ensevelir ma prière, si quelque raison ne vous permet pas de la recevoir aussi favorablement que je l'espère. Vous vous imaginez bien que c'est le récit que Prault m'a fait de vos générosités qui m'a fait naître les deux idées que je viens de vous proposer. » Rappelons-nous maintenant que le 26 février 1736, Voltaire avait mandé à Thieriot : « J'ai fait tout le bien que j'ai pu, et je n'ai jamais fait le mal que j'ai pu faire. Si ceux que j'ai accablés de bienfaits et de services sont demeurés dans le silence contre mes ennemis, le soin de mon honneur me doit faire parler, ou quelqu'un doit être assez juste, assez généreux pour parler pour moi. Si Prévost voulait entrer dans ces détails, dans une feuille consacrée, en général, à venger la réputation des gens de lettres calomniés, il me rendrait un service que je n'oublierais de ma vie. Si donc je suis assuré que *le Pour et le Contre* parlera aussi fortement qu'il est nécessaire, je me tairai, et ma cause sera mieux entre ses mains que dans les miennes; mais il faut que j'en sois sûr. » Prévost prévenait ce désir; mais Prévost demandait de l'argent. Voltaire préféra garder son argent et se passer d'apologie. C'est pourquoi il attendit le mois de juin pour répondre à la lettre de Prévost, du 15 janvier 1740 : « Arnauld fit autrefois l'apologie de Boileau, et vous voulez, Monsieur, faire la mienne. Je serais aussi sensible à cet honneur que le fut Boileau, non que je sois aussi vain que lui, mais parce que j'ai plus besoin d'apologie. La seule chose qui m'arrête tout court est celle qui empêcha le grand Condé d'écrire des mémoires. Il dit qu'il ne pourrait se justifier sans accuser trop de monde. Je suis à peu près dans le même cas. S'il fallait parler de quelques ingrats que j'ai faits, ne serait-ce pas me faire des ennemis irréconciliables? Loin de chercher à publier l'opprobre des gens de lettres, je ne cherche qu'à le couvrir. Il y a un article dans votre lettre qui m'intéresse beaucoup davantage : c'est le besoin que vous avez de douze cents livres. Je voudrais être prince ou fermier général, pour avoir la satisfaction de vous marquer une estime solide. Mes affaires sont actuellement fort loin de ressembler à celles d'un fermier général, et sont presque aussi dérangées que celles d'un prince. J'ai même été obligé d'emprunter deux mille écus de

M. Bronod, notaire; et c'est de l'argent de Mme du Chastelet que j'ai payé ce que je devais à Prault fils; mais sitôt que je verrai jour à m'arranger, soyez très-persuadé que je préviendrai l'occasion de vous servir avec plus de vivacité que vous ne pourriez la faire naître. Rien ne me serait plus agréable et plus glorieux que de pouvoir n'être pas inutile à celui de nos écrivains que j'estime le plus. »

Le 10 mai 1744, voici de Mannory qui écrit à Voltaire : « Il y a longtemps, monsieur, que vous n'avez entendu parler de moi, et il est bien fâcheux que je ne rappelle vos idées à mon sujet que pour vous entretenir de mes malheurs; mais je connais trop les sentiments de votre cœur pour manquer de confiance. Mon père vit toujours, il a quatre-vingts ans; il est extrêmement cassé et affaibli. J'aurai plus de cent mille francs de bien, et je n'en ai jamais reçu un écu. Ma profession est difficile; il y faut des secours sur lesquels j'avais compté et qui m'ont manqué. J'ai essuyé des maladies longues et considérables; j'ai enfin rétabli ma santé, mais, pendant ce temps, mon cabinet s'est trouvé vide. J'avais affaire alors, monsieur, à une propriétaire riche et dévote; j'avais extrêmemeut dépensé dans sa maison pour m'ajuster; elle m'a inhumainement mis dehors, et j'ai perdu toutes mes dépenses et mes arrangements. Enfin le pauvre M. de Fimarçon s'est adressé à moi; j'ai cru ses affaires bonnes, je m'y suis livré tout entier. Mes maladies m'avaient affaibli mon cabinet de la moitié. J'ai peu de l'autre moitié pour ne penser qu'à M. de Fimarçon. Je me flattais qu'en le tirant d'affaire, je me ferais honneur, et que sa reconnaissance me dédommagerait suffisamment : rien n'a réussi. Pendant ce temps, j'ai été trois mois à trouver une maison. J'en ai loué une le 23 décembre. Depuis cet instant, les ouvriers y sont. Voilà donc six mois que je suis sans maison, sans cabinet, et par conséquent sans travail. Jugez, monsieur, de ma situation. Je ne tirerai pas un écu de mon père. Quand on a été dur toute sa vie, on ne devient pas bon et généreux à quatre-vingts ans. M. Dodun, l'ancien receveur général, de qui j'ai loué dans l'Ile, m'a fait attendre; mais il a dépensé quatre mille francs pour m'ajuster, et je serai au mieux. J'ai des meubles qui, en les faisant aller au mieux, me suffiront. Il ne me manque donc que de pouvoir satisfaire à la dépense de mon emménagement, qui ne laissera pas que d'être un objet; de payer quelques petites dettes que j'ai depuis six mois, et d'avoir une faible somme devant moi pour ouvrir mon cabinet, et vivre en attendant la pratique, qui viendra sûrement. J'ai toujours entendu dire qu'il était permis aux malheureux de se vanter un peu. En profitant de ce privilége, que je n'ai que trop acquis par ma situation, qui est cruelle, je puis me vanter de ne craindre aucun des avocats qui ont actuellement de l'emploi. Si j'ai

des secours, je vais reprendre dans l'instant; mon cabinet a sa valeur. Dans un an, mon emploi peut être considérable, et mon père me laissera enfin ce qu'il ne pourra pas emporter. Si je n'ai point de secours, ma maison devient inutile. Je ne pourrai plus reparaître au palais, et je suis perdu sans ressource; car je ne suis bon à aucune autre chose. Je donnerai toutes les sûretés que je pourrai; je m'engagerai solidairement avec ma femme; je ferai même des lettres de change, pourvu que l'on me donne des délais suffisants. M'abandonnerez-vous, monsieur? oublierez-vous l'ancienne amitié que vous avez eue pour moi? Je suis un de vos plus anciens serviteurs, et l'apologiste d'*OEdipe* ne doit pas périr dans la misère au milieu de si belles espérances; il ne s'agit que de l'aider un peu. Ce sera un avocat que vous ferez, et s'il devient bon, l'opération n'est pas indigne de vous. Jusqu'à présent, monsieur, vous avez fait tant de choses différentes, et dans tous les genres, que celle-là vous manquait peut-être. J'attends tout de vous, monsieur; les temps sont affreux, puisque personne n'est sensible aux talents. Vous seul les connaissez tous, vous les protégez; et si vous pensez que je puisse faire quelque chose, vous ne m'abandonnerez certainement pas. Ma fortune dépend donc du jugement que vous porterez de moi. J'attends votre décision avec confiance. En attendant que vous me mettiez en état de gagner l'Ile, je compte que vous m'honorerez d'une réponse. » On ignore à quelle époque le même Mannory adressa la lettre suivante à Voltaire : « Vous m'avez permis, monsieur, de vous importuner encore, après votre retour de la campagne. Je suis honnête en robe, mais je manque totalement d'habit, et je ne puis me présenter devant personne. Cela dérange toutes mes affaires. Avez-vous pensé à M. Thieriot? Je vous prie, monsieur, de me le marquer. Je suis depuis six jours avec quatre sous dans ma poche. Vous m'avez promis quelques légers secours, ne me les refusez pas aujourd'hui, monsieur. Dès que je serai habillé, je serai en état de suivre mes affaires, et ma situation changera. On m'annonce beaucoup d'affaires au palais, mais elles ne sont pas encore arrivées. Nous touchons aux vacances, le temps n'est pas favorable. Souffrirez-vous, monsieur, que je meure de faim? je n'ai mangé hier et avant-hier que du pain. C'était fête; je n'ai pu décemment sortir en robe, et mon habit n'est pas mettable. Je n'ai osé aller chez personne, et je n'avais pas d'argent pour avoir quelque chose chez moi. L'état est affreux. De grâce, monsieur, donnez au porteur de cette lettre ce que vous pouvez pour mon soulagement présent; il est sûr. Laisserez-vous périr de misère un ancien serviteur, un homme qui, j'ose le dire, a quelques talents, et qui est actuellement à la vue du port? Son vaisseau est un peu délabré, mais il ne s'agit que de le

secourir pour entrer dans le port. » Mannory avait publié, en 1719, une *Apologie de la nouvelle tragédie de M. de Voltaire;* il offrait des garanties de solvabilité : c'étaient deux titres pour capter la bienfaisance d'un philosophe. De plus, Mannory ne parlait que d'un emprunt, lorsque sa misère lui permettait de demander un secours, une aumône. Que va-t-il se passer dans l'âme si humaine de M. de Voltaire?

Le 20 décembre 1753, Voltaire envoya à Mme Denis la lettre suivante : « Je viens de mettre un peu en ordre le fatras énorme de mes papiers. Je vous assure que j'ai fait là une triste revue; ce ne sont pas des monuments de la bonté des hommes. Dans le même paquet étaient les comptes de ce que j'ai dépensé pour d'Arnaud, homme que vous connaissez, que j'ai nourri et élevé pendant deux ans; mais aussi la lettre qu'il écrivit contre moi dès qu'il eut fait à Postdam une petite fortune, fait la clôture du compte. Il faut avouer que Linant, La Mare et Lefebvre, à qui j'avais prodigué les mêmes services, ne m'ont donné aucun sujet de me plaindre. La raison en est, à ce que je crois, qu'ils sont morts tous trois avant que leur amour-propre et leurs talents fussent assez développés pour qu'ils devinssent mes ennemis. Je ne peux m'empêcher de continuer ma revue des mémoires de la bassesse et de la méchanceté des gens de lettres, et de vous en rendre compte. Voici une lettre (que nous avons transcrite) d'un bel esprit, nommé Bonneval. Il me parle pathétiquement des qualités de l'esprit et du cœur, et finit par me demander dix louis d'or. Vous noterez que cet honnête homme m'en avait ci-devant escroqué dix autres avec lesquels il avait fait imprimer un libelle abominable contre moi; et il disait pour son excuse que c'était Mme Pâris de Montmartel qui l'avait engagé à cette bonne œuvre. Il fut chassé de la maison. En voici d'un nommé Ravoisier, qui se disait garçon athée de Boindin; il m'appelle son protecteur, son père; mais, en avancement d'hoirie, il finit par me voler vingt-cinq louis dans mon tiroir. *Je ne peux m'empêcher de rire en relisant les lettres de Mannory* (que nous venons de citer). Voilà un plaisant avocat. C'est assurément l'avocat patelin; il me demande un habit. « Je suis honnête en « robe, dit-il, mais je manque d'habit; je n'ai mangé hier et avant-« hier que du pain. » Il fallut donc le nourrir et le vêtir. C'est le même qui, depuis, fit contre moi un factum ridicule, quand je voulus rendre au public le service de faire condamner les libelles de Roi et d'un nommé Travenol, son associé. Je trouve deux lettres d'un nommé Bellemare, qui s'est depuis réfugié en Hollande. Il me remercie de l'argent que je lui prête, c'est-à-dire que je lui donne; mais il ne m'a payé que par quelques petits coups de dent. *Cet inventaire est d'une grosseur énorme.* La canaille de la littérature est noblement composée. »

Cette lettre est trop importante pour ne pas fixer un instant notre attention. Je n'ai ni l'intention ni le désir de plaider la cause de l'ingratitude; mais comme la misère est une chose sacrée, et que la misère de l'homme de lettres mérite la commisération de l'historien, il n'y aura ni injustice ni inhumanité à peser les paroles d'un bienfaiteur qui tendraient à flétrir la mémoire de plusieurs hommes de lettres plongés dans la plus singulière détresse.

La biographie de d'Arnaud nous est assez connue pour nous dispenser de réduire de nouveau les dépenses qu'il occasionna à Voltaire. Nous savons aussi que les services prodigués à Lefebvre, à Linant et La Mare n'ont pas ruiné celui qui les rendait. Ce qui regarde Bonneval est un amas de contradictions. Voltaire se sert du verbe escroquer; il faudrait lire emprunter, puisque l'escroquerie n'est pas caractérisée dans son accusation. Bonneval paraît assez solvable pour avoir pu emprunter dix louis d'or; s'il ne l'eût pas été, il ne les eût pas obtenus. Quant à son libelle, du moment qu'il n'est pas nommé, il convient de ne point le lui reprocher. Mais admettons que ce libelle ait été fait. Il était assurément trop facile de trouver un libraire qui se chargeât de l'éditer, et qui voulût le payer généreusement, pour que l'auteur eût été obligé de le publer à ses frais. Comment croire que Bonneval eût demandé à Voltaire de l'argent destiné à débiter un pamphlet contre Voltaire, puisqu'il n'avait pas besoin de lui pour cela? En se mettant au nombre des protégés de Voltaire, n'était-ce point sommer Voltaire de dévoiler une perfidie si singulière? Comment croire encore que Bonneval eût été chassé d'une maison, parce qu'il s'était permis de livrer au public un écrit qu'il n'avait commencé que pour plaire ou obéir à la maîtresse de cette même maison? Comment croire enfin que Mme Paris de Montmartel ne lui eût pas fourni les moyens d'exécuter ses ordres? De pareilles contradictions prouvent que Voltaire n'était guère fondé dans ses plaintes.

Si Voltaire a accueilli un Ravoisier qui se donnait pour un athée, il ne devait pas s'en flatter; mais du moment qu'il l'accusait de lui avoir volé vingt-cinq louis dans son tiroir, il était nécessaire de prouver ce qu'il avançait. Son silence sur les circonstances de cette action nous force d'admettre que Ravoisier les emprunta, et ne lui vola point les vingt-cinq louis. Si Ravoisier les emprunta, c'est qu'il offrit les garanties de solvabilité dont Voltaire ne dispensa jamais personne. Si Ravoisier est devenu insolvable, il ne s'ensuit point qu'il fût un voleur.

J'aurais été fort content de voir Voltaire nous représenter le mémoire de ce qu'il dépensa pour nourrir et vêtir Mannory, puisque des mots vagues ne signifient rien, quand il me faut des chiffres. Il

est évident que Mannory offrait des garanties suffisantes, et que Voltaire ne risquait rien en répondant à ces deux lettres qu'il ne relisait point sans rire, quoiqu'elles fussent toutes mouillées des larmes de la misère la plus affreuse. Comme Voltaire ne se plaint pas d'avoir perdu avec Mannory, il est probable qu'il en a reçu les sommes qu'il lui avait avancées.

Quant à Bellemare, ou Voltaire lui a donné de l'argent, ou il lui en a prêté. S'il lui en a donné, pourquoi dire qu'il l'a prêté? S'il l'a prêté, c'est sur garanties; pourquoi alors se flatter de l'avoir donné? Le silence qu'il garde sur le montant de la somme par lui prêtée ou donnée nous empêche de le louer ou de le contredire.

Depuis cette revue, Voltaire a-t-il eu occasion de soulager les pauvres diables d'auteurs dont il se plaignait si souvent? Oui.

Ainsi le 11 mai 1760, il mandait à d'Argental : « Vous me faites un plaisir sensible en donnant le produit de l'impression de *Zulime* à Lekain. Il faudra qu'il veille à empêcher les éditions furtives. Vous pouvez promettre le profit de l'édition de *Tancrède* à Mlle Clairon; ainsi il n'y aura point de jaloux, et Lekain pourra hautement jouir de ce petit bénéfice, supposé que la pièce réussisse. Mais je vous demande une grâce à genoux. Il y a un M. Jacques à Paris. Vous ne connaissez point ce nom-là; c'est un homme de lettres qui a du talent, et qui est sans pain. Il voulait venir chez moi; j'ai pris malheureusement à sa place une espèce de géomètre, qui me fait des méridiennes, des cadrans, qui me lève des plans; et je n'ai rien pu faire pour M. Jacques. Je lui destinais cinq cents francs sur la part d'auteur que je donne aux comédiens, et deux cents sur l'édition que je donne à Lekain; au nom de Dieu, réservez cinq cents francs pour Jacques. Il serait même bon qu'il présidât à l'édition, et qu'il fît la préface. Vous me direz : Que ne donnez-vous à Jacques cinq cents francs de votre bourse? Je vous répondrai que je suis ruiné; que j'ai eu la sottise de bâtir et de planter en trois endroits différents; que j'ai chez moi trois personnes à qui j'ai l'insolence de faire une pension; que Mme Denis, après sa réception à Francfort, a droit de ne se rien refuser à la campagne; que la proximité d'une grande ville et le concours des étrangers exigent une grande dépense; qu'enfin je suis devenu un grand seigneur, c'est-à-dire que j'ai des dettes et point d'argent, avec un gros revenu. Voilà mon cas. On pourrait donner des billets à Jacques. »

Cette fois c'est une femme. Il s'agit de Charlotte René, femme Curé, puis femme Bourette, tenant un café à Paris et faisant des vers. Elle en publia un recueil sous le titre de *La Muse limonadière*. Elle se donna l'honneur d'adresser quelques pièces de poésie à Ferney. Voltaire n'agréa pas cet hommage, mais comprit qu'il ne pouvait se

dispenser d'envoyer un cadeau en échange. Le 17 septembre 1760, il dit d'elle à d'Argental : « J'aime beaucoup mieux lui donner une carafe de soixante livres que de lui écrire. » Le 30 octobre, il lui mandait encore : « La muse limonadière me persécute ; si Mme Scaliger (d'Argental), qui se connaît à tout, voulait lui faire une petite galanterie de trente-six livres, je serais quitte. » Le 30 janvier 1761, autre avis : « Je vous remercie bien humblement, bien tendrement de toutes vos bontés charmantes, et de votre tasse pour la Muse limonadière. »

Le 24 décembre 1766, c'est à Damilaville qu'il écrit : « Il y a actuellement à Genève cent pauvres diables qui écrivent beaucoup mieux que M. Totin, et qui ne sont pas plus riches. Tout commerce est cessé. La misère est très-grande. Je suis d'ailleurs entouré de pauvres de tous côtés. Si vous voulez pourtant donner un louis pour moi à ce Totin, vous êtes bien le maître. »

A cette époque Voltaire était très-riche. Le 29 mai 1732, il avait mandé à Cideville : « Que ce serait une vie délicieuse de se trouver logés ensemble trois ou quatre gens de lettres, avec des talents et point de jalousie ; de s'aimer, de vivre doucement, de cultiver son art, d'en parler, de s'éclairer mutuellement ! Je me figure que je vivrai un jour dans ce paradis. » Une fois *enterré* dans son château de Ferney, il ne songea à rien moins qu'à s'entourer de gens de lettres. Le 24 août 1764, il disait à Damilaville : « Quand je songe quel bien nos fidèles pourraient faire, s'ils étaient réunis, le cœur me saigne. » Il lui aurait suffi de leur assurer un avenir heureux pour les attirer près de lui. Mais il aima mieux les laisser sous le despotisme de l'infortune.

Voyez. Le 18 septembre 1765, il mandait à Dalembert : « J'aime tous les jours de plus en plus mon philosophe Damilaville. » Il lui écrivit le 13 janvier 1769, quand Damilaville fut mort : « J'ai regretté Damilaville : c'était un homme nécessaire. » Damilaville lui avait rendu de grands services. Que fit-il pour lui ? le 26 février 1767, il lui avait envoyé ces mots : « Je veux bien du mal à la fortune qui vous force d'examiner des comptes, quand vous voudriez donner tout votre temps à la philosophie. »

Dans une lettre du 24 août 1775 à Dalembert, il reconnaissait La Harpe pour son aide de camp. Il vanta son talent en prose et en vers le 9 février 1767 au cardinal de Bernis. Que fit-il pour lui ? Le 31 auguste 1765, il en parlait ainsi à Cideville : « Il fera certainement de bons ouvrages ; moyennant quoi il mourra de faim, sera honni et persécuté ; mais il faut que chacun remplisse sa destinée. » Déjà le 12 juillet, il avait dit de lui à Thieriot : « Je souhaiterais bien qu'il eût autant de fortune que de talent. Il aura de grands obstacles à

surmonter, c'est le sort de tous les gens de lettres. » Le 5 mars 1766, c'est à Damilaville qu'il mande : « Je crois que vous avez été à la première représentation de *Gustave* de La Harpe. Vous savez que je m'intéresse à ce jeune homme. Il n'a que son talent pour ressource; s'il ne réussit pas, il est perdu. » Le 10 auguste 1767, il écrit à Dalembert : « Je ne ris point quand on me dit qu'on ne paie point vos pensions; cela me fait trembler pour une petite démarche que j'ai faite auprès de M. le contrôleur général en faveur de La Harpe : je vois bien que s'il fait une petite fortune, il ne la devra qu'à lui-même. Ses talents le tireront de l'extrême indigence, c'est tout ce qu'il peut attendre. » Il ne se trompait pas. Aussi le 30 décembre 1773, il envoya ces mots à d'Argental : « La Harpe me paraît être dans une situation assez pressante, et je n'ai pas de quoi l'assister, parce que M. le duc de Wurtemberg ne me paie plus, et que M. Delaleu est considérablement en avance avec moi. Si vous pouviez donner pour moi vingt-cinq louis à La Harpe, vous me feriez un plaisir infini. Je ne sais s'il sera jamais un grand tragique; mais il est le seul qui ait du goût et du style; c'est le seul qui donne des espérances, le seul peut-être qui mérite d'être encouragé, et on le persécute. » A la vérité il l'avait recueilli près d'une année à Ferney avec son épouse, mais c'est parce qu'il avait besoin d'eux pour jouer la comédie. Telles sont les faveurs de Voltaire à l'égard d'un disciple qu'il avait recommandé le 15 décembre 1773 à Dalembert, comme ayant du génie, et comme étant le seul qui pourrait soutenir le théâtre tragique.

Le 19 mars 1761, il se vanta à Damilaville d'avoir offert non pas un asile, mais sa propre maison à Rousseau pour y vivre comme son frère. Rousseau eût peut-être accepté de l'argent avancé avec une grande délicatesse, mais son caractère ne lui permettait pas de devenir le commensal d'un seigneur fastueux.

Le 10 novembre 1776, dans une lettre à de Villevieille, il dit de Chamfort : « Ce jeune homme a du talent, de la sensibilité, de la grâce, et fait des vers très-heureux. Il mérite de l'être, et on dit qu'il ne l'est pas; mais qui l'est, au bout du compte? »

Il fallait quelques occasions solennelles qui attirassent l'attention du public, pour que Voltaire se décidât à délier les cordons de sa bourse. Ainsi « ayant lu dans la *Gazette de Berne*, qu'un inconnu avait proposé un prix de cinquante louis à celui qui ferait le meilleur mémoire pour la formation d'un code criminel, le philosophe de Ferney, raconte Wagnière (p. 98), fit savoir à la Société économique de Berne qu'il serait ajouté par un autre inconnu cinquante louis à ce prix. » Le 5 décembre 1777, Voltaire se hâta d'apprendre à l'impératrice Catherine le montant de son dépôt. De même le

15 avril 1776, il écrivait à de Lisle de Salles : « Il faut espérer que le parlement vous rendra la justice que vous n'avez pas obtenue du Châtelet. Mais ce procès étrange doit vous ruiner. Pourquoi n'ouvrirait-on pas une souscription pour vous procurer les moyens de le soutenir? Ma souscription doit être prête. Elle est en votre nom, et vous la trouverez chez M. Dailli, notaire. » Cette souscription était de cinq cents livres, suivant Delisle de Sales, qui n'a jamais voulu consentir à l'accepter ni Voltaire la retirer, de sorte qu'il fallut la rendre à Mme Denis. Voltaire avait espéré faire un personnage de Delisle, banni de France à perpétuité à cause de sa philosophie. Le 6 mai 1777, il l'engagea à se retirer à Ferney; il le recommanda à la bienveillance du roi de Prusse. Mais lorsque celui-ci eut parcouru l'ouvrage du protégé, il répondit le 17 décembre 1777 à Voltaire : « Je vous avouerai que j'ai eu la bêtise de lire cet ouvrage de ce Delisle, pour lequel il a été banni de France : c'est une rapsodie informe, ce sont des raisonnements sans dialectique, et des idées chimériques qu'on ne saurait pardonner qu'à un homme qui écrit dans l'ivresse, et non à un homme qui se donne pour un penseur. S'il se fait folliculaire à Amsterdam ou bien à Leyde, il pourra y gagner de quoi subsister, sans sacrifier sa liberté aux caprices d'un despote en venant s'établir ici. Il y a eu des ex-jésuites à Paris, qui, après la suppression de l'ordre, se sont faits fiacres. Je n'ose proposer un tel métier à M. Delisle; mais il se pourrait qu'il fût habile cocher; et, à tout prendre, il vaudrait mieux être le premier cocher de l'Europe que le dernier des auteurs. Je vous parle avec une entière franchise; et si vous connaissez l'original en question, vous conviendrez peut-être qu'il ne perdrait rien au troc. » Le 28 août 1765, Voltaire avouait à Dalembert que le mérite et la persécution étaient ses cordons bleus. S'il se montra si généreux envers Delisle, il n'est point téméraire de croire qu'en le recueillant chez lui il avait un d'autre dessein que d'encourager le mérite persécuté, car Delisle avait assurément moins de talent que d'autres que Voltaire ne cessait de prôner et qu'il laissait néanmoins dans la gêne.

Ainsi, le 9 décembre 1755, il parlait à Dalembert de l'Encyclopédie comme du plus grand et du plus beau monument de la nation et de la littérature. Le 13 novembre 1756, il la lui citait encore comme le plus grand ouvrage du monde. Or, qui travaillait à l'Encyclopédie? C'étaient Diderot et Dalembert. Voltaire les jugeait-il dignes de cette entreprise? Oui, car le 5 septembre 1752, il mandait à Dalembert : « Vous et M. Diderot, vous faites un ouvrage qui sera la gloire de la France. Paris abonde en barbouilleurs de papiers; mais de philosophes éloquents, je ne connais que vous et lui. » Le 23 juin 1760, même aveu : « Il n'y a que vous qui écriviez tou-

jours bien, et Diderot parfois.» Ce n'est pas le seul hommage qu'il leur ait rendu.

Parlons d'abord de Diderot. Dans une lettre du 26 janvier 1770 à Thieriot, Voltaire le signalait comme le digne soutien de la philosophie, l'immortel vainqueur du fanatisme. Dans le mois de décembre 1760, il écrivait à ce cher écrivain: « Mon très-digne maître, puisse votre gloire servir à votre fortune! Je vous regarde comme un homme nécessaire au monde, né pour l'éclairer et pour écraser le fanatisme et l'hypocrisie. » Aussi avouait-il, le 8 octobre 1764, à Thieriot, qu'on devait des récompenses à Diderot à cause de sa collaboration à l'Encyclopédie, mais il en laissait le mérite à d'autres. Diderot passa presque toute sa vie dans un quatrième étage; dans sa jeunesse, il faillit mourir de faim. Au moment où une pauvre aubergiste lui donna un peu de pain et de vin pour le rappeler à la douleur, il fut obligé de travailler pour des corps, pour des magistrats, pour tous ceux qui étaient en état de lui accorder quelques honoraires. C'est ainsi qu'il composa des plaidoyers, des remontrances au roi, des sermons et même des prospectus (1). Il resta constamment sous la dépendance de ses libraires. Voltaire le savait; il le plaignait beaucoup, et se contentait de lui prodiguer les éloges les plus flatteurs. Diderot était toujours gêné. Tout le monde connait la générosité et la délicatesse avec laquelle Boileau acheta la bibliothèque de Patru. Diderot chercha pendant cinq ans à se défaire de sa bibliothèque pour établir sa fille. Ce fut sur la recommandation de Grimm que l'impératrice de Russie acquit sa bibliothèque, à des conditions très-avantageuses pour Diderot. Voltaire ne manqua pas de prôner cette action de Catherine II, dans son *Commentaire historique*. N'est-il pas permis de demander si l'exemple de Boileau ne devait pas être imité par Voltaire, lorsqu'il apprit la détresse de Diderot? Voltaire ne fit donc rien en faveur de Diderot.

Revenons à Dalembert. Voltaire le regardait, le 9 octobre 1755, comme son cher philosophe universel. La même année, il lui disait: « Adieu, Atlas et Hercule, qui portez le monde sur vos épaules. » Le 7 mars 1758, il le louait comme un homme au-dessus de son siècle et de son pays; le 24 juillet 1760, comme le plus bel esprit de la France et le plus aimable; le 19 mars 1761, comme son très-digne et ferme philosophe, vrai savant, vrai bel esprit, homme nécessaire au siècle; le 8 mai suivant, comme M. le Protée, M. le multiforme; le 26 décembre 1764, comme le prêtre de la raison, qui enterrerait le fanatisme; le 28 octobre 1769, comme le premier écrivain du siècle;

(1) Mme de Vandeul, *Mémoires pour servir à l'histoire de la vie et des ouvrages de Diderot.*

le 24 août 1775, comme le cher soutien de la raison et du bon goût. Aussi, le 16 octobre 1765, il lui adressait ces mots : « Mon cher et vrai et grand philosophe, vous êtes comptable de votre temps à la raison humaine. » Mais Dalembert était pauvre et persécuté. C'est pourquoi il mandait, le 22 décembre 1759, à son panégyriste : « Je suis bien las de Paris, mais serai-je mieux ailleurs? C'est ce qui est fort incertain. Vous avez choisi la meilleure part: *vous êtes riche* et *je suis pauvre*. On continue toujours ici à nous persécuter, et à nous susciter tracasseries sur tracasseries. » Cette plainte était-elle fondée? Oui, car Dalembert était déjà membre de toutes les académies de l'Europe, qu'il n'avait encore que douze à quinze cents livres de rente, suivant la *Correspondance littéraire* de Grimm, de janvier 1784. Il n'était guère plus riche quand il refusa de se charger d'élever une altesse impériale de Russie avec cent mille livres de traitement. Il en était réduit à vivre dans le bouge de la pauvre vitrière qui l'avait nourri comme son enfant. Voltaire apprenait, le 12 mars 1766, à Damilaville, que Dalembert n'avait pas une fortune selon son mérite. Que fit-il pour le tirer de cette situation? Le 30 juin 1765, Dalembert lui écrit: « Vous êtes bien bon, mon cher maître, de prendre tant de part à l'injustice que j'éprouve; il est vrai qu'elle est sans exemple. Je sais que le ministre (Saint-Florentin) n'a point encore rendu de réponse définitive; mais vouloir me faire attendre et me faire valoir ce qui m'est dû à tant de titres, c'est un outrage presque aussi grand que de me le refuser. Sans mon amour extrême pour la liberté, j'aurais déjà pris mon parti de quitter la France, à qui je n'ai fait que trop de sacrifices. J'approche de cinquante ans; je comptais sur la pension de l'Académie comme sur la seule ressource de ma vieillesse. Si cette ressource m'est enlevée, il faut que je songe à m'en procurer d'autres, car il est affreux d'être vieux et pauvre. Si vous pouviez savoir les charges considérables et indispensables, quoique volontaires, qui absorbent la plus grande partie de mon très-petit revenu, vous seriez étonné du peu que je dépense pour moi; mais il viendra un temps, et ce temps n'est pas loin, où l'âge et les infirmités augmenteront mes besoins. Sans la pension du roi de Prusse, qui m'a toujours été très-exactement payée, j'aurais été obligé de me retirer ou à la campagne ou en province, ou d'aller chercher ma subsistance hors de ma patrie. Je ne doute point que ce prince, quand il saura ma position, ne redouble ses instances pour me faire accepter la place qu'il me garde toujours, de président de son Académie; mais le séjour de Postdam ne convient point à ma santé, le seul bien qui me reste. Je vous avoue que ma situation m'embarrasse. Il est dur de se déplacer à cinquante ans, mais il ne l'est pas moins de rester chez soi pour y essuyer des nasardes. Ma

seule consolation est de voir que l'Académie, le public, tous les gens de lettres, ne sont pas moins indignés que vous du traitement que j'éprouve. J'espère que les étrangers joindront leurs cris à ceux de la France; et je vous prie de ne laisser ignorer à aucun de ceux que vous verrez le nouveau genre de persécution qu'on exerce contre les lettres. J'oublie de vous dire que j'ai écrit au ministre une lettre simple et convenable, sans bassesse et sans insolence, et que je n'en ai pas eu plus de réponse que l'Académie.» Voltaire lui répond d'abord le 8 juillet : « Votre lettre m'a pénétré le cœur. Voilà donc où vous en êtes! C'est à vous à tout peser; voyez si vous voulez vous transporter, à votre âge, et s'il faut que Platon aille chez Denis, ou que Platon reste en Grèce. Votre cœur et votre raison sont pour la Grèce. Vous examinerez si, en restant dans Athènes, vous devez rechercher la bienveillance des Périclès. On est fâché contre vous. Des trésors de colère se sont amassés contre nous tous. Mais il vous faut votre pension. Voulez-vous me faire votre agent, quoique je ne sois pas sur les lieux? » Puis le 5 auguste suivant : « Je n'ai point d'avis à vous donner; vous n'en prendrez que de votre fermeté et de votre sagesse. Je n'ai rien à dire à M. le duc de Choiseul, je lui ai tout dit; et, puisque vous ne le croyez pas l'auteur de cette injustice, mon rôle est terminé. J'ignore si vous quitterez cette nation de singes et si vous irez chez des ours; mais, si vous allez en Oursie, passez par chez nous. Ma poitrine commence un peu à s'engorger. Il serait fort plaisant que je mourusse entre vos bras, en faisant ma profession de foi. Mais pourquoi ne viendriez-vous pas à Ferney attendre philosophiquement la fin des orages? » Le 13 du même mois, Dalembert lui avoue qu'il sent les inconvénients de la pauvreté et ajoute : « Savez-vous que je vais être sevré? à quarante-sept ans, ce n'est pas s'y prendre de trop bonne heure. Je sors de nourrice, où j'étais depuis vingt-cinq ans; j'y prenais d'assez bon lait, mais j'étais renfermé dans un cachot où je ne respirais pas, et je sens que l'air m'est absolument nécessaire; je vais chercher un logement où il y en ait. Il m'en coûte six cents livres de pension que je fais à cette pauvre femme pour la dédommager de mon mieux; c'est plus que la pension de l'Académie ne me vaudra, supposé qu'on veuille bien enfin me faire la grâce de me la donner. » Et Voltaire de répondre le 28 suivant : « Je m'intéresse pour le moins autant à votre bien-être qu'à votre gloire; car après tout, le vivre dans l'idée d'autrui ne vaut pas le vivre à l'aise. Je me flatte qu'on vous a enfin restitué votre pension, qui est de droit; c'était vous voler que de ne vous la pas donner. » En 1770, Dalembert eut une nouvelle occasion d'exposer ses besoins à Voltaire. Le 4 auguste, il lui mandait : « Vraisemblablement j'aurai bientôt le plaisir de vous embrasser. Tous mes

amis me conseillent le voyage d'Italie pour rétablir ma tête; j'y suis comme résolu, et ce voyage me fera, comme vous croyez bien, passer par Ferney, soit en allant, soit en revenant. La difficulté est d'avoir un compagnon de voyage; car, dans l'état où je suis, je ne voudrais pas aller seul. Une autre difficulté encore plus grande, c'est l'argent que je n'ai pas. Beaucoup d'amis m'en offrent, mais je ne serais pas en état de le rendre, et je ne veux l'aumône de personne. J'ai pris le parti d'écrire, il y a huit jours, au roi de Prusse, qui m'avait déjà offert, il y a sept ans, quand j'étais chez lui, les secours nécessaires pour ce voyage que je me proposais alors de faire. J'attends sa réponse, ainsi que celle d'un ami à qui j'ai proposé de m'accompagner. » Le 9 suivant, autre lettre : « J'espère toujours vous embrasser bientôt; j'espère aussi que le même prince qui souscrit si dignement et si noblement pour votre statue, me mettra en état de faire ce voyage d'Italie, si indispensable pour ma santé. » Le 11, Voltaire répond : « Mon cher philosophe, mon cher ami, vous êtes donc dégoûté de Paris; car assurément on ne se porte pas mieux sur les bords du Tibre que sur ceux de la Seine. M. de Fontenelle, à qui vous tenez de fort près, a vécu cent ans sans en avoir l'obligation à Rome. Je souhaite que Denis fasse ce que vous savez; mais je doute que le viatique soit assez fort pour vous procurer toutes les commodités et tous les agréments nécessaires pour un tel voyage; et si vous tombez malade en chemin, que deviendrez-vous? Ma philosophie est sensible; je m'intéresse tendrement à vous : je suis bien sûr que vous ne ferez rien sans avoir pris les mesures les plus justes. » Dalembert avait accepté des pensions du roi de Prusse et de Mme Geoffrin; aurait-il refusé des secours de la main de Voltaire? assurément non. Il est impossible de croire qu'en révélant à Voltaire les embarras dans lesquels il se trouvait en 1765 et en 1770, il n'ait pas eu le dessein de lui mendier adroitement de l'argent. Voltaire était trop clairvoyant pour ne pas deviner le sens de ces confidences; mais il fit semblant de ne pas comprendre, afin de n'avoir rien à donner.

Les procédés de Voltaire envers les gens de lettres qui ont fait un appel à la générosité de son cœur vont nous servir à apprécier les bienfaits dont il aurait comblé d'autres personnes qui avaient acquis moins de droits à sa bienveillance, suivant ses panégyristes. Nous en profiterons aussi auparavant pour relever une anecdote qui n'est pas sans intérêt.

A l'occasion de l'*Ode* de Voltaire intitulée l'*Anniversaire de la Saint-Barthélemi*, pour l'année 1772, M. Beuchot a dit : « Le 14 mai, date de l'assassinat de Henri IV, et le 24 auguste, anniversaire de la Saint-Barthélemi, n'étaient pas des jours ordinaires pour le philosophe de Ferney. » En 1769, le 30 auguste, Voltaire s'avisa d'écrire à d'Argental:

« J'ai toujours la fièvre le 24 du mois d'auguste : vous savez que c'est le jour de la Saint-Barthélemi ; mais je tombe en défaillance le 14 de mai, où l'esprit de la ligue catholique assassina Henri IV. » Le lendemain il écrivait aussi au comte de Schomberg : « Ne soyez point étonné que j'aie été malade au mois d'auguste. J'ai toujours la fièvre vers le 24 de ce mois comme vers le 14 de mai. Vous devinez bien pourquoi. » Le 5 septembre 1774, il disait encore à d'Argental : « Je ne sais par quelle fatalité singulière j'ai la fièvre tous les ans le 24 auguste, jour de la Saint-Barthélemi. » Le marquis de Villette (p. 114) mandait à ce sujet en 1777 au marquis de Villevieille : « Je dois vous apprendre une anecdote aussi extraordinaire que touchante, et que je suis honteux d'avoir ignorée jusqu'à présent : c'est que M. de Voltaire n'a pas encore passé une seule année de sa vie sans avoir la fièvre le jour de la Saint-Barthélemi. Il ne reçoit jamais personne à pareil jour ; il est dans son lit ; l'affaissement de ses organes, l'intermittence, la vivacité de son pouls caractérisent cette crise périodique. On s'y attend ; on ne l'approche qu'en tremblant. Il semble que son cœur soit ulcéré de toutes les plaies que la persécution religieuse a faites aux hommes ; et on se garde bien de lui en parler, dans la crainte d'ajouter à sa douleur. Je vous atteste ici un fait que d'abord je me défendais de croire ; mais toute la maison en est témoin depuis vingt ans. » Wagnière (p. 336) raconte à son tour que tous les ans, le jour de la Saint-Barthélemi, M. de Voltaire avait une espèce de fièvre et éprouvait un malaise si marqué, que tout le monde s'en apercevait. Mais Duvernet (p. 424) a cru devoir faire cette remarque : « Ce qu'on a dit de la fièvre annuelle de Voltaire le jour de la Saint-Barthélemi, n'est point vrai. Un légendaire, autrefois, eût pu embellir la chronique de quelque saint d'un pareil mensonge ; mais la vie d'un philosophe aussi grand par ses œuvres que puissant par sa doctrine, ne pourrait qu'en être déparée. Ce qui est certain, c'est que le jour de la Saint-Barthélemi, Voltaire était inquiet, triste et chagrin. Il rappelait en gémissant, et souvent en pleurant, les principales horreurs de cette journée désastreuse. L'air de joie ou de contentement dans ceux qui l'approchaient, lui déplaisait infiniment. On l'eût mis en colère si on se fût permis de rire en sa présence. En 1772, il célébra l'anniversaire de ce jour horrible par un petit poëme ; il en écrivit les stances en lettres de sang. » La correspondance de Voltaire renferme des lettres du 24 août 1724 à Thieriot ; du 25 août 1732 à Cideville ; du 24 août 1735 à M. Caumont ; du 23 août 1743 à d'Argental ; du 25 août 1744 et aussi du 23 août 1749 au même ; du 24 août 1750 à M[me] Denis ; du 24 août 1751 à la même ; du 23 août 1755 à Collini ; du 23 août 1756 à la comtesse Lutzelbourg ; du 24 août 1758 à M. Rousseau à Liége ; du 25 août 1759 à Dalembert ;

du 24 août 1761 à Damilaville, à Mme d'Épinay et à d'Argental auquel il apprend qu'il a quinze lettres à écrire de suite; du 23 août 1762 à Duclos; du 23 août 1763 à d'Argental, à Damilaville et à Thieriot; du 24 août 1764 à M. Bertrand et à Damilaville; du 14 août 1765 au marquis d'Argence de Dirac; du 25 août 1766 à Dalembert, à Damilaville, à Leclerc de Montmerci et à Frédéric, landgrave de Hesse-Cassel; du 23 août 1767 à d'Olivet; du 24 août 1768 à Guillaumot; du 23 août 1769 à M. Jean Maire; du 25 août 1770 au comte de Schomberg; du 25 août 1772 à Mme de Saint-Julien; du 24 août 1775 à Dalembert. Chose singulière! dans aucune de ces lettres, Voltaire ne parle de la Saint-Barthélemi et ne permet de supposer que cette journée lui occasionnât le moindre chagrin ou le plus petit accès de fièvre. Ce silence n'est-il pas la réfutation la plus accablante des puériles assertions de ce de Villette, et de Wagnière, dont Duvernet lui-même s'est vu obligé de rejeter le témoignage? C'est un fait incontestable que Buffon possédait le don des larmes; Rousseau s'est vanté d'en avoir été gratifié de bonne heure. Voltaire avait reçu de la nature le même privilége. Il pleurait, nous l'avons vu, quand il le voulait, aussi facilement qu'un enfant. Il ne lui était pas plus difficile de contrefaire le malade, et même le moribond, au point de tromper un médecin, au rapport de Wagnière lui-même (p. 75). S'il a versé tant de larmes inutiles sur des malheurs irréparables, comment l'excuser d'avoir été si insensible au récit des malheurs de ses amis qu'il lui était donné de soulager sans se gêner?

En vain Condorcet avoue que Voltaire était dominé par le sentiment d'une bonté active; que l'amour de la gloire ne fut jamais en lui qu'une passion surbordonnée à la passion plus noble de l'humanité, et que des secours à des gens de lettres, des encouragements à des jeunes gens en qui il croyait apercevoir le germe du talent, absorbaient une grande partie de sa fortune. En vain Duvernet (p. 392) nous dit qu'il joignait toujours à ses dons l'art extrêmement rare de savoir obliger, et qu'on le voyait voler au-devant des besoins de beaucoup d'hommes de lettres, et les obliger pour le seul plaisir de les obliger. En vain M. Aubert de Vitry, dans le *Dictionnaire de la Conversation*, à l'article *Voltaire*, a cru que soulager, servir les malheureux était un besoin pour lui. En vain, dans la *Galerie française*, à l'article *Voltaire*, M. Berville prétend à son tour qu'il ne refusa jamais un service qui fût en son pouvoir. Nous avons mis et cette philosophie, et cette humanité, et cette délicatesse à une terrible épreuve. N'est-il pas permis de conclure, comme le fit un jour Collini, que nous devons maintenant savoir à quoi nous en tenir sur ces belles passions et ces nobles sentiments qui n'inspirèrent que de jolies phrases, de séduisantes maximes, un charlatanisme aussi superbe que stérile?

VI. *Voltaire et les personnes génées.*

La pénurie dans laquelle Voltaire vient de laisser tous ses aides de camp et ses cordons bleus va nous aider à prouver qu'il ne dut point gâter les personnes gênées qui lui furent recommandées, ou qui osèrent s'adresser spontanément à lui.

Ayant appris qu'une demoiselle Damfreville était à Paris dans un extrême besoin, Voltaire pria l'abbé Moussinot de lui prêter cent francs dont il avait le reçu dès le 10 janvier 1738.

Le 20 décembre de la même année, il envoya à Maupertuis une somme de cent francs pour une Laponne.

Dans son *Commentaire historique*, il se vante d'avoir prêté dix mille francs à un libraire. N'oublions pas que c'était le seul moyen qu'il eût de faire imprimer ses *Annales de l'Empire*, comme il le désirait.

Dans son *Commentaire historique*, il se vante aussi d'avoir terminé un procès en payant de ses deniers la vexation qui opprimait ses pauvres vassaux, et il cite la lettre qu'il adressa à l'évêque d'Annecy pour se plaindre d'un curé qui avait suscité un procès à ses vassaux pour en obtenir ce qu'il croyait avoir le droit d'exiger, et qu'ils refusaient de payer. Wagnière (p. 39) dit à ce sujet : « Le curé ayant fait mettre en prison à Gex les deux plus notables paysans de la communauté de Ferney, qui se trouvaient dans l'impossibilité de payer ce qu'il exigeait d'eux, M. de Voltaire m'envoya retirer ces deux malheureux laboureurs, et porter la somme, qui se montait à deux mille cent livres. Elle ne lui a été remboursée que dans l'espace de vingt ans, sans intérêts, par la jouissance d'un petit marais, qui lui fut concédée pour ce terme par la commune de Ferney. L'origine de cette affaire venait d'une dîme que ce curé se croyait en droit de lever sur des pièces de terre de Ferney. Il y avait litige depuis plusieurs années, et les frais du procès avaient plus que triplé la redevance exigée des paysans. » Il n'appartenait donc qu'à un tribunal de terminer cette affaire. Voltaire aimait à se faire payer la dîme; il ne pouvait en déposséder un curé. Sans doute celui-ci recourut à des voies peu dignes de son caractère; mais il n'en avait pas moins la loi pour lui. Si Voltaire intervint dans ce débat, il est évident qu'il perdit peu de chose, et que sa conduite ne fut ni aussi généreuse, ni aussi noble qu'il semble l'annoncer dans son *Commentaire historique*. Il ne s'était fait aucun scrupule d'envoyer et un violon de l'Opéra et un juif de Berlin en prison.

Dans le même ouvrage et dans sa correspondance, il vante à l'envi ses procédés envers la famille Crassi. C'est une nouvelle exagération.

Six frères du nom de Crassi étaient obérés de dettes; comme ils étaient mineurs, des Jésuites d'Ornex obtinrent des lettres patentes qui les autorisaient à acheter un domaine appartenant à ces mineurs. La vente avait donc été régulière. Plus tard les mineurs voulurent rentrer dans leur bien en vertu du retrait lignager. Sur l'ordre de leur général, les Jésuites n'opposèrent aucune résistance, suivant une lettre de Voltaire à La Chalotais, du 17 mai 1762. Tout se fit légalement. Néanmoins Voltaire affecta de parler de l'acquisition des Jésuites comme d'une usurpation. Il est évident qu'ils n'avaient agi que loyalement. Si Voltaire prêta de l'argent aux frères Crassi pour recouvrer leur propriété, il n'avait rien à risquer, puisqu'ils étaient solvables. Wagnière (p. 55) certifie qu'ils lui remboursèrent la plus grande partie de ses fonds, et que Voltaire leur remit le restant. Cette dernière assertion est inadmissible. On ne peut croire que des gens assez riches pour acheter, suivant le *Commentaire historique*, un joli domaine qui avait été entre les mains des Jésuites, eussent consenti à un pareil cadeau, et que Voltaire eût imaginé de secourir des personnes qui n'avaient pas besoin de ses bienfaits.

Maintenant à nous deux, Wagnière. « On ignore peut-être, dit-il (p. 66), que dès l'instant qu'on eut appris à Genève la nouvelle de la perte de la bataille de Rosbach, M. de Voltaire écrivit à son banquier à Berlin de donner de sa part aux officiers français blessés et prisonniers l'argent dont ils pourraient avoir besoin, et de leur rendre tous les services qui dépendraient de lui. Il prit même aussi la liberté d'en recommander quelques-uns particulièrement au roi de Prusse. » Ces ordres furent-ils exécutés? Combien coûtèrent-ils à Voltaire? Le silence de Wagnière sur ces détails rend son assertion insignifiante, puisqu'il nous met dans l'impossibilité d'apprécier le mérite de Voltaire dans cette circonstance.

Même remarque à faire sur ces lignes (p. 32) : « En 1771, il y eut une très-grande disette dans le pays de Gex. M. de Voltaire fit venir beaucoup de blé de la Sicile qu'il distribua aux habitants à un prix au-dessous de l'achat. » Wagnière ajoute qu'il s'agissait de deux cents coupes de blé de Sicile, mais il nous laisse ignorer le prix de la coupe et la perte que supporta Voltaire.

Wagnière continue (p. 40 et 41) : « Je crois devoir rapporter ici quelques autres traits du même genre, et également propres à donner une idée du caractère de M. de Voltaire et de sa conduite, non-seulement envers les vassaux de ses domaines, mais envers tous les malheureux qui s'adressaient à lui, et qui ne l'étaient pas devenus par leur inconduite.

« Dans l'année 1759, ayant un jour appris qu'un habitant de Tourney avait été mis en prison à Genève pour dettes, il m'envoya pour

l'en faire sortir. J'avais déjà terminé avec le citoyen de cette ville qui l'avait fait incarcérer, lorsque tous les autres créanciers de cet homme vinrent sur-le-champ le faire écrouer de nouveau. Je courus faire part de cet incident à mon maître, qui s'engagea de payer toutes les dettes de ce paysan, qui se montaient à plus de deux mille écus. Je portai l'argent nécessaire, même celui pour les frais d'emprisonnement. Après l'élargissement, cet homme passa une reconnaissance à son libérateur, qui ne voulut exiger d'intérêts pour un certain nombre d'années, et qui n'a été remboursé qu'en partie au bout de plus de seize ans. » Malheureusement ce récit n'est pas vrai. Il s'agit ici de l'affaire de Bétems, si enjolivée par une requête de Voltaire que nous avons reproduite p. 145. Une note du président de Brosses nous a appris, à la page 13, ce qu'il faut penser de ce langage pharisaïque. Wagnière a donc écrit sur de mauvais rapports, ou a menti impudemment, ce qui est aussi probable; car il est difficile d'admettre que Voltaire eût chargé un scribe de dix-neuf ans d'une négociation aussi délicate et aussi difficile.

Wagnière : « Une veuve des environs de Ferney, mère de deux jeunes enfants, étant vivement poursuivie par ses créanciers, eut recours à M. de Voltaire, qui non-seulement lui prêta de l'argent sans intérêts, mais lui paya encore d'avance la rente de quelques fonds de terre qu'elle ne pouvait ni faire exploiter ni louer à personne, et qu'il se chargea de mettre en valeur. Ces terres n'en ayant pas moins été mises en vente quelque temps après par voie de justice, il se rendit adjudicataire, et en fit porter le prix très-haut pour le profit de cette veuve et de ses enfants. De plus, il les logea longtemps gratis dans une de ses maisons; et au bout de quelques années, cette femme, par la plus noire ingratitude, lui fit perdre non-seulement tout l'argent qu'il avait payé pour elle, mais encore beaucoup d'autre par la chicane, outre tous les fonds achetés dont elle vint à bout de se remettre en possession par le moyen de sa fille. » Impossible de deviner ce que donna et perdit Voltaire dans cette affaire. Il est certain qu'il était de son intérêt de soutenir ses vassaux pour en attirer d'autres par l'espoir de trouver en lui un protecteur. C'est ainsi qu'il put facilement avancer des fonds qui étaient garantis par les terrains de sa débitrice. Il lui en coûtait peu de cultiver ces terrains, s'ils étaient abandonnés; s'il l'a fait, il faut l'en louer. Sa débitrice a eu assurément grand tort de ne pas lui payer son tribut de reconnaissance. Mais des contradictions viennent tellement obscurcir ce récit, qu'elles forcent de douter de son authenticité. Comment admettre que la susdite veuve ait pu légalement se faire rendre une propriété vendue légalement et loyalement? On est tenté de croire que c'est par suite d'une plainte de lésion qu'elle est parvenue à ce but.

Il est probable qu'elle avait la justice pour elle. Dès lors Voltaire ne joue pas ici le beau rôle. Il s'est donc vainement rendu adjudicataire, et n'a pas poussé trop haut les surenchères de l'adjudication. Par conséquent Wagnière a de nouveau menti, ou est tombé dans une ineptie inexplicable.

Même conséquence à tirer de ces lignes : « Une chose à peu près semblable lui arriva avec une autre personne à qui il avait prêté mille écus. »

Wagnière : « Une veuve de Ferney, très-pauvre, dont un des fils était élevé chez M. de Voltaire, ayant une maison qui était absolument en ruine, il la lui fit rebâtir, et fit don au jeune homme de tout ce que lui avait coûté cette reconstruction, par un billet de sa main, que je remis à ce dernier. »

« Il a aussi fait bâtir et donné des maisons, des portions de maisons et de terrains à bien des paysans de Ferney. » Toujours des phrases et point de chiffres. Or, sans chiffres, ces deux assertions n'ont aucune valeur.

A la vérité, en voici : « Un habitant de Ferney, qui lui devait six cents livres par obligation, lui faisant part, en ma présence, d'un petit malheur qui venait de lui arriver, obtint sur-le-champ de M. de Voltaire la remise de sa dette. » Que le lecteur se rappelle la conduite de Voltaire envers tous ses courtiers, ses correspondants, ses amis intimes, et qu'il décide si l'autorité de Wagnière lui suffit pour admettre que Voltaire ait d'un mot remis une créance de six cents livres à un paysan, donné des terrains et des maisons à ses vassaux, qui devaient assurément lui être moins chers que les gens de lettres qui s'adressèrent à lui au jour de la tribulation, et qu'il était de son honneur de secourir.

Wagnière clôt ainsi son procès-verbal (p. 42) : « Il me serait difficile de rapporter toutes les actions particulières de bienfaisance de M. de Voltaire. » Je le crois, si elles étaient toutes du genre des précédentes.

Wagnière : « Il les faisait si simplement et si singulièrement, que l'on ne pouvait même s'en douter. » Rien de plus certain, car personne ne se serait douté que Voltaire exigeât des *reçus des aumônes* qu'il daignait accorder, et qu'il eût l'intention de donner l'argent qu'il ne prêtait que sur bon contrat et sur hypothèque.

Wagnière : « En faisant du bien, il avait encore l'art de ménager l'amour-propre de ceux qu'il obligeait. » Malheureusement ses reçus, ses lettres, ses registres, son *Commentaire historique* attestent le contraire.

Wagnière : « Je suis bien aise de trouver ici l'occasion de confondre un peu la calomnie, en rendant hommage à la vérité. »

Wagnière aurait dû choisir d'autres vérités pour confondre la calomnie; ce n'est pas avec des mensonges, des invraisemblances, des absurdités qu'on la réduit au silence. Il ajoute : « Je défie qui que ce soit de me démentir sur les faits que je rapporte. » Je crois l'avoir fait, grâce à ses contradictions.

Encore du Wagnière : « Il y a bien, il est vrai, des personnes que je connais qui ont eu part à sa munificence et à ses secours, mais qui se sont bien gardées de lui en témoigner quelque reconnaissance; au contraire... » Dans ce cas, Wagnière devait les démasquer, puisque leur ingratitude l'y autorisait; et, comme il les connaissait, il en aurait parlé probablement avec plus d'exactitude et de bon sens que des paysans dont il nous dévoile le tableau. Il faut le blâmer d'avoir négligé de profiter de cette belle occasion de confondre la calomnie, et de justifier son maître des accusations dont il était l'objet.

Voici enfin son dernier mot : « Il faut dire comme Arlequin : Attendons un peu, Dieu permettra que tout se découvre. » La comparaison ne manque pas d'à-propos. Je loue Wagnière de sa sincérité. Malheureusement personne n'a répondu à son attente. Quelles que soient les découvertes qu'on fera, je suis persuadé qu'elles ne seront pas la glorification de Voltaire. Il faut qu'il ait fait bien peu d'actes de bienfaisance, puisque sa correspondance si volumineuse en fournit un si petit nombre. Collini, Mme de Graffigny, Condorcet n'en citent aucun. Le marquis de Luchet (t. I. p. 120) n'a pu reproduire que cette anecdote : « Un homme lui emprunta un jour seize mille livres, avec promesse de lui remettre au bout de quinze jours un contrat pour sa sûreté. Quinze mois se passèrent sans que le prêteur fût nanti. Impatienté de ces lenteurs qui avaient mauvaise grâce : « Monsieur, lui dit-il d'un ton brusque, je vous donne les « 16,000 livres; mais dorénavant je ne vous prête pas un sou sans « hypothèque. » Ce serait se moquer du lecteur que de réfuter un pareil conte.

Néanmoins Duvernet (p. 115) n'a pas manqué de le reproduire. Voici ce qu'il nous donne pour pendant (p. 392) : « Un jeune officier avait passé quelques jours à Ferney, et, faute d'argent, ne pouvait rejoindre son régiment. Voltaire soupçonne son embarras : « Vous « allez, lui dit-il, à votre régiment, permettez qu'un de mes chevaux, « pour se former, fasse la route avec vous; » et, lui mettant une bourse dans la main : « Je vous prie, ajouta-t-il, de vouloir bien vous « charger de sa nourriture. » Or, ou cet officier était dans l'infanterie, ou il servait dans la cavalerie. S'il était dans l'infanterie, il était accoutumé à faire ses étapes et n'avait pas besoin de cheval pour s'éloigner de Ferney. S'il servait dans la cavalerie, il devait avoir un cheval dans les écuries de son escadron. Pour se rendre à son poste,

un cheval devenait une charge pour lui, puisque, pour le nourrir en chemin et le renvoyer ensuite par un exprès, il lui en eût plus coûté qu'en prenant le coche. C'est cependant ce qu'il a dû faire, puisque Duvernet parle d'un cheval prêté et non donné pour un voyage. Je crois qu'un officier ne relèverait pas cette platitude sans se moquer du narrateur.

Duvernet (p. 321) continue : « Racontons encore, pour édifier les ennemis du philosophe, un fait longtemps ignoré et qui l'eût été toujours, si les bonnes gens qui furent l'objet de sa bienfaisance, n'avaient trahi son secret. Un laboureur, étranger à ses terres, perdit au parlement de Besançon un procès qui le ruina entièrement. Dans son désespoir, il vint, avec sa femme et ses enfants, implorer Voltaire qui, dans toute la France, jouissait d'une grande réputation de bienfaisance. Le secours qu'il réclamait était pour appeler de l'arrêt qui le condamnait et le ruinait. Au récit du malheur de ces bonnes gens, Voltaire verse des larmes, prend leurs papiers, les confie à Christin, son bailli, lequel, après un examen réfléchi, fut d'avis que c'était une bonne cause que ces infortunés avaient perdue, et que les nullités de la procédure donnaient voie à un appel. A ce rapport, Voltaire entre dans son cabinet, et en revient portant, dans le pan de sa robe de chambre, trois sacs de mille francs chacun. « Voilà, dit-il à « cet infortuné laboureur, pour réparer les torts de la justice ; un nou- « veau procès serait un nouveau tourment pour vous ; si vous faites « sagement, vous ne plaiderez plus, et si vous voulez vous établir à « Ferney, je m'occuperai de votre sort. » Quoique cette anecdote ait été adoptée par Mallet et par Palissot, qui dit dans son *Éloge de Voltaire* avoir vu le médaillon que fit graver d'Argental pour en conserver le souvenir, je me permettrai de ne pas l'adopter aveuglément. Voici pourquoi. Il n'est pas probable que Voltaire ait eu besoin des lumières de son bailli pour examiner et juger cette affaire. Il n'est pas probable non plus qu'il ait renoncé à la voie d'un appel, s'il était persuadé d'y gagner le procès perdu en première instance. Il aimait trop s'immiscer dans les débats pour dédaigner de laisser plaider une bonne cause pour laquelle il aurait facilement trouvé un avocat capable et complaisant, qui eût exigé peu d'honoraires. Puis comment admettre que Voltaire eût donné de suite trois mille francs à des gens qu'il n'avait jamais vus, tandis qu'il laissait tous ses amis intimes dans le besoin? Sur un fait aussi peu vraisemblable, il n'est pas permis de s'en rapporter à l'autorité de Mallet, que nous avons trouvé si éloigné de la vérité et du sens commun, pas plus qu'à celle de Duvernet, dont les *Mémoires de Bachaumont*, du 25 octobre 1786, et le *Magasin encyclopédique* (IVe année, t. I. p. 316), ont parlé avec tant de mépris, et dont Voltaire lui-même ambitionnait peu le suffrage.

Quant à Palissot, voyons s'il mérite le même blâme. Il dit dans son *Éloge historique de Voltaire* : « Souvent il allait au-devant des malheureux; il les prévenait par ses bontés, en leur épargnant l'embarras de la demande. S'ils étaient dans le cas de ne point recevoir à titre de don, il leur prêtait sans intérêt, et même en les dispensant de la reconnaissance. Ce n'était pas des sommes légères qu'il hasardait ainsi. Un gentilhomme des environs de Genève, décoré dans le service, nous a dit à nous-même que Voltaire lui avait prêté de la manière la plus noble une somme de trente mille livres, dans un temps où il paraissait peu vraisemblable que cet officier fût jamais à portée de s'acquitter. A l'égard des personnes à qui leur situation ne permettait pas de rendre, il les secourait par des libéralités entières et absolues. Plusieurs de ces bienfaits passaient par les mains de M. d'Argental. Il est quelques gens de lettres qui en ont reçu de considérables; on n'attendait pas d'eux qu'ils les publiassent; on souhaitait seulement qu'ils parussent ne les pas oublier. Il ne tira d'autre vengeance d'un homme qui avait passé une partie de sa vie à le calomnier, qui était tombé dans l'indigence, et qui lui offrait de rétracter ses calomnies par un acte public, que de refuser la rétractation et d'envoyer à ce malheureux un présent de cinquante louis. » Autant de mots, autant de mensonges ou d'absurdités. 1° Tout ce qui précède démontre que Voltaire n'allait jamais au-devant des malheureux; qu'il leur donnait le moins possible; qu'il était impatient de recevoir des témoignages de leur reconnaissance, et qu'il ne cessait de leur reprocher leur ingratitude. — 2° Il serait ridicule d'admettre que Voltaire eût prêté sans garantie trente mille livres à un officier insolvable, lorsque, toute sa vie, il ne plaça aucuns fonds entre les mains de sa famille, de ses amis intimes, de son secrétaire, sans exiger des contrats ou des billets. — 3° Sa correspondance prouve qu'il ne chargea point d'Argental de distribuer des aumônes ou des secours en son nom. — 4° Il est avéré qu'aucun homme de lettres ne reçut de lui des libéralités considérables. — 5° Il n'avait pas l'habitude de rendre le bien pour le mal. Loin de détester les louanges, il les provoquait. Il avait soin de réclamer des panégyriques ostensibles de tous ceux qu'il avait daigné obliger, ou qu'il avait été forcé de gratifier. L'enthousiasme de Palissot n'est donc que de la puérile crédulité ou de l'imposture inqualifiable.

Quand même on s'en rapporterait aveuglément à la parole de Wagnière, de Luchet, de Duvernet et de Palissot, la gloire de Voltaire n'y gagnerait pas beaucoup. Les libéralités que nous venons d'examiner ne pourraient guère être considérées que comme « des émotions passagères, des surprises, des élans, des soubresauts,

pour ainsi dire, de vertu et d'ardeur,» dirai-je avec M. Romain Cornut (p. 100 de son *Discours sur Voltaire*).

Motivons notre appréciation et notre réserve. Pour cela, hâtons-nous de représenter le budget que Voltaire allouait aux pauvres.

VII. *Voltaire et les pauvres.*

Or, en ce temps-là

> La pauvreté, pâle, au teint blême,
> Aux longues dents, aux jambes de fuseaux,
> Au corps flétri, mal couvert de lambeaux,
> Fille du Styx, pire que la mort même,
> De porte en porte allait traînant ses pas :
> Monsieur Labat la guette et n'ouvre pas.

Ce M. Labat était un Français qui, par une honnête industrie et par un travail estimable, s'était procuré une fortune de plus de deux millions. Voltaire n'était pas moins riche. Il a reconnu que

> Deux fois par jour il faut qu'un mortel mange (1).

Fera-t-il comme M. Labat, lorsqu'il verra à sa porte cette pauvreté dont il a dépeint les horreurs? L'auteur d'*Émile* disait : « Si j'étais riche, je serais insolent et bas, sensible et délicat pour moi seul, impitoyable et dur pour tout le monde, spectateur dédaigneux des misères de la *canaille*, car je ne donnerais plus d'autre nom aux indigents, pour faire oublier qu'autrefois je fus de leur classe.» Voltaire se flatta d'avoir été plus compatissant. S'il faut s'en rapporter à sa correspondance, les pauvres étaient plus soulagés dans sa maison qu'en aucun couvent que ce pût être (2); de sorte qu'il n'y eut plus de pauvres à Ferney (3), non pas même un seul pauvre (4). Aussi, lorsqu'il écrivit son testament, il ne légua trois cents livres aux pauvres de sa paroisse que dans le cas où il y en aurait. Mais s'inquiéta-t-il du sort des pauvres des autres localités?

« Il n'y a point de religion, a-t-il dit au chap. VII de son *Essai sur les mœurs*, dans laquelle on n'ait recommandé l'aumône. La mahométane est la seule qui en ait fait un précepte légal, positif, indis-

(1) *La Guerre civile de Genève*, chant V. *Œuvres de Voltaire*, tom. XII, pag. 298.
(2) Lettre à Damilaville, du 8 février 1768.
(3) Lettre à d'Argental, du 30 janvier 1761.
(4) Lettre à Saint-Lambert, du 7 mars 1769.

pensable. L'Alcoran ordonne de donner deux et demi pour cent de son revenu, soit en argent, soit en denrées. » Néanmoins, au chap. CXXXIX du même ouvrage, il a remarqué que les peuples schismatiques n'ont jamais donné des preuves de charité et d'héroïsme comparables à celles de la communionr omaine, et que c'est à elle seule que l'on doit les hôpitaux, les couvents, toutes les institutions religieuses qui font le plus de bien à l'humanité. Mais il s'est étrangement mépris sur la cause de ces effets admirables devant lesquels avaient expiré ses sarcasmes. Le 20 janvier 1769, il mandait à Mme du Deffand : « Vous me dites que vous ne voulez pas être aimée par *charité* : vous ne savez donc pas que ce grand mot signifie originairement *amour* en latin et en grec ; c'est de là que vient mon *cher*, ma *chère*. Les barbares welches ont avili cette expression divine ; et de *charitas* ils ont fait le terme infâme qui parmi nous signifie l'aumône. » Par les Welches, Voltaire désignait ses compatriotes, la nation qui s'est le plus incorporé l'esprit du christianisme dans son langage comme dans ses mœurs. En rejetant la charité, le mobile de toutes les actions qu'il avait louées, Voltaire s'appliquera-t-il à faire oublier tout ce qu'avait enfanté cette vertu?

Dans son *Dictionnaire philosophique*, à l'article *Job*, il adresse ces paroles à Job : « Bonjour, mon ami Job. J'ai été beaucoup plus riche que toi. Aucun de tes prétendus amis ne te prête un écu. Quoique j'aie perdu une grande partie de mon bien, je ne t'aurais pas traité ainsi. Rien de plus commun que gens qui conseillent, rien de plus rare que ceux qui secourent. C'est bien la peine d'avoir trois amis pour n'en pas recevoir une goutte de bouillon quand on est malade ! Je les aurais condamnés pour n'avoir point secouru leur ami. » Dans le même *Dictionnaire philosophique*, à la section première du mot *Fertilisation*, il écrit ces mots : « Le nombre des mendiants est prodigieux, et, malgré les lois, on laisse cette vermine se multiplier. Je demanderais qu'il fût permis à tous les seigneurs de retenir et faire travailler à un prix raisonnable tous les mendiants robustes, hommes et femmes, qui mendieront sur leurs terres. » Dès 1749, dans ses *Embellissements de Paris*, il voulait qu'on condamnât au travail les « indigents fainéants qui ne fondent leur misérable vie que sur le métier infâme et punissable de mendiants, et qui contribuent à déshonorer la ville. » Au chap. XI de la IIe partie de son *Histoire de Russie*, il a loué Pierre le Grand d'avoir délivré les villes « de la foule odieuse de ces mendiants qui ne veulent avoir d'autre métier que celui d'importuner ceux qui en ont, et de traîner aux dépens des autres hommes une vie misérable et honteuse... » N'était-ce pas ressusciter le *turpis egestas* de l'antiquité? Dans tous ses écrits, Voltaire confond habituellement les gueux avec les pauvres.

Voltaire rappellera-t-il dans sa vie privée l'humanité de l'auteur de l'article *Job*, ou la dureté de celui du mot *Fertilisation*, des *Embellissements de Paris* et de l'*Histoire de Russie*? Lisez attentivement toute sa volumineuse correspondance, vous n'y remarquerez aucun sentiment de générosité pour les pauvres. A Ferney comme à Cirey, à Berlin et à Paris, jamais il ne s'occupe des pauvres. A aucune époque il ne charge un ami discret de distribuer des aumônes aux pauvres. Quand il leur jette un écu, c'est pour se débarrasser au plus vite de leurs importunités. Il en agit ainsi avec tous les descendants de Corneille. Suivant Wagnière (p. 73), il donna un jour une pièce de six francs à un capucin avec autant d'ostentation que s'il lui eût remis une lettre de change d'une valeur considérable. Quelques Jésuites s'étant présentés pour lui demander un asile, il leur fit demander s'ils voulaient lui servir de laquais et porter sa livrée, et les envoya chercher une retraite ailleurs, au moyen de quelque secours, raconte Wagnière (p. 56). Cependant n'avait-il pas été content, en Angleterre, de recevoir un cadeau du roi? A Colmar, n'avait-il pas été obligé d'emprunter de l'argent à un ami? Dans un de ses voyages avec Mme du Chastelet, une personne de sa connaissance n'avait-elle pas payé pour lui des frais de réparation de voiture, comme le prouve Longchamp (p. 139)? Sur son *Livret*, il consacrait *mille francs en aumônes*, comme nous savons. Il paraît qu'il ne dépassait pas cette somme. Elle était suffisante, s'il n'avait en vue que les pauvres de Ferney. Songeait-il aux pauvres des autres pays? Non. Wagnière (p. 31) nous dit à ce sujet: « Il faisait beaucoup d'aumônes, non aux mendiants des rues et vagabonds, qu'il ne pouvait souffrir, mais aux habitants des environs de Ferney, qui peuvent attester combien de secours ils recevaient de lui dans leurs besoins et dans leurs maladies. Il a payé longtemps pour l'instruction de quelques enfants suisses, dans les écoles de charité de Lausanne; mais une partie des ministres de cette ville lui ayant fait une querelle sur ce qu'il avait dit nouvellement du fameux Saurin, il fut si piqué qu'il discontinua les contributions qu'il accordait à cet établissement respectable. » Cette dernière anecdote nous montre ce qu'il faut penser du désintéressement de Voltaire lorsqu'il faisait du bien, et nous amène à conclure qu'il était difficile d'en obtenir quelque chose quand on n'égratignait pas l'épiderme de sa vanité.

Quand Voltaire prend la plume, il s'adresse au genre humain. S'agit-il de soulager l'humanité, l'homme n'est plus que le serf de ses terres; le monde, que le territoire de Ferney. Ses aumônes ne dépassaient pas les frontières de ses propriétés. Arrêtons-nous donc maintenant pour contempler ce qu'il fit dans ce hameau, dont il enrichissait les pauvres du 1/152 de son superflu.

VIII. *Voltaire et sa colonie de Ferney.*

Si j'avais une lyre, j'aimerais à faire l'épopée de Ferney. Je chanterais sa genèse obscure, ses développements rapides comme l'éclair, l'étendue de son commerce, les prodiges de son activité dévorante, l'enthousiasme de ses bals, de ses fêtes et de ses spectacles; la gaieté de ses sociétés; puis je déplorerais avec amertume ses révolutions, ses catastrophes, sa ruine profonde, ruine prématurée comme celle de Babylone, de Tyr, de Troie, de Lacédémone, d'Athènes, de Carthage, s'il est permis de comparer les petites choses aux grandes.

Hélas! pauvre cité,

> Elle a vécu ce que vivent les roses,
> L'espace d'un matin.

Mais cette éphémère destinée ne mérite-t-elle pas un regard de l'historien?

La victoire, le commerce, l'opulence, la piété, la puissance avaient eu leur métropole; il était réservé à Ferney de devenir la capitale de l'esprit, dans un siècle où chacun avait et croyait avoir beaucoup d'esprit, où c'était une manie, une épidémie d'en étaler prodigieusement; de sorte qu'à chaque instant on le voyait quitter les cours et les académies pour s'attabler dans un corps-de-garde ou s'asseoir nonchalamment sur la paille d'un bouge, et descendre quatre à quatre l'escalier de la mansarde pour courir dans les rues et les jardins, et retourner ensuite, brisé de fatigue, s'assoupir sur les édredons des boudoirs ruisselants d'or et de pierreries. Tous les monarques s'empressèrent de reconnaître cette principauté; ils la saluèrent à l'envi comme la reine des nations, le flambeau de la civilisation; ce qu'elle abhorrait, ils l'abhorraient; ce qu'elle aimait, ils l'aimaient; ce qu'elle aspirait à détruire, ils s'efforçaient de le détruire; ils lui envoyaient des courriers presque toutes les semaines; ils donnèrent ordre à leurs ambassadeurs de respecter toutes ses fantaisies, de favoriser toutes ses entreprises, d'oublier ses fautes. Les parlements avaient brûlé d'envie de sévir contre elle; mais la cour de France la laissait faire. L'évêque d'Annecy la menaçait de ses foudres; mais la ville éternelle, la ville aux sept collines, la ville du vicaire de Jésus-Christ tolérait ses insolences continuelles, ses injures grossières. Des flots d'étrangers y affluaient sans cesse; ducs, maréchaux, gentilshommes, académiciens, présidents y coudoyaient

l'avocat, l'officier, le prêtre, le robin, le journaliste; on eût dit que c'était le rendez-vous de quiconque quittait ses pénates.

En effet, tout chemin conduisait alors à Ferney, comme on l'avait dit autrefois de Rome. Se proposait-on de parcourir Venise, Gênes, Florence ou Naples, on passait par Ferney. Était-on appelé à la cour de Postdam, on s'arrêtait à Ferney. Désirait-on baiser les mules du pape, ou lécher les pieds de l'impératrice de Russie, on courait à Ferney. Se rendait-on en Allemagne, en Hollande ou en Belgique, on se détournait de sa route pour descendre de voiture à Ferney. Quel que fût le sujet du départ, amour, intrigues, affaires, guerre, persécutions, plaisir, curiosité, santé, on faisait une halte à Ferney. Quand on était ennuyé de garder le coin du feu, et qu'on voulait respirer l'air de la campagne, sans savoir où flâner, on tombait inopinément à Ferney.

Un vieillard paraissait courbé sous le faix des ans, appuyé sur une petite canne, paré de précieuses dentelles, enveloppé de superbes fourrures, la tête couverte de la vénérable perruque à quatre marteaux, bien frisée, bien poudrée; ses yeux brillaient comme des diamants; son front rayonnait de joie, un sourire fin et léger comme celui des Grâces errait sur ses lèvres. C'était lui. A son aspect, c'était un flux et reflux de flatteries, un assaut de magnificats, une conspiration d'éloges longtemps ruminés, élaborés et répétés. On n'eût point osé l'aborder sans l'accabler de compliments; le cérémonial engageait les dames à l'embrasser; une actrice crut de son devoir de se jeter à ses genoux; il est vrai qu'il s'agenouilla aussi et lui demanda ce qu'on pouvait faire dans cette posture. On était présenté.

Alors on se plantait à Ferney, on y mangeait, on y buvait, on y dormait, on s'y promenait, on y causait, on y dansait, on y jouait la comédie. Mais monsieur n'était plus visible. Les petites entrées étaient réservées aux princes, aux philosophes déjà célèbres; il ne manquait jamais de leur lire quelque chant de la *Pucelle*. Le soir, il riait volontiers avec tous ses hôtes; mais il se retirait de bonne heure pour se coucher, quoiqu'il fût toujours censé travailler ou souffrir. Il s'était beaucoup moqué de Desfontaines, de Jean-Baptiste Rousseau, de Fréron, de Jean-Jacques Rousseau, de Nonotte et de ses critiques.

Quand on avait pris congé de lui, on ne manquait pas de publier ce qu'on avait vu, et même ce qu'on n'avait pas pu admirer chez lui. C'était lui qu'on avait recherché à Ferney; mais pour lui faire plaisir, on se croyait obligé de vanter tout ce qu'il avait fait à Ferney, car il prenait plaisir à conduire ses hôtes dans les maisons qu'il y avait bâties, dans les terrains qu'il avait exploités.

Qu'était-ce donc que Ferney avant l'arrivée de Voltaire? Il convient

d'avouer que sa fondation se perd dans la nuit des temps, et que les nuages les plus épais nous voilent ses faibles développements. Qui lui prêcha la foi? Qui posa la première pierre de sa chapelle? Qui éleva son manoir? Quel rôle joua-t-il sous les Mérovingiens, les Carlovingiens, les Capétiens? Quel part prit-il aux croisades, à l'affranchissement des communes? Telles sont les questions qu'il serait important d'examiner; mais aucun bénédictin n'ayant songé à les approfondir, nous nous bornerons à relater ce qu'était Ferney en 1758.

Il y avait alors un château, une église, quelques maisons, par conséquent un noble, un prêtre, et un peuple ôtant son chapeau à M. le comte, marquis ou baron, et faisant un salut encore plus profond à M. le curé. Remarquait-on autre chose dans les villes de l'ancienne France? M. de Bonald exige-t-il davantage pour constituer un État? Ferney n'attendait donc point un premier occupant.

Voltaire prétend, dans son *Commentaire historique*, que sa passion avait toujours été de s'établir dans un canton abandonné pour le vivifier. Il est certain, au contraire, que sa passion avait toujours été de s'établir à Paris, et que c'est après plusieurs années employées en vain à solliciter de la cour la permission de rentrer à Paris, qu'il se décida à chercher un domaine au meilleur marché possible, et qu'il n'acheta Ferney qu'à une époque où il avait perdu tout espoir de venir se prosterner aux pieds du roi son seigneur, et vivre dans les boudoirs de la favorite. De plus, cette passion innée ferait présumer que Voltaire désirait s'identifier avec la populace, mettre sa main dans la main calleuse du paysan en sabots, en blouse bleue et en bonnet de laine. Or, il nous apprend lui-même que nul n'avait plus d'aversion et de mépris pour ces classes nombreuses, qui gagnent leur vie à la sueur de leur front. « Nous ne nous soucions pas, mandait-il le 13 auguste 1762, à Helvétius, que nos laboureurs et nos manœuvres soient éclairés. » Voilà pour l'instruction, voici pour le travail : « Oui, disait-il, je crie contre les fêtes, je fais travailler les fêtes. Il est abominable d'avoir soixante jours consacrés à l'ivrognerie. C'est une affaire dont tous les parlements devraient se saisir (1). Le roi devrait, je ne dis pas permettre les travaux champêtres ces jours-là, mais les ordonner. » Sevrer les ouvriers de toute instruction, leur supprimer leurs seules heures de repos et de bonheur, n'est-ce pas les assimiler à des bêtes de somme? Ces maximes de Voltaire ne suffisent-elles pas pour prouver combien il serait volontiers resté indifférent au sort de quelques malheureux?

(1) *Correspondance inédite de Voltaire avec de Brosses*, pag. 363.

Ferney était-il cet endroit où il avait toujours pensé à s'établir (1)? Dans son *Commentaire historique*, il n'en parle que comme d'un désert sauvage. Le 20 décembre 1766 il se plaignait à M. Chardon de n'y avoir trouvé que des terres incultes, de la pauvreté, des écrouelles. S'il en eût été ainsi, pourquoi l'avait-il acheté si cher? Un domaine en si mauvais état lui eût-il rapporté de suite ce qu'il se vantait d'en retirer?

Mais, du moment qu'il eut jeté un regard de pitié sur Ferney, il le couvrit du manteau de sa renommée, et s'appliqua à le vivifier; de sorte que le nom de Voltaire reste confondu avec celui de Ferney, et que citer Ferney c'est rappeler Voltaire, comme se souvenir de Voltaire c'est se reporter à Ferney.

Le 15 auguste 1760, Voltaire écrivait au roi Stanislas : « Le devoir des princes et des particuliers est de faire, chacun dans son État, tout le bien qu'il peut faire. » En a-t-il agi ainsi à Ferney?

Il commença par défricher des bruyères immenses, et il obtint du conseil du roi qu'on desséchât les marais qui infectaient sa province et qui y portaient la stérilité (2). Ce soin le préoccupa longtemps. Le 1er février 1765, il mandait à Damilaville : « Vous ne savez pas ce que c'est que la manutention d'une terre qu'on fait valoir. Je rends service à l'État sans qu'on en sache rien. Je défriche des terrains incultes; je bâtis des maisons pour attirer les étrangers; je borde les grands chemins d'arbres à mes dépens, en vertu des ordonnances du roi, que personne n'exécute. » Plus tard il implora les bontés de M. de Trudaine pour faire paver deux grandes routes qui traversaient Ferney, et sa demande lui fut octroyée (3).

En même temps qu'il travaillait à défricher et à améliorer ses terres, il continuait à bâtir des maisons. En 1767, dans sa lettre du 9 janvier à Montyon, il en comptait onze. Le 20 septembre 1771, il parlait à d'Argental de vingt nouvelles maisons qu'il venait de construire de fond en comble. En 1775 encore vingt autres de pierre de taille (4). Il éleva pour le marquis de Florian un pavillon qu'il vantait comme plus frais et plus joli que celui de Marly; bientôt il en fit quatre ou cinq dans le même goût pour ceux qui les lui avaient demandés (5). En 1778, il portait à quatre-vingt-quatorze le nombre des habitations qu'il avait construites (6); car il avait fini par en com-

(1) Lettre à d'Argental, du 12 juin 1762.
(2) Lettre à Mme de Fontaine, du 1er février 1761.
(3) Lettre à Mme de Saint-Julien, du 12 juin 1776.
(4) Lettre à de Vaines, du 5 septembre 1775.
(5) Lettre à d'Argental, du 24 octobre 1774.
(6) Lettre au même, du 3 février 1778.

mander à son maçon, comme d'autres commandent une paire de souliers à un cordonnier, rapportent les *Mémoires de Bachaumont*, du 22 décembre 1774. Aussi, en 1777, dans une lettre où il rappelait à M. Le Pelletier de Morfontaine ces mots du livre premier de l'*Enéide* :

Felices queis mœnia surgunt!

il disait « : ce vers de Virgile m'a coûté quinze cent mille livres. » Il y aurait sans doute beaucoup à rabattre de cette addition. Mais il n'est pas moins vrai que la population avait augmenté.

Dès 1766, suivant sa lettre du 20 décembre à M. Chardon, il croyait que son territoire était peuplé de trois fois plus d'habitants qu'en 1758. En 1769, il se flattait d'avoir quadruplé le nombre de ses paroissiens (1). A la vue de tout ce ramassis, en 1771, il ne craignit plus de parler de son hameau comme d'une ville (2). Qu'on juge de sa joie et de son orgueil en 1778, où on pouvait y afficher un dénombrement de douze cents personnes, au lieu des quarante-neuf malheureux paysans qu'il y avait trouvés dans la pauvreté lorsqu'il y vint pour la première fois! Dans son *Commentaire historique*, il certifie qu'elles étaient toutes à leur aise, comme il l'avait dit à Berger dès le 25 février 1765. Il n'avait rien épargné pour augmenter et le nombre de ses maisons et celui de ses paysans. Nous avons vu que, quand ses revenus ne lui arrivaient pas à échéance, il supprimait la pension de ses neveux (3), et tout l'argent qu'il attendait et qu'il recevait était toujours censé destiné à la prospérité de Ferney. Aussi en vint-il à confesser qu'il avait fait des efforts au-dessus de son état et de sa fortune (4).

Mais comment pouvait-il dire qu'il servait l'État (5) en donnant au roi de nouveaux sujets?

« Figurez-vous, disait-il à d'Argental, le 4 mai 1767, que j'ai fondé une colonie à Ferney; que j'y ai établi des marchands, des artistes, un chirurgien; que je leur bâtis des maisons. » Il regardait cette entreprise comme la plus belle qu'on eût faite dans le mont Jura (6). Ses nouveaux hôtes étaient des horlogers français ci-devant établis à Genève (7). Voltaire compta, le 24 avril 1770, quarante ouvriers employés chez lui à enseigner l'heure à l'Europe (8). Le lendemain,

(1) Lettre à Saint-Lambert, du 7 mars 1769.
(2) Lettre au duc de Richelieu, du 29 avril 1771. — (3) *Idem*.
(4) Lettre à Mme de Saint-Julien, du 21 septembre 1772.
(5) Lettre à Mme du Deffand, du 25 avril 1770. — (6) *Idem*.
(7) Lettre à d'Argental, du 25 avril 1770.
(8) Lettre à Hennin, du 24 avril 1770.

il parlait de cinquante familles nouvellement recueillies chez lui (1). Quelques mois plus tard, il s'agissait de plus de cent Genevois avec leurs familles (2). Trois ans plus tard, c'était une colonie de cinq à six cents artistes (3).

Pourquoi tous ces ouvriers tombaient-ils deux à deux, quatre à quatre au beau milieu de Ferney? Voltaire nous l'apprendra. Le 11 mai 1770, il écrivait au cardinal de Bernis: « M. le duc de Choiseul établit une ville nouvelle à deux pas de mon hameau. On a déjà construit sur le lac de Genève un port qui coûte cent mille écus. Les bourgeois de Genève ont conçu une grande jalousie de cette ville, qui sera commerçante; et ils ont craint que je ne convertisse leurs meilleurs ouvriers, et que je ne transplantasse leurs ouailles dans un nouveau bercail, comme de fait la chose est arrivée. Il y eut beaucoup de tumulte à Genève il y a trois mois. Les bourgeois assassinèrent quelques Genevois qui ne sont que natifs: les confrères des assassinés, ne pouvant se réfugier dans la ville de M. le duc de Choiseul, parce qu'elle n'est pas bâtie, choisirent mon village de Ferney pour le lieu de leur transmigration; ils se sont aussi répandus dans les villages d'alentour. Ce sont tous d'excellents horlogers; ils se sont mis à travailler dès que je les ai eu logés. Notre dessein est de ruiner saintement le commerce de Genève, et d'établir celui de Ferney. »

La fortune tendait les bras à Voltaire; il se garda bien de lui tourner le dos. Il comprit tout le parti qu'il pouvait tirer de ces fatales circonstances. Dès que son plan fut conçu, il se hâta de l'exécuter et parvint à tout convertir en or. Il avait sous la main une colonie entière d'excellents artistes en horlogerie; il commandait aussi à des peintres en émail (4). Il prêta de l'argent à tous ces ouvriers pour les aider à travailler, et leur confia une manufacture de montres (5). Elle devint considérable (6) et attira une foule de marchands de toute espèce (7). Il y en eut bientôt deux pour les montres et une troisième pour les étoffes de soie (8). Le commerce ayant pris du développement, on en compta plus tard quatre pour les montres et trois autres petites pour d'autres objets (9). En juillet 1772, on en remarquait

(1) Lettre à d'Argental, du 25 avril 1770.
(2) Lettre au duc de Richelieu, du 11 juillet 1770.
(3) Lettre à d'Argental, du 24 octobre 1774.
(4) Lettre au duc de Richelieu, du 11 juillet 1770.
(5) Lettre à d'Argental, du 25 avril 1770.
(6) Lettre à de la Borde, du 16 avril 1770.
(7) Lettre au duc de Richelieu, du 11 juillet 1770.
(8) Lettre à Mme du Deffand, du 21 octobre 1770.
(9) Lettre à d'Argental, du 20 septembre 1771.

surtout six, dont une pour les blondes (1). Quelques mois plus tard, il était question d'une grande quantité de manufactures (2).

Dans presque toutes ces manufactures, on ne fabriquait que des montres; bien que faites en six semaines (3), elles étaient très-jolies, très-bonnes et à bon marché (4). Toutes les conditions du succès se trouvant réunies, ce fut Voltaire qui se chargea de la *commission*. Il passa tous les commis et courtiers passés. Le 16 mai 1770, il écrivait à d'Argental : « Je suis bien fâché que les prémices de ma manufacture ne puissent être acceptées. J'avais envoyé à Mme la duchesse de Choiseul une petite boîte de six montres charmantes, et qui coûtent très-peu. La plus chère est de quarante-six louis, et la moindre est de douze; tout cela coûterait le double à Paris. J'aurais voulu surtout que le roi eût vu les montres qui sont ornées de son portrait en émail, et de celui de Mgr le dauphin. Je suis persuadé qu'il aurait été surpris et bien aise de voir que, dans un de ses plus chétifs villages, on eût pu faire, en aussi peu de temps, des ouvrages si parfaits. » Voltaire obtint la récompense due à sa courtoisie. Le roi lui acheta plusieurs montres et lui assura sa protection pour la nouvelle colonie (5), tant il avait été ravi de l'échantillon mis sur son compte par le duc de Choiseul (6)!

Celui-ci portait le plus vif intérêt à la prospérité de Ferney. Dès 1766, Voltaire lui disait : « Je vous dois tout, car c'est vous qui avez rendu ma petite terre libre. C'est par vous que mon désert horrible a été changé en un séjour riant; que le nombre des habitants est triplé, ainsi que celui des charrues, et que la nature est changée dans ce coin, qui était le rebut de la terre. » Le 7 juillet 1770, c'était à Dalembert qu'il en parlait en ces termes : « M. le duc de Choiseul me soutient de toutes ses forces, il fait son affaire de la mienne; Mme la duchesse de Choiseul l'encourage encore, et nous lui avons les dernières obligations. » Aussi le 18 septembre 1769, envoya-t-il à cette dame les premiers bas de soie fabriqués à Ferney. Il ne cessa de se recommander à elle dans tous ses embarras. Le 9 avril 1770, il lui écrivit : « A peine Mgr. Atticus-Corsicus-Pollion (le duc de Choiseul) a dit, en passant dans son cabinet : Je consens qu'on reçoive les émigrants, que sur-le-champ j'ai fait venir des émigrants dans ma chaumière. A peine y ont-ils travaillé, qu'ils ont fait assez de montres pour en envoyer une petite caisse en Espagne. C'est le commencement d'un très-grand commerce.

(1) Lettre à Mme de Saint-Julien, des 31 juillet et 21 septembre 1772. — (2) *Idem.*
(3) Lettre à de la Borde, du 16 avril 1770.
(4) Lettre à de Bernis, du 11 mai 1770. — (5) *Idem.*
(6) Lettre à d'Argental, du 22 juillet 1770.

J'envoie la caisse à Mgr. le duc par ce courrier, afin qu'il voie combien il est aisé de fonder une colonie, quand on le veut bien. Nous aurons dans trois mois de quoi remplir sept ou huit autres caisses. Je me jette à vos gros et grands pieds, pour vous conjurer de favoriser cet envoi, pour que cette petite caisse parte sans délai pour Cadix, soit par la terre (le texte de diverses éditions porte *par l'air*; c'est par erreur, autrement Voltaire aurait dit une absurdité), soit par la mer ; pour que notre protecteur, notre fondateur, daigne donner les ordres les plus précis. J'écris passionnément à M. de la Ponce (secrétaire du duc) pour cette affaire, dont dépend absolument un commerce de plus de cent mille écus par an. Je glisse même dans mon paquet un placet pour le roi. J'en présenterais un à Dieu, au diable, s'il y avait un diable. » Le 25 avril, Voltaire apprit à d'Argental qu'il craignait beaucoup que sa caisse pour Cadix n'eût pas été favorablement accueillie du duc. Mais le 21 juillet suivant, il mandait au même d'Argental : « Je vous supplie de communiquer à M. le duc de Choiseul mon étonnement dont je ne suis pas encore revenu. J'avais pris la liberté d'envoyer sous son enveloppe, en Espagne, une caisse des ouvrages de ma manufacture. Il daigna se charger de la faire passer par la poste à Bordeaux, et de l'adresser à un patron de vaisseau pour la rendre à Cadix; et voici qu'il m'envoie lui-même le reçu du patron : mon protecteur devient mon commissionnaire. »

Sur ces entrefaites, il avait envoyé le 5 juin cette circulaire A TOUS LES AMBASSADEURS : « Monsieur, j'ai l'honneur d'informer Votre Excellence que les bourgeois de Genève ayant malheureusement assassiné quelques-uns de leurs compatriotes, plusieurs familles de bons horlogers s'étant réfugiées dans une petite terre que je possède au pays de Gex, et M. le duc de Choiseul les ayant mises sous la protection du roi, j'ai eu le bonheur de les mettre en état d'exercer leurs talents. Ce sont les meilleurs artistes de Genève; ils travaillent en tout genre, et à un prix plus modéré qu'en toute autre fabrique. Ils font en émail, avec beaucoup de promptitude, tous les portraits dont on veut garnir les boîtes des montres. Ils méritent d'autant plus la protection de Votre Excellence, qu'ils ont beaucoup de respect pour la religion catholique. C'est sous les auspices de M. le duc de Choiseul que je supplie Votre Excellence de les favoriser, soit en leur donnant vos ordres, soit en daignant les faire recommander aux négociants les plus accrédités. Je vous prie, monseigneur, de pardonner à la liberté que je prends, en considération de l'avantage qui en résulte pour le royaume. » Voltaire accabla de lettres non moins pathétiques toutes les personnes de sa connaissance. Le duc de Choiseul s'étant chargé de l'expédition des caisses de montres pour Rome,

Voltaire manda, le 11 mai 1770, au cardinal de Bernis : « La bonne œuvre que je supplie Votre Éminence de faire est seulement de daigner faire chercher par un de vos valets de chambre, ou par quelque autre personne de confiance, un honnête marchand établi à Rome, qui veuille se charger d'être notre correspondant. Je vous réponds qu'il y trouvera son profit. Les entrepreneurs de la manufacture lui feront un envoi dès que vous nous aurez accordé la grâce que nous vous demandons. » Le cardinal de Bernis n'ayant pas pris cette affaire à cœur, Voltaire lui écrivit de nouveau le 28 décembre suivant : « Je ne peux m'empêcher de vous dire que vous m'avez profondément affligé. Je n'ai point mérité cette dureté de votre part ; je m'en plains à vous avec une extrême douleur. Vous avez cru apparemment que ma colonie n'était qu'une licence poétique. Il n'y a point d'ambassadeur qui ne se soit empressé de nous procurer des correspondances dans les pays étrangers. Vous êtes le seul qui non-seulement n'ayez pas eu cette bonté, mais qui ayez dédaigné de me répondre. Que vous en coûtait-il de faire dire un mot au consul de France que vous avez à Rome? J'attendais cette grâce de la bienveillance que vous m'aviez témoignée. Si vous aviez voulu pour vous ou pour quelqu'un de vos amis quelque jolie montre aussi bonne que celles d'Angleterre, et qui aurait coûté la moitié moins, vous l'auriez eue en dix jours par la poste de Lyon. » En même temps Voltaire pressait le duc de Praslin de faire parvenir des montres au dey et à la milice d'Alger, au bey et à la milice de Tunis (1). Il eut soin de recommander sa colonie à la bienveillance de l'impératrice de Russie, dont on grava le portrait sur des montres, comme on l'avait fait pour le roi et le dauphin ; en peu de temps il lui expédia pour 39,238 livres d'orfévrerie (2). Dans le *Commentaire historique* il régla son compte à cinquante mille livres. Dès l'année 1771, il eut la consolation d'entrer en relation avec l'Espagne, l'Italie, la Russie, la Hollande (3). Il pénétra même dans les murs de Constantinople (4) ; et en 1773 il finit par se faufiler dans la Turquie et jusque dans le Maroc (5) et l'Amérique (6). Ses lettres des 6 mai et 18 octobre 1771, à la fameuse Catherine, prouvent qu'il songeait à établir une succursale sur les frontières de la Tartarie et de la Chine. Mais il n'oubliait point Paris. Le 20 septembre 1771, il pria d'Argental de plaider

(1) Lettre à d'Argental, du 26 septembre 1770.
(2) Lettres à Catherine, des 22 décembre 1770, 30 avril et 19 juin 1771.
(3) Lettre au duc de la Vrillière, du 9 mai 1771.
(4) Lettre au comte de Saint-Priest, du 17 juin 1771.
(5) Lettre à d'Argental, du 28 juin 1772.
(6) Lettre à Mme du Deffand, du 8 juin 1772.

éloquemment sa cause auprès des intendants des menus-plaisirs du roi. Le 9 septembre 1774, il traita aussi avec le célèbre L'Épine, horloger du roi. Il ne négligea rien non plus pour fournir des blondes de ses fabriques aux premières maisons de modes de la capitale (1).

Tant de démarches devaient être couronnées de succès éclatants. Voltaire avait espéré voir affluer cent mille écus tous les ans à Ferney. Dès 1773 ses manufactures envoyaient pour cinq cent mille livres de marchandises au bout du monde (2). En 1774, on fit un inventaire de 450,000 livres (3), et on ne désespéra pas de parler bientôt d'un million (4). En 1776, il était question déjà de six cent mille livres (5). Ferney alors était déjà vanté comme une ville et même une très-jolie ville (6); on y comptait douze cents âmes (7); on y remarquait un médecin et plusieurs bourgeois qui avaient acheté des maisons de six mille, de douze mille livres et d'autres plus considérables (8). Tous les jours il y arrivait des artistes; Voltaire leur bâtissait des habitations et leur avançait de fortes sommes d'argent (9). Il leur procurait jusqu'à des lingots d'or (10); il se chargeait de tous leurs remboursements et de leurs affaires en souffrance dans les pays étrangers (11). Il obtint du roi qu'ils ne payassent aucun impôt (12) et qu'ils eussent toutes les facilités possibles pour leur commerce (13); de sorte que personne ne pouvait travailler mieux et à meilleur compte (14), et qu'il n'y avait qu'un tremblement de terre qui fût capable de ruiner un établissement si puissamment soutenu (15). Grâce à la protection du duc de Richelieu et de Mme de Saint-Julien, dit Wagnière (p. 65), Voltaire avait la faculté de se servir de l'enveloppe du baron d'Ogny, intendant général des postes, pour expédier sans frais tous les objets d'horlogerie et de bijouterie qui seraient fabriqués à Ferney, dans toute la France et les pays étrangers, et même jusque dans la Turquie et le Maroc.

(1) Lettre à Mme de Saint-Julien, du 21 juillet 1772.
(2) Lettre à Mme du Deffand, du 13 août 1773.
(3) Lettre à de Vaines, du 5 septembre 1775.
(4) Lettre à L'Epine, du 9 décembre 1774.
(5) Lettre à Mme de Saint-Julien, du 12 juin 1776.
(6) Lettre au duc de Richelieu, du 15 octobre 1776.
(7) Lettre à de Bacquencourt, du 4 octobre 1776.
(8) Lettre au marquis de Florian, du 6 janvier 1777.
(9) Lettre à d'Argental, du 28 juin 1773.
(10) Lettre à de la Borde, du 16 avril 1770.
(11) Lettre à d'Argental, du 28 juin 1773.
(12) Lettre au duc de la Vrillière, du 9 mai 1771.
(13) Lettre à de Pomaret, du 14 octobre 1771.
(14) Lettre à Catherine, du 22 janvier 1771.
(15) Lettre à Mme du Deffand, du 8 août 1770.

Il est facile de deviner combien Voltaire devait rechercher la protection des ministres. Il avait recommandé ses manufactures avec une persévérance infatigable au duc de Choiseul (1); celui-ci étant disgracié, Voltaire tâcha de bien mériter de son successeur. Il crut que le duc d'Aiguillon avait juridiction sur Ferney. Aussi le 20 septembre 1771, il écrivit à d'Argental : « Si, dans l'occasion, mon cher ange peut faire quelque éloge de nos colonies à M. le duc d'Aiguillon, il nous rendra un grand service. Figurez-vous que nous avons fait un lieu considérable d'un méchant hameau où il n'y avait que quarante misérables, dévorés de pauvreté et d'écrouelles. Loin d'avoir le moindre intérêt dans toutes ces entreprises, je me suis *ruiné* à les encourager, et c'est cela même qui mérite la protection du ministère. Le simple historique d'un désert affreux changé en une habitation florissante et animée est un sujet de conversation à table avec des ministres. M. le duc de Choiseul avait daigné acheter quelques-unes de nos montres pour en faire des présents au nom du roi. Nos fabriquants les vendent à un tiers meilleur marché qu'à Paris. Presque tous les horlogers de Paris achètent de nous les montres qu'ils vendent impudemment sous leur nom, et sur lesquelles ils gagnent, non-seulement ce tiers, mais très-souvent plus de moitié. Tout cela sera très-bon à dire quand on traitera par hasard le chapitre des arts. » Trois jours après, Voltaire chargea le duc de Richelieu de la même commission, en lui représentant sa colonie comme un objet de commerce intéressant pour l'État, et digne d'attirer l'attention du ministère. Mais il ne laissait pas d'être inquiet. Le 11 octobre, il manda à d'Argental : « Ma colonie, qui n'est plus protégée, me donne de très-vives alarmes. Je me suis ruiné pour l'établir et pour la soutenir; j'ai animé un pays entièrement mort; j'ai fait naître le travail et l'opulence dans le séjour de la misère, et je suis à la veille de voir tout mon ouvrage détruit. Je vous demande en grâce de parler à M. le duc d'Aiguillon; vous le pouvez, vous le voyez tous les mardis; je ne vous demande point de vous compromettre, j'en suis bien éloigné. Je lui ai écrit, je lui ai demandé en général sa protection; j'ose dire qu'il me la devait; il ne m'a point fait de réponse; ne pourriez-vous pas lui en dire un mot? Il vous est assurément très-aisé de savoir, dans la conversation, s'il est favorablement disposé ou non. Voilà tout ce que je conjure votre amitié de faire le plus tôt que vous pourrez dans une occasion si pressante. Si M. le maréchal de Richelieu était à Versailles, il pourrait lui en dire quelques mots, c'est-à-dire en faire quelques plaisanteries, tourner mon entreprise en ridicule,

(1) Lettre au duc de Richelieu, du 29 avril 1771.

se bien moquer de moi et de ma colonie; mais mon ange sentira mon état sérieusement et le fera sentir. » Le 16 octobre, Voltaire pria aussi la duchesse d'Aiguillon de le rappeler au souvenir du duc. Il n'oublia pas non plus le duc de la Vrillière, dans le département duquel se trouvait le territoire de Ferney et l'entreprise de Versoy (1). Enfin il finit par supplier le prince de Condé de ne pas l'abandonner (2). Dès que Turgot fut porté au faîte du pouvoir par le flot irrésistible de l'opinion, Voltaire tressaillit d'espérance, et pensa qu'une colonie dont il ne croyait pas l'existence inutile au royaume allait être encouragée (3). Le 24 octobre 1774, il en parlait ainsi à d'Argental : « M. Turgot ne m'a point écrit. Il m'a fait dire qu'il avait entre les mains la requête de ma colonie. J'attendrai le résultat de ses bontés. Je présume que vous verrez M. Turgot à Fontainebleau, et que vous pourrez lui dire en général quelques mots qui réveilleront son attention pour un établissement digne en effet d'être protégé par lui. » Dans le mois de novembre 1775, il vanta les *Édits* de Sa Majesté Louis XVI pendant l'administration de M. Turgot. Ce n'était point sans raison. Presque tout ce qu'il demanda lui fut octroyé, bien qu'il lançât requêtes sur requêtes. Ainsi il composa, de 1774 à 1776, les pièces suivantes: *Au roi en son conseil; Lettre écrite à M. Turgot par MM. les syndics généraux du clergé, de la noblesse et du tiers-état du pays de Gex; Petit écrit sur l'arrêt du conseil du 13 septembre 1774*, qui permet le libre commerce des blés dans le royaume; *Notes concernant le pays de Gex; Mémoire sur le pays de Gex; Mémoire du pays de Gex, à M. Turgot*, ministre d'État; *Mémoire à M. Turgot; Délibération des États de Gex*, du 14 mars 1776, à M. le contrôleur général; *A M. Turgot; Remontrances du pays de Gex au roi; Au roi en son conseil*. Grâce à l'appui de Turgot, la province de Gex devint libre et heureuse, et délivrée de toutes les vexations et charges dont Voltaire n'avait cessé de se plaindre. Ferney reconnaissant, dit Wagnière (p. 64), frappa une médaille en l'honneur de Turgot, et, dans son *Commentaire historique*, Voltaire l'appela le bienfaisant ministre. Quand celui-ci fut destitué, Voltaire avoua à de Vaines, le 15 mai 1776, qu'il était atterré et désespéré. L'élévation de Necker acheva de l'accabler. Le 30 octobre 1776, il apprenait à Mme de Saint-Julien qu'il comprenait que les intérêts de Ferney étant opposés aux intérêts de Genève, Necker serait obligé de donner la préférence à sa patrie.

Voltaire avait prévu que le jour où le gouvernement ne le favo-

(1) Lettre au duc de la Vrillière, du 9 mai 1771.
(2) Lettre à Mme de Saint-Julien, du 15 novembre 1776.
(3) Lettre à d'Argental, du 23 septembre 1774.

riserait plus serait le commencement de sa ruine (1), puisqu'il lui était impossible, sans le secours du gouvernement, de parvenir à faire tomber le commerce de Genève (2). Le duc de Choiseul l'avait encouragé de tout son crédit; Turgot lui avait donné toutes les facilités qui se conciliaient avec les lois, et l'intendant d'Ogny continuait de lui accorder la franchise de la poste pour toutes les caisses de montres fabriquées à Ferney (3). Mais il suffisait que le ministère ne prît plus ses affaires à cœur, pour que Voltaire se crût perdu. Dès le 30 octobre 1776, il se plaint à Mme de Saint-Julien de ruine entière. Il n'écrit plus une lettre sans déposer son bilan. Nous avons vu comme il développa ce thème pour remuer et attendrir ses débiteurs, et aiguillonner le zèle de son notaire (4).

Le gouvernement pouvait-il accorder plus de priviléges qu'il n'a fait, sur les instances de Voltaire? Évidemment non. Il avait eu l'intention de ruiner Genève en fondant Versoy. Il fut trop préoccupé et trop appauvri pour continuer cette entreprise. Voltaire escamota cette idée. Il tenta à Ferney ce qui devait être exécuté à Versoy. Tous les ministres, toutes les puissances le secondèrent. Il avait sondé leurs intentions, avant de se mettre à l'œuvre. Dès qu'il fut persuadé de n'être point abandonné, il profita des circonstances. Le bon de l'affaire fut de convertir en question d'État une habile spéculation.

Nous savons pourquoi et comment Voltaire parvint à faire regarder toutes ses entreprises à Ferney comme un objet intéressant pour l'État. Il s'agit de prouver maintenant que sa conduite dans cette opération ne fut qu'une spéculation.

Voltaire ne convenait point de cette vérité. Ainsi il déclarait, le 21 octobre 1771, à Mme du Deffand qu'il avait tout fait par pure vanité. Il disait qu'il avait tout entrepris à ses dépens, sans se réserver un denier de profit pour ses peines (5); qu'il prêtait tout son argent sans intérêt (6). Il répétait qu'il n'avait acheté un domaine que pour le vivifier (7), et que c'était la pureté de ses intentions qui devait lui mériter la protection de Moyse-Turgot (8). Dans ses moments d'ennui, il se consolait dans la pensée qu'il avait toujours été

(1) Lettre à d'Argental, du 25 juin 1770.
(2) Lettre au contrôleur général des finances, de novembre 1772.
(3) Lettre à Baudeau, d'avril 1775.
(4) Lettres au duc de Richelieu et à du Tertre, des 12 et 20 janvier 1777.
(5) Lettre à d'Argental, du 25 juin 1770.
(6) Lettre à de la Borde, du 16 avril 1770.
(7) Lettre à Baudeau, d'avril 1775.
(8) Lettre à de Vaines, du 5 septembre 1775.

entraîné par le seul désir de faire du bien (1). Rien de plus certain que le contraire.

Du moment que Voltaire eut acheté Ferney, il était de son intérêt de défricher et d'améliorer ses terres, puisqu'elles rapportent en raison du soin qu'on prend de les travailler.

Un concours inouï de circonstances lui fit espérer de parvenir à changer son hameau en ville. Il le tenta et réussit. Ferney lui appartenait; il est évident que les propriétés augmenteraient de valeur suivant le nombre des habitants. C'est ce qui arriva. Le domaine que Voltaire avait acheté près de cent mille livres, sa nièce le vendit deux cent trente mille livres. En attendant, Voltaire ne négligeait point de réclamer la dîme (2), et il se récria contre son curé, qui lui réclamait ce bénéfice (3). Il avouait que ses maisons lui rapportaient des lods et ventes considérables (4), qui étaient probablement de 8 p. 100, si nous en jugeons par ce qu'il fut obligé lui-même de payer pour l'acquisition de Ferney. C'était lui qui les avait construites; il avait l'habitude de les vendre. Perdit-il dans ces marchés? Luchet (t. II. p. 145) prétend que ces habitations étaient plutôt données que vendues. Mais Wagnière (p. 65), mieux informé que Luchet, nous apprend qu'elles n'étaient cédées que moyennant une rente viagère à cinq, ou six, ou sept pour cent. La preuve qu'elles étaient vendues tout leur prix, c'est qu'à la mort de Voltaire, sa nièce fut obligée d'accorder de fortes réductions sur toutes ces rentes, quoique l'intendant d'Ogny n'eût point cessé de permettre l'usage de son couvert, et que les fermiers généraux ne demandassent point les droits qui leur revenaient. Quant à l'argent qu'il prêtait à ses colons, il en retirait quatre du cent d'intérêt suivant Wagnière, mieux informé encore sur cette question que Luchet, qui parle d'un taux modique.

Toutes les spéculations coûtent d'abord quelques sacrifices. Voltaire dut certainement en faire quelquefois pour attirer les étrangers et se les attacher. Mais ne perdait-il pas à ne leur prêter de l'argent qu'à quatre du cent, et à leur vendre des maisons à cinq, six ou sept du cent? C'est ce qu'il faut examiner.

Tous les ans il lui restait des sommes immenses à utiliser. A qui allait-il les prêter? A l'étranger? mais ces placements exigeaient beaucoup de formalités; leurs remboursements étaient difficiles et occasionnaient d'énormes frais de change. A Genève? mais tout y

(1) Lettre au duc de Richelieu, du 20 janvier 1777.

(2) Lettre à Bertrand, du 29 décembre 1760.

(3) Lettre à Damilaville, du 13 août 1763.

(4) *Correspondance inédite de Voltaire avec de Brosses*, pag. 363.

était en révolution; on s'y poursuivait dans les rues, on s'y livrait des batailles avec des seringues chargées d'eau bouillante, à défaut de canons et de mortiers. En France, l'État, les capitalistes, les propriétaires ne jouissaient pas d'un grand crédit. Ainsi la Compagnie des Indes penchait d'heure en heure vers sa ruine. Le bon temps des fermiers généraux était passé; on les avait tellement accablés de croupes et de charges que leur position devenait de plus en plus précaire. L'État n'était qu'un abîme insondable qui engloutissait tous les capitaux et ne revomissait pour intérêts que quelques chiffons de papier de nulle valeur sur la place. Les changements de ministères n'amenaient que de nouveaux impôts toujours plus écrasants; les perpétuelles dilapidations de la cour, en temps de paix comme en temps de guerre, avaient habitué le gouvernement à ne plus rougir, et à ne rien négliger pour extorquer tout l'argent du royaume, de sorte que les arrêts du conseil semblaient échappés à la caverne de quelque bande de brigands. Le 18 février 1770, le paiement des rescriptions fut suspendu; cet acte enleva 200,000 livres à Voltaire. Sous un régime où les caprices des prostituées devenaient des lois que s'empressait de signer un monarque abruti par le vin, les propriétés foncières avaient tout à redouter. Les deux tiers de ces propriétés appartenaient aux couvents et aux nobles. Si les couvents étaient opulents, ils n'avaient pas besoin d'emprunter; ils n'auraient pu le faire sans autorisation. Bien qu'ils pussent offrir hypothèque, ils devaient appréhender un refus, s'ils s'étaient hasardés à demander des fonds. Les Jésuites avaient été riches et puissants; on les avait réduits à la misère en les chassant de leurs maisons, en s'emparant de leurs portefeuilles. Jamais leurs créanciers ne furent remboursés. Dans son *Histoire de Russie*, Voltaire loua Pierre le Grand et Catherine II d'avoir dépouillé le clergé de presque tout ce qu'il possédait; maintes fois, de concert avec tous les encyclopédistes, il provoqua le gouvernement à suivre cet exemple en France. Il était facile de conjecturer qu'on ne se bornerait pas à diminuer le nombre des couvents, et qu'on finirait par les supprimer tous sans s'occuper de leur passif. C'est ce qui explique pourquoi Voltaire, si attentif à rechercher des débiteurs qui offrissent toutes les garanties possibles, n'eut point de rapports avec les couvents. Il préféra toujours les grands seigneurs destinés à recueillir quelques lots du partage des immeubles de l'Église. Sans doute ils étaient solvables, puisqu'ils possédaient de vastes domaines; ils avaient encore l'expectative de toutes les dignités et de toutes les sinécures qui leur étaient réservées; ils trouvèrent toujours moyen de s'octroyer des pensions, des gratifications ordinaires et extraordinaires, de n'être jamais compris dans les réformes, et même de transiger avec les fermiers généraux

pour les sommes qu'ils étaient forcés de verser dans les coffres du fisc. Mais rien n'égalait leur audace et leur mauvaise foi pour continuer de se vautrer dans la débauche. Aussi étaient-ils si las de payer de gros intérêts à Voltaire, que ce n'est qu'après plusieurs années de sollicitations et d'exploits qu'il en arrachait ses rentes. Il était si éloigné d'eux, qu'il ne pouvait traiter de puissance à puissance avec eux que par l'intermédiaire d'un notaire et d'un homme d'affaires auxquels il fallait donner des honoraires; il avait besoin d'eux, et se voyait encore obligé de ménager leur susceptibilité. Ses colons, au contraire, travaillaient sous ses yeux et n'avaient rien à craindre des édits du conseil; s'il leur avançait des capitaux, tout les portait à les faire fructifier, afin d'obtenir de nouvelles avances et gagner davantage; il ne devaient espérer de nouvelles faveurs qu'autant qu'ils s'aquitteraient des engagements qu'ils avaient contractés. Ont-ils été fidèles à leur parole? Oui, puisque jamais Voltaire ne s'est plaint de leur négligence, de leurs banqueroutes, et qu'il n'a cessé de leur abandonner tous les ans l'argent dont il disposait.

Voltaire ne pouvait prudemment et raisonnablement prêter de l'argent à ses anciens débiteurs que par contrats et sur hypothèques: or ces contrats étaient sujets à des droits de plus en plus exorbitants. Plus ces charges augmentaient, plus l'intérêt du capital devait diminuer. Ferney étant exempt de tous ces impôts et de toutes ces vexations dont Terray avait accablé toutes les propriétés, Voltaire pouvait y placer ses économies à de meilleures conditions qu'ailleurs. De plus, il avançait des fonds sans crainte sur des billets à terme à ses colons, suivant qu'il avait confiance dans l'emprunteur. Par là il s'épargnait des frais considérables, qui rognaient toutes les rentes qu'il touchait ailleurs, comme son *Livret* l'indique.

En prêtant de l'argent à quatre pour cent à ses colons, Voltaire leur faisait-il une grâce? non. Il s'était réduit à ce taux avec le duc de Wurtemberg. Il n'aurait pas obtenu de plus forts intérêts ailleurs, à cause des frais dont nous venons de parler. Mais rien ne prouve qu'il se contentât toujours de ce quatre pour cent avec ses colons. Il leur vendait des maisons moyennant une rente viagère à cinq ou six ou sept pour cent, c'est-à-dire autant qu'il pouvait. De même il devait en exiger tout l'intérêt qu'il pouvait retirer des fonds qu'il leur avançait. Son *Livret* nous apprend qu'au besoin il s'élevait souvent au cinq pour cent. Par conséquent, soit qu'il vendît des maisons en viager à ses colons, soit qu'il leur prêtât de l'argent pour des époques fixes, Voltaire touchait tout le profit qu'il avait droit d'en attendre. S'il a beaucoup prêté à quatre pour cent, il est facile d'en trouver la raison. Ce taux n'était pas sans exemple en Europe. Laveaux nous apprend, page 175 du tome I. de son *Histoire de Pierre III*,

qu'au moment où cet empereur fut précipité du trône et assassiné par les ordres de Catherine II, il allait créer une banque où les commerçants auraient pu emprunter de l'argent à raison de quatre pour cent d'intérêt. Je lis à la page 362 de l'*Histoire de Joseph II*, par M. Paganel, que ce monarque prohiba tout placement de fonds sur particuliers à un intérêt plus fort que quatre pour cent. Il alla même jusqu'à défendre au mont-de-piété de prendre plus de quatre pour cent sur les effets qui ne sont ni or ni argent (1). En France, un édit du roi, du mois de juin, enregistré le 29 août 1766, fixa l'intérêt de l'argent à quatre pour cent pour tout le royaume. A la vérité un autre édit du roi, du mois de février, enregistré le 23 février 1770, annula l'édit précédent et permit les placements à raison de l'ancien cinq pour cent. Mais sous Turgot, le quatre pour cent d'intérêt redevint sinon le taux légal, du moins le taux le plus commun (2). C'est ainsi que le clergé, par lettres patentes du 21 octobre 1775, les États de Bourgogne, par lettres patentes du 16 décembre 1775, ceux de Languedoc, par arrêt du 19 février 1776, et ceux de Provence, par arrêt du 10 mars 1776, furent autorisés à emprunter de fortes sommes à quatre pour cent. Aussi le 1er novembre 1775, les *Mémoires de Bachaumont* faisaient cette remarque : « L'intérêt de l'argent se remet comme naturellement à quatre pour cent. Tous les fermiers généraux, receveurs généraux des finances et autres gens riches dans le cas d'avoir des fonds étrangers et de renouveler leurs engagements à la fin de l'année, suivant l'usage, ont déclaré qu'ils ne donneraient plus désormais un intérêt plus fort, et que les propriétaires seraient maîtres de les retirer, si cette condition ne leur convenait pas. En sorte qu'il n'est aucun doute, si la paix subsiste, que ce taux ne devienne la loi générale du royaume incessamment. »

Ne perdons point de vue que chaque fois que les maisons qu'il avait vendues en viager à ses colons changeaient de propriétaires, Voltaire touchait des *lods et ventes considérables*. Or, comme ces lods et ventes étaient probablement de 8 et peut-être de 4 pour 100, ils le dédommageaient de ce qu'il perdait en ne vendant en viager ses maisons qu'à raison de cinq ou six ou sept pour cent d'intérêt, et en ne prêtant des fonds qu'à quatre pour cent à une époque où les placements d'argent étaient si difficiles, puisque l'État osait tout pour échapper à une banqueroute inévitable; où les couvents s'attendaient à être supprimés, où les capitalistes étaient dans des transes perpétuelles, où le commerce languissait et était entravé dans toutes

(1) *Tableau de l'administration de l'empereur Joseph II pendant l'année* 1782. Cologne, 1782, in-12, pag. 25.

(2) *Mémoires sur la vie et les ouvrages de Turgot* par Dupont de Nemours. Philadelphie, 1782, in-8°, tom. II, pag. 240.

ses spéculations, où les grands seigneurs qui pouvaient emprunter sûrement et hypothéquer leurs domaines se faisaient un honneur de vivre endettés et de mourir insolvables, et où quiconque avait le courage de faire des remontrances se voyait enlevé et plongé dans les cachots de la Bastille, en vertu d'une lettre de cachet. Qu'on se rappelle les pertes et les banqueroutes que Voltaire essuya à Cadix et en France, et on s'expliquera facilement pourquoi les vingt dernières années de sa vie il prit tant à cœur la prospérité de Ferney.

Grâce à ce concours inouï de toutes les circonstances dont il nous a déroulé le tableau dans sa correspondance, Voltaire a tellement animé du souffle de sa fécondation tout Ferney, que Ferney ne respire que lui. C'est là qu'on peut jauger la capacité de ses facultés positives. Il y a déployé une puissance de volonté, une audace de moyens qu'on serait tenté d'assimiler à des scènes de comédie. Là il a prouvé combien il excellait dans l'action aussi bien que dans le conseil; qu'il était aussi propre à diriger qu'à exécuter; qu'il était né pour élever plutôt que pour détruire. Là il donne à présumer quel beau rôle il eût pu jouer sur un plus vaste théâtre, si on eût daigné l'employer, comme il l'avait si ardemment désiré et si souvent demandé.

Il fut donc le fondateur de Ferney; mais cette entreprise ne fut qu'une habile spéculation. Nous le regarderions avec joie comme le bienfaiteur de ses colons s'il nous était permis d'oublier qu'en leur vendant des maisons, et en leur avançant des sommes considérables, il tirait le meilleur et même le seul parti possible de sa fortune.

Le rôle de Voltaire à Ferney est donc celui du plus rusé des spéculateurs, du plus actif des capitalistes, du plus retors des propriétaires.

IX. *Voltaire et les Comédiens.*

Les libéralités de Voltaire aux comédiens, comme ses entreprises à Ferney, n'ont-elles pas été des spéculations? C'est ce que nous nous proposons d'examiner.

Ouvrons d'abord le *Commentaire historique* pour y lire ces lignes :

« Voltaire avait commencé dès l'âge de dix-huit ans la tragédie d'*Œdipe*. Les comédiens eurent beaucoup de répugnance à jouer une tragédie traitée par Corneille, en possession du théâtre; ils ne la représentèrent qu'en 1718, et encore fallut-il de la protection.

« Il donna la tragédie de *Mariamne* en 1722. Mariamne était empoisonnée par Hérode; lorsqu'elle but la coupe, la cabale cria : *La reine boit!* et la pièce tomba.

« En 1732, à la première représentation de *Zaïre*, quoiqu'on y pleurât beaucoup, elle fut sur le point d'être sifflée.

« Le 27 janvier 1736, la tragédie d'*Alzire* eut un grand succès. Il attribua cette réussite à son absence.

« Il paraît que les contradictions, les perversités, les calomnies qu'il essuyait à chaque pièce qu'il faisait représenter ne pouvaient l'arracher à son goût, puisqu'il donna la comédie de *l'Enfant prodigue* le 10 octobre 1736; mais il ne la donna point sous son nom. L'auteur écrivit à Mlle Quinault : « Si l'on m'avait reconnu, la pièce aurait été sifflée. »

« Il fit la tragédie de *Mahomet* et alla faire jouer cette pièce à Lille. *Mahomet* ne fut rejoué que longtemps après, par le crédit de Mme Denis, malgré Crébillon, alors approbateur des pièces de théâtre sous les ordres du lieutenant de police. On fut obligé de prendre M. Dalembert pour approbateur. »

Après ces aveux officiels, surprenons Voltaire dans les confidences de sa correspondance. Dans le mois de mars 1732, il écrit à Moncrif, secrétaire des commandements du comte de Clermont : « J'ai besoin plus que jamais d'être approuvé, et approuvé par votre charmant maître. S'il daignait envoyer chercher la troupe comique encore une fois, et lui recommander *Ériphyle*, ce serait une bonne action digne de lui. J'ai abandonné cette pièce aux comédiens, quant au profit. Mon véritable intérêt, qui est celui de ma réputation, le droit que j'ai de faire continuer la pièce après Pâques, et surtout la protection dont m'honore Mgr le comte de Clermont, me font espérer que les comédiens ne refuseront pas de jouer la pièce. » Dans le mois de novembre 1734, il mande à d'Argental : « Voulez-vous que je vous envoie certaine tragédie fort singulière (*Alzire*) que j'ai achevée dans ma solitude ? Dieu veuille qu'elle ne soit pas sifflée à Paris! J'avais commencé cet ouvrage l'année passée, et j'en avais même lu la première scène au jeune Crébillon et à Dufresne. Je suis assez sûr du secret de Dufresne; mais je doute fort de Crébillon. En tout cas, je lui ferai demander le secret, sauf à lui à le garder, s'il veut. Vous pourriez toujours faire donner la pièce à Dufresne, sans que Crébillon ni personne en sût rien. Le pis qui pourrait arriver serait d'être reconnu après la première représentation; mais nous aurions toujours prévenu les cabales. Les examinateurs, ne sachant pas que l'ouvrage est de moi, le jugeraient avec moins de rigueur, et passeraient une infinité de choses que mon nom seul leur rendrait suspectes. » Un mois après, en lui envoyant cette pièce, il lui dit : « Vous pourriez faire présenter l'ouvrage à l'examen secrètement, et sans qu'on me soupçonnât. Je consens qu'on me devine à la première représentation; je serais même fâché que les connaisseurs s'y pussent

méprendre; mais je ne veux pas que les curieux sachent le secret avant le temps, et que les cabales, toujours prêtes à accabler un pauvre homme, aient le temps de se former. De plus, il y a bien des choses dans la pièce qui passeraient pour des sentiments très-religieux dans un autre, mais qui, chez moi, seraient impies, grâce à la justice qu'on a coutume de me rendre. »

A l'apogée de sa gloire, en pleine posession du théâtre, et placé à côté de Corneille et de Racine, et quelquefois au-dessus d'eux, Voltaire avait encore besoin de protecteur pour faire accepter et représenter ses pièces. Le 16 décembre 1752 il envoie ce placet : « Je supplie monseigneur le maréchal duc de Richelieu, premier gentilhomme de la chambre du roi, de vouloir bien interposer son autorité pour qu'on reprenne au théâtre la tragédie de *Rome sauvée;* qu'on la représente suivant l'exemplaire que j'ai envoyé, et que les acteurs se chargent des rôles suivant la distribution que j'en ai faite, approuvée par monseigneur le maréchal de Richelieu. » Le 11 mai 1760, il dit à d'Argental : « Vous me faites un plaisir sensible en donnant le produit de l'impression à Lekain. Il faudra qu'il veille à empêcher les éditions furtives. Vous pouvez promettre le profit de *Tancrède* à Mlle Clairon; ainsi il n'y aura point de jalousie, et Lekain pourra hautement jouir de ce petit bénéfice, supposé que la pièce réussisse. » Le 9 janvier 1762, il s'adresse ainsi à Damilaville : « Vraiment j'apprends de belles nouvelles! Frère Thieriot reste indolemment au coin de son feu, et on va jouer le *Droit du Seigneur* tout mutilé, tout altéré, et ce qui était plaisant ne le sera plus, et la pièce sera froide, et sera sifflée; et frère Thieriot en sera pour sa mine de fèves. Un autre inconvénient qui n'est pas moins à craindre, c'est qu'on ne prenne votre frère pour le sieur Picardec, de l'académie de Dijon; alors il n'y aurait plus d'espérance, et tout serait perdu sans ressource. Je demande deux choses très-importantes : la première, c'est qu'on m'envoie la pièce telle qu'on la jouera; la seconde, qu'on jure à tort et à travers que je n'ai nulle part à cet ouvrage : mon nom est trop dangereux, il réveille les cabales. Il n'y en a point encore de formée contre M. Picardec, et M. Picardec doit répondre de tout. » Le 8 mai 1763, voici la missive que décachète d'Argental : « Vous voulez qu'on imprime la médiocre *Zulime* au profit de Mlle Clairon : très-volontiers, pourvu qu'elle la fasse imprimer comme je l'ai faite. Je doute qu'elle trouve un libraire qui lui en donne *cent écus*; mais je consens à tout, pourvu qu'on donne l'ouvrage tel que je l'ai envoyé en dernier lieu. Voulez-vous supprimer l'édition de l'*Olympie*, ou en faire imprimer une autre, en adoucissant quelques passages, et le tout au profit de Mlle Clairon? De tout mon cœur, avec plaisir assurément. » Le 30 auguste 1769, autre avis au même :

« J'ai écrit à M. le maréchal de Richelieu pour le prier de faire mettre *les Scythes* sur la liste de Fontainebleau. Tels qu'ils sont, ils pourront être utiles à Lekain, et lui fournir trois ou quatre représentations à Paris. »

Ces passages, pris au hasard dans la correspondance de Voltaire, concordent avec le *Commentaire historique*. Il en résulte que le théâtre fut pour Voltaire un sujet perpétuel des plus étranges contrariétés, et un véritable tourment. *Les Originaux, Samson, l'Envieux, Pandore, Thérèse, Charlot, le Baron d'Otrante, les Deux Tonneaux, les Guèbres, les Pélopides, les Lois de Minos, Don Pèdre*, ne parurent jamais sur la scène à Paris. *Sophonisbe* y obtint peu de succès; *Brutus* n'y eut que seize représentations, *Oreste* neuf, *Artémire* huit, *la Mort de César* sept, *l'Indiscret* six, *les Scythes* quatre. Dès la septième représentation, Voltaire avait retiré *Irène*; il condamna au même sort *Ériphyle*, dont le début avait cependant été applaudi. *Tancrède* ne fut d'abord joué que douze fois, et *Mérope* seulement cinq.

Mais, pour obtenir l'honneur de la représentation, Voltaire éprouvait beaucoup de difficultés. Il avait passé plusieurs années avant de parvenir à faire accepter *Œdipe*; il avait été obligé d'employer des protecteurs pour débuter. Ses efforts furent couronnés d'un immense succès. Dès lors, il semblait qu'il dût avoir ses entrées sur la scène pour tout ce qui sortirait de sa plume. Une réputation acquise tire tout autre poëte d'embarras; pour Voltaire, c'était la source des plus grandes contrariétés. Son nom seul suffisait pour réveiller les cabales et irriter ses nombreux ennemis; tout ce qui pouvait lui procurer un triomphe occasionnait du trouble au parterre. La censure était impitoyable pour ses vers, les supprimait ou les corrigeait, et recherchait toutes les allusions qui ne manqueraient pas d'être remarquées. Les comédiens craignaient de se commettre avec le gouvernement, dont ils dépendaient; ils redoutaient aussi d'être sifflés de nouveau, comme ils l'avaient été à chaque pièce de Voltaire. S'il leur offrait lui-même une tragédie, il en était rebuté. Il courait le même danger en se cachant sous le voile de l'anonyme. Il en reconnut plusieurs fois les inconvénients. Ainsi, « avant qu'il fût question de *l'Écueil du Sage*, rapportent les *Mémoires de Bachaumont*, le 7 janvier 1762, un jeune homme obscur vint présenter cette coméd'e comme sienne sous le titre du *Droit du Seigneur*, au comédien semainier. Il fut reçu avec la morgue ordinaire. Il fallut bien des courses, bien des prières, avant d'obtenir une nouvelle audience. Enfin on lui déclara que sa comédie était détestable. Le pauvre diable insista pour obtenir une lecture, la troupe assemblée. Il fallut avoir recours aux suppliques, aux bassesses; et les entrailles du comédien s'étant émues, on lui accorda par compassion un jour de lecture. Le

comique aréopage était si prévenu, qu'il ne fit pas grande attention à ce qu'il entendait, et la pièce fut conspuée par toute l'assemblée. Le jeune homme se retira fort content de la comédie qu'il venait de jouer. Quelque temps après, M. de Voltaire adressa cette même pièce aux comédiens sous le titre qu'elle porte aujourd'hui, *l'Écueil du Sage;* on la reçut avec respect, elle fut lue avec admiration, et l'on pria M. de Voltaire de continuer à être le bienfaiteur de la Comédie.» Wagnière (p. 191) dit que cette anecdote est très-vraie, et que le jeune homme se présenta sous le nom d'un M. Picardin, de Dijon. Même mystification en 1767 pour *le Baron d'Otrante.* « Je fus chargé de présenter la pièce aux comédiens italiens, comme l'ouvrage d'un jeune poëte de province, relate Grétry (1). Le sujet parut comique et moral, et les détails agréables; mais ils ne voulurent point recevoir cet ouvrage, à moins que l'auteur n'y fît des changements. Cependant ils voyaient dans *le Baron d'Otrante* un talent qui pouvait leur être utile, et ils m'engagèrent à faire venir le jeune auteur anonyme à Paris. Je leur promis d'y faire mes efforts. On peut croire que la proposition fit rire Voltaire, et qu'il se consola facilement du refus des comédiens. Il renonça à l'opéra comique. » Encore une anecdote sur ce sujet. « *Le Dépositaire,* la nouvelle comédie en cinq actes de M. de Voltaire, a été lue il y a quelque temps, était-il écrit, le 7 février 1770, dans les *Mémoires de Bachaumont,* par le sieur Molé, à l'assemblée des comédiens, sans qu'ils sussent qui en était l'auteur. Elle leur a paru si bassement intriguée, si platement écrite, qu'elle a été refusée généralement, et que plusieurs se sont permis des réflexions piquantes. L'un voulait la faire jouer chez Nicolet, l'autre aux Capucins. L'aréopage a été confondu quand le lecteur leur a appris quel en était l'auteur. Par respect pour ce grand homme, ils ont déclaré qu'ils la joueraient s'il l'exigeait, mais ils ont persisté à la trouver détestable, et les amis de M. de Voltaire l'ont retirée. » *Mérope* n'avait pas été accueillie plus favorablement des comédiens : à la vérité, La Harpe (t. I. p. 378) le nie, mais c'est un fait admis par Duvernet (p. 107) et tous les biographes, et même par M. Beuchot.

Soit qu'il révélât son nom, soit qu'il gardât l'anonyme, Voltaire avait tout à craindre. Quels moyens employa-t-il donc pour vaincre toutes les difficultés qu'il rencontrait sous ses pas?

« Il faut avouer que, sans les grands acteurs, une pièce de théâtre est sans vie, » disait-il dans la *Dédicace* de *Zulime* à Mlle Clairon. Aussi cultiva-t-il toujours l'amitié des actrices et des acteurs célèbres, dont l'influence suffisait, à défaut du prestige d'un nom d'auteur

(1) *Mémoires*, Paris, an V, in-8°, tom. I, pag. 166.

connu, à faire recevoir une pièce. Il s'occupa avec une persévérance infatigable du sort des comédiens, et travailla à obtenir qu'ils ne fussent plus excommuniés et jouissent de tous les priviléges que les lois leur refusaient. Il fut l'amant de Mlle de Corsembleu suivant Condorcet, de Mlle Duclos au dire de Villette (p. 120), et de la fameuse Adrienne Lecouvreur (1), à laquelle il dédia l'*Anti-Giton*, et qu'il loua dans son *Temple du Goût*, après avoir consacré des vers à sa mort. Trente-sept lettres à Mlle Quinault, publiées en 1822, à Paris, par Renouard, nous apprennent quel fruit Voltaire retira de sa liaison avec elle. Citons-en des fragments. Le 16 mars 1736, il avait écrit à cette actrice : « Votre *Enfant Prodigue* est fait. Songez que c'est vous qui m'avez donné ce sujet très-chrétien, fort propre, à la vérité, pour l'autre monde; mais gare les sifflets de celui-ci! Il n'y a rien à risquer si vous vous chargez de l'ouvrage; et, en vérité, vous le devez. C'est à vous à nourrir l'enfant que je vous ai fait. La pièce, arrangée et conduite par vos ordres, et embellie par votre jeu, aura un succès étonnant si on ignore que j'en suis l'auteur, et sera sifflée si on s'en doute. Le titre d'*Enfant Prodigue* lui ferait autant de tort que mon nom; il faudra que vous soyez la marraine, comme vous êtes la mère de la pièce, et que vous lui trouviez un titre convenable. » Quelque temps après, il lui envoie des corrections pour cette pièce, et lui dit : « Je laisse entre vos mains, comme de raison, la destinée de l'*Enfant Prodigue*. En vérité, je ne sais où j'en suis; je ne conçois pas le goût du public; il faut être sur les lieux pour bien juger. Vous savez que je corrige tout ce qu'on veut, et que je ne fais pas attendre. » Bientôt nouvelle missive : « Vous pourriez engager M. de Pont de Vesle ou M. d'Argental à m'envoyer la pièce telle qu'on la joue. Je n'ai dit mon secret à personne. Niez toujours fort et ferme; quand tout le parterre crierait que c'est moi, il faut dire qu'il n'en est rien. » Le 13 octobre de la même année, il la remercia de son attention en ces termes : « C'est vous qui, par vos soins, avez fait réussir la pièce. Quand vous vous mêlez de faire passer quelque chose, il faut qu'il passe. Divine Thalie, envoyez-moi cet enfant tel qu'il a paru, afin que je le rende moins indigne de tant de bonté. Tout Cirey vous remercie de ce petit *Enfant prodigue*. Eh bien! vous l'avez donc hardiment mis sous ce nom sacré?» En 1740, il s'adressa de nouveau à elle, pour lui recommander le succès de *Mahomet* et de *Zulime;* le 3 juillet, il lui dit : « Je conviens avec vous qu'une pièce trop annoncée est à moitié tombée et que mon nom rassemble tous les sifflets de Paris. Trop d'attente de la part du public, et trop de jalousie de la part des beaux esprits, sont deux choses que je ne mérite

(1) Lettre à Thieriot, du 1er juin 1731.

guère, mais qui me joueront souvent de mauvais tours. » Pour récompenser tant de zèle et de discrétion, le 12 décembre 1736, il avait prié Berger de porter chez Mlle Quinault une très-jolie pendule d'or moulu; mais cette bagatelle ne fut pas agréée.

Mlle Quinault ayant renoncé au théâtre dès 1741, Mlle Clairon, dont La Harpe (t. I. p. 361) citait le talent comme le plus parfait qui eût jamais illustré la scène, attira les regards de Voltaire. Il lui prodigua les mêmes compliments qu'à Mlle Lecouvreur; il lui dédia *Zulime* et la vanta dans plusieurs tirades de ses poésies. Il avait même l'attention de prier Damilaville de lui remettre un exemplaire de ses ouvrages (1). Il l'accueillit avec distinction à Ferney et l'y fit jouer ses pièces (2). Était-elle à Paris, il ne la perdait pas de vue quand elle remplissait un rôle dans *Oreste* (3), *l'Orphelin de la Chine* (4), *Alzire* (5), *Tancrède* (6). Il lui donnait des avis sur la manière de déclamer certains endroits de ces tragédies; il lui envoyait journellement des corrections. A la vérité, on ne les prenait pas toujours en considération; l'actrice se permettait d'écourter un acte de *Tancrède;* elle était accoutumée à couper bras et jambes aux pièces nouvelles pour les faire aller plus vite, de sorte que Voltaire craignait de voir ses chefs-d'œuvre se réduire à des mines et à des postures (7). Elle substituait les vers les plus ridicules à ceux que l'auteur avait quelquefois travaillés avec le plus d'amour (8). Son exemple était suivi par la troupe, ce qui occasionnait les fautes les plus singulières à l'impression. Aussi Voltaire écrivait-il le 19 décembre 1766 à d'Argental: « Je vous demande en grâce, quand vous ferez jouer *Zulime* à Mlle Durancy, de la lui faire jouer comme je l'ai faite, et non pas comme Mlle Clairon l'a jouée. Ce mot de *Zulime* avec un cri douloureux : *O mon père! je suis indigne*, fait un effet prodigieux. La manière dont les comédiens de Paris jouent cette scène est de Brioché.

Je meurs sans vous haïr... Ramire, sois heureux,
Aux dépens de ma vie, aux dépens de mes feux.

Comment ces malheureux ignorent-ils assez leur langue pour ne pas savoir que cette répétition, *aux dépens*, fait attendre encore quelque chose ; que c'est une suspension, que la phrase n'est pas finie, et que cette terminaison, *aux dépens de mes feux*, est de la dernière plati-

(1) Lettres à Damilaville, des 7, 21 septembre et 4 octobre 1763.
(2) Lettre à Thieriot, du 30 auguste 1765.
(3) Lettres à Mlle Clairon, du mois de janvier 1750.
(4) Lettres à la même, des 8 et 25 octobre 1755.
(5) Lettre à d'Argental, du 12 mars 1758.
(6) Lettre à Mlle Clairon, du 24 septembre 1760.
(7) Lettre à d'Argental, du 25 novembre 1760.
(8) Lettre à Lekain, du 17 février 1767.

tude? Mlle Clairon avait juré de gâter la fin de *Tancrède*. J'ai mille grâces à vous rendre d'avoir fait restituer par Mlle Durancy ce que Mlle Clairon avait tronqué. Un misérable libraire de Paris, nommé Duchesne, a imprimé mes pièces de la façon détestable dont les comédiens les jouent; il a fait tout ce qu'il a pu pour me déshonorer et pour me rendre ridicule. Je me suis précautionné contre les plus violentes persécutions, et j'ai de quoi les braver; mais je n'ai point de remède contre l'opprobre et le ridicule dont les comédiens et les libraires me couvrent. J'avoue cette sensibilité. » Toutefois Voltaire finissait par se résigner, à cause de la vogue que Mlle Clairon donnait à ses compositions, qui seraient peut-être restées dans l'oubli sans elle. Pour la dédommager de ses peines, il lui abandonnait sa part d'auteur.

Telle était la gratification que Voltaire réservait aux artistes dont il était le plus content. Il convient de parler maintenant de celui qu'il vantait, le 23 janvier 1778, à Decroix, comme le seul qui fût véritablement tragique, et dont il disait le 27 septembre 1772 à Mme Necker : « Ce n'est pas moi qui ai fait mes tragédies, c'est lui. » Il s'agit d'Henri-Louis *Cain*, connu sous le nom de *Lekain*. Le 26 octobre 1760, il lui mandait : « J'ai envoyé à M. d'Argental la tragédie de *Tancrède*, dans laquelle vous trouverez une différence de plus de deux cents vers; je demande instamment qu'on la rejoue suivant cette nouvelle leçon, qui me paraît remplir l'intention de tous mes amis. Il sera nécessaire que chaque acteur fasse recopier son rôle; et il n'est pas moins nécessaire de donner incessamment au public trois ou quatre représentations, avant que vous mettiez la pièce entre les mains de l'imprimeur. Ne doutez pas que, si vous tardez, cette tragédie ne soit furtivement imprimée. Il est de votre intérêt de prévenir une contravention qui serait très-désagréable. » Le 2 juin 1762, il lui écrivait encore : « Je crois qu'on ne doit imprimer *Zulime* que quand on l'aura reprise, et qu'il ne faut pas la reprendre sitôt. Il n'en est pas de même du *Droit du Seigneur;* je crois que, s'il est bien joué, il pourra procurer quelque avantage à vos camarades; je m'intéresserai toujours à eux, et particulièrement à vous. » Autre lettre, le 21 février 1767 : « Vous avez dû recevoir la tragédie des *Scythes*. Voici encore un petit changement que j'ai jugé absolument nécessaire. Ma mauvaise santé et mon épuisement total ne me permettent plus de travailler à cet ouvrage. Je vous demande en grâce de me dire si vous pouvez la faire jouer le mercredi des Cendres, parce que, si elle ne peut être rejouée dans ce temps-là, il est d'une nécessité absolue que je donne l'édition corrigée, pour indemniser le libraire de la perte de la première édition. Il serait beaucoup plus avantageux pour vous que la pièce fût jouée le mercredi des Cendres, parce

qu'alors je serais plus en état de vous procurer un honoraire de la part du libraire. Il paraît indispensable que les comédiens se déterminent sans délai. Je vous prie très-instamment de me mander votre dernière résolution. » Le 17 juillet suivant, il revient sur le même sujet : « J'attends tous les jours l'édition des *Scythes* faite à Lyon, pour vous l'envoyer; c'est la seule à laquelle on doit se tenir. A l'égard d'*Olympie*, je suis persuadé que cette pièce, remise au théâtre, vous vaudra quelque argent; mais il est absolument nécessaire de la jouer comme je l'ai faite, et non pas comme Mlle Clairon l'a défigurée : elle a cru devoir sacrifier la pièce à son rôle, supprimer et changer des vers, dont la suppression ou le changement ne forme aucun sens. Si vous jouez *l'Orphelin de la Chine*, je vous prie très-instamment de la donner aussi telle qu'elle est imprimée dans l'édition de Cramer. Voici encore un petit mot pour *l'Écossaise* que je vous prie de donner à l'assemblée. »

Ces lettres indiquent la nature des rapports de l'auteur avec l'acteur, la confiance sans bornes de l'un et la docilité extraordinaire de l'autre. Toutefois Lekain n'acceptait point aveuglément tout ce qui lui arrivait de Ferney. Ainsi le 11 janvier 1778, le marquis de Thibouville mandait aux Comédiens français : « Il est malheureusement indispensable et nécessaire de suspendre, pour ce moment, les préparatifs d'*Irène*. M. Lekain ose refuser à M. de Voltaire de jouer le rôle d'Alexis qu'il vient de faire pour lui. » Le lendemain il annonce à M. Préville que « les préparatifs d'*Irène* sont suspendus forcément par le procédé indigne et révoltant de M. Lekain pour son bienfaiteur. » Le 4 février, il écrit à MM. les Semainiers à la Comédie : « M. de Voltaire me mande, par le courrier d'aujourd'hui, qu'ayant appris les critiques faites sur *Irène* depuis la lecture, il y veut faire des changements (1). » Voltaire fut tellement irrité de ces tracasseries, raconte Wagnière (p. 119), qu'il se laissa persuader par ses amis qu'il était de son honneur d'accourir à Paris pour y faire jouer sa pièce. Le 17 janvier, il avait appris au marquis de Thibouville qu'il n'entendait rien à ce qui se passait au théâtre; le 20 suivant, il parlait à d'Argental de cet oubli de toutes les convenances, et le 30, il lui avouait qu'il mourrait du chagrin que tout cela lui causait.

Voltaire se rappelait n'avoir pas été inutile à Lekain; il l'avait reçu aux Délices en 1755 (2), puis à Ferney en 1762 (3), en 1772 (4) et

(1) *Revue retrospective*, 3e série, tom. III.
(2) Lettre au duc de Richelieu, du 2 avril 1755.
(3) Lettres à d'Argental et à Collini, des 17 et 23 avril 1762.
(4) Lettres à d'Argental et au duc de Richelieu, du 21 septembre 1772.

en 1776 (1), et, à chacune de ces entrevues, il l'avait fait jouer sur son petit théâtre, et lui avait accordé des présents, suivant Wagnière (p. 88), outre les frais d'auteur qu'il lui cédait sur ses pièces, comme nous savons. Lekain avoue avoir été gratifié par lui de plus de deux mille écus (2), mais il garde le silence sur la nature de ces témoignages d'amitié. Il est probable que c'étaient des dédommagements pour ses voyages, et le montant de ce que lui avaient rapporté les droits qui lui étaient abandonnés pour amener les comédiens à agréer et les tragédies et les perpétuelles corrections que lui envoyait le poëte. En 1766, il publia *Adélaïde du Guesclin*, qu'il avait remise le 9 septembre 1765, de son propre mouvement, sur la scène, aux applaudissements de tout le parterre, quoiqu'elle n'eût été couronnée d'aucun succès en 1734, et lorsqu'elle reparut en 1752, sous le titre de *Duc de Foix*, avec des changements (3). Voltaire, qui estimait que le sort d'une tragédie dépend absolument des acteurs (4), était donc redevable à Lekain d'une grande partie de sa gloire. Il y aurait eu ingratitude de sa part à ne pas récompenser ces services. Aussi avait-il profité de toutes les occasions de protéger Lekain. Le 2 avril 1755, il avait écrit au duc de Richelieu : « Un grand acteur est venu me trouver dans ma retraite; c'est Lekain, c'est votre protégé, c'est le meilleur enfant du monde. Je lui ai conseillé d'aller gagner quelque argent à Lyon, au moins pendant huit jours. *Il ne tire pas plus de deux mille livres par an de la Comédie à Paris*. On ne peut ni avoir plus de mérite, ni être plus pauvre. Je vous promets une tragédie nouvelle, si vous daignez le protéger dans son voyage de Lyon. Nous vous conjurons de lui procurer ce petit bénéfice dont il a besoin. Ayez la bonté de lui faire cette grâce. » Le 19 février 1757, il lui disait : « Permettez que je vous envoie ce qu'on m'écrit sur Lekain. S'il a tant de talent, s'il sert bien, est-il juste qu'il n'ait pas de quoi vivre, quand les plus mauvais acteurs ont une part entière ? » Le 4 juin, autre lettre : « Je suis assassiné de lettres qui disent que Lekain est le seul acteur qui fasse plaisir, le seul qui se donne de la peine, et le seul qui ne soit pas payé. On se plaint de voir des moucheurs de chandelles qui ont part entière, dans le temps que celui qui soutient le théâtre de Paris n'a qu'une demi-part. On s'en prend à moi; on dit que vous ne faites rien en ma faveur, et on croit que je ne vous demande rien; cependant je demande avec instance. Je conviens que Baron avait un plus bel organe que Lekain, et de plus beaux yeux; mais Baron avait deux parts ; et faut-il que Lekain

(1) Lettre à d'Argental, du 5 auguste 1776.

(2) *Mémoires de Lekain*. Paris, 1801, in-8°, pag. 8. — (3) Pag. 71.

(4) Lettre à d'Argental, du 11 janvier 1773.

meure de faim, parce qu'il a les yeux petits et la voix quelquefois étouffée? Il fait ce qu'il peut; il fait mieux que les autres : les amateurs font des vers à sa louange; mais il faut que son métier lui procure des chausses. » Dans les premières pages de ses *Mémoires*, Lekain avoue que c'est au crédit de Voltaire qu'il obtint son ordre de début au théâtre, et qu'il parvint à surmonter toutes les difficultés qui l'éloignaient de cette carrière, et qui continuèrent de l'assaillir dès qu'il eut de la réputation. Mais une chose difficile à expliquer, c'est que Voltaire lui ait offert dix mille livres pour l'en détourner. En lui voyant jouer avec un talent remarquable une mauvaise pièce de d'Arnaud, il l'avait invité à se rendre chez lui, s'était informé de sa position, avait su qu'il jouissait de sept cent cinquante livres de rente et pouvait suivre l'état de son père. Il le retint dans son hôtel pour le former aux rôles de ses pièces; il le nourrit et le logea ainsi près de six mois. Cette conduite n'est-elle pas en contradiction avec cette offre de dix mille livres qui auraient été garanties par un petit patrimoine, mais qui étaient bien hasardées entre les mains d'un jeune homme qui n'avait pas vingt ans, et qui confessait n'avoir aucun goût pour le commerce? Sans doute il y a loin d'une promesse à la réalisation; mais quand on songe aux principes de Voltaire dans de pareilles circonstances, et à sa passion pour le théâtre, le récit de Lekain ne saurait être attribué qu'à l'impudence, ou plutôt à la crédulité si naïve de la jeunesse.

Entre Voltaire et Lekain, les services ont été au moins réciproques. Sans Voltaire, Lekain eût-il percé? oui; car rien au monde ne saurait comprimer l'essor du génie. Sans Lekain, Voltaire serait-il parvenu à obtenir des comédiens la complaisance dont il avait besoin? non. Deux mille écus de gratification étaient-ils une juste récompense de tous les efforts de Lekain pour triompher des cabales et augmenter la gloire de Voltaire? c'est douteux.

Pour comprendre combien étaient grands les services que rendaient à Voltaire les comédiens qui avaient le courage de se charger de ses pièces, asseyons-nous un instant dans une loge, pour y contempler les scènes qui se passaient au parterre, lorsqu'on devait représenter une de ces tragédies ou comédies dont Voltaire, dans son *Commentaire historique*, dans ses lettres à ses amis, et aux acteurs et actrices, augurait si mal, comme nous l'avons constaté, et dont il ne s'expliquait pas plus la chute que le succès :

« Dès qu'on savait qu'il avait à l'étude une tragédie nouvelle, rapporte Duvernet (p. 410), les cabales commençaient à se former pour en préparer la chute. Des groupes de vociférateurs, des meutes de roquets littéraires, s'emparaient de bonne heure des postes les plus importants du parterre : c'était là le champ de bataille. Une

première représentation était comme un jour de combat, où les ennemis longtemps en présence finissent par se charger. Que faisait Voltaire pour s'assurer cette victoire, que la médiocrité et l'envie de concert cherchaient à lui ravir? Il distribuait trois à quatre cents billets d'entrée; et lorsque les coups de sifflet commençaient à se faire entendre, le bruit en était aussitôt étouffé par de violents battements de mains. C'est ainsi que la plupart de ses triomphes dramatiques furent encore moins dus au mérite de ses chefs-d'œuvre qu'aux applaudissements des personnes dont il avait soin de garnir le parterre. »

Suivant les *Mémoires* de Lekain (p. 17), *Adélaïde du Guesclin* fut sifflée depuis trois heures jusqu'à six heures de relevée.

Sémiramis, pour la décoration de laquelle le roi avait donné cinq mille livres, au dire de Collé (t. I. p. 2), fut l'objet des scènes les plus singulières. « Les comédiens français, raconte Longchamp (p. 209), avaient déjà fait une répétition de la tragédie de *Sémiramis*. Ils la répétèrent plusieurs fois en présence de M. de Voltaire, qui leur donna quelques avis utiles dont ils profitèrent. Quoiqu'il fût assez content de leurs talents, qu'il pût compter sur leur zèle, et qu'il eût mis beaucoup de soin à travailler sa tragédie, il était loin d'oser compter sur la réussite. Il n'ignorait point que Piron, qui se croyait fort supérieur à lui, et qui était jaloux de ses succès, avait ameuté une forte cabale contre *Sémiramis*; qu'à ce groupe venaient se rallier les soldats de Corbulon; c'est ainsi qu'il appelait quelquefois les partisans de Crébillon, par allusion à quelque passage de l'une de ses pièces. Ceux-ci, dans le fond, étaient bien moins admirateurs sincères de leur héros qu'ennemis jaloux de M. de Voltaire. Pour contrebalancer les forces de cette ligue, M. de Voltaire eut recours à un moyen, à la vérité peu digne de lui, mais dont il crut avoir besoin et qui en effet ne lui fut pas inutile : ce fut de prendre au bureau un nombre de billets de parterre qu'il distribua, outre les siens, à des personnes de sa connaissance, qui en donnèrent à leurs amis. MM. Thieriot, Dumolard, Lambert, le chevalier de Mouhy, le chevalier de la Morlière, l'abbé de La Mare, etc., dont il connaissait le dévouement, s'acquittèrent fort bien de cette commission. J'eus aussi, pour ma part, des billets à distribuer, et je les mis en de bonnes mains, c'est-à-dire capables de bien claquer à propos. Il fallait sans doute être armés et prêts à la défense contre des agresseurs connus et nombreux. Le jour de la première représentation arrivé, les champions de part et d'autre ne manquèrent pas de se trouver sur le champ de bataille, armés de pied en cap; j'y tenais de pied ferme mon rang de fantassin. Chaque parti se promettait bien la victoire; aussi fut-elle disputée et la lutte pénible.

Dès la première scène, des mouvements excités dans le parterre, des brouhahas, des murmures se manifestèrent; on crut même entendre quelques coups de sifflets obscurs et honteux; mais dès le commencement aussi les applaudissements balancèrent au moins tous ces bruits, et ils finirent par les étouffer. La pièce se soutint, la représentation se termina très-bien, et le succès ne parut point équivoque. Les antagonistes de M. de Voltaire renouvelèrent leurs tentatives aux représentations suivantes; mais elles ne servirent qu'à mieux assurer son triomphe. » Suivant Collé (t. I. p. 98), Voltaire avait distribué quatre cents billets pour la première représentation de *Sémiramis;* il en avait donné à ses nièces, à toutes les femmes de sa connaissance, afin d'être assuré des deux tiers du parterre et des loges; grâce à ces moyens, il triompha des cabales, mais la réussite de *Sémiramis* lui coûta huit cents livres de son argent, au delà du produit des quinze représentations qu'elle obtint. Bientôt on annonça qu'on allait jouer à Fontainebleau et à Paris, sur le théâtre des Italiens, une parodie de *Sémiramis*. Voltaire ne négligea rien pour écarter ce nouveau péril. Le 10 octobre 1748, il écrivit en droiture à la reine, et le même jour lui fit demander sa bienveillance par le roi de Pologne; en même temps, il accabla de lettres pathétiques et pressantes et Mme de Pompadour, et Mme d'Aiguillon, et Mme de Villars, et Mme de Luynes, et Maurepas, et le président Hénault, et le duc de Fleury, et le duc de Gèvres, et d'Argental, et Berrier, lieutenant de police.

Oreste réveilla les cabales assoupies. Depuis plus de trente ans, suivant les *Mémoires* de Lekain (p. 17), on n'en avait point vu d'aussi fortes que celles qui s'élevèrent contre Voltaire à la première représentation d'*Oreste*. On siffla longtemps avant que la pièce fût commencée, dit Duvernet (p. 156); on siffla jusque dans la rue. Pendant les quatre premiers actes, ce fut un concert bizarre d'applaudissements et de coups de sifflets. Au cinquième, au redoublement des sifflets se mêlèrent les sarcasmes, les huées et les cris immodérés. « Voltaire a été hué de toute la salle, raconte Collé (t. I. p. 147), excepté du parterre, qui a été le plus modeste, comme payé pour cela, mais qui a été pourtant forcé malgré lui de laisser échapper des marques de son ennui. Il avait eu la petite vanité de faire imprimer sur les billets de parterre les lettres initiales de ce vers d'Horace :

Omne tulit punctum qui miscuit utile dulci.

C'était sans doute un petit coup de patte qu'il voulait donner à Crébillon sur sa versification, qui effectivement n'est pas aussi correcte

et aussi douce que la sienne, mais est plus mâle. Après la chute de la pièce, un plaisant du parterre trouva que ces lettres initiales voulaient dire : *Oreste, tragédie pitoyable que M. Voltaire donne.* Je fus à la seconde représentation d'*Oreste,* que Voltaire a rapetassé. Le dernier acte n'est pas, à beaucoup près, aussi détestable qu'il l'était; mais il est encore bien mauvais. Du reste, la pièce est à peu près la même, et je n'ai point vu de changements sensibles et de quelque importance. Malgré cela, le parterre soudoyé fit son devoir d'applaudir, et tâcha de gagner son argent; en sorte qu'aidé de ses fanatiques, soutenu par ses cabales et son manége, je ne doute pas que Voltaire ne fasse traîner sa pièce huit ou dix représentations, peut-être même ne lui fasse faire une petite fortune injuste, comme il l'a procurée à *Sémiramis* (en payant, s'entend). On a appelé le cinquième acte de cette tragédie qu'il a refait, à peu de chose près, en entier, *un acte de contrition;* et je dis, moi, que c'est tout au plus *un acte d'attrition,* car la contrition n'est nullement parfaite (t. I. p. 154).—Neuvième et dernière représentation de *l'Oreste* de Voltaire. Il faudrait une brochure entière pour écrire les extravagances qu'il a faites pour faire applaudir forcément cette rapsodie; il n'en est pourtant pas venu à bout. Il se présentait à toutes les représentations, animant ses partisans, distribuant ses fanatiques et ses applaudisseurs soudoyés. Tantôt, dans le foyer, il jurait que c'était la tragédie de Sophocle, et non la sienne, à laquelle on refusait de justes louanges; tantôt, dans l'amphithéâtre, et plongeant sur le parterre, il s'écriait : « Ah! les « barbares! ils ne sentent pas la beauté de ceci! » et se retournant du côté de ses gens, il leur disait: « Battons des mains, mes chers amis! « applaudissons, mes chers Athéniens; » et il claquait sa pièce de toutes ses forces. »

Collé n'avait pas tort de regarder Voltaire comme la principale cause du mécontentement des comédiens et des spectateurs. Rien n'égale la précipitation avec laquelle Voltaire composait ses pièces. A *Tancrède,* il ne consacra que vingt-six jours (1), aux *Lois de Minos* vingt-cinq (2), à *Zaïre* dix-huit (3), au *Droit du Seigneur* quinze (4), aux *Guèbres* douze (5), aux *Scythes* dix (6), à *Olympie* six (7), à *Charlot* cinq (8), et seulement trois, suivant Wagnière (p. 264). Il lui suffit d'une nuit pour tracer le plan et écrire quelques-unes des principales

(1) Lettre à d'Argental, du 19 mai 1759.
(2) Lettre au même, du 19 janvier 1772.
(3) Lettre à Mlle Quinault, du 16 mars 1736.
(4) Lettre à d'Argental, du 30 avril 1760.
(5) Lettre au même, du 14 auguste 1768.
(6) Lettre au même, du 19 novembre 1766.
(7) Lettre au même, du 20 octobre 1761.
(8) Lettre à Damilaville, du 28 septembre 1767.

scènes de l'*Enfant prodigue* (1). Ce qu'il avait dit de *Tancrède*, commencée le 22 avril et terminée le 18 mai 1759, que c'était une *tragédie finie*, à la vérité, et *non faite* (2), il pouvait le répéter à chaque tragédie ou comédie qu'il envoyait à Paris. De là ce mot de Fontenelle recueilli par Collé (t. I. p. 156) : « *Voltaire est un auteur bien rare, il fait ses pièces à mesure qu'on les joue.* » Exemple que suivaient quelquefois les comédiens, et particulièrement à la réception de *Tancrède*, qu'ils ajustèrent à leur fantaisie, et ornèrent d'une soixantaine de vers de leur façon. Aussi l'auteur mandait-il le 22 octobre 1760 à Duclos : « Ils en ont usé comme de leur bien, parce que je leur ai abandonné le profit de la représentation et de l'édition. » En vain expédiait-il corrections sur corrections, cartons sur cartons; les comédiens lui témoignaient peu de déférence, quoiqu'il leur abandonnât, au rapport de Wagnière (p. 202), la rétribution qu'il avait droit d'exiger d'eux comme auteur. Ils ne faisaient aucun cas et même se moquaient de ses reproches réitérés sur leur extrême négligence à rejouer ses pièces telles qu'il les avait refaites, et c'était avec hauteur qu'ils écoutaient les avis qu'il prenait la liberté de leur donner sur leurs rôles qu'il leur distribuait de son autorité privée, suivant la nature de leurs talents. D'aucuns même se fâchaient de cette attention. Suivant Longchamp (p. 270), une année ils jurèrent de refuser tout ce qui serait offert en son nom, tant ils étaient fatigués des corrections qu'on leur imposait chaque fois qu'ils allaient répéter ou représenter ses tragédies ou ses comédies! Mais comme ils dépendaient de l'un des gentilshommes de la chambre, Voltaire ne manquait pas d'invoquer leur protection, dit Collé (t. I. p. 187); il recourait au duc de Richelieu dans tous ses embarras. Il lui avait recommandé le sort de Lekain. Il le chargeait du sort de tout ce qu'il désirait voir passer à Fontainebleau. Il n'épargnait ni lettres ni compliments pour flatter son amour-propre. Il lui dédia *l'Orphelin de la Chine* et les *Lois de Minos*. Une prière du duc devenait un ordre pour une troupe; l'influence des Quinault, des Clairon, des Lekain achevait de vaincre l'obstination des rebelles.

Tels étaient les moyens que Voltaire était obligé d'employer en dernier lieu pour parvenir à faire accepter, jouer ou rejouer ses pièces par des comédiens pour qui tout ce qui sortait de sa plume devenait une occasion de grandes humiliations et d'une conjuration de coups de sifflets au théâtre. Voltaire croyait mériter leur reconnaissance en leur abandonnant sa part d'auteur. Une telle générosité était pour lui la seule voie qui lui facilitât l'entrée des spectacles

(1) Lettre à Mlle Quinault, du 16 mars 1736.
(2) Lettre à d'Argental, du 19 mai 1759.

remarque Collé (t. I. p. 56). Était-ce un dédommagement suffisant pour toutes les avanies auxquelles son nom exposait les acteurs? Non. Autrement ils auraient été plus disposés à déclamer ses vers. Les droits d'auteur se réduisaient à peu de chose. Dans une lettre, du 11 février 1759, au comte de Saint-Florentin, Rousseau nous apprend que le produit d'un grand opéra pour chacun des deux auteurs de la partition et des paroles, était de deux mille livres, lorsqu'il soutenait trente représentations consécutives, savoir, cent francs pour chacune des dix premières représentations, et cinquante francs pour chacune des vingt autres. Son *Devin du village* ne lui valut que douze cents francs, outre ses entrées franches à perpétuité, qui lui furent bientôt refusées. Suivant Collé (t. I. p. 361), la Comédie Française n'était abonnée que 60,000 livres par an. Nous avons montré que les recettes extraordinaires ne dépassaient jamais 3,800 livres, dont le quart était réservé aux pauvres. Il restait donc peu de bénéfice pour un auteur dont les pièces, comme beaucoup de celles de Voltaire, avaient peu de succès. La première représentation de *Mérope* ne produisit que 3,270 livres. L'acteur que Voltaire traita en favori ne reçut de lui que deux mille écus de gratification dans l'espace de dix-huit ans. On peut deviner par ce chiffre que les comédiens avaient peu à gagner en travaillant à ajouter quelques fleurons à sa couronne.

Nous disons que le droit d'auteur était peu de chose. Prouvons-le par ces particularités que nous empruntons à un article de M. Louis de Loménie sur Beaumarchais, publié dans la *Revue des deux Mondes*, du 1er mai 1853 : « Un règlement de l'autorité royale en 1697 donnait aux auteurs le neuvième de la recette pour les pièces en cinq actes, le douzième pour les pièces en trois actes, sauf le prélèvement des frais journaliers du théâtre, fixés à 500 livres pendant l'hiver et à 300 livres pendant l'été. Il statuait très-équitablement que, lorsque deux fois de suite ce chiffre de recette de 500 et de 300 livres ne serait pas atteint, les comédiens auraient la faculté de retirer la pièce; mais il n'était pas dit qu'en cas de réussite heureuse l'auteur perdrait tous ses droits sur son ouvrage. Ce règlement fut en vigueur jusqu'en 1757. A cette époque les Comédiens français obtinrent du roi la faculté de vendre à vie des entrées au spectacle qui ne figuraient point dans le compte fourni à l'auteur. Ils obtinrent de plus la faculté de confisquer une pièce à leur profit aussitôt que la recette en serait tombée une seule fois, non plus au-dessous de 500 livres pendant l'hiver et de 300 livres pendant l'été, mais au-dessous de 1,200 livres l'hiver et de 800 livres l'été. Ils parvinrent enfin à faire passer en habitude de ne plus guère compter aux auteurs que la recette casuelle faite à la porte, de supprimer presque tous les autres éléments de la recette, abonnements et loges; de leur faire supporter sur ce produit casuel des frais jour-

naliers évalués arbitrairement, et une retenue d'un quart pour le quart des pauvres, qu'ils payaient à l'année moyennant une somme fixe trois fois moindre. Grâce à ces ingénieux calculs, quand la pièce était confisquée par eux comme n'ayant pas fait 1,200 livres de recette, elle en avait fait en réalité plus de 2,000; et quand elle dépassait le chiffre de 1,200 livres, le neuvième de l'auteur était rogné de plus de moitié. » C'est ainsi qu'après trente-deux représentations du *Barbier de Séville*, dont la première représentation avait produit une recette de 3,367 livres, les comédiens, ajoute M. de Loménie, n'offrirent à Beaumarchais que 4,506 livres pour son droit d'auteur. Ces documents permettent de conjecturer qu'il n'y a guère de pièces de Voltaire qui ne devinrent, de droit, la propriété des acteurs, et qu'il lui serait revenu peu de bénéfice pour ses tragédies qui eurent le bonheur de se soutenir constamment en été comme en hiver sur le théâtre.

Pour comprendre la modicité des recettes de la Comédie Française à cette époque, il est nécesaire de remarquer que chez la Pompadour comme chez la reine Marie-Antoinette, dans les palais des princes comme dans les hôtels des fermiers généraux, dans les boudoirs de tous les grands seigneurs comme dans les salons de toutes les personnes aisées, on jouait la comédie, et que chez toutes les personnes qui se piquaient de philosophie et d'éducation, la principale pour ne pas, dire, l'unique occupation était de s'exercer à briller dans un rôle de tragédie ou de comédie. On fréquentait avec d'autant plus de plaisir ces théâtres de société, qu'on était sûr d'y rencontrer des personnes de connaissance et d'y voir représenter des pièces sur lesquelles l'impitoyable censure n'avait aucun pouvoir. On les donnait telles que les auteurs les avaient faites, ou plutôt telles qu'elles avaient été commandées; ici doucereuses, morales, intéressantes; là au contraire dévergondées, impies, licencieuses. La multitude de ces théâtres de société attirait les grands et les gens éclairés, et les empêchait par conséquent de hanter et d'enrichir la Comédie Française, à qui il ne restait que la populace.

Mais comme Voltaire abandonnait aussi quelquefois aux comédiens le bénéfice de l'impression de ses pièces, il s'agit de savoir combien rapportait la publication de ces pièces. L'histoire de la librairie à cette époque va trancher la question.

X. *Voltaire et les libraires.*

Dans son *Art poétique*, Boileau avait dit :

> Je sais qu'un noble esprit peut, sans honte et sans crime,
> Tirer de son travail un tribut légitime.

Au XVIIIe siècle, aucun écrivain ne se faisait un scrupule de vendre le fruit de ses veilles. La propriété littéraire était reconnue dans toutes les classes de la société. Elle s'était mise sous la protection des lois. A la requête de Crébillon, qui s'était plaint de ce qu'on avait saisi sa part d'auteur de *Catilina* entre les mains des comédiens, et la somme pour laquelle cette pièce avait été cédée au libraire Prault pour la publier, il fut rendu, le 21 mars 1749, un *Arrest du Conseil d'Estat du Roy*, qui déclara que les productions de l'esprit n'étaient point au rang des effets saisissables.

Quelle était alors la valeur d'une propriété littéraire ? Pour éclaircir cette question, il faut prouver que le nombre des lecteurs était loin d'être considérable.

Le *Mercure de France* était le journal le plus répandu de l'Europe ; quand on en tira 7,000 exemplaires, La Harpe en parla dans sa *Correspondance littéraire* (t. II. p. 300) comme d'un succès sans exemple.

L'ouvrage qui fit le plus de bruit fut l'*Encyclopédie*, dont chaque volume revenait à un louis. Elle ne compta d'abord que 3,000 souscripteurs; en septembre 1764, Grimm, dans sa *Correspondance littéraire*, regardait ce nombre comme un prodige. L'*Encyclopédie* eut mille peines à atteindre le chiffre net de 4,000 abonnés.

Beaucoup d'ouvrages eurent un succès prodigieux, mais n'enrichirent guère leurs auteurs.

Dans sa lettre du 27 mai 1750 au marquis de Stainville, Montesquieu nous apprend que son *Esprit des lois* eut vingt-deux éditions en dix-huit mois, et fut traduit dans toutes les langues. Ses lettres du 7 mars 1749 au grand-prieur Solar, du 27 juin 1751, et du 4 octobre 1752 à l'abbé de Guasco, attestent que le seul profit qu'il en retira fut de vendre beaucoup de vin de son crû aux Anglais.

Delille ne retira que 400 francs de sa traduction des *Géorgiques*. Les *Mémoires de Grammont* ne furent vendus que 1,500 fr. Par l'intermédiaire de Dalembert, Bernardin de Saint-Pierre remit (1) le manuscrit de son premier ouvrage pour un billet de mille livres.

(1) Peignot, *Amusements philologiques*. Dijon, 1842, in-8o, pag. 269 et 274.

Dans sa lettre du 18 août 1749 à Georges Montagu, Horace Walpole nous apprend que Fielding ne retira d'abord que 600 livres sterling de son *Tom Jones*.

Crébillon vendit quarante louis sa pièce de *Xerxès*, au dire de Collé (t. I. p. 72). Quant à son *Catilina*, attendu avec la plus vive impatience depuis trente ans, et dont les morceaux les plus saillants avaient été lus dans des séances de l'Académie française, il lui valut 3,600 francs (1).

Collé fit imprimer à ses frais son *Théâtre de société*. « En comptant tout, dit-il, il me revient à 3,077 livres 10 sous; il se vend 8 livres 8 sous les deux volumes. Le produit net pour moi sera de 6 livres par chaque exemplaire. » Collé n'obtint probablement pas ce bénéfice, car il laissa au libraire Gueffier le soin de publier une seconde édition de son *Théâtre* en trois volumes; elle ne fut tirée qu'à 1,500 exemplaires, comme il l'avoue lui-même (t. III. p. 370).

« J'étais lié avec l'abbé de Condillac, raconte Rousseau au livre VII de ses *Confessions*. Je suis le premier peut-être qui ait vu sa portée, et qui l'ait estimé ce qu'il valait. Il travaillait à l'*Essai sur l'origine des connaissances humaines*, qui est son premier ouvrage. Quand il fut achevé, l'embarras fut de trouver un libraire qui voulût s'en charger. Les libraires de Paris sont arrogants et durs pour tout homme qui commence, et la métaphysique, alors très-peu à la mode, n'offrait pas un sujet bien attrayant. Je parlai à Diderot de Condillac et de son ouvrage. Diderot engagea le libraire Durand à prendre le manuscrit de l'abbé, et ce grand métaphysicien eut de son premier volume, et presque par grâce, cent écus qu'il n'aurait peut-être pas trouvés sans moi. »

Ouvrons les *Confessions* de Rousseau pour savoir ce que lui valut le métier d'auteur. « Pissot, mon libraire, rapporte Rousseau, me donnait toujours très-peu de chose de mes brochures, souvent rien du tout; et, par exemple, je n'eus pas un liard de mon premier *Discours;* Diderot le lui donna gratuitement. Il fallait attendre longtemps et tirer sou à sou le peu qu'il me donnait. — Après avoir demeuré longtemps sans entendre parler de l'*Émile*, qui m'avait coûté vingt ans de méditation et trois ans de travail, depuis que je l'avais remis à Mme de Luxembourg, j'appris enfin que le marché en était conclu à Paris avec le libraire Duchesne, et par celui-ci avec le libraire Néaulme d'Amsterdam. Mme de Luxembourg m'envoya les deux doubles de mon traité avec Duchesne pour les signer. Je reconnus l'écriture pour être de la même main dont étaient celles des lettres de M. de Malesherbes, qu'il ne m'écrivait pas de sa propre main.

(1) *Bulletin du bibliophile*, de 1850.

Cette certitude que mon traité se faisait de l'aveu et sous les yeux du magistrat me le fit signer avec confiance. Duchesne me donnait de ce manuscrit six mille francs, la moitié comptant, et, je crois, cent ou deux cents exemplaires. En attendant, je mis la dernière main au *Contrat social*, et l'envoyai à Rey, fixant le prix de ce manuscrit à mille francs, qu'il me donna. — Je pris le parti de céder pour douze louis mon extrait de la *Paix perpétuelle* à un certain M. Bastide, auteur d'un journal appelé *le Monde*. Notre accord était qu'il s'imprimerait dans son journal; mais sitôt qu'il fut propriétaire de ce manuscrit, il jugea à propos de le faire imprimer à part. Mon *Dictionnaire de musique* m'avait valu cent louis comptant et cent écus de rente viagère. Il se présenta une compagnie de négociants de Neufchâtel pour l'entreprise d'une édition générale de mes écrits. J'avais, tant en ouvrages imprimés qu'en pièces encore manuscrites, de quoi fournir six volumes in-quarto; je m'engageai à veiller sur l'édition : au moyen de quoi ils devaient me faire une pension viagère de seize cents livres de France, et un présent de mille écus une fois payés. L'entreprise s'évanouit. »

Suivant La Harpe (t. I. p. 189), Diderot obtint cent écus du libraire auquel il remit son premier ouvrage. Plus tard, raconte Mme de Vandeul, il composa l'*Essai sur le mérite et la vertu*, les *Pensées philosophiques*, l'*Interprétation de la nature*, les *Bijoux indiscrets*, les *Lettres sur les sourds et les aveugles*; chacun de ces manuscrits ne lui rapporta que cinquante louis. Pour douze cents francs par an, il se chargea de la direction de l'*Encyclopédie*. Aussi Voltaire disait-il, le 26 février 1758, à d'Argental : « Des engagements avec les libraires ! Est-ce bien à un grand homme tel que lui à dépendre des libraires? C'est aux libraires à attendre ses ordres dans son antichambre. Cette entreprise vaudra donc à M. Diderot environ 30,000 livres! Elle devait lui en valoir 200,000 (j'entends à lui et à M. Dalembert, et à une ou deux personnes qui les secondent); et s'ils avaient voulu seulement honorer le petit trou de Lausanne de leurs travaux, je leur aurais fait mon billet de 200,000 livres. Il est question de ne pas travailler en esclaves des libraires. »

Voltaire n'a pas été moins fécond que tous ces illustres écrivains. Il s'agit de savoir quel profit il retira de ses nombreux écrits.

A-t-il travaillé en esclave des libraires? Non; il ne les gâtait pas. C'est ce qu'atteste cette lettre qu'il adressa, le 12 décembre 1736, à son ami Berger : « Je vais faire partir la pièce (de l'*Enfant prodigue*) et la préface pour être imprimée par le libraire qui en offrira davantage, car je ne veux faire plaisir à aucun de ces messieurs, qui sont, comme les comédiens, créés par les auteurs, et très-ingrats envers leurs créateurs. Je suis indigné contre Prault; faites-lui sentir

ses torts et punissez-le en donnant la pièce à un autre. Ainsi, *négociez avec le libraire le moins fripon et le moins ignorant que faire se pourra.* »

A la vérité, je lis ces mots dans le *Commentaire historique:* « Je ne puis assez m'étonner de la bassesse avec laquelle tant de barbouilleurs de papier ont imprimé qu'il (Voltaire) avait fait une fortune immense par la vente continuelle de ses ouvrages. » Que faut-il en conclure? Que Voltaire s'est mis en contradiction avec lui-même; car, dans ce même *Commentaire historique,* il avoue que le succès de la *Henriade* en Angleterre fut le commencement de sa fortune. Sa lettre du 12 mars 1754 atteste que d'autres ouvrages contribuèrent à l'enrichir. Nous l'avons démontré plus haut.

Devenu riche, a-t-il renoncé au profit qu'il avait droit de tirer de ses ouvrages? Non. A toutes les époques de sa vie, il n'a cessé d'exiger des honoraires de ses éditeurs. Ainsi, le 29 mai 1733, il manda à Cideville : « A l'égard de *Charles XII,* Jore peut en tirer sept cent cinquante, et m'en donner deux cent cinquante pour ma peine. » Le 19 juin suivant, il lui écrit : « Je ne change rien du tout à mes dispositions avec Jore, et j'insiste plus que jamais pour avoir les cent exemplaires (des *Lettres philosophiques*), dont il faut que je donne cinquante, qui seront répandus à propos. » Le 18 septembre 1736, il écrit à Berger : « Vous savez sans doute le marché que j'ai fait avec Prault. Je lui donne la *Henriade,* à condition qu'il m'en donnera soixante et douze exemplaires magnifiquement reliés et dorés sur tranche. Outre cela, je veux en avoir une centaine d'exemplaires au prix coûtant, en feuilles, que je ferai relier à mes frais. Quand je parle d'acheter cent exemplaires au prix coûtant, je veux bien mettre quelque chose au-dessus, afin que le libraire y gagne. C'est comme cela que je l'entends. » Le 25 février 1737, il mande à d'Argental: « Si cet *Enfant* (l'*Enfant prodigue*) a gagné sa vie, je vous prie de faire en sorte que son pécule me soit envoyé tous frais faits. C'est une bagatelle; mais il m'est arrivé encore de nouveaux désastres; j'ai fait des pertes dans le chemin. » Le 14 septembre suivant, il dit à l'abbé Moussinot : « Je prie M. votre frère d'aller trouver Prault et de lui dire que s'il veut donner 1,200 livres de l'*Enfant prodigue,* 600 livres comptant et 600 après l'impression, on lui livrera le manuscrit avec l'approbation, pourvu qu'il n'ébruite pas la chose avant le temps. » Le 7 octobre, nouvelle lettre : « M. Moussinot ne délivrera le paquet à M. Prault qu'en cas que ledit Prault fasse le billet dont le modèle est ci-joint. » Le 3 décembre, même sujet : « De plus, Prault doit 50 livres à M. votre frère pour pot-de-vin. Je veux qu'il les paie. » Citons ici cette lettre que Prault envoya, le 24 janvier 1739, à Mme de Chambonin : « J'ai commencé par imprimer la *Henriade,* avec des corrections considérables; et M. de Voltaire, en me la

donnant, en abandonna le profit à un jeune homme (La Mare) que ses talents lui ont attaché, et à qui il a fait encore présent de sa tragédie de la *Mort de César*. Il permit, dans un autre temps, à un autre libraire de réimprimer *Zaïre*, dont le privilége était expiré. Il m'a donné, à moi, ses tragédies d'*Œdipe*, *Mariamne* et *Brutus*. J'ai imprimé l'*Enfant prodigue* : celui qui fut chargé d'en faire le marché m'en demanda un prix si honnête, que, bien loin de contester avec lui, je lui donnai cent francs au-dessus du prix qu'il m'en avait demandé. Quelques jours après, M. de Voltaire m'écrivit qu'il n'exigerait jamais d'argent pour le prix de ses pièces, ni pour aucun autre de ses ouvrages, mais seulement *des livres*. Enfin il a fait présent de ses *Éléments de Newton* à ses libraires de Hollande. Peu de temps après, on en a fait une édition sous le titre de Londres, et je sais que le libraire qui l'avait faite, à l'insu de M. de Voltaire, crut cependant, avant de la faire paraître, lui devoir l'attention de la lui communiquer et de se soumettre à ses corrections. L'édition en état de paraître, M. de Voltaire en a acheté cent cinquante exemplaires pour faire des présents à Paris, qu'il a payés, et qui lui reviennent, avec la reliure, à près de cent pistoles. » Arrivons à l'année 1760. Le 11 mai, Voltaire dit à d'Argental : « Vous me faites un plaisir sensible en donnant le produit de l'impression (de *Zulime*) à Lekain. Il faudra qu'il veille à empêcher les éditions furtives. Vous pouvez promettre le profit de l'édition de *Tancrède* à Mlle Clairon; ainsi il n'y aura point de jalousie, et Lekain pourra hautement jouir de ce petit bénéfice, supposé que la pièce réussisse. » Dans le mois d'avril 1767, il est encore question de Lekain. Le libraire Lacombe, qui avait édité *les Scythes*, reçut ce billet de Voltaire : « Je vous prie de donner un petit honoraire de vingt-cinq louis d'or à M. Lekain pour toutes les peines qu'il a bien voulu prendre; car, quoique cette pièce ne fût point faite du tout pour Paris, il faut pourtant témoigner sa reconnaissance à celui qui s'est donné tant de peine pour si peu de chose. Je suppose que la pièce a quelque succès : si vous y perdez, je suis prêt à vous dédommager. » Cependant voici Wagnière (p. 37) qui fait cette observation : « Je puis certifier à tous les détracteurs de M. de Voltaire que jamais, dans les vingt-cinq années que j'ai eu le bonheur de lui être attaché, il n'a exigé la moindre rétribution d'aucun de ses ouvrages; qu'au contraire, je lui en ai vu souvent acheter des exemplaires pour les donner à ses amis, et qu'il n'a jamais voulu souffrir que ceux qu'il en gratifiait me fissent quelque présent, dans la crainte que l'on ne dît qu'il se servait de mon nom pour les vendre. » Il est évident que les lettres de Voltaire donnent un démenti à Wagnière. Mais Wagnière lui-même vient réfuter son allégation ; car il avoue (p. 171) que le libraire Panckoucke lui donna

un billet de six mille francs à l'occasion d'une édition des *Œuvres de Voltaire*. Collini (p. 153 et 164), plus sincère, nous apprend que Voltaire lui céda le produit de l'édition de l'*Orphelin de la Chine*, et que les frères Cramer le récompensèrent généreusement de la peine qu'il avait eue de soigner les manuscrits des *Œuvres de Voltaire* que ces libraires publiaient à Genève.

Toutes ces citations, qu'il serait facile de multiplier, et auxquelles le lecteur peut joindre des faits analogues éparpillés dans tout le cours de nos recherches, démontrent que Voltaire ne travaillait pas en esclave des libraires. Car, pour eux, donner des livres à Voltaire, ou donner de l'argent à ses secrétaires et à ses courtiers, c'était toujours donner. Voltaire avait le droit d'exiger d'eux des honoraires; je ne lui en fais pas de reproche.

Qu'il soit aussi permis de prouver qu'il lui est arrivé plusieurs fois de frustrer ses éditeurs. Il résulte, de sa lettre du 2 novembre 1731 à Cideville, qu'il chercha à interdire l'entrée en France de l'édition de ses *OEuvres* faite à Amsterdam, chez Ledet et Desbordes, afin de favoriser la vente d'une édition des mêmes *OEuvres* qu'il surveillait à Rouen, au détriment du marché fait avec Ledet d'Amsterdam (1). De même en 1740. Le 1er juin, il écrit à Van Duren, libraire à La Haye: « J'ai en main un manuscrit singulier, composé par un des hommes les plus considérables de l'Europe; c'est une espèce de réfutation du *Prince* de Machiavel, chapitre par chapitre. L'ouvrage est nourri de faits intéressants et de réflexions hardies qui piquent la curiosité du lecteur, et qui font le profit du libraire. Je suis chargé d'y retoucher quelque petite chose, et de le faire imprimer. J'enverrais l'exemplaire que j'ai entre les mains à condition que vous le ferez copier à Bruxelles, et que vous me renverrez mon manuscrit; j'y joindrais une *Préface*, et je ne demanderais d'autre condition que de le bien imprimer et d'en envoyer deux douzaines d'exemplaires, magnifiquement reliés en maroquin, à la cour d'Allemagne qui vous serait indiquée. Vous m'en feriez tenir aussi deux douzaines en veau. Mais je voudrais que le *Machiavel*, soit en italien, soit en français, fût imprimé à côté de la réfutation, le tout en beaux caractères et avec grande marge. » Van Duren s'empressa d'imprimer le manuscrit proposé. Que se passa-t-il depuis? Voltaire va nous l'apprendre. Le 20 juillet, il mande à Frédéric le Grand, l'auteur de la réfutation de *Machiavel* : « La première chose que je fis hier, en arrivant (à La Haye), fut d'aller chez le plus retors et le plus hardi libraire du pays, qui s'était chargé de la chose en question. Je répète à Votre Majesté que je n'avais pas laissé dans le manuscrit un mot dont per-

(1) *Lettres de La Beaumelle à Voltaire*. Londres, 1763, in-12, pag. 152.

sonne en Europe pût se plaindre. Mais, malgré cela, puisque Votre Majesté avait à cœur de retirer l'édition, je n'avais plus ni d'autre volonté ni d'autre désir. J'avais déjà fait sonder ce hardi fourbe nommé Jean Van Duren, et j'avais envoyé en poste un homme qui, par provision, devait du moins retirer, sous des prétextes plausibles, quelques feuilles du manuscrit, lequel n'était pas à moitié imprimé; car je savais bien que mon Hollandais n'entendrait à aucune proposition. En effet, je suis venu à temps; le scélérat avait déjà refusé de rendre une page du manuscrit. Je l'envoyai chercher, je le sondai, je le tournai de tous les sens; il me fit entendre que, maître du manuscrit, il ne s'en dessaisirait jamais pour quelque avantage que ce pût être; qu'il avait commencé l'impression, qu'il la finirait. Quand je vis que j'avais affaire à un Hollandais qui abusait de la liberté de son pays, et à un libraire qui poussait à l'excès son droit de persécuter les auteurs, ne pouvant ici confier mon secret à personne, ni implorer le secours de l'autorité, je me souvins que Votre Majesté dit, dans un des chapitres de l'*Anti-Machiavel*, qu'il est permis d'employer quelque honnête finesse en fait de négociation. Je dis donc à Jean Van Duren que je ne venais que pour corriger quelques pages du manuscrit. « Très-volontiers, monsieur, me dit-il; si « vous voulez venir chez moi, je vous le confierai généreusement « feuille à feuille : vous corrigerez ce qu'il vous plaira, enfermé dans « ma chambre, en présence de ma famille et de mes garçons. » J'acceptai son offre cordiale, j'allai chez lui et je corrigeai en effet quelques feuilles qu'il reprenait à mesure et qu'il lisait pour voir si je ne le trompais point. Lui ayant inspiré par là un peu moins de défiance, j'ai retourné aujourd'hui dans la même prison, où il m'a enfermé de même, et, ayant obtenu six chapitres à la fois, pour les confronter, je les ai raturés de façon et j'ai écrit dans les interlignes de si horribles galimatias et des coq-à-l'âne si ridicules, que cela ne ressemble plus à un ouvrage. Cela s'appelle faire sauter son vaisseau en l'air pour n'être point pris par l'ennemi. J'étais au désespoir de sacrifier un si bel ouvrage, mais enfin j'obéissais au roi que j'idolâtre, et je vous réponds que j'y allais de bon cœur. Qui est étonné à présent et confondu? C'est mon vilain. » Cette lettre n'a pas besoin de commentaire. Qu'advint-il ensuite? Dans le mois d'août, Voltaire écrit à Frédéric le Grand : « Croiriez-vous que Van Duren, ayant le premier annoncé qu'il vendrait l'*Anti-Machiavel*, est en droit par là de le vendre, *selon les lois*, et croit pouvoir empêcher tout autre libraire de vendre l'ouvrage? » En dépit de ces prétentions, Voltaire envoie ce billet le 18 du même mois à l'abbé Moussinot : « Vous pouvez transiger avec Prault fils, mais il ne faudra pas moins qu'un *marché de mille écus*, dont le dixième, s'il vous plaît, sera pour vous.

Je n'ai nulle part ni au manuscrit, ni au profit. Je remplis seulement ma mission. » En attendant que Prault eût publié à Paris l'*Anti-Machiavel*, Voltaire en faisait commencer une édition à La Haye même, comme nous l'apprend sa lettre du 22 septembre à Frédéric le Grand. Pourquoi cette édition? Il nous répond, dans sa missive du 12 octobre, à l'auteur couronné : « J'ai fait travailler nuit et jour à cette nouvelle édition, dont je vais distribuer les exemplaires dans toute l'Europe, pour *faire tomber celle de Van Duren*. Si, après avoir confronté l'une et l'autre, Votre Majesté me trouve trop sévère; si elle veut conserver quelques traits retranchés ou en ajouter d'autres, elle n'a qu'à dire; comme je compte acheter la moitié de la nouvelle édition de Paupie pour en faire des présents, et que Paupie a déjà vendu par avance l'autre moitié à ses correspondants, j'en ferai commencer dans quinze jours *une édition plus correcte*, et qui sera conforme à vos intentions. Donnez-moi, Sire, des ordres précis. Si Votre Majesté ne trouve pas assez encore que l'édition de Van Duren soit étouffée par la nouvelle, si elle veut qu'on retire le plus qu'on pourra d'exemplaires de celle de Van Duren, elle n'a qu'à ordonner. J'en ferai retirer autant que je pourrai, sans affectation, dans les pays étrangers, car il a commencé à débiter son édition dans les autres pays; c'est une de ces fourberies à laquelle on ne pouvait remédier. Je suis obligé de soutenir ici un procès contre lui; l'intention du scélérat était d'être seul le maître de la première et de la seconde édition. Il voulait imprimer et le manuscrit que j'ai tenté de retirer de ses mains, et celui même que j'ai corrigé. Il veut friponner sous le manteau de la loi. Il se fonde sur ce qu'ayant le premier manuscrit de moi, il a seul le droit d'impression; il a raison d'en user ainsi; ces deux éditions et les suivantes feraient sa fortune, et je suis sûr qu'un libraire, qui aurait seul le droit de copie en Europe, gagnerait trente mille ducats au moins. » Voilà comme Voltaire interprétait les lois et observait les contrats. A Ferney, il continua aussi d'agir à sa guise, sans s'inquiéter de l'embarras où se trouverait un libraire qui venait de publier un ouvrage déjà confié, à son insu, à un autre libraire. Témoin ces lignes adressées, le 16 décembre 1760, à d'Argental : « J'avais bien raison de vouloir revoir l'édition de Prault. Daignez jeter les yeux sur la pièce, et vous verrez que j'ai fait toutes les corrections indispensables. Son édition était ridicule et absurde. Prault aura un peu à remanier, c'est le terme de l'art; mais c'est une peine et une dépense très-médiocres. Il a très-grand tort de craindre que l'édition des Cramer ne croise la sienne. Les Cramer n'ont point commencé; ils n'ont point l'ouvrage, et ils ne l'imprimeront que pour les pays étrangers. D'ailleurs j'enverrai incessamment au petit Prault un ouvrage que je crois assez neuf et assez

intéressant (*Appel à toutes les nations de l'Europe*). » Finissons par un passage dans lequel Voltaire abandonnait ses droits d'auteur à trois libraires différents. C'est le 5 novembre 1755, qu'il disait à Walther : « Le sieur Lambert à Paris, et les sieurs Cramer à Genève ont voulu, chacun de leur côté, faire une nouvelle édition de mes *OEuvres*. Je ne puis corriger celle de Lambert, mais je ne puis m'empêcher de corriger, dans celle des frères Cramer, toutes les pièces dont je suis mécontent; c'est un ouvrage auquel je ne puis travailler qu'à mesure qu'on imprime. Il y a à chaque page des corrections et des additions si considérables, que tout cela fait en quelque sorte un nouvel ouvrage. Si vous pouviez trouver le moyen de mettre toutes ces nouveautés dans votre dernière édition, cela pourrait lui donner quelque cours à la longue. Je suis très-fâché de toute *cette concurrence d'éditions*. » Si, dans ces circonstances, Voltaire n'exigeait aucune rétribution, il n'en mérite pas moins d'être blâmé, puisqu'il causait un préjudice réel au libraire qui avait fait les frais d'une édition annulée par les corrections d'une édition suivante.

Voltaire avait-il besoin des libraires, il ne reculait devant aucun sacrifice. Dès le 30 août 1738, il écrivait au Rédacteur de la Bibliothèque française; « Dès que l'édition des sieurs Ledet parut à Paris, les libraires de Paris en firent une autre qui lui était entièrement conforme; elle est intitulée de Londres, parce qu'ils n'ont qu'une permission tacite. J'ai obtenu qu'ils corrigeassent toutes les fautes de leur édition, et qu'ils imprimassent des feuilles nouvelles. J'ai envoyé les mêmes additions et les mêmes changements aux libraires de Hollande à qui j'avais fait présent de cet ouvrage; ils doivent avoir la même attention que ceux de Paris; ils doivent corriger les fautes d'impression qui sont dans leur livre et celles des éditeurs de Paris, et rendre par là leur édition complète. Elle sera alors infiniment au-dessus des autres éditions, tant par cette correction nécessaire qui s'y trouvera que par la beauté du papier, et pour les ornements. Je n'exige point ce travail de la part des sieurs Ledet, comme le prix du présent que je leur ai fait de tous mes ouvrages ; je ne l'exige que pour leur propre bien, et je paierai même très-volontiers les frais des cartons qu'il faudra faire. Qu'il me soit permis de proposer ici à tous les éditeurs de livres une idée qui me paraît assez utile au bien de la littérature : c'est que, dans les livres d'instruction, quand il se trouve des fautes soit de copiste, soit d'imprimeur, qui peuvent aisément induire en erreur les lecteurs peu au fait, on ne doit point se contenter d'indiquer les fautes dans un *errata ;* mais alors il faut absolument un carton. Je crois même que les livres en vaudraient beaucoup mieux, si les libraires qui se chargent de les imprimer en pays étrangers envoyaient le premier exemplaire de leur édition aux auteurs

avant de mettre le livre en vente, et s'ils leur donnaient par là le temps de les corriger. Car il est certain que, quand on voit son ouvrage imprimé et dans la forme dans laquelle le public doit le juger, on le voit avec des yeux plus éclairés; on y aperçoit des fautes qu'on n'avait pas vues dans le manuscrit; et la crainte d'être indigne des juges devant lesquels on va paraître, produit de nouveaux efforts et de nouvelles beautés. Pour moi, je ne répondrais que de mes nouveaux efforts; et, comme il n'est pas juste que les libraires en portent la dépense, je paierai très-volontiers à mes libraires, à qui j'ai fait présent de mes ouvrages, tous les changements que je voudrais y faire. Je suis si peu content de tout ce que j'ai écrit, que j'aurai très-grande obligation à ceux qui m'impriment actuellement, s'ils veulent entrer dans mes vues. Il y a beaucoup d'endroits de la *Henriade*, et surtout de mes tragédies, dont je ne suis point du tout content. A l'égard de l'*Histoire de Charles XII*, je suis actuellement occupé à la réformer. J'en ai déjà envoyé plus d'un tiers aux libraires. Si les libraires veulent attendre un peu, l'ouvrage n'en sera que meilleur; s'ils n'attendent pas, il faudra bien le corriger un jour. »

Maintenant donnons quelques coups de ciseaux à la correspondance de Voltaire avec le libraire Walther. Le 15 juin 1747, Voltaire écrit à Walther: « M. Algarotti m'ayant mandé que vous vouliez faire une nouvelle édition de mes ouvrages, non-seulement je vous donne mon consentement, mais je vous aiderai et je vous achèterai beaucoup d'exemplaires; bien entendu que vous vous conformerez aux directions que vous recevrez de ceux qui conduiront cette impression, et qui doivent vous fournir mes vrais ouvrages bien corrigés. Gardez-vous bien de suivre l'édition débitée sous le nom de Nourse à Londres, celle qui est intitulée de Genève, celle de Rouen, et surtout celle de Ledet, et d'Arkstée et Merkus à Amsterdam; ces dernières sont la honte de la librairie; presque tout ce que j'ai fait y est défiguré. » — Le 23 septembre suivant, autre lettre: « Je vous ai mis en état de faire une édition complète et correcte de mes *Œuvres*. Je vous en ai envoyé trois tomes remplis de beaucoup de choses qui ne sont dans aucune autre édition, et purgés de toutes les fautes qui les défiguraient. J'ai travaillé aux autres volumes avec le même soin, et je vous achète quatre cents exemplaires de votre édition, que je veux bien vous payer tome à tome pour vous encourager. » Walther ayant voulu lui faire cadeau d'un service de porcelaine de Saxe à l'occasion de ces corrections, Voltaire lui répondit le 19 novembre 1748: « Je recevrai avec plaisir quelques exemplaires de votre édition; c'est bien assez; et si vous m'envoyez autre chose, je vous avertis que je vous renverrai votre présent; vous avez fait assez de dépense pour votre édition. Encore une fois, des exemplaires sont

tout ce qu'il me faut, et tout ce que je veux. » Dans le mois de septembre 1749, nouvelle lettre : « Je vous envoie les pièces curieuses que j'ai recouvrées, et qui feront valoir votre édition. Vous aurez incessamment cette tragédie de *Sémiramis* qu'on joue depuis un mois à Paris. Votre intérêt doit être d'en tirer des exemplaires à part avant de faire paraître l'édition totale. Il y aura un petit avertissement dans lequel on annoncera les huit tomes, et on désavouera les autres éditions antérieures. » Cependant Voltaire ne fut point content de cette édition. Aussi, le 19 septembre 1750, il mande à Walther : « Je vous adresse un exemplaire de votre édition que j'ai enfin trouvé le temps de corriger. J'y joins des pièces nouvelles qui ont été imprimées à Paris depuis la publication de votre dernier volume. J'ai fait refaire de nouvelles feuilles à quelques endroits qui étaient imprimés sur des copies défectueuses. Je vous envoie trois exemplaires de ces feuilles nouvelles que j'ai fait imprimer, et que j'ai fait insérer dans votre exemplaire, qui doit vous rester, et qui sera votre modèle. Voici ce que vous pourriez faire. Je vous conseillerais de réformer toute votre édition sur ce plan autant que vous le pourrez, d'y ajouter un *nouveau titre* qui annoncerait une édition nouvelle plus complète et très-corrigée. J'y ferais une nouvelle épître dédicatoire et une nouvelle préface. Je serais alors autorisé, par les soins que vous auriez pris, à vous soutenir contre les libraires de Hollande, et à faire valoir votre ouvrage; je le ferais annoncer dans les gazettes comme le seul qui contient mes œuvres véritables. Je vous exhorte à prendre ce parti. Je crois que c'est le seul moyen de faire tomber les éditions de Hollande, et de décrier ces corsaires. Je ne peux vous dissimuler que votre édition est décriée en France; mais quand vous l'aurez un peu corrigée par le moyen que je vous indique, je ferai entrer dans Paris tant d'exemplaires que vous voudrez, et je vous procurerai un débit très-avantageux. » Bientôt Voltaire s'occupa d'une édition du *Siècle de Louis XIV*. Le 29 mai 1751, il écrit à Walther : « Si vous avez besoin d'argent, j'ai mille écus à votre service que je vous prêterai sans intérêt. Ils sont entre les mains de mon banquier. » Le lendemain il est plus explicite : « Je suis fort occupé de l'*Histoire du siècle de Louis XIV*, mais cet ouvrage ne sera pas sitôt près. J'attends des manuscrits de Paris. J'ai encore besoin de quelques livres, mais surtout j'ai besoin de temps pour rendre l'ouvrage moins indigne de l'impression; plus je l'aurai travaillé avec soin, et plus il vous deviendra utile. Je n'exigerai rien de vous, que des exemplaires en grand papier. » Le 28 décembre, il revint sur ce sujet : « J'examine avec soin votre édition. Il y a beaucoup de fautes. Jugez où nous en aurions été, si je vous avais donné d'abord à imprimer le *Siècle de*

Louis XIV. Il a fallu l'imprimer chez l'imprimeur du roi de Prusse. C'est M. de Francheville, conseiller aulique, qui s'est chargé de l'édition. On sait assez, dans l'Europe, que j'en suis l'auteur; mais je ne veux pas m'exposer à ce qu'on peut essuyer, en France, de désagréable quand on dit la vérité. J'ai donc pris le parti de ne point envoyer d'exemplaires en France. Ce n'est pas moi qui ai le privilége impérial; et celui de Prusse est sous le nom de M. de Francheville. Il y a trois mille exemplaires de tirés, dont quatre-vingts, ou à peu près, peuvent être ou gâtés ou incomplets; j'en envoie cinq cents à un de mes amis à Londres. Ce débit ne passera point par les mains des libraires, c'est une affaire particulière. Reste donc deux mille cinq cents exemplaires dont je puis disposer; j'en prends cent pour en faire des présents, et je me déferai des deux mille quatre cents exemplaires restants avec un seul libraire auquel je transporterai le privilége, le droit de copie et le droit de faire traduire. On peut vendre les deux mille quatre cents exemplaires au moins deux florins chacun. Je ne veux pas assurément y gagner, mais je ne veux pas y perdre. L'ouvrage m'a coûté, avec le sécrétaire et M. de Francheville qu'il a fallu payer, environ deux mille écus, parce qu'il y a des feuilles que j'ai refaites trois fois. Je vous donnerai volontiers la préférence sur d'autres libraires qui m'en offrent davantage, et encore je ne vous demanderai ces deux mille écus qu'au premier juillet, et vous donnerez un présent de cinquante écus à M. de Francheville. Si je vous abandonnais seulement cinq cents exemplaires, vous ne pourriez avoir ni le privilége, ni le droit de traduction, parce qu'il faudrait nécessairement donner ces droits à ceux qui prendraient la plus grosse partie; mais si vous vous chargiez du total, vous pourriez ensuite joindre cet ouvrage à mes œuvres. » Plus tard Walther ayant témoigné le désir de publier des *Œuvres de Voltaire* en sept volumes, l'auteur lui répondit, le 29 mai 1754 : « Vous savez ce que je vous ai toujours dit; combien elle est fautive, et à quel point elle est décriée : vous prenez le seul parti qui puisse vous tirer d'affaire. Je m'amuserai à corriger cette édition, de façon qu'à l'aide de douze ou treize feuilles substituées aux plus défectueuses et pleines d'ailleurs de nouveautés peut-être assez intéressantes, et à l'aide d'une nouvelle préface et d'un nouvel avertissement, vous pourrez, sans beaucoup de frais, donner un air tout neuf à cet ouvrage, et le débiter avec beaucoup de succès. Je vous aiderai encore en vous achetant une centaine d'exemplaires que je vous paierai comptant, et j'en ferai des présents qui, en faisant connaître cette édition nouvelle, pourront vous en faciliter le débit. »

Walther ne fut pas le seul libraire auquel Voltaire témoigna beaucoup de bienveillance. Lorsqu'il était à Colmar, Voltaire avait des

raisons de faire imprimer ses *Annales de l'empire* par Schœpflin. Mais comme celui-ci était très-gêné, et ne pouvait par conséquent se charger d'une telle entreprise, Voltaire, suivant sa lettre du 11 novembre 1755 à M. Dupont, lui prêta dix mille francs sans intérêt pour deux ans. Il apprit le 3 décembre 1755 à M. Dupont que son débiteur avait satisfait à sa dette. Depuis cette époque il écrivit beaucoup; était-ce un avantage pour un libraire? Le 13 février 1769 il mandait à Panckoucke : « Je n'ai point trafiqué de mes idées, mais je vous avertis qu'elles vous porteront malheur, et que vous les vendrez à la livre très-bon marché, si on s'opiniâtre à faire un si prodigieux recueil de choses inutiles. Un auteur ne va point à la gloire, et un libraire à la fortune, avec un si lourd bagage. Passe pour de gros dictionnaires; mais pour de gros livres de pur agrément, c'est se moquer du public; c'est se faire un magasin de coquilles et d'ailes de papillon. » Déjà au commencement de l'année 1756 il avait dit aux frères Cramer : « Je ne peux que vous remercier de l'honneur que vous me faites d'imprimer mes ouvrages; mais je n'en ai pas moins de regret de les avoir faits. *Il n'y a presque aucun de mes ouvrages dont je sois content*, et il y en a quelques-uns que je voudrais n'avoir jamais faits. Toutes les pièces fugitives que vous avez recueillies étaient des amusements de société qui ne méritaient pas d'être imprimés. J'ai toujours eu d'ailleurs un si grand respect pour le public, que, quand j'ai fait imprimer la *Henriade* et mes tragédies, je n'y ai jamais mis mon nom. Puisque vous avez rassemblé mes ouvrages, c'est-à-dire des fautes que j'ai pu faire, je vous déclare que je n'ai point commis d'autres fautes; que toutes les pièces qui ne seront point dans cette édition sont supposées, et que c'est à cette seule édition que ceux qui me veulent du mal ou du bien doivent ajouter foi. » Pourquoi Voltaire avait-il intérêt à traiter avec les frères Cramer? Il nous répond par cette lettre du mois de décembre 1765 à d'Argental : « L'idée de faire imprimer le tout par Cramer m'était venue par deux raisons : la première, que j'évitais le honteux désagrément de passer par les mains de la police; la seconde raison est que, sur l'inspection d'une feuille imprimée, je corrige toujours vers et prose. Les caractères imprimés parlent aux yeux bien plus fortement qu'un manuscrit. On voit le péril bien plus clairement; on y court, on fait de nouveaux efforts, on corrige, et c'est ma méthode. » Voltaire crut acquérir des droits à la reconnaissance des frères Cramer. De là cet aveu qui lui échappa le 11 mai 1764 en écrivant à Damilaville : « Je crois avoir fait assez de bien aux Cramer pour être en droit de compter sur leur reconnaissance. Les Cramer sont mes frères; ils sont philosophes, et les philosophes doivent être reconnaissants; je leur ai fait présent de tous mes ouvrages, et je ne m'en repens point. » Mais faut-il prendre à la

lettre ces mots qu'il adressa, le 6 mars 1776, à d'Argental : « Cramer a gagné plus de quatre cent mille francs à imprimer mes ouvrages depuis vingt ans? »

Il s'agit donc maintenant de savoir si la publication des ouvrages de Voltaire rapportait beaucoup à un libraire.

C'est un fait incontestable que les bénéfices d'un éditeur dépendent du tirage des ouvrages. Plus ce tirage est considérable, plus le *boni* est grand.

Or pouvait-on et devait-on tirer à un grand nombre d'exemplaires les ouvrages de Voltaire ? Non. L'habitude qu'avait Voltaire de désavouer tous ses ouvrages, la nature, le peu d'étendue et le genre de tous ces ouvrages ne le permettaient pas. Prouvons-le.

1° L'habitude qu'avait Voltaire de désavouer tous ses ouvrages. En effet : « Je n'ai nul goût à voir mon nom à la tête de mes sottises ou folles ou sérieuses, ou tragiques ou comiques, » disait-il, le 16 décembre 1760, à d'Argental. C'est pourquoi il mandait, le 18 avril 1764, à Damilaville : « Quand de maudits libraires ont mis mon nom à mes ouvrages, ils l'ont toujours fait malgré moi. » Bien plus, quoiqu'il confessât, le 21 juillet 1764, à Damilaville qu'on est aussi coupable de mettre sur le compte d'un auteur un ouvrage qu'il n'a point composé, que de contrefaire son écriture, il ne cessa toute sa vie de publier ses compositions sous des noms étrangers.

Qu'il nous soit permis de transcrire ici la *Table alphabétique des noms, qualifications sous lesquels Voltaire s'est déguisé dans beaucoup d'ouvrages :*

« F. Abauzit; Jacq. Aimon; le docteur Akakia; le rabbin Akib; Irénée Aléthès; Ivan Alethof; l'humble évêque d'Alétopolis; Alexis, archevêque de Novogorod; Amabed...; des Amateurs; l'archevêque de Cantorbéry; l'abbé d'Arty; plusieurs Aumôniers d. R. d. P.; l'Auteur du Compère Mathieu; le sieur Aveline; Geo. Avenger.

« Feu l'abbé Bazin; Bazin, neveu; Beaudinet; Belleguier, ancien avocat; l'abbé Big***; l'abbé de Bigorre; milord Bolingbrocke; Joseph Bourdillon; le pasteur Bourn.

« Dom Calmet; Jérôme Carré; Cassen, avocat aux conseils du roi; Chambon et autres; Nicolas Charisteski; les Cinquante; Clair...; Clocpitre; le comte de Corbera; le Corps des pasteurs du Gévaudan; Covelle, Théro, etc; Cubstorf, pasteur; le Curé de Frêne.

« M. D*** M***; le comte Da...; Damilaville; Amb. Decroze; Demad, capit.; veuve Denys; Desjardins; Anne Dubourg; Dumarsais; Dumoulin.

« De l'Ecluse; Eratou; le R. P. l'Escarbotier; Etallonde de Morival; Evhémère.

« Fatema; Formey; le P. Fouquet.

« Le Gardien des Capucins de Raguse; Gérofle; le docteur Goodheart; Charles Gouju; Gabr. Grasset.

« Hude; Huet; Hume.

« Imhof.

« Joussouf-Cheribi.

« Le major Kaiserling.

« M. L***; de La Caille; Joseph Laffichard; de La Lindelle; Lantin; La Roupillière; de La Visclède.

« Mairet; Malicourt; Mallet; M. Mamaki; Mauduit; Mauléon; Maxime de Madaure; Caius Memmius Gemellus; le curé Meslier; de Montmolin; M. de Morza.

« Naigeon.

« Le docteur Obern.

« Le comte de Passeran; Jean Plokof; le R. P. Polycarpe.

« Le P. Quesnel.

« Le docteur Ralph; Ramponeau; D. Apuleius Risorius; Josias Rosette.

« Feu M. de Saint-Didier; Saint-Hyacinthe; Scarmentado; le Secrétaire de M. de Voltaire; Sherloc; Scheremetof; Soranus.

« Tamponet; Thero; Thomson; l'abbé de Tilladet; M. le comte de Tournay; Trois avocats d'un Parlement.

« Un académicien de Londres, de Berlin, etc.; Un académicien de Lyon; Un amateur de belles-lettres; Un auteur célèbre qui s'est retiré de France; Un avocat de Besançon; Un avocat de province; Un bachelier en théologie; Un bénédictin; Un bénédictin de Franche-Comté; Un chrétien... contre six juifs; Un citoyen de Genève; Un ecclésiastique; Un homme de lettres; Un membre du conseil de Zurich; Un membre des nouveaux conseils; Un membre d'un corps; Un prêtre de la doctrine chrétienne; Un proposant; Un quaker; Une belle dame.

« Antoine Vadé; Catherine Vadé; Guillaume Vadé; Verzenot; le Vieillard du mont Caucase; le marquis de Villette.

« Le docteur Wellwisher good Natur'd.

« Le marq. Ximènes.

« Zapata. »

Quelque longue que paraisse cette table publiée par M. Quérard, dans sa *Bibliographie Voltairienne*, elle est loin d'être complète. Il est arrivé plusieurs fois à Voltaire d'attribuer le même ouvrage à plusieurs personnes. Il fit successivement honneur de son *Droit du Seigneur* à M. Hurtaud, à un académicien de Dijon, à M. Legouz, à M. Picardet, à M. Rigardet, à M. Melin de Saint-Gelais, à M. Picardin; il en composa la préface sous le nom de M. Picardet. Il présenta les *Guèbres* comme une pièce posthume de Guimont de la Touche, puis

il les mit sur le compte de *Desmahis*, et se les laissa dédier par Gabriel Grasset et compagnie.

Ainsi ou Voltaire désavouait ses ouvrages, ou il les attribuait à d'autres personnes.

Que Voltaire gardât l'anonyme, ou qu'il prît effrontément le masque du pseudonyme, le reconnaissait-on au cachet de son style? Nous savons déjà combien de fois les comédiens tombèrent dans les filets que Voltaire leur avait tendus. Ses amis les plus judicieux commirent la même erreur. Ainsi, le 15 juillet 1764, Grimm écrivait dans sa *Correspondance littéraire*, à propos d'une pièce de Voltaire, qu'il ne soupçonnait pas être de lui : « On a donné le 5 de ce mois, sur le théâtre de la Comédie-Française, la première représentation des *Triumvirs,* tragédie nouvelle. L'auteur de la tragédie est anonyme; on prétend que c'est un ex-jésuite qui s'appelle Marchand, et je ne serais pas éloigné de croire cette pièce l'ouvrage d'un homme de collége. Cette tragédie est tombée, et n'a point reparu. Le parterre n'était pas disposé cette fois à l'indulgence. Julie disait à Octave avec emphase, en montrant Pompée :

Nous nous aimons tous deux pour le bonheur du monde.

Ce vers et quelques autres aussi plats firent rire. Il s'en faut bien que cette tragédie soit un bon ouvrage. Les trois derniers actes surtout sont pitoyables, et toute la fable en est ridicule et absurde. Avec tout cela, malgré une intrigue très-informe, malgré beaucoup d'absurdités et de platitudes dans le plan et dans les détails, si l'on m'assurait que l'auteur n'a que dix-huit ans, je n'en désespèrerais pas. C'est que le ton en général est bien; c'est que tous ces personnages parlent assez en Romains, qu'ils ont assez les idées et la tournure de leur siècle, et que ce mérite est fort rare; c'est que le poëte exprime ses idées souvent assez heureusement, qu'il les tire du fond de son sujet et des exemples domestiques; c'est que son style, quoique inégal et souvent faible, m'a pourtant paru le véritable style de la tragédie. » Quand Grimm apprit de quelle main était cette pièce, il la jugea avec plus d'indulgence. Dans le mois de janvier 1767, il en parla ainsi dans sa *Correspondance littéraire :* « Il y a quelques années que M. de Voltaire envoya très-incognito une tragédie du dernier *Triumvirat* de Rome à M. Lekain pour la faire jouer. Le secret fut parfaitement gardé. On présenta la pièce aux comédiens de la part d'un auteur anonyme. On disait en confiance à quelques amateurs du théâtre que cette tragédie était d'un jeune jésuite qui, depuis la dissolution de la société, était tout près de courir la carrière dramatique, s'il pouvait y espérer quelque succès. La pièce fut jouée; elle tomba, et, qui pis est, elle

fut oubliée au bout de huit jours. M. de Voltaire eut tort de garder ainsi l'incognito. Ce n'est que depuis peu qu'on sait que M. de Voltaire est l'auteur de cette tragédie du *Triumvirat*. Il vient de la faire imprimer sous le titre d'*Octave et le jeune Pompée* ou *le Triumvirat*. Tout le tissu et le style en sont faibles, et, quand on a lu cette pièce, on n'est pas étonné qu'elle n'ait point fait d'effet au théâtre. Malgré cela, je suis persuadé que le nom de M. de Voltaire lui aurait procuré un succès passager. » Maintenant au tour de l'Académie française. En 1777, elle proposa pour sujet du prix de poésie, en 1778, la traduction en vers du seizième livre de l'*Iliade*. Voici ce que raconte à ce sujet La Harpe à la page 273 du tome II de sa *Correspondance littéraire :* « L'Académie ne donnera point cette année de prix de poésie. Elle n'a été contente d'aucun des ouvrages qu'on lui a présentés, quoiqu'il y eût soixante pièces de concours, et que quelques-unes annonçassent du talent. Uue anecdote très-remarquable et dont j'ai la certitude, c'est que M. de Voltaire avait envoyé au concours une pièce sous le nom du marquis de Villette. Cette pièce s'est trouvée la *cinquième* du concours, et a été jugée très-faible, quoique facile. Dépositaire du secret que m'avait confié le marquis de Villette, et qui aujourd'hui n'en est plus un, j'observais avec curiosité, je l'avoue, l'effet que produirait la pièce de Voltaire sur des juges qui n'en connaîtraient pas l'auteur : elle ne fit aucune sensation. A peine y vit-on un beau vers, et on eut peine à aller jusqu'à la fin. Elle n'aurait pas même obtenu une mention, si je n'avais, en opinant, ramené mes confrères à mon avis, et si je ne leur eusse représenté qu'elle était écrite au moins assez purement, mérite que l'Académie doit toujours encourager. Mais je me disais à moi-même : Si vous saviez quel homme vous jugez en ce moment! si vous saviez que vous balancez à relire un ouvrage qui est de l'auteur de *Zaïre* et de *la Henriade!* Voilà ce que je pensais intérieurement, et je plaignais le sort de l'humanité qui méconnait sa faiblesse, et le sort du génie qui vieillit. »

La masse des lecteurs serait-elle plus clairvoyante que les comédiens, Grimm et tous les académiciens? Un libraire ne pouvait pas le présumer. Par conséquent, un ouvrage anonyme ou pseudonyme de Voltaire n'était ni prôné avec enthousiasme, ni recherché par le public, que son nom seul eût attiré comme un hameçon.

Voltaire était-il reconnu au cachet de son style? S'agissait-il d'un ouvrage qui était sûrement de lui, quoiqu'il ne l'avouât pas, on se hâtait de le dévorer. Mais ici nouveau danger. A l'instant cet ouvrage tombait dans le domaine public. Les libraires de France et de Hollande le reproduisaient sous une rubrique étrangère. Comme Voltaire ne garantissait pas la propriété de ses compositions et de chacune des éditions de ses compositions, le libraire qui le premier s'était hasardé

à les publier ne pouvait pas invoquer le nom de l'auteur pour poursuivre les libraires qui rééditaient séparément chaque brochure de Voltaire qui avait du succès, ou les inséraient dans une collection de *Mélanges* ou des *Œuvres complètes de Voltaire*. Non-seulement Voltaire ne s'opposait pas à ces contrefaçons, mais il les favorisait, parce qu'il était intéressé à voir multiplier tout ce qui échappait à sa plume. La nature de ses productions lui faisait un devoir de ces manœuvres.

2° Qu'étaient-ce donc, par leur nature, que les ouvrages de Voltaire? Lui-même a pris soin de nous l'apprendre. Le 5 novembre 1755, il disait à Walther : « Mandez-moi si je peux vous envoyer par la poste cette tragédie de *l'Orphelin de la Chine*, que vous me demandez. Je l'ai encore beaucoup changée depuis qu'elle est imprimée. C'est ainsi que j'en use avec tous mes ouvrages, parce que je ne suis content d'aucun d'eux. Cela déroute un peu les libraires, et j'en suis très-fâché; mais je ne puis m'empêcher de corriger des ouvrages qui me paraissent défectueux. C'est un malheur pour moi de connaître trop mes défauts, et *il n'y aura jamais de moi d'édition bien arrêtée qu'après ma mort*. »

Voltaire avait-il tort de ne regarder ses ouvrages que comme des ébauches? « Son impatience, lorsqu'il avait commencé un ouvrage, n'avait point de bornes, rapporte Collini (p. 180). A peine était-il commencé qu'il voulait le voir mis au net et imprimé. On mettait souvent sous presse un livre à moitié composé. Voltaire écrivait lui-même lorsqu'il se portait bien. Était-il affligé de quelque maladie, il dictait avec autant de présence d'esprit que s'il eût eu la plume à la main. Il avait pour cette dernière manière de travailler une incroyable facilité, à laquelle il était parvenu par une longue habitude. »

Or, qu'était-ce qu'un manuscrit de Voltaire? Voltaire avait une écriture nette et assez lisible; mais il écrivait avec une grande précipitation, ne formait pas toujours très-bien ses lettres, supprimait les accents et la ponctuation, ne prodiguait pas les lettres majuscules, orthographiait le même nom propre de trois ou quatre façons différentes dans la même page, et par là rendait très-difficile la lecture de ses autographes. Prenons pour exemple son *Livret*. L'éditeur Dupont l'a publié littéralement sur l'autographe que lui prêta M. de Jouy. La *Nouvelle Revue encyclopédique* en a donné des fragments transcrits également littéralement sur l'autographe à la Bibliothèque royale. Pour la troisième fois, je l'ai copié aussi littéralement sur l'autographe à la Bibliothèque royale. N'est-ce pas la faute de Voltaire si l'on remarque des différences notables de chiffres et de noms propres dans trois copies calquées par trois personnes différentes sur un autographe de Voltaire? Ses autres manuscrits devaient offrir le même inconvénient.

Qui était chargé de transcrire ces manuscrits si peu corrects? Des hommes sans instruction : un Céran, qui n'avait pas une grande dose de sens commun; un Longchamp, qui n'avait reçu aucune éducation; un Wagnière, peu intelligent, qui n'écrivait pas de page sans faire plusieurs fautes d'orthographe, comme l'attestent les lettres que j'ai vues de lui. Collini était capable de corriger Voltaire, et même de relever ses erreurs; mais, par malice, il aimait à les laisser passer, afin de s'en amuser avec ses amis, comme il le prouve dans sa lettre du 4 février 1755 à M. Dupont.

Voltaire n'envoyait donc jamais à l'imprimerie que des manuscrits pleins de fautes. Un imprimeur ne pouvait pas faire un chef-d'œuvre de typographie avec de pareils autographes. Voltaire se réservait le droit de revoir toutes les épreuves. Malheureusement il les corrigeait très-mal, nous assure Collini (p. 134).

Les ouvrages de Voltaire paraissaient donc remplis de fautes. En vain le libraire lui objectait qu'on s'était conformé à son manuscrit, qu'on l'avait même corrigé; Voltaire se hâtait de désavouer des feuilles qu'il avait revues lui-même autant de fois qu'il l'avait désiré. Si on se permettait de le lui représenter, comme le firent les éditeurs de sa *Philosophie de Newton,* ainsi qu'on peut le voir dans le *Voltariana,* Voltaire se fâchait et criait aux corsaires.

La critique tombait alors comme une massue sur toutes ses productions. Elle se plaisait à démontrer que rien n'était plus resserré que le cercle des connaissances positives de celui qui se croyait un génie universel. On le traquait sur tous les points; on ne lui faisait grâce pour aucune erreur ou bévue. On lui passait bien des contradictions, puisque c'est le privilége des philosophes d'en dire; mais comment ne pas s'appesantir sur des balourdises qui suffisaient pour faire décrier un ouvrage? Il n'est pas nécessaire d'être très-instruit pour trouver le côté faible qui prêtait à la critique dans un ouvrage de Voltaire. Il n'est pas non plus nécessaire de feuilleter Desfontaines, Fréron, La Beaumelle, Larcher, Nonotte, Guénée, Clément, La Harpe pour le juger. Diderot, Grimm, ses amis eux-mêmes ne le lisaient pas toujours sans se moquer de sa légèreté. Qu'on parcoure seulement les notes de M. Beuchot, point hostile à Voltaire assurément; quelles *erreurs inconcevables* n'a-t-on pas à remarquer! Alors quelle comédie de voir Voltaire marier un article masculin avec un substantif féminin, finir des distiques par des syllabes qui ne rimeront que le jour où deux lignes parallèles se rencontreront face à face dans l'espace; de renvoyer dans l'*Histoire de Charles XII* à des passages qui ne se trouvent dans aucune édition de l'*Histoire de Charles XII,* de prendre deux fois l'église Bonne-Nouvelle de Paris pour une paroisse des environs de Paris, de confondre des tragédies de Cor-

neille, de tronquer des tirades des auteurs classiques que tout le monde sait par cœur !

Voltaire alors de remanier son ouvrage. Il fallait vite des cartons, des feuilles nouvelles. Il changeait les rôles de ses pièces, le titre de ses ouvrages, l'ordre des chapitres. De *la Ligue* il fait *la Henriade*, et remplace Sully par Mornay ; de son *Histoire générale* il crée l'*Essai sur les mœurs et l'esprit des nations*. Il sacrifie cet endroit à ses amis, cet autre à ses critiques. Ici il retranche, là il développe. Les cartons circulent, il lui faut une nouvelle édition ; car il a de nouveau tout bouleversé, vers ou prose, littérature ou histoire, physique ou linguistique, philosophie ou astronomie. Une nouvelle édition est en train, il en désire une autre. A l'entendre dire, la bonne édition est toujours celle qui n'est pas encore imprimée ou mise en vente.

Ces cartons, ces feuilles, cette concurrence d'éditions ruinaient les libraires. Voltaire en était fâché, mais il ne répugnait pas à envoyer de nouveaux morceaux à quiconque voulait se charger d'imprimer ses ouvrages, à entreprendre une édition qu'il ne tardait pas de faire tomber en en préparant une nouvelle. Il suffit de parcourir les notes de M. Beuchot pour voir combien Voltaire a introduit de variantes dans tout ce qu'il a composé. Il a retouché presque tous les chants de *la Henriade* à chaque édition qui en a été publiée de son aveu.

Voltaire a ainsi passé toute sa vie à corriger tous ses ouvrages, et à désavouer toutes les éditions qui en ont été faites.

Chacun des ouvrages de Voltaire, n'étant qu'une ébauche, ne pouvait par conséquent devenir une propriété littéraire pour un libraire. Celui qui consentait à faire les frais d'une édition de Voltaire ne devait donc pas prudemment en tirer un grand nombre d'exemplaires, puisqu'il avait toujours à craindre l'apparition d'une nouvelle édition revue et corrigée qui annulerait toutes les éditions précédentes.

3°. Le peu d'étendue des ouvrages de Voltaire ne permettait pas à un libraire de faire un tirage considérable. Tous les ouvrages de Voltaire sont très-courts. La plupart ne forment qu'un petit volume. Il en coûtait donc peu de les imprimer. Comme un libraire n'était jamais sûr de les vendre, il est évident qu'il aimait mieux en multiplier des éditions qui lui revenaient à peu de frais, au fur à mesure qu'il en trouvait le débit, que de s'exposer à conserver en magasin des livres dont il n'aurait pu se débarrasser qu'au rabais.

4° Le genre des ouvrages de Voltaire nous apprend pourquoi ils étaient courts. « Toutes les œuvres de Voltaire, quelque nom qu'on leur donne, remarque M. Romain Cornut (1), se rapprochent plus ou

(1) *Discours sur Voltaire*, Paris, chez Perisse, 1844, in-8°, pag. 76.

moins du pamphlet. Ses *Romans* sont des pamphlets; son *Dictionnaire philosophique* est une collection de pamphlets par lettre alphabétique; l'*Essai sur les Mœurs* n'est qu'un énorme pamphlet historique de neuf siècles; ses tragédies même et sa *Henriade* sentent le pamphlet; l'allusion, l'attaque détournée, le trait perfide sont partout. Qu'on prenne Voltaire sous toutes ses faces, qu'on le tourne dans tous les sens, le pamphlétaire se voit toujours. » Aussi le gouvernement avait-il toujours les yeux sur lui. En 1741 on avait nommé 79 censeurs royaux pour examiner les ouvrages de théologie, de jurisprudence, de mathématiques et de belles-lettres; comme ces censeurs ne pouvaient compter sur les faveurs de la cour qu'autant qu'ils jugeraient avec sévérité et lacèreraient les manuscrits qui étaient soumis à leur approbation, ils avaient intérêt à être impitoyables pour Voltaire. Ils ne devaient lui pardonner aucune allusion, aucun trait, aucun sarcasme. Ils aimaient mieux être ridicules qu'indulgents, puisque leur avenir, les gratifications et les pensions qu'ils espéraient dépendaient de la manière dont ils exerçaient des fonctions si délicates. Il n'y avait pas moyen de couper ce nœud gordien, car une *Déclaration du roi*, datée du 10 mai 1728, condamnait au carcan et aux galères tout imprimeur qui publierait des ouvrages sans privilége ni permission, et la même peine était applicable aux colporteurs de ces productions clandestines. Il se passait peu d'années sans que le gouvernement publiât des arrêts terribles contre les imprimeurs, les libraires et les colporteurs d'ouvrages qui n'auraient pas été approuvés; il accorda même des récompenses à ceux qui les dénonceraient : il prit toutes ses mesures pour qu'il n'en pénétrât pas par les frontières; et comme c'était presque toujours de l'étranger qu'ils arrivaient, un arrêt du 24 novembre 1771 imposa un droit de vingt livres par quintal sur tous les livres qu'on introduirait dans le royaume; un arrêt du 17 octobre 1773 réduisit ce droit à six livres dix sols, plus huit sols par livre. Ce n'est que le 23 avril 1775 qu'un arrêt exempta de tous droits d'entrée dans le royaume tous les livres venant de l'étranger. Malgré tous ces arrêts, les productions clandestines parvenaient quelquefois à circuler. C'est alors que le clergé, dans ses mandements, dans ses sermons, dans ses remontrances au roi, en demandait la condamnation. Les parlements secondaient son zèle avec un indicible plaisir. Ainsi, les *Lettres philosophiques*, *la Religion naturelle*, le *Précis de l'Ecclésiaste* et du *Cantique des cantiques*, les *Extraits des Sentiments de Jean Meslier*, le *Dictionnaire philosophique portatif*, le *Dîner du comte de Boulainvilliers*, *Dieu et les Hommes*, *la Bible enfin expliquée*, la *Diatribe à l'auteur des Ephémérides*, un *Recueil* en prose et en vers in-8°, de 1740, *Candide*, *l'Ingénu*, *l'Homme aux quarante écus*, *la Voix du*

Peuple et du Sage, l'*Essai sur le Siècle de Louis XIV*, *Saül*, entre autres ouvrages de Voltaire, avaient été ou saisis, ou supprimés, ou brûlés, par arrêts du parlement. Ceux qui avaient édité et vendu quelques-uns de ces libelles furent punis. Le 23 octobre 1734, on destitua Jore fils, reçu imprimeur en survivance de son père; René Josse, libraire à Paris, et Duval, imprimeur à Bayeux, convaincus d'avoir édité les *Lettres philosophiques* sans permission. Le 24 septembre 1768, Jean-Baptiste Josserand, garçon épicier; Jean Lécuyer, brocanteur, et Marie Suisse, sa femme, furent condamnés, les deux premiers à la marque et aux galères, et la dernière à cinq ans de détention, pour avoir colporté *l'Homme aux quarante écus*, par Voltaire, et d'autres livres prohibés.

Les autres ouvrages de Voltaire n'étaient guère que tolérés. Pour comprendre la difficulté de les publier, citons quelques lettres relatives à l'*Histoire de Charles XII* et à *la Henriade*. Le 30 janvier 1731, Voltaire écrivait à Cideville: « Je voudrais faire imprimer à Rouen une *Histoire de Charles XII*, roi de Suède, de ma façon. C'est mon ouvrage favori, et celui pour qui je me sens des entrailles de père. Si je pouvais trouver un endroit où je demeurasse incognito dans Rouen, et un imprimeur qui se chargeât de l'ouvrage, je partirais dès que j'aurais reçu votre réponse. Il y a deux manières de s'y prendre pour faire imprimer cette histoire. La première, c'est d'en montrer un exemplaire à M. le premier président, qui donnerait une permission tacite; la seconde, d'avoir un de ces imprimeurs qui font tout sans permission. Dans le premier cas, on pourrait peut-être craindre que le premier président ne fît quelques difficultés de laisser imprimer ici un ouvrage dont on a suspendu l'impression à Paris, par ordre du garde des sceaux. Dans le second cas, il y aurait à craindre d'être découvert. Il est bien triste pour la littérature d'être dans ces transes et dans ces extrémités, au sujet de presque tous les livres écrits avec un peu de liberté. La seule chose qui me rassure, c'est que, n'ayant mis dans mon ouvrage que des vérités qu'un magistrat et un citoyen doivent approuver, je pourrais aisément compter sur la connivence du premier président, en cas que la chose lui fût bien recommandée. Mais tout cela exigerait un profond secret, et il faudrait qu'en ce cas-là même le libraire chargé de l'impression n'en fût que plus secret et plus diligent. Dans cet embarras, je vais vous envoyer le premier volume de cette histoire. C'est le seul exemplaire qui me reste de deux mille six cents qui ont été saisis, après avoir été munis d'une approbation au sceau. Je laisse à votre amitié et à votre prudence à m'indiquer la voie la plus sûre pour réussir dans cette affaire, que j'ai extrêmement à cœur. » Le 30 février suivant, nouvelles instances. « Je m'imagine que le parti

de parler au premier président est le seul raisonnable, quoiqu'il ne soit pas sûr. Il peut nous refuser; il peut craindre de se commettre; mais au moins gardera-t-il le secret; et surtout, ne sachant pas que c'est moi qui lui demande cette grâce, il ne pourra pas m'accuser au garde des sceaux d'avoir voulu faire imprimer un ouvrage défendu. Je n'ai donc, je crois, qu'un refus à craindre; par conséquent, il le faut risquer. Je ne sais si je me trompe, mais on peut dire au premier président qu'il a déjà permis l'impression du *Triomphe de l'intérêt*, qui était proscrit au sceau, et que cette permission tacite ne lui a point attiré de reproches; mais surtout on peut lui dire que M. le garde des sceaux n'a nulle envie de me désobliger; qu'il lui importe très-peu que cette nouvelle *Histoire du roi de Suède* soit imprimée ou non; qu'il n'a retiré l'approbation que par une délicatesse qui sied très-bien à la place où il est, n'étant pas convenable qu'il donnât publiquement un privilége pour un ouvrage plein de vérités qui peuvent choquer plusieurs princes, vérités déjà connues, déjà imprimées dans toutes les gazettes et dans plusieurs livres, mais dont il pourrait être responsable en son nom, si elles paraissaient avec son approbation et le privilége de son maître. Tout ce que M. de Chauvelin souhaite, c'est de ne donner aucun prétexte aux plaintes qu'on pourrait former contre lui. Ainsi, ce n'est point lui déplaire que de laisser imprimer à Rouen, avec un profond secret, cet ouvrage dont il ne sera plus obligé de répondre. Si M. le premier président veut y faire réflexion, cette affaire ne souffre pas l'ombre de difficulté, et ne commet ni lui ni le garde des sceaux, dès qu'il n'y aura point de permission par écrit. J'ai par devers moi un grand exemple d'une pareille connivence, que vous pouvez et que je vous prie même, en cas de besoin, de citer à M. le premier président. Cette nouvelle édition du poëme de *la Henriade* a été faite à Paris par la permission tacite de M. Chauvelin, le maître des requêtes et de M. Hérault, sans que M. le garde des sceaux en sache encore le moindre mot. » Le 1er juin, Voltaire n'était pas encore rassuré. Il manda à Thieriot : « On a commencé, sans ma participation, deux éditions de *Charles XII*, en Angleterre et en France. Ne pourriez-vous point savoir de M. de Chauvelin quel sera, en cette occasion, l'esprit des ministres de la librairie? » L'année suivante, il disait à Cideville : « M. de Rouillé ferme les yeux sur l'entrée et le débit de la *Henriade*, mais il ne peut, à ce qu'il dit, en permettre juridiquement l'entrée. »

Tous les ouvrages de Voltaire étant prohibés ou seulement tolérés, étaient donc de contrebande. De là la nécessité où était Voltaire de les désavouer continuellement, comme il l'avouait, le 19 septembre 1764, à Dalembert, à propos du *Dictionnaire philosophique :* « Dès

qu'il y aura quelque danger, je vous demande en grâce de m'avertir, afin que je désavoue l'ouvrage dans tous les papiers publics avec ma candeur et mon innocence ordinaires. » Ces désaveux sauvaient Voltaire, mais attiraient la foudre sur ses éditeurs.

Les ouvrages de Voltaire étaient-ils imprimés à l'étranger, ils couraient le danger d'être saisis dans les bureaux de la douane. Voltaire était des premiers souvent à en solliciter l'interdiction en France.

Était-ce en France qu'on les publiait, le danger n'était pas moins grand. Aucun libraire n'osait y mettre son adresse et il n'y avait par conséquent aucun moyen de les annoncer et de les débiter promptement. Pendant près de quarante ans, *la Henriade* porta une rubrique étrangère, de même que presque toutes les productions de l'auteur. Quant à ses *Œuvres complètes*, parmi les éditions mentionnées par M. Beuchot, on n'en voit qu'une qui soit datée de Lyon, et une autre de Paris avec indication de la demeure de Lambert. Cette précaution d'afficher une rubrique étrangère ne mettait pas l'éditeur à l'abri des rigueurs de la loi; car chaque exemplaire qu'il vendait pouvait le déceler; chaque acheteur n'était pour lui qu'un délateur. Sans cesse il avait à craindre d'être envoyé à la Bastille, destitué de sa maîtrise et condamné à de fortes peines. Voltaire lui-même s'est permis de dénoncer à la police des éditions de ses propres ouvrages, et de demander des châtiments exemplaires contre les libraires et les colporteurs de ces éditions, comme le prouvent les récentes révélations de M. Léouzon Leduc.

Un libraire ne pouvait ni ne devait étaler ni annoncer des ouvrages de Voltaire sans se commettre. Il n'avait d'autre moyen de les débiter que de les confier à des colporteurs. Il n'était pas sûr que ces colporteurs ne le trahiraient point, puisqu'ils étaient intéressés à le dénoncer, s'ils étaient arrêtés et surpris en contravention. Il est arrivé à plusieurs de l'être, sur la réquisition de Voltaire lui-même. Un nommé Grasset s'étant permis d'éditer et de vendre des exemplaires de *la Pucelle*, Voltaire, comme il s'en vante dans beaucoup de lettres, et notamment dans celle du 30 juillet 1755, à d'Argental, le fit emprisonner, puis chasser de Genève, et, le 30 août, il pressa Berryer, lieutenant de police, de le poursuivre à Marseille.

Cette crainte perpétuelle où était un libraire d'être dénoncé et un colporteur d'être arrêté, explique pourquoi les ouvrages de Voltaire sévèrement défendus en France, en Italie, à Vienne, en Portugal, en Espagne, ne se répandaient qu'avec lenteur, comme le remarque Condorcet. Ils ne pouvaient donc pas être tirés à un grand nombre d'exemplaires, à cause de la difficulté de les faire parvenir à ceux qui les recherchaient et les demandaient, soit en France, soit à l'étran-

ger. Aussi Voltaire n'était-il connu que de nom en Italie, grâce à l'*Index*. Lorsque les Français s'emparèrent de Rome, ils n'y trouvèrent qu'un seul exemplaire des *Œuvres de Voltaire*. En Autriche, Marie-Thérèse avait donné les ordres les plus sévères pour qu'on n'y introduisît aucun livre dangereux par les frontières; on visitait toutes les malles des voyageurs, même à l'entrée de Vienne; on n'y tolérait pas même Young et Molière (1). Dans les pays où la presse était moins gênée, les ouvrages philosophiques furent loin d'avoir une grande vogue. Ainsi en Angleterre, Collins, Tolland, Tindal, Chubb, Morgan et toute la race des esprits forts n'eurent qu'un succès éphémère, comme l'a remarqué Edmond Burcke dans ses *Réflexions sur la Révolution de France*. M. de Rémusat a constaté dans ses articles sur Bolingbrocke, récemment publiés dans la *Revue des Deux-Mondes*, que l'éditeur des *Œuvres de Bolingbrocke* passa vingt ans avant de rentrer dans ses frais. Aussi Gibbon crut-il qu'il était prudent de ne tirer qu'à 500 exemplaires la première édition de son *Histoire de la décadence et de la chute de l'empire romain*. Il s'aperçut que ses compatriotes aimaient encore plus le christianisme qu'il ne l'avait imaginé; que le continent se souciait peu de ses hardiesses, et que ses traducteurs ne gagnèrent pas à les populariser (2). Dans sa lettre du 22 septembre 1765 à Georges Montagu, Horace Walpole ne pouvait pas s'expliquer l'engouement des Parisiens pour Hume. N'était-ce pas avouer que Hume n'avait pas fait fortune à Londres? Or, si tous ces philosophes anglais avaient si peu de lecteurs dans leur patrie, il est permis d'avancer que Voltaire, malgré tout le bien qu'il avait dit de l'Angleterre, n'y comptait pas un grand nombre de partisans. Le sort de son in-4° de *la Henriade* en est une preuve assez forte.

Tout semble prouver que les libraires ne pouvaient ni ne devaient tirer les ouvrages de Voltaire à un grand nombre d'exemplaires. Ils les publiaient à leurs risques et périls. Voltaire ne pouvait pas exiger d'eux un grand bénéfice. Il devait même se trouver content d'avoir des éditeurs qui courussent le danger d'être ruinés pour répandre des écrits qu'il désavouait publiquement.

Sa correspondance nous autorise à nous en tenir à ces conclusions. Toutes les éditions de ses ouvrages qui ont été faites sous ses auspices n'ont pas été tirées à un grand nombre d'exemplaires, quoique le sujet de ces ouvrages pût faire espérer un grand succès. D'après sa lettre du 20 décembre 1723, à Mme de Bernières, *la Ligue* ne fut

(1) *Journal* de Guibert, tom. I, pag. 248 et 276. — *Voyage* de Riesbeck, tom. I, pag. 199.

(2) *Mémoires de Gibbon*, tom. I, pag. 216 et 227, et tom. II, pag. 279.

tirée qu'à deux mille. Le 29 mai 1733, il chargea Cideville de recommander à Jore de tirer *Charles XII* à sept cent cinquante. En 1732, il pria le même Cideville de défendre à Jore de tirer un seul exemplaire de *Zaïre* par delà les deux mille cinq cents prescrits. Le 21 avril 1733, c'est encore à Cideville qu'il écrit pour savoir si Jore voudrait imprimer à deux mille cinq cents les *Lettres anglaises*, qui avaient été tirées à Londres à trois mille seulement, quoiqu'elles y fussent publiées en anglais. Le 28 décembre 1751, il apprenait à Walther que le *Siècle de Louis XIV* avait été tiré à trois mille. Lorsqu'il publia son *Commentaire sur Corneille*, sous le patronage de toutes les têtes couronnées et de toutes les célébrités de tous genres, il annonça, dans un *prospectus*, qu'il en serait tiré deux mille cinq cents exemplaires. Il était cependant alors à l'apogée de sa gloire; c'était l'ouvrage qu'il prenait le plus à cœur, et il s'agissait de tirer de la misère une demoiselle Corneille; et néanmoins la liste des souscripteurs n'atteignit pas le nombre de deux mille.

Il est vrai qu'il fallait acheter douze volumes. Que devait-ce donc être lorsqu'il était question d'acquérir les *Œuvres complètes de Voltaire*, ou bien des brochures qu'il désavouait et où il se répétait sans cesse? Il ne se lassait pas d'écrire, mais ses amis se lassaient de le lire, et ne voyaient plus que du rabâchage dans ces pamphlets qui sortaient de la *manufacture de Ferney,* pour me servir d'une expression de Grimm. Aussi tout ce qu'il a produit n'a point été universellement accueilli, cru, préconisé, a dit Luchet. Ainsi, *Irène* ne fut tirée qu'à quelques exemplaires; *Saül* n'en eut probablement pas plus de cent; on n'en connut que quatre des *Guèbres* à Paris; Grimm pensait qu'une édition du *Dictionnaire philosophique portatif* se réduisait à vingt ou vingt-cinq. Il est certain que plusieurs éditions des *Œuvres complètes de Voltaire* ne sont que des collections d'éditions d'ouvrages publiés séparément. Il est aussi certain que beaucoup de ces éditions partielles ont été rajeunies au moyen d'un nouveau titre et d'un autre millésime, ou d'un changement de rubrique.

Du reste, voici ce que Voltaire lui-même pensait du nombre des lecteurs : « Vous savez, écrivait-il un jour à un de ses amis, ce que j'entends par le public. Ce n'est pas l'univers, comme nous autres barbouilleurs de papier l'avons dit quelquefois. Le public, en fait de livres, est composé de quarante ou cinquante personnes si le livre est sérieux, de quatre à cinq cents lorsqu'il est plaisant, et d'environ onze à douze cents s'il s'agit d'une pièce de théâtre. » Aussi Voltaire ne paraît-il pas s'être écarté beaucoup de cette règle.

Reste à savoir si la bibliographie viendra corroborer nos raisonnements. Dans ses *Recherches sur les ouvrages de Voltaire*, publiées en 1817, Peignot avance que parmi les éditions des *Œuvres de Vol-*

taire, celle de Genève, 1768, en 45 vol. in-4°, a été tirée à 4,500 exemplaires; celle de Genève, 1775, 40 vol. in-8°; à 6,000; celle de Kehl, 1784, 70 vol. in-8°, à 28,000; celle de Kehl, 1785, 90 vol. in-8°, à 15,000; celle de Bâle, 1784, 71 vol. in-8°, à 6,000; celle de Gotha, 1784, 70 vol. in-8°, à 6,000; celle de Paris, dirigée par Palissot, 1792, 55 vol. in-8°, à 500 seulement. Il est difficile de donner un démenti à Peignot, puisqu'il n'indique pas les sources où il a puisé ces détails; mais ils ne seront jamais adoptés par tout homme qui a eu des relations avec les libraires et les imprimeurs, et qui est au courant de la vérité sur les tirages d'ouvrages aussi volumineux que ceux de Voltaire. Le sens commun et l'histoire suffisent pour rogner quelques zéros à l'addition de Peignot.

Nous savons que Voltaire eut toute sa vie d'immenses sommes à sa disposition, et que personne ne sut mieux les utiliser que lui. Il était donc de son intérêt d'éditer lui-même ses ouvrages, s'il en trouvait facilement le débit. Or, comme il a renoncé de bonne heure à ce commerce, il faut en conclure qu'il ne lui fut pas avantageux.

Ses éditeurs se sont-ils beaucoup enrichis? On peut affirmer sans témérité le contraire. Car, tout le temps que Voltaire a vécu, ses ennemis lui ont sans cesse reproché de duper et de ruiner ses libraires, et ceux-ci, à leur tour, ont confirmé ces plaintes dans les journaux. Il n'était pas vraisemblable qu'ils cherchassent à flétrir un auteur qui, par ses ouvrages, leur aurait fait gagner de gros bénéfices. Tout portait à croire que la première édition des *Œuvres de Voltaire* qui serait commencée aussitôt après sa mort, serait rapidement épuisée. Or Beaumarchais se chargea de cette entreprise; il y perdit près d'un million. Depuis l'édition de Beaumarchais, c'est celle de M. Beuchot qui a été la plus prônée. Je tiens de M. Beuchot qu'elle ne fut tirée qu'à 2,000 exemplaires, dont il reste encore plus de 150 en magasin. Qu'on juge par là du sort des éditions de Voltaire à une époque où il était plus difficile de les placer!

Il est donc certain que Voltaire a édité lui-même plusieurs de ses ouvrages, et qu'il avoue avoir réussi dans ses spéculations. Il est aussi certain qu'il a exigé soit de l'argent, soit des livres, des libraires auxquels il permettait d'imprimer ses ouvrages. Il n'est pas moins certain qu'il a autorisé, soit des comédiens, soit ses secrétaires, soit ses courtiers, soit ses amis à retirer ce qu'ils pourraient de la vente de ses manuscrits, et que, dans ce cas, rétribuer Voltaire ou ses ayants cause, pour des libraires c'était toujours donner.

Ceci posé, il faut conclure que quand Voltaire n'exigeait aucune rétribution de ses libraires, c'est qu'il ne pouvait pas en espérer, puisqu'ils ne devaient jamais compter sur le succès de ses ouvrages.

La conduite de tous ses libraires ne fait pas honneur à ce siècle; mais aussi que de reproches ne mérite pas Voltaire !

Terminons cet article par les démêlés de Voltaire avec le libraire Jore.

Ouvrons la correspondance de Voltaire. Qu'y trouvons-nous? Dès 1732, il mandait à Cideville qu'il comptait sur Jore pour imprimer les *Lettres anglaises*. Le 12 avril 1733, il lui écrit : « A l'égard des *Lettres anglaises*, je vous prie de me mander si Jore y travaille. On a fait marché, à Londres, avec ce pauvre Thieriot, à condition que les *Lettres* ne paraîtraient pas en France pendant la première chaleur du débit à Londres et à Amsterdam. Il a même été obligé de donner caution. Ainsi, quelle honte pour lui et pour moi si le malheur voulait qu'on en pût voir une feuille en ce pays-ci avant le temps ! » Quelques jours après, nouvelles instances : « Si Jore croit que le retardement de l'impression lui porterait préjudice, qu'il imprime donc; mais qu'il songe que, s'il en paraissait un seul exemplaire avant l'édition de Londres, Thieriot, à qui je veux faire plaisir, n'aurait que des sujets de se plaindre, et le bienfait deviendrait une injure. La honte m'en demeurerait tout entière, et je ne m'en consolerais jamais. » Le 21 du même mois, il stipule qu'on tirera les *Lettres anglaises* à deux mille cinq cents exemplaires. Le même mois, c'est à Formont qu'il dit : « Jore m'a promis une fidélité à toute épreuve. Je ne sais pas encore s'il n'a pas fait quelque petite brèche à sa vertu. On le soupçonne fort, à Paris, d'avoir débité quelques exemplaires. Il a eu sur cela une petite conversation avec M. Hérault, et, par un miracle plus grand que tous ceux de saint Pâris et des apôtres, il n'est point à la Bastille. *Il faut bien pourtant qu'il s'attende à y être un jour*. Il me paraît qu'il a une vocation déterminée pour ce beau séjour. Je tâcherai de n'avoir pas l'honneur de l'y accompagner. »

Voltaire alors devient prudent. Le 21 mai, il écrit à Cideville : « Si vous voyez Jore, ayez la bonté, je vous prie, de lui dire de m'envoyer les épreuves par la poste; il n'a qu'à les adresser à M. Dubreuil, sans mettre mon nom et sans écrire. » Le 29 du même mois, nouvelles précautions : « Je vous demande en grâce que toutes les feuilles des *Lettres* soient remises en dépôt chez vous ou chez Formont, et qu'aucun exemplaire ne paraisse dans le public que quand je croirai le temps favorable. Il faudra que Jore m'en fasse d'abord tenir cinquante exemplaires.» Le 10 juin, Voltaire insiste : « Recommandez-lui surtout, plus que jamais, le secret le plus impénétrable et la plus vive diligence; que jamais votre nom ni le mien ne soient prononcés, en quelque cas que ce puisse être; que toutes les

feuilles soient portées ou chez vous ou chez l'ami Formont; que l'on vous remette exactement les copies; que l'on ne garde chez lui aucun billet de moi, aucun mot de mon écriture. S'il manque à un seul de ces points essentiels, il courra un très-grand risque. Je vous supplie aussi de tirer de lui ce billet : « J'ai reçu de M. Sanderson le « jeune deux mille cinq cents exemplaires des *Lettres anglaises* de « M. de Voltaire à M. T., lesquels exemplaires je promets ne débiter « que quand j'aurai permission; promettant donner d'abord au sieur « Sanderson cent de ces exemplaires, et de partager ensuite avec lui « le profit de la vente du reste, lui tenant compte de deux mille « quatre cents exemplaires; et promets compter avec celui qui me « représentera ledit billet, le tenant suffisamment autorisé du sieur « Sanderson. » Le 19, il est plus explicite : « Je ne change rien du tout à mes dispositions avec Jore, et j'insiste plus que jamais pour avoir les cent exemplaires dont il faut que je donne cinquante, qui seront repandus à propos. Je lui répète encore qu'il faut qu'il ne fasse rien sans un consentement précis de ma part; que s'il précipite la vente, lui et toute sa famille seront indubitablement à la Bastille; que s'il ne garde pas le secret le plus profond, il est perdu sans ressources. Encore une fois, il faut supprimer tous les vestiges de cette affaire. Il faut que mon nom ne soit jamais prononcé, et que tous les livres soient en séquestre jusqu'au moment où je dirai : Partez ! Je vous supplie même de vous servir de la supériorité que vous avez sur lui pour l'engager à m'écrire cette lettre sans date: « Monsieur, j'ai reçu la vôtre, par laquelle vous me priez de ne point « imprimer et d'empêcher qu'on imprime à Rouen les *Lettres* qui « courent à Londres sous votre nom. Je vous promets de faire sur « cela ce que vous désirez. Il y a longtemps que j'ai pris la réso« lution de ne rien imprimer sans permission, et je ne voudrais pas « commencer à manquer à mon devoir pour vous désobliger. » Vous jugez bien qu'il faut, outre cette lettre, le billet au sieur de Sanderson, lequel je remettrai dans les mains d'un Anglais, pour le représenter, en cas que Jore pût être accusé d'avoir reçu ces *Lettres* de moi ou de quelqu'un de mes amis. »

Voltaire va nous apprendre pourquoi il prenait toutes ces mesures. Le 3 juillet, il mande à Cideville : « Je renvoie à Jore la dernière épreuve, avec une petite addition. Je vous supplie de lui dire d'envoyer sur-le-champ au messager, à l'adresse de Demoulin, deux exemplaires complets, afin que je puisse faire l'*errata*, et marquer les endroits qui exigeront des cartons. Je prévois qu'il y en aura beaucoup. En voyant le péril approcher, je commence un peu à trembler; je commence à croire trop hardi ce qu'on ne trouvera à Londres que simple et ordinaire. J'ai écrit déjà à Thieriot, à Londres,

d'en suspendre la publication jusqu'à nouvel ordre. » En effet, le 24 juillet il engagea Thieriot à retarder la publication de l'édition anglaise. Celle de Jore étant achevée, le 26 juillet il disait à Formont: « Je vous prie, ou vous, ou votre ami Cideville, de serrer sous vingt clefs ce magasin de scandale que Jore vient d'imprimer, et qu'il n'en soit pas fait mention jusqu'à ce qu'on puisse scandaliser les gens impunément. »

Cependant voici que Voltaire écrit le 24 avril 1734 à Cideville : « Ces maudites *Lettres anglaises* se débitent enfin sans qu'on m'ait consulté, sans qu'on m'en ait donné le moindre avis. On a l'insolence de mettre mon nom à la tête. Je ne peux pas soupçonner Jore de m'avoir joué ce tour, parce que, sur le moindre soupçon, il serait mis sûrement à la Bastille pour le reste de sa vie; mais je vous supplie de me mander ce que vous en savez. » Le 8 mai, il est plus explicite : « Votre protégé Jore m'a perdu. Il n'y avait pas encore un mois qu'il m'avait juré que rien ne paraîtrait, qu'il ne ferait jamais rien que de mon consentement; je lui avais prêté 1,500 francs dans cette espérance; cependant, à peine suis-je à quatre-vingts lieues de Paris, que j'apprends qu'on débite publiquement une édition de cet ouvrage, avec mon nom à la tête. J'écris à Paris, je fais chercher mon homme, point de nouvelles. Enfin, il vient chez moi et parle à Demoulin, mais d'une façon à se faire croire coupable. Dans cet intervalle on me mande que si je ne veux pas être perdu, il faut remettre sur-le-champ l'édition à M. Rouillé. Que faire dans cette circonstance? Irai-je être le délateur de quelqu'un? et puis-je remettre un dépôt que je n'ai pas? Je prends le parti d'écrire à Jore le 2 mai, que je ne veux être ni son délateur, ni son complice; que s'il veut se sauver et moi aussi, il faut qu'il remette entre les mains de Demoulin ce qu'il pourra trouver d'exemplaires, et apaiser au plus vite le garde des sceaux par ce sacrifice. Cependant il part une lettre de cachet le 4 mai; je suis obligé de me cacher et de fuir. Vous pouvez engager la femme de Jore à sacrifier cinq cents exemplaires, ils ont assez gagné sur le reste, supposé que ce soient eux qui aient vendu l'édition. » Le même mois, il dit : « J'ai découvert enfin, à n'en pouvoir douter, que ce misérable a tout fait, et qu'il m'a trahi cruellement. Il en vend deux mille cinq à 6, à 8, à 10 livres pièce; et moi je suis proscrit. Lettre de cachet, dénonciation au parlement, requête des curés, la crainte d'un jugement rigoureux : voilà tout ce qu'il m'attire. Au nom de Dieu, parlez à ces gens-là, quand vous les verrez; dites-leur qu'ils avertissent leur fils de faire ce que je lui marquerai dans un billet, sans quoi il sera perdu. Surtout qu'on vous remette jusqu'au moindre chiffon d'écriture qu'on peut avoir de moi. » Le 5 juin, voici un incident qui décharge Jore. C'est à

Formont que Voltaire envoie ces lignes : « J'apprends qu'un nommé René Josse faisait encore une édition de ce livre, laquelle a été découverte. Ce René Josse a été dénoncé à Demoulin par François Josse son parent. Ce François Josse a bien l'air d'avoir fait lui-même, de concert avec son cousin René, l'édition qui a fait tant de vacarme. Il y a grande apparence que ce François Josse, qui a eu entre les mains un des trois exemplaires que j'avais, et qui me l'a fait relier, il y a deux mois et demi, en aura abusé, l'aura fait copier, et l'aura imprimé avec René; que, depuis, la jalousie qu'il aura eue de la deuxième édition de René, l'aura porté à le dénoncer. Voilà ce que je conjecture; voilà ce que je vous prie de peser avec M. de Cideville. Vous pouvez, après cela, avoir la bonté d'en parler à Jore. S'il n'est pas coupable, il doit être charmé d'avoir cette ouverture pour se justifier. Mais, coupable ou non, il doit m'écrire ou me faire instruire des démarches qu'il a faites; et, s'il ne le fait pas, *je suis dans la ferme résolution de le dénoncer au garde des sceaux, et je le perdrai assurément.* » C'est ce qui arriva.

Nous avons vu quel fut le sort de Jore, de René Josse et de Duval, le 23 octobre 1734. Voltaire ne l'apprit pas sans peine. C'est ce qu'atteste cet aveu qu'il faisait le 12 avril 1735 à Cideville : « Savez-vous bien que tout ce grand bruit, excité par les *Lettres philosophiques*, n'a été qu'un malentendu? Si ce malheureux Jore m'avait écrit dans les commencements, il n'y aurait eu ni lettre de cachet, ni brûlure, ni perte de maîtrise pour Jore. Le garde des sceaux a cru que je le trompais, et il le croit encore. Je sais que Jore est à Paris, mais je ne sais où le trouver. Il faudrait engager sa famille à lui mander de me venir trouver; peut-être qu'un quart d'heure de conversation avec lui pourrait servir à éclairer M. le garde des sceaux, me raccommoder entièrement avec lui, et rendre à Jore sa maîtrise, en finissant un malentendu qui seul a été cause de tout le mal. »

Cité devant M. Hérault, lieutenant général de police, Voltaire jura qu'il n'avait eu aucune part à l'édition de ses *Lettres philosophiques*. Il lui était facile de le soutenir. Au moment où il présidait aux trois éditions faites à Londres, à Amsterdam et à Rouen, il avait pris toutes ses précautions pour qu'on ne pût déterrer aucune trace de son écriture, aucun papier qui dût le déceler. Il avait prévu que Jore serait mis à la Bastille dès qu'on aurait tout découvert. Pour lui, il n'avait à craindre qu'une lettre de cachet; il avait trop d'amis pour ne pas espérer se tirer d'affaire. C'était donc à Jore à se tenir sur ses gardes, puisqu'il était intéressé à ne pas trahir Voltaire. En laissant circuler des livres imprimés sans autorisation, il s'exposait à être plongé dans les cachots et à perdre sa maîtrise. Le danger dans lequel, par son indiscrétion, il eût précipité Voltaire, le réduisait à en être aban-

donné, et même à être dénoncé par lui. Comme le peu de profit qu'il aurait retiré d'une vente clandestine ne saurait être comparé à l'avantage qu'il trouvait à s'en référer aux prescriptions de Voltaire, il était à présumer que Jore n'avait pas eu la folie de sacrifier sa fortune et son honneur au faible gain d'un commerce illicite, et que l'imprudence avait été commise par Voltaire, qui avait eu le tort de composer un ouvrage dangereux, et qui ne l'avait livré à l'impression que pour le répandre dans le public.

Toutes les présomptions viennent donc justifier Jore. L'histoire aussi milite en sa faveur. C'est ce que nous allons démontrer, grâce aux documents que nous fournissent les *Études sur la Russie*, par M. Léouzon Leduc, auquel nous renvoyons les lecteurs avides d'éclairer leur religion sur tout ce qui a trait à Voltaire.

Il était naturel que Jore intentât un procès à Voltaire, qui avait causé son emprisonnement et sa ruine. C'était donc un devoir pour lui de prouver que, s'il avait commis une grave imprudence en imprimant un ouvrage sans autorisation, il avait refusé d'en livrer les exemplaires jusqu'à ce qu'on lui eût représenté l'autorisation qui lui avait été promise le jour où il s'était hasardé à en commencer l'impression; et que, s'il s'en était répandu des exemplaires, il fallait s'en prendre à l'auteur, qui en avait reçu deux; et que, par conséquent, il était fondé à demander des dommages et intérêts à Voltaire, dont la mauvaise foi ou l'indiscrétion avait eu des suites si déplorables.

Jore confia sa cause à un avocat nommé Bayle, et il se disposa à publier un *Mémoire* où il exposait tous ses griefs contre Voltaire. En attendant, il se hâta de prendre ses sûretés, et fit saisir ses rentes.

Voltaire porta plainte. Il écrivit au lieutenant de police pour obtenir main-levée des saisies faites sur ses rentes. Il le pressa de pincer Jore, et de lui défendre de publier son *Mémoire*. Il alla même jusqu'à le prier d'engager, et au besoin de forcer Bayle de refuser de plaider la cause de Jore. Il allégua dans ses lettres que les lois, les bonnes mœurs, l'autorité, tous les honnêtes gens étaient intéressés au châtiment de Jore.

Le lieutenant de police ne goûta point ces raisons. Il comprit qu'il n'était pas facile de prouver que Jore était un fripon et un scélérat. Il offrit sa médiation. Il était sans doute persuadé que le rôle de Voltaire dans cette affaire n'était pas sublime. Il engagea Voltaire à donner mille livres à Jore pour assoupir de suite le procès. Voltaire répondit qu'il n'était pas en état de verser une somme aussi forte, et que transiger avec Jore ce serait se déshonorer. Peut-être espérait-il que le lieutenant de police débouterait Jore, sans lui accorder de dommages et intérêts.

Sur ces entrefaites parut le *Mémoire* de Jore. Ce n'est point un monument d'éloquence, mais il est écrit avec tant de modération, de naïveté, et appuyé de faits si récents, qu'il semble réunir tous les caractères de la vérité. Nous allons le reproduire, parce qu'il jette un grand jour sur toute la vie de Voltaire, en même temps qu'il illumine la question qui nous occupe. Jore s'exprime ainsi :

« J'ai payé bien chèrement la confiance aveugle que j'ai eue pour le sieur de Voltaire. Ébloui par ses talents, je me suis livré à lui sans réserve. J'y ai perdu ma fortune, ma liberté, mon état. Dans ma triste situation, je me suis adressé à lui et l'ai prié de me payer 1,400 f. 5 s. qu'il me doit. Toutes sortes de motifs devaient l'engager à ne pas balancer sur une demande aussi juste : l'équité, la commisération même pour un homme dont il a causé la ruine. Quelle est la réponse que j'en ai reçue ? Des injures et des menaces. Le sieur de Voltaire s'est néanmoins radouci : il a fait l'effort de m'offrir par degrés jusqu'à cent pistoles. Dans tout autre temps, je n'aurais pas hésité d'accepter son offre, je l'aurais certainement préférée à la douloureuse extrémité de traduire en justice un homme dont j'ai été moi-même l'admirateur, et qui m'avait séduit par le brillant de son imagination ; mais les pertes que j'ai essuyées me mettent dans l'impossibilité d'en supporter de nouvelles ; ainsi après avoir tenté toutes les voies de la politesse, après m'être adressé à des personnes respectables pour essayer de faire sentir au sieur de Voltaire l'injustice et la bassesse de son procédé, je me suis vu dans la dure nécessité de le citer devant les juges.

« Pour défense il m'oppose par écrit une fin de non-recevoir, et emploie sa voix à publier dans le monde qu'il m'a payé.

« C'est à cette alternative que je dois répondre. En même temps que j'attaque le sieur de Voltaire pour le paiement d'une somme qu'il me doit, j'ai à me défendre de la lâcheté qu'il m'impute, de lui demander un paiement que j'ai reçu. Ma justification n'est pas ce qui m'inquiète. Un compte exact des faits qui se sont passés entre le sieur de Voltaire et moi, effacera bientôt toute idée de paiement. Si le contre-coup en est cruel pour le sieur de Voltaire, si le récit que je vais en faire contient même des faits humiliants pour lui, qu'il se reproche de m'y avoir réduit, pour me laver d'une bassesse. La conduite que j'ai toujours tenue avec lui fera bien voir que jamais je ne me serais porté de moi-même à cette extrémité. A l'égard de la fin de non-recevoir qui m'est opposée, il ne me sera pas difficile de prouver qu'elle n'a pas plus de réalité que le paiement.

« Le sieur de Voltaire me manda de le venir trouver pour une affaire importante qu'il voulait me communiquer. Je partis sur-le-champ et me rendis à ses ordres chez la dame de Fontaine-Martel, où il

avait établi son domicile ; car, quoique ce riche partisan de la république des lettres jouisse de 28,000 livres de rente, cependant il n'a jamais cru qu'un grand poëte comme lui dût se loger et vivre à ses dépens.

« La grande affaire dont il s'agissait était l'impression de vingt-cinq lettres qui, pour mon malheur, ne sont que trop connues, et pour lesquelles le sieur de Voltaire m'assura avoir une permission verbale. En même temps, pour solde d'un vieux compte de 700 livres, il me donna en paiement quelques exemplaires de la *Henriade*, qu'il se disposait secrètement à faire réimprimer avec des additions et un reste des éditions de son *Charles XII*, dont le lendemain il vendit un manuscrit plus ample au sieur François Josse, libraire de Paris.

« J'avoue que les différents traits dont j'avais été témoin auraient dû me dessiller les yeux sur le sieur de Voltaire. Mais ils n'étaient ouverts que sur le mérite de l'auteur ; et sachant qu'effectivement il avait souvent obtenu par son crédit des permissions et des tolérances, je me fiai à sa parole, et j'eus la facilité d'accepter le manuscrit pour l'exécuter. Le sieur de Voltaire, de son côté, s'engagea à payer l'impression et le papier, et à faire tous les frais de l'édition. Il exigea en même temps que les épreuves des premières feuilles lui fussent envoyées par la poste. Elles l'ont été, en effet, à son nouveau domicile, chez le sieur Demoulin, marchand de blés et son associé dans ce commerce, où il avait été loger depuis la mort de Mme de Fontaine-Martel.

« L'édition ayant été achevée en assez peu de temps, le sieur de Voltaire, dont l'ouvrage commençait à faire du bruit, me fit avertir de le mettre à l'écart et en sûreté entre les mains d'un de ses amis, qui devait m'en payer le prix. Je connus alors le tort que j'avais eu de me fier à la parole du sieur de Voltaire sur la permission d'imprimer ce livre. Cependant, quoique l'édition fût considérable, puisqu'elle avait été tirée à 2,500 exemplaires, je pris le parti de ne point m'en dessaisir, à moins qu'on ne m'envoyât un certificat de la permission. J'en fis même changer le dépôt. Je me rendis en même temps à Paris chez le sieur de Voltaire et lui fis part de ma résolution. De son côté, il convint de faire quelques changements à l'ouvrage. Pour y travailler et en conférer, il me demanda des exemplaires que je ne fis aucune difficulté de lui donner.

« Ce fut alors que l'imagination vive et féconde du sieur de Voltaire lui fit enfanter un projet admirable pour le tirer d'affaire. J'étais en procès avec le sieur Ferrand, imprimeur de Rouen, qui avait contrefait un livre dont j'avais le privilége. Le sieur de Votaire me conseilla de lui faire donner sous main son ouvrage en manuscrit. Il ne manquera pas, ajouta-t-il, de tomber dans le piége et de l'imprimer.

L'édition sera saisie à propos. Les supérieurs, instruits que je n'aurai eu aucune part à l'impression, jugeront que ce manuscrit m'aura été volé, et que par conséquent je ne puis être responsable des autres éditions qui en pourront paraître. Par ce moyen, j'aurai la liberté de publier la mienne sans obstacle, et nous serons l'un et l'autre à l'abri.

« Le sieur de Voltaire s'applaudit beaucoup de cette invention qui lui paraissait merveilleuse, et fut surpris de voir que je l'écoutais froidement. Je m'excusai sur la pesanteur de mon esprit, qui m'empêchait de goûter cet expédient. Ma simplicité lui fit pitié; elle m'attira même une riche profusion d'épithètes, malgré lesquelles je persistai dans mon refus.

« J'ai dit que j'avais remis au sieur de Voltaire deux exemplaires pour revoir les endroits qui avaient besoin d'être retouchés. Quel est l'usage qu'il en fit? C'est ce qu'il faut voir dans une lettre qu'il m'a écrite, et qui est imprimée à la suite de ce Mémoire. Il en confia l'un, dit-il, pour le faire relier. A qui? A un libraire qui le fit copier à la hâte et imprimer.

« Voltaire eut-il quelque part à cette édition? Quand il pourrait s'en défendre, quand il n'irait pas plus loin que l'aveu qu'il fait dans sa lettre, quels reproches n'aurais-je pas à lui faire sur son infidélité et sur l'abus qu'il a fait de ma confiance? Mais n'ai-je à lui reprocher que cette infidélité? Est-il vraisemblable que pour relier un livre, Voltaire se soit adressé non à son relieur, mais à un libraire; qu'il ait livré un ouvrage qui pouvait causer ma ruine; qu'il devait regarder comme un dépôt sacré, et dont il craignait la contrefaction; qu'il l'ait livré à un libraire, et à un libraire non-seulement qui par sa profession même lui devenait suspect, mais qu'il connaissait si mal? D'ailleurs, par qui ce libraire a-t-il pu être informé que l'exemplaire qui lui était remis par le sieur de Voltaire sortait de mon imprimerie? Qui a pu en instruire une personne qui, avant que l'édition de ce libraire parût, vint me prier de lui fournir cent exemplaires du livre et m'en offrit cent louis d'or, que j'eus la constance de refuser? A l'instigation de qui les colporteurs chargés de débiter dans Paris l'édition de ce libraire annonçaient-ils au public que j'en étais l'auteur? C'est un fait que j'ai éprouvé moi-même. A qui attribuer cette édition étrangère qui parut en 1734, précisément dans l'époque de mes malheurs? édition que Voltaire a augmentée d'une vingt-sixième lettre dans laquelle il répond à des faits qui ne sont arrivés qu'en 1733, édition qui se vendait chez ledit imprimeur du sieur de Voltaire à Amsterdam, et qui a pour titre : « *Lettres, etc.*, *par M. de Voltaire, à Rouen, chez Jore, MDCCXXXIV.* » Et pour tout dire, en un mot, qu'est-ce que cette lettre écrite contre moi au ministre? Car enfin, c'est trop balancer sur la perfidie du sieur de

Voltaire. L'édition du libraire de Paris se répand dans le public, je suis arrêté et conduit à la Bastille; et quel est l'auteur de ma détention? Sur la dénonciation de qui suis-je arrêté? Sur celle du sieur de Voltaire. Je suis surpris qu'on me présente une lettre de lui dans laquelle il m'accuse faussement d'avoir imprimé l'édition qui paraît, dit-il, malgré son consentement.

« Que peut répondre le sieur de Voltaire à tous ces faits qui me confondent moi-même? N'était-il qu'infidèle? Était-il seulement coupable d'avoir trahi le secret d'un homme qu'il avait séduit par l'assurance d'une permission tacite, et d'avoir publié ce secret à qui avait voulu l'entendre? Étais-je moi-même infidèle à ses yeux? Le sieur de Voltaire crut effectivement que l'édition qui paraissait était la mienne. Pouvait-il le penser lorsque j'avais refusé les mille écus qu'il m'avait fait offrir lui-même pour cette édition, et que j'avais déclaré que je ne consentirais jamais à la laisser répandre sans le certificat de la permission? Était-il même possible que, versé comme il est dans l'imprimerie, il méconnût les différences de ces deux éditions, le papier, les caractères, quelques termes même qu'il avait changés? Ou, au contraire, le sieur de Voltaire avait-il résolu de me sacrifier? Piqué de mes refus, désespérant également d'obtenir une permission et de me faire consentir à laisser paraître son ouvrage sans me la rapporter, ne me demanda-t-il les deux exemplaires que pour en faire une autre édition et pour en rejeter sur moi l'iniquité? J'avoue que c'est un chaos dans lequel je n'ai jamais pu rien comprendre, parce qu'il est des noirceurs dont je ne saurais croire les hommes capables. Ce qui est certain, c'est que deux jours après avoir obtenu ma liberté, le magistrat à qui je la devais me montra une seconde lettre de Voltaire dans laquelle, en m'accusant de nouveau d'avoir fait disparaître mon édition, il ajoutait que j'étais d'autant plus coupable qu'il m'avait mandé de la remettre à M. Rouillé, et m'avait offert de m'en payer le prix. Et ce qui est encore certain, est que dans la lettre que l'on mettra sous les yeux des juges à la suite de ce Mémoire, après avoir fait mention de cette autre lettre, par laquelle il me marquait, dit-il, de remettre toute mon édition à M. Rouillé, le sieur de Voltaire reconnaît de bonne foi que j'étais à la Bastille lorsqu'il me l'écrivit, c'est-à-dire qu'il a commencé par m'accuser d'avoir rendu mon édition publique; qu'ensuite, lorsque sur sa fausse dénonciation j'étais à la Bastille, il m'a écrit de remettre à M. Rouillé cette même édition que je n'avais plus, et que par une double contradiction qui dévoile de plus en plus le dessein qu'il avait formé de me perdre, il a voulu encore me charger de n'avoir répandu l'ouvrage dans le public qu'après qu'il m'avait averti de le remettre aux magistrats.

« Cependant je parvins à prouver l'imposture du sieur de Voltaire. Je fis voir que l'édition n'était pas de mon imprimerie et que je n'avais point de caractères semblables, de façon que j'obtins ma liberté au bout de quatorze jours.

« Mais mon bonheur ne fut pas de longue durée. Mon édition fut surprise et saisie, et j'éprouvai bientôt une nouvelle disgrâce plus cruelle que la première. Par arrêt du Conseil du mois de septembre (23 octobre) 1734, j'ai été destitué de ma maîtrise, déclaré incapable d'être jamais imprimeur ni libraire.

« Tel est l'état où m'a réduit la malheureuse confiance que j'avais eue pour le sieur de Voltaire; état d'autant plus triste pour moi que je lui ai été plus fidèle, puisque indépendamment des 100 louis que j'ai refusés pour cent exemplaires d'une personne dont l'honneur m'était trop connu pour me laisser rien appréhender de sa part, je ne voulus pas écouter la proposition du sieur Châtelain, libraire d'Amsterdam, qui, pour un seul exemplaire, m'offrit 2,000 fr., avec une part dans le profit de l'édition qu'il en comptait faire, et que mon scrupule alla même jusqu'à ne vouloir pas permettre de prendre lecture de l'ouvrage en ma présence à un ami qui avait apparemment appris mon secret par la même voie qui en avait instruit tant d'autres.

« Dans l'abîme où je me suis vu plongé par mon arrêt, sans profession, sans ressource, je me suis adressé à l'auteur de tous mes maux, persuadé que je ne devais mes malheurs qu'au déréglement de son imagination, et que le cœur n'y avait point de part. J'ai été trouver le sieur de Voltaire, j'ai imploré son crédit auprès de ses amis, je l'ai supplié de l'employer pour me procurer quelque moyen honnête de subsister et de me rendre le pain qu'il m'avait arraché. Il m'a leurré d'abord de vaines promesses. Mais bientôt il s'est lassé de mes importunités, et m'a annoncé que je n'avais rien à espérer de lui. Ce fut alors que, n'ayant plus de grâce à attendre du sieur de Voltaire, si cependant ce que je lui demandais en était une, j'ai cru pouvoir au moins exiger de lui le paiement de l'impression de son livre. Pour réponse à la lettre que je lui écrivis à ce sujet, il me fit dire de passer chez lui; je ne manquai pas de m'y rendre, et, suivant son usage, il me proposa de couper la dette par la moitié. Je lui répliquai ingénument que je consentirais volontiers au partage, à condition qu'il serait égal; que j'avais été prisonnier à la Bastille pendant quatorze jours, qu'il s'y fît mettre sept; que l'impression de son livre m'avait causé une perte de 22,000 fr., qu'il m'en payât 11,000; qu'il me resterait encore ma destitution de maîtrise pour mon compte. Ma franchise déplut au sieur de Voltaire, qui cependant, par réflexion, poussa la générosité jusqu'à m'offrir *cent pistoles* pour solde de

compte; mais comme je ne crus pas devoir les accepter, mon refus l'irrita; il se répandit en invectives, et alla même jusqu'à me menacer d'employer, pour me perdre, ce puissant crédit dont son malheureux imprimeur s'était vainement flatté pour sortir de la triste affaire où il l'avait lui-même engagé.

« Voilà les termes où j'en étais avec le sieur de Voltaire, lorsque je l'ai fait assigner le 5 du mois dernier. Les défenses qu'il m'a fait signifier méritent bien de trouver ici leur place. Il a lieu, dit-il, d'être surpris de mon procédé téméraire. Mon avidité me fait en même temps tomber dans le vice d'ingratitude contre lui, et lui intenter une action qui n'a aucun fondement, d'autant qu'il ne me doit aucune chose, et qu'au contraire il m'a fait connaître qu'il est trop généreux dans l'occasion pour ne pas satisfaire à ses engagements. C'est pourquoi il me soutient purement et simplement non recevable en ma demande, dont je dois être débouté avec dépens.

« C'est ainsi que le sieur de Voltaire, non content de vouloir me ravir le fruit de mon travail, non content de manquer à la reconnaissance et à la justice qu'il me doit, m'insulte et veut me noircir du vice même qui le caractérise. Ce trait ne suffit pas encore à sa malignité. Il ose publier dans le monde qu'il m'a payé, et que dans l'appréhension que je sens qu'il devait peut-être se rallumer un feu caché sous la cendre, j'abuse de la triste conjoncture où il se trouve pour faire revivre une dette acquittée. Sous ce prétexte, il se déchaîne contre moi, et sa fureur ne peut être assouvie, si ce faux délateur n'obtient une seconde fois de me voir gémir dans les fers. Assuré sur mon innocence, sur l'équité de ma cause, sur la renommée de Voltaire, je n'ai été alarmé ni de ses menaces, ni de ses vains discours; et, convaincu par ma propre expérience à quel point il sait se jouer de sa parole, je n'ai pu me persuader que son témoignage fût assez sacré pour me faire condamner sans m'entendre.

« Je suis donc demeuré tranquille, et ne me suis occupé que de ma défense. Je me dois à moi-même ma propre justification. J'ai pensé que je ne pouvais mieux l'établir qu'en rendant un compte exact des faits. Les réflexions que je vais ajouter en prouveront la vérité : en même temps qu'elles feront cesser les clameurs du sieu de Voltaire, elles jetteront sur lui l'opprobre dont il cherchait à me couvrir, et engageront même à me plaindre sur ma malheureuse étoile qui m'a procuré une aussi étrange liaison. En effet, quelle fatale connaissance pour moi que celle du sieur de Voltaire ! Et que penser de cet homme dont il est également dangereux d'être ami comme ennemi; dont l'amitié a causé ma ruine et ma perte, et qui ne veut rien moins que me perdre une seconde fois, s'il est possible, depuis que, pour lui demander mon dû, je suis devenu son ennemi ?

« Maintenant il me reste à établir mes moyens et à répondre aux objections du sieur de Voltaire. Mais, ne me prévient-on pas déjà sur ces deux objets? Après les faits dont j'ai rendu compte, l'équité de ma cause ne s'annonce-t-elle pas d'elle-même, et les défenses du sieur de Voltaire ne sont-elles pas confondues d'avance? Mes moyens sont ma demande. Après avoir été trompé, trahi, ruiné par le sieur de Voltaire, je lui demande au moins le prix de mon travail, le prix d'un ouvrage que j'ai imprimé pour lui, et par ses ordres, que je n'ai imprimé que sur la foi d'une permission tacite, que *j'ai refusé de laisser paraître, tant qu'on ne me rapporterait pas la permission des supérieurs*, et qui effectivement n'a jamais paru dans le public. Quelle est la preuve de mon travail? La lettre du sieur de Voltaire. S'il me répond que dans sa lettre il n'a pas nommé l'ouvrage que j'ai imprimé pour lui, je lui réplique que je lui demande le paiement d'un ouvrage que j'ai imprimé pour lui et qu'il n'a point nommé dans sa lettre. Le sieur de Voltaire ose publier qu'il m'a payé en me remettant le manuscrit; mais sa lettre le confond, elle prouve son imposture et sa mauvaise foi. Elle prouve qu'il ne m'avait pas encore payé en 1734, lorsque j'étais à la Bastille, et qu'il m'écrivait alors pour m'en offrir le prix. Avancera-t-il qu'il m'a payé depuis? Sa variation ne suffirait-elle pas pour prouver son infamie? D'ailleurs, sa lettre opère un commencement de preuve par écrit, et je demande, en vertu de l'ordonnance, à être admis à la preuve par témoins. Je demande à prouver que lorsque j'allai chez lui, le jour même que je l'ai fait assigner, sa réponse fut que, n'ayant tiré aucun profit de l'édition, il ne m'en devait que la moitié. Trouvera-t-on dans cette réponse, dont je suis prêt de rapporter la preuve, que l'offre qu'il me fit n'était que pour se rédimer de ma vexation? Il m'a, dit-il, depuis quatre mois, fait toucher une gratification de 100 livres. Aurait-il été question de m'accorder une gratification s'il m'eût dû quelque chose? Aurais-je pensé à l'en remercier par une lettre? Mais qu'il représente ma lettre, on y verra le motif de cette gratification; on y verra que le sieur de Voltaire, alarmé d'un bruit qui se répandait qu'on imprimait un de ses ouvrages que je ne nommerai point, il me chargea d'employer tous mes soins, tant à Paris qu'au dehors, pour découvrir si ce bruit avait quelque fondement, et que 100 livres furent la récompense des mouvements que je m'étais donnés.

« Mais il en faut venir à la grande objection du sieur de Voltaire, au reproche qu'il me fait de la perfidie la plus noire, au reproche d'abuser de la conjoncture où il se trouve, d'abuser d'une lettre qu'il a eu la facilité de m'écrire, et que j'ai su tirer de lui sous prétexte de solliciter ma réhabilitation; d'en abuser, dis-je, pour le forcer, par

la crainte d'un procès déshonorant, à me payer une somme qu'il ne me doit pas, et à laquelle il est hors d'état de satisfaire.

« C'est donc là le grand moyen du sieur de Voltaire, ou plutôt le déplorable sophisme avec lequel il prétend en imposer aux personnes les plus respectables! Car enfin, la haine de ce reproche ne retombe-t-elle pas sur son auteur? Et qu'ai-je à me reprocher, à moi qui ne fais que demander mon dû? S'il est vrai que le sieur de Voltaire ne m'a pas payé, comme il n'est que trop certain, comme il est évident, comme j'offre d'en achever la preuve, en quoi suis-je coupable de m'appuyer d'une lettre qui, en même temps qu'elle établit ma demande, me justifie d'une calomnie? Ces inconvénients sont-ils mon fait? En puis-je être garant? Que ne me payait-il sans me noircir dans le public du crime d'exiger deux fois la même dette? Ne devait-il pas être content de tous les maux qu'il m'a causés, de m'avoir engagé dans une affaire malheureuse, sur la fausse assurance d'une permission, de m'avoir privé de ma liberté par sa dénonciation calomnieuse, de m'avoir enlevé ma fortune et mon état, sans vouloir encore me ravir l'honneur? N'ai-je pas à rétorquer son argument contre lui? N'ai-je pas à lui reprocher qu'il veut se faire un rempart de sa lettre et des circonstances qu'elle renferme, non-seulement pour me refuser le paiement de ce qui m'est dû, mais encore pour me rendre odieux et pour accumuler contre moi calomnie sur calomnie? Et lorsque le sieur de Voltaire a la hardiesse d'appuyer ses faux raisonnements d'un mensonge aussi grossier que celui de son indigence, lorsque avec vingt-huit mille livres de rente, indépendamment des sommes d'argent qu'il a répandues dans Paris, il ose avancer qu'il est hors d'état de payer une somme aussi considérable que celle que je lui demande, se peut-il que quelqu'un se laisse éblouir par ses artifices? Ne se trahit-il pas lui-même par cette nouvelle fausseté? Cette dernière circonstance ne montre-t-elle pas clairement ce qu'on doit penser de toutes les autres; et, dans toute la conduite que le sieur de Voltaire a tenue avec moi, ne voit-on pas un homme à qui rien n'est sacré, qui se joue de tout et qui ne connaît point de moyens illicites, pourvu qu'ils le mènent à son but?

« Enfin, le sieur de Voltaire m'oppose une fin de non-recevoir. Il soutient que je suis mal fondé à lui demander le paiement d'une édition qui a pu être saisie. Une fin de non-recevoir, c'est donc là la défense familière du sieur de Voltaire? C'est ainsi qu'il vient de payer un tailleur pauvre et aveugle, à qui, comme à moi, il oppose une fin de non-recevoir. Voilà donc le paiement qui m'était réservé et que ma malheureuse confiance pour le sieur de Voltaire devait me procurer? Mais est-il recevable lui-même à m'opposer cette fin de

non-recevoir? Après m'avoir séduit par l'assurance d'une permission verbale; après que je n'ai travaillé que sur la foi de cette permission; après que, si je suis coupable, je ne le suis que pour m'être fié à la parole du sieur de Voltaire, puisque dans tous les temps j'ai refusé de laisser répandre l'édition jusqu'à ce que la permission me fût montrée, et qu'effectivement elle n'a jamais paru, de quel front le sieur de Voltaire ose-t-il se faire une exception de ce qu'il m'a trompé? J'ai trop de confiance dans l'équité des juges pour appréhender qu'ils adoptent une défense aussi odieuse. J'espère même que les personnes respectables qui honorent de leur protection les talents du sieur de Voltaire me plaindront d'avoir été séduit par ces mêmes talents, et que, touchées de mes malheurs, elles pardonneront à la nécessité de me défendre et de me justifier d'avoir dévoilé des faits que l'intérêt seul ne m'aurait jamais arrachés, et que je n'ai mis au jour qu'afin de ne me pas laisser ravir l'honneur, le seul bien qui me reste. »

Voici maintenant la lettre de Voltaire, si fréquemment annoncée par Jore et si redoutée de son auteur lui-même :

« Cirey en Champagne, le 24 mars 1736.

« Vous me mandez, monsieur, qu'on vous donnera des lettres de grâce, qui vous rétabliront dans votre maîtrise, en cas que vous disiez la vérité qu'on exige de vous sur le livre en question, ou plutôt dont il n'est plus question (*Lettres philosophiques*). Un de mes amis, très-connu (Thieriot), ayant fait imprimer ce livre en Angleterre uniquement pour son profit, suivant la permission que je lui en avais donnée, *vous en fîtes de concert avec moi une édition en* 1730 (1731).

« Un des hommes les plus respectables du royaume (l'abbé de Rothelin, cité dans notre introduction), savant en théologie comme dans les belles-lettres, m'avait dit en présence de dix personnes, chez M[me] de Fontaine-Martel, qu'en changeant seulement vingt lignes dans l'ouvrage, il mettrait son approbation au bas. Sur cette confiance, je vous fis achever l'édition. Six mois après, j'appris qu'il se formait un parti pour me perdre, et que d'ailleurs M. le garde des sceaux ne voulait pas que l'ouvrage parût. *Je priai alors un conseiller au parlement de Rouen* (Cideville) *de vous engager à lui remettre toute l'édition. Vous ne voulûtes pas la lui confier; vous lui dites que vous la déposeriez ailleurs, et qu'elle ne paraîtrait jamais sans la permission des supérieurs.*

« Mes alarmes redoublèrent quelque temps après, surtout lorsque vous vîntes à Paris. Je vous fis venir chez M. le duc de Richelieu; je vous avertis que vous seriez perdu si l'édition paraissait, et je

vous dis expressément que je serais obligé de vous dénoncer moi-même. Vous me jurâtes qu'il ne paraîtrait aucun exemplaire, mais vous me dites que vous aviez besoin de quinze cents livres (1); je vous les fis prêter sur-le-champ par le sieur Pasquier, agent de change, rue Quincampoix, et vous renouvelâtes la promesse d'ensevelir l'édition.

« Vous me donnâtes seulement deux exemplaires, dont l'un fut prêté à Mme de***, et l'autre, tout décousu, fut donné à François Josse, libraire, qui se chargea de le faire relier pour M... à qui il devait être confié pour quelques jours.

« François Josse, par la plus lâche des perfidies, copia le livre toute la nuit avec René Josse, petit libraire de Paris, et tous deux le firent imprimer secrètement. Ils attendirent que je fusse à la campagne, à soixante lieues de Paris (à Monjeu près d'Autun), pour mettre au jour leur larcin. La première édition qu'ils en firent était presque débitée, et je ne savais pas que le livre parût. J'appris cette triste nouvelle et l'indignation du gouvernement. Je vous écrivis sur-le-champ plusieurs lettres, pour vous dire de remettre toute votre édition à M. Rouillé et *pour vous en offrir le prix*. Je ne reçus point de réponse; vous étiez à la Bastille. J'ignorais le crime de François Josse; tout ce que je pus faire alors fut de me renfermer dans mon innocence et de me taire.

« Cependant René Josse, ce petit libraire, fit en secret une nouvelle édition; et François Josse, jaloux du gain que son cousin allait faire, joignit à son premier crime celui de faire dénoncer son cousin René. Ce dernier fut arrêté, cassé de sa maîtrise, et son édition confisquée.

« Je n'appris ce détail que dans un séjour de quelques semaines que je vins faire malgré moi à Paris, pour mes affaires.

« J'eus la conviction du crime de François Josse. J'en dressai un mémoire pour M. Rouillé. Cependant cet homme a joui du fruit de sa méchanceté impunément. Voilà tout ce que je sais de votre affaire; voilà la vérité devant Dieu et devant les hommes. Si vous en retranchiez la moindre chose, vous seriez coupable d'imposture. Vous y pouvez ajouter des faits que j'ignore, mais tous ceux que je viens d'articuler sont essentiels. Vous pouvez supplier votre protecteur de montrer ma lettre à M. le garde des sceaux; mais surtout prenez bien garde à votre démarche, et songez qu'il faut dire la vérité à ce ministre.

« Pour moi, je suis si las de la méchanceté des hommes, que j'ai

(1) Elles m'avaient été prêtées pour quatre mois, et je les ai acquittées au bout de deux. (*Note de Jore.*)

résolu de vivre désormais dans la retraite, et d'oublier leurs injustices et mes malheurs. »

Le 30 mai suivant, Voltaire avouait à de Cideville que cette lettre bien détaillée, bien circonstanciée, bien regorgeante de vérité, était un avantage contre lui. Le 2 juillet, il lui manda qu'il était parvenu à la faire arracher des mains de Jore, et qu'il ne devait cette faveur qu'au pouvoir arbitraire. Mais elle était imprimée à la suite du *Mémoire* de Jore. Comment s'inscrire en faux contre elle? Voltaire imagina de dire et de répéter qu'elle lui avait été extorquée. C'est la seule raison un peu plausible qu'il ait alléguée contre Jore. Il choisit aussi un avocat nommé Robert pour lutter contre l'avocat Bayle. Au *Mémoire* de Jore, il riposta par un *Mémoire* en forme. Il avait à démontrer que le *Mémoire* de Jore n'était qu'un factum et que Jore n'était qu'un fripon, comme il l'avait avancé dans toutes ses lettres. L'a-t-il fait? non. Il prodigue les injures, les grossièretés; il se perd dans un dédale de niaiseries et demeure toujours en dehors de la question. Il prend sa colère pour son droit, les accès de sa passion pour des arguments, sa fureur pour un plaidoyer. Malgré tout son esprit, son impudence et son courroux, il ne détruit aucun des griefs de Jore. Aussi ne convainquit-il pas ses juges. Il leur répugna de prolonger des débats qui allaient provoquer des révélations injurieuses à celui qu'ils auraient voulu sauver. Le lieutenant de police en revint à sa transaction. Jore s'adressa alors au garde des sceaux. Voltaire aussitôt d'invoquer l'indulgence du garde des sceaux et de le prévenir contre Jore. Celui-ci comprit qu'il lui serait difficile de l'emporter sur un écrivain qui avait des protecteurs si puissants. Il allait se désister sur la parole d'honneur que lui donna le lieutenant de police qu'on lui rendrait sa maîtrise. Maurepas trancha la question en déboutant Jore de sa demande, mais en condamnant Voltaire à payer 500 livres d'aumônes, ce qui était une flétrissure dans ce temps-là. Aussi Voltaire s'écriait-il : « Donner 500 livres d'aumônes, c'est signer ma honte. » Il désespéra de voir casser cet arrêt. Il essaya de se soustraire à ses effets en prétextant que sa fortune ne lui permettait pas de trouver 500 pistoles. Mais il fut forcé de les lâcher.

Jore était ruiné, mais il lui restait l'honneur, et par conséquent l'espoir d'obtenir un jour justice. Voltaire n'avait perdu que 500 livres, mais il était flétri pour toujours. L'arrêt qui l'avait déshonoré prouvait l'impossibilité où il avait été de donner un démenti au *Mémoire* de Jore en présence des magistrats. Il comprit que personne ne regarderait comme un factum un plaidoyer demeuré sans réponse. Il s'ingénia donc à en obtenir la suppression. Il recourut encore une fois au lieutenant de police. Jore refusa d'abord de se soumettre au

caprice d'un pouvoir arbitraire. Cependant il finit par désavouer son *Mémoire* dans une lettre du 20 décembre 1738, insérée dans les pièces justificatives de toutes les éditions de la *Vie de Voltaire* par Condorcet.

Quel cas faut-il faire de ce désaveu tardif? Jore n'avait pas eu l'intention de noircir Voltaire, mais d'obtenir des dommages et intérêts qu'il était en droit de demander. Sa misère le mettait dans la nécessité de souscrire à toutes les conditions qui lui seraient proposées. Il importait à Voltaire, non pas seulement de faire supprimer le *Mémoire* de Jore, mais d'amener Jore à le désavouer par une lettre ostensible. C'était le seul moyen qu'il eût à opposer à ses ennemis qui lui reprochaient sans cesse l'arrêt qui l'avait déshonoré et le *Mémoire* qu'il n'avait pu réfuter. Il se trouva donc amené à quelques sacrifices pour se réhabiliter aux yeux de la société. Ainsi s'explique un désaveu qui contentait les deux parties.

Que fit donc Voltaire en faveur de Jore? Il lui accorda une pension. Wagnière (p. 31) le certifie, mais il ne nous apprend pas à quelle somme elle s'élevait. Tout prouve que Voltaire ne sut pas noblement dédommager Jore de la misère dans laquelle il le précipita pour jamais. Le 3 juin 1743, Jore le remercie des trois cents livres qu'il lui a envoyées. Plus tard il est forcé de recourir à lui. Ainsi le 20 octobre 1768, il lui mande: « Monsieur, grâce à la pension que vous avez la bonté de me faire, je me suis trouvé en état de subsister à Milan, joint à quelques écoliers que j'avais, auxquels j'aidais à se perfectionner dans la langue française, et qui, malheureusement pour moi, quittent cette ville pour voyager. Dans quel état vais-je me trouver, grand Dieu, privé de ce secours! Je vous fus autrefois utile pour écrire sous votre dictée; ne pourrais-je plus vous être d'aucune utilité? Si Milan était un endroit où l'on imprimât en français, je pourrais m'y occuper à corriger des épreuves, et par cette occupation me garantir de la misère qui me menace, et que vous pourriez me faire éviter, monsieur, en m'appelant auprès de vous, où je me persuade que vous devez avoir quelqu'un qui peut vous être moins nécessaire que je pourrais vous l'être. J'espère, monsieur, que, réfléchissant sur mon état présent, et combien il est différent de celui dans lequel vous m'avez vu, vous vous porterez à le soulager, d'autant que ce changement ne m'est arrivé ni par libertinage, ni par mauvaise conduite. Lorsque M. de Cideville me procura l'honneur de vous connaître, il n'envisageait, ainsi que moi, que d'augmenter ma fortune; aurait-il pu prévoir l'injustice que l'on m'a faite, et que ma ruine totale devait s'ensuivre? Je me flatte que, touché de mon triste sort, vous m'honorerez d'une réponse qui dissipera cet avenir affreux que j'envisage, et que je ne puis éviter sans vos bontés.» Nouvelle lettre le 23 avril suivant: « A mon retour des îles Borro-

mées, où son excellence M. le comte Frédéric m'a gardé trois semaines, pour y prendre l'air, et me remettre de la maladie que j'ai eue, MM. Origoni et Paraviccini m'ont remis vingt-cinq sequins de Florence par votre ordre, dont je leur ai donné reçu. Je ne puis assez vous en marquer ma reconnaissance, et vous ne pouviez m'envoyer plus à propos ce secours, manquant de linge et d'habits. Quoique votre générosité portât l'ordre de me compter ce que j'aurais besoin, sans en limiter la somme, j'ai cru ne devoir pas abuser de vos bontés, et j'ai, sur l'instant même, employé ces vingt-cinq sequins en un habit que j'ai trouvé sur ma taille, et en quatre chemises que je fais faire; ce qui me mettra au moins en état de paraître décemment dans les maisons de condition où l'on a la bonté de m'admettre. J'y ai fait part de vos bontés, et l'on m'a loué de n'avoir exigé que cette somme, quoique votre générosité ne l'eût pas bornée. Que je finirais avec tranquillité ma carrière, au cas que j'eusse le malheur de vous survivre, si vous vouliez bien m'assurer de quoi supporter l'état affreux de ma situation, état que j'ai si peu mérité! Je l'espère de vos bontés. » Dernière lettre, datée du 25 septembre 1773, à Milan : « Vivement pénétré de gratitude et transporté de joie, je vous remercie de la consolante promesse que vous me faites de me tirer de ma misère, et des huit louis que vous m'avez envoyés. Ils ne pouvaient m'arriver plus à propos pour me tirer du plus grand embarras. » Voltaire ne devait-il pas procurer un emploi à Jore? Ne pouvait-il pas le recueillir à Ferney?

La générosité de Voltaire envers Jore se borna à l'empêcher de mourir de faim.

XI. *Mort de Voltaire.*

Voltaire était connu jusqu'aux extrémités de la terre. La société semblait ne respirer que pour exalter ou maudire sa puissance. Les peuples ne se nourrissaient que de ses doctrines. Les monarques et les princes s'étaient faits ses courtisans les plus assidus, et lui envoyaient à l'envi de l'or et des présents de toute espèce. L'empereur d'Autriche avait dédaigné de le visiter; mais Frédéric le Grand lui avait affectueusement baisé la main, et Louis XVI lui conservait encore le titre de gentilhomme ordinaire de la chambre du roi. Toutes les intelligences s'inclinaient devant l'omnipotence de sa plume. Il avait voulu être riche : représentations de comédies et de tragédies, publication d'ouvrages de tous les genres et de tous les formats, pensions sur le trésor royal, sur la cassette de la reine et sur celle du duc d'Orléans, loteries, trafic de tableaux et de diamants, commerce de blés, traités avec les libraires des principales

villes de la France, de l'Angleterre, de la Hollande, de la Suisse et de l'Allemagne, fournitures de vivres et d'habits pour les armées, actions, intérêts sur des vaisseaux, contrats, billets à ordre, placements en viager et sur hypothèque, traites, change de monnaie, négociations diplomatiques, remise avantageuse de sinécure, rescriptions, bail emphytéotique, défrichement de vastes bruyères, culture de trois domaines considérables, lods, dîme, fondation de manufactures, vente de maisons, jeu, démarches d'espion, spéculations peu délicates, stellionat, voire même friponneries des plus honteuses, exploitation de toutes les conditions de la nature humaine, depuis ses valets de chambre-secrétaires jusqu'à ses parents et ses amis, depuis le pauvre diable d'auteur jusqu'aux cardinaux et aux papes, depuis l'acteur et le manœuvre jusqu'à l'autocratrice de toutes les Russies : en un mot, aucune relation, aucun genre de gain licite ou illicite n'échappa à sa dévorante activité pour devenir millionnaire, comte et seigneur, et le plus opulent des hommes de lettres. Il aimait le faste, mais le faste qui ne lui coûtait rien, et il passa sa jeunesse de château en château; dans la maturité de son âge, il vit une présidente, une baronne et une marquise s'empresser de mépriser toutes les convenances pour le recueillir dans leurs somptueuses demeures; à la cour de Berlin, on lui céda l'appartement d'un maréchal, et on alla jusqu'à le monseigneuriser, suivant les *Lettres* de La Beaumelle; enfin propriétaire de deux lieues de terrain, il obtint de ne payer ni impôts ni ports de lettres, de ne loger aucun soldat, et sa colonie fut patronée par tous les cabinets, au point que Turgot, suivant la page 221 du tome II de la *Correspondance secrète*, proposa à Louis XVI d'ériger en marquisat la contrée de Ferney. Il avait été embrasé du désir de s'illustrer, et il put cacher ses trésors sous une pyramide de couronnes de lauriers; aucun écrivain n'exerça plus d'influence par la multitude et la variété de ses productions. Les critiques les ridiculisaient, les évêques les anathématisaient, les parlements les condamnaient, les douaniers les confisquaient, les bourreaux les brûlaient; mais les ministres et les ambassadeurs les dévoraient, les mettaient sous leur couvert et leur faisaient passer les frontières et traverser les mers pour aller ébranler tous les trônes et révolutionner toutes les têtes du monde.

De sa plume il s'était fait un sceptre avec lequel il gouvernait despotiquement presque toutes les intelligences. Aussi se crut-il assez fort pour lutter face à face avec le successeur de Charlemagne et de Louis XIV. Le 10 février 1778, il descendit vis-à-vis des Tuileries, dans l'hôtel du marquis de Villette, et s'y installa dans le boudoir le plus profane et le plus voluptueux de la capitale. A cette nouvelle, Versailles étonné de son audace n'osa pas lui résister. On

préféra la paix à une bataille dont le succès était incertain. La reine, remarque Mme Campan dans ses Mémoires (t. I. p. 187), n'aurait pas répugné à recevoir le voyageur dans ses grands appartements; le roi s'y opposa. Ne pouvant l'accueillir dans son palais, elle voulut, au dire de la *Correspondance secrète* (t. VI. p. 49), qu'on lui improvisât à la Comédie-Française une loge tapissée comme la sienne, et à côté de la sienne, afin d'avoir l'occasion de s'entretenir avec lui; nouveau refus de la part du roi. Mais il laissa croire et imprimer que c'était d'après ses ordres que le comte d'Angivilliers avait chargé Pigalle de faire le buste de Voltaire. Il permit de jouer *Irène* sous ses yeux, et il n'empêcha pas la reine d'assister avec toute la famille royale et toute la cour à la première représentation, qui en fut donnée à Paris.

Là, chaque jour devint un jour de fête pour Voltaire. A peine fut-il arrivé, que plus de trois cents personnes s'empressèrent de l'adorer. Tout le Parnasse s'y trouva, depuis le bourbier jusqu'au sommet. Les comédiens vinrent en corps, sous la conduite de Belcourt, lui rendre leurs hommages, et se mirent à sa disposition chaque fois qu'il manifesta le désir de leur voir répéter *Irène* en sa présence. L'Académie l'envoya complimenter par le prince de Beauvau, Saint-Lambert et Marmontel; la plupart de leurs confrères les accompagnèrent. Tout Paris suivit leur exemple et sembla se donner rendez-vous chez lui. Il fut honoré comme un souverain. Le comte d'Argental et le marquis de Villette se constituèrent ses chambellans; pour gentilshommes, il eut le maréchal de Richelieu, le marquis de Villevieille, le marquis de Thibouville, le marquis de Condorcet; La Harpe et Dalembert lui servirent de majordomes. Parmi ses courtisans on distinguait Mlle Clairon, Mlle Arnoux, Mme Necker, Mme de Saint-Julien, née comtesse de La Tour-du-Pin de Charce, la chevalière d'Eon, la comtesse du Barri, la comtesse de Genlis, la comtesse Jules de Polignac, la comtesse Amélie de Boufflers, la marquise du Deffand, la duchesse de Lauzun, la duchesse de Cossé, Mercier, Barthe, Duvernet, de Saint-Ange, Balbastre, Vernet, Gluck, Goldoni, Francklin, Turgot, Necker, le chevalier Duvivier, le baron Grimm, le comte de Morangiès et la famille Dupuits. Le salon ne désemplissait pas; il y avait en tout temps une telle affluence de monde qu'on y étouffait. Ceux qui n'y entraient pas déclinaient leurs noms et leurs qualités chez le suisse. Trente cordons bleus s'y firent inscrire à l'occasion de la première représentation d'*Irène*. Le duc d'Orléans invita deux fois Voltaire à assister à une représentation sur son théâtre privé. Voltaire n'eut pas à se repentir d'avoir visité le Palais-Royal. Il y fut salué, adulé, applaudi à tout rompre. Mme de Montesson alla le recevoir dans sa loge, avec

le duc d'Orléans, son mari; elle l'embrassa et le combla de caresses. Le duc et la duchesse de Chartres le forcèrent de s'asseoir devant eux et s'entretinrent longtemps avec lui. Le comte de Maurepas et le maréchal de Richelieu le conduisirent chez Buffon, qui avait eu la précaution d'étaler sur une table tous ses fossiles, afin de lui donner une leçon de géologie dans les galeries du Cabinet d'histoire naturelle. Tous les beaux esprits, toutes les femmes les plus distinguées l'acclamèrent à l'Académie des sciences et le conduisirent jusqu'à son carrosse, après une séance à laquelle il avait assisté à côté de Francklin dans une des places réservées aux membres honoraires. Une députation de quarante francs-maçons l'ayant pressé de se laisser initier à leurs mystères, il leur accorda de bon cœur cette satisfaction. Il se transporta donc lui-même à la Loge des Neuf-Sœurs, y jura tout ce qu'on voulut, se prêta à tout ce qu'on lui demanda. Il écouta sans bâiller des vers de la Dixmerie, et daigna manger à la table de tous ses Frères avec toute la convenance d'un néophyte. Puis il les quitta sans rire, et fut fidèle au secret de la secte.

Quant aux honneurs qui lui furent rendus à l'Académie française, où son portrait triomphait au-dessus du fauteuil qu'il fut forcé d'occuper, et à ceux qui l'attendaient à la Comédie-Française, ils tinrent du culte. Grimm en parlait en ces termes : « Non, je ne crois pas qu'en aucun temps le génie et les lettres aient pu s'honorer d'un triomphe plus flatteur et plus touchant que celui dont M. de Voltaire vient de jouir. Cet illustre vieillard a paru aujourd'hui pour la première fois à l'Académie et au spectacle. Son carrosse a été suivi dans les cours du Louvre par une foule de peuple empressée à le voir. Il a trouvé toutes les portes, toutes les avenues de l'Académie assiégées d'une multitude qui ne s'ouvrait que lentement à son passage et se précipitait aussitôt sur ses pas avec des applaudissements et des acclamations multipliées. L'Académie est venue au-devant de lui jusque dans la première salle; honneur qu'elle n'a jamais fait à aucun de ses membres, pas même aux princes étrangers qui ont daigné assister à ses assemblées. On l'a fait asseoir à la place du directeur, et par un choix unanime on l'a pressé de vouloir bien en accepter la charge qui allait être vacante. Quoique l'Académie soit dans l'usage de faire tirer cette charge au sort, elle a jugé, sans doute avec raison, que déroger ainsi à ses coutumes en faveur d'un grand homme, c'était suivre en effet l'esprit et les intentions de leur fondateur. M. de Voltaire a reçu cette distinction avec beaucoup de reconnaissance. L'assemblée était aussi nombreuse qu'elle pouvait l'être. Les hommages que M. de Voltaire a reçus à l'Académie n'ont été que le prélude de ceux qui l'attendaient au Théâtre de la Nation. Sa

marche depuis le vieux Louvre jusqu'aux Tuileries a été une espèce de triomphe public. Toute la cour des princes, qui est immense, jusqu'à l'entrée du Carrousel était remplie de monde; il n'y en avait guère moins sur la grande terrasse du jardin, et cette multitude était composée de tout sexe, de tout âge et de toute condition. Du plus loin qu'on a pu apercevoir sa voiture, il s'est élevé un cri de joie universel; les acclamations, les battements de mains, les transports ont redoublé à mesure qu'il approchait; et quand on l'a vu, ce vieillard *respectable*, quand on l'a vu descendre appuyé sur deux bras, l'attendrissement et l'admiration ont été au comble. La foule se pressait pour pénétrer jusqu'à lui; elle se pressait davantage pour le défendre contre elle-même. Toutes les bornes, toutes les barrières, toutes les croisées étaient remplies de spectateurs, et le carrosse à peine arrêté, on était déjà monté sur l'impériale et même jusque sur les roues pour contempler la divinité de plus près. Dans la salle même, l'enthousiasme du public, que l'on ne croyait pas pouvoir aller plus loin, a paru redoubler encore lorsque, M. de Voltaire placé aux secondes dans la loge des gentilshommes de la chambre, entre Mme Denis et Mme de Villette, le sieur Brizard est venu apporter une couronne de lauriers que Mme de Villette a posée sur la tête du grand homme, mais qu'il a retirée aussitôt, quoique le public le pressât de la garder par des battements de mains et par des cris qui retentissaient de tous les coins de la salle avec un fracas inouï. *Toutes les femmes étaient debout.* Il y avait plus de monde encore dans les corridors que dans les loges. Toute la Comédie, avant la toile levée, s'était avancée sur les bords du théâtre. On s'étouffait jusques à l'entrée du parterre, où plusieurs femmes étaient descendues, n'ayant pas pu trouver ailleurs des places pour voir quelques instants l'objet de tant d'adorations. J'ai vu le moment où la partie du parterre qui se trouve sous les loges allait se mettre à genoux, désespérant de le voir d'une autre manière. Toute la salle était obscurcie par la poussière qu'excitait le flux et le reflux de la multitude agitée. Ce transport, cette espèce de *délire universel* a duré plus de vingt minutes, et ce n'est pas sans peine que les comédiens ont pu parvenir enfin à commencer la pièce. C'était *Irène;* jamais elle n'a été moins écoutée; jamais elle n'a été plus applaudie. La toile baissée, les cris, les applaudissements se sont renouvelés avec plus de vivacité que jamais. L'illustre vieillard s'est levé pour remercier le public, et l'instant d'après on a vu sur un piédestal, au milieu du théâtre, le buste de ce grand homme, tous les acteurs et toutes les actrices rangés en cintre autour du buste, des guirlandes et des couronnes à la main; tout le public qui se trouvait dans les coulisses derrière eux, et dans l'enfoncement de

la scène les gardes qui avaient servi dans la tragédie. Brizard a posé la première couronne sur le buste; les autres acteurs ont suivi son exemple, et après l'avoir ainsi couvert de lauriers (et de baisers, suivant d'autres relations), Mme Vestris s'est avancée sur le bord de la scène pour adresser au dieu même de la fête des vers; le public y a trouvé une partie des sentiments dont il était animé, et cela suffisait pour les faire recevoir avec transport. On les a fait répéter, et il s'en est répandu mille copies dans un instant. Le buste est resté sur le théâtre, chargé de lauriers. Le moment où M. de Voltaire est sorti du spectacle a paru plus touchant encore que celui de son arrivée; il semblait succomber sous le faix de l'âge et des lauriers dont on venait de charger sa tête. Il paraissait vivement attendri; ses yeux étincelaient encore à travers la pâleur de son visage, mais on croyait voir qu'il ne respirait plus que par le sentiment de sa gloire. Toutes les femmes s'étaient rangées et dans les corridors et dans les escaliers sur son passage; elles le portaient pour ainsi dire dans leurs bras: c'est ainsi qu'il est arrivé jusqu'à la portière de son carrosse. On l'a retenu le plus longtemps qu'il a été possible à la porte de la Comédie. Le peuple criait: « Des flambeaux, des flambeaux, que tout le monde puisse le voir! » Quand il a été dans sa voiture, la foule s'est pressée autour de lui; on est monté sur le marchepied, on s'est accroché aux portières du carrosse pour lui baiser les mains. On a supplié le cocher d'aller au pas, afin de pouvoir le suivre, et une partie du peuple l'a accompagné ainsi jusqu'au Pont-Royal. » Les plus fervents tâchaient de toucher ses vêtements, de baiser ses mains, de caresser ses chevaux; dans un élan de dévotion, ils proposèrent de les dételer afin de traîner eux-mêmes son carrosse qui semblait avoir été commandé pour la circonstance, car il était couleur d'azur et tout parsemé d'étoiles d'or, absolument comme le char de l'Empirée. Le burin reproduisit toutes les scènes du couronnement de Voltaire.

On ne pouvait se rassasier de le voir, de le glorifier, de le fêter. On était devenu fou de lui. Il était le sujet de toutes les conversations. Chez lui, il était accablé de visites et de vers. Le peuple l'attendait à sa porte et stationnait sur les quais pour jouir de sa présence. Il ne lui fut plus possible de garder l'incognito. Qu'il se rendît au théâtre ou à l'Académie, tout le monde suivait son carrosse, qu'on distinguait de loin. Sortait-il à pied, son habit de velours, ses fourrures, et surtout son immense perruque noire, qui eut le privilége de ne ressembler qu'à celle de Bachaumont, attiraient tous les gamins du quartier; puis accouraient les Savoyards, les bouquinistes, les poissardes, les badauds; ils s'acharnaient après lui; ils le suivaient comme l'ombre; ils l'entouraient, le pressaient,

l'étourdissaient de leurs bruyants applaudissements. Ils l'amenèrent à confesser qu'il n'y avait plus de Welches, et que les Français étaient ressuscités.

A qui donc s'adressaient tous ces honneurs rendus à un vieillard qui avait publié tant d'ouvrages, et qui ne se montrait qu'appuyé sur les bras de l'incestueux d'Argental; de Villette, ce fanfaron d'immondes orgies et de sodomie; de Thibouville, non moins fameux par sa dépravation, et de Richelieu, dont le nom rappelle toutes les débauches, toutes les turpitudes, toutes les infamies de plusieurs générations? Les comédiens acclamaient l'auteur de *Mérope,* de *Zaïre,* d'*Œdipe;* les beaux esprits glorifiaient le poëte de *la Henriade;* mais presque tous courtisaient le chantre de *la Pucelle,* si l'on en croit Duvernet et Condorcet. Ce fut le peuple qui le premier osa crier : Vive *la Pucelle !* Ce fut dans les rues et le jour même de son couronnement que Voltaire entendit ce cri. Il tressaillit d'allégresse, et ne put s'empêcher d'avouer qu'après tant d'ovations il ne lui restait plus qu'à mourir.

La Pucelle était en effet l'ouvrage qu'il avait le plus longtemps corrigé et dont il s'applaudissait le plus, dit Chabanon (p. 150); c'était celui qu'il aimait à lire à ceux qu'il estimait; c'était celui qu'il faisait copier pour ceux qui l'adoraient; c'était celui qu'il demandait pour le distraire dans ses souffrances ou ses moments d'ennui, suivant Wagnière (p. 25). Longchamp rapporte (p. 188) que la marquise du Chastelet avait essayé de l'imprimer elle-même; le 6 avril 1743, Frédéric écrivait à l'auteur : « *La Pucelle, la Pucelle*, et encore *la Pucelle !* pour l'amour de Dieu, ou plutôt pour l'amour de vous-même, envoyez-la-moi. » Des ducs avaient donné jusqu'à six cents livres pour en avoir un exemplaire authentique. Malgré ces suffrages, Voltaire avait avoué, le 8 septembre 1754, à d'Argental, « qu'il n'y avait que trop de copies de cette dangereuse plaisanterie, et que ce serait une bombe qui crèverait tôt ou tard pour l'écraser. » Il n'y tint plus, quand il vit prôné dans les rues, sur les quais, dans les cours du Louvre et le long des Tuileries un poëme qu'il avait été forcé de désavouer. Ce concert de louanges acheva d'épuiser ses forces.

Bientôt il défaillit sur son lit, et il reconnut qu'il allait mourir. Dès lors, à toutes les représentations, les acteurs durent donner des nouvelles de sa santé. L'Académie décida qu'à chaque séance elle enverrait une députation s'informer de son état. Tronchin prit l'habitude de venir deux fois chaque jour le visiter; dans la crainte qu'il ne se méprît sur la situation du moribond, on lui adjoignit le docteur Lorry. Ce fut à qui trouverait les meilleurs remèdes. Le duc de Richelieu indiqua des calmants, qui l'avaient souvent sauvé,

Voltaire en demanda; mais il en prit une dose si forte, qu'il se trouva en peu de jours à l'extrémité.

Depuis qu'il était arrivé, les journaux ne s'étaient occupés que de lui. Ils avaient annoncé dans quel accoutrement il recevait et rendait les visites, à quelle heure il se levait et se couchait, quels personnages il avait accueillis, quelles démarches il avait faites ou s'était proposé de faire, quels honneurs l'avaient le plus flatté. Ils avaient recueilli tous ses bons mots et dressé procès-verbal de tous ses accès de colère et de tous ses moments de bonne humeur. A peine fut-il en danger, qu'ils donnèrent des détails sur la nature de son hémorragie, sur la couleur de ses crachats, sur le son de sa toux, sur la durée de ses assoupissements, sur le danger de sa strangurie, sur le nombre des saignées qu'il supporta, sur la quantité de tisane, de bouillon coupé, de café qu'il avala, sur la manière dont il digérait de la purée de fèves, sur l'effet des œufs brouillés, du lait d'ânesse, de la gelée d'oranges qu'il prit successivement. Ils constatèrent aussi comment, parmi tant de prélats et de prêtres qui ambitionnaient l'honneur de le ramener dans le giron de l'Église, il fut réservé à un ex-Jésuite, alors aumônier de l'Hôpital des Incurables, d'entendre la dernière confession d'un philosophe qui avait été élevé et protégé par les Jésuites, et qui avait eu pendant plus de dix ans un Jésuite pour aumônier. Mais ils sont moins explicites sur sa contenance en face de la mort. Duvernet, Condorcet, *l'Espion Anglais*, les *Lettres* de Mme du Deffand, les *Mémoires* de Bachaumont et de Wagnière, la *Correspondance littéraire* de Grimm et de La Harpe, qui nous ont fourni toutes les particularités précédentes sur le séjour de Voltaire à Paris, n'ont parlé qu'avec réserve de sa dernière heure, et même leurs relations ne sont point confirmées par d'autres témoignages.

Lorsqu'en 1723 Voltaire se vit, pour la première fois, aux portes du tombeau, il se hâta de se confesser et de faire son testament. Après cela, il attendit la mort avec assez de tranquillité, non toutefois sans être fâché de quitter ses amis de si bonne heure et de n'avoir pu donner le dernier coup de pinceau à sa *Henriade*, comme l'atteste sa lettre de décembre 1723, au baron de Breteuil.

Dans un de ses voyages en Saxe, lit-on dans les *Mémoires* de Barruel (t. III. p. 7), il tomba dangereusement malade. Dès qu'il connut son état, il demanda un prêtre, lui fit sa confession, et le pressa de lui administrer le sacrement d'extrême-onction, qu'il reçut en effet, après des actes de pénitence qui durèrent aussi longtemps que le danger; mais, à peine se crut-il sauvé, qu'il affecta de rire de ce qu'il nommait sa petitesse, et de dire à son secrétaire: « Vous « avez vu, mon ami, les faiblesses de l'homme. »

La vieillesse ne l'assombrit pas. Ainsi, le 28 décembre 1761, il

mandait à de Bernis : « Quand je ne souffre pas, je ris beaucoup; et je tiens qu'il faut rire tant qu'on peut. Riez donc; car, au bout du compte, vous aurez toujours de quoi rire. » Pourquoi? Il lui répondait, le 25 février 1763 : « Le vieil aveugle de soixante-dix ans est bien faible, mais il est fort gai; il prend toutes les choses de ce monde pour des bouteilles de savon, et franchement elles ne sont que cela. » Aussi écrivait-il, le 14 juillet 1760, à Mme du Deffand : « Je ris de tout, et je me moque de l'univers. » Le 15 janvier, il lui avait dit : « Il faut jouer avec la vie jusqu'au dernier moment. » C'est pourquoi, le 27 juin 1766, il prenait cette résolution qu'il communiqua à Dalembert : « Je mourrai, si je puis, en riant. » En attendant, il apprenait, le 3 mars 1769, à Mme de Saint-Julien, qu'il « aimait à danser autour de son tombeau. » Il alla jusqu'à flétrir quiconque n'adoptait pas ces maximes. Suivant sa lettre, du 12 mai 1766, au comte de La Touraille, il trouva que La Fontaine était mort comme un sot. Le 21 septembre 1764, il fit part à Mme du Deffand de la colère qui le saisit lorsqu'il sut qu'un d'Argenson, à qui il reconnaissait du sens commun, avait passé les cinq dernières heures de sa vie avec un prêtre. Maupertuis ayant rendu le dernier soupir entre les bras de deux capucins, Voltaire ne manqua pas de lui reprocher, dans une missive, du 29 août 1759, à M. Bertrand, d'avoir trépassé d'une manière peu philosophique. La même année, il jura à Frédéric qu'il ne suivrait pas cet exemple. Il inclinait donc à regarder comme l'idéal de la mort une mort philosophique. Qu'entendait-il par une mort philosophique? Terminer dans l'impiété une carrière de débauches et d'infamies. Pour exemple, il cite Dubois, dans le chap. III de son *Précis du siècle de Louis XV* et dans le chap. LXII de son *Histoire du Parlement*. Avait-il des raisons pour justifier sa doctrine? oui. Tirons-les donc de deux passages de sa correspondance avec Mme du Deffand, de l'année 1764. Commençons par le premier, qui est du 9 mai : « Ce n'est que l'idée qu'on ne se réveillera plus qui fait de la peine; c'est l'appareil de la mort qui est horrible, c'est la barbarie de l'extrême-onction, c'est la cruauté qu'on a de nous avertir que tout est fini pour nous. A quoi bon venir nous prononcer notre sentence? elle s'exécutera bien sans que le notaire et les prêtres s'en mêlent. On dit quelquefois d'un homme : *Il est mort comme un chien;* mais vraiment un chien est très-heureux de mourir sans tout cet attirail dont on persécute le dernier moment de notre vie. Si on avait un peu de charité pour nous, on nous laisserait mourir sans nous en rien dire. Ce qu'il y a de pis encore, c'est qu'on est entouré alors d'hypocrites qui vous obsèdent pour vous faire penser comme ils ne pensent point, ou d'imbéciles qui veulent que vous soyez aussi sots qu'eux; tout cela est bien

dégoûtant. Le seul plaisir de la vie, à Genève, c'est qu'on peut y mourir comme on veut; beaucoup d'honnêtes gens n'appellent point de prêtres. On se tue, si on veut, sans que personne y trouve à redire; ou l'on attend le moment, sans que personne vous importune. » C'est le 31 auguste que furent signées ces dernières lignes: « Les derniers moments sont accompagnés, dans une partie de l'Europe, de circonstances si dégoûtantes et si ridicules, qu'il est fort difficile de savoir ce que pensent les mourants. Ils passent tous par les mêmes cérémonies. Il y a eu des Jésuites assez impudents pour dire que M. de Montesquieu était mort en imbécile, et ils s'en faisaient un droit pour engager les autres à mourir de même. Il faut avouer que les anciens, nos maîtres en tout, avaient sur nous un grand avantage; ils ne troublaient point la vie et la mort par des assujettissements qui rendent l'une et l'autre funestes. On vivait, du temps des Scipion et des César, on pensait et on mourait comme on voulait; mais, pour nous autres, on nous traite comme des marionnettes. »

Peut-être n'est-il pas hors de propos de remarquer ici que dans ses lettres du 27 janvier 1733, à de Cideville et de Formont, Voltaire s'est vanté d'avoir lui-même annoncé à la baronne de Fontaine-Martel qu'il fallait partir, et de lui avoir amené un prêtre pour la confesser et lui donner les derniers sacrements, cérémonies du départ dont elle ne voulait point entendre parler dans ces circonstances si lugubres. Il me paraît résulter de ses *Mémoires* qu'il aurait songé à faire venir un prêtre pour rendre les mêmes devoirs à Mme du Chastelet, s'il eût pu prévoir qu'elle dût si tôt lui être enlevée par une mort prématurée à laquelle personne ne s'était attendu à la cour de Lunéville.

Constatons donc maintenant que Voltaire ne mourut point sans savoir que sa dernière heure approchait, et disons dans quelle disposition d'esprit il entendit la fatale sentence. Laissons la parole aux philosophes qui ont pu le contempler sur son lit de mort.

« Les médecins ne dissimulèrent point qu'il n'y avait plus d'espérance, et que la vie allait s'éteindre chez lui, sans qu'aucune des ressources de l'art pût le ranimer. Lui-même parut sentir sa fin prochaine. « On ne peut pas fuir sa destinée; je suis venu à Paris « pour y mourir, » disait-il à La Harpe, qui nous a conservé ces détails dans sa *Correspondance littéraire* (t. II. p. 241).

« Avant sa maladie, raconte Dalembert, dans une lettre du 1er juillet 1778, au roi de Prusse, il m'avait demandé, dans une conversation de confiance, comment je lui conseillais de se conduire, si, pendant son séjour, il venait à tomber grièvement malade. Ma réponse fut celle que tout homme sage lui aurait faite à ma

place, qu'il ferait bien de se conduire en cette circonstance comme tous les philosophes qui l'avaient précédé, entre autres, comme Fontenelle et Montesquieu, qui avaient suivi l'usage. Il approuva beaucoup ma réponse. « Je pense de même, me dit-il ; il ne faut pas être « jeté à la voirie, comme j'y ai vu jeter la pauvre Lecouvreur. » Il avait beaucoup d'aversion pour cette manière d'être enterré. En conséquence, il prit bravement son parti de faire ce dont nous étions convenus. »

Voltaire se confessa et signa la rétractation qu'exigea l'abbé Gautier. Il avait laissé à Ferney plus de cent mille francs, suivant Wagnière (p. 153). Néanmoins, suivant le même Wagnière (p. 132), il ne remit à son confesseur, pour les pauvres de la paroisse Saint-Sulpice, qu'un billet de six cents francs payable après sa mort. Il se pourrait que cette aumône lui eût été imposée pour pénitence; c'était assurément la meilleure à lui donner. Le 18 décembre 1762, il avait écrit au marquis de Thibouville *qu'on meurt comme on a vécu.* Ne semble-t-il pas avoir justifié ce proverbe par la modicité de son dernier legs? On conçoit qu'une telle parcimonie ne dut pas répandre de grandes consolations sur sa dernière heure. Quand il venait à repasser dans sa mémoire toutes les occasions qu'il avait eues de soulager les malheureux, quels motifs avait-il de trouver grâce devant la justice d'un Dieu rémunérateur? Dès le 11 janvier 1771, il mandait à Frédéric-Guillaume : « Le système des athées m'a toujours paru extravagant. Il me paraît impertinent d'admettre un Dieu injuste. Ce qui est sûr, c'est que l'homme de bien n'a rien à craindre. » Tâchons de savoir si Voltaire vit approcher sans effroi le moment où il allait rendre compte de l'usage de sa fortune et de ses talents.

Dans sa lettre précitée, Dalembert nous apprend que l'agonie de Voltaire fut longue et douloureuse, et que le philosophe marqua dans toute sa maladie beaucoup de tranquillité, quoiqu'il parût regretter la vie : deux choses évidemment contradictoires.

« Il s'éteignait doucement, raconte La Harpe dans sa *Correspondance littéraire* (t. II. p. 243), et ne reconnaissait plus qu'avec beaucoup de peine les personnes qui s'approchaient de son lit. Lorsque l'abbé Gautier et le curé de Saint-Sulpice entrèrent chez lui, on les lui annonça : il fut quelque temps avant d'entendre; enfin il répondit : « Assurez-les de mes respects. » Le curé approcha et lui dit ces propres paroles : « Monsieur de Voltaire, vous êtes au dernier terme « de votre vie; reconnaissez-vous la divinité de Jésus-Christ? » Le mourant répéta deux fois? « Jésus-Christ! Jésus-Christ! » et, étendant sa main et repoussant le curé : « Laissez-moi mourir en paix. » — « Vous voyez bien qu'il n'a pas sa tête, » dit très-sagement le curé au confesseur; et ils sortirent tous deux. Sa garde s'avança vers son lit; il

lui dit avec une voix assez forte, en montrant de la main les deux prêtres qui sortaient : « Je suis mort ! » et six heures après il expira. »

Suivant la *Correspondance littéraire* de Grimm, de juin 1778, Voltaire mourut comme il avait vécu, sans faiblesse et sans préjugé.

Dans sa *Vie de Voltaire* (p. 367), Duvernet est plus explicite. Transcrivons son récit: « M. de Villevieille lui crie à l'oreille : « Voilà « M. Gautier, votre confesseur ! » et le philosophe, au grand étonnement des témoins de son agonie, répond : « L'abbé Gautier ! mon « confesseur ! faites-lui mes compliments. » On lui annonça ensuite son curé. Au mot de curé, le mourant se soulève à demi, lui tend la main, prend la sienne, l'embrasse, disant : « Honneur à mon curé ! » Cette attitude, cette caresse, ce peu de mots semblaient lui dire : « Monsieur, ne me tourmentez pas. » Mais le curé lui demande de nouveau et d'un ton assez mal assuré : « Monsieur, reconnaissez-« vous la divinité de Jésus-Christ ? » Et Voltaire, moribond, la main ouverte et le bras tendu, comme pour éloigner le pasteur, répond d'une voix haute et ferme : « Monsieur, laissez-moi mourir tran-« quille. » Le curé, revenant à la charge, lui parle encore de la divinité de Jésus-Christ. C'est alors que le philosophe, ramassant ses forces, et déployant pour la dernière fois l'impétuosité de son caractère, le repousse d'un coup de poing en disant : « Au nom de « Dieu ! ne me parlez pas de cet homme-là. » Telles furent les dernières paroles de Voltaire. Ce qu'on est en droit d'assurer, c'est qu'à l'acte d'impatience que provoqua l'importunité du curé succéda un grand repos, et que deux heures après Voltaire mourut avec le calme et la résignation d'un philosophe qui se rejoint au grand Être. »

« Deux jours avant cette mort fatale, nous dit à son tour Wagnière, à la page 161 de ses *Mémoires*, M. l'abbé Mignot alla chercher M. le curé de Saint-Sulpice avec l'abbé Gautier, et les conduisit dans la chambre du malade, à qui l'on apprit que l'abbé Gautier était là. « Eh bien ! dit-il, qu'on lui fasse mes compliments et mes remer-« ciements. » L'abbé lui dit quelques mots et l'exhorta à la patience ; le curé de Saint-Sulpice s'avança ensuite, s'étant fait connaître, et demanda à M. de Voltaire, en élevant la voix, s'il reconnaissait la divinité de notre Seigneur Jésus-Christ ? Le malade alors porta une de ses mains sur la calotte du curé, en le repoussant, et s'écria en se retournant brusquement de l'autre côté : « Laissez-moi mourir en « paix. » Le curé, apparemment, crut sa personne souillée et sa calotte déshonorée par l'attouchement d'un philosophe ; il se fit donner un coup de brosse par la garde-malade, et partit avec l'abbé Gautier. Après leur sortie, M. de Voltaire dit : « Je suis un homme mort. » Ce grand homme expira avec la plus parfaite tranquillité, après avoir souffert les douleurs les plus cruelles. Dix minutes avant

de rendre le dernier soupir, il prit la main du nommé Morand, son valet de chambre, qui le veillait, la lui serra et lui dit : « Adieu, mon « cher Morand, je me meurs. » Voilà les dernières paroles qu'a prononcées M. de Voltaire. »

La Harpe, Grimm, Duvernet et Wagnière n'étant point dans la chambre de Voltaire lors de la visite des deux ecclésiastiques, il est à propos de citer ces lignes du confesseur : « Nous entrâmes dans l'appartement de M. de Voltaire, dit l'abbé Gautier. M. le curé de Saint-Sulpice voulut lui parler le premier, mais le malade ne le reconnut pas. J'essayai de lui parler à mon tour; M. de Voltaire me serra les mains et me donna des marques de confiance et d'amitié; mais je fus bien surpris lorsqu'il me dit : « Monsieur l'abbé « Gautier, je vous prie de faire mes compliments à M. l'abbé Gau- « tier. » Il continua à me dire des choses qui n'avaient aucune suite. Comme je vis qu'il était en délire, je ne lui parlai ni de confession ni de rétractation. Je priai les parents de me faire avertir dès que la connaissance lui serait revenue; ils me le promirent; hélas! je me proposais de revoir le malade, lorsque le lendemain on m'apprit qu'il était mort trois heures après que nous l'eûmes quitté. » L'abbé Gautier est moins explicite que les philosophes; il prouve au moins que Wagnière a été induit en erreur sur le jour de la visite des deux prêtres. Comme l'anecdote relative à la calotte n'est rapportée que par Wagnière, c'est au lecteur à juger si elle n'est point de l'invention du narrateur si mal renseigné.

Plusieurs heures s'écoulèrent depuis le départ du confesseur jusqu'à la mort de Voltaire. Quel usage le moribond fit-il de sa raison, lorsque le délire l'eut quitté? Tous ses amis viennent de nous assurer qu'il jouit de la plus grande tranquillité jusqu'à sa dernière heure. L'historien peut-il et doit-il s'en rapporter à leur témoignage? Non, car voici d'autres autorités qui viennent l'infirmer.

Écoutez : Formey raconte, à la page 216 du tome Ier de ses *Souvenirs d'un citoyen*, que Voltaire a fini sa carrière dans un affreux désespoir. Dans des fragments intitulés *Mes Loisirs, ou journal d'un bourgeois de Paris*, de 1766 à 1790, je lis ces mots insérés à la page 642 du tome V de la *Nouvelle Revue encyclopédique* : « On entendait dire que le docteur Tronchin, qui avait soigné le sieur de Voltaire pendant sa maladie, et qui l'avait assisté jusqu'à son dernier soupir, était singulièrement affecté de l'espèce de rage et de désespoir qu'avait fait paraître, dans la plus fatale des conjonctures, cet homme qui s'était enlevé à lui-même les ressources et les consolations qu'on peut puiser dans la religion ; car il n'avait cessé de crier : « Monsieur, tirez-moi de là. » A quoi ledit sieur Tronchin s'était vu forcé de répondre autant de fois : « Je ne puis rien, il faut mourir. » Paroles qui avaient donné

lieu au moribond de s'écrier : « Je suis donc abandonné de Dieu et des hommes ! » Le docteur, quoique professant la prétendue réforme, disait hautement qu'il n'aurait désiré autre chose, pour la conversion des incrédules, que d'avoir pu les réunir autour de son lit de mort, et de les rendre témoins de ses agitations horribles, qui auraient pu, selon lui, faire beaucoup plus d'impression sur leur esprit et sur leur cœur que les discours les plus touchants et les ouvrages les plus lumineux ou les plus persuasifs. »

Le père Harel dit à son tour, dans son *Recueil des particularités curieuses de la vie et de la mort de Voltaire* : « C'est après la sortie de MM. le curé de Saint-Sulpice et l'abbé Gautier, que M. Tronchin, médecin de Voltaire, le trouva dans des agitations affreuses, criant avec fureur : « Je suis abandonné de Dieu et des hommes ! » et portant les mains dans son pot de chambre, saisissant ce qui y était, il l'a mangé. Le docteur Tronchin, qui a raconté ce fait à des personnes respectables, n'a pu s'empêcher de leur dire : « Je voudrais que tous « ceux qui ont été séduits par les livres de Voltaire, eussent été « témoins de sa mort ; il n'est pas possible de tenir contre un pareil « spectacle. » On peut donc dire que Voltaire a lui-même accompli cette prophétie d'Ezéchiel dont il s'était tant moqué : *Et quasi subcinericium hordeaceum comedes illud, et stercore, quod egreditur de homine, operies illud.* (Ezech. c. iv. v. 12.) »

Chaudon a reproduit cette narration (t. II. p. 42), en y ajoutant cette reflexion (t. II. p. 154) : « Plusieurs auteurs qui ont réfuté les erreurs de M. de Voltaire, ont écrit que l'approche de la mort lui causait des sensations douloureuses, et lui inspirait des remords. Rien assurément n'est plus vraisemblable. D'ailleurs, les imaginations sensibles sont naturellement religieuses, surtout quand elles ont été nourries de bonne heure des excellents principes de la religion. Cette réflexion seule me fait penser que Voltaire n'entendit pas sonner la dernière heure avec autant de tranquillité et d'indifférence que le prétendent quelques-uns de ses partisans ; car d'autres avouent qu'il éprouva de cruelles agitations. Est-il probable qu'il ait été sans crainte et sans remords à l'approche du dernier instant ? Il ne croyait pas, dit-on, en santé ; mais cette incrédulité n'était-elle pas chancelante ? exclurait-elle des doutes en maladie ? Or qui doute, a malgré lui des terreurs désespérantes. Quelques partisans de Voltaire et de la nouvelle philosophie voudraient qu'on tût ces vérités. Mais pourquoi les taire ? »

Cette pensée a amené Barruel à parler de la mort de Voltaire. Dans ses *Helviennes*, il se contente de renvoyer au père Harel, et cite M. de Viviers, prélat auquel M. Tronchin dit un jour : « Rappelez-vous toute la rage et les fureurs d'Oreste, vous n'aurez qu'une faible

image de celles de Voltaire dans sa dernière maladie. » Mais, dans ses *Mémoires* (t. I. p. 266), Barruel écrit : « Que l'historien ne craigne pas ici d'exagérer. Quelque tableau qu'il trace des fureurs, des remords, des reproches, des cris, des blasphèmes qui pendant une longue maladie se succèdent sur le lit de l'impie mourant, qu'il ne craigne pas d'être démenti par les compagnons mêmes de ses impiétés. Leur silence forcé n'équivaut pas aux nombreux témoignages et aux monuments que l'histoire peut citer sur cette mort, la plus effroyable de toutes celles dont jamais impie se soit senti frappé. Ou plutôt, ce silence même de la part de ces hommes si intéressés à démentir tous nos témoignages, en sera la confirmation la plus authentique. Pas un seul des sophistes n'a encore osé parler du chef de leur conspiration comme montrant la moindre fermeté, comme ayant joui d'un seul instant de tranquillité pendant l'intervalle de plus de trois mois qui s'écoulèrent depuis son couronnement au Théâtre Français jusqu'à sa mort. Ce silence seul dit combien cette mort les humiliait. » Pour comprendre ces paroles, il faut se rappeler que la plupart des ouvrages des philosophes auxquels nous avons eu recours n'ont paru que plusieurs années après les *Mémoires* de Barruel. Cet auteur continue : « Dalembert, Diderot et vingt autres conjurés, qui assiégeaient son antichambre, ne l'approchèrent plus que pour être témoins de leur humiliation dans celle de leur maître, souvent même pour se voir repoussés par ses malédictions et ses reproches. « Retirez-vous, leur disait-il, c'est vous qui êtes la cause « de l'état où je suis. Retirez-vous. Je pouvais me passer de tous vous « autres, c'est vous qui ne pouviez vous passer de moi ; et quelle « malheureuse gloire m'avez-vous donc value ? » Ces malédictions données à ses adeptes étaient suivies du cruel souvenir de sa conspiration. Alors ils l'entendaient eux-mêmes, au milieu de ses troubles et de ses frayeurs, appeler, invoquer et blasphémer alternativement ce Dieu, l'ancien objet de ses complots et de sa haine. Avec les accents prolongés du remords, tantôt il s'écriait : « Jésus-Christ ! Jésus- « Christ ! » tantôt il se plaignait de se voir abandonné et de Dieu et des hommes. La main qui avait jadis tracé la sentence d'un roi impie au milieu de ses fêtes, semblait avoir écrit sous les yeux de Voltaire mourant cette antique formule de ses blasphèmes : *Écrase donc l'infâme !* Il cherchait vainement à chasser cet affreux souvenir ; c'était le temps de se voir écrasé lui-même sous la main de l'infâme qui allait le juger. Ses médecins, M. Tronchin surtout, arrivaient pour le calmer ; ils en sortaient pour confesser qu'ils avaient vu la plus terrible image de l'impie mourant. L'orgueil des conjurés voulut en vain supprimer ces aveux ; M. Tronchin continuait à dire que les fureurs d'Oreste ne donnent qu'une idée bien faible de celles de

Voltaire. Le maréchal de Richelieu, témoin de ce spectacle, s'enfuyait en disant : « En vérité, cela est trop fort, on ne peut y tenir. » Ces lignes lui étant tombées sous les yeux, le célèbre Deluc s'empressa d'écrire de Windsor, le 23 octobre 1797, à l'auteur : « Je dois « appuyer ce que vous avez dit de la mort de Voltaire dans une des « circonstances liées à toutes les autres. Étant à Paris, en 1781, j'y vis « plusieurs fois une des personnes que vous avez citée en témoignage « d'après la voix publique, je veux dire M. Tronchin : il fut appelé « dans cette dernière maladie de Voltaire, et j'ai tenu de lui-même « tout ce qui se répandit alors à Paris et au loin de l'état horrible où « se trouva l'âme de ce méchant aux approches de la mort. Comme « médecin même, M. Tronchin fit tous ses efforts pour le calmer, « car ses violentes agitations empêchaient tout effet des remèdes; mais « il ne put y parvenir, et il fut forcé de l'abandonner, par l'horreur « que lui inspirait le caractère de sa frénésie. Un état si violent, dans « un corps qui dépérit, ne peut longtemps durer; la stupeur, présage « de la dissolution des organes, doit naturellement le suivre, comme « elle suit d'ordinaire les mouvements violents occasionnés par la « douleur; et c'est ce dernier état qu'on a décoré du nom de *calme*. « M. Tronchin ne voulut pas qu'on s'y méprît; c'est pourquoi il ré« pandit aussitôt, en qualité de témoin, les circonstances vraies que « vous avez rapportées. »

Aucun philosophe ne s'est avisé de réfuter Barruel et de révoquer en doute le témoignage d'un évêque et d'un savant dont il se faisait l'interprète. Wagnière, embarrassé des paroles que la voix publique ne cessait d'attribuer au docteur Tronchin, voulut savoir s'il lui était possible de les rejeter. Il s'adressa à M. Tronchin, cousin du médecin. Après lui avoir mis sous les yeux le passage du père Harel copié par Chaudon, il dit : « J'ai eu l'honneur de voir M. Tronchin quelques jours après la mort de mon cher maître. Il me parla beaucoup de M. de Voltaire, de sa maladie et de sa mort; mais il ne me dit pas un mot dans le sens que je viens de transcrire. J'ai une peine extrême à croire ce propos de M. le docteur Tronchin; encore plus à penser, s'il l'avait effectivement tenu, qu'il y eût attaché le sens qu'on veut lui donner dans cette note. Il y a une grande différence, ce me semble, entre le désespoir des remords et de la crainte, qui est celui qu'on suppose ici, et le désespoir qu'aurait pu montrer M. de Voltaire de ce qu'on le laissait sans secours et sans consolation, malgré toutes ses instances. C'est la seule conviction de la manière horrible dont on trahissait ce grand homme dans ses derniers moments qui a pu rendre sa fin triste et cruelle. M. Tronchin ne le vit pas le jour de sa mort; ce ne fut pas non plus à lui qu'il dit : « Je suis abandonné de tout le monde; » ce fut à Mme de Saint-

Julien, quand il la revit sans ce notaire qu'il l'avait suppliée plusieurs fois d'aller chercher, voyant que ses demandes aux gens de la maison, pour qu'on le lui amenât, restaient sans effet. Je vous supplie avec instance de daigner prendre des informations sur cette petite anecdote. » Le 25 janvier 1787, Wagnière reçut cette réponse : « L'ouvrage dont vous avez extrait la note que je reçois m'est inconnu, et rien ne ressemble moins au docteur Tronchin que le propos que l'auteur lui fait tenir à la mort de M. de Voltaire. On a beau jeu à faire parler les personnes qui ne sont plus. » Cette missive ne prouve pas plus que l'entretien de Wagnière avec le docteur Tronchin. On ne peut pas poser en principe qu'une anecdote contée par ce dernier à M. de Viviers, au célèbre Deluc et à un grand nombre de personnes, n'est point authentique, parce qu'il n'a pas fait la même confidence à un sien cousin et à Wagnière.

Il est difficile de rencontrer des contradictions plus étranges. D'un côté, nous voyons La Harpe, Grimm, Dalembert, Duvernet, Wagnière ; de l'autre, un bourgeois de Paris, Formey, le père Harel, Chaudon, Barruel avec un prélat et un savant distingué. Si j'en crois ceux-ci, Voltaire mourut dans des accès de rage et de désespoir; ceux-là, au contraire, affirment que rien ne fut plus paisible que sa dernière heure. Ni les uns ni les autres néanmoins n'ont été témoins de ces scènes. A quel parti l'historien demandera-t-il la vérité ? S'il s'en rapporte aux philosophes, il est obligé de donner un démenti aux graves personnages qui ont cru pouvoir se faire l'écho de la tradition, et aucune raison ne l'autorise à mépriser leurs dépositions.

Serons-nous donc condamné à n'avoir que des probabilités sur un fait que tant d'esprits ont eu intérêt à dénaturer ? Il nous faut la certitude historique. Qui nous la donnera ?

Ce sera Tronchin lui-même. C'est lui qui d'un mot va confondre les contradictions et les mensonges des amis de Voltaire et justifier la confiance de ses adversaires. Or, voici une lettre que le docteur écrivait à Bonnet, le 20 juin 1778, quelques jours après la mort de Voltaire : « Si mes principes avaient eu besoin que j'en serrasse le nœud, l'homme que j'ai vu dépérir, agoniser et mourir sous mes yeux, en aurait fait un nœud gordien ; et en comparant la mort de l'homme de bien, qui n'est que la fin d'un beau jour, à celle de Voltaire, j'aurais vu bien sensiblement la différence qu'il y a entre un beau jour et une tempête... Cet homme donc était prédestiné à mourir entre mes mains. Je lui ai toujours parlé vrai, et, malheureusement pour lui, j'ai été seul. « Oui, mon ami, m'a-t-il dit bien « souvent, il n'y a que vous qui m'ayez donné de bons conseils. Si je « les avais suivis, je ne serais pas dans l'état affreux où je suis. Je

« serais retourné à Ferney ; je ne me serais pas enivré de la fumée qui « m'a fait tourner la tête. Oui, je n'ai avalé que de la fumée ; vous ne « pouvez plus m'être bon à rien. Envoyez-moi le médecin des fous ! « Ayez pitié de moi ; je suis fou... » Jusqu'à sa mort, ses jours n'ont plus été qu'un ouragan de folie. Il en était honteux ; quand il me voyait, il m'en demandait pardon. Il me priait d'avoir pitié de lui, de ne pas l'abandonner... Il a pris tant de drogues et a fait toutes les folies qui l'ont jeté dans l'état de désespoir et de démence le plus affreux. Je ne me le rappelle pas sans horreur. Dès qu'il vit que tout ce qu'il avait fait pour augmenter ses forces avait produit un effet contraire, la mort fut toujours devant ses yeux. Dès ce moment, la rage s'est emparée de son âme. Rappelez-vous les fureurs d'Oreste : *Furiis agitatus obiit.* »

Cette missive n'a pas besoin de commentaire. Il ne nous reste plus qu'à savoir si les mots qui la terminent permettent d'admettre que ces agitations n'étaient qu'intermittentes, que tous les détails donnés par le père Harel et Barruel sont des exagérations de prédicateur, et que Voltaire mourut dans un état de calme et de repos.

Nous venons d'écouter un protestant ; maintenant, nous allons laisser la parole à un vicaire général de Belley, actuellement évêque de Gap. « Jusqu'ici, écrivait en 1835 M. l'abbé Depery dans sa *Biographie des hommes célèbres du département de l'Ain* (p. 163), des nuages d'obscurités et de contradictions ont entouré les derniers moments de Voltaire. Nous pourrons en parler savamment ; car nous avons été à même d'en recueillir toutes les circonstances de la bouche de Mme la marquise de Villette, chez qui Voltaire mourut. Belle et Bonne était sœur de M. de Rouph de Varicourt, évêque d'Orléans, dont nous avons été secrétaire plusieurs années. Pendant les fréquents séjours que ce vénérable prélat faisait à Paris, nous logions à Paris avec lui chez Mme sa sœur ; nous avons donc été à même d'entendre raconter en famille, et dans l'épanchement de l'intimité, les scènes qui se passèrent au lit de mort de Voltaire. Nous ne citerons qu'en substance les particularités nombreuses que nous tenons de Mme de Villette, qui nous honorait de sa confiance. « Rien de plus vrai, disait-elle, que ce que Tronchin raconte des « derniers instants de Voltaire ; il poussait des cris affreux, il s'agitait, « se tordait les mains, se déchirait avec les ongles ; peu de minutes « avant de rendre l'âme, il demandait l'abbé Gautier. Plusieurs fois « Mme de Villette voulut envoyer chercher un ministre de Jésus-Christ ; « les amis de Voltaire, présents dans l'hôtel, s'y opposèrent, craignant « que la présence d'un prêtre recevant le dernier soupir de leur « patriarche ne gâtât l'œuvre de la philosophie et ne ralentît les « adeptes, qu'une telle conduite de la part de leur chef aurait con

« damnés. A l'approche du moment fatal, un redoublement de déses-« poir s'empara du moribond ; il s'écria qu'il sentait une main invi-« sible qui le traînait au tribunal de Dieu ; il invoquait avec des « hurlements épouvantables Jésus-Christ, qu'il combattit toute sa vie ; « il maudissait ses compagnons d'impiété, puis invoquait et injuriait « le Ciel tour à tour ; enfin, pour étancher une soif ardente qui « l'étouffait, il porta à sa bouche son vase de nuit : il poussa un dernier « cri et expira au milieu de ses ordures et du sang qu'il avait répandu « par la bouche et par les narines. » Ainsi sont démenties les relations de Condorcet et de Wagnière, qui le font mourir tranquillement. »

Dans ses *Mémoires* (t. I. p. 71), le comte d'Allonville n'est pas moins explicite. Ayant un jour demandé au comte de Fusée s'il était vrai que Voltaire fût mort en véritable damné, il en reçut cette réponse : « Demandez à Villevieille, à Villette : ils ne le nieront pas devant moi, qui comme eux ai vu sa rage, entendu ses cris : « Le diable « est là, il veut me saisir ! disait-il en portant des regards effarés vers « la ruelle de son lit... Je le vois... Je vois l'enfer... Cachez-les-moi. » Cette scène faisait horreur. » — « Quelques années après, dit le comte d'Allonville, je racontais cela à un nommé Hardi, commis-voyageur d'un gros négociant de Rouen, et il ne le voulait pas croire ; mais un valet de chambre de Voltaire qui venait souvent chez lui, interrogé sur ce sujet, lui confirma les détails donnés par moi d'après le comte de Fusée. »

Telle est enfin la vérité sur les derniers moments de Voltaire.

C'était le soir du 30 mai 1778. Onze heures et un quart venaient de sonner, quand très-haut, très-puissant François-Marie Arouet de Voltaire, comte de Tourney, seigneur de Ferney, gentilhomme ordinaire de la chambre du roi, membre de l'Académie française, et de presque toutes les Académies de l'Europe, fut arraché à ses tonnes d'or, à son volumineux portefeuille de contrats, et au délire de la tourbe des lecteurs qui ne reconnaissaient plus d'autres merveilles que la magie de son style, d'autres dogmes que ses contradictions, d'autre divinité que son nom. Il venait de tomber pour toujours dans les mains redoutables de Celui qu'il n'avait jamais aimé, mais qu'il ne parvint pourtant point à chasser entièrement de sa raison.

XII. *Testament de Voltaire.*

« Le plus beau partage de l'humanité, c'est de pouvoir faire du bien, » écrivait Voltaire à Helvétius, le 25 février 1739. Depuis cette époque il était devenu richissime ; il se flatta de n'avoir pas été inutile

à ses semblables. En 1772, dans son *Épître à Horace*, il se rendit ce témoignage :

J'ai fait un peu de bien, c'est mon meilleur ouvrage.

Il eût volontiers prêché sur les toits que jusqu'à sa dernière heure on doit profiter des occasions de soulager les malheureux. Aussi le 5 juin 1765, disait-il à Damilaville : « Il faut mourir en faisant du bien. »

Le 27 janvier 1769, il avait mandé à Thieriot : « Je compte pour rien ce qu'on donne par testament ; c'est seulement laisser ce qui ne nous appartient plus. » N'ayant fait qu'*un peu de bien*, si peu que rien, pendant toute sa vie, il ne lui restait pourtant que cette ressource si méprisable à ses yeux, pour capter la bienveillance de la postérité et bien mériter de sa famille et de ses amis.

Or, sa nièce était quasi-septuagénaire ; ses neveux vivaient dans l'aisance ; ses amis l'avaient moins aimé qu'adoré, ils s'étaient montrés les très-humbles serviteurs de tous ses caprices, ils lui avaient sacrifié leurs convictions, leur honneur et quelquefois leur tranquillité ; mais ils ne s'endormaient pas tous sur le sein de l'opulence, tant s'en faut ; plusieurs étaient dévorés de besoins. Suivant sa lettre du 5 décembre 1770 à Mme du Deffand, il voulait que dans un testament on ne parlât que de ses parents et de ses amis ; il pouvait y placer les uns et les autres sur la même ligne sans blesser la susceptibilité de ceux-ci, et sans tromper les espérances de ceux-là. Cette maxime est-elle devenue un devoir pour lui ?

Ses maladies l'ayant mis plusieurs fois près des portes du tombeau, la perspective de la mort était restée un jeu pour son imagination. Sous sa plume chacune de ses habitations se transformait en sépulcre ; était-il surpris couché dans son lit, il croyait toutes ses indispositions dangereuses ; et s'il venait à se traîner péniblement dans un salon, il se plaignait d'être *né tué* ; quand il allait s'asseoir près de son bureau, c'était pour recommander de faire ses dispositions de bonne heure. Ce conseil, qu'il donnait le 9 mai 1764 à Mme du Deffand, il l'avait bien suivi. Dès le 19 mars 1739, il rappelait à l'abbé Moussinot une clause de son testament. Le 18 décembre 1752, il envoie un testament à Mme Denis. Le 12 février 1759, il apprend à M. de Brenles qu'il a chargé un notaire de Lausanne de rédiger un testament contenant des legs pour l'école de charité, la bibliothèque de cette ville et plusieurs personnes. Le 5 février 1765, il prie Damilaville de lui expédier son testament déposé chez un notaire, afin d'y ajouter quelques mots. Le 19 mars 1770, il mande à Dalembert qu'il est inconsolable d'avoir perdu deux cent mille livres sur lesquelles il s'était proposé de prélever une somme pour récompenser ses domestiques après sa

mort. Le 17 avril 1771, il dit à d'Argental que des malaises imprévus ne lui permettent pas de mettre Lekain sur son testament. Enfin il signait encore un testament le jour qu'il mariait Belle et Bonne. Wagnière convient que son maître modifiait souvent ses testaments. Il résulte de toutes ces confidences que Voltaire rédigeait un testament avec la plus grande liberté d'esprit, afin de n'être pas pris à l'improviste par l'ange du trépas, et que cette sage précaution lui avait été inspirée par le désir de donner pour dernier souvenir à ses amis et à ses domestiques des marques signalées de la délicatesse, de la reconnaissance et de la générosité d'un cœur que la fortune avait traité avec tant de bienveillance.

Je rends volontiers hommage à la noblesse de ces sentiments. Ils font honneur à la littérature et à la patrie.

Dès le XVIIe siècle, le testament d'un homme de lettres était devenu un acte de bienfaisance. Fénelon n'avait jamais thésaurisé; il fut heureux de pouvoir assurer l'avenir de ses domestiques, au moment où il quittait une terre qui n'oubliera jamais ni la séduction de ses vertus, ni le charme de son style, ni l'élévation de ses idées, ni la perfection de la plus sublime des erreurs. Racine légua cinq cents livres aux pauvres de sa paroisse, pareille somme à ses parents dans le besoin, outre trois cents francs à une église qu'il aimait, et une aubaine de quatre à cinq francs par mois qu'il avait l'habitude de donner à sa nourrice. Boileau n'avait que quatre-vingt-dix mille livres à partager après sa mort. Son frère, ses deux sœurs, une nièce et un cousin reçurent un lot plus ou moins considérable de cette succession; mais ils n'eurent pas tout. Boileau donna six mille livres à son valet de chambre, quatre mille à sa servante, quinze cents à son petit laquais, cinq cents à son cocher, pareille somme à Antoine, le jardinier d'Auteuil, outre ce qu'il réservait aux pauvres des six paroisses de la Cité.

Au XVIIIe siècle, les intrigues et les coteries changèrent la face de la société. Le cercle des relations s'élargit; l'amitié fut plus expansive et plus active. L'opulence et la beauté appelèrent l'esprit en tiers. Dès lors l'homme de lettres devint une puissance; les philosophes et les grands passèrent leurs soirées dans la plus étroite union, sous les auspices de la philanthropie. Les testaments rappelèrent sans cesse cette fusion. Mlle Lecouvreur n'avait pu laisser que mille francs à sa paroisse, mais la comtesse de Verrue n'oublia, dans son testament, presque aucun des littérateurs qui avaient fréquenté son hôtel. Mme Geoffrin suivit cet exemple. « J'entrai par sa mort, dit Morellet, en jouissance d'une rente viagère de douze cent soixante-quinze livres, en même temps qu'elle en établissait une semblable pour Thomas et Dalembert. » Suivant La Harpe, elle

donna de plus des pensions à tous ses domestiques, et deux mille écus à Thomas, et la rente viagère de Dalembert aurait été de deux mille livres. Cette leçon des dames ne fut point inutile pour les philosophes. En 1737, J.-J. Rousseau, se croyant en danger de mort, fit appeler un notaire pour lui dicter un testament par lequel il faisait un legs à trois couvents de Chambéry, puis un autre legs de cent livres à un ami, et nommait pour son héritière Mme de Warens. Quand il rendit le dernier soupir, Duclos avait deux cent soixante mille livres de fortune. Depuis plusieurs années, il conservait cinquante mille livres en or dans son secrétaire, afin qu'on pût acquitter plus facilement les legs de son testament. « Je donne et lègue, y est-il dit, après les clauses relatives à sa famille, à Brusselle, qui me sert avec zèle et amitié depuis plus de vingt ans, six cents livres de rente viagère qui sera continuée à sa femme, si elle lui survit; de plus, deux cents livres une fois payées pour leur deuil, et au mari toute ma garde-robe, mon linge. J'augmente de cent livres la rente viagère de pareille somme que je fais à la Guillemette, qui a servi ma mère. Je donne et lègue à Mlle Olympe Quinault dix mille livres une fois payées. Je donne et lègue trois mille livres aux pauvres de la paroisse Saint-Sauveur de Dinan. Je donne un diamant de cent louis à mon confrère M. Dalembert. Je donne à l'Académie mon buste en bronze. » David Hume crut aussi devoir mettre Dalembert pour deux cents livres sterling sur son testament. A son tour, Dalembert, après avoir assuré une pension à la pauvre vitrière qui l'avait élevé, laissa en souvenir des vases, des tableaux, des portraits à chacun de ses amis; un buste de Molière échut à La Harpe. Il légua aussi six mille livres à l'un de ses domestiques, et quatre mille aux autres, en priant Condorcet, son légataire universel, d'augmenter ces sommes si le produit de sa succession le permettait.

Un legs de Ninon de Lenclos avait commencé la fortune de Voltaire; son frère lui avait laissé un héritage considérable. Le testament de Voltaire devait être un monument dans un siècle où l'amitié et la reconnaissance seules dictaient les testaments.

L'intérêt de l'histoire me faisait un devoir de déterrer le testament olographe de Voltaire, qui n'a été inséré jusqu'à ce jour dans aucune édition de ses *Œuvres complètes*. Il est encore dans l'ancienne étude Dutertre, où il a été déposé en 1778. J'en ai vainement demandé communication. La famille Dompierre d'Hornoy, qui a seule le droit d'autoriser le dépositaire à montrer à des étrangers ce document inédit, s'est refusée opiniatrément jusqu'à ce jour à en laisser prendre copie. Cette conduite ne saurait être blâmée ; il y a des sentiments que tout homme doit respecter, et que le biographe le plus curieux est contraint de louer.

Mais il reste des documents assez authentiques pour que l'historien puisse se hasarder à parler du testament de Voltaire, sans craindre qu'ils soient un jour démentis par la publication du testament olographe.

Ce testament, daté du mois de septembre 1776, suivant Wagnière (p. 405), a préoccupé bien des esprits. Le 12 juin 1778, les *Mémoires de Bachaumont* donnaient cette nouvelle : « Le testament de M. de Voltaire, à son ouverture, a étonné tout le monde. On comptait y trouver des dispositions qui feraient honneur à son esprit et à son cœur. Rien de tout cela; il est très-plat, et sent l'homme dur qui ne songe à personne et n'est capable d'aucune reconnaissance. Ce qui augmente l'indignation, c'est qu'il a deux ans de date et a été fait conséquemment avec toute la maturité de jugement possible. Voici les principaux articles: A M. Wagnière, son secrétaire, son bras droit, dont il ne pouvait se passer, qu'il appelait son ami, son *fidus Achates*, 8,000 livres une fois payées; rien à sa femme et à ses enfants. A son domestique, nommé Lavigne, qui le servait depuis trente-trois ans, une année de gages seulement. A la Barbara, sa gouvernante de confiance, 800 livres payées une fois seulement. Aux pauvres de Ferney, 300 livres une fois payées. Six livres anglais à un M. Durieu. Du reste, rien à qui que ce soit. A Mme Denis, 80,000 livres de rentes et 400,000 livres d'argent comptant, en ce qu'il la fait sa légataire universelle; 100,000 livres seulement à M. l'abbé Mignot, son neveu, et autant à M. d'Hornoy. » De son côté, La Harpe nous dit dans sa *Correspondance littéraire* (t. II. p. 247) : « M. de Voltaire a institué Mme Denis sa légataire universelle. Elle hérite de 80,000 livres de rentes viagères qui avaient été placées sur sa tête, de 40,000 livres de rentes foncières en terres et en contrats, de 250,000 livres en argent comptant, et de la bibliothèque de Ferney, à laquelle le nom et les notes de Voltaire donnent un prix considérable, sans compter la maison de la rue Richelieu, que M. de Voltaire avait achetée à vie pour lui et pour elle. Le testament d'ailleurs ne renferme que très-peu de dispositions; il est tout entier olographe et ne tient pas plus de deux petites pages. Ses deux neveux, M. d'Hornoy et l'abbé Mignot, ont chacun cent mille francs en contrat à quatre pour cent; ses domestiques, une année de leurs gages; et Wagnière, son secrétaire, huit cents livres de rentes viagères (erreur, comme nous le verrons), ses habits de *velours* et ses *vestes de brocart* : tels sont les termes du testament. Il lègue 300 livres aux pauvres de Ferney, en ajoutant *s'il y a des pauvres.* » Cette dernière restriction est de la plus grande exactitude, ainsi que les détails qui la précèdent, si j'en crois plusieurs personnes qui ont eu occasion de lire le testament olographe de Voltaire.

On a dit que La Harpe s'attendait à être compris dans ce testament; il se pourrait que Voltaire lui eût promis quelque souvenir; mais La Harpe dut se taire, pour ne pas avouer avoir été trompé par de perfides paroles. « *Sot homme est celui qui se laisse duper,* » écrivait Voltaire en 1762 à d'Argental. Collini comprit ce langage, mais il se résigna, comme La Harpe, en laissant au lecteur à apprécier la conduite de Voltaire. « Dans plusieurs de ses lettres, raconte Collini (p. 320), Voltaire semblait m'indiquer qu'il voulait me donner une place dans son testament. Il dit dans cette lettre (du 20 février 1770): *Je ne sortirai de mon lit que pour entrer dans le cercueil; mais vous verrez que je ne vous ai pas oublié.* Il me marque ailleurs (lettre du 20 octobre 1770) : *Je profite des moments de relâche que mes maux me donnent pour vous dire que je ne veux point quitter cette vie sans vous donner quelque témoignage de ma tendre amitié pour vous.* Il s'exprime ainsi dans une autre lettre (du 8 décembre 1773) : *J'écris rarement, mais quand j'écris mes dernières volontés, je pense à vous.* Il est mort sans avoir fait les dispositions qu'il projetait. Je ne regrette pas les dons qu'il se proposait de me faire : l'intention qu'il en a manifestée m'est un gage assez précieux de son attachement et de son amitié. » O Collini, j'aperçois moins de magnanimité que de dépit dans votre résignation. La mystification était trop cruelle pour rester dans l'oubli! Collini avait eu l'intention de faire une édition des *Œuvres de Voltaire ;* ce projet ne fut point exécuté. Mais, sur la prière de l'auteur, il publia *Olympie* avec une préface de sa façon; il recommanda aussi la famille des Calas à l'électeur, et tâcha parfois d'obtenir le paiement des arrérages de rentes qui étaient dus à Voltaire. Bien des services restèrent ainsi sans autre récompense que de vaines promesses. Il est difficile de laver Voltaire du reproche de mauvaise foi dans ses rapports avec un homme qui lui était si dévoué.

Que dirons-nous de Wagnière? Il convient d'abord (p. 496) que le testament de Voltaire contient les dispositions rapportées par les *Mémoires de Bachaumont;* mais il remarque que le nommé Lavigne servait Mme Denis et non M. de Voltaire, et que celui-ci légua, non pas six volumes anglais à un M. Durieu, mais tous ses livres anglais à M. Rieu, lequel en eut beaucoup. Je lui passe sans difficulté ces rectifications; mais je suis étonné du silence qu'il garde sur les vieilleries de velours et de brocart qui lui furent léguées par celui qu'il appelait, dans maints endroits de ses *Mémoires,* « un grand homme, un être extraordinaire, vertueux et bon, un cher maître, un père, un ami auquel il était devenu nécessaire à bien des égards. » Cet oubli a été racheté par d'admirables explications. Écoutons :

« J'ose prendre à témoin Mme Denis elle-même, dit-il (p. 166), que son oncle, malgré son amitié pour moi, avait la faiblesse de

craindre que s'il me procurait pendant sa vie une petite fortune, je ne le quittasse. Il ne me donnait en conséquence que des appointements modiques et quelques cadeaux à ma femme et à mes enfants; mais nous étions heureux chez lui et très-contents de notre sort; nous n'aurions jamais rien désiré de plus, tant qu'aurait duré la vie de M. de Voltaire. » Cette idée serait très-ingénieuse, si elle n'était pas ridicule. Nous savons que Voltaire ne donna jamais que de modiques appointements à tous ses domestiques et à ses secrétaires; sa conduite à l'égard de Wagnière n'était donc point une dérogation à ses principes. Dans tous les temps, on a reconnu qu'il est plus facile de se faire des créatures en les comblant de bienfaits qu'en les laissant dans une gêne perpétuelle, et l'expérience nous apprend chaque jour que les domestiques ne s'attachent qu'à des maîtres généreux, et que, quand ceux-ci ne le sont pas, ils les volent, les diffament, le calomnient et les quittent dès qu'ils espèrent trouver plus d'avantages ailleurs. C'est comme cela de nos jours. Les domestiques n'étaient ni plus désintéressés, ni moins clairvoyants autrefois, je pense. Si Voltaire l'ignora quelque temps, Tinois le lui apprit. Il faut louer Wagnière de s'être affranchi de ce préjugé; mais il a eu tort de mettre une sottise dans la bouche de son maître. Aussi nous croyons-nous dispensé de recourir à une absurdité pour juger une action qui ne saurait être un mystère, après l'étude approfondie du cœur de Voltaire.

Wagnière continue : « J'ai entendu en France, en Suisse, en Allemagne et en Russie, plusieurs personnes le blâmer sur la somme modique qu'il m'avait accordée. Les papiers publics étrangers en ont parlé aussi d'une manière peu avantageuse pour sa mémoire. Ma reconnaissance exige que je rende ici justice aux intentions de M. de Voltaire à mon égard. Je dois justifier ici (p. 15) M. de Voltaire du reproche qu'on lui fait continuellement de n'avoir pas eu pour moi, dans ses dispositions testamentaires, l'égard que semblaient mériter mon attachement à sa personne, l'assujettissement le plus grand, le travail le plus pénible pendant plus de vingt-quatre ans, et qu'il m'était permis d'espérer de son amitié pour moi.

« Il me parlait souvent de ses dispositions testamentaires. L'intention de mon maître était qu'après sa mort j'eusse vingt mille écus, y compris les huit mille francs portés sur son testament, et de me donner le surplus de la main à la main, en billets à mon ordre, sur son banquier, M. Shérer, à Lyon. Il me les remit en main en 1777; mais je crus (p. 15), par respect et par crainte de lui laisser apercevoir le moindre doute sur sa bonne volonté à mon égard, que je ne devais pas les garder, et je les lui rendis. Je ne prévoyais point alors que je ne serais pas auprès de lui à sa mort. »

J'avoue que j'éprouve quelque répugnance à relever tant de naïvetés insérées par la *Biographie universelle* à l'article *Wagnière*. Tout ce récit est-il admissible? est-il vraisemblable? De deux choses l'une : ou Voltaire a voulu faire un legs à Wagnière, ou il ne l'a pas voulu. S'il l'avait réellement voulu, il aurait assuré une rente à Wagnière par un contrat, comme il l'avait déjà fait, suivant le même Wagnière, en 1766; s'il ne l'a pas voulu, il n'a pas dû offrir cinquante-deux mille livres en billets à l'ordre de Wagnière. En vain celui-ci prétend qu'il les a eus en sa possession; il les avait acceptés, dès lors il devait les conserver, puisqu'ils lui appartenaient aussi bien que le contrat de 1766; une réflexion tardive le porte à s'en dessaisir. Or, rendre un cadeau accepté avec plaisir d'abord, se conçoit difficilement; voir le même cadeau repris sans scrupule par celui qui l'aurait fait de bon cœur est une chose encore plus inexplicable. Dans cette démarche, Wagnière se montre très-scrupuleux, très-délicat; mais par là même il prouve que Voltaire l'était très-peu. Si Wagnière avait été la seule dupe des dispositions testamentaires de Voltaire, on pourrait lui accorder une confiance sans bornes. Mais comme il partage ce sort avec le père Adam, Collini et d'autres personnes, l'historien est contraint de peser la valeur de son témoignage. Sur le *Livret de Voltaire* nous avons remarqué, qu'au titre des *Rentes*, Wagnière était compris pour 60 *livres par obligation*, qui doit être de 1775 ou 1776. Ce mot d'*obligation* mérite de fixer notre attention. Ainsi la parole de Wagnière, la signature de Wagnière ne suffisait pas à Voltaire. Il exigea l'intervention d'un officier ministériel pour revêtir des formes les plus solennelles un prêt de 60 *livres de rente*, et lorsqu'il se serait avisé de récompenser ce débiteur, il lui aurait livré pour cinquante-deux mille livres de billets à ordre! Sans doute les contradictions ne sont pas rares dans la vie de Voltaire, mais celle-ci me paraît trop invraisemblable pour l'adopter sur l'autorité du narrateur. Il était évident pour tout le monde que le pauvre Jean-Louis Wagnière avait été trompé, comme tant d'autres, par un esprit si fécond en ressources. Mais il comprit que son honneur était intéressé à ne pas rester dupe; il aura préféré, pour repousser le ridicule qui rejaillissait sur lui, employer quelques assertions ingénieuses dont le temps seul démontrerait la fausseté. Ce n'est point le calomnier que de lui attribuer ce triste rôle. Nous l'avons surpris trop souvent à déguiser la vérité, à controuver les faits, pour supposer qu'il ait reculé devant un mensonge qui lui devenait utile.

Wagnière dit encore : « Mon malheur a voulu que je n'aie pu être auprès de lui à sa mort, et qu'on en ait également écarté son notaire, qu'il ne cessait de demander; c'est ce qui le mit dans l'impossibi-

lité d'exécuter ses bonnes intentions à mon égard. Je ne lui dois cependant pas moins de reconnaissance, et le public ne peut, d'après mon témoignage, refuser de lui rendre justice sur ce point, et de disculper sa mémoire de tout reproche d'ingratitude. » Sachons gré à Wagnière de la profondeur de sa reconnaissance pour un homme qui l'avait laissé dans la misère; de tels exemples de vertu sont trop rares pour que le public les ignore. Mais l'aventure du notaire a besoin d'être examinée. Une visite de Mᵉ Dutertre n'était pas un épouvantail dans l'hôtel de Villette. Comme il gérait les affaires du philosophe et possédait la minute de tous ses contrats, il pouvait trouver mille prétextes de solliciter une entrevue, dans le cas où il eût été averti secrètement que Voltaire avait besoin de lui. Or Wagnière soutient, seul, il est vrai, que Voltaire a témoigné le plus ardent désir de parler à son notaire. Pourquoi cet entretien n'aurait-il pas eu lieu? Le plus grand obstacle serait venu de la part de Mᵐᵉ Denis. Or, dès le 26 mai, elle avait été chassée de la chambre de son oncle; elle n'y reparut plus, suivant Wagnière (p. 160). Voltaire ne se trouva donc plus qu'en face de ses domestiques et de ses amis. Faut-il croire ceux-ci assez barbares pour refuser d'amener un homme qui leur était demandé avec tant d'instance? Non. Ils étaient au contraire intéressés à ce que Voltaire ne mourût point sans faire ou sans modifier son testament. Ils avaient été heureux d'accepter des legs d'amis moins illustres; ils n'auraient point été indignés de voir leurs noms sur le testament de leur coryphée. Ils demeuraient toujours libres de refuser, quand il le faudrait, ce qui leur aurait été donné. On ne devine plus de motifs qui les eussent rendus insensibles à la voix d'un agonisant. Je suis persuadé que Dalembert, qui causait avec Voltaire le 29 mai, comme le prouve sa lettre du 1ᵉʳ juillet 1778 à Frédéric, et La Harpe, qui le vit les trois derniers jours de sa vie, si nous en croyons sa *Correspondance littéraire* (t. II. p. 241), n'auraient pas manqué d'exaucer des vœux qui leur étaient chers. Quant aux domestiques, en désobéissant ils s'exposaient au danger d'être incontinent congédiés; s'ils obéissaient, ils avaient l'espoir que Voltaire n'oublierait pas cette attention et les dédommagerait de la modicité de leurs gages. Mais admettons qu'amis et domestiques aient refusé avec tant d'opiniâtreté et sans raison de mander un notaire; il restait une dernière ressource à Voltaire. Il n'avait pas besoin de notaire pour rédiger un testament. Le 26 mai, il eut la force d'écrire un billet au comte de Lally; la veille même de sa mort, il eut la présence d'esprit de dicter quelques lignes. Dans l'espace de quatre jours, pourquoi n'aurait-il pas profité des moments où il souffrait moins pour ajouter quelques articles à son testament? Personne n'eût dédaigné de recevoir ce codicille en dépôt.

L'abbé Mignot se présenta dans cette circonstance, rapporte Wagnière (p. 160); comme parent, il avait droit à la succession du philosophe; Voltaire devait naturellement s'adresser à lui en toute sécurité, soit pour lui confier ses dernières dispositions, soit pour l'engager à aller chercher un officier ministériel, et ces désirs eussent été un ordre pour un neveu qui avait à craindre de perdre l'amitié de son oncle, et avec elle un legs honnête maintes fois promis. Si neveu, amis et domestiques de Voltaire ont persisté dans leur refus, était-ce par considération pour Mme Denis? Ils ne l'aimaient pas au point de lui sacrifier et les bonnes grâces du patriarche, et ce respect de toutes les conditions pour les dernières volontés d'un moribond. La nature, la cupidité, les convenances, en un mot toutes les probabilités concourent à convaincre Wagnière de mauvaise foi.

Wagnière ajoute (p. 167) : « M. de Voltaire voulait, par la modicité de la somme énoncée dans son testament, forcer Mme Denis, sa nièce, dont il supposait l'âme noble et généreuse, d'avoir aussi la gloire de contribuer à mon bien-être; c'est même ce qu'il lui recommandait expressément dans les instructions qu'il lui donnait dans une feuille séparée, qui accompagnait son testament; et il pouvait d'autant mieux espérer qu'elle y aurait égard, qu'il la laissait son héritière universelle avec cent ou cent vingt mille livres de rentes. » Pour le coup c'est faire de Voltaire un être et bien niais et bien méchant. Il avait trop d'esprit pour tromper si sottement ceux qu'il aurait eu intention de duper. On laisse des instructions à un mineur; mais en donner par écrit à une espèce de philosophe âgée de soixante-huit ans, est-ce admissible? D'ailleurs n'y a-t-il pas ici contradiction? Si Voltaire avait eu l'intime conviction que Mme Denis avait l'âme noble et généreuse, il devait penser que c'était lui faire injure que de lui imposer la lecture d'un petit manuel imaginé si à propos par Wagnière. Dans le cas contraire, c'était une peine inutile, une présomption déraisonnable. Voltaire savait bien que ce n'est pas à l'âge de soixante-huit ans qu'une femme change de caractère et devient sensible à la voix de l'humanité. Il avait eu trop de fois pendant trente ans l'occasion d'étudier le caractère de sa nièce, pour espérer que, quand il serait mort, elle s'attendrirait subitement sur une page de morale, si jusque-là elle n'avait eu qu'un cœur d'airain pour l'infortune et pour toutes les boutades philanthropiques répandues dans les œuvres des philosophes. Si ces instructions concernaient exclusivement Wagnière, il a dû en avoir copie; pourquoi ne l'a-t-il pas publiée? N'a-t-il pas eu onze ans pour sommer publiquement Mme Denis de se souvenir de lui? Si au contraire ces instructions avaient pour but de recommander tous les domestiques de Ferney, Wagnière l'aurait dit. Or il ne parle pas de ses confrères,

non moins dévoués que lui à leur maître, et aussi peu rétribués que lui. Voltaire n'aura donc songé qu'à Wagnière; cette prédilection ne fut pour lui que l'occasion de griffonner quelques lignes qui pouvaient n'être point lues. Il devait et il pouvait récompenser Wagnière, et il aime mieux que ce soit sa légataire qui s'acquitte de ce devoir. N'est-ce pas une nouvelle contradiction? Car ne pas faire ce qu'on doit faire, ce qu'on peut faire, ce qu'on veut faire, ce qu'on a promis de faire, c'est avouer qu'on ne veut pas le faire.

Je m'arrête, car je crains d'abuser de l'indulgence du lecteur. En vérité, n'est-ce point faire trop d'honneur à Wagnière que d'épuiser toutes les raisons de le convaincre d'avoir voulu controuver des faits dont il n'a pas été témoin, et sur lesquels nous ne trouvons aucun document dans la correspondance des philosophes qui n'ont cessé de se succéder près du lit de Voltaire mourant, et se sont complu à nous redire tous les détails de sa maladie, toutes les paroles qui lui échappaient dans ses moments d'impatience?

Le jour où l'on s'empressa de décacheter le testament de Voltaire fut une *journée de dupes* pour tous ses domestiques, ses amis, ses parents, à l'exception de Mme Denis, à qui il donnait la clef de cet autre jardin des Hespérides. L'Europe n'apprit qu'avec indignation ses dernières dispositions. Les philosophes évitèrent d'en parler. Wagnière seul essaya de justifier son maître, mais il ne jugea pas à propos de publier des *Mémoires* dont on aurait pu démontrer la fausseté, s'ils eussent paru pendant la vie de Mme Denis et de la plupart des personnes qui avaient fréquenté l'hôtel de Villette.

La correspondance de Voltaire nous a révélé toutes ses dispositions testamentaires ostensibles et ses magnifiques promesses équivalant à des quasi-contrats. Pour apprécier et tant de fanfaronnade et tant d'oubli, que le lecteur impartial et consciencieux confronte les textes de l'*Ancien* et du *Nouveau Testament* de Voltaire, sans oublier l'*Apocalypse* de ce bon *Jean* Wagnière.

POST-SCRIPTUM POUR LES CURIEUX.

—

Comment Voltaire eut toute sa vie des maîtresses qui ne lui coûtaient rien.

Le 31 août 1751, Voltaire écrivait au duc de Richelieu : «Il faut renoncer à l'histoire ou ne rien supprimer des faits.» Pourquoi? il répond à cette question par ces mots adressés à Damilaville, le 16 septembre 1766 : « La vérité est toujours bonne à quelque chose jusque dans les moindres détails.» Or, le 11 mars 1764, Voltaire ayant fait cet aveu à Damilaville : « Vous ne sauriez croire à quel point cette maudite philosophie a corrompu le monde, » il n'est pas hors de propos de rechercher si cette maudite philosophie, dont Voltaire se glorifia d'être l'apôtre, n'a pas exercé quelque influence sur ses mœurs.

Je n'examinerai point s'il faut prendre à la lettre ce vers adressé le 14 octobre 1733 à Cideville :

J'ai bien peu de tempérament,

et ces deux autres vers qu'il envoya le 29 août 1742 à Frédéric :

D'un homme je ne suis que l'ombre,
Je n'ai que l'ombre de l'amour,

car, le 3 novembre 1766, il écrivit à Chabanon : « Vous prétendez donc que j'ai été amoureux dans mon temps tout comme un autre? Vous pourriez ne vous pas tromper. Quiconque peint les passions les a ressenties, et il n'y a guère de barbouilleur qui n'ait exploité ses modèles. » Aussi a-t-il constaté, dans son *Commentaire historique*, que dans sa jeunesse il mena une vie très-dissipée, et qu'il se plongea dans les plaisirs de son âge.

Sa lettre à Thieriot, du 11 septembre 1722, nous apprend pourquoi et comment à Bruxelles il paya son tribut aux maisons de débauche. Il n'eut pas besoin d'y retourner, car le sexe ne fut pas trop cruel pour lui, et ces relations ne lui attirèrent pas de grands désagréments.

Dès 1720, les quatorze lettres qu'il avait adressées à une demoiselle Dunoyer, de la Haye, étaient publiées ; elles nous apprennent qu'elle fut sa première maîtresse, que ses amours furent découverts,

et que l'ambassadeur de France à la Haye se hâta de renvoyer le jeune page qu'on lui avait confié pour l'accoutumer au travail du cabinet et non pour séduire la jeune fille. Lorsqu'il était proscrit en Angleterre, il eut affaire à un mari aussi jaloux de son honneur que Mme Dunoyer avait pu être susceptible pour l'avenir de sa fille. Aussi à la page xxxv du tome Ier des *Divorces anglais*, par de Châteauneuf, publiés en 1821, on lit ces lignes : « Sans un vieux recueil, on eût toujours ignoré que Voltaire eut une affaire avec un mari anglais. Voltaire avait adressé des vers à Laura Harley, dont le mari était fort chatouilleux sur l'article. Ce marchand, qui se connaissait mieux en chiffres qu'en mots alignés, crut qu'une déclaration en vers était quelque chose de sérieux : il la fit figurer dans le procès-verbal dressé contre deux autres séducteurs de sa femme. » M. Beuchot a cité ces vers à la page 493 du tome XIV de son édition des *Œuvres de Voltaire.* Ajoutons à ces deux petits désagréments les rapports de Voltaire avec la maréchale de Villars. Il eut beau lui adresser de jolis vers, la visiter dans son hôtel ou dans son château, il n'en obtint pas ce qu'il désirait. « Voltaire admis dans sa société, remarque Condorcet, eut pour elle une passion, la première et la plus sérieuse qu'il ait éprouvée. Elle ne fut pas heureuse, et l'enleva pendant assez longtemps à l'étude, qui était son premier besoin ; il n'en parla jamais depuis qu'avec le sentiment du regret et presque du remords. »

Il ne fut pas difficile à Voltaire de trouver des femmes moins farouches que la maréchale de Villars et plus indépendantes que la demoiselle Dunoyer et Laura Harley. Dans sa lettre à Thieriot, du 1er juin 1731, il s'est vanté d'avoir été l'amant de la célèbre Adrienne Lecouvreur ; le marquis de Villette (p. 120) lui a entendu raconter l'histoire de ses amours avec l'actrice Duclos ; Condorcet met au rang de ses maîtresses une autre actrice nommée de Corsembleu ; sur la même ligne doit figurer une demoiselle Gravet de Livry, qui épousa plus tard le marquis de Gouvernet ; Voltaire lui adressa l'*Épître connue sous le nom des Vous et des Tu*, et lui pardonna de l'avoir quitté pour un ami commun, M. de Génonville, comme on le voit dans l'Épître à cet ami intime, dans une autre adressée à ses mânes, et dans des vers dédiés au duc de Sully et au docteur Gervasi.

Ainsi Voltaire a été l'amant connu de Mlle Dunoyer, de Laura Harley, de la Duclos, de la Corsembleu, de la Lecouvreur, de la Livry ; que lui ont coûté toutes ces liaisons ? des vers, mais pas un sou de dépense.

Voici d'autres dames dont il a parfaitement exploité la position et la fortune. Il fit un voyage en Hollande et à Bruxelles avec la comtesse de Rupelmonde. Du Vernet (p. 26) la signale comme une

personne qui, « à un penchant extrême à la tendresse, joignait une grande incertitude sur ce qu'elle devait croire. » Voltaire composa le fameux poëme intitulé *le Pour et le Contre*, pour lui apprendre à mépriser les horreurs du tombeau et les terreurs de l'autre vie. Dans sa lettre à Dubois, de juillet 1722, il avoue que les amours étaient accourus se placer entre lui et la comtesse dans la chaise de poste; on en doit conclure que tout ne se passa pas en tout bien tout honneur dans un voyage où il fut si longtemps seul avec une dame peu scrupuleuse. Bientôt après, il devint le locataire, le commensal de la présidente de Bernières; elle était encore jeune, elle passait pour être trop galante, au dire de Chamfort et de Collé (t. I. p. 404), pour qu'on puisse admettre que Voltaire n'ait pas eu des relations intimes avec elle. La comtesse de Fontaine-Martel le recueillit et le logea aussi dans son hôtel, comme nous savons. Je vois à la page 125 du tome II de *la Police de Paris dévoilée*, par Manuel, qu'elle n'avait pas une très-bonne réputation. Dans l'*Épître* qu'il lui adressa en 1732, Voltaire la célébra comme une femme sans préjugés et sans faiblesse, une femme à peu de femmes seconde; le 19 juillet 1769, il manda au duc de Richelieu que sur son lit de mort elle demanda quelle heure il était et ajouta : « Dieu soit béni! quelque heure qu'il soit, il y a un rendez-vous. » Le 9 juin 1767, il apprit au marquis de Florian qu'elle était persuadée que quand on avait le malheur de ne plus pouvoir se prostituer, il fallait favoriser la débauche; si l'âge d'une comtesse si facile ne permet pas de supposer que Voltaire fut l'un de ses derniers courtisans, on doit lui reprocher du moins de s'être fait héberger dans une maison peu prude. La comtesse de Fontaine-Martel une fois morte, Voltaire passa peu de temps sans aller cohabiter avec la marquise du Chastelet. Il est indubitable qu'il en fut l'amant titulaire, comme l'hôte inséparable pendant treize ans.

Depuis la mort de la marquise Du Chastelet, Voltaire ne paraît pas avoir eu de maîtresses déclarées. Les biographes ont fourni peu de notes sur ses derniers rapports avec le sexe. Voici ce que Collini dit (pag. 118), à propos du séjour de Voltaire à Colmar : « Une jeune fille de Montbéliard fut notre cuisinière. Babet avait de la gaieté, de l'esprit naturel, aimait à causer et avait l'art d'amuser Voltaire. Elle avait pour lui des attentions et des prévenances que les serviteurs n'ont point ordinairement pour leurs maîtres; il la traitait avec bonté et complaisance. Je plaisantais souvent Babet sur son empressement; elle répondait en riant et passait. » La *Correspondance secrète* (t. XV. p. 237) prétend qu'à Ferney Voltaire avait l'habitude de ne pas coucher seul, et qu'il payait généreusement les jeunes filles qui lui tenaient compagnie à certaines heures indues. Le

26 janvier 1773, les *Mémoires de Bachaumont* n'étaient pas moins explicites et mentionnaient un tête-à-tête qui n'avait pas eu de suite heureuse pour Voltaire. A la page 347 de la *Correspondance inédite de Grimm et de Diderot* publiée en 1829, il est parlé de cette galanterie comme d'un bruit généralement répandu dans Paris. Sommé de s'expliquer sur ce fait, Voltaire s'empressa d'écrire le 21 décembre 1772, au duc de Richelieu, pour tourner tout cela en plaisanterie. Nous verrons tout à l'heure ce qu'il en était. Quant à la première assertion, elle est inadmissible. Si Voltaire avait eu l'habitude de vivre familièrement avec de jeunes filles, il était trop surveillé et trop souvent visité pour qu'il pût cacher ce commerce. Si on lui avait connu quelques faiblesses, ou même si on l'avait seulement soupçonné d'être encore capable de quelques incartades, ses ennemis n'auraient pas manqué de les publier et de les lui reprocher; ses amis, qui ont pris soin de nous conserver le nom de toutes ses maîtresses, se seraient plu à compléter leur liste; les voyageurs n'auraient pas été moins indiscrets dans leurs lettres, puisque, parmi les choses qui le frappèrent, et dont il a cru devoir informer ses lecteurs sur ses relations avec Voltaire à Ferney, le prince de Ligne n'a pas hésité, à la page 260 du tome X de ses *Mélanges*, à placer certaines particularités qui attestent que, par la manière dont il étourdit et asphyxia son hôte, Voltaire était en état de ressusciter Rabelais et d'amuser tous ceux qui ont appris ou entendu la chanson si célèbre du *Frère Étienne*. Le silence de tous les biographes sur les amours du patriarche de Ferney doit donc être regardé comme une preuve de sa continence habituelle ou apparente.

Il est vrai qu'on a trouvé un moyen de l'expliquer. Ouvrons de suite une parenthèse. Or, au XVIIIe siècle, rien n'était moins rare que l'inceste. En Russie, le prince Potemkin vivait avec une de ses nièces; il la maria, mais il l'arracha bientôt à son mari, afin d'en faire sa maîtresse en titre (1); on a prétendu que le comte Panin, ministre d'État, avait eu des rapports du même genre avec une fille dont il passait pour être le père. En Saxe, le roi Auguste III fut surpris entre les bras de l'inceste (2); Auguste II avait eu 354 enfants de ses diverses maîtresses; parmi ses bâtardes, il y en eut une qu'il trouva jolie, il n'hésita pas à la prendre pour concubine (3). En France, l'inceste devint presque à la mode. Il est difficile de croire que le régent ait été à tort accusé d'avoir eu pour maîtresse la duchesse de

(1) *Histoire secrète des amours et des principaux amants de Catherine II*, par Laveaux, an VII, pag. 237. — (2) *Histoire de Pierre III*, tom. I, pag. 244. — (3) Walpole, tom. II, pag. 535. — (4) *Mémoires de Frédéricque-Sophie Wilhelmine de Prusse*, 1813, tom. I, pag. 119.

Berri, sa fille; il ne fit rien pour détruire les soupçons; il sembla avoir pris à tâche de les confirmer par ses assiduités chez cette princesse si dépravée. Louis XV eut successivement pour maîtresses en titre les quatre sœurs. La fameuse Tencin a en tout temps été regardée comme la principale maîtresse de son frère; Chamfort avance qu'elle avoua un jour que ce bruit généralement répandu n'était pas une calomnie; le testament de La Fresnaie apprit que son neveu d'Argental avait aussi été du nombre de ses amants. Dans une *chanson* citée par les *Mémoires de Bachaumont*, du 17 février 1762, et dans un couplet des *Noëls* de 1764, reproduit par l'*Espion anglais*, (t. I. p. 238), de Jarente est accusé d'avoir gardé chez lui sa nièce, à titre de concubine. Il résulte d'un *mémoire* présenté devant les tribunaux, et dont les *Mémoires de Bachaumont* des 8, 9 et 20 janvier 1776 ont donné l'analyse, que Terrai a été convaincu d'avoir eu les liaisons les plus étroites avec une jeune fille qu'il avait eue de l'une de ses concubines, et qu'il l'entretint chez lui en qualité de maîtresse. Le comte d'Allonville (t. I. p. 269) raconte que le célèbre « Buffon, devenu amoureux fou de sa belle-fille, essaya de la corrompre, brouilla l'époux et l'épouse, et fit un insupportable enfer de la vie d'une jeune femme née et élevée pour devenir un modèle de conduite et d'honneur. » Dumouriez (t. I. p. 159) s'est contenté de dire qu'on croyait que Choiseul avait *trop aimé* sa sœur, la duchesse de Grammont; Lauzun a été plus explicite: il présente dans ses *Mémoires* (p. 5 et 43), comme un fait incontestable, que Choiseul conservait dans son hôtel la duchesse de Grammont, sa sœur, en qualité de concubine; qu'il employa tous les moyens pour séduire sa belle-sœur, la comtesse de Stainville; et que, pour la punir de n'avoir pas voulu se rendre à ses désirs et lui avoir préféré un histrion, il l'enferma dans un couvent.

Cette liste aide à comprendre pourquoi, dans le chapitre VI de la *Défense de mon oncle*, Voltaire a dit, à propos de l'inceste : « Chez nous autres remués de barbares, on peut épouser sa nièce avec la permission du pape, moyennant la taxe ordinaire qui va, je crois (*sic*), à quarante mille petits écus, en comptant les menus frais. J'ai toujours entendu dire qu'il n'en avait coûté que quatre-vingt mille francs à M. de Montmartel. *J'en connais qui ont couché avec leurs nièces à bien meilleur marché.* » A ces mots, M. Beuchot a mis en note : « On a fait l'application de cette phrase à Voltaire et à Mme Denis; je ne sais sur quel motif. »

Maintenant que nous connaissons l'histoire de l'inceste au XVIIIe siècle, il devient plus facile de rechercher si l'on n'a pas eu tort de croire que Mme Denis ne fut que la gouvernante et la garde-malade de Voltaire.

Il est digne de remarque que Voltaire ne cessa d'avoir des maîtresses que du jour où il vécut avec Mme Denis. A quoi faut-il donc attribuer ce changement? à sa décrépitude? mais nous la connaissons trop pour nous apitoyer sur l'histoire de ses maladies. A ses principes? mais plus il avance en âge, plus il s'enfonce dans la fange. Il est fier d'être aussi immoral qu'impie dans tous ses écrits. Dès le 23 juin 1760, il avoue à Dalembert que, comme écrivain, il mène une vie de pourceau; et le 12 avril de la même année, il apprend à Mme du Deffand qu'il se repent d'avoir dit autrefois trop de mal de Rabelais. Nous avons vu (p. 128) que pour orner ses chambres il ne voulait avoir que des dessins immodestes; il assaisonnait toutes ses conversations de vers de *la Pucelle*; dans sa *Correspondance littéraire* d'août 1764, Grimm a relaté quels objets il se plaisait à montrer comme le spectacle le plus auguste aux dames qui le visitaient.

D'un autre côté, il résulte clairement des *Mémoires* de Longchamp que Mme Denis eut des amants jusqu'à l'époque où elle coucha sous le même toit que Voltaire. Nous avons dit qu'elle convola en secondes noces après la mort de Voltaire. Chamfort et Grimm, dans sa *Correspondance littéraire* de septembre 1779, ont prouvé que ce mariage ne fut pas uniquement une affaire d'intérêt, et que Mme du Vivier, malgré ses soixante-huit ans accomplis, et M. le chevalier François soi-disant du Vivier, âgé de cinquante-huit ans, se conduisirent, en pareille circonstance, comme de jeunes époux, et prirent à cœur de ne pas renoncer à leurs nouveaux droits, et de s'acquitter du plus cher de leurs devoirs. Mme du Vivier fut si contente de son mari, qu'elle lui légua toute sa fortune, au grand désappointement de son neveu, M. d'Hornoy. Cependant je ne voudrais ni jurer ni gager qu'elle fut toujours un modèle de fidélité conjugale. Pendant tout le temps qu'elle demeura chez son oncle, elle ne se fit pas remarquer par l'austérité de ses mœurs et la réserve de ses principes. Le 26 janvier 1760, elle écrivait à M. Dupont, en parlant de Collini : « Il aime les femmes comme un fou, et il n'y a pas de mal à cela. » Il paraît qu'elle pardonnait aussi volontiers aux femmes d'aimer les hommes; car, suivant les *Mémoires de Mme d'Épinay*, elle *avait un petit vernis d'amour masculin qui perçait à travers la retenue qu'elle s'imposait*. Aussi, dans sa *Correspondance littéraire* d'avril 1768, Grimm a-t-il noté qu'elle passait pour avoir toujours été fort galante, et que les mauvaises langues de Genève l'accusaient de *s'être coiffée* de La Harpe au château de Ferney; M. Beuchot n'a pas hésité à avancer, à la page 205 du tome XL de son édition des *OEuvres de Voltaire*, que le marquis de Ximénès lui servit d'amant aux Délices. Les *Mémoires* de Wagnière permettent de supposer qu'elle a eu quelques liaisons suspectes, et que le jeune secrétaire qu'elle s'attacha n'était pas

uniquement chargé de transcrire quelques lettres. Sa prédilection pour les bals, les concerts, les spectacles, les bons repas, la grande société et son aversion contre la solitude et les occupations de ménage, achèvent de prouver qu'il ne lui manquait aucun de ces goûts qui décèlent des habitudes galantes chez une femme.

Les principes et les passions de Voltaire et de Mme Denis une fois connus, on est amené à se demander pourquoi Voltaire, qui avait eu des maîtresses de toutes conditions, qui avait demeuré chez des dames fort galantes, qui avait vécu en concubinage chez une marquise pendant treize ans, n'a commencé à être irréprochable dans ses mœurs que depuis le jour où il cohabita avec sa nièce; et pourquoi Mme Denis, qui avait été adonnée aux plaisirs avant de se mettre sous la tutelle de Voltaire, qui s'est hâtée de se remarier après la mort de Voltaire, s'est gênée dans tous ses goûts tout le temps qu'elle a passé avec son oncle. Il n'est pas facile d'expliquer la continence de l'oncle et la contrainte de la nièce, si l'on ne suppose pas que l'oncle et la nièce ont eu ensemble des rapports incestueux. Voltaire n'eut jamais l'intention de se marier; quand il recueillit sa nièce chez lui, il n'était plus d'un âge à faire des conquêtes et à être entretenu par une comtesse ou une marquise; il lui était même interdit de se fixer où il le voudrait; la veuve Denis était encore assez jeune pour augmenter la collection de ses maîtresses; sa qualité de nièce lui permettait de la mettre à la tête de sa maison. S'il n'en fit pas sa concubine, il la traita du moins avec tous les égards que les amants accordent à une concubine et les maris à leur femme, car il l'intéressa dans toutes ses affaires et l'institua sa légataire universelle. Si l'espoir de cette riche succession a pu engager Mme Denis à renoncer au mariage et à s'enterrer avec son oncle à la campagne, il est à croire qu'elle ne répugna pas à s'abandonner entièrement à son oncle, si cette faveur était la condition de son avenir. La fameuse lettre qu'elle adressa un jour à Voltaire n'a pu être écrite que par une concubine; une nièce ne parle pas sur ce ton-là à un oncle; il n'y a qu'un amant qui supporte une pareille insolence; un oncle ne pardonne jamais cela; néanmoins Voltaire oublia tout, et de son côté la nièce fermait les yeux sur bien des choses.

Il n'y a qu'une chose sur laquelle l'oncle et la nièce ne se pardonnaient rien. Le 19 janvier 1758, Collini mandait à l'avocat Dupont: « Personne n'est mieux instruit que moi de l'aventure du bonnet dont vous me parlez. La voici: Une jeune Gènevoise, jolie, charmante, appelée mademoiselle Pictet, fit présent à notre philosophe (Voltaire) d'un bonnet qu'elle avait peint de sa main. Il l'en remercia par la lettre suivante: « Vous me tournez la tête encore plus que « vous ne la coiffez, mais vous en tournerez bien d'autres. » Ce bonnet

tournait encore plus la tête à la louche ouvrière (Mme Denis). Furieuse du présent et de la lettre, elle fit clandestinement faire de son côté un bonnet magnifique, digne d'un sultan. On le mit un jour sur la cheminée du philosophe, avant qu'il fût levé. La belle voulut être témoin de son étonnement. Il se lève; il aperçoit ce bonnet; il se doute de l'aventure et ne fait semblant de rien. Elle croit que le bonnet n'est pas assez visible, elle va le changer de place; le philosophe se promène toujours à côté du turban sans vouloir le voir. Piquée de son opiniâtreté, elle est enfin obligée de lui faire observer le bonnet. Il lui en fait des remerciements et des compliments, et elle lui fait avouer que son bonnet est plus beau que celui de la jeune Génevoise. A quarante-cinq ans être jalouse d'un oncle qui en a soixante-quatre, cela est neuf! Je me souviens toujours du poëte qui couchait avec sa servante: il disait que c'était une licence poétique. » Wagnière (p. 346) n'est pas moins sincère. A propos d'une galanterie de Voltaire à laquelle nous avons fait allusion précédemment et dont les *Mémoires de Bachaumont* et *Grimm* nous ont conservé les détails, il dit: « Cette anecdote sur M. de Voltaire est de la plus grande fausseté; car, dans le moment de son étourdissement, j'étais dans sa chambre avec Mlle de S***, et il me dictait de son lit. C'est à tort que l'on a cherché à déshonorer cette demoiselle aimable et respectable. Ce fut Mme Denis qui se plut à faire courir ce bruit, excitée par son esprit de jalousie extrême contre toutes les personnes auxquelles son oncle témoignait de l'estime et de l'amitié. » Voltaire n'était pas moins jaloux des individus auxquels Mme Denis témoignait de l'estime et de l'amitié. Voici ce que nous lisons dans Collini (p. 172) au sujet de Mme Denis: « Depuis quelque temps j'étais confident et copiste de ses ouvrages dramatiques. Elle composait alors une tragédie d'*Alceste*. L'occupation qu'elle me donnait me mettait dans la nécessité d'avoir avec elle des entrevues particulières; j'apportais du zèle et de l'empressement à ces petits travaux, qu'elle récompensait noblement par des dons que je conserve encore comme des témoignages de son estime. La tragédie d'*Alceste* n'était pas le seul motif qui nous obligeât d'avoir des entretiens particuliers. Les besoins d'une grande maison nouvellement établie, et dont la surveillance était confiée à Mme Denis, que Voltaire nommait la surintendante, et à moi, la nécessité de dérober à son oncle la connaissance des événements littéraires qui pouvaient l'inquiéter, d'autres raisons accidentelles et aussi innocentes exigeaient des conférences secrètes. C'était là ce qui avait rendu nos relations plus intimes et établi réciproquement entre nous le ton et le langage de l'amitié. Peut-être cette liaison avait-elle fait naître des soupçons dans l'esprit de Voltaire; quelques soupers auxquels nous étions seuls, lui, sa

nièce et moi, et où d'une manière trop marquée, peut-être, elle s'adressait à moi, dans la conversation, parurent causer du mécontentement. Un soir, entre autres, j'eus occasion de m'en assurer par ces demi-mots qui ne signifient rien pour des étrangers, mais qui sont bien entendus de ceux à qui ils sont adressés. Dès lors Mme Denis prit dans notre commerce ordinaire des précautions auxquelles jamais elle n'avait songé. » Il ne fallait plus qu'un prétexte pour se défaire de Collini; Voltaire le trouva bientôt. On lui remit une lettre que Collini avait remplie de badinages et de plaisanteries au milieu desquels il avait fourré le nom de Mme Denis. Voltaire fut heureux de profiter de cette étourderie pour renvoyer Collini. Comment comprendre cette jalousie de Voltaire et de la veuve Denis, s'ils n'ont pas vécu dans un commerce incestueux? M. Beuchot a exigé un motif de cette accusation. Plus elle est grave, plus elle doit être justifiée. Ces mots de Collini appliqués à l'oncle et à la nièce: « Je me souviens toujours du poëte qui couchait avec sa servante: il disait que c'était une licence poétique, » ne suffisent-ils pas pour confirmer tous les soupçons et les raisons sur lesquelles reposent ces soupçons?

On dirait que Voltaire a prévu qu'il serait un jour accusé d'avoir eu des rapports incesteux avec sa nièce, tant il a pris de précautions pour prévenir jusqu'au soupçon. Il a eu l'occasion d'écrire beaucoup de lettres à la veuve Denis, dont il connaissait la légèreté et la dissipation; il affecte de l'appeler sa chère enfant, il ne lui donne que ce nom, sauf deux ou trois fois qu'il la qualifie de chère plénipotentiaire; il est constamment réservé, décent, discret; c'est un oncle qui cause avec sa nièce. Voltaire a une autre nièce, mariée, mère de famille; il l'accable de missives; il la rend la complice de tous ses mensonges, de toutes ses impuretés littéraires, il se livre à elle tel qu'il est, il ne lui cache aucun des replis de son âme, il lui dévoile tous ses goûts; il est plus que libre, il devient licencieux, graveleux, voire même ordurier. Le 8 janvier et le 17 mars 1756, il lui parla comme le dernier des goujats ne le ferait pas en s'adressant à la dernière des femmes publiques, et il recourut à des expressions qu'on croyait enterrées pour toujours dans Rabelais. Cette différence de tons dans ses confidences aux deux sœurs est assurément bien surprenante et serait une énigme si l'on ne supposait pas que Voltaire a eu des raisons graves d'en agir ainsi. Or la seule raison qui se présente à l'esprit n'est-elle pas celle que nous avons indiquée? Cette prudence, qui n'était pas dans les habitudes de Voltaire, ne prouverait-elle pas ce qu'il lui importait de dérober à tous les regards? Il n'aurait pas été un philosophe complet, s'il n'avait pas servi d'amant secret à la veuve Denis; il y aurait une lacune dans sa biographie,

si l'inceste n'y occupait pas une place et ne venait pas clore la liste de ses vices. Il n'a pas été pris sur le fait, à la vérité, cela n'est pas nécessaire devant le tribunal de l'histoire pour cette matière, autrement la biographie devrait renoncer à aborder toutes les questions relatives aux mœurs. Mais à défaut de certitude n'y a-t-il pas les probabilités? Or toutes les probabilités ne sont-elles pas à charge à l'oncle et à la nièce? Il est par conséquent moins injuste de les accuser et de les diffamer qu'il ne serait téméraire de les disculper. L'avenir fournira peut-être le seul renseignement qui manque ou d'autres documents qui augmenteront le nombre des probabilités. Il est au moins douteux que l'avenir tienne en réserve quelque lettre, quelque mémoire dont les conclusions tournent à la gloire de l'oncle et de la nièce.

CONCLUSIONS.

Les lettres de Voltaire et les mémoires de ses adorateurs nous ont fourni des preuves trop nombreuses de son avarice et de son indélicatesse, pour qu'il soit nécessaire de discuter la vraisemblance des deux anecdotes qui nous ont amené à faire une étude approfondie de sa vie privée. Il est évident que les lésineries et les friponneries de Voltaire une fois connues, il ne s'agit plus que de savoir si ces deux anecdotes, qui ressemblent à tant de particularités qu'on lui a reprochées, sont vraies. Or, elles devront être regardées comme des faits authentiques, si elles sont rapportées par plusieurs biographes contemporains, et si ces biographes contemporains n'ont pas pu être trompés et n'ont pas voulu tromper.

Voici d'abord Formey qui nous dit, à la page 236 du tome Ier de ses *Souvenirs d'un citoyen* : « Il est incroyable jusqu'où Voltaire poussait la lésinerie et l'escroquerie. Je n'en parlerais pas, si je n'en trouvais une mention formelle dans les *Œuvres posthumes* (de Frédéric le Grand) de l'édition de Bâle. L'habit noir emprunté au négociant Fromery pour porter un deuil de cour, est la chose la plus plaisante. On n'osait rien refuser à Voltaire. Le négociant prêta son habit, qui allait bien pour la longueur, mais qui était trop large. Voltaire le fit rétrécir, le renvoya, et quand Fromery voulut le remettre, il s'aperçut de la manœuvre. Les bougies qui devaient rester aux domestiques étaient confisquées au profit de Voltaire. C'était la fable de la ville, et le roi en était fort bien instruit; mais il prenait l'homme tel qu'il était et lui passait ces écarts comme attachés à

la faiblesse humaine, et abondamment compensés par ses rares talents. »

Thiébault est plus explicite dans le tome V de ses *Souvenirs*. Il complète les détails que nous avons cités à la page 113 par ces mots : « Ce fut ainsi, et dès cette époque, qu'il (Voltaire) fit revendre en paquets les douze livres de bougies qu'on lui donnait par mois; et que, pour s'éclairer chez lui, il avait soin, tous les soirs, de revenir plusieurs fois dans son appartement sous différents prétextes, et de s'armer à chaque fois de l'une des plus grandes bougies allumées dans les salles de l'appartement du roi, bougies qu'il ne rapportait pas, et dont il aurait pu dire au besoin : C'est mon sucre et mon café. » Quant à l'aventure de Fromery, Thiébault (p. 282) la raconte en ces termes : « On en a tant parlé, qu'il est bon de la présenter telle qu'elle s'est passée. Voltaire, arrivé un jour de Potsdam avec le roi, se trouva invité à souper chez la reine-mère; or, c'était à l'époque d'un deuil de cour, et Voltaire n'avait pas d'habits noirs à Berlin. Son embarras fut d'autant plus grand, que la reine-mère était sévère observatrice de l'étiquette. Le domestique de notre courtisan dit à son maître qu'il connaissait un brave et honnête négociant qui, comme tout bon réformé, avait un habit noir pour aller à la communion, et que ce marchand se ferait certainement un plaisir de le prêter à un homme tel que M. de Voltaire. Celui-ci permit à son domestique d'aller en faire la demande, qui eut tout le succès que l'on pouvait désirer. Mais l'œil du domestique l'avait induit en erreur, en jugeant que l'habit fait pour l'un irait bien à l'autre; il n'avait deviné juste que pour la taille. Fromery avait beaucoup plus d'embonpoint, et son habit, juste pour lui, était ridiculement ample pour Voltaire. Cette difficulté non prévue ne déconcerta pas le zèle du domestique, qui promit de faire promptement rentrer les coutures, sans d'ailleurs nuire à l'habit. Par malheur, il s'adressa à un tailleur qui n'y fit pas tant de façon, et qui coupa tout ce qu'il y avait de trop. L'habit fut rapporté avant le souper, il alla fort bien, et le lendemain on le rendit à M. Fromery, en le remerciant beaucoup. Ce ne fut que quelque temps après, lorsque ce marchand voulut s'en servir pour ses actes de religion, qu'il se convainquit qu'il ne pouvait plus se servir pour communier de l'habit avec lequel Voltaire avait soupé. Il rit lui-même de cette aventure, et ne s'en plaignit point. Vingt ans après il conservait encore cet habit par curiosité. Ceux qui ont voulu tirer de cette petite histoire des conséquences défavorables à Voltaire n'ont pas dit, ce qui pourtant est vrai, que le domestique ayant eu soin de laisser ignorer la faute du tailleur à son maître, celui-ci n'a eu aucune part au léger tort qui fut fait à Fromery. »

Une comédie intitulée *Tantale en procès* a été composée à l'occasion de la conduite de Voltaire à Berlin. Cette pièce a été publiée dans les *Œuvres posthumes de Frédéric le Grand;* on l'avait attribuée à ce roi parce qu'après sa mort elle fut trouvée dans le portefeuille de Darget avec d'autres ouvrages du philosophe couronné; mais l'abbé Denina a prouvé en 1791, à la page 166 du tome III de sa *Prusse littéraire*, qu'elle avait été faite par un poëte nommé Pottier. Voltaire y joue le principal rôle sous le nom d'Angoule-tout. Crispin, son valet, l'a caractérisé dans ces vers:

Que penser d'un tel maître?
Avare, ladre, chiche; à ces trois qualités
On peut le reconnaître.
Ce crasseux, ce vilain, ce maître en ladreries
Renferme encor sous clef tout reste de bougies;
Un jour que par hasard j'en pris un ou deux bouts,
Lors il me menaça de me rouer de coups,
Me traita de fripon, me vomit mille injures;
Il me fallut pourtant essuyer ses murmures,
Et surtout l'habit noir qu'il a fait rétrécir,
L'ayant eu d'un bourgeois, ne pouvant s'en servir.

Frédéric n'était pas moins sincère que ses courtisans. Nous avons cité le *Portrait de Voltaire* qu'il fit en 1756. Voltaire mort, il composa une *épitaphe* insérée dans ses *Œuvres posthumes*; elle commence par ces vers:

Ci-gît le seigneur Arouet
Qui de friponner eut manie.

Dans toutes ses lettres, Frédéric n'a cessé de mépriser Voltaire. Dès le 12 septembre 1749, il écrivait au comte Algarotti: « Voltaire vient de faire un tour qui est indigne. Il mériterait d'être fleurdelisé au Parnasse. C'est bien dommage qu'une âme aussi lâche soit unie à un aussi beau génie. Il a les gentillesses et les malices d'un singe. Je vous conterai ce que c'est lorsque je vous reverrai; cependant je ne ferai semblant de rien, car j'en ai besoin pour l'étude de l'élocution française. On peut apprendre de bonnes choses d'un scélerat. Je veux savoir son français; que m'importe sa morale? Cet homme a trouvé le moyen de réunir les contraires. On admire son esprit en même temps qu'on méprise son caractère. » Le 26 mai 1754, il mande au même correspondant: « Votre confrère en Béelzebuth s'est brouillé à Colmar avec les Jésuites. Ce n'est pas l'action la plus prudente de sa vie. Il est étonnant que l'âge ne corrige point de la folie, et que cet homme, si estimable par les talents de l'esprit, soit si méprisable

par sa conduite. » Un autre jour c'est à Darget qu'il adresse ces mots : « Voltaire s'est conduit ici en faquin et en fourbe consommé : je lui ai dit son fait comme il le mérite. C'est un misérable, et j'ai honte pour l'esprit humain qu'un homme qui en a tant soit si plein de malfaisance. Voltaire est le plus méchant fou que j'aie connu de ma vie : il n'est bon qu'à lire. Vous ne sauriez imaginer toutes les duplicités, les fourberies et les infamies qu'il a faites ici : je suis indigné que tant d'esprit et tant de connaissances ne rendent pas les hommes meilleurs. » Ces vérités si terribles, il n'a pas perdu une seule occasion de les dire aussi crûment à Voltaire lui-même.

Formey, Thiébault et Pottier s'accordent sur les soustractions de bougies; Thiébault donne une autre version sur l'emprunt de l'habit noir; son récit ne contredit point la narration de Formey et de Pottier, puisqu'il convient de l'emprunt. Les *Souvenirs* de Formey étant extraits d'un *Journal* où il enregistrait chaque jour les anecdotes qui l'avaient frappé, on peut les préférer aux *Souvenirs* de Thiébault, qui n'a pris la plume que bien des années après les faits qu'il a relatés.

La sincérité de leurs dépositions atteste que Formey et Thiébault n'ont pas eu l'intention de tromper leurs lecteurs. Ils n'avaient aucun intérêt à le faire, puisque Voltaire était mort, ainsi que Frédéric, à la cour duquel s'étaient passés les faits dont il s'agit. Comme Voltaire avait encore plus d'amis que d'ennemis, et qu'il n'avait cessé d'être l'idole du jour, Formey et Thiébault devaient craindre de se créer inutilement des ennemis acharnés, en dévoilant des petitesses du grand homme par excelleuce. Ils avaient donc tout à gagner et rien à perdre, à garder le silence. Ils n'en ont pas moins écrit ce qu'ils savaient. N'est-ce pas une nouvelle preuve de leur bonne foi ?

Ils n'ont pas pu être trompés. Formey a passé presque toute sa vie à Berlin et a pratiqué le roi et ses courtisans; il a aussi connu Voltaire et a été en correspondance avec lui. Thiébault a fait un séjour de vingt ans à Berlin et a vécu dans l'intimité du roi et de tous les grands. Formey et Thiébault ont donc appris les faits qu'ils rapportent sur les lieux mêmes. S'ils avaient été induits en erreur, ils auraient été contredits. Or, Formey a publié lui-même ses *Souvenirs* en 1789, et il est mort en 1797, sans avoir reçu un démenti. Thiébault a aussi publié lui-même deux éditions de ses *Souvenirs*, et il n'a pas été réfuté. Une troisième édition de ses *Souvenirs* a été donnée par Dampmartin. Or, Dampmartin avait résidé six ans à Berlin, et non-seulement il n'a pas infirmé le témoignage de l'auteur, mais il l'a même appuyé de nouveaux détails qui le confirment. Le baron Thiébault ne s'est décidé à faire une quatrième édi-

tion des *Souvenirs*, que parce qu'il s'était assuré qu'à Berlin il n'y avait pas un individu, soit à la cour, soit dans les différentes classes de la société, qui ne regardât comme vrai tout ce qu'ils contenaient.

Tout concourt donc à démontrer que rien n'est plus vrai que les deux anecdotes que j'ai reproduites dans mes *Études*, et dont Lepan et Paillet de Warcy n'avaient pas craint d'enrichir leur *Vie de Voltaire*. Elles ne seront pas moins vraisemblables que vraies si de l'examen de notre dossier il résulte que Voltaire mérita une place distinguée parmi les archi-avares et les maîtres fripons.

Collini (p. 184) a prétendu que Voltaire n'était avare que de son temps, et que la lésinerie n'eut jamais accès dans sa maison. Cependant s'il est vrai de dire, comme le remarque le même Collini, que *l'avare amasse, ne jouit pas et meurt en thésaurisant*, qui donc à ce signalement de l'avare ne reconnaîtra pas Voltaire? N'a-t-il pas été toute sa jeunesse le parasite des grands? N'a-t-il pas trouvé le moyen de se faire nourrir et loger pendant trente ans chez des dames opulentes? N'a-t-il pas eu pour principe de tout marchander et de dépenser le moins possible? N'a-t-il pas exploité tous les gens dont il a eu besoin? N'a-t-il pas laissé dans la gêne ses domestiques, ses secrétaires et ses amis? Ne s'est-il pas ingénié à augmenter sa fortune jusqu'à son dernier soupir? A-t-il jamais cessé de thésauriser pour thésauriser? N'est-il pas mort sur un énorme portefeuille de contrats et sur des tonnes d'or? *Le superflu* qu'il appelait *la chose nécessaire*, n'était-ce pas pour lui de l'argent, encore de l'argent, et toujours de l'argent? N'est-ce pas à entasser capitaux sur capitaux, intérêts sur intérêts, rentes viagères sur rentes viagères, obligations sur obligations, inscriptions sur inscriptions, billets à ordre sur billets à ordre que lui a servi cette aptitude éminente pour les affaires, ce bon sens prodigieux, cet esprit du positif, dont sont dénués presque tous les hommes de lettres? N'eut-il pas son génie en avarice, et sa vie est-elle autre chose qu'une série d'harpagonades?

Et cette avarice, n'est-ce point parce qu'elle était sa passion dominante, qu'elle l'entraîna dans les sentiers de la friponnerie? N'a-t-il pas trompé les agents du fisc? N'a-t-il pas dupé tous ses débiteurs? N'a-t-il pas frustré ses domestiques et ses libraires? N'a-t-il pas ruiné Jore? N'a-t-il pas mérité un jugement sévère pour ses procédés envers le président de Brosses? N'a-t-il pas été impliqué dans des procès qu'il était plus honteux de gagner que de perdre? N'a-t-il pas été convaincu de s'être livré à un agiotage tout à fait blâmable? En taxant de rapines les intérêts des frères Paris et des autres vivriers avec lesquels il s'était associé, n'a-t-il pas confessé qu'il avait profité des

malheurs de son pays, et qu'il devait presque toute sa fortune à des machinations d'un esprit sans droiture et sans patriotisme?

En vérité, parmi les individus qui, au XVIIIe siècle, ont été attachés au pilori, fleurdelisés ou roués en Grève, ou qui ont fini leurs jours dans les bagnes, y en avait-il beaucoup de plus coupables que Voltaire? Si par ses talents et son immense influence il a mérité d'être regardé comme l'empereur des philosophes, dont la plupart n'eussent pas été déplacés aux galères, ne doit-il pas, à cause des bassesses de sa vie privée, rester encore à la tête de cette chaîne de fripons?

Et rien ne vient réclamer l'indulgence en sa faveur. Pouvait-il faire moins de bien qu'il n'en a opéré? Et encore, qu'est-ce *que ce peu de bien* dont il se prévalait? Ses bienfaits n'ont-ils pas été des spéculations? Ses secours n'étaient-ils pas des salaires? Ses aumônes ne se sont-elles pas changées en sacriléges? car exiger un reçu d'une aumône n'est-ce pas confondre le prêt avec le don, et dénaturer par conséquent ce qu'il y a de plus beau sur la terre? On ne peut donc pas tenir compte à Voltaire de toutes ses bonnes œuvres, on doit même les lui reprocher comme le plus grand des crimes qui ait été commis depuis l'origine du monde. Il s'est rencontré dans tous les temps des hommes qui ont pris le mal pour le bien et le bien pour le mal. Heureusement pour l'honneur de l'humanité, de la France, de la république des lettres et des philosophes, Voltaire est le seul qui ait osé anéantir jusqu'à la notion du bien. Le bien comme le mal, tout dépose donc contre lui.

C'est ainsi que nous sommes invinciblement amenés à adopter le *portrait de Voltaire* ébauché par le marquis de Charost et retouché par Frédéric II en 1756, et à regarder différents traits que nous avons empruntés (p. 407) à la correspondance de ce monarque comme *des jugements d'une précision définitive et terrible*, pour nous servir des expressions employées dans le tome VII de ses *Causeries du lundi*, à propos des rapports de Voltaire avec le président de Brosses, par M. Sainte-Beuve, dont l'autorité sur cette matière ne saurait être suspecte, puisqu'il n'a jamais eu pour principe d'être impitoyable pour les faiblesses de l'espèce littéraire. Notre dernier mot sur Voltaire sera donc tiré de la lettre que Mme Denis adressa à Voltaire, il y a un siècle : « VOUS ÊTES LE DERNIER DES HOMMES PAR LE CŒUR. »

Telles sont les conclusions que l'auteur ose dédier aux personnes qui font usage de leur raison.

FIN.

TABLE DES MATIÈRES.

INTRODUCTION.

CHAPITRE PREMIER

CHAPITRE DEUXIÈME.

HISTOIRE DE LA FORTUNE DE VOLTAIRE.

CHAPITRE TROISIÈME.

HISTOIRE DES DÉPENSES DE VOLTAIRE.

CHAPITRE QUATRIÈME.

HISTOIRE DES LIBÉRALITÉS DE VOLTAIRE.

POST-SCRIPTUM POUR LES CURIEUX.

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

Le Mans. — Imp. de Julien, Lanier et C.

